



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT



900



LE GRAND
VOCABULAIRE
FRANÇOIS.

LE GRAND
VOCABULAIRE
FRANÇOIS,
CONTENANT

- 1°. L'explication de chaque mot considéré dans ses diverses acceptions grammaticales, propres, figurées, synonymes & relatives.
- 2°. Les lois de l'Orthographe ; celles de la Prosodie, ou Prononciation, tant familière qu'oratoire ; les Principes généraux & particuliers de la Grammaire ; les Règles de la Versification, & généralement tout ce qui a rapport à l'Éloquence & à la Poësie.
- 3°. La Géographie ancienne & moderne ; le Blason, ou l'Art héraldique ; la Mythologie ; l'Histoire naturelle des Animaux, des Plantes & des Minéraux ; l'Exposé des Dogmes de la Religion, & des Faits principaux de l'Histoire Sacrée, Ecclésiastique & Profane.
- 4°. Des détails raisonnés & philosophiques sur l'Économie, le Commerce, la Marine, la Politique, la Jurisprudence Civile, Canonique & Bénéficiale ; l'Anatomie, la Médecine, la Chirurgie, la Chimie, la Physique, les Mathématiques, la Musique, la Peinture, la Sculpture, la Gravure, l'Architecture, &c. &c.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

TOME VINGT-NEUVIÈME.

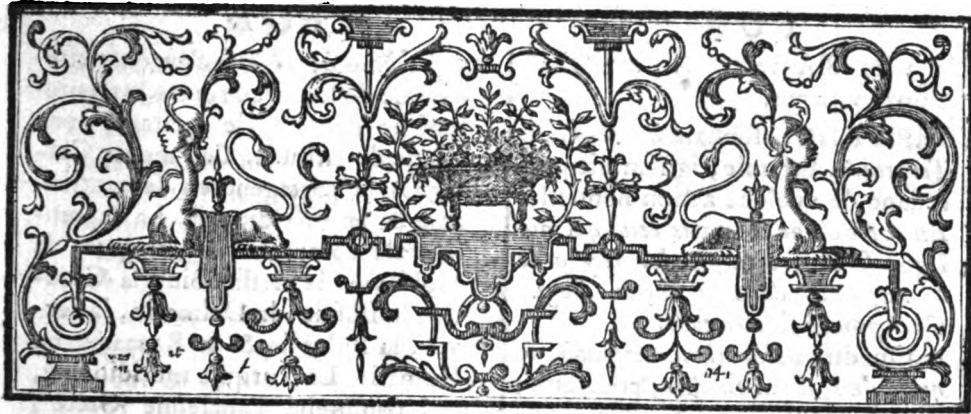


· · A P A R I S,

Hôtel de Thou, rue des Poitevins, Quartier S. André-des-Arts:

M. DCC. LXXIII.

Avec Approbation & Privilège du Roi.



LE GRAND  ADUSUM CÆLANDI
 VOCABULAIRE FRANÇOIS.

TUR

TUR



TURNÈRE ; substantif féminin. *Turnera*. Genre de plante à fleur monopétale , en forme d'entonnoir & profondément découpée ; le calice de cette fleur a deux cornes : le pistil sort de ce calice ; il est attaché comme un clou à la partie inférieure de cette fleur , & il devient dans la suite un fruit presque rond , ou en forme de toupie , qui s'ouvre en trois parties , & qui renferme des semences arrondies , & attachées à de petits filamens ou à un placenta.

Miller en compte deux espèces , qui sont l'une & l'autre originaires des contrées chaudes de l'Amérique. La première espèce a été trouvée par le P. Plumier à la Martinique , & a pris son nom de *Turnera* , de celui du Docteur Turner , Médecin Anglois qui vivoit sous le règne de la Reine Élisabeth , &

Tome XXIX,

qui a mis au jour un Herbiere , où il décrit surtout les plantes d'usage.

L'autre espèce a été découverte par M. Hainsloane , Chevalier Baronnet , qui l'a dessinée dans son Histoire Naturelle de la Jamaïque , sous le nom de *Cistus urtica folio* , *flore lateo* , *vasculis trigonis*. Mais ces deux sortes ont été observées par le Docteur Guillaume Honf-toun , dans plusieurs parties de l'Amérique.

TURNHOUT ; petite ville des Pays-Bas , dans la Campine , avec une Collégiale , dont le Chapitre fut fondé en 1398 , par Marie de Brabant , Duchesse de Gueldres. Cette ville a été bâtie par Henri IV Duc de Brabant , vers l'an 1212. Les Espagnols furent taillés en pièces près de-là en 1596 , par le Prince Maurice de Nassau. Le quartier de Turnhout est de la dépendance de

A

la ville d'Anvers, & comprend quinze villages.

TURPITUDE ; substantif féminin.

Turpitude. Infamie, ignominie procédant de quelque action honteuse. *En droit on ne croit pas celui qui allègue sa propre turpitude. Il y a de la turpitude dans sa façon d'agir. Cela prouve sa turpitude.*

On dit, *découvrir la turpitude de quelqu'un, d'une famille* ; pour dire, découvrir quelque chose qui doit faire honte à un homme, à une famille. *Il passoit pour un homme de qualité, mais on découvrit sa turpitude. C'est une affaire dont on découvrirra la turpitude.*

TURQUESTAN, ou **TURKESTAN** ; pays d'Asie qui est borné au nord par la rivière de Jemba ; à l'est par les États du Contaisch, grand Kan des Calmoucks ; au sud par le pays de Charasm, & la grande Bucharie ; à l'ouest, par la Mer Caspienne. Il peut avoir environ soixantedix lieues d'Allemagne de longueur, & un peu moins en largeur ; mais ses limites étoient beaucoup plus étendues avant que Gingiskan se fût rendu le maître de toute la grande Tartarie. Le Turquestan dans son état actuel, est partagé entre deux Kans de Tartares, tous deux Mahométans, ainsi que leurs sujets. Le fleuve Sihon traverse tout le pays du sud-ouest au nord-ouest. La Capitale se nomme aussi *Turquestan*.

TURQUETTE. Voyez **HERNIOLE**.

TURQUIE ; vaste Empire qui s'étend en Europe, en Asie & en Afrique : c'est un des plus grands du monde. On lui donne ordinairement huit cens lieues de l'ouest à l'est, & sept cens du nord au sud. La Turquie Européenne s'étend depuis le trente-

quatrième degré jusqu'au quarante-sixième de longitude entre le trente-sixième degré & le quarante-neuvième de latitude. Les monts Castagnas la partagent en septentrionale & en méridionale. La septentrionale comprend la Valachie, la Moldavie, la Bessarabie, la Croatie, la Bosnie, la Dalmatie, la Serbie, la Bulgarie & la Romanie ou Rumélie. La Turquie méridionale, qui comprend l'ancienne Grèce, contient sept grandes parties, qui sont l'Albanie, l'Épire, la Macédoine, la Janna, la Livadie, la Morée & les îles de l'Archipel. La Turquie asiatique comprend cinq grandes parties, la Natolie, la Georgie, la Turcomanie, le Diarbeck & la Sourie ou Syrie. On y comprend quelquefois l'Arabie & l'Arménie ; mais ces parties ne dépendent presque pas du grand Seigneur. Dans l'Afrique le Sultan possède l'Égypte, quelque chose dans l'Abissinie & dans la Barbarie. Il y a plusieurs de ces pays tant en Europe qu'en Asie que le Turc ne possède pas tout seul, mais conjointement avec d'autres Princes. Constantinople est la capitale de toute la Turquie. Les Turcs tirent leur origine des Scythes qui demeuroient autrefois dans la grande Tartarie, en Asie. Une branche de cette nation établit au treizième siècle un petit royaume dans la Natolie ou Asie mineure, dont la capitale fut Cogny ou Icone. Au commencement du quatorzième siècle Othoman ou Osman, Chef des Princes turcs d'aujourd'hui, s'empara de la plus grande partie de la Natolie, & établit sa résidence à Bursé, qu'il rendit la capitale de son Royaume. Ses successeurs firent de grandes conquêtes sur les Grecs

TUR

& renversèrent enfin leur monarchie l'an 1553 en se rendant maîtres de Constantinople. Ce fut le Sultan Mahomet II qui l'enleva à Constantin Paléologue, dernier Empereur des Grecs.

On appelle *Sultan*, *grand Turc*, *grand Seigneur*, le Chef de cet Empire. On lui donne aussi le titre de *Hauteffe*. Son gouvernement est despotique & absolu. Il dispose de ses sujets comme d'autant d'esclaves. Leurs biens lui appartiennent, de manière qu'ils n'héritent qu'avec son agrément. Sa volonté leur tient lieu de loi. Cependant quelque absolue que soit l'autorité des Sultans, ils se voient assez souvent exposés à être détronés par leurs sujets révoltés, sur-tout par le corps des Janissaires. Les Turcs suivent la religion dont le faux prophète Mahomet est l'auteur ; ils sont de la secte d'Omar, & regardent comme hérétiques les Persans, qui sont de celle d'Ali, quoique Mahométans comme eux. Les Turcs observent la circoncision, suivant l'usage des Arabes, c'est-à-dire qu'ils ne circoncisent leurs enfans que lorsqu'ils sont déjà grands. Les prières fréquentes que les Turcs font cinq fois le jour, sur-tout le Vendredi, qui est chez eux le jour le plus solennel de la semaine ; les pèlerinages, les aumônes, l'abstinence du vin, & particulièrement leur jeûne du ramadan, qui dure un mois entier, paroissent être des pratiques imitées de la religion chrétienne. Le jeûne du ramadan s'observe dans le neuvième mois de l'année. C'est comme notre carême. Il peut arriver dans toutes les saisons : l'année des Turcs étant lunaire, & par conséquent moindre de onze jours que le nôtre, son commencement n'est pas fixe. On

TUR

3

ne peut observer ce jeûne plus rigoureusement que font les Turcs. Ils ne le rompent qu'au soir, & s'abstiennent pendant ce temps d'eau-de-vie & de tabac, quoiqu'ils en usent ordinairement. On punit de mort ou au moins de la bastonnade ceux qui violent ce précepte. Après ce jeûne vient leur grand Beiram, qui est comme notre fête de Pâques. Ils le célèbrent par des réjouissances publiques.

Les Turcs font beaucoup d'aumônes, & leurs hôpitaux sont d'une structure magnifique. Ils sont obligés d'aller une fois en leur vie à la Mecque, ville d'Arabie où Mahomet est né. Le Mufti en dispense les gens de qualité à condition qu'ils y enverront une personne à leur place, & feront quelques aumônes. Il n'y a guère que le petit peuple qui y aille. On en voit quelquefois des troupes de cinquante mille. Le grand Seigneur donne à ces caravanes un chef pour empêcher les désordres qui pourroient arriver.

Outre le grand Mufti, qui est le chef de la religion mahomérane & l'interprète de l'alcoran, il y a d'autres Muftis qui ont sous eux des Imans. Ceux-ci sont comme les Curés dans nos Paroisses, & les Muftis tiennent lieu d'Evêques chez les Turcs. Il n'y a point d'appel des Muftis au grand Mufti. Ce qui rend le grand Mufti puissant, c'est sa résidence à la Cour du grand Seigneur. Dans les Mosquées, qui sont les Temples des Mahométans, il y a plusieurs Ministres. Les Hodgiats, qui lisent la loi, font l'office de Docteurs & de Prédicateurs ; les Mueziens sont ceux qui du haut des tours des Mosquées appellent le peuple à la prière. Outre ces Ministres, il y a chez les Turcs des Der-

A ij

vis : ce sont des espèces de Religieux qui renoncent au monde pour mener une vie austère & retirée ; ils peuvent néanmoins se marier ; & malgré leur extérieur mortifié, ils s'abandonnent souvent aux vices les plus grossiers. Les Turcs laissent à leurs sujets liberté de conscience. La Turquie européenne sur-tout est pleine de Chrétiens grecs, de Juifs, de Protestans & même de Catholiques.

Cet Empire est divisé en vingt-quatre gouvernemens, dix-huit en Asie, cinq en Europe, & un en Afrique. On appelle les Gouverneurs *Bachas* ou *Beglerbeys*.

Le nom de Bacha ou Pacha se donne à tous les Grands de la Porte, c'est-à-dire de la Cour de Constantinople, qui sont dans les grands emplois. On en distingue de plusieurs classes. La première comprend les grands Officiers. Le grand Visir, qui est le Lieutenant Général de l'Empire & des armées est le premier de cette classe ; il garde le sceau du grand Seigneur & préside à tous les divans ou conseils. Le second est le Caïmacan ou Lieutenant du grand Visir. Il est Gouverneur de Constantinople, & fait toutes les fonctions de grand Visir lorsque celui-ci est absent. Le troisième est le Bacha de la mer ou Capitan Bacha. Il est Amiral de la flotte Othomane. Le quatrième est l'Aga ou Colonel général des Janissaires. Les Janissaires sont en grand nombre, & forment la meilleure milice des Turcs pour l'infanterie, comme les Spahis pour la cavalerie. Les Janissaires sont exempts d'impôts, & ont de grands privilèges. Les Spahis vivent du produit des fiefs qu'ils reçoivent du Sultan à proportion de leurs services.

La seconde classe de Bachas sont les Beglerbeys ou Gouverneurs généraux des Provinces ; ils ont sous eux des Sangiacs - beys, qui sont Gouverneurs de Provinces particulières & Chefs d'une milice fort brave qu'on appelle *Sangiacs*.

Le principal étendard chez les Turcs est une ou plusieurs queues de cheval teintes en rouge, attachées à une pique, surmontées de quelque tissu de crin & d'une grosse boule de cuivre doré. Les Beys sont porter une de ces queues ; les Bachas deux jointes ensemble ; les grands Beglerbeys trois ; le grand Visir cinq, & le grand Seigneur sept lorsqu'il est en campagne. On distingue quelquefois les Bachas par le nombre de queues dont leur étendard est composé, & on les appelle *Bachas à trois queues, à deux queues, &c.*

On distingue deux sortes de Turcs : les Turcs originaires & les étrangers qui embrassent leur religion. On nomme *Renégats*, les Chrétiens que la misère, l'ambition ou l'avarice portent à apostasier. Les autres sont des esclaves achetés dans leur enfance & élevés dans le Mahoméanisme. Ce sont pour la plupart des Tarrares, entre lesquels on choisit ceux qui ont du génie pour les instruire dans les Sciences, & ils parviennent quelquefois aux premières charges de l'État ; les autres sont dressés aux exercices militaires, & forment ensuite les milices célèbres des Janissaires & des Spahis.

Les Turcs en général sont de belle taille, graves, sobres ; ils paroissent avoir peu de goût pour les Sciences & les Arts. Achmet III a néanmoins permis d'établir à Constantinople deux Imprimeries, l'une pour le turc & l'arabe, & l'autre pour les

Vivages grecs & latins. Leur loi leur permet d'avoir jusqu'à quatre femmes, & autant de concubines qu'ils en peuvent nourrir; mais elle leur défend les jeux de hasard & le vin. Ils font un très-fréquent usage du bain. Les Turcs d'Europe sont robustes; ils ont de la sincérité, & sont très-polis entre eux; mais fiers & durs à l'égard des Chrétiens.

La Turquie fournit quantité de soie, de laine, de poil de chèvre & de chameau, de coton brut & filé, de lin, de cire, d'huile, de bétail, de cendres & de bois. La situation de l'Empire qui du côté de l'Asie confine avec la Perse & l'Arabie heureuse est fort avantageuse au commerce. Les Turcs tirent de ce pays là beaucoup de marchandises qui se transportent dans les ports de l'Archipel, & se distribuent ensuite aux autres Nations de l'Europe. Ces marchandises sont d'un côté des soies, des toiles de Perse & des Indes, des draps d'or, des pierres & des drogues médicinales; de l'autre ce sont des parfums, des baumes & du café qui viennent de l'Arabie heureuse par la mer Rouge.

Les manufactures des Turcs sont les tanneries, les pelleteries pour toutes sortes d'usages & les chagrins. La teinture des soies, des laines & des peaux y est dans la dernière perfection pour l'éclat & la durée des couleurs. C'est de ces laines dont ils font leurs tapisseries; & s'ils avoient des desseins bien entendus, on ne pourroit rien voir au monde de plus beau que leurs ouvrages en ce genre.

Les marchandises que les Nations européennes fournissent aux Turcs ne sont point d'un assez grand prix pour pouvoir être échangées avec les leurs sans un retour

considérable en argent comptant. Les Anglois, les François & les Vénitiens sont obligés de fournir beaucoup de comptant pour la balance.

La Porte ayant reconnu l'avantage qu'elle retiroit de son commerce avec les Nations de l'Europe, a tâché de le faciliter. Dans cette vue elle a accordé des privilèges par les Traités qu'elle a faits avec leurs Souverains, qui depuis tiennent des Ambassadeurs à Constantinople pour veiller à l'observation de ces Traités. Ces Ambassadeurs ont sous eux des Consuls de leurs Nations dans les Echelles, principalement de l'Asie, & depuis le Caire jusqu'à Alep, aussi bien que dans les Villes méditerranées & dans les ports de mer, comme à Smyrne, à Tripoli de Sourie, à Saïde, à Alexandrie & autres.

On ne lève en Turquie qu'un ~~seul~~ droit d'entrée fort modique, après quoi tout le pays est ouvert aux marchandises. Les déclarations fausses n'emportent même ni confiscation ni augmentation de droits. Tout le contraire se pratique en Europe; les peines fiscales y sont très-sévères.

Un des fléaux de la *Turquie* qui dépend uniquement du climat, est la peste, dont le siège principal est en Égypte. On a imaginé dans les États de l'Europe un moyen admirable pour arrêter le progrès du mal; on forme une ligne de troupes autour du pays infecté, pour empêcher toute communication; on fait faire une quarantaine aux vaisseaux suspects; on parfume les hardes, les lettres qui viennent des lieux pestiférés. Les Turcs n'ont à cet égard aucune police, quoiqu'ils voient les Chrétiens dans la même

ville échapper au danger ; dont ils sont eux seuls la victime. La doctrine d'un destin rigide qui règle tout fait en *Turquie* du Magistrat un spectateur tranquille. Il pense mal à propos que Dieu a déjà tout fait, & que lui n'a rien à faire.

Nous parlons des différentes provinces & villes de *Turquie* sous les noms qui leur sont propres.

TURQUIN ; adjectif. Il se joint toujours avec bleu, & signifie foncé, couvert. *Il a un habit bleu turquin.*

TURQUOISE ; substantif féminin. Sorte de pierre précieuse de couleur bleue, & qui n'est point transparente.

M. de Réaumur prétend que les pierres appelés *turquoises*, ne sont autre chose que des dents d'animaux marins ou terrestres, devenues fossiles & comme pétrifiées : ce que l'on reconnoît, dit cet Académicien, par leur forme extérieure, par leur consistance, & par leur tissu intérieurement filamenteux & percé d'alvéoles ou d'ouvertures pour le passage des nerfs.

Toutes les diverses parties osseuses des animaux, peuvent également se changer en *turquoises* : il suffit pour cela qu'elles soient ensevelies dans une terre où se filtre un fluide cuivreux qui les imprègne & les pénètre, en un mot qui en augmente la dureté, la pesanteur spécifique, & en change la couleur en un beau bleu. En effet, on voit à Paris dans l'immense collection du cabinet d'Histoire Naturelle du Roi, une main toute convertie en *turquoise*.

L'Histoire porte que J. Cassianus de Pultra, avoit l'art de faire avec l'ivoire fossile appelé *Mammoth*, en Russie, des *turquoises* artificielles. Il paroît que Henckel a connu ce

même secret de colorer en bleu des os endurcis par leur séjour dans la terre, sans cependant avoir pu leur donner la véritable dureté des *turquoises*. On sait que MM. Duhamel & Guettard ont trouvé aussi le moyen de colorer en rouge les os des animaux vivans, en leur faisant avaler avec leur nourriture, soit de la gaudes, soit de la garence, soit de l'orseille.

M. Mortimer, Secrétaire de la Société de Londres, a fait voir à cette Académie, un morceau de *turquoise*, qui, n'ayant aucun tissu osseux, laisse présumer qu'il peut y avoir des pierres cuivreuses ou des jaspes colorés en bleu, mamelonnés, & qui méritent par préférence de porter le nom de véritables *turquoises*. L'échantillon de *turquoise* de M. Mortimer avoit douze pouces de longueur, cinquante-trois de largeur, & près de treize d'épaisseur. Le chevalier Hansloane avoit dans sa collection un morceau de *turquoise* presque aussi beau, & de la même nature.

Dans le dernier siècle on faisoit un commerce assez considérable de la *turquoise*. Les Joailliers sont aussi dans l'usage de distinguer cette pétrification en *turquoise orientale* & *turquoise occidentale*.

La première tire plus sur le bleu céleste que sur le vert : elle est dure, susceptible d'un assez beau poli opaque ; on l'appelle aussi *turquoise de vieille roche*. On l'apporte de Nécapour, ville située à trois journées de Meched en Perse : on en apporte aussi de *Turquie*.

Celle qui est occidentale, & que l'on nomme aussi *turquoise de nouvelle roche*, est peu dure, & tire plus sur le vert que sur le bleu : elle est remplie d'onglets ou taches

laiteuses. On nous l'apporte d'Espagne, d'Allemagne & du Bas-Languedoc, où il s'en trouve beaucoup.

On n'est pas encore bien d'accord sur ce qui doit caractériser la beauté, la qualité & le prix des turquoises. Les uns les veulent d'un beau bleu Turquin, les autres d'un vert de Saxe. M. Wallerius dit qu'une belle turquoise de la grosseur d'une noisette, est estimée dans le commerce deux cents rixdales, ce qui fait environ 750 livres argent de France.

Lorsque la couleur des turquoises s'affoiblit extérieurement, il suffit d'en user la surface, ou de la mettre quelques instans au bain de cendres; par ce moyen on avive l'intensité de sa couleur, & ensuite on lui donne le poli par le moyen de la roue des Lapidaires.

TURSAN; petit pays de France en Gascogne. Il est borné au nord par les Landes, au levant par le bas Armagnac, au midi par le Béarn, au couchant par la Chalosse. Le Turfan renferme la ville épiscopale d'Aire & celle de S. Sever.

TURTLE; substantif masculin. On donne ce nom à des espèces de tortues de mer, de l'île de Tabago: elles sont plus grandes que les tortues ordinaires. Il y en a une espèce qu'on nomme *Turtle verte*, qui est regardée comme sacrée parmi les Américains. Ils l'appellent *poisson de Dieu*, à cause de l'effet merveilleux que sa chair, disent-ils, produit dans le corps humain, lorsqu'on a avalé quelque breuvage empoisonné. Les habitans de Guinée l'estiment aussi comme un remède infailible contre la gonorrhée, & généralement contre tous les maux vénériens. Sa chair a le goût tantôt du veau, & tantôt du bœuf;

sa graisse est verte, & se mange comme de la moelle.

TUSCULANES; adjectif féminin pluriel qui s'emploie aussi substantivement. C'est le titre que Cicéron a donné à un de ses ouvrages qu'il a nommé *Questions tusculanes*, qui sont des disputes sur divers lieux communs de la Philosophie morale. Comme la maison de campagne où l'on suppose que cet ouvrage fut composé, ou qu'on regarde comme la scène des disputes qu'il contient, se nommoit *Tusculum*, l'Auteur en a pris occasion d'appeler ce recueil *Questions tusculanes*. C'est ainsi que M. Huet, alors Abbé d'Aulnay, & depuis Evêque d'Avranches, a donné à un de ses livres qu'il avoit composés dans cette Abbaye, le nom de *Questions alnetana*. Au reste les *Tusculanes* de Cicéron forment cinq livres, dont le premier est sur le mépris de la mort, le second sur la patience ou la force d'esprit pour supporter les afflictions, le troisième sur l'adoucissement des peines, le quatrième sur les autres passions de l'ame, & le cinquième enseigne que la vertu suffit pour rendre l'homme heureux. M. l'abbé d'Oliver de l'Académie Française, a donné une fort belle traduction des *Tusculanes*.

TUSCULUM; nom d'une ancienne ville d'Italie dans le Latium. Elle étoit située au nord d'Albe, & à douze lieues de Rome, sur une colline fort élevée. Silius Italicus dit qu'elle fut bâtie par Télégone, fils d'Ulysse & de Circé.

TUSSILAGE; substantif masculin. *Tussilago*. Plante qui croît aux lieux humides & gras. Sa racine est longue, menue, blanche, tendre & rampante: elle pousse plusieurs petites tiges à la hauteur d'environ un pied, creuses en dedans, coton-

nées, rougeâtres, revêtues de petites feuilles sans queue, longues, pointues, placées alternativement, lesquelles soutiennent chacune en leur sommet, une belle fleur ronde, radiée, jaune, ressemblante à celle du pissenlit, avec cinq étamines capillaires. A la fleur succèdent plusieurs semences oblongues, aplaties, garnies chacune d'une aigrette. Cette fleur s'épanouit à l'entrée du Printemps, elle dure peu. Après les fleurs, naissent les feuilles qui sont grandes, larges, anguleuses, presque rondes, vertes en-dessus, blanchâtres & coronneuses en-dessous, d'un goût amer, gluant, à peu-près comme l'artichaux.

Si on cultive cette plante dans les jardins, en un lieu ombrageux & humide, tel qu'il convient à sa nature, elle s'y multiplie & y trace singulièrement. On fait surtout usage de ses fleurs en Médecine, pour le rhume, pour adoucir les âcretés, déterger les ulcères de la poitrine, & faciliter l'expectoration. En un mor, les feuilles & les fleurs de tussilage sont consacrées pour ainsi dire aux maladies du poumon. On fait fumer les feuilles aux asthmatiques en guise de tabac. Dans les Pharmacies on est dans l'usage de tenir un syrop, une conserve, & une eau distillée de tussilage.

TUTELAIRE ; adjectif des deux genres. *Custos*. Qui tient sous sa garde, sous la protection. Il n'est guère usité qu'en parlant des Anges, des Saints.

C'est une opinion ancienne dans le Christianisme, & fondée sur l'Écriture, qu'il y a des Anges *tutélaires* des royaumes, des villes, & même des personnes. Les Catholiques croient que chaque Fidelle a depuis le moment de sa naissance

un de ces Anges tutélaires attaché à sa personne, pour le défendre des tentations, le préserver des périls, & l'exciter à l'observation de la Loi, & cette croyance est un des motifs du culte religieux qu'ils rendent aux Anges.

Le P. Antoine Macedo, Jésuite Portugais de Coimbre, a publié un grand ouvrage *in-folio* sur tous les Saints tutélaires de tous les Royaumes, Provinces & grandes Villes du monde Chrétien, intitulé, *Divi tutelares orbis Christiani*, & imprimé à Lisbonne en 1687.

On appeloit chez les Païens, *Dieux tutélaires*, certains Dieux qu'ils regardoient comme Protectors de la République, des villes, des familles, &c. *Minerve étoit la Divinité tutélaire d'Athènes*.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

TUTELINA ; nom d'une Divinité Romaine qui veilloit à la conservation des moissons & des fruits de la terre déjà recueillis. On lui avoit érigé des Statues, des Autels, & un Temple qui étoit sur le Mont-Aventin.

TUTELLE ; substantif féminin. *Tutela*. Autorité donnée par la Loi ou par le Magistrat, pour avoir soin de la personne & des biens d'un mineur.

On distingue en droit trois sortes de tutelle ; la testamentaire, la légitime & la dative ; la première est celle qui est déferée par le testament du père ou de la mère ; la tutelle légitime, celle qui est déferée par la Loi au plus proche parent, ou, à son défaut, au plus proche voisin ; la dative, celle qui est donnée par le Juge, après avoir pris l'avis des parens.

Les

Les tutelles testamentaires & légitimes ont encore lieu dans quelques pays ; mais elles ont besoin d'être confirmées par le Juge ; c'est pourquoi l'on dit communément qu'en France toutes les tutelles sont datives.

Le père & la mère sont cependant tuteurs naturels de leurs enfans & peuvent gérer sans être nommés par le Juge.

On peut nommer un ou plusieurs tuteurs à une même personne, lui donner des tuteurs honoraires & des tuteurs onéraires, donner au tuteur un Conseil, sans l'avis duquel il ne puisse rien faire, exiger du tuteur caution, s'il n'est pas solvable.

La fonction de tuteur étant un office public & civil, on ne peut pas y nommer une femme, à moins que ce ne soit la mère ou l'aïeule ; on présume que dans ces personnes la tendresse supplée ce qui pourroit leur manquer d'ailleurs, mais on ne peut pas les contraindre d'accepter la tutelle.

Tout tuteur nommé ou confirmé par le Juge, doit prêter serment de bien administrer avant de s'immiscer dans l'administration.

Celui que l'on veut nommer tuteur, peut se faire décharger de la tutelle, s'il a quelque excuse légitime ; ces causes sont le grand nombre d'enfans ; il en falloit trois à Rome, quatre en Italie, & cinq dans les provinces ; l'âge de soixante-dix ans ; la grande pauvreté ; l'exercice de quelque magistrature, même municipale ; un procès avec le mineur ; le défaut de savoir lire & écrire ; l'inimitié capitale ; une infirmité ordinaire ; l'absence pour le service public ; la profession des armes ou des arts libéraux.

Tome XXIX.

Il y a des excuses qui ne sont que pour un temps, comme la Charge de deux tutelles, la minorité de vingt-cinq ans, la recette des deniers publics, une maladie actuelle.

Le premier soin du tuteur doit être de veiller à l'éducation du pupille ou mineur.

Il doit aussi administrer fidèlement & diligemment les biens, & pour cet effet, commencer par faire faire inventaire, faire vendre les meubles, placer les deniers oisifs, & faute de le faire dans un délai compétent, il en doit les intérêts, & même les intérêts des intérêts ; il doit écrire jour par jour sa recette & sa dépense, & la tutelle finie, en rendre compte.

Dans quelques pays, comme en Normandie, ceux qui nomment le tuteur sont responsables de sa solvabilité ; ailleurs ils n'en sont point garans, à moins qu'il n'y ait eu du dol de leur part. En pays de droit écrit la tutelle finit à la puberté ; en pays coutumier, à la majorité seulement, à moins que le mineur ne soit plutôt émancipé.

La tutelle finit aussi par la mort du mineur, & par celle du tuteur, & par la mort civile de l'un ou de l'autre.

Elle finit encore, lorsque le tuteur est déchargé de la tutelle à cause de quelque excuse légitime qu'il a, ou lorsqu'il est destitué comme suspect, soit pour ses mauvaises mœurs, soit pour malversations.

TUTELLE PERPÉTUELLE, s'est dit chez les Romains, de celle où étoient autrefois les femmes, même pubères & majeures.

Suivant la loi des douze tables, les femmes orphelines non mariées

B

demeuroient perpétuellement sous la tutelle, soit de leur frere, soit de leur plus proche parent paternel.

La Loi Atilia ordonna que le Préteur & la plus grande partie des Tribuns donnassent des tuteurs aux femmes & aux pupilles qui n'en avoient pas.

Il y avoit néanmoins cette différence entre les tuteurs des pupilles & ceux des femmes pubères, que les premiers avoient la gestion des biens de leurs mineurs, au lieu que les tuteurs des femmes interposoient seulement leur autorité.

Quand la femme se marioit, elle passoit de la main ou puissance de son tuteur, en celle de son mari, ainsi elle étoit dans une tutelle perpétuelle.

Mais la Loi Claudia ôta les tutelles légitimes des femmes, & ne soumit à la tutelle que celles qui étoient pupilles & impubères; & à l'égard des femmes mariées les droits du mari furent restreints; il lui fut défendu d'aliéner la dot sans le consentement de sa femme, & l'on permit à celle-ci de disposer de ses paraphernaux.

On dit, qu'un homme a un privilège qui l'exempte de tutelle & de curatelle; pour dire, qu'il a un privilège qui le dispense d'être tuteur & curateur.

On dit proverbialement d'un homme qui est gêné & contraint par quelque personne qui a pris autorité sur lui, en sorte qu'il ne peut pas faire librement ce qu'il veut, qu'il est comme en tutelle, qu'on le tient en tutelle.

TUTEUR, TUTRICE; substantif.

Celui ou celle que le Magistrat ou la Loi autorisent pour avoir soin de la personne & des biens d'un mi-

neur. Il n'y a que les mères ou aïeules qui puissent être tutrices. Voyez TUTELLE.

On appelle *tuteur onéraire*, celui qui est véritablement chargé de la gestion de la tutelle. Et *tuteur honoraire*, celui qui est nommé par honneur seulement, pour assister de ses conseils le mineur & son tuteur onéraire. Ces tuteurs honoraires ne sont pas obligés de se mêler de l'administration des biens du mineur, & quand ils ne l'ont pas fait, ils ne sont pas comptables; cependant ils peuvent aussi gérer, à moins que cela ne leur ait été défendu expressément, & quand ils l'ont fait, ils sont comptables comme les autres.

On appelle *protuteur*, celui qui; sans avoir été nommé tuteur, en tient néanmoins lieu, & devient comptable, comme s'il étoit véritablement tuteur; tel est le second mari d'une femme qui étoit tutrice de ses enfans. Et l'on appelle *subrogé tuteur*, celui qui est nommé à l'effet d'assister à la levée du scellé, à l'inventaire & à la vente des meubles; lorsque le conjoint survivant est tuteur de ses enfans, on nomme en ce cas un subrogé tuteur pour servir de contradicteur vis-à-vis du père ou de la mère dont les intérêts peuvent être différens de celui des enfans.

En termes de jardinage, on appelle *tuteur*, une forte perche que l'on met à terre à côté d'un arbre, & à laquelle on l'attache pour le soutenir, ou pour le redresser.

TUTIE; voyez SPODE.

TUTLINGEN; ville d'Allemagne dans la Souabe, au Duché de Wirtemberg près du Danube.

TUTOIEMENT; substantif masculin. Terme dont on se sert pour

marquer l'action de tutoyer. En France le tutoiement n'est guère en usage que de maître à valet ou entre des amis intimes.

TUTOYÉ, EE; participe passif. Voy. TUTOYER.

TUTOYER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. User du mot de tu & de toi en parlant à quelqu'un. Elle ne veut pas que son mari la tutoie.

Les deux premières syllabes sont brèves & la troisième longue ou brève. Voyez VERBE.

L'e féminin qui termine le singulier du présent de l'indicatif, &c. s'unit à la syllabe précédente, & la rend longue.

On prononce *tatayer*.

TUTRICE; voyez TUTEUR.

TUTUCURIN; ville d'Asie, aux Indes orientales sur la côte de la Pêcherie. Elle appartient aux Hollandois qui y ont bâti un fort, & qui y font un commerce considérable.

TWEDALE; province de l'Écosse méridionale, ainsi appelée à cause de la rivière de Twède qui la traverse. Elle a environ neuf lieues de longueur & six de largeur. Elle est fertile & abonde en pâturages. Pécables-en est la capitale.

TWÉDE; (la) rivière qui sépare l'Angleterre de l'Écosse, & qui se jette dans la mer auprès de Berwick.

TUY; ville forte & épiscopale d'Espagne dans la Galice, sur les frontières du Portugal, à vingt-cinq lieues, sud, de Compostelle.

TUYAU; substantif masculin. *Canalis*. Tube ou canal de fer, de plomb, de fer blanc, d'étain, de cuivre, de bois, de terre cuite, &c. *Tuyau d'orgue*. *Tuyau de fontaine*. *Tuyau*

de fer blanc. C'est de la proportion des tuyaux avec les réservoirs & les ajutages, que dépend la beauté des eaux jaillissantes.

TUYAU, se dit aussi de l'ouverture d'une cheminée depuis le manteau jusqu'en haut. *Le tuyau de cette cheminée n'est pas assez large.*

On appelle *tuyau dévoyé*, un tuyau de cheminée qui est détourné de son aplomb.

TUYAU, se dit encore de l'ouverture & du canal d'un privé. *Le tuyau est engorgé.*

TUYAU, se dit aussi du bout creux de la plume des oiseaux, de la tige de leur plume. *C'est avec les tuyaux de plumes d'oie qu'on fait ordinairement les cure-dents & les plumes à écrire.*

TUYAU, se dit encore de la tige du blé & des autres plantes qui ont la tige creuse.

TUYAU DE MER, se dit en termes de Conchyliologie, d'un genre de coquillages ainsi nommés, parcequ'ils sont semblables en quelque sorte à un chalumeau. Il y en a de plusieurs espèces qui varient un peu pour la figure. M. d'Argenville fait de ce genre de coquillage la troisième famille des *univalves*.

Cet Auteur en donne cinq espèces différentes. Dans la première, il met les tuyaux de mer appelés *dentales rayés* & *dentales polis*: ceux-ci sont des espèces d'antales. Dans la seconde, les *droits*; dans la troisième, ceux qui sont semblables à une corne un peu courbée, ceux qui sont en forme de racines, les tuyaux appelés *dentales*, en forme d'une racine de bistorte; ceux qui ont la forme de raie; ceux qui sont faits comme des dents de chiens, ou comme des dents d'élé-

phant; ceux qui sont de couleur blanche, & enfin ceux qui tirent sur le vert. Il compose la quatrième espèce du *pinceau de mer*, ou l'arrosoir venant de l'île d'Amboïne; & la cinquième espèce, des *tuyaux de mer*, appelés *antaes*, dont les uns sont blancs & les autres jaunes; les antaes les plus estimés viennent des Indes orientales.

Tous les tuyaux de mer dont nous parlons, vivent ordinairement solitaires & séparés, & non point en colonies comme les vermiculaires de mer.

L'arrosoir est parmi les tuyaux l'espèce la plus distinguée: il est remarquable par sa forme toute droite, & par la singularité de sa tête, qui est percée en arrosoir. Des Auteurs l'appellent *Phallus*, c'est-à-dire, un *priape*.

On lui donne le nom de *pinceau de mer*, parcequ'il a sa tête est garnie d'une fraise, & d'un gland percé de petits trous, remplis d'une infinité de filets qui ressemblent assez aux poils d'un pinceau. Aussi-tôt que ce testacé est hors de l'eau, tous ces filets tombent, & l'on voit alors un tuyau blanc, mince & creux, qui va en diminuant jusqu'à l'autre extrémité, formant quelques replis d'espace en espace. Ce sont les Hollandois qui nous apportent cette coquille de leurs colonies des grandes Indes, mais nous ne l'avons jamais entière: on n'y rencontre point cette extrémité pyramidale que l'on soupçonne être adhérente sur la roche en serpentant. Quelques-uns pensent aussi que cette espèce de tuyau n'a point de tête, ni de fraise perforée, lorsqu'il est dans l'état d'accroissement; mais que l'animal donne ce caractère à

sa coquille, lorsqu'il a atteint sa grandeur que la nature lui a prescrite.

TUYÈRE; substantif féminin. Ouverture à la partie postérieure d'un fourneau, où l'on place les tuyaux ou becs des soufflets.

TYCHO-BRAHÉ, Astronome, le plus grand Observateur qu'il y ait eu, est le premier qui par l'exactitude & le nombre de ses observations, ait donné lieu au renouvellement de l'Astronomie: toutes les théories, les tablettes & les découvertes de Kepler sont fondées sur ses observations. Il naquit le 13 Décembre 1546 à Kundstrup, dans la province de Scanie, d'une famille illustre qui subsiste encore dans la Suède. En 1559 il alla étudier à Copenhague: il fut étonné en voyant arriver l'éclipse de soleil du 21 Août 1560, suivant la prédiction des Astronomes; dès ce moment il conçut le desir de pouvoir à son tour faire de semblables prédictions. Il se mit à étudier la sphère, & à consulter souvent les Ephémérides de *Stadius*. En 1562 on l'envoya à Leipsic pour étudier en droit, avec un gouverneur qui ne pouvoit souffrir de voir son élève s'occuper d'Astronomie: celui-ci étoit obligé d'acheter, aux dépens de ses plaisirs, les moyens de s'instruire en secret: un petit globe céleste de la grosseur du poing, lui servoit à connoître les constellations & à les observer, quand le gouverneur étoit endormi: dans un mois il avoit appris à distinguer toutes celles qui paroissent alors sur l'horizon de Leipsic; les Ephémérides lui servoient à reconnoître les planètes & à suivre leurs mouvemens: il voulut ensuite connoître les principes sur lesquels ces Ephémérides étoient

construites ; il se procura les tables d'Alphonse & de Copernic ; il s'en rendit l'usage familier , & il ne tarda pas à reconnoître qu'elles s'écartoient souvent beaucoup de l'observation , & que les Ephémérides de *Stadius* , les seules qu'on eut alors , n'étoient pas toujours exactes ; il vit surtout au mois d'Août 1563 que la conjonction de Jupiter & de Saturne avoit été mal annoncée , & que les tables n'y étoient pas conformes : ce fut alors qu'il conçut le projet de faire de meilleures observations. Il fit connoissance avec *Scubetus* qui faisoit à Leipzig des instrumens de Mathématiques : il acheta de lui un rayon astronomique à la façon de *Gemmasfrisius* , avec lequel il passoit en secret des nuits entières à observer ; les observations qu'il fit avec ce petit instrument , existent encore , & il en avoit composé un recueil séparé.

Après avoir été trois ans à Leipzig , Tycho retourna dans son pays à l'occasion de la mort de son oncle. Mais voyant que ses parens faisoient peu de cas de ses occupations , il s'éloigna d'eux , & revint en 1566 à Wittemberg , où il faisoit tranquillement diverses observations , lorsque la peste l'obligea de se retirer à Roskch dans le Mecklembourg. Il observa au mois d'Avril 1567 une éclipse de soleil , qu'il compte pour la première qu'il eût observée dans les règles.

En 1569 Tycho vint à Augsbourg , & se lia avec Hainzelius , Sénateur de cette ville , qui avoit du goût pour l'Astronomie : il chercha des ouvriers dans l'intention de faire un quart de-cercle où l'on pût distinguer chaque minute de degré ; le Sénateur se chargea des frais , & fit placer dans sa maison de campagne

à Gekinga , un quart-de-cercle de bois de quatorze pieds de rayon. Tycho fit faire aussi un sextant de bois de quatre pieds de rayon.

En 1571 retourné dans sa patrie , il trouva un de ses oncles nommé *Billeus* , plus éclairé & plus favorable aux Sciences , qui connoissant le mérite de son neveu , lui donna un endroit commode à Herritz-Wadt près de Kundstrup , pour y travailler à ses observations : Tycho y forma un laboratoire , & après avoir observé quelques temps avec son rayon astronomique , il fit faire ensuite un sextant semblable à celui qu'il avoit laissé à Augsbourg.

Ce fut-là que le 11 Novembre 1572 il apperçut cette étoile singulière de la constellation de Cassiopée , dont il fit des observations assidues , qui furent d'abord imprimées à Copenhague , & qu'il a données ensuite plus au long dans ses progymnasmes. Sa réputation fit souhaiter à beaucoup de personnes qu'il voulût donner quelques leçons dans l'Université de Copenhague , sur des choses que personne ne connoissoit comme lui : il s'y refusa long-temps ; mais enfin le Roi s'y étant intéressé , il s'y rendit en 1574 , & y démontra les théories sur lesquelles étoient fondées les tables astronomiques.

Il alla voir en 1575 le Landgrave Guillaume à Cassel , où il y avoit un Observatoire célèbre ; il vint ensuite à Bâle , & de là à Venise , d'où il revint à Copenhague , avec le dessein de retourner s'établir à Bâle. Dans ces entrefaites , le Roi *Frédéric I* , à qui le Landgrave avoit fait connoître le rare mérite de Tycho , lui écrivit de venir le joindre , & lui offrit la protection la plus marquée ; pour le

mettre à portée de suivre le cours de ses travaux, il lui donna l'île d'Huene, en Latin *Venusia*, située vis-à-vis de Copenhague, se chargea des frais du bâtiment, des machines & des ouvriers qui lui seroient nécessaires. On y bâtit un château appelé *Uranibourg*, en forme de carré de soixante pieds en tout sens, dont on peut voir la description dans le livre qui a pour titre, *Astronomia instaurata mechanica*, imprimé en 1598. On y joignit les instrumens les plus grands & les plus parfaits, au nombre de vingt-huit, dont le même ouvrage contient les figures & les descriptions; il y en avoit qui étoient divisés, non-seulement en minutes, mais même de dix en dix secondes; il y employa tout ce que la magnificence d'un si généreux Prince lui accorda, & tout ce que ses propres revenus lui fournirent: ses observations commencèrent en 1582.

Tycho ne pouvant suffire à l'immenité des travaux qu'il se proposoit de suivre, attira auprès de lui des gens capables de le seconder: il forma des élèves à ses frais; & il y avoit sans cesse des Observateurs attentifs & des Calculateurs assidus, qui travailloient sous ses ordres.

Dans l'espace de quinze ans qu'il observa dans cette île, Tycho établit les fondemens de toute l'Astronomie; il détermina les lieux de 777 étoiles fixes, chacune par plusieurs observations: le soleil, les planètes, les comètes, les parallaxes, les réfractions, tout fut observé & fixé d'une manière aussi exacte que nouvelle.

Les hommes les plus habiles se faisoient un plaisir d'aller voir cet Astronome incomparable, & tout

le monde y étoit très-bien accueilli. Le Roi d'Écosse allant épouser la Princesse Anne, sœur du Roi de Dannemarck, passa dans l'île d'Huene avec toute sa Cour, & fut si enchanté des travaux & des succès de Tycho, qu'il composa son éloge en vers Latins, tel qu'on l'a imprimé dans les progymnasmes.

Tant de gloire & de mérite devoit faire des envieux. La mort du Roi Frédéric leur procura les moyens de réussir dans leurs manœuvres. Ils commencèrent à exagérer les besoins de l'État, & ils firent enfin révoquer les pensions dont Tycho jouissoit: alors ne pouvant plus suffire aux dépenses de ses observations, & prévoyant qu'on lui ôteroit encore son île d'Huene, il fit transporter une partie de ses instrumens à Copenhague, & ne laissa à Uranibourg que les plus lourds & les plus difficiles à transporter. Mais la rage de ses persécuteurs n'étant pas assouvie, un Ministre nommé *Walchendorp* (son nom doit être connu, pour être réservé à l'infamie, & dévoué à l'exécration des Savans de tous les âges), lui fit défense de continuer à Copenhague ses travaux d'Astronomie ou de Chimie: Tycho fut donc obligé de fréter un bâtiment de transport, où il mit sa famille, ses instrumens, ses livres, & abandonna pour toujours son ingrate patrie au milieu de l'été, dans l'année 1597.

Il passa d'abord à Rostoch, & de-là près de Hambourg au château de Wandebourg, chez Henri de Rantzow, qui lui avoit offert un asyle: ce fut-là qu'il publia en 1598 la description de ses instrumens, *Astronomia instaurata me-*

thànica, dédiée à l'Empereur Rodolphe II.

Ce Prince qui connoissoit le mérite de ce célèbre fugitif, l'attira près de lui à Prague en 1599, lui donna une pension considérable, & ensuite un château éloigné de cinq milles de Prague, sur le bord du Lisar. Tycho s'y retira avec sa famille; il y attira Kepler aussi-bien que deux de ses Observateurs, *Melchior Jostelius* & *Christian Longomontanus*, qui furent dans la suite professeurs de Mathématiques, l'un à Wittemberg, l'autre à Copenhague.

Cependant la solitude & les incommodités de ce séjour lui ayant fait désirer de retourner à Prague, l'Empereur acheta pour lui une maison commode, & lui donna Kepler pour le seconder dans les observations & les calculs qu'il vouloit continuer: il reprenoit ces exercices avec une vigueur nouvelle, lorsqu'il fut enlevé par une maladie aiguë, le 24 Octobre 1601.

TYCOKZIN; ville de Pologne dans la Podlaquie, sur la rivière de Narew, à neuf lieues, nord-ouest, de Bielsk.

TYDÉE, fils d'Oenée, Roi d'Étolie, s'étoit réfugié à la Cour d'Adraste, Roi d'Argos, pour le faire expier du meurtre de ses oncles Alcathoüs & Lycopée, ou selon d'autres, de son frère qui s'appelloit *Ménalippe*: il s'y trouva avec Polinice qui venoit implorer le secours de ce Prince contre la perfidie de son frère Étéocle qui l'avoit exclu des droits qu'il avoit au royaume de Thèbes. L'un & l'autre avoient reçu d'Adraste l'accueil le plus favorable, & peu de temps après, ce Prince, pour obéir à un oracle, leur fit épouser les deux

filles. Argie l'aînée fut donnée à Polynice, & Déypile à Tydée. Le beau-père & les deux gendres prirent ensuite des mesures pour le rétablissement de Polynice sur le trône de Thèbes. On essaya d'abord les voies de la douceur; & Tydée se chargea d'aller trouver Étéocle, pour tâcher de l'amener à des sentimens d'équité. Il refusa fièrement d'entendre à aucune proposition; il s'en fallut même assez peu que Tydée ne fût insulté dans un repas, où les principaux Thébains avoient été invités; mais il fut se faire respecter par un défi généreux qu'il fit aux plus braves d'entre eux, en leur donnant le choix du genre de combat. Il vainquit par le secours de Pallas, tous ceux qui osèrent se présenter, & reprit le chemin d'Argos. Les Thébains que la honte & la colère animoient également, dressèrent sur son passage une embuscade de cinquante hommes choisis dans leur jeunesse: Tydée seul contre tous, les égorga tous, à l'exception d'un seul qu'il chargea de porter à Étéocle la nouvelle de ce combat.

Adraste instruit du peu de succès des négociations de Tydée, & de l'indigne complot qu'on avoit formé pour le faire périr, déclara la guerre à Étéocle, & engagea dans son parti Capanée, Hippomedon, Parthénopée & Amphiaräus; ces quatre guerriers joints à Polynice, Adraste & Tydée, furent nommés par excellence les sept chefs, & commandèrent séparément chacun un corps d'armée. Tydée fut considéré comme le plus brave. Cependant il périt dans cette guerre ainsi que les autres chefs, à la réserve d'Adraste. Voyez **ADRASTE** & **EPIGONES**.

TYMBALE ; voyez **TIMBALE**.

TYMPAN ; substantif masculin & terme d'Anatomie. Partie de l'oreille qui est une membrane lisse, mince & transparente, dont la circonférence est enchâssée dans une rainure osseuse de l'os temporal, & sous laquelle passe une branche de nerf de la cinquième paire. Le tympan termine le conduit auditif & le sépare de la caisse. Voy. **TAMBOUR**.

TYMPAN, se dit en termes d'Imprimerie, d'une espèce de châssis composé de quatre barres de bois ou de fer, sur lesquelles est collée une peau de parchemin. *C'est sur le tympan qu'on étend la feuille de papier prête à passer sous la presse.*

TYMPAN, se dit en termes d'Architecture, de l'espace du fronton qui est compris entre les trois corniches qui l'entourent. *Quelquefois le tympan est lisse & quelquefois il est orné de sculpture en bas relief.*

On appelle *tympan d'arcade*, une table triangulaire placée dans les encoignures d'une arcade. Les plus simples tympanes de cette espèce n'ont qu'une table renfoncée, ornée quelquefois de branches de laurier, d'olivier, de chêne, &c. ou de trophées, festons, &c. comme au château de Trianon, & ils conviennent aux ordres dorique & ionique. Les tympanes les plus riches sont décorés de figures volantes, comme des renommées, ainsi qu'on en voit aux arcs de triomphe antiques, ou de figures assises, telles que sont des vertus, comme dans l'Eglise du Val-de-Grâce.

TYMPAN, se dit aussi d'un panneau de menuiserie renfermé entre des moulures.

TYMPAN, en Mécanique & en Horlogerie, se dit d'un pignon enté sur

son arbre, & qui engrène dans les dents d'une roue.

TYMPANISÉ, ÉE ; participe passif.

Voyez **TYMPANISER**.

TYMPANISER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Décrier hautement & publiquement quelqu'un, déclamer contre lui. *C'est lui qui dans ses vers nous a tympanisés. On le tympanisa à l'audience. Elle se fit tympaniser dans cette ville.*

La première syllabe est moyenne, les deux suivantes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. Voyez **VERBE**.

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin ont la syllabe précédente longue.

TYMPANITE ; substantif féminin. Hydropisie sèche, ou plutôt enflure du bas ventre causée par des vents qui y sont retenus.

On peut regarder la tympanite comme le dernier degré des flatuosités, ou de la colique venteuse ; elle se manifeste par l'élévation & le gonflement extraordinaire du ventre qui se tend quelquefois comme un tambour.

Ce gonflement ordinairement inférieur à celui que produit l'ascite, ne change ni de figure ni de volume : on n'y touche point de fluctuation, ainsi que dans l'ascite. On y remarque d'ailleurs des alternatives d'augmentation & de diminution, qu'on n'observe pas dans l'épanchement aqueux, dont les progrès sont plus lents & plus constants. D'ailleurs la tumeur du ventre dans la tympanite, n'a pas le sentiment de pesanteur qu'on éprouve dans l'ascite, & la raison n'en est pas difficile à trouver : le ventre est encore dans la maladie dont nous parlons,

plus

plus élevé dans la région épigastrique & vers l'ombilic. Il rend quelquefois un son obscur lorsqu'on le frappe, & il a plus de ressort que dans l'hydropisie.

La *tympanite* est accompagnée de douleurs, tant au ventre ou aux environs du nombril, qu'au dos; de la perte de l'appétit, du sommeil & de l'embonpoint; & quelquefois du vomissement. Les malades se plaignent d'un grand accablement; ils ont pour la plupart, la toux sèche & la respiration gênée, avec des inégalités dans le pouls qui d'ailleurs est plein & dur. Ils font de vains efforts pour rendre des vents, & sont tourmentés par la constipation. Dans les derniers temps ils rejettent tout ce qu'on leur fait prendre, & tombent même dans une vraie affection iliaque. L'air n'est pas toujours renfermé dans l'estomac & les boyaux: il est quelquefois dans la capacité du ventre, ou dans l'un & l'autre lieu. Lorsque l'estomac est le principal siège de la maladie, on a de la peine à avaler; ce qu'il y a cependant de singulier, est que les alimens passent, & que le seul air est retenu. La respiration enfin est plus gênée: on a des palpitations, des inquiétudes, des éblouissemens, des rougeurs au visage, &c.

Les hypocondriaques & les hystériques, les néphrétiques & les gouteux; ceux qui ont le ventre paresseux, & dont les pertes de sang sont supprimées, sont les plus sujets aux maladies venteuses: elles sont souvent le produit des crudités acides & nidoreuses. On fait qu'il y a beaucoup d'alimens qui engendrent des vents: tels sont les différens légumes, les fruits cucurbitacés, le poisson, &c. le froid aux jambes

Tome XXIX.

peut aussi y donner lieu. Les enfans, les femmes, & surtout les accouchées, les vieillards & les gens de lettres, sont encore très-exposés aux flatuosités & à la tympanite: cette dernière succède quelquefois aux grandes maladies, aux pertes de sang excessives, aux fièvres intermittentes mal traitées, &c.

La tympanite, maladie toujours redoutable & quelquefois très-longue, est tout aussi rébelle que l'ascite. La soif, l'oppression, la chaleur éthique, l'enflure des jambes, l'accablement du corps & de l'esprit, les inquiétudes, les défaillances, les extrémités froides, &c. en sont les signes les plus fâcheux. Elle est absolument incurable lorsque l'énorme dilatation des boyaux a entraîné la perte de leur ressort; car cette maladie commence par le spasme & finit par l'atonie autant qu'on peut en juger par ce qui la précède, par les accidens qui l'accompagnent & par les moyens de la guérir qui ont le plus réussi. Si elle dure long-temps, elle ne manque point de se joindre à l'ascite, & cette complication en rend le traitement plus difficile.

La cure de la tympanite doit avoir beaucoup de rapport avec celle des autres flatuosités; mais comme ç'en est le dernier degré, il lui faut des secours proportionnés. Les délayans, les lubrifians & les tempérans y sont employés avec succès; les laxatifs, tels que l'huile d'amandes douces, la manne, les eaux de Sedlitz & autres minérales purgatives n'y sont pas inutiles; mais les vomitifs n'y réussissent pas. Les stomachiques, les fortifiens & les carminatifs, tels que la sauge, la germandrée, l'aunée, le vin d'Alicante, l'extrait de genièvre, l'éli-

C

xir de propriété, &c. peuvent être utiles lorsqu'on a préparé les premières voies par les remèdes précédens. On peut user encore des anti-spasmodiques, comme de la mélisse, du castoreum, de l'assa-fœtida, de l'eau de fleur d'orange, &c. les apéritifs, & sur-tout les diurétiques, tels que le sel de tartre, le tartre vitriolé, le sel de duobus, celui de genêt, le savon, les martiaux, les eaux de Vals, celles de Forges, de Passy, &c. sont les remèdes dont on doit beaucoup attendre.

On ne doit pas négliger les lavemens adoucissans, laxatifs & rébenthinés; on les rend même quelquefois stimulans avec le tabac, le vin émétique, &c. on use encore des fomentations émollientes & discutives comme d'accessoires qui peuvent seconder l'action des autres remèdes.

On propose enfin la ponction. Il n'est pas douteux qu'elle ne convienne lorsque les vents sont répandus dans la capacité du ventre, & qu'on ne laisse périr bien des malades qu'on auroit pu sauver par ce moyen. Il est vrai qu'on est arrêté par la difficulté de connoître ce cas; mais qu'a-t-on à ménager lorsque la maladie est sans ressource?

TYMPANON; substantif masculin.

Sorte d'instrument de musique monté avec des cordes de fil de fer ou de laiton, & qu'on touche avec deux petites baguettes de bois. *Jouer du tympanon.*

TYNDARIDES; substantif masculin pluriel & terme de Mythologie. On a ainsi appelé Castor & Pollux, fils de Tyndare, Roi de Sparte. *Voyez CASTOR.*

TYPE; substantif masculin. *Typus.* Modèle, figure originale. En ce sens il n'est usité que dans le didac-

tique. *Selon les Platoniciens, les idées de Dieu sont les types de toutes les choses créées.*

En parlant de l'ancien Testament par rapport au nouveau, *type* se dit de ce qui est regardé comme la figure, le symbole des mystères de la loi nouvelle.

M. Gale distingue les types en historiques & en prophétiques. Les derniers sont ceux dont les anciens Prophètes se sont servis dans leurs inspirations. Les premiers sont ceux dans lesquels des choses arrivées ou des cérémonies instituées sous l'ancien Testament ont figuré d'avance, pronostiqué ou annoncé Jesus-Christ, ou des choses qui ont rapport à lui dans le nouveau Testament.

Les anciens Pères de l'Eglise, aussi-bien que les Critiques modernes, sont extrêmement partagés sur la nature & l'usage des types, & sur les représentations typiques qui se trouvent dans l'ancien Testament, & c'est ce qui fait une des grandes difficultés que l'on a à entendre les anciennes prophéties, & à concilier l'ancien Testament avec le nouveau.

On ne peut disconvenir en effet qu'il n'y ait eu des types institués par la sagesse divine pour être les ombres & les figures des choses à venir; & quoique les hommes soient tombés à cet égard dans bien des excès, & que plusieurs se soient imaginé voir des types par-tout, comme Origène qui trouvoit des mystères jusques dans les chaudrons du tabernacle, on doit se contenter des plus sensibles & des plus frappans, ou de ceux dont l'application a déjà été faite par une autorité supérieure en fait de religion; mais il n'en faut point proposer sans les prouver autant qu'il est possible, & sans faire voir que ce sont en effet

des types, afin de justifier la solidité du raisonnement des Apôtres qui en ont tiré des argumens:

Un Auteur moderne soutient que non-seulement les Pères de l'Eglise, mais aussi S. Paul lui-même, étoient d'opinion que toute la religion chrétienne étoit contenue dans l'ancien Testament, & accomplie dans l'histoire & dans la loi des Juifs, & que ce Testament & cette Loi ne devoient être regardés que comme les types & les ombres du Christianisme. Dans cette vue il cite l'Épître aux Hébreux & celle aux Colossiens; il ajoute que les lois rituelles de Moïse n'étant que des types & des ombres des choses réelles à venir doivent être considérées comme des prophéties accomplies. C'est aussi le sentiment de M. Whiston & d'autres; & le premier Auteur pour appuyer davantage son raisonnement cite Jesus-Christ lui-même, qui en saint Mathieu confirme les prophéties légales en disant qu'*il est venu accomplir la loi*. Mais c'est abuser visiblement de l'Écriture que d'employer ces passages à prouver que tout y est type & figure; car lorsque saint Paul dit que Jesus-Christ est la fin de la loi, *finis legis Christus*, il ne s'agit pas de savoir si Jesus-Christ y est figuré & prédit; il est simplement question de montrer qu'il est le seul auteur de la justice que la loi ne pouvoit donner. Quand il dit aux Colossiens que tout ce qui a été fait n'a été fait que pour Jesus-Christ, *omnia in ipsa constant*, & ne subsiste qu'en lui, il établit la divinité de Jesus-Christ, & il en donne pour preuve que tout ce qui existe n'existe que par l'opération de sa toute-puissance. De même quand Jesus-Christ dit qu'*il est venu accomplir la loi*,

cela s'entend des vérités de pratique qu'il venoit confirmer par ses exemples & par sa doctrine, & non simplement des figures qu'il venoit accomplir, comme si tout eût été type sous l'ancienne loi.

Cette affectation des figuristes a donné lieu à quelques Écrivains peu favorables à la religion d'observer que si les partisans anciens & les modernes du sens typique eussent formé le dessein de décrier le Christianisme, ils n'auroient pu mieux y réussir qu'en travestissant ainsi toutes choses en types & en prophéties. Il ne faut pas s'étonner, ajoutent-ils, que les Athées & les Déistes insultent à la crédulité des Chrétiens, & qu'ils rejettent des preuves fondées sur de pareilles absurdités.

Mais on peut répondre à ces Écrivains que l'exemple des figuristes ne peut tirer à conséquence contre la solidité des véritables preuves de la religion. Car il n'est pas difficile de reconnoître, à moins qu'on ne veuille s'aveugler soi-même, la réalité de ce qu'on appelle *types*. Il est évident qu'il y en avoit beaucoup sous l'ancien Testament, tels étoient les sacrifices, la personne du grand Prêtre, l'arche de Noé, &c. tels étoient les deux verges ou bâtons dont il est parlé dans Zacharie, telle étoit la femme adultère d'Osée, ses enfans, &c. par ces types & par d'autres semblables Dieu & les Prophètes ont dessein d'annoncer des événemens futurs; mais il faut observer ou que le Prophète avertit en même temps le Lecteur de prendre ces choses pour types, qu'il le met en état de les entendre de cette manière, & qu'il ne l'abandonne pas à ses propres conjectures après l'événement ou

l'accomplissement de ces prophéties; ou que les Apôtres ont expliqué ces types conformément à la tradition des Juifs, & qu'en montrant qu'ils avoient été accomplis en Jesus-Christ, ils en ont tiré des argumens victorieux en faveur de la religion.

En effet les Apôtres ont cité, en parlant de Jesus-Christ & des mystères de la loi nouvelle, un grand nombre de passages de l'ancien Testament dans leurs écrits; mais ils ne les ont pas tous cités dans le même sens. Ils en ont cité quelques-uns dans le sens que la sagesse divine avoit intention d'exprimer en dictant les livres saints; mais ils en ont cité aussi sans qu'ils parussent avoir une destination particulière & directe de Dieu pour les vérités auxquelles ils les appliquoient. On en trouve plusieurs qu'ils n'ont appliqués à Jesus-Christ qu'à cause des traits de convenance & de ressemblance qui en autorisoient l'allusion & l'application, & qui avoient donné lieu aux Juifs de les entendre du Messie. C'est le sentiment de plusieurs Pères, & entr'autres de S. Cyrille contre Julien.

TYP, est aussi le nom que l'on a donné à un édit de l'Empereur Constans II, publié en 648 pour imposer un silence général aux Orthodoxes, aussi-bien qu'aux Monothélites sur la question qu'on agitoit alors s'il falloit reconnoître en Jesus-Christ deux opérations ou volontés comme le soutenoient les Catholiques, ou s'il falloit n'y en admettre qu'une seule comme le vouloient les Monothélites.

On l'appela *type* parceque c'étoit une espèce de formulaire de foi, ou plutôt un règlement auquel tout le monde devoit conformer sa con-

duite en s'abstenant de parler des matières controversées.

Le véritable auteur du type étoit Paul, Patriarche de Constantinople & Monothélite, qui crut assez servir son parti en forçant par autorité les Catholiques à n'oser publier leur foi, espérant que l'erreur seroit assez de progrès tant qu'on ne la combatroit pas. En conséquence il insinua à l'Empereur Constans de supprimer l'écèse d'Héraclius, & de publier un édit pour imposer silence aux Orthodoxes & aux Monothélites, & sur-tout aux premiers qui se plaignoient vivement de l'écèse comme favorable au Monothélisme; mais on sent que cette prétendue voie de pacification étoit injuste, & qu'elle opprimoit la vérité sous prétexte d'éteindre les disputes. On croit cependant que Constans avoit donné cette loi à bonne intention, puisque dans le type même après avoir ordonné le silence aux deux partis, il ordonne qu'on s'en tienne aux saintes Écritures, aux cinq Conciles œcuméniques & aux simples passages des Pères, dont la doctrine est la règle de l'Église, sans y ajouter, en ôter ni les expliquer selon des sentimens particuliers; mais quelles que fussent les intentions de l'Empereur, il est certain que celles des Monothélites étoient d'en abuser & de s'en prévaloir contre les Catholiques. Aussi le Pape Théodore ne tarda-t-il point à prononcer la sentence de déposition contre le Patriarche Paul. Le type fut examiné dans le Concile de Latran tenu en 649, & l'on y prononça anathème contre tous ceux qui admettoient l'impieété du type & de l'écèse. *Voyez* EC-THÈSE.

TYP, se dit aussi dans l'art numisma-

rique des figures de divinités, de génies & autres symboles qui sont sur les médailles.

On se sert quelquefois, & surtout en Astronomie, du mot *type* au lieu de description géographique. *Le type des éclipses est d'un grand secours.*

La première syllabe, est brève, & la seconde très-brève.

TYPHÉE ou **TYPHON**; nom d'un géant qui étoit fils du Tartare & de la Terre selon Hésiode, ou plutôt de Junon seule. Cette Déesse indignée de ce que Jupiter avoit enfanté Minerve sans aide ni compagnie, frappa la terre de sa main, & en reçut les plus fortes vapeurs qui en sortirent, & ce fut de ces vapeurs que naquit Typhon. Sa taille étoit prodigieuse; car d'une main il touchoit l'orient, & de l'autre l'occident. Sa tête s'élevoit jusqu'aux étoiles; ses yeux étoient tout de feu; il vomissoit des flammes par la bouche & par les narines; son corps étoit couvert de plumes entortillées de serpens, & ses cuisses & ses jambes avoient la figure de deux gros dragons. Ce monstre se présenta avec les autres géans pour combattre & pour détrôner les Dieux auxquels il fit si grande peur qu'ils furent contraints de s'enfuir en Égypte, où ils prirent de nouvelles formes. Enfin Apollon le tua à coups de flèches, ou, selon d'autres, Jupiter le foudroya & le précipita sous le mont Gibel.

TYPHON; substantif masculin. Nom qu'on donne à une espèce de trombe. *Voyez TROMBE.*

TYPIQUE; adjectif des deux genres & terme didactique. *Typicus*. Symbolique, allégorique. *Le sens typique de l'écriture.*

TYPOGRAPHIE; substantif féminin.

Typographia. L'art de l'Imprimerie. *Il entend la Typographie.*

TYPOGRAPHIQUE; adjectif des deux genres. *Typographicus*. Qui a rapport à la Typographie. *Caractères typographiques*. *Cet ouvrage est rempli de fautes typographiques.*

Ou appelle *bureau typographique*, une invention moderne, par le moyen de laquelle on apprend à lire en faisant à peu près les mêmes opérations qu'un compositeur d'imprimerie.

TYPOLITE; substantif féminin. Quelques naturalistes appellent ainsi des pierres sur lesquelles on voit des empreintes de substances du regne végétal ou du regne animal.

On trouve dans plusieurs pays des pierres sur lesquelles on remarque distinctement des empreintes des plantes; c'est ordinairement dans des pierres feuilletées qu'on les rencontre; les ardoises ou pierres schisteuses qui accompagnent communément les mines de charbon de terre, sont très-fréquemment remplies de différentes plantes, & surtout de celles qui croissent dans les forêts, telles que les fougères, les capillaires, les roseaux, la prêle que l'on y distingue parfaitement. Scheuchzer & d'autres naturalistes, nous ont fait de longues énumérations des plantes qui se trouvent de cette manière. Mais une observation très-digne de réflexion, c'est que les plantes dont on trouve les empreintes sur des pierres de nos contrées, sont souvent tout à fait étrangères à nos climats, & leurs analogues vivans ne se rencontrent que dans d'autres parties du monde. M. de Jussieu ayant eu occasion d'observer des pierres empreintes qui se trouvent à Saint-Chaumont en Lyonnais,

trouva que les plantes qu'il y voyoit ressembloient si peu à toutes ceiles qui croissent dans cette province & dans celles des environs, qu'il crut herboriser dans un monde tout nouveau. Voy. les Mémoires de l'Académie royale des Sciences, année 1718.

Les naturalistes qui attribuent au déluge universel tous les changemens arrivés à notre globe, n'ont pas manqué de le regarder comme l'auteur des pierres empreintes que l'on rencontre dans le sein de la terre. Schencher a été plus loin; ayant trouvé des pierres chargées des empreintes de quelques végétaux semblables à des épis de blé dans l'état où ils sont au printemps, il a cru devoir conclure que le déluge étoit arrivé dans cette saison; mais il sera très-difficile d'expliquer par le déluge la raison pourquoi la plupart des plantes que l'on trouve empreintes sont exotiques ou étrangères au climat où on les rencontre aujourd'hui; il faut pour cela supposer que les climats ont changé, ainsi que les plantes qu'ils produisoient autrefois; d'ailleurs le peu de durée du déluge ne permet point de croire que les eaux aient apporté ces plantes d'Asie ou d'Amérique, vu qu'elles n'auroient point eu le temps de faire un aussi long voyage, & que les végétaux ne flottent point avec beaucoup de rapidité.

Les feuilles & les plantes dont on voit les empreintes, sont ordinairement détruites & décomposées, & l'on ne trouve plus que le limon durci qui a pris leur place, & auquel elles ont servi de moules. La plupart de ces feuilles empreintes sont étendues; il est rare d'en voir qui soient roulées ou pliées, d'où quelques naturalistes n'ont pas

manqué de conclure qu'elles avoient dû nager sur l'eau; mais cette raison n'est rien moins que décisive, vu qu'une eau agitée peut aisément rouler & plier des feuilles ou des plantes.

Il ne faut point confondre avec les tyrolites ou pierres empreintes dont nous venons de parler, celles qui se trouvent dans le Tuf, & qui ne sont produites que par incrustation, c'est-à-dire, par le dépôt qui s'est fait des parties terreuses contenues dans des eaux qui sont tombées sur des feuilles ou des plantes.

A l'égard des tyrolites ou pierres qui portent des empreintes d'animaux, les plus ordinaires sont celles sur lesquelles on voit des poissons, telles que celles qui se trouvent sur une pierre feuilletée blanchâtre à Paponheim. On doit aussi placer dans ce nombre la pierre schisteuse chargée d'empreintes de poissons, qui se trouve près d'Eisben, dans le comté de Mansfeld, laquelle est une vraie mine de cuivre.

TYR; nom d'une ancienne & fameuse ville d'Asie, dans la Phénicie, sur le bord de la mer, au midi de Sidon.

Peu de villes anciennes ont joui d'une plus grande célébrité que celle de Tyr. Reine des mers, suivant l'expression des écrivains sacrés, peuplée d'habitans dont l'opulence égaloit celle des Princes, elle sembloit embrasser l'univers par l'étendue de son commerce; ses vaisseaux parcouroient toutes les côtes de l'Afrique & de l'Europe, celles de la mer Rouge ou du golfe Persique par terre; ses négocians trafiquoient au-delà de l'Euphrate, qui fut longtemps le terme des connoissances géographiques des anciens. Le nom-

bre de ses colonies l'a mise au rang des Métropoles les plus illustres. Plusieurs, comme Utique & Carthage ont joué des grands rôles; d'autres comme Cadix, subsistent encore avec éclat.

Tyr n'étoit pas moins guerrière que commerçante; cet immense négoce qui fit sa gloire, & dont l'ingénieux auteur de Télémaque nous offre un magnifique tableau, étoit soutenu par des troupes nombreuses de terre & de mer. De fréquentes révolutions firent succéder plus d'une fois à ses prospérités les plus affreux malheurs. Salmanasar l'humilia, Nabûchodonosor l'a détruit presque. Rétablie sous Cyrus, & plus brillante que jamais sous les Rois de Perse, elle paya chèrement l'honneur d'arrêter Alexandre dans sa course; un siège meurtrier en fit un monceau de ruines, comme on le verra tout-à-l'heure dans l'histoire des Rois de Tyr.

Le premier Roi de Tyr dont il soit fait mention dans les historiens cités par Josephé & par Théophile d'Ephèse, est *Abibal* ou *Abeimal*. On ne connoît ni les actions ni la durée du règne de ce Prince. On fait seulement qu'il eut pour successeur son fils Hiram ou plutôt Hirom qui régna en même temps que David & Salomon. Ce Prince eut des liaisons particulières avec David, & même il lui envoya l'an 1042 avant Jésus-CHRIST, des Charpentiers & d'autres ouvriers pour lui bâtir un palais: preuve de la supériorité que les Phéniciens avoient alors sur les autres peuples dans l'architecture.

Après la mort de David, Hiram envoya des Ambassadeurs à Salomon pour le féliciter sur son avènement au trône d'Israël. Salomon de

son côté, le pria de lui envoyer quelques ouvriers pour l'aider dans la construction du temple de Jérusalem. Hirom lui fit une réponse obligeante & lui accorda ce qu'il demandoit. Josephé rapporte que les originaux des lettres que ces Princes s'écrivirent dans cette occasion, se conservoient encore de son temps dans les archives de la ville de Tyr.

Le même historien nous apprend qu'Hirom aggrandit la ville de Tyr du côté de l'orient, en y joignant par de grandes jetées dans la mer, le temple de Jupiter Olympien construit dans une île voisine. Il consacra en outre à ce Dieu une colonne d'or.

Ce Prince fit aussi construire deux Temples superbes, l'un en l'honneur d'Hercule & l'autre en l'honneur d'Astartes. D'ailleurs il embellit la ville de Tyr de plusieurs autres ouvrages de la plus grande magnificence.

Tatien qui parle après Théodote, Hysicrate & Mochus, trois historiens Phéniciens, nous dit que Salomon épousa la fille d'Hirom, & que cette Princesse l'engagea à adorer la Déesse des Sidoniens.

Hirom mourut à l'âge de cinquante-trois ans, après en avoir régné trente-quatre. Il eut pour successeur son fils Baléasar ou Basor qui régna sept années, selon Josephé, & dix-sept selon Théophile.

Abdastartus succéda à Baléasar son père. Suivant Josephé, il régna neuf ans, & douze suivant Théophile. Il fut, dit-on tué par les quatre fils de sa nourrice dont l'aîné usurpa la couronne & la porta pendant douze ans.

Astartus, frère d'Abdastartus, remit le sceptre dans sa famille, &

mourut à l'âge de soixante-six ans, après en avoir régné douze. Il eut pour successeur son frere Astarimus, lequel après avoir aulli régné pendant douze années, fut tué par son frere Phelles qui monta sur le trône à l'âge de cinquante ans : mais celui-ci ne jouit pas long-temps du fruit de son crime, il fut massacré le huitième mois de son règne par Ithobal, fils d'Astarimus & Grand Prêtre de la Déesse Astarté.

Ithobal vécut, selon Jofephe, soixante-huit ans & en régna trente-deux. Cet historien donne à ce Prince le titre de *Roi de Tyr & de Sidon*, ce qui prouve qu'alors ces deux villes ne composoient qu'un seul & même Royaume.

Ithobal bâtit Botrys en Phénicie, & Auzates en Afrique. Ce Prince étoit pere de la fameuse Jézabel qui épousa Achab, Roi d'Israël.

Badezor, fils & successeur d'Ithobal, vécut, selon Jofephe, quarante-cinq ans & en régna six. Il transmit la Couronne à son fils Metrinus qui mourut à l'âge de trente-deux ans, après en avoir régné neuf.

Ce Prince laissa quatre enfans dont deux garçons, Pigmalion & Barca ; & deux filles, Elise & Anne.

Pigmalion monta sur le trône immédiatement après la mort de son pere. Il n'avoit alors que 16 ans. Sa sœur Elise plus connue dans l'histoire sous le nom de Didon, avoit épousé Sichée son parent qui étoit extrêmement riche. Pigmalion fit mourir ce Prince dans le dessein de s'emparer de ses biens ; mais Didon fut tromper la cruelle avarice de son frere ; elle s'enfuit avec les trésors de Sichée, & après plusieurs courses elle aborda en Afrique où elle fonda Carthage, cette ville fa-

méuse qui devint assez puissante, pour disputer à Rome l'empire du monde. Cet événement se trouve rapporté à la septième année des quarante que régna Pigmalion, selon l'historien Jofephe.

Le Roi dont il est parlé dans l'histoire après Pigmalion, est Élu-lée pendant le règne duquel Salmanasar, Roi d'Assyrie, attaqua Tyr avec une flotte de soixante galères que lui avoient fournies les villes de Sidon, d'Acé & de Tfor : mais les Tyriens dissipèrent cette flotte, & ce fut inutilement que Salmanasar tint leur ville bloquée pendant cinq ans.

Après Élu-lée qui régna trente ans, Ithobal II monta sur le trône. Nabuchodonosor étoit alors Roi de Babylone. Il vint assiéger Tyr l'an 581 avant JÉSUS - CHRIST ; mais cette ville se défendit si courageusement, qu'il ne put la prendre qu'au bout de treize ans. Ce Prince, pour se venger de la résistance opiniâtre qu'on lui avoit opposée, fit passer au fil de l'épée tous les Tyriens qui lui tombèrent entre les mains, & détruisit presque entièrement leur ville. Le Roi Ithobal fut enveloppé dans le massacre.

Dans la suite Nabucodonosor donna à Baal la royauté de Tyr. Ce Baal régna dix ans. Après sa mort, les Babyloniens pour tenir les Tyriens dans une plus grande dépendance, voulurent qu'ils n'eussent plus que des Gouverneurs à temps auxquels on donna le nom de *Sophetim*, d'où il s'est formé le nom latin *Suffetes*, des *Juges* : cette espèce de gouvernement subsista jusqu'au commencement de la monarchie des Perses, que les Tyriens furent rétablis dans leurs anciens privilèges

privilèges par Cyrus , selon les uns, ou par Darius , fils d'Histaspes, suivant d'autres ; ils recouvrèrent la liberté d'avoir un Roi qu'ils conservèrent tant que la monarchie des Perses subsista : faisant presque seuls sous ces Princes tout le commerce de l'orient , ils égalèrent bientôt la grandeur , les richesses & la magnificence dont avoit joui leur ville avant que Nabuchodonosor l'eût attaquée.

Tyr étoit sous la domination des Perses , lorsqu'arriva dans cette ville la révolution rapportée par Justin , mais dont cet historien ne nous a pas donné l'époque. Les esclaves , dans la vue de s'affranchir des rigueurs de la servitude , formèrent le complot de massacrer tous leurs maîtres , & ils l'exécutèrent , à l'exception d'un seul qui épargna son maître nommé *Straton*, & qui le tint caché dans un lieu fort secret : ces esclaves épousèrent ensuite leurs maîtresses & devinrent maîtres de toute la ville ; mais lorsqu'il fallut convenir de celui qui les gouverneroit, ils ne purent s'accorder dans leur choix : après avoir long - temps disputé entr'eux , ils convinrent de déférer la royauté à celui qui appercevroit le premier le lever du soleil. L'esclave qui avoit épargné *Straton* & sa famille , alla lui faire part de cette résolution ; son maître reconnoissant son humanité , lui dit ce qu'il falloit faire pour être proclamé Roi. Au milieu de la nuit , tous étant assemblés dans la campagne , cet esclave , suivant le conseil de son maître , tourna le dos à l'Orient , pendant que tous les autres le tournoient à l'Occident : ses camarades le traitèrent d'insensé de vouloir découvrir le lever du soleil à l'Occident ; mais

Tome XXIX

leurs railleries ne lui firent point changer sa position. Au point du jour , pendant que tous regardoient à l'Orient pour découvrir le soleil au premier instant qu'il paroîtroit, l'esclave instruit par *Straton* leur montra la réflexion de la lumière du soleil sur les endroits les plus élevés de la ville : ses camarades ne purent se persuader que ce stratagème fût de son invention ; ils lui demandèrent qui en étoit l'auteur : il leur avoua qu'il le tenoit de son maître à qui il avoit conservé la vie. Les esclaves comprirent alors la supériorité des personnes nées libres au-dessus de celles qui avoient toujours vécu dans la servitude , & que si ces derniers l'emportoient au - dessus de leurs maîtres , c'étoit uniquement en malice & non en sagesse & en prudence ; ils furent gré à leur camarade d'avoir épargné son maître , & jugeant que *Straton* leur avoit été conservé par la volonté des Dieux , ils le proclamèrent Roi. Ses descendans se maintinrent sur le trône de Tyr , & *Azelmélich* l'occupoit quand *Alexandre* assiégea cette ville.

Ce conquérant ayant vaincu l'an 333 avant l'ère vulgaire , *Darius Codomanus* à *Issus* en *Cilicie* , prit la route de la *Phénicie*.

Les Tyriens lui envoyèrent une ambassade avec des présens pour lui , & des rafraîchissemens pour son armée. Ils vouloient bien l'avoir pour ami mais non pour maître ; de sorte que quand il témoigna vouloit entrer dans leur ville pour y offrir un sacrifice à *Hercule* qui en étoit le Dieu tutelaire , on lui en refusa l'entrée. *Alexandre* indigné résolut de les forcer par un siège , & eux de leur côté , se disposèrent à faire la résistance la plus vigou-

D

reuse ; mais comme nous l'avons dit , ils payèrent chèrement l'honneur d'arrêter ce Monarque dans sa course. Leur ville étoit entourée d'une forte muraille de cent cinquante pieds de haut que les flots de la mer baignoient ; mais ce qui leur avoit particulièrement enflé le courage , c'est que les Carthageois maîtres de la mer & fameuse colonie de Tyr , dont les Ambassadeurs se trouvoient alors dans cette ville pour y offrir à Hercule , selon la coutume ancienne , un sacrifice annuel , s'étoient engagés à leur envoyer du secours.

Aussi-tôt les ouvriers qui étoient en grand nombre dans la ville , furent occupés à fabriquer & à préparer toutes sortes de machines de guerre ; on arma la jeunesse , & tous les moyens qu'on crut propres à retarder les progrès de l'ennemi , furent mis en œuvre avec autant de zèle que d'activité.

Alexandre , outre l'affront qu'il prétendoit avoir reçu , & dont il vouloit se venger , croyoit avoir d'autres raisons encore pour s'emparer de Tyr. Il pensoit qu'il ne pourroit aisément attaquer l'Égypte , tandis que les Perses seroient maîtres de la mer , ni poursuivre en sûreté Darius , s'il laissoit derrière lui des pays suspects ou ennemis ; mais que s'il venoit à bout de soumettre cette ville , toute la Phénicie étant alors en son pouvoir , il ôteroit aux Perses la moitié de leur armée navale qui étoit composée de la flotte de cette province , & réduiroit bientôt l'île de Chypre & l'Égypte qui ne pourroient lui résister dès qu'il seroit devenu maître de la mer.

Cependant comme le peu qu'il avoit de vaisseaux étoit éloigné , & que le siège d'une si forte ville pou-

voit traîner en longueur & différer pour long-temps ses autres entreprises , il crut devoir tenter d'abord les voies d'accommodement. Il envoya donc des Hérauts pour engager les Tyriens à la paix ; mais ces fiers Insulaires violant le droit des gens , tuèrent tous ces Hérauts & les jetèrent du haut des murs dans la mer. Alexandre outré de cette abomination , ne songea plus qu'à en tirer une vengeance prompt & éclatante.

Il étoit impossible d'approcher de la ville pour y donner assaut , à moins de faire une chaussée qui allât du continent à l'île où elle étoit située , & cette entreprise avoit des difficultés qui paroissoient insurmontables. Le petit bras de mer qui séparoit l'île de la terre ferme , étoit exposé au vent du couchant , lequel y excitoit fréquemment des tempêtes furieuses ; de sorte que la violence des vagues devoit entraîner en un moment tous les ouvrages & ruiner tous les travaux. D'ailleurs la ville étant battue des flots de tous côtés , on ne pouvoit ni y planter des échelles ni y dresser des batteries que de loin sur des navires , & le mur qui s'avançoit dans la mer par la partie inférieure , empêchoit qu'on ne pût y aborder : mais toutes ces considérations ne furent point capables de rebuter Alexandre qui étoit résolu d'emporter cette ville à quelque prix que ce fût. Il donna tous ses soins à construire une digue pour laquelle le mont Liban qui n'étoit pas éloigné , lui fournit les bois nécessaires.

Les soldats se portoient avec ardeur à l'ouvrage , animés par la présence du Prince qui donnoit ordre à tout lui-même , & qui habile dans l'art de manier & gagner l'esprit des soldats , excitoit les uns par

des louanges, les autres par de légères réprimandes qu'il assaisonna de bonté & qu'il accompagnoit de promesses. On avança assez vite d'abord, parce qu'il n'étoit pas difficile d'enfoncer les pieux dans la vase qui servoit aux pierres de mortier & de ciment, & que l'endroit où l'on travailloit étant encore éloigné de la ville, le travail se continuoît sans interruption. Mais à mesure qu'on s'éloignoit du rivage, la difficulté augmentoit, parce que la mer se trouvoit plus profonde, & que les ouvriers étoient fort incommodés des traits qu'on leur tiroit du haut des murs. Les ennemis qui étoient maîtres de la mer, s'avancant sur des chaloupes, & rasant de côté & d'autre la digue, empêchoient qu'on ne pût la continuer commodément. Ajoutant l'insulte à leurs attaques, ils crioient aux Macédoniens, » qu'il faisoit beau voir » ces conquérans si renommés par » tout le monde, porter des fardeaux sur leur dos comme des » bêtes de charge, & ils leur demandoient d'un ton railleur, si » Alexandre étoit plus grand que » Neptune, & s'il prétendoit l'emporter sur lui.

Ces traits piquans ne faisoient qu'enflammer le courage des soldats. La chauffée parut enfin hors de l'eau & commença à s'applanir sur une largeur assez considérable, & à s'approcher de la ville. Alors les assiégés voyant avec effroi la grandeur du travail dont la mer leur avoit dérobé la connoissance, venoient avec des esquifs reconnoître la digue qui n'étoit pas encore bien liée : ces esquifs étoient chargés de Frondeurs, d'Archers & de gens qui lançoient des javelots & même du feu, & répandus à droite & à gau-

che autour de la digue, ils tiroient de tous côtés sur les travailleurs : plusieurs y furent blessés sans se pouvoir garantir des coups, parce qu'il étoit facile d'avancer & de retirer ces esquifs comme on vouloit; tellement qu'ils furent contraints de quitter l'ouvrage pour songer à se défendre. On s'avisâ donc de tendre des peaux & des voiles pour couvrir les ouvriers, & de faire deux tours de bois à la tête du travail pour empêcher les approches de l'ennemi.

D'un autre côté les Tyriens firent une descente sur le rivage, hors de la vue du camp, où ils mirent à terre quelques soldats qui taillèrent en pièces ceux qui portoient la pierre, & sur le mont Liban il y eut aussi des payfans Arabes qui trouvant les Macédoniens écartés, en tuèrent près de trente & n'en firent guère moins de prisonniers. Ces petites pertes obligèrent Alexandre de séparer ses troupes en différens corps.

Les assiégés s'avisèrent d'ailleurs de toutes sortes d'inventions & de stratagèmes pour ruiner les travaux des ennemis. Ils prirent un vaisseau de charge, & l'ayant rempli de fardement & d'autres matières sèches & légères, ils firent une large enceinte vers la proue où ils enfermèrent toutes ces choses avec du soufre, de la poix & d'autres matières qui prennent aisément feu. Au milieu de cette enceinte, ils plantèrent deux mâts, à chacun desquels ils attachèrent des antennes où pendoient des chaudrons pleins d'huile & d'autres choses semblables. Ils chargèrent ensuite le derrière du navire de pierre & de sable pour faire élever la proue, & ayant choisi un vent propre, le traînèrent en mer avec leurs galères. Quand ils furent

près des tours, ils mirent le feu au brûlot & le tirèrent vers la pointe de la digue. Aussi-tôt les matelots qui étoient dedans se sauvent à la nage. La flamme prend aux tours avec grande violence, aussi bien qu'aux autres ouvrages qui étoient à la tête de la chaussée; & les antennes poussées avec violence de côté & d'autre, versent l'huile dans le feu & accroissent l'embrasement. Et de peur que les Macédoniens n'accourussent pour l'éteindre, les galères tyriennes tiroient continuellement vers les tours des dards enflammés & des torches ardentes, de sorte qu'on n'osoit en approcher. Plusieurs des Macédoniens périrent misérablement sur la digue percés de traits ou brûlés par le feu: les autres, quittant leurs armes, se précipitèrent dans la mer. Mais comme ils nâgeoient, les Tyriens qui aimoient mieux les prendre vifs que de les tuer, leur estropioit les mains à grands coups de pierres & de gros bâtons, & les envoient après les avoir mis hors de défense. Les assiégés en même temps, sortant de la ville avec de petits bateaux, rasoient les bords de la digue & en arrachèrent les pieux: ils brûlèrent aussi le reste des machines.

Alexandre, qui voyoit tous ses desseins presque entièrement renversés, ne se laissa point décourager ni abattre par tous ces contretiens & par toutes ces pertes. On travailla avec une nouvelle ardeur à réparer les ruines de la digue; & il fit construire & placer de nouvelles machines avec une promptitude incroyable qui étonna les ennemis. Il se trouvoit partout, & conduisoit les différens travaux. Sa présence & sa capacité les avançoient encore plus que ne faisoient tant de mains qui

y étoient employées. L'ouvrage approchoit beaucoup de sa fin & touchoit presque au mur de la ville, lorsqu'il s'éleva tout à coup un vent impétueux, qui poussa les vagues contre la digue avec tant de violence, que tout ce qui la lioit se lâcha, & le flot passant à travers les pierres, la rompit par le milieu. Quand cet amas de pierres qui soutenoit la mer fut renversé, le reste fondit comme dans un abîme.

Tout autre qu'Alexandre eût alors renoncé à l'entreprise, & il délibéra en effet s'il ne lèveroit point le siège: mais réfléchissant que si le projet qu'il avoit formé contre Tyr demuroit sans succès, la réputation de ses armes en souffriroit, il reprit courage & inspira une nouvelle confiance à ses troupes qui travaillèrent avec une ardeur incroyable à rétablir la digue.

Ce Prince cependant sentoit bien qu'il ne pourroit ni achever ce grand ouvrage, ni prendre la ville, tant que les Tyriens seroient maîtres de la mer. Il songea donc à rassembler à Sidon le peu de galères qui lui étoient restées. Dans ce temps-là les Rois d'Arade & de Biblos, qui avoient appris que leurs villes étoient au pouvoir d'Alexandre, ayant quitté l'armée navale des Perses, vinrent le trouver avec leur flotte & celle des Sidoniens, qui faisoient en tout quatre-vingts voiles. Il lui arriva aussi presque en même temps dix galères de Rhodes, trois de Soles & de Malles, dix de Lycie & une de Macédoine à cinquante rames. Peu de temps après, les Rois de Cypre, voyant que l'armée des Perses avoit été battue près de la ville d'Issus & qu'Alexandre étoit maître de la Phénicie, vinrent se joindre à lui

Avec plus de six-vingts galères.

Avec cette armée navale, le Roi de Macédoine fit voile vers Tyr en bataille rangée. Il étoit à la pointe de l'aîle droite qui s'étendoit en pleine mer, & avec lui les Rois de Cypre & de Phénicie; Cratère commandoit à gauche. Les Tyriens d'abord avoient résolu de livrer bataille : mais lorsqu'ils eurent appris la jonction de ces troupes, & qu'ils virent paroître l'armée en un superbe appareil; car Alexandre avoit fait halte pour attendre son aîle gauche, ils renfermèrent toutes leurs galères dans leurs ports pour en empêcher l'abord. Le Prince ne voyant paroître personne, s'avança plus près de la ville, & comme il vit qu'il ne pouvoit forcer le port qui étoit du côté de Sidon, parce que l'entrée en étoit étroite, & défendue par un grand nombre de galères qui avoient toutes la proue tournée en haute mer; il se contenta d'en couler à fond trois qui étoient dehors & vint après mouiller l'ancre avec toute sa flotte assez près de la digue, le long du rivage où il y avoit abri pour ses navires.

Pendant tous ces mouvemens, la nouvelle digue avançoit beaucoup. Les travailleurs jetoient des arbres entiers dans la mer avec toutes leurs branches, & les chargeoient après de grosses pierres, sur lesquelles ils mettoient d'autres arbres qu'ils couvroient d'une terre grasse qui leur servoit de mortier; puis là-dessus entassant encore des arbres & des pierres, le tout venoit à se lier en un corps. On donna à la digue plus de largeur qu'auparavant, afin que les tours qui étoient bâties au milieu fussent hors de la portée des traits lancés de dessus les vaisseaux qui viendroient raser les bords des tra-

vaux. D'autre côté les assiégés faisoient des efforts extraordinaires & mettoient tout en usage pour empêcher la continuation de l'ouvrage. Mais ce qui leur servoit le plus, c'étoit leurs plongeurs, qui, nageant entre deux eaux, venoient sans être apperçus jusqu'à la digue, & avec des crocs amenoient à eux les branches qui sortoient en dehors, & les tirant de force, ils entraînoient avec elles tout ce qu'il y avoit dessus. Par là l'ouvrage fut encore retardé : mais après bien des délais, la patience des ouvriers ayant surmonté tous les obstacles, il fut enfin achevé & conduit à sa dernière perfection. On plaça sur la digue des machines de toutes sortes pour battre les murs à coups de bélier, & lancer sur les assiégés des traits, des pierres & des torches enflammées.

En même temps Alexandre envoya la flotte de Cypre commandée par Andromaque se poster devant le port qui regarde Sidon, & celle de Phénicie devant le port qui étoit au-delà de la digue du côté de l'Egypte, vers l'endroit où la tente étoit dressée, & il se mit en état d'attaquer la ville de toutes parts. Les Tyriens se préparèrent à une vigoureuse défense. Du côté de la digue ils avoient dressé des tours sur le mur qui étoit d'une hauteur extraordinaire & larges à proportion, le tout bâti de grandes pierres liées ensemble avec du plâtre.

L'approche n'étoit guère plus facile aux autres endroits, parce que le pied du mur étoit défendu par de grosses pierres qui en empêchoient l'abord. Il fallut donc auparavant les tirer, ce qui ne put se faire sans un travail pénible & dangereux. D'ailleurs les Tyriens venoient avec des galères couvertes sou-

per les cables des ancrés qui tenoient attachés les navires, de sorte qu'Alexandre fut contraint de couvrir de même plusieurs vaisseaux à trente rames, & de les mettre de travers pour servir de rempart aux ancrés contre l'abord des galères tyriennes. Ils ne laissoient pas encore de les venir couper subtilement par le moyen de leurs plongeurs. Ce qui obligea à la fin de les attacher avec des chaînes de fer. Après on tira ces pierres avec des cables, & les ayant enlevées avec des machines, on les jetoit au fond de la mer où elles ne pouvoient plus nuire. Le bas du mur étant ainsi nettoyé, il fut aisé d'en approcher les navires. Les Tyriens furent donc investis de tous côtés, & on les attaqua tout à la fois par mer & par terre.

Les Macédoniens avoient joint deux à deux des galères à quarante rangs, en telle sorte que les proues tenoient ensemble, & que les poupes éloignées l'une de l'autre, autant qu'il falloit pour faire que les pièces de bois qui seroient entre deux n'eussent pas trop de portée. On jeta ensuite d'une poupe à l'autre des antennes qu'on attachait ensemble avec des ais en travers pour placer les soldats dans cet espace. Ces galères ainsi équipées, devoient tirer à couvert contre ceux qui défendoient les murs de la ville, parceque les proues leur servoient de parapet. Alexandre les fit avancer au milieu de la nuit pour entourer la place & donner un assaut général. Les Tyriens désespérés ne savoient plus que faire, quand tout à coup le ciel se couvrit de nuées si épaisses qu'elles interceptèrent le peu de clarté qui restoit à cette heure, & qui auroit été nécessaire aux trou-

pes du Roi de Macédoine pour combattre en bon ordre. La mer émue s'enfla peu à peu, & les vagues agitées par la violence des vents, eurent bientôt excité une horrible tempête. Les vaisseaux s'entrechoquèrent si rudement que les cables qui les tenoient attachés ensemble, se lâchèrent ou se brisèrent, les planches tombèrent dans la mer & entraînent les soldats avec elles. Le désordre fut général. Il fallut enfin tous les efforts des rameurs pour ramener les galères à bord; mais la plupart furent fracassées.

Dans le même temps arrivèrent à Tyr trente Ambassadeurs de Carthage; mais au lieu d'annoncer le secours qu'on avoit fait espérer aux assiégés, ils n'apportèrent que des excuses fondées sur la nécessité où se trouvoit leur République d'employer ses forces pour la défense de son propre pays. En effet ceux de Syracuse ravageoient alors toute l'Afrique avec une puissante armée & s'étoient campés assez près des murs de Carthage. Les Tyriens frustrés ainsi de leurs espérances, ne perdirent cependant pas courage. Ils prirent seulement la sage précaution de faire passer la plupart de leurs femmes & de leurs enfans à Carthage, pour se mettre en état de se défendre en désespérés, & de souffrir plus courageusement tout ce qui pourroit arriver, quand ils auroient mis en sûreté ce qu'ils avoient au monde de plus cher.

Il y avoit dans la ville une statue de bronze d'Apollon qui étoit d'une grandeur énorme. Ce colosse avoit été autrefois dans la ville de Géle en Sicile. Les Carthaginois l'ayant prise, environ l'an 412 avant J. C., en avoient fait présent à la ville de

Tyr, qu'ils regardoient toujours comme la mère de Carthage. Les Tyriens l'avoient placée dans leur ville & elle y étoit adorée. Pendant le siège, un des habitans publia qu'Apollon lui avoit apparu la nuit & lui avoit dit qu'il alloit abandonner Tyr pour aller joindre Alexandre. Le peuple persuadé qu'un pareil discours venoit d'un traître qui favorisoit le parti du Roi de Macédoine, courut après lui pour le lapider. Les Magistrats arrêterent ce fureur, & donnèrent à ce malheureux le temps de se réfugier dans l'asyle d'Hercule. Cependant pour plus grande sûreté contre sa prédiction & pour empêcher leur Apollon de s'enfuir, ils l'enchaînèrent à l'autel d'Hercule, Dieu tutélaire de leur ville : & afin de lui faire trouver cette violence plus supportable, ils employèrent des chaînes d'or.

Dans le même temps une superstition plus criminelle fit proposer de rétablir un sacrifice discontinué depuis plusieurs siècles, qui étoit d'immoler un enfant de condition libre à Saturne. Carthage qui avoit reçu de ses fondateurs cet usage barbare, le garda jusqu'à sa destruction ; & si les anciens qui avoient la principale autorité dans Tyr ne s'y fussent opposés, il y auroit été rétabli à la honte de la raison & de l'humanité.

Les Tyriens se voyant toujours à la veille d'être forcés, résolurent d'attaquer la flotte de Cypre qui étoit à l'ancre du côté de Sidon. Ils prirent le temps que les matelots des ennemis étoient écartés çà & là, & qu'Alexandre étoit retiré dans sa tente sur le bord de la mer. Ils sortirent sur le midi avec treize galères remplies de soldats choisis & exercés aux combats de mer, & vinrent

à force de rames fondre sur les vaisseaux ennemis. Ils en trouvèrent une partie vide & l'autre qu'on avoit remplie à la hâte. Ils en coulèrent quelques-uns à fond, & en firent échouer plusieurs contre le rivage. La perte auroit été plus considérable, si Alexandre, au premier bruit qu'il eut de la sortie des Tyriens, n'étoit promptement accouru avec sa flotte. Ils ne l'attendirent pas, & se retirèrent dans le port après avoir aussi perdu quelques-uns de leurs vaisseaux.

Le danger devenant tous les jours plus pressant, les assiégés inventoient sans cesse de nouveaux moyens de se défendre & de repousser l'ennemi. Mais le moment fatal arriva : Alexandre, après avoir donné deux jours à ses troupes pour se reposer, fit avancer sa flotte & ses machines pour l'assaut général. L'attaque & la défense furent encore plus vives qu'elles ne l'avoient été jusques-là. Le courage croissoit à proportion du danger.

Animés par les motifs les plus puissans, les uns & les autres firent des prodiges de bravoure. Alexandre s'exposa lui-même au plus grand péril où jamais son courage l'eût porté. Il monta sur une des tours les plus élevées qui servoient à l'attaque, & là il tua à coups de javelot plusieurs de ceux qui défendoient la muraille : puis les joignant de plus près, il renversa dans la ville ou dans la mer, les uns à coups d'épée, les autres avec son bouclier, parceque la tour d'où il combattoit touchoit presque au mur. Il y passa bientôt par le moyen des pontons, & il se rendit maître de deux tours & de l'espace qui étoit entre deux. Déjà les béliers avoient fait brèche en plusieurs endroits, l'armée na-

vale avoit forcé le port, & quelques-uns des Macédoniens s'étoient saisis des tours qu'ils trouvèrent abandonnées. Les Tyriens voyant les ennemis maîtres de leur rempart, se retirèrent vers la place d'Agenor, où ils firent ferme : mais Alexandre, survenant avec son Régiment des Gardes, en tua une partie & chassa l'autre.

Quelques-uns se réfugièrent dans les temples & d'autres s'étant enfermés dans leurs maisons, montèrent sur les toits, d'où ils accablèrent les Macédoniens de pierres & de tout ce qui leur tomboit sous la main. Alexandre irrité de cette défense, ordonna à ses soldats de n'épargner que ceux qui se seroient réfugiés dans les temples & de mettre le feu aux maisons : il périt huit mille personnes dans le sac de cette ville ; toutes les femmes, tous les enfans & autres, tant Tyriens qu'étrangers, au nombre de trente mille, furent vendus comme esclaves : les jeunes gens, au nombre de deux mille, furent attachés à des croix le long du rivage. Alexandre se porta à cet excès de cruauté indigne d'un conquérant, pour se venger de la résistance qu'il avoit trouvée dans cette ville ; mais dans la suite il excusa cette barbarie, en disant que les habitans de Tyr étant descendus d'esclaves qui avoient égorgé leurs maîtres, ce supplice étoit celui qui leur convenoit. Aucun des habitans de Tyr n'échappa à la mort ou à l'esclavage, excepté ceux qui, au commencement du siège, avoient été envoyés à Carthage, & quinze mille autres ou environ que les Sidoniens, qui étoient dans la flotte d'Alexandre, avoient cachés dans leurs vaisseaux & emmenés à Sidon.

Alexandre, maître de Tyr, entra

dans le temple d'Hercule où s'étoient réfugiés Azelmélich, Roi de Tyr, & les Carthaginois qui avoient été envoyés pour faire au nom de leur République les offrandes ordinaires à ce Dieu ; ils furent les seuls à qui il laissa la liberté, Azelmélich fut même maintenu dans sa dignité ; quant aux Ambassadeurs de Carthage, ils furent renvoyés chez eux, avec ordre de dire à leur République qu'Alexandre leur déclaroit la guerre & qu'il la porteroit incessamment dans leur pays : ce Prince s'occupant ensuite à rendre aux Dieux des actions de grâces ; après avoir fait ôter à la statue d'Apollon les chaînes d'or dont les Tyriens superstitieux l'avoient chargée pendant le siège, il offrit à Hercule des sacrifices, fit célébrer des jeux en son honneur, lui consacra la machine qui avoit servi à faire brèche à la muraille ; il lui offrit aussi un vaisseau tyrien qui lui avoit été déjà consacré & qu'il avoit pris ; il y mit une inscription de sa façon ou qu'il avoit fait composer, mais qu'Arrien n'a pas cru mériter d'être rapportée.

La ville de Tyr fut prise au mois d'Hecatonbéon, de l'an 333 avant Jesus-Christ, après un siège de sept mois.

Peu de tems après le départ d'Alexandre, les quinze mille habitans que les Sidoniens avoient sauvés du carnage, & les femmes & les enfans qui pendant le siège avoient été envoyés à Carthage, revinrent & rebâtirent les édifices que le feu avoit consumés & détruits ; l'ouvrage étoit déjà bien avancé, lorsqu'Alexandre à son retour d'Egypte passa par cette ville, où il fit quelque séjour ; il y offrit à Hercule un grand cratère d'or, & trente autres d'argent ; il y fit aussi faire des jeux, &

& représenter différens spectacles.

De la domination des Rois de Syrie, successeurs de ce conquérant, elle passa sous celle des Romains. Leur empire doux & tranquille favorisoit le commerce; Tyr en profita pour se relever; on la vit reparoître avec honneur, & devenir la principale ville de Syrie. Dans les siècles suivans, elle éprouva sous les Sarrasins & les Princes Chrétiens, la même alternative de revers & de succès. Enfin Saladin s'en étant rendu maître en 1188, la démolit de fond en comble, enforte qu'il n'en reste plus aujourd'hui que des ruines.

TYRAN; substantif masculin. *Tyrannus*. Celui qui a usurpé, envahi la puissance souveraine dans un Etat. *Denis le tyran.*

TYRAN, se dit aussi des Princes légitimes lorsqu'ils gouvernent avec cruauté, avec injustice, & sans aucun respect des Loix divines & humaines.

De tous les fléaux qui affligent l'humanité, il n'en est point de plus funeste qu'un tyran; uniquement occupé du soin de satisfaire ses passions, & celles des indignes ministres de son pouvoir, il ne regarde ses sujets que comme de vils esclaves, comme des êtres d'une espèce inférieure, uniquement destinés à assouvir ses caprices, & contre lesquels tout lui semble permis. Lorsque l'orgueil & la flatterie l'ont rempli de ces idées, il ne connoît de Loix que celles qu'il impose. Ces Loix bizarres dictées par son intérêt & ses fantaisies, sont injustes, & varient suivant les mouvemens de son cœur. Dans l'impossibilité d'exercer tout seul sa tyrannie, & de faire plier les peuples sous le joug de ses volontés déréglées, il est forcé de s'af-

Tome XXIX.

socier des Ministres corrompus; son choix ne tombe que sur des hommes pervers qui ne connoissent la justice que pour la violer; la vertu, que pour l'outrager; les Loix, que pour les éluder. La guerre étant pour ainsi dire déclarée entre le Tyran & ses Sujets, il est obligé de veiller sans cesse à sa propre conservation, il ne la trouve que dans la violence, il la confie à des Sattellites, il leur abandonne ses Sujets & leurs possessions pour assouvir leur avarice & leur cruauté, & pour immoler à sa sûreté les vertus qui lui font ombre. *Cuncta ferit, dum cuncta timet.* Les Ministres de ses passions deviennent eux-mêmes les objets de ses craintes, il n'ignore pas qu'on ne peut se fier à des hommes corrompus par les soupçons, les remords; les terreurs l'affligent de toutes parts, il ne connoît personne digne de sa confiance, il n'a que des complices, il n'a point d'amis. Les peuples épuisés, dégradés, avilis par le Tyran, sont insensibles à ses revers, les Loix qu'il a violées ne peuvent lui prêter leurs secours; envain réclame-t'il la patrie, en est-il une où regne un tyran?

Si l'univers a vu quelques tyrans heureux jouir paisiblement du fruit de leurs crimes, ces exemples sont rares, & rien n'est plus étonnant dans l'histoire qu'un tyran qui meurt dans son lit. Tibere après avoir inondé Rome du sang des Citoyens vertueux, devint odieux à lui-même; il n'ose plus contempler les murs témoins de ses proscriptions, il se bannit de la société dont il a rompu les liens, il n'a pour compagnie que la terreur, la honte & les remords. Tel est le triomphe qu'il remporte sur les

E

Lois ! Tel est le bonheur que lui procure sa politique barbare ! Il mène une vie cent fois plus affreuse que la mort la plus cruelle. Caligula, Néron, Domitien, ont fini par grossir eux-mêmes les flots de sang que leur cruauté avoit répandus ; la couronne du Tyran est à celui qui veut la prendre. Thalès interrogé quelle chose lui paroïssoit la plus surprenante ? C'est, répondit-il, un vieux tyran, parce que les tyrans ont autant d'ennemis qu'il y a d'hommes sous leur domination.

On appelle encore *Tyrans*, tous ceux qui abusent de leur autorité contre le droit & la raison. *Il y a dans ce pays une quantité de Seigneurs qui sont de petits tyrans. Cet Intendant est le tyran de la Province.*

On dit d'un homme qui dans la compagnie dont il est s'attribue plus d'autorité qu'il ne lui appartient, qu'il est le tyran de sa compagnie.

On dit aussi d'un homme qui exerce durement son autorité dans sa famille, qu'il est le tyran de sa famille, de son domestique, de sa femme.

On dit figurément que l'usage est le tyran des langues, pour dire, que malgré les règles de la Grammaire, l'usage est ce qui décide des expressions d'une langue, & ce qu'il faut suivre.

TYRAN, se dit aussi figurément des passions qui maîtrisent l'ame. *L'avarice & l'ambition sont des tyrans qui ne nous laissent aucun repos quand ils nous ont asservis.*

Amour, impitoyable amour,
Tyran dont tout se plaint ; tyran que tout
adore.

DESHOUL.

Les deux syllabes sont brèves au

singulier, mais la seconde est longue au pluriel.

TYRANNIE ; substantif féminin. Gouvernement d'un tyran, d'un usurpateur. *Plusieurs Citoyens vouloient opprimer la République, & aspiraient à la tyrannie, Rome gémissoit sous la tyrannie des Triumvirs.*

TYRANNIE, se dit aussi du Gouvernement d'un Prince injuste, cruel & violent. *Il exerçoit la plus horrible tyrannie sur ses Sujets.*

TYRANNIE, se dit encore de toute sorte d'oppression & de violence. *Cette Province se plaint des tyrannies de l'Intendant. Le Roi réprima la tyrannie de ces Officiers. De toutes les tyrannies, la plus insupportable est celle d'un vieux mari jaloux.*

TYRANNIE, se dit figurément du pouvoir que certaines choses ont ordinairement sur les hommes. *La prévention exerce une tyrannie sur l'esprit. L'amour est accoutumé à s'opposer à la tyrannie de l'usage. L'éloquence exerce une douce tyrannie sur l'auditeur. La beauté, disoit Socrate, est une courte tyrannie. Heureuse tyrannie que celle des passions, qui sont les plaisirs de la vie.*

Par quelle tyrannie, amour, as-tu voulu
Exercer sur mon cœur un pouvoir absolu.

TYRANNIQUE ; adjectif des deux genres. *Tyrannicus.* Qui tient de la tyrannie, qui est injuste, violent, contre droit & raison. *Gouvernement tyrannique. Empire tyrannique. Loi tyrannique.*

TYRANNIQUEMENT ; adverbe. *Tyrannicè.* D'une manière tyrannique. *Gouverner tyranniquement.*

TYRANNISÉ, ÉE ; participe passif. *Voyez TYRANNISER.*

TYRANNISER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Traiter tyranniquement. *Ce Prince tyrannise ses Sujets. On l'accusa d'avoir tyrannisé les peuples durant l'administration que le Roi lui avoit confiée.*

TYRANNISER, se dit aussi des choses morales. *L'ambition le tyrannise. L'avarice tyrannise cruellement ceux qui en font les esclaves. Il s'est enfin délivré de la passion qui le tyrannisoit.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez VERBE.*

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont la pénultième syllabe longue.

TYRIEN, ENNE; adjectif & substantif. Qui a rapport à Tyr, qui est de Tyr. *Voyez TYR.*

TYRRHÈNES, ou **TYRRHÉNIENS**; (Les) ce nom paroît avoir été dans l'origine celui des habitans d'une partie de la Macédoine, qui s'étend jusqu'au Strymon, & qu'Hérodote appelle *Crestonie* à cause de sa Capitale *Crestona*; insensiblement il reçut cette acception plus générale, il devint synonyme du nom *Pélasge*; Thucydide les confondoit ensemble, & quelques vers de Sophocle cités par Denis d'Halicarnasse, nous donnent lieu de penser que cette confusion étoit ordinaire chez les Athéniens. Des Pélasges de la Grèce, il passa bientôt à ceux d'Italie, c'est-à-dire, aux peuples d'origine Grecque, plus anciens que les Colonies Helléniques; on les nommoit tantôt *Italiotes*, tantôt *Tyrrhènes*, & c'est ce qu'on peut remarquer dans Denis d'Halicarnasse, qui voulant prouver aux Grecs que les Romains n'étoient point barbares, attribue sans réserve aux Pélasges d'Italie tout ce que les anciens ont

débité sur ceux de la Grèce. Par une suite de ce système qui le jette quelquefois dans de fausses interprétations, il a changé le nom de *Crestona* en celui de *Cortona*, & confond les *Tyrrhènes* de la *Crestonie* avec ceux de la *Toscane*, malgré la précaution qu'Hérodote avoit eue de désigner ces derniers par leur voisinage avec l'Ombrie.

Cette erreur de Denis d'Halicarnasse a fait illusion à tous les Critiques, & produit de faux systèmes sur l'origine de Toscans. Comme par une suite de la première méprise on avoit donné le nom de *Tyrrhéniens* à tous les Pélasges répandus en Italie, & qu'il se trouvoit sur les côtes de *Toscane* plusieurs de ces Cités Pélasgiques, entr'autres celle des *Agylliens*, très-connu des Grecs; ceux-ci peu à peu s'accoutumèrent à désigner tous les Toscans sous le même nom. Ils les regardèrent comme des *Tyrrhéniens*, & par conséquent comme des *Pélasges*; parce que ne les connoissant pas eux-mêmes, il étoit naturel qu'ils les confondissent avec ces peuples enclavés dans leur territoire, & qui ne cessent d'entretenir quelque relation avec la Grèce; mais ni les Toscans, ni même les Romains, n'ont jamais connu ces dénominations. Si quelques Poètes Latins s'en servent, ce n'est que pour imiter les Grecs, & par la même licence qui rend les termes d'*Arsonie* & d'*Hesperie* communs dans nos Poètes François.

TYRTÉE, Poète Grec, né, à ce que l'on croit, à Athènes. fit une grande figure dans la seconde guerre de *Messene*. Il excelloit à célébrer la valeur guerrière. Les Spartiates avoient reçu plusieurs échecs qui leur avoient abattu le courage.

L'Oracle de Delphes leur ordonna de demander aux Athéniens un homme capable de les aider de ses avis & de ses lumières. Tyrtée leur fut envoyé. A peine les Lacédémoniens eurent-ils entendu ses vers, qui ne respiroient que la patrie & le mépris de la mort, qu'ils attaquèrent les Messéniens avec fureur, & la victoire qu'ils remportèrent en cette occasion, termina à leur avantage une guerre qu'ils ne pouvoient plus soutenir. Ils accordèrent à Tyrtée le droit de bourgeoisie, titre qui ne se prodiguoit pas à Lacédémone, & qui par-là devenoit infiniment honorable. Le peu qui nous reste de ses Poësies, fait connoître que son style étoit plein de force & de noblesse. Il paroît lui-même transporté de l'ardeur dont il vouloit enflammer l'esprit de ses auditeurs.

TZENOGAR; ville de Russie dans le royaume d'Astracan sur le Wolga, à trois werstes d'Astracan.

TZETZÈS, (Isaac) Littérateur Grec, vivoit vers l'an 1170. Il nous reste de lui de bons *Commentaires* sur le Poëte *Lycophon*, que *Potter* a insérés tout au long dans la belle édition qu'il donna de ce Poëte à Oxford en 1697, *in-fol.*

TZETZÈS, (Jean) Poëte Grec, frère du précédent, mourut vers la fin du douzième siècle. A l'âge de quinze ans on le mit sous des maîtres qui lui apprirent les Belles-Lettres, la Philosophie, la Géométrie, & même la Langue hébraïque. On assure qu'il savoit par cœur toute l'Écriture-Sainte. Il dit lui-même que Dieu n'avoit pas créé un homme qui eût été doué d'une mémoire plus excellente que la sienne, mais peut-être y a-t-il là un peu d'enthousiasme ou de vanité poétique. On a de lui, 1°. *des Allégories* sur Homère, qu'il dédia à *Irene*, femme de l'Empereur *Manuel Comnène*. 2°. *Histoire mêlée* en treize chilia-des, en vers libres, pleines d'inutilités insipides, écrites d'un style emphatique. 3°. *Des Epigrammes*, & d'autres Poësies en grec. 4°. *Des Ouvrages de Grammaire & de Critique*, & des *Scholies* sur *Hésiode*. 5°. *Des Commentaires* sur le Poëme de *Lycophon*, appelé *l'Alexandre* ou le *Cassandre*. Il a renfermé dans cet ouvrage une infinité de choses utiles pour entendre l'Histoire & la Fable. Ils peuvent servir même à l'intelligence de divers endroits obscurs & difficiles qui se rencontrent dans les autres Auteurs.



U

UBE

U; substantif masculin. La vingt-unième lettre de l'alphabet françois & la cinquième voyelle. *U est bref dans prudent, & il est long dans flûte.*

On met un tréma sur l'u, lorsqu'on veut montrer qu'il ne se lie point avec la voyelle précédente, comme dans les mots *Saül & Esäu.*

Voyez d'ailleurs ce que nous disons de cette lettre au mot *orthographe.*

UBEDA; ville considérable d'Espagne, dans l'Andalousie, à deux lieues, nord-est, de Baéça, & à soixante-trois lieues, sud-est, de Madrid.

UBERLINGEN; ville libre & impériale d'Allemagne, au cercle de Souabe, sur le Lac de Constance, à quatre lieues, nord-est, de Constance. Il s'y fait un commerce considérable de blé.

UBIENS; (les) ancien peuple de Germanie qui habitoit un pays d'une grande étendue au midi du Mein. Cette rivière les séparoit des Helvétiens, des Marcomans & des Séduis.

UBQUISTE; substantif masculin. Terme usité dans l'Université de Paris, en parlant d'un Docteur en Théologie qui n'est attaché à aucune maison particulière, telles que les maisons de Sorbonne, de Navarre, &c.

UBE

UBQUISTES, ou **UBQUITAIRES**; (les) Luthériens qui croyoient qu'en conséquence de l'union hypostatique de l'humanité avec la divinité, le corps de J. C. se trouve partout où la divinité se trouve.

Les Sacramentaires & les Luthériens ne pouvoient s'accorder sur la présence de J. C. dans l'Eucharistie: les Sacramentaires nioient la présence réelle de J. C. dans l'Eucharistie, parcequ'il étoit impossible qu'un corps fût dans plusieurs lieux à la fois. Clustré & quelques autres répondirent que cela étoit faux; que l'humanité de J. C. étant unie au verbe, son corps étoit partout avec le verbe.

Melancthon opposoit aux Ubiquistes que cette doctrine confondoit les deux natures de J. C. le faisant immense selon son humanité, & même selon son corps, & qu'elle détruisoit le mystère de l'Eucharistie, auquel on étoit ce qu'il avoit de particulier, si J. C. comme homme, n'y étoit présent que de la manière dont il est dans le bois ou dans la pierre.

UCIENJEN; ville considérable de la Chine près du Lac Poyang & de la rivière de Can, dans la province de Nanking. Il s'y fait un commerce considérable de porcelaine.

UDINE; ville archiépiscopale & considérable d'Italie, Capitale du Frioul, à vingt-deux lieues, nord-

est, de Venise. Elle appartient aux Vénitiens.

UGENTO; petite ville épiscopale d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Terre d'Otrante, à cinq lieues, sud-est, de Gallipoli.

UGHELLI, (Ferdinand) né à Florence en 1595, entra dans l'Ordre de Cîteaux. Il eut divers emplois honorables dans son Ordre, & devint Abbé de Trois-Fontaines à Rome. Procureur de la province & Consulteur de la Congrégation de l'*Index*. Son humilité lui fit refuser les Evêchés qui lui furent offerts par les Souverains Pontifes; mais il accepta les pensions qu'*Alexandre VII* & *Clément IX* lui donnèrent. Ce savant mourut à Rome en 1670, à 75 ans, aussi estimé pour ses connoissances que pour ses vertus. On a de lui un Ouvrage important & plein de recherches, sous le titre d'*Italia Sacra*, dans lequel il a exécuté sur les Evêchés d'Italie ce que Sainte Marthe avoit fait pour les Eglises de France. Il y en a deux Editions, l'une de Rome *in-fol.* en 9 vol. imprimés depuis 1643 jusqu'en 1662; l'autre de Venise *in-fol.* 10 vol. dont le premier est de l'an 1717, & le dernier de 1722. Cette Edition est fort augmentée & perfectionnée, & l'on y a ajouté une table dans le dixième volume, mais elle est remplie de fautes d'impression.

UGONIUS, (Mathias) Evêque de Famagouste en Chypre, au commencement du seizième siècle. On a de lui, 1°. *Un Traité de la Dignité Patriarcale* en forme de Dialogue, imprimé à Bresse, l'an 1507. 2°. *Un Traité des Conciles* appelés *Synoda Ugonia*, imprimé à Venise l'an 1563. C'est un des meilleurs Ouvrages & des plus rares qui se

soient faits dans le seizième siècle sur ce sujet. On prétend qu'il fut supprimé secrètement par la Cour de Rome, parcequ'elle crut appercevoir dans ce livre des maximes quelquefois opposées à ses usages & des passages favorables aux libertés de l'Eglise de France. Plusieurs Bibliographes l'ont annoncé sous ces différentes dates 1531, 1532, 1534, 1535 & 1538; mais c'est la même édition. Le feuillet seul du titre a été changé.

UKERMUNDE; ville d'Allemagne dans la Poméranie, à l'embouchure de la rivière d'Uker dans le Grosse-haff.

UKRAINE; contrée d'Europe, bornée au nord par la Pologne & la Moscovie, à l'est par la Moscovie, au sud par la petite Tartarie & le pays des Tartares d'Oczakow, à l'ouest par la Moldavie. C'est un des meilleurs pays d'Europe. Presque tout y vient sans être cultivé. Les Polonois l'appeloient autrefois *une terre de lait & de miel*; mais les guerres l'ont entièrement ruiné, & l'ont rendu presque désert. Il appartient aux Polonois & aux Moscovites. Ces derniers en possèdent la plus grande partie. Les peuples qui l'habitent sont appelés *Cosaques*.

ULCANNI ou ULCAMA; Royaume d'Afrique, dans l'Éthiopie occidentale, entre Arder & Bénin, vers le nord-est. On en tire des esclaves qu'on revend aux Hollandois & aux Portugais, qui les transportent en Amérique.

ULCÉRATION; substantif féminin. *Ulceratio*. Terme de Médecine & de Chirurgie. Formation d'ulcère. *Ses crachats indiquent qu'il y a ulcération aux poumons*.

ULCÈRE; substantif masculin. *Ul-*

cus. Ouverture dans les chairs ou dans quelques autres parties du corps, causée par la corrosion d'humeurs âcres & malignes.

Quand il survient un ulcère dans un bon tempérament, & qu'il est aisé à guérir, on le nomme *simple*.

Lorsqu'il est accompagné d'autres symptômes, comme d'une cacochymie qui retarde beaucoup, ou empêche la guérison, on le nomme *ulcère compliqué*.

Un *ulcère simple* n'est accompagné que d'érosion, mais les *ulcères compliqués* qui surviennent aux personnes sujettes au scorbut, à l'hydropisie, aux écrouelles, peuvent être accompagnés de douleur, de fièvre, de convulsions, d'un flux abondant de matière qui amaigrit le malade, d'inflammation & d'enflure de la partie, de callosité des bords de l'ulcère, de carie des os, &c.

On appelle *ulcère putride* ou *fordidé*, celui dont les bords sont enduits d'une humeur visqueuse & tenace, & qui est aussi accompagné de chaleur, de douleur, d'inflammation, d'une grande abondance d'humeurs qui se jettent sur la partie. Avec le temps l'*ulcère* devient fétide, & quelquefois la partie se gangrène. Les fièvres putrides donnent souvent lieu à ces fortes d'*ulcères*.

On appelle *ulcère phagédénique*, un ulcère rongeur qui détruit les parties voisines tout à l'entour, tandis que ses bords demeurent tuméfiés.

La manière de traiter les ulcères en Chirurgie, dépend de la nature & de la qualité de l'ulcère. En général on mondifie l'ulcère de toutes les ordures qui peuvent s'opposer à la réunion des bords, on cor-

rige la masse des humeurs par les altérans, les purgatifs, les remèdes appropriés au mal, dont les ulcères tirent leur origine. On rongé les chairs fongueuses par les caustiques & par le fer, on rafraîchit les bords calleux, & on les unit par des bandages; mais il faut toujours les rappeler à une bonne suppuration, sans quoi les ulcères ne se tarissent point, & les accidens qui en résultent augmentent de plus en plus.

Ainsi quand on a mondifié l'ulcère, rafraîchi les bords, rongé les fungus, consumé les chairs baveuses, débridé les carnosités, ouvert les clapiers, nettoyé les sinus, on applique dessus de doux suppuratifs; & quand avec le régime & la diète on est parvenu à établir une suppuration louable, on traite l'ulcère comme une simple plaie, & l'on en procure la cicatrice de la même manière.

ULCÉRÉ, ÉE; participe passif. Voy.

ULCÉRER.

On dit, *une conscience ulcérée*; pour dire, une conscience chargée de crimes, & pressée de remords depuis long-temps.

On dit aussi, *un cœur ulcéré*; pour dire, un cœur qui garde du ressentiment.

ULCÉRER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Ulcerare.* Causer un ulcère, entamer en sorte qu'il se forme un ulcère dans la partie affectée. *L'arsenic ulcère toujours les parties auxquelles il s'attache. L'âcreté de l'humeur lui a ulcéré la gorge.*

ULCÉRER, signifie figurément, causer de la haine dans le cœur par quelque action qui offense, y causer une profonde blessure qui est de

nature à durer. Il ne se dit guère que des personnes unies par la parenté, ou qui l'étoient par l'amitié. *Ce reproche lui a ulcéré le cœur. Quest-ce qui a pu vous ulcérer contre elle ?*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. Voyez VERBE.

Le pénultième *e* des temps qui se terminent par un *e* féminin, prend le son de l'*e* ouvert, & alonge la syllabe.

ULEMA; substantif masculin & terme de relation. Nom générique, par lequel on désigne en Turquie le Corps des Ministres de la religion. Cette espèce d'hérarchie, s'il est permis de s'exprimer de la sorte, tient beaucoup plus au gouvernement politique qu'à la religion, qui n'a presque ni rits ni cérémonies extérieures. Le Muphti, qui représente Mahomet, est le Chef de l'Ulema. Sa Jurisdiction s'étend partout l'Empire pour ce qui regarde la religion & la jurisprudence. Il a sous lui deux Cadileskers, dont l'un est le Chef de la Justice en Asie, & l'autre l'est en Europe. Après eux sont les Mollahs qu'on pourroit comparer à nos Métropolitains; les Cadis qui sont comme nos Evêques; les Emaums, dont les fonctions ont de la ressemblance avec celles de nos Curés; & les Imans, qui sont comme nos simples Prêtres. Il y a cette différence pourtant que ces mêmes Ministres de la Religion Musulmane en Turquie, composent aussi toute la magistrature; & que leur jurisdiction spirituelle est fort peu de chose en comparaison de celle qu'ils exercent à titre de Juges & de Magistrats.

ULLA; bourg d'Espagne dans la Ga-

lice, près de la source d'une rivière de même nom qui se jette dans la mer, à trois lieues, sud, de Compostelle.

ULLOA, (Louis d') de Tauro, Poète Espagnol sous le Roi Philippe IV. Baillet dit dans ses *Jugemens des Savans*, que c'étoit un de ces Poètes facétieux & plaisans dont la Cour de Philippe IV étoit remplie. Son talent pour le comique ou le burlesque, ne l'empêchoit pas de s'exercer quelquefois dans le sérieux & d'y réussir. Ses Ouvrages ont été imprimés en Espagne.

ULM; ville libre & impériale d'Allemagne, dans le cercle de Suabe, sur le Danube à quatorze lieues, ouest, d'Augsbourg, & dix-neuf, sud-est, de Stutgard, sous le vingt-septième degré, quarante-quatre minutes de longitude, & le quarante-huitième, vingt-cinq minutes de latitude.

La ville d'Ulm a été ainsi nommée à cause de la grande quantité d'ormes qui l'environnoient; ce n'étoit qu'un petit bourg du temps de Charlemagne, & ce Prince en fit donation à l'Abbaye de Reichnaw: l'Empereur Lothaire II ruina ce bourg pendant la guerre qu'il soutint contre Conrad & Frédéric, Duc de Suabe, qui lui dispuoient la Couronne: ceux du pays le rebâtirent, l'aggrandirent & l'entourèrent de murailles vers l'an 1200; ensuite Frédéric II le gratifia de plusieurs privilèges, & Frédéric III en fit une ville impériale qui est la première de Suabe & la dépositaire de toutes les Archives du cercle. On y fait un grand commerce de toiles, de furaine, de laine & de fer. Le territoire qui en dépend a douze lieues de long sur huit de large, & comprend les Seigneuries de

de Grislengen, de Langenau, de Liphcim, d'Albeck & de Wain. Le Sénat est composé de quarante-un Magistrats. Les Catholiques n'y ont que deux Eglises : il ne faut pas confondre cette ville avec Ulm, bailliage dans l'Electorat de Mayence, près du Rhingow.

ULMEN ; petite ville d'Allemagne, au cercle du Bas-Rhin, dans l'Archevêché de Mayence, sur les frontières du Duché de Deux-Ponts.

ULSTER, ou **ULTONIE** ; province d'Irlande bornée au nord par l'Océan septentrional, au midi, par la province de Leinster ; au levant par le canal de Saint-George ; & au couchant par l'Océan occidental ; de sorte qu'elle est environnée de trois côtés par la mer. Sa longueur est d'environ cent seize milles ; sa largeur d'environ cent milles, & son circuit, en comptant tous les tours & retours, d'environ quatre cent soixante milles.

Cette province a de grands lacs, d'épaisses forêts, un terroir fertile en grains & en pâturages, & des rivières profondes & poissonneuses, surtout en saumons.

La contrée d'*Ulster* étoit anciennement partagée entre les *Erdini* qui occupoient Fermanagh & les environs ; les *Venicui* qui avoient une parrie du Comté de Dunnegal, les *Robogini* qui possédoient Londonderry, Antrim & partie de Tyrone, les *Volentii* qui demeuroient autour d'Armagh, les *Darni* qui habitoient aux environs de Down & les parties occidentales.

Tir Oven soumit tout ce pays aux Anglois, qui le divisent actuellement en dix Comtés. Cinq de ces Comtés, savoir, Louth, Down, Antrim, Londonderry & Dunnegal confinent à la mer ; les

Tome XXIX.

cinq autres, savoir, Tyrone, Armagh, Fermanagh, Monaghan & Cavan sont dans les terres. La ville de Londonderry est regardée pour être la Capitale.

Ulster donne le titre de *Comte* au frère ou à un des fils du Roi d'Angleterre, qui est d'ailleurs créé Duc d'Yorck. Il y a dans cette province un Archevêché, six Evêchés, dix villes qui ont des marchés publics, quatorze autres de commerce, trente-quatre villes ou bourgs qui députent au Parlement d'Irlande, deux cent quarante Paroisses, & plusieurs châteaux qui servent à la défense du pays.

Toute la province d'Ulster étant tombée à la Couronne sous le règne de Jacques I par un acte de proscription contre les rebelles, on établit une Compagnie à Londres pour former de nouvelles colonies dans cette contrée. La propriété des terres fut divisée en portions médiocres, dont la plus grande ne contenoit pas plus de deux milles acres. On y fit passer des Tenanciers d'Angleterre & d'Ecosse. Les Irlandois furent éloignés de tous les lieux capables de défense, & cantonnés dans le pays plat. On leur enseigna l'agriculture & les arts. On pourvut à leur sûreté dans des habitations fixes. On imposa des punitions pour le pillage & le vol. Ainsi la plus sauvage & la plus désordonnée des provinces de l'Irlande ; l'Ulster, devint bientôt celle où le règne des lois & d'une heureuse culture parut le mieux établi.

Jacques I ne souffrit plus dans ce pays-là & dans toute l'étendue de l'île d'autre autorité que celle de la loi, qui garantissoit à l'avenir le peuple du pays de toute tyrannie. La valeur des droits que les nobles

F

exigeoient auparavant de leurs vassaux fut fixée, & toute autre exaction arbitraire défendue sous les plus rigoureuses peines.

Telles furent les mesures par lesquelles Jacques I introduisit l'humanité & la justice dans une nation qui n'étoit jamais sortie jusqu'alors de la plus profonde barbarie & de la plus odieuse férocité.

ULTÉRIEUR, EURE; adjectif. Terme dont on se sert en Géographie. Il signifie ce qui est au-delà, & il est opposé à *citérier*. On l'applique à quelque partie d'un pays situé de l'autre côté d'une rivière, montagne ou autres limites qui partagent ce pays en deux parties. C'est ainsi que le mont Atlas divise l'Afrique en *citérieure* & *ultérieure*, c'est-à-dire, en deux parties, dont l'une est en-deçà du mont Atlas par rapport à l'Europe, & dont l'autre est au-delà de cette montagne.

En termes de négociations, on appelle *demandes ultérieures*, les demandes qui se font après les premières propositions. On se réserve la liberté d'ajouter des demandes *ultérieures* aux demandes *préliminaires*.

ULTRAMONTAIN, AINE; adjectif. *Ultramontanus*. Qui est situé au-delà des Alpes par rapport à celui qui parle. *Pays ultramontain*.

Il signifie encore, qui habite au-delà des Alpes. *Auteur ultramontain*. Et en ce sens on l'emploie aussi substantivement. *Les Ultramontains*. Il faut pourtant remarquer que dans cette acception, *ultramontain* ne se dit guère ni à l'adjectif ni au substantif que quand on parle de ceux d'entre les Italiens qui ont écrit sur la puissance ecclésiastique.

Les opinions des Ultramontains, c'est-à-dire des Théologiens & des

Canonistes italiens, tels que Belarmin, Panorme & d'autres qui prétendent que le Pape est supérieur au Concile général, que son jugement est infaillible sans l'acceptation des autres Eglises, &c. ne sont point reçues en France.

Les Peintres, & sur-tout ceux d'Italie, appellent *Ultramontains* tous ceux qui ne sont point de leur pays. Le Poussin est le seul des Peintres ultramontains dont ceux d'Italie paroissent envier le mérite.

ULTZEN; ville d'Allemagne dans la principauté de Zell, sur l'Ilmenow, à dix lieues de Lunebourg.

ULUG-BEIG, Prince, neveu de Tamerlan, & qui vers l'an 1430 régnoit aux Indes. La capitale de son Empire étoit Samarkande, située à 39 degrés 37 minutes de latitude, & sa domination s'étendoit sur les deux rives du fleuve Oxus. Nous avons de lui un catalogue célèbre des longitudes & des latitudes des étoiles.

Ce Prince rassembla dans sa capitale des Astronomes de différens pays, & sur-tout de la Perse; il fit construire des instrumens propres à déterminer les mouvemens célestes mieux qu'on ne l'avoit jamais fait; lui-même environné de ses Mathématiciens observoit assiduellement, & n'épargnoit rien pour se procurer en Astronomie de nouvelles connoissances. Gravius dans la Préface des Tables Géographiques d'Ulug-Beig raconte qu'il avoit ouï-dire à Constantinople que parmi un grand nombre d'instrumens ce Prince avoit un quart de cercle aussi haut que la voûte du Temple de sainte Sophie à Constantinople, c'est-à-dire de 180 pieds romains; il y a lieu de croire que c'étoit un gnomon semblable à ceux

de Florence, de Bologne & de Paris.

Ulug-Beig composa aussi des Tables astronomiques pour le méridien de Samarkande, tant sur ses observations que sur celles de Salaheddin qui en avoit formé l'entreprise. On dit que ces Tables étoient si exactes, qu'elles différoient peu de celles de Tycho-Brahé.

Le grand ouvrage de ce Prince est son Catalogue d'étoiles dressé à Samarkande l'an de l'hégire 841 ou 1437 de J. C. & dont voici le titre: *Tabula longitudinis & latitudinis stellarum fixarum ex observationibus Ulug-Beighi, Tamerlanis M. nepotis, regionum ultra citraque Gihum principis potentissimi. Ex tribus invicem collatis M. SS. perficis, jam primum luce & latio donavit, & commentariis illustravit Thomas Hyde, A. M. à Colleg. Reg. Oxon. in calce accesserunt Mohammedistizini Tabula declinationum & reclarum ascensionum. Additur Eleuchus nominum stellarum. 1665.* On en a fait en Angleterre une nouvelle édition.

Ce Catalogue n'est qu'une partie d'un plus grand ouvrage d'Astronomie, dont le manuscrit se conserve à Oxford, & dont il seroit à souhaiter que nous puissions avoir la traduction entière.

La Table géographique d'Ulug-Beig où se trouvent les longitudes & les latitudes des principaux lieux de la terre, comptées du méridien des îles Fortunées ou Canaries, a été publiée en persan & en latin avec celle de Nasiredin par Jean Gravius, à Londres 1652.

Nous avons encore de ce Prince un ouvrage sur les époques les plus célèbres des Orientaux, publié avec des Commentaires par Gravius, à Londres 1650. Il fut tué en 1450 à

l'âge de cinquante-huit ans. On trouve plusieurs détails sur sa vie dans la Préface de ses Tables par M. Hyde & dans Herbelot.

ULYSSE, Roi de l'île d'Iraque, fils de Laërte & d'Anticléa, contrefit l'insensé pour ne point aller au siège de Troye; mais Palamède mit pour l'éprouver son fils Télémaque encore enfant devant le soc de la charrue qu'il faisoit tirer sur le sable par des animaux différens qu'il avoit attelés ensemble pour prouver sa démence. Ulysse de crainte de blesser son fils leva la charrue. Cette attention découvrit sa feinte, & il fut contraint de partir. Il rendit de grands services aux Grecs par sa prudence & ses artifices. Ce fut lui qui alla chercher Achille chez Lycomède, où il le trouva déguisé en femme. Il le découvrit en présentant aux Dames de la Cour des bijoux, parmi lesquels il y avoit des armes, sur lesquelles ce jeune Prince se jeta aussi-tôt. Ulysse enleva le palladium avec Diomède, & contribua par son courage à la prise de Troye. En retournant à Iraque, il courut plusieurs dangers sur mer, & lutta pendant dix années contre sa mauvaise fortune. Il fit naufrage dans l'île de Circée, où cette enchanteresse eut un fils de lui appelé *Télégone*. Pour le retenir elle changea tous ses compagnons en bêtes sauvages. Mais il sortit enfin de cette île, & il fit naufrage dans celle de la nymphe Calypso, qui le retint auprès d'elle; ensuite son vaisseau se brisa auprès de l'île des Cyclopes, où Polyphème dévora quatre de ses compagnons, l'enferma avec le reste dans son antre, d'où ce Prince sortit heureusement. Ulysse évita par son adresse l'enchantement des syrenes; & lors-

qu'il sortit d'Éolie, Éole pour marque de sa bienveillance lui donna des peaux où les vents étoient enfermés; mais ses compagnons ouvrirent ces peaux par curiosité; les vents s'échappèrent & firent un désordre épouvantable. L'orage jeta Ulysse sur les côtes d'Afrique lorsqu'il étoit sur le point de rentrer dans sa patrie. Il fit enfin naufrage pour la dernière fois, perdit ses vaisseaux & ses compagnons, se sauva sur un morceau de bois, & arriva à Itaque dans un état si triste, qu'il ne fut reconnu de personne; il se mit cependant parmi les amans de Pénélope pour tendre l'arc qu'on avoit proposé, & dont Pénélope devoit être le prix. Il en vint à bout, se fit reconnoître, entra dans le sein de sa famille, & tua tous ses rivaux. Quelque temps après il se démit de ses États entre les mains de Télémaque, parcequ'il avoit appris de l'Oracle qu'il mourroit de la main de son fils. Il fut en effet tué par Télégone qu'il avoit eu de Circée. On le mit au nombre des demi-Dieux. Les aventures d'Ulysse font le sujet de l'Odyssée d'Homère.

UMA; ville de Suède dans la Bothnie occidentale, à l'embouchure de la rivière d'Uma, dans le golfe de Bothnie. Cette rivière donne son nom à une partie de la Laponie suédoise, dans laquelle elle prend sa source.

UMAGO; ville d'Italie dans l'Istrie, sur la côte occidentale, entre le golfe Largone & l'embouchure du Quieto. Elle appartient aux Vénitiens.

UMBLE; substantif masculin. On a donné ce nom à trois espèces de poissons qui ont beaucoup de rapport au saumon & à la truite. La

première espèce d'umble a jusqu'à deux coudées de longueur; elle se trouve dans le lac de Genève, de même que la seconde espèce, qui porte le nom d'*umble chevalier*, peut-être parcequ'elle est beaucoup plus grande & plus belle que la première. La troisième espèce d'umble est la plus petite; elle ne pèse pas plus de deux livres.

On prononce *omble*.

UMBRIATICO; petite ville épiscopale d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, sur le Lipuda, à sept lieues, nord-ouest, de S. Severina.

UMBU; substantif masculin. Espèce de prunier du Brésil: son tronc est court, foible & divisé en un grand nombre de petites branches tortillées; ses feuilles sont étroites & verdâtres; sa fleur est blanchâtre; son fruit d'un blanc jaunâtre; sa pulpe est dure, excepté dans les temps pluvieux. Ce fruit est fort âcre au goût, & très rafraîchissant. La racine de l'umbu est tuberculaire & de bon goût.

UN, UNE; adjectif numéral. *Unus*. Le premier de tous les nombres. *Un, deux, trois. Un Prince. Une dame. Un éléphant. Une fontaine.*

UN, est aussi quelquefois substantif masculin, pour signifier le chiffre qui marque un. *Un en chiffre arabe se figure ainsi (1) & en chiffre romain ainsi (I). Si vous placez un 1 devant un 2 cela fera deux.*

UN, signifie aussi seul, qui n'admet point de pluralité. *Dieu est un. La religion est une.*

On dit, *la vérité est toujours une*; pour dire, qu'elle n'est jamais contraire à elle-même.

On dit quelquefois dans le style familier, *c'est tout un*; pour dire, il n'importe, cela est égal. *Qu'il*

parle ou qu'il se taise ce m'est tout un, c'est tout un.

UN, s'oppose quelquefois à autre; alors on y joint l'article, & il tient lieu d'un substantif. *Je ne les ai trouvés ni l'un ni l'autre. Nous parlerons à l'un & à l'autre. Ils y étoient l'un & l'autre. Ils coururent l'un après l'autre. Ils se plaignent l'un de l'autre. Les uns vouloient la guerre & les autres la paix. De ces deux terres, l'une est fertile en bled & l'autre en vin.*

On dit aussi dans le style familier, *les uns & les autres*; pour dire, tout le monde sans distinction. *Il sera toujours la dupe des uns & des autres. Il est dans l'usage de dire des injures aux uns & aux autres.*

On dit, *un à un*; pour dire, l'un après l'autre & un seul à la fois. *Il faut cueillir ces fruits un à un. Nous ne pouvons sortir qu'un à un.*

On dit familièrement, *sur les une heure*; pour dire, vers une heure, aux environs d'une heure. Et dans cette phrase, on prononce *les* comme si la première syllabe d'une étoit aspirée.

On dit populairement, *il m'en a donné d'une*; pour dire, il m'a attrapé, & m'a dit une menterie, il m'a fait une fourberie.

L'UN PORTANT L'AUTRE, **L'UNE PORTANT L'AUTRE**; façon de parler adverbiale, pour dire, faisant compensation de ce qui est moindre dans l'un avec qui est meilleur dans l'autre.

UN, se prend quelquefois indéfiniment pour marquer quelqu'un indéterminément. *J'ai vu un homme qui disoit..... Un homme vous dira que....*

On dit aussi, *c'est un César, c'est un Cicéron*, pour dire, c'est un homme aussi intrépide que César, aussi éloquent que Cicéron.

UN, se met quelquefois pour tout, & pour quiconque. Ainsi on dit, *un Chrétien doit faire cela*; pour dire, tout Chrétien, quiconque est Chrétien. *Un homme peut-il raisonner de cette manière?* pour dire, quiconque est homme. Et, *un jardin bien cultivé, une terre bien cultivée doit produire*, &c. tout jardin, toute terre, &c.

UNANIME; adjectif des deux genres. *Unanimis*. Qui est d'une commune voix, d'un commun accord. *Un mouvement unanime. Une résolution unanime. Les peuples se soumirent à ses lois par un consentement unanime.*

Les trois premières syllabes sont brèves & la quatrième très-brève.

UNANIMEMENT; adverbe. *Unanimitèr*. D'une commune voix, d'un commun sentiment. *Voilà ce qu'ils demandoient unanimement. Les Cardinaux résolurent unanimement de....*

UNANIMITÉ; substantif féminin. *Unanimitas*. Conformité de sentiment. *Il y a eu une parfaite unanimité dans l'assemblée.*

UNAU; substantif masculin. Sorte d'animal quadrupède qui a des rapports de ressemblance avec l'ai & les autres *pareseux*, mais qui en diffère cependant par des caractères assez considérables pour donner lieu de le regarder comme une espèce différente des *pareseux*. L'unau a le front plus élevé, les oreilles plus apparentes que l'ai: son poil est tout différent, ses viscères sont autrement conformés; mais une différence bien frappante, c'est que l'unau a quarante-six côtes, tandis que l'ai n'en a que vingt-huit. Ce nombre de quarante-six côtes, dans un animal dont le corps est si court, est, dit M. de Buffon, une espèce d'excès ou d'erreur de la na-

ture ; car de tous les animaux , même les plus grands , & de ceux dont le corps est le plus long relativement à leur grosseur , aucun n'a tant de chevrons à sa charpente. L'*éléphant* n'a que quarante côtes , le *cheval* trente six , le *blaireau* trente , le *chien* vingt-six , l'*homme* vingt-quatre , &c. Cette différence dans la construction de l'*unau* & de l'*ai* , suppose plus de distance entre ces deux espèces , qu'il n'y en a entre celle du *chien* & du *chat* , qui ont le même nombre de côtes ; car les différences extérieures ne sont rien en comparaison des différences intérieures : celles-ci sont , pour ainsi dire , les causes des autres qui n'en sont que les effets.

L'intérieur dans les êtres vivans , ajoute M. de Buffon , est le fond du dessein de la nature : c'est la forme constituante , c'est la vraie figure ; l'extérieur n'est que la surface & même la draperie , car dans l'examen comparé des animaux , combien ne voit-on pas que cet extérieur , souvent très-différent , recouvre un intérieur parfaitement semblable ; & qu'au contraire la moindre différence intérieure en produit de très-grandes à l'extérieur , & change même les habitudes naturelles , les facultés , les attributs de l'animal ? Combien n'y en a-t-il pas qui sont armés , couverts , ornés de parties excédentes , & qui cependant pour l'organisation intérieure , ressemblent en entier à d'autres qui en sont dénués.

L'*unau* , suivant les remarques qu'a faites M. le Marquis de Montmirail sur celui qu'il a élevé dans sa ménagerie , quoique pesant & d'une allure assez maladroite , marchoit plus vite que l'*ai* & les autres *pareffeux* : sa nourriture ordinaire

étoit du pain , des pommes , des racines , & sa boisson du lait : sa situation naturelle , & qu'il paroît- soit préférer à toutes les autres , étoit de se suspendre à une branche le corps renversé vers la terre ; quelquefois même il dormoit dans cette position , les quatre pattes accrochées sur un même point , son corps décrivant un arc : la force des muscles de cet animal est incroyable ; mais elle lui devient inutile lorsqu'il marche , car son allure n'en est ni moins contrainte , ni moins vacillante. On trouve cet animal dans l'île de Marignan.

UNDERSVEN ; petite ville de Suisse au canton de Berne , entre le lac de Thoun & celui de Brientz.

UNDERSVALD ; nom du sixième des treize cantons de Suisse. Il est borné au nord par le canton de Lucerne & par une partie du lac des quatre cantons , au midi par le canton de Berne , dont il est séparé par le mont Brunick , à l'orient par de hautes montagnes qui le séparent du canton d'Uri , & à l'occident par le canton de Lucerne encore.

Il est partagé en deux vallées qu'on peut nommer l'une *supérieure* , & l'autre *inférieure*. Ce partage fait par la nature a donné lieu au partage du gouvernement ; car quoi que pour les affaires du dehors les deux vallées ne fassent qu'un seul canton , cependant chacune a son gouvernement particulier , son conseil , ses Officiers , & même ses terres. La vallée supérieure se divise en six communautés , & la vallée inférieure en quatre. Le terroir des deux vallées est le même & ne diffère presque point de celui des cantons de Lucerne & d'Uri. Quoique les deux vallées aient chacune leur corps & leur conseil à part , elles

ont établi pour les affaires du dehors un Conseil général, dont les membres se tirent des conseils de chaque Communauté.

Le Canton d'*Underwald* est un Canton Catholique.

UNGARISCHBROD, petite ville de Moravie dans le cercle de Bradisch. Elle appartient au Comte de Kautitz & il y a des eaux minérales.

UNGH; (l') rivière de la haute Hongrie, qui a sa source sur les frontières de la Pologne, dans les monts Krapacks, & son embouchure dans le Bodrog au Comté de Zemplin.

UNGHVAR; ville de la haute Hongrie, chef-lieu d'un Comté de même nom, sur la rivière d'Ung, à 19 lieues, est, de Cassovie.

UNGUIS; substantif masculin. Mot emprunté du latin. Nom que l'on donne à deux petits os, placés un dans chaque orbite, dont ils forment une partie dans le grand angle de l'œil. On les a appelés ainsi, parce qu'ils sont fort plats, d'une substance compacte & un peu transparente, & que leur figure ne ressemble pas mal à celle d'un ongle, lorsqu'on les considère dans l'orbite joints aux autres os. On leur donne aussi le nom de *lacrymaux*, parce qu'ils entrent dans la composition du conduit lacrymal.

La face externe qui est celle qu'on aperçoit dans l'orbite, est très-polie & un peu concave. Tout le long du bord antérieur de cette face, on aperçoit une petite gouttière percée d'une infinité de petits trous. C'est le commencement du canal lacrymal. L'angle antérieur & inférieur de cet os se plonge le long du canal, & en forme la partie postérieure.

La face interne de l'os unguis est un peu convexe & raboteuse; elle

est appliquée sur les cellules de l'os ethmoïde.

Ces os s'articulent avec le coronal, l'ethmoïde, les os maxillaires & les cornets inférieurs du nez.

Ils servent à former la partie interne de l'orbite, à couvrir les cellules de l'os ethmoïde, & à faire en partie le conduit lacrymal.

UNI, IE; adjectif & participe passif, Voyez **UNIR**.

En termes de Manège on appelle *galop uni*, celui dans lequel la jambe de derrière suit exactement la jambe de devant qui entraîne.

On appelle *Provinces Unies*, les provinces qui composent la République de Hollande.

On dit d'une toile, qu'elle est *unie*, quand il n'y a point de nœuds, & qu'elle est également serrée partout. Et on dit que *du fil est uni*, pour dire, qu'il est filé également.

On dit aussi qu'un *habit*, du *linge*, un *lit est tout uni*; pour dire, qu'il n'y a aucun ornement dessus, comme galons, dentelle, frange, broderie, dorure, &c. Il porte toujours du *linge uni*. Il avoit un *habit tout uni*.

On dit figurément, qu'un *homme est tout uni*; pour dire, que c'est un homme simple & sans façon.

UNI, est aussi adverbe & signifie uniement. *Cela est filé bien uni*.

On dit aussi adverbialement à *l'uni*; pour dire, de nouveau. *Ce terrain est fort inégal, mais dans peu il sera à l'uni*.

Différences relatives entre *uni*, *plain*.

Ce qui est *uni* n'est pas raboteux. Ce qui est *plain* n'a ni enfoncements ni élévations.

Le marbre le plus *uni* est le plus beau. Un pays où il n'y a ni monta-

gnes ni vallées est un pays *plain*.

UNIÈME; adjectif numéral de tout genre. Nombre d'ordre qui ne s'emploie qu'avec les nombres de vingt, trente, quarante, cinquante, soixante, quatre-vingt, cent & mille. *C'est le vingt-unième jour de sa maladie. Il entre dans la cent unième année de son âge.*

UNIFORME; adjectif des deux genres. *Uniformis*. Qui est tout pareil, tout semblable, qui n'a rien de différent. *La plupart des Coutumes du Royaume sont uniformes sur ce point. La croyance des Communions Protestantes n'est pas uniforme.*

On appelle *style uniforme*, un style qui ne se dément point dans tout le corps d'un ouvrage. *Le style de Térence est uniforme.*

On dit, qu'un ouvrage est trop *uniforme*, & quelquefois simplement qu'il est *uniforme*; pour dire, qu'il n'est pas assez varié dans les endroits où il devoit l'être.

On appelle *conduite uniforme*, une conduite toujours égale, qui ne se dément point, où l'on suit les mêmes principes.

On appelle *mouvement uniforme*, le mouvement d'un corps qui parcourt des espaces égaux en temps égaux: tel est au moins sensiblement le mouvement d'une aiguille de montre ou de pendule.

C'est dans le mouvement *uniforme* que l'on cherche ordinairement la mesure du temps. En voici la raison: comme le rapport des parties du temps nous est inconnu en lui-même, l'unique moyen que nous puissions employer pour découvrir ce rapport, c'est d'en chercher quel qu'autre plus sensible & mieux connu, auquel nous puissions le comparer; on aura donc trouvé la me-

sure du temps la plus simple, si on vient à bout de comparer de la manière la plus simple qu'il soit possible, le rapport des parties du temps avec celui de tous les rapports que l'on connoît le mieux. De-là il résulte que le mouvement *uniforme* est la mesure du temps la plus simple: car d'un côté le rapport des parties d'une ligne droite est celui que nous faisons le plus facilement; & de l'autre il n'y a point de rapports plus aisés à comparer entr'eux, que les rapports égaux. Or dans le mouvement *uniforme*, le rapport des parties du temps est égal à celui des parties correspondantes de la ligne parcourue. Le mouvement *uniforme* nous donne donc tout à la fois le moyen, & de comparer le rapport des parties du temps, au rapport qui nous est le plus sensible, & de faire cette comparaison de la manière la plus simple; nous trouvons donc dans le mouvement *uniforme*, la mesure la plus simple du temps.

On appelle *habit uniforme*, ou substantivement *un uniforme*, un habit fait suivant le modèle prescrit à une compagnie, à un régiment. Les troupes n'ont commencé à avoir des *uniformes* que du tems de Louis XIV. Comme elles avoient auparavant des armures de fer qui les couvroient entièrement ou presque entièrement, l'*uniforme* n'auroit pu servir à les distinguer comme aujourd'hui. Les officiers François sont obligés, par une Ordonnance de 1737, de porter toujours l'*habit uniforme* pendant le temps qu'ils sont en campagne ou en garnison, afin qu'ils soient plus aisément connus des soldats. Sa Majesté a aussi depuis obligé ses Officiers généraux de porter un *uniforme*, par lequel

on distingue les Maréchaux-de-camp des Lieutenans généraux. Cet uniforme qui les fait connoître, peut servir utilement pour les faire respecter, & leur faire rendre par toutes les troupes les honneurs dûs à leurs dignités.

UNIFORMÉMENT ; adverbe. *Uniformiter*. D'une manière uniforme. *C'est un fait que tous les Auteurs Latins ont rapporté uniformément.*

UNIFORMITÉ ; substantif féminin. *Uniformitas*. Rapport, ressemblance entre plusieurs choses. *Uniformité de sentimens. Uniformité d'avis. Uniformité de langage. Il n'y a point d'uniformité dans leur doctrine.*

UNIMENT ; adverbe. *Æquabiliter*. Également & toujours de même sorte. *De la toile travaillée uniment.*

UNIMENT, signifie aussi, simplement, sans façon. *Elle s'habille fort uniment. Parler uniment. Vivre uniment.*

UNION ; substantif féminin. *Unio*. Jonction de deux ou de plusieurs choses ensemble. *L'union de l'ame avec le corps.*

En termes de Pratique, on appelle *contrat d'union*, un contrat par lequel les créanciers d'un homme obéré s'unissent pour agir de concert, & empêcher que les biens du débiteur ne soient consommés en frais.

On appelle *union hypostatique*, l'union du verbe divin avec la nature humaine dans une même personne.

UNION, se dit aussi de la jonction de deux ou de plusieurs choses qui de leur nature étoient séparées. *L'union de deux terres.*

En ce sens, on appelle *union d'églises, de bénéfices*, la jonction d'une église ou d'un bénéfice à un autre ; faite par l'Evêque ou autre Supérieur légitime ; selon la forme prescrite.

Tome XXIX.

par les Canons & les Ordonnances du Souverain.

Comme l'union en général d'une Église ou d'un Bénéfice, est l'extinction ou l'aliénation d'un titre Ecclésiastique ou chose Sainte, elle ne peut être permise & ne peut se faire qu'en grande connoissance de cause, & dans le cas d'une nécessité ou d'une utilité évidente. C'est l'intérêt public & non celui des Particuliers que l'on se propose dans ces unions. Afin de constater cette nécessité ou utilité & cet intérêt public, les Lois civiles & canoniques exigent plusieurs formalités. Les principales sont une information préalable de *commodo & incommodo*, c'est-à-dire, des avantages ou des inconvéniens de l'union, & la convocation des parties intéressées. On met au nombre des parties intéressées, l'Archevêque ou Evêque comme ordinaire, les Patrons, les Titulaires & les Peuples qui sont à portée de recevoir quelques secours spirituels ou temporels du Bénéfice.

Conformément à l'Edit de 1606, l'Archevêque ou Evêque, peut procéder aux unions de Bénéfice. Le Pape n'en peut faire aucune en France, suivant l'article 49 de nos Libertés : mais il peut, suivant le même article, donner rescrits déléatoires, à l'effet d'unions qu'on entend faire selon la forme contenue au Concile de Constance, & non autrement, & ce avec le consentement du Patron & de ceux qui y ont intérêt.

S'il s'agissoit de l'union d'un Bénéfice à la Mensé épiscopale, l'Evêque ne pourroit pas alors en être juge, parce que ce seroit sa propre cause : il faudroit en ce cas demander au Pape qu'il nommât des Com-

G

missaires du lieu pour procéder à l'union.

Le Roi seul peut unir les Bénéfices consistoriaux & autres qui sont à sa nomination. Sa Majesté accorde à cet effet des Lettres Patentes. La formalité de ces lettres est également nécessaire pour les unions qui peuvent intéresser le Public. L'enregistrement ne s'en fait qu'après les informations prescrites par les Ordonnances.

Les Commanderies de Malthe s'unissent entr'elles par décret du Grand Maître ; mais à l'égard des cures de cet ordre, l'union ne peut s'en faire que par l'Évêque, du consentement du Grand-Maître, & sur Lettres-Patentes du Roi enregistrées.

L'Ordonnance de Blois, art. 22, ne permet d'unir aux Cures & aux Séminaires que des Bénéfices séculiers ; mais l'Edit de 1606 porte, que l'Évêque pourra unir à des Cures, des Bénéfices tant séculiers que réguliers.

L'union des Bénéfices libres aux Bénéfices en patronage, est réprouvée par le Concile de Trente ; mais celle des Bénéfices exempts à des Bénéfices sujets à l'Évêque est permise, & pour lors les Bénéfices exempts perdent leur exemption.

L'union des Bénéfices simples aux Hôpitaux est une des plus favorables.

Lorsque des parties intéressées s'opposent à l'union des Bénéfices, la contestation se porte devant l'Officiel. L'opposition du Procureur général ou de ses Substituts, doit être portée devant le Juge royal.

Les Universités, ainsi qu'il a été jugé plusieurs fois, ne sont point parties capables pour s'opposer aux unions des Bénéfices, sous prétexte de l'expectative des Gradués.

C'est au Ministère public & aux Parties intéressées à interjeter appel comme d'abus d'une union dans laquelle les formalités ordinaires n'ont point été suivies. L'Évêque successeur a également cette action, parcequ'il n'est pas tenu des faits de son prédécesseur, quoique celui-ci ait donné son consentement à l'union. Le tems n'en couvre point les défauts essentiels ; cependant il fait présumer qu'elle est régulière dans son origine. Si les défauts sont légers & peu importants, ils sont suffisamment purgés par une prescription de quarante années, laquelle étant appuyée d'un titre qu'on suppose bon en lui-même, doit mettre les Églises à l'abri d'être inquiétées par les dévolutaires.

La désunion des Bénéfices demande les mêmes formalités que celles prescrites pour l'union. C'est aux Intéressés & aux Personnes publiques à la demander. Alors les Bénéfices désunis reprennent leur nature, leurs qualités, leurs charges, leurs revenus & leurs privilèges.

UNION, signifie figurément, concorde, société, correspondance. *Le frère & la sœur vivent dans la plus grande union. Il n'y a point d'union dans cette famille. L'union conjugale. C'est un régiment où il y a beaucoup d'union entre les Officiers.*

On appelle *esprit d'union*, un esprit de paix & de concorde.

On appelle *filles de l'Union chrétienne*, une communauté de veuves & de filles vertueuses instituées pour l'instruction des filles nouvellement converties, & l'éducation de celles qui leur sont confiées. La première communauté de l'union chrétienne commença en 1661, au village de

Charonne, d'où elle fut transférée à Paris en 1685. Un pieux Ecclésiastique leur donna des constitutions qui furent approuvées par le Cardinal de Vendôme, Légat à la zere de Clément IX. Ces filles font deux années d'épreuve ; après lequel tems elles s'engagent par les trois vœux simples de chasteté, d'obéissance & de pauvreté, auxquels elles ajoutent un quatrième vœu, celui d'union. Leur habillement est un manteau noir de laine, de crépon ou d'étamine. Elles portent une croix d'argent sur la poitrine. Cette Congrégation a pour armes un cœur enflammé, surmonté d'une croix avec ces paroles pour devise : *In charitate Dei & patientia Christi.*

En termes de Manège, on appelle *union*, l'ensemble d'un cheval.

On dit en Peinture, *union de couleurs* ; pour dire, l'accord des couleurs qui conviennent bien ensemble, & qui sont bien assorties par rapport à la lumière du tableau.

Les Artistes qui ont bien entendu l'accord des couleurs, ne les ont pas employées toutes pures dans leurs draperies, excepté dans quelques figures sur la première ligne ; mais ils se sont servis de couleurs rompues & composées, dont ils ont fait une espèce de musique pour les yeux, en mêlant celles qui ont de la sympathie les unes avec les autres. C'est ce mélange savant qui forme l'harmonie des tons, & qui fait que l'œil trouve de quoi se repaître agréablement.

Différences relatives entre *union*, *jonction*.

L'*union* regarde particulièrement deux différentes choses qui se trouvent bien ensemble. La *jonction* regarde proprement deux choses éloi-

gnées qui se rapprochent l'une de l'autre.

Le mot d'*union* renferme une idée d'accord ou de convenance. Celui de *jonction* semble supposer une marche ou quelque mouvement.

On dit l'*union* des couleurs, & la *jonction* des armées ; l'*union* de deux voisins, & la *jonction* de deux rivières.

Ce qui n'est pas *uni* est divisé. Ce qui n'est pas *joint* est séparé.

On s'*unit* pour former des corps de société. On se *joint* pour se rassembler & n'être pas seuls.

Union s'emploie souvent au figuré : mais on ne se sert de *jonction* que dans le sens littéral.

L'*union* soutient les familles, & fait la puissance des États. La *jonction* des ruisseaux forme les grands fleuves.

UNIQUE ; adjectif des deux genres. Seul. *C'est l'unique tien qui tui reste. Le fils unique de l'Impératrice de Russie. Monsieur étoit frère unique de Louis XIV. L'étude de la géométrie est son unique occupation.*

On dit de certaines charges, qu'*elles sont uniques* ; pour dire, que ceux qui en sont revêtus n'ont point de collègues.

On appelle figurément & par exagération, *unique*, celui qui est infiniment au-dessus des autres, & auquel les autres ne peuvent être comparés. *Il étoit l'unique savant qu'il y eût alors.*

On dit aussi d'un homme qui excelle en quelque chose, qu'*il est unique en son espèce.*

On le dit aussi par dérision d'un ridicule & d'un extravagant ; pour dire, qu'il n'a pas son semblable.

En termes de l'Écriture Sainte,

on dit ; l'unique nécessaire ; pour dire , l'affaire du salut.

Différences relatives entre *unique*, *seul*.

Une chose est *unique* lorsqu'il n'y en a point d'autre de la même espèce. Elle est *seule* lorsqu'elle n'est pas accompagnée.

Un enfant qui n'a ni frère ni sœur est *unique*. Un homme abandonné de tout le monde reste *seul*.

Rien n'est plus rare que ce qui est *unique*. Rien n'est plus ennuyant que d'être toujours *seul*.

UNIQUEMENT ; adverbe. *Unicè*. Singulièrement , exclusivement à toute autre chose , &c. *Il est uniquement attaché aux devoirs de son état*.

UNIQUEMENT , signifie aussi au-dessus de tout , préférablement à tout. *Il a une femme qu'il aime uniquement*.

Les deux premières syllabes sont brèves , la troisième très-brève & la dernière moyenne.

On prononce *unikemant*.

UNIR ; verbe actif de la seconde conjugaison , lequel se conjugue comme **RAVIR**. *Unire*. Joindre deux ou plusieurs choses ensemble. *Unir ensemble deux Evêchés. Dans cette guerre l'Angleterre & la Hollande avoient uni leurs forces maritimes. Après la mort de ce Prince, ses états furent unis à la Couronne*.

En termes de Manège, on dit, *unir un cheval* ; pour dire , le mettre ensemble.

UNIR , se dit figurément des personnes qui ont quelques liaisons ensemble. *L'amitié & le sang les unissent. C'est l'intérêt qui les unit. L'amour les unissoit. Unir deux maisons par un mariage*.

UNIR , signifie aussi rendre égal , ôter les inégalités , les hauts & les bas ,

polir , aplanir la superficie de quelque chose qui est raboteux. *Unir une allée. Unir un parquet*.

La première syllabe est brève & la seconde dont le r final se prononce, est longue. Voyez **VERBE**.

UNISSON ; substantif masculin & terme de Musique. Union de deux sons qui sont au même degré , dont l'un n'est ni plus grave ni plus aigu que l'autre , & dont l'intervalle étant nul , ne donne qu'un rapport d'égalité.

Si deux cordes sont de même matière , égales en longueur , en grosseur & également tendues , elles seront à l'*unisson*. Mais il est faux que deux sons à l'*unisson* se confondent si parfaitement , & aient une telle identité , que l'oreille ne puisse les distinguer ; car ils peuvent différer de beaucoup quant au rymbre & quant au degré de force. Une cloche peut être à l'*unisson* d'une corde de guitarrre , une vielle à l'*unisson* d'une flûte , & l'on n'en confondra point les sons.

Le zéro n'est plus un nombre ni l'*unisson* un intervalle , mais l'*unisson* est à la série des intervalles , ce qu'est le zéro à la série des nombres ; c'est le terme d'où ils partent , c'est le point de leur commencement.

Ce qui constitue l'*unisson* , c'est l'égalité du nombre des vibrations faites en temps égaux par deux sons. Dès qu'il y a inégalité entre le nombre de ces vibrations , il y a intervalle entre les sons qui les donnent.

On s'est beaucoup tourmenté pour savoir si l'*unisson* étoit une consonnance. Aristote prétend que non , Muris assure que si , & le Pere Merenne se range à ce dernier avis : comme cela dépend de la définition

du mot consonnance, on ne voit pas quelle dispute il peut y avoir là dessus. Si l'on n'entend par ce mot consonnance qu'une union de deux sons agréables à l'oreille, l'unisson sera consonnance assurément ; mais si l'on y ajoute de plus une différence du grave à l'aigu, il est clair qu'il ne le sera pas.

Une question plus importante est de savoir quel est le plus agréable à l'oreille, de l'unisson ou de l'intervalle consonnant, tel, par exemple que l'octave ou la quinte. Tous ceux qui ont l'oreille exercée à l'harmonie préfèrent l'accord des consonnances à l'identité de l'unisson ; mais tous ceux qui sans habitude de l'harmonie, n'ont, si l'on peut parler ainsi, nul préjugé dans l'oreille, portent un jugement contraire : l'unisson seul leur plaît, ou tout au plus l'octave ; tout autre intervalle leur paroît discordant ; d'où il s'ensuivroit cesembles, que l'harmonie la plus naturelle, & par conséquent la meilleure, est à l'unisson.

C'est une observation connue de tous les Musiciens, que celle du frémissent & de la résonance d'une corde au son d'une autre corde montée à l'unisson de la première ou même à son octave, ou même à l'octave de sa quinte, &c.

Voici comme on explique ce phénomène.

Le son d'une corde A met l'air en mouvement ; si une autre corde B se trouve dans la sphère du mouvement de cet air, il agira sur elle. Chaque corde n'est susceptible dans un temps donné, que d'un certain nombre de vibrations. Si les vibrations dont la corde B est susceptible sont égales en nombre à celles de la corde A, l'air ébranlé par l'une agissant sur l'autre, & la trouvant

disposée à un mouvement semblable à celui qu'il a reçu, le lui communique. Les deux cordes marchant ainsi de pas égal, toutes les impulsions que l'air reçoit de la corde A, & qu'il communique à la corde B, sont coïncidentes avec les vibrations de cette corde, & par conséquent augmenteront son mouvement, loin de le contrarier : ce mouvement ainsi successivement augmenté, ira bientôt jusqu'à un frémissent sensible. Alors la corde B rendra du son ; car toute corde sonore qui frémit, sonne & ce son sera nécessairement à l'unisson de celui de la corde A.

Par la même raison l'octave aiguë frémera & résonnera aussi, mais moins fortement que l'unisson, parce que la coïncidence des vibrations & par conséquent l'impulsion de l'air y est moins fréquente de la moitié ; elle l'est encore moins dans la douzième ou quinte redoublée, & moins dans la dix-septième & moins dans la dix-septième & moins dans la tierce majeure triplée, dernière des consonnances qui frémissent & résonnent sensiblement & directement ; car quant à la tierce mineure & aux sixtes, elles ne résonnent que par combinaison.

Toutes les fois que les nombres des vibrations dont deux cordes sont susceptibles en temps égal, sont commensurables, on ne peut douter que le son de l'une ne communique à l'autre quelque ébranlement par aliquote commune ; mais cet ébranlement n'étant plus sensible au-delà des quatre accords précédens, il est compté pour rien dans tout le reste.

Il paroît par cette explication, qu'un son n'en fait jamais résonner un autre qu'en vertu de quelque unisson ; car un son quelconque donne toujours l'unisson de ses aliquotes ;

mais comme il ne sauroit donner *l'unisson* de ses multiples, il s'ensuit qu'une corde sonore en mouvement, n'en peut jamais faire résonner ni frémir une plus grave qu'elle.

UNITAIRE; substantif masculin. On donne ce nom à une secte d'hérétiques qui reconnoissent un Dieu, mais qui rejettent le mystère de la Trinité. *Voyez* ANTITRINITAIRE.

UNITÉ; substantif féminin. *Unitas*. Principe des nombres, & qui est opposé à pluralité. *Plusieurs unités font un nombre. La douzaine est composée de douze unités.* Quelquefois il ne renferme qu'opposition à pluralité. *L'unité de l'Eglise. L'unité de la foi. L'unité de Dieu.*

UNITÉ, en termes de Poësie dramatique, se dit d'une règle qu'ont établie les critiques, par laquelle on doit observer dans tout drame, une *unité* d'action, une *unité* de temps & une *unité* de lieu; c'est ce que M. Despréaux a exprimé par ces deux vers;

Qu'en un lieu, qu'en un jour un seul fait
accompli

Tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli.

C'est ce qu'on appelle *la règle des trois unités.*

L'unité d'action consiste en ce que le drame ne roule que sur une action principale & simple, autant qu'il se peut: nous ajoutons cette exception; car il n'est pas toujours d'une nécessité absolue que cela soit ainsi, & pour mieux entendre ceci, il est à propos de distinguer avec les anciens deux sortes de sujets propres à la tragédie; savoir le sujet simple, & le sujet mixte ou composé: le premier est celui qui étant un & continué, s'achève sans

un manifeste changement, au contraire de ce qu'on attendoit, & sans aucune reconnoissance. Le sujet mixte ou composé est celui qui s'achemine à la fin avec quelque changement opposé à ce qu'on attendoit, ou quelque reconnoissance, ou tous deux ensemble. Telles sont les définitions qu'en donne Corneille, d'après Aristote. Quoique le sujet simple puisse admettre un incident considérable qu'on nomme *épisode*, pourvu que cet incident ait un rapport direct & nécessaire à l'action principale, & que le sujet mixte qui par lui-même est assez intrigué, n'ait pas besoin de ce secours pour se soutenir; cependant dans l'un & dans l'autre l'action doit être une & continue, parce qu'en la divisant, on diviseroit & on affoiblirait nécessairement l'intérêt & les impressions que la tragédie se propose d'exciter. L'art consiste donc à n'avoir en vue qu'une seule & même action, soit que le sujet soit simple, soit qu'il soit composé, à ne la pas surcharger d'incidens, à n'y ajouter aucune épisode qui ne soit naturellement liée avec l'action, rien n'étant si contraire à la vraisemblance, que de vouloir réunir & rapporter à une même action un grand nombre d'incidens qui pourroient à peine arriver en plusieurs semaines. » C'est par la beauté des sentimens, par la violence. » des passions, par l'élégance des » expressions, dit M. Racine dans » sa préface de Bérénice, que l'on » doit soutenir la simplicité d'une » action, plutôt que par cette multiplicité d'incidens, par cette » foule de reconnoissances amenées comme par force, refuge » ordinaire des Poëtes stériles » qui se jettent dans l'extraordi-

» naire en s'écartant du naturel. »

Cette simplicité d'action qui contribue infiniment à son *unité*, est admirable dans tous les poëtes Grecs; les Anglois & entr'autres Shakespear, n'ont point connu cette règle; ses tragédies de *Henri VI*, de *Richard III*, de *Macbeth*, sont des histoires qui comprennent les événemens d'un règne tout entier. Nos Auteurs dramatiques, quoiqu'ils ayent pris moins de licence, se sont pourtant donné quelquefois celle ou d'embrasser trop d'objets, comme on le peut voir dans quelques tragédies modernes, ou de joindre à l'action principale des épisodes qui par leur inutilité ont refroidi l'intérêt, ou par leur longueur l'ont tellement partagé, qu'il en est résulté deux actions au lieu d'une. Corneille & Racine n'ont pas entièrement évité cet écueil. Le premier, par son épisode de l'amour de Dirce pour Thésée, a défigurè la tragédie d'*Œdipe*; lui-même a reconnu que dans Horace l'action est double, parce que son Héros court deux périls différens dont l'un ne s'engage pas nécessairement dans l'autre, puisque d'un péril public qui intéresse tout l'État, il tombe dans un péril particulier où il n'y va que de sa vie. La pièce auroit donc pu finir au quatrième acte, le cinquième formant pour ainsi dire, une nouvelle tragédie. Aussi l'*unité* d'action dans le poëme dramatique dépend-elle beaucoup de l'*unité* de péril pour la tragédie, & de l'*unité* d'intrigue pour la comédie, ce qui a lieu non seulement dans le plan de la fable, mais aussi dans la fable étendue & remplie d'épisodes.

Les épisodes y doivent entrer sans en compromettre l'*unité*, ou former une double action: il faut que les

différens membres soient si bien unis & liés ensemble, qu'ils n'interrompent point cette *unité* d'action si nécessaire au corps du poëme, & si conforme au précepte d'Horace qui veut que tout se réduise à la simplicité & à l'*unité* de l'action.

Sit quodvis simplex duntaxat & unum.

C'est sur ce fondement qu'on a reproché à Racine qu'il y avoit duplicité d'action dans *Andromaque* & dans *Phèdre*; & à considérer ces pièces sans prévention, on ne peut pas dire que l'action principale y soit entièrement *une* & dégagée, surtout dans la dernière où l'épisode d'*Aricie* n'influe que foiblement sur le dénouement de la pièce même, en admettant la raison que le Poëte allègue dans la préface, pour justifier l'invention de ce personnage. Une des principales causes pour laquelle nos tragédies en général ne sont pas si simples que celles des anciens, c'est parce que nous y avons introduit la passion de l'amour qu'ils en avoient exclue. Or cette passion étant naturellement vive & violente, elle partage l'intérêt & nuit par conséquent très-souvent à l'*unité* d'action.

L'*unité de temps* est établie par Aristote dans sa poétique, où il dit expressément que la durée de l'action ne doit point excéder le temps que le soleil emploie à faire sa révolution, c'est-à-dire, l'espace d'un jour naturel. Quelques critiques veulent que l'action dramatique soit renfermée dans un jour artificiel, ou l'espace de douze heures; mais le plus grand nombre pense que l'action qui fait le sujet d'une pièce de théâtre, doit être bornée à l'espace de vingt-quatre heures, ou

comme on dit communément , que sa durée commence & finisse entre deux soleils ; car on suppose qu'on présente aux spectateurs un sujet de fable ou d'histoire, ou tiré de la vie commune pour les instruire ou les amuser ; & comme on n'y parvient qu'en excitant les passions , si on leur laisse le temps de se refroidir , il est impossible de produire l'effet qu'on se proposoit. Or en mettant sur la scène une action qui vraisemblablement , ou même nécessairement , n'auroit pu se passer qu'en plusieurs années la vivacité des mouvemens se ralentit ; or si l'éendue de l'action vient à excéder de beaucoup celle du temps , il en résulte nécessairement de la confusion , parceque le spectateur ne peut se faire illusion jusqu'à penser que des événemens en si grand nombre se feroient terminés dans un si court espace de temps. L'art consiste donc à proportionner tellement l'action & sa durée , que l'une paroisse être réciproquement la mesure de l'autre ; ce qui dépend surtout de la simplicité de l'action ; car si l'on en réunit plusieurs sous prétexte de varier & d'augmenter le plaisir , il est évident qu'elles sortiront des bornes du temps prescrit , & de celles de la vraisemblance. Dans le Cid , par exemple , Corneille fait donner dans un même jour trois combats singuliers & une bataille , & termine la journée par l'espérance du mariage de Chimène avec Rodrigue , encore tout fumant du sang du Comte de Gormas , père de cette même Chimène , sans parler des autres incidens qui naturellement ne pouvoient arriver en aussi peu de temps , & que l'histoire met effectivement à deux ou trois ans les uns des autres. Guillain de

Castro , Auteur Espagnol , dont Corneille avoit emprunté le sujet du Cid , l'avoit traité à la manière de son temps & de son pays , qui permettant qu'on fit paroître sur la scène un Héros qu'on voyoit , comme dit M. Despréaux ,

Enfant au premier acte & barbon au dernier ;

n'affujettissoit point les auteurs dramatiques à la règle des vingt-quatre heures , & Corneille pour vouloir y ajuster un événement trop vaste , a péché contre la vraisemblance. Les anciens n'ont pas toujours respecté cette règle ; mais nos premiers dramatiques François & les Anglois l'ont violée ouvertement. Parmi ces derniers , Shakespear surtout , comme nous l'avons dit , semble ne l'avoir pas seulement connue , & on lit à la tête de quelques-unes de ses pièces que la durée de l'action est de trois , dix , seize années & quelquefois davantage. Ce n'est pas qu'en général on doive condamner les auteurs qui pour plier un événement aux règles du théâtre, négligent la vérité historique, en rapprochant comme en un même point des circonstances éparées qui sont arrivées en différens temps , pourvu que cela se fasse avec jugement & en matière peu connue ou peu importante. « Car le poëte, disent Messieurs de l'Académie françoise » dans leurs sentimens sur le Cid , » ne considère dans l'histoire que » la vraisemblance des événemens , » sans se rendre esclave des circonstances qui en accompagnent la » vérité , de manière que pourvu » qu'il soit vraisemblable que plusieurs actions se soient aussi bien » pu faire conjointement que séparément

» rément, il est libre au poëte de
 » les rapprocher, si par ce moyen
 » il peut rendre son ouvrage plus
 » merveilleux ». Mais la liberté à
 cet égard ne doit point dégénérer
 en licence, & le droit qu'ont les
 poëtes de rapprocher les objets
 éloignés, n'emporte pas avec soi
 celui de les entasser & de les mul-
 tiplier de manière que le temps pres-
 crit ne suffise pas pour les dévelop-
 per tous, puisqu'il en résulteroit
 une confusion égale à celle qui re-
 gneroit dans un tableau où le pein-
 tre auroit voulu réunir un plus
 grand nombre de personnages que
 sa toile ne pouvoit naturellement
 en contenir. Car de même qu'ici
 les yeux ne pourroient rien distin-
 guer ni démêler avec netteté; là
 l'esprit du spectateur & sa mémoire
 ne pourroient ni concevoir claire-
 ment, ni suivre aisément une foule
 d'événemens pour l'intelligence &
 l'exécution desquels la mesure du
 temps qui n'est que de vingt-quatre
 heures au plus, se trouveroit trop
 courte. Le poëte est même à cet
 égard beaucoup moins gêné que
 le peintre, celui-ci ne pouvant
 saisir qu'un coup d'œil, un instant
 marqué de la durée de l'action;
 mais un instant subit & presque
 indivisible.

L'unité du lieu est une règle dont
 on ne trouve nulle trace dans Aris-
 tote & dans Horace, mais qui n'en
 est pas moins fondée dans la na-
 ture. Rien ne demande une si
 exacte vraisemblance que le poëme
 dramatique: comme il consiste dans
 l'imitation d'une action complète
 & bornée, il est d'une égale né-
 cessité de borner encore cette ac-
 tion à un seul & même lieu afin
 d'éviter la confusion, & d'observer
 encore la vraisemblance en soute-

Tomc XXIX.

nant le spectateur dans une illusion
 qui cesse bientôt dès qu'on veut lui
 persuader que les personnages qu'il
 vient de voir dans un lieu, vont agir
 à dix ou vingt lieues de ce même
 endroit, & toujours sous ses re-
 gards, quoiqu'il soit bien sûr que
 lui-même n'a pas changé de place.
 Que le lieu de la scène soit fixe
 & marqué, dit M. Despréaux; voilà
 la loi. En effet, si les scènes ne sont
 préparées, amenées & enchaînées
 les unes aux autres de manière que
 tous les personnages puissent se
 rencontrer successivement & avec
 bienséance dans un endroit connu;
 si les divers incidens d'une pièce
 exigent nécessairement une trop
 grande étendue de terrain; si enfin
 le théâtre représente plusieurs lieux
 différens les uns après les autres,
 le spectateur trouve toujours ces
 changemens incroyables, & ne se
 prête point à l'imagination du poëte
 qui choque à cet égard les idées
 ordinaires, & pour parler plus net-
 tement, le bon sens. Pour con-
 noître combien cette unité de lieu
 est indispensable dans la tragédie,
 il ne faut que comparer quelques
 pièces où elle est absolument né-
 gligée, avec d'autres où elle est
 observée exactement; & sur le plai-
 sir qui résulte de celles-ci, & l'em-
 barras ou la confusion qui naissent
 des autres, il est aisé de prononcer
 que jamais règle n'a été plus judi-
 cieusement établie; avant Corneille
 elle étoit comme inconnue sur notre
 théâtre; la lecture des Auteurs Ita-
 liens & Espagnols qui la violoient
 impunément, ayant à cet égard
 comme à beaucoup d'autres, gâté
 nos poëtes. Hardi, Rotrou, Mai-
 ret & les autres qui ont précédé
 Corneille, transportent à tout mo-
 ment la scène d'un lieu dans un

H

autre. Ce défaut est encore plus dans Shakespear, le père des tragiques anglois : dans une même pièce la scène est tantôt à Londres, tantôt à York, & court pour ainsi dire d'un bout à l'autre de l'Angleterre. Dans une autre elle est au centre de l'Ecosse dans un acte, & dans le suivant elle est sur la frontière. Corneille connut mieux les règles ; mais il ne les respecta pas toujours, & lui-même en convient dans l'examen du Cid, où il reconnoît que quoique l'action se passe dans Séville, cependant cette détermination est trop générale, & qu'en effet le lieu particulier change de scène en scène. Tantôt c'est le palais du Roi, tantôt l'appartement de l'Infante, tantôt la maison de Chimène, & tantôt une rue ou une place publique. Or non-seulement le lieu général, mais encore le lieu particulier doit être déterminé, comme un palais, un vestibule, un temple ; & ce que Corneille ajoute qu'il faut quelquefois aider au théâtre & suppléer favorablement à ce qui ne peut s'y représenter, n'autorise point à porter, comme il l'a fait en cette matière, l'incertitude & la confusion dans l'esprit des spectateurs. La duplicité de lieu si marquée dans Cinna, puisque la moitié de cette pièce se passe dans l'appartement d'Emilie & l'autre dans le cabinet d'Auguste, est inexcusable ; à moins qu'on n'admette un lieu vague, indéterminé, comme un quartier de Rome, ou même toute cette ville pour le lieu de la scène. N'étoit-il pas plus simple d'imaginer un grand vestibule commun à tous les appartemens du palais, comme dans Polyucte & dans la mort de Pompée ? Le secret qu'exigeoit la conspiration n'eût point été un ob-

tacle, puisque Cinna, Maxime & Emilie auroient pu là comme ailleurs, s'en entretenir en les supposant sans témoin ; circonstance qui n'eût point choqué la vraisemblance, & qui auroit peut-être augmenté la surprise dans l'Andromaque de Racine. Oreste dans le palais même de Pyrrhus, forme le dessein d'assassiner ce Prince, & s'explique assez hautement avec Hermione, sans que le spectateur en soit choqué. Toutes les autres tragédies du même poëte sont remarquables par cette unité de lieu, qui sans effort & sans contrainte, est partout exactement observée, & particulièrement dans Britannicus, dans Phèdre & dans Iphigénie. S'il semble s'en être écarté dans Esther, on fait assez que c'est parce que cette pièce demandoit du spectacle ; au reste toute l'action est renfermée dans l'enceinte du palais d'Assuérus. Celle d'Athalie se passe aussi toute entière dans un vestibule extérieur du temple, proche de l'appartement du grand Prêtre, & le changement de décoration qui arrive à la cinquième scène du dernier acte, n'est qu'une extension de lieu absolument nécessaire, & qui présente un spectacle mystérieux.

UNITIF, IVE; adjectif & terme de dévotion myttique, & qui n'est guère usité qu'au féminin en cette phrase, *vie unitive*, pour désigner l'état parfait où l'ame demeure unie à Dieu dans l'exercice paisible du pur amour. *Les mystiques disent qu'il y a trois sortes de vie dans le Chrétien, la purgative, l'illuminative, & l'unitive.*

UNIVALVE; adjectif des deux genres, qui s'emploie aussi substantivement. Il se dit des poissons testa-

ées, dont la coquille n'est composée que d'une pièce.

Les univalves sont la première classe des coquillages, tant marins & fossiles, que fluviatiles & terrestres. On en connoît, dit M. d'Argenville, quinze familles qui sont marines, sept parmi les fluviatiles, six qui sont terrestres, & quatorze parmi les fossiles. On peut aussi subdiviser les univalves en trois sections principales, lesquelles renferment 1°. les univalves proprement dites, & qui ne sont aucunement turbinés, ni contournés en spirale à l'intérieur; mais qui ont ou la figure d'un toit, tels que les *lepas*, ou une forme de tuyau, tel que l'*arrosoir*, &c. 2°. les univalves qui sans être turbinés, sont cependant contournés en spirale à l'intérieur, tels sont les *nautiles*, les *porcelaines*, les *cornes d'Ammon*, &c. 3°. & les univalves qui sont turbinés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, tels sont les *buccins*, &c.

UNIVERS; substantif masculin. *Mundus*. Le monde entier, ou l'assemblage du ciel & de la terre, & de tout ce qui s'y trouve renfermé. *Dieu a créé l'univers. La Providence gouverne l'univers.*

UNIVERS, se prend dans un sens particulier pour la terre. *Achille a rempli l'univers de son nom. L'éclat de sa gloire étonnoit l'univers. Tout l'univers obéit à l'amour.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue.

Différences relatives entre *Monde*, *Univers*.

Monde ne renferme dans sa valeur que l'idée d'un être seul quoique général, c'est ce qui existe. *Univers* renferme l'idée de plusieurs êtres, ou plutôt celle de toutes les parties du monde, c'est tout ce qui

existe. Le premier de ces mots se prend quelquefois dans un sens particulier, comme quand on dit l'ancien & le nouveau *monde*; & dans un sens figuré, comme quand on dit en ce *monde* & en l'autre, le beau *monde*, le grand *monde*, le *monde* poli. Le second se prend toujours à la lettre, & dans un sens qui n'excepte rien, c'est pourquoi il faut souvent joindre le mot *tout* avec celui de *monde*, mais il n'est pas nécessaire de donner cette épithète au mot d'*univers*. On diroit par exemple, que le Soleil chauffe tout le *monde*, & qu'il est le foyer de l'*univers*.

UNIVERSALISTE; substantif masculin. Nom qu'on a donné parmi les Protestans à ceux d'entre leurs Théologiens, qui soutiennent qu'il y a une grâce universelle & suffisante offerte à tous les hommes pour opérer leur salut. De ce nombre sont surtout les Arméniens, qui à leur tour ont donné le nom de *particulariste* à leurs adversaires.

UNIVERSALITÉ; substantif féminin. *Universalitas*. Généralité, ce qui renferme les différentes espèces. *L'universalité des êtres. L'universalité des connoissances humaines.*

UNIVERSALITÉ, est aussi un terme de droit, qui signifie totalité. *L'universalité des droits, des biens de la succession.*

UNIVERSALITÉ, est encore un terme de Logique, pour dire, la qualité d'une proposition universelle. *L'universalité de cette proposition.*

UNIVERSEL, **ELLE**; adjectif. *Universalis*. Général, qui s'étend à tout, qui s'étend partout. *L'estime universelle. Un usage universel. Des maux universels. Des connoissances universelles.*

UNIVERSEL, signifie aussi ce qui em-

brasse, ce qui renferme, ce qui comprend tout. *Esprit universel. Science universelle.*

On dit qu'un homme est universel, pour dire, qu'il a une grande étendue de connoissances.

On dit en termes de physique, *l'esprit universel*, pour dire, la matière la plus subtile & la plus agitée. *L'esprit universel anime tout, & donne le mouvement à tout.*

UNIVERSEL, est aussi substantif en termes de Logique, & il se dit de ce qu'il y a de commun dans les individus d'un même genre, d'une même espèce. Ainsi l'on dit, *l'universel à parte rei*. En ce sens son pluriel est *universaux*. On distingue cinq universaux, le genre, l'espèce, la différence, le propre & l'accident.

On appelle encore *universaux*, les Lettres circulaires que le Roi de Pologne adresse aux Seigneurs & aux Etats du Royaume pour la convocation de la Diète, ou pour les inviter à quelque assemblée relative aux intérêts de la République.

Lorsque le trône est vacant, le Primat de Pologne a aussi le droit d'adresser des *universaux* ou Lettres de convocation aux différens Palatinats, pour assembler la diète qui doit procéder à l'élection d'un nouveau Roi.

Voyez GÉNÉRAL, pour les différences relatives qui en distinguent *universel*.

UNIVERSELLEMENT ; adverbe. *Universaliter. Généralement. C'est une doctrine universellement reçue. Il fut universellement applaudi.*

UNIVERSITÉ ; substantif féminin. *Universitas*. Corps de Professeurs & d'Ecoliers établis par autorité publique, pour enseigner, & pour apprendre les Langues, les Belles-Lettres & les Sciences.

Le nom d'*université* vient ab *Universitate Magistrorum & Scholarium*, ou selon d'autres, de l'universalité des Sciences qu'elles enseignent. Leur origine est du douzième siècle. Celle de Paris & celle de Bologne en Italie, sont les plus anciennes.

On distingue quatre facultés. Celle des Arts pour les langues, la rhétorique & la philosophie ; celle de Médecine ; celle de Droit pour le droit canon & pour le droit civil ; celle de Théologie pour le dogme & la morale.

Les degrés sont ceux de Bachelier, de Licencié & de Docteur.

Chaque Université a pour chef un Recteur & un Chancelier, & chaque faculté a ordinairement un Doyen & un Syndic.

L'Université de Paris, commencée par Charlemagne, réunie en corps sous Philippe-Auguste, & réformée par le Cardinal d'Estouteville, Légat en France en 1452, a le titre de *Fille aînée* de nos Rois. Elle est composée de quatre facultés, de Théologie, de Médecine, de Droit & des Arts. Le chef de cette Université, appelé Recteur, est toujours choisi dans la faculté des Arts. On procède à son élection de trois mois en trois mois, & souvent il est continué. Il préside au tribunal de l'Université qui est formé des Doyens des trois facultés supérieures, & des Procureurs des quatre Nations dont la faculté des Arts est composée. Cette Université a deux Chanceliers, l'un à Notre-Dame, l'autre à Sainte-Généviève ; celui de Sainte-Généviève n'est que pour la faculté des Arts : ils ont chacun un Vice-Chancelier : les autres Officiers supérieurs de l'Université sont le Syndic, le Greffier &

le Receveur. Les Evêques de Meaux & de Beauvais sont conservateurs de ses privilèges apostoliques, & le Prevôt de Paris de ses Privilèges royaux.

L'Université en corps a ses causes commises au Parlement de Paris. La connoissance de celles de ses membres & suppôts est attribuée au Châtelet.

Voici la notice des autres Universités de France.

Aix, fondée en 1407, par Alexandre VII, rétablie en 1604 par Henri IV.

Angers, fondée par S. Louis. Cinq Facultés, celle de Droit étant partagée en Droit Civil & Droit Canon.

Besançon, fondée à Dole en 1421, transférée à Besançon par Louis XIV en 1691, quatre Facultés.

Bordeaux, fondée par le Pape Eugene IV en 1441, confirmée par Louis XI en 1473, quatre Facultés, deux Collèges.

Bourges, fondée par Louis XI en 1473; quatre Facultés, celle de Théologie est de 1624.

Caen, fondée en 1431 par Henri IV Roi d'Angleterre, confirmée en 1452 par Charles VIII, Roi de France. Elle est fille de l'Université de Paris; trois Collèges, quatre Facultés.

Dijon, fondée en 1722 pour la Faculté de Droit seulement.

Douai, fondée en 1562 par Philippe II, Roi d'Espagne; quatre Collèges de plein exercice, cinq Facultés, celle de Droit étant partagée en Droit Canon & en Droit Civil.

Montpellier, fondée en 1289, confirmée par François I en 1537; quatre facultés, celle de Médecine

est la plus célèbre, & forme un corps séparé.

Nancy, fondée en 1572 à Pont-à-Mousson, & transférée à Nancy en 1769, quatre Facultés.

Nantes, fondée en 1460, quatre Facultés; celle de Droit a été transférée à Rennes.

Orléans, fondée en 1305 par le Pape Clément V, confirmée par Philippe le Bel en 1372; une Faculté, celle de Droit.

Orange, fondée en 1365 par Raimond III.

Pau, deux Facultés, celle de Droit & des Arts. Le Chancelier doit être constitué en dignité ecclésiastique. Le Recteur du Collège est Recteur & Vice-Chancelier de l'Université.

Perpignan, fondée en 1343 par Pierre d'Aragon, quatre Facultés.

Poitiers, fondée en 1431 par Charles VII, quatre Facultés.

Rheims, fondée en 1347, quatre Facultés; elle est fille de l'Université de Paris.

Strasbourg, fondée par le Sénat de la ville en 1538; on distingue l'Université Luthérienne & l'Université Episcopale ou Catholique; la première a quatre Facultés, la seconde n'en a que deux, celle de Théologie & celle des Arts.

Toulouse, fondée en 1223, quatre Facultés, deux Collèges, onze Professeurs en Théologie dont trois séculiers, & huit réguliers; quatre sont publics, & les quatre autres conventuels; six Professeurs en Droit, quatre en Médecine, & deux aux Arts; un Professeur des Libertés de l'Eglise Gallicane. Le Rectorat est affecté aux Professeurs en Droit.

Valence, fondée à Grenoble en 1339 par le Dauphin Humbert II,

transférée à Valence par Louis XI, alors Dauphin, quatre Facultés.

Nous ferons encore ici mention de l'Université d'Avignon. Les Gradués de cette Université ne sont point admis au serment d'Avocat dans les Cours & les Sièges du Royaume, ni aux Charges de Judicature, ni même reçus dans les Universités du Royaume, qu'ils n'ayent juré d'observer les lois & les maximes de France sur le Droit Canonique & Civil, & qu'ils ne soient munis des attestations de l'Archevêque d'Avignon, qui certifie qu'ils ont rempli le tems d'étude prescrit par les Règlomens.

UNIVOCATION ; substantif féminin, & terme de Scolastique. Caractère de ce qui est univoque. *L'univocation de l'être.*

UNIVOQUE ; adjectif des deux genres, & terme de Logique. Nom qui s'applique dans le même sens à plusieurs choses, soit de même espèce, soit d'espèces différentes. *Animal est un terme univoque à l'homme & à l'éléphant.*

UNNA ; petite ville d'Allemagne au cercle de Westphalie, dans le Comté de la Marck, à quatre lieues sud-ouest de Hanau, elle appartient au Roi de Prusse.

UPLANDE ; Province de Suede ; elle est bornée au nord & au levant par la mer Baltique, au midi en partie par la mer, & en partie par la Sudermanie, & au couchant par la Westmanie. Sa longueur est d'environ vingt-huit lieues sur dix-huit de largeur. On y trouve plusieurs mines de fer & de plomb. Elle produit de très beau froment. Ubbon, Roi de Suede résidoit en cette Province, & l'on croit qu'elle a pris de là le nom d'*Uplande*, comme qui diroit *pays d'Ubbon*. Ses prin-

cipales villes sont Stockholm, Upsal, Oregrand, Enckoping, Telge ; &c.

UPSAL ; ville considérable de Suede ; dans l'Uplande, sur la rivière de Sala, à douze lieues au nord-ouest de Stockholm.

Ubbon qui regna sur les Suédois ; fonda la ville d'*Upsal*, & lui donna son nom ; elle donna ensuite le sien aux Rois de Suede, qui se qualifièrent Rois d'*Upsal* ; elle devint ainsi la Capitale du Royaume, & c'est encore le lieu où l'on couronne les Rois. Cette ville, dit un Historien du pays, ne fut pas seulement dès ses commencemens la demeure des hommes, des Princes & des Rois, mais encore celle des grands Prêtres des Goths, & celle de leurs Dieux à qui elle fut consacrée.

Elle n'a d'autre fortification qu'un château bâti sur un rocher. La Sala qui la partage en deux, s'y gele presque toujours assez fortement pour porter une grande quantité d'hommes, de bétail & de marchandises dans le tems de la Foire qui s'y tient tous les ans sur la glace au mois de Février.

La Cathédrale d'*Upsal* est la plus belle église du Royaume. Le bâtiment tout couvert de cuivre, est orné de plusieurs tours, & renferme les tombeaux de plusieurs Rois, d'Archevêques, d'Evêques & de Seigneurs.

Le Collège d'*Upsal* fondé pour quatre Professeurs, par l'Archevêque Jorler, du tems du Roi Eric le Begue, donna naissance à l'Université que le Pape Sixte IV honora en 1476 des mêmes immunités & privilèges dont jouit l'Université de Bologne. Charles IX, Gustave Adolphe, & la Reine Christine, prirent soin de rendre cette Uni-

versité florissante, elle l'est encore.
UR; nom d'une ancienne ville de Chaldée, patrie de Tharé & d'Abraham. Quoiqu'il en soit beaucoup parlé dans l'Écriture, on ignore sa situation. Quelques-uns croient que c'est Ura dans la Syrie, sur l'Euphrate, & d'autres, comme Bochart & Grotius pensent que c'est Ura dans la Mésopotamie, à deux journées de Nisibe. On a remarqué que la Chaldée & la Mésopotamie sont souvent confondues. On prétend aussi que le nom d'*Ur*, qui signifie le feu, fût donné à la ville d'*Ur* à cause qu'on y entretenoit un feu sacré en l'honneur du Soleil, dans plusieurs temples qui n'étoient point couverts, mais fermés de toutes parts.

URA; substantif masculin. Sorte de crustacée qui tient du homar & qui se trouve dans la vase des mers du Brésil. Sa chair est fort saine & d'un bon goût; c'est la nourriture la plus ordinaire des Indiens & des Nègres.

URABA; Province de l'Amérique dans la terre ferme, audience de Santafé, & gouvernement de Carthagène, au levant de la Province de Darien. Les forêts y sont remplies de gibier, & les rivières, ainsi que la mer, abondent en poisson.

URANIBOURG; nom d'un château de l'île d'Huene, où le fameux Astronôme Tycho-Brahé fit pendant quinze ans des observations par lesquelles il déterminâ les lieux de 777 étoiles fixes, &c. Voyez TYCHO-BRAHÉ.

URANIE; Muse qui préside à l'Astronomie. On la représente sous la figure d'une jeune fille vêtue d'une robe couleur d'azur, couronnée d'étoiles, soutenant un globe avec les deux mains, ayant autour d'elle plu-

sieurs instrumens de mathématique. Uranie fut aussi le nom de plusieurs Nymphes, & un surnom célèbre de Vénus sous le nom d'Uranie, c'est-à-dire céleste. On adoroit Vénus comme la Déesse des plaisirs innocens de l'esprit, & on l'appeloit par opposition *Vénus terrestre* quand elle étoit l'objet d'un culte infâme & grossier.

URANOGRAPHIE; substantif féminin & terme didactique. Description du Ciel.

URANOSCOPE; substantif masculin. *Uranoscopus*. On donne ce nom à certains poissons qui au lieu d'avoir les yeux sur les côtés les ont situés sur la tête, & regardent vers le ciel. Tous les poissons plats & ceux qui habitent le fond de la mer, tels que le diable de mer, les raies, &c. en donnent des exemples. La proie de ces animaux est toujours au-dessus d'eux.

On a donné particulièrement ce nom au raspecon. Voyez RASPECON.

URANUS; nom du premier Roi des Atlantides, peuple qui habitoit cette partie de l'Afrique qui est au pied du mont Atlas du côté de l'Europe.

Ce Prince obligea ses sujets, alors errans & vagabonds, à vivre en société, à cultiver la terre & à jouir des biens qu'elle leur présentoit.

Appliqué à l'Astronomie, Uranus régla l'année sur le cours du soleil, les mois sur celui de la lune, & fit par rapport au cours des astres des prédictions dont l'accomplissement frappa tellement ses sujets, qu'ils crurent qu'il y avoit quelque chose de divin dans le Prince qui les gouvernoit, en sorte qu'après sa mort ils le mirent au rang des Dieux, & l'appelèrent *Roi éternel de toute*

choses. Titée sa femme étant morte reçut aussi les honneurs divins, & son nom fut donné à la terre comme celui de son mari avoit été donné au ciel.

URBAIN I, Pape après Callixte I, le 21 Octobre 224, eut la tête tranchée pour la foi de Jesus - Christ sous l'empire d'Alexandre Severe le 25 Mai de l'an 230. Il avoit rempli son Ministère en homme apostolique.

URBAIN II appelé auparavant *Odon* ou *Eudes*, Religieux de Cluni, natif de Châtillon sur Marne, succéda au Pape Victor III le 12 Mars 1088. Il se conduisit avec beaucoup de prudence pendant le schisme de l'Antipape Guibert. Il tint en 1095 le célèbre Concile de Clermont en Auvergne. Il y fut ordonné de communier en recevant séparément le Corps & le Sang de Jesus - Christ, ce qui prouve que l'usage ordinaire étoit de communier sous les deux espèces. On y fit encore la publication de la croisade pour le recouvrement de la Terre Sainte. Les pèlerinages des Chrétiens d'occident aux lieux saints furent l'occasion de cette confédération. Les Pèlerins marchaient à la Terre Sainte en grandes troupes & bien armés; on le voit par l'exemple de sept mille Allemands qui firent ce voyage en 1064, & qui se défendirent si vaillamment contre les voleurs arabes. Les Musulmans laissoient à la vérité aux Chrétiens leurs sujets le libre exercice de la religion; ils permettoient les pèlerinages, faisoient eux-mêmes celui de Jérusalem, qu'ils nomment la *Maison Sainte*, & qu'ils ont en vénération; mais leur haine pour les Chrétiens éclatoit en mille manières; ils les accabloient de tributs,

leur interdisoient l'entrée des charges & des emplois, & les obligeoient de se distinguer en portant un habit qui passoit pour méprisable parmi eux; enfin ils leur défendoient de construire de nouvelles Eglises, & les tenoient dans une contrainte qui pouvoit être regardée comme une persécution perpétuelle. Ce furent ces mauvais traitemens qui excitèrent le zèle d'Urbain II; mais les croisades ne fervirent pas beaucoup aux Chrétiens de l'orient, & elles corrompirent ceux de l'occident. Urbain mourut à Rome le 9 Juillet 1099. On a de lui trente - cinq Lettres. Dom Ruinart a écrit sa vie en latin; elle est curieuse & intéressante.

URBAIN III, appelé auparavant *Lambert Crivelli*, Archevêque de Milan, fut élu Pape après Luce III, le 25 Novembre 1185. Il eut de grandes contestations avec l'Empereur touchant les terres laissées par la Princesse Mathilde à l'Eglise de Rome. Il l'auroit excommunié si on ne lui avoit fait sentir l'imprudence de cette démarche. Ce Pontife mourut à Ferrare le 20 Octobre 1187, après avoir appris la funeste nouvelle de la prise de Jérusalem par Saladin. Ce fut cette perte qui avança sa dernière heure. Son zèle étoit ardent, mais il ne fut pas toujours éclairé.

URBAIN IV, natif de Troies en Champagne, & fils d'un Savetier, s'éleva par son mérite. Après la mort d'Alexandre IV il fut placé sur la Chaire de S. Pierre: Il publia une croisade contre Mainfroi, usurpateur du royaume de Sicile en 1264, & institua la fête du Saint Sacrement, qu'il célébra pour la première fois le Jeudi d'après l'octave de la Pentecôte. Il fit composer l'office de cette

cette fête par S. Thomas d'Aquin ; c'est le même que nous récitons encore. Mais le Pape étant mort cette même année à Pérouse, la célébration de cette solennité fut interrompue pendant plus de quarante ans. Elle avoit été ordonnée dès l'année 1246 par Robert de Torote, Evêque de Liège, à l'occasion, dit-on, d'une révélation qu'une sainte Religieuse Hospitalière nommée *Julienne* avoit eue. On a d'Urbain IV onze Lettres dans le trésor des Anecdotes du P. Martenne. Elles peuvent servir à l'histoire ecclésiastique & profane de ce temps là.

URBAIN V, natif du Diocèse de Mende, fils de Guillaume de Grimoard, Baron du Roure & de Grifac, & d'Emphelise de Sabran, sœur de S. Elzéar, se fit Bénédictin, & fut Abbé de S. Germain d'Auxerre, puis de S. Victor de Marseille. Après la mort d'Innocent VI, en 1362, il obtint la Papauté. Le Saint Siège étoit alors à Avignon. Urbain V le transféra à Rome en 1367. Il y fut reçu avec d'autant plus de joie, que depuis 1304 que Benoît XI sortit de cette Ville, aucun Pape n'y avoit résidé. L'an 1370 Urbain quitta Rome pour revenir à Avignon. Sainte Brigitte, à ce qu'on rapporte, lui fit dire de ne pas entreprendre ce voyage, parcequ'il ne l'achèveroit pas. Il partit cependant, & arriva le 24 Septembre à Avignon, où il fut aussi-tôt attaqué d'une grande maladie qui l'emporta le 19 Décembre. Le Pape Urbain V avoit bâti plusieurs Eglises & fondé plusieurs Chapitres de Chanoines, & signalé son pontificat en réprimant la chicane, l'usure, le dérèglement des Ecclésiastiques, la simonie & l'abus de la pluralité des

Tome XXIX.

bénéfices. Il entretenoit toujours mille écoliers dans diverses Universités, & il les fournissoit des livres nécessaires. Il fonda à Montpellier un collège pour douze étudiants en Médecine. On a de lui quelques Lettres peu importantes.

URBAIN VI, natif de Naples, & Archevêque de Bari, fut élevé sur la Chaire de Saint Pierre contre les formes ordinaires, n'étant pas Cardinal, & dans une espèce de sédition du peuple le 8 Avril 1378. Les Cardinaux élurent peu de temps après le Cardinal Robert de Genève, qui prit le nom de Clément VII. Cette double élection fut l'origine d'un schisme aussi long que fâcheux qui déchira l'Eglise. Urbain fut reconnu par la plus grande partie de l'Empire, en Bohême, en Hongrie, en Angleterre. L'an 1383 le Pontife fit prêcher une croisade en Angleterre contre la France & le Pape Clément VII son compétiteur ; & pour la soutenir, il ordonna la levée d'une décime entière sur toutes les Eglises d'Angleterre : *car*, dit Froissard, *les gens de guerre ne se payent pas de pardons.* Un Evêque fut chargé de cette armée ecclésiastique, qui se battit également contre les Clémentins & les Urbanistes, & qui finit par être dissipée. Urbain au désespoir fit arrêter six de ses Cardinaux qui avoient, disoit-on, conspiré de le faire déposer & brûler comme hérétique. Ce complot étoit réel. Urbain fit mourir les coupables, après leur avoir fait subir la question la plus cruelle. Il n'excepta qu'un Cardinal, Evêque de Londres, qu'il délivra à la prière du Roi d'Angleterre. Une telle conduite n'étoit guère propre à lui attirer des amis ; ses plus istimes l'abandonnèrent de

L.

jour en jour. Sa Cour étoit déserte. Il n'en devint que plus dur & plus inflexible. Aussi sa mort arrivée en 1389 fut une fête pour le peuple. Il avoit fait le 11 Avril précédent trois institutions mémorables. La première fut de diminuer encore l'intervalle du jubilé; il le fixa à trente-trois ans, se fondant sur l'opinion que Jésus-Christ a vécu ce même nombre d'années sur la terre. La seconde institution fut la fête de la Visitation de la Vierge. Enfin il statua qu'à la fête du Saint Sacrement on pourroit célébrer nonobstant l'interdit, & que ceux qui accompagneroient le Viatique depuis l'Eglise jusques chez un malade, & de chez le malade à l'Eglise gagneroient cent jours d'indulgence.

URBAIN VII, romain, appelé auparavant *Jean-Baptiste Castanée*, obtint la tiare après Sixte-Quint. Sa piété & sa science faisoient attendre de grandes choses de son gouvernement; mais il mourut treize jours après son élection, le 27 Septembre 1590. Sa résignation éclata dans ses derniers momens. *Le Seigneur*, dit-il avant d'expirer, *me dégage de liens qui auroient pu m'être funestes.*

URBAIN VIII, de Florence (*Maffeo Barberini*) monta sur le trône pontifical après le Pape Grégoire XV, le 6 Août 1623. Il réunit le duché d'Urbin au Saint Siège; il approuva l'ordre de la Visitation, & supprima l'ordre des Jésuitesses. Il donna en 1649 une Bulle qui renouvelle celles de Pie V contre Baius, & les autres qui défendent de traiter des matières de la Grâce. La même Bulle d'Urbain déclare que l'Augustin de Jansénius renferme les propositions déjà condamnées. Ce Pontife mourut en 1644, après avoir rempli tout

ce qu'on est en droit d'attendre d'un Pape vertueux & éclairé. Il entendoit si bien le grec, qu'on l'appelloit *l'abeille attique*, & il réussissoit dans la poésie latine. Il corrigea les hymnes de l'Eglise. Ses vers ont été imprimés à Paris avec beaucoup d'élégance sous ce titre: *Maffei Barberini Poëmata*. Les plus considérables de ses pièces sont, 1°. des *Paraphrases* sur quelques Pseaumes & sur quelques Cantiques de l'ancien & du nouveau Testament. 2°. Des *Hymnes* & des *Odes* sur les fêtes de Notre Seigneur, de la Vierge & de plusieurs Saints. 3°. Des *Epigrammes* sur divers hommes illustres. Ces différens ouvrages ont de la noblesse, mais ils manquent de chaleur & d'imagination. Ce fut Urbain VIII qui donna aux Cardinaux le titre d'Éminentissime.

URBAIN DE BELLUNO (*Urbanus Valerianus* ou *Bolzanus*), Cordelier & Précepteur du Pape Léon X, mort en 1524 à quatre-vingt-quatre ans, est le premier selon Vossius, qui ait donné une Grammaire grecque en latin qui mérite quelque estime.

URBANÉA; petite ville épiscopale d'Italie, dans le Duché d'Urbin, sur le Métro, à deux lieues, sud-ouest, d'Urbin. Elle a été bâtie par le Pape Urbain VIII.

URBANITÉ; substantif féminin. *Urbanitas*. Politesse que donne l'usage du monde. Il ne se dit guère qu'en parlant de la politesse des anciens Romains.

Cicéron faisoit consister l'urbanité romaine dans la pureté du langage, jointe à la douceur & à l'agrément de la prononciation; Domitius Marsus donne à l'urbanité beaucoup plus d'étendue & lui assigne pour objet non seulement les mots comme fait

Cicéron, mais encore les personnes & les choses. Quintilien & Horace en donnent l'idée juste lorsqu'ils la définissent, un goût délicat pris dans le commerce des gens de lettres, & qui n'a rien dans le geste, dans la prononciation, dans les termes de choquant, d'affecté, de bas & de provincial. Ainsi le mot urbanité, qui d'abord n'étoit affecté qu'au langage poli, a passé au caractère de la politesse qui se fait remarquer dans l'esprit, dans l'air & dans toutes les manières d'une personne.

URBIN; ville archiépiscopale d'Italie, capitale d'un Duché de même nom, sur une montagne, entre les rivières de Merro & de la Foglia, à huit lieues, sud, de Rimini, & vingt lieues, nord-ouest, d'Ancone.

Le Duché d'Urbain est un pays borné au nord par le golfe de Venise, au midi par l'Ombrie, au levant par la Marche d'Ancone, au couchant par la Toscane & la Romagne. Sa plus grande étendue du Septentrion au midi, est d'environ cinquante-cinq milles & de soixante-six d'orient en occident. La Foglia, la Césana & la Rigola sont les principales rivières de cette Province, qui peut se diviser en sept parties, savoir, le Duché d'Urbain propre, le Comté de Montfeltro, le Comté de Cita di Castello, le Comté de Gubio, le Vicariat de Sinigaglia, la Seigneurie de Pesaro, la République de St-Marin.

Le Duché d'Urbain proprement dit occupe le milieu de la Province, & s'étend jusqu'à la mer, la Marche d'Ancone, la Romagne & la Toscane. C'est un pays mal sain & peu fertile.

Ce Duché a été possédé par la maison de Montfeltro, & par celle de la Rovère. François Marie de la

Rovère II du nom, ne se voyant aucun enfant mâle, réunit le Duché d'Urbain au Saint-Siège en 1626 & mourut peu de tems après.

URCEUS, (Antoine) surnommé *Codrus*, né dans le territoire de Reggio, en 1446, enseigna les belles-lettres à Forli avec des appointemens considérables; de là il passa à Bologne, où il fut Professeur des langues grecque & latine & de rhétorique. L'irréligion & le libertinage déshonorèrent sa jeunesse; mais il se repentit de ses égaremens & mourut à Bologne dans de grands sentimens de piété, en 1500 à 54 ans. On a de lui 1°. des *harangues*, 2°. des *satyres*, des *épigrammes* & des *églogues* en latin, dont il y a eu plusieurs éditions, quoique le mauvais l'emporte sur l'excellent. Urceus étoit cependant un homme d'esprit & plein de gaieté & de saillies. Le Prince de Forli s'étant un jour recommandé à lui: *les affaires vont bien*, répondit Urceus, *Jupiter se recommande à Codrus*; depuis cette époque le nom de Codrus lui fut donné.

URE; substantif masculin. Espèce de busle assez commun en Prusse. On l'appelle aussi *Aurochs*. Voyez ce mot.

URETÈRE; substantif masculin & terme d'Anatomie. On appelle ainsi deux tuyaux membraneux, épais, garnis d'artères, de veines, de nerfs, de petits vaisseaux lymphatiques, de fibres motrices, de lacunes mucilagineuses, propres à adoucir leurs parois.

Quelquefois il y a trois uretères & même quatre. Leur volume ordinaire est à peu près comme un tuyau de plume. Ils sont cependant un peu plus dilatés auprès des reins, où ils se partagent pour l'ordinaire en deux branches. Ces conduits s'é-

tendent depuis les reins jusqu'à la vessie, en s'y portant obliquement & avec très-peu d'inflexion, & viennent s'y terminer postérieurement à deux pouces environ au-dessus de son cou, à pareille distance l'un de l'autre. Cette insertion est oblique, c'est-à-dire qu'ils commencent à percer la membrane externe de la vessie & font un bien petit trajet avant de percer la seconde, & ainsi des suivantes, en sorte que l'urine entre bien dans la vessie, mais n'en peut pas sortir par la même route. L'air poussé par les uretères dans la vessie y entre aisément; mais ne peut plus en sortir par les uretères.

L'usage de ces conduits est de recevoir l'urine déposée dans le bassin du rein, & de la transmettre à la vessie.

URÈTRE; substantif masculin. Conduit membraneux en forme d'entonnoir, qui reçoit l'urine de la vessie & la porte hors du corps. La longueur de ce conduit diffère beaucoup dans les deux sexes. Dans les hommes, il a huit ou neuf travers de doigt, & quelquefois même davantage, & est très-recourbé; dans les femmes au contraire, il a à peine deux travers de doigt de long; sa direction est presque tout-à-fait droite, & il se dilate aisément jusqu'à un point difficile à croire; ce qui fait que la pierre se trouve moins fréquemment dans le sexe, & que quand elle existe, il est rare qu'on soit obligé de recourir à l'opération. L'urètre s'ouvre dans la partie supérieure de la vulve, au-dessous du clitoris, entre les nymphes; & dans les hommes, il se termine à l'extrémité du gland. Dans toute sa longueur, il est entouré d'une substance spongieuse, qui a beaucoup de ressemblance

avec celle des corps caverneux du clitoris & de la verge. C'est cette substance qui forme le gland, & la pellicule qui le recouvre est une continuation de celle qui tapisse ce canal. On a vu quelquefois des enfans venir au monde avec l'extrémité de l'urètre bouchée; ce qui demande une opération délicate, & dans laquelle il faut bien prendre garde d'ouvrir le corps caverneux. On en a vu en qui l'urètre se terminoit au-dessus du scrotum, & le reste de la verge en étoit défectueux; d'autres en qui il finissoit au-dessus du gland. Tous ces gens-là ont été dans la suite inhabiles à la génération. Hildanus dit avoir vu un enfant de douze ans qui avoit deux urètres situés l'un au-dessus de l'autre dans leur lieu ordinaire, & séparés seulement par une membrane fort mince. C'est par ce canal que se fait dans l'homme l'éjaculation de la semence.

URFÈ, (Honoré d') Comte de Châteauneuf, Marquis de Valromery, naquit à Marseille en 1567, de Jacques d'Urfé, d'une illustre maison de Foréz, originaire de Suabe. Il fut le cinquième de six fils, & le frère de six sœurs. Après avoir fait ses études à Marseille & à Tournon, il fut envoyé à Malthe, d'où il revint, ne pouvant pas supporter le joug du célibat. Anne d'Urfé, son frère, avoit épousé en 1575, Diane de Chevillac de Châteauneuf Morand, riche & seule héritière de sa maison. Ce mariage ayant subsisté pendant vingt-deux ans, fut rompu pour cause d'impuissance, en 1596. Anne embrassa l'état Ecclésiastique. Diane resta libre pendant quelques années, ensuite cédant aux poursuites d'Honoré, qui ne vouloit pas laisser sortir

de sa maison les grands biens qu'elle y avoit apportés, elle consentit à l'épouser. Ce mariage n'étant fondé que sur l'intérêt, les deux époux ne vécurent pas long temps dans une bonne intelligence. La malpropreté de *Diane*, toujours environnée de grands chiens, qui causoient dans sa chambre & même dans son lit une saleté insupportable, dégoûtèrent bientôt son mari. D'ailleurs, d'*Urfé* avoit espéré qu'il naîtroit de ce mariage des enfans qui pourroient conserver dans sa maison les biens que *Diane* y avoit apportés; mais au lieu d'enfans elle accouchoit tous les ans de moles informes. Il se retira donc en Piémont, où il coula des jours heureux, débarrassé des épines de l'hymen & de l'ennui du ménage. Il mourut à Villefranche en 1625, âgé de 58 ans. Ce fut vraisemblablement pendant sa retraite en Piémont qu'il composa son *Astrée*. Cette ingénieuse pastorale a été la folie de toute l'Europe, dit *Carleucas*, pendant plus de trente années. C'est un tableau de toutes les conditions de la vie humaine, qui laisse peu à désirer du côté de l'invention, des mœurs & des caractères. Ce tableau n'est point fait à plaisir, & tous les faits couverts d'un voile très-ingénieux, ont un fondement véritable dans l'histoire de l'auteur ou dans celle des galanteries de la Cour de *Henri IV*. Il est vrai que ses caractères ne sont pas toujours assortis au genre pastoral, & que les Bergers de l'*Astrée* jouent le rôle tantôt d'un courtisan délicat & poli, & tantôt d'un sophiste très-pointilleux. La meilleure édition de cet ouvrage est celle de Paris, 1753, en 10 vol. in-12. On a encore de d'*Urfé* un Poème intitulé *Sirene*, & des *Epiques* morales.

URGEL; ville épiscopale d'Espagne, dans la Catalogne, sur la Sègre, à 20 lieues, ouest, de Perpignan.

URGENT, ENTE; adjectif. *Urgens*. Pressant, qui ne souffre point de retardement. Il n'est guère usité que dans ces phrases, *besoin urgent*. *Nécessité urgente*. *Maladie urgente*. *Affaires urgentes*. *On ne touchoit à ce trésor que dans les urgentes nécessités de la République*. *Il a un besoin urgent de ses fonds*. *La maladie est urgente*. *Il a des affaires urgentes qui le retiennent à Paris*.

URI; canton de Suisse le plus méridional, le quatrième entre les treize, & le premier entre les petits, qui vicatim habitant, c'est-à-dire, qui n'ont que des villages & des bourgades pour habitation. Il est borné au midi par les Bailliages d'Italie; au levant par les Grisons & le canton de Glaris; au couchant par le canton d'Undervald & une partie du canton de Berne. Le pays d'*Uri* est proprement une longue vallée d'environ vingt-cinq mille pas, entourée de trois côtés des hautes montagnes des Alpes, & arrosée par la Reuss qui prend sa source au mont Saint-Gothard.

Ce canton peut être regardé comme le séjour ancien & moderne de la valeur helvétique. Les peuples qui l'habitent sont les descendants des Taurisques, *Taurici*, & n'ont point dégénéré de la vertu de leurs ancêtres. *Uri* a pris pour armes une tête de taureau sauvage, en champ de sinople.

Ce canton n'a qu'un seul Bailliage en propre; mais les Bailliages d'Italie lui appartiennent en commun avec les autres petits cantons. Quoique situé plus avant dans les Alpes que les cantons voisins, cependant il est plus fertile qu'eux, & les

fruits y sont plus mûrs , à cause de la réverbération des rayons du soleil qui se trouvent concentrés dans des valons étroits ; les montagnes y fournissent des pâturages pour une grande quantité de bétail.

Le gouvernement est à peu près le même que dans les autres petits cantons qui n'habitent que des villages ; savoir , Schvitz , Underwald , Glaris & Appenzel. L'autorité souveraine est entre les mains de tout le peuple ; & dès qu'un homme a atteint l'âge de seize ans , il a entrée & voix dans l'assemblée générale. Ces assemblées se tiennent ordinairement en rase campagne ; on y renouvelle les charges , on y fait les élections , & le Président de l'assemblée est au milieu du cercle avec ses Officiers à ses côtés , debout & appuyé sur son sabre. On forme aussi ces assemblées extraordinaires quand il s'agit d'affaires importantes , comme de traiter de la guerre & de la paix , de faire des lois , des alliances , &c.

Les peuples de ce canton vivent frugalement ; leurs manières sont simples & leurs mœurs sont honnêtes. Leur chef s'appelle *Amman* ou *Lan Amman* , & est en place pendant deux ans. A cet Amman ils joignent une régence pour régler les affaires ordinaires , & celle des particuliers. La régence d'*Uri* se tient ordinairement à Altdorff , qui est le lieu le plus considérable du pays. Ce canton est catholique. Il a été d'abord soumis à l'Abbaye de Vattingen ; mais il racheta cette soumission par de l'argent , & il dépend aujourd'hui pour les affaires ecclésiastiques , de l'Evêque de Constance ; cependant on y décide quelquefois des causes matrimoniales

dans les assemblées générales du pays.

URIM & THUMMIN ; mots hébreux qui se trouvent dans plusieurs endroits de l'ancien testament , & par lesquels les Juifs entendoient la manière dont le souverain Pontife consultoit Dieu & l'Oracle que Dieu rendoit. Le Pontife revêtu de ses ornemens entroit dans le lieu saint , & tournant le visage vers le Saint des Saints , il interrogeoit humblement l'Eternel sur ce qu'on avoit besoin de savoir. C'étoit toujours dans des occasions de la dernière importance que se pratiquoit cette cérémonie. On ignore par quelle voie Dieu rendoit l'Oracle. Les uns disent que si la réponse étoit favorable , les pierres précieuses dont le pectoral du Pontife étoit orné , recevoient un nouvel éclat ; mais qu'elles s'obscurcissoient si la réponse étoit fâcheuse : pour bien entendre ceci , il faut savoir que le Pontife avoit sur la poitrine un ornement enrichi de douze pierres précieuses sur chacune desquelles étoit gravé le nom d'une Tribu d'Israël. Il y en a qui prétendent que l'oracle étoit rendu par le moyen de ces lettres gravées sur les pierres du pectoral , quelques-unes de ces lettres sortant un peu plus en dehors que les autres , & formant des mots que le Grand Prêtre avoit le talent de lire , parce qu'en ces occasions il étoit inspiré. C'est l'opinion de presque tous les Rabbins. D'autres enfin soutiennent que Dieu répondoit par des sons articulés du fond du propitiatoire où les Chérubins couvroient l'arche , endroit auquel on donnoit le nom d'*Oracle*.

Tous les Juifs conviennent que *l'urim* ne subsista pas plus long-temps que le Tabernacle , & l'on ne trouve

aucun exemple que Dieu ait été consulté par *l'urim* depuis la construction du Temple de Salomon. L'Ordre que Dieu donna à Moïse d'attacher *l'urim* & *le thummin* sur le pectoral du Souverain Pontife, a donné occasion à plusieurs savans de rechercher quelle pouvoit être la forme de cet *urim* que l'Écriture n'indique pas. Quelques anciens ont pensé qu'il y avoit dans le pectoral une treizième pierre dont le lustre extraordinaire & supérieur à celui de toutes les autres pierres, marquoit au Pontife la réponse de Dieu. Un ancien Père a pensé que ces deux mots *urim* & *thummin* étoient brodés sur le Pectoral, ou gravés sur une lame d'or qui y étoit attachée. Hortinger croit que l'ordre donné à Moïse d'attacher au pectoral *l'urim* & *le thummin*, signifioit seulement qu'il devoit choisir les pierres les plus parfaites & les faire polir avec le plus grand soin, pour en orner le pectoral. Enfin le savant Prideaux croit qu'il faut prendre ces deux mots dans un sens allégorique, & qu'ils expriment seulement la clarté & la certitude de l'Oracle communiquées au pectoral par une vertu particulière de Dieu.

URINAIRE ; adjectif des deux genres & terme d'Anatomie. Qui appartient à l'urine. *Conduit urinaire.*

URINAL ; substantif masculin. *Urinatorium.* Vase qui est ordinairement de verre, où les malades urinent commodément. *Acheter un urinal. Donner l'urinal au malade.*

URINE ; substantif féminin. *Urina.* C'est l'excrément que les glandes de la substance corticale des reins séparent du sang. Cette liqueur passe d'abord dans les canaux qui composent la substance rayonnée des reins; ces canaux la déposent dans les Bas-

sinets, & les uretères la portent dans la vessie où après avoir séjourné quelque temps, elle prend son cours par l'urètre.

L'urine paroît n'être autre chose qu'une eau chargée d'un sel très-volatil & très-subtil, d'une huile fort volatile, d'une terre insipide & d'une matière mucilagineuse. Dans l'état naturel ou de santé, sa couleur est jaunâtre & presque semblable à celle du citron, son odeur est fade, son goût est salé, sa chaleur est tempérée & elle a la fluidité de l'eau commune. Mais dans les maladies on apperçoit de l'altération dans sa qualité, dans son sédiment, dans sa couleur, dans son odeur & dans sa consistance.

Il faut remarquer cependant que dans l'état de santé même, *l'urine* est plus ou moins colorée, plus ou moins salée, plus ou moins claire, selon qu'il y a plus ou moins de parties aqueuses, relativement aux autres matières qu'elle contient. Cette variation dans la quantité proportionnelle des Parties aqueuses vient du tempérament du sujet, de la saison, de la quantité & de la nature des choses qu'on boit.

De là on peut conclure que l'inspection des *urines*, conjointement avec d'autres signes, peut nous aider à connoître une maladie; mais cette inspection seule ne sauroit nous donner un signe certain ou pathognomonique de telle ou telle maladie en particulier, comme plusieurs Charlatans ne manquent pas de le persuader au public.

Quand *l'urine* est reposée & refroidie, on y apperçoit trois différentes concrétions; une à la superficie, une vers le milieu, & une vers le fond; celle qui se fait à la

superficie s'appelle *nudé* ; celle du milieu s'appelle *suspension* , & celle du fond se nomme *sédiment* .

Ces différentes concrétions sont formées par les matières de *l'urine* plus ou moins raréfiées ; le sédiment est composé d'une matière terreuse, & des parties du sel les moins légères.

Une humeur mucilagineuse filtrée par les glandes qui se trouvent entre les tuniques des parois de la vessie , garantit la surface interne de l'impression que les sels urineux pourroient faire sur elle ; c'est cette humeur qui sort en forme de glaire, & qui se dépose au fond du vase qui a reçu *l'urine* d'une personne dont la vessie est irritée par une pierre ou par quelqu'autre cause.

L'action de *l'urine* & sa pesanteur sur les parois de la vessie, provoquent l'envie d'uriner ; l'action des fibres de la vessie, celle des muscles du bas-ventre & l'abaissement du diaphragme qui pressent la vessie, font surmonter à *l'urine* l'obstacle que le sphincter de la vessie oppose à sa sortie, & la contraignent de passer par le canal de l'urètre.

Les eaux minérales, de même que le vin, ne sortent pas d'abord par les *urines* ; au commencement il faut attendre quelque temps, & cela parcequ'elles doivent passer par les veines lactées, par le canal thorachique, la veine sous-clavière, la veine-cave, le ventricule droit du cœur, les poumons, le ventricule gauche, l'aorte & les émulgentes ; mais quand tout cet espace contient des eaux minérales ou du vin, alors on voit qu'on ne sauroit continuer à boire sans uriner fréquemment, puisqu'à proportion que les eaux ou le vin avaucent, il en survient

une égale quantité, & qu'il y a une véritable suite de filets d'eau depuis l'estomac jusqu'aux reins.

Si l'urine filtrée se porte dans le bassinier avec quelque petit gravier ou tout autre corps étranger, ce corps pourra grossir dans le bassinier par l'addition des parties hétérogènes de l'urine ; il peut passer dans l'urètre, & de-là dans la vessie ; il se fera alors de nouvelles incrustations de couche en couche, & c'est ainsi que les pierres ou calculs se forment.

Quand on examine l'urine pour juger de l'état d'un malade & du train que prendra la maladie, on considère sa quantité, sa couleur, son odeur, son goût, sa fluidité & les matières qui y nagent.

Une urine abondante marque un relâchement des conduits des reins, une diminution de la transpiration, de la sueur, de la salive, & un sang imparfaitement mélangé, d'où il arrive que les parties aqueuses se séparent aisément du reste ; une faiblesse de nerfs, une boisson copieuse de quelque liquide aqueux, ou qu'on a pris quelque diurétique.

Cette sorte d'urine préface un épaissement & une acrimonie des autres liqueurs du corps ; une soif, une anxiété, des obstructions & leurs effets, une consommation accompagnée de chaleur, de sécheresse & de soif.

L'état contraire de l'urine indique des choses contraires, & préface la pléthore, l'assoupissement & la pesanteur, des tremblemens convulsifs, &c.

Une urine claire, limpide, insipide, sans couleur ni goût dénotent une grande contraction des vaisseaux des reins, & en même temps un grand mouvement des humeurs,

une

Une forte cohésion de l'huile, du sel & de la terre dans le sang, & un mélange imparfait de la partie aqueuse avec les autres, une indispotion d'esprit, un accès hypochondriaque ou hystérique, une foiblesse des viscères, une crudité, une pituite, des embarras dans les vaisseaux & dans les maladies aiguës, un défaut de coction & de crise. Cette sorte d'urine pronostique à peu près la même chose qu'une urine trop abondante, & dans les maladies aiguës & inflammatoires elle annonce un mauvais état des viscères, le délire, la phrénésie, les convulsions, la mort.

L'urine fort rouge, sans sédiment dans les maladies aiguës indique un mouvement & froissement violent des parties qui constituent les humeurs, & une action violente des vaisseaux & des liquides les uns sur les autres, un mélange exact & intime de l'huile, du sel, de la terre & de l'eau dans les humeurs, & par-là une grande crudité de la maladie, une longue durée & un grand danger. Une telle urine présage des embarras gangréneux dans les plus petits vaisseaux, sur-tout dans ceux du cerveau & du cervelet, & par conséquent la mort. Elle annonce une coction difficile, une crise lente & douteuse, & tout cela à un plus haut degré suivant que l'urine est plus rouge & plus exempte de sédiment. S'il y a un sédiment pesant & copieux, il dénote un violent froissement qu'ont souffert auparavant les parties des humeurs, un relâchement des vaisseaux, un sang âcre, salin, dissous, incapable de nourrir, des fièvres intermittentes & le scorbut.

Cela présage la durée de la ma-
Tomc XXIX.

ladie, une atténuation des vaisseaux, la foiblesse, des sueurs colligatives, un flux abondant de salive, l'atrophie, l'hydropisie. Si le sédiment d'une telle urine est sulfureux, écailleux & membrâneux, &c. il présage les mêmes choses, & encore pires.

Une urine jaune avec un sédiment comme le précédent dénote la jaunisse & les symptômes de cette maladie à la peau, dans les selles, les hypocondres, &c.

Une urine verte avec un sédiment épais dénote un tempérament atrabilaire, & que la bile s'est répandue dans le sang, & s'évacue par les reins; elle annonce par conséquent des anxiétés de poitrine, des selles dérangées, des tranchées & des coliques.

Une urine noire indique les mêmes choses que la verte, mais à un plus haut degré de malignité.

Le sang, le pus, les caroncules, les filamens, les poils, les grumeaux, le sable, les graviers, la mucosité au fond de l'urine dénotent quelque mauvaise disposition dans les reins, les uretères, la vessie, les testicules, les vésicules séminales, les prostates & l'urètre.

Une urine grasse donne ordinairement lieu à de petits sables qui sont adhérens à une matière visqueuse, & de cette manière produit une espèce de membrane ou pelli-cule huileuse qui dénote dans le sang une abondance de terre & un sel pesant, & annonce le scorbut, la pierre, &c.

Une urine puante montre que les huiles & les sels sont atténués, dissous & presque putréfiés, ce qui est très-dangereux, soit dans les maladies aiguës, soit dans les chroniques.

L'urine qui étant agitée demeure long-temps écumeuse dénote la viscosité des humeurs, & conséquemment la difficulté de la crise. Elle dénote aussi des maladies du p. oumon & des fluxions à la tête.

Mais on consulte principalement l'urine dans les fièvres aiguës où elle est un signe très-certain, car 1°. l'urine qui a un sédiment blanc, léger, égal, sans odeur & figuré en cône depuis le commencement de la maladie jusqu'à la crise est d'un très-bon augure; 2°. l'urine abondante, blanche, qui a beaucoup de sédiment blanc, & que l'on rend dans le temps de la crise, dissipe & guérit les abcès; 3°. l'urine tenue fort rouge & sans sédiment, l'urine blanche tenue & aqueuse, l'urine tenue, uniforme & jaune, l'urine trouble & sans sédiment dénote dans les maladies fort aiguës une grande crudité, une difficulté de crise, une maladie longue & dangereuse.

URINER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Urinam emittere.* Pisser, décharger sa vessie. *Il a depuis quelque temps une difficulté d'uriner. Ce malade urine abondamment.* Il ne se dit guère que des malades.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. Voyez VERBE.

URINEUX, EUSE; adjectif. Qui est de la nature de l'urine, qui a l'odeur de l'urine fermentée. *Les animaux abondent en sels urineux.*

URNE; substantif féminin. *Urna.* Vase antique qui servoit à divers usages. On employoit les urnes pour renfermer les cendres des corps après les avoir brûlés; on les employoit encore pour jeter les

buletins de suffrage dans les assemblées des citoyens de Rome pour l'élection des Magistrats & dans les jugemens. On se servoit de l'urne pour la divination; on tiroit aussi des urnes les noms de ceux qui devoient combattre les premiers aux jeux publics; enfin on conservoit les vins dans des urnes.

Comme les urnes servoient principalement à contenir les cendres des morts, on fabriquoit des urnes de toutes sortes de matières pour cet usage. Trajan ordonna qu'on mît ses cendres dans une urne d'or, & qu'elle fût posée sur cette belle colonne qui subsiste encore aujourd'hui. L'urne du Roi Démétrius étoit aussi d'or, au rapport de Plutarque. Spartien dit que les cendres de l'Empereur Severe furent apportées à Rome dans une urne d'or. Dion prétend que son urne n'étoit que de porphyre, & Hérodien qu'elle étoit d'albâtre. Marcellus qui prit Syracuse avoit une urne d'argent.

Les urnes de verre sont un peu plus communes. Marc Varron voulut qu'on mît ses cendres dans un vaisseau de poterie, avec des feuilles de myrthe, d'olivier & de peuplier, ce que Pline appelle à la *Pythagoricienne*, parceque c'étoient les plus simples.

Les urnes de terre, d'usage pour les personnes du commun, étoient ordinairement plus grandes, parceque comme l'on prenoit moins de soins pour réduire leurs cadavres en cendres, les os qui n'étoient qu'à moitié brûlés tenoient plus de place; d'ailleurs ces urnes servoient pour mettre les cendres d'une famille entière, du moins celles du mari & de la femme.

Les urnes à conserver le vin étoient distinguées en grandes & en petites;

Les petites contenoient seulement dix-huit ou vingt pintes de notre mesure; mais les grandes faisoient la charge d'une charrette, & contenoient cent vingt amphores; le tout égaloit, selon quelques Critiques, le poids de seize cens livres, & selon d'autres, de dix-neuf cens vingt livres.

URNE, se dit aussi des vases sur lesquels sont appuyés les fleuves que les Peintres, les Sculpteurs représentent sous une figure humaine.

On appelle encore aujourd'hui *urnes*, certains vases de porcelaine ou de faïence, de figure ronde, gros par le milieu, & que l'on met pour ornement sur des corniches, sur les bords des cheminées, &c.

UROCÈRE; substantif masculin.

Urocerus. Insecte qui paroît particulier aux pays froids: il est remarquable par une espèce de corne ou de pointe qu'il porte à sa queue. Ses antennes sont filiformes & composées de vingt-trois articles; sa corne forme une espèce de gouttière où se trouve caché l'aiguillon de l'insecte: cet aiguillon, fourchu par le bout, est dentelé. L'urocère a été décrit par M. de Réaumur, sous le nom de *ichneumon de Laponie*.

UROOM, (Henri Corneille) Peintre né à Harlem en 1560, passa la plus grande partie de sa vie à voyager. L'Italie ne fut pas oubliée. Il fit dans cette grande école les études nécessaires pour se perfectionner. *Paul Bril* qu'il rencontra à Rome lui fut surtout d'un grand secours. *Uroom* s'étant embarqué avec un grand nombre de ses tableaux pour l'Espagne, eut à essuyer une affreuse tempête, qui le jeta sur des côtes inconnues, & lui enleva tout son trésor de peinture. Quelques Hermites habitans

de ces demeures sauvages exercèrent envers lui l'hospitalité, & lui fournirent bientôt l'occasion de retourner dans sa patrie. Le Peintre par reconnaissance fit plusieurs tableaux pour orner leur Eglise. Ce maître avoit un rare talent pour représenter des marines & des combats sur mer. L'Angleterre & les Princes de Nassau l'occupèrent à consacrer par son pinceau les victoires que les deux puissances avoient remportées sur mer. On exécuta même des tapisseries d'après ses ouvrages.

URSINS, (Guillaume Juvenal des) fut Chancelier de France en 1445. Louis XI ayant sur lui des soupçons injustes, le déposa & l'emprisonna en 1461; mais ayant reconnu son innocence, il le rétablit avec éloge en 1465. Ce Ministre mourut en 1472, avec la réputation d'un homme plus propre pour la guerre que pour la robe. Son père étoit un Avocat de Paris, qui étant devenu Prévôt des Marchands en 1388, réprima l'insolence des gens de guerre, & maintint les privilèges des Bourgeois de Paris. On lui donna par reconnaissance l'hôtel nommé des *Ursins*, dont il prit le nom.

URSINS, (Jean Juvenal des) étoit frère du précédent. Il s'éleva par le crédit du Chancelier. Il exerça la charge de Maître des Requêtes & divers autres emplois, avec une intégrité peu commune. Son goût pour la piété le porta à embrasser l'Etat Ecclésiastique, & il fut successivement Evêque de Beauvais, de Laon & Archevêque de Rheims en 1444. Ce Prélat également illustre par ses vertus épiscopales & par ses connoissances littéraires, mourut en 1473, à 85 ans, après s'être

signalé parmi les Evêques qui revirent la Sentence injuste prononcée par les Anglois contre la *Pucelle d'Orléans*. On a de lui une *Histoire* du règne de Charles VI depuis l'an 1380 jusqu'en 1422; elle passe pour assez exacte, & elle est écrite avec naïveté. L'Auteur penche beaucoup plus pour le parti des Orléanois, que pour celui des Bourguignons. il ne ménage point ceux-ci, & encense les autres. Son histoire est écrite année par année, sans autre liaison que celle des faits. Les événemens y sont assez détaillés; cependant, à l'exception de quelques circonstances, il n'y a rien de bien particulier. *Théodore Godefroi* la fit imprimer in-4°. & *Denis* son fils la donna depuis in-fol. avec des augmentations.

URSON; substantif masculin. Sorte d'animal qui habite les terres désertes du nord de l'Amérique: il est de la grandeur & à peu près de la même forme que le castor; mais il est tout couvert de piquans très-courts, & qui sont cachés par son poil, qui est de deux espèces comme celui du castor: l'un est plus long; l'autre, beaucoup plus court, ressemble assez à du duvet.

Cet animal fuit l'eau, & craint de se mouiller; il se retire & fait sa bauge sous les racines des arbres creux: il dort beaucoup, & se nourrit principalement d'écorce de genièvre: en hiver la neige lui sert de boisson: en été il boit de l'eau & lappe comme un chien. Les Sauvages mangent sa chair & se servent de sa fourrure après en avoir arraché les piquans qu'ils emploient au lieu d'épingles & d'aiguilles.

URSULINES; (les) Congrégation ou Ordre de Religieuses qui suivent la règle de Saint Augustin, &

qui prennent ce nom, parcequ'elles ont une dévotion particulière à Sainte Ursule, comme Patrone de leur Ordre.

La bienheureuse Angelé de Bresse établit la première cet institut en Italie en 1537, ensuite il fut approuvé en 1544 par le Pape Paul III, puis mis sous la clôture & les vœux solennels en 1572 par Grégoire XIII, à la sollicitation de Saint Charles Borromée & de Paul Léon, Evêque de Ferrare. Depuis, Magdelaine Luillier, Dame de Sainte Beure, fonda en 1611 les Ursulines en France; le premier Monastère est celui de Paris, d'où elles se sont répandues dans tout le reste du royaume.

Une des principales fins de leur institut est l'éducation des jeunes filles; elles tiennent à cet effet des écoles pour les enfans du dehors, & prennent des pensionnaires dans leurs Monastères.

URUBITINGA; substantif masculin. Très-bel oiseau du Brésil, que l'on met dans le rang des aigles. Ruisch dit qu'il en a la ressemblance, & qu'il est de la grandeur d'une oie de six mois. Il diffère de l'urutaurana, autre espèce d'aigle du Brésil; 1°. par sa couleur brune & noire; 2°. par ses yeux d'aigle; 3°. par ses jambes nuancées de couleur jaune; 4°. par sa queue de deux couleurs, dont le dessous est blanc, jusqu'aux troisièmes ailes, & le reste noir; & 5°. parcequ'il n'a point de hupe.

URUTAURANA; substantif masculin. Espèce d'aigle du Brésil, dont la hupe est composée de quatre plumes noires; les deux du milieu sont hautes de deux doigts; celles des côtés sont plus petites: cet oiseau a le bec noir & les pieds jau-

nes; tout le plumage supérieur est brun, mais l'inférieur est blanchâtre : le tout est varié de plumes noires, rangées en forme d'écaillés.

US; substantif masculin pluriel. Usages. Terme de Pratique qui se joint toujours avec coutume, & qui signifie, les règles, la pratique que l'on a accoutumé de suivre en quelque pays, en quelque lieu, touchant certaines matières.

Les us & coutumes, lors même qu'ils ne sont pas rédigés par écrit, ne laissent pas par succession de temps d'acquérir force de loi, surtout lorsqu'ils se trouvent adoptés & confirmés par plusieurs jugemens; ils deviennent alors une jurisprudence certaine.

Les us & coutumes de la mer sont les usages & maximes que l'on suit pour la police de la navigation & pour le commerce maritime. C'est le titre d'un Traité juridique de la marine, fait par Etienne Cleirac. Ces us & coutumes ont servi de modèle pour former les Ordonnances & Réglemens de la marine.

AGE; substantif masculin. *Ufus*. Coutume; pratique reçue.

Le long usage confirmé par le consentement tacite des peuples, acquiert insensiblement force de loi.

Quand on parle d'usage, on entend ordinairement un usage non écrit, c'est-à-dire, qui n'a point été recueilli par écrit, & rédigé en forme de coutume ou de loi.

Cependant on distingue deux sortes d'usages, savoir, l'usage écrit & le non écrit.

Les coutumes n'étoient dans leur origine que des usages non écrits, qui ont été dans la suite rédigés par

écrit, de l'autorité du Prince; il y a néanmoins encore des usages non écrits, tant au pays coutumier, que dans les pays de droit écrit.

L'abus est opposé à l'usage, & signifie un usage contraire à la raison, à l'équité, à la coutume ou autre loi.

USAGE, signifie aussi l'emploi à quoi on fait servir, à quoi on applique une chose. *Ces choses ne peuvent être d'aucun usage. Ces meubles sont de grand usage, de peu d'usage. Il lui faut beaucoup de tabac pour son usage.*

On dit, *faire un bon, un mauvais usage de quelque chose*; pour dire, s'en servir bien ou mal. *Vous faites un mauvais usage du temps. Il a toujours fait un bon usage de ses revenus.*

USAGE, se dit aussi du droit de se servir personnellement d'une chose dont la propriété est à un autre.

L'usage considéré sous ce point de vue, est mis dans le droit romain au nombre des servitudes personnelles, c'est-à-dire, qui sont dûes à la personne directement.

Il diffère de l'usufruit, en ce que celui qui a droit d'usufruit, peut prendre tous les fruits & revenus de la chose même au-delà de son nécessaire, au lieu que celui qui n'en a que le simple usage ne peut ni vendre son droit, ni le louer, céder ou prêter à un autre, même gratuitement.

USAGE, en fait de bois & forêts, s'entend du droit que quelqu'un a de prendre du bois dans les forêts ou bois du Roi, ou de quelqu'autre Seigneur, soit pour son chauffage, soit pour bâtir ou pour hayer.

On entend aussi par usage, en fait de forêts, le droit de mener ou envoyer paître ses bestiaux dans

les bois ou forêts du Roi ou des Particuliers.

Tous droits d'usage dépendent des titres & de la possession; ils ne sont jamais censés accordés que suivant que les forêts peuvent les supporter.

Le droit d'usage pour bois à bâtir, & pour réparer, doit être réduit eù égard à l'état où étoit la forêt lorsqu'il a été accordé, & à l'état présent; il faut aussi faire attention à l'état & au nombre des personnes auxquelles le droit a été accordé, pour ne point donner d'extension à ce droit soit pour la quantité ou la qualité du bois.

L'usage du bois pour le chauffage est réglé différemment selon le pays.

Quand les usagers ont une concession pour prendre du bois, soit vert, soit sec, autant qu'il en faut pour leur provision, sans aucune limitation; ce droit doit être réduit à une certaine quantité de cordes, autrement il n'y auroit rien de certain, & il pourroit arriver que celui qui jouiroit présentement du droit de chauffage, consommeroit dix fois autant que celui auquel il a été accordé.

En d'autres lieux les usagers ont la branche, la taille ou l'arbre par levée; cette manière de percevoir le droit d'usage est aussi sujette à une infinité d'abus; c'est pourquoi il est à propos de réduire cet usage à une certaine quantité de cordes, eù égard à l'état ancien & présent de la forêt, & des personnes ou communautés auxquelles le chauffage a été accordé. Quand la cause cesse, le chauffage doit aussi cesser.

L'usage du brisé, du sec & traînant, ou des rémanens ou reste des Charpenriers, peut être toléré en

tout temps & dans toutes sortes de bois.

L'usage des morts bois ou bois blancs doit être absolument défendu dans les taillis; il peut être toléré dans les futaies de quarante à cinquante ans, mais à condition qu'avant de l'enlever, il sera visité sur les lieux par le garde du triage: il est même bon de tenir la main à ce que le bois d'usage soit coupé par tronçon, & fendu sur le champ avant de l'enlever, pour qu'on ne prenne pas de bois à bâtir au lieu de bois de chauffage.

On ne doit souffrir en aucune façon l'usage du *vert en gisant*, ce seroit ouvrir la porte aux abus n'étant pas possible de faire la distinction du bois de délit d'avec celui qui est sujet au droit d'usage, c'est pourquoi on ne doit en enlever aucun, qu'il ne soit devenu sec.

Pour ce qui est du bois mort en *étant*, l'usage ne doit point en être permis, quand même l'arbre seroit sec depuis la cime jusqu'à la racine; il seroit à craindre que l'on ne fit mourir des arbres pour les avoir comme bois morts.

Le chauffage par délivrance de certaine quantité de cordes ou de sommes de bois, doit être supprimé lorsqu'il a été accordé gratuitement; si c'est à titre onéreux, il doit être réduit eù égard à l'état ancien & actuel de la forêt, au nombre & à la qualité des usagers.

Il en est de même du chauffage qui a été accordé par laie ou certaine quantité de perches ou d'arpens.

L'usage qui consiste à prendre du bois pour hayer, ce qu'en langage des eaux & forêts on appelle la *branche de plein poing*, ou du moins

pour clore les vergers & autres lieux, ou pour ramer les lins, doit être entièrement défendu dans les taillis; on peut seulement le tolérer dans les futaies de cinquante ans & au-dessus.

Tout droit d'usage, de quelque espèce qu'il soit, n'arréage point, il faut le percevoir chaque année.

L'Ordonnance de 1669 a supprimé tous les droits d'usage dans les forêts du Roi, soit pour bois à bâtir ou à réparer, soit pour le chauffage, à quelque titre qu'ils fussent dûs, sauf à pourvoir à l'indemnité de ceux auxquels il étoit dû quelques-uns de ces droits à titre de fondation, donation ou échange; elle défend d'y en accorder aucun à l'avenir, & ne conserve que les chauffages accordés aux Officiers moyennant finance, & aux Hôpitaux & Communautés à titre d'aumône ou de fondation, pour leur être payés non pas en essence, mais en argent, sur le prix des ventes, en se faisant par eux inscrire dans les états arrêtés au Conseil.

Les usagers sont responsables de leurs ouvriers & domestiques.

En général pour tous droits d'usage de bois, on doit observer de ne pas étendre le droit aux nouvelles habitations qui n'étoient pas comprises dans la concession originale, de ne pas excéder les termes de la concession ni la personne des usagers, & de ne pas souffrir qu'ils vendent ou donnent ce droit à leurs parens ou amis, de ne point laisser prendre du bois d'une meilleure qualité ou en plus grande quantité qu'il n'en est dû, ou que la forêt n'en peut supporter, enfin

que le bois soit bien abattu, & hors le temps de sève.

Le droit d'usage pour le pâturage a aussi ses règles, dont les principales sont que les usagers ne doivent mener aucun bétail dans les bois, qu'ils ne soient défensables, c'est à dire, qu'ils n'ayent au moins trois feuilles.

On distingue même les bêtes chevalines des bêtes à corne.

Les premières paissent l'herbe assez assidument, & touchent moins aux branches; les autres s'élèvent en haut, & broutent partout le bois, & font bien plus de tort aux rejets du bois; c'est pourquoi l'on peut mener les chevaux dans les taillis de cinq ans, ou au moins de trois, au lieu que pour les bêtes à cornes, il faut que les taillis aient au moins six ou sept années.

Les usagers ne peuvent communément mettre dans les pâturages que les bestiaux de leur nourriture; en quelque endroit on limite l'usage aux bestiaux que les usagers avoient en propre à la Notre-Dame de Mars, avant l'ouverture de la païsson, & aux petits qui en sont provenus depuis; ceux qu'ils ont d'achat, & dont ils font commerce, n'y sont point compris, non plus que ceux que l'usager tient à louage ou à cheptel; on les tolère cependant en Nivernois, en indemnisant le Seigneur très-foncier.

Les bestiaux de la nourriture que l'on peut mettre pâturer dans les usages, ont été fixés à deux vaches & quatre porcs, pour chaque feu ou ménage, de quelque qualité que soient les usagers, soit propriétaires, fermiers ou locataires.

Le pâturage est toujours défendu dans les bois aux usagers pendant

le temps du brout & de la fenaison.

Les Libraires appellent *usages*, les livres dont on se sert pour le service divin, comme bréviaires, rituels, diurnaux, heures, processionnel, missels, &c.

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

On prononce *uzaje*.

Différences relatives entre *usage*, *coutume*.

L'*usage* semble être plus universel. La *coutume* paroît être plus ancienne. Ce que la plus grande partie des gens pratique est un *usage*. Ce qui est pratiqué depuis long-temps est une *coutume*.

L'*usage* s'introduit & s'étend. La *coutume* s'établit & acquiert de l'autorité. Le premier fait la mode : la seconde forme l'habitude. L'un & l'autre sont des espèces de lois entièrement indépendantes de la raison, dans ce qui regarde l'extérieur de la conduite.

Il est quelquefois plus à propos de se conformer à un mauvais *usage*, que de se distinguer même par quelque chose de bon. Bien des gens suivent la *coutume* dans la façon de penser comme dans le cérémonial ; ils s'en tiennent à ce que leurs mères & leurs nourrices ont pensé avant eux.

USAGER ; substantif masculin. Celui qui a quelque droit d'*usage*, soit dans les forêts pour y prendre du bois, soit dans les bois, prés & pâtis pour le pâturage & les panages ou glandées.

Francs usagers, sont ceux qui ne payent rien pour leur *usage*, ou qui ne payent qu'une modique redevance pour un gros *usage*.

Gros usagers, sont ceux qui ont

droit de prendre dans la forêt d'autrui un certain nombre de perches ou d'arpens de bois, dont ils s'approprient tous les fruits, soit pour bâtir ou réparer ou pour se chauffer.

Menus usagers, sont ceux qui n'ont que pour leurs besoins personnels, le droit de pâturage & de panage, & la liberté de prendre le bois brisé ou arraché, le bois sec tombé ou non, tous les morts bois, & ce qu'on appelle la *branche de plein poing*, pour hayer, c'est-à-dire, pour clotre ou pour ramer les lins.

USANCE ; substantif féminin. Ancien terme qui signifioit autrefois *usage* & que l'on emploie encore en jurisprudence en certains cas. On dit par exemple, l'*ancienne usance*, pour dire, l'*ancien usage* qui s'observoit ou s'observe encore sur quelque matière.

L'*usance* de Saintes est l'*usage* qui s'observe entre Mer & Charente : c'est un composé des usages du droit écrit & de quelques coutumes locales non écrites, justifiées par des actes de notoriété du Présidial de Saintes.

En matière de lettres de change, on entend par le terme d'*usance*, un délai d'un mois qui est donné à celui sur qui la lettre est tirée, pour la payer. Dans l'origine, l'*usance* étoit le délai que l'on avoit coutume d'accorder suivant l'*usage* ; mais comme l'*usage* n'étoit pas partout uniforme sur la fixation du délai pour le payement des lettres tirées à *usance*, l'ordonnance du commerce a réglé que les *usances* pour le payement des lettres, seront de trente jours, encore que le mois ait plus ou moins de jours ; ainsi une lettre tirée à *usance* est payable

ble au bout de trente jours; *use* lettre à deux *usances* est payable au bout de deux mois. En Espagne & en Portugal, chaque *usance* est de deux mois.

USANTE; adjectif féminin. Terme de Pratique, qui ne se dit que dans cette phrase, *filie majeure usante & jouissante de ses droits*; pour dire, une fille majeure qui n'a ni père ni mère, & qui n'est sous l'autorité de personne.

USBECKS; (les) voyez TARTARE & BUCCARIE.

USCOPIA; ville de la Turquie d'Europe dans la Servie, sur la rivière de Veratazet, à 30 lieues, sud-ouest, de Nissa, & 74, sud-est, de Belgrade. C'est la résidence d'un Archevêque Latin & d'un Sangiac.

USCOQUES; (les) peuples voisins de la Hongrie, de la Dalmatie, de la Servie & de la Croatie impériale. Plusieurs gens d'entre ces peuples sortirent de leurs pays dans le seizième siècle pour fuir, dirent-ils, le joug des Turcs. De là vient, selon quelques-uns, le nom qu'ils prirent, tiré du mot *scoco*, qui dans la langue du pays veut dire *fugitif* ou *transfuge*. La première place que les *Uscoques* choisirent pour s'y domicilier, fut la forteresse de Clissa bâtie au-dessus de Spalatro: cette place ayant été enlevée par les Turcs l'an 1537, les *Uscoques* se réfugièrent à Segna, ville située vis-à-vis de l'île de Veglia. Ces gens féroces firent d'abord des merveilles, & battirent les Turcs; mais bientôt ils exercèrent sur les Chrétiens mêmes, toutes sortes de pirateries, qui obligèrent la République de Venise d'armer contre eux & de les poursuivre pour la sûreté de son commerce avec les sujets du Grand Seigneur. Les Vén-

Tome XXIX.

tiens supplièrent l'Empereur de represser les *Uscoques*; mais comme les Ministres Autrichiens partageoient avec eux les profits on ne se pressa pas d'expédier les ordres que Venise sollicitoit. Alors les Vénitiens envoyèrent une escadre qui ravagea les côtes de Segna, & fit pendre tous les *Uscoques* qu'elle put attraper en course. Enfin par le traité conclu à Madrid en 1618, les *Uscoques* furent contraints de sortir de Segna, leurs familles furent transférées ailleurs, & leurs barques furent brûlées.

USÉ, **ÉE**; participe passif. Voyez **USER**.

On dit d'un cheval, qu'il est *usé*; qu'il a les jambes *usées*; & d'un homme affoibli par le travail, par les maladies ou par les débauches, que c'est un homme *usé*.

On dit figurément, qu'un homme a le goût *usé*; pour dire, qu'il a le goût émoussé par le trop fréquent usage des ragouts forts & piquans ou des liqueurs violentes.

On dit aussi figurément, qu'une pensée est *usée*; pour dire, qu'elle a été employée souvent.

On appelle *passion usée*, un amour refroidi, diminué par le temps.

USEDOM; petite ville d'Allemagne dans la mer Baltique, au Duché de Poméranie. Il y a une ville de même nom qui fut autrefois considérable, mais ayant été presque réduite en cendres en 1473, elle n'a pu se relever. Elle appartient au roi de Prusse.

USER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Uti*. Faire usage de quelque chose, s'en servir. Il ne s'emploie qu'avec les prépositions *de* ou *en*. Il faut *user de ce régime pour vous guérir*. Vous pouvez *user*

L

de tout ce qui m'appartient. Voilà ma bourse, usez en librement.

USER, se dit aussi des choses morales. *User de violence. User de finesse. User de stratagème. User d'autorité. User de précaution.*

On dit, *user bien de quelque chose*; pour dire, en faire usage; &, *user mal de quelque chose*; pour dire, en faire un mauvais usage, en abuser. *Il use bien de l'ascendant qu'il a sur le Prince. Il a mal usé de son pouvoir dans cette occasion. Il devoit mieux user de son crédit.*

On dit, *en user bien, en user mal avec quelqu'un*; pour dire, agir bien ou mal avec lui. *Elle en use bien avec son frère. Il en a très-mal usé avec moi.*

On dit, *en user librement, en user familièrement*; pour dire, avoir un procédé libre, une manière d'agir familière. *Il m'a permis d'en user librement, familièrement avec lui.*

On dit aussi, *en user*; pour dire, agir de telle & telle manière. *C'est de cette manière qu'on en use en Hollande. Voilà comme on devoit en user entre honnêtes gens. Nos pères n'en usoient pas ainsi.*

USER, est aussi verbe actif, & signifie, consommer les choses dont on se sert. *On use beaucoup de bougies chez ce Seigneur.*

USER, signifie aussi, détériorer imperceptiblement les choses, en les diminuant à force de s'en servir. *Les carrosses usent les robes des femmes. Ce laquais use beaucoup de souliers.*

On dit figurément, *user sa jeunesse auprès de quelqu'un*; pour dire, passer sa jeunesse à servir quelqu'un; &, *user ses yeux à force de lire*; pour dire, s'affoiblir la vue à force de lire.

On dit dans la même acception,

qu'il n'y a rien qui use tant un homme que la débauche, qui use si fort le corps que les longues veilles.

USER, se dit quelquefois simplement pour diminuer, comme dans ces phrases; *il faut user sur la pierre la pointe de ces ciseaux. Les Miroitiers usent les glaces.*

USER, est encore un terme de Chirurgie, qui signifie, consumer. *Il y a des poudres qu'on emploie pour user les chairs.*

USER, est aussi pronominal réfléchi. *Ce chapeau commence à s'user.*

USER, s'emploie quelquefois substantivement dans le style familier. Il se dit au propre en parlant des choses qui durent long-temps. *Ce taffetas est d'un meilleur user que celui-là. Cette étoffe devient plus belle à l'user.* Et au figuré on dit, *qu'un homme est bon à l'user*; pour dire, que plus on le fréquente, plus on le trouve officieux, honnête & propre pour la société.

La première syllabe est brève; & la seconde longue ou brève. *Voy. VERBE.*

Les temps ou personnes qui se terminent par un e féminin, ont la syllabe précédente longue.

USINE; substantif féminin. Dans les Ordonnances, *usine* est le mot générique qui désigne un grand instrument ou partie d'un instrument mécanique, qui fait présumer une exploitation de la part de celui dans le ménage duquel il se trouve.

L'article 7 de l'Edit de Juillet 1766, concernant les tailles, porte que ceux qui ont moulins, forges, *usines* & autres biens non désignés, seront imposés à la taille.

USINGEN; ville d'Allemagne dans la Vétéravie, près de la rivière d'Usbach, à trois lieues de Fridberg & cinq de Veilbourg.

USITÉ, ÉE; adjectif. Qui est en usage, qui est pratiqué communément. *Cela étoit usité du temps des Romains. C'est une chose fort usitée à Londres.*

Il se dit principalement des mots & des phrases qui sont en usage dans une langue. *Ce mot n'est plus usité. Cette expression n'est usitée qu'en poésie.*

Les trois syllabes sont brèves au singulier masculin, mais la troisième est longue ou pluriel & au féminin qui a une quatrième syllabe très-brève.

USNÉE; substantif féminin. Sorte de lichen ou de *mousse d'arbre*, qui a la forme d'un buisson élevé à tiges cylindriques, pleines, parsemées d'écussons orbiculaires, attachées par leur centre : sa substance est fongueuse, molle & souple lorsqu'elle est humide, & cassante lorsqu'elle est sèche,

USQUEBAC; substantif masculin. Sorte de liqueur dont la base est de l'eau-de-vie ou de l'esprit de vin & du safran.

USSEL; petite ville de France en Limousin, à deux lieues nord-est du château de Ventadour, dans l'élection de Tulle.

USSELDUN; bourg de France en Quercy, dans l'élection de Cahors près de Martel & de la Dordogne.

USSERIUS, en Anglois, *Usher*; (Jacques) né à Dublin en 1580, d'une famille ancienne, étudia dans l'Université de Dublin, établie par *Henri de Usher*, son oncle, Archevêque d'Armagh. La pénétration de son esprit lui facilita l'étude de toutes les Sciences. Langues, poésie, éloquence, mathématiques, chronologie, théologie, histoire sacrée & profane, il n'oublia rien pour

ornier son esprit. En 1615, il dressa dans une assemblée du Clergé d'Irlande, les articles touchant la religion & la discipline ecclésiastique, & ces articles furent approuvés par le Roi Jacques, quoiqu'ils fussent différens de l'Église Anglicane. Ce Monarque pénétré de son mérite lui donna l'Évêché de Meath en 1620, puis l'Archevêché d'Armagh en 1626. *Ufferius* passa en Angleterre en 1640, & ne pouvant plus retourner dans l'Irlande déchirée par les guerres civiles, il fit transporter sa bibliothèque à Londres. Tous ses biens lui furent enlevés dans ce flux & reflux de factions. L'Université de Leyde, instruite de son état, lui offrit une pension considérable avec le titre de professeur honoraire, s'il vouloit se rendre en Hollande. Le Cardinal de *Richelieu* lui envoya sa médaille, & ajouta à ce présent des offres avantageuses s'il venoit en France, où il auroit la liberté de professer sa religion. *Ufferius* aima mieux demeurer en Angleterre, où il continua de mettre au jour plusieurs ouvrages, qui ont fait un honneur infini à l'étendue de son érudition & à la justesse de sa critique. Les principaux sont, 1°. son *Histoire Chronologique* ou ses *Annales*, en 2 vol. in-fol. dans lesquelles il concilie l'histoire Sacrée & Profane, & raconte les principaux événemens de l'une & de l'autre, en se servant des propres termes des Auteurs originaux. Ses calculs n'ont rien d'incroyable; il fit paroître la chronologie des Assyriens sous une forme plus régulière en réduisant à cinq cens ans avec *Hérodote*, la durée de leur empire, que la plupart des Historiens, trompés par *Diodore de Sicile*, faisoient aller à 1400; 20. l'*Antiquité des*

Eglises Britanniques, qu'il fait remonter jusqu'au temps des Apôtres; mais les actes qu'il produit pour appuyer cette prétention sont fort suspects; 3°. l'*Histoire de Goteschale*, in-4° & in-8°. ; 4°. une édition des *Epîtres* de S. Ignace, de S. Barnabé & de S. Polycarpe, avec des notes pleines d'érudition; Oxford 1644, & Londres 1647, 2 tom. en 1 vol. in-4°. Ce recueil est aussi rare qu'estimé; 50. un traité de l'édition des *Septante*, dans lequel il a soutenu des opinions particulières, que tout le monde n'adopte point. Ce Prélat eut toutes les qualités d'un bon citoyen inviolablement attaché au Roi *Charles I.* Il tomba en défaillance au premier appareil du supplice de ce Monarque. Sa vertu fut respectée par l'usurpateur, qui avoit mis ce Roi à mort en 1649. *Cromvel* le fit venir à sa cour, & lui promit de le dédommager d'une partie des pertes qu'il avoit faites en Irlande. Il l'assura aussi qu'on ne tourmenteroit plus le Clergé épiscopal, mais il ne lui tint pas parole. *Usserius* tomba malade bientôt après & mourut d'une pleurésie en 1655, âgé de 75 ans. Sa conduite fut toujours marquée au coin de la modération: aussi les Anglicans fanatiques l'accuserent de pencher vers la religion catholique. Le Roi de Dannemarck & le Cardinal *Mazarin* voulurent acheter sa bibliothèque; mais *Cromvel* la fit vendre à un prix fort médiocre pour en faire un présent à l'Université de Dublin.

USSON; petite ville de France en Auvergne, à quatre lieues, nord, de Brioude.

USTENSILE; substantif masculin. Terme qui se dit proprement de toutes sortes de petits meubles ser-

vant au ménage, & principalement de ceux qui servent à l'usage de la cuisine. *Acheter des ustensiles.*

USTENSILE, se dit encore de tout ce que l'hôte est obligé de fournir au soldat qui loge chez lui. Dans ce sens il est collectif, & ne se met qu'au singulier. *Sous le nom d'ustensile, on comprend l'usage des ustensiles de cuisine, le feu, le sel, la chandelle. L'hôte n'est obligé de fournir que l'ustensile.*

Dans cette acception, *ustensile* se dit du subside que les Paroisses sont obligées de payer pour l'ustensile, lorsque les troupes qui y devoient loger, n'y logent point. *Droit d'ustensile.*

On appelle *billets d'ustensile*, les billets dont le paiement est assigné sur le produit de l'ustensile.

USTIANO; ville d'Italie, dans le Crémone, sur l'Oglio, à cinq lieues, nord-est, de Crémone.

USTION; substantif féminin. *Ustio* Action de brûler. Les Chirurgiens se servent de ce terme pour désigner l'eff. du cautère actuel; & les Chimistes pour signifier une espèce de calcination par laquelle une substance est réduite en cendres, pour en tirer le sel.

USUARD; Bénédicte du neuvième siècle, est auteur d'un *Martyrologe* qu'il dédia à *Charles le Chauve*. Cet ouvrage est fort célèbre, mais on ignore les particularités de la vie de son auteur, les meilleures éditions sont celles de *Molanus* en 1568, & du père *Sollier* Jésuite, in-fol. qui est très-curieuse & faite avec beaucoup de soin. *Molanus* a donné plusieurs éditions du même ouvrage, mais celle de 1508 est la plus ample, parceque dans les autres ses censeurs l'obligèrent de retrancher beaucoup de notes, qui méritoient

d'être conservées. Il y a une édition du même Martyrologe, à Paris 1718, in-4^o, par Dom Bouillart Bénédictin de Saint-Maur; mais elle est peu recherchée.

USUCAPION; substantif féminin. *Usucapio*. Terme de Jurisprudence. Manière d'acquérir la propriété d'une chose par une possession non interrompue durant un certain temps limité par la loi. Voyez **PRESCRIPTION**.

USUEL, USUELLE; adjectif. *Usualis*. Dont on se sert ordinairement. Il n'est guère d'usage que dans la Médecine. *Plantes usuelles*. Les Médecins & les Botanistes appellent ainsi les plantes communes qu'on emploie ordinairement pour l'usage de la vie, & celles dont l'usage est le plus commun en Médecine.

On appelle aussi *termes usuels*, des mots d'un fréquent usage.

USUFRUCTUAIRE; adjectif des deux genres & terme de Jurisprudence. Qui ne donne que la faculté de jouir des fruits. *Le douaire des femmes est un douaire usufruituaire*.

USUFRUIT; substantif masculin. *Usus-fructus*. Jouissance des fruits, jouissance du revenu d'un héritage dont la propriété appartient à un autre.

L'usufruit diffère de l'usage, en ce que l'usufruitier fait tous les fruits siens, même au-delà de son nécessaire; il peut vendre, louer ou céder son usufruit à un autre; au lieu que celui qui n'a que l'usage d'une chose, ne peut en user que pour lui personnellement & pour sa famille, & ne peut vendre, louer ni céder son droit à un autre.

On peut constituer un usufruit de toutes sortes de choses mobilières ou immobilières, même des

choses qui se diminuent & se consomment par l'usage.

Celui qui a l'usufruit d'animaux, peut non-seulement en tirer le service dont ils sont capables, mais aussi les fruits qu'ils produisent; par exemple, si ce sont des vaches, en tirer le lait, les veaux; & si ce sont des moutons, la laine, &c.

L'usufruitier est seulement tenu de conserver le même nombre d'animaux qu'il a reçu, & de remplacer ceux qui manquent; mais s'ils ne produisent pas de quoi remplacer, l'usufruitier n'est pas tenu de le faire, pourvu que la diminution ne soit pas arrivée par sa faute.

L'usufruit des choses qui se consomment par l'usage, comme du grain, des liqueurs, en emportent en quelque sorte la propriété, puisque l'on ne peut en user qu'en les consommant; mais l'usufruitier ou ceux qui le représentent sont tenus après la fin de l'usufruit de rendre selon les conditions du titre, une pareille qualité & quantité de grains ou autres choses semblables, ou la valeur de ces choses au temps que l'usufruit a commencé.

La jouissance de l'usufruitier doit se régler suivant les lois & suivant son titre; il peut vendre, louer ou céder sa jouissance à un autre; mais il ne doit point changer la destination des choses, ni rien faire de préjudiciable, & en général il doit en user comme un bon père de famille.

Il doit faire un inventaire des choses mobilières sujettes à son usufruit, ou, si c'est un immeuble, faire un état des lieux, donner une caution pour la restitution des choses ou lieux en bon état.

Toutes les réparations qui surviennent pendant son usufruit sont

à sa charge, à l'exception des grosses réparations.

Il doit aussi acquitter les autres charges réelles & annuelles des fonds, si mieux il n'aime abandonner son usufruit pour être quitte des charges.

Le propriétaire doit de sa part laisser jouir l'usufruitier librement de tout ce qui dépend de l'usufruit; il ne peut changer l'état des lieux à son préjudice; il doit lui-même faire cesser les obstacles qui le regardent, faire les grosses réparations, &c.

S'il y a un bois de haute futaie, le propriétaire peut l'abattre, en laissant les arbres de hêtraie pour la décoration des allées; & dans ce cas l'usufruit est augmenté par la jouissance du taillis qui pousse au lieu de la futaie.

USUFRUITIER, IÈRE; substantif.

Qui a l'usufruit. *Gaston, frère de Louis XIII fut usufruitier de la principauté de Dombes jusqu'à l'émancipation de Mademoiselle de Montpensier sa fille.*

USURAIRE; adjectif des deux genres. *Usurarius.* Où il y a de l'usure. *Intérêt usuraire. Clause usuraire. Condition usuraire.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

USURAIREMENT; adverbe. D'une manière usuraire.

USURE; substantif féminin. *Usura.* Intérêt, profit qu'on exige d'un argent ou d'une marchandise que l'on a prêtés.

La loi de l'Évangile défend de prêter à usure. Les Conciles & les Papes se sont aussi élevés fortement contre cette sorte de prêt. Cependant l'usure conventionnelle

est permise en certains cas par le droit Canon.

Chez les Romains, comme parmi nous, toute usure n'étoit pas défendue, mais seulement celle qui étoit excessive. Elle ne devoit pas passer un certain taux dont on étoit convenu, autrement le prêteur étoit déclaré infame, & puni de la peine du quadruple; en quoi l'usurier étoit traité plus rigoureusement que les voleurs ordinaires, dont la peine n'étoit que du double.

Aussi les choses étoient-elles portées à un tel excès, que l'on ne rougissoit point de tirer cent pour cent d'intérêt, qui est ce que l'on appelloit *usure centésime* selon quelques-uns; d'autres cependant prétendent que l'*usure centésime* étoit celle qui dans le cours de cent mois égalait le fort principal. Quoi qu'il en soit, les abus dans cette matière s'étoient perpétrés jusqu'au temps de Justinien, malgré les défenses réitérées de ses prédécesseurs, que cet Empereur renouvela en prescrivant la manière dont il étoit permis de percevoir les intérêts.

En France, les Ordonnances de nos Rois ont toujours réprouvé le commerce d'usure, en quoi l'on s'est conformé à la doctrine de l'Église & au droit Canon.

On a seulement distingué l'intérêt licite de celui qui ne l'est pas. auquel on applique plus volontiers le terme d'*usure*.

Non-seulement on admet parmi nous les usures compensatoires, légales, & celles que l'on appelle *punitives* ou *conventionnelles*, mais même l'usure lucratoire, pourvu qu'elle n'excède pas le taux permis

par l'Ordonnance : toutes ces usures sont réputées légitimes.

Mais l'usure lucratoire n'a lieu parmi nous qu'en quatre cas ; savoir, 1°. dans le contrat de constitution de rente ; 2°. pour les intérêts qui viennent *ex morâ & officio Judicis* ; 3°. Dans les actes à titre onéreux, autres que le prêt, tels que transaction pour intérêts civils ou pour rentes de droits incorporels ou de choses mobilières en gros ; 4°. pour deniers pupillaires, ce qui n'a lieu que contre le tuteur, tant que les deniers sont entre ses mains.

Il y a cependant quelques pays où il est permis de stipuler l'intérêt de l'argent prêté, comme en Lorraine, en Bretagne, en Bresse, & à Lyon entre les marchands, ou pour billets payables en paiement.

On appelle *usure compensatoire*, celle par laquelle on se dédommage du tort que l'on a reçu, ou du profit dont on a été privé, *propter damnum emergens vel lucrum cessans*.

Cette usure n'a rien de vicieux ni de répréhensible suivant les Lois & les Canons, parceque hors le cas d'une nécessité absolue, l'on n'est pas obligé de faire le profit d'un autre à son préjudice.

C'est sur ce principe qu'il est permis au vendeur de retirer les intérêts du prix d'un fonds dont il n'est pas payé, & ce en compensation des fruits que l'acquéreur perçoit.

Il en est de même des intérêts de la dot, exigible & non payée, de ceux de la légitime ou portion héréditaire, d'une soute de parrage, ou d'un reliquat de compte de tutelle.

Cette *usure compensatoire* est aussi

appelée légale, parcequ'elle est due de plein droit & sans convention.

On appelle *usure punitive*, ou *conventionnelle*, le profit qui est stipulé en certain cas par forme de peine, contre celui qui est en demeure de satisfaire à ce qu'il doit.

Cette sorte d'usure, quoique moins favorable que la compensation, est cependant autorisée en certains cas, même par le droit canon ; par exemple, en fait d'emphytéose, où le preneur est privé de son droit, lorsqu'il laisse passer deux ans sans payer le canon emphytéotique ; 2°. en matière de compromis, ou celui qui refuse de l'exécuter dans le temps convenu, est tenu de payer la somme fixée par le compromis ; 3°. en matière de testament, dont l'héritier est tenu de remplir les conditions ou de subir la peine qui lui est imposée par le testament.

On appelle *usure lucrative* ou *lucratoire*, celle qui est perçue sans cause, pour tirer un profit de l'argent ou autre chose prêtée ; cette sorte d'usure est absolument réprochée par le droit canonique & civil, si ce n'est lorsqu'il y a *lucrum cessans* ou *damnum emergens*, comme dans le cas du contrat de constitution.

On dit figurément, *rendre avec usure* ; pour dire, rendre au double le bien ou le mal qu'on a reçu. *S'il me fait ce plaisir, je le lui rendrai avec usure. Il lui fit un affront, mais elle l'en paya avec usure.*

USURE, se dit aussi du dépérissement qui arrive aux habits, aux meubles, &c. par le long usage qu'on en fait. *Il y a des trous à son habit, c'est d'usure.*

La première syllabe est brève,

la seconde longue & la troisième très-brève.

On prononce *uzure*.

USURIER, IERE; substantif. Celui, celle qui prête à usure, c'est-à-dire, à un intérêt illicite, soit que ce soit dans un cas auquel il n'est pas permis de stipuler d'intérêt, soit que l'intérêt qui est stipulé excède le taux porté par les Ordonnances.

Le terme d'*usurier* ne se prend jamais qu'en mauvaise part.

Les Ordonnances de Philippe le Bel en 1311 & 1312, celle de Louis XII, en 1510 & de Charles IX, en 1567, ont défendu le prêt à usure.

L'Ordonnance de Blois, article 202, a pareillement défendu à toutes personnes d'exercer aucune usure; à peine pour la première fois d'amende honorable, bannissement, & de condamnation à de grosses amendes, & pour la seconde fois, de confiscation de corps & de biens.

Ces dispositions ne sont pas toujours suivies à la rigueur, par rapport à la difficulté qu'il y a d'acquiescer une preuve complète de l'*usure*, qui prend toujours soin de se cacher sous quelque forme légitime en apparence.

On appelle par extension, *usuriers*; ceux qui profitent des malheurs publics, pour vendre plus chèrement les denrées nécessaires à la vie, & particulièrement les blés; & ceux qui profitent de la nécessité des gens avec qui ils traitent, pour faire des gains excessifs & illégitimes.

USURPATEUR, TRICE; substantif. *Usurpator*. Celui ou celle qui par violence ou par ruse, s'empare d'un bien, d'une dignité, d'un état

qui ne lui appartient pas: il ne le dit guère qu'en parlant des choses importantes.

Ainsi celui qui prend le nom & les armes d'une famille dont il n'est pas issu, est un *usurpateur*.

De même celui qui n'étant pas noble, se qualifie d'Écuyer ou de Chevalier, est un *usurpateur* de noblesse.

Les Sujets rebelles qui veulent s'ériger en Souverain, sont des *usurpateurs* des droits de souveraineté.

Les *usurpateurs d'héritages* doivent être punis par une condamnation au triple de l'estimation des biens *usurpés*. C'est ce qui a été jugé par Arrêt du 15 Mars 1643, rapporté au Journal des Audiences.

USURPATION; substantif féminin. *Usurpatio*. Action d'usurper. *L'usurpation du pouvoir souverain. Usurpation de noblesse. Usurpation d'héritages.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & les autres brèves au singulier, mais la dernière est longue au pluriel.

USURPÉ, ÉE; participe passif. Voyez **USURPER**.

USURPER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Usurper*. S'emparer par violence ou par ruse, d'un bien, d'une dignité, d'un état qui appartient à un autre. *Il usurpe l'autorité souveraine. C'est un terrain qu'il a usurpé sur la communauté. On l'accuse d'avoir usurpé les titres qu'il prend.*

Différences relatives entre *usurper*, *envahir*, *s'emparer*.

Usurper, c'est prendre injustement une chose à son légitime maître par voie d'autorité & de puissance: il se dit également des biens, des droits & du pouvoir. *Envahir*, c'est

c'est prendre tout d'un coup par voie de fait quelque pays ou quelque canton, sans prévenir par aucun acte d'hostilité. *S'emparer*, c'est précisément se rendre maître d'une chose en prévenant les concurrents, & tous ceux qui peuvent y prétendre avec plus de droit.

Il semble aussi que le mot d'*usurper* renferme quelquefois une idée de trahison : que celui d'*envahir* fait entendre qu'il y a du mauvais procédé : que celui de *s'emparer* emporte une idée d'adresse & de diligence.

On n'*usurpe* point la couronne, lorsqu'on la reçoit des mains de la nation. Prendre des provinces après que la guerre est déclarée, c'est en faire la conquête & non les *envahir*. Il n'y a point d'injustice à *s'emparer* des choses qui nous appartiennent, quoique nos droits & nos prétentions soient contestés.

UT ; substantif masculin. La première des notes de la gamme.

Par la méthode des transpositions, on appelle toujours *ut* la tonique des modes majeurs & la médiate des modes mineurs.

Les Italiens trouvant cette syllabe *ut* trop sourde, lui substituent, en solfiant, la syllabe *do*.

UTENHOVE, (Charles) né à Gand en 1536, fut élevé avec soin dans les Belles Lettres & dans les Sciences par son père, homme distingué par sa vertu & par son éloquence, non moins que par l'ancienneté de sa famille. Envoyé à Paris pour y achever ses études, il s'y lia avec *Turnebe*, qui le fit précepteur des trois filles de *Jean Morel*. De Paris *Utenhove* passa en Angleterre, où il écrivit en faveur de la Reine Elisabeth, qui lui donna des marques de sa libéralité : enfin, s'étant re-

Tome XXXI,

tiré à Cologne, il y mourut d'apoplexie en 1600. On a de lui des *Poësies* latines & d'autres ouvrages ; les principaux sont, 1°. *Epigrammata, Epitaphia, Epithalamia Græca & Latina*. 2°. *Xeniorum liber*. 3°. *Epistolarum Centuria*. 4°. *Mythologia ætopica metro elegiaco*. Tous ces ouvrages marquent un esprit orné, mais le latin n'en est pas toujours assez pur & assez élégant.

UTÉRIN, INE ; adjectif. *Uterinus*. Il se dit des frères ou sœurs nés de même mère, mais non pas de même père. *C'est son frère utérin, sa sœur utérine*.

On appelle *sureur utérine*, une espèce de manie accompagnée d'actions & de discours indécents & lascifs, & d'une passion amoureuse très violente. *Voyez* à l'article **FUREUR**, ce que nous disons de cette manie propre aux femmes.

UTERUS ; substantif masculin. Mot latin dont les Anatomistes se servent quelquefois en François pour désigner la matrice. *Voy. MATRICE*.

UTILE ; adjectif des deux genres. *Utilis*. Qui est profitable, avantageux, qui sert ou qui peut servir à quelque chose. Il se dit des personnes & des choses.

Ce n'est pas assez qu'un écrivain amuse, il faut qu'il soit utile. C'est pourquoi il doit autant qu'il est possible, traiter des sujets qui intéressent les hommes de tous les temps & de toutes les nations. Les *Poësies* tragiques & comiques des Anciens étoient des exemples de la vengeance terrible des Dieux, ou de la juste censure des hommes. Elles étoient des leçons pour les spectateurs, & leur faisoient comprendre que pour éviter la punition des Dieux, ou la réprobation des hommes, il falloit

M

non-seulement paroître vertueux , mais l'être en effet.

Les Poësies d'*Homère* & de *Virgile* , ne sont pas de vains Romans , où l'esprit s'égare au gré d'une folle imagination. On doit les regarder , au contraire , comme de ces ouvrages qui contiennent l'Histoire de l'État , l'esprit du Gouvernement , les principes fondamentaux de la Morale , les dogmes de la Religion , tous les devoirs de la Société. La colère d'*Achille* , & l'établissement d'*Énée* en Italie , ne doivent être considérés que comme la toile d'un grand & magnifique tableau , où l'on a eu l'art de peindre des mœurs , des usages , des lois , des conseils , des leçons de morale , &c. déguisés tantôt en allégories , tantôt en prédictions , quelquefois exposés ouvertement.

Anacréon , qui paroît n'avoir eu d'autre but que d'amuser & de plaire , n'ignoroit pas combien il est nécessaire d'instruire. Il savoit que les plus belles images , quand elles ne nous apprennent rien , ont une certaine fadeur qui laisse après elle le dégoût : qu'il faut quelque chose de solide pour leur donner cette force , cette pointe qui penetre ; & enfin , que si la sagesse a besoin d'être égayée par un peu de folie , la folie à son tour doit être assaisonnée d'un peu de sagesse. Qu'on lise ses Odes qui ont pour titre : *L'Amour piqué par une abeille ; Mars percé d'une flèche de l'amour ; Cupidon enchainé par les Muses ;* & l'on sentira que ce Poëte n'a point fait , à la vérité , ses images pour instruire , mais qu'il y a mis de l'instruction pour plaire.

Ce n'est pas cependant que la Poësie ne puisse se prêter à un aimable badinage. Les Muses sont

riantes , & furent toujours amies des Grâces ; mais les petits Poëmes sont plutôt pour elles des délassemens , que des ouvrages. Elles doivent d'autres services aux hommes , que l'amusement ; & l'exemple de la nature , qu'elles se proposent pour modèle , leur apprend à ne rien faire de considérable , sans un dessein sage , & qui tende à l'utilité & à la perfection de ceux pour qui elles travaillent.

On appelle en termes de Palais , *jours utiles* , les jours qui sont compris dans les délais accordés par les Lois , & dans lesquels les Parties peuvent réciproquement agir en Justice.

Et l'on appelle *domaine utile* , celui qui emporte le revenu & les fruits d'un fonds , à la différence du domaine direct , qui ne consiste qu'en un certain droit de seigneurie ou de supériorité , que le propriétaire s'est réservé sur l'héritage.

UTILE , est quelquefois substantif , & signifie ce qui est utile. *L'Auteur qui veut instruire & plaire doit joindre l'agréable à l'utile. Il sut préférer l'honnête à l'utile.*

UTILEMENT ; adverbe. *Utiliter.* D'une manière utile. *Il s'occupe utilement. Vous pouvez agir utilement en sa faveur. Il emploie ses revenus utilement.*

En terme de Palais , en parlant d'un ordre de créanciers , on dit , qu'un homme y est utilement colloqué ; pour dire , qu'il est compris dans l'ordre de telle sorte , qu'il sera payé de ce qui lui est dû. *Il n'y a eu que les trois plus anciens créanciers hypothécaires qui ayent été utilement colloqués.*

Les deux premières syllabes sont brèves , la troisième très-brève & la dernière moyenne.

UTILITÉ; substantif féminin. *Utilitas*. Profit. On doit préférer l'utilité publique à l'utilité particulière. On ne sent guère l'horreur d'une perfidie dont on recueille l'utilité.

On dit, qu'une chose n'est d'aucune utilité; pour dire, qu'elle n'est d'aucun usage, qu'elle ne sert de rien.

Voyez AVANTAGE, pour les différences relatives qui en distinguent utilité, &c.

UTIQUE; nom d'une ancienne ville de l'Afrique propre, qui fut bâtie 184 ans après la prise de Troie, par une colonie de Tyriens. Elle fut autrefois très-considérable, & devint après la ruine de Carthage la capitale de la province. C'est aujourd'hui Biserte dans le royaume de Tunis en Barbarie.

UTOPIE; substantif féminin. Titre d'un ouvrage. On le dit quelquefois figurément du plan d'un gouvernement imaginaire, à l'exemple de la République de Platon. *L'Utopie de Thomas Morus*.

UTRECHT; ville considérable des Provinces-Unies des Pays-Bas, Capitale de la province de même nom, sur l'ancien canal du Rhin, au centre entre Nimègue, Arnheim, Leyde & Amsterdam. Elle est environ à huit lieues de distance de chacune de ces villes, & à douze lieues, nord-ouest, de Bois-le-Duc.

Après la ruine de l'Empire Romain, cette place qui n'étoit alors qu'un château, fut tantôt occupée par les Francs, & tantôt par les Frisons. Sur la fin du septième siècle, Pepin, Maire du Palais, s'empara d'Utrecht, & y établit pour Evêque S. Willbrod. Au commencement du neuvième siècle, cet Evêché fut mis sous la Métropole de Cologne, & a subsisté de cette

manière jusqu'au seizième siècle.

La ville d'Utrecht avoit d'abord été bâtie sur le bord septentrional du Rhin, du côté de la Frise, mais le nombre des habitans s'étant augmenté, on bâtit la nouvelle ville sur le bord méridional du Rhin, dans l'île & le territoire des Baraves. La puissance de ses Evêques s'accrut aussi par la libéralité des Empereurs. En 1559, le Pape Paul IV érigea cet Evêché en Métropole, & lui donna pour suffragans les nouveaux Evêchés de Harlem en Hollande, de Middelbourg en Zélande, de Leuwarde en Frise, de Déventer dans l'Over-Issel, & de Groningue dans la province de même nom. Le premier Archevêque fut Frédéric Skenk de Tautenberg, Président de la Chambre Impériale de Spire en 1561. Après sa mort arrivée en 1580, les États Généraux appliquèrent à divers usages les revenus de cet Archevêché qui se trouvoient dans l'étendue de la Généralité.

La ville d'Utrecht s'est extrêmement agrandie, embellie & peuplée depuis la réformation, en sorte qu'on peut la mettre actuellement au rang des belles villes de l'Europe; elle est de figure ovale, & peut avoir cinq milles de circuit; elle a quatre gros faubourgs & quatre Paroisses; mais elle n'est pas forte quoique munie de quelques bastions & demi-lunes pour sa défense; les environs en sont charmans, & le long du canal qui mène de cette ville à Amsterdam, on ne voit qu'une suite de belles maisons de plaisance, & de jardins admirablement entretenus.

La Magistrature de cette ville est composée d'un grand Bailli, de deux Bourguemestres, de deux

Échevins, d'un Trésorier, d'un Intendant des édifices, d'un Président, de trois Commissaires des Finances & d'un Sénateur; cette magistrature est renouvelée tous les ans le 12 Octobre, & tient ses assemblées à la Maison de Ville, qui est un bel hôtel.

Utrecht est remarquable par le traité d'union des Provinces-Unies, qui s'y fit en 1579; par le congrès qui s'y tint en 1712, & dans lequel la paix de l'Europe fut conclue le 11 d'Avril 1713, le 13 de Juillet suivant, & le 16 de Juin 1714; enfin par son Université, l'une des plus célèbres de l'Europe. Les États de la province l'érigèrent le 16 de Mars 1636, & elle a produit plusieurs hommes illustres dans les sciences.

La province d'Utrecht tient le cinquième rang entre les sept qui composent la République des Provinces Unies. Elle est bornée au nord par la Hollande & le Zuiderzée; au midi par le Rhin, qui la sépare de l'île de Betau; à l'orient par le Veluwe & la Gueldres; à l'occident par la Hollande encore. Ce pays étoit autrefois si puissant, qu'il pouvoit mettre sur pied une armée de quarante mille hommes, & quoiqu'il fût continuellement attaqué par les Bataves, par les Frisons, & par les Gueldrois, qui l'environnent de tous côtés, il se défendit néanmoins vaillamment contre de si puissans ennemis.

On divise aujourd'hui la province d'Utrecht en quatre quartiers, qui sont le Diocèse supérieur & inférieur, l'Emsland & le Montfortland. On y respire un air beaucoup plus sain qu'en Hollande, parceque le pays est beaucoup plus élevé, & moins marécageux.

Le gouvernement est semblable à celui de la province de Zélande. Il a néanmoins cela de particulier, que huit Députés Laïques, représentant l'Ordre du Clergé, ont séance dans l'assemblée des États de la province avec les Députés des nobles & des villes d'Utrecht, d'Amerfort, de Wyck, de Rhenen & de Montfort.

Ce sont les cinq anciens Chapitres de la ville d'Utrecht, qui fournissent les Députés représentant le Clergé. Les deux autres Ordres élisent leurs Députés, & c'est pour cela qu'on les nomme *élus*.

En 1672 les François se rendirent maîtres de toute la Seigneurie d'Utrecht; mais ils furent obligés l'année suivante d'en abandonner la conquête. Les États Généraux, mécontents de la conduite de cette province, & de son aversion pour le Prince d'Orange, l'exclurent du gouvernement de la République, de même que les provinces de Gueldres & d'Over-Issel; cependant ces trois provinces furent réunies à la Généralité le 29 de Janvier 1674, & cette union a subsisté jusqu'à ce jour.

UTZNACH; petite ville de Suisse au canton de Zurich, à quelque distance du lac de Zurich. Elle a son chef qu'on nomme *Avoyer* & son Conseil.

UVÉE; substantif féminin & terme d'Anatomie. C'est la troisième tunique de l'œil; on l'appelle ainsi, parcequ'elle ressemble par sa couleur & par sa figure à un grain de raisin.

C'est un cercle membraneux qui soutient la cornée comme un segment de sphère, dont la face an-

térieure est particulièrement appelée *iris*, & qui est percée dans son milieu d'un trou qu'on nomme *prunelle* ou *pupille*; il est rond dans l'homme & quelquefois oblong, comme dans les chats, ou de plusieurs autres figures,

UZEDA; ville d'Espagne dans la nouvelle Castille, à huit lieues, nord-ouest, d'Alcala.

UZEGE; (l') pays du bas Languedoc, qui est compris dans le Diocèse d'Uzès. Ses principales villes sont Uzès, le pont Saint-Esprit, Saint Ambroise, les Vents, Bagnols, & Villeneuve-les-Avignon. Ses principales rivières sont le Rhône, la Serre & le Gardon. Ce pays est couvert en partie de montagnes sur lesquelles on nourrit quantité de bestiaux. Les plaines produisent beaucoup de bled, de bon vin & des huiles. Il y a aussi dans ce pays plusieurs manufactures de soie, & l'on y fabrique quantité de petites étoffes de laine, dont on fait un commerce assez avantageux.

UZEL; ville de France, dans la basse Bretagne, sur l'Oust, à sept lieues, sud, de Saint-Brieux. Il s'y tient un marché considérable toutes les semaines, & l'on y fabrique des toiles qu'on envoie dans les Indes orientales, & en Amérique par les ports de Saint-Malo, Morlaix & autres.

UZERCHE; petite ville de France dans le Limousin, sur la Vézère, à onze lieues, sud-est, de Limoges. Il y a une Abbaye de Bénédictins qui vaut au Titulaire environ cinq mille livres de rente.

UZÈS; ville épiscopale de France, dans le bas-Languedoc, chef-lieu de l'Uzège, à cinq lieues, nord,

de Nîmes, & huit lieues, ouest, d'Avignon, sous le vingt-deuxième degré, quatre minutes de longitude, & le quarante-quatrième, une minute de latitude. C'est le siège d'un Bailliage, d'une Viguerie, &c.

Cette ville est ancienne, ainsi que son Evêque, puisque nous trouvons que Probatius, l'un de ses Evêques, assista au Concile d'Agde dès l'an 506. Elle étoit alors encore sujette aux Visigoths: le Roi Clovis en fit la conquête l'année suivante, après avoir battu & tué leur Roi Alaric; mais elle reconnut toujours pour sa métropole Narbonne, qui resta entre les mains des Visigoths jusqu'au renversement total de leur monarchie. Depuis ce temps Uzès a eu ses Seigneurs & Vicomtes particuliers, dont une héritière, appelée *Simone*, épousa Jacques de Bostet, Seigneur de Crussol. Enfin le Vicomté d'Uzès fut érigé en Duché par Charles IX en 1565 en faveur d'Antoine Comte de Crussol & de Tonnerre, & en Pairie, pour Jacques de Crussol, Duc d'Uzès, par Lettres-patentes du mois de Janvier 1572, registrées au Parlement le 31 Mars de la même année.

L'Evêque d'Uzès tient le sixième rang aux Etats de la province. Le Chapitre de la Cathédrale est composé d'un Prevôt, d'un Archidiaque, d'un Théologal & de vingt-quatre Chanoines Réguliers; ils furent sécularisés par le Pape Clément XI, sur la fin de l'année 1719.

UZIFUR; substantif masculin & terme de Chimie. C'est la même chose que le cinabre.

V

V A



; substantif masculin. La vingt-deuxième lettre de l'alphabet françois, qu'on appelloit abusivement autrefois *U* consonne, & que dans l'appellation moderne on nomme *Ve*, de sorte que l'on dit aujourd'hui un *v*, comme dans la dernière syllabe des mots *cave*, *grève*, &c.

La lettre *V* sur les monnoies, indique qu'elles ont été frappées à Troyes, & celles qui sont marquées d'un double *W*, viennent de Lisle.

En musique *V* sert à indiquer les parties du violon, & le double *W* marque que le premier & le second sont à l'unisson,

V, est une lettre numérale qui signifie cinq; mais lorsqu'elle est précédée d'un *I* comme *IV*, elle ne signifie plus que quatre. Le *V* barré par le haut, signifioit chez les Romains 5000.

V, se met en abrégé, pour signifier Votre. Ainsi *V. A.* signifie Votre Altesse; *V. M.* Votre Majesté; *V. E.* Votre Eminence; *V. S.* Votre Sainteté.

VA; soit. Façon de parler adverbiale, pour dire, j'y consens. *Le premier a proposé le jeu, & le second a dit va.*

On dit aux jeux de la Bassette & du Pharaon, &c. *sept & le va, quinze & le va, &c.* pour dire, sept fois, quinze fois la vade. *Il a gagné un sept & le va au roi, & un trente & le va à l'as, Il fit soixante & le va au neuf.*

V A B

VAAS; bourg de France dans le Maine, à huit lieues est de la Fleche. Il y a une Abbaye de l'Ordre de S. Augustin, laquelle est en commende, & vaut au Titulaire environ quatre mille livres de rente.

VABRÉS; petite ville de France dans le Rouergue, à douze lieues sud-est de Rhodéz. C'est le siège d'un Evêché qui dans son origine étoit une célèbre Abbaye de Bénédictins, fondée par Raimond I, Comte & Gouverneur de Toulouse, la vingt-troisième année du règne de Charles le Chauve. Ce fut le Pape Jean XXII qui érigea cette Abbaye en Evêché, suffragant de Bourges, en l'année 1317. Les Religieux furent sécularisés par Grégoire XIII en 1577.

L'Evêché de Vabres est aujourd'hui suffragant d'Alby; l'église cathédrale est sous l'invocation de S. Sauveur & de S. Pierre. Son Chapitre a un Prevôt, un Archidiaque, un Chantre & douze Chanoines, sans compter l'Evêque qui réunit en sa personne le titre de premier Chanoine. La Prevôté & l'Archidiaconé sont à la nomination de l'Evêque; la Chantrerie est à celle du Chapitre; les Canonicats sont à la nomination alternative de l'Evêque & du Chapitre. Le bas chœur a douze Prébendiers & un maître de musique. Le Diocèse contient environ cent cinquante Paroisses.

VACANCE; substantif féminin. *Vac*

ratio. Le tems pendant lequel un bénéfice, une dignité, une place n'est pas remplie. En ce sens il n'est d'usage qu'au singulier. *Durant la vacance du S. Siège.*

On entend quelquefois par *vacance*, le cas qui a fait vaquer l'office ou le bénéfice.

On distingue trois espèces de *vacance* en matière bénéficiale, savoir, la *vacance de droit*, la *vacance de fait*, & la *vacance* qui est en même tems *de fait & de droit*.

Un bénéfice vaque de droit seulement, lorsque le Titulaire a perdu le droit qu'il avoit au titre, & en est néanmoins demeuré en possession. Ce qui arrive 1°. par la mort naturelle du Titulaire.

2°. Par sa mort civile.

3°. Par son mariage.

4°. Par sa Profession religieuse.

5°. Par l'abdication de l'état ecclésiastique.

6°. Lorsque le Titulaire est pourvu plus long-tems qu'il n'est permis d'un bénéfice incompatible avec ceux qu'il possédoit déjà.

7°. En se rendant coupable de certains crimes énormes, qui emportent la privation de tout office & bénéfice dans l'Eglise.

Un bénéfice vaque de fait seulement, lorsque le Titulaire l'abandonne volontairement, qu'il s'absente pendant un tems considérable, sans avoir commis quelque'un pour desservir à sa place : alors, & si le Titulaire disparoit sans qu'on sache ce qu'il est devenu, le Collateur est en droit après l'année, & sur trois citations à l'Eglise de l'absent, de conférer le bénéfice, où le Patron peut présenter.

Ainsi comme on voit, la simple *vacance de fait* n'autorise point à impêtrer le bénéfice dont le Titu-

laire s'est absenté : il faut préalablement contumacer le bénéficiaire par trois monitions canoniques, ce n'est qu'après ces monitions que le bénéfice peut être déclaré vacant & impêtrable. Voyez l'Arrêt du 18 Mai 1718, au septième volume du Journal des Audiences.

Le concubinage des Ecclésiastiques n'opère point la *vacance* des bénéfices dont ils sont Titulaires. Le Concile de Basle, dont les dispositions sont acceptées par la Pragmatique sanction & par le Concordat, ne prononce pour la première fois que la privation du revenu des bénéfices des Concubinaires pendant quelque mois, & le Concile de Trente ne veut pas même qu'on puisse infliger cette peine sans monition préalable.

Enfin un bénéfice vaque de droit & de fait, lorsque le Titulaire est privé en même tems, & du droit qu'il avoit au titre de son bénéfice, & de sa possession. Ce qui arrive lorsqu'il meurt sans avoir résigné, lorsqu'il se marie, lorsqu'il embrasse la vie monastique & fait profession, lorsqu'en changeant d'état il abdique la Clericature, &c.

Il ne faut pas croire que la privation de plein droit d'un bénéfice qui est une peine extraordinaire contre le Titulaire, soit une de ces matières où l'on puisse suppléer ou ajouter à la lettre de la Loi. On ne connoît de vraies *vacances de plein droit*, que celles qui sont disertement prononcées par les dispositions Canoniques, & dont les exemples sont en très petit nombre.

Si par exemple celui qui est pourvu d'un bénéfice qui requiert l'ordre de Prêtrise, néglige de s'y faire promouvoir dans l'année qui court du jour de ses provisions, les

Canons déclarent dans ce cas là le bénéfice vacant de plein droit.

On trouve pareillement dans les Canons la privation de plein droit prononcée contre les Simoniaques, les Confidentiaires, les Hérétiques publics, les Sodomites, & ceux qui ont commis le crime de bestialité.

L'incompatibilité opère aussi la vacance de plein droit du bénéfice qui a été obtenu le premier, après l'année d'option introduite par nos usages.

Il est peu d'autres cas où la vacance de plein droit soit marquée par nos Loix, c'est pourquoi le Titulaire ne peut être dépossédé de son bénéfice pour quelqu'autre crime que ce puisse être, qu'il n'intervienne un jugement qui prononce la vacance, & déclare le Titulaire incapable. C'est une maxime en cette matière que la privation de plein droit du bénéfice n'a point lieu, à moins qu'elle ne soit prononcée par la Loi, parce que les Loix pénales ne s'étendent pas d'un cas à un autre, ni d'une peine à une autre peine.

Dans les vacances de plein droit, le bénéfice est censé avoir vaqué dès l'instant même où l'on a consommé l'acte auquel le droit a attaché la vacance; les vacances de fait n'ont lieu au contraire que du jour que le jugement a été prononcé, ou que le Titulaire a été dépossédé.

Il est libre en France à un accusé de crime de résigner, & cette résignation produit son effet, si elle est antérieure à la collation de l'ordinaire, ou à l'assignation d'un Dévotulaire dans un cas néanmoins de vacance de plein droit; car si la vacance doit être prononcée par un jugement, il n'y a point lieu à la

collation ou au dévolut avant le Jugement ou Arrêt.

On appelle *vacance in curia*, la vacance d'un bénéfice dont le Titulaire meurt dans le lieu où le Pape tient sa cour, ou à deux journées aux environs. Les Papes se sont réservé la collation de ces bénéfices.

VACANCES, au pluriel, signifie le temps auquel les études cessent dans les Ecoles, dans les Collèges, ce qui est ordinairement pendant l'automne. *Il vint nous voir pendant les vacances. Je passerai les vacances à la campagne. Les vacances finissent à la saint Martin. Dans huit jours nous aurons les vacances.*

On emploie aussi les mêmes phrases en parlant du temps que les Tribunaux cessent, & qu'on appelle autrement *vacations*.

Il se dit aussi au singulier. *Un jour de vacance.*

La première syllabe est breve, la seconde longue, & la troisième très-brève.

VACANT, ANTE; adjectif. *Vacuus.* Qui n'est plus occupé, qui est à remplir. Il se dit proprement des emplois, des places, des dignités, &c.

Le Saint Siège est vacant lorsqu'il n'y a point de Pape; on dit de même que le Siège Épiscopal ou Abbatial est vacant lorsqu'il n'y a point d'Évêque ou d'Abbé.

La Chancellerie est vacante lorsqu'il n'y a point de Chancelier. En général un Office est vacant lorsque personne n'en est pourvu.

On appelle *succession vacante*, une succession que personne n'a réclamée lorsqu'elle a été ouverte: & *Curateur aux biens vacans*, un Curateur établi pour la régie & conser-
vation

vacation des biens qui n'ont point de propriétaire certain.

Il se dit aussi en parlant des maisons & autres choses de même nature lorsqu'elles sont à remplir. *Maison vacante. Lit vacant dans un Hôpital.*

VACARME; substantif masculin.

Tumultus. Tumulte, grand bruit, bruit de gens qui querellent ou qui se battent. *Une maison de débauche est sujette au vacarme. Le Commissaire fit cesser le vacarme. Il y eut du vacarme dans les coulisses de l'Opéra. Nous voulions appaiser le vacarme.*

On dit familièrement qu'un homme est allé faire du vacarme dans une maison, pour dire, qu'il y a été quereller quelqu'un de la maison.

Voyez TUMULTE, pour les différences relatives qui en distinguent *vacarme.*

VACATION; substantif féminin.

Professio. Métier, profession. *De quelle vacation êtes vous?*

Populairement on appelle un Artisan, un homme de vacation.

On dit en termes de Pratique, *vacation avenante*, pour dire, en cas qu'une charge, qu'un bénéfice viennent à vaquer.

VACATION, signifie aussi l'espace du temps que des personnes publiques emploient à travailler à quelque affaire. *Il est dû vingt pistoles aux Experts pour leurs vacations. Le Juge a pris douze livres pour chaque vacation. Cette visite a duré six vacations.*

Il se dit aussi au pluriel des salaires, des honoraires qu'on paye à ceux qui ont travaillé. *Il ne faut pas retenir les vacations des Experts. Le Greffier reçut les vacations du Commissaire.*

VACATIONS, signifie aussi au pluriel,

Tome XXIX;

la cessation des séances des gens de Justice. *Le temps des vacations approche.*

On appelle *Chambre des vacations*, un Tribunal souverain, composé de Magistrats du Parlement, dont les séances commencent le lendemain de la Nativité, c'est-à-dire, le 9 Septembre, & finissent le 27 Octobre.

Ce Tribunal ne juge point de Procès par écrit, sa compétence est bornée aux affaires criminelles, & aux affaires civiles & sommaires qui demandent une prompt expédition.

L'établissement de cette Chambre au Parlement de Paris, a commencé sous Charles VI, en 1405. Il y en a de semblables dans les autres Parlemens; la compétence de celle du Parlement de Toulouse est réglée par Lettres Patentes du mois d'Avril 1682, & par une Déclaration du 9 Février 1688.

Celle du Parlement de Grenoble est réglée par un Edit du mois de Mai 1685, publié le 7 Juin suivant.

Il y a aussi une Chambre des vacations au Châtelet. Ses séances & sa compétence sont réglées par l'Edit du mois de Janvier 1615.

VACHE; substantif féminin. *Vacca.* Bête à corne fort commune, & qui est la femelle du taureau.

Le printemps est la saison où les vaches sont le plus communément en chaleur; la plupart dans ce pays-ci reçoivent le taureau & deviennent pleines depuis le 15 Avril jusqu'au 15 Juillet, mais il ne laisse pas d'y en avoir beaucoup dont la chaleur est plus tardive, d'autres dont la chaleur est plus précoce; elles portent neuf mois, & mettent bas au commencement du dixième;

N

on a donc des veaux en quantité depuis le 15 Janvier jnsqu'au 15 Avril, on en a aussi pendant tout l'été assez abondamment, & l'automne est le temps où ils sont les plus rares. Les signes de la chaleur de la vache ne sont point équivoques, elle mugit alors très-fréquemment & plus violemment que dans les autres temps; elle saute sur les vaches, sur les bœufs, & même sur les taureaux, la vulve est gonflée & proéminente au-dehors; il faut profiter du temps de cette forte chaleur pour lui donner le taureau, si on laissoit diminuer cette ardeur, la vache ne retiendroit pas aussi sûrement.

Les vaches sont assez sujettes à avorter lorsqu'on ne les ménage pas & qu'on les met à la charrie, au charroi, &c. il faut même les soigner davantage & les suivre de plus près lorsqu'elles sont pleines, que dans les autres temps, afin de les empêcher de sauter des haies, des fossés, &c. Il faut aussi les mettre dans les pâturages les plus gras, & dans un terrain qui, sans être trop humide & marécageux, soit cependant très-abondant en herbe: six semaines ou deux mois avant qu'elles mettent bas, on les nourrira plus largement qu'à l'ordinaire, en leur donnant à l'étable de l'herbe pendant l'été, & pendant l'hiver du son le matin ou de la luzerne, du sainfoin, &c. On cessera aussi de les traire dans ce même temps, le lait leur est alors plus nécessaire que jamais pour la nourriture de leurs fœtus; aussi y a-t-il des vaches dont le lait tarit absolument un mois ou six semaines avant qu'elles mettent bas, celles qui ont du lait jusqu'aux derniers jours sont les meilleures mères & les meilleures nourrices; mais ce lait des derniers temps est

généralement mauvais & peu abondant. Il faut les mêmes attentions pour l'accouchement de la vache que pour celui de la jument, & même il paroît qu'il en faut davantage, car la vache qui met bas paroît être plus épuisée, plus fatiguée que la jument; on ne peut se dispenser de la mettre dans une étable séparée, où il faut qu'elle soit chaudement & commodément sur de la bonne litière, & de la bien nourrir en lui donnant pendant dix ou douze jours de la farine de fèves, de blé ou d'avoine, &c. délayée avec de l'eau salée, & abondamment de la luzerne, du sainfoin ou de bonne herbe bien mûre; ce temps suffit ordinairement pour la rétablir, après quoi on la remet par degrés à la vie commune & au pâturage; seulement il faut encore avoir l'attention de lui laisser tout son lait pendant les deux premiers mois, le veau profitera davantage, & d'ailleurs le lait de ces premiers temps n'est pas de bonne qualité.

On laisse le jeune veau auprès de sa mère pendant les cinq ou six premiers jours, afin qu'il soit toujours chaudement, & qu'il puisse tetter aussi souvent qu'il en a besoin; mais il croît & se fortifie assez dans ces cinq ou six jours, pour qu'on soit dès-lors obligé de l'en séparer si l'on veut la ménager, car il l'épuiserait s'il étoit toujours auprès d'elle; il suffira de le laisser tetter deux ou trois fois par jour, & si l'on veut lui faire une bonne chair & l'engraisser promptement, on lui donnera tous les jours des œufs crus, du lait bouilli, de la mie de pain; au bout de quatre ou cinq semaines ce veau sera excellent à manger: on pourra donc ne laisser tetter que trente ou quarante jours

Les veaux qu'on voudra livrer au Boucher, mais il faudra laisser au lait pendant deux mois au moins ceux qu'on voudra nourrir, plus on les laissera tetter, plus il deviendront gros & forts; on préférera pour les élever ceux qui seront nés aux mois d'Avril, Mai & Juin, les veaux qui naissent plus tard ne peuvent acquérir assez de force pour résister aux injures de l'hiver suivant, ils languissent par le froid & périssent presque tous. A deux; trois ou quatre mois on sévrera donc les veaux qu'on veut nourrir, & avant de leur ôter le lait absolument, on leur donnera un peu de bonne herbe ou de foin fin, pour qu'ils commencent à s'accoutumer à cette nouvelle nourriture, après quoi on les séparera tout à fait de leur mère, & on ne les en laissera point approcher ni à l'étable, ni au pâturage, où cependant on les mènera tous les jours, & où on les laissera du matin au soir pendant l'été; mais dès que le froid commencera à se faire sentir en automne, il ne faudra les laisser sortir que tard dans la matinée, & les ramener de bonne heure le soir; & pendant l'hiver, comme le grand froid leur est extrêmement contraire, on les tiendra chaudement dans une étable bien fermée & bien garnie de litière, on leur donnera avec l'herbe ordinaire, du sainfoin, de la luzerne, &c. & on ne les laissera sortir que par les temps doux; il leur faut beaucoup de soins pour passer ce premier hiver; c'est le temps le plus dangereux de leur vie, car ils se fortifieront assez pendant l'été suivant, pour ne plus craindre le froid du second hiver.

La vache est à dix-huit mois en pleine puberté, & le taureau à deux

ans; mais quoiqu'ils puissent déjà engendrer à cet âge, on fera bien d'attendre jusqu'à trois ans avant de leur permettre de s'accoupler; ces animaux sont dans leurs grandes forces depuis trois ans jusqu'à neuf; après cela les vaches & les taureaux ne sont plus propres qu'à être engraisés & livrés au Boucher: comme ils prennent en deux ans la plus grande partie de leur accroissement, la durée de leur vie est aussi, comme dans la plupart des autres espèces d'animaux, à peu près de sept fois deux ans, & communément ils ne vivent guère que quatorze ou quinze ans.

On dit que les vaches noires sont celles qui donnent le meilleur lait, & que les blanches sont celles qui en donnent le plus; mais de quelque poil que soit la vache à lait, il faut qu'elle soit en bonne chair, qu'elle ait l'œil vif, la démarche légère, qu'elle soit jeune, & que son lait soit, s'il se peut, abondant & de bonne qualité; on la traita deux fois par jour en été, & une fois seulement en hiver; & si on veut augmenter la quantité du lait, il n'y aura qu'à la nourrir avec des alimens plus succulens que l'herbe.

Le bon lait n'est ni trop épais, ni trop clair, sa consistance doit être telle que lorsqu'on en prend une petite goutte elle conserve sa rondeur sans couler, il doit aussi être d'un beau blanc, celui qui tire sur le jaune ou sur le bleu, ne vaut rien; sa saveur doit être douce, sans aucune amertume & sans âcreté, il faut aussi qu'il soit de bonne odeur ou sans odeur; il est meilleur au mois de Mai & pendant l'été que pendant l'hiver, & il n'est parfaitement bon que quand la vache est en bon âge & en bonne san-

té ; le lait des jeunes génisses est trop clair , celui des vieilles vaches est trop sec ; & pendant l'hiver il est trop épais : ces deux différentes qualités du lait sont relatives à la quantité plus ou moins grande des parties butireuses , ca-féuses & séreuses qui le composent , le lait trop clair est celui qui abonde trop en parties séreuses , le lait trop épais est celui qui en manque , & le lait trop sec n'a pas assez de parties butireuses & séreuses ; le lait d'une vache en chaleur n'est pas bon , non plus que celui d'une vache qui approche de son terme , ou qui a mis bas depuis peu de temps. On trouve dans le troisième & dans le quatrième estomac du veau qui tette des grumeaux de lait caillé ; ces grumeaux de lait séchés à l'air sont la présure dont on se sert pour faire cailler le lait ; plus on garde cette , présure , meilleure elle est , & il n'en faut qu'une très-petite quantité pour faire un grand volume de fromage.

Les vaches & les bœufs aiment beaucoup le vin , le vinaigre , le sel , ils dévorent avec avidité une salade assaisonnée. En Espagne & dans quelques autres pays , on met auprès du jeune veau à l'étable une de ces pierres qu'on appelle *Salègres* , & qu'on trouve dans les mines de sel gemme ; il lèche cette pierre salée pendant tout le temps que sa mère est en pâturage , ce qui excite si fort l'appétit ou la soif , qu'au moment que la vache arrive le veau se jette à la mamelle , en tire avec avidité beaucoup de lait , s'engraisse & croît bien plus vite que ceux auxquels on ne donne point de sel ; c'est par la même raison que quand les bœufs ou les vaches sont dégoûtés , on leur donne

de l'herbe trempée dans du vinaigre , ou saupoudrée d'un peu de sel ; on peut leur en donner aussi lorsqu'ils se portent bien , & que l'on veut exciter leur appétit pour les engraisser en peu de temps.

Les Hollandois tirent , dit-on , tous les ans du Dannemarck un grand nombre de vaches , grandes & maigres qui donnent en Hollande beaucoup plus de lait que les vaches de France : c'est apparemment cette même race de vaches à lait qu'on a transportée & multipliée en Poitou , en Aunis & dans les Marais de Charente , où on les appelle *vaches flandrines* ; ces vaches sont en effet beaucoup plus grandes & plus maigres que les vaches communes , & elles donnent une fois autant de lait & de beurre , elles donnent aussi des veaux beaucoup plus grands & plus forts , elles ont du lait en tout temps , & on peut les traire toute l'année , à l'exception de quatre ou cinq jours avant qu'elles mettent bas , mais il faut pour ces vaches des pâturages excellens , quoiqu'elles ne mangent guère plus que les vaches communes. Comme elles sont toujours maigres , toute la surabondance de la nourriture se tourne en lait , au lieu que les vaches ordinaires deviennent grasses & cessent de donner du lait dès qu'elles ont vécu pendant quelque temps dans les pâturages trop gras. Avec un taureau de cette race & des vaches communes , on fait une autre race qu'on appelle *bâtarde* , & qui est plus féconde & plus abondante en lait que la race commune ; ces races bâtar-des donnent souvent deux veaux à la fois , & fournissent aussi du lait pendant toute l'année ; ce sont ces bonnes vaches à lait qui font une partie des richesses de la Hollande ,

d'où il sort tous les ans pour des sommes considérables de beurre & de fromage ; ces vaches qui fournissent une ou deux fois autant de lait que les vaches de France , en donnent six fois autant que celles de Barbarie.

On appelle *poil de vache*, le poil roux. Et on dit, *roux & rouffe comme une vache* ; pour dire , extrêmement roux.

On dit proverbialement & familièrement d'un homme qui a souffert de grandes fatigues à la guerre , dans les voyages , dans les navigations , &c. qu'il a mangé de la vache enragée.

On dit qu'un cheval rue en vache , quand il rue des pieds de devant.

On dit proverbialement & figurément , *la vache a bon pied* ; pour dire , que celui contre qui on plaide , a moyen de bien payer les dépens du procès ; & selon toutes les apparences , *bon pied* , dans ce proverbe , se dit par corruption au lieu de *bon pis*. On le dit aussi par extension , d'un homme qui a les moyens de fournir à la dépense qu'il fait , ou qu'on lui fait faire.

On dit proverbialement & figurément , que *quand chacun se mêle de son métier , les vaches sont bien gardées* ; pour dire , que toutes choses sont bien , lorsque chacun se renferme & se borne dans ce qui est de sa profession & de son état.

On dit proverbialement , *bon homme garde ta vache* ; pour dire , prends garde à toi , à tes intérêts , à ta femme , à ta famille.

On dit aussi qu'il n'est rien tel , rien de tel que le plancher des vaches ; pour dire , qu'il y a plus de sûreté à aller par terre que par eau.

On dit proverbialement & populairement d'un homme qui a

épousé une fille grosse d'un enfant dont il n'est pas le père , qu'il a pris la vache & le veau.

On dit proverbialement & populairement d'un homme de peu de génie , qui n'a ni finesse , ni habileté , qu'il est *forcier comme une vache Espagnole* ; pour dire , qu'il n'est rien moins que forcier.

On dit encore proverbialement , *s'il ne tient qu'à jurer la vache est à nous* ; pour dire , s'il n'est question que d'affirmer , je gagnerai mon procès.

On dit proverbialement *le diable est aux vaches* ; pour dire , il y a bien du vacarme , du désordre , de la brouillerie , &c.

On appelle figurément & familièrement , *vache à lait* , les personnes & les choses dont on tire un profit continuel. *Ce malade est une vache à lait pour un tel Médecin. Ce procès , ce décret est une vache à lait pour ce Procureur.*

En parlant d'une femme qui a trop d'embonpoint , on dit proverbialement , populairement & par moquerie , *c'est une vache , une vraie vache , une grosse vache.*

VACHE , se dit aussi de la peau de vache corroyée & propre à faire des souliers , des bottes , des harnois de chevaux ; &c. *Vache bien passée. Des souliers de vache.*

En ce sens , on appelle *vache dure* , une peau de vache où le Corroyeur n'a mis du suif que du côté de la fleur , & n'a mis ni suif , ni huile du côté de la chair. Et *vache en grain* , une peau de vache dont la superficie est devenue grenue par les différens apprêts qu'on lui a donnés. Et *vache de Russie* , une peau de vache qui vient toute apprêtée de Russie , où elle se prépare d'une manière toute particulière

qui n'est guère connue que de ceux qui s'en mêlent dans le pays.

VACHE DE BARBARIE; voyez BU-BALE.

VACHE MARINE, voyez MORSE.

En Poitou on appelle *vache de sel*, ces monceaux de plusieurs milliers de muids de sel, qu'on élève en forme de meule de foin, pour achever de le sécher en attendant la vente.

En termes d'imprimerie, on appelle *vaches*, les cordes qui tiennent au berceau & au train de derrière d'une presse : elles assurent l'endroit jusqu'où doit aller le coffre sur le derrière, & empêchent qu'il ne recule plus qu'il ne faut.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

VACHENHEIM; petite ville d'Allemagne dans le bas Palatinat, au Bailliage de Neustadt.

VACHER, ÈRE; substantif. Celui, celle qui mène paître les vaches & qui les garde. *Le Vacher du village. Cette petite Vachère est amoureuse.*

VACHERIE; substantif féminin. On appelle ainsi en certains endroits le lieu destiné à retirer les vaches. *Les vaches sont encore dans la vacherie.*

VACHTENDONCK; petite ville des Pays-Bas dans la Province de Gueldres, à deux lieues au midi de la ville de Gueldres; elle est environnée de marais, qui font toute sa force. Quelques Historiens rapportent que c'est devant cette place qu'on s'est servi de bombes pour la première fois en 1588. Un incendie brûla la meilleure partie de cette Ville en 1708, & consuma la Cathédrale.

VACILLANT, ANTE; adjectif. *Vacillans*. Qui vacille. *Pied vacillant. Démarche vacillante.*

VACILLANT, signifie figurément, in-

certain, irrésolu, chancelant. *C'est un esprit vacillant. L'impulsion la plus légère suffit pour jeter un homme incertain & vacillant dans le parti la plus contraire à ses intérêts.*

On prononce les deux *ll* fortement sans les mouiller.

VACILLATION; substantif féminin. *Agitatio*. Mouvement de ce qui vacille. *La vacillation du vaisseau.*

VACILLATION, signifie figurément, variation, incertitude, irrésolution. *La vacillation des réponses de l'Accusé. Vacillation dans les opinions; dans la doctrine, dans les projets. La vacillation des Témoins a rendu leur déposition nulle.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & les autres brèves au singulier; mais la dernière est longue au pluriel.

On prononce fortement les deux *ll* sans les mouiller.

VACILLER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Vacillare*. Branler, chanceler, n'être pas bien ferme. *La main lui vacille. Il faut empêcher cette table de vaciller.*

VACILLER, se dit aussi de la langue; quand on dit un mot pour un autre, ou que l'on prononce autrement qu'il ne faut. *La langue vacille à ceux qui sont ivres.*

On dit figurément de quelqu'un; qu'il vacille dans ses réponses, quand il répond tantôt d'une façon, tantôt d'une autre. *La preuve qu'il est coupable, c'est qu'il vacille dans ses réponses.*

VACILLER, se dit aussi figurément de quelqu'un qui est incertain, irrésolu, qui n'est point ferme dans ce qu'il veut. *Il vacille dans ses opinions, dans ses projets. C'est un homme qui vacille sans cesse.*

Les deux premières syllabes sont

brèves, & la troisième longue ou brève. Voyez VERBE.

On prononce fortement les // sans les mouiller.

VACOS; substantif masculin. Sorte de fourmi de l'île de Ceylan, dont l'espèce est très-nombreuse, mais d'une grandeur médiocre. Ces insectes, qui marchent toujours à couvert, ont beaucoup de rapports avec les poux de bois & les fourmis blanches. Les vacos ont le corps blanc & la tête rouge; ils dévorent tout ce qu'ils rencontrent, ameublement, paille, cuirs, tout en un mot, à l'exception du bois & de la pierre. Dans les lieux qui sont sans maisons, ces fourmis élèvent de petites montagnes de terre, hautes de quatre à six pieds, & si fortes, qu'on les abat difficilement, même avec des pieux. Ces petites huttes, qui se nomment *homboses*, sont composées de voûtes ou d'arcades, & bâties d'une terre très-fine, dont le peuple se sert pour fabriquer des idoles.

Les vacos multiplient prodigieusement; mais ils meurent aussi par pelotons. Lorsque les aîles leur sont venues, ils s'envolent en si grand nombre vers l'occident, qu'ils forment des nuages qui empêchent de voir le soleil; ils s'élèvent à une hauteur qui les fait perdre de vue, & ils ne cessent de voler que pour tomber morts après s'être épuisés. Les oiseaux qui se retirent tard en font leur proie. Les poules du pays s'en nourrissent plus volontiers que de ris, & les préfèrent même à toutes les autres fourmis, dont il y a un grand nombre d'espèces différentes dans l'île de Ceylan. Il s'en trouve de très-méchantes, & qui mordent cruellement quand on les irrite; elles font des excursions en

troupes innombrables sans qu'on sache quel est le terme de leur marche.

VACUITÉ; substantif féminin. Terme de Physique & principalement de Médecine. L'état d'une chose vide. *La vacuité de l'estomac cause des tiraillemens.* Il est peu usité.

VADE; substantif féminin. Terme du jeu de brelan & de certains autres jeux. La somme, quelle qu'elle soit, dont un des Joueurs ouvre le jeu. *La vade est de six francs.*

On dit figurément & familièrement, que *dans une affaire chacun y est pour sa vade*; pour dire, que chacun y est pour son intérêt, pour son compte.

VADÉ, (Jean-Joseph) né à Ham en Picardie en 1720, fut amené à Paris à l'âge de cinq ans par son père, qui vivoit d'un petit commerce. Il eut une jeunesse si fougueuse & si dissipée, qu'il ne fut jamais possible de lui faire faire ses études. Il ne fut jamais que très-peu de latin; mais il corrigea le défaut d'éducation par la lecture de tous les bons livres françois. Vadé est créateur d'un nouveau genre de poésie qu'on nomme le *genre poissard*. Ce genre ne doit point être confondu avec le burlesque. Celui-ci ne peint rien; le poissard au contraire peint la nature, basse à la vérité, mais qui n'est point sans agrément. Un tableau qui représente avec vérité une guinguette, des gens du peuple dansant, des soldats buvant & fumant, n'est point désagréable à voir. Vadé est le Teniers de la Poésie, & Teniers est compté parmi les plus grands Artistes, quoiqu'il n'ait peint que des fêtes flamandes. Les Œuvres de Vadé au Public, c'est à-dire *ses Opéra comiques, ses Parodies,*

ses Chançons, ses Bouquets, ses Lettres de la Grenouillere, son Poëme de la Pipe cassée, ses Complimens des clôtures des Foires de S. Germain & de S. Laurent ont été recueillis en quatre volumes in 8^o. chez Duchesne. Vadé étoit doux, poli, plein d'honneur, de probité, généreux, sincère, peu prévenu en sa faveur, exempt de jalousie, incapable de nuire, bon parent, bon ami, bon citoyen. Il avoit cette gaieté franche qui décèle la candeur de l'ame. Il étoit désiré par-tout. Son caractère facile & son goût particulier ne lui permettoient pas de refuser aucune des parties qu'on lui proposoit. Il y portoit la joie; il amusoit par ses propos, par ses chançons, & sur-tout par le ton poissard qu'il avoit étudié, & qu'il possédoit bien. Ce n'étoit point une imitation, c'étoit la nature. Jamais on n'a joué ses pièces aussi-bien qu'il les récitoit, & l'on perdoit beaucoup à ne pas l'entendre lui-même; mais sa complaisance excessive, ses veilles, ses travaux & les plaisirs de toute espèce auxquels il s'abandonnoit sans retenue prenoient sur sa santé. Il aimoit les femmes avec passion; le jeu, la table ne lui étoient point indifférens, & il abusoit de son tempérament, qui étoit robuste. Il mourut le Lundi 4 Juillet 1757, âgé de trente-sept ans.

VADEMANQUE; substantif féminin & terme de Banque. Diminution du fonds d'une caisse.

V A E S; (le pays de) contrée des Pays-Bas dans la partie orientale de la Flandre Autrichienne, depuis Gand jusqu'à Ysendick, sur la gauche de l'Escaut. Elle abonde en blé, en vin & en chevaux.

Ce pays est gouverné suivant ses

coutumes par une Cour de Justice qui a un grand Bailli & des Echevins, & chaque Bourg a ses Officiers particuliers. Toute la contrée comprend dix-huit Bourgs ou Villages sous la juridiction ecclésiastique de l'Evêque de Gand.

V A G; rivière de la haute Hongrie, qui a sa source dans le mont Rabor, aux frontières de la Pologne, & son embouchure dans le Danube au-dessous de la ville de Comore.

VAGABOND, ONDE; adjectif. *Errabundus*. Qui erre çà & là *Elle a un mari vagabond. Une femme vagabonde.*

On dit poëtiquement, *course vagabonde.*

VAGABOND, s'emploie aussi substantivement, & alors il se prend toujours en mauvaise part.

Les Ordonnances du Roi déclarent vagabonds tous ceux qui n'ont ni profession, ni métier, ni domicile certain, ni bien pour subsister, & qui d'ailleurs ne peuvent être avoués ni certifiés de bonne vie & mœurs par personnes dignes de foi. Ces vagabonds doivent être arrêtés & punis suivant les réglemens faits contre les mendiants.

On répute aussi vagabonds ceux des sujets du Roi qui vont en pèlerinage à S. Jacques, à Notre Dame de Lorette & autres lieux hors du royaume, sans une permission expresse de Sa Majesté lignée par un des Secrétaires d'Etat & sur l'approbation de l'Evêque diocésain. La Déclaration de 1738 enjoint aux Magistrats, Prévôt des Marchands, Exempts, Maires, Syndics des Villes, de les arrêter sur les frontières, & veut qu'ils soient condamnés par les Juges des lieux en première instance, & par appel aux Cours de Parlement, savoir, les hommes à la

la peine des galères à perpétuité, & les femmes à telle peine afflictive qui sera estimée convenable par les Juges.

L'Ordonnance des Eaux & Forêts enjoint à tous les vagabonds & gens inutiles de se retirer à deux lieues des forêts; & en cas qu'ils reparoissent, les Officiers des Maîtrises ont droit de les faire arrêter & de prononcer contre eux la peine des galères.

Voyez LIBERTIN pour les différences relatives qui en distinguent vagabond, &c.

VAGABONNER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme populaire. Être vagabond, faire le vagabond. *Il vagabonne en Angleterre.*

VAGENINGEN; petite ville des Pays-Bas, dans la Gueldres, au quartier d'Arnheim, aux confins de la seigneurie d'Utrecht, sur la rive droite du Rhin, à deux lieues de Nimegue, & à pareille distance d'Arnheim, mais dans un terroir fort ingrat. Cette petite place fut fermée de murailles, & érigée en ville en 1230 par Othon, comte de Gueldres.

VAGIN; substantif masculin & terme d'Anatomie. Canal qui conduit à la matrice. On remarque à sa face interne des papilles nerveuses, qui la rendent très-sensible: on y trouve aussi un grand nombre de rides transversales, formées par les replis de la membrane interne. Les rides de la partie antérieure se rencontrent sur les côtés, avec celles de la partie postérieure, & font en cet endroit une espèce de couture ou de raphé, qui s'étend le long du vagin à droite & à gauche. Ces

Tome XXIX.

rides sont fort considérables dans la jeunesse, sur tout dans les filles qui sont sages; elles diminuent au contraire, dans celles qui ne le sont pas, & s'effacent entièrement après plusieurs accouchemens. Ces rides servent, dit-on, à augmenter le plaisir dans l'acte vénérien, par leur frottement sur le gland; & c'est pour cette raison qu'on les trouve en plus grande quantité à la face supérieure, qu'à celle qui est voisine de l'intestin rectum. Sous la première membrane qui donne naissance à ces rides, & qui est blanche, nerveuse, spongieuse, & parsemée d'un entrelacement de vaisseaux sanguins, on trouve un grand nombre de petites glandes qui la percent par de petits tuyaux, & répandent dans le vagin une humeur séreuse, destinée à le lubrifier.

Sous cette première membrane; on en trouve une seconde, qui y est attachée par le tissu cellulaire. Elle est composée de fibres musculaires, dont les unes sont circulaires, & les autres longitudinales, ce qui rend ce canal propre à se rétrécir & à se raccourcir. Cette seconde membrane est recouverte par une troisième que fournit une duplication du péritoine, & qui est commune avec la vessie, la matrice & le rectum.

Le vagin est fortement collé à l'intestin rectum, & l'épaisseur de leurs parois, en cet endroit, n'est pas fort considérable. Il est aussi adhérent à l'urètre & à la vessie.

VAGINAL, ALE; adjectif. Qui a rapport au vagin. *Ligament vaginal. Membrane vaginale.*

VAGISSEMENT; substantif masculin. Mot qui exprime le cri des enfans, comme mugissement &

Q

rugissement , expriment le cri de certains animaux.

VAGRIE; (la) contrée d'Allemagne, dans le duché de Holstein. Elle est bornée au nord & au levant , par la mer Baltique ; au midi , par la Trave ; & au couchant , partie par le Holstein propre , partie par la Stormarie. C'est l'ancienne demeure des Vandales & des Venedes. La quantité des rivières & des ruisseaux qui y coulent , rendent le pays très-fertile. On lui donne huit milles d'Allemagne de longueur , depuis la mer Baltique , jusqu'à la Trave , sur cinq à six ou sept milles de largeur , d'orient en occident.

VAGUE; substantif féminin. *Fluctus*. L'eau , soit de la mer , soit d'une rivière , soit d'un lac , agitée & élevée au-dessus de la superficie , par les vents , par la tempête. *Les vagues du lac étoient cystées. Le vaisseau fut englouti par les vagues. Rompre la vague.*

Différences relatives entre *vagues*, *ondes*, *flots*.

Les *ondes* sont l'effet naturel de la fluidité d'une eau qui coule ; elles ne s'appliquent guère qu'à l'égard des rivières , & laissent une idée de calme ou de cours paisible. Les *flots* viennent d'un mouvement accidentel , mais assez ordinaire ; ils indiquent un peu d'agitation , & s'appliquent proprement à la mer. Les *vagues* proviennent d'un mouvement plus violent ; elles marquent par conséquent une plus forte agitation , & s'appliquent également aux rivières & à la mer.

On coule sur les *ondes* : on est porté sur les *flots* : on est entraîné par les *vagues*.

Un terrain raboteux rend les *ondes* inégales. Un grand vent fait enfler les *flots* , & excite des *vagues*.

VAGUE; adjectif des deux genres. Indéfini , qui n'a point de bornes fixes & déterminées. *Lieux vagues. Espaces vagues.*

En termes d'Anatomie , on appelle *paire vague*, la huitième paire de nerfs , parcequ'elle se distribue çà & là , principalement dans la poitrine & dans le bas-ventre.

On appelle *terres vaines & vagues*, des terres inutiles , incultes & qui ne rapportent rien.

VAGUE, se prend aussi figurément. Ainsi on dit , *pensées vagues*, *discours vagues*, *propositions vagues*, *promesses vagues*, *raisonnemens vagues* ; pour dire , des pensées , des discours , des propositions , des promesses , &c. qui n'ont rien de fixe & de déterminé , dont on ne peut rien tirer de précis.

VAGUE, est aussi substantif ; mais il ne s'emploie guère qu'en Poésie , & en ces phrases , *le vague de l'air* , *dans le vague des airs*.

VAGUE, signifie en Peinture , un caractère léger & agréable , soit dans la composition , soit dans le trait ; mais il est plus en usage pour le coloris & pour le clair obscur.

On dit aussi , *une couleur vague* , *une lumière vague* ; & on l'applique à tout ce qui est aérien , comme les ciels , les nuées , la vapeur qui , répandue dans l'air , rend quelquefois la nature colorée plus harmonieuse qu'à l'ordinaire.

VAGUEMENT; adverbe. D'une manière vague. Il n'a d'usage que dans le sens figuré. *Il n'en a ouï parler que vaguement.*

VAGUE MESTRE; subst. maf. Sorte d'officier qui est chargé de la conduite des équipages d'une armée. Il y a dans une armée les simples *vague-mestres* & le *vague-mestre général*. Les pre-

miers sont subordonnés à celui-ci qui va tous les soirs prendre l'ordre du Maréchal-de-logis de l'armée, pour savoir la route que les équipages doivent tenir, & ensuite le pourvoir de bons guides. Il fait avertir les bagages de chaque brigade, de se trouver dans un endroit marqué pour les faire défilér, selon le rang des brigades.

VAGUER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Errer çà & là, aller de côté & d'autre à l'aventure. *Elle ne fait que vaguer par la ville.* Il est peu usité.

VAHLESTADT; ville de Suisse, près d'un lac de même nom, & le chef-lieu d'un Bailliage, compté au nombre des Bailliages communs dépendans des cantons Protestans, & du canton de Glaris. Cette petite ville se nomme aussi *Riva*, & est sur la grande route de la Suisse & de l'Allemagne, pour aller au pays des Grisons. Ses habitans ont leur Conseil & leur Chef, qu'ils nomment *Avoyer*.

Le lac de Vahlestadt est bordé de trois souverainetés: savoir, du canton de Glaris, du comté de Sargans, & du Bailliage de Gaster. Ce lac s'étend d'orient en occident environ cinq lieues, sur une bonne demi-lieue de largeur; il est environné de montagnes & de rochers, au nord & au midi.

VAHOU-RANOU; substantif masculin. Plante aquatique de l'île de Madagascar: sa racine est un très-gros oignon, dont on mêle un peu dans les alimens des enfans, afin de chasser les vers. Les feuilles de cette plante, battues & broyées avec l'eau, la font écumer comme du savon. On s'en sert dans ce pays pour se nettoyer le visage.

VAIBLINGEN; ville d'Allemagne, en Souabe, dans le duché de Wirtemberg, avec un château. C'est la patrie de l'Empereur Conrad III. Elle est située sur la rivière de Rems, à six lieues de Sturgard.

VAIDHOFEN; petite ville de la basse Autriche, sur la rivière d'Yps. Elle appartient à l'Évêque de Freisingen.

VAIGATS, ou **VEIGATS**; fameux détroit entre les Samoyedes & la nouvelle Zemble. Il fait la communication entre les mers de Moscovie & de Tartarie.

On a cherché long-temps par ce détroit un passage à la Chine & au Japon, & ce projet n'est pas encore abandonné. Le premier qui fit cette tentative, fut Hugues Villoughby, en 1559; après lui Étienne Bourrough entreprit la même recherche en 1556. Les capitaines Arthur Peery & Charles Jackman, poursuivirent la même entreprise en 1580, par ordre de la Reine Élisabeth: ils passèrent le détroit de *Vaigatz*, & entrèrent dans la mer qui est à l'est. Ils y trouvèrent une si grande quantité de glaces, qu'après avoir essayé de grands dangers & des fatigues extraordinaires, ils furent contraints de revenir sur leur pas; le mauvais tems les écarta; & l'on n'a jamais eu de nouvelles de Peery ni de son équipage.

Guillaume Barentz renouvela cette tentative par ordre du Prince Maurice en 1595; mais trouvant les mêmes difficultés que ses prédécesseurs à découvrir un passage à la Chine par le détroit de *Vaigatz*, il se flatta de réussir par le nord de la nouvelle Zemble, fit deux voyages inutiles de ce côté là, & mourut en route.

Le capitaine Vood, navigateur Anglois, mit à la voile en 1675,

porta droit au nord-est du nord Cap, & découvrit en 1676 comme un continent de glaces à soixante-seize degrés de latitude, & environ à soixante lieues à l'est de Groenland, où il s'imagina qu'en allant plus à l'est il pourroit trouver une mer libre; mais découvrant toujours de nouvelles glaces, il perdit toute espérance.

Il reste encore une grande incertitude sur la possibilité du passage, soit par le nord de la nouvelle Zemble, soit par le midi, c'est-à-dire, par le détroit *Vaigatz*. Les uns prennent pour un golfe la mer qui est à l'est de ce détroit, & les autres veulent que ce soit une mer libre qui communique à celle de la Chine.

VAILLAC; petite ville de France, dans le Quercy, environ à quatre lieues, nord, de Cahors.

VAILLAMMENT; adverbe. *Fortiter*. Avec valeur. *Ils se défendirent vaillamment.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième moyenne.

On prononce *valiamant*.

VAILLANCE; substantif féminin. *Fortitudo*. Valeur, courage. *Vaillance héroïque*. Il n'est guère usité que dans la poésie & dans le style soutenu.

On prononce *valianse*.

VAILLANT, ANTE; adjectif. *Fortis*. Courageux, brave, rempli de valeur. *Hector étoit le plus vaillant des Troyens. Les Germains étoient vaillans & belliqueux. Une garnison nombreuse & vaillante.*

On prononce *vaillant*.

VAILLANT; substantif masculin. Le fonds du bien d'un homme. *Il a employé tout son vaillant à bâtir cette maison.*

Il s'emploie aussi adverbiallement.

Elle n'avoit pas cent écus vaillant quand elle se maria. Il est du style familier.

On prononce *vaillant*.

VAILLANT, (Jean-Foy) né à Beauvais en 1632, fut élevé avec soin dans les sciences, par son oncle maternel, & destiné à l'étude de la Médecine; mais son goût ne se tourna point de ce côté-là. Un Laboureur ayant trouvé dans son champ près de Beauvais, un petit coffre plein de médailles anciennes, les porta au jeune Médecin, qui dès ce moment se livra tout entier à la recherche des monumens de l'antiquité. Il se forma, en peu de temps un cabinet curieux en ce genre, & fit plusieurs voyages dans les pays étrangers, d'où il rapporta des médailles très-rares. Le désir d'augmenter ses richesses littéraires l'engagea de s'embarquer à Marseille pour aller à Rome, mais il fut pris par un Corsaire, conduit à Alger, & mis à la chaîne. Environ quatre mois après on lui permit de revenir en France, pour solliciter la rançon. Il s'embarqua donc sur une Frégate, qui fut à son tour attaquée par un Corsaire de Tunis. *Vaillant*, à la vue de ce nouveau malheur, afin de ne pas tout perdre, comme il avoit fait dans le premier vaisseau, avala une quinzaine de médailles d'or qu'il avoit sur lui; & après avoir failli périr plusieurs fois, il trouva enfin le moyen de se sauver avec l'esquif. Quelque temps après la nature lui rendit le dépôt qu'il lui avoit confié. De retour à Paris, il reçut des ordres pour entreprendre un nouveau voyage. *Vaillant* poussa ses recherches jusque dans le fond de l'Égypte & de la Perse, & y trouva les médailles les plus précieuses & les plus rares. Au renou-

vement de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, Vaillant y fut d'abord reçu en qualité d'Associé, & peu de temps après il obtint la place de Pensionnaire. Il avoit été marié deux fois, & par une dispense particulière du Pape, il avoit épousé successivement les deux sœurs. Il mourut en 1706, âgé de 74 ans. Ses ouvrages sont 1°. *Histoire des Césars*, jusqu'à la chute de l'Empire Romain. Cette Histoire a été réimprimée à Rome sous ce titre : *Numismata Imperatorum*, &c. à Rome 1743, en 3 vol. in-4°. avec beaucoup d'augmentations qui sont de l'éditeur, le Père François Baldini. 2°. *Seleucidarum Imperium, sive historia Regum Syria ad fidem numismatum accommodata*, à Paris 1681, in-4°. 3°. *Historia Ptolemaeorum Egypti Regum ad fidem numismatum accommodata*, à Amsterdam 1701, in-fol. 4°. *Nummi antiqui familiarum Romanarum perpetuis illustrationibus illustrati*, à Amsterdam 1703, 2 vol. in-fol. 5°. *Arasidarum imperium, sive Regum Parthorum historia, ad fidem numismatum accommodata*, à Paris 1725, in-4°. 6°. *Achæmenidarum imperium, Regum Ponti, Bosphori, Thracia & Bitkynia historia, ad fidem numismatum accommodata*, à Paris 1725, in-4°. 7°. Plusieurs *Dissertations* sur différentes médailles. Tous ces ouvrages font honneur à son érudition & ont beaucoup servi à éclaircir l'histoire. On disoit qu'il lisoit aussi facilement la légende des plus anciennes médailles, qu'un Manceau lit un exploit. L'Auteur étoit non seulement estimable par son savoir, mais encore par son caractère.

VAILLANT, (Jean François-Foy) fils du précédent, nâquit à Rome en 1665. Son père l'emmena à Paris

& lui fit faire un voyage en Angleterre, dans lequel il prit beaucoup de goût pour la science numismatique. De retour à Paris il fit son cours de Médecine, & pendant qu'il étoit sur les bancs, il composa un traité de la nature & de l'usage du café. En 1691, il fut reçu Docteur Régent de la Faculté, en 1702, on l'admit dans l'Académie Royale des Inscriptions. Il donna plusieurs *Dissertations* curieuses sur des médailles; il composa aussi une explication de certains mots abrégés ou lettres initiales, qui se trouvent à l'exergue de presque toutes les médailles d'or du bas empire, au moins depuis les enfans du grand Constantin jusqu'à Léon l'Isaurien. Il fit encore une dissertation sur les dieux Cabires, par laquelle il termina sa carrière littéraire. Il n'eut, pendant les deux ans qu'il survécut à son père, qu'une santé fort dérangée, & mourut en 1708, à 44 ans.

VAILLANT, (Sébastien) né à Vigny, près de Pontoise, en 1669, fit paroître dès sa plus tendre jeunesse, une passion extrême pour la connoissance des plantes. Il fut d'abord Organiste chez les Religieuses Hospitalières de Pontoise, puis Chirurgien, & ensuite Secrétaire de Fagon, premier Médecin de Louis XIV. Cet habile Médecin ayant connu les talens de Vaillant pour la botanique, lui donna entrée dans tous les jardins du Roi. Ce ne fut pas le seul bienfait qu'il reçut de son maître. Fagon lui obtint la direction du jardin royal, qu'il enrichit de plantes curieuses, & les places de Professeur & Sous-Démonstrateur des plantes du jardin royal & de garde des drogues du cabinet du Roi. Le Czar Pierre ayant voulu voir les raretés de ce cabinet précieux, Vaillant ré-

pondit à toutes les questions de ce Monarque philosophe avec autant d'esprit que de sagacité. L'Académie des Sciences se l'associa en 1716. Il méritoit cet honneur par ses ouvrages. Les principaux sont 1°. d'excellentes remarques sur les *Institutions de Botanique* de Tournefort. 2°. *Un discours* sur la structure des fleurs & sur l'usage de leurs différentes parties. 3°. *Un livre* des plantes qui naissent aux environs de Paris, imprimé à Leyde par les soins de Boerhaave, en 1727, in-fol. sous le titre de *Botanicon Parisiense*, ou dénombrement par ordre alphabétique, des plantes qui se trouvent aux environs de Paris, &c. avec plus de trois cens figures. Cet ouvrage, fruit de quarante années de recherches, est très-estimé. Vaillant mourut de l'asthme en 1722.

VAILLANTISE; vieux mot qui signifioit autrefois action de valeur.

VAILLY; petite ville de France en Picardie, sur l'Aîne, environ à quatre lieues, est, de Soissons.

VAIN, AINE; adjectif. *Vanus*. Inutile, qui ne produit rien. *C'est un vain remède. Ses prières & ses larmes ont été vaines.*

On appelle *terres vaines & vagues*, des terres inutiles, incultes & qui ne rapportent rien.

VAIN, signifie aussi, frivole, chimérique, qui n'a aucun fondement solide & raisonnable. *Tous les plaisirs de ce monde sont vains & trompeurs. Les courtisans se repaissent de vaines espérances.*

VAIN, signifie aussi, orgueilleux, superbe; & alors il ne se dit guère que des personnes. *C'est l'homme le plus vain que je connoisse. Les personnes les plus vaines ne laissent pas de se moquer de la vanité des autres. Il y a des gens vains, qui ne se trouvent*

obligés de rien. On méprise ces âmes vaines qui ne rendent des services que pour les publier. Elle est toute vaine de l'honneur que la Princesse lui a fait.

On dit, *vaine gloire*; pour dire, orgueil, sottise gloire. *C'est une femme remplie de vaine gloire.*

VAIN, se dit aussi en parlant de la disposition de l'air. Et l'on dit, que *le temps est vain*, lorsque le temps est bas & couvert, & qu'il fait un chaud étouffant qui rend incapable d'occupation. *Il fait un temps bien vain.*

On appelle *vaine pâture*, les prés qui ont été fauchés, les terres en jachères, & généralement toutes celles où il n'y a ni semences, ni fruits. *Voyez* PACAGE.

EN VAIN, se dit adverbialement & signifie, inutilement. *La nature n'a rien fait en vain. Il se plaint en vain.*

On dit, *prendre le nom de Dieu en vain*; pour dire, l'employer dans un serment sans nécessité.

Le monosyllabe du masculin est moyen au singulier & long au pluriel: le féminin a la première syllabe longue & la seconde très-brève.

VAINCRE; verbe actif irrégulier de la quatrième conjugaison. *Vincere*. Rempporter quelque grand avantage dans la guerre sur ses ennemis. *Quand Alexandre eut vaincu les Perses & conquis l'Asie, il alla mourir à Babylone. Quand on dispute une couronne, il faut vaincre ou mourir. Vaincre en bataille rangée. Vaincre par ruse. Jules César vainquit les Gaulois.*

VAINCRE, se dit aussi des avantages qu'on remporte sur ses concurrents, sur ses compétiteurs. *Vaincre aux jeux olympiques. Il fut vaincre tous ses rivaux. Je l'ai vaincu à la course.*

VAINCRE, signifie surpasser, lorsqu'il y a une sorte d'émulation entre les personnes. *Il ne s'est point laissé vaincre en générosité. Elle les vainquit en politesse.*

VAINCRE, se dit aussi en parlant des obstacles qu'on surmonte. *Il faut tâcher de vaincre cet obstacle. Vaincre sa mauvaise fortune. Dans cet ouvrage l'art a vaincu la nature. Vaincre l'orage & les vents.*

VAINCRE, se dit de même en parlant des passions qu'on surmonte. *Il y a des gens qui ne sauroient vaincre leur fierté. Vaincre son amour, son ambition. De toutes les passions l'avarice est la plus difficile à vaincre.*

On dit en ce sens, *se vaincre soi-même*; pour dire, dompter sa passion, ses passions. *Ne choisissez pas un Roi qui ait vaincu les autres, mais un Roi qui se soit vaincu lui-même.*

On dit, *se laisser vaincre à la pitié, à des raisons*, ou absolument, *se laisser vaincre*; pour dire, se laisser toucher, se laisser persuader.

Je m'arme d'autant plus, que mon cœur en secret

Voudroit se laisser vaincre & combat à regret.

CORNEILLE.

Voyez SURMONTER, pour les différences relatives qui en distinguent vaincre.

La première syllabe est longue & la seconde très-brève.

Conjugaison & quantité prosodique des autres temps.

INDICATIF. Présent. Singulier. Je vains, tu vains, il vaint. Ce singulier est peu usité.

Pluriel. Nous vainquons, vous vainquez, ils vainquent.

Le monosyllabe des deux premiè-

res personnes du singulier est long; celui de la troisième est moyen. On ne prononce pas le c. Les deux premières personnes du pluriel ont la première syllabe moyenne & la seconde longue: la troisième personne a la première syllabe longue & la seconde très-brève.

Imparfait. Singulier. Je vainquois, tu vainquois, il vainquait.

Pluriel. Nous vainquions, vous vainquiez, ils vainquaient.

Toutes les personnes des deux nombres ont la première syllabe moyenne & la seconde longue, excepté la troisième personne du singulier qui a la seconde syllabe moyenne.

Prétérit. Défini. Singulier. Je vainquis, tu vainquis, il vainquit.

Pluriel. Nous vainquîmes, vous vainquîtes, ils vainquirent.

Les deux premières personnes du singulier ont la première syllabe moyenne & la seconde longue: la troisième personne a la première syllabe moyenne & la seconde brève. Les trois personnes du pluriel ont la première syllabe moyenne, la seconde longue & la troisième très-brève.

Futur simple. Je vaincrai, tu vaincras, il vaincra.

Pluriel. Nous vaincrons, vous vaincrez, ils vaincraient.

La première & la troisième personne du singulier ont la première syllabe moyenne & la seconde brève: la seconde & les trois du pluriel ont la première syllabe moyenne & la seconde longue.

Conditionnel présent. Singulier. Je vaincrois, tu vaincrois, il vaincroit.

Pluriel. Nous vaincristions, vous vaincristez, ils vaincristoient.

La quantité prosodique de ce

temps est la même que celle de l'imparfait.

IMPÉRATIF. Présent. Singulier.
Vains, qu'il vainque.

Pluriel. Vainquons, vainquez, qu'ils vainquent.

SUBJONCTIF. Présent. Singulier.
Que je vainque, que tu vainques, qu'il vainque.

Pluriel. Que nous vainquions, que vous vainquiez, qu'ils vainquent.

Imparfait. Singulier. Que je vainquisse, que tu vainquisses, qu'il vainquît.

Pluriel. Que nous vainquissions, que vous vainquissiez, qu'ils vainquissent.

Les deux premières personnes du singulier & la troisième du pluriel ont la première syllabe moyenne, la seconde longue & la troisième très-brève. La troisième personne du singulier a la première syllabe moyenne & la seconde longue. Les deux premières personnes du pluriel ont la première syllabe moyenne, la seconde brève, & la troisième longue.

PARTICIPE ACTIF ET GÉRONDIF.
Vainquant.

La première syllabe est moyenne & la seconde longue.

PARTICIPE PASSIF. Vaincu, ue.
La première syllabe est moyenne, & la seconde brève au singulier masculin, mais celle-ci est longue au pluriel & au féminin.

VAINCU, s'emploie aussi substantivement. *Il faut que le vaincu obéisse. Malheur aux vaincus*; & proverbialement, *douleur aux vaincus*.

VAINEMENT; adverbe. *Frustré*. En vain, inutilement. *Pourquoi nous tourmenter vainement & nous épuiser en regrets. Vainement on travaille à détromper un opiniâtre.*

La première syllabe est longue; la seconde très-brève, & la dernière moyenne.

Différences relatives entre *vainement*, *inutilement*, *en vain*.

On a travaillé *vainement* lorsqu'on n'est pas récompensé de son travail, ou qu'il n'est pas agréé. On a travaillé *inutilement* lorsque l'ouvrage qu'on a fait ne sert à rien. On a travaillé *en vain*, lorsqu'on n'est pas venu à bout de ce qu'on vouloit faire.

VAINQUEUR; substantif masculin: *Victor*. Celui qui a remporté quelque grand avantage dans la guerre sur les ennemis. *Scipion fut vainqueur d'Annibal. Il usa de son pouvoir en vainqueur modéré. Exercer tous les droits d'un superbe vainqueur; Boileau se moque de Scuderi parce qu'il a commencé son Poème d'Alaric par ce vers ampoulé,*

Je chante le vainqueur des vainqueurs
de la terre.

VAINQUEUR, se dit aussi de celui qui a remporté quelque avantage sur son concurrent. *Les vainqueurs aux jeux olympiques de la Grèce recevoient de grands honneurs. Il sortit vainqueur de la dispute.*

VAINQUEUR, se dit encore en parlant des obstacles qu'on surmonte, des passions que l'on dompte. *Il fut vainqueur de l'orage & des vents.*

En poésie, en termes de galanterie, on dit au substantif *vos yeux mes vainqueurs*, &c. & en ce sens on dit aussi adjectivement, *vos yeux vainqueurs. Vos charmes vainqueurs. Objet vainqueur. Personne ne peut résister à cet œil vainqueur.*

La première syllabe est moyenne & la seconde longue.

On prononce *vainqueur*.

VAIR;

VAIR ; substantif masculin. Terme dont on se servoit autrefois pour exprimer une fourrure blanche & grise. Il ne s'emploie aujourd'hui qu'en matière d'armoiries, & signifie un des émaux du blâson, composé de plusieurs petites pièces égales, qui sont ordinairement d'argent & d'azur rangées alternativement, & disposées de telle sorte que la pointe des pièces d'azur est opposée à la pointe des pièces d'argent, & la base à la base. *Voyez MENU VAIR*, à l'article MENU.

On dit *vair affronté*, lorsque les vairs ont leurs pointes tendantes au cœur de l'écu : & *vair appointé* ou *vair en pal*, quand la pointe d'un vair est opposée à la base de l'autre.

On appelle *vair contre vair*, lorsque les vairs ont le métal opposé au métal, & la couleur opposée à la couleur : ce qui est contraire à la disposition ordinaire du vair.

VAIR, (Guillaume du) fils de Jean du Vair, Chevalier & Procureur général de la Reine Catherine de Médicis, naquit à Paris en 1556. Il fut successivement Conseiller au Parlement, Maître des Requêtes, premier Président au Parlement de Provence, & enfin Garde des Sceaux en 1616. Il embrassa ensuite l'état ecclésiastique, & fut sacré Evêque de Lisieux en 1618. Il gouverna son diocèse avec beaucoup de sagesse. La fermeté parut d'abord former son caractère; il aimoit mieux quitter les sceaux que de se prêter aux vues du Maréchal d'Ancre qui abusoit de sa faveur. Mais il fut plus complaisant sous le ministère du Duc de Luines qui lui faisoit espérer la pourpre romaine. Il n'eut plus de volonté que celle du nouveau Ministre. Ce changement fit beaucoup de tort à sa réputation ;

Tome XXIX.

& plus il avoit affecté une vertu austère, plus on se moqua de lui quand on le vit courir après la fortune. Il finit sa carrière à l'âge de 65 ans à Tonneins en Agénois, où il étoit à la suite du Roi durant le siège de Clerac en 1621. *Du Vair* étoit d'une sagacité surprenante, & d'une éloquence peu commune pour son siècle. Il eut de son temps la même réputation que le Chancelier d'Aguesseau a eu de nos jours. L'un & l'autre ont composé des ouvrages ; mais le mérite en est différent. Ceux de *Du Vair* forment un gros volume *in-folio*. On y trouve des *harangues*, des *traductions* qui sont moins infectées que les autres productions de son temps du mauvais goût qui regnoit alors, mais qui n'en sont pas tout-à-fait exemptes.

VAIRÉ ; adjectif & terme de Blâson. Qui imite le vair par la figure & qui a d'autres couleurs.

GOURVINEC, en Bretagne, vairé d'or & de sable.

VAIRON ; adjectif masculin. Il se dit proprement de l'œil d'un cheval dont la prunelle est entourée d'un cercle blanchâtre, ou de celui qui a un œil d'une façon & un d'un autre. *Ce cheval a l'œil vairon*. Il se dit aussi quelquefois en parlant des hommes.

VAIRON ; substantif masculin. Poisson de rivière de l'espèce du goujon, mais plus petit. Il a le corps couvert de si petites écailles qu'on les distingue à peine, & il n'a point de barbillons. Il y a sur les côtés du corps une ligne de couleur d'or, qui s'étend depuis la tête jusqu'à la queue; la couleur qui est au-dessous de cette ligne, varie dans différens individus; car quelques-uns ont le ventre rouge, d'autres blanc

P

ou bleu ; enfin il y en a qui ont sur les côtés du corps du bleu & de la couleur d'or. Ce poisson se plaît dans les eaux peu profondes & qui coulent rapidement. On le trouve ordinairement dans les gués couvert de pierres ou de sable.

VAISON ; petite ville du Comtat Venaissin , près des ruines d'une ancienne ville de même nom , à quatre lieues , nord , de Carpentras. On y compte environ 2500 habitans. C'est le siège d'un Evêché suffragant d'Avignon. Pour l'administration civile , elle est dans le ressort de la sénéchaussée royale de Carpentras. Par les ruines que l'on voit de l'ancienne Vaison dans une belle plaine , & dans l'étendue de plus d'une lieue , il paroît que cette ville étoit considérable. Ce qu'il y a de vrai , c'est qu'elle a été un siège épiscopal dès les premiers siècles de l'église. On trouve que son Evêque Daphnus envoya un député au Concile d'Arles en 314 , & il s'est tenu même deux Conciles dans cette ville. Elle a été depuis ruinée sans qu'on sache le temps , ni l'occasion , ni les auteurs de ce désastre. On l'attribue communément aux Lombards , qui traversèrent les Pyrénées vers la fin du sixième siècle , & on croit que les Sarasins en ont achevé la destruction.

VAISSEAU ; substantif masculin. Vase , ustensile de quelque matière que ce soit , destiné à contenir des liqueurs. *Il y a des vaisseaux de toutes sortes de formes & pour toutes sortes d'usages. Un vaisseau de terre. Un vaisseau de bois. Les vaisseaux de verre sont fragiles. Un vaisseau d'argent. Les alambics , les bocaux , les cornues , les matras , les mortiers , les creusets , &c. sont des vaisseaux nécessaires aux Chimistes.*

En termes de Chimie , on appelle *vaisseaux de rençoir* ou *circulatoires* , un appareil de deux matras , dans l'un desquels , qui est le plus grand , on met la matière sur laquelle il s'agit d'opérer , & dont l'autre , qui est le plus petit , sert de bouchon au premier ; on fait pour cela entrer le cou du petit matras dans celui du plus grand , & on lute la jointure avec un lut approprié à la nature des vapeurs qui doivent circuler ; au moyen de cet appareil , on peut faire digérer une ou plusieurs substances quelconques pendant fort long-temps , sans que rien s'évapore , parceque les vapeurs qui s'élèvent , se condensant dans le petit matras qui sert de bouchon , retombent continuellement sur la matière qui est dans le grand matras : c'est , comme on voit , un appareil assez simple , qui produit exactement le même effet que le *pélican*.

Dans l'Écriture-Sainte , les Reprouvés sont appelés *vaisseaux de colère* , *vaisseaux d'iniquité* ; & Saint Paul est appelé dans l'Écriture , *vaisseau d'élection*. Dans toutes ces phrases , on dit ordinairement aujourd'hui , *vase*.

VAISSEAU , se dit aussi d'un bâtiment de bois construit d'une manière propre à transporter des hommes & des marchandises par mer & sur les grands fleuves.

On doit compter parmi les vaisseaux remarquables , les deux fameux bâtimens d'Hiéron & de Philopator , dont nous avons parlé à l'article *galère* : il faut y joindre le vaisseau dont Lilius-Giraldus a donné la description d'après Maxime de Tyr , & duquel un Roi Phénicien se servit pour faire un voyage à Troye. C'étoit un palais

flottant, divisé en plusieurs appartemens richement meublés. Il renfermoit des vergers assez spacieux, remplis d'orangers, de poiriers, de pommiers, de vignes & d'autres arbres fruitiers. Le corps du bâtiment étoit peint de diverses couleurs; & l'or & l'argent y brilloient de toutes parts.

Les vaisseaux de *Caligula* étoient encore plus magnifiques que celui-ci. L'or & les pierreries enrichissoient leurs poupes. Des cordes de soie de différentes couleurs en formoient les cordages; & la grandeur de ces bâtimens étoit telle, qu'elle renfermoit des salles & des jardins remplis de fleurs, de vergers & d'arbres. *Caligula* montoit quelquefois ces vaisseaux; & au son d'une symphonie formée de toutes sortes d'instrumens, il parcouroit les côtes de l'Italie.

• Cet Empereur a encore fait construire des bâtimens qui ont été célèbres dans l'antiquité par leur énorme grandeur. Tel a été celui dont il se servit pour faire venir d'Égypte l'Obélisque qui fut posé dans le cirque du Vatican, & que *Suetone* appelle le grand Obélisque. C'a été le plus grand vaisseau qu'on ait vu sur mer jusqu'au temps de *Plin*. On dit que quatre hommes pouvoit à peine embrasser le sapin qui lui servoit de mât. Depuis ce Naturaliste, on a essayé de construire de pareils bâtimens; & ceux que l'on compte, sont le grand *Jave*, qui parut au siège de *Diu*, lequel avoit son château de Pouppe plus haut que la hune des meilleurs vaisseaux de *Portugal*; le *Caraquon de François I*; le grand *Jacques* & le *Souverain* d'Angleterre, du port de 1637 tonneaux, & dont la quille seule ne pouvoit être tirée que par vingt-

huit bœufs & quatre chevaux; la *Fortune* de *Dannemarck* & la *Nompareille* de *Suède*, portant deux cens pièces de canon; enfin la *Cordelière* & la *Couronne*. La longueur de ce dernier étoit de deux cens pieds; la largeur de quarante-six; sa hauteur de soixante-quinze, & toute la mâture de son grand mât, en y comprenant le bâton de pavillon, étoit de deux cens seize pièces. On peut voir la description de ces deux derniers vaisseaux dans l'*Hydrographie* du *P. Fournier*.

Aujourd'hui on distingue les vaisseaux suivant leur grandeur, le nombre de leurs ponts & la quantité de canons dont ils sont montés, & on les divise par rangs. Il y en a cinq en France. Par deux Ordonnances du Roi de 1670 & de 1688, ces vaisseaux sont caractérisés de la manière suivante.

Vaisseaux du premier rang. Ils ont depuis 130 jusqu'à 163 pieds de long, 44 pieds de large & 20 pieds 4 pouces de creux. Ils ont trois ponts entiers, dont le troisième est coupé, avec deux chambres l'une sur l'autre; savoir, celle des volontaires ou du conseil, & celle du capitaine, outre la sainte-barbe & la dunette. Leur port est de 1500 tonneaux, & ils sont montés depuis 70 jusqu'à 120 pièces de canon.

Vaisseaux du second rang. Ces vaisseaux ont depuis 110 jusqu'à 120 pieds de quille, trois ponts entiers, dont le troisième est quelquefois coupé, avec deux chambres dans leur château de pouppe, outre la sainte-barbe & la dunette. Leur port est de 11 à 1200 tonneaux, & ils sont montés depuis 50 jusqu'à 70 pièces de canon.

Vaisseaux du troisième rang. Ils ont 110 pieds de quille, deux

ponts, & n'ont dans leur château de poupe que la sainte-barbe, la chambre du capitaine & la dunette, mais ils ont un château sur l'avant du second pont, sous lequel sont les cuisines. Leur port est de 8 à 900 tonneaux, & ils sont montés de 40 à 50 pièces de canon.

Vaisseaux du quatrième rang. La longueur de la quille de ces vaisseaux est de 100 pieds. Ils ont deux ponts courant devant-arrière, avec leurs châteaux de proue & de poupe, comme les vaisseaux du troisième rang. Leur port est de 5 à 600 tonneaux, & ils sont montés de 30 à 40 canons.

Vaisseaux du cinquième rang. Ces vaisseaux ont 80 pieds de quille, & même moins, & deux ponts courant devant-arrière, sans aucun château sur l'avant. Les cuisines sont entre deux ponts, dans le lieu le plus commode. Leur port est de 300 tonneaux, & ils sont montés de 18 à 20 pièces de canon.

On appelle *vaisseau de ligne*, un vaisseau de guerre assez grand & assez bien armé pour être mis en ordre de bataille dans une armée navale.

On appelle *vaisseau de haut bord*, des vaisseaux qui ne vont qu'à voiles & qui peuvent courir toutes les mers. Et *vaisseaux de bas bord*, des bâtimens qui vont à voiles & à rames, tels que les galères, les brigantins, &c. ceux-ci ne servent guère que sur la Méditerranée.

On appelle *vaisseau de conserve*, un vaisseau qui fait route avec un autre pour le secourir.

V AISSEAU MATELOT ; voyez MATELOT.

V AISSEAU CORSAIRE ; voyez CORSAIRE.

V AISSEAU DE REGISTRE, se dit d'un

vaisseau enregistré en Espagne pour le commerce de la mer du Sud.

En parlant d'une Église, d'une galerie, d'un salon, d'une bibliothèque & autres grandes pièces d'un bâtiment, considérées en-dedans, on dit, que *c'est un beau vaisseau, un grand vaisseau, un vaisseau magnifique.*

V AISSEAU, se dit aussi des veines, des artères & de tous les petits canaux, de tous les petits conduits qui tiennent quelque humeur dans le corps des animaux. *Vaisseaux petits, roulans, profonds, apparens. Il faut saigner quand les vaisseaux sont trop pleins. Les vaisseaux lymphatiques. Les vaisseaux spermatiques. Les artères & les veines sont les vaisseaux qui contiennent le sang.*

V AISSELLE ; substantif féminin. Tout ce qui sert à l'usage ordinaire de la table, comme plats, assiettes, &c.

Lorsque dans une succession dont on fait l'inventaire, il se trouve, ou des matières, ou de la *vaisselle* d'or ou d'argent, on doit en constater le poids & la nature, & distinguer ce qu'on appelle *vaisselle plate*, d'avec ce qu'on appelle *vaisselle montée* ; & l'on ne peut porter l'une & l'autre à une valeur différente de celle qui se paye dans les Hôtels des Monnoies.

Sur cela il faut remarquer qu'il n'est pas permis de vendre des matières & de la *vaisselle*, soit d'or, soit d'argent, comme on vend les meubles & les bijoux, au plus offrant & dernier enchérisseur ; mais que, lorsque dans les successions les veuves & héritiers, qui ont droit de prendre la *vaisselle* d'argent pour la valeur, n'usent pas de leur droit, la *vaisselle* doit être portée à

l'Hôtel de la Monnoie, où la valeur en espèces est remise au porteur.

La même chose s'observe dans les saisies-exécutions & ventes forcées, c'est-à-dire, que si, lors d'une saisie-exécution de meubles, il se trouve de la *vaisselle* ou des matières d'or & d'argent, il faut aussi porter le tout à la Monnoie la plus prochaine, sans qu'en aucun cas on puisse rien vendre à l'encan ou au plus offrant.

Le sieur Fossecave, dépositaire de matières & ouvrages d'argent pris en mer, & les Officiers de l'Amirauté de Calais, qui au préjudice de l'opposition du changeur avoient fait vendre ces matières à l'encan, à plus haut prix que celui porté par les tarifs, ont été condamnés en une amende du quadruple de la valeur de ces matières & *vaisselles*, par un Arrêt de la Cour des Monnoies du 19 Octobre 1745.

Les Officiers de l'Amirauté & le sieur Fossecave se sont pourvus contre cet Arrêt. Leur moyen étoit qu'ils ne connoissoient point les réglemens auxquels ils avoient contrevenu, & que ces réglemens ne leur avoient pas été envoyés, mais ils n'ont obtenu qu'une modération de l'amende, & l'exécution du surplus de l'Arrêt de la Cour des Monnoies a été ordonné par Arrêt du Conseil du premier Février 1746.

Les matières, les espèces d'or & d'argent qui n'ont plus cours, les espèces étrangères & la *vaisselle* qui se porte aux Hôtels des Monnoies, doivent être payées en conformité de ce qui est réglé par le tarif arrêté au Conseil, le 18 Juin 1726.

En général ceux qui sont habiles à se porter héritiers des meubles d'un défunt dont on fait l'inventai-

re, ont droit d'empêcher que la *vaisselle* d'argent inventoriée ne soit portée à la Monnoie; ils peuvent se l'approprier, sans qu'on puisse leur reprocher qu'ils ont pris qualité, pourvu qu'à la place ils substituent des deniers comptans au profit de la succession.

La veuve qui renonce à la communauté, peut aussi, après sa renonciation, demander la *vaisselle* d'argent en déduction de son préciput, pour le même prix qui en eût été payé à la Monnoie.

On appelle *vaisselle montée*, celle qui est composée de plusieurs pièces jointes ensemble avec de la soudure; & *vaisselle plate*, celle où il n'y a point de soudure.

VAISSETTE; (Dom Joseph) né à Gaillac en Agénois en 1685, exerça pendant quelque temps la charge de Procureur du Roi du pays Albigeois. Dégouté du monde, il se fit Bénédictin de la Congrégation de *Saint-Maur* dans le prieuré de la Daurade à Toulouse en 1711. Son goût pour l'Histoire, le fit appeler à Paris en 1713, par ses Supérieurs, qui le chargèrent avec Dom *Claude de Vic*, de travailler à celle de Languedoc. Le premier volume de cette Histoire parut en 1750, in-fol. Peu d'Histoires générales, dit l'Abbé des *Fontaines*, sont mieux écrites en notre langue. L'érudition y est profonde & agréable. On a ajouté à la fin des notes très-savantes sur différens points de l'Histoire de Languedoc. Ces notes sont autant de dissertations sur des matières curieuses. Dom de *Vic* étant mort en 1734, Dom *Vaissette* resta seul chargé de ce grand ouvrage, qu'il exécuta avec succès, & dont il publia les quatre autres volumes. Ce Savant mourut à Saint-Ger-

main-des-Prés en 1756, regretté par ses Confrères & par le Public. Ses autres ouvrages sont, 1°. un *Abrégé de son Histoire de Languedoc*, en 6 vol. in-12, 1750: 2°. une *Géographie universelle*, en 4 vol. in-4°, & en 12 vol. in-12. Quoiqu'elle ne soit pas exempte de fautes, on la regarde avec raison, comme une des plus détaillées, des plus méthodiques & des plus exactes que nous ayons.

VAIVODE; voyez VAYVODE.

VAL; substantif masculin. Vallée, espace de terre contenue entre deux côteaui. Il n'est plus en usage que dans les noms propres. *L'Abbaye du Val. L'Ordre du Val des Choux. Le Monastère du Val-de-Grâce.* Le mot *Val* a un pluriel, qui n'est en usage que dans cette phrase, *par monts & par vaux*; & dans quelques noms propres, comme, *les vaux de Cernai.*

VAKEFIELD; ville d'Angleterre, dans la province d'Yorck, entre Yorck & Londres, à quelques milles d'Almonbury, au bord du Calder, qu'on y passe sur un pont. Elle est bien bâtie, bien peuplée, & entretient de bonnes Manufactures de draps. On trouve dans les environs quelques mines de charbon de terre, dont on tire des marchandises brillantes comme de l'argent; c'est dans le voisinage de *Vakefeld* que se livra une bataille mémorable entre Henri VI & Richard, Duc d'Yorck, qui lui disputoit la couronne. Richard y perdit la vie.

VALABLE; adjectif des deux genres. *Legitimus.* Qui doit être reçu en Justice. *Le testament n'est pas valable. Une obligation passée par un mineur n'est pas valable. Il offrit de fournir bonne & valable caution.*

On dit, qu'une excuse, qu'une raison n'est pas valable; pour dire, qu'elle n'est pas recevable, qu'elle n'est pas bonne.

VALABLEMENT; adverbe. *Legitimè.* D'une manière valable. *Un tuteur ne peut être valablement déchargé qu'après avoir rendu son compte.*

On dit, qu'un mineur n'a pas été valablement défendu; pour dire, qu'il n'a pas été défendu comme il pouvoit & devoit l'être suivant son état.

VALACHIE, ou VALAQUIE; principauté d'Europe qui est tributaire pour la meilleure partie du Grand Seigneur, & qui appartient pour le reste, à la Maison d'Autriche. Elle a environ 80 lieues du levant au couchant, & 40 du midi au septentrion. Elle est bornée au nord, partie par la Moldavie, partie par la Transylvanie; au midi, par le Danube; au levant, par ce même fleuve, & au couchant, par la Transylvanie. La partie de cette Province qui dépend de l'Empire Turc, est gouvernée par un Hôspodat ou Vaivode.

Cette Province fut anciennement nommée *Flaccie*, du nom de *Flaccus*, que Trajan y envoya avec une colonie de trente mille hommes pour cultiver le pays, qui fournit à l'armée romaine une bonne partie des vivres pendant la guerre contre les Scythes & les Sarmates. La *Valachie* & la *Moldavie* ne composoient autrefois qu'une seule province des *Daces*, nommée simplement *Valachie*; mais ayant ensuite été divisée en haute & basse, à cause de la rivière qui la parrageoit, la dernière a toujours retenu le nom de *Valachie*, & l'autre a pris celui de *Moldavie*. Elle avoit autrefois ses Princes particuliers, dépendans & tributaires des Rois de Hongrie;

mais tout a changé depuis que Se-
lim II s'est emparé de cette Pro-
vince en 1574.

Elle est divisée en treize Comtés,
qui sont habités indifféremment par
les Saxons, par les Hongrois & par
les Naturels du pays. L'Hospodar
qui la gouverne tire une grosse som-
me de la dixme de la cire & du
miel, dont les peuples font leur
principal trafic, ainsi que du blé &
du vin qu'on porte en Russie. L'Hof-
podar paye de son côté un argent
considérable à la Porte, pour être
maître dans son gouvernement.

VALCHEREN; île des Pays-bas,
dans la Zélande, dontelle est la prin-
cipale au couchant de l'île de Zuyd-
beveland, à l'embouchure du Hont.
Les Comtes de Borzelle étoient
Seigneurs de cette île dans le dou-
zième siècle, & c'est un de ces Sei-
gneurs qui bâtit Middelbourg, ca-
pitale de l'île, en 1132. Depuis ce
temps-là, les Comtes de Hollande
& de Zélande ont uni à leur Domai-
ne Middelbourg & son territoire.

VALCOURT; ville des Pays-bas,
dans le Comté de Namur, sur la
rivière d'Heure, à cinq lieues, sud-
ouest, de Charleroi, & à huit,
sud-est, de Mons.

VALDBOURG; Comté libre & im-
médiat d'Empire, dans le cercle
de Souabe. On le divise en haut
& en bas. Le haut comté de Vald-
bourg est situé sur l'Iler, & com-
prend Valdbourg, château qui est
près de Ravensbourg, & qui a
donné son nom à la Maison de
Valdbourg, Volbeck, Buffen,
Valdsée, Zail, Vurtzach, &
Trauchbourg. Le bas comté de
Valdbourg est situé sur le Danube.
Ses endroits les plus remarquables
sont Schéer, Friedberg, Turme-

ringen, Sulgen & Bondorf. Une
branche de cette maison s'est éta-
blie en Prusse, où elle possède le
château de Rautenbourg, dans la
Nardie, la Seigneurie de Barten,
& la petite ville de Landsberg. Les
Comtes de Valdbourg sont maî-
tres d'hôtel héréditaires du Saint-
Empire.

VALDECK; ville d'Allemagne, ca-
pitale d'un comté de même nom,
dans le cercle du haut Rhin, sur
la rivière de Steinbach, à cinq
lieues, ouest, de Fritzlart, & à
onze, sud-est, de Cassel.

Le Comté de Valdeck est situé
entre la Hesse, la Vestphalie, &
l'Evêché de Paderborn. Il a seize
lieues de longueur & autant de
largeur. C'est un pays de montagnes
qui est fertile, & où l'on trouve
des mines de fer, de cuivre, de
plomb & d'argent. Il est sujet à
son propre Prince, & renferme les
neuf Bailliages de 1. Arosen;
2. Eilhausen; 3. Eisenberg, 4. Lan-
dau, 5. Lichtenfels, 7. Rhode,
8. Valdeck. 9. Vetterbourg, & 10.
Vildungen. Le Prince de Valdeck
possède encore le comté de Pirmont
en Vestphalie, & le château de
Verdenbroich dans le duché de
Cleves.

VALDEN; ville d'Angleterre dans
la province d'Essex, sur la route
de Harwick à Londres, un peu
plus bas que Barclow.

VALDENBOURG; ville de Saxe,
sur la rivière de Mulda, fameuse
par sa poterie qui se débite dans
presque toute l'Allemagne. On la
fait avec une terre argilleuse blan-
che qui se tire d'un endroit appelé
Fronsdorff; & on la travaille à
Valdenbourg. Cette poterie ac-
quiert par sa cuisson une si grande
dureté, qu'elle fait feu lorsqu'on

la frappe avec le briquet. La Manufacture de cette ville subsiste depuis l'an 1388. Il y a encore deux petites villes de même nom ; l'une en Franconie sur la frontière de la Suabe ; l'autre en Silésie , dans la principauté de Schweidnitz.

VALDKIRCK ; petite ville d'Allemagne dans le Brisgaw Autrichien , à deux lieues de Fribourg.

VALDSHUT ; ville forte d'Allemagne , l'une des quatre villes frontières , dans le cercle de Souabe , près du Rhin , à sept lieues , ouest , de Schaffouse , & neuf lieues , nord-ouest , de Zurich.

VALENCE ; ville épiscopale de France en Dauphiné , capitale du Valentinois , sur le Rhône , à neuf lieues , nord-est , de Viviers & onze lieues , sud , de Vienne , sous le vingt-deuxième degré , trente minutes de longitude , & le quarante-quatrième , cinquante-huit minutes de latitude. Le Chapitre de la Cathédrale est composé de six Dignitaires & de quatorze Chanoines. Il y a une Université composée des facultés de Théologie , de Droit & de Médecine.

VALENCE , est aussi le nom de trois autres petites villes de France , dont l'une est dans le haut Languedoc , à six lieues , nord-est , d'Alby ; la seconde dans l'Armagnac , sur la Baïse , à cinq lieues , nord , d'Aufsch , & la troisième dans l'Agenois , sur la Garonne , vis-à-vis , d'Aurillac.

VALENCE , est aussi le nom d'une province d'Espagne avec titre de royaume ; elle est bornée au nord par l'Arragon & la Catalogne ; au midi & au levant par la mer Méditerranée ; au couchant par la nouvelle Castille & par le royaume de Murcie. Elle tire son nom de sa capitale , & s'étend du nord au sud de

la longueur d'environ soixante-six lieues sur vingt-cinq dans sa plus grande largeur.

Elle est arrosée d'un grand nombre de rivières , dont les principales sont la Segura , la Xucar , le Guadalaviar , le Molvédre & le Millas ou Millares.

Cette province est une des plus peuplées de l'Espagne. On y compte sept Cités , soixante-quatre villes ou bourgs , & quatre ports de mer , entre lesquels est Alicante. Valence est aussi l'un des plus agréables pays de la Monarchie. On y jouit d'un printemps presque continu. Les côtes abondent en excellens vins ; les vallées & les plaines sont couvertes d'arbres fruitiers chargés de fruits ou parés de fleurs dans toutes les saisons de l'année ; on y recueille du riz , du lin précieux , du chanvre , de la soie , de l'huile , du miel & du sucre. La mer y fournit abondamment différens poissons , particulièrement des aloses & du thon ; les montagnes , quoique rudes & stériles pour la plupart , y renferment des mines fécondes en alun & en fer , ainsi que des carrières d'albâtre , de chaux , de plâtre & de calamine.

C'est le pays qu'habitoient anciennement les Celtibériens , les Contestains & les Lusons. Il fut érigé en royaume l'an 788 par Abdalla qui en étoit le Gouverneur. Dans le dixième siècle , sous le règne de Ferdinand , fils de Sanche , Roi de Navarre & d'Arragon , le Cid Don Rodrigue , à la tête de sa Chevalerie , subjuga le royaume de Valence. Sans être Roi , & sans en prendre le titre , soit qu'il lui préférât celui de Cid , soit que l'esprit de Chevalerie le rendît fidelle

fidelle au Roi Alphonse son maître, il gouverna néanmoins le royaume de Valence avec l'autorité d'un Souverain, recevant des Ambassadeurs, & se faisant respecter de toutes les nations. Il épousa depuis Chimène dont il avoit tué le père. On connoît la fameuse pièce où le grand Corneille a traité ce sujet.

Après la mort du Cid arrivée en 1096, les Maures reprirent le royaume de Valence, & l'Espagne se trouva toujours partagée entre plusieurs dominations; mais Jacques, le premier des Rois d'Aragon à qui les États ayent prêté serment de fidélité, reprit sur les Maures en 1338, le beau royaume de Valence. Ils se soumirent à lui, & continuèrent de le rendre florissant. C'étoit encore dans ce pays favorisé de la Nature qu'habitoit la plus grande partie des Maures qui furent chassés de l'Espagne pout toujours en 1610. Leurs descendants qu'on appelle *Maurisques*, sont bons Laboureurs, robustes, sobres & laborieux.

Le royaume de Valence avoit ci-devant de grands privilèges dont Philippe V le dépouilla en 1705, pour avoir embrassé le parti de l'Archiduc, & en même temps il réunit ce royaume à celui de Castille, pour en être désormais une province.

VALENCE, ville capitale du royaume dont on vient de parler, est située sous le dix-septième degré, trente minutes de longitude, & le trente-neuvième, trente minutes de latitude, à soixante-sept lieues, sud-ouest, de Barcelonne, & soixante-six, sud-est, de Madrid, à une lieue de la mer, sur le Guadalaviar, dans une campagne admira-

Tome XXIX.

ble, où la Nature semble avoir répandu tous ses dons à pleines mains, pour servir aux besoins & aux délices de la vie. Indépendamment de la beauté du lieu, de la douceur de l'air, de la fertilité du terroir, la mer y forme dans le voisinage un lac de trois lieues d'étendue & d'une lieue de largeur; c'est ce lac que les Romains nommoient *amanum stagnum*, & qui produit divers poissons des plus délicats.

La ville est grande, & contient environ douze mille feux dans son enceinte; les habitans y sont égayés par la température de l'air, & les femmes y passent pour être les plus belles du royaume. Entre les édifices publics se distingue par sa beauté l'Église Cathédrale dont le trésor est très-riche: le Grand Autel de cette Église est tout couvert d'argent, & éclairé de quatorze candélabres de même métal, suspendus au-devant. On vante aussi en fait de bâtimens profanes les palais du Vice-Roi, de la Ciuta & de la Députation, l'Arsenal, la Bourfe & l'Hôtel-de-ville.

On compte à Valence douze portes, un grand nombre de fontaines d'eau vive, & cinq ponts sur le Guadalaviar; ils ont quinze pas de largeur, & environ trois cens de longueur. L'incommodité de cette ville est de n'être point pavée, ce qui la rend fort sale en hiver, & remplie de poussière en été.

Elle est le siège d'une Université & d'un Archevêché, qui y fut fondé en 1492 par le Pape Innocent VIII. L'Archevêque jouit de 30 à 40 mille ducats de rente, & revêt l'habit de Cardinal dans les cérémonies de l'Église. Les canonicat

Q

de la Cathédrale valent chacun trois mille écus de revenu.

Cette ville est habitée par une grande partie de la noblesse du royaume, ainsi que par un grand nombre de négocians, qui profitent de la quantité de mûriers du territoire pour y fabriquer toutes sortes de soieries, & en faire fleurir le commerce. Il y a dans Valence un Gouverneur qui se nomme *Corregidor*.

VALENCE, ou **VALENÇA D'ALCANTARA**, est aussi le nom d'une ville forte & considérable d'Espagne, dans l'Estrémadure, près des frontières du Portugal, à six lieues, sud-ouest, d'Alcantara, & 15 lieues, nord, de Badajoz.

VALENCE, ou **VALENÇO DO MINHO**; ville forte de Portugal, dans la province d'entre Duero & Minho, près des frontières de la Galice, à une lieue, sud, de Tuy.

VALENCE, est encore le nom d'une ville forte d'Italie, au duché de Milan, dans la Laumeline, dont elle est capitale, près du Pô, à cinq lieues, sud-est, de Casal. Elle appartient au Roi de Sardaigne depuis 1707.

VALENCEY; petite ville de France, dans le Berry, sur la rivière de Nahon, à six lieues, sud, de Romorantin.

VALENCIENNES; ville forte & considérable de France, capitale du Hainaut-François, sur l'Escaut, à sept lieues, est, de Douay, 9 lieues, sud, de Tournay, & 48, nord-est, de Paris, sous le 21^e degré, 44 minutes, 55 secondes de longitude, & le 50^e degré, 21 minutes 27 secondes de latitude. On y compte environ seize mille habitans.

L'enceinte de Valenciennes a près de trois quarts de lieue de tour. Les

fortifications de la ville & de la citadelle sont considérables & du Maréchal de Vauban. Celles de la ville consistent en huit bastions & quelques ouvrages avancés. Les fossés sont en général très-profonds, on peut facilement les remplir d'eau. On travaille encore à augmenter les fortifications de la ville du côté de la porte de Tournay. La citadelle, divisée en trois parties, a été construite par Louis XIV. La citadelle, proprement dite, est entre deux bras de l'Escaut, qui la sépare de la seconde partie, laquelle est un pâté; la troisième, que l'on nomme réduit, est un ouvrage à couronne qui peut battre la place de revers.

Les rues de Valenciennes sont en général étroites, tortueuses & mal pavées: mais cette ville a une très-grande place au centre, & à laquelle aboutissent dix rues. Cette place a environ 25 toises de largeur sur 89 de longueur: on la nomme *Place de Louis XV*, à cause de la statue pedestre qu'on y érigea à ce Monarque au mois de Décembre de l'année 1752. Le projet de cette érection avoit été formé par les Magistrats, en l'année 1744, lors du séjour de Sa Majesté à Valenciennes, lequel fut de huit jours. Ce monument, de marbre de Gènes, fut exécuté à Paris par Sally, célèbre Sculpteur, né à Valenciennes, & de l'Académie royale de Peinture & de Sculpture. Il est élevé sur un piédestal de marbre blanc veiné, à neuf ou dix toises d'une des extrémités de la place, du côté de l'Hôtel des Fermes, auquel la statue tourne le dos. Elle a environ neuf pieds de proportion. Sa Majesté est représentée en héros de l'antiquité, couronné de laurier: elle tient de la main gauche la poignée de son épée, sortant du four-

reau, & elle étend la droite dans l'action de donner des ordres.

L'un des Bureaux d'Agriculture établi dans la province de Hainaut, par Arrêt du 4 Septembre 1765, tient ses séances dans cette ville.

Il y a dans Valenciennes une Justice royale, appelée *la Prévôté-le-Comte*, une Juridiction appelée *le Magistrat*, la Justice de l'Abbaye Saint-Jean, une Justice de treize Magistrats de la Halle basse, un Conseil particulier & un Conseil général.

La Prévôté-le-Comte, c'est-à-dire, la Prévôté ou Justice du Comte de Valenciennes, est une Justice royale composée d'un Prévôt, d'un Lieutenant général, de quatre Conseillers & d'un Procureur du Roi. Cette Juridiction s'étend sur les vingt-quatre villages de la Prévôté, & connoît des cas royaux. L'appel de ces Juges est porté au Conseil supérieur de Douay. Le Prévôt est aussi le chef de la Justice criminelle, & en son absence, son Lieutenant tient sa place.

Le *Magistrat* est composé d'un Prévôt, d'un Lieutenant & de douze Échevins, nommés tous les ans par le Gouverneur de la ville, & par l'Intendant de la province, & de deux Conseillers-Pensionnaires, d'un Greffier civil, d'un Greffier criminel, qui est aussi Procureur de la ville, & d'un Greffier des nantissements. Ce Tribunal connoît en première instance de toutes les affaires contentieuses, civiles & de la police de la ville, & par appel des Jugemens rendus par le Magistrat de la Halle basse.

Cette dernière Juridiction est composée d'un Prévôt, d'un Mateur, de treize Échevins, & de vingt hommes qui décident de tout ce

qui regarde la draperie; ils sont nommés tous les ans, par le Magistrat de la ville; celui-ci nomme aussi les cinq Appaiseurs ou Pacificateurs des querelles particulières qui ne méritent point de peine afflictive; les autres affaires criminelles sont jugées par le Magistrat même, & on en appelle au Conseil supérieur de Douay.

Le Conseil particulier, composé d'un Magistrat & de vingt-cinq Bourgeois, a l'administration des affaires de la ville qui ne regardent pas la Justice.

Le Conseil général, ou grand Conseil, est composé de deux cens personnes: il ne s'y peut rien décider qu'il n'y en ait cent au moins, & que l'affaire en question n'ait passé auparavant au Conseil; le Magistrat de la ville, qui a le droit de convoquer ce Conseil, ne le fait guère que dans des cas extraordinaires, & qui regardent le bien public.

La Justice de l'Abbaye de Saint-Jean est composé d'un Mateur, de sept Échevins & d'un Greffier; cette Justice, qui n'est que foncière, féodale, & pour les cas de haute Justice, s'étend sur un quartier de la ville qu'on nomme *la Tannerie*.

Il y a aussi à Valenciennes, depuis 1718, une Chambre consulaire, & depuis 1693, une Juridiction des Eaux & Forêts, dont les appels se portent au Conseil supérieur de Douay.

Cette ville est fort commerçante; son commerce néanmoins tout important qu'il est, n'est pas comparable à celui qui s'y faisoit anciennement; & lors même de l'établissement de la Chambre consulaire, le commerce montoit à quatre millions pour le débit des manufactures

& marchandises du crû du pays, qui consistoient en ce temps-là en bouracans, camelots, & autres étoffes de laine. Cette branche de commerce est perdue: le commerce des linons, batistes, dentelles fines, &c. subsiste encore, mais il est moins considérable qu'autrefois. Quant aux marchandises tirées du dehors, la consommation monte à trois millions. Cette ville est l'entrepôt, où tout le Hainaut Autrichien vient prendre ce qu'il emploie de marchandises de l'intérieur du royaume; elle est aussi le magasin qui sert à remplir les besoins des villes & du plat pays dans le Hainaut François, outre qu'elle fournit encore aux troupes leur nécessaire.

Valenciennes est une ville dont l'origine se perd dans l'antiquité. Valentinien I l'ayant agrandie en 366, y détruisit le culte des idoles, & lui donna son nom.

Les Francs, sous la conduite de Clodion, envahirent les Gaules Beligiques; nos Rois eurent un palais en cette ville. Charlemagne, en 771, y vint tenir les États généraux de la nation.

Sous la fin de la seconde race pendant les troubles, Valenciennes fut érigé en Comté, & conserva ses Souverains particuliers jusqu'en 1051, qu'elle fut réunie au domaine des Comtes de Flandre; elle passa successivement dans les maisons de Bavière, de Bourgogne & d'Autriche.

En 1656, le Vicomte de Turenne & le Maréchal de la Ferté en firent le siège, mais ils furent contraints de le lever: Louis XIV la prit aux Espagnols en 1677; elle est restée depuis à la France, la possession en ayant été assurée au Roi, par le traité de Nimegue en 1678.

VALENS, (Flavius) Empereur, fils de Gratien, fut surnommé le Cordier, non qu'il fut Cordier de profession, mais parceque cinq soldats, malgré tous leurs efforts, ne purent lui arracher une corde qu'il tenoit entre les mains. Il naquit près de Cibale en Pannonie, & fut associé à l'Empire l'an 364, par son frère Valentinien, qui lui donna le gouvernement de l'Orient. Effrayé par la révolte de Procope, il voulut d'abord quitter l'Empire; mais il fut plus heureux l'année suivante, car il défit son ennemi & lui fit couper la tête. Après avoir pacifié l'Empire, il se fit conférer le baptême par Eudoxe de Constantinople Arien, qui l'obligea par serment de soutenir ses erreurs. Sa femme, Albia Dominica, qui étoit hérétique, l'y engagea aussi, & le rendit complice de son hérésie, & persécuteur de la foi orthodoxe, dont il s'étoit montré jusqu'alors un des plus zélés défenseurs. Il publia un Édit pour exiler les Prélats Catholiques, Édit qui fut exécuté avec la dernière rigueur. Il alla lui-même à Césarée de Cappadoce, pour en chasser S. Basile; à Antioche où il exila Mélece; à Edesse, & ailleurs, où il persécuta cruellement les Orthodoxes. Ce fut après la guerre contre les Goths, que Valens se déclara contre l'Église. Cette guerre avoit eu les plus heureux succès. Les Barbares effrayés des victoires de Valens, forcèrent Athalaric leur Roi à demander la paix. Valens voulut bien la leur accorder en 369, mais il en prescrivit les conditions. Il fut défendu aux Goths de passer le Danube, & de mettre le pied sur les terres des Romains, à moins que ce ne fût pour le commerce. Ils n'eurent plus la liberté comme aupara-

Vant de trafiquer indifféremment dans tous les lieux soumis à l'obéissance de l'Empereur ; on leur marqua deux villes frontières, où ils pouvoient apporter leurs marchandises, & acheter celles dont ils auroient besoin. Tous les tributs qu'on leur payoit furent supprimés ; mais on confirma la pension d'*Azhalatic*. *Valens*, plus complaisant qu'il n'auroit dû l'être, permit aux Goths de s'établir dans la Thrace, ils y furent suivis de divers autres Barbares ; & comme la province ne pouvoit suffire pour leur entretien, ils commencèrent à ravager les pays voisins. *Lupicin*, général de l'armée Romaine, ayant été battu, *Valens* marcha en personne contre les ennemis. Il engagea une bataille près d'Andrinople en 378, & il eut le malheur de la perdre. La nuit vint le surprendre avant qu'il se fût décidé sur un parti, & les soldats qui s'étoient rangés autour de lui, l'enlevèrent & le portèrent dans une maison où les Goths mirent le feu, & où il fut brûlé vif, à l'âge de 50 ans, après en avoir régné 15. *Valens* fut un prince timide, cruel & avaro. Ses défauts furent plus pernicioeux à l'État que ses vices. Il étoit ignorant, & il laissoit languir les sciences ; incapable de juger du mérite, il n'élevoit aux grands emplois que ceux qui applaudissoient à ses foiblesses. Sa superstition étoit telle, qu'il fit mourir tous ceux dont le nom commençoit par *Theod*, parcequ'un magicien lui avoit dit que son sceptre tomberoit entre les mains d'un homme dont le nom commenceroit ainsi.

VALENTIN, Peintre, né à Coulommiers en Brie l'an 1600, mort aux environs de Rome en 1632, entra fort jeune dans l'Ecole du Vouet,

& peu de temps après se rendit en Italie. Les tableaux du Caravage le frappèrent, & il l'imita. Il s'attacha sur-tout à représenter des concerts, des joueurs, des soldats & des Bohémiens. On voit aussi de ce Maître des tableaux d'histoire & de dévotion, mais ils sont en petit nombre, & pour l'ordinaire inférieurs à ses autres ouvrages. Le Valentin trouva un protecteur dans le Cardinal Barberin. C'est à sa recommandation qu'il peignit pour l'Eglise de Saint Pierre à Rome le martyre des saints Procelle & Martinien, morceau très-estimé. Il se lia d'amitié avec le Poussin, & l'on remarque qu'il a quelquefois suivi la manière de cet excellent Artiste. Le Valentin a toujours consulté la Nature ; sa touche est légère, son coloris vigoureux, ses figures bien disposées. Il exprimoit tout avec force, mais il n'a guère consulté les grâces ; & entraîné par la rapidité de sa main, il a souvent péché contre la correction. Ce Peintre s'étant baigné imprudemment, fut saisi d'un frisson qui peu de temps après lui causa la mort.

VALENTINE ; petite ville de France dans le comté de Comminges, sur la Garonne, vis-à-vis de saint Gaudens, à deux ou trois lieues, nord-est, de saint Bertrand.

VALENTINIEN I, Empereur d'occident, s'éleva par sa valeur & par son mérite sur le trône impérial. Il fut proclamé Empereur à Nicée après la mort de Jovien, le 25 Février 364. Il associa Valens son frère à l'Empire, lui donna l'orient, & garda pour lui l'occident, où il se rendit redoutable par son courage. Il repoussa les Germains qui ravageoient les Gaules, pacifia l'Afrique qui s'étoit révoltée, dompta les

Saxons qui s'étoient avancés jusque sur le bord du Rhin, & bâtit un grand nombre de forts en différens endroits de ce fleuve & du Danube. Les Quades ayant pris les armes en 374, il passa dans leur pays pour les châtier. Il mit tout à feu & à sang, rafa les campagnes, brûla les villages, renversa les villes, & laissa par-tout des traces de sa fureur. Il repassa le Danube, & alla se reposer à Brigitto ou Bregetion, petit château de la Pannonie. Là les Quades lui envoyèrent des Ambassadeurs pour implorer sa clémence. Ces Envoyés étoient des hommes grossiers, pauvres & mal vêtus. Valentinien croyant qu'on les lui avoit envoyés pour l'insulter, entra en fureur, & leur parla avec tant d'emportement, qu'il se rompit une veine. Il expira peu de temps après, le 17 Novembre 375. Il étoit alors âgé de cinquante-cinq ans, & en avoit régné douze moins quelques mois. Si l'on excepte quelques occasions particulières où sa grande vivacité l'emportoit au-delà des bornes de la modération, Valentinien montra dans toute sa conduite de l'esprit, du courage, de la politesse & de la grandeur.

VALENTINIEN II, fils du précédent & frère de Gratien, né en 371, fut proclamé Empereur à Trèves le 22 Novembre 375. Il succéda à Gratien en 383, & fut dépouillé de ses États en 387 par le tyran Maxime. Il eut recours à Théodose, qui défit Maxime, lui fit couper la tête en 388, rétablit Valentinien, & entra triomphant dans Rome avec lui.

Dans la suite les chefs d'une famille distinguée ayant été accusés d'une conspiration, il en examina lui-même les preuves; & sa clémence lui en ayant dissimulé la for-

ce, il fit élargir les coupables; méprisant ces défiances & ces soupçons, *qui ne tourmentent, disoit-il, que les tyrans.* Plus occupé du bien de ses sujets que du sien propre, il modéra extrêmement les impôts; & comme ses Officiers vouloient qu'il les augmentât afin d'en profiter eux-mêmes, il leur répondit: *Quelle raison aurois-je d'imposer de nouvelles charges à ceux qui ont bien de la peine à payer les anciennes?* Il faisoit jouir l'Empire de la paix, & y faisoit régner la justice & l'abondance, lorsqu'Arbogaste, François d'origine, à qui il avoit confié le commandement de ses armées, se révolta. Ce Général s'étoit acquis par sa valeur, sa science dans l'Art militaire & son désintéressement la confiance des troupes au point qu'il régloit & tenoit Valentinien sous sa dépendance. Le Prince ouvrit enfin les yeux, & craignant les suites de son pouvoir, il lui ôta le commandement des armées. Mais ce traître mit le comble à ses crimes, & fit périr ce Prince qu'il avoit déjà dépouillé de son autorité. Il fut étranglé à Vienne en Dauphiné le Samedi 15 Mai 392, âgé seulement de vingt ans, après un règne de neuf.

VALENTINIEN III, (Flavius-Placidus-Valentianus) Empereur d'Occident, fils du général Constance & de Placidie, fille de Théodose le Grand, naquit à Rome en 419, & fut honoré du titre de César à Thessalonique; mais il ne fut reconnu Empereur que le 25 Octobre 425 à Rome après la défaite entière de Jean, qui s'étoit emparé de l'Empire. Ce fut d'abord Galla Placidia qui eut toute l'autorité, & la sagesse de cette Princesse ne put prévenir la perte de l'Afrique que le Comte Boni-

face livra en 418 aux Vandales, qui y fondèrent un État très-puissant. Le général Aëtius conserva par sa valeur les autres Provinces. Les Bourguignons, les Goths, les Alains, les François furent battus en diverses rencontres, & forcés à demander la paix; il n'y eut que les Suèves qui ne purent être domptés. Valentinien reconnut mal de si grandes obligations. Il sacrifia ce Général à la haine d'un de ses Eunuques; mais il périt bientôt après lui. Ayant violé la femme de Pétrone Maxime, ce mari outragé le fit tuer au milieu de Rome en 455. Il avoit alors trente-six ans, & il fut le dernier de la race de Théodose. Valentinien étoit un Prince stupide, qui sacrifioit sa gloire & ses intérêts à ses passions.

VALENTINIENS; (les) hérétiques du second siècle, ainsi appelés de Valentin leur chef. Le fond de leur système étoit de vouloir expliquer l'Évangile par les principes du Platonisme. Outre cela ils disoient que les Catholiques, qu'ils appeloient *Psychiques*, étant incapables d'arriver à la science parfaite, ne pouvoient se sauver que par la foi simple & les œuvres; que c'étoit à eux que convenoit la continence & le martyre; mais que les Spirituels (c'est le nom que se donnoient les Valentiniens) n'avoient pas besoin de bonnes œuvres, parcequ'ils étoient bons par nature, & propriétaires de la grâce qui ne pouvoit leur être ôtée. Ils se comparoient à l'or qui ne se gâte point dans la boue; c'est pourquoi ils mangeoient indifféremment des viandes immolées aux idoles & prenoient part aux fêtes des païens & aux spectacles mêmes des gladiateurs. Quelques-uns s'abandon-

noient sans mesure aux plaisirs les plus infâmes, disant qu'il falloit rendre à la chair ce qui appartient à la chair, & à l'esprit ce qui appartient à l'esprit. Ils se mocquoient des Catholiques qui craignoient les péchés de parole & même de pensée, les traitant de simples & d'ignorans, sur-tout ils condamnoient le martyre, & disoient que c'étoit une folie de mourir pour Dieu.

Pour initier à leurs mystères, il y en avoit qui préparoient une chambre nuptiale, & avec de certaines paroles célébroient un mariage spirituel; d'autres amenoient leurs disciples à l'eau, & les baptisoient au nom de l'inconnu père de tout, en la vérité mère de tout, & en celui qui est descendu, en Jesus, en l'union, la rédemption & la communauté des puissances; d'autres disoient que le baptême d'eau étoit superflu, & se contentoient de jeter sur la tête de l'huile & de l'eau mêlée, & d'oindre de baume; d'autres rejetoient toutes les cérémonies extérieures, disant que le mystère de la vertu invisible & ineffable ne pouvoit s'accomplir par des créatures sensibles & corruptibles; que la Rédemption étoit toute spirituelle, & s'accomplissoit intérieurement par la connoissance parfaite.

Valentin eut beaucoup de disciples; les plus célèbres furent Prolémée, Secundus, Héracléon, Marc, Colarbase, Bassus, Florin, Blastus, qui répandirent sa doctrine & formèrent des sectes souvent étendues, & qui étoient fort nombreuses dans les Gaules du temps de S. Irénée.

VALENTINOIS; pays de France dans le Dauphiné. Il est borné au nord par le Viennois; au midi par le Tricastinois; au levant par le Diois,

& au couchant par le Rhône, qui le sépare du Languedoc, comme l'Isère le sépare du Viennois. Les peuples du Valentinois sont nommés par Pline *Segavellauni*, par Ptolémée *Segalauni*, & dans la Notice de l'Empire *Segaunauni*.

On ignore les noms des premiers Comtes de Valentinois ; on fait seulement que vers la fin du douzième siècle Raymond, Comte de Toulouse, donna le Diois & le Valentinois à Aymar de Poitiers. En 1446 ces deux comtés furent incorporés au Dauphiné. Louis XII en fit un duché en 1498. Henri II gratifia Diane de Poitiers, sa maîtresse, de l'usufruit de ce duché. Louis XIII l'érigea en duché-pairie, dont il fit la donation à Honoré de Grimaldi, Prince de Monaco, qui avoit reçu dans la Ville garnison françoise. Valence est la capitale de ce duché.

VALÈRE - MAXIME, Historien latin, sortoit de la famille des Valères & de celles des Fabiens. Son goût pour la Littérature ne lui ôta point celui des armes. Il suivit Sexte Pompée à la guerre. A son retour il composa un recueil des actions & des paroles remarquables des Romains & des autres hommes illustres. Son ouvrage est en neuf livres ; il le dédia à Tibère. Plusieurs croient que l'ouvrage que nous avons n'est qu'un abrégé du sien composé par Julius Patis. Son style est barbare, à quelques endroits près. Il intéresse plus par le fond des choses que par la manière dont il les rend.

VALÉRIEN, Empereur romain, proclamé l'an 253 de Jésus-Christ, eut d'abord à combattre les Goths & les Scythes ; il fut ensuite obligé d'employer ses forces contre Sapor, Roi de Perse, qui faisoit des progrès prodigieux en Syrie, en Cilicie

& en Cappadoce. Les deux armées se rencontrèrent en Mésopotamie, & Valérien fut fait prisonnier en 269. Le Roi Sapor le mena en Perse, où il le traita avec indignité ; jusqu'à le faire servir de marche-pied lorsqu'il montoit à cheval. Il mourut en captivité l'an 269, âgé de soixante-onze ans, après en avoir régné sept. Sapor le fit écorcher après qu'il fut mort, fit corroyer sa peau, la fit teindre en rouge & la mit dans un temple pour être un monument éternel de la honte des Romains. Valérien parut mériter les honneurs de la République tant qu'il fut particulier ; mais lorsque parvenu à la puissance suprême il fut en spectacle à tout le monde, il parut avoir moins de vertus & plus de défauts. Il ne savoit pas juger du mérite, & eut toujours de mauvais Ministres. Il abusoit souvent de sa puissance. Ses lauriers furent flétris par plusieurs traits de lâcheté.

VALÉRIA ; c'est le nom, 1^o. d'une ancienne contrée de la Germanie, & qui comprenoit une portion de la Pannonie. Elle est appelée en conséquence *Valeria Pannonia* par Ammien Marcellin. Selon cet Auteur Galere Maximien ayant abattu des forêts immenses & fait écouler le lac Peizon dans le Danube, donna à cette Province le nom de sa femme Valérie, fille de l'Empereur Dioclétien. La Valérie de Pannonie étoit renfermée entre le Danube & la Drave.

2^o. Valéria est le nom d'une ancienne Province d'Italie selon Paul Diacre, qui dit que la Nurcie lui étoit annexée, & qu'elle étoit entre l'Ombrie, la Campanie & le Picenum.

3^o. Valéria étoit une ancienne Ville d'Italie selon Strabon, qui la place

place dans le Latium sur la voie Valérienne.

4°. Valeria étoit une ancienne Ville de l'Espagne Tarragonoise ; c'étoit, selon Ptolémée, une des Villes des Celtibères. Ses habitans sont nommés *Valerianenses* par Pline, qui les met au nombre des colonies. Cette Ville étoit bâtie sur une colline ; les Maures la ruinèrent, & , selon Vascus, Cuença sur le Xucar dans la nouvelle Castille s'est élevée des débris de *Valeria*.

VALÉRIANE ; substantif féminin.

Valeriana. Plante dont on distingue quatre espèces principales, savoir, la *grande valériane*, la *valériane sauvage & des bois*, ou *valériane commune*, la *petite valériane aquatique*, ou la *valériane des prés ou des marais*, & la *valériane grecque*.

La *grande valériane* que l'on cultive dans les jardins sous le nom de *valériane franche* croît naturellement dans les Alpes & sur les hautes montagnes ; on la trouve aussi dans les bois, mais rarement. Sa racine est grosse comme le pouce, ridée, située transversalement & à fleur de terre, garnie en-dessous de plusieurs grosses fibres qui se croisent, de couleur jaunâtre, d'une odeur forte, désagréable, sur-tout quand elle est sèche ; elle est d'un goût aromatique ; elle pousse des tiges hautes d'environ trois pieds, grêles, rondes, creuses, rameuses, garnies d'espace en espace de feuilles opposées & lisses, les unes entières, les autres découpées profondément de chaque côté, longues & obtuses ; ses fleurs naissent dans le printemps, comme en ombelles, aux sommités des tiges & des rameaux formant une espèce de girandole ; elles sont petites, blanchâtres, tirant sur le purpurin,

Tome XXIX,

d'une odeur suave qui approche un peu de celle du jasmin. Chacune de ces fleurs, dit Lémery, est un tuyau évalé en rosette taillée en cinq parties, avec quelques étamines à sommets arrondis ; à chaque fleur succède une semence aplatie, oblongue & couronnée d'une aigrette.

La racine est la partie principale de cette plante dont la Médecine fasse usage ; c'est la meilleure & la plus estimée des valérianes après la suivante. Les chats aiment à se rouler dessus comme sur la cataire. On l'estime apéritive & diurétique, & même un peu alexitère & sudorifique ; on l'emploie avec succès dans l'asthme & pour les obstructions du foie ; on la prescrit à la dose de demi-once en décoction, ou à la dose d'un gros en substance ; on prétend qu'elle fortifie aussi la vue. Cette racine de grande valériane entre dans la composition de nos plus fameux antidotes.

La *valériane sauvage & des bois*, ou *valériane commune* croît dans les bois taillis & les broussailles : sa racine est fibreuse, blanchâtre, rampante, d'un goût aromatique & d'une odeur fort pénétrante & désagréable ; elle pousse des tiges à la hauteur d'un homme, droites, grêles, fistuleuses, un peu velues, cannelées & entrecoupées de nœuds d'espace en espace : ses feuilles sont semblables à celles de l'espèce précédente, mais plus divisées, plus vertes, dentelées en leurs bords, un peu velues en-dessous & parsemées de grosses veines inodores, d'un goût salé & amer. On a remarqué que quand cette plante se trouve aux lieux humides & ombrageux, elle donne une variété de feuilles plus larges, plus lisses, d'un

R

verr plus luisant & à tiges plus fortes : ses fleurs, qui paroissent en Mai & en Juin, ressemblent assez à celle de la valériane des jardins : ses semences sont également à aigrettes ; elles sont mûres en Juillet.

La racine de cette valériane abonde en sel volatil, aromatique, huileux : ces principes la rendent anti-épileptique, vermifuge, sudorifique, hystérique & propre pour provoquer les menstrues ; elle soulage beaucoup les asthmatiques & ceux qui ont des vapeurs & des mouvemens convulsifs. On doit cueillir cette racine au printemps, avant la pousse des tiges, la faire sécher à l'ombre & la mettre en poudre.

La petite valériane aquatique, ou la valériane des prés ou des marais croît dans les prés, aux lieux marécageux & sur les bords des ruisseaux ; sa racine est menue, rampante, blanchâtre & fibrée, d'une odeur aromatique, nullement désagréable, mais d'une saveur assez forte & amère ; elle pousse une tige haute d'environ un pied, anguleuse, grêle, rayée, creuse, entrecoupée de nœuds où naissent les feuilles opposées & découpées ; ses fleurs forment en Avril & en Mai au haut de la tige une manière d'ombelle comme dans la valériane des bois ; elles sont d'un blanc rougeâtre : il succède à chaque fleur une semence aigrettée qui est mûre en Juin.

Cette plante possède les mêmes propriétés que les deux valérianes précédentes, mais dans un degré bien inférieur.

La valériane grecque est une plante que l'on cultive dans les jardins : ses racines sont fibrées, blanchâtres & serrent en terre. De ces racines sortent des feuilles vertes pendant

l'hiver, longues d'un pouce, rangées par paires, dix ou douze sur une côte terminée par une seule feuille. Chaque feuille est traversée longitudinalement par trois nerfs assez gros : entre ces feuilles s'élèvent plusieurs tiges hautes de deux pieds, cannelées, grosses comme le doigt, rameuses, velues & creuses, revêtues de feuilles très-distantes les unes des autres, terminées par des fleurs en rosette à cinq quartiers, ordinairement bleuâtres & d'une odeur légèrement agréable : à ces fleurs succèdent des fruits capsulaires ; les coques s'ouvrent par la maturité, & laissent voir trois cellules remplies de petites semences oblongues & noires. Cette plante est de pur agrément ; cependant on l'estime vulnéraire.

VALERIO, (Augustin) né à Venise en 1531, d'une des meilleurs familles de cette ville, devint Docteur en Théologie & en Droit Canon, & fut fait Professeur de morale dans sa patrie en 1535. Défaubé des vains plaisirs du monde, il prit l'habit ecclésiastique & fut fait évêque de Verone en 1565, sur la démission du Cardinal Bernardi Naugerio, son oncle. Son zèle apostolique, sa vigilance active & ses connoissances le lièrent d'une étroite amitié avec S. Charles Borromée. Grégoire XIII l'appella à Rome, où il le mit à la tête de plusieurs Congrégations, après l'avoir honoré de la pourpre romaine. Valerio mourut dans cette ville en 1606, à soixante-quinze ans. Ses ouvrages les plus estimés sont 1°. *la Rhétorique du Prédicateur*, composée par l'avis & sur le plan de S. Charles Borromée. Cet ouvrage solide & instructif renferme des réflexions judicieuses sur l'art d'exciter les pas-

sions des Auditeurs, sur celui d'ot-
ner ou de fortifier la diction, sur
les défauts dans lesquels les Ora-
teurs Chrétiens peuvent tomber: il
est en latin. Nous en avons une tra-
duction françoise par M. Dinouart,
à Paris, chez Nyon, 1750, in-12.
2°. *De cautione adhibenda in eden-
dis libris*. On trouvera dans ce der-
nier livre le Catalogue des ouvra-
ges d'*Augustin Valerio*, tant imprimés
que manuscrits. Ils sont en grand
nombre.

VALERIO VINCENTINI, dont le
vrai nom est *Valerio le belli*, Gra-
veur sur pierres fines, natif de
Vicence, mourut en 1546. C'est un
des Graveurs modernes qui a le
plus approché des anciens qui se
sont distingués dans ce genre. On
remarque dans ses ouvrages une
dextérité & une propreté qui ne lais-
sent rien à désirer. Plus de finesse
dans le dessein, & plus de grâce,
l'auroient rendu un artiste parfait.
Il avoit une facilité prodigieuse, &
l'on a de lui une grande quantité
de pierres précieuses embellies par
son travail; il s'est aussi exercé sur
les cristaux, & il a gravé beaucoup
de poinçons pour les médailles.
Clément VII qui l'estimoit, l'occupa
long-temps: entr'autres ouvrages,
il grava pour ce Pape un beau cof-
fre de cristaux de roche, dont Sa Sainteté
fit présent à François I. Ce
Graveur avoit amassé de grands
biens qu'il employoit à acquérir les
chefs-d'œuvres que l'art offre en
tout genre.

VALÉSIENS; (les) hérétiques ainsi
nommés, parce qu'ils avoient pour
chef un certain Valésius. On leur
donna aussi le nom d'*Eunuques*,
parce qu'en effet ils se mutiloient,
& enseignoient que sans cette opé-
ration il étoit impossible de faire

son salut. Voici quelle fut l'origine
de cette Secte extravagante. Le cé-
lèbre Origene tenoit une école, &
avoit parmi ses Disciples de jeunes
filles. Des gens mal intentionnés en
prirent occasion d'attaquer ses
mœurs, & de noircir sa réputation.
Origene fut si sensiblement piqué
de cet affront fait à son honneur,
que pour fermer la bouche aux
calomnieux, il se mit dans un
état à ne jamais exciter de pareils
soupçons. Plusieurs blâmèrent cette
action comme l'effet d'un zèle indis-
cret, d'autres la regardèrent comme
l'héroïsme de la vertu.

Le Patriarche de Jerusalem con-
noissant le mérite d'Origene, ne
jugea pas que l'état où il s'étoit ré-
duit fût une raison suffisante pour
l'exclure du Sacerdoce, & le con-
sacra Prêtre. Parmi les admirateurs
de l'action d'Origene, Valésius fut
un des plus ardens. Cet homme à
qui son tempérament tout de feu
faisoit sentir à chaque instant com-
bien il est difficile de faire son salut,
lorsqu'on est sans cesse tourmenté
par l'aiguillon de la chair, trouva
qu'Origene avoit agi très-prudem-
ment lorsqu'il avoit retranché la
cause de toutes les tentations, &
suivit son exemple. Après s'être mu-
tilé, il soutint hautement que la
qualité d'Eunuque bien loin d'être
un obstacle pour arriver au Sacer-
doce, devoit être regardée au con-
traire comme le plus sûr garant de
la chasteté qu'un Prêtre doit garder.
En conséquence, il demanda d'être
élevé à la Prêtrise; mais au lieu de
lui accorder cette faveur, on le
chassa de l'Église. Valésius retira
dans un canton de l'Arabie avec ses
partisans, dont le tempérament
étoit conforme au sien, & qui en
avoient apaisé la fureur par le

même remède, travailla autant qu'il put à grossir le nombre des Eunuques. Il ne tint pas à lui que la terre ne fût bientôt dépeuplée d'habitans, car il enseignoit publiquement que tout homme étoit obligé en conscience de se mutiler, & que sans cette opération nécessaire, il n'y avoit point de salut à espérer. Son zèle ne s'en tint pas aux simples exhortations : tous ceux qui malheureusementomboient entre ses mains, ou dans celles de ses Disciples, étoient les victimes de son fanatisme. Valésius les mettoit malgré eux à l'abri des tentations. Aussi jamais retraite de brigands ne fût évitée avec plus de soin par le Voyageur, que le canton habité par les Valésiens.

VALET ; substantif masculin. *Famulus*. Domestique, serviteur. *Il n'a pas encore payé les gages de ses valets. Il a trois valets de chambre. C'est un fort bon valet. Ce sont ses valets qui gouvernent la maison. Un valet de pied. Un valet d'écurie.*

On appelle *maître valet*, celui qui dans une terre ou dans une ferme, a autorité sur les autres valets.

On dit *ame de valet*, pour dire, ame basse.

On dit proverbialement, *tel maître, tel valet*, pour dire, que le valet se conforme ordinairement aux mœurs, aux manières de son maître.

On dit aussi *les bons maîtres font les bons valets*, pour dire, qu'en traitant bien ses Domestiques, on s'en fait bien servir.

On dit familièrement *qu'un homme fait le bon valet*, pour dire, qu'il fait le complaisant, l'empresé.

On dit encore familièrement, quand on ne veut pas faire quelque chose qu'on nous propose, ou ne

pas croire ce qu'on nous dit, *je suis votre valet. Je suis son valet.*

On dit proverbialement d'un homme qui par zèle ou autrement fait plus qu'on ne lui dit, *qu'il est comme le valet du diable, qu'il fait plus qu'on ne lui commande.*

On appelle *valet à louer*, un domestique qui n'a plus de maître. Il se dit aussi figurément & familièrement d'un homme de quelque qualité qu'il soit, qui a perdu son emploi, & qui en cherche un autre.

Dans chacune des quatre couleurs d'un jeu de cartes, il y a une carte qu'on appelle du nom de *Valet*. *Valet de cœur. Valet de carreau. Valet de pique. Valet de trèfle.*

On dit familièrement, *recevoir, traiter quelqu'un comme un valet de carreau*, pour dire, le recevoir très-mal, le traiter avec le dernier mépris.

VALET, se dit aussi d'un poids qui pend avec une corde derrière une porte, pour faire qu'elle se ferme sans qu'on y touche.

VALET, se dit encore d'un instrument de fer qui sert à tenir le bois sur l'établi d'un Menuisier.

VALET, se dit en termes d'horlogerie, d'une petite pièce d'acier qui dans la quadrature d'une montre ou pendule à répétition, contient l'étoile, & par conséquent le limaçon des heures dans une situation fixe.

VALET, en termes de manège, se dit d'un bâton qui à l'un de ses bouts a une pointe de fer émoussée. On s'en sert pour aider & pincer un cheval sauteur.

VALET, se dit aussi d'une barre de fer qui sert à tenir fermé l'un des deux battans d'une porte.

On appelle *valet de miroir*, une petite pièce de bois attachée der-

rière un miroir de toilette pour le
o utenir.

Voyez LAQUAIS, par les diffé-
rences relatives qui en distinguent
Valet.

VALETAILLE ; substantif féminin.
Multitude de valets. *Je le trouvai qui
jouoit avec la valetaille.* Il se dit tou-
jours par mépris.

VALET-A-PATIN ; substantif mas-
culin. Instrument de Chirurgie qui
est une sorte de pincette inventée
pour pincer les vaisseaux ouverts,
& dont on doit faire la ligature.

VALETTE, (Jean-Louis Nogaret de
la) Duc d'Épernon, naquit en 1554
d'une maison dont l'origine n'étoit
pas fort ancienne. Busbec le fait
petit-fils d'un Notaire ; mais l'abbé
le Gendre dit qu'il descendoit d'un
Capitou de Toulouse. Il commença
à porter les armes au siège de la
Rochelle en 1573, & s'attacha à
Henri IV, alors Roi de Navarre,
qu'il quitta peu de temps après. La
guerre s'étant allumée entre les
Huguenots & les Catholiques, il se
distingua sous le Duc d'Alençon
aux prises de la Charité, d'Issoire &
de Bouage. Henri III, dont il étoit
devenu le Favori, le créa Duc &
Pair en 1582, & le nomma cinq
ans après Amiral. Il possédoit tant
de Charges, qu'on l'appeloit la
Garderoberie du Roi. Il avoit alors le
gouvernement de l'Angoumois, de
la Saintonge, de l'Aunis, du Limou-
sin, du Boulonois, du pays Messin.
On le nomma Gouverneur de Nor-
mandie en 1588. Le Roi lui avoit
promis de le rendre si puissant,
qu'il ne pourroit pas lui ôter ce qu'il
lui avoit donné. Envoyé contre
les Ligueurs, il prit sur eux quel-
ques places, entr'autres Montreuil
& Pontoise. Après la mort de Henri
III, il abandonna le parti de Henri

IV, qui lui pardonna dans la suite.
Ce Monarque l'envoya en Provence
avec le titre de Gouverneur. D'Éper-
non soumit bientôt toutes les villes
de sa Province ; mais la haine qu'il
inspira aux Provençaux fut si forte,
qu'on attenta sur sa vie. Henri IV
lui ayant promis le gouvernement
du haut & du bas Limousin, il
quitta la Provence. D'Épernon fut
employé dans le Languedoc, & dans
le Béarn. Il soumit les villes de
Saint Jean d'Angeli, de Lunel &
de Montpellier. Pendant les que-
relles qui arrivèrent à la Cour après
la mort de Henri IV, il favorisa le
parti de la Reine Marie de Médicis,
à laquelle il avoit fait donner la
Régence. Cette Princesse ayant été
exilée, il alla la tirer du château de
Blois, où elle étoit reléguée, & la
mena dans ses terres à Angoulême,
comme un Souverain qui donneroit
du secours à son alliée. Il fallut que
Louis XIII traitât avec lui comme
de Couronne à Couronne, sans oser
faire éclater son ressentiment. Le
Duc d'Épernon fut moins ménagé
sur la fin de ses jours. Un démêlé
qu'il eût avec Sourdis Archevêque
de Bourdeaux, le fit exiler à Loches,
où il mourut en 1642 à quatre-
vingt-huit ans. Il étoit Gouverneur
de la Guienne, & il retiroit de
cette Province plus d'un million de
revenu. Tout chez lui étoit splen-
deur & faste. Sa vanité étoit sans
bornes, ainsi que son ambition,
mais ses talens étoient au-dessous
de ses prétentions. Ses Gardes
étoient obligés de faire les mêmes
preuves que les Chevaliers de
Malthe.

VALETTE (Louis de Nogaret de la)
fils du précédent, naquit avec une
forte inclination pour les armes,
mais ses parens le destinèrent à

l'Eglise, & lui obtinrent l'Abbaye de S. Victor de Marseille, & l'Archevêché de Toulouse. Paul V l'honora de la pourpre en 1621, sans que cette dignité pût lui faire perdre ses inclinations guerrières. Il contribua à l'enlèvement de la Reine Marie de Médicis du château de Blois; mais il abandonna ensuite son parti pour se livrer entièrement au Cardinal de Richelieu. Ce Ministre lui donna les premiers emplois de la guerre, le pourvut du Gouvernement d'Anjou, de celui de Metz, & l'envoya commander en Allemagne avec le Duc de Weimar, puis en Franche-Comté contre le Général Galas, ensuite en Picardie & en Italie, où il mourut à Rivoli, près de Turin en 1639, à l'âge de quarante-sept ans. Ainsi on vit un Archevêque, un Prince de l'Eglise Romaine, mourir les armes à la main. Envain le Pape Urbain VIII l'avoit menacé de le dépouiller du Cardinalat s'il ne quittoit ce métier de sang, il fut insensible à tout. Il avoit tous les vices de son père, la fierté, la cupidité, la prodigalité, l'amour des plaisirs. Il aimoit éperduement la Princesse de Condé, Charlotte de Montmorenci, & lui faisoit des présens considérables. Jacques Toton son Secrétaire nous a donné des Mémoires historiques & très-intéressans sur la vie de ce Cardinal.

VALEUR ; substantif féminin. *Valor*. Ce que vaut une chose suivant la juste estimation qu'on en peut faire. *Il faut qu'il représente les meubles, ou qu'il en paye la valeur. Il a acheté ce diamant, mais il en doit la valeur. Elle a la valeur de vingt mille francs de bijoux. Cette succession est de peu de valeur.*

On appelle *pièces de nulle valeur*

papiers de nulle valeur, les pièces, les papiers inutiles & qui ne servent de rien.

En parlant de monnoie, on appelle *valeur intrinsèque*, la valeur qui ne dépend que du poids & du titre du métal. *C'est toujours sur la valeur intrinsèque que les monnoies sont reçues dans les Pays étrangers.*

On dit des choses qui se vendent bien avantageusement, qu'*elles sont en valeur*. *Les vins de Bourgogne sont presque toujours en valeur. Les perles ne sont plus en valeur aujourd'hui, comme elles y étoient anciennement.*

On dit pareillement qu'*une terre, qu'une ferme est en valeur*, quand elle est bien cultivée, & en état de rapporter ce qu'elle doit produire; & en ce sens on dit, *mettre, remettre une terre, une ferme, des bois, des vignes en valeur*, pour dite, les rétablir, en sorte qu'elles rapportent ce qu'elles doivent rapporter.

En Musique, on appelle *valeur*, la durée que doit avoir chaque note, relativement à sa figure. *La valeur d'une blanche est le double de la valeur d'une noire.*

VALEUR, se dit aussi en parlant de la juste signification des termes suivant l'usage reçu. *Il faut qu'un Ecrivain connoisse la valeur des mots dont il se sert.*

En quelques occasions on dit, *la valeur de*, pour exprimer l'estimation qu'on fait à peu près de quelque espace de lieu ou de temps, ou de quelque autre chose que ce soit. *Nous fîmes à peu près la valeur d'une lieue en nous promenant. Son plaidoyer dura la valeur d'une heure & demie. Nous ne bûmes pas la valeur d'une chopine de vin.* Il est du style familier.

VALEUR REÇUE, est une expression dont on se sert dans les promesses & dans les lettres de change, pour marquer qu'on a reçu autant que la somme qui y est spécifiée. *Je dois & promets payer à M. Alexandre cent louis, valeur reçue en marchandises, valeur reçue comptant, pour valeur reçue.*

VALEUR, est aussi le nom de cette vertu qui consiste à s'exposer courageusement à tous les périls de la guerre.

La valeur est un germe heureux que la Nature met en nous, mais qui ne peut éclore, si l'éducation & les mœurs du pays ne le fécondent.

Voulez-vous rendre une Nation valeureuse, que toute action de valeur y soit récompensée. Mais quelle doit être cette récompense? l'éloge & la célébrité. Faites construire des chars de triomphe pour ceux qui auront triomphé, un grand cirque pour que les Spectateurs & les Rivaux & les applaudissemens soient nombreux; gardez vous sur tout de payer avec de l'or ce que l'honneur seul peut & doit acquitter. Celui qui songe à être riche, n'est ni ne sera jamais valeureux. Qu'avez-vous besoin d'or? Un laurier récompense un Héros.

Il s'agissoit dans un Siège de reconnoître un point d'attaque; le péril étoit presque inévitable. Cent louis étoient assurés à celui qui pourroit en revenir; plusieurs braves y étoient déjà restés. Un jeune homme se présente, on le voit partir à regret, il reste long-temps, on le croit tué; mais il revient, & fait également admirer l'exactitude & le sang froid de son récit. Les cent louis lui sont offerts; vous vous moquez de moi, mon Général, répondit-il alors. Va-

z-on là pour de l'argent? Le bel exemple!

Que l'on parcoure dans les fastes de l'histoire, les siècles de l'ancienne chevalerie, où tout jusqu'aux jeux de l'amour, avoit un air martial; où les couleurs & les chiffres de la maîtresse ornoient toujours le bouclier de l'amant; où la barrière des tournois ouvroit un nouveau chemin à la gloire; où le vainqueur aux yeux de la Nation entière recevoit la couronne des mains de la beauté: qu'à ces jours d'honneur l'on compare ces temps d'apathie & d'indolence où nos Guerriers ne soulevèrent pas les lances que manioient leurs pères, on verra à quel point les mœurs & l'éducation influent sur la valeur.

La valeur aime autant la gloire qu'elle déteste le carnage; cede-t-on à ses armes, ses armes cessent de frapper; ce n'est point du sang qu'elle demande, c'est de l'honneur, & toujours son vaincu lui devient cher, sur-tout s'il a été difficile à vaincre.

Du temps du Paganisme, elle fit les Dieux, depuis elle créa les premiers Nobles.

C'est à elle seule que semble appartenir la pompe fastueuse des armoiries, ces casques panachés qui les couronnent, ces faisceaux d'armes qui servent de support aux écussons, ces livrées qui distinguoient les chefs dans la mêlée, & toutes ces décorations guerrières qu'elle seule ne dépare pas.

Ces superbes privilèges aujourd'hui si prisés & si confondus, ne sont pas le seul appanage de la valeur, elle possède un droit plus doux & plus flatteur encore, le droit de plaire. Le valeureux fut toujours le héros de l'amour, c'est à lui que la

Nature a particulièrement accordé des forces pour la défense de ce sexe adoré, qui trouve les siennes dans sa foiblesse. C'est lui que ce sexe charmant aime sur-tout à couronner comme son vainqueur.

Non contente d'annoblir toutes les idées & tous les penchans, la *valeur* étend également ses bienfaits sur le moral & sur le physique des héros, c'est d'elle sur-tout que l'on tient cette démarche imposante & facile, cette aisance qui pare la beauté, ou prête à la disgrâce un charme qui la fait oublier; cette sécurité qui peint l'assurance intérieure; ce regard ferme, sans rudesse, que rien n'abaisse que ce qu'il est honnête de redouter.

Différences relatives entre *cœur*, *courage*, *valeur*, *bravoure*, *intrépidité*.

Le *cœur* bannit la crainte ou la surmonte; il ne permet pas de reculer, & tient ferme dans l'occasion. Le *courage* est impatient d'attaquer, il ne s'embarasse pas de la difficulté, & entreprend hardiment. La *valeur* agit avec vigueur, elle ne cède pas à la résistance, & continue l'entreprise malgré les oppositions & les efforts contraires. La *bravoure* ne connoît pas la peur, elle court au danger de bonne grace, & préfère l'honneur au soin de la vie. L'*intrépidité* affronte & voit de sang-froid le péril le plus évident; elle n'est point effrayée d'une mort présente.

Il entre dans l'idée des trois premiers de ces mots, plus de rapport à l'action que dans celle des deux derniers, & ceux-ci à leur tour renferment dans leur idée particulière, un certain rapport au danger que les premiers n'expriment pas.

Le *cœur* soutient dans l'action, le

courage fait avancer, la *valeur* fait exécuter, la *bravoure* fait qu'on s'expose; l'*intrépidité* fait qu'on se sacrifie.

Il faut que le *cœur* ne nous abandonne jamais, que le *courage* ne nous détermine pas toujours à agir, que la *valeur* ne nous fasse pas mépriser l'ennemi, que la *bravoure* ne se pique pas de paroître mal-à-propos, & que l'*intrépidité* ne se montre que dans le cas où le devoir ou la nécessité y engagent.

VALEUREUSEMENT, adverbe. *Generosè*. Avec *valeur*. *Ils combattirent valeureusement*. Il n'est plus guère usité que dans le style soutenu.

VALEUREUX, EUSE; *Fortis*. Brave, vaillant, qui a beaucoup de *valeur*. *Des soldats valeureux*. Voyez **VALEUR**.

VALHALLA; substantif masculin. C'est le nom que la Mythologie des anciens Celtes, Scandinaves ou Goths donne à un séjour de délices destiné pour ceux qui périroient dans les combats; Valhalla étoit le palais du Dieu Odin; les plaisirs dont on y jouissoit étoient conformes aux idées guerrières de ces peuples avides de combats. Ils supposoient donc que ceux qui étoient admis dans le Valhalla avoient tous les jours le plaisir de s'armer, de passer en revue, de se ranger en ordre de bataille & de se tailler en pièces les uns les autres; mais dès que l'heure du festin étoit venue, les Héros retournoient dans la salle d'Odin parfaitement guéris de leurs blessures; là ils se mettoient à boire & à manger: leur boisson étoit de la bière & de l'hydromel qu'ils buvoient dans les crânes des ennemis qu'ils avoient tués, & que leur verssoient des Nymphes appelées *Valkyries*. On voit combien une pareille doctrine

Doctrine étoit propre à inspirer le courage & le desir d'une mort glorieuse dans les combats, à ces peuples qui ont conquis la plus grande partie de l'Europe.

L'entrée du Valhalla n'étoit promise qu'à ceux qui périssoient dans les combats, toute autre mort étoit regardée comme ignominieuse; & ceux qui mourroient de maladie ou de vieillesse alloient dans le Niffheim ou dans l'enfer destiné aux lâches & aux scélérats.

VALIDATION; substantif féminin. Il se dit en parlant des lettres accordées en Chancellerie, pour rendre valides des criées où il se trouve quelque défaut de formalités. Dans les coutumes de Vitry, Château-Thierry & quelques autres, les Praticiens sont dans l'usage, lorsqu'il est question, de certifier des criées, d'observer si toutes les significations ont été faites par la Partie saisie: cette formalité y est tellement de rigueur, que pour en couvrir le défaut, on a recours à des lettres de validation de criées. L'adresse de ces lettres se fait au juge devant lequel les criées sont pendantes.

VALIDATION, se dit aussi des jugemens & Arrêts qui font valider des articles de dépense qui dans la règle étroite n'auroient pas été alloués à un comptable. *Il a obtenu au Conseil un Arrêt de validation.*

VALIDE; adjectif des deux genres. *Validus*. Valable, qui a les conditions requises par les loix pour produire son effet. Il ne se dit guère que des contrats ou autres actes, & des Sacremens. *Un acte est valide en la forme lorsqu'il est revêtu des formalités nécessaires, & il est valide au fond, lorsque les dispositions qu'il renferme n'ont rien de prohibé. Pour que le mariage soit valide, il faut*

Tome XLIX.

qu'il soit célébré selon les loix de l'État.

VALIDES, signifie aussi sain, vigoureux. Il n'est guère usité qu'en cette phrase, *mendiants valides*. *Les mendiants valides qui sont sans domicile & qui courent le pays, doivent être arrêtés comme vagabonds par les Prévôts des Maréchaux.*

VALIDÉ; terme de relation. On appelle ainsi en Turquie la Sultane, mère de l'Empereur qui est sur le Trône. La *Sultane validé* est toujours très-respectée par son fils, & prend part aux affaires de l'État, suivant le plus ou le moins d'ascendant qu'elle fait prendre sur son esprit. Elle jouit d'une liberté beaucoup plus grande que les autres Sultanes qui sont dans le ferrail, & peut y changer & y introduire ce que sa fantaisie lui suggère. La loi veut que le Sultan obtienne le consentement de sa mère pour coucher avec quelqu'une des femmes qui y sont renfermées; ainsi la Validé lui amène une fille choisie pour attirer ses regards; elle trouveroit très-mauvais & se croiroit deshonorée si son fils ne s'en rapportoit à son choix. Son Médecin nommé *Hekifis Effendi*, lorsqu'elle tombe malade, est introduit dans son appartement, mais il ne lui parle qu'au travers d'un voile dont son lit est environné, & ne lui tâte le pouls qu'au-travers d'un linge fin qu'on met sur le bras de la Sultane validé. Elle a un revenu particulier que l'on nomme *paschmalyk*; il est de mille bourses ou d'environ quinze cent mille francs dont elle dispose à sa volonté.

VALIDÉ; ÉE; participe passif. *Voy.*

VALIDER.

VALIDEMENT; adverbe. *Validè*. Valablement, avec assurance que la chose dont il s'agit aura son effet.

S

Elle ne peut vendre valablement son bien sans être autorisée par son mari.

VALIDER ; verbe actif de la première conjugaison , lequel se conjugue comme **CHANTER**. Faire valoir , rendre valide. *Le comptable a obtenu des lettres pour faire valider cette dépense à la Chambre des Comptes. Il faut l'autorisation du mari pour valider ce contrat. Valider un mariage.*

Les deux premières syllabes sont brèves , & la troisième longue ou brève. Voyez **VERBE**.

VALIDITÉ ; substantif féminin. La force & la vertu que certaines choses reçoivent des formalités & des conditions requises pour les rendre valables. *Il conteste la validité du testament. On ne sauroit contester la validité de cet acte. Il faut le consentement des parens ou du tuteur pour la validité du mariage d'un mineur.*

VALINCOUR, (Jean-Baptiste-Henri du Trouffet de) naquit en 1653 , d'une famille noble originaire de St-Quentin en Picardie. Il fut Secrétaire général de la Marine , Académicien de la Crusca , honoraire de l'Académie des Sciences & reçu à l'Académie Française en 1699. Il fit ses études chez les Jésuites de Paris avec assez peu de succès ; mais ses humanités finies , son génie se développa & sa pénétration parut avec éclat. Bossuet le fit entrer en 1685 chez le Comte de Toulouse , Amiral de France ; il étoit Secrétaire général de ses commandemens & même Secrétaire de la Marine , lorsqu'en 1704 ce Prince gagna la bataille de Malaga contre les flottes Angloise & Hollandoise. Valincour fut toujours à ses côtés & y reçut une blessure. Louis XIV l'avoit nommé son historien à la place de Racine

son ami. Il travailla avec Boileau à l'histoire de ce Prince qui fut souvent commencée & jamais finie ; l'incendie qui consuma la maison de Saint-Cloud en 1725 , fit périr les fragmens de cet ouvrage , ainsi que plusieurs autres manuscrits. Il supporta cette perte avec la résignation d'un Philosophe. *Je n'aurois guère profité de mes livres*, disoit-il, *si je ne savois pas les perdre*. Cet homme illustre mourut en 1730 à 77 ans , regretté de tous les gens de lettres , Admirateur passionné du mérite & des talens , & encore plus ami de la paix entre les savans , Valincour étoit le conciliateur de ceux qu'avoit pu désunir la diversité d'opinions. La candeur , la probité formoient son caractère , & quoiqu'il eût été à la Cour , il ne savoit ni feindre ni flatter. On a de lui 1°. *une lettre à madame la Marquise de... sur la Princesse de Clève*, Paris 1678 in-12. Cette critique est le modèle d'une censure raisonnable ; l'auteur blâme avec modération & loue avec plaisir ; 2°. *la vie de François de Lorraine , Duc de Guise* , 1681 , in-12 : elle est écrite avec assez d'impartialité ; 3°. *des observations critiques sur l'Œdipe de Sophocle* , in-4°. Valincour , malgré ses occupations sérieuses , s'est fait quelquefois un amusement de la poésie pour laquelle il avoit du goût & du talent. On a de lui des traductions en vers de quelques odes d'Horace , des stances & plusieurs contes où l'on remarque une imagination enjouée.

VALISE ; substantif féminin. Espèce de long sac de cuir qui s'ouvre dans sa longueur , propre à être porté sur la croupe d'un cheval , & dans lequel on met des hardes pour sa commodité. *Le cheval du valet porte ordinairement la valise du Maître. Une*

valise remplie de linge. Ouvrir la valise.

Il y a aussi des valises qui ne peuvent guère être chargées que sur un charriot ou sur une charrette, comme une valise propre à y mettre des matelats. *Valise à lit.*

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

VALKYRIES; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. C'est le nom que les anciens Scandinaves ou Goths donnoient à des Nymphes qui habitoient le Valhalla, c'est-à-dire, le paradis des Héros, la demeure d'Odin. Une de leurs fonctions étoit de verser à boire aux Héros qui avoient été admis dans le palais d'Odin; c'étoient aussi elles qui présentoient à ce Dieu ceux qui mouroient dans les batailles.

VALLA, ou **VALLE**, (Laurent) né à Plaisance en 1408 fut un de ceux qui contribuèrent le plus à renouveler la beauté de la langue latine, & à chasser la barbarie gothique. Son séjour à Rome lui valut le droit de citoyen; mais son humeur caustique l'obligea de quitter cette ville. Il se retira à la Cour d'Alphonse, Roi de Naples, protecteur des lettres, qui voulut bien apprendre de lui la langue latine à l'âge de 50 ans. Valle ne fut pas plus retenu à Naples qu'il l'avoit été à Rome; il s'avisait de censurer le Clergé & de dogmatiser sur les mystères de la Trinité, sur le franc arbitre, sur les vœux de continence & sur plusieurs autres points importants. Ses ennemis le déférèrent à l'Inquisition qui le condamna à être brûlé vif; mais le Roi Alphonse modéra la rigueur de cette Sentence. Les Inquisiteurs se contentèrent de fouetter

le coupable autour du cloître des Jacobins. Valle ne pouvant demeurer à Naples après cet outrage, retourna à Rome où le Pape Nicolas V lui fit un accueil favorable. Il y vécut avec plus de prudence qu'auparavant; mais ce n'est pas une raison qui le justifie de la méchanceté dont le Pogge l'accusa à la face de l'Europe. Ces deux savans, la lumière de leur siècle, se déchirèrent comme les plus vils des hommes. Ils s'imputèrent mutuellement un caractère vain, inquiet, satyrique; ils avoient tous deux raison & c'est bien en vain que l'Abbé Wigerini a cherché à justifier Valle. Cet auteur mourut à Rome en 1458, à 50 ans, après avoir enseigné les belles lettres & la rhétorique avec réputation à Gènes, à Pavie, à Milan, à Naples & dans les autres principales villes d'Italie. Il fut enterré dans l'Eglise de Saint Jean de Latran dont on dit qu'il étoit Chanoine. On a de lui 1^o. six livres des *élégances de la langue latine*, ouvrage estimable, imprimé à Paris en 1575, in-4^o. & à Cambridge in-8^o. On l'accusa faussement de l'avoir volé: 2^o. un traité contre *la fausse donation de Constantin*: 3^o. *l'histoire du règne de Ferdinand, Roi d'Arragon*. Cette histoire prouve que Laurent Valle étoit plus propre à donner aux autres des préceptes pour écrire, qu'à les pratiquer; il écrit en Rhéteur. 4^o. des Traductions de *Thucydide*, d'*Hérodote* & de *l'Iliade d'Homère*: Ces traductions sont des paraphases infidèles. Valle n'entendoit pas si bien le grec que le latin: 5^o. des notes sur *le nouveau Testament*, qui valent un peu mieux que les versions: 6^o. un traité du *faux* & du *vrai* qui offre quelques bonnes réflexions. L'auteur, parrain d'Épi-

cure, fut l'ennemi déclaré d'*Aristote*.

VALLADOLID; ville épiscopale & considérable d'Espagne, dans la Castille vieille, sur les rivières d'Escueva & de Pisuerga, près du Duero, à 21 lieues, sud-ouest, de Burgos, & 34, nord-ouest, de Madrid, sous le 13^e degré, 34 minutes de longitude, & le 41^e degré, 42 minutes de latitude. Il y a dans cette ville une Université fondée en 1345 par le Pape Clément VI. On y compte environ 11000 maisons, dont la plupart sont très-belles, & 70 couvens qui ont presque tous des églises superbes. Outre la grande place du marché, on en remarque une au milieu de la ville, qu'on dit ne le céder en rien à la place royale de Paris. Parmi un grand nombre de palais magnifiques, on admire surtout le palais où les Rois faisoient autrefois leur résidence.

VALLADOLID, est aussi le nom d'une ville épiscopale & considérable d'Amérique, capitale de la Province de Méchoacan dans la nouvelle Espagne, à 50 lieues, ouest, de Mexico.

Les Espagnols ont encore en Amérique trois autres villes de même nom : l'une est dans le gouvernement de Honduras, sur les frontières de l'audience de Nicaragua; la seconde dans l'Yucatan & la troisième au Pérou, dans l'audience de Quito, près des Andes.

VALLAGE; (le) petit pays de France qui fait partie de la Champagne. Il est borné au nord par le Pertois, au levant par le Barrois, au midi par le Bassigni & à l'occident par la Champagne proprement dite. Il est arrosé par l'Aube, la Marne, &c. On y voit beaucoup de belles vallées où l'on recueille du vin & des grains & dans lesquelles on nourrit

quantité de bestiaux. Joinville en est la capitale.

VALLAIRE; adjectif féminin & terme d'Antiquité. On appeloit chez les Romains *couronne vallaire*, la couronne que l'on donnoit à celui qui avoit le premier franchi les retranchemens de l'ennemi.

VALLAIS; (le) pays voisin & allié des Suisses. Il est borné au nord par le canton de Berne, au midi par le Val d'Aost, au levant par le canton d'Uri, & au couchant par la République de Genève; de ce dernier côté il fait face à la Savoie. Ce pays est une vallée étroite, dont la longueur est d'environ 34 lieues; sa largeur est fort inégale. Le Rhône traverse le Vallais dans toute sa longueur, du levant au couchant. On le divise en haut & bas Vallais, qui sont l'un & l'autre très-peuplés. Le haut Vallais est partagé en sept communautés, départemens ou juridictions, que l'on nomme *Dixaines* en François & *Zebnden* en allemand. Le bas Vallais est divisé en six gouvernemens ou bannières.

Il n'y a peut-être point dans la Suisse de contrée si bien entourée de montagnes que le Vallais, ni si bien fortifiée par la nature; mais quoique ce pays soit une vallée environnée de hautes montagnes couvertes de neiges, c'est cependant le quartier le plus chaud de la Suisse. Il produit de très-bons vins, dont les vignes sont sur des rochers; le terroir rapporte aussi suffisamment de blé, de seigle & d'orge pour la nourriture des habitans: ils sont accoutumés à la fatigue, endurcis au travail; & comme ils vivent frugalement & respirent un air pur, ils parviennent sans maladies à une vieillesse vigoureuse; ils paroissent n'être exposés qu'à la difformité du

gostre, qui peut venir de la mauvaise qualité des eaux; mais ce mal même n'est pas universel; tout le pays est cultivé & planté d'arbres fruitiers.

Le haut Vallais, où est la source du Rhône, étoit autrefois occupé par les *Seduni* qui ont laissé leur nom à la ville de Sion, appelée en latin *Seduni*, & le bas Vallais par les *Veragri*, dont la situation a été exactement marquée par César dans le livre trois de ses commentaires, où il nomme par ordre les *Nantuates*, les *Veragri* & les *Seduni*, qui occupoient le pays depuis les Allobroges, le lac Léman & le Rhône jusqu'aux hautes Alpes, *usque ad summas Alpes*, où est la source du Rhône.

Le Vallais fit partie du Royaume de Bourgogne sous les Mérovingiens & les Carlovingiens. Les successeurs de Rodolphe élu l'an 888, Roi de la Bourgogne transjurane & septentrionale, jouirent paisiblement de ce même pays jusqu'à Rodolphe III, sous lequel les Officiers nommés *Comtes*, s'érigèrent en Princes & les Evêques aussi, ce qu'ils avoient commencé à faire dès le tems du Roi Conrard le Pacifique, père & prédécesseur de Rodolphe, nommé le *Lâche*, parce qu'il souffrit & autorisa ces usurpations. Les Empereurs allemands, qui succédèrent à Rodolphe, mirent le gouvernement de la Bourgogne transjurane entre les mains des Ducs de Zéringue, qui attaquèrent les Vallaisans, mais avec divers succès, & ils furent obligés enfin de les laisser vivre dans leurs montagnes en liberté.

La plus ancienne alliance que les Vallaisans ayent faite avec quelques Cantons de la Suisse, est celle qu'ils contractèrent pour dix ans

avec les Bernois l'an 1250, qu'ils renouvelèrent en 1448, & qu'ils déclarèrent stable & éternelle en 1475. Ils avoient fait une pareille alliance en 1473 avec les Cantons de Lucerne, d'Ury & d'Underwald; & en 1529, ils furent admis par tous les Cantons dans l'alliance helvétique. Il fut cependant ajouté dans l'acte une clause qui portoit que cette alliance seroit renouvelée tous les vingt-cinq ans.

Enfin en 1533, l'Evêque & la République de Vallais renouvelèrent leur alliance avec les trois Cantons catholiques, Lucerne, Ury & Underwald, & les quatre autres, savoir, Schwitz, Zoug, Fribourg & Soleure y acquiescèrent.

Ce renouvellement fut en quelque manière une nouvelle alliance; car du côté des Suisses tous les Cantons catholiques y stipulèrent, & du côté des Vallaisans, qui sont fort attachés à l'Eglise romaine, l'Etat y entra pareillement.

VALLAISANS; (les) peuples qui habitent le Vallais. Voyez VALLAIS.

VALLEBOURG; petite ville de Suisse dans le Canton de Bâle, au pied du mont Jura, avec un château bâti sur un rocher. Cette place située à la gorge des montagnes, dans un vallon étroit, fait un passage important, parceque c'est la grande route de Genève, de Berne & de Soleure à Bâle.

VALLÉE; substantif féminin. *Vallis*. Descende. En ce sens il n'est plus usité que dans ce proverbe, *Il n'y a point de montagne sans vallée.*

VALLÉE, se dit aussi d'un espace qui est entre deux ou plusieurs montagnes. *Les torrents de ces montagnes se réunissent dans la vallée.*

VALLÉE, se dit encore d'un espace de terre ou de pays situé au pied de

quelque montagne ou côte. Une vallée fertile où l'on recueille toutes sortes de grains. Les noces de Pirithoüs & d'Hippodamie se célébrèrent dans une délicieuse vallée de Thésalie.

Proverbialement quand on se sépare les uns des autres, dans l'idée qu'on ne se reverra plus, on dit, nous ne nous reverrons qu'à la vallée de Josaphat.

En termes de dévotion, on appelle ce monde, la vallée de larmes; pour l'opposer au bonheur de la vie future.

On appelle à Paris la vallée, un lieu destiné à la vente de la volaille & du gibier. La cuisinière va à la vallée. Acheter des perdrix à la vallée.

On prononce *valée*.

Différences relatives entre *vallée*, *vallon*.

Vallée semble signifier un espace plus étendu. *Vallon* semble en marquer un plus resserré.

Les Poètes ont rendu le mot de *vallon* plus usité; parcequ'ils ont ajouté à la force de ce mot, une idée de quelque chose d'agréable ou de champêtre; & que celui de *vallée* n'a retenu que l'idée d'un lieu bas & situé entre d'autres lieux plus élevés.

On dit la *vallée* de Josaphat, où le vulgaire pense que se doit faire le jugement universel; & l'on dit le sacré *vallon*, où la fable établit une demeure des Muses.

VALLEMONT; bourg de France en Normandie, dans le pays de Caux, à deux lieues de Fécamp. Il y a une Abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît qui jouit de dix mille livres de rente.

VALLER, (Edmond) naquit en 1605, d'une famille du Buckinghamshire, qui lui laissa 60000 liv. de rente. Il fut élevé à Cambridge,

& fit paroître de bonne heure beaucoup de goût pour les bons Écrivains d'Athènes & de Rome. Les talens que la Nature lui avoit donnés pour la Poësie, l'ayant fait connoître à la Cour, Charles I lui fit un accueil favorable. Il s'attacha à ce Prince, & entra en 1643 dans le dessein de réduire la ville & la tour de Londres en son pouvoir. Mais ce dessein ayant été découvert, il fut mis en prison, & condamné à une grosse amende. Dès qu'il eut obtenu sa liberté, il passa en France, où dans le sein des Muses, & loin des orages, il coula des jours heureux pendant plusieurs années. De retour en Angleterre, il flatta le Protecteur, & en fut très-bien accueilli. Charles II ne lui marqua pas moins de considération. Saint-Evremond, la Duchesse de Mazarin, & ce que la Cour avoit alors de plus poli & de plus ingénieux, se firent un plaisir d'être lié avec lui. Cet Anacréon d'Angleterre mourut en 1687 avec une grande réputation de probité; mais s'il avoit des sentimens d'honneur, il n'avoit pas l'ame forte; il changeoit de façon de penser selon les temps & les circonstances. Il est peu de Poètes qui ayent autant flatté leurs Souverains. Ce défaut est d'autant plus remarquable en lui, qu'il n'en est peut-être point qui ayent vécu sous tant de Princes différens. Dans ses Ouvrages, Jacques I est le plus grand des Rois, Charles I son fils lui succède à peine, qu'il l'efface. Cromwel est encore plus grand qu'aucun d'eux. Charles II est-il rétabli sur le trône; il éclipsé le Protecteur, & est lui-même éclipsé par Jacques II, son frère. Valler avoit fait une éloge funèbre de Cromwel, qui avec ses défauts, passe pour un chef-

d'œuvre. Charles II qu'il avoit loué dans une fête faite exprès, lui reprocha qu'il avoit mieux fait pour Cromwel. Valler répondit: *Sire, nous autres Poëtes, nous réussissons mieux dans les fictions que dans les vérités.* Les ouvrages de Valler ne roulent presque que sur l'amour & le plaisir. Il fit cependant sur la fin de sa vie, qui fut très-longue, un *Poëme sur l'amour divin*, en six chants, & quelques autres Poësies pieuses. Au milieu même de la Cour libertine de Charles II, il s'éleva avec force contre le Duc de Buckingham, qui prêchoit l'athéisme. » Milord, lui dit-il un » jour, je suis beaucoup plus âgé » que vous, & je crois avoir en- » tendu plus d'argumens en faveur » de l'athéisme que vous; mais j'ai » vécu assez long-temps pour recon- » noître qu'ils ne signifioient rien, » & j'espère qu'il en arrivera au- » tant à votre Grandeur. » Il n'a écrit qu'en Anglois, & il eut à peu près à Londres la même réputation que Voiture eut à Paris, & il la méritoit mieux; mais il n'étoit pas encore parfait. Ses ouvrages galans respirent les graces; mais la négligence les fait languir, & souvent des pensées fausses les défigurent. On avoue cependant que c'est le premier des Poëtes Anglois qui ait consulté l'harmonie dans l'arrangement des mots, & la raison dans le choix des idées.

VALLI; substantif masculin. Arbrisseau des Indes, qui, en grandissant s'attache à tous les arbres voisins, & dont les feuilles qui ressemblent à celles du frêne, s'emploient en cataplasme pour l'érysipele. Ses fleurs sont papillonacées & sans odeur. Ses fruits ou siliques ont un pouce de long; ils sont aplatis & con-

tiennent trois semences d'un gout fort désagréable. Cet arbrisseau ne fleurit qu'en Août, & son fruit est mur en Décembre. On file l'écorce du Valli pour faire des cordes.

VALLIÈRE, (Louise-Françoise de la Baume le Blanc, Duchesse de la) descendoit de l'ancienne maison de la Baume, originaire du Bourbonnois. Elle fut élevée fille d'honneur de Henriette d'Angleterre, première femme de *Philippe*, Duc d'Orléans. Dès ses premières années elle se distingua par un caractère de sagesse marqué dans une occasion où de jeunes personnes de son âge montrèrent beaucoup de légèreté; Monsieur dit tout haut: » pour Mademoiselle de la *Vallière*, je suis » assuré qu'elle n'y aura pas de part, » elle est trop sage pour cela. » Elle se fit aimer & estimer à la Cour, moins encore par ses qualités extérieures que par un caractère de douceur, de bonté & de naïveté qui lui étoit comme naturel. Quoique vertueuse elle avoit le cœur extrêmement tendre & sensible: cette sensibilité la trahit; elle vit Louis XIV & elle l'aima avec transport. Le Roi instruit de ses sentimens, lui donna tout son amour. Elle fut pendant deux ans l'objet caché de tous les amusemens galans & de toutes les fêtes que Louis XIV donnoit. Enfin lorsque leurs sentimens eurent éclaté, il créa pour elle la terre de Vaujour en Duché-Pairie sous le nom de la *Valliere*. La nouvelle Duchesse recueillie en elle-même & toute renfermée dans sa passion ne se mêla point des intrigues de la Cour, ou ne s'en mêla que pour faire du bien. Elle n'oublia jamais qu'elle faisoit mal; mais elle espérait toujours de faire mieux. C'est ce qui lui fit recevoir avec beaucoup

de joie le remerciement d'un pauvre Religieux qui lui dit, après avoir reçu d'elle l'aumône : » ha ! Madame , vous serez sauvée ; car il » n'est pas possible que Dieu laisse » périr une personne qui donne si » libéralement pour l'amour de lui. » L'inconstance du Roi la ramena. La Duchesse de la *Valliere* s'aperçut dès 1669 que Madame de Montespan prenoit de l'ascendant sur le cœur de ce Monarque. Elle supporta avec une tranquillité admirable le chagrin d'être témoin long-temps du triomphe de sa rivale. Enfin en 1675 elle se fit Carmélite à Paris & persévéra. Se couvrit d'un cilice, marcher pieds nus, jeûner rigoureusement, chanter la nuit au chœur dans une langue inconnue, tout cela ne rebuta point la délicatesse d'une femme accoutumée à tant de gloire, de mollesse & de plaisirs. Elle vécut dans ces austérités depuis 1675 jusqu'en 1710 année de sa mort, sous le nom de *Sœur Louise de la Miséricorde*. On auroit voulu la retenir dans le monde pour l'édifier par ses exemples. » Ce seroit à moi, » répondit-elle, une horrible présomption de me croire propre à aider le prochain ; quand on s'est perdu soi-même, on n'est ni digne ni capable de servir les autres. » En entrant dans le cloître elle se jeta aux genoux de la Supérieure en lui disant : » ma Mère, » j'ai toujours fait un si mauvais usage de ma volonté ; que je viens la remettre entre vos mains pour ne la plus reprendre. » Lorsque le Duc de Vermandois son fils mourut, elle répondit avec courage à ceux qui lui annonçoient cette perte, » qu'elle n'avoit pas trop de larmes pour elle-même, & que c'étoit sur elle qu'elle devoit pleu-

» rer. » Elle ajouta cette parole si souvent imprimée : » il faut que je » pleure la naissance de ce fils encore plus que sa mort.

VALLINGFORD ; bourg d'Angleterre dans le comté de Barck, sur le bord de la Tamise. Ce bourg a été anciennement une grande & belle ville connue sous le nom de *Gallena*. Du temps des Romains elle étoit la capitale des Attribatiens sous l'empire des Saxons, & long-temps après sous les Rois des Normands, elle fut très-considérable. On y comptoit douze Paroisses & ses murailles avoient environ mille pas de tour. Un grand & magnifique château situé sur la Tamise, lui servoit de défense. Le temps joint à la peste qui désola Vallingford en 1348, a tout ruiné ; cette ville est devenue un bourg qui n'a que droit de marché & droit de députation au Parlement.

VALLIS ; (Jean) né en 1716 à Ashford, dans le Kent, fut d'abord Ministre de l'Église de *Saint Martin*, puis d'une autre Église à Londres. Son talent pour les Mathématiques lui procura en 1649 la chaire de Professeur en Géométrie à Oxford, & huit ans après la charge de Garde des archives. Il fut l'un des premiers membres de la société Royale de Londres, à l'établissement de laquelle il contribua beaucoup. Il résolut les problèmes proposés par Pascal sur la cycloïde ; & s'il n'eut pas les quarante pistoles que ce célèbre Mathématicien avoit promises à celui qui les résoudroit ; ce fut parce qu'il ne s'assujettit pas dans l'envoi de sa solution, aux conditions prescrites. Il se signala par d'autres découvertes ; il détermina la vitesse que reçoivent les corps par le choc ; il détermina encore le centre d'oscillation

tiliation ; il donna une méthode d'approximation , & passant à des connoissances encore plus relatives à l'homme, il apprit à parler à plusieurs sourds & muets. Vallis s'appliqua aussi à l'art de déchiffrer les lettres écrites en chiffres, pour lequel il avoit un talent particulier. L'Électeur de Brandebourg auquel il avoit été utile en ce genre, lui envoya par reconnoissance en 1693 une chaîne d'or avec une médaille. Cet illustre Mathématicien mourut à Oxford en 1703 à 87 ans. Ses ouvrages ont été recueillis en trois vol. in-fol. Les principaux sont 1°. *Arithmetica* ; 2°. *de Sectionibus conicis* ; 3°. *Arithmetica infinitorum*.

VALLISNIERI, (Antoine) né en 1661 dans le château de Tresilico, près Reggio, fut reçu Docteur en médecine dans sa patrie. La République de Venise l'appela pour remplir une première chaire extraordinaire de Professeur en médecine-pratique dans l'Université de Padoue. Les Académies d'Italie & la société Royale de Londres se l'associèrent, & le Duc de Modène le créa de son propre mouvement Chevalier, lui & tous ses descendans aînés à perpétuité. Cet illustre auteur mourut en 1730, à 69 ans, regretté de plusieurs savans de l'Europe avec lesquels il étoit en commerce. Son fils a recueilli ses ouvrages en deux vol. in-fol. dont le premier parut à Venise en 1733. Les principaux sont 1°. *Dialogue sur l'origine de plusieurs insectes*, in-8°. : 2°. *Considérations & expériences sur la génération des vers ordinaires dans le corps humain*, contre Andri, Médecin de Paris, qui a écrit sur la même matière : 3°. *un traité sur l'origine des fontaines*. Ces ouvrages sont en italien.

Tome XXIX.

VALLOGNE ; ville de France en Normandie, à trois lieues de la mer & à six lieues, nord-ouest, de Carentan. C'est le siège d'un Bailliage, d'une Élection, d'une Maîtrise des eaux & Forêts, &c. Il y a deux Paroisses & plusieurs Couvens. Le commerce y consiste particulièrement dans les draps & les gants qu'on y fabrique, & dans les cuirs qu'on y apprête.

VALLON ; substantif masculin. *Vallis*. Espace de terre entre deux coteaux. *Un agréable vallon. Il y a une fontaine dans ce vallon.*

Les Poètes appellent *le sacré vallon*, le vallon qui est entre les deux croupes du Parnasse ; & de là on emploie figurément cette phrase, *le sacré vallon*, pour exprimer plusieurs choses qui ont rapport à la poésie. *Les muses habitent le sacré vallon. Boileau dit, en se moquant de ceux qui jugent à la légère les ouvrages des Poètes :*

On diroit qu'ils ont seuls l'oreille d'Apollon,
Qu'ils disposent de tout dans le sacré vallon.

Les deux syllabes sont brèves au singulier ; mais la seconde est longue au pluriel.

On prononce *valon*.

VALLONS ; (les) nom qu'on donne aux peuples de Flandre, d'Artois, de Hainaut & de Brabant. Et l'on appelle *langue vallone*, le langage de ces peuples qu'on prétend être l'ancien gaulois.

On appelle *Gardes Vallones*, un corps d'infanterie qui fait partie de la Maison militaire du roi d'Espagne.

VALNEY ; petite île d'Angleterre, sur la côte de la province de Lancastre. On peut conjecturer que ce nom de *Valney* vient de deux mots saxons *Vallen-ey*, l'île des Gaulois, parce que les anciens Bretons à qui les Saxons donnoient le nom de *Valen*,

T

Gaulois , se maintinrent vaillamment dans cette île & le pays voisin, environ 230 ans contre les fiers étrangers qui étoient venus pour les en déposséder. L'entrée de l'île de Valney est défendue à l'orient par un fort construit sur un écueil au milieu de l'eau , & qu'on nomme *Pil-of-Fouldrey*.

VALOGNE ; voyez VALLOGNE.

VALOIR ; verbe neutre irrégulier de la troisième conjugaison. *Valere*. Être d'un certain prix. *Ce cheval vaut cent pistoles. Le blé ne valoit que douze francs le sac la semaine passée. Cette bague vaut bien la vôtre.*

On dit familièrement , qu'une chose vaut de l'argent ; pour dire , qu'elle est d'un prix considérable.

On dit proverbialement d'une chose qu'on estime beaucoup, qu'elle vaut son pesant d'or ; pour dire , qu'elle est extrêmement bonne dans son genre , & qu'on ne la peut trop payer , trop acheter. Et l'on dit dans le style familier , d'un homme dont on veut vanter les bonnes qualités , & particulièrement celles qui regardent la société , que *c'est un homme qui vaut son pesant d'or*.

On dit aussi proverbialement , chaque chose vaut son prix , chacun vaut son prix ; pour dire , qu'il ne faut mépriser personne ni donner à personne des louanges qui vont à rabaisser les autres. *Vous prétendez qu'il est le premier Géomètre de l'Europe , chacun vaut son prix.*

On dit aussi proverbialement , qu'un homme en vaut bien un autre ; pour dire , que celui dont on parle , mérite autant d'estime qu'aucun autre , & qu'il a d'aussi bonnes qualités.

On dit proverbialement , que *Monsieur vaut bien Madame* , ou que *Madame vaut bien Monsieur* ; pour

dire , qu'ils sont à peu près d'aussi bonne maison , qu'ils ont autant de bien , autant de bonnes qualités l'un que l'autre.

On dit proverbialement d'une chose qui a augmenté de prix par les soins qu'on s'est donnés , par les peines qu'on a prises , qu'elle vaut mieux pistole qu'elle ne valoit écu.

On dit proverbialement , que le jeu ne vaut pas la chandelle ; pour dire , que la chose dont il s'agit ne mérite pas les soins qu'on prend , les peines qu'on se donne , la dépense qu'on fait.

On dit aussi proverbialement & figurément des choses que par expérience on fait être difficiles , fâcheuses , pénibles , de grande dépense , &c. que *l'on fait ce qu'en vaut l'aune. Il a voyagé sur mer , il fait ce qu'en vaut l'aune. J'ai fait bâtir plusieurs maisons , je fais ce qu'en vaut l'aune. Il a servi six ans en qualité de Dragon , il fait ce qu'en vaut l'aune.*

On dit dans le discours familier , qu'une chose ne vaut pas un sou , qu'elle ne vaut pas un clou à soufflet , qu'elle ne vaut pas la ramasser ; pour dire , qu'elle ne vaut quoi que ce soit , qu'elle n'est bonne à rien , qu'elle ne mérite pas qu'on la ramasse. Et l'on dit d'un méchant homme , que *c'est un homme qui ne vaut pas le pendre*.

On dit par mépris d'un homme avec qui on ne veut point entrer en contestation , qu'il ne vaut pas la peine qu'on lui réponde ; & d'une chose , d'une affaire de peu de conséquence , qu'elle ne vaut pas la peine d'y penser. On dit au contraire d'une chose , d'une affaire sérieuse & importante , qu'elle vaut bien la peine d'y penser , qu'on y pense ; pour dire , qu'elle est considérable & qu'elle mérite qu'on

préente du temps pour en délibérer.

On dit communément, qu'une chose ne vaut rien ; pour dire, qu'elle n'est presque d'aucun mérite, d'aucun prix, d'aucune utilité, d'aucun usage, qu'elle n'a pas les qualités requises pour être bonne ; & cela se dit tant des choses qui se vendent ou qui s'achètent, que des autres & même des ouvrages d'esprit. *Ces chapeaux ne valent rien. Cette volaille ne vaut rien. Le dernier acte de cette piece ne vaut rien.*

On dit aussi, qu'une chose ne vaut rien ; pour dire, qu'elle est entièrement usée & hors d'état de servir. *Mes souliers ne valent rien. Votre robe ne vaut plus rien.*

On dit pareillement, qu'un homme ne vaut rien ; pour dire, que c'est un méchant homme, un scélérat. *C'est un homme qui ne vaut rien, & qu'il est dangereux de fréquenter.*

On dit aussi, cela ne vaut rien ; pour dire, cela est mauvais relativement à diverses circonstances. *Il a del a fièvre, le vin ne lui vaut rien. Les épices ne valent rien à la santé.*

On dit encore, cela ne vaut rien ; pour dire, cela ne signifie rien de bon, cela est de mauvais augure. *Depuis que le Juge l'a interrogé, on l'a décrété de prise de corps, cela ne vaut rien. Quand on s'endort après avoir mangé, cela ne vaut rien.*

On dit proverbialement, un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ; pour dire, que la possession d'un bien présent, quelque modique qu'il soit, est préférable à l'espérance d'un plus grand bien à venir & incertain.

On dit proverbialement, tant vaut l'homme tant vaut sa terre ; pour dire, qu'une terre rapporte à proportion de l'habileté & de l'industrie de celui qui la fait valoir. Il se dit aussi figurément des affaires, des

emplois, pour dire qu'ils ne sont considérables, avantageux & utiles qu'à proportion de l'habileté de celui qui les possède.

On dit impersonnellement, il vaut mieux ; pour dire, il est plus expédient. *Il vaut mieux lui louer votre maison que de la laisser vide.*

On dit, faire valoir une terre ; pour dire, la mettre en état de rapporter ; & la faire valoir par ses mains ; pour dire, la régir par soi-même, sans avoir de Fermier.

On dit proverbialement & figurément, faire valoir le talent ; pour dire, tirer du profit, de l'utilité des qualités qu'on a & des occasions qui se présentent. Il se dit plus ordinairement en mauvaise part. Et faire valoir sa marchandise, se dit au propre, des Marchands qui par leurs discours & par leur adresse, donnent une grande idée des marchandises qu'ils veulent vendre. Il se dit aussi au figuré, de ceux qui louent beaucoup & qui n'oublient rien pour faire paroître tout ce qu'ils ont, & jusqu'aux moindres choses qu'ils font ou qu'ils disent.

Se faire valoir, se dit en bonne & en mauvaise part ; en bonne part, pour dire, soutenir sa dignité, ses droits, ses prérogatives. *Il faut savoir se faire valoir pour obtenir des grâces à la Cour. S'il avoit su se faire valoir, il auroit joué un grand rôle.* Et en mauvaise part, pour dire, s'attribuer de bonnes qualités qu'on n'a pas. *C'est un fat qui veut se faire valoir.*

On dit dans ces deux sens, un homme ne vaut que ce qu'il se fait valoir, soit pour dire, qu'un homme ne se fait estimer qu'autant qu'il fait usage de ses bonnes qualités, soit pour dire qu'auprès de certaines gens, ceux qui se vantent beaucoup

paroissent plus que ceux qui parlent modestement d'eux-mêmes.

VALOIR, signifie aussi tenir lieu, avoir la force, la signification de. *Un 1 suivi de deux 00, vaut cent. Le Den chiffre romain vaut cinq cens. En musique, une blanche vaut le double d'une noire.*

On dit proverbialement, *un averti en vaut deux*; pour dire, qu'un homme qui est averti, qui est préparé, qui est sur ses gardes, a un avantage qu'il n'auroit pas sans cela.

On dit aussi proverbialement, *cela vaut fait*; pour dire, assurez que cela ne manquera pas de se faire. Et dans le même sens on dit, *la chose n'est pas encore faite, mais autant vaut.*

On dit des actes & des formalités qu'on fait par pure précaution, qu'on les fait pour valoir ce que de raison; pour dire, afin qu'ils puissent servir dans l'occasion, autant qu'il sera juste & raisonnable.

VALOIR, signifie encore procurer, faire obtenir, produire, & en ce sens il est actif. *Cet ouvrage lui a valu une pension de mille écus. Il a un bénéfice qui lui vaut cent louis par an. Il a fait une entreprise qui ne lui vaudra que des regrets.*

À VALOIR; terme de négoce & de finance qui signifie ce qu'on fournit soit en billets soit en marchandises, à compte ou en déduction d'une plus grande somme qu'on doit fournir. *Je tui ai fait remettre cinq cens livres à valoir sur ce que je lui devois au mois de Janvier. Il a reçu trois cens rames de papier à valoir sur les cinq cens que je dois lui envoyer.*

VAILLE QUE VAILLE, **TOUT COUP VAILLE**; façons de parler dont on se sert communément pour dire, à tout hasard. *Je lui ai vendu mon cheval à crédit, vaille que vaille.*

On dit à de certains jeux, *tout coup vaille*; pour dire, qu'en attendant la décision d'une chose qui est en contestation, on ne laissera pas de jouer. *Je crois que la balle a doublé, mais je ne laisse pas de jouer, tout coup vaille.*

La première syllabe est brève & la seconde longue.

CONJUGAISON & quantité prosodique des autres temps.

INDICATIF. Présent. Singulier. Je vauX, tu vauX, il vauT.

Pluriel. Nous valons, vous valez; ils valent.

Le monosyllabe des deux premières personnes du singulier est long; celui de la troisième est moyen. Les deux premières personnes du pluriel ont la première syllabe brève & la seconde longue; la troisième personne a la première syllabe brève & la seconde très brève.

Imparfait. Singulier. Je valoIs, tu valoIs, il valoIt.

Pluriel, Nous valions, vous valiez, ils valoient.

Toutes les personnes des deux nombres ont la première syllabe brève & la seconde longue, excepté la troisième personne du singulier qui a la seconde syllabe moyenne.

Prétérit défini. Singulier. Je valuS, tu valuS, il valuT.

Pluriel. Nous valûmes, vous valûtes, ils valûrent.

Les deux premières personnes du singulier ont la première syllabe brève & la seconde longue; la troisième personne de ce nombre a les deux syllabes brèves. Les trois personnes du pluriel ont la première syllabe brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

Futur simple. Singulier. Je vaudrai, tu vaudras, il vaudra.

Pluriel. Nous vaudrons, vous vaudrez, ils vaudront.

La première & la troisième personne du singulier ont la première syllabe moyenne & la seconde brève ; la seconde personne de ce nombre & les trois du pluriel ont la première syllabe moyenne & la seconde longue.

Conditionnel. Présent. Singulier. Je vaudrois, tu vaudrois, il vaudroit.

Pluriel. Nous vaudrions, vous vaudriez, ils vaudroient.

Toutes les personnes des deux nombres ont la première syllabe moyenne & la seconde longue, excepté la troisième personne du singulier qui a la seconde syllabe moyenne.

IMPERATIF. Présent. Vaux, qu'il vaille.

Pluriel. Valons, valez, qu'ils vailent.

SUBJONCTIF. Présent. Singulier. Que je vailles, que tu vailles, qu'il vaille.

Pluriel. Que nous valions, que vous valiez, qu'ils vailent.

Les trois personnes du singulier & la troisième du pluriel ont la première syllabe longue & la seconde très-brève. Les deux premières personnes du pluriel ont la première syllabe brève & la seconde longue.

Imparfait. Singulier. Que je valusses, que tu valusses, qu'il valût.

Pluriel. Que nous valussions, que vous valussiez, qu'ils valussent.

Les deux premières personnes du singulier & la troisième du pluriel ont la première syllabe brève, la seconde longue, & la troisième très-brève; la troisième personne du singulier a la première syllabe brève & la seconde longue : les deux premières personnes du pluriel ont les deux premières syllabes brèves & la troisième longue.

PARTICIPÉ ACTIF & GÉRONDIF. Valant.

La première syllabe est brève & la seconde longue.

PARTICIPÉ PASSIF. Valu, ue.

Les deux syllabes sont brèves au singulier masculin, mais la seconde est longue au pluriel & au féminin.

VALOIS, (Henri de) né à Paris d'une famille originaire de Normandie, s'appliqua de bonne heure à la lecture des bons Auteurs, des Poètes Grecs & Latins, des Orateurs & des Historiens. Il fut envoyé à Bourges en 1622, pour y apprendre le droit civil. A son retour il se fit recevoir Avocat au Parlement de Paris, plutôt par complaisance pour son père que par inclination. Après avoir fréquenté le Palais pendant 7 ans, il reprit l'étude des Belles Lettres & travailla assidûment sur les auteurs Grecs & Latins, Ecclésiastiques & Profanes. Sa grande application à la lecture lui affoiblit si fort la vue, qu'il perdit l'œil droit, & qu'il ne voyoit presque point de l'autre. Les récompenses que son mérite lui procura le dédommagèrent un peu de cette perte. Elle ne l'empêchoit pas de composer, parce que sa mémoire lui rappeloit les passages de tous les livres qu'il avoit lus. En 1650, le Président de Mesmes lui donna une pension de 2000 liv., à condition qu'il lui céderoit ses collections & ses remarques, & le Clergé de France une de 600 l. qui fut depuis augmentée. En 1658, il en obtint une de 1500 liv. du Cardinal *Maçarin*. Deux ans après, il fut honoré du titre d'Historiographe de Sa Majesté, avec une pension considérable. Ce Savant finit sa carrière en 1676, à 73 ans. Ses principaux ouvrages sont, 1°. une édition de *l'Histoire Ecclésiastique d'Eusebe*, en Grec, avec une bonne traduction Latine & de savantes notes : 2°. *l'his-*

voire de Socrate & de Sozomène, en Grec & en Latin, avec des observations dans lesquelles l'érudition est répandue à pleines mains : 3^o. *l'histoire de Théodoret & celle d'Evagre le Scolastique*, aussi en Grec & en Latin, avec des notes savantes : 4^o. une nouvelle édition d'*Ammien Marcellin*, avec de bonnes remarques. *Valois* excelloit dans l'art d'éclaircir ce que les anciens ont de plus obscur. La saine critique, le savoir éclairé brillent dans ses ouvrages; mais l'Auteur sent trop les avantages qu'il avoit sur les Savans qui l'avoient précédé. Comme les livres de sa bibliothèque ne lui suffisoient pas, il en empruntoit de toutes parts. Il avoit coutume de dire à ce sujet que les livres prêtés étoient ce dont il tiroit le plus de profit, parcequ'il les lisoit avec plus de soin, & qu'il en faisoit des extraits, dans la crainte de ne pouvoir plus les revoir. Il ne se bornoit pas à faire des recherches dans les livres, il consultoit aussi les gens de Lettres; mais il ne faisoit pas toujours assez de cas des soins qu'ils prenoient pour l'instruire. Ayant lu dans un ancien Auteur quelque chose sur le port de la ville de Smyrne, qu'il n'étoit guere possible de comprendre sans avoir vu la disposition des lieux mêmes; il écrivit au Savant *Peiresc* sa difficulté; ce généreux protecteur des sciences fit aussitôt partir un Peintre sur un vaisseau de Marseille qui alloit à Smyrne, pour prendre le plan & la vue de ce port. Il envoya le prix de ses recherches à *Valois*, qui le remercia de ses soins; mais qui lui manda en même temps qu'il n'étoit pas entièrement éclairci sur ce qu'il souhaitoit. *Peiresc* fâché d'avoir fait inutilement une dépense

considérable, lui écrivit qu'il avoit tâché de le satisfaire, & que si cela ne suffisoit pas il ne devoit s'en prendre ni à lui, ni à son peintre, mais à son propre esprit qui n'étoit jamais content de rien.

VALOIS, (Adrien de) frère puiné du précédent, suivit l'exemple de son frère avec lequel il fut uni par les liens du cœur & de l'esprit. Il se consacra à l'Histoire de France, dans laquelle il se rendit très-habile. Le Roi l'honora du titre de son Historiographe, & lui donna une gratification en 1664. Cet Auteur mourut en 1692, à 80 ans, laissant un fils, qui a publié le *Vallesiana*. *Valois* employa plusieurs années à rechercher les monumens les plus certains de notre Histoire, & en éclaircir les difficultés les plus épineuses. Il n'étoit pas si habile que son frère dans la langue grecque, & n'avoit pas la même beauté d'esprit; mais il étoit laborieux, écrivit purement en Latin, & étoit bon critique. Ses ouvrages les plus estimés sont, 1^o. une *Histoire de France* en trois volumes. L'exactitude & l'érudition caractérisent cet ouvrage, mais il ne va que jusqu'à la déposition de *Childeric*: 2^o. *Notitia Galliarum*, Paris, in-fol., livre très-utile pour connoître la France sous les deux premières races. L'Auteur est si exact qu'on diroit qu'il a vécu dans ce temps-là: 3^o. une édition in-8^o. de deux anciens poèmes; le premier est le *Panegyrique* de l'Empereur *Berenger*, & le second une espèce de satire, composée par *Adalberon*, Evêque de Laon, contre les vices des Religieux & des Courtisans: 5^o. une nouvelle édition d'*Ammien Marcellin*, & d'autres écrits excellens en leur genre.

VALOIS; petit pays du gouvernement général de l'île de France : il est borné au nord, par le Soissonnois; au levant, par la Champagne; au midi, par l'île de France proprement dite; & au couchant, par le Beauvoisis. Ce pays a dix lieues de longueur sur huit de largeur; il est abondant en grains, mais plus encore en belles forêts : ses principales rivières sont, l'Oise, l'Aisne & l'Ourque. Sa capitale est Crespi; les autres principaux lieux sont, Senlis, Compiègne, Villers-Cotterets & la Ferté-Milon. Ce pays a la coutume particulière, & les Officiers des Bailliages & Prévôtés de tout ce Duché sont à la nomination de M. le Duc d'Orléans. Le Comté de Senlis peut être regardé comme un territoire particulier; on y fait beaucoup de vin, mais d'une médiocre qualité, & l'air y est plus froid qu'à Paris.

VALOMBROSA, ou **VALOMBREUSE**; nom d'un célèbre Monastère d'Italie en Toscane, dans les montagnes de l'Apennin, à six lieues de Florence. C'est le chef-lieu d'une Congrégation de l'ordre de S. Benoît, instituée par Saint Jean Gualbert, dans l'onzième siècle.

Il y a aussi des Religieuses de Valombreuse, soumises à la juridiction du Général des Religieux de même nom.

VALONE; ville de la Turquie d'Europe, dans la haute Albanie, sur la mer, près des montagnes de la Chimère, à 22 lieues, sud-est, de Durazzo.

VALPARAISO, ou **VALPARISSO**; petite ville de l'Amérique méridionale au Chili, sur la côte de la mer du Sud, avec un port défendu par une Forteresse. C'est là que François Drack enleva en 1579 un

gros navire Espagnol chargé de marchandises précieuses, & entr'autres de 12500 liv. d'or de Baldivia, le plus pur du pays.

VALPON; petite ville du royaume de Hongrie; dans l'Esclavonie, chef-lieu d'un Comté de même nom, à quarante lieues, sud, de Bade; & à huit lieues, nord-ouest, d'Esseck.

Le Comté de Valpon est borné au nord par la basse Hongrie, au midi par la Bosnie, à l'occident par le Comté de Posséga, & à l'orient par celui de Sirmisch.

VALREAS; petite ville du Comtat Venaissin, située à cinq lieues, nord-est, du Pont-Saint-Esprit.

VALROMEY; petit pays de France qui fait partie de la province de Bugey, dans laquelle il est enclavé: l'un & l'autre dépendent du gouvernement militaire du Duché de Bourgogne. Le Valromey ne comprend que dix-huit Paroisses, dont *Châteauneuf* est la plus considérable.

VALS; bourg de France dans le Vivarais, à une lieue, sud, d'Aubenas. Il y a des eaux minérales qu'on dit bonnes contre les fièvres intermittentes.

VALSALVA, (Antoine-Marie) Médecin, né à Imola en 1666, mort en 1713, fut disciple de *Malpighi*, & enseigna l'Anatomie à Bologne avec une réputation peu commune. On a de lui plusieurs ouvrages en Latin, imprimés à Venise, in-4°. Les Italiens en font beaucoup de cas, & les Anatomistes estiment surtout son traité de *Aure Humana*, à Bologne 1704, in-4°. Cet Auteur mourut en 1723, à 57 ans.

VALSÉE, bourg de la basse Autriche, sur le Danube, à trois ou quatre

lieues au-dessous de l'embouchure de l'Ens.

VALTELINE ; Seigneurie des Grisons, à l'entrée de l'Italie, au pied des Alpes, près du Comté de Bormio. La vallée qui compose cette Seigneurie est fort longue, mais d'une longueur très-inégale. L'Adda la traverse & la partage en deux parties. Elle est divisée en trois tiers, qui forment cinq petits Bailliages. Le premier tiers a Tirano pour Capitale; le second tiers a Sondrio, & le troisième qui est partagé en deux gouvernemens, a Trachona & Morbegno. Le territoire de Teglio fait un gouvernement à part.

Les cinq gouvernemens de cette vallée ont chacun un conseil & leurs chefs, qui sont élus par toute la Communauté. Ils ont aussi leurs officiers militaires, leurs syndics qui veillent à l'observation des lois, & leurs consuls de justice qui ont soin des orphelins; on fait des assemblées générales pour les affaires qui regardent tous les habitans; ces assemblées se tiennent à Sondrio.

Plusieurs puissances ont tenté tour à tour de s'emparer de cette petite province au commencement du dernier siècle, lorsqu'elle appartenait aux Lignes Grises réformées. On vit en 1620 éclorre le projet de massacrer tous les Protestans du pays. On en égorga environ cinq cents, & ce fut le fruit des intrigues de la maison d'Autriche. Elle s'empara des Comtés de Bormio & de Chiavenna, d'où elle chassa les Protestans. Les Espagnols vouloient joindre la *Valtelline* au Milanais. Le Pape Urbain VIII avoit obtenu qu'on la séquestrât entre ses mains, & ne désespéroit pas de la garder.

La France jalouse, affranchit ce pays de l'invasion Autrichienne; mais les Ministres Autrichiens engagèrent finalement les Grisons à s'allier avec l'Empereur, sous des conditions favorables. La capitulation fut conclue à Milan en 1639, & la religion Protestante a été bannie du pays.

VALTENBUCH; ville d'Allemagne, au cercle de Suabe dans le Duché de Wirtemberg, sur l'Aich, entre Stutgard & Tubinge.

VALTERSHAUSEN; petite ville de la Principauté de Saxe-Gotha, à trois lieues de Gotha. On y fabrique beaucoup de toiles.

VALUE; substantif féminin. Il ne s'emploie que dans cette phrase de pratique, *plus value*, qui signifie, la somme que vaut une chose au-delà de ce qu'on l'a prise ou achetée. *La crue a été introduite pour tenir lieu de la plus value des meubles.*

VALVE; substantif féminin. Terme de Conchyliologie, qui se dit pour écaille, & qui fait les mots *uni-valve*, en parlant des coquillages qui n'ont qu'une seule coquille, *bivalve* & *multivalve*, en parlant de ceux qui en ont deux ou plusieurs.

VALVERDE; petite ville d'Espagne dans l'Estrémadure, sur les frontières de Portugal, à trois lieues d'Elvas, & à petite distance de Badajoz.

VALVERDE, est aussi le nom d'une ville de l'Amérique méridionale au Pérou, dans l'Audience de Lima, avec un port sur la mer du Sud.

VALVULE; substantif féminin. *Valvula*. Membrane qui fait le même effet, qui a le même usage dans les vaisseaux & autres conduits du corps de l'animal, que les soupapes dans les machines hydrauliques, & qui est

est située de telle manière, qu'elle empêche que les liqueurs ne retournent par le même chemin, qu'elles sont venues.

Entre les valvules du cœur, les unes permettent au sang d'entrer dans le cœur, & l'empêchent d'en sortir par le même chemin; les autres le laissent sortir du cœur, & s'opposent à son retour. Celles de la première espèce terminent les oreillettes, & celles de la seconde occupent les embouchures des grosses artères. On a donné à celles-ci le nom de *valvules semi-lunaires*, ou *valvules sigmoïdes*, & aux autres celui de *triglochinés*, ou *tricuspidés*, ou *mitrales*.

VAMPIRE; substantif masculin.

Nom qu'on donne en Allemagne à des êtres chimériques, à des cadavres qui, suivant la superstition populaire, sucent le sang des personnes qu'on voit tomber en phtisie. *Dom Calmet a fait l'histoire des prétendus Vampires.*

VAMPIRE; substantif masculin.

Quadrupède volant qui est une espèce de chauve-souris qui suce le sang des hommes & des animaux qui dorment sans leur causer assez de douleur pour les éveiller: cet animal d'Amérique est d'une espèce différente de celle de la rousette & de la rougette, qui toutes deux ne se trouvent qu'en Afrique & dans l'Asie méridionale. Le vampire est plus petit que la rougette qui est plus petite elle-même que la rousette; le premier, lorsqu'il vole, paroît être de la grosseur d'un pigeon; la seconde de la grandeur d'un corbeau, & la troisième de celle d'une grosse poule. La rougette & la rousette ont toutes deux la tête assez bien faite, les oreilles courtes, le museau bien arrondi &

Tome XXIX

à peu près de la forme de celui d'un chien. Le vampire au contraire a le museau plus allongé; il a l'aspect hideux comme les plus laides chauve-souris, la tête informe & surmontée de grandes oreilles fort ouvertes & fort droites; il a le nez contrefait, les narines en entonnoir, avec une membrane au-dessus qui s'élève en forme de corne ou de crête pointue, & qui augmente de beaucoup la difformité de sa face. Ainsi l'on ne peut douter que cette espèce ne soit toute autre que celles de la rousette & de la rougette; le vampire est aussi malfaisant que difforme, il inquiète l'homme, tourmente & détruit les animaux. Nous ne pouvons citer un témoignage plus authentique & plus récent que celui de M. de la Condamine. Les chauve-souris, dit-il, qui sucent le sang des chevaux, des mulets, & même des hommes, quand ils ne s'en garantissent pas en dormant à l'abri d'un pavillon, sont un fléau commun à la plupart des pays chauds de l'Amérique; il y en a de monstrueuses pour la grosseur; elles ont entièrement détruit à Borja & en divers autres endroits le gros bétail que les missionnaires y avoient introduit, & qui commençoit à s'y multiplier; ces faits sont confirmés par plusieurs autres Historiens & Voyageurs. Pierre Martyr, qui a écrit assez peu de temps après la conquête de l'Amérique méridionale, dit qu'il y a dans les terres de l'isthme de Darien des chauve-souris qui sucent le sang des hommes & des animaux, pendant qu'ils dorment, jusqu'à les épuiser & même au point de les faire mourir; Jumilla assure la même chose, aussi bien que Dom George Juan & Dom

V

Antoine de Ulloa. Il paroît, en conférant ces témoignages, que l'espèce de ces chauve-fouris qui sucant est nombreuse & très-commune dans toute l'Amérique méridionale.

VAN; substantif masculin. Instrument d'osier, qui est fait en coquille, qui a deux anses, & dont on se sert pour remuer le grain, afin de séparer la paille & l'ordure d'avec le bon grain. *Les vigneronns offroient à Bacchus les prémices de la vendange dans un van, c'est pourquoi cet instrument étoit consacré à ce Dieu.*

VAN-ŒUYS, Peintre hollandois du dix septième siècle, a travaillé dans la manière de *Mieris* & de *Gerard Dou*. Sa composition est des plus spirituelles & des plus gracieuses. Il rendoit les étoffes avec une vérité frappante. Son dessein est pur, sa touché unie sans être froide. Ses tableaux ne sont guère connus qu'en Hollande.

VANCOCHO; substantif masculin. Sorte de Scorpion de l'île de Madagascar: il a le ventre gros, rond & noir; sa piqûre fait demeurer en foiblesse deux jours entiers: pendant ce temps on est froid comme de la glace. Les remèdes contre sa morsure, sont les mêmes dont nous avons parlé à l'article **SCORPION**.

VANDALES; (les) nation barbare faisant partie de celle des Goths, & qui, comme cette dernière, étoit venue de Scandinavie. Le nom des Vandales vient, dit-on, du mot gothique *vandelen*, qui signifie encore aujourd'hui en Allemand *errer*, parceque ce peuple changea très-souvent de demeure. Au sortir du nord les Vandales s'établirent dans les pays connus aujourd'hui sous le nom du *Brandebourg*, & du Duché de *Meklenbourg*. Sous l'empire d'Auguste, une partie de

ces Barbares vinrent s'établir sur les bords du Rhin; chassés par Tibère ils allèrent s'établir vers l'Orient entre le Bosphore Cimmérien & le Tanais, d'où ils chassèrent les Sclaves, dont ils prirent le pays & le nom; une partie allèrent s'établir sur les bords du Danube, & occupèrent les pays connus aujourd'hui sous le nom de *Tranhylvanie*, de *Moldavie* & de *Valachie*; ils se rendirent maîtres de la Pannonie, d'où ils furent chassés par l'Empereur Marc-Aurèle en 170. Ils firent en 271 de nouvelles irruptions sur les terres de l'Empire Romain, & furent défaits par Aurélien & par Probus. L'an 409, les Vandales accompagnés des Suèves & des Alains, se rendirent maîtres d'une partie de l'Espagne qu'ils partagèrent avec ces Barbares; de-là sous la conduite de leur Roi Genserik, ils passèrent en Afrique en 428: après plusieurs victoires remportées sur les Romains, ils les forcèrent à leur céder la plus grande partie des provinces que l'Empire possédoit dans cette partie du monde. En 455, Genserik vint en Italie où il prit & pilla la ville de Rome; il infesta les côtes de Sicile & de Grèce, & continua à harceler les Romains jusqu'à ce qu'il força l'Empereur Zénon à lui céder tous ses droits sur l'Afrique, laquelle resta aux Vandales jusqu'au règne de Justinien, qui réunit de nouveau à son empire les provinces dont ces Barbares s'étoient emparés.

VANDALIE; plusieurs Géographes ont donné ce nom à une partie de la Poméranie ducale & du Duché de Meklenbourg en basse Saxe.

La Vandalie prise pour une contrée de la Poméranie ducale, est bornée par la Mer Baltique au

nord, par le désert de Waldaw au midi, par les Seigneuries de Buow & de Louwenbork au levant, & par la Cassubie au couchant. On lui donne environ quatorze lieues de longueur & autant de largeur. Sa capitale est Stolpe.

La Vandalie regardée comme une contrée du Duché de Meklenbourg en basse Saxe, est entre l'Évêché & le Duché de Swerin, la Seigneurie de Rostock & celle de Sturgard, la Poméranie Royale & le Marquisat de Brandebourg. Ce pays peut avoir environ 30 lieues du couchant au levant, & dix du nord au sud. On y voit plusieurs petits lacs. Sa Capitale est Gustrow.

VANDEN-EKHOUT, (Gerbrant) peintre, né à Amsterdam en 1621, mort dans la même ville en 1674, fut élève de *Rembrandt*, dont il a si bien saisi la manière, que les curieux confondent leurs tableaux. Il a peint avec succès le portrait & des morceaux d'histoire. Son pinceau est ferme, sa touche spirituelle, son coloris suave, & d'un grand effet.

VANDEN-VELDE, (Adrien) Peintre, né à Amsterdam en 1639, mort en 1672, a excellé à peindre des animaux. Il réussissoit dans le paysage; son pinceau est délicat & moëlleux, son coloris suave & onctueux. Il mettoit tant de goût & d'esprit dans ses petites figures, que plusieurs bons Maîtres s'adressoient à lui pour orner leurs tableaux. Cet aimable Artiste a encore traité quelques sujets d'histoire.

VANDEN-VELDE, (Isaïe) Peintre Flamand, se distingua dans le dernier siècle par ses batailles peintes avec beaucoup de feu & d'intelligence.

VANDEN VELDE, (Guillaume) surnommé *le Vieux*, frère du précédent, mort à Londres en 1693,

excellait à représenter des vues & des combats de mer. S'étant trouvé dans une bataille sous l'Amiral *Ruyter*, il dessinoit tranquillement durant l'action, ce qui se passoit sous ses yeux.

VANDEN-VELDE, (Guillaume) le jeune, né à Amsterdam en 1633, mort à Londres en 1707, étoit fils du précédent. Il apprit la peinture de son père, & le surpassa par le goût & l'art avec lequel il représentoit des marines. *Charles II* & *Jacques II*, Rois d'Angleterre, lui accordèrent des pensions. Aucun Peintre n'a su rendre avec plus de vérité que lui, la tranquillité, le transparent, les reflets & le limpide de l'onde, ainsi que ses fureurs. Son talent alloit jusqu'à faire sentir la légèreté de l'air & les moindres vapeurs. Il étoit aussi très exact dans les formes & dans les agrêts convenables à chaque espèce de bâtiment.

VANDER D'OES, (Jacob) peintre, né à Amsterdam en 1623, mort à la Haye en 1673, excellait dans le paysage, & à représenter des animaux. Ses desseins sont d'un effet très-piquant & fort recherché.

VANDER-HELST, (Barthelemi) peintre, né à Harlem en 1631, a peint avec un égal succès, le portrait, de petits sujets d'histoire, des paysages. Son coloris est séduisant, son dessin est correct, son pinceau moëlleux.

VANDER-HEYDEN, (Jean) peintre, né à Gorkum en 1637, mourut à Amsterdam en 1712. Son talent étoit de peindre des ruines, des vues, des maisons de plaisance, des temples, des paysages, des lointains, &c. On ne peut trop admirer l'entente & l'harmonie de son coloris, son intelligence pour

la perspective, & le précieux fini de ses ouvrages.

VANDER-HULST, (Pierre) peintre, né à Dort en Hollande, l'an 1632, a peint avec beaucoup d'art & de goût des fleurs & des paysages. Sa touche est d'une vérité séduisante; il avoit coutume d'enrichir ses tableaux de plantes rares, & de reptiles qui semblent être animés.

VANDER-KABEL, (Adrien) peintre & graveur, né au château de Riswich, proche la Haye en 1631, mort à Lyon en 1695, a eu beaucoup de talent pour peindre des marines & des paysages qu'il ornoit de figures & d'animaux dessinés d'un bon goût. On remarque plusieurs manières dans ses ouvrages: le *Benedette*, *Salvator Rosa*, *Mola* & les *Carraches*, sont les peintres qu'il a le plus cherché à imiter. Sa manière vague est opposée à celle des peintres Flamands qui est finie & recherchée. Il se servoit de mauvaises couleurs que le temps a entièrement noircies. Adrien a aussi gravé plusieurs estampes, surtout des paysages estimés. Sa conversation étoit gaie, amusante, son caractère franc & généreux; mais son goût pour la débauche l'égaroit souvent. On le trouvoit toujours parmi des ivrognes, & l'amateur qui vouloit avoir de ses tableaux, étoit obligé de le suivre dans ses parties de plaisir.

VANDER-MEER, (Jean) peintre, né à Lille en Flandre l'an 1627, périt dans un petit voyage de mer en 1690. Il excella à peindre des paysages & des vues de mer qu'il ornoit de figures d'animaux dessinés avec beaucoup de goût. Sa touche est admirable; ses compositions pleines d'esprit, & pour l'ordinaire fort gaies. On lui re-

proche d'avoir mis trop de bled dans les fonds de ses tableaux.

VANDER-MEER DE JONCHE, frère du précédent, avoit un talent supérieur pour peindre le paysage & des animaux, surtout des moutons, dont il a représenté la laine avec un art séduisant; ses figures, ses ciels, les arbres sont peints d'une excellente manière. On ne distingue point ses touches, tout est fondu & d'un accord parfait dans ses tableaux.

VANDER-MEULEN, (Antoine-François) peintre, né en 1634, à Bruxelles, mort à Paris en 1690, avoit un talent particulier pour peindre les chevaux, son paysage est d'une fraîcheur, & son feuillet d'une légèreté admirable; son coloris est suave & des plus gracieux; sa touche est pleine d'esprit & approche beaucoup de celle de Teniers. Les sujets ordinaires de ses tableaux sont des chasses, des sièges, des combats, des marches, ou des campemens d'armées. Le *Mecène* de la France, Colbert le fixa dans le Royaume par les occupations qu'il lui donna. Ce peintre suivoit Louis XIV dans ses rapides conquêtes, & desinoit sur les lieux les villes assiégées & leurs environs. Le célèbre le Brun estimoit beaucoup cet excellent artiste; il chercha toujours les occasions de l'obliger, & lui donna sa nièce en mariage. On a beaucoup gravé d'après ce maître. Son frère *Pierre Vander-Meulen* s'est distingué dans la sculpture. Il passa en 1670 avec sa femme en Angleterre.

VANDERNEER, (Elgon) peintre, né à Amsterdam en 1643, mort à Dusseldorp en 1697. Son père, *Arnould Vanderneer*, est célèbre parmi les paysagistes, surtout par

ses tableaux, où il a représenté un clair de lune. Son fils hérita de ses talens. Il rendoit la nature avec une précision étonnante. Son pinceau est moelleux, son coloris piquant sa touche légère & spirituelle.

VANDERVERF, (Adrien) peintre, né à Rotterdam en 1659, mourut dans cette ville en 1727. Le précieux fini de ses ouvrages & leur rareté, les rendent très-chers. L'Electeur Palatin qui goûta beaucoup sa manière, le créa Chevalier, ainsi que ses descendans. Il lui permit d'ajouter à ses armes une partie des armes électorales, & lui fit présent de son portrait enrichi de diamans. *Vanderverf* terminoit ses ouvrages avec un soin étonnant. Son dessein est assez correct, sa touche ferme & précieuse. Ses figures ont beaucoup de relief; mais ses carnations approchent de l'ivoire, & ne sont pas assez vives; ses compositions manquent de ce feu préférable au grand fini. Il a peint des portraits & des sujets d'histoire. Ses principaux ouvrages sont à Dusseldorp, dans la riche collection de l'Electeur Palatin. On y admire ses quinze tableaux touchant les mystères de notre religion.

VANDERULFT, (Jacques) peintre Hollandois, s'adonna à la peinture par amusement, & ne la fit jamais servir à sa fortune qui étoit très-considérable. Ses tableaux & ses desseins sont rares. On remarque beaucoup de génie & de facilité dans ses compositions. Son coloris est suave & d'un effet séduisant.

VANDŒUVRE; petite ville ou bourg de France en Champagne, à six lieues, est, de Troyes.

VANDOISE; substantif féminin. Poisson de rivière qui est une espèce de muge que l'on nomme *dard*

en Saintonge & en Poitou; parce qu'il s'élançe avec une vitesse semblable à celle d'un dard; il a le corps moins large que le gardon & le museau plus pointu; il est couvert d'écailles de moyenne grandeur, & il a plusieurs petites lignes longitudinales sur la partie supérieure des côtes du corps; sa couleur est mêlée de brun, de vert & de jaune; ce poisson devient fort gras; il a la chair molle & d'un assez bon goût.

VAN-DYCK; (Antoine) peintre, naquit à Anvers en 1599. Sa mère qui peignoit le paysage, s'amusoit à le faire dessiner dès son enfance. Il prit du goût pour cet art, & il entra dans l'école du célèbre Rubens, qui l'employoit à travailler à ses tableaux. On dit même qu'il faisoit la plus grande partie de ses ouvrages. *Vandick* a fait plusieurs tableaux dans le genre historique, qui sont fort estimés; & il a mérité d'être nommé le *Roi du portrait*. Ce peintre se fit par son art une fortune brillante. Il épousa la fille d'un Lord, il avoit des équipages magnifiques, sa table étoit servie somptueusement, & il avoit à ses gages des musiciens & des alchimistes. Pour subvenir à ces dépenses, il lui fallut augmenter son gain par son travail; la précipitation avec laquelle il peignoit alors, se fit appercevoir dans ses derniers tableaux qui ne sont pas, à beaucoup près, aussi estimés que les premiers, auxquels il donnoit plus de temps & de soin. *Van-Dyck* vint en France & n'y séjourna pas long temps. Il passa en Angleterre, où Charles I le retint par ses bienfaits. Ce Prince le fit Chevalier du Bain, lui donna son portrait enrichi de diamans avec une chaîne d'or, une pension, un logement & une

somme fixe & considérable pour chacun de ses ouvrages. Un jour qu'il faisoit le portrait de *Charles*, ce Prince s'entretenoit avec le Duc de Nortolck, & se plaignoit assez bas de l'état de ses finances; *Van-Dick* paroïssoit attentif à cet entretien. Le Roi l'ayant remarqué lui dit en riant: « & vous, Chevalier, » savez-vous ce que c'est que d'a- » voir besoin de cinq à six mille » guinées? *Oui, Sire, répondit ce » peintre, un artiste qui tient table » à ses amis & bourse ouverte à ses » maîtresses, ne sent que trop sou- » vent le vide de son coffre fort* ». On rapporte de lui une autre réponse singulière. La Reine, épouse de ce Monarque, se faisoit peindre; elle avoit des mains admirables. Comme *Van-Dick* s'y arrêtoit long-temps, la Reine qui s'en apperçut, lui demanda pourquoi il s'attachoit plus à rendre ses mains que sa tête? « C'est, dit il, *Madame,* » que j'espère une récompense digne » de celle qui les porte ». Un travail trop actif & trop continuel, lui causa des incommodités qui l'enlevèrent aux beaux arts en 1641. On reconnoît dans les compositions de *Van-Dick* les principes par lesquels *Rubens* se conduisoit; cependant il n'étoit ni aussi universel, ni aussi savant que ce grand homme. Ce peintre a quelquefois péché contre la correction du dessein; mais ses têtes & ses mains sont pour l'ordinaire parfaites. Aucun peintre n'a su mieux saisir le moment où le caractère d'une personne se développe d'une manière plus avantageuse; il choisissoit les attitudes convenables. On ne peut rendre la nature avec plus de grâce, d'esprit, de noblesse, & en même temps avec plus de mérite. Son pinceau est plus cou-

lant & plus pur que celui de son maître; il a donné plus de fraîcheur à ses carnations, & plus d'élégance à son dessein. *Van Dick* habilloit ses portraits à la mode du temps, & il entendoit très-bien l'ajustement.

VAN-EFFEN, (Juste) né à Utrecht, d'un Capitaine réformé d'Infanterie, mourut en 1735, Inspecteur des magasins de Bois-le-Duc dans un âge peu avancé. On lui avoit confié l'éducation de quelques jeunes Seigneurs, & il s'en étoit acquitté avec succès. Cet Auteur avoit de la facilité & assez d'imagination, mais il écrivoit trop vite, & employoit quelquefois des termes recherchés & bas. On a de lui, 1°. la *Traduction des Voyages de Robinson Crusoe*, fameux Roman Anglois en 2 vol. in-12. 2°. Celle du *Mentor Moderne*, en 3 vol. in-12. 3°. Le *Misanthrope* en 2 vol. in-8°. Ouvrage fait sur le modèle du *Spéctateur Anglois*, mais écrit avec moins de profondeur & de justesse. 4°. La *Bagatelle ou discours ironique*, 3 vol. in-8°. L'ironie n'y est pas toujours soutenue avec assez de finesse; elle est d'ailleurs monotone. 5°. *Parallèle d'Homère & de Chapelain*, morceau ingénieux qu'on attribue à Fontenelle. On le trouve à la fin du *Chef-d'œuvre d'un inconnu*. 6°. Il avoit beaucoup travaillé au *Journal Littéraire*. 7°. La *Traduction du conte du tonneau*.

VANEVERDINGEN, (Allart) Peintre & Graveur Hollandois, est un des meilleurs Paysagistes de ce pays. Ses tableaux ont la plupart un effet très-piquant. L'art, le goût & une touche libre & aisée les rendent précieux. Ils ne sont guère connus qu'en Hollande.

VANGEN; ville libre & impériale

d'Allemagne, sur la rivière d'Ober-arg, à treize lieues, nord-est, de Constance, Il s'y fait un commerce assez considérable en toiles & en papier.

VANGERON; substantif masculin. Poisson du lac de Lausanne, assez semblable au muge par le museau, mais plus long & sans dents; sa chair a le même goût que celle de la carpe; & ce poisson lui ressemble pour la figure.

VAN-HUYSUM, (Jean) Peintre, né à Amsterdam en 1682, & mort dans la même ville en 1749. Le goût le plus délicat, le coloris le plus brillant, le pinceau le plus moelleux, joints à une imitation parfaite de la Nature, ont rendu les Ouvrages de cet ingénieux Artiste d'un prix infini. Il s'étoit d'abord adonné au paysage avec beaucoup de succès, & dans ce genre on peut l'égaliser aux grands Maîtres qui s'y sont distingués; mais il n'a point eu de rival dans l'art de représenter des fleurs & des fruits, l'éclat des fleurs, le transparent de la rosée, le mouvement qu'il savoit donner aux insectes, tout enchante dans les tableaux de ce Peintre admirable. *Van huysum* n'ignoroit point la supériorité de ses talens. Il usoit, plus que tout autre, du privilège que les personnes d'un mérite distingué semblent s'arroger trop communément, d'être fantasques & d'une humeur difficile; ses desseins sont recherchés; pour ses tableaux, il n'y a que les Princes ou des Particuliers très-opulens qui puissent les acquérir.

VANIERE, (Jacques) Jésuite, néquit à Causses, bourg du Diocèse de Béziers, l'an 1664, de parens qui faisoient leurs délices des oc-

cupations de la campagne; il hérita de leur goût. Cet homme célèbre étudia sous le Père Joubert, qui ne lui trouva d'abord aucun goût pour les vers, & l'élève lui-même prioit son Régent de l'exempter d'un travail qui le rebutoit. Enfin son génie se développa, & il approfondit en peu de temps l'art des Muses. Les Jésuites le reçurent dans leur Congrégation, & le destinèrent à professer les humanités. Deux Poèmes, l'un intitulé *Stagna*, & l'autre *Columba*, annoncèrent son talent à la France. Santauil ayant eu occasion de le voir, dit que ce nouveau venu les avoit tous dérangés sur le Parnasse. Mais ce qui mit le comble à la gloire du Père *Vaniere*, ce fut son *Prædium rusticum*, poème en seize chants dans le goût des Géorgiques de Virgile. Rien n'est plus agréable que la peinture naïve que le Père *Vaniere* fait des amusemens champêtres. On est également enchanté de la richesse & de la vivacité de son imagination, de l'éclat & de l'harmonie de sa poésie, du choix & de la pureté de ses expressions. On lui reproche cependant des détails petits & inutiles, des récits hors d'œuvres, des images mal choisies, &c. Le Père *Vaniere* a trop oublié que dans nos poèmes didactiques les plus courts on trouve un long ennui, suivant l'expression de la Fontaine. Il auroit dû, comme Virgile & le Père *Rapin*, ne choisir dans son sujet que ce qu'il offroit de gracieux & d'intéressant. Peut-on espérer beaucoup de lecteurs quand on explique en quatorze livres fort étendus d'un poème en langue étrangère, tout le détail des occupations de la campagne? On n'exige pas d'un Poète qu'il

mette en vers la *Maison Rustique* il falloit donc se borner, & c'est ce que le Père Vanière, d'ailleurs si estimable, n'a pas su faire. La précision a toujours été l'écueil des imaginations méridionales. La meilleure Édition du *Prædium Rusticum* est celle de Bordeler; Paris, en 1746, in-12. Nous avons encore du Père Vanière un Recueil de vers latins in-12. On y trouve des *Eglogues*, des *Épîtres*, des *Epigrammes*, des *Hymnes*, &c. Il a aussi donné un *Dictionnaire poétique*, Latin in 4°. & il avoit entrepris d'en donner un François & Latin, en 6 vol. in fol. que le Père Lombard, Compagnon de ses études, a continué. Le Père Vanière mourut à Toulouse en 1739, & plusieurs Poètes ornèrent de fleurs son tombeau. Son caractère méritoit leurs éloges autant que ses talens. M. Berland de Rennes a publié en 1756, une Traduction du *Prædium Rusticum* en 2 vol. in-12, sous le titre d'*Economie Rurale*.

VANILLE; substantif féminin. *Vanilla*. Plante qui croît en Amérique, & dont le fruit qu'on nomme aussi *vanille*, est d'une saveur aromatique, & d'une odeur très-agréable, & entre dans la composition du chocolat.

La plante grimpe & s'entortille le long des arbres: sa tige est de la grosseur du doigt; elle est noueuse; les nœuds sont écartés d'environ trois pouces, & donnent naissance chacun à une feuille. Les feuilles sont disposées alternativement, pointues, en forme de lance, molles, & un peu âcres au goût: la tige pousse des rameaux, aux extrémités desquels paroissent les fleurs qui sont polypétales, irrégulières, composées de six feuilles,

dont cinq sont disposées comme celles des roses. Les feuilles de la fleur sont oblongues, étroites, tortillées, ondées, très blanches en dedans, verdâtres en-dehors. La sixième feuille ou le *nectarium*, qui est aussi très-blanche, occupe le centre; elle est roulée en manière d'aiguière. Aux fleurs succède une espèce de petite gousse, molle, charnue, presque de la grosseur du petit doigt, d'un peu plus d'un demi-pied de longueur, d'un roux noirâtre lorsqu'elle est mûre & remplie d'une infinité de petites graines noires & luisantes.

On distingue trois sortes de vanilles: la première, dont la gousse est plus grosse & plus courte, est appelée par les Espagnols, *pompona* ou *bova*, c'est-à-dire, enflée ou bouffie. La seconde, dont la gousse est plus mince & plus longue, est la légitime: on la nomme *vanille de ley* ou *leg*. La troisième, dont la gousse est la plus petite en tous sens, s'appelle *simarona* ou *bâtarde*. Ces variétés peuvent venir, ou de la nature des terroirs, ou du temps auquel on les recueille. Les Indiens glissent toujours quelques gousses de pompona & de Simarona dans les paquets de la *vanille leg*.

La première a une odeur trop forte pour être agréable; la seconde qui est la légitime, est la seule dont on fasse usage; la troisième est la moins odorante: elle contient aussi moins de graines & de liqueur. On nous apporte quelquefois des gousses de vanille monstrueuses pour la grosseur: elles sont courtes, d'une odeur de prunes: on leur donne le nom de *vanille de l'Indostan*. Lorsque les gousses de vanille sont récentes, elles sont

font un peu molles, roussâtres, huileuses, grasses, cependant cassantes : la pulpe qu'elles contiennent est roussâtre, huileuse, & remplie d'une infinité de petits grains noirs, luisans, ayant une forte odeur du *baume du Pérou*. Ces gouffes sont quelquefois recouvertes d'une fleur saline & brillante, qui n'est que le sel essentiel dont ce fruit est rempli, & qui sort au dehors quand on nous l'apporte dans un temps trop chaud.

La récolte de la vanille se fait pendant les mois de Novembre & Décembre. Les Mexicains lient ces gouffes par le bout, & les mettent à l'ombre pour les faire sécher ; car l'humidité superflue pourroit les faire corrompre : ensuite ils les aplattissent doucement, & les oignent soigneusement avec un peu d'huile de coco ou de calba pour les rendre souples, & empêcher qu'elles ne sebrissent & ne rident trop. Puis ils les mettent par paquets de cinquante, de cent ou de cent cinquante gouffes pour les envoyer. Quand on laisse la vanille mûre trop long temps sur la plante sans la cueillir, elle crève, & il en distille une petite quantité de liqueur balsamique, noire, odorante, & qui se condense : les habitans du pays ont soin de la ramasser dans de petits vases de terre que l'on place sous les gouffes, & de la garder pour eux.

On dit qu'il y a certains Marchands au Mexique qui connoissant le prix qu'on met en Europe à la vanille, ont soin, après avoir cueilli ces sortes de gouffes, de les ouvrir & d'en retirer la pulpe aromatique, d'y substituer des paillettes ou d'autres corps étrangers,

Tome XXIX.

& d'en boucher les ouvertures avec un peu de colle, ou de les coudre adroitement, ensuite de les entremêler avec la bonne vanille. Les endroits où l'on trouve la vanille en plus grande quantité, sont la côte de Carague & de Carthagène, l'Isthme de Darien, & toute l'étendue qui est depuis cet isthme & le golfe de Saint-Michel, jusqu'à Panama, le Jucatan & le Honduras. On en trouve aussi dans la Terre Ferme de Cayenne dans les endroits frais & ombragés. La vanille fortifie l'estomac, aide à la digestion, dissipe les vents, procure les règles & les urines : elle facilite l'accouchement. Les Anglois la regardent comme un spécifique pour chasser les affections mélancoliques ; mais si elle est bonne à cet usage, on doit en user avec modération, car elle anime le sang par ses parties volatiles. On peut, par le moyen de l'esprit de vin, extraire toute la partie résineuse odorante de la vanille. Quelques cuillerées de cette essence donnent aux liqueurs spiritueuses une odeur & une saveur des plus agréables. Les Indiens nomment *anis arak* la liqueur d'anis aromatisée de vanille : en général ils donnent l'épithète d'*arak* à toutes les pâtes sucrées, ou autres préparations dans lesquelles ils font entrer la vanille.

VANITÉ ; substantif féminin. *Vanitas*. Inutilité, peu de solidité. *Tout n'est que vanité dans le monde. L'Écriture dit, vanité des vanités, & tout est vanité.*

VANITÉ, signifie aussi, amour propre qui vient de choses frivoles ou étrangères à la personne qui s'en prévaut.

L'homme fait souvent vanité de

X

choses qui le rendent ridicule. En effet, qu'y a-t-il de plus ridicule que la vanité qui a pour objet le luxe des habits? Et n'est-ce pas quelque chose de plus ridicule que tout ce qui fait rire les hommes, que la dorure & la broderie entrent dans la raison formelle de l'estime, qu'un homme bien vêtu soit moins contredit qu'un autre: qu'une ame immortelle donne son estime & la considération à des chevaux, à des équipages, &c. Il est vrai que ce ridicule ne paroît point, parcequ'il est trop général; les hommes ne rient jamais d'eux-mêmes, & par conséquent ils sont peu frappés de ce ridicule universel, qu'on peut reprocher à tous, ou du moins au plus grand nombre; mais leur préjugé ne change point la nature des choses, & le mauvais assortissement de leurs actions avec leur dignité naturelle, pour être caché à leur imagination, n'en est pas moins véritable.

SANS VANITÉ; façon de parler adverbiale dont on se sert dans le style familier, quand on a à dire de soi quelque chose d'avantageux ou d'extraordinaire.

Les trois syllabes sont brèves au singulier, mais la dernière est longue au pluriel.

Voyez **ORGUEIL** pour les différences relatives qui en distinguent *vanité*, &c.

VANITEUX, EUSE; adjectif du style familier. Qui a une vanité puérile & ridicule, soit en actions, soit en paroles. *C'est la femme la plus sottise & la plus vaniteuse de la ville.*

VANLOO, (Jean Baptiste) Peintre, d'une famille noble, originaire de

Nice, nâquit à Aix en 1684, & mourut dans la même ville en 1745, jouissant de la plus grande réputation. Plusieurs Princes de l'Europe se le disputèrent; mais Vanloo aimâ mieux se fixer à Paris, où le Prince de Carignan le logea dans son hôtel. Le Duc d'Orléans, Régent, occupa aussi son pinceau. Cet illustre Artiste réussissoit très-bien à peindre l'histoire; mais il est surtout recommandable par ses portraits. On y remarque une touche savante, hardie, un beau choix, une composition dans un style noble & élevé, & un coloris onctueux. Il a eu l'honneur de peindre le Roi de France, ainsi que le Roi Stanislas & la Reine son épouse, le Prince & les Princesses ses sœurs. Ce Maître joignoit à l'excellence de ses talens, une figure avantageuse, & un caractère doux & bienfaisant; c'étoit l'obliger que de lui procurer l'occasion de rendre service. Il travailloit avec une facilité & une assiduité prodigieuses. On a plusieurs morceaux gravés d'après lui.

VANLOO, (Charles-André) frère & élève du précédent, nâquit avec un talent supérieur pour la peinture. Après avoir fait le voyage d'Italie, où il étudia les chefs-d'œuvres des peintres anciens & modernes, il vint se fixer à Paris. Ses talens y furent accueillis comme ils le méritoient. Il devint peintre du Roi, Gouverneur des élèves protégés par le Roi, Professeur de l'Académie de peinture & Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel. Ses tableaux sont recommandables par l'exactitude du dessin, la suavité, la fraîcheur & le brillant du coloris. Quelques Artistes assurent que, quant à cette dernière par-

rie, ses peintures ne pourroient se soutenir, & qu'on en voit quelques-unes qui ont déjà perdu. Ses principaux Ouvrages sont, 1. Un Boiteux guéri par Saint Pierre. 2. Le Lavement des pieds. 3. Thésée, Vainqueur du taureau de Marathon, pour les Gobelins. 4. Les quatre tableaux de la Chapelle de la Vierge, à St Sulpice. 5. Un tableau à l'Hôtel-de-Ville. 6. La Vie de St Augustin, dans le Chœur des petits Pères. Le tableau qui représente la dispute de ce Père contre les Donatistes, est le plus remarquable. 7. Deux tableaux à Saint Méderic, l'un représentant la Vierge & son fils, l'autre Saint Charles-Boromé. 8. Le tableau de Sainte Clotilde, dans la Chapelle du Grand Commun à Choisy. 9. Le Sacrifice d'Iphigénie que le Roi de Prusse a acheté. 10. Les Graces & plusieurs autres. Ce Peintre étoit chargé de travailler aux nouvelles peintures de la coupole des Invalides, & il en avoit déjà fait les esquisses lorsque la mort l'enleva en 1765, à soixante-un ans.

VANNE; substantif féminin. Espèce de porte de bois, dont on se sert aux moulins, aux pertuis des rivières, &c. & qui se hausse & se baisse pour laisser aller l'eau ou la retenir quand on veut. *On lève les vannes pour faire passer les bateaux. Réparer la vanne du moulin.*

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

VANNÉ, ÉE; participe passif. *Voy. VANNER.*

VANNEAU; substantif masculin. Oiseau aquatique long de treize pouces, & qui a deux pieds cinq pouces d'envergure: le sommet de sa tête est d'un vert luisant; sa

houppe fort en arrière, & contient environ vingt plumes, dont les trois ou quatre supérieures sont plus longues que les autres, & de la longueur de trois pouces; les joues sont blanches, traversées d'une raie noire; toute la gorge est noire, & forme un croissant; la poitrine & le ventre sont blancs, ainsi que les plumes couvertes du dessous des ailes; les plumes de dessous la queue sont d'une couleur obscure; le milieu du dos & les plumes scapulaires sont d'un vert brillant, embellies des deux côtés d'une tache de pourpre; le cou est de couleur de frêne, avec un mélange de rouge & de quelques lignes noires près de la crête; les pointes de plusieurs grandes plumes sont blanchâtres, les autres sont verdâtres ou noirâtres; les moindres plumes couvertes sont embellies de pourpre, de bleu & de vert, entremêlés; le bec est noir, dur, presque rond, & de la longueur d'un pouce, la mâchoire supérieure avance un peu plus que l'autre; les bords de la langue sont relevés, & font une cannelure au milieu; les narines sont oblongues & fournies d'un tendon osseux; les oreilles semblent être placées plus bas dans cet oiseau que dans d'autres; les yeux sont de couleur de noisetier; les pattes sont longues & rougeâtres, quelquefois brunes; le petit doigt en arrière, de même que le doigt de devant, qui est le plus avancé en-dehors, sont unis par leur racine avec celui du milieu.

Cet oiseau, qui pèse à peu près huit onces, est de la grosseur du pluvier; sa femelle est un peu plus petite; il est commun en France; il

court avec beaucoup de vitesse & avec grâce : il vit de mouches, de vers, de chenilles, de limaçons & de fauterelles. Belon prétend qu'il souffla en terre, comme les pluviers, pour faire sortir les vers. Il y a des personnes qui apprivoisent des vanneaux dans les jardins, pour y détruire en été les vers & les autres insectes. L'estomac de cet oiseau est fourni de muscles plus petits que ceux des oiseaux qui mangent du grain. Le vanneau est sujet à être incommodé par des poux, comme le coq de Bruyère. Cet oiseau pond quatre ou cinq œufs plus gros que ceux du pigeon, d'un jaune sale, avec de grandes taches ou des lignes de couleur noire. Il fait son nid tout près de terre au milieu de quelque bruyère : il a soin de couvrir ses œufs de brins de paille & de jonc, dont il cache aussi son nid. Dès que les petits sont éclos, ils quittent aussi-tôt le nid & suivent leur mère, comme font les petits poullets.

Le vanneau vole seul avec sa femelle dans l'été ; mais en hiver il est toujours en grande compagnie ; alors ils ne descendent guère sur les prairies que quand elles sont spacieuses. Le chant de cet oiseau qui se fait entendre plus de nuit que de jour, semble prononcer *dix-huit*. Son vol ; quoique léger, se fait entendre à une certaine distance, & n'imité pas mal le bruit du van dont on se sert pour vanner le bled.

Le vanneau ne fréquente que les lieux frais & humides. Sa chair est tendre & grasse : on ne vide point ses excréments. En Sologne les habitans de la campagne font

des omeletes excellentes avec des œufs de vanneaux : en Hollande, où ces oiseaux abondent, on fait aussi grand cas de ces œufs pour la délicatesse. Les personnes riches payent volontiers un ducat (une pistole) une couple de ces œufs dans le temps de la primeur.

On fait la chasse du vanneau au filet vers la Toussaint, & elle finit en Décembre.

VANNER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Ventilare*. Nettoyer le grain par le moyen d'un van. *Vanner du seigle*. *Vanner de l'avoine*.

VANNER, en termes d'Épingliers, signifie, séparer le son d'avec les épingles en les remuant sur un plat de bois, comme on remue le grain dans un van. Et l'on dit, *vanner les aiguilles* ; pour dire, les faire resfuyer dans du son chaud un peu mouillé après qu'elles ont été lessivées ou lavées dans de l'eau avec du savon, ce qui se pratique en les agitant dans une boîte de bois suspendue en l'air, jusqu'à ce que le son soit entièrement sec.

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez VERBE*.

VANNERIE ; substantif féminin. Le métier du Vannier, ou la marchandise du Vannier. *L'osier sert à faire des ouvrages de vannerie*.

VANNES ; ville épiscopale de France en Bretagne, à une lieue de la mer, avec laquelle elle communique par le canal de Morbihan, & à vingt-deux lieues, sud-ouest, de Rennes, sous le 14° degré 35 minutes 34 secondes de longitude, & le 47° degré 19 minutes 14 secondes de latitude. C'est le siège d'une des

quatre grandes Sénéchaussées de Bretagne, d'une Amirauté, d'une Maîtrise particulière des Eaux & Forêts, &c. Il s'y fait un commerce considérable, sur-tout en bled.

VANNET ; substantif masculin & terme de Blason, qui se dit d'une coquille dont on voit le fond.

VANNETTE ; substantif féminin. Sorte de grand panier rond, plat & à petit bord, dont on se sert d'ordinaire pour vanner l'avoine avant de la donner aux chevaux.

VANNEUR ; substantif masculin. Celui qui vanne des grains.

VANNIER ; substantif masculin. Ouvrier qui travaille en osier, & qui fait des vans, des corbeilles, des hottes, des claies, &c.

La Communauté des Maîtres Vanniers de Paris a des statuts depuis l'année 1467. Ils ont été confirmés par Lettres-Patentes de Louis XI, & réformés sous le règne de Charles IX par Arrêt du Conseil du mois de Septembre 1561, enregistré au Parlement la même année. On ne fait d'où leur est venu le nom de quincailliers qu'ils ont dans leurs statuts.

Les apprentis qui aspirent à la Maîtrise, sont obligés au chef-d'œuvre, & le reste est comme dans les autres Corps. On compte à Paris environ trois cens Maîtres Vanniers.

VANNIUS, (François) Peintre, né à Sienne en 1563, mort à Rome en 1609, s'est attaché à la manière de Frédéric Baroque. C'est à l'étude de ses ouvrages & de ceux du Corregge qu'il est redevable de ce coloris vigoureux & de cette touche gracieuse qu'on remarque dans ses tableaux. Il inventoit facilement, & mettoit beaucoup de correction

dans ses desseins. Les sujets de dévotion étoient ceux qui lui plaisoient le plus, & dans lesquels il réussissoit davantage. Le Cardinal Baronius faisoit un cas singulier de ce Peintre, & ce fut par les mains de ce Cardinal que le Pape Clément VIII lui donna l'Ordre de Christ.

Vannius eut encore l'honneur d'être le parrain de Fabio chigi, qui fut dans la suite le Pape Alexandre VII, & qui le combla de biens. Ce Peintre avoit lié une étroite amitié avec le Guide. Il joignit à l'excellence de ses talens beaucoup de connoissances dans l'Architecture & dans la Mécanique. Ses desseins sont dans le goût de Baroque; il y en a à la plume, à l'encre de la Chine & au crayon rouge. Vannius a gravé quelques morceaux à l'eau forte.

VAN-OORT, (Adam) Peintre, né à Anvers en 1557, mort dans la même ville en 1641, a peint des sujets d'histoire, le portrait & le paysage. On remarque du génie dans ses compositions. Il étoit grand coloriste, & donnoit à ses figures de beaux caractères & une expression vive. Ses tableaux sont recherchés.

VAN-OSTADE, (Adrien) Peintre & Graveur, né à Lubec en 1610, mort à Amsterdam en 1685. On l'appelle communément le bon *Ostade*, pour le distinguer de son frère. Ses tableaux représentent ordinairement des intérieurs de cabarets, de tavernes, d'hôtelleries, d'habitations rustiques & d'écuries. Cet Artiste avoit une parfaite intelligence du clair obscur; sa touche est légère & très-spirituelle. Il a rendu la Nature avec une vérité piquante; mais son goût de dessin est lourd, & ses figures sont un peu courtes.

VANTAIL; substantif masculin. Battant d'une porte qui s'ouvre des deux côtés. *Les vantaux d'une porte.*

VANTARD; substantif masculin du style familier. Celui qui se vante. *C'est un vantard.*

VANTÉ, ÉE; participe passif. *Voyez VANTER.*

VANTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Laudibus efferre.* Louer, priser extrêmement. *Il vante beaucoup sa femme. On ne sauroit trop vanter Homère & Virgile. Chacun vante le mérite de cette Dame. Il fait vanter sa marchandise. Il est ridicule de se vanter soi-même comme vous faites.*

SE VANTER, suivi de la préposition *de*, ou précédé de la particule *en*, signifie, se glorifier; se faire honneur de. *Il se vante de lui avoir fait gagner son procès. Cette femme lui a accordé ses faveurs, & il a eu l'indiscrétion de s'en vanter.*

SE VANTER, signifie aussi se faire fort. *Il s'est vanté qu'il battoit les ennemis. Je me vante de le faire changer d'avis là-dessus. Il s'est vanté de les reconcilier.*

On dit proverbialement, *il fait bon battre glorieux, il ne s'en vante pas.*

La première syllabe est moyenne, & la seconde longue ou brève. *Voy. VERBE.*

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin ont la syllabe précédente longue.

Différences relatives entre *vanter*, *louer*.

On *vante* une personne pour lui procurer l'estime des autres, ou pour lui donner de la réputation. On la *loue* pour témoigner l'estime

qu'on fait d'elle, ou pour lui applaudir.

Vanter, c'est dire beaucoup de bien des gens, & leur attribuer de grandes qualités, soit qu'ils les aient ou qu'ils ne les aient pas. *Louer*, c'est approuver avec une sorte d'admiration ce qu'ils ont dit ou ce qu'ils ont fait, soit que cela le mérite ou ne le mérite point.

On *vante* les forces d'un homme; on *loue* sa conduite.

Le mot de *vanter* suppose que la personne dont on parle est différente de celle à qui la parole s'adresse, ce que le mot de *louer* ne suppose point.

Les charlatans ne manquent jamais de se *vanter*; ils promettent toujours plus qu'ils ne peuvent tenir, ou se font honneur d'une estime qui ne leur a pas été accordée. Les personnes pleines d'amour-propre se donnent souvent des *louanges*; elles sont ordinairement très-contentes d'elles-mêmes.

Il est plus ridicule de se *louer* soi-même que de se *vanter*; car on se *vante* par un grand desir d'être estimé, c'est une vanité qu'on pardonne; mais on se *loue* par une grande estime qu'on a de soi, c'est un orgueil dont on se moque.

VANTERIE; substantif féminin. *Jactantia*. Vaine louange qu'on se donne à soi-même, & qui marque de la présomption. *Il y a bien de la vanterie dans ce qu'il a raconté. Ses vanteries prouvent qu'il n'est qu'un sot.*

VAN-TULDEN, (Théodore) Peintre & Graveur, élève de Rubens, né à Bois-le-Duc vers l'an 1620, a peint l'histoire avec succès; mais son goût le portoit à représenter des foires, des marchés, des fêtes de

village, &c. Il donnoit dans ses sujets divertissans beaucoup d'action à ses figures. On admire aussi la belle disposition de ses tableaux d'histoire, la correction de son dessein & son intelligence du clair obscur. Ces morceaux ont été depuis entièrement retouchés. Ce Peintre étoit d'un caractère complaisant, & avoit un génie fertile, qualités qui faisoient souvent recourir à lui pour avoir de ses desseins. Van-tulden a gravé à l'eau forte les travaux d'Hercule, peints par Nicolo, dans la galerie de Fontainebleau, & quelques morceaux d'après Rubens son maître.

VAN UDEN, (Lucas) Peintre, né à Anvers en 1595, mort vers l'an 1660, est au rang des plus célèbres paysagistes. Une touche légère, élégante & précise caractérise sa manière. Il donnoit beaucoup d'éclat à ses ciels; les sites de ses paysages sont agréables & variés. La vue se perd dans des lointains qu'il a su représenter; on croit voir les arbres agités par le vent. Le célèbre Rubens l'employoit souvent à peindre ses fonds & les paysages de ses tableaux. Alors Van-uden prenoit le goût & le ton de couleur de ce Peintre, en sorte que tout paroïssoit être du même pinceau.

VAPÉUR; substantif féminin. *Vapor*. Espèce de fumée qui s'élève des choses humides jusqu'à une certaine hauteur dans l'atmosphère, d'où elle retombe, soit en pluie, soit en rosée, &c.

La quantité de vapeurs que le soleil fait élever de dessus la surface de la mer est inconcevable. M. Halley a fait une tentative pour la déterminer par une expérience faite dans cette vue & décrite dans les

Transactions Philosophiques: il a trouvé que de l'eau dont la chaleur est égale à celle de l'air en été perdoit en vapeurs dans l'espace de deux heures la quantité que demande un abaissement dans la surface de la cinquante-troisième partie d'un pouce, d'où on peut conclure que dans un jour où le soleil chauffe la mer pendant douze heures, l'eau qui s'évapore monte à un dixième de pouce sur toute la surface de la mer.

Dans cette supposition, dix-pouces carrés en surface donnent d'évaporation environ un pouce cubique d'eau par jour, & chaque pied carré par conséquent environ une demi-pinte; chaque espace de quatre pieds carrés donnera deux pintes, chaque mille carré six mille neuf cents quatorze tonneaux, chaque degré carré supposé de soixante-neuf milles d'Angleterre donne trente-trois millions de tonneaux. Or si on suppose la Méditerranée d'environ quarante degrés de long & de large, en prenant un milieu entre les endroits où elle est le plus large, & ceux où elle l'est le moins, ce qui donne cent soixante-degrés pour l'espace qu'occupe cette mer, on trouvera par le calcul qu'elle peut fournir en évaporation dans un jour d'été cinq mille deux cents quatre-vingts millions de tonneaux.

Mais cette quantité de vapeurs, quoique très-grande, n'est qu'une partie de ce que produit une autre cause bien plus éloignée de pouvoir être calculée, qui est celle de l'évaporation produite par le vent, & que tous ceux qui ont examiné la promptitude avec laquelle les vents dessèchent, savent être extrêmement considérable.

De plus, la partie solide de la terre est presque par-tout couverte de plantes, & les plantes envoient une grande quantité de vapeurs; car suivant les observations de M. Hales dans la statique des végétaux, il transpire au moins une livre & demie d'un tournesol haut de trois pieds & demi, dans l'espace de douze heures, ce qui est presque autant que ce qui s'évapore en un jour d'un bac d'eau exposé au soleil, & qui auroit trois pieds carrés de diamètre. Par conséquent si on supposoit que toutes les plantes transpirassent également, il ne s'élèveroit pas moins de vapeurs des parties solides de la terre qu'il s'en élève de la mer.

D'ailleurs il sort aussi du corps des hommes & des animaux une grande quantité de vapeurs, & suivant les observations de M. Hales ce qui s'évapore du corps d'un homme est à ce qui s'évapore du tournesol comme 141 à 100; si nous joignons à cela les exhalaisons des plantes qui se sèchent ou qui se pourrissent, celles qui proviennent de la fumée de toutes les matières qu'on brûle, enfin les exhalaisons qui s'élèvent du sein de la terre même, nous concluons que l'air est rempli d'une prodigieuse quantité de vapeurs, & que sa substance doit en être comme pénétrée.

On appelle aussi *vapeurs* dans le corps humain les affections hypochondriaques & hystériques, parce qu'on les croyoit causées par des fumées élevées de l'estomac ou du bas-ventre vers le cerveau. Les Médecins les attribuent aujourd'hui aux mouvemens spasmodiques des nerfs. *Les vapeurs du vin troublent la raison. Cette femme est sujette aux vapeurs de mère.*

On appelle encore *vapeurs* au pluriel une certaine maladie dont l'effet ordinaire est de rendre mélancolique, quelquefois même de faire pleurer, & qui resserre le cœur & embarrasse la tête.

Les vapeurs attaquent sur-tout les gens oisifs de corps, qui fatiguent peu par le travail manuel, mais qui pensent & rêvent beaucoup. Les gens ambitieux qui ont l'esprit vif, entreprenant & fort amateurs des biens & des aises de la vie, les gens de lettres, les personnes de qualité, les Ecclésiastiques, les dévots, les gens épuisés par la débauche ou le trop d'application, les femmes oisives & qui mangent beaucoup sont autant de personnes sujettes aux vapeurs, parcequ'il y a peu de ces gens en qui l'exercice & un travail pénible du corps empêche le suc nerveux d'être maléficié. Bien des gens pensent que cette maladie attaque l'esprit plutôt que le corps, & que le mal gît dans l'imagination. Il faut avancer en effet que la première cause est l'ennui & une folle passion, mais qui à force de tourmenter l'esprit oblige le corps à se mettre de la partie; soit imagination, soit réalité, le corps en est réellement affligé.

Les remèdes les plus efficaces pour ce mal, qui est plus commun aujourd'hui qu'il ne fut jamais, sont, 1°. un régime exact; de ne manger qu'avec faim, & manger peu; d'éviter les alimens de haut goût, les liqueurs, les passions violentes, les veilles, les débauches de toute espèce; 2°. de travailler beaucoup & plus qu'on ne mange; 3°. de faire usage des purgatifs, des amers & des apéritifs combinés avec les toniques.

En

En termes de Chymie, on appelle *bains de vapeurs*, une distillation dans laquelle le vaisseau où sont renfermées les matières à distiller est échauffé par les vapeurs de l'eau bouillante. *Prendre les bains de vapeurs*, c'est recevoir sur son corps les vapeurs d'une eau minérale chaude.

VAPOREUX, EUSE; adjectif. Qui cause des vapeurs. Il ne se dit que de certaines choses qui étant dans le corps humain causent des vapeurs. *Le lait est vaporeux.*

VAPOREUX, signifie aussi, qui est sujet aux vapeurs. *Cette femme est vaporeuse.* En ce sens il s'emploie aussi substantivement. *C'est un vapoureux.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue & la quatrième du féminin très-brève.

V A Q U E R; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Vacare.* Être vide, être à remplir. Il se dit proprement des emplois, des charges, des dignités, des bénéfices, &c. *L'Evêque a la collation des canonicats qui viennent à vaquer dans son Eglise. Le trône de Pologne vaquoit depuis six mois. Le Roi nomme à tous les bénéfices consistoriaux qui vaquent dans le Royaume. Les charges peuvent vaquer par résignation, par forfaiture & par mort naturelle ou civile.*

On dit, qu'une charge vaque aux parties casuelles; pour dire, qu'elle est à vendre aux parties casuelles, parceque celui qui la possédoit est mort sans avoir payé le droit annuel.

Nous observerons à ce sujet que par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 6 Juillet 1772, ce droit annuel

Tome XXIX.

a été fixé au centième denier du prix auquel chaque office se trouve évalué dans les rôles arrêtés au Conseil sur les déclarations que les Titulaires ont dû faire conformément à l'Édit du mois de Février 1771. Ce même Arrêt supprime les droits de prêt & d'annuel qui avoient lieu précédemment pour la conservation des offices déclarés casuels.

Le paiement du droit de centième denier doit se faire comme celui du prêt & annuel, par avance, dans les mois de Novembre & Décembre pour l'année suivante. *Voyez d'ailleurs l'Édit & l'Arrêt cités.*

V A Q U E R, se dit quelquefois des logements. *Si cet appartement vient à vaquer je le louerai.*

On dit à peu près dans le même sens, qu'il y a un lit qui vaque dans un hôpital.

V A Q U E R, se dit aussi en parlant des Tribunaux de Justice, lorsque les fonctions ordinaires y cessent pendant quelque temps. Ainsi on dit, que le Parlement vaque pendant un tel temps; pour dire, qu'il n'entre point alors, qu'il ne tient pas sa séance.

V A Q U E R, signifie, s'appliquer, s'adonner à quelque chose. *Il vaque à son commerce. Chacun doit vaquer à son ouvrage. Il vaque à la peinture.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez*

V E R B E.

On prononce *vaker*.

V A R; (le) rivière qui sépare la France du Comté de Nice. Elle a sa source dans les Alpes, à une lieue au-dessus de Saint-Martin-d'Entraune, & son embouchure dans la mer, à une lieue, ouest, de Nice, après un cours d'environ vingt-cinq lieues.

V

VARADIN; (le Grand) ville forte & épiscopale de la haute Hongrie , capitale d'un Comté de même nom, sur la rivière de Keuvres , à vingt-huit lieues, nord , de Temesvar , & quarante-cinq , est , de Bude.

Il y a une autre ville de la haute Hongrie , au Comté de Zemplin , sur la Teisse , qu'on appelle le *petit Varadin*.

VARADIN , est encore le nom d'une ville forte de l'Esclavonie , chef-lieu d'un Comté de même nom , sur la Drave , à douze lieues , sud-ouest , de Canisca.

VARAIGNE ; substantif féminin. On appelle ainsi dans les marais salans , l'ouverture par laquelle on introduit l'eau de la mer dans le premier réservoir de ces marais.

VARANGUE ; substantif féminin & terme de Marine. Membre d'un navire qui se pose le premier sur la quille.

Les varangues sont des chevrons rangés à angle droit entre la quille & la carlingue , & qui faisant le fond commencent à former les flancs du vaisseau.

On appelle *bâtiment à plates varangues* , celui dont les varangues sont droites & peu courbées , & qui tire peu d'eau.

VARAUCOCO ; substantif masculin. Arbrisseau qui s'attache aux grands arbres. Il produit un fruit violet , de la grosseur d'une pêche , & qui renferme quatre noyaux ; sa chair est pâteuse , mais douce & agréable. L'écorce de l'arbrisseau fournit une matière résineuse rouge ; la seconde peau brûlée à une chandelle se fond comme la gomme laque , dont elle a l'odeur.

VARBERG ; petite ville de Suède , dans la province de Halland , sur la

côte de la mer de Dannemarck , entre Elfsborg & Falkenberg.

VARBORG , ou **VARBOURG** ; petite ville d'Allemagne , en Vestphalie , dans l'Evêché de Paderborn , sur la Dymel , près des frontières du Landgraviat de Hesse & du Comté de Valdeck. Elle fut autrefois impériale , mais aujourd'hui elle appartient à l'Evêque de Paderborn.

VARCHI , (Benoît) natif de Fiésole , & mort à Florence en 1566 , à 63 ans , fut un des principaux membres de l'Académie des *Inflammati* à Padoue , où il professa la morale. *Côme de Médicis* , son souverain , l'appela auprès de lui & les offres du Pape *Paul III* , qui vouloit lui confier l'éducation de ses neveux , ne purent l'arracher à sa patrie. On a de lui des poésies Latines & Italiennes ; mais le plus rare & le plus important de ses ouvrages est une *histoire des choses les plus remarquables arrivées de son temps , principalement en Italie & à Florence* , in-fol. il renferme des particularités curieuses sur la révolution qui conduisit *Alexandre de Médicis* sur le trône de Florence , & sur le règne de ce Prince. L'Auteur écrivit avec une liberté qui tient de la licence , & quoiqu'il eût pris la plume par ordre de *Côme de Médicis* , il ne ménagea point cette maison. Ses poésies appelées *Capitoli* , furent imprimées avec celles du *Berni* , du *Maure* , & supprimées à cause de leurs obscénités. On réimprima cependant ce recueil à Florence en 1548 & 1555 , en 2 vol. in-8°. Les sonnets du *Varchi* , qui sont très-estimés , furent imprimés à part aussi en deux vol. in-8°.

VARDARI; rivière de Turquie qui a sa source dans les montagnes de la Bulgarie, & son embouchure dans le golfe de Salonique.

VARDE; petite ville de Dannemarck dans le Jutland, à six lieues de Ry-pen.

VARDHUS; gouvernement de la Norwège; il comprend la partie septentrionale de ce Royaume, depuis le golfe Ostrafior, jusqu'aux confins de la Laponie Moscovite, & est proprement ce qu'on appelle *la Laponie Danoise*: la côte est presque toute couverte d'îles, grandes & petites qui forment une infinité de golfes. Quoique ce pays soit fort étendu, il n'a qu'une bourgade de son nom, & il ne produit que quelques pâturages.

VARE; substantif féminin. Mesure qui contient une aune & demie & dont on se sert en Espagne.

VARE; ville d'Angleterre dans le Comté d'Herford, près de la Ley, sur la route de Londres à Cambridge. Elle fournit de l'eau à Londres par de beaux aqueducs.

VARECH; substantif masculin & terme de Marine. Sorte d'herbe qu'on appelle *Goëmon* en Bretagne, & qui sert à fumer les terres. On en fait de la foudre dans l'Amirauté de Cherbourg en Normandie. *Voy. GOEMON.*

VARECH, se dit aussi de tout ce que la mer jette sur la côte, soit herbe du fond, soit débris.

Le droit que certains Seigneurs prétendent sur les effets que la mer a jetés à bord, s'appelle *droit de varech*.

La garde du *varech* appartient au Seigneur dans le fief duquel il est trouvé.

S'il y a des choses périssables,

elles doivent être vendues par autorité de Justice.

Si le Propriétaire réclame les effets dans l'an & jour, ils lui sont rendus; mais après l'an & jour, ils appartiennent au Seigneur féodal & au Roi.

L'article 602 de la coutume de Normandie, adjuge au Roi l'or & l'argent, lorsqu'il vaut plus de 20 livres, les chevaux de service, francs-chiens, oiseaux, ivoire, corail, pierres, écarlate, le vair, le gris, les peaux zibelines non encore appropriées à usage d'homme, les pièces de drap & de soie, le poisson royal. Tous les autres effets appartiennent au Seigneur.

Ce droit est confirmé en faveur des Seigneurs de Normandie, par l'Ordonnance de la Marine.

Elle leur défend seulement de faire transporter les choses échouées dans leurs maisons, avant qu'elles aient été visitées par les Officiers de l'Amirauté.

Elle leur défend aussi d'empêcher les maîtres de se servir de leur équipage pour alléger leurs bâtimens échoués, & les remettre à flot, ni de les forcer de se servir de leurs valets & vassaux, sous peine de 1500 liv. d'amende, & de perte de leur droit.

L'Ordonnance ne veut pas non plus, que sous prétexte du droit de *varech*, les Riverains prennent aucune part aux effets trouvés sur les flots, ou pêchés en pleine mer, & amenés sur les grèves en l'endroit de leurs seigneuries, ni sur les poissons gras, & autres qui y sont conduits & chassés par l'industrie des pêcheurs.

Enfin, elle ordonne de punir de mort les Seigneurs de fiefs voisins de la mer, & tous autres qui au-

roient forcé le pilote ou loctman de faire échouer les navires aux côtes qui joignent leurs terres pour en profiter, sous prétexte du droit de *varech* ou autre.

On appelle aussi *varech*, un vaisseau submergé; coulé à fond.

VAREN; petite ville d'Allemagne, dans le cercle de la Basse-Saxe, au Duché de Meckelbourg, entre Gultrov & Stargard.

VARENNE; substantif féminin. Certaine étendue de pays, que le Roi se réserve pour la chasse. *Capitaine de la varenne du Louvre.*

On appelle aussi *la varenne du Louvre*, la juridiction qui connoît des délits commis dans la varenne du Louvre. *La varenne du Louvre a son auditoire dans l'une des salles du Palais des Tuileries à Paris.*

VARENDORF; ville d'Allemagne, dans l'Evêché de Munster sur l'Embs, à quatre lieues, est, de Munster. On y fabrique de belles toiles de lin.

VARHAM; ville d'Angleterre, dans le Comté de Dorset, sur la rive occidentale de la Baie de Pool; cette ville battoit autrefois monnoie, & florissoit par un grand commerce, mais la mer s'est retirée insensiblement, & a détruit son port; ensuite *Varham* a tant souffert par les guerres & par les incendies, qu'il ne lui reste plus aujourd'hui que le titre de bourg.

VARI; substantif masculin. Petit poids usité dans l'île de Madagascar, & qui pèse environ un demi-gros poids de marc.

VARIABLE; adjectif des deux genres. *Mutabilis.* Sujet à varier, qui change souvent. *Le temps & la fortune sont des choses fort variables. Il est variable dans ses projets. Les esprits foibles sont variables.*

En Mathématiques, on appelle *quantités variables*, les quantités qui varient suivant une loi quelconque. Telles sont les abscisses & les ordonnées des courbes, leurs rayons osculateurs, &c.

On les appelle ainsi par opposition aux quantités constantes, qui sont celles qui ne changent point, comme le diamètre d'un cercle, le paramètre d'une parabole, &c.

On exprime communément les variables par les dernières lettres de l'alphabet, *x, y, z.*

Quelques Auteurs au lieu de se servir de l'expression de *quantités variables*, disent des *fluents*.

La quantité infiniment petite, dont une *variable* quelconque augmente ou diminue continuellement, est appelée par les uns *la différence ou différentielle*; & par les autres, *la fluxion*. Le calcul de ces sortes de quantités est ce qu'on appelle *le calcul différentiel* ou *le calcul des fluxions*.

VARIANT, ANTE; adjectif. *Variantis.* Qui change souvent. *Esprit variant, humeur variante. C'est un Juge si variant dans ses idées.* Il ne se dit guère hors de ces phrases.

VARIANTE; substantif féminin. Diverse leçon d'un même texte. Son plus grand usage est au pluriel. *Il fit imprimer la Henriade avec les variantes.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

VARIATION; substantif féminin. *Variatio.* Changement. *La variation d'un Témoin rend sa déposition suspecte. La variation dans le Patron laïque est permise, mais elle ne l'est pas dans le Patron ecclésiastique. La variation des vents.*

En termes d'Astronomie, on appelle *variation de la Lune*, la troisième inégalité du mouvement de la Lune, celle par laquelle le vrai lieu de cette planète, excepté dans les quadratures, diffère de celui qu'on a trouvé par les deux premières équations.

M. Newton fait dépendre la variation en partie de la forme de l'orbite lunaire qu'il suppose elliptique, & en partie de l'inégalité des espaces ou aires que la Lune décrit en temps égaux, dans la supposition que ces espaces ou aires soient terminés par des rayons tirés à la terre.

Pour avoir la plus grande variation de la Lune, il faut observer cet astre dans ses octants, & calculer le lieu de la Lune pour cet instant. La différence entre le lieu vrai trouvé par l'observation, & celui qui donne le calcul est la plus grande variation. Tycho fait la plus grande variation de 40 minutes 30 secondes; Kepler, de 51 minutes 49 secondes. M. Newton suppose cette plus grande variation à la moyenne distance entre le Soleil & la Terre de 35 minutes 9 secondes; pour les autres distances, la plus grande variation est en raison composée de la raison doublée directe des temps de la révolution synodique de la Lune, & de la raison triplée inverse des distances du Soleil à la Terre. Ce grand Philosophe est le premier qui ait expliqué la vraie cause de la variation de la Lune. Il a démontré par le calcul qu'elle venoit de l'action du Soleil sur cette planète; que cette action en dérangeant le mouvement de la Lune dans son orbite, devoit tantôt accélérer le mouvement, tantôt le retarder, de manière que la

Lune ne peut décrire autour de la Terre des secteurs elliptiques exactement proportionnels aux temps correspondans, comme elle feroit suivant les lois de la gravitation, si elle étoit simplement attirée vers la Terre.

On dit en termes de marine, la *variation de l'aiguille*, la *variation de la boussole*, la *variation du compas*, lorsque l'aiguille de la boussole ne regarde pas vers le nord, mais déclive vers l'orient ou vers l'occident, tantôt plus, tantôt moins.

La variation ou déclinaison de l'aiguille est proprement l'angle que l'aiguille magnétique suspendue librement fait avec la ligne méridienne dans le plan de l'horison, ou ce qui revient au même, c'est un arc de l'horison compris entre le vrai méridien & le méridien magnétique.

Tous les corps magnétiques se rangent d'eux-mêmes à peu près dans le méridien; mais il est rare qu'ils s'y placent exactement. Dans un lieu ils déclineront du nord à l'est, & du sud à l'ouest; dans un autre ce sera du nord à l'ouest, & du sud à l'est, & cette variation sera aussi différente en différens temps.

On a imaginé différentes hypothèses pour expliquer ce phénomène si extraordinaire, nous n'en rapporterons que quelques-uns.

La première est celle de Gilbert, qui a été suivie par Cabeus, &c.

Ces Auteurs pensoient que les terres attiroient l'aiguille, & la détournent de sa vraie situation méridienne, & ils prétendoient que l'aiguille avoit une déviation plus ou moins éloignée de quelque grand continent, en sorte que si on étoit sur la mer, dans un lieu également distant de toutes les terres, l'aiguille n'auroit aucune déclinaison.

Suivant ce système, dans les îles Açores qui sont également distantes de l'Afrique à l'est, & de l'Amérique à l'ouest, l'aiguille ne doit point avoir de déclinaison. Si de ces îles on va vers l'Afrique, l'aiguille doit commencer à décliner du nord à l'est, & cela d'autant plus qu'on approche plus de la côte : & continuant ensuite d'aller vers l'est en s'avancant par terre dans le cœur de l'Afrique, ou en allant vers le cap de Bonne-Espérance, la déclinaison doit diminuer continuellement, à cause que la partie occidentale & orientale de l'Afrique attirent l'aiguille en sens contraires, & diminuent par ce moyen l'action l'une de l'autre : & enfin si l'on arrive à un lieu où les espaces de terre des deux côtés soient les mêmes, la déclinaison doit encore devenir nulle comme auparavant.

Les observations faites pendant les voyages des Indes orientales, sembloient confirmer ce système, car aux Açores, la déclinaison étoit en effet nulle ; ensuite allant vers le cap de Bonne-espérance, la variation étoit toujours à l'est ; mais lorsqu'on étoit au cap des Aiguilles qui sépare l'Afrique en deux parties égales, on ne trouvoit aucune variation jusqu'à ce qu'en avançant après pour laisser les côtes de l'Afrique à l'ouest, la déclinaison devenoit occidentale.

Mais cette Loi n'a point lieu généralement, & le grand nombre d'observations faites de tous les côtés, & rassemblées par le Docteur Halley, renversent entièrement cette théorie.

D'autres Physiciens ont recours à la contexture de l'intérieur de la terre, qui étant pleine de mines,

rochers, &c. placés en plus grand nombre vers les poles qu'ailleurs, mais rarement dans la direction du méridien, obligent l'aiguille à rendre en général vers les pôles, mais avec des variations.

Quelques-uns veulent que les différentes parties de la terre aient différens degrés de vertu magnétique, à raison de ce que ces parties contiennent plus ou moins de matière hétérogène, & propre à diminuer l'effet de celles qui ont la vertu magnétique.

Plusieurs attribuent toute la déclinaison aux mines d'aimant & de fer, qui ayant plus de vertu magnétique que le reste de la terre, attirent l'aiguille avec plus de force.

Enfin il y a des Physiciens qui ont imaginé que les tremblemens de terre, où les grandes marées ont pu déranger plusieurs parties considérables de la terre, & en changer l'axe magnétique qui étoit originaiement le même que l'axe de la terre.

Mais toutes ces hypothèses sont détruites par la variation de la variation, c'est-à-dire, par le changement continuel de la déclinaison dans le même lieu, phénomène si singulier, & cependant démontré par toutes les observations modernes.

C'est ce qui a engagé M. Halley à donner un nouveau système, qui est le résultat d'une infinité d'observations, & de plusieurs grands voyages ordonnés à ce sujet par la Nation Angloise. Cette théorie demande donc un détail plus ample. Les observations sur lesquelles elle est fondée, se trouvent dans les *Transactions philosophiques* de la manière suivante.

OBSERVATIONS
DES VARIATIONS DE L'AIGUILLE,
Faites en divers Lieux & en divers Temps.

Noms des Lieux.	Longitudes depuis Londres.	Latitudes.	An. de l'obs.	Variations observées.
	deg. min.	deg. min.		deg. min.
LONDRES.	0 0	51 32 N	1580	11 15 E
			1622	6 0 E
			1634	4 5 E
			1672	2 30 O
			1683	4 30 O
Paris,	2 25 E	41 51 N	1640	3 0 E
			1666	0 0 O
			1681	2 30 O
Uranibourg,	13 0 E	55 54 N	1672	2 35 O
Copenhague,	12 53 E	55 41 N	1649	1 30 E
Dantzick,	19 0 E	54 23 N	1679	7 0 O
Montpellier,	4 0 E	43 37 N	1674	1 10 O
Brest,	4 25 O	48 23 N	1680	1 45 O
Rome,	15 0 E	41 50 N	1681	5 0 O
Bayonne,	1 20 O	43 30 N	1680	1 20 O
Baie d'Hudson,	79 40 O	51 0 N	1668	19 15 O
Détroit d'Hudson,	57 0 O	61 0 N	1668	29 30 O
Baie de Bassins au détroit de Thom. Smith,	80 0 O	78 0 N	1616	57 0 O
En Mer,	50 0 O	38 40 N	1682	7 30 O
En Mer,	31 30 O	43 50 N	1682	5 30 O
En Mer,	42 0 O	21 0 N	1670	0 40 E
Cap Saint-Augustin,	35 30 O	8 0 S	1670	5 10 E
En Mer, à l'embouchure de la Plata;	53 0 O	39 30 S	1670	20 30 E
Cap Trio,	41 10 O	22 46 S	1670	12 10 E
Entrée orientale du détroit de Magellan,	68 0 O	52 30 S	1670	17 0 E
Entrée occidentale,	75 0 O	53 0 S	1670	14 10 E
Baldivia,	73 0 O	40 0 S	1670	8 10 E
Cap des Aiguilles	16 30 E	34 50 S	1622	2 0 O
			1675	8 0 O
En Mer,	1 0 E	34 34 S	1675	0 0 E
En Mer,	20 0 O	34 0 S	1675	10 30 E
En Mer,	32 0 O	24 0 S	1675	10 30 E
Sainte-Hélène,	6 30 O	16 0 S	1677	0 40 E
L'Ascension,	14 30 O	7 50 S	1678	1 0 E
Anjouan, (<i>Johanna chez les Anglois, &</i> <i>Amzuan chez les Hollandois,)</i>	44 0 E	12 15 S	1675	19 30 O
Monbaza,	40 0 E	4 0 S	1675	16 0 O
Zocatra,	56 0 E	12 30 N	1674	17 0 O
Aden, à l'entrée de la Mer Rouge,	47 30 E	13 9 N	1674	15 0 O
Diego - Keiz,	61 0 O	20 0 S	1676	20 30 O
En Mer,	64 30 E	0 0 S	1676	15 30 O
En Mer,	55 0 E	27 0 S	1676	14 0 O
Bombay,	72 30 E	19 0 N	1676	12 0 O
Cap Comorin,	76 0 E	8 15 N	1680	8 48 O
Ballafore,	87 0 E	21 30 N	1680	8 20 O
Fort Saint - George,	80 0 E	13 15 N	1680	8 10 O
Pointe occidentale de Java,	104 0 E	6 40 S	1676	8 10 O
En Mer,	58 0 E	39 0 S	1677	27 30 O
Isle Saint-Paul,	72 0 E	28 0 S	1677	23 30 O
A la Terre de Van - Diemens,	142 0 E	43 25 S	1642	0 0 E
A la Nouvelle Zélande,	170 0 E	40 50 S	1642	9 0 E
A l'isle des Trois-Rois dans la Nouv. Zélande,	169 30 E	34 35 S	1642	8 40 E
Isle de Rotterdam, dans la Mer du Sud,	184 0 E	20 15 S	1642	6 20 E
A la Côte de la Nouvelle Guinée,	149 0 E	5 30 S	1643	8 45 E
A la Pointe occident. de la Nouvelle Guinée,	126 0 E	0 26 S	1643	5 30 E

De toutes ces observations notre savant auteur conclut, 1°. que par toute l'Europe la *variation* pour le présent est occidentale, & qu'elle l'est davantage dans les lieux orientaux que dans les occidentaux, son augmentation se faisant du côté de l'orient.

2°. Que sur les côtes de l'Amérique la *variation* est occidentale & augmente à mesure que l'on va au nord le long des côtes.

Dans la terre Neuve à environ 30 degrés du détroit d'Hudson, cette *variation* est de plus de 20 degrés, & n'est pas moindre que 57 dans la baie de Bassins; mais lorsque l'on cingle à l'est de cette côte, la *variation* diminue, d'où il s'ensuit suivant lui, qu'entre l'Europe & le nord de l'Amérique, il doit y avoir une *variation* à l'est, ou au moins une *variation* nulle.

3°. Que sur la côte du Brésil la *variation* est à l'est, en augmentant à mesure qu'on va vers le sud; au Cap Trio elle est d'environ 12 degrés: de 20 $\frac{1}{2}$ degrés à l'embouchure de la rivière de la Plata; de-là en cinglant au sud-ouest, vers le détroit de Magellan, elle n'est plus que de 17 degrés à son entrée orientale, & de 14 à son entrée occidentale.

4°. Qu'à l'est du Brésil cette *variation* à l'est diminue, en sorte qu'elle est très peu de chose à l'île Sainte Helene, & à celle de l'Ascension, & qu'elle est tout-à-fait nulle à environ 18 degrés de longitude du cap de Bonne-Espérance.

5°. Qu'à l'est de ces mêmes lieux commence la *variation* à l'ouest, qui s'étend dans toute la mer des Indes; cette *variation* est d'environ 18 degrés sous l'équateur, dans le méridien de la partie septentrionale

de Madagascar, & de 27 $\frac{1}{2}$ degrés au 29° degré de latitude méridionale proche le même méridien; & elle va ensuite en décroissant en allant vers l'est, en sorte qu'elle n'est plus que d'environ 8 degrés au cap Comorin, d'environ 3 degrés à la côte de Java, & entièrement nulle vers les îles Moluques, aussi-bien qu'un peu à l'ouest de la terre de Van-Diemen.

6°. Qu'à l'est des îles Moluques & de la terre de Van-Diemen par des latitudes méridionales, commence une autre *variation* orientale qui ne paroît pas si forte que la première, & qui ne semble pas non plus s'étendre si loin; car celle qu'on observe à l'île de Rotterdam, est sensiblement moindre que celle qui est à la côte orientale de la nouvelle Guinée; & en la regardant comme décroissante, on peut bien supposer qu'à environ 20 degrés plus à l'est, c'est-à-dire, à 225 degrés de Londres, & à 20 degrés de latitude au sud, commence alors la *variation* occidentale.

7°. Que la *variation* observée à Baldina & à l'entrée occidentale du détroit de Magellan, fait voir que la *variation* orientale remarquée dans la troisième observation, décroît très-promptement, & qu'elle ne s'étend guère qu'à quelques degrés dans la mer du sud en s'éloignant des côtes du Pérou & du Chili & de la nouvelle Zélande, entre l'île de Hound & le Pérou.

8°. Qu'en allant au nord-ouest de Sainte Helene jusqu'à l'équateur, la *variation* continue toujours à l'est, & est très-petite, étant, pour ainsi dire, presque toujours la même; en sorte que dans cette partie du monde, la ligne qui est sans *variation* n'est point du tout un méridien, mais

mais plutôt une ligne nord-ouest 9°. Qu'à l'entrée du détroit d'Hudson & à l'embouchure de la rivière de la Plata qui sont à peu près sous le même méridien, l'aiguille varie dans l'un de ces lieux de 29 $\frac{1}{2}$ degrés à l'ouest, & dans l'autre, de 20 $\frac{1}{2}$ degrés à l'est.

Par le moyen de toutes les circonstances que nous venons de rapporter, M. Halley a imaginé cette hypothèse, que le globe entier de la terre est un grand aimant, ayant quatre pôles magnétiques ou points d'attraction, deux voisins du pôle arctique du monde, deux voisins du pôle antarctique, & que l'aiguille en quel lieu qu'elle soit éprouve l'action de chacun de ces quatre pôles, mais toujours une action plus forte du pôle dont elle est voisine que des autres.

M. Halley conjecture que le pôle magnétique le plus voisin de nous, est placé sur le méridien qui passe par Landseid, & est environ à 7 degrés de distance du pôle arctique. C'est ce pôle principalement qui régit toute la *variation* en Europe & en Tartarie, & dans la mer du nord, quoiqu'à la vérité son action doit être combinée avec celle de l'autre pôle septentrional, qui est dans le méridien du milieu de la Californie, & environ à 15 degrés du pôle arctique; cet autre pôle régit à son tour la plus grande partie de la *variation* dans le nord de l'Amérique, les deux océans qui l'entourent depuis les Açores à l'ouest jusqu'au Japon, & par-delà.

Les deux pôles du sud, dans la même hypothèse, sont un peu plus distans du pôle antarctique, que les deux du nord ne le sont du pôle arctique. Le premier de ces deux pôles est environ à 16 degrés du pôle antarctique dans le méridien

Tome XXIX.

qui passe à 20 degrés à l'ouest du détroit de Magellan, c'est-à-dire, à 95 degrés à l'ouest de Londres; & la puissance de ce pôle s'étend dans toute l'Amérique méridionale, dans la mer pacifique & dans la plus grande partie de la mer d'Éthiopie; l'autre pôle méridional semble être le plus puissant de tous, & il est en même temps le plus éloigné du pôle antarctique, étant environ à 20 degrés de ce pôle dans le méridien qui passe par la nouvelle Hollande à l'île de Celebes, environ à 120 degrés à l'est de Londres. La puissance de ce pôle s'étend sur toute la partie méridionale de l'Afrique, sur l'Arabie, la mer Rouge, la Perse, les Indes & toutes leurs îles, toute la mer des Indes depuis le Cap de Bonne-Espérance en allant à l'est jusqu'au milieu de la grande mer du sud qui sépare l'Asie de l'Amérique.

Tel paroît l'état actuel des forces magnétiques sur la terre. Il reste à faire voir comment cette hypothèse explique toutes les *variations* qui ont été observées, & comment elle répond aux différentes remarques faites sur la table de ces observations.

1°. Il est clair que notre pôle magnétique d'Europe étant dans le méridien qui passe par Landseid, tous les lieux qui sont plus orientaux que ce méridien doivent l'avoir à l'ouest de leur méridien, & que par conséquent l'aiguille attirée par ce pôle aura alors une déclinaison occidentale, qui augmentera à mesure qu'on ira plus à l'est, jusqu'à ce qu'ayant passé le méridien où cette déclinaison est dans son *maximum*, elle aille ensuite en décroissant; aussi trouve-t-on, conformément à ce principe, qu'à Brest la

Z

variation est de $1\frac{3}{4}$, à Londres $4\frac{1}{2}$ degrés, à Dantzick de 7 degrés à l'ouest.

Plus à l'ouest du méridien qui passe par ce même pôle magnétique, l'aiguille devrait avoir, en vertu de l'attraction de ce pôle, une *variation* orientale; mais à cause qu'on approche alors du pôle de l'Amérique, qui est à l'ouest du premier, & paroît avoir une force plus considérable, l'aiguille est attirée par ce pôle à l'ouest assez sensiblement pour contrebalancer la tendance à l'est causée par le premier pôle, & pour en causer même une petite à l'orient dans le méridien de ce premier pôle. Cependant à l'île de Terceira on suppose que le pôle d'Europe l'emporte assez sur l'autre pour donner à l'aiguille une *variation* à l'est, quoiqu'à la vérité pendant un très-petit espace, le contrebalancement des deux pôles ne permette pas une *variation* considérable dans toute la partie orientale de l'Océan Atlantique, ni sur les côtes occidentales de l'Angleterre, de l'Irlande, de la France, de l'Espagne & de la Barbarie. Mais à l'ouest des Açores, où la puissance du pôle de l'Amérique surpasse celle du pôle d'Europe, l'aiguille est plus soumise pour la plus grande partie par le pôle de l'Amérique, & se dirige de plus en plus vers ce pôle à mesure qu'on en approche; en sorte que lorsqu'on est à la côte de la Virginie, de la nouvelle Angleterre & du détroit d'Hudson, la *variation* est à l'ouest, & augmente à mesure qu'on s'éloigne d'Europe, c'est à dire, qu'elle est moindre dans la Virginie & dans la nouvelle Angleterre, que dans la Terre-Neuve & dans le détroit d'Hudson.

2°. Cette *variation* occidentale.

décroit ensuite à mesure qu'on va dans le nord de l'Amérique; vers le méridien du milieu de la Californie l'aiguille est dirigée exactement au nord, & en allant plus à l'ouest, comme au Japon, la *variation* redevient orientale. Vers le milieu du trajet, qui est entre l'Amérique & l'Asie cette déclinaison n'est guère moindre que de 15 degrés. Cette *variation* orientale s'étend sur le Japon, la terre de Yeço, une partie de la Chine, la Tartarie orientale, enfin jusqu'au point où la *variation* redevient occidentale par l'approche du pôle d'Europe.

3°. Dans le sud les effets sont entièrement les mêmes, à cela près que c'est le bout méridional de l'aiguille qui est attiré par les pôles méridionaux; en sorte que la *variation* sur les côtes du Brésil, à la rivière de la Plata & au détroit de Magellan, sera orientale, si on suppose un pôle magnétique environ à 20 degrés plus à l'ouest que le détroit de Magellan: & cette *variation* orientale s'étendra sur la plus grande partie de la mer d'Éthiopie, jusqu'à ce qu'elle se trouve contrebalancée par la puissance de l'autre pôle du sud, c'est à dire, jusqu'à la moitié du trajet qui est entre le Cap de Bonne-Espérance & les îles de Tristan d'Acunha.

4°. De-là vers l'est, le pôle méridional d'Asie reprend le dessus, & attirant le bout méridional de l'aiguille, il arrive une *variation* occidentale qui est très-considérable, & qui s'étend fort loin à cause de la grande distance entre ce pôle & le pôle antarctique du monde. C'est ce qui fait que vers la mer des Indes, aux environs de la nouvelle Hollande & plus loin, il y a constamment une *variation* oc-

ridente sous l'équateur même ; elle ne va pas moins qu'à 18 degrés dans les endroits où elle est la plus forte. De plus, vers le méridien de l'île de Celebes, en vertu du pôle qui y est supposé, la *variation* occidentale cesse, & il en naît une orientale qui s'étend jusqu'au milieu de la mer du sud, entre le milieu de la nouvelle Zélande & du Chili, & laisse ensuite une plage où il se trouve une petite *variation* occidentale dépendante du pôle méridional de l'Amérique.

5°. De tout cela il suit que la direction de l'aiguille dans les zones froides & dans les zones tempérées, dépend principalement du contrebalancement des forces des deux pôles magnétiques du même hémisphère, forces qui peuvent aller jusqu'à produire dans le méridien une *variation* occidentale de $19 \frac{1}{2}$ degrés dans un endroit, & une *variation* occidentale de 20 dans un autre.

6°. Dans la zone torride, & particulièrement sous l'équateur, il faut avoir égard aux quatre pôles à la fois, & à leur position par rapport au lieu où l'on est, sans quoi l'on ne pourroit pas déterminer aisément la quantité dont la *variation* doit être ; parceque le pôle le plus proche, quoique le plus fort, ne l'est pas toujours assez pour contrebalancer l'effet des deux pôles les plus éloignés concourant ensemble. Par exemple, en cinglant de Sainte Helene à l'équateur dans une course au nord-ouest, la *variation* est tant soit peu orientale, & toujours de même dans tout ce trajet, parce que le pôle méridional de l'Amérique, qui est considérablement le plus proche de ces lieux-là, & qui demanderoit une grande *variation*

à l'est, est contrebalancé par les actions réunies du pôle du nord de l'Amérique & du pôle méridional de l'Asie, & que dans la route nord-ouest la distance du pôle méridional de l'Amérique variant très-peu, ce que l'on perd en s'éloignant du pôle méridional de l'Asie, on le gagne en s'approchant du pôle septentrional de l'Amérique.

On trouveroit de la même manière la *variation* dans les autres lieux voisins de l'équateur, & l'on veroit toujours que ce système s'accorde avec les *variations* observées.

Manière d'observer la variation ou déclinaison de l'aiguille aimantée. Tirez une méridienne, plaçant ensuite votre boussole, en sorte que le pivot de l'aiguille soit au milieu de la méridienne, l'angle que fera l'aiguille avec cette même méridienne, sera la déclinaison cherchée.

Comme cette méthode ne fau- roit être pratiquée sur mer, on a imaginé différentes manières d'y suppléer : voici la principale. Suspendez un fil à plomb au-dessus de la boussole, en sorte que l'ombre passe par le centre de cette boussole ; observez le rumb ou le point de la boussole lorsque l'ombre est la plus courte, & vous aurez aussi tôt la déclinaison cherchée, puisque l'ombre est dans ce cas la méridienne.

On peut s'y prendre aussi de cette manière. Observez le rumb où le soleil se couche & se leve, ou bien celui du lever & du coucher de quelque étoile, divisez en deux l'axe compris entre ces deux points, ce qui donnera le méridien, & par conséquent la déclinaison. On la trouveroit de même en prenant deux hauteurs égales de la même

étoile, soit pendant le jour, soit pendant la nuit.

On y pourroit encore parvenir ainsi. Observez le rumb où le soleil ou quelque étoile se couche & se lève; par le moyen de la latitude & de la déclinaison trouvez l'amplitude orientale ou occidentale, cela fait la différence entre l'amplitude; & la distance du rumb observé au point d'est de la boussole, fera la *variation* cherchée.

On appelle *variation de la variation* le changement qu'on observe dans la déclinaison de l'aiguille dans un même lieu. Cette *variation* a été premièrement remarquée par Gassendi. Suivant M. Halley, elle dépend du mouvement des parties intérieures du globe.

Théorie de la variation de la variation. De toutes les observations ci-dessus rapportées, il semble suivre que tous les pôles magnétiques ont un mouvement vers l'ouest, mais un mouvement qui ne sauroit se faire autour de l'axe de la terre; car alors la *variation* continueroit d'être la même dans tous les lieux placés sous le même parallèle, & les pôles magnétiques seroient toujours à la même distance des pôles du monde. L'expérience prouve le contraire, puisqu'il n'y a aucun lieu entre l'Amérique & l'Angleterre, à la latitude de $51 \frac{1}{2}$ degrés où la *variation* soit de 11 degrés à l'est, comme elle l'a été à Londres: il semble donc que le pôle d'Europe s'est plus approché du pôle arctique qu'il n'étoit, ou qu'il a perdu une partie de sa force.

Mais ce mouvement des pôles magnétiques est-il commun à tous les quatre à la fois, ou sont-ce des mouvemens séparés? Ces mouvemens sont-ils uniformes ou inégaux?

La révolution est-elle simplement une vibration, & de quelle manière se fait-elle, &c.? C'est ce qui est entièrement inconnu.

Et toute cette théorie semble avoir quelque chose d'obscur & de défectueux; car de supposer quatre pôles à un même globe magnétique, afin d'expliquer la *variation*, c'est déjà une hypothèse qui n'est pas fort naturelle; mais de vouloir de plus que ces pôles se meuvent de manière à donner la *variation de la variation*, c'est une supposition véritablement étrange; en effet, donner une telle solution, ce seroit laisser le problème tout aussi embarrassé qu'auparavant.

Le savant auteur de cette théorie a senti cet inconvénient & y a remédié de la manière suivante:

Il regarde l'extérieur de la terre comme une croûte, laquelle renferme au-dedans un globe qui en fait le noyau, & il suppose un fluide qui remplit l'espace compris entre ces deux cops; il suppose de plus que ce globe intérieur a le même centre que la croûte extérieure, & qu'il tourne aussi autour de son axe en vingt-quatre heures, à une très-petite différence près, laquelle étant répétée par un grand nombre de révolutions, devient assez forte pour empêcher les parties du noyau de répondre aux mêmes parties de la croûte, & pour donner à ce noyau, à l'égard de la croûte, un mouvement ou à l'est ou à l'ouest.

Or par le moyen de cette sphère intérieure & de son mouvement particulier, on peut résoudre aisément les deux grandes difficultés faites contre la première hypothèse, car si la croûte extérieure de la terre est un aimant dont les pôles soient à une certaine distance de ceux du mon-

de, & que le noyau soit de même un autre aimant ayant les pôles placés aussi à une certaine distance de ceux du monde, & différemment des pôles de la croûte; par le mouvement de ce globe, la distance entre ses pôles & ceux de l'extérieur variera, & l'on aura facilement l'explication des phénomènes ci-dessus rapportés. Comme la période de ce mouvement doit être de très-longue durée, & que les observations sur lesquelles on peut compter donnent à peine un intervalle de deux cens ans, il paroît jusqu'à présent presque impossible de fonder aucun calcul sur cette hypothèse, & surtout depuis qu'on a remarqué que quoique les *variations* croissent ou décroissent régulièrement dans le même lieu, elles ont cependant des différences sensibles dans des lieux voisins, qu'on ne sauroit réduire à aucun système régulier, & qui semblent dépendre de quelque matière distribuée irrégulièrement dans la croûte extérieure de la terre, laquelle matière, en agissant sur l'aiguille, la détourne de la déclinaison qu'elle auroit en vertu du magnétisme général du système entier de la terre. Les *variations* observées à Londres & à Paris, donnent un exemple bien sensible de ces exceptions; car l'aiguille a été constamment de $1\frac{1}{2}$ degrés plus orientale à Paris qu'à Londres, quoiqu'il dût résulter des effets généraux, que cette différence de déclinaison eût dû arriver dans un sens contraire; cependant les *variations* dans ces deux lieux suivent la même marche.

Les deux pôles fixes, comme nous l'avons déjà dit, sont supposés ceux du globe extérieur ou croûte, & les deux mobiles, ceux du globe intérieur ou noyau. Le mou-

vement de ces pôles se fait à l'ouest, ou ce qui revient au même, le mouvement du noyau n'est pas absolument le même que celui de la croûte; mais il en diffère si peu, qu'en 365 révolutions la différence est à peine sensible. La différence de ces deux révolutions viendra vraisemblablement de ce que la première impulsion du mouvement de la terre aura été donnée à la croûte, & qu'en se communiquant de là à l'intérieur, elle n'aura pas donné exactement le même mouvement au noyau.

Quant à la durée de la période, on n'a pas un nombre suffisant d'observations pour les déterminer, quoique M. Halley conjecture avec quelque vraisemblance, que le pôle de l'Amérique a fait 96 degrés en quarante ans, & qu'il emploie sept cens ans à sa révolution entière.

M. Whiston dans son traité intitulé *nouvelles lois du Magnétisme*, a fait plusieurs objections contre la théorie de M. Halley qu'on vient d'exposer; en effet on ne sauroit disconvenir qu'il n'y ait encore du vague & de l'obscur dans toute cette théorie, & nous croyons avec M. Musschenbroeck, qu'on n'est point encore parvenu à une explication suffisante & bien démontrée de ce phénomène singulier, le plus extraordinaire peut-être de tous ceux que la nature nous offre en si grande abondance.

De là & de quelques autres observations de même nature, il paroît clair que les deux pôles du globe extérieur sont fixés à la terre, & que si l'aiguille n'étoit soumise qu'à ces pôles, les *variations* seroient toujours les mêmes, à certaines irrégularités près qui seroient de la même espèce que celles dont nous

venons de parler ; mais la sphère intérieure ayant un mouvement qui change graduellement la situation de ses pôles à l'égard des premiers, elle doit agir aussi sur l'aiguille, & produire une déclinaison différente de la première, qui dépende de la révolution intérieure, & qui ne se rétablisse qu'après que les deux corps se trouvent dans la même position l'un à l'égard de l'autre. Si par la suite les observations apprennent qu'il en est autrement, on en pourra conclure qu'il y a plus d'une sphère intérieure & plus de quatre pôles ; ce qui jusqu'à présent ne sauroit être déterminé par les observations dont on a un trop petit nombre, surtout dans cette vaste mer du sud qui occupe la plus grande partie de la terre.

Dans la supposition de quatre pôles dont deux sont fixes & deux variables, on peut aisément reconnoître quels sont ceux qui doivent être fixes. M. Halley pense qu'il est suffisamment prouvé que notre pôle d'Europe est celui des deux pôles du nord qui se meut, & que c'est là principalement la cause des changemens qu'éprouve la déclinaison de l'aiguille dans nos contrées ; car dans la baie d'Hudson qui est sous la direction du pôle d'Amérique, ce changement de *variation*, suivant qu'on l'a observé, ne va pas à beaucoup près, aussi loin que dans les parties de l'Europe où nous sommes, quoique ce pôle de l'Amérique soit beaucoup plus éloigné de l'axe. Quant aux pôles du sud, M. Halley regarde celui d'Asie comme fixe, & conséquemment celui d'Amérique comme mobile.

En termes de Musique on appelle *variations*, toutes les manières de broder & doubler un air, soit par

des diminutions, soit par des passages ou autres agrémens qui ornent & figurent cet air : à quelque degré qu'on multiplie & charge les *variations*, il faut toujours qu'à travers ces broderies on reconnoisse le fond de l'air que l'on appelle le *simple* ; il faut en même temps que le caractère de chaque *variation* soit marqué par les différences qui soutiennent l'attention & préviennent l'ennui.

Les Symphonistes font souvent des *variations* impromptu ou supposées telles ; mais plus souvent on les note. Les divers couplets des Folies d'Espagne sont autant de *variations* notées ; on en trouve souvent aussi dans les chaconnes françaises & dans de petits airs italiens, pour le violon & le violoncelle.

Différences relatives entre *variation*, *changement*.

La *variation* consiste à être tantôt d'une façon & tantôt d'une autre. Le *changement* consiste seulement à cesser d'être le même.

C'est *varier* dans ses sentimens, que de les abandonner & les reprendre successivement. C'est *changer* d'opinion que de rejeter celle qu'on avoit embrassée pour en suivre une nouvelle.

Les *variations* sont ordinaires aux personnes qui n'ont point de volonté déterminée. Le *changement* est le propre des inconstans.

Qui n'a point de principes certains est sujet à *varier*. Qui est plus attaché à la fortune qu'à la vérité, n'a pas de peine à *changer* de doctrine.

VARICE ; substantif féminin. Veine excessivement dilatée par quelque effort.

Cette maladie affecte ordinaire-

ment les femmes grosses, aussi bien que les personnes qui ont le sang épais ou qui sont affligées de douleurs dans les hypocondres, d'une obstruction au foie ou d'un skirrhé.

Plus les *varices* augmentent, plus elles deviennent douloureuses & incommodes par la tension que les membranes souffrent; elles s'ouvrent même quelquefois & rendent beaucoup de sang, ou bien elles dégèrent en des ulcères extrêmement malins. Les petites *varices* sont rarement incommodes; aussi n'emploie-t-on guère les secours de Chirurgie pour y remédier.

Le remède le plus efficace contre les *varices*, si l'on en croit Harris, est de frotter la partie affectée le plus souvent qu'on peut avec de la teinture de myrrhe, & de la couvrir ensuite avec l'emplâtre de souffre de Ruland. Ce remède produit beaucoup plus d'effets lorsqu'on a soin de comprimer la partie avec un bandage.

VARICOCÈLE; substantif masculin. Tumeur variqueuse des testicules ou du cordon spermatique, occasionnée par l'engorgement des veines de ces parties.

Dans cette maladie on sent le testicule ou le corps pampiniforme composé de gros nœuds: si l'on n'y remédie pas d'abord, la dilatation occasionnée par le sang engorgé, sera suivie de douleurs & de gonflement à l'épididyme & au testicule; elle pourra aussi donner lieu par la suite à une hydrocele.

La situation horizontale du corps est très-avantageuse dans cette maladie, parceque dans cette position le retour du sang devient plus libre.

Quand le malade est debout, il faut qu'il porte un suspensoir, afin

de prévenir le tiraillement & la douleur que pourroit causer le poids du scrotum, en laissant les bourses libres & pendantes. Ce bandage doit être par cette raison, d'un usage constant dans toutes les tumeurs de cette partie.

Si le *varicocèle* a fait beaucoup de progrès, & que les vaisseaux se trouvent généralement engorgés, il faut avoir recours aux saignées & aux autres évacuations générales pour tâcher de les vider un peu; & l'on emploiera les topiques astringens pour en rétablir le ressort.

Si la douleur étoit considérable, & si la tumeur menaçoit de quelque autre fâcheux accident, il faudroit inciser les tégumens, découvrir les veines variqueuses, les inciser pour en procurer le dégorgeement, & en faire ensuite la ligature; on observera de ne pas comprendre toutes les ramifications dans la ligature, afin d'en conserver pour le retour du sang.

VARICOMPHALE; substantif masculin & terme de Chirurgie. Tumeur variqueuse de quelques vaisseaux du nombril. On emploie contre le varicomphale les mêmes remèdes que contre les varices en général.

VARIÉ, ÉE; participe passif. Voyez **VARIER**.

VARIÉ, se dit en peinture du ton de couleur & de la composition. On dit, *un ton varié*, lorsque le coloris n'est pas le même dans toutes les figures, dans les arbres, dans les terrasses, &c. Un ton qui n'est point varié déplaît à la vue, comme une pièce de musique qui rouleroit presque toute entière sur les mêmes notes, déplairoit à l'oreille. La composition variée consiste dans la diver-

sité des groupes , des attitudes , des airs de tête , des sîtes , &c.

VARIER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Variare*. Diversifier. *Dans les tables délicates on varie les services. Varier un ouvrage d'esprit pour le rendre plus agréable à lire. Ce Peintre varioit admirablement ses airs de tête. Il faut qu'un écrivain sache varier son style.*

Voulez-vous du public mériter les amours ,
Sans cesse en écrivant variez vos discours.

BOILEAU.

Dans le style familier on dit , *varier la phrase* ; pour signifier, dire la même chose en d'autres termes.

VARIER, est aussi neutre , & signifie changer. *Ce témoin a varié dans sa déposition. Ce Juge est sujet à varier dans son opinion. C'est un pays où les vents varient continuellement. Le Patron laïque peut varier, mais le Patron ecclésiastique ne le peut pas.*

VARIER, se dit aussi de l'aiguille aimantée, lorsqu'elle s'écarte du nord, soit du côté de l'orient, soit du côté de l'occident. *Sur les côtes de l'Amérique la Bouffsole varie à l'ouest de plus en plus, à mesure que l'on va au nord le long des côtes.*

Les deux premières syllabes sont brèves & la troisième longue ou brève. *Voyez VERBE.*

L'e féminin qui termine le singulier du présent de l'indicatif &c. s'unit à la syllabe précédente , & la rend longue.

VARIÉTÉ ; substantif féminin. *Diversitas*. Diversité , différence. *La variété des objets rend le spectacle de la nature toujours intéressant. Spectacula magnifica & plein de variétés.*

VARIÉTÉ dans les ouvrages d'esprit:

Dans un tableau on ne recherche pas seulement la correction du dessin & la vivacité dans les objets. Un groupe de figures de la même taille, toutes dans la même attitude, toutes avec les mêmes draperies, déplaît infailliblement, quoique les figures fussent de main de Maître. L'ame ne peut soutenir long-temps les mêmes situations, parcequ'elle est liée à un corps qui ne peut les souffrir : elle aime à passer d'un sentiment à un autre. L'œil aime à se promener d'objets en objets ; un point de vue toujours uniforme, le lasse & le fatigue ; de vastes plaines à perte de vue ne le réjouissent pas comme un vallon riant, ombragé par des arbres touffus & arrosé par des ruisseaux argentés. Il en est de même de la poésie & de l'éloquence ; à moins qu'elles ne présentent à l'esprit une agréable variété, elles ennuient l'une & l'autre. Le Poète & l'Orateur semblables à des abeilles, doivent voltiger sur les fleurs sans demeurer trop long-temps sur chacune en particulier, ou se fixer sur une seule par préférence. Ce n'est pas à dire pour cela qu'ils doivent s'y reposer sans choix & sans règle, au gré de leur caprice ; la variété dont on parle doit être également éloignée de la froide symétrie & de la confusion. L'ordre & la méthode se bornent à disposer le fond & les masses d'un ouvrage ; la variété concerne les beautés de détail, comme la sculpture ne s'étend qu'aux ornemens dans l'architecture : or, ce qui produit cette variété dans le style, c'est la connoissance & l'usage des figures, l'art de les enchâsser & de les entremêler habilement.

Une longue uniformité rend tout insupportable

Insupportable; le même ordre de périodes long-temps continué, accable dans une harangue; les mêmes nombres & les mêmes chutes mettent de l'ennui dans un long poëme. Celui qui aura voyagé long-temps dans les Alpes, en descendra dégoûté des situations les plus heureuses, & des points de vue les plus charmans.

L'esprit aime la variété; mais il ne l'aime que parcequ'il est fait pour connoître & pour voir: il faut donc qu'il puisse voir & que la variété le lui permette, c'est-à-dire, il faut qu'une chose lui soit présentée de manière qu'elle puisse être apperçue clairement; on doit donc la lui présenter sans confusion.

L'architecture gothique est très-variée; mais la confusion des ornemens fatigue par leur petitesse, ce qui fait qu'il n'y en a aucun qu'on puisse distinguer d'un autre, & leur nombre fait qu'il n'y en a aucun sur lequel l'œil puisse s'arrêter: de manière qu'elle déplaît par les endroits mêmes qu'on a choisis pour la rendre agréable. Il en est de même de certains ouvrages de poésie & d'éloquence; la trop grande quantité d'ornemens qu'on y a répandus, en rend la lecture insoutenable.

On doit mettre de la variété dans tout. Les Historiens nous plaisent par la variété des récits; les romans par la variété des incidens imprévus; les pièces de théâtre par la variété des passions; les poëmes par la variété des descriptions, des comparaisons, tout cela demande des couleurs différentes & une variété de tours & d'expressions. Homère parmi les anciens possède supérieurement le talent de la variété, & M. de Voltaire parmi les modernes, a su parfumer la Henriade & ses au-

Tome XXIX

tres ouvrages d'une infinité de traits curieux de Mythologie, d'histoire, de morale, de philosophie, de plaisanterie, qui n'en sont pas un des moindres agrémens.

Différences relatives entre *variété*, *différence*, *diversité*, *bigarrure*.

La *différence* suppose une comparaison que l'esprit fait des choses, pour en avoir des idées précises qui empêchent la confusion. La *diversité* suppose un changement que le goût cherche dans les choses, pour trouver une nouveauté qui le flatte & le réveille. La *variété* suppose une pluralité de choses non ressemblantes que l'imagination saisit pour se faire des images riantes qui dissipent l'ennui d'une trop grande uniformité. La *bigarrure* suppose un assemblage mal assorti que le caprice forme pour se réjouir, ou que le mauvais goût adopte.

La *différence* des mots doit servir à marquer celle des idées. Un peu de *diversité* dans les mets ne nuit pas à l'économie de la nutrition du corps humain. La nature a mis une *variété infinie* dans les plus petits objets; si nous ne l'appercevons pas, c'est la faute de nos yeux. La *bigarrure* des couleurs & des ornemens fait des habits ridicules ou de théâtre.

VARIETUR; (*NE*) expression empruntée du latin, & qui se dit au Palais, des précautions que la Justice prend pour constater l'état actuel d'une pièce, & prévenir les changemens qu'on pourroit y faire dans la suite. On a ordonné que la pièce seroit signée & paraphée, ne *varietur*.

VARIGNON, (Pierre) Prêtre, naquit à Caën en 1654. Les ouvrages de Descartes lui étant tombés entre

A a

les mains, il fut frappé de cette nouvelle lumière qui le répandoit alors dans le monde pensant. Il lut avec avidité, & conçut une passion extrême pour les Mathématiques. L'Abbé de *Saint Pierre* eut occasion de le connoître; il le goûta, lui fit une pension de 300 livres, l'amena avec lui à Paris en 1686, & le logea dans sa maison. *Varignon* se livra tout entier à l'étude des Mathématiques. Ses succès en ce genre le rendirent Membre de l'Académie des Sciences, & Professeur de Mathématiques au Collège Mazarin. Il mourut subitement en 1722. Son caractère étoit aussi simple que sa supériorité d'esprit pouvoit le demander. Ses manières d'agir nettes, franches, exemptes de tout soupçon d'intérêt indirect & caché, auroient seules suffi pour justifier la province dont il étoit, des reproches que d'ordinaire on lui fait. Il n'en conservoit qu'une extrême crainte de se commettre, qu'une grande circonspection à traiter avec les hommes, dont effectivement le commerce est toujours redoutable. Je n'ai jamais vu, dit *M. de Fontenelle*, personne qui eût plus de conscience, je veux dire, qui fût plus appliqué à satisfaire exactement au sentiment intérieur de ses devoirs, & qui se contentât moins d'avoir satisfait aux apparences. Il possédoit la vertu de reconnoissance au plus haut degré. Il faisoit le récit d'un bienfait reçu, avec plus de plaisir que le bienfaiteur le plus vain n'en eût eu à le faire. On a de lui, 1°. *Un Projet de nouvelle mécanique.* 2°. *De nouvelles Conjectures sur la pesanteur.* 3°. *Un Traité posthume de mécanique, & plusieurs autres Écrits dans les Mémoires de l'Académie des Sciences.*

VARIN, (Jean) Sculpteur & Graveur, né à Liège en 1604, entra comme Page au service du Comte de *Roche-ford*, Prince du Saint Empire. Il fit dès sa jeunesse son amusement du dessein, & s'y rendit très-habile; il s'exerça aussi à la gravure & à la sculpture. Plusieurs machines très-ingénieuses qu'il inventa pour monnoyer les médailles qu'il avoit gravées, lui firent une grande réputation. Le Roi *Louis XIII* lui donna la charge de Garde des Monnoies de France. Ce fut en ce tems-là que *Varin* fit le sceau de l'Académie Française, où il a représenté le Cardinal de *Richelieu* d'une manière si frappante, que cet ouvrage passe à juste titre, pour un chef-d'œuvre. Ce fut encore lui qui grava les poinçons des monnoies, lors de la conversion générale de toutes les espèces légères d'or & d'argent, que *Louis XIII* fit faire dans tout le Royaume. Ce travail mérita à *Varin* une nouvelle charge, celle de Graveur général pour les monnoies. La monnoie fabriquée pendant la minorité du Roi *Louis XIV*, est aussi de cet habile Graveur; il a de plus travaillé à quantité de médailles estimées. On lui doit encore des éloges pour ses ouvrages de Sculpture. Il a fait deux bustes de *Louis XIV*, & celui du Cardinal de *Richelieu*, qui sont dignes d'être mis en parallèle avec ce que l'antiquité nous a laissé de mieux en ce genre. Cet Artiste mourut à Paris, en 1672, du poison que des scélérats, à qui il avoit refusé des poinçons de monnoie, lui donnèrent. Ce fut du moins alors un bruit public; mais on ignore s'il étoit fondé. *Varin* étoit d'une avarice sordide. Ayant forcé sa fille à épouser un homme fort riche, mais boiteux, bossu & rongé par les

écrouelles, elle s'empoisonna en 1651, avec du sublimé qu'elle avala dans un œuf.

VARINGTON; ville d'Angleterre, dans la province de Lancastre, sur le Mersey, à cinquante lieues, nord-ouest, de Londres.

VARIOLITE, ou **PIERRE DE PETITE VÉROLE**; substantif féminin. Pierre d'un vert foncé, & remplie de taches rondes, d'un vert tirant sur le gris, qui représentent les grains de la petite vérole: ces taches, qui sont communément marquées à leur centre d'un petit point noir, pénètrent quelquefois la pierre de part en part.

La variolite étoit autrefois fort rare: on l'apportoit des Indes; on la tailloit en amulette, & on la pendoit superstitieusement au cou des personnes attaquées de la petite vérole: on trouve aussi de ces pierres en Europe. On en a rencontré fréquemment de différentes couleurs dans la rivière d'Emen, en Suisse.

VARIQUEUX, EUSE; adjectif. Nom que l'on donne aux tumeurs causées par des varices & aux veines trop dilatées. *Engorgement variqueux. Veine variqueuse.*

VARKA; ville de Pologne, dans le duché de Mazovie, au Palatinat de Czersk, sur la rivière de Pilsa.

VARLET; substantif masculin & terme d'Histoire. Nom synonyme de celui de Page dans le temps de notre ancienne Chevalerie.

VARLOPE; substantif féminin. Sorte de rabor fort usité parmi les Menuisiers & les Charpentiers. *La varlope est composée de trois pièces, savoir, le fût & le coin qui sont de bois, & un fer tranchant.*

VARMO; rivière d'Italie, dans l'État de Venise. Elle a sa source dans

le Frioul, près de Codropio, & son embouchure dans le Tadjamento, à une lieue au-dessus de Latifana.

VARNDORPH; ville forte d'Allemagne, au cercle de Westphalie, dans l'Évêché de Munster, sur l'Embs,

VARNE; ville de Turquie, dans la Bulgarie, sur une rivière de même nom, près de son embouchure dans la Mer noire, à neuf lieues, nord, de Mesember, & cinquante, nord-ouest; de Constantinople.

VARNE, est aussi le nom d'une rivière d'Allemagne, dans le cercle de la Basse-Saxe. Elle sort des frontières de l'Évêché de Schwerin, & se jette dans la mer Baltique à Varnemunde.

VARNEMUNDE; ville forte d'Allemagne, au duché de Mecklenbourg, dans le cercle de la Basse-Saxe, près de l'embouchure de la Varne dans la mer Baltique.

VARNETON; petite ville des Pays-Bas, dans la Flandre, sur la Lys, à deux lieues d'Ypres, & trois de Lille. Les États généraux des Provinces-Unies, conformément au Traité de Barrière, entretiennent dans ce lieu une petite garnison, sous les ordres d'un Major de place.

VARRE; substantif féminin & terme de Relation. Instrument dont on se sert en Amérique pour prendre de gros poissons, & particulièrement des tortues. La Varre a à-peu-près la forme d'une hallebarde.

VARRER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de pêche & de relation. Pêcher avec la varre. *En Amérique on varre les tortues.*

VARREUR; substantif masculin & terme de Relation. Celui qui pêche avec la varre.

VARRON, (Marcus Terentius) né

l'an de Rome 638, le 116^e avant JÉSUS-CHRIST, fut Lieutenant de *Pompée* dans la guerre contre les Pirates, & mérita une couronne navale. Moins heureux en Espagne, il fut obligé de se rendre à *César*. Ce malheur le fit proscrire, mais il reparut dans la suite; sa vie fut de cent ans, & il la passa dans les travaux de l'étude. On le regarda comme le plus docte des Romains. Il assure lui-même qu'il avoit composé plus de cinq cens volumes sur différentes matières. Il dédia celui de la *Langue Latine* à *Cicéron*. Il composa un *Traité de la Vie Rustique*, *De re Rusticâ*, qui est fort estimé. Ces deux derniers ouvrages sont parvenus jusqu'à nous. Le premier a été imprimé à Ingolstadt, en 1583, in-8^o. & le second à Amsterdam en 1605, in-8^o. Saint *Augustin* étoit un des plus ardens admirateurs du savoir de *Varron*.

VARSOVIE; ville considérable de Pologne, capitale de la Mazovie, & en quelque façon du Royaume. Elle est située dans une vaste & agréable campagne, sur la Vistule, à 45 lieues, nord-est, de Cracovie, & 54 lieues, sud-est, de Dantzig. C'est là où résident & sont élus les Rois de Pologne, & où se convoquent les Diètes de la République. Au reste Varsovie n'a rien de fort remarquable, & sans ses fauxbourgs ce seroit une fort petite ville.

VARTA; ville de Pologne, dans le Palatinat de Siradie, sur une rivière de même nom, entre Siradie & Sadeck.

La rivière de *Varta* a sa source dans le Palatinat de Cracovie, & son embouchure dans l'Oder, après avoir arrosé les Palatinats de Siradie, de Kalish & de Pofnanie.

VARTENBERG; ville forte d'Alle-

magne, dans la Silésie, sur la rivière de Veida, à neuf lieues, est, de Breslau.

VARTIAS; substantif masculin & terme de Relation. On appelle ainsi des Bramines ou Prêtres Indiens, qui ont embrassé la vie monastique ou cénobitique. Ils vivent en communauté sous un Général, un Provincial, & sous d'autres Supérieurs choisis d'entre eux. Ils font vœu de pauvreté, de chasteté & d'obéissance; & ils l'observent avec la dernière rigueur. Ils ne vivent que d'aumônes qu'ils envoient recueillir par les jeunes d'entre eux, & ne mangent qu'une fois par jour. Ils changent de couvent tous les trois mois. Ils passent par un noviciat plus ou moins long, suivant la volonté des Supérieurs. Leur règle leur interdit la vengeance; & ils poussent la patience jusqu'à se laisser battre sans marquer de ressentiment. Il ne leur est point permis d'envisager une femme. Ils n'ont d'autre habillement qu'un morceau d'étoffe qui couvre les parties naturelles, & qu'ils font revenir par dessus la tête. Ils ne peuvent réserver pour le lendemain les aumônes qu'on leur donne. Ils ne font point de feu dans leurs couvents, de peur de détruire quelque insecte. Ils couchent à terre tous ensemble dans un même lieu. Il ne leur est point permis de quitter leur ordre après qu'ils ont fait leurs vœux; mais on les en chasse lorsqu'ils ont violé celui de chasteté. Les *Vartias*, suivant Thévenot, ont plus de dix mille couvents dans l'Indostan, dont les uns surpassent les autres en austérités. Quelques-uns de ces Cénobites ne rendent aucun hommage aux idoles; ils croient qu'il suffit d'adorer l'Être

Suprême en esprit, & ils sont exempts de la plupart des superstitions Indiennes.

Il y a aussi des Religieuses dans les Indes, qui ne le cèdent point aux *Vartias* pour les austérités.

VARVICH; ville considérable d'Angleterre, capitale d'une province de même nom, près de l'Avon, à 26 lieues, nord-ouest, de Londres.

La province de Varvich est bornée au nord-ouest par le comté de Stafford, au nord, & au nord-est, par celui de Leicester, à l'orient, par celui de Northampton, & au midi, par ceux d'Oxford & de Gloucester: elle s'étend du nord au sud, de la longueur de quarante milles, sur trente milles de largeur, & elle en a cent trente-cinq de tour. Ce circuit renferme six cens soixante-dix mille arpens de terre, qu'on partage en neuf quartiers, où l'on compte 158 paroisses, 15 villes ou bourgs à marché, dont il y a deux villes qui députent au Parlement, savoir, Varvick, capitale, & Coventry. Cette province abonde en grains.

VASA; ville de Suède, en Finlande, sur la côte du golfe de Bothnie, entre Carleby & Christine-Stadt. C'est là que naquit Gustave Vasa.

VASCULAIRE; adjectif des deux genres; ou **VASCULEUX**, EUSE; terme d'Anatomie. Qui est rempli de vaisseaux. *Les cellules vasculaires du poumon. Tissu vasculaire.*

VASE; subst. fém. Bourbe qui est au fond de la mer, des fleuves, des étangs, des marais, &c. *Un bateau enfoncé dans la vase.*

VASE; substantif masculin. *Vas*. Sorte d'ustensile qui est fait pour contenir quelque liqueur, mais dont on ne se sert d'ordinaire que pour l'ornement. *Des vases d'or & d'argent.*

Des vases de cristal. Les cabinets des curieux sont remplis de vases anti-ques. Vase de porcelaine. Vase propre à mettre des fleurs. Vase enrichi de pierreries.

On appelle *vases sacrés*, le calice, le ciboire, & quelques autres vases dont on se sert dans l'administration de quelques sacremens.

On appelle aussi *vases sacrés*, les vases qui servoient au temple de Jérusalem; & il se dit pareillement des vases qui servoient d'ordinaire aux usages de la religion Païenne.

VASE, en termes d'Architecture, se dit d'un ornement de sculpture, isolé & creux, qui posé sur un socle ou piédestal, sert à décorer les bâtimens & les jardins.

On appelle *vase d'amortissement*; un vase qui termine la décoration des façades, & qui est ordinairement orné de guirlandes & couronné de flammes. Cet ornement s'emploie encore au-dedans des bâtimens, au-dessus des portes, cheminées, &c.

Dans l'Écriture Sainte, S. Paul est appelé *vase d'élection*. Et dans un autre endroit il est dit, qu'un *potier de terre peut faire de la même masse des vases d'honneur & des vases d'ignominie*.

La première syllabe est longue & la seconde très-brève.

VASEUX, EUSE; adj. Qui appartient à la vase, qui a de la vase. *Un fond vaseux. Des terres vaseuses.*

VASSAL, ALB; substantif. *Vassus*. Celui, celle qui relève d'un Seigneur à cause d'un fief.

On appelle aussi le vassal *Seigneur utile*, parceque c'est lui principalement qui retire l'utilité du fief servant.

Les vassaux sont aussi appelés *hommes du Seigneur*, à cause de l'hommage qu'ils lui doivent.

En quelques endroits on les appelle *hommes de fief, pairs de fief, ou pairs du Seigneur.*

Le vassal & le Seigneur ont des devoirs réciproques à remplir l'un envers l'autre ; le vassal doit honneur & fidélité à son Seigneur ; celui-ci doit protection à son vassal.

Anciennement le vassal étoit obligé d'assister aux audiences du Bailli de son Seigneur, & de lui donner conseil, ce qui ne s'observe plus que dans quelques coutumes, comme Artois & autres coutumes voisines.

On appeloit ces vassaux *pairs & compagnons*, parcequ'ils étoient égaux en fonctions.

Quand ils avoient quelques procès ou différends entre eux, ils avoient droit d'être jugés par leurs pairs, & le Seigneur du fief dominant présidoit au jugement. Cet usage s'observe encore pour les Pairs de France, qui sont les grands vassaux de la Couronne, lesquels ne peuvent être jugés dans les causes qui intéressent leur personne & leur état qu'au Parlement, *la Cour suffisamment garnie de Pairs.*

Le vassal payoit une redevance annuelle à son Seigneur ; il pouvoit même y être contraint par la saisie de son fief ou par la vente de ses effets mobiliers. Si les effets n'étoient pas encore vendus, il pouvoit en avoir main-levée, en offrant d'acquitter la redevance.

Si la saisie du fief étoit faite pour droits extraordinaires, elle n'emportoit pas perte de fruits.

Le vassal faisoit la foi pour son fief ; mais il n'étoit pas d'usage d'en donner un aveu & dénombrement : lorsque le Seigneur craignoit que le vassal ne diminuât son fief, il pou-

voit obliger le vassal de lui en faire montrée ; & pour engager celui-ci à ne rien cacher, il perdoit tout ce qu'il n'avoit pas montré, quand il n'y auroit manqué que par ignorance.

S'il étoit convaincu d'avoir donné de fausses mesures, il perdoit ses meubles.

Il perdoit son fief pour différentes causes ; savoir, lorsqu'il mettoit le premier la main sur son Seigneur, lorsqu'il ne le secouroit pas en guerre après en avoir été requis, ou lorsqu'il marchoit contre son Seigneur accompagné d'autres que de ses parens, lorsqu'il persistoit dans quelque usurpation par lui faite sur son Seigneur, ou s'il défavoit son Seigneur.

Il ne lui étoit pas permis de demander l'amendement du jugement de son Seigneur ; mais il pouvoit fausser le jugement.

S'il étoit condamné, il perdoit son fief ; mais il étoit mis hors de l'obéissance de son Seigneur si le jugement étoit faux ; il devenoit alors vassal immédiat du Seigneur suzerain.

Tant que le procès étoit indéci, il ne pouvoit être contraint de payer l'amende au Seigneur.

Lorsque les Seigneurs se faisoient entre eux la guerre, leurs vassaux étoient obligés de les accompagner, & de mener avec eux leurs arrière-vassaux.

Présentement il n'y a plus que le Roi qui puisse faire marcher ses vassaux & ses arrière-vassaux à la guerre, ce qu'il fait quelquefois par la convocation du ban & de l'arrière-ban.

Les devoirs du vassal se réduisent présentement à quatre choses.

1^o. A Faire la foi & hommage à son Seigneur dominant, à toutes

les mutations de Seigneur & de vassal.

2°. A Payer les droits qui sont dus au Seigneur pour les mutations de vassal, tels que le quint pour les mutations par vente ou autre contrat équipollent, & le relief pour les autres mutations, autres néanmoins que celles qui arrivent par succession en ligne directe.

3°. A Fournir au Seigneur un aveu & dénombrement de son fief.

4°. A Comparoître aux plaids du Seigneur & pardevant les Officiers quand il est assigné à cette fin.

Le vassal doit faire la foi & hommage en personne, & dans ce moment mettre un genou en terre, étant nue tête, sans épée ni éperons; autrefois il joignoit ses mains dans celles de son Seigneur, lequel le baisoit sur la bouche; c'est pourquoi quelques coutumes disent que le vassal en doit au Seigneur que la bouche & les mains dans le cas où il ne doit que la foi & hommage.

La confiscation du fief a lieu contre le vassal en deux cas; savoir, pour désaveu formel lorsque le désaveu se trouve mal fondé, & pour crime de félonie, c'est-à-dire lorsque le vassal offense grièvement son Seigneur.

VASSELAGE; substantif masculin. État, condition de vassal. *L'hommage est un des devoirs du vasselage.*

VASSELAGE, signifie aussi ce que le Seigneur a droit d'exiger du vassal. *Payer le droit de vasselage.*

VASSERBOURG; ville d'Allemagne en Bavière, sur l'Inn, à dix lieues, sud-est, de Munich.

VASSERTRUDINGEN; petite ville d'Allemagne dans le marquisat d'Anspach, sur les frontières du comté d'Oettingen.

VASSI; ville de France en Champa-

gne, à quatre lieues, nord ouest, de Joinville. C'est le siège d'une justice royale, d'un grenier à sel & d'une Maîtrise particulière des Eaux & Forêts.

VASTE; adjectif des deux genres. *Vastus.* Qui est d'une fort grande étendue. *L'Empire de Turquie est très-vaste. De vastes campagnes. Une vaste mer. De vastes forêts.*

VASTE, se dit figurément de l'ambition & des autres choses de même nature lorsqu'elles ne sont pas renfermées dans de certaines bornes. *C'est un homme d'une vaste ambition. Former de vastes projets. Il a des idées vastes, de vastes desseins.*

On dit, qu'un homme a l'esprit vaste, que c'est un esprit vaste, un vaste génie, que c'est un homme d'une vaste érudition; pour dire, que c'est un esprit d'une étendue extraordinaire, qui embrasse plusieurs sortes de sciences, de connoissances, ou qui est capable de grandes affaires, de grandes entreprises. *Le Cardinal de Richelieu étoit un vaste génie.*

VASTE, en termes d'Anatomie, se dit de deux muscles de l'extrémité inférieure.

Le vaste externe est attaché tout le long de la partie latérale du fémur, depuis environ le grand trochanter jusqu'au condyle externe du tibia, où il se termine. Ce muscle est semblable au vaste interne dont voici la description.

Le vaste interne est situé le long de l'intérieur de la cuisse. C'est une masse charnue, très-large & aplatie, qui conjointement avec le vaste externe semble former un fourreau qui enveloppe le corps du fémur; ce muscle dans toute sa longueur est très-exactement attaché au fémur tout le long de sa partie latérale interne depuis envi-

ron la partie supérieure de son corps, & vient ensuite se terminer sur le côté interne de son articulation inférieure, savoir à la rotule & au condyle interne du tibia.

Ces deux muscles concourent à porter en droite ligne la jambe en devant, c'est-à-dire à l'étendre.

VATABLE, (François) Professeur en langue hébraïque, étoit natif, non pas d'Amiens comme l'a cru le Président de Thou, mais d'une petite ville de Picardie nommée *Gamache*. François Premier le nomma en 1530 ou 1531 Professeur en hébreu au Collège royal qu'il venoit d'établir. Il avoit une si grande connoissance de cette langue, que les Juifs mêmes assistoient souvent à ses leçons publiques. Le grec n'étoit pas moins familier à Vatable. Il s'adonna à l'étude de l'Écriture Sainte, & l'expliqua avec beaucoup de succès. Robert Etienne ayant recueilli les notes qu'il avoit faites sur l'Écriture dans ses leçons publiques, les imprima l'an 1555 dans son édition de la Bible de Léon de Juda; mais ces notes ayant été altérées comme on le croit par cet Imprimeur, elles furent condamnées par la Faculté de Théologie de Paris. Les Docteurs de Salamanque leur furent plus favorables, & les firent imprimer en Espagne avec approbation. Robert Etienne les défendit contre les Théologiens de Paris, qui ne les avoient censurées qu'à cause de l'endroit d'où elles sortoient. Il est certain que malgré leurs anathèmes, les explications de Vatable ont été très-estimées; elles sont claires, précises & naturelles. Cet illustre Savant mourut en 1547, laissant vacante l'Abbaye de Bellozane, qui fut donnée au célèbre Amyot. Sa piété égaloit son

érudition. On a encore de lui une *traduction latine de quelques Livres d'Aristote* qu'on trouve dans l'édition de ce Philosophe donnée par Duval.

VATAN; petite ville de France dans le Berry, à trois lieues, nord-ouest, d'Issoudun.

VATERFORD; ville d'Irlande, capitale d'un comté de même nom dans la province de Munster, sur la Shure, vers les frontières de Kilkenni, à trois milles de la mer & à soixante-quinze au sud-est de Limerick. Elle a un siège épiscopal, suffragant de Cashel, le privilège de tenir marché public, & celui d'envoyer deux Députés au Parlement de Dublin. Elle est grande, riche & peuplée, quoique l'air y soit mal sain. La jonction du Barrov & de la Shure y forme un port excellent & défendu par un château. Les plus gros vaisseaux mouillent près du quai.

Le comté de Waterford est borné au nord par les comtés de Tipperrari & de Kilkenni; au midi par l'Océan; au levant par Vexford, & au couchant par Cork. On le divise en six Baronnies. Le pays est bon & riche. Il contient outre Waterford, capitale, quatre autres Villes ou Bourgs qui députent au Parlement d'Irlande.

VATICAN; substantif masculin. Nom d'un palais des Papes à Rome. *Voyez ROME.*

VATICAN, s'emploie figurément pour signifier la Cour de Rome. *Les sources du Vatican.*

VATICINATEUR; vieux mot qui signifioit autrefois devin.

VATICINATION; vieux mot qui signifioit autrefois prédiction, prophétie.

VATICINER;

VATICINER ; vieux mot qui signifioit autrefois prédire , prophétiser.

VA-TOUT ; terme du Brelan & autres jeux de renvi. Il signifie, faire la vade ou le renvi de tout l'argent qu'on a devant soi. *Je fais va-tout. Je tiens va-tout. Ils firent un va-tout considérable. Tenez vous le va-tout.* Dans ces deux derniers exemples il est pris substantivement.

VATTEAU, (Antoine) Peintre, né à Valenciennes en 1684, mort au village de Nogent près Paris en 1721, étoit misantrope & mélancolique ; cependant ses tableaux ne présentent pour l'ordinaire que des scènes gaies & divertissantes. Ce goût si contradictoire avec ses mœurs peut venir de l'habitude qu'il avoit dans sa jeunesse d'aller dessiner sur la place l'espèce de spectacle que les charlatans donnent au peuple pour l'assembler autour d'eux & vendre leurs marchandises. Vatteau entra dans plusieurs Écoles médiocres, plus capables de détruire les talens que de les perfectionner. Claude Audran, célèbre pour les ornemens, fut son dernier Maître. Il forma sur les tableaux de Rubens son goût & son coloris. Le desir de se perfectionner lui fit méditer un voyage en Italie. Il sollicita pour cela la pension du Roi, & présenta pour l'obtenir deux de ses tableaux. On fut frappé de ses ouvrages, & on le reçut à l'Académie de Peinture sous le titre de *Peintre des fêtes galantes*. Vers ce même temps son inconstance le fit partir pour l'Angleterre, où son mérite ne fut point sans récompense. Il revint à Paris, & se trouvant sans occupation, il peignit pour Gresaint son ami, Marchand sur le Pont Notre-Dame, le plafond de sa boutique. Vatteau a suivi le goût des bambochades ; il rendoit

Tome XXIX.

la Nature avec une vérité frappante. Ses caractères de tête ont une grâce merveilleuse ; ses expressions sont piquantes, son pinceau coulant, & sa touche légère & spirituelle. Il mettoit beaucoup d'agrément dans ses compositions ; ses figures sont admirables pour la légèreté & pour la beauté des attitudes ; son coloris est tendre, & il a parfaitement touché le paysage. Les desseins de son bon temps sont admirables pour la finesse, les grâces, la légèreté, la correction, la facilité & l'expression.

VAVASSEUR ; vieux mot qui signifioit autrefois arrière-vassal.

VAVASSORIE ; vieux mot qui signifioit autrefois la terre tenue en fief par un vavasseur.

V A U B A N, (Sébastien Leprestre, Chevalier, Seigneur de) Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur de la citadelle de Lille, né en 1633, fut le plus grand Ingénieur & le meilleur Citoyen de son siècle.

Il servit d'abord avec le Prince de Condé dans l'armée des Espagnols. Mais il fut facile de ramener à son devoir un sujet fidelle, qui croyoit peut-être ne pas s'en écarter. Son goût se décida de bonne heure pour l'étude de la Géométrie & des Fortifications. Porté sur l'aile rapide du Génie, instruit par une heureuse & brillante expérience, il parcourut dans un moment la carrière où ses prédécesseurs avoient marché d'un pas timide, & ce fut en prenant des places qu'il apprit l'art de les construire. Il méprisa la petite manie de ce qu'on appelle aujourd'hui *système*. Chaque place lui fournissoit une méthode différente, & son système varioit comme le terrain qu'il avoit à fortifier. Il pensoit qu'on peut sans beaucoup de

B 6

peine disposer d'une infinité de manières les parties d'une même fortification dans une plaine ; mais il préféreroit les moins compliquées, & l'on peut remarquer dans toutes les places qu'il a fortifiées combien il aimoit & recherchoit la simplicité.

Il a travaillé à plus de trois cens places, & il en a construit trente-trois neuves ; il a conduit cinquante-trois sièges, & s'est trouvé à cent quarante actions de valeur.

Avec des titres aussi respectables il pouvoit se passer de beaucoup d'autres. Mais les services qu'il rendit à sa patrie & à son Roi furent récompensés comme ils devoient l'être. Ceux qui veulent marcher sur les traces de ce grand homme apprendront avec plaisir qu'il ne dut qu'à ses talens & à ses travaux les bienfaits dont il fut comblé. Il obtint des grâces sans nombre ; mais celles qu'il sollicitoit n'étoient pas pour lui. Il avoit même refusé le bâton de Maréchal de France, parce qu'il craignoit que cette dignité ne lui enlevât les occasions d'être utile. Heureux de ses succès sans ambitionner d'autre gloire, il trouvoit la récompense de ses travaux dans ses travaux mêmes. Il mettoit toujours ses services au-dessous des bienfaits qu'il recevoit, & il croyoit acquitter une dette en employant une partie de ces bienfaits à secourir dans le Militaire les talens timides & la vertu malheureuse.

Il mourut le 30 Mars 1707.

On peut lui appliquer ce que Tacite disoit d'Agricola : *Bonum virum facile crederes, magnum libenter.* Homme de génie, bon citoyen, tandis que ses écrits instruiront ses successeurs, ses vertus seront le modèle sur lequel se formera le Sage ; l'histoire le contempera avec plaisir

pour le peindre, & l'homme juste & sensible qui voudra honorer sa mémoire ne pourra s'empêcher de mêler quelques larmes aux fleurs dont il parera son tombeau.

On a de lui un *Traité de l'attaque & de la défense des places* réimprimé plusieurs fois depuis sa mort ; un *Traité d'hercoteïonique* recueilli de différens Mémoires, & imprimé en 1769. Il a composé douze gros volumes manuscrits sur les fortifications, la discipline militaire, les campemens, la marine & sur les courses par mer en temps de guerre ; sur les finances, la culture des forêts, le commerce & sur les colonies françoises en Amérique. Le Livre intitulé *la Dixme royale* n'est point de lui, comme quelques-uns l'ont prétendu. *Article de M. LE CHEVALIER DE CUREL, Ingénieur ordinaire du Roi.*

VAUCEL, (Louis-Paul du) fils d'un Conseiller d'Evreux, avoit été Avocat avant d'embrasser l'Etat Ecclésiastique. Ses connoissances dans les langues, dans le droit & dans les affaires, lui firent un nom. *Pavillon* Evêque d'Aléth, voulut l'avoir auprès de lui en qualité de Chanoine & de Théologal de sa cathédrale. *Vaucel* fut d'un grand secours à ce Prélat, & lui servit comme de secrétaire ; mais tandis qu'il l'aïdoit dans ses dépêches & dans les mémoires touchant l'affaire de la Régale, il reçut une lettre de cachet qui le réléguoit à Saint-Pourçain, dans l'extrémité de l'Auvergne. Après quatre années d'exil, il passa en Hollande en 1681, auprès d'*Arnauld*, qui l'envoya à Rome, où il fut fort utile à ce Docteur & à ses amis. Le Pape le chargea en 1694 des affaires de la Mission de Hollande. Du *Vaucel*

Quitta Rome après y avoir demeuré près de dix ans. Il parcourut la plupart des villes d'Italie, & alla mourir à Maltricht en 1715. On a de lui, 1°. un *traité de la Régale*, qu'il envoya à *Favoriti*, qui le fit traduire en Italien, puis en Latin sous ce titre; *tractatus generalis de Regalia, à gallico latinè redditus, autilior & emendatior*, 1689, in-4°. 2°. *breves considerationes in doctrinam Michaëlis de Molinos*, in-12; 3°. plusieurs *lettres, mémoires*, & autres écrits sous le nom de *Pavillon*, Evêque d'Aleth, dans le temps qu'il servoit de secrétaire à ce Prélat.

VAUCLUSE; voyez PÉTRARQUE.

VAUCOULEURS; petite ville de France, en Champagne, dans le Bassigni, à quatre lieues, ouest, de Toul.

VAUD; (pays de) contrée de la Suisse qui dépend du canton de Berne, & s'étend depuis le lac de Genève jusqu'à ceux d'Yverdun & de Morat. Elle est bornée à l'orient par le pays de Gex, & le mont Jura la sépare de la Franche-Comté vers l'occident. C'est le pays le plus beau & le plus fertile de toute la Suisse.

Sous les Romains, le pays de Vaud fit partie de la province nommée *Maxima Sequanorum*; & sous les Bourguignons & les Francs, après la ruine de l'Empire romain, il fut de la Bourgogne-Transjurane. Les Empereurs Allemands ayant succédé aux Rois de Bourgogne, donnèrent le pays de *Vaud* aux Princes de Zéringen. Dans la suite des tems, il fut partagé entre trois Seigneurs; savoir, l'Evêque de Lausanne, le Duc de Savoye, & les deux cantons de Berne & de Fri-

bourg comptés pour un Seigneur.

Le premier étoit Seigneur de la ville de Lausanne, des quatre paroisses de Vaud, d'Avenche & de Vevay. Les cantons de Berne & de Fribourg possédoient en commun les trois Bailliages d'Orbe, de Granfon & de Morat. Le Duc de Savoye possédoit tout le reste, qu'il gouvernoit par un grand Bailli joint aux États du pays qui s'assembloient à Moudon. Ces États contenoient quatorze villes ou bourgs, dont les principaux étoient Moudon, Yverdun, Morges, Nyon, Romont, Payerne, Ektavayer & Cofsonay. Mais tout le pays de *Vaud*, passa sous la puissance de Berne, dans le temps de la réformation.

Le Duc de Savoye s'avisa pour son malheur, de commencer par chagriner les Genevois, au sujet de leur changement de religion. La ville de Berne lui envoya des Députés pour le prier de laisser à Genève le libre exercice de la religion qu'elle avoit choisie. Les Députés n'ayant rien pu obtenir, les Bernois levèrent des troupes, entrèrent en armes sur les terres du Duc, & dans moins de cinq semaines, ils s'emparèrent, non-seulement de ce qu'il possédoit dans le pays de *Vaud*, mais pénétrèrent encore dans l'intérieur de la Savoye. Cette conquête se fit en 1536 sur Charles, Duc de Savoye, qui avoit été dépouillé de ses états par François I. Enfin par la médiation des autres Cantons Suisses, les Bernois remirent au Duc tout ce qu'ils lui avoient pris au-delà du lac de Genève, à condition qu'ils demeureroient à perpétuité possesseurs du reste, dont ils sont encore aujourd'hui Souverains.

VAUDEMONT; petite ville de
Bb ij

France , en Lorraine , à six lieues ,
sud-ouest , de Nancy.

VAUDEROUTE ; (à) façon de
parler adverbiale , qui signifie précipi-
tamment , & en désordre. Il ne se
joint qu'avec le mot *fuir* , ou quel-
que autre qui marque fuite , & ne
se dit que d'une troupe de gens de
guerre. *Les ennemis s'enfuirent à
Vauderoute , s'en allèrent à Vaude-
route.* Il est vieux.

VAUDEVILLE ; substantif masculin.
Chanson qui court par la ville , dont
l'air est facile à chanter , & dont les
paroles sont faites ordinairement sur
quelque aventure , sur quelque in-
trigue du temps.

Voici comme Despreaux dans
son art poétique caractérise le vau-
deville , après avoir peint l'esprit de
la satire :

D'un trait de ce poëme , en bons mots si
fertile

Le François né malin , forma le *Vau-
deville* ;

Agréable , indiscret , qui conduit par le
chant ,

Passé de bouche en bouche & s'accroît
en marchant.

La liberté françoise en ses vers se dé-
ploie ;

Cet enfant du plaisir veut naître dans la
joie.

Cependant le *Vaudeville* ne s'a-
bandonne pas toujours à une joie
bouffonne , il a quelquefois autant
de délicatesse qu'une chanson ten-
dre , témoin le *Vaudeville* suivant
qui fut tant chanté à la Cour de
Louis XIV , & dont Anacréon pour-
roit s'avouer l'Auteur.

Si j'avois la vivacité

Qui fit briller Coulange ;

Si j'avois la beauté

Qui fit regner Fontange ;

Ou si j'étois comme Conti

Des grâces le modèle ;

Tout cela seroit pour Crequi ,

Dût-il m'être infidèle.

Le Comte d'*Hamilton* , si connu
par les Mémoires du Comte de
Grammont , & par quelques agréa-
bles poésies , a composé quelques
vaudevilles , dans lesquels règnent
le sel , l'agrément & la vivacité. Le
poëte *Ferrand* a particulièrement
réussi dans ce genre ; ses chansons
sont toutes spirituelles & pleines
de la plus fine galanterie : mais
Panard a suriout excellé dans ce
genre. Une extrême facilité dans le
style , la gêne des rimes redoublées
& des petits vers déguisée sous l'air
d'une rencontre heureuse , une mo-
rale populaire assaisonnée d'un sel
agréable , souvent la naïveté de la
Fontaine caractérisent ce poëte. On
va rappeler quelques traits de ses
vaudevilles.

Dans ma jeunesse ,

Les papas , les mamans ,

Sévères & vigilans ,

En dépit des amans ,

De leurs tendrons charmans ,

Conservoient la sagesse.

Aujourd'hui ce n'est plus cela ;

L'amant est habile ,

La fille docile ,

La mère facile ,

Le père imbécille ,

Et l'honneur va

Cahin , caha.

Les regrets avec la vieillesse ,

Les erreurs avec la jeunesse ,

La folie avec les amours ;

C'est ce que l'on voit tous les jours.

L'enjouement avec les affaires ,

Les grâces avec le savoir ,

Le plaisir avec le devoir ;

C'est ce qu'on ne voit guères.

Sans dépenser, c'est en vain qu'on espère
De s'avancer au pays de Cythère.

Mari jaloux,
Femme en courroux,
Ferment sur nous
Grille & verroux ;

Le chien nous poursuit comme loups :
Le temps n'y peut rien faire.

Mais si Plutus entre dans le mystère ,

Grille & ressort
S'ouvrent d'abord ;
Le mari sort ;

Le chien s'endort ;

Bemme & soubrette font d'accord :

Un jour finit l'affaire.

VAUDOIS ; (les) Sectaires, disciples de Pierre Valdo, riche Marchand de Lyon. La mort subite d'un ami de Valdo qui tomba presque à ses pieds, lui fit faire de profondes réflexions sur la fragilité de la vie humaine, & sur le néant des biens de la terre ; il voulut y renoncer pour ne s'occuper que de son salut, & distribua tous ses biens aux pauvres : il voulut inspirer aux autres le détachement du monde, & le dépouillement des richesses : il exhorta, prêcha ; & à force de prêcher le désintéressement, il se persuada que la pauvreté évangélique, sans laquelle on ne pouvoit être chrétien, ne permettoit pas de rien posséder.

Plusieurs personnes suivirent l'exemple de Pierre Valdo, & formèrent vers l'an 1136, une secte de gens qu'on appeloit *les pauvres de Lyon*, à cause de la pauvreté dont ils faisoient profession. Valdo leur expliquoit le Nouveau Testament en langue vulgaire, & devint l'oracle de ce petit troupeau.

Le zèle de ses disciples s'échauffa bientôt, & ils ne se contentèrent pas de pratiquer la pauvreté, ils la

prêchèrent, & s'érigèrent en apôtres, quoiqu'ils ne fussent que de simples laïques sans mission. L'Église de Lyon, sans condamner leurs motifs & leur zèle, voulut les renfermer dans de justes bornes : mais Valdo & ses disciples avoient une trop haute idée d'eux-mêmes pour déférer aux avis de l'Église de Lyon. Ils prétendirent que tous les Chrétiens devoient savoir l'Écriture, que tous étoient Prêtres, & que tous étoient obligés d'instruire le prochain. Fondés sur ces principes qui renversoient le gouvernement de toute l'Église, les Vaudois continuèrent à prêcher, & à se déchaîner contre le Clergé. Si l'Église leur imposoit silence, ils répondoient ce que les Apôtres avoient répondu au Sénat des Juifs, lorsqu'il leur défendoit de prêcher la Résurrection de JÉSUS-CHRIST ; faut-il obéir à Dieu, ou aux hommes ?

Les Vaudois savoient l'Écriture, ils avoient un extérieur mortifié, leurs mœurs étoient austères, & chaque profélyte devenoit un docteur.

D'un autre côté la plus grande partie du Clergé, sans lumière & sans mœurs, n'opposoit communément aux Vaudois que son autorité. Les Vaudois firent des progrès rapides, & après avoir employé tous les ménagemens possibles, le Pape les excommunia, & les condamna avec tous les autres Hérétiques qui inondoient alors la France.

Les foudres de l'Église irritèrent les Vaudois ; ils attaquèrent l'autorité qui les condamnoit.

Fondés sur la nécessité de renoncer à toute possession pour être véritablement chrétiens, Valdo & ses

disciples prétendirent que l'Église Romaine avoit cessé d'être la vraie Église, depuis qu'elle avoit des possessions & des biens temporels; que ni le Pape, ni les Évêques, ni les Abbés, ni les Clercs ne devoient posséder ni biens, ni biens fonds, ni dignités temporelles, ni fiefs, ni droits régaliens; que les Papes qui avoient approuvé ou excité les Princes pour faire la guerre, étoient de vrais homicides, & par conséquent sans autorité dans l'Église.

De-là les Vaudois concluoient qu'eux seuls étoient la vraie Église, puisqu'eux seuls pratiquoient & enseignoient la pauvreté évangélique.

Après s'être ainsi établis comme la seule vraie Église, ils prétendirent que les fidèles étoient égaux, que tous étoient Prêtres, que tous avoient le droit d'instruire, & que les Prêtres & les Évêques n'avoient pas celui de les en empêcher. Ils prouvoient toutes ces prétentions par quelques passages de l'Écriture; tel est le passage de S. Mathieu, dans lequel JÉSUS-CHRIST dit à ses Disciples qu'ils sont tous frères: celui de S. Pierre qui dit aux fidèles, rendez-vous mutuellement service, chacun selon le don qu'il a reçu, comme étant de fidèles dispensateurs des différentes grâces de Dieu; le passage de S. Marc, où JÉSUS-CHRIST défend à ses Disciples d'empêcher un homme de chasser les démons au nom de JÉSUS-CHRIST, quoique cet homme ne suivît pas les Apôtres.

Les Vaudois prétendirent donc former une Église nouvelle qui étoit la vraie Église de JÉSUS-CHRIST, qui par conséquent avoit seule le pouvoir d'excommunier & de damner; par ce moyen, ils calmèrent

les consciences alarmées par les foudres de l'Église.

Pour détacher plus efficacement les fidèles de l'Église, ils condamnèrent toutes les cérémonies, la loi du jeûne, la nécessité de la confession, les prières pour les morts, le culte des Saints, & en un mot tout ce qui pouvoit concilier aux Pasteurs légitimes le respect & l'attachement des peuples; enfin pour entretenir les peuples dans l'ignorance, ils condamnèrent les études & les académies, comme des écoles de vanité.

Tel fut le plan de religion que les Vaudois imaginèrent pour se défendre contre les anathèmes de l'Église, & pour se faire des prosélytes.

Comme la doctrine des Vaudois favorisoit les prétentions des Seigneurs, & tendoit à remettre entre leurs mains les possessions des Églises, les Vaudois furent protégés par les Seigneurs, chez lesquels ils s'étoient réfugiés, après avoir été chassés de Lyon. Ces Seigneurs, sans adopter leurs erreurs, étoient bien aises de les opposer au Clergé, lequel condamnoit les Seigneurs qui avoient dépouillé les Églises.

Les Vaudois chassés du territoire de Lyon trouvèrent donc des protecteurs, & se firent un grand nombre de prosélytes.

Valdo se retira avec quelques disciples dans les Pays-Bas, d'où il répandit sa secte dans la Picardie & dans différentes provinces de la France.

Les Vaudois n'étoient pas les seuls Hérétiques qui troublaient la Religion & l'État, les Albigeois ou les Manichéens, les Publicains ou Papécicains, les Henriens,

Et. avoient formé de grandes sectes en France.

Louis VII fit venir des Missionnaires pour les convertir, mais ils prêchèrent sans succès contre les erreurs des Vaudois. Philippe-Auguste son fils eut recours à l'autorité, il fit raser plus de trois cens maisons de Gentilshommes, où ils s'assembloient, & entra ensuite dans le Berry, où ces Hérétiques commettoient d'horribles cruautés. Plus de sept mille furent passés au fil de l'épée, beaucoup d'autres périrent par les flammes; & de ceux qui purent échapper, les uns qu'on nomma dans la suite *Turlupins*, allèrent dans le pays Vallon, les autres en Bohême: les Sectaires de Valdo se répandirent dans le Languedoc & dans le Dauphiné.

Les Vaudois qui s'étoient jetés en Languedoc & en Provence, furent éteints par ces terribles Croisades que l'on employa contre les Albigeois & contre les Hérétiques qui s'étoient si prodigieusement multipliés dans ces provinces méridionales de la France. Ceux qui se sauvèrent dans le Dauphiné, se voyant inquiétés par l'Archevêque d'Embrun, se retirèrent à Val-Louise, & dans les autres vallées où les Inquisiteurs les suivirent. Tous ces efforts n'aboutirent qu'à rendre les Vaudois plus dissimulés; enfin, fatigués des poursuites de l'Inquisition, ils se joignirent aux débris des Albigeois, & se retirèrent dans la Gaule-Cisalpine, & entre les Alpes, où ils trouvèrent une asyle parmi des peuples qui étoient infectés des hérésies du neuvième & du dixième siècle.

Alphonse Roi d'Arragon, fils de Berenger IV, Comte de Barcelonne, & Marquis de Provence, ayant

chassé de ses États tous les Sectaires qui ne s'étoient pas convertis, les Sectaires Provençaux se retirèrent aussi dans les vallées.

Ils n'étoient pas poursuivis avec moins de vivacité en Bohême & dans toute l'Allemagne, d'où ils se sauvèrent aussi dans les vallées, où se rendoient tous les jours d'autres Hérétiques chassés de Lombardie & d'Italie; ainsi ces différens bannissements formèrent dans les vallées de Piémont un peuple d'Hérétiques qui adoptèrent la religion des Vaudois.

Le Pape exhorta le Roi de France, le Duc de Savoye, le Gouvernement de Dauphiné & le Conseil Delphinal, à travailler à les engager à renoncer à leurs erreurs, & même à les y forcer. Les exhortations du Pape eurent leur effet, on envoya des troupes dans les vallées.

Quelques années après, Louis XII passant en Italie, se trouva peu éloigné d'une retraite de ces Hérétiques; il les fit attaquer, & il y eut un carnage horrible. Louis XII crut avoir anéanti l'hérésie, & donna son nom à la retraite où il avoit fait périr un si prodigieux nombre d'Hérétiques: cette retraite se nomma *Val-Louise*.

Les Vaudois se retirèrent dans l'intérieur des vallées, & dans ces retraites ils bravèrent la politique des Légats, le zèle des Missionnaires, les rigueurs de l'Inquisition & la puissance des Princes Catholiques.

On vit des armées entières consumées dans ces affreuses retraites des Vaudois; & enfin on fut obligé de leur accorder dans ces vallées le libre exercice de leur religion sous Philippe VII, Duc de Sa-

voye , vers la fin du quinzième siècle.

Les Vaudois se croyant indomptables, & non contents du libre exercice de leur religion, envoyèrent des Prédicateurs dans les cantons Catholiques. Pour réprimer leur témérité, le Duc de Savoie envoya à la tête de cinq cens hommes un Officier qui entra subitement dans les vallées des Vaudois, où il mit tout à feu & à sang; les Vaudois prirent les armes, surprirent les Piémontois & les tuèrent presque tous: on cessa de leur faire la guerre.

Vers le milieu du seizième siècle, Ecolampade & Bucer écrivirent aux Vaudois pour les engager à se réunir aux Eglises réformées; & malgré la différence de leur croyance, l'union se fit. Le Formulaire de foi portoit :

1°. Que le service de Dieu ne pourroit être fait qu'en esprit & en vérité.

2°. Que ceux qui sont & seront sauvés, ont été élus de Dieu avant la création du monde.

3°. Que quiconque établit le libre arbitre, nie la prédestination & la grâce de Dieu.

4°. Que l'on ne peut appeler bonnes-œuvres, que celles qui sont commandées de Dieu, & qu'on ne peut appeler mauvaises, que celles qu'il défend.

5°. Qu'on peut jurer le nom de Dieu, pourvu que celui qui jure ne prenne point le nom de Dieu en vain.

6°. Que la confession auriculaire n'est point commandée de Dieu, & que quand on a péché publiquement, on doit confesser sa faute publiquement.

7°. Qu'il n'y a point de jours arrétés pour le jeûne du Chrétien.

8°. Que le mariage est permis à toutes sortes de personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient.

9°. Que celui qui n'a pas le don de continence, est obligé de se marier.

10°. Que les Ministres de la parole de Dieu, peuvent posséder quelque chose en particulier pour nourrir leur famille.

11°. Qu'il n'y a que deux signes sacramentaux, le Baptême & l'Eucharistie.

Les Vaudois ayant reçu ces articles avec quelques autres de peu de conséquence, & se croyant plus forts par cette union avec les Protestans d'Allemagne & les Réformés de France, résolurent de professer cette nouvelle croyance: ils chassèrent des vallées dont ils étoient les maîtres, tous les Curés & les autres Prêtres, ils s'emparèrent des églises & en firent leurs prêches.

La guerre de François I, contre le Duc de Savoie, favorisoit leurs entreprises; mais aussi-tôt que ces deux Princes eurent fait la paix, Paul III fit dire au Duc de Savoie & au Parlement de Turin, que les ennemis qu'ils avoient dans les vallées étoient beaucoup plus à craindre que les François, & qu'il falloit pour le bien de l'église & de l'état travailler à les exterminer.

Sa Sainteté ayant envoyé peu de temps après une bulle qui enjoignoit aux Juges de ce Parlement de punir rigoureusement tous ceux qui leur seroient livrés par les Inquisiteurs, ils exécutèrent cet ordre, suivant en cela l'exemple des Parliemens de France: on vit brûler tant de Vaudois dans la ville de Turin, qu'on eût dit que son Parlement vouloit se distinguer des autres

autres par cette manière de procéder.

Les Vaudois se maintinrent cependant dans les vallées ; & le Duc de Savoie trop foible pour les détruire, eut recours à François I qui envoya des troupes en Piémont pour cette expédition ; ces troupes arrêterent un nombre prodigieux de Vaudois qui furent brûlés.

François I mourut : Henri II laissa les Vaudois en paix , & ils en jouirent jusqu'après la paix qui termina la guerre d'Espagne & de la France, & qui rétablit le Duc de Savoie dans ses états.

Le Pape fit faire au Duc de Savoie des reproches sur son peu de zèle contre les Vaudois , & ce Prince envoya contre eux des troupes ; mais ils firent une résistance qui détermina le Duc à leur accorder encore une fois la paix dont ils jouirent jusqu'en 1570, que le Duc Emmanuel entra dans une ligue offensive avec plusieurs Princes de l'Europe contre les Protestans. Dès qu'elle fut signée, il défendit aux Vaudois de s'assembler, à moins que le gouvernement n'assistât à leurs assemblées.

Ils étoient traités bien plus sévèrement en France, & ils se retirèrent dans les terres neuves, d'où ils furent chassés par le zèle des Missionnaires, aidés & soutenus par les Gouverneurs des Provinces.

Ces expéditions & les guerres du Duc de Savoie avoient dépeuplé ses états ; il étoit dans l'impuissance de réduire les Barbets ou Vaudois, il prit le parti de les tolérer, mais à condition qu'ils n'auroient point de temple, & qu'ils ne pourroient faire venir de ministres étrangers.

Cromvel demanda pour eux une

Tome XXIX.

tolérance plus étendue, & leur envoya de l'argent avec lequel ils achetèrent des armes, & la guerre recommença entre le Duc de Savoie & les Vaudois ; les vallées furent encore inondées du sang des Catholiques & des Vaudois ; les cantons Suisses proposèrent enfin leur médiation, & les Vaudois obtinrent encore la tolérance civile.

Les Vaudois ne purent se contenter de cette tolérance ; ils chassèrent les Missionnaires, & l'on apprit qu'ils avoient des intelligences avec les ennemis du Duc de Savoie.

Amédée prit donc la résolution de chasser les Vaudois de ses états ; Louis XIV seconda ses projets, & envoya des troupes en Piémont contre ces hérétiques ; le Duc de Savoie donna alors un édit par lequel il faisoit défenses à tous ses sujets hérétiques des vallées de continuer l'exercice de leur religion.

Les Vaudois ne voulurent point obéir, & la guerre recommença avec beaucoup de vivacité ; mais enfin après bien des fatigues & beaucoup de sang répandu, les Vaudois ou Barbets se soumirent, & les François se retirèrent.

Quelques années après le Duc de Savoie s'étant uni à la ligue d'Augsbourg, révoqua les édits contre les Barbets, rappela les fugitifs & leur accorda le libre exercice de leur religion ; depuis ce temps les Barbets se sont rétablis, & ont été très utiles au Duc de Savoie contre la France.

VAUGELAS, (Claude Favre de) Baron de Peroges, nâquit à bourg en Bresse d'Antoine Favre, alors Juge-Mage de cette province, & depuis premier Président au Sénat de

C c

Chamberry. Son père étoit con-
sommé dans l'étude de la Juris-
prudence ; il reste de lui dix gros
in-folio. Le fils ne fut point indi-
gne de lui , & son esprit fut plus
poli , son savoir mieux digéré. Le
jeune Vaugelas vint à la Cour de
bonne heure , & fut Gentilhomme
ordinaire , puis Chambellan de
Gaston , Duc d'Orléans, qu'il sui-
vit dans toutes ses retraites hors
du royaume. Il mourut pauvre en
1650 , à 95 ans. On peut être sur-
pris que *Vaugelas* estimé à la Cour,
réglé dans sa dépense , & n'ayant
rien négligé pour sa fortune , soit
presque mort dans la misère : mais
les courses de *Gaston* & d'autres ac-
cidents avoient fait déranger ses
affaires. Louis XIII lui donna une
pension de 2000 livres en 1619.
Cette pension qu'on ne lui payoit
plus fut rétablie par le Cardinal
de *Richelieu* , afin de l'engager à
travailler au Dictionnaire de l'A-
cadémie. Lorsqu'il alla le remer-
cier de cette grace , *Richelieu* lui
dit en riant : *vous n'oublierez pas
du moins dans le Dictionnaire le
mot de pension. Non, Monseigneur* ,
répondit *Vaugelas* , *encore moins
celui de reconnoissance*. Ce Littéra-
teur étoit un des Académiciens des
plus aimables comme des plus il-
lustres ; il avoit une figure agréable
& l'esprit comme sa figure. *Vau-
gelas* étudia toute sa vie la Langue
Françoise , & travailla à l'épurer.
Sa Traduction de *Quinte-Curce* ,
imprimée en 1647 fut le fruit d'un
travail de trente années. Cette ver-
sion de laquelle *Balsac* disoit dans
son style emphatique : *l'Alexandre
de Quinte-Curce est invincible, &
celui de Vaugelas est inimitable* ,
passe pour le premier bon livre
écrit correctement en françois.

Quoique le style manque un peu
de cette souplesse , de cette amé-
nité , de cette grâce qu'on a don-
nées depuis à la Langue Françoise ,
il y a peu d'expressions qui aient
vieilli. *Vaugelas* ne rendit pas
moins de services aux Ecrivains
de notre nation , par ses *Remarques
sur la Langue Françoise* : Ouvrage
moins nécessaire qu'autrefois , par-
ceque la plupart des doutes qu'il
propose ne sont plus des doutes au-
jourd'hui ; mais Ouvrage toujours
utile , surtout si on le lit avec les
remarques dont *Thomas Corneille*
& d'autres l'ont enrichi.

VAU-L'EAU ; (à) voyez AVAL.

VAURIEN ; substantif masculin du
style familier. Fainéant , fripon ,
vieux , libertin , qui ne veut rien
valoir. *Ne vous fiez pas à lui , c'est
un vaurien , un franc vaurien*.

VAUTOUR ; subst. masc. *Vultur*.
Sorte de grand oiseau de proie dont
on distingue plusieurs espèces. Il y
a des vautours aussi forts & aussi
grands que des aigles ; mais ceux-ci
sont plus généreux , c'est à-dire ,
moins bassement cruels ; leurs
mœurs sont plus fières , leurs dé-
marches plus hardies , leur courage
plus noble , ayant au moins autant
de goût pour la guerre que d'appé-
tit pour la proie : les vautours au
contraire n'ont que l'instinct de la
basse gourmandise & de la voraci-
té ; ils ne combattent guère les
vivans que quand ils ne peuvent
s'affouvir sur les morts. L'aigle at-
taque ses ennemis ou ses victimes
corps à corps ; seul il les poursuit ,
les combat , les saisit ; les vautours
au contraire , pour peu qu'ils pré-
voient de résistance , se réunissent
en troupes comme de lâches assas-
sins , & sont plutôt des voleurs que
des guerriers , des oiseaux de car-

nagé que des oiseaux de proie ; car dans ce genre il n'y a qu'eux qui s'acharnent sur les cadavres au point de les déchiqúeter jusqu'aux os ; la corruption, l'infection les attire au lieu de les repousser : les éperviers, les faucons & jusqu'aux plus petits oiseaux montrent plus de courage, car ils chassent seuls, & presque tous dédaignent la chair morte, & refusent celle qui est corrompue : dans les oiseaux comparés aux quadrupèdes, le vautour semble réunir la force & la cruauté du tigre, avec la lâcheté & la gourmandise du chacal, qui se met également en troupes pour dévorer les charognes & déterrer les cadavres ; tandis que l'aigle a, comme nous l'avons dit, le courage, la noblesse, la magnanimité & la munificence du lion.

On doit donc d'abord distinguer les vautours des aigles par cette différence naturelle, & on les reconnoitra à la simple inspection en ce qu'ils ont les yeux à fleur de tête, au lieu que les aigles les ont enfoncés dans l'orbite ; la tête nue, le cou aussi presque nu, couvert d'un simple duvet, ou mal garni de quelques crins épars, tandis que l'aigle a toutes ces parties bien couvertes de plumes ; à la forme des ongles, ceux des aigles étant presque demi circulaires, parcequ'ils se tiennent rarement à terre, & ceux des vautours étant plus courts & moins courbés ; à l'espèce de duvet fin qui tapisse l'intérieur de leurs ailes, & qui ne se trouve pas dans les autres oiseaux de proie ; à la partie du dessous de la gorge qui est plutôt garnie de poils que de plumes ; à leur attitude plus penchée que celle de l'aigle qui se tient fièrement droit, & presque per-

pendiculairement sur ses pieds ; au lieu que le vautour est à demi horizontal, semble marquer la bassesse de son caractère par la position inclinée de son corps : on reconnoitra même les vautours de loin, en ce qu'ils sont presque les seuls oiseaux de proie qui volent en nombre, c'est-à-dire, plus de deux ensemble, & aussi parcequ'ils ont même beaucoup de peine à s'élever de terre, étant obligés de s'essayer & de s'efforcer à trois ou quatre reprises, avant de pouvoir prendre leur plein essor.

Le grand vautour est plus gros & plus grand que l'aigle commun, mais un peu moindre que le griffon, duquel il n'est pas difficile de le distinguer, 1°. par le cou qu'il a couvert d'un duvet beaucoup plus long & plus fourni, & qui est de la même couleur que celle des plumes du dos ; 2°. par une espèce de cravate blanche qui part des deux côtés de la tête, s'étend en deux branches jusqu'au bas du cou, & borde de chaque côté un assez large espace d'une couleur noire, & au-dessous duquel il se trouve un collier étroit & blanc ; 3°. par les pieds qui sont dans le vautour couverts de plumes brunes, tandis que dans le griffon, les pieds sont jaunâtres ou blanchâtres ; & enfin par les doigts qui sont jaunes, tandis que ceux du griffon sont bruns ou cendrés.

Le *vautour à aigrettes* que les Allemands appellent *vautour aux lièvres*, a le bec noir & crochu par le bout, de vilains yeux, le corps grand & fort, les ailes larges, la queue longue & droite ; le plumage d'un roux noirâtre, les pieds jaunes. Lorsqu'il est en repos, à terre ou perché, il redresse les plume

de la tête qui lui font alors comme deux cornes, que l'on n'aperçoit plus quand il vole. Il a près de six pieds de vol ou d'envergure ; il marche bien & fait des pas de quinze pouces d'étendue ; il poursuit les oiseaux de toute espèce , & il en fait sa proie ; il chasse aussi les lièvres , les lapins , les jeunes renards & les petits faons , & n'épargne pas même le poisson : il est d'une telle férocité qu'on ne peut l'appriivoiser ; non - seulement il poursuit sa proie au vol en s'élançant du sommet d'un arbre ou de quelque rocher élevé , mais encore à la course ; il vole avec grand bruit : il niche dans les forêts épaisses & désertes sur les arbres les plus élevés ; il mange la chair , les entrailles des animaux vivans , & même les cadavres : quoique très- vorace , il peut supporter l'abstinence pendant quatorze jours. On prit deux de ces oiseaux en Alsace au mois de Janvier 1513 , & l'année suivante on en trouva d'autres dans un nid qui étoit construit sur un gros chêne très-élevé , à quelque distance de la ville de Misen.

Les vautours dont on vient de parler ne produisent qu'un petit nombre & une seule fois l'année. Aristote dit qu'ordinairement ils ne pondent qu'un œuf ou deux : ils font leurs nids dans des lieux si hauts & d'un accès si difficile , qu'il est très-rare d'en trouver : ce n'est que dans les montagnes élevées & désertes que l'on doit les chercher ; les vautours habitent ces lieux de préférence pendant toute la belle saison , & ce n'est que quand les neiges & les glaces commencent à couvrir ces sommets de montagnes , qu'on les voit descendre dans les plaines , & voyager en

hivet du côté des pays chauds ; car il paroît que les vautours craignent plus le froid que la plupart des aigles ; ils sont moins communs dans le Nord ; il sembleroit même qu'il n'y en a point du tout en Suède , ni dans les pays au-delà , puisque M. Linnæus , dans l'énumération qu'il fait de tous les oiseaux de la Suède , ne fait aucune mention des vautours.

Le *petit vautour à tête blanche* est de la grosseur d'un coq ; il a deux pieds trois pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue ; la longueur du bec est de deux pouces depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche , & l'envergure a cinq pieds neuf pouces ; la tête & le cou sont d'un très-beau blanc , & ont des taches ou de petites lignes longitudinales brunes : les plumes du dos , du croupion , du dessus de la queue & de la face supérieure des ailes sont d'un noir couleur de suie , & ont des taches de couleur de marron , surtout celles du dessus des ailes ; il y a sur la poitrine une très-grande tache en forme de bouclier , de couleur de marron rougeâtre , qui s'étend jusqu'aux ailes ; les plumes du ventre , des côtés du corps & du dessous de la queue , sont d'un blanc mêlé d'une teinte de rouge obscur , & elles ont quelques taches de couleur de marron ; les jambes & les pieds sont couverts jusqu'à l'origine des doigts de duvet & de très-petites plumes d'un jaune obscur , avec des taches longitudinales ; les plumes de la face inférieure des ailes ont une très-belle couleur blanche ; les grandes plumes des ailes sont blanches depuis leur origine jusque vers la moitié de leur longueur , le reste

est noirâtre; les plumes de la queue sont blanches à leur origine, ensuite brunes, & elles ont l'extrémité blanche; la peau qui couvre la base du bec est d'un jaune couleur de safran; le bec a une couleur bleuâtre, à l'exception de la pointe qui est noirâtre: on trouve cet oiseau en Europe sur les montagnes; il se nourrit de petits oiseaux & de rats.

On appelle *roi des vautours*, un oiseau de l'Amérique méridionale qui est en effet le plus bel oiseau de ce genre; mais il n'est pas des plus grands, n'ayant que deux pieds deux ou trois pouces de longueur de corps depuis le bout du bec jusqu'à celui des pieds ou de la queue; n'étant pas plus gros qu'un dindon femelle, & n'ayant pas les ailes à proportion si grandes que les autres vautours, quoiqu'elles s'étendent lorsqu'elles sont pliées jusqu'à l'extrémité de la queue, qui n'a pas huit pouces de longueur; le bec qui est assez fort & épais, est d'abord droit & direct, & ne devient crochu qu'au bout; dans quelques-uns il est entièrement rouge, & dans d'autres il ne l'est qu'à son extrémité, & noir dans son milieu; la base du bec est environnée & couverte d'une peau de couleur orangée, large, & s'élevant de chaque côté jusqu'au haut de la tête, & c'est dans cette peau que sont placées les narines de forme oblongue, & entre lesquelles cette peau s'élève comme une crête dentelée & mobile, & qui tombe indifféremment d'un côté ou de l'autre, selon le mouvement de tête que fait l'oiseau: les yeux sont entourés d'une peau rouge écarlate, & l'iris a la couleur & l'éclat des perles: la tête & le cou sont dé-

nués de plumes & couverts d'une peau de couleur de chair sur le haut de la tête, & d'un rouge plus vif sur le derrière & plus terne sur le devant; au dessous du derrière de la tête s'élève une petite touffe de duvet noir, de laquelle sort & s'étend de chaque côté sous la gorge, une peau ridée, de couleur brunâtre, mêlée de bleu & de rouge dans sa partie postérieure: cette peau est rayée de petites lignes de duvet noir; les joues ou côtés de la tête sont couverts d'un duvet noir, & entre le bec & les yeux, derrière les coins du bec, il y a de chaque côté une tache d'un pourpre brun: à la partie supérieure du haut du cou il y a de chaque côté une petite ligne longitudinale de duvet noir, & l'espace contenu entre ces deux lignes est d'un jaune terne: les côtés du haut du cou sont d'une couleur rouge, qui se change en descendant par nuances en jaune; au-dessous de la partie nue du cou est une espèce de collier ou de fraise formée par des plumes douces, assez longues & d'un cendré foncé: ce collier qui entoure le cou entier & descend sur la poitrine, est assez ample pour que l'oiseau puisse, en se resserrant, y cacher son cou & partie de la tête, comme dans un capuchon, & c'est ce qui a fait donner à cet oiseau le nom de *moine* par quelques Naturalistes; les plumes de la poitrine, du ventre, des cuisses, des jambes, & celles du dessous de la queue sont blanches & teintées d'un peu d'aurore; celles du croupion & du dessus de la queue varient, étant noires dans quelques individus & blanches dans d'autres; les autres plumes de la queue sont toujours noires, aussi bien que les

grandes plumes des ailes, lesquelles sont ordinairement bordées de gris; la couleur des pieds & des ongles n'est pas la même dans tous ces oiseaux, les uns ont les pieds d'un blanc sale ou jaunâtre & les ongles noirâtres; d'autres ont les pieds & les ongles rougeâtres; les ongles sont fort courts & peu crochus.

Au reste, ce bel oiseau n'est ni propre, ni noble, ni généreux: il n'attaque que les animaux les plus foibles, & ne se nourrit que de rats, de lézards, de serpens & même des excréments des animaux & des hommes; aussi a-t-il une très-mauvaise odeur, & les Sauvages même ne peuvent manger de sa chair.

On appelle *peau de vautour*, la peau du ventre du vautour préparée & garnie de son duvet qui est très-fin, très-serré & très-chaud. On en fait d'excellentes fourrures.

VAUTRAIT; substantif masculin. Équipage de chasse pour le sanglier. *Capitaine du vautrait. Toiles du vautrait.* Il ne se dit qu'un parlant de l'équipage du Roi.

VAUTRÉ, ÉE; participe passif. *Voy. VAUTRER.*

VAUTRER; (se) verbe pronominal réfléchi de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. S'enfoncer, s'étendre, se rouler dans la boue. *Le sanglier se vautre dans la fange.*

On dit par extension, *se vautrer sur un lit, sur l'herbe*; pour dire, s'y étendre.

On dit figurément, *se vautrer dans le vice, dans la débauche, dans les voluptés*; pour dire, s'y abandonner tout-à-fait.

La première syllabe est moyenne

& la seconde longue ou brève. *Voy. VERBE.*

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont la syllabe précédente longue.

VAUVENARGUES, (le Marquis de) d'une famille noble de Provence, servit de bonne heure, & fut long-temps Capitaine au Régiment du Roi. La retraite de Prague, pendant trente lieues de glaces lui causa des maladies cruelles, qui lui firent perdre la vue, & qui lui causèrent la mort en 1747 ou 1748. Dès l'âge de 25 ans, il possédoit la vraie philosophie & la vraie éloquence, sans autre étude que le secours de quelques bons livres. Nous avons de lui une *Introduction à la connoissance de l'esprit humain, suivie de Réflexions & de Maximes*, Ouvrage qui vit le jour en 1740 in-12, à Paris. La solidité & la profondeur sont le caractère de ce livre. Il est plein d'excellentes choses, à quelques réflexions près qui tiennent du paradoxe, ou qui mal entendues pourroient être contraires à la religion.

VAÜVERMANS, (Philippe) Peintre, né à Harlem en 1620, mort dans la même ville en 1608, excella dans les paysages. Il les ornoit ordinairement de chasses, de haltes, de campemens d'armée, d'attaques de villages, de petits combats & d'autres sujets dans lesquels il pouvoit placer des chevaux qu'il dessinoit dans la dernière perfection. Les tableaux de ce Maître quoiqu'en très-grand nombre, sont remarquables par la beauté du travail, l'élégance, la correction, le tour fin & spirituel des figures, par la fonte, l'accord & la vivacité des couleurs, par un pinceau séduisant, par un beau choix, une

ronche délicate & moëlleuse, l'entente du clair-obscur, un coloris onctueux; enfin, par un précieux fini. Il a poussé même ce fini trop loin dans quelques-uns de ses Ouvrages. Les tableaux faits dans son dernier temps donnent un peu trop dans le gris, ou dans le bien. Vauvermans eut à se plaindre de l'oubli de la fortune. Il avoit un fils; mais il aima mieux lui donner le goût du Cloître que celui de la peinture. Il fit même brûler en sa présence, étant au lit de la mort, une cassette remplie de ses études & de ses desseins. On a beaucoup gravé d'après lui. Il a aussi gravé à l'eau-forte. Jean Griffier fut son élève. Pierre & Jean Vauvermans, ses frères, ont peint dans son genre, mais avec moins de succès.

VAXEL; substantif masculin. Espèce de boisseau dont on se sert dans les saines de Lorraine pour mesurer le sel. Il faut seize vaxels pour un muid.

VAYVODE; substantif masculin. Titre qu'on donne aux Souverains ou aux Gouverneurs de la Valachie, de la Moldavie, de la Transilvanie & de plusieurs autres endroits.

VEAU; substantif masculin. *Vitulus*. Le petit de la vache. *Nourrir un veau*. Voyez **VACHE**.

En parlant d'un veau en tant qu'on le met en quartiers, & qu'on l'y débite, on dit, *Longe de veau*. *Rouelle de veau*. *Poirine de veau*. *Jarret de veau*. *Ris de veau*.

On appelle *veau de lait*, un veau qui tette encore sa mère.

La chair de veau de lait a le défaut de la plupart des chairs des autres animaux. Elle lâche le ventre, & purge même quelques sujets.

On corrige ces qualités par divers assaisonnemens, soit acides, soit aromatiques & piquans, comme l'oseille, le vinaigre, &c. mais comme ces assaisonnemens sont défendus par eux-mêmes aux sujets délicats, & aux convalescens, ce n'est pas une ressource pour eux, & comme d'ailleurs le veau ne sauroit être regardé comme une viande absolument saine, le mieux est de la leur refuser.

On appelle *eau de veau*, de l'eau dans laquelle on a fait bouillir quelque temps & sans sel un morceau de veau. *L'eau de veau est utile dans les maladies inflammatoires*.

On appelle *veaux de rivière*, des veaux qu'on engraisse d'une façon particulière aux environs de Rouen.

On dit proverbialement, *il faut tuer le veau gras*, pour dire, qu'il faut faire quelque régal, quelque fête extraordinaire, pour marquer la joie qu'on a du retour de quelqu'un.

On dit figurément & par plaisanterie, *faire le pied de veau*, pour dire, aller chez quelqu'un lui faire la révérence, ou servilement, ou forcément.

On dit proverbialement & populairement d'un homme qui a épousé une femme grosse, & soupçonnée de ne l'être pas de son fait, qu'il a *épousé la vache & le veau*.

En parlant d'un jeune homme qui s'étend nonchalamment, on dit familièrement, qu'il *s'étend comme un veau*, qu'il *fait le veau*: & de quelqu'un qui pleure beaucoup pour peu de chose, qu'il *pleure comme un veau*.

On appelle *veau d'or*, l'idole que les Israélites adorèrent au pied du mont Sinaï, & dont l'histoire est rapportée dans l'Ex. de.

On dit figurément, *adorer le veau*

d'or, pour dire, faire la cout à ceux qui n'ont d'autre mérite que leur pouvoir, leur crédit & leurs richesses.

On appelle familièrement *bride à veau*, *brides à veaux*; les raisons ridicules & impertinentes dont un homme se sert pour tâcher de persuader quelque chose, & qui ne peuvent en imposer qu'aux sots. On appelle encore ainsi certaines nouvelles fausses qu'on débite exprès pour amuser les gens simples.

VEAU, se prend aussi pour du cuir de veau. *Le veau d'Angleterre est le plus estimé. Des fouliers de veau.*

Les Relieurs appellent *reliure en veau fauve*, une reliure de peau de veau qui n'est point jaspée, & dont on a conservé la couleur naturelle qui est blanche en son entier. Pour relier en veau fauve, il faut que les peaux soient belles, sans taches, ni autres défauts; il est fâcheux que la délicatesse de ces peaux en ôte promptement la propreté. Au reste cette reliure se fait tout comme les autres.

VEAU MARIN, se dit d'une sorte d'animal amphibie qu'on appelle autrement *Phocas* ou *Phoque*. Voyez **PHOCAS**.

Ce monosyllabe est moyen au singulier, & long au pluriel.

VECCHIETTI, (Jerôme) savant Florentin du dix-septième siècle, embrassa l'état ecclésiastique, étudia la Théologie avec ardeur, & en prit les degrés. La Chronologie l'occupa ensuite, il est principalement connu dans la République des Lettres par un Livre dont voici le titre. *Opus, de anno primitivo*, in-fol. Cet ouvrage rare est plein de recherches savantes. Il fut imprimé à Augsbourg en 1621. Il est divisé en huit Livres.

VECHT; petite ville d'Allemagne sur une rivière de même nom, dans l'Évêché de Munster, environ à trois lieues nord-ouest de Diephor.

La rivière de Vecht a sa source à cinq milles de Munster, entre dans l'Overissel, & va se perdre dans le Zuidersee.

VECHTERBACH; petite ville d'Allemagne dans la Vétéravie, sur la rivière de Kintz, au Comté d'Isenbourg.

VECTEUR; adjectif & terme d'Astronomie. Il n'a d'usage que dans cette phrase, *Rayon Vecteur*, pour dire, le rayon du soleil à une planète, & à l'extrémité duquel la planète se trouve.

VÉDAM; substantif masculin. Livre qui contient la doctrine & la religion des Indiens, ces peuples sont persuadés que Brama a reçu de l'Étre suprême ce Livre divin, & le leur a donné pour leur servir de règle. Il est composé dans une langue particulière, qui n'est entendue que par un certain nombre de Bramines. Le Védam est divisé en quatre parties. Dans la première appelée *Rogo-Védam*, il est parlé de la création du monde, des Anges, de l'ame, des récompenses & des peines, de la nature du péché, comment & par qui il peut être pardonné. La seconde partie qu'on nomme *Ijure-Védam*, traite de l'autorité des Souverains. La troisième appelée *Sama-Védam*, donne des instructions sur les principaux points de la morale, tend à inspirer l'amour de la vertu, & l'horreur du vice. Enfin la quatrième partie appelée *Addera-Védam*, *Brama-Védam*, ou *Latharvana-Védam*, a pour objet le culte extérieur, les sacrifices, les cérémonies qui doivent s'observer dans les temples, les fêtes qu'il faut

faut célébrer, &c. On assure que cette dernière partie s'est perdue depuis long-temps, au grand regret des Bramines ou Prêtres qui se plaignent d'avoir perdu par-là une grande partie de leur considération, vu que si elle existoit, ils auroient plus de pouvoir que les Rois mêmes. Peut-être sont-ce ces derniers, qui jaloux de leur autorité, ont eu soin de soustraire les titres sacrés sur lesquels celle des Prêtres pouvoit être établie aux dépens de la leur.

On voit par-là que le Vedam est le fondement de la Théologie des Brames, le recueil de leurs opinions sur Dieu, l'ame & le monde. On ajoute qu'il contient les pratiques superstitieuses des anciens pénitens & anachorettes de l'Inde. Quoi qu'il en soit, la lecture du Vedam n'est permise qu'aux Bramines ou Prêtres, & aux Rajahs ou Nobles, le peuple ne peut pas même le nommer, ni faire usage des prières qui y sont contenues, non-seulement parce que ce livre contient des mystères incompréhensibles pour le vulgaire, mais encore parce qu'il est écrit dans une langue qui n'est entendue que des Prêtres; on prétend même que tous ne l'entendent point, & que c'est tout ce que peuvent faire les plus habiles Docteurs d'entre eux.

VÉDASSE, ou **VAIDASSE**; substantif féminin. Sel alkali fixe qui se tire des cendres d'une plante marine, & qui est de la même nature que le sel de soude ou celui de potasse.

VEDEL; bourg d'Allemagne dans le comté de Pinneberg, sur l'Elbe, près de Hambourg.

VEDETTE; substantif féminin. Cavalier détaché pour faire le guet pour la garde du camp, d'une place

Tome XXIX.

ou devant le logis d'un Général. *Une vedette avancée. Poser des vedettes.*

On dit, *mettre en vedette*; pour dire, mettre un cavalier en fonction de vedette: & *être en vedette*; pour dire, être en fonction de vedette.

On appelle aussi *vedettes* ces petits cabinets ou tourillons placés sur un rempart, & dans lesquels les sentinelles peuvent se retirer.

Voyez SENTINELLE pour les différences relatives qui en distinguent *vedette*.

VÉEL; petite ville de Dannemarck dans le Nord-Jutland, au diocèse de Rypen, & à quatre lieues, nord, de Kolding.

VÉENINX, (Jean-Baptiste) Peintre; né à Amsterdam en 1621, mort près d'Utrecht en 1660, avoit une facilité étonnante. Son pinceau suivoit en quelque sorte la rapidité de son génie. Il s'adonna à tous les genres, histoire, portrait, paysage, marines, fleurs, animaux. Il réussissoit principalement dans les grands tableaux; cependant il en a fait de petits avec la patience & le talent de Gérard-dou & de Mieris. On désireroit plus d'élégance dans ses figures & de correction dans son dessein.

VÉEST; petite ville des Pays-Bas dans le Brabant hollandois, à quatre lieues, ouest, de Ruremonde.

VEGA, (Lopès de) Poëte espagnol, appelé aussi *Lope Felix de Vega Carpio*, naquit à Madrid en 1562 d'une famille noble. Ses talens lui méritèrent des places & des distinctions. Il fut Secrétaire de l'Evêque d'Avila, puis du Comte de Lemos, du Duc d'Albe, &c. Après la mort de sa seconde femme il embrassa l'état ecclésiastique, reçut l'ordre de Prê-

D d

trise, & se fit Chevalier de Malte. Ce Poëte se fit rechercher à cause de la douceur de ses mœurs & de l'enjouement de son esprit. Jamais génie ne fut plus fécond pour composer des comédies. Celles qu'on a rassemblées composent vingt-cinq volumes, dont chacun renferme douze pièces de théâtre. On assure même que ce Poëte avoit fait jusqu'à dix-huit cens pièces en vers. On a encore de cet Auteur d'autres ouvrages, comme *Voga del Parnasso*; *diverses Nouvelles*; *Laurel de Apollo*. Un Auteur si fécond n'a pas dû donner toujours de l'excellent. Aussi ses pièces de théâtre ont plusieurs défauts; mais on y trouve de l'invention, & elles ont été fort utiles à plusieurs de nos Poëtes françois. Lopès de Vega mourut en 1635, à soixante-treize ans.

VEGÈCE, Auteur qui vivoit dans le quatrième siècle, du temps de l'Empereur *Valentinien*, à qui il dédia ses *Institutions militaires*, ouvrage où il traite d'une manière fort méthodique & fort exacte de ce qui concernoit la Milice Romaine. Cet ouvrage est d'une latinité pure. M. *Bourdon*, dernier Traducteur de cet ouvrage, dit que plusieurs manuscrits donnent à l'Auteur la qualité de *Comte*, & que *Raphaël de Volterre* le fait *Comte de Constantinople*; mais le même Traducteur ajoute qu'il ne fait sur quel fondement. Sa version a paru en un volume in-12 en 1743, à Paris, avec une préface & des remarques, & a été réimprimée à Amsterdam, in 8°, en 1744.

VÉGÉTABLE; adjectif des deux genres. Qui peut végéter. *Les corps végétales tiennent à la terre par des parties appelées racines, par le canal desquelles ils reçoivent la matière de*

leur nourriture & de leur accroissement. Quand un arbre est sec dans toutes ses parties, il n'y a plus rien de végétale.

VÉGÉTAL, ALÉ; adj. & f. Qui appartient, qui a rapport à ce qui végète. *Le règne végétal. La faculté végétale. Matières végétales.*

On appelle *sel végétal*, un sel extrait des plantes.

On appelle *terre végétale*, la terre qui se trouve à la surface des champs. C'est cette terre qui contribue à l'accroissement des plantes, lesquelles par leurs racines qui pourrissent, lui rendent continuellement une portion de ce qu'elles en ont reçu. On voit par-là que la *terre végétale* est bien éloignée d'être une terre simple; elle doit être un mélange d'argille, de terre calcaire, de sable, de gravier, de parties ferrugineuses, &c. auquel s'est jointe une portion de la partie terreuse, huileuse & saline, des végétaux qui s'y pourrissent & s'y décomposent. Une des principales qualités de cette terre est d'être bien divisée, afin d'être propre à se prêter, pour ainsi dire, aux racines jeunes encore des plantes; pour cela il faut qu'elle ne soit ni trop compacte, ni trop spongieuse. Quand elle est trop dense, elle serre trop fortement les racines des plantes, & les empêche de s'étendre; joignez à cela qu'elle retient les eaux, qui ne pouvant point la traverser assez promptement, ou y séjournant trop long-temps, pourrissent & endommagent les végétaux. Une terre trop grasse & trop chargée de glaise est dans ce cas.

D'un autre côté, si la *terre végétale* est trop poreuse & trop légère, l'eau, si nécessaire pour la végétation, & qui est le véhicule qui doit porter le suc nourricier aux plantes,

n'y séjourne point assez pour produire cet effet, elle passe comme au travers d'un crible. Telle est une terre végétale, qui seroit trop sablonneuse ou trop remplie de craie.

Pour remédier à ces inconvéniens dans le premier cas, c'est-à-dire, lorsque la terre sera trop grasse, il faudra la diviser & la rendre plus légère, en y joignant soit de la craie, soit du gravier, soit du sable. Quant au second inconvénient, c'est-à-dire, lorsque la terre végétale sera trop maigre, on pourra y joindre une terre plus grasse; du fumier, de la marne argilleuse, &c.

On voit donc que tout le mystère de la fertilisation des terres, dépend de rencontrer la juste proportion qui est nécessaire, pour que les terres soient dans un état de division qui facilite la circulation des eaux, & qui ne les arrête ni trop ni trop peu.

La terre végétale s'appelle aussi terreau, terre franche, terre des jardins.

VÉGÉTAL, est aussi substantif masculin & signifie, ce qui végète. *Tout arbre est un végétal.*

On dit au pluriel, *les végétaux*; pour signifier collectivement, les arbres, les plantes, &c.

VÉGÉTATIF, IVE; adjectif. Qui a la faculté de végéter. *Les animaux sont végétatifs & sensibles. Les arbres n'ont qu'une vie végétative. Quelques Chimistes ont attribué une propriété végétative aux métaux.*

VÉGÉTATION; substantif féminin. *Vegetatio.* Action de végéter. *La végétation des arbres, des plantes.*

VÉGÉTER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme didactique. Croître, pousser par un principe intérieur & par le moyen

des racines. *Les arbres végètent jusqu'à ce qu'ils meurent.*

On dit d'une personne qui n'a presque plus de raisonnement ni de sentiment, qu'elle ne fait plus que végéter.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève.

VEGGIA, ou **VÉGLIA**; île du golfe de Venise, sur la côte de la Morlaquie, au voisinage de l'île de Cherzo. On lui donne environ cent milles de tour. C'est la plus belle île de cette côte. Elle produit du vin, de la soie, & l'on y trouve de petits chevaux estimés. Sa capitale qui porte le même nom, est sur le bord de la mer, du côté du midi, où elle a un port capable de contenir dix galères & quelques vaisseaux. Cette ville est le siège d'un Evêché.

L'île de *Veggia* est nommée *Kar* par les Esclavons, & ce pourroit être la *Curica* de Ptolémée. Après la décadence de l'Empire, elle se gouverna quelques temps par ses propres lois, ayant des Princes particuliers, dépendans des Rois de Dalmatie. L'un d'eux la céda, à ce qu'on croit, à la République de Venise en 1480, du moins depuis ce temps-là les Vénitiens en ont joui tranquillement. Ils y envoient pour la gouverner un noble avec titre de *Provéditeur*.

VÉGUER; substantif masculin. Terme de Palais, usité seulement dans le Béarn, où il se dit de certains Huissiers qui ont spécialement le droit de signifier des exploits aux Gentilshommes, à la différence des Bayles qui n'en peuvent signifier qu'aux Roturiers.

VÉHÉMENCE; substantif féminin. *Vehementia.* Impétuosité, emporte-

ment. *Il a une telle véhémence qu'on ne sauroit raisonner avec lui. Vous ne deviez pas agir avec tant de véhémence. Parler avec véhémence. Rien n'a pu modérer la véhémence de sa passion.*

On dit, qu'un Orateur a de la véhémence ; pour dire, qu'il a une éloquence mâle, vigoureuse, accompagnée d'une action vive.

VÉHÉMENCE, se dit aussi en parlant de l'impétuosité du vent. *Le vent souffloit avec véhémence.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue & la quatrième très brève.

VÉHÉMENT, ENTE ; adjectif. *Vehemens.* Impétueux, qui se porte avec ardeur, avec impétuosité à tout ce qu'il fait. *Il est si véhément qu'on ne peut traiter d'affaires avec lui. Esprit véhément. Naturel véhément. Passion véhémence. Désirs véhémens. Ton véhément. Prononciation véhémence.*

On dit, qu'un orateur est véhément ; pour dire, qu'il a une éloquence forte, vigoureuse, vive. Et qu'un discours est véhément ; pour dire, qu'il est plein de force & de vigueur.

VÉHÉMENTEMENT ; adverbe & terme de Palais. Très fort. *La Cour la déclaré véhémentement suspect d'avoir volé....*

VÉHERIE ; subst. fém. Office, juridiction du Vehier. *Voyez VEHIER.*

VÉHICULE ; substantif masculin & terme de Physique. *Vehiculum.* Ce qui sert à conduire, à faire passer plus facilement. *Le lait peut servir de véhicule pour prendre ce remède.*

VÉHICULE, se dit aussi figurément, de ce qui prépare l'esprit à quelque chose. *Cette pièce sert de véhicule aux preuves qu'il a établies.*

VEHIER ; substantif masculin & an-

ancien terme dont on faisoit usage autrefois en Dauphiné pour désigner l'officier qu'on appelle ailleurs *Viguiers*. C'étoit le Lieutenant du Seigneur, & l'on croit qu'il rendoit la justice en son nom.

Il y avoit deux sortes de *Vehiers* : les uns ecclésiastiques, les autres laïques.

Le *Vehier* ou Vicaire ecclésiastique de Romans étoit ordinairement un Chanoine de l'Eglise de S. Bernard, que l'Archevêque de Vienne, Abbé de cette Eglise collégiale, nommoit à cet office ou bénéfice. Jean XXII supprima les charges de Mitral de Vienne & de Vehier de Romans pour les réunir à la messe archiépiscopale.

Le Mitral de Vienne & le Vehier de Romans avoient les mêmes fonctions ; l'un & l'autre avoit droit d'établir dans la ville un Juge qui avoit juridiction sur les habitans, ainsi qu'on l'apprend d'une sentence arbitrale de l'an 1274, par laquelle on voit que ce Vicaire ou Vehier, outre la nomination du Juge, avoit encore celle de plusieurs autres officiers qui prêtoient tous serment entre ses mains. Quoiqu'il pût subroger à ses fonctions de judicature, il lui étoit libre de les exercer en personne, sur-tout en certaines causes dont il se réservait ordinairement la connoissance, & auxquelles l'Archevêque ne pouvoit pas commettre un autre Juge.

Le *Vehier* laïque étoit un officier préposé par le seigneur à la recette des deniers provenant de sa justice. Une reconnaissance de 1318 justifie qu'outre le Vehier de l'Archevêque de Vienne, il y avoit à Romans un Officier du Dauphin, que l'on appeloit de même nom. Sa

Recette étoit composée des amendes & condamnations de Justice, des émolumens du sceau, du tribut qui se levoit sur les mariages pour le plat ou mets du seigneur, & autres droits semblables.

La plupart des veheries ayant été inféodées, ont conservé leurs droits; mais elles ont entièrement perdu leurs fonctions. Dans le temps qu'elles subsistoient, le *Vehier* avoit pour sa part le tiers de sa recette, ainsi qu'il en est fait mention dans plusieurs anciens hommages rendus pour ces veheries.

VEIBSTAT; petite ville d'Allemagne, au cercle du haut Rhin, dans l'Evêché de Spire, à quatre lieues, sud-est, d'Heidelberg.

VEIDA; ville d'Allemagne, dans la Misnie, sur une rivière de même nom, à six lieues, nord, de Plaven.

La rivière de Veida a sa source en Silésie, sur les frontières de la Pologne, & son embouchure dans l'Oder, un peu au-dessous de Breslau.

VEIDEN; petite ville d'Allemagne, dans le cercle de Bavière, sur la Nab, à quatre lieues, nord-ouest, de Leuchtenberg.

VEIDENAU; ville d'Allemagne, en Silésie, dans le Duché de Glogaw. C'est une des places barrières que l'Impératrice Reine de Hongrie s'est réservées, par le traité fait avec le Roi de Prusse en 1742.

VEIENS; (les) habitans de Véies.
Voyez VÉIES.

VÉIES; nom d'une ancienne ville d'Italie, dans l'Etrurie, près du Tibre, environ à cent stades de Rome. C'étoit une ville puissante, riche & forte; du moins les Historiens nous la représentent comme une ville aussi étendue & aussi peuplée qu'Athènes. Les habitans, qui crai-

gnoient les Romains, ne s'étoient pas contentés de la situation avantageuse de leur ville, ils avoient encore employé l'art pour la fortifier. Depuis long-tems les Véiens & les Romains vivoient dans une perpétuelle méfintelligence, & commettoient à toute heure des hostilités sur les terres des uns des autres; jusque là que Florus nomme les Véiens *assidui & universarii Romanis hostes*.

Enfin dans l'année 348 de la fondation de Rome, les Romains prirent la résolution de réduire cette puissante ville. Ils commencèrent alors ce siège si fameux, que l'histoire compare pour la difficulté & pour la longueur avec celui de Troye. Ce ne fut que dans l'année 357, qu'ils emportèrent cette ville. Comme l'armée Romaine étoit extrêmement nombreuse, elle donna l'assaut de tous côtés. Les Véiens occupés par tout ne firent point attention à une mine qu'on creusoit sous leur ville, & ne furent pas en état de repousser l'ennemi lorsqu'il entra chez eux par le souterrain. Les Romains enfouis s'ouvrirent un passage dans l'enceinte du temple de Junon. Le temple principal de cette ville étoit consacré à cette déesse; & selon la coutume des anciens, il étoit placé dans la haute ville.

Les Romains sortis de la mine eurent encore différens combats à livrer; mais ils furent vainqueurs, pillèrent les maisons & mirent le feu en différens quartiers. On vendit à l'enchère tous les prisonniers de condition libre; & l'argent que l'on en tira fut attribué au fisc. Camille, après le partage du butin fait dans les maisons, ordonna le dépouillement des temples, & for-

ma le dessein de transporter religieusement à Rome la statue de Junon ; en conséquence il choisit dans son armée des jeunes gens bien faits, à qui il ordonna de se purifier par des ablutions & de se revêtir d'habits blancs.

Ce fut à eux qu'il confia le soin de porter à Rome le simulacre de la déesse, & les offrandes qu'on lui avoit faites de tout tems. La jeune troupe entra dans son temple avec un air de modestie & de vénération. D'abord Camille toucha la statue, liberté qui n'étoit permise, parmi les Etruriens, qu'à un seul prêtre d'une famille marquée. On dit qu'ensuite il lui demanda si elle consentoit de venir à Rome, & que la statue lui fit signe, ou, selon d'autres, lui répondit qu'elle partiroit volontiers. Elle fut placée sur le mont Aventin, où elle demeura long-temps dans un temple.

Ainsi périt la fameuse ville de Véies, qui fut dépouillée tout à la fois de ses richesses, de ses habitans & de ses dieux ; on peut juger de sa force par la difficulté que Rome eut à la soumettre. Dix ans suffirent à peine à la réduire. On n'en discontinua le siège ni pendant l'hiver, ni pendant l'été.

VEIGATS ; voyez VAIGATS.

VEIL ; voyez VEILL.

VEILBOURG ; ville d'Allemagne dans le cercle du haut Rhin, sur la rivière de Lohn, à huit lieues, nord-ouest, de Francfort.

VEILHEIM ; nom de deux villes d'Allemagne, dont l'une est en Suabe, dans le Duché de Wirtemberg sur la rivière de Lauter, & l'autre en Bavière, à neuf lieues, sud-ouest, de Munich.

VEILL ; petite ville libre & impériale d'Allemagne, au cercle de Suabe,

dans le Duché de Wirtemberg ; sur la rivière de Vurm, à cinq lieues, nord-ouest, de Stutgard.

VEILLANE ; ville d'Italie dans le Piémont, près de la Doria, à six lieues, nord-ouest, de Turin.

VEILLE ; substantif féminin. *Vigilia*. Privation du sommeil de la nuit. *Courte veille*. *Longue veille*. Il s'emploie d'ordinaire au pluriel. *Les longues veilles ont ruiné ses forces*. *Les veilles fréquentes nuisent fort à la santé*.

On appelle *la veille des armes*, une ancienne cérémonie, qui consistoit en ce que la veille que quelqu'un devoit être fait Chevalier, il passoit la nuit à veiller dans une chapelle où étoient les armes dont il devoit être armé le lendemain ; & en ce sens on disoit, *faire la veille des armes*.

VEILLE, signifie aussi espace de temps pendant la nuit.

Les Romains divisoient la nuit en quatre veilles : la première commençoit ordinairement depuis six heures du soir jusqu'à neuf ; la seconde depuis neuf jusqu'à minuit ; la troisième depuis minuit jusqu'à trois heures du matin ; la quatrième depuis trois heures jusqu'à six.

On appelle *chandelle de veille*, une sorte de longue chandelle qui peut durer toute la nuit ; & *bougie de veille*, une très-petite bougie, qui néanmoins dure toute la nuit, au moyen d'une mèche extrêmement fine.

On appelle aussi *mortier de veille*, un gros morceau de cire avec une mèche allumée au milieu pour éclairer dans une chambre pendant toute la nuit.

VEILLES, au pluriel, se dit figurément de la grande & longue application qu'on donne à l'étude, aux

productions de l'esprit & aux grandes affaires. *C'est la récompense de ses doctes veilles. Il doit sa réputation à de fréquentes & pénibles veilles. Ce beau poëme est un fruit de ses veilles.*

VEILLE, signifie aussi le jour précédent. *La veille de Noël. La veille de l'Ascension. Il partit la veille du nouvel an. C'est demain la veille de son mariage. Il fit son testament la veille de sa mort.*

On dit proverbialement & populairement d'un homme qui s'est embarqué dans un parti, dans une affaire, lorsqu'il n'y faisoit plus bon, qu'il s'est fait poissonnier la veille de Pâques.

On dit figurément, être à la veille de..... ; pour dire, être sur le point de.... *On est à la veille de faire la moisson. La ville étoit à la veille de capituler. Nous étions à la veille de manquer de vivres. Elle est à la veille de se marier.*

On mouille les deux //.

VEILLÉ, ÉE ; participe passif. *Voy.*

VEILLER.

VEILLÉE ; substantif féminin. Veille que plusieurs personnes font ensemble. Il ne se dit guère que des assemblées que les gens de village ou les artisans font le soir, pour travailler ensemble en causant. *Irez-vous ce soir à la veillée? Il n'a fait que chanter pendant toute la veillée.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

VEILLER ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Vigilant. s'abstenir de dormir pendant le temps destiné au sommeil. J'ai veillé jusqu'à minuit. Elle a veillé toute la nuit auprès de sa fille.*

VEILLER, se prend aussi absolument

pour ne point dormir. *Soit qu'il dorme, soit qu'il veille.*

VEILLER, signifie figurément, prendre garde. *Le tuteur est obligé de veiller à la conservation des droits de ses mineurs. Son père veille sur sa conduite. C'est une affaire à laquelle il faut veiller.*

VEILLER, est aussi verbe actif. Ainsi l'on dit, *veiller un malade* ; pour dire, veiller auprès de lui la nuit. *On le veille toutes les nuits depuis qu'il est malade.*

On dit, que *des Prêtres, des Religieux veillent un mort* ; pour dire, qu'ils passent la nuit en prières auprès du corps.

On dit, *veiller un oiseau* ; pour dire, empêcher un oiseau de dormir, afin de le dresser ensuite plus aisément.

On dit figurément, *veiller quelqu'un* ; pour dire, prendre garde à ses déportemens. *La Cour chargea le Gouverneur de veiller ces étrangers. C'est un homme suspect, il le faut veiller de près.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

On mouille les //.

VEILLEUR ; substantif masculin. Celui qui veille. Il ne se dit proprement que des ecclésiastiques qui veillent auprès d'un mort. *On prie deux veilleurs.*

VEILLOIR ; substantif masculin. Terme de Bourreliers, Cordonniers, &c. Il se dit d'une petite table où ces artisans mettent leur chandelle & leurs outils lorsqu'ils travaillent à la veillée.

VEIMAR ; ville d'Allemagne au cercle de la haute Saxe, capitale d'un Duché de même nom dans la Thuringe, sur la rivière d'Ilm, à huit lieues, nord-est, d'Erfort.

Le duché de Weimar a environ 16 lieues de long sur 8 de large; il est entre le territoire d'Erford, le Bailliage d'Ekarsberg, la rivière de Sale & le Comté de Schwartzbourg. La maison de Saxe-Weimar est la plus ancienne branche de la ligne Ernestine. Ses Etats sont sur l'Ilm entre Erford & Iene. Elle possède encore de la succession d'Altenbourg les Bailliages 1.^o de Dornbourg, 2.^o de Burgel, 3.^o de Rossa & 4.^o de Heufdorf. Elle a aussi la ville d'Ilmenau dans le Henneberg. Enfin elle a hérité des terres appartenantes à la maison de Saxe-Eisenach, éteinte le 26 Juillet 1741, c'est-à-dire d'Eisenach avec ses dépendances, d'Iene, d'Alstadt, de Gros-Ruderfert, de Kulden, Northeim & Zilbach.

VEINE; substantif féminin. *Vena.* Vaisseau ou espèce de petit canal qui contient le sang de l'animal.

Les veines sont plus grosses & plus nombreuses que les artères; leur structure est à peu près la même, avec cette différence que leurs parois sont plus minces; le sang qui y circule y est soutenu par des valvules sémilunaires, semblables par leur structure à celles qui sont placées à l'entrée de l'aorte & de l'artère pulmonaire. Il faut cependant observer que celles des veines sont moins épaisses, & qu'il est très-rare de les rencontrer au nombre de trois; elles sont seules ou doubles; les unes & les autres peuvent occuper, par leur dilatation, tout le canal; il est aisé de juger que les doubles doivent être de la moitié plus petites que les autres: les valvules sont situées d'espace en espace, mais leurs distances sont inégales & varient infiniment. Il en est qui ne laissent entr'elles qu'un pouce

environ d'intervalle, la distance qui se trouve entre quelques autres est au-dessus de quatre pouces. Il s'agit ici des valvules qui occupent le même canal, car on en trouve qui se touchent, à cause de leur situation, à l'ouverture de deux vaisseaux qui s'abouchent. On ne rencontre pas des valvules dans toutes les veines; ce qu'on vient de dire ne doit s'entendre que de celles des extrémités supérieures & inférieures. Les petites n'en ont pas, on n'en découvre que dans celles d'un diamètre considérable. Les veines des extrémités supérieures sont ordinairement garnies de valvules jusqu'à l'embouchure de la jugulaire interne; on en trouve à l'extrémité inférieure de cette dernière, mais il n'y en a plus dans le reste du canal. Les veines des extrémités inférieures n'ont des valvules que jusqu'aux environs du ligament inguinal; on n'en trouve pas au-delà, c'est-à-dire que les veines qui sont dans la cavité du bas-ventre n'en ont pas. Celles de la poitrine en sont également dépourvues, de même que celles du cerveau & de toutes les parties de la tête.

Les ligatures que l'on fait pour la saignée découvrent très-sensiblement les valvules dans les veines qui sont sous les tégumens; le sang qui est arrêté dans ces vaisseaux produit au-dessus de ces poches membraneuses de petites élévations qui indiquent leur nombre & leur situation.

Les veines communiquent ensemble & forment par leurs fréquentes anastomoses des plexus qui sont très-remarquables dans le cerveau, sur les côtés de la vessie, dans les parties génitales de l'un & de l'autre sexe, &c.

On

On a dit que les veines en général portoient le sang au cœur, il faut en excepter la veine-porte qui reçoit le sang de tous les viscères du bas-ventre pour le verser dans la substance du foie qu'elle pénètre dans tous ses points.

Toutes les veines qui rapportent le sang des extrémités supérieures de la tête & de la poitrine, aboutissent à la veine-cave supérieure; celles qui le rapportent des pieds, des jambes, des cuisses & du bas-ventre se terminent dans la veine-cave inférieure, & ces deux troncs qui se rencontrent & se réunissent vers la région du cœur se dégorgent dans l'oreillette droite & le ventricule droit.

Les veines sont distinguées par rapport à leur situation, en *supérieure & inférieure, ascendante & descendante*; en *droite*, comme la mésentérique, & en *gauche*, comme la splénique; en *interne* comme la basilique, & en *externe* comme la céphalique.

Plusieurs veines tirent aussi leurs noms des parties où elles se trouvent, comme les jugulaires, les diaphragmatiques, les rénales, les iliaques, les hypogastriques, les axillaires, les crurales, les ombilicales, les furales, la sciatique, la saphène, la médiane, la céphalique, la torachique, la fouclavière, l'intercostale, la coronale, l'hémorrhoidale, la cervicale, la thymique, la mammillaire, la gastrique, la stomachique, l'épiploïque, &c.

On distingue aussi les veines à raison de leurs fonctions particulières, en *spermatiques, émulgentes, &c.*

On dit, *ouvrir la veine*; pour dire, saigner. *Il vient de se faire ouvrir la veine.*

Tomme XXIX..

On dit figurément, *quand le sang bout dans les veines, quand le sang est glacé dans les veines*; pour dire, dans la jeunesse, dans la vieillesse.

On dit aussi figurément d'un homme qui a des mouvemens d'impatience & de colère, que *le sang lui bout dans les veines.*

On dit proverbialement & figurément d'un homme qui n'a nulle disposition, nulle inclination pour quelque chose, *il n'a nulle veine qui y tende. On veut le faire de robe, mais il n'a nulle veine, il n'a veine qui y tende.*

On appelle *veine poétique*, le génie poétique, le talent pour la poésie; dans ce sens on dit aussi, *veine*, absolument. *Il a une veine noble & féconde. La douceur de sa veine.*

On appelle *veines*, dans la terre, certains endroits longs & étroits où la terre est d'une autre qualité que celle qui est auprès. *Une veine de glaise. Une veine de sable. Une veine de terre végétale.*

On appelle aussi *veines*, dans les mines, les endroits entre les terres où se trouve le métal. *Veine de soufre. Veine de mercure. Veine d'or. Veine d'argent. Veine métallique. Veine riche & abondante*: & c'est ce qui a donné lieu à cette façon de parler figurée, *cet homme est tombé sur une bonne veine*; pour dire, il a rencontré heureusement.

VEINE, se dit aussi des raies ou des ondes de différentes couleurs qu'on apperçoit sur plusieurs sortes de bois, de pierres, &c. comme si elles y eussent été peintes, & que les Peintres même imitent souvent en peignant les menuiseries, &c.

En général le marbre est rempli de pareilles veines.

Le lapis-lazuli a des veines qui ressemblent à de l'or.

E •

VEINE D'EAU, se dit d'une petite source d'eau qui court sous terre. *La veine d'eau qui étoit en cet endroit est tarie.*

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

VEINÉ, ÉE; adjectif. Qui est plein de veines. Il ne se dit guère que du bois, du marbre & de quelques pierres. *Bois veiné de rouge. Marbre veiné.*

VEINEUX, EUSE; adjectif. Plein de veines. *Les blessures sont à craindre dans les parties veineuses. Ce bois est fort veineux.*

On appelle *artère veineuse*, une veine que les anciens ont prise pour une artère, & qui est la veine du poumon.

VE-JUPITER ou **JUPITER VENGEUR**; nom sous lequel Jupiter avoit un temple à Rome près du Capitole. Il étoit représenté avec des flèches à la main, pour marquer qu'il est toujours prêt à punir les criminels, & à venger les crimes secrets : les coupables tâchoient de l'appaiser par le sacrifice d'une chèvre.

VEIROS; petite ville de Portugal, dans l'Alentejo, près de Fonteira.

VEINGARTEIN; petite ville d'Allemagne dans le bas Palatinat du Rhin, sur la rivière de Printza, à une lieue & demie, nord-est, de Dourlach.

VEINGARTEN, est aussi le nom d'une Abbaye d'hommes de l'Ordre de Saint-Benoît, en Allemagne, dans la Suabe, à une lieue au nord-est de Ravensbourg, à quatre lieues au nord du lac de Constance, & à une demi-lieue au couchant d'Altdorf. Son Abbé a le second rang parmi les Prélats du banc de Suabe. Plusieurs Princes de la maison de Bavière ont leur sépulture dans cette Abbaye, qu'on dit avoir été fondée par Pépin.

VEINHEIM; ville d'Allemagne dans le bas Palatinat du Rhin, à deux lieues, est, de Vorms.

VEINSBERG; ville d'Allemagne dans le duché de Wirtemberg, près des frontières du bas Palatinat.

VEINSTEM, ou VINSHEIM; ville libre & impériale d'Allemagne en Franconie, dans le marquisat d'Anspach, à dix lieues, nord-ouest, de Nuremberg.

VEISSEMBOURG; ville de France en Alsace, dans le Vosgav, près des frontières du Palatinat, sur la rivière de Lauter, à cinq lieues, sud-ouest, de Landau.

Cette ville est ancienne; elle étoit connue au septième siècle, lorsque Dagobert, Roi de France, y fonda un Monastère où sa fille Irmine est enterrée, & auquel il donna de très grands biens, entr'autres, la seigneurie de Veissembourg & d'autres villes du voisinage qui sont venues au pouvoir des Comtes Palatins du Rhin & de quelques autres Princes.

Le même roi Dagobert fit présent à l'Église de *Veissembourg* d'une couronne d'argent doré dont la circonférence étoit de vingt-quatre pieds.

En 1226 la ville fut environnée de murailles par l'Abbé Frédéric. Son successeur Edlin la fit entourer d'un fossé & la fortifia de quelques boulevards. Dans la suite les habitans ayant obtenu divers privilèges, se rendirent indépendans des Abbés, & furent reçus au nombre des villes libres & franchises de l'Empire avant le quinzième siècle.

Louis XIV prit *Veissembourg* en 1673 & la fit demanteler : elle fut réunie à la France avec toutes les autres villes de la Préfecture en 1680,

& le traité de Risvick a confirmé cette réunion.

VEISSEMBOURG, est aussi le nom d'une ville libre & Impériale d'Allemagne en Franconie, dans l'Évêché d'Aichstat, sur le Rednitz, à deux lieues, Nord, de Pappenheim.

VEISSEMBOURG, est encore le nom d'une ville d'Allemagne, dans le cercle de la haute Saxe, sur les frontières de l'électorat de Brandebourg, à huit lieues de Nuremberg.

VEISSENFELDS; ville d'Allemagne dans le cercle de la haute saxe, sur la Sale, à huit lieues de Leipfick. C'étoit la capitale du duché de Saxe-Weissenfeld dont la maison s'éteignit en 1746 par la mort du dernier Duc Jean Adolphe qui y faisoit sa résidence dans le beau château nommé *Augustusbourg*. La Maison Electorale de Saxe hérita de ses États.

VEISSENSTADT; petite ville d'Allemagne, en Franconie, à deux lieues de Culmbach.

VÉLAIRE; substantif masculin & terme d'antiquité. *Velarius*. On appeloit ainsi des Huiſſiers préposés pour ouvrir la porte de la chambre de l'Empereur chez les Romains.

VÉLAR, ou **ÉRYSIMÉ**; substantif masculin; ou **TORTELLE**, substantif féminin. Plante que l'on trouve fréquemment sur les murs, les mafures, le long des haies & sur les sépulcres: sa racine est simple, de la grosseur du petit doigt ou environ, blanche, ligneuse, âcre & ayant la saveur de la rave: elle pousse une ou plusieurs tiges à la hauteur de deux ou trois pieds, cylindriques, fermes, rudes & branchues; ses feuilles naissent en grand nombre vers le bas, très-longues, velues, divisées de chaque côté en

plusieurs lobes comme triangulaires, d'une saveur salée & gluante. Ses fleurs sont très-petites, disposées en longs épis sur les rameaux, composées de quatre feuilles ou pétales jaunes en croix: leur pistil se change en une silique longue d'un demi-pouce, grêle, ronde, terminée par une corne partagée en deux loges qui contiennent de petites graines brunes d'une saveur piquante.

Cette plante est spécifique pour résoudre la mucosité gluante qui se trouve dans la gorge, dans les bronches & dans les vésicules du Poumon: elle la fait rejeter par l'expectoration; beaucoup de Médecins l'ordonnent avec succès dans la toux invétérée, dans l'enrouement & l'extinction de voix qui viennent d'une matière épaisse: on en prépare un sirop fameux sous le nom de *sirop de chanvre*. Il est cependant digne de remarque, qu'autant le velar est un résolutif des humeurs dans les vaisseaux & dans les viscères, autant il est d'un usage dangereux dans les maladies aiguës de la poitrine. Il est encore bon d'observer que le velar n'a pas besoin d'une forte ou longue décoction pour donner à l'eau ses propriétés: le feu, dit M. Geoffroi, *Mat. Méd.* emporte ses parties volatiles, ce qui détruit toute son efficacité.

La graine du vélar est antiscorbifique & diurétique.

VELASQUEZ, (Don Diégo de Silva) Peintre né à Seville en 1594, mourut à Madrid en 1660. Un génie hardi & pénétrant, un pinceau fier, un coloris vigoureux, une touche énergique, ont fait de *Velasquez* un artiste célèbre. Les tableaux de *Caravage* le frappèrent vivement. Il tâcha de l'imiter, & il peut lui être

E e ij

comparé pour son art à peindre le portrait. Il se rendit à Madrid où ses talens furent pour lui une puissante protection auprès de la Famille royale. Le Roi d'Espagne le nomma son premier Peintre, lui accorda le logement & les pensions attachées à ce titre, le décora de plusieurs charges, & lui fit présent de la clef d'or, distinction considérable qui donne à toute heure les entrées dans le Palais. *Velasquez* voyagea en Italie. L'Ambassadeur du Roi d'Espagne le reçut à Venise dans son hôtel & lui donna des gens pour l'escorter. Le Roi l'ayant chargé d'acheter des tableaux de prix & des antiques pour orner son cabinet, cette commission lui fit entreprendre un second voyage en Italie où tous les Princes lui firent un grand accueil. C'étoit faire la Cour au Roi d'Espagne que d'honorer *Velasquez*. Ce Prince faisoit, il se plaisoit à sa compagnie, & prenoit un plaisir singulier à le voir peindre. Il ajouta aux honneurs dont il l'avoit comblé, la dignité de Chevalier de Saint-Jacques. Les obsèques qu'on fit à sa mort, furent d'une magnificence extraordinaire.

VELAUT ; terme de chasse. Cri dont on se sert pour exciter les chiens à la chasse du lièvre.

VELAY ; pays de France qui fait partie du gouvernement militaire du Languedoc. Il est borné au nord par le Forez, au couchant par la haute Auvergne, au midi par le Gevaudan, & au levant par le Vivarais. Ce pays porte le nom de ses peuples appelés *Velavi*, qui du tems de Romains dépendoient de l'Auvergne ; & suivant une tradition populaire, on dit encore communément *le Puy en Auvergne*, pendant que cette capitale du Velay est du gouvernement

de Languedoc & du ressort de Tourloufe.

Le Velay passa des Visigots aux François dans le sixième siècle. Pepin s'en empara & ses descendans en jouirent jusqu'à Louis d'Outremer qui le donna à Guillaume *Tête d'Etoupes*, Comte de Poitiers & Duc d'Aquitaine. Ses successeurs ayant donné la partie du Velay d'Auvergne en fief, la partie du Velay de Languedoc fut donnée par le Roi de France à l'Évêque du Puy où on avoit établi le Siège épiscopal, en accordant même à ces Prélats les mêmes droits qu'aux grands Princes, à la charge seulement de remettre leurs châteaux à la garde du Roi, toutes les fois qu'il l'exigeroit.

Les États particuliers du Velay sont composés de l'Évêque du Puy qui y préside, du Commissaire principal, du Sénéchal, du Vicomte de Polignac qui préside en l'absence de l'Évêque, de huit Députés du Clergé, de quinze Barons du pays & de neuf Consuls. Il y a aussi dans ce pays un syndic qui peut être continué plus d'une année par une délibération. Outre la ville du Puy qui est la capitale du Velay, il y a Monastrol, Crapone & Solignac.

Le Puy est la sixième ville qu'on envoie pour députés aux États de la province son *premier Consul* & un *Exconsul*.

Le Velay est un petit pays de montagnes très froides & couvertes de neige pendant plus de la moitié de l'année ; ce qui n'empêche pas que la terre n'y produise plus de bled qu'il n'en faut pour les habitans. La plus grande richesse de ce pays consiste en bestiaux qui y trouvent abondamment de quoi se nourrir. On fait au Puy des dentelles qui attirent beaucoup d'argent dans le pays.

VELDENTZ ; ville d'Allemagne , dans le cercle du bas Rhin , près de la Moselle , à deux lieues de Trarbach. Elle appartient à l'Électeur de Trèves.

VÊLER ; verbe neutre de la première conjugaison , lequel se conjugue comme **CHANTER**. Il se dit d'une vache qui met bas. *Cette vache vèlera bientôt.*

La première syllabe est longue & la seconde longue ou brève. *Voy. VERBE.*

VELETTE ; substantif féminin. Nom qu'on donne en Provence à un petit poisson fort singulier décrit dans les Mémoires de l'Académie des Sciences , & dont on voit des milliers qui flottent ensemble sur la surface de la Méditerranée. Ce petit poisson est à peu près de la grandeur d'une moule , fort plat , n'ayant pas une ligne d'épaisseur. Il paroît être une substance visqueuse d'un beau bleu d'indigo : les bords sont plus minces & transparens : le milieu est garni de petits filets nombreux & argentés , comme la toile d'araignée des jardins : sur la partie supérieure s'élève verticalement une espèce de crête que les Provençaux appellent *vèle* , qui aide l'animal à se soutenir sur l'eau & même à faire voile. Cette crête traverse le dos de l'animal en ligne droite , mais obliquement , c'est-à-dire , de gauche à droite : elle est cartilagineuse , transparente ; & en la regardant de près on la prendroit pour un ouvrage à réseau. Dès que l'animal est hors de l'eau , sa voile devient molle , s'affaisse. L'animal lui-même ne peut plus ensuite se soutenir dans l'eau & il meurt.

VELEZ DE GOMÈRE ; ville d'Afrique , au Royaume de Fez , dans la province d'Erif , sur la Méditer-

ranée , à quarante lieues de Malaga.

VELEZ-MALAGA ; ville d'Espagne au royaume de Grenade , près de la mer , à cinq lieues , nord-est , de Malaga , & vingt-une lieues , sud-ouest , de Grenade.

VÉLIN ; substantif masculin. Peau de veau préparée , qui est plus délicate & plus unie que le parchemin. *On prétend que l'invention du vélin est due à Cratès le Grammairien. Peindre sur du vélin. Ecrire sur du vélin. Relier des livres en vélin.*

VELINO ; rivière d'Italie au Royaume de Naples ; elle a sa source dans l'Apennin & son embouchure dans la Néra , à quatre milles au-dessus de Terni , après un cours d'environ 45 milles.

VELITES ; substantif masculin pluriel. Soldats armés légèrement. Ils étoient dans la Milice romaine ce que sont aujourd'hui dans nos armées les troupes légères. Ils avoient pour armes défensives un petit bouclier rond d'un pied & demi de diamètre , une espèce de petit casque d'un cuir fort , couvert de quelque peau de bête sauvage comme le loup , mais sans armure , afin d'être plus dispos. Leurs armes offensives étoient l'épée , le javelot d'un bois de la grosseur du doigt , long de trois pieds , avec une pointe longue de huit pouces , mais si fine que ce javelot ne pouvoit être tourné contre celui qui l'avoit lancé.

VELLÉIN ; adjectif & terme de Jurisprudence qui n'est usité que dans cette phrase , *Senatus-Consultum Velléien* , pour désigner un décret du Sénat rendu sous le Consulat de M. Sillanus & de *Velleius Tutor* , du temps de l'Empereur Claude , par lequel on restitua les femmes , con-

tre toutes les obligations qu'elles auroient contractées pour autrui , & qu'on auroit extorquées d'elles par violence , par autorité & par surprise , pourvu qu'il n'y eût eu aucune fraude de leur part.

Les lois romaines n'avoient pas d'abord porté les précautions si loin que ce *Sénatus-Consulte* en faveur des femmes & des filles.

La loi *Julia* permettoit au mari de vendre les biens dotaux de sa femme , pourvu qu'elle y donnât son consentement ; il lui étoit seulement défendu de les hypothéquer , du consentement même de la femme , parcequ'on pensa qu'elle se prêteroit plus volontiers à l'hypothèque de ses fonds qu'à la vente.

Cette loi n'avoit porté ses vues que sur le fonds dotal , & non sur les meubles & choses mobilières même apportées en dot ; elle ne concernoit d'ailleurs que les fonds dotaux situés en Italie ; mais quelques-uns tiennent que la femme qui étoit sur le point de se marier , pouvoit prendre certaines précautions par rapport à ses fonds dotaux qui étoient situés hors de l'Italie.

Quoi qu'il en soit , elle avoit toute liberté de disposer de ses paraphernaux , & conséquemment de s'obliger jusqu'à concurrence de ses biens , bien entendu que l'obligation fût contractée par la femme , pour elle-même & non pour autrui.

En effet il fut d'abord défendu par des Edits d'Auguste & de Claude, aux femmes de s'obliger pour leurs maris.

Cette défense ne fut faite qu'aux femmes mariées , parceque dans l'ancien droit que l'on observoit encore dans ces temps-là , toutes les personnes du sexe féminin étoient

en tutelle perpétuelle dont elles ne sortoient que lorsqu'elles passaient sous l'autorité de leurs maris ; c'est pourquoi la prohibition de cautionner ne pouvoit concerner que les femmes mariées.

Mais sous l'empereur Claudius , les filles & les veuves ayant été délivrées de la tutelle perpétuelle , tout le sexe féminin eut besoin du même remède ; la pratique s'en introduisit sous le Consulat de M. Silanus & *Velleius Tutor* , & elle fut confirmée par l'autorité du Sénat.

Le décret qu'il fit à cette occasion est , comme on l'a dit ce que l'on appelle le *Senatus-Consulte Velleien*.

Cette loi , comme l'observent les Jurisconsultes , ne refuse pas toute action contre la femme qui s'est obligée pour autrui ; elle lui accorde seulement une exception dont le mérite & l'application dépendent des circonstances.

Le bénéfice ou l'exception du *Senatus-Consulte Velleien* a lieu en faveur de toutes les personnes du sexe , soit filles , femmes ou veuves contre toutes sortes d'obligations verbales ou par écrit ; mais il ne sert point au débiteur principal ni à celui pour qui la femme s'est obligée.

L'Empereur Justinien a donné deux lois en interprétation du *Senatus-Consulte Velleien*. La première est la loi 22 au *cod ad S.C. Velleianum* , par laquelle il ordonne que si dans les deux années du cautionnement fait par la femme , pour autre néanmoins que pour son mari , elle approuve & ratifie ce qu'elle a fait , telle ratification ne puisse rien opérer , comme étant une faute réitérée qui n'est que la suite & la conséquence de la première.

Mais cette même loi veut que si la femme ratifie après deux ans, son engagement soit valable, ayant en ce cas à s'imputer de l'avoir ratifié, après avoir eu un temps suffisant pour la réflexion.

Cette loi de Justinien ne regardoit que les engagements des femmes faits pour autres que pour leurs maris ; car par rapport aux obligations faites pour leurs maris, Justinien en confirma la nullité par la *Novelle 134, chap. 8*, dont a été formé l'authentique *Si qua mulier*, inséré au code *ad Senatus-Consult. Velleianum*.

La disposition de ces lois a été long-temps suivie dans tout le royaume.

Le Parlement de Paris rendit le 29 Juillet 1595 un Arrêt en forme de règlement, par lequel il fut enjoint aux Notaires de faire entendre aux femmes qu'elles ne peuvent s'obliger valablement pour autrui, surtout pour leurs maris, sans renoncer expressément au bénéfice du *Vellien* & de l'authentique *Si qua mulier*, & d'en faire mention dans leurs minutes, à peine d'en répondre en leur nom, & d'être condamnés aux dommages & intérêts des Parties.

Mais comme la plupart des Notaires ne savoient pas eux-mêmes la teneur de ces lois, ou ne les savoient pas expliquer ; que d'ailleurs ces sortes de renonciations n'étoient plus qu'un style de Notaire, le Roi Henri IV, par un édit du mois d'Août 1606, fait par le Chancelier de Sillery, abrogea la disposition du *Senatus-Consulte Vellien* & de l'authentique *Si qua mulier*, fit défenses aux Notaires d'en faire mention dans les contrats des femmes, & déclara leurs obligations

bonnes & valable, quoique la renonciation au *Vellien* & à l'authentique n'y fût point insérée.

Cet édit quoique général pour tout le Royaume, ne fut enregistré qu'au Parlement de Paris. Il est observé dans le ressort de ce Parlement tant pour le pays de droit écrit que pour les pays coutumiers.

Il y a cependant quelques coutumes dans ce Parlement, où les femmes ne peuvent s'obliger pour leurs maris ; telles sont celles d'Auvergne, de la Marche & du Poitou, dont les dispositions sont demeurées en vigueur, l'Edit de 1606 n'ayant derogé qu'à la disposition du droit & non à celle des coutumes.

La Déclaration du mois d'Avril 1664 porte qu'à l'avenir les obligations passées sans force ni violence par les femmes mariées à Lyon & dans les pays de Lyonnais, Mâconnais, Forès & Beaujolois, seront bonnes & valables, & que les femmes pourront obliger tous leurs biens dotaux ou paraphernaux, mobiliers & immobiliers, sans avoir égard à la loi *Julia* que cette déclaration abroge à cet égard.

On tient que cette Déclaration fut rendue à la sollicitation du sieur Perrachon, pour lors Fermier Général de la Généralité de Lyon, qui la demanda pour avoir une plus grande sûreté sur les biens des Sous-Fermiers, en donnant à leurs femmes la liberté d'engager leurs biens dotaux, & en les faisant entrer dans les baux.

Cette Déclaration n'ayant été faite que pour les pays du Lyonnais, Forès, Beaujolois & Mâconnais, elle n'a pas lieu dans l'Auvergne ; quoique cette province soit du Parlement de Paris, la coutume d'Auvergne ayant une disposition qui

défend l'aliénation des biens dotaux.

L'Edit de 1606 qui valide les obligations des femmes, quoiqu'elles n'ayent point renoncé au *Vellien* & à l'authentique *Si qua mulier*, est observée au Parlement de Dijon depuis 1609 qu'il y fut enregistré.

Les rénonciations au *Vellien* & à l'authentique, ont aussi été abrogées en Bretagne par une Déclaration de 1683, & en Franche Comté par un Edit de 1703.

Le *Senatus-Consulte Vellien* est encore en usage dans tous les Parlemens de droit écrit; mais il s'y pratique différemment.

Au Parlement de Grenoble la femme n'a pas besoin d'avoir recours au bénéfice de restitution, pour être relevée de son obligation.

Dans les Parlemens de Toulouse & de Bordeaux elle a besoin du bénéfice de restitution, mais le temps pour l'obtenir est différent.

Au Parlement de Toulouse elle doit obtenir des lettres de rescision dans les dix ans : on y juge même qu'elle ne peut renoncer au *Senatus-Consulte Vellien*, ce qui est contraire à la disposition du droit.

Au Parlement de Bordeaux, le temps de la restitution ne court que du jour de la dissolution du mariage; néanmoins si l'obligation ne regardoit que les paraphernaux, que le mari n'y fût pas intéressé, les dix ans courroient du jour du contrat.

En Normandie le *Senatus-Consulte Vellien* n'a lieu qu'en vertu d'un ancien usage emprunté du droit romain & qui s'y est conservé; car l'Edit de 1606 n'a point été enregistré au Parlement de Rouen; le *Senatus-Consulte Vellien* y est même observé plus rigoureusement que

dans le droit romain; en effet la rénonciation de la femme au bénéfice de cette loi n'y est point admise, & quelque ratification qu'elle puisse faire de son obligation, même après les dix années, elle est absolument nulle & on la déclare telle, quoiqu'elle n'ait point pris de lettres de rescision.

Le *Senatus-Consulte Vellien* est considéré comme un statut personnel d'où il suit qu'une fille, femme ou veuve domiciliée dans un pays où cette loi est observée, ne peut s'obliger elle ni ses biens pour autrui, en quelque pays que l'obligation soit passée & que les biens soient situés.

VELLÉITÉ; substantif féminin. *Velletitas*. Volonté foible & imparfaite qui n'a point d'effet. *Ces belles résolutions que vous faites ne sont que des velléités, de simples velléités.*

VELLETRI, ou VELITRI; ville d'Italie dans la campagne de Rome, à cinq lieues de la mer & à neuf lieues, sud-est, de Rome.

VELOCITÉ; substantif féminin. *Velocitas*. Vitesse, rapidité. *La vélocité de son cours. Les saisons se succèdent avec vélocité. La vélocité de la pensée, de la prononciation.* Il n'est guère usité que dans le style soutenu.

VELLÉIUS PATERCULUS, né d'une famille illustre, originaire de Naples, fut Tribun des soldats, puis Préteur l'année de la mort d'Auguste sous lequel il avoit servi. Il fit des campagnes dans différens pays & suivit Tibère dans toutes ses expéditions : il fut son Lieutenant en Allemagne. Nous avons de lui un abrégé de l'histoire de la Grece, de l'Orient, de Rome & de l'Occident. Cet ouvrage ne nous est pas parvenu tout entier. Nous n'avons qu'un fragment

fragment de l'ancienne histoire grecque avec l'histoire romaine, depuis la défaite de *Persée* jusqu'à la sixième année de *Tibère*. Cet auteur est inimitable dans ses portraits; il peint d'un seul trait. Il a écrit avec une finesse & un agrément qu'il est difficile d'égalier; mais on lui reproche d'avoir trop flatté *Tibère* & *Séjan*. Il ne voyoit en eux que les bienfaiteurs de *Paterculus*, tandis que le reste du genre humain y voyoit des monstres. La meilleure édition de son ouvrage est celle de Leyde in-12, 1639, & in-8°. 1667, avec des notes de différens interprètes.

VELLS; ville riche & peuplée d'Angleterre, dans le comté de Somerset, à trente-deux lieues, ouest, de Londres. Elle a des Députés au Parlement.

VELOURS; substantif masculin. Étoffe de soie à poil court & serré. On dit *velours à deux poils*, à *trois poils*, à *quatre poils*, selon la différente quantité de soie qui entre dans la fabrique du velours. *Velours frisé*. *Velours plein*. *Velours à la Reine*. *Velours ciselé*. *Velours à ramage*. *Velours noir*. *Des culottes de velours cramoisi*. *Velours de trois couleurs*. *Velours de Gènes*. *Velours à quatre couleurs*.

On appelle *velours ras*, une espèce de velours qui n'a point de poil.

On appelle figurément, *chemin de velours*, un chemin sur une pelouse. Et l'on dit, *marcher sur le velours*; pour dire, marcher sur une pelouse.

On dit figurément & familièrement, *jouer sur le velours*; pour dire, jouer sur son gain.

On dit proverbialement, qu'un *chat fait patte de velours*; lorsqu'il retire ses griffes en donnant la patte.

Tome XXIX.

Il se dit aussi par extension de ceux qui cachent sous des dehors caressans, le pouvoir ou le dessein qu'ils ont de nuire.

VELOUTE, ÉE; adjectif. Il se dit des étoffes dont le fond n'est point de velours, & qui ont des fleurs, des ramages faits de velours. *Satin velouté*. *Étoffe veloutée*.

On dit de certaines fleurs, qu'elles sont *veloutées*; pour dire, que leurs feuilles ont quelque chose qui approche du velours. *L'amarante est une fleur veloutée*. *Les aillelets d'Inde sont veloutés*.

On appelle *vin velouté*, un bon vin qui est d'un beau rouge un peu foncé, & qui n'a nulle âcreté.

On appelle *crème veloutée*, une sorte de crème cuite qui se sert à l'entre-mets.

VELOUTÉ, en termes de Joailliers, se dit des pierres qui sont d'une couleur foncée, obscure. *Un saphir velouté*.

VELOUTÉ, est aussi substantif masculin & se dit d'un galon fabriqué comme du velours, ou plein ou figuré. *Mettre un velouté entre deux galons d'argent*.

On appelle dans l'homme & dans les animaux, le *velouté de l'estomac*, *des intestins*, *de la vessie* & *de la vésicule du fiel*, la surface intérieure de ces parties qui est comme hérissée d'un nombre infini de petits filets situés perpendiculairement, & enduits d'une substance ou d'une liqueur glaireuse ou mucilagineuse qui sert à défendre ces mêmes parties de l'impression trop vive des corps qui les touchent. *Ce remède étoit trop fort, il lui a emporté le velouté de l'estomac*.

VELS; ville de la haute Autriche, sur la rivière de Traun, à quatre lieues, sud, de Lentz.

F f

VELTE ; substantif féminin. Mesure de liquides qui contient six pintes. *Une velte d'eau-de-vie.*

VELTE , signifie aussi un instrument qui sert à jaugeer les tonneaux. *La velte est en usage à Bordeaux, à la Rochelle, &c.*

VELTAGE ; substantif masculin. Mesurage fait avec la velte. *Il faut payer le veltage de ces tonneaux.*

VELTER ; verbe actif de la première conjugaison , lequel se conjugue comme **CHANTER**. Mesurer avec la velte. *Velter un tonneau.*

VELTEUR ; substantif masculin. Celui qui jauge , qui mesure à la velte.

VELU , **UE** ; adjectif. Plein de poils. Il ne se dit ni par rapport aux cheveux , ni par rapport à la barbe. *Il a l'estomac velu, les bras velus. Il est velu comme un Sauvage.*

La première syllabe est très brève, & la seconde brève au singulier masculin , mais longue au pluriel & au féminin.

VELVOTE, ou **ÉLATINE** ; substantif féminin. Plante qui croît communément dans le bois de Boulogne près de Paris , & dans les champs, entre les blés : sa racine est blanche, simple , grêle , peu fibreuse , plongée perpendiculairement dans la terre ; sa tige est menue , cylindrique , haute d'un pied , répandant de côté & d'autre des rameaux sur la terre : ses feuilles sont d'un vert pâle , velues , molles , le plus souvent entières , quelquefois dentelées à leurs bords , d'une saveur amère & astringente : de chaque aisselle des feuilles s'élève un long pédicule grêle qui porte une fleur semblable à celle de la linairé ; elle est petite , d'une seule pièce , irrégulière , en masse , & garnie d'un petit éperon d'un vert jaunâtre : à cette fleur suc-

cède une coque membraneuse , arrondie , séparée par une cloison mi-toyenne en deux loges , & remplie de plusieurs petites graines.

Cette plante est fort vulnérable , tempérante , détersive , apéritive & résolutive : on en prend l'infusion pour guérir la lepre , l'hydropisie , les éciouelles , le cancer & la goutte : cette même décoction prise en lavement est utile pour les flux de ventre & la dysenterie.

VEVDINGEN ; ville d'Allemagne en Bavière , dans la Régence de Munich.

VENAFRE ; ville épiscopale d'Italie au Royaume de Naples , dans la terre de Labour , à onze lieues , nord-ouest , de Capoue.

VENAISON ; substantif féminin. Chair de bête fauve ou rousse , comme cerf , sanglier , &c. *Un pâté de venaison. Il aime la venaison.*

On dit , que *les cerfs , les sangliers sont en venaison* ; pour dire , qu'ils sont en graisse.

VENAÏSSIN ; (le comtat) pays situé entre la Provence , le Dauphiné , la Durance & le Rhône.

Le comtat Venaissin possédé depuis le onzième siècle par les Comtes de Toulouse , fut confisqué & conquis dans le treizième sur le Comte Raimond le vieux , durant la guerre des Albigeois. Raimond le jeune le laissa à sa fille Jeanne & à son gendre Alphonse qui en jouirent jusqu'à leur mort. Philippe le Hardi , Roi de France , héritier de son oncle & de la Comtesse de Toulouse , céda l'an 1273 le comtat Venaissin au Pape Grégoire X.

Les difficultés survenues en dernier lieu entre la Maison de Bourbon & la Cour de Rome , ont déterminé le Roi à réunir ce pays à sa Couronne , en sorte qu'il fait au-

jour d'hui partie du Royaume de France.

VÉNAL, ALE ; adjectif. *Venalis.*

Qui se vend, qui se peut vendre. Il ne se dit dans le propre, que des charges & des emplois qui s'achètent à prix d'argent. *Office vénal. Charge vénale. Dans l'infanterie les Offices ne sont pas vénaux.*

On dit figurément qu'un homme a l'ame vénale ; pour dire, qu'il a l'âme basse, & qu'il ne fait rien que par un intérêt sordide, que pour de l'argent. *Il passe pour une ame vénale.*

On dit aussi figurément D'un Auteur, que c'est une plume vénale ; pour dire, qu'il écrit pour de l'argent, & le plus souvent contre la vérité & contre son propre sentiment.

VÉNALEMENT ; adverbe. d'une manière vénale. *Il exerce vénalement sa charge. Il est peu usité.*

VÉNALITÉ ; substantif féminin. *Venalitas.* Qualité de ce qui est vénal. *Le Roi vient de supprimer la vénalité des charges des Parlemens.*

VENANT ; adjectif. Qui vient. Il n'est guère usité que dans cette phrase, *allant & venant. Les rues sont pleines d'allans & venans.*

On dit communément, à tout venant beau jeu ; pour dire, qu'un homme est prêt à tenir contre tous ceux qui voudront l'attaquer soit au combat, soit au jeu.

On dit qu'un homme a dix mille livres de rente bien venant ; pour dire, que son revenu consiste en dix mille livres de rente dont il est payé sûrement & régulièrement.

VENASQUE ; petite ville qui a donné son nom au Comtat Venaissin, & qui est située à une lieue, est, de Carpentras.

VENASQUE, est aussi le nom d'une

ville d'Espagne, au Royaume d'Aragon, sur la rivière d'Essera, à quatorze lieues, est, de Balbastro.

VENCE ; ville épiscopale de France, en Provence, à trois lieues, nord-est, de Grasse. Le chapitre de la cathédrale est composé d'un Prévôt, de trois autres dignités, de cinq Chanoines & de huit autres bénéficiers, deux desquels font les fonctions de Curés. Les canonicats sont à la nomination du Chapitre & de l'Evêque conjointement ; mais la seigneurie temporelle de la ville de Vence appartient moitié à l'Evêque & moitié à un seigneur laïque de la maison de Ville-neuve, qui porte le titre de Baron ; l'un & l'autre ont toujours relevé des Comtes de Provence, qui ont mis cette ville sous la viguerie de Grasse.

VENCHEU ; ville de la Chine, onzième métropole de la province de Chekiang. Elle a quatre autres villes dans son département.

VENDANGE ; substantif féminin. *Vindemia.* Récolte de raisins pour faire du vin. *La vendange a été bonne. On fit pleine vendange. La vendange sera mauvaise. Fouler la vendange. Les vendanges ont été meilleures en Champagne qu'en Bourgogne.*

VENDANGES, se dit aussi au pluriel du temps où se fait la récolte des raisins. *Il se maria pendant les vendanges. Je retournerai à Paris après les vendanges.*

On dit proverbialement de quelqu'un qui a le verre en main, & qui s'amuse à parler au lieu de boire, qu'il prêche sur la vendange, qu'il ne fait que prêcher sur la vendange,

Messire Jean ; c'étoit certain Curé, Qui prêchoit peu, sinon sur la vendange.

LA FONT.

F f ij

On dit aussi proverbiallement , lorsque les vendanges sont passées , ou qu'il est arrivé quelque malheur aux vignes , *adieu paniers , vendanges sont faites ;* & cela se dit figurément de toutes les choses dont on n'a plus affaire ou dont on ne se soucie plus.

La première syllabe est moyenne , la seconde longue & la troisième très-brève.

VENDANGÉ , ÉE ; participe passif.
Voyez VENDANGER.

VENDANGER ; verbe actif de la première conjugaison , lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Vindemias colligere.* Faire la récolte des raisins. *On vendangera demain ce canton.*

VENDANGER , s'emploie aussi absolument. *La semaine prochaine nous commencerons à vendanger. On vendange à présent en Bourgogne.*

On dit figurément , que la pluie , la grêle , l'orage ont tout vendangé , que les soldats ont tout vendangé ; pour dire , qu'ils ont fait de grands dégâts aux vignes , qu'ils les ont dépouillées de raisins.

VENDANGER , se dit aussi par extension & familièrement , en parlant des blés & des autres fruits de la terre. *La grêle a vendangé les cerises.*

On prononce *vandanjer*.

VENDANGEUR , EUSE ; substantif masculin. Qui cueille , qui coupe les raisins , qui sert à faire les vendanges. *Il a six vendangeurs & autant de vendangeuses. Il faut payer ces vendangeurs.*

VENDEN ; ville de Russie , dans la Livonie , à quinze lieues , nord-est , de Riga. Elle fut autrefois considérable ; mais c'est peu de chose aujourd'hui.

VENDEUR , ERESSE ; substantif.

Celui , celle qui vend. *Le vendeur & l'acheteur. La venderesse autorisée par son mari. Le féminin venderesse n'est usité qu'en style de pratique.*

VENDEUR , EUSE ; substantif. *Vendeur.* Celui , celle dont la profession est de vendre. *Vendeur d'eau de vie. Vendeuse d'herbes. Vendeur d'alumettes. Vendeuse de pain d'épices.*

VENDEUR , se dit aussi de certains officiers du Châtelet de Paris , institués pour crier , priser & vendre les meubles saisis qui se vendent publiquement au plus offrant & dernier enchérisseur par ordre de justice , ou volontairement après le décès des propriétaires. Les Sergens à verge du Châtelet de Paris prennent le titre de *Jurés-priseurs , crieurs & vendeurs de meubles.*

On appelle encore *Jurés-vendeurs* , des officiers établis par le Roi pour ce qui concerne la vente de certaines espèces de marchandises. On les appelle *Jurés* , à cause du serment qu'ils font lorsqu'ils sont reçus à cet office , & aussi parcequ'ils font quelques-unes des fonctions de ce qu'on appelle *Jurés* dans les corps des marchands & les communautés des arts & métiers.

Il y a à Paris plusieurs *Jurés-vendeurs* , entr'autres des *Jurés-vendeurs de vin* , des *Jurés-vendeurs de cuirs* , des *Jurés-vendeurs de marée* ou poisson de mer , des *Jurés-vendeurs de volailles* , & quelques autres moins considérables.

Ces officiers sont établis pour payer comptant aux marchands forains lorsqu'ils sont d'accord avec les acheteurs , les sommes auxquelles se montent la vente de leurs marchandises , desquelles ces vendeurs se chargent à leur propre compte , & en font à leurs risques ,

périls & fortunes le recouvrement sur les acheteurs.

Pour faire ces avances, les vendeurs sont tenus de faire un certain fonds ordinairement réglé par les édits & déclarations de leur établissement, qui en cas de mort est remboursé à leurs héritiers, & remplacé par le nouveau vendeur qui est pourvu de l'office vacant.

Chaque communauté de vendeurs doit avoir son bureau pour s'assembler, & son registre pour y enregistrer les ventes & les prix des marchandises, les noms des marchands forains & ceux des acheteurs. Ils ont aussi leurs officiers qu'ils élisent tous les ans, savoir, un ou deux receveurs, deux ou plusieurs syndics; quelques-uns n'en ont point, mais ils ont des caissiers & des commis.

Pour les peines des vendeurs & les intérêts de l'argent qu'ils avancent, ils reçoivent certains droits qui leur sont attribués, lesquels leur doivent être payés par les marchands forains, & déduits sur le prix des marchandises qui ont été vendues. Enfin ceux qui ont acheté, & pour qui le prix de la vente a été avancé aux forains par les vendeurs, peuvent être contraints au paiement sans qu'il soit besoin d'aucune sentence ou jugement qui les y condamne.

On appelle *vendeur d'orviétan*, de *mithridate*, celui qui monte sur un théâtre dans les places publiques, & qui y débite quelque drogue pour la santé.

On dit aussi d'un médecin qui se vante d'avoir des remèdes pour toutes sortes de maux, que *c'est un vendeur de mithridate*. On le dit de même d'un hableur, d'un trompeur.

On appelle familièrement *vendeur de fumée*, un homme qui fait parade d'un crédit qu'il n'a point, & qui cherche à en tirer quelque avantage.

On appelle *faux vendeur*, celui qui vend ce qui n'est pas à lui, ou qui use de quelque fraude dans le contrat de vente; celui qui vend à faux poids, à fausse mesure.

VENDICATION; voyez REVENDICATION.

VENDIQUER; voyez REVENDIQUER.

VENDITION; vieux terme de palais qui signifioit autrefois vente.

VENDOME; ville de France, capitale du Vendômois, sur le Loir, à huit lieues, nord-ouest, de Blois. C'est le siège d'un Bailliage, d'une Élection, d'un grenier à sel, &c. On y compte environ 5600 habitants. Il y a une Collégiale, fondée vers 1035, par les anciens Comtes de Vendôme, sous l'invocation de Saint Georges. Son Chapitre est composé d'un Doyen, d'un Chantre, d'un Prévôt, d'un Sous-Chantre, d'un Trésorier, d'un Chancelier, de vingt Chanoines & de quatre Vicaires. Le Seigneur du lieu nomme à toutes les dignités, & aux Canonicats, & les Vicaires sont nommés par le Chapitre. On voit dans cette Collégiale les tombeaux des Seigneurs de Vendôme, depuis Bouchart I, jusqu'à Bouchart IV, inclusivement, & ceux de plusieurs Princes de la maison de Bourbon. Cette ville a aussi une Abbaye de Bénédictins, sous le titre de la Trinité, fondée par Geoffroi Martel, Comte d'Anjou, & Agnès de Bourgogne sa femme, en 1032. Cette Abbaye relève immédiatement du Saint-Siège, & vaut 10000 liv. de rente à son Abbé. Vendôme a d'ailleurs plusieurs Monastères, un de

Cordeliers, un de Capucins, un d'Urfulines, un de filles du Calvaire, un de Sœurs grises, & un Collège dirigé par les Pères de l'Oratoire.

On fait dans cette ville un commerce considérable de gants qu'on envoie à Paris; on y fabrique aussi des serges, des chapeaux & l'on y prépare des cuirs qui viennent du Poitou & de la Saintonge.

VENDÔMOIS; (le) petit pays de France dans le gouvernement général de l'Orléanois, qui fait la partie méridionale de la Beaufse. Il est borné au couchant par le Maine, au Septentrion par le Dunois, au levant par le Blésois, & au midi par la Tourraine. Il peut avoir 12 lieues de longueur sur 10 de largeur. Les rivières qui l'arrosent sont, le Loir, la Grainne, & quantité de ruisseaux. Vendôme en est la capitale. Les autres principales villes du pays sont Mondoubleau, Saint-Calais, Querhoent ou Montoire.

Les bois ne manquent pas dans ce pays, & l'on y recueille abondamment des grains & des fruits de toutes les espèces.

VENDRE; verbe actif de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme **FENDRE**. *Vendere*. Aliéner pour un certain prix une chose qu'on possède. Il y a différentes manières de vendre les marchandises dans le commerce; ainsi,

Vendre en gros, c'est vendre tout d'un coup & en une seule fois une partie considérable de marchandises.

Vendre en détail, c'est débiter par petites parties les marchandises qu'on a achetées en gros.

Vendre comptant, c'est recevoir le prix de la marchandise vendue dans le moment qu'elle est livrée.

Vendre au comptant ou pour comp-

tant, ne signifie pas la même chose que l'expression précédente, mais que le vendeur accorde quelquefois à l'acheteur jusqu'à trois mois de temps pour payer un argent qu'il regarde comme comptant.

Vendre à crédit ou à terme, c'est vendre à condition d'être payé dans un temps dont le vendeur convient avec l'acheteur.

Vendre partie comptant & partie à crédit ou à terme, c'est recevoir sur le champ une partie du prix de la chose vendue, & donner du temps pour le reste.

Vendre à crédit pour un temps à charge de discompte ou d'excompte, à tant pour cent par mois pour le prompt paiement, c'est une convention suivant laquelle le vendeur s'engage de faire un rabais ou diminution sur le prix des marchandises qu'il a vendues, supposé que l'acheteur désire de les lui payer avant le temps, & cela à proportion de ce qui en restera à expirer, à compter du jour que le paiement doit être fait.

Vendre à profit, c'est vendre suivant son livre journal d'achat, ou conformément à sa facture à tant par cent de gain.

Vendre pour payer de foire en foire & d'une foire à l'autre, c'est proprement vendre à crédit pour un temps.

Vendre pour son compte, c'est vendre pour soi-même.

Vendre par commission, c'est vendre pour le compte d'un autre moyennant un certain salaire qu'on nomme *droit de commission*.

Vendre partie comptant, partie en lettres ou billets de change, & partie à terme ou à crédit, c'est recevoir une partie du prix en argent comptant, une autre en lettres ou billets

de change, & donner du temps pour payer le reste.

Vendre partie comptant, partie en promesses & partie en troc, c'est recevoir une partie en argent comptant dans le moment de la vente, une autre en promesse ou billets, dont les payemens doivent se faire dans les temps stipulés, & prendre pour l'autre partie certaines marchandises du prix desquelles on convient, & qu'on nomme *marchandises en troc*.

Vendre au bassin, se dit à Amsterdam de certaines ventes publiques, dans lesquelles le Meester frappe sur un bassin de cuivre avec une baguette lorsqu'il veut délivrer les cavellins.

Vendre hors la main, c'est vendre en particulier.

VENDRE, se dit aussi de la manière de débiter les marchandises & denrées, dont les unes, comme les métaux, les soies, fils, laines, épiceries, &c. se vendent au poids; les autres, comme les draps, étoffes, toiles, dentelles, rubans, &c. se vendent à l'aune, à la canne ou autre semblable mesure de longueur; d'autres, comme les grains, graines, légumes, farine, charbon de bois & de terre, se vendent au muid, au septier, à la mine, au boisseau, &c. les liqueurs, comme le vin, l'eau de vie, le cidre, la bière, se vendent en détail à la pinte, chopine, pot, &c. & en gros, à la barrique, au tonneau, à la pipe, au muid, à la queue, &c. Enfin certaines marchandises se vendent au compte, c'est-à-dire au cent, au quarteron, à la douzaine, à la grosse, &c.

On dit, *vendre bien cher sa vie*, pour dire, défendre bien sa vie, & faire peu beaucoup d'ennemis avant

de succomber. On dit dans le même sens *vendre bien cher sa peau*; mais il est du style familier.

On dit des choses qu'on donne à vil prix, *ce n'est pas vendre c'est donner*.

On dit proverbialement, *c'est un homme qui est à moi à vendre & à dépendre*; pour dire, c'est un homme dont je puis entièrement disposer.

On dit aussi, *cet homme les vendroit tous*, il les vendroit à beaux deniers comptans; pour dire, cet homme est plus fin qu'eux; ou, cet homme est capable de les sacrifier au moindre intérêt.

On dit proverbialement, *ce n'est pas tout que de vendre, il faut livrer*; pour dire, il ne suffit pas de former une entreprise, de promettre quelque chose; il faut trouver les moyens d'exécuter ce qu'on a projeté, de tenir ce qu'on a promis.

On dit proverbialement, *il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant qu'il soit pris, avant qu'il soit mort*; pour dire, qu'il ne faut point disposer des dépouilles de quelqu'un avant qu'on en soit le maître.

On dit proverbialement, *à qui vendez vous vos coquilles? à ceux qui reviennent de Saint Michel?* & plus ordinairement, *à qui vendez vous vos coquilles?* pour dire, à qui pensez-vous avoir affaire? ce qui se dit pour donner à entendre, qu'on est plus fin que celui qui croit nous tromper.

On dit aussi proverbialement, *qu'un homme vend bien ses coquilles*; pour dire, qu'il fait bien valoir les choses dont il se veut défaire.

On dit figurément, *qu'un homme vend son honneur*; pour dire, qu'il reçoit de l'argent pour faire une action lâche; *qu'une femme vend*

son honneur ; pour dire , qu'elle s'abandonne par intérêt. Et l'on dit proverbialement , femme qui prend , se vend.

VENDRE, signifie quelquefois , révéler un secret par quelque raison d'intérêt. *Judas vendit Notre Seigneur pour trente deniers. Il vendroit son père , son meilleur ami pour cinq sous. C'est lui qui nous a vendus.* On dit de plusieurs personnes qui parlent ensemble tout bas , *je crois qu'ils vendent la ville.* Et cela ne se dit que par plaisanterie , & pour signifier , qu'ils font ensemble quelque complot.

On dit aussi , *se vendre à un parti , à une cabale ; pour dire , se livrer à un parti , à une cabale par des vues intéressées.*

La première syllabe est longue & la seconde très-brève. *Voyez*
VERBE.

VENDREDI ; substantif masculin. Le sixième jour de la semaine , qui étoit consacré chez les Païens à Vénus dont il a retenu le nom. *Selon le Breviaire , le vendredi est la sixième ferie.*

On appelle *vendredi saint* , le vendredi de la Semaine Sainte , consacré à célébrer la mémoire de la Passion & de la mort de Notre Seigneur.

On dit proverbialement , *tel qui rit le vendredi , pleure le dimanche ;* pour dire , que bien souvent la tristesse succède à la joie , en très-peu de temps.

VENDRES ; bourg de France en Languedoc , près de l'embouchure de la rivière d'Aude dans la Méditerranée , entre Narbonne & Béziers.

VENDU, UE ; participe passif. *Voyez*

VENDRE.

VENÉ, ÉE ; participe passif. *Voyez*

VENER.

On dit de la viande qui commence à se gâter & à sentir , *voilà de la viande qui est un peu venée.*

VÉNÉFICE ; substantif masculin. *Veneficium.* Empoisonnement , crime d'empoisonnement. *Il étoit plutôt coupable de vénéfice que de magie.* Il n'est guère usité que dans les procédures criminelles.

VÉNÉFIQUE ; vieux mot qui signifioit autrefois venimeux.

VENELLE ; vieux mot qui signifioit autrefois petite rue. Il est encore usité dans cette phrase figurée , proverbiale & populaire , *enfiler la venelle ;* pour dire , prendre la fuite.

VÉNÉNEUX, EUSE ; adjectif. *Venenosus.* Qui a du venin. Il signifie la même chose que vénimeux , avec cette différence qu'il ne se dit que des plantes. *L'aconit est vénéneux. La ciguë est une plante vénéneuse.*

VENER ; verbe actif de la première conjugaison , lequel se conjugue comme **CHANTER.** *Venari.* Chasser , courre une bête pour en attendrir la chair. Il ne se dit guère que des animaux domestiques. *A Rome , en Angleterre on a coutume de vener les bœufs.*

On dit , *faire vener de la viande ;* pour dire , la faire mortifier. Ce mot n'est guère usité , & l'on ne s'en sert qu'à l'infinitif & aux temps composés.

VÉNÉRABLE ; adjectif des deux genres. *Venerandus.* Digne de vénération. *Le Sénat de Rome étoit une assemblée vénérable. Un vieillard vénérable. Ce Magistrat a l'air vénérable.*

VÉNÉRABLE, est aussi un titre d'honneur qu'on donne aux Prêtres & aux Docteurs en Théologie dans les actes publics. *Fut présent discrète & vénérable personne N. Prêtre , Docteur en Théologie , &c.*

VÉNÉRATION ;

VÉNÉRATION; substantif féminin. *Veneratio*. Respect qu'on a pour les choses saintes; honneur qu'on rend, qu'on porte aux choses saintes. *Profonde vénération*. On doit de la vénération aux choses de la religion.

VÉNÉRATION, se dit aussi de l'estime respectueuse qu'on a pour certaines personnes. *Ce Magistrat mérite la vénération du public. C'est une femme digne de vénération.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & les autres brèves.

Différences relatives entre vénération, respect.

Ce sont des égards qu'on a pour les gens; mais on leur témoigne de l'estime par la vénération, & on leur marque de la soumission par le respect.

Nous avons de la vénération pour les personnes en qui nous reconnoissons des qualités éminentes; & nous avons du respect pour celles qui sont fort au-dessus de nous, ou par leur naissance, ou par leur fortune.

L'âge & le mérite rendent vénérable. Le rang & la dignité rendent respectable.

La gravité attire la vénération du peuple; la crainte qu'on lui inspire le tient dans le respect.

VÉNÉRÉ, ÊE; participe passif. *Voy.*

VÉNÉRER.

VÉNÉRER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Venerari*. Porter honneur, révéler. Il n'est guère usité qu'en parlant des choses saintes. *Vénérer les Saints. Vénérer les Reliques.*

VÉNÉRIE; substantif féminin. *Venatio*. L'art de chasser avec des chiens courans toutes sortes de bêtes, comme le cerf, le daim, le chevreuil, le sanglier, le loup, &c.

Tome XXIX.

La vénerie comprend toutes les espèces de chasse qu'on peut faire avec des chiens courans. Elles ont toutes beaucoup de principes communs. Si chacune d'elles exige quelque différence dans le choix des chiens qui y conviennent, on emploie les mêmes moyens pour les rendre obéissans, sages & gardant le change. Mais la connoissance des principes communs à toutes les chasses ne suffit pas au Veneur; il a besoin d'être instruit relativement aux différens animaux, de leurs inclinations distinctives, de leurs refuites & de tous les différens moyens qu'ils emploient pour échapper à la poursuite. Ces connoissances sont sur-tout nécessaires pour le travail qui précède la chasse même, & duquel le succès dépend assez souvent.

Pour prendre à force ouverte des animaux sauvages, il est essentiel de ne pas fatiguer les chiens de meute par une quête inutile & souvent longue. Si d'ailleurs on veut joindre à la certitude de prendre, le plaisir que donnent l'appareil & le bruit d'une meute nombreuse, il faut disposer avantageusement les relais. Il est donc nécessaire de savoir d'avance où est l'animal qu'on veut attaquer, & de prévoir en raison de la connoissance qu'on a du pays & des inclinations des animaux de cette espèce, quelles pourront être ses refuites lorsqu'il sera lancé. Le travail par lequel on s'assure de l'endroit où l'on ira attaquer est une partie considérable de la vénerie. Elle exige des connoissances très-fines & en assez grand nombre.

Presque tous les animaux sauvages, carnassiers ou autres cherchent leur nourriture pendant la nuit, &

G g

à la pointe du jour ils entrent dans les parties de bois qui leur servent de retraite; c'est ce qu'on appelle *se rembucher*. Mais les bêtes de chaque espèce sont portées d'inclination à adopter des retraites différentes. Plusieurs même en changent selon les saisons. Un bon Veneur doit être instruit de tous ces faits. S'il va au bois pour le cerf, il doit savoir que depuis le mois de Décembre jusque vers celui d'Avril ces animaux se retirent en hordes dans le fond des forêts, dans les futaies où ils trouvent du gland, ou qui sont voisines des jeunes taillis; que pendant le printemps & la meilleure partie de l'été ils cherchent les buissons tranquilles à portée des bons gagnages; dans le temps du rut ils sont presque toujours sur pied, & n'ont point de rembuchement assuré. Il en est de même des autres animaux. La différence des saisons les porte à changer de retraite. Les loups, par exemple, qui pour l'ordinaire habitent les bois les plus fourrés & les plus épais, n'y rentrent guère pendant l'été lorsque les seigles & les bleds sont assez hauts pour les couvrir. Dans cette saison les plaines deviennent bois pour eux.

Il ne suffit pas au Veneur d'être instruit des connoissances relatives aux animaux qu'il veut détourner, il faut qu'il soit muni d'un bon limier qui ait le nez fin & bien exercé, qui ne laisse point aller les vieilles voies, & qui ne s'emporte point jusqu'à crier sur celles qui sont fraîches. De la sûreté du chien dépend souvent le succès de la quête du Veneur. Le limier en mettant le nez à terre & en tirant sur le trait auquel il est attaché, indique la voie récente de l'animal pour le-

quel il a été dressé. Le Veneur est averti par-là de porter les yeux à terre, & de chercher à revoir la voie de la bête dont son chien se rabat. Lorsque la terre est molle, & qu'elle reçoit parfaitement l'image du pied de l'animal, le jugement n'est pas difficile à porter; mais lorsque la terre est sèche, il y faut beaucoup plus d'attention, de travail & de connoissances. Par exemple, si c'est pour un cerf qu'on est au bois, le Veneur doit observer les portées, prendre le contre-pied pour lever des fumées, tâcher de connoître les allures, en un mot réunir, autant qu'il peut, tous les différens signes par lesquels on peut s'assurer de l'âge de l'animal. En général il est toujours très-utile de prendre le contre-pied des bêtes qu'on a détournées; on apprend par-là toute l'histoire de leur nuit; cette histoire donne quelque connoissance de leur caractère particulier, & indique une partie des ruses dont on pourra avoir à se défier pendant la chasse. On sent combien toutes ces précautions demandent d'expérience & de travail. Le Veneur mal habile ou négligent est souvent trompé par l'animal rusé qu'il a devant lui. Il en est qui sans être actuellement inquiétés ne rentrent au bois qu'en cherchant par des feintes à dérober le lieu de leur retraite; ils font une douzaine de pas dans le bois, & reviennent ensuite sur leurs voies pour aller se rembucher ailleurs; c'est ce qu'on appelle *faux rembuchement*. Ainsi lorsque le Veneur n'a pas l'attention d'examiner si son animal ne sort pas après avoir paru rentrer, il court risque de faire un faux rapport, & de se décréditer si l'on faisoit souvent buisson creux sur sa parole.

Lorsque le Veneur est bien assuré que la bête qu'il suit est rentrée dans le bois sans en être sortie, lorsqu'il a bien pris toutes les connoissances dont nous avons parlé relativement à son âge, &c. il n'a plus qu'à en prendre les devans pour savoir l'enceinte où elle s'est arrêtée. Si son chien lui en remontre, & qu'il la trouve passée, il doit répéter la même manœuvre jusqu'à ce qu'il soit assuré qu'elle ne passe plus. Mais en général il est plus sûr de prendre d'abord les grands devans; il est même presque toujours dangereux de trop raccourcir l'enceinte; le Veneur peut alors se nuire à lui-même, inquiéter la bête en lui donnant vent du trait, & la faire partir; ce danger existe sur-tout par rapport aux animaux vivants de rapine, comme le loup; la finesse de leurs sens & leur inquiétude naturelle les rendent très-difficiles à détourner.

Lorsque les Veneurs sont rassemblés, & qu'ils ont fait leur rapport, on choisit entre les différens animaux détournés celui qu'on veut attaquer. On dispose les relais d'après la présomption qu'on peut avoir des refuites que fera la bête; le Veneur qui doit laisser courre conduit la troupe & la meute à ses brisées. Les brisées sont des branches qu'il a jetées le matin pour se reconnoître sur la voie de l'animal qu'il a suivi avec son limier. Lorsqu'on est bien sûr que cet animal est seul dans l'enceinte, on peut y faire entrer sans chaleur les chiens de meute qui le rapprochent & vont le lancer. Mais en général il est plus sûr de faire lancer à trait de limier par le Veneur qui a détourné. Lorsqu'on a vu la bête, & qu'elle n'est point accompagnée, on met les

chiens de meute sur la voie; & quand elle est ainsi attaquée, c'est la chasse proprement dite. La charge des Veneurs est alors de suivre leurs chiens, & de les appuyer sans trop les échauffer, de les redresser promptement lorsqu'ils se fourvoyent; de connoître ceux des chiens qui méritent croyance; piquer à ceux-là, & y rallier les autres; de ne donner les relais que dans les momens où l'animal n'étant point accompagné, les chiens peuvent avoir le temps de goûter la voie avant d'être exposés à rencontrer du change; d'éviter par la manière de découpler ces chiens de relais les inconvéniens que pourroit occasionner la fougue de ceux qui sont trop ardens; de reprendre autant qu'il est possible les chiens qui s'écartent de la meute; les ramener sur la voie, & rendre par-là la mort de l'animal plus assurée, plus bruyante & plus solennelle.

Chaque animal, lorsqu'il est chassé, a des ruses communes à son espèce, & en outre il peut en avoir de particulières qui doivent être l'objet de l'attention du Veneur. Ainsi son métier demande autant d'intelligence que de routine, & en général un bon corps, un esprit actif, beaucoup de facilité à supporter le travail, mais sur-tout un goût décidé pour la chasse qui supplée presque à tout le reste, & qui est le vrai génie de la chasse.

VÉNERIE, se dit aussi de tout ce qui concerne l'art de la vénerie, & particulièrement du corps des Officiers qui servent chez le Roi à la vénerie. Et c'est dans cette acception qu'on dit, *la vénerie est logée en tel endroit. Les chiens, l'équipage de la vénerie. Les Pages de la vénerie. Of-*

ficier de la vénerie. La vénerie doit suivre le Roi.

On appelle encore *vénerie* le lieu destiné à loger les Officiers & tout l'équipage de la vénerie du Roi. *Il a un appartement à la vénerie.*

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, & la troisième longue.

VÉNÉRIEN, **IENNE**; adjectif. Qui appartient à *Vénus*. Il ne se dit guère qu'en parlant du commerce charnel entre les hommes & les femmes. *Acte vénérien. Plaisir vénérien.* On évite de se servir de ce mot.

On appelle *maladie vénérienne*, la maladie contractée par le commerce charnel entre les hommes & les femmes, lorsqu'il y a du venin de part ou d'autre. *Il y a plusieurs sortes de maladies vénériennes.*

On dit aussi dans le même sens, *mal vénérien, maux vénériens.* Nous parlons de chaque espèce de mal vénérien sous le nom qui lui est propre.

VENERONI, (Jean) Philologue Italien, né dans le Duché de Florence au commencement du dix-septième siècle, s'appliqua avec ardeur à connoître sa langue. Il vint ensuite en France pour en donner des leçons. La clarté de ses principes lui procura beaucoup d'écouliers. Il est un des auteurs de sa nation, qui ont le plus contribué à répandre en France le goût de la littérature Italienne. Ses ouvrages sont 1°. *Méthode pour apprendre l'Italien.* Cette Grammaire, dont on a fait plusieurs éditions en différens formats, est claire, mais un peu proluxe. 2°. *Diçtionnaire Italien François & François Italien, in-4°.* Il a été effacé par celui de M. Antonini. 3°. *Fables choisies*, avec la traduction italienne de cet Auteur. 4°. *Lettres de Loredano,*

traduites en François. 5°. Lettres du Cardinal Bentivoglio, traduites de même. Son style est plus facile que pur.

VENEUR; substantif masculin. *Venator.* Celui qui a soin de faire chasser les chiens courans. *Un bon Veneur. Le droit du Veneur.*

On appelle *Grand-Veneur*, un grand Officier qui commande à toute la vénerie du Roi.

L'office de *Grand Veneur* est ancien; mais le titre n'est que du temps de Charles VI. Il y avoit auparavant un maître Veneur. Tel étoit Geoffroi sous Saint Louis en 1231. Plusieurs des successeurs de Geoffroi eurent la même qualité jointe à celle de Maître ou Enquêteur des eaux & forêts.

Les *Grands-Veneurs* étoient autrefois appelés *Grands Forestiers.*

Quand ils perdirent cette qualité, ils eurent celle de Maître Veneur & Gouverneur de la vénerie du Roi.

Louis d'Orguin fut établi le 30 Octobre 1413, *Grand-Veneur & Gouverneur de la vénerie*, sous le regne de Charles VI.

M. le Duc de Penthièvre est aujourd'hui *Grand-Veneur de France.*

VÉNÉZUELA; province de l'Amérique méridionale sur un golfe de même nom, d'environ 20 lieues de long. Elle est bornée au nord par la mer du nord, au sud par la nouvelle Grenade, à l'ouest par la province de Rio-de-la-Hacha, & à l'est par celle de Cumana. C'est un pays abondant en grains & en pâturages. On y fait souvent deux récoltes par an. Les mines d'or n'y sont pas rares. Il appartient aux Espagnols. Maracaïbo en est la capitale.

VENGÉ, ÉE; participe passif. *Voyez*
VENGER.

VENGEANCE; substantif féminin.
Ultio. Action par laquelle on se
venge.

La vengeance paroît être de droit naturel, & semble remettre les choses dans l'ordre: c'est, en grande partie, ce qui fait l'héroïsme du pardon des injures. Pour étouffer son ressentiment, il faut sacrifier, en quelque sorte, la raison à la vertu. Cependant, à le bien prendre, la raison elle-même veut qu'on pardonne à ses ennemis. En effet, le mal qu'on feroit à un autre, à cause de celui qu'il nous auroit fait, ne guériroit pas le mal qu'on auroit souffert. Celui à qui on auroit crevé un œil ne recouvreroit pas son œil perdu, en le crevant à son ennemi: ce feroit une vengeance inutile.

C'est ainsi qu'une vieille femme fâchée de se trouver laide, jeta de dépit son miroir sur le pavé, & le cassa en mille morceaux. Occupée à les regarder, elle ne put s'empêcher de s'apostropher en ces termes: « Qu'ai-je gagné par ce » coup de vengeance? il n'a servi » qu'à multiplier ma laideur, & à » me la représenter mille fois pour » une ».

La plus belle vengeance qu'on puisse tirer de ses ennemis, c'est de profiter de leurs injures, & de se conduire mieux que par le passé.

On dit, *tirer vengeance*, *prendre vengeance*; pour dire, se venger.

VENGEANCE, se prend aussi pour le desir de se venger. *Avoir la vengeance dans le cœur*. *Conserver des sentimens de vengeance*.

La première syllabe est moyenne,

la seconde longue & la troisième très-brève.

On prononce *Vanjanse*.

VENGER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Vindicare*. Tirer raison, tirer satisfaction de quelque injure, de quelque outrage. Il se dit également avec le régime des choses dont on tire satisfaction, & avec le régime des personnes qui ont été offensées. Avec le régime des choses, on dit, *Venger un affront*. *Venger un outrage*. *Venger la mort d'un parent*. Avec le régime des personnes, on dit, *vinger sa famille*. *Venger son ami*. *Venger l'innocent*. *Il se vengera hautement*. *Elle s'est vengée avec éclat de son indifférence*.

VENGEUR, VENGERESSE; subst.
Vindex. Celui, celle qui punit, qui venge. *Dieu est le vengeur des crimes*. *Elle fut la vengeresse de l'innocence*. *Les anciens Chevaliers faisoient profession d'être les vengeurs du beau sexe*.

Il est aussi adjectif, mais il ne se dit au féminin que dans le style soutenu. *Crains un Dieu vengeur*. *Le foudre vengeur*. *La foudre vengeresse*. *Une main vengeresse*.

VENIAT; substantif masculin emprunté du latin. Terme de Chancellerie & de Palais. Il signifie l'ordre donné par le Juge supérieur à un Juge inférieur, de venir se présenter en personne pour rendre compte de sa conduite. *Il reçut un veniat de la Cour*.

VÉNIEL, ELLE; adjectif. *Venialis*. Il ne se dit que des péchés légers, & qui ne font point perdre la grâce, par opposition aux péchés mortels.

Les prétendus Réformés rejettent cette distinction de péchés mortels

& véniels, & soutiennent que tous les péchés, quelques griefs qu'ils soient, sont véniels, c'est-à-dire, *pardonnables*; or tout cela n'est qu'une dispute de mots; car les Catholiques conviennent également qu'il n'y a point de péchés irrémissibles; mais les Protestans ajoutent que tous les péchés, quelque légers qu'ils puissent être, sont mortels, parce qu'ils offensent tous Dieu. Doctrine également opposée à la religion qui dicte que les plus justes ne sont pas exempts des fautes de foiblesse & d'infirmité; & à la raison qui démontre que tous les péchés ne sont pas égaux.

En parlant des légers manquemens dans ce qui regarde certains petits devoirs, certaines petites bienfaisances, on dit, que *ce ne sont que des fautes vénielles, des péchés véniels*.

VÉNIELLEMENT; adverbe. *Venialiter*. Il n'est usité que dans cette phrase, *pécher véniellement*, qui signifie, faire une faute légère; & qui se dit par opposition à *pécher mortellement*.

VENIMEUX, EUSE; adjectif. *Venenatus*. Qui a du venin. Il signifie la même chose que *véneux* avec cette différence que *venimeux* ne se dit proprement que des animaux. *Les serpens sont venimeux. L'araignée est venimeuse*.

VENIMEUX, se dit aussi des choses qui sont infectées du venin de quelque animal. *On prétend que les herbes sur lesquelles le crapaud a passé sont venimeuses*.

On dit figurément d'une personne médisante & maligne, que *c'est une langue venimeuse*.

La première syllabe est très-brève, la seconde brève, la troisième

longue & la quatrième du féminin très-brève.

VENIN; substantif masc. *Venenum*. Sorte de poison, ce qui attaque les principes de la vie par quelque qualité maligne. Il ne se dit guère que de certaines liqueurs qui sortent du corps de quelques animaux. *Le venin du scorpion. Le venin de l'araignée. Le venin de la vipère. Le venin de ces insectes est mortel*.

On dit proverbialement & figurément, *à la queue le venin*; pour dire, que c'est souvent à la fin des affaires qu'on trouve le plus de difficulté. Et l'on dit, *morte la bête, mort le venin*; pour dire, qu'on n'a plus rien à craindre d'un ennemi qui est mort.

VENIN, se dit aussi de certaines qualités qui se trouvent dans quelques maladies malignes. *Le venin de la rage se communique. Il y a du venin dans sa maladie*.

VENIN, se prend figurément pour rancune, haine cachée, malignité. *Il n'a pas pardonné sincèrement cette injure, il lui est resté du venin sur le cœur. Elle a du venin contre vous*.

Là le Grec né moqueur par mille jeux plaisans,

Distilla le venin de ses traits médifans.

BOILEAU;

On dit, qu'un homme a jeté tout son venin, lorsque dans l'emportement de sa colère, il a dit tout ce qu'il avoit sur le cœur contre un autre. Et l'on dit de quelqu'un qui n'a point de rancune, que *c'est un homme sans venin, qui n'a point de venin*.

VENIN, se dit aussi figurément de tout ce qui est contraire à la doctrine de l'Eglise. *Le venin de l'hérésie*.

La première syllabe est très-brève

ve, & la seconde moyenne au singulier, mais celle-ci est longue au pluriel.

VENIR ; verbe neutre de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme **SOUTENIR**. *Venir*. Se transporter d'un lieu à un autre. Il signifie aussi, se transporter au lieu où est celui qui parle, ou à qui l'on parle. *Il doit venir demain. Elle viendra ce soir. Dites lui qu'il faut qu'il vienne ici. Vous ne venez plus me voir. Ils vinrent au-devant de nous. Quand viendra-t-elle à Paris. Je venois de Londres.*

VENIR, se dit aussi du mouvement qui se fait d'un lieu éloigné à un lieu plus proche de celui qui parle. *Il vint des Tuileries au Palais Royal. Il vint de Londres à Amsterdam.*

Il se dit pareillement du mouvement qui se fait d'un lieu éloigné au lieu où est celui qu'on fait parler. *Le Général envoya ordre à ce corps de troupes de le venir joindre. Il fait venir son fils de Paris.*

VENIR, signifie aussi, arriver au lieu où est celui qui parle. *Quel jour vient la diligence. C'est aujourd'hui que doivent venir les lettres d'Italie.*

VENIR, se dit quelquefois du mouvement qui se fait d'un lieu proche à un lieu éloigné; mais ce n'est que lorsque celui qui parle invite un autre à l'accompagner. *Nous allons à l'opéra, voulez-vous venir avec nous?*

VENIR, se construit quelquefois avec les pronoms personnels & la particule *en*, sans que cela change rien au sens. *Dès qu'on lui eût dit cela il s'en vint.*

On dit proverbialement, *ne faire qu'aller & venir*; pour dire, être toujours en mouvement; & *c'est un beau venez-y voir*; pour dire, c'est peu de chose, c'est une chose

qui ne mérite pas d'être remarquée, il est familier.

On dit proverbialement d'un homme qui paroît ignorer ce qui se passe publiquement, & les choses que tout le monde fait, *qu'il semble qu'il vienne de l'autre monde.*

On dit aussi proverbialement, dans le même sens, *d'où venez-vous? de quel pays venez-vous?*

On dit figurément, *je le verrai venir, il faut le voir venir*; pour dire, il faut voir ce qu'il fera, quel est son dessein.

VENIR, se dit aussi des choses inanimées. *Il vient un peu de vent par cette porte. Cette odeur vient de ce côté là.*

On dit, que *les revenus viennent bien*; pour dire, qu'ils sont payés sûrement & régulièrement. *Il a par mois mille écus de rente qui viennent bien.*

On dit proverbialement, *après la pluie vient le beau temps*; pour dire, que le beau temps succède à la pluie. On le dit aussi au figuré, pour dire qu'après un temps fâcheux il en viendra un favorable.

On dit proverbialement d'une chose agréable à manger, & dont l'idée excite l'appétit, quand on en parle, ou qu'on en entend parler, *qu'elle fait venir l'eau à la bouche*. Cela se dit aussi au figuré, en parlant de toutes sortes de choses. *Quand on lui parla de la marier l'eau lui vint à la bouche.*

On dit proverbialement & figurément, *faire venir l'eau au moulin*; pour dire, se procurer, ou procurer aux autres des avantages, de l'utilité, &c. par son industrie, par son adresse.

On dit proverbialement & populairement, *qu'après la panse vient la danse*; pour dire, qu'après avoir

fait bonne chère, on ne demande qu'à se divertir.

Au jeu de la paume, un joueur dit à son compagnon, *laissez-moi venir ce coup là*; pour dire, laissez-le moi jouer. Et figurément on dit, que la balle vient au joueur, au bon joueur; pour dire, que l'occasion semble chercher ceux qui sont les plus capables d'en profiter.

A différens jeux des cartes, on dit, *laissez-moi venir cette main*; pour dire, laissez-moi faire cette levée.

VENIR, se dit aussi des choses qui arrivent fortuitement & par accident *Il m'est venu un rhume. Quand je joue avec vous il ne me vient rien. Si baste lui étoit venu il auroit eu six matadors. Il faudroit qu'il vint de la pluie. Le temps viendra qu'il ne sera plus si amoureux. Tout leur vient au gré de leurs désirs.*

On dit proverbialement, *tout vient à point qui peut attendre*; pour dire, que dans les affaires du monde, on vient à bout de tout avec du temps & de la patience.

On dit proverbialement & populairement d'un homme à qui il arrive quelque chose d'avantageux, sans qu'il se soit donné aucune peine, que *cela lui vient de Dieu grâce.*

On dit aussi proverbialement d'un homme qui devient riche sans rien faire, que *le bien lui vient en dormant.*

On dit figurément, *cela vint à ma connoissance, cette nouvelle est venue jusqu'à moi; le bruit en est venu jusqu'ici*; pour dire, j'appris cela, j'ai su cette nouvelle, le bruit en est parvenu jusqu'ici.

On dit figurément, *il me vint une pensée, ou il me vint en pensée, il me vint en tête, il me vint dans*

l'esprit; pour dire, j'eus la pensée.....

VENIR, signifie aussi arriver par succession, par quelque hasard, échoir: *Cette terre lui est venue de la succession de son oncle. Si le gros lot me vient, j'achèterai cette maison. C'est un bien qui vient du côté de sa mère.*

VENIR, se prend encore pour être issu, être sorti. *Il vient de la maison de France par une fille de ce Prince. Cette femme vient de bas lieu.*

On dit, qu'un mot vient d'un autre, pour dire, qu'il en est dérivé.

VENIR, signifie aussi, naître, croître, être produit. *La plupart des fruits qui viennent en Asie ne sauroient venir en Europe. Il vient d'excellent vin en Bourgogne. Cet œillet est venu de semence. On dit figurément en ce sens, la raison lui viendra avec l'âge.*

VENIR, en parlant des choses liquides qu'on tire d'un vaisseau où elles étoient contenues, signifie, sortir. *Ce qui prouve qu'il n'y a plus guère de vin dans le tonneau, c'est qu'il vient trouble.*

VENIR, signifie aussi, procéder, émaner. *Cet accident est venu de votre imprudence. Cette nouvelle vient d'une Dame de la Cour. Savez-vous de qui viennent ces vers?*

On dit proverbialement & figurément, *ce qui vient de la flûte s'en retourne au tambour, ou ce qui vient par la flûte s'en retourne par le tambour*; pour dire, que des biens acquis par des voies faciles ou peu honnêtes, se dépensent mal à propos & aussi facilement qu'ils ont été amassés.

VENIR, signifie encore parvenir. *Il ne tardera pas à venir au premier rang. Il n'avoit que trente ans qu'il vint à commander les armées.*

VENIR, se dit aussi dans plusieurs différentes façons de parler ou proverbiales

biales ou figurées. Ainsi on dit, *en venir aux mains*, pour dire, commencer à se battre. *On en vint aux mains avec les ennemis.*

On dit, *en venir aux reproches, aux menaces, aux grossés paroles, aux injures, aux coups, aux prises, &c.* pour dire, pousser l'aigreur de la conversation, porter la dispute jusqu'aux reproches, aux menaces, aux injures, aux coups, &c.

On dit encore, *il faudra en venir aux extrémités, à la violence, à la force*, pour dire, il faudra se servir de la violence, de la force. Et l'on dit, *il en fallut venir à un procès*, pour dire, il fallut plaider.

VENIR A Façon de parler ordinaire, qui se construit avec toutes sortes de verbes à l'infinif, comme *venir à faire, venir à dire, &c.* sans rien ajouter de particulier au sens du verbe avec lequel elle se construit. Ainsi on dit, *s'il venoit à mourir*, pour dire, s'il mourroit; *si le secret venoit à être découvert*, pour dire, s'il étoit découvert. *Nous vîmes à parler*, pour dire, nous parlâmes. Et *il vint jusqu'à me déclarer*, pour dire, il fit tant qu'il me déclara. . . .

On dit, *il en vint jusqu'à le menacer*, pour dire, il le menaça enfin.

On dit de la mort, de tout ce qu'on regarde comme nécessaire, comme inévitable, *il en faut venir là*. On le dit aussi de ce qu'on regarde comme plus expédient. *Après avoir bien raisonné, vous verrez qu'il en faut venir là.*

On dit, *ils en vinrent au point de faire telle chose*, pour dire, ils furent réduits à faire telle chose.

On dit, *les choses vinrent à un point que . . . à un tel point que . . .* pour dire, qu'elles furent portées à un tel excès, si loin que. . . . Et

Tome XXIX.

l'on dit, *il vint à un tel point d'insolence*, pour dire, il fut, il devint si insolent.

On dit, *venir au fait, à la question, à la discussion d'une affaire, à la conclusion*, pour dire, parler de la chose dont il s'agit, agiter la question, discuter, conclure.

On dit, *faire venir à la raison*, pour dire, réduire à la raison, mettre à la raison, soit par la persuasion, soit par la force.

On dit, *venir à une succession*; pour dire, hériter. *Venir à une succession par tête, par souche, &c.* Et l'on dit, *venir au sou la livre*, pour dire, partager au sou la livre.

On dit, *venir à compte, à partage, à composition*, pour dire, compter, partager, composer. Et on dit, *venir à maturité, en maturité*, pour dire, mûrir.

On dit d'un enfant, *qu'il est venu au monde un tel jour*, pour dire, qu'il est né un tel jour; & *qu'il est venu à terme*, pour dire, qu'il est né au bout du terme.

On dit, *venir à rien*, pour dire; diminuer beaucoup, se réduire presque à rien. C'est dans cette acception qu'on dit, *qu'une sauce viendra à rien, si on la fait trop bouillir*. Et l'on dit figurément, tous ses grands projets n'auront aucune suite, aucun succès.

VENIR BIEN; façon de parler dont on se sert, pour dire, croître, profiter. *Cet arbre vient bien.*

On dit aussi *qu'une robe, qu'un habit, qu'une perruque, qu'une coiffure vient bien à la taille, à l'air du visage*, pour dire, qu'elle convient bien. Et dans la même acception, on dit proverbialement, *qu'une chose vient comme de cire.*

On dit de même, *que des couleurs, des nuances, viennent bien etc.*

H h

semble, pour dire, qu'elles s'affortissent bien ensemble.

On dit d'un enfant nouveau né, *qu'il est bien venu*, pour dire, que la mère en est accouchée heureusement. Et lorsqu'une femme grosse a fait quelque chûte, quelque effort, qui donne lieu de craindre, qu'elle ne soit blessée, on dit, *qu'on craint que son fruit, que son enfant ne vienne pas à bien.*

On dit aussi d'une femme dont les enfans meurent très-jeunes, *que ses enfans ne viennent pas à bien.*

On dit, *venir à bout de ses desseins, de ses entreprises*, pour dire, réussir; *venir à bout de faire une chose, venir à bout d'une chose*, pour dire, parvenir à faire une chose, parvenir à la fin d'une chose, en trouver la fin. *Venir à bout de ses ennemis*, pour dire, les surmonter; & *en venir à son honneur*, pour dire, réussir dans ce qu'on avoit entrepris.

On dit, *venir à la traverse*, pour dire, traverser, troubler un dessein, une affaire.

On dit dans le style familier, *s'il alloit venir faute de lui, s'il en venoit faute*, pour dire, s'il venoit à mourir.

VENIR DE; autre façon de parler ordinaire, qui se construit pareillement avec toutes sortes de verbes à l'infinif, pour marquer un temps passé depuis très-peu. *Je viens de la quitter. Il ne vient que de partir. Il vient d'expirer.* Et familièrement, *il vient de venir.*

A VENIR; façon de parler dont on se sert, pour dire, qui doit arriver. *Le temps à venir. Les temps à venir. Les siècles à venir.*

On dit en termes de Palais, *donner un à venir, faire signer un à venir*, pour dire, donner une sommation pour venir plaider à certain jour. On

l'écrit plus communément en un seul mot. *Voyez AVENIR.*

VENIR, s'emploie aussi substantive-ment comme dans cette phrase, *l'aller & le venir.*

VENISE; grande & superbe ville d'Italie, Capitale de la République de même nom, à 29 lieues, nord-est, de Mantoue, 90, nord, de Rome, 46, nord-est, de Florence, & 230, sud-est, de Paris, sous le vingt-neuvième degré quarante-cinq minutes de longitude, & le quarante-cinquième vingt-cinq minutes de latitude.

Cette ville où l'on compte cent mille ames, est située dans les lagunes, qui sont une espèce de grand lac séparé de la mer par des bancs de sable. Cette ville est formée de cent cinquante îles unies par plus de cinq cents ponts, dont plusieurs sont très-beaux.

Mais la plupart de ces ponts de Venise sont sans parapet, il arrive quelquefois, sur-tout à des Etrangers, de se laisser tomber dans les canaux; & s'il y a des fers de gondole près du pont, on court grand risque de la vie.

Ces canaux donnent une facilité admirable pour le commerce, & pour la société des gens riches; ils vont dans leurs gondoles d'une manière si commode & si douce; qu'ils ne peuvent plus ensuite supporter les voitures de Paris, mais cela diminue beaucoup la société du peuple; d'ailleurs ces canaux sont très-puants en été. Ils ont besoin d'être nettoyés, & l'on en enlève souvent les immondices que l'on transporte sur le Bondante, qui est à sept milles de Venise, pour ne pas infecter l'air; sans ces précautions, les canaux se rempliroient avec le temps, & la ville de Venise se trouveroit à sec; elle en est déjà

menacée, comme on en juge dans les sécheresses & dans les heures du reflux, où une partie de ces petits canaux manquent d'eau.

Les lagunes sont aussi exposées à des crues d'eau extraordinaires, qui font de grands ravages à Venise; celles de 1444, 1545, 1517 & 1535, sont les plus mémorables dont l'histoire fasse mention.

On s'aperçoit à Venise du flux & du reflux de la mer deux fois le jour, non pas depuis midi jusqu'à trois heures, comme le dit M. Richard, mais à des heures qui varient sans cesse, comme le passage de la Lune au méridien. La différence des basses eaux à celles de la pleine mer, est d'environ deux pieds.

Les rues de Venise sont pavées de marbre aussi-bien que les quais; mais les uns & les autres sont étroits & en très-petit nombre. Ce sont les canaux, & sur-tout le grand canal qui présentent le plus beau coup d'œil, & forment les plus belles rues de la ville.

Venise est presque toute bâtie de marbre ou de pierre d'Istrie. Il y a très-peu de maisons en briques, encore les fondemens sont-ils de marbre; tous les escaliers sont de la même matière, & par cette raison sont très-glissans, singulièrement ceux des canaux & des ponts, quoiqu'on ait soin de piquer le marbre. Il y a le long des maisons des grands pieux où l'on attache les gondoles.

La ville de Venise, dit M. Cochin, offre aux curieux quantité d'Églises & de Palais d'une très-belle architecture; mais le goût de la décoration extérieure des Palais est différent de celui qui règne à Rome, où elle consiste presque uniquement dans des croisées & des

portes ornées. A Venise les bâtimens sont enrichis de colonnes à chaque étage; ces ordres par conséquent fort petits, mais ce goût paroît fondé en raison; chaque plancher se trouve porté d'une manière naturelle & sensible à l'œil; ces Palais en sont plus richement décorés, & ils présentent un aspect plus magnifique.

Ordinairement on pratique au milieu de chaque Palais une galerie qui le coupe en travers, & qui communique aux autres appartemens, sans doute pour faciliter la promenade dans la maison, ce qui est très-nécessaire dans une ville où il n'y en a point au dehors.

Les plus beaux appartemens sont pavés d'une espèce de stuc ou de mastic reluisant & très-dur, qui représente des marbres de compartimens, souvent des desseins recherchés; on l'appelle *Tessaro* ou *Ter-rasso*.

L'Église Ducale de S. Marc est devenue la principale Église de la ville, quoiqu'elle ne fût autrefois que celle du Palais. L'Église Patriarcale ou Métropolitaine étant à l'extrémité de la ville, & au-delà de l'arsenal, celle dont il s'agit ici n'est pas la plus grande, ni la plus belle de Venise; elle est d'un mauvais gothique, & elle a presque l'air d'un fourneau, mais c'est la plus ornée, la plus riche, la plus célèbre de Venise. S. Marc, dont elle porte le nom, y est représenté figurément selon S. Jérôme, dans la vision d'Ezechiel, sous la figure du lion, parce que son évangile commence par la prédication de S. Jean dans le Désert: c'est la voix de celui qui étonne les pécheurs, & qui semblable à un lion rugissant, les effraye en leur criant;

Préparez la voie du Seigneur, rendez droits ses sentiers; faites pénitence, ou sa justice va s'appesantir sur vous. Telle est la raison qui a fait prendre le lion pour le symbole de S. Marc, & ensuite de la République de Venise, & c'est ce lion qu'on y retrouve partout & à chaque instant, sur-tout à la place S. Marc.

Le trésor de S. Marc est un des plus riches qu'il y ait en Italie. On y voit des chandeliers & des vases en or, douze couronnes & douze pectoraux d'or, ornés de pierres précieuses d'une grosseur extraordinaire; douze rubis balais qui pèsent chacun sept onces, dont l'Empereur Jean Cantacuzene fit présent à la République en 1343; un saphir qui pèse plus de neuf onces, poids de marc; un sceau de grenat de sept pouces de haut, & sept de diamètre, avec des figures gravées autour. Une perle d'un pouce de haut, sur neuf lignes de large, telle qu'on l'a tirée de la coquille; sa forme qui a l'air d'une montagne, a été cause qu'on y a gravé une figure de Notre Seigneur au Jardin des Oliviers, avec les Apôtres endormis.

Un lis d'or surmonté d'un gros diamant, avec son pied de vermeil, donné par Henri III, roi de France, au Doge Louis Mocenigo; un plat d'une seule turquoise qui a six pouces de diamètre, & sur lequel on voit quatre lapins mal gravés, & quelque caractères Arabes, que le P. Montfaucon explique par ces mots, *opifex Deus*; les couronnes de Cypre & de Candie; le bonnet Ducal dont on couronne le Doge lors de sa création; il est entouré d'une bordure de perles & de pierres précieuses, avec un gros rubis sur le front, & un beau diamant au-dessus. On en fait le plus grand

cas, &c. On ne peut guère voir ailleurs des choses plus rares & plus précieuses.

Le palais Ducal où réside le Doge, & où se tiennent tous les conseils, est un vaste édifice gothique où l'on entre par huit portes, dont quatre sont sur le canal, & une sur la grande place, une sur la petite place, & deux dans l'Eglise. La porte principale qui fut commencée en 1439, conduit à une grande cour, dans laquelle on voit plusieurs statues antiques de marbres, entr'autres Cicéron & Marc-Aurèle, que Frédéric Contarini mort en 1603, laissa à la République avec beaucoup d'autres qui sont dans la Bibliothèque de S. Marc.

La place de S. Marc, la seule pour ainsi dire qu'il y ait à Venise, ou du moins la seule qui soit grande & ornée, est le centre du Carnaval, le lieu de la promenade, des cafés, des baroteurs, des fêtes, des jeux, des plaisirs, le rendez-vous des Etrangers, des Nouvellistes, des Plaideurs, de la Noblesse, & de la bonne compagnie; elle est environnée de portiques; & comme elle retourne à angles droits du côté de la mer, elle forme comme deux places différentes qui se joignent, & qui ont en tout 180 toises de longueur; la plus petite s'appelle *Piazzetta*.

Le Broglio est la partie de cette petite place, où les Nobles se rassemblent tous les matins pour parler de leurs affaires; cela comprend le portique qui est sous le palais de S. Marc, & un tiers de la place du même côté; mais quand ils y vont l'après-midi, ils se placent à l'autre côté sous le portique de la première aile des procuraties neuves, & dans l'autre tiers de la place

pour être à l'abri du Soleil couchant : l'usage est que le peuple s'éloigne du Broglio quand les Nobles y sont assemblés. & l'on a soin d'en prévenir les Etrangers.

Gouvernement de Venise. Il n'y a point d'Aristocratie dans le monde aussi caractérisée que celle du Gouvernement de Venise. Deux cent six familles qui contiennent cinq cent vingt-trois branches, & environ quinze cents nobles en âge de majorité, forment le Conseil général, dépositaire du pouvoir souverain, qui seul fait les Loix, & qui choisit les principaux Officiers de la République.

Le Prégadi, ou le Sénat de Venise, qui est chargé de l'administration ordinaire, est composé de 60 Conseillers auxquels se joignent les Procureurs & plusieurs autres sortes de Magistrats qui sont à peu près en pareil nombre : c'est dans le Prégadi que l'on décide de la paix & de la guerre, & que l'on traite toutes les affaires de la République ; il se tient trois fois la semaine ; les Sénateurs sont tous les ans ballotés au Grand Conseil par une nouvelle élection ; il faut avoir vingt-cinq ans pour y entrer.

Configlio di dieci, ou le Conseil des dix, est un Tribunal redoutable & secret, chargé de veiller à la sûreté de l'état, de réprimer avec soin & avec vigueur tous les abus, & de punir tous les délits qui pourroient être contre le Gouvernement, sans en rendre compte à personne, quelles que soient les parties intéressées.

Ce Conseil des dix choisit trois Inquisiteurs d'États, qui sont dépositaires de toute son autorité ; la détention de M. Quirini qu'ils avoient fait arrêter, quoiqu'il fût

revêtu de la Charge d'*Avogador*, ou de Tribun du Peuple, occasionna en 1761 & 1762, de grands débats au sujet du Conseil des dix, & des Inquisiteurs d'État ; il étoit question de limiter leur autorité, mais il fut décidé le 16 Mars 1762, qu'on la laisseroit subsister avec cette seule restriction, qu'ils ne pourroient prendre connoissance à l'avenir d'aucune matière Civile ni Fiscale, celles-ci étant réservées à d'autres Magistrats, qu'ils ne pourroient mettre aucun empêchement aux fonctions des Conseils & des Colléges, ni empêcher les *Avogader ri di Common*, d'exercer leur autorité pour le maintien des Loix.

Cette espèce de limitation à l'autorité des Inquisiteurs, a diminué beaucoup le respect qu'on avoit pour ce Tribunal ; leurs Secrétaires ont aussi perdu beaucoup de leurs influences ; ces emplois qui étoient considérables, furent réduits à rien en 1761, parce qu'on décida que tous les Secrétaires des Colléges y monteroient à tour de rôle.

Les Inquisiteurs d'État sont des personnages moins distingués par leurs talens, que recommandables par leur sagesse : on les choisit toujours dans un âge où les passions sont amorties, & où l'on est moins exposé au danger de la prévention, de l'emportement, ou de la séduction ; aussi le pouvoir absolu qui leur est confié, ne produit-il que très-rarement des abus.

Le Collége pieno Colegio, est un Conseil de la République, qui reçoit les Mémoires des Ambassadeurs & des Cours étrangères, aussi-bien que les requêtes des Sujets, & prépare les affaires qui doivent aller au Prégadi ; il est composé du Doge & de six Conseillers, *Capi di quaranta*,

de six Sages du Conseil, des cinq Sages de terre ferme, des cinq de *Gli ordini*, du Préndent de semaine, &c. On y examine les affaires qui intéressent les Ambassadeurs & les Puissances: la manière dont elles y sont portées est assez singulière; le Ministre étranger qui a quelque proposition à faire à la République, envoie un Secrétaire à la porte du Collége, qui s'assemble tous les matins; le *Fante* ou l'Huissier fait ranger tout le monde d'un côté de l'anti-chambre, & fait asseoir le Secrétaire seul de l'autre côté; il reçoit son Mémoire, le porte dans l'assemblée, & revient lui dire que le Collége prendra cette affaire en considération; alors le Secrétaire se retire, & quelques jours après il vient un Secrétaire du Collége chez l'Ambassadeur, & il lui rend une réponse verbale, que l'on peut seulement écrire comme sous sa dictée, mais il ne laisse rien par écrit, pour ne point compromettre la République.

Il y a eu des occasions particulières, où des Ministres étrangers ont demandé à pouvoir traiter en personne avec des Commissaires de la République; par exemple, lorsque le Roi se porta pour médiateur entre le Pape & la République, le Ministre de France eut trois Conférences avec des Sénateurs, mais ce fut dans le Couvent des Servites.

Il est arrivé quelquefois qu'un Ministre étranger étoit obligé d'écrire aux Inquisiteurs d'état; dans ce cas il faisoit remettre la lettre à leur Secrétaire, qui avoit soin de protester qu'il la jeteroit au feu, & qu'il ne leur en parleroit point; mais au moyen de quelques Religieux qui connoissoient ces Inquisiteurs, on parvenoit à savoir leur réponse sans qu'ils parussent en vouloir rendre.

Le Doge qui préside à ces trois Conseils, est le Chef de la République: il a les honneurs de la Souveraineté, mais il n'en a point le pouvoir, c'est le Sénat qui gouverne en son nom. Placé dans une élévation apparente, il est plus véritablement sujet qu'aucun autre; il a pour son partage la dépendance, la solitude, une circonspection nécessaire, & souvent des oppositions mortifiantes pendant toute sa vie. Le seul privilège réel qu'il ait, est de pouvoir de lui-même, sans la participation des Sages, proposer des objets de délibération dans le Conseil des dix, dans le Sénat & dans le Grand Conseil; pour les autres propositions qui ne viennent point de lui, elles doivent être auparavant soumises à l'examen des Sages qui peuvent les rejeter; & quoiqu'ils ne puissent pas empêcher le Doge de faire des propositions dans le Conseil, ils peuvent encore le mortifier s'il les fait malgré eux, empêcher que l'on ne ballote la proposition, & lors même qu'elle a passé, en suspendre l'exécution, jusqu'à ce qu'elle ait été plus amplement examinée.

Toute la famille du Doge, quelque nombreuse qu'elle soit, est obligée d'abandonner le Sénat; il ne conserve que son plus proche parent, qui a séance près de lui, mais qui n'a point de voix délibérative.

Quoique la place de Doge soit recherchée par le plus grand nombre des Vénitiens illustres, on en a vu qui cherchoient à l'éviter, spécialement dans la famille de Cornaro; un homme sage, dont l'illustration & la fortune sont au-dessus de cette dignité, ne veut pas devenir pour sa vie comme une espèce de prisonnier d'Etat, enfermé, pour ainsi dire, dans le Palais de S. Marc, af-

sujetti à plus de règles , à plus de bienfaisances , à plus de devoirs qu'aucun autre , & qui n'a d'autre avantage que celui de la représentation ; mais il peut arriver qu'une personne convienne plus que toute autre à la République , & dans ce cas il ne lui est pas permis de refuser la place ; on a vu le cas arriver.

Quoique les trois Conseils & le Doge forment l'essence de la République & du Gouvernement de Venise , il y a pour l'administration un corps préparatoire , composé de six Sages , *Savi* , qui sont comme les Ministres de la République , & qui ont le maniement des affaires ; ils sont à la tête du Collège , mais leur emploi ne dure que six mois.

Les six grands Sages ont chacun à leur tour pendant une semaine les principaux détails ; le Sage de semaine , *Savio di settimana* , reçoit toutes les propositions , les requêtes , les Mémoires , & il les porte à l'assemblée des Sages , après les avoir examinés lui-même ; & il est assez ordinaire que l'on suive son avis comme celui du Rapporteur dans les affaires contentieuses ; ainsi le Sage de semaine est véritablement la personne qui a le plus d'influence dans la République , tout ainsi que le grand Pensionnaire en Hollande , quoiqu'il n'ait point de voix aux Etats , ou le Secrétaire d'État dans un Gouvernement Monarchique. C'est le Sénat qui fait l'élection des Sages , & c'est à eux qu'il appartient de faire la convocation du Sénat.

Un des reproches qu'on peut faire à ce gouvernement , c'est de n'avoir point changé ses maximes , depuis que ses richesses & sa puissance ont diminué ; une conduite qui est bonne lorsqu'un état est vaste , riche , florissant , craint & re-

cherché , ne l'est plus quand l'État a perdu une partie de ces avantages ; mais à Venise il suffit qu'une coutume soit ancienne pour être toujours suivie , quoique les circonstances qui l'ont fait établir ne subsistent plus ; par exemple il n'y a ni émulation ni espérance pour tout ce qui n'est pas noble ; on ne peut parvenir à rien de grand ; on ne peut acquérir l'existence , c'est-à-dire , la noblesse , que quand il y a des guerres dispendieuses , & qu'on a gagné beaucoup d'argent ; les belles actions , les services , le mérite n'y font rien. Le Marquis Maffei qui fut si célèbre , si grand , si utile à sa patrie , si comblé d'honneurs , & à qui l'on a élevé des statues , n'étoit qu'un noble de terre ferme : ces nobles rampent quand ils sont pauvres sous le Patricien ou noble Vénitien , qui leur fait toujours sentir sa supériorité ; quand ils sont riches , ils vont quelquefois servir ailleurs pour ne pas voir au-dessus d'eux beaucoup de gens qui ne les valent pas.

L'extrême supériorité des nobles Vénitiens influe quelquefois sur l'administration de la justice , il est difficile au peuple de l'obtenir contre eux en matière civile ; cependant ce peuple leur est attaché , parceque chacun a parmi les nobles quelque protecteur en qui il met sa confiance , & qui le défend au besoin.

Le grand nombre de nobles , qui tous veulent avoir part au gouvernement & aux places , fait que l'on varie souvent les emplois , que les élections sont fréquentes , & qu'il y a toujours beaucoup d'aspirans & beaucoup d'intrigues pour toutes

les places & pour toutes les élections.

Les aspirans sont obligés de mériter les places en se rendant agréables au plus grand nombre, & les riches en ménageant ceux qui ne le sont pas; c'est ce qui ramène entre tous les nobles une égalité républicaine, & qui fait entr'eux une espèce de démocratie; mais par rapport au peuple, c'est plutôt oligarchie.

Quand on est mécontent d'un Inquisiteur, d'un Ambassadeur, ou d'un autre Noble placé dans les hautes dignités de la République, on attend que sa gestion soit finie, & on l'envoie commander dans quelque petite ville ou même dans quelque village: cette espèce de chute ou d'exil sert de punition & d'exemple. Il ne suffit même pas, pour se rendre agréable, d'avoir observé les lois, il faut respecter même les usages, le goût, l'opinion des autres: un Patricien dans une Magistrature des ponts & chaussées, voulut signaler son intégrité en passant en recette beaucoup plus qu'on n'avoit coutume de faire; il fut envoyé ensuite pour Gouverneur d'un village; on trouva mauvais qu'il eût aspiré à la singularité de donner l'exemple à ses concitoyens, & qu'il eût eu la vaine gloire de faire présent à la République d'une chose, qui par l'usage & la tolérance avoit toujours appartenu à ses prédécesseurs.

Parmi les moyens qu'il y a de se distinguer dans le Sénat, l'éloquence est un de ceux qui réussissent le mieux, & elle forme entre les gens d'esprit un objet d'émulation: il y a toujours à Venise dans le Sénat quatre ou cinq personnes, qui par-là entraînent les suffrages,

& à qui l'on accorde la supériorité & la considération qui en est une suite; quand il y a eu des occasions où leur éloquence a brillé dans un Prégadi, c'est le sujet des conversations du soir & du lendemain même chez les dames, où l'on entend souvent parler des affaires de la République.

Forces & revenus de la République. On évalue les revenus de la République environ à trente millions de France. Elle pourroit facilement entretenir sur pied vingt-cinq mille hommes de troupes; mais il y a long-temps qu'elle n'a eu de guerre, & qu'elle n'a fait de levées considérables; elle n'entretient pas actuellement plus de cinq à six mille hommes de troupes pour garder les places frontières du côté de la Turquie & du Milanez. L'état militaire y est presque anéanti, les Officiers subalternes n'ont pas l'idée du service; ce sont souvent des gens du peuple qui sont attachés à quelque grande maison, & qui font leur chemin sans avoir besoin de connoître leur métier & de s'y appliquer. Les soldats ne savent pas faire l'exercice, ni tenir leurs rangs, à l'exception de quelques déserteurs & de quelques Sclavons; cependant les paysans de terre ferme sont presque tous armés; un berger gardera quatre moutons nus pieds, avec un fusil sur l'épaule; mais c'est plutôt un défaut de police qu'une preuve en faveur de l'art militaire; il n'en résulte que des assassins. Tant que la République éloignera les nobles de l'état militaire, elle n'aura jamais de bonnes troupes. On donne le commandement général à un étranger, parceque l'on redoute le crédit d'un patricien; mais que peut-

On attendre d'un Général subordonné à des Commissaires Vénitiens qui n'ont jamais fait la guerre, & qui cependant en dirigent les opérations.

Noblesse, mœurs & usages de Venise.

Il n'y a rien de plus illustre que la noblesse de Venise, soit par son ancienneté, soit par son illustration : les Maisons que l'on distingue principalement sont les douze Familles Électorales que l'on compare aux douze Apôtres, & qui descendent des douze Tribuns qui élurent le premier Doge l'an 697 ; ces familles sont *Badoer, Contarini, Morosini, Tiepolo, Michiel, Sanudo, Gradenigo, Memo, Falier, Dandolo, Barozzi* ; celle des *Polano* est éteinte depuis quelques années.

Parmi ces premières Maisons celle des *Badoer* est la plus ancienne, celle des *Contarini* est la plus étendue, & celle qui a possédé les plus belles Charges dans la République.

Il y a encore dans la première classe de la noblesse quatre Familles que l'on compare aux quatre Évangélistes ; leur nom sont *Zustiani, Corner* ou *Cornaro, Bragadin & Bembo* : celle des *Cornaro* a été surtout illustrée par une Reine de Chypre & par beaucoup d'anecdotes glorieuses.

La première classe de noblesse contient encore huit autres Familles qui étoient distinguées longtemps avant la première fixation de la Noblesse & du Conseil ; ces Familles sont *Querini, Dolfini, Soranzo, Zorzi, Murcello, Sagredo, Zune & Salomon*.

La noblesse de Venise ne s'accorde que rarement & difficile-

Tome XXIX.

ment ; nos Rois, soit de Valois, soit de Bourbon, l'ont reçue comme une marque de distinction, & Henri III, Roi de Pologne, revenant prendre possession de la Couronne de France, passa à Venise & y fut reçu noble Vénitien ; quelques-uns de leurs Généraux étrangers ont reçu cet honneur pour prix de leurs services ; quelques Papes l'ont obtenu pour leurs neveux ; la famille de *M. d'Argenson* & quelques autres en France l'ont aussi.

Dans les guerres que les Vénitiens ont eues contre les Génois, & dans la guerre de Candie, on accorda la noblesse à beaucoup de familles, moyennant finance ; ces nouvelles familles sont divisées en *ducal families & non families* ; les premières sont des familles qui ont donné des Doges à la République ; mais comme toutes les anciennes familles ont eu le même honneur, quoiqu'elles ne portent pas le titre de *familles ducal*, de même il y en a de nouvelles qui l'ont eu, quoiqu'elles ne soient pas appelées *ducales*.

Depuis l'année 1450 jusqu'à 1620, il y avoit une espèce de convention faite entre les nouvelles familles pour conserver toujours parmi elles la dignité de Doge ; les anciennes familles le portant trop haut & excluant les nouvelles familles des places importantes, il y en eut dix-neuf qui entrèrent dans cette confédération, & s'engagèrent mutuellement à donner l'exclusion à l'ancienne noblesse ; elles firent même souvent tomber cette dignité dans des familles nouvelles qui n'étoient pas de leur ligue, mais cela leur étoit indifférent tant qu'elles avoient la principale im-

fluence dans l'élection, & qu'elles excluoient les anciennes familles. Ce fut cette ligue qui fit donner le nom de *ducales* à plusieurs familles; en 1620 les anciennes familles prévalurent, & l'on élut un Memo; depuis ce temps - là il y a eu un *Bembo*, deux *Cornaro*, un *Contarini*, un *Zuffiniani*, &c. tous des anciennes Maisons, en sorte que la ligue ne subsiste plus.

Les familles Vénitiennes sont ordinairement très-unies, les frères & les sœurs vivent ensemble (même après avoir perdu leur père & leur mère) sans avoir de discussion d'intérêts, & même sans partager les biens de la famille.

En général les Vénitiens sont très instruits des intérêts des autres nations, & même de la forme des gouvernemens; deux fois la semaine ils entendent les dépêches de leurs Ambassadeurs, ils y apprennent ce qui se passe dans chaque État, & ils entendent les réponses qu'on leur fait. Quand un Ambassadeur revient, il leur rend compte de sa commission: c'est ainsi qu'ils se mettent au fait de toutes les cours; cet objet même fait une de leurs études dans les conférences de la jeunesse, & ceux qui ont voyagé dans les différentes cours de l'Europe sont considérés & recherchés à raison des connoissances qu'ils ont acquises dans leurs voyages.

Les Ambassadeurs de la République sont obligés de rendre compte à leur retour par un Mémoire détaillé de l'état & des forces des pays & des Cours où ils ont été, des intérêts politiques, des usages, des caractères de ceux qui gouvernent, & des événemens dont ils ont été les témoins.

La jeune noblesse reçoit pour l'ordinaire une fort bonne éducation: on l'envoie hors Venise en Terre ferme à Padoue, quelquefois même hors des États de la République; ces jeunes gens y cultivent les talens de l'esprit; après quoi on leur fait apprendre à monter à cheval, danser, nager, jouer à la paume, au billard, &c. Les jeunes gens n'entrent dans le monde que fort tard; à vingt-deux ans ils paroissent à Venise, & jusqu'à vingt-cinq ans, c'est à dire, avant de prendre l'habit de Sénateur, ils s'assemblent sous un ancien Sénateur pour y faire des conférences, apprendre les lois du pays, s'exercer à parler en public: on leur donne des thèmes de politique. On feint des dépêches qui exigent réponse, & chacun fournit des Mémoires: c'est ainsi qu'ils s'accoutument aux affaires, pour paroître ensuite au Prégadi avec quelque avantage.

Les étrangers trouvent moins de société à Venise que dans la plupart des villes d'Italie; les Vénitiens donnent rarement à manger; cela ne va point avec leur manière de vivre, leurs occupations, leur goût & leur circonspection; mais quand ils donnent à manger, les étrangers y sont reçus de même que les gens du pays: s'il y a bal dans quelque maison particulière, les étrangers connus y sont invités; mais quoique la plupart y aillent en bahute, on ne peut y entrer le masque sur le visage, & ceux qui dansent ne sont point déguisés.

Les Vénitiens sont sobres autant & plus que les autres Italiens; ils boivent peu de vin ou de liqueur, & mangent peu de ragoûts: le ris, les pâtes, les légumes, la viande & le poisson, cuits simplement, le

chocolat, les glaces, sont leurs alimens les plus ordinaires.

De temps en temps les Vénitiens vont en Terre ferme pour changer d'air, *romper l'aria*, par raison de santé, parcequ'en effet l'air est humide à Venise, & même un peu marécageux en été.

Pendant l'automne, les Maisons riches ont à la campagne beaucoup de monde, & font beaucoup de dépense; ceux qui sont moins riches vont cependant aussi à la campagne; & au moins une fois par jour tout le canton, les riches & les autres se rassemblent dans des boutiques de café qui sont dans les villages, ou sur les grandes routes.

Personne ne se fait suivre à Venise si ce n'est les Dames, qui même, quand elles vont en gondole, n'ont point de laquais, ce qui vient sans doute de ce qu'il faudroit que le laquais fût dans la gondole, ne pouvant se tenir derrière: les Magistrats mêmes ne se font pas suivre, ils vont seuls au Palais; on ne leur porte pas la robe, leurs chiens les attendent au passage, & leur baissent la manche ou un pan de leur robe.

Les femmes sont fort belles à Venise, elles y sont très-blanches & même un peu pâles; on y voit plus de blondes que dans le reste de l'Italie.

Les dames de qualité sortent ordinairement sur le soir, & toujours avec un *Cavalier Servente*; il leur est absolument nécessaire pour leur donner la main, soit en entrant dans leurs gondoles, soit en passant par les petites rues où les gondoles n'abordent pas, & en arrivant au spectacle. Les dames se rassemblent au moins une fois le jour,

ou au café, ou dans des casinos où elles trouvent leurs sociétés; & quand il n'y a pas de théâtre ouvert, on y fait quelque partie de jeu: les étrangers y sont admis; souvent on fait avec eux des *pique-niques* pour un souper en mer, une partie de poste en terre ferme, une partie sur l'eau; il y règne toujours beaucoup d'aisance, de liberté & d'enjouement; mais il faut être bien distingué & bien connu pour y être admis: cela est encore plus difficile qu'à Paris. L'usage des *Cicisbées* ou *Cavalieri Serventi*, si commun à Venise parmi les personnes de qualité, a fait dire à un Anglois outré que la plupart des filles se marient à Venise non par amour pour l'époux qu'elles choisissent, mais pour avoir la liberté de vivre sans contrainte avec leur *Cavalier Servente*, que c'est là l'ancienne Chypre, l'ancienne Amathonte, une licence affreuse, une débauche dégoûtante, un impudent débordement; qu'aucun mari ne peut s'y regarder comme le père des enfans qu'il voit dans sa maison; que tous les jours ressemblent aux fêtes de Vénus chez certains peuples de l'antiquité. Toutes ces déclamations ou plutôt ces invectives ne sont que de la bile noire d'un homme qui voyage pour sa santé, & qui ne voit rien de bien quand il n'est pas en Angleterre; le *Cicisbée* n'est jamais un amant que la jeune mariée se soit destiné d'avance, c'est très-souvent un homme pour qui elle a peu de goût, & qui l'accompagne par décence; il voit sa dame beaucoup plus au spectacle & en compagnie qu'en tête à tête; & si le mari y prend quelque intérêt, le *Cavalier Servente* ne sera pas plus libre avec sa dame qu'un Anglois

ne l'est chez la femme de son ami : enfin cette liberté des femmes de qualité dont cet Anglois se plaint, ne s'étend point au moyen ordre, car les Citadines à Venise vivent beaucoup dans leur maison, & n'ont ni Cicisbée, ni casins.

Les casins sont de petits appartemens autour de la place de Saint Marc, dans le dessus des cafés, & dans les procuraties, composés de deux ou trois pièces ; le maître du casin y va souper tous les soirs avec la dame qu'il sert ; il y reçoit ses complaisans ou amis particuliers, & l'on y passe souvent une grande partie de la nuit ; on y joue & l'on y rit beaucoup ; les étrangers n'y sont guère introduits, ils troubleraient la gaieté & la liberté de ces petits rendez-vous. L'usage de casins est devenu si général parmi la noblesse que les plus graves Sénateurs en ont comme les jeunes gens, c'est une affaire de bon ton ; ils ne se voyent presque jamais chez eux, mais seulement dans les casins où ils vont se rendre visite à pied & sans façon ; on y trouve l'avantage de voir ceux que l'on aime en déshabillé, sans cérémonie, sans affujettissement, sans apprêts ; c'est ainsi que les Anglois se voient au café & jamais chez eux.

Les gondoles sont les seules voitures en usage à Venise ; ce sont de petits bateaux longs & fort agiles, conduits par deux rameurs, dont un est sur le devant & l'autre sur le derrière, chacun avec une seule rame. Il y a au milieu de la gondole une petite chambre où peuvent tenir quatre personnes à l'aise & six dans le besoin ; la place d'honneur y est à gauche ; cette chambre est fermée par des glaces mobiles

dans des coulisses qu'on ouvre & qu'on ferme à volonté.

On est attaché à l'extérieur de la religion, comme dans tout le reste de l'Italie, mais il semble que cela influe peu sur la conduite ; le peuple, persuadé que l'absolution remet tous les péchés, se livre tranquillement à ses passions : on en voit beaucoup qui ne feroient pas maigre pour toute chose au monde, mais ils vont se confesser d'avoir une maîtresse, reçoivent l'absolution, communient, & retournent le soir chez la maîtresse qui a fait la même chose de son côté.

Parmi les gens d'un certain ton, l'athéisme gagne beaucoup, mais l'extrême réserve qui entre dans le caractère des Vénitiens, fait qu'ils ne s'ouvrent pas facilement à ce sujet ; ceux mêmes que l'on accuse de ne pas croire, respectent également la religion, ses temples & ses Ministres. On raconte en Italie qu'un Lord Anglois étant entré dans une Église Vénitienne, où l'on célébroit la Messe, y restoit debout. Un Sénateur vint lui représenter qu'il étoit indécent de se faire ainsi remarquer ; mais je ne crois point à la transubstantiation, lui dit l'Anglois ; ni moi non plus, répartit le Sénateur ; mais mettez vous à genoux comme moi, ou sortez.

Le Tribunal de l'Inquisition, quoiqu'établi à Venise, n'est susceptible d'aucun abus ; trois Sénateurs assistent à toutes les délibérations, & il ne s'y passe rien contre les loix civiles de l'Etat.

Ce n'est souvent pas par dévotion qu'une Vénitienne se fait religieuse ; autrefois c'étoit pour être plus libre, car il y avoit plus de mœurs dans les familles que dans les cloîtres, & quelquefois cela arrive en-

soir; souvent ce n'est point par économie, car il y a des couvens où la dot est considérable, où l'on réserve une pension très-honnête pour ses menus plaisirs, & où la prise d'habit occasionne des fêtes superbes; on y rassemble de la musique, on y invite toute la noblesse & les Ministres étrangers, & l'on y dépense quelquefois vingt mille écus, ce qui tout compté seroit une dot assez raisonnable.

Dans les couvens réservés aux Gentilshommes, c'est-à-dire à la noblesse, on s'amuse encore mieux; il n'est pas rare de voir des bals masqués dans le parloir, auxquels les Religieuses prennent part, du moins au travers de la grille.

Venise a donné plusieurs Papes & grand nombre de Cardinaux à l'Eglise. L'Auditeur de Rote, Vénitien, devient ordinairement Cardinal; la République ne dispose pas comme les Couronnes, d'un certain nombre de chapeaux; mais quelquefois il recommande un fils de Saint-Marc, & l'Auditeur de Rote est communément préféré.

Lorsque le Pape Rezzonico fut élu en 1758, les Vénitiens disoient: *Les chapeaux ont été rares long-temps chez nous, mais actuellement nous avons le chapelier.*

Le carnaval de Venise est célèbre depuis long-temps, comme le plus brillant de l'Italie, & il est encore le rendez-vous général des étrangers qui peuvent s'y trouver. Il commence toujours le lendemain de Noël, & l'on prend le masque, si l'on veut, dès le matin; les spectacles commencent à la vérité dès le lendemain du Rosaire, qui est le premier dimanche d'Octobre; mais l'on ne prend alors le masque que le soir; en carnaval il est d'usage

soir & matin, excepté les fêtes & dimanches où on ne le prend qu'à midi; on ne va au spectacle qu'en masque, & l'on trouve des masques, quelque temps qu'il fasse, sous les arcades de la place Saint-Marc.

Le jeu fait un des principaux amusemens du carnaval de Venise: on appelle *ridotti*, les appartemens où l'on s'assemble pour jouer; on y voit une foule de masques tous uniformes, que l'usage ne permet pas d'attaquer de conversation sans les connoître; on parle rarement, même à ceux que l'on connoît: on y trouve un grand nombre de tables de jeu, dont le voyageur sage n'approche qu'en passant; on prétend qu'il y reste chaque année cinquante mille sequins. Il n'y a que les nobles qui puissent tailler à la bassette, & les risques sont en commun; quelquefois on verra un Sénateur en fonction presque seul à une table, & quelques sequins qui vont & viennent au milieu d'un silence profond. La gaité assez naturelle aux Vénitiens ne se déploie pas en public; mais la salle inférieure des *ridotti* est remplie de personnes qui jouent avec moins d'appareil, où il se mêle de l'adresse & où l'on court risque d'être dupe. On joue aussi quelquefois dans les boutiques; mais il est ordonné aux nobles de n'y paroître qu'en robe.

Poids, monnoies & commerce de Venise. Il y a dans les poids de Venise une diversité & une confusion plus grande qu'en aucun endroit de l'Italie.

La livre qui sert à peser le pain & les drogues, vaut 9 onces 2 gros 62 grains de France; elle se divise en 12 onces, dont chacune vaut par conséquent 6 gros & 17 $\frac{1}{2}$ grains.

L'once se divise en 6 *saxi*, quand il s'agit de peser le pain, la soie, le fil & tout ce qui sert à coudre.

Le marc qui sert à peser la monnoie & les matières d'or & d'argent, les perles & les diamans, *peso di orofice*, vaut 7 onces 6 gros $32\frac{1}{2}$ grains; il se divise en 8 onces, dont chacune vaut 7 gros $58\frac{1}{16}$ grains; l'once se divise en 144 karats, & le karat contient 4 grains.

La livre, *libra grossa, peso grosso*, qui sert pour les métaux & autres marchandises pesantes & pour les comestibles, vaut 15 onces 4 gros 65 grains; elle se divise en 12 onces grosses, chacune de 10 gros $8\frac{1}{8}$ grains, chaque once en 192 karats, le karat en quatre grains.

La livre légère qui sert à peser la soie & les drogueries, est de 9 onces, 6 gros, 60 grains. L'once se divise en 8 drachmes & la drachme en 3 scrupules quand il s'agit de drogues; mais elle se divise en 6 *saxi* quand il s'agit de peser la soie, le fil & autres marchandises.

Le poids qui sert à peser le galon & l'or filé est plus léger que celui qui sert pour les lingots & la monnoie; l'once vaut 7 gros, $16\frac{2}{16}$ grains, & les 12 onces qui font la livre ne valent que 10 onces 5 gros.

On compte à Venise par livres numéraires: les louis d'or de France y passent pour 45 livres; ainsi la livre de Venise ne vaut que 10 sols 8 deniers de France.

Le ducat de Venise vaut $6\frac{1}{7}$ livres de Venise ou 3 livres 6 sols de France; on le suppose souvent en compte rond égal à notre écu de 3 livres. Quand on dit simplement un ducat, c'est celui là qu'on entend.

Le ducat d'argent vaut 8 livres

de Venise ou 4 livres 5 Sols 4 deniers de France, & c'est celui qu'on emploie le plus souvent dans l'usage; mais on le spécifie toujours en disant: *ducato d'argento*.

Le Sequin vaut $22\frac{1}{2}$ livres de Venise ou 12 livres de France.

La monnoie n'est point marquée de la tête du Doge, on permet seulement qu'il y soit représenté à genoux aux pieds de Saint-Marc.

Le pied avec lequel on mesure à Venise vaut 20 lignes de plus que celui de Paris.

Le commerce des Vénitiens par mer est très-considérable au levant; mais la crainte des Corsaires de Barbarie qui infestent la Méditerranée, oblige les Vénitiens d'embarquer sur chaque vaisseau un certain nombre de soldats qui causent bien de l'embaras & de la dépense: par là les Marchands ont du désavantage sur les Anglois, les François, les Hollandois, & ne peuvent donner leurs marchandises au même prix.

On a essayé de faire un commerce de corail, on le pêche avec facilité dans la mer Adriatique; mais il n'est pas d'une aussi bonne qualité que celui qu'on travaille à Livourne.

Des Juifs & des Marchands anglois établis à Venise avoient entrepris d'envoyer des vaisseaux directement en Amérique; mais la course est trop longue & les hasards trop grands, ce qui rend les profits médiocres.

On trouve à Venise beaucoup de vins de Chypre, de Marasquin de Corfou (qui est une cérise noire distillée) & autres denrées du Levant.

Le commerce de Venise en terre ferme consiste en ris du Veronois & du Vicentin, en soie, en toiles, en armes du Brescian, &c. Les glaces

de l'île de Murano vont partout, il n'y a que celles de France qu'on leur préfère.

Origine & histoire de la République de Venise. L'histoire ne parle pas des îles qui ont formé la ville de Venise avant le commencement du cinquième siècle ; on voit que les Magistrats de Padoue peuplèrent l'île de *Rialto* & lui accordèrent des privilèges l'an 421 ; c'est l'année à laquelle on rapporte la première fondation de Venise. Mais ce fut principalement l'invasion d'Alboin, Roi des Lombards, l'an 568, qui occasionna la grande population de ces îles ; au premier bruit de cette irruption, le Patriarche d'Aquilée avec une partie de ses ecclésiastiques & les principaux citoyens de la ville se réfugièrent dans l'île de *Grado* ; beaucoup d'autres abandonnèrent la Vénétie & la Sigurie pour se réfugier dans les îles qui étoient au-delà de l'embouchure du Pô ; & la réunion de ces îles forma la ville qui a pris ensuite le nom de Venise. La suite des cent dix-huit Doges de Venise que l'on compte jusqu'à présent, commence à l'année 697 où *Paolo Lucio Anafesto* fut élu par les 72 îles qui forment aujourd'hui les 72 paroisses de la ville. Pepin le Bref, Roi de France, que le Pape Erienne avoit attiré en Italie pour s'opposer aussi aux progrès des Lombards, fut le premier qui remit aux Vénitiens le tribut qu'ils avoient coutume de payer ; il donna une nouvelle forme & une nouvelle consistance à leur état naissant, & il fut le premier qui donna le nom de *Venetia* à la réunion de *Rialto* & des îles voisines vers l'an 760.

Les Empereurs d'Occident & d'Orient, Charlemagne & Nicéphore, ayant eu de longues contes-

tations sur les limites de leurs Empires vers l'an 800, les Vénitiens qui se trouvoient à peu près sur les confins en profitèrent pour maintenir leur liberté, & commencèrent à devenir plus indépendans que jamais. Leur situation au milieu des eaux les rendit essentiellement navigateurs & commerçans : tout le monde connoît la puissance étonnante à laquelle parvint la République de Venise, par le commerce & par les armes, surtout au temps de la première croisade, & avant que le commerce des Indes fût ouvert aux Espagnols par le Cap de Bonne Espérance. Les Vénitiens possédèrent long-temps le Royaume de Chypre, la Morée, l'île de Candie, une partie de l'Archipel, ils furent même quelque temps les maîtres de Constantinople en 1206, de Naples, de la Sicile & d'une grande partie de l'Italie ; ils défirent souvent les Sarrasins, les Grecs, les Pisans, les Génois, les Anglois, les Ducs de Milan & les Turcs ; mais la diminution du commerce entraîna celle de la marine & de la puissance des Vénitiens ; les Turcs, dont les forces ne cessèrent d'augmenter, attaquèrent cette République de toutes parts & à tant de reprises différentes, qu'ils lui enlevèrent enfin Candie en 1669 & la Morée en 1715. La paix de Passarowitz qui fut faite en 1718 entre le Sultan Achmet, l'Empire & la République de Venise, peu favorable aux Vénitiens, leur a du moins assuré la tranquillité dont ils ont toujours joui jusqu'à présent.

Les époques les plus mémorables dans l'histoire de Venise, sont celles des années 1247, 1508 & 1618.

C'est à l'année 1247 qu'on rapporte l'établissement de l'aristocra-

rie vénitienne dans l'état où elle subsiste actuellement; l'autorité du Doge fut anéantie, & le Grand Conseil fut donné à un nombre de citoyens & à leurs descendans par exclusion à tous autres, & la même forme de gouvernement s'est soutenue jusqu'à ce jour.

La ligue de Cambrai formée en 1508 fut l'époque des plus grands revers que cette République ait éprouvés; Jules II, qui en fut le principal auteur, avoit résolu de recouvrer des villes qu'il regardoit comme étant de l'ancien patrimoine de l'Eglise, telles que Ravenne, Faenza, Cervia; il suscita l'Empereur Maximilien qui vouloit avoir Padoue, Veronne, Vicence, Aquilée & le Frioul, & le Roi de France qui prétendoit Crémone, Bresse & Bergame. Le Roi de Naples redemandoit Brindes, Trano, Otrante & d'autres villes de la Pouille; le Duc de Savoie avoit des prétentions sur le Royaume de Chypre & le Duc de Ferrare sur Mantoue; tous ces Princes fondirent à la fois sur les Etats de la République; la bataille d'Agnadel où de Ghiaradada qu'Alviano perdit en 1509, & ensuite celle de Vicence, fit perdre aux Vénitiens tous leurs Etats de terre ferme; on crut voir un instant la ruine entière de cette République; mais les ressources de sa marine, de ses richesses & de la valeur de ses habitans & plusieurs circonstances heureuses la sauvèrent l'année suivante.

L'année 1618 est fameuse dans l'histoire par la conjuration des Espagnols, contre la République de Venise, dont l'Abbé de Saint-Réal donna une histoire intéressante en 1674. Le Marquis de Bedemar étoit depuis 1607 Ambassadeur d'Espa-

gne à Venise; les Espagnols étoient mécontents de l'accommodement de Paul V avec la République; l'Ambassadeur entreprit d'y faire descendre l'armée navale d'Espagne & d'occuper les postes principaux de la ville, comme la place Saint Marc & l'arsenal; après avoir fait mettre le feu dans les endroits qu'il étoit le plus important de secourir, on devoit s'emparer de toutes les barques qu'on trouveroit au pont de Rialto pour aller quérir des troupes au lazaret; mais Jaffier dévoré de ses remords, découvrit la conspiration après la cérémonie des noces de la mer; on lui promit la vie & celle de ses complices, mais on ne lui tint pas parole; il voulut se retirer, il fut pris & noyé comme la plupart des conjurés.

Bien des personnes ont cru que cette conspiration n'avoit rien de réel, & qu'elle avoit été supposée par des Vénitiens qui vouloient se défaire du Comte de Bedemar.

La domination de la République de Venise s'étend d'Orient en Occident sur un espace d'environ cent lieues, à compter depuis l'extrémité du Bergamasque & les confins du Milanéz, jusqu'à l'extrémité de l'Istrie qui est à la partie orientale de la mer Adriatique; mais la largeur moyenne de l'Etat de Venise n'est guère que de vingt-cinq lieues du nord au sud; on estime dans l'Etat de Venise environ deux millions d'habitans.

L'île de Corfou est la partie la plus éloignée des Etats de Venise, elle est à l'entrée du golfe Adriatique, dont elle est comme la clef & dont elle fait la principale sûreté contre les Turcs.

VÉNITIEN, ENNE; adjectif & substantif. Qui appartient à Venise, qui

qui est de Venise. *La flotte vénitienne. Les troupes vénitienes. Un Soldat vénitien. Il a épousé une Vénitienne.*

VÉNIUS, (Othon) Peintre de Leyde, naquit en 1556. Il fut envoyé à Rome avec des lettres de recommandation qui le firent bien accueillir. Il travailla quelque temps dans cette ville sous Frédéric Zuccharo, & consulta l'antique & les tableaux des excellens Peintres modernes, pendant sept ans qu'il demeura en Italie, où il fit plusieurs beaux ouvrages. L'Empereur, le Duc de Bavière & l'Electeur de Cologne occupèrent ensuite tour à tour son pinceau. Venius s'étant retiré à Anvers, orna les églises de cette ville de plusieurs magnifiques tableaux; enfin ce Peintre fut appelé par l'Archiduc Albert à Bruxelles, & nommé Intendant de la Monnoie. Louis XIII, Roi de France, voulut l'avoir à son service; mais l'amour de son pays lui fit refuser les offres de ce Monarque. Venius avoit une grande intelligence du clair obscur; il mettoit beaucoup de correction dans son dessin, il jetoit bien ses draperies; ses figures ont une belle expression, il est gracieux dans ses airs de tête; enfin l'on remarque dans ses tableaux une veine facile & abondante, réglée par un jugement sain & éclairé. On estime singulièrement son triomphe de Bacchus & la cène qu'il peignit pour la Cathédrale d'Anvers. Venius mourut en 1622, laissant deux filles qui ont aussi excellé dans la peinture. Il a illustré sa plume aussi bien que son pinceau par divers écrits qu'il a enrichis de figures & de portraits de son dessin. Ces ouvrages sont, 1°. *Bellum Batavicum cum Romanis, ex Cornelio Tacito.* 2°. *Historia Hispaniarum Infantum,* Tome XXIX.

cum Iconibus. 3°. *Conclusiones Physica & Theologica, notis & figuris disposita.* 4°. *Horatii Flacci emblemata, cum notis.* 5°. *Vita Sancti Thomae aquinatis triginta duo imaginibus illustrata.* 6°. *Amoris divini emblemata.*

VENLO; ville forte des Provinces-unies, dans la Gueldre, sur la Meuse, à six lieues, nord-est, de Ruremonde. C'étoit autrefois une ville anstéatique; mais ayant pris parti contre Charles V, il la prit en 1543. Les Confédérés la prirent à l'Espagne en 1568. Le Duc de Parme la reprit en 1586. Le Prince Maurice fut contraint d'en lever le siège en 1606; mais le Prince d'Orange la reprit en 1632. Le Cardinal Infant l'ayant reprise en 1637, elle resta au pouvoir de l'Espagne jusqu'en 1702, que l'armée des alliés la prit pour les Etats Généraux. Ce fut dans cette ville que se fit le premier essai des bombes.

VENOSA, ou **VENUSÆ**; ville épiscopale d'Italie au Royaume de Naples, dans la Basilicate, au pied de l'Apennin, & à cinq lieues nord-ouest, d'Acérenza.

VENSYSSEL, ou **VENSUSSEL**; ville de Dannemarck, chef-lieu d'une Préfecture de même nom dans le Sud-Jutland, sur la Rya, à sept lieues, nord-ouest, d'Albourg.

VENT; substantif masculin. *Ventus.* Air poussé d'un lieu à un autre avec plus ou moins de violence.

Rien ne paroît plus irrégulier & plus variable que la force & la direction des vents dans nos climats; mais il y a des pays où cette irrégularité n'est pas si grande, & d'autres où le vent souffle constamment dans la même direction & presque avec la même force.

Quoique les mouv. mens de l'air
K k

dépendent d'un grand nombre de causes, il y en a cependant de principales dont on peut estimer les effets; mais il est difficile de juger des modifications que d'autres causes secondaires peuvent y apporter. La plus puissante de toutes ces causes est la chaleur du soleil, laquelle produit successivement une raréfaction considérable dans les différentes parties de l'atmosphère, ce qui fait le vent d'est qui souffle constamment entre les tropiques où la raréfaction est la plus grande.

La force d'attraction du soleil & même celle de la lune sur l'atmosphère, sont des causes dont l'effet est insensible en comparaison de celle dont nous venons de parler. Il est vrai que cette force produit dans l'air un mouvement semblable à celui du flux & du reflux dans la mer; mais ce mouvement n'est rien en comparaison des agitations de l'air qui sont produites par la raréfaction; car il ne faut pas croire que l'air, parcequ'il a du ressort, & qu'il est huit cent fois plus léger que l'eau, doive recevoir par l'action de la lune un mouvement de flux fort considérable; pour peu qu'on y réfléchisse, on verra que ce mouvement n'est guère plus considérable que celui du flux & du reflux des eaux de la mer; car la distance à la lune étant supposée la même, une mer d'eau ou d'air ou de telle matière fluide qu'on voudra imaginer, aura à-peu-près le même mouvement, parce que la force qui produit ce mouvement pénètre la matière & est proportionnelle à sa quantité; ainsi une mer d'eau, d'air ou de vis argent s'éleveroit à-peu-près à la même hauteur par l'action du soleil & de la lune, & dès-lors on voit que le mouvement que l'at-

traction des astres peut causer dans l'atmosphère, n'est pas assez considérable pour produire une grande agitation; & quoiqu'elle doive causer un léger mouvement de l'air d'orient en occident, ce mouvement est tout-à-fait insensible en comparaison de celui que la chaleur du soleil doit produire en rarefiant l'air; & comme la raréfaction sera toujours plus grande dans les endroits où le soleil est au zénith, il est clair que le courant d'air doit suivre le soleil, & former un vent constant & général d'orient en occident: ce vent souffle continuellement sur la mer dans la Zone Torride, & dans la plupart des endroits de la terre entre les Tropiques; c'est le même vent que nous sentons au lever du soleil, & en général les vents d'est sont bien plus fréquens & bien plus impétueux que les vents d'ouest; ce vent général d'orient en occident s'étend même au-delà des Tropiques, & il souffle si constamment dans la mer Pacifique, que les navires qui vont d'Acapulco aux Philippines, font cette route qui est de plus de 2700 lieues sans aucun risque, & pour ainsi dire sans avoir besoin d'être dirigés; il en est de même de la mer Atlantique entre l'Afrique & le Brésil, ce vent général y souffle constamment; il se fait sentir aussi entre les Philippines & l'Afrique, mais d'une manière moins constante, à cause des îles & des différents obstacles qu'on rencontre dans cette mer; car il souffle pendant les mois de Janvier, Février, Mars & Avril entre la côte de Mozambique & l'Inde; mais pendant les autres mois il cède à d'autres vents; & quoique ce vent d'est soit moins sensible sur les côtes qu'en

pleine mer, & encore moins dans le milieu des continens que sur les côtes de la mer; cependant il y a des lieux où il souffle presque continuellement, comme sur les côtes orientales du Brésil, sur les côtes de Loango en Afrique, &c.

Ce vent d'est qui souffle continuellement sous la ligne, fait que lorsqu'on part d'Europe pour aller en Amérique, on dirige le cours du vaisseau du nord au sud dans la direction des côtes d'Espagne & d'Afrique jusqu'à vingt degrés en deçà de la ligne, où l'on trouve ce vent d'est qui vous porte directement sur les côtes d'Amérique; & de même dans la mer Pacifique on fait en deux mois le voyage de Callao ou d'Acapulco aux Philippines à la faveur de ce vent d'est qui est continuel; mais le retour des Philippines à Acapulco est plus long & plus difficile. À vingt-huit ou trente degrés de ce côté-ci de la ligne, on trouve des vents d'ouest assez constants, & c'est pour cela que les vaisseaux qui reviennent des Indes occidentales en Europe, ne prennent pas la même route pour aller & pour revenir; ceux qui viennent de la nouvelle Espagne font voile le long des côtes & vers le nord jusqu'à ce qu'ils arrivent à la Havane, dans l'île de Cuba, & de-là ils gagnent du côté du nord pour trouver les vents d'ouest qui les amènent aux Açores & ensuite en Espagne; de même dans la mer du sud ceux qui reviennent des Philippines ou de la Chine au Pérou ou au Mexique, gagnent le nord jusqu'à la hauteur du Japon, & naviguent sous ce parallèle jusqu'à une certaine distance de la Californie, d'où en suivant la côte de la nouvelle Espagne, ils arrivent à Acapulco. Au reste

ces vents d'est ne soufflent pas tous jours du même point; mais en général ils sont au sud-est depuis le mois d'Avril jusqu'au mois de Novembre, & ils sont au nord-est depuis Novembre jusqu'en Avril.

Le vent d'est contribue par son action à augmenter le mouvement général de la mer d'orient en occident; il produit aussi des courans qui sont constants & qui ont leur direction, les uns de l'est à l'ouest, les autres de l'est au sud-ouest ou au nord-ouest, suivant la direction des éminences & des chaînes de montagnes qui sont au fond de la mer, dont les vallées ou les intervalles qui les séparent servent de canaux à ces courans; de même les vents alternatifs qui soufflent tantôt de l'est & tantôt de l'ouest, produisent aussi des courans qui changent de direction en même temps que les vents en changeant aussi.

Les vents qui soufflent constamment pendant quelques mois, sont ordinairement suivis de vents contraires, & les navigateurs sont obligés d'attendre celui qui leur est favorable; lorsque ces vents viennent à changer, il y a plusieurs jours & quelquefois un mois où deux de calme ou de tempêtes dangereuses.

Ces vents généraux causés par la raréfaction de l'atmosphère se combinent différemment par différentes causes dans différens climats; dans la partie de la mer Atlantique, qui est sous la Zone tempérée, le vent du nord souffle presque constamment pendant les mois d'Octobre, Novembre, Décembre & Janvier; c'est pour cela que ces mois sont les plus favorables pour s'embarquer lorsqu'on veut aller de l'Europe aux Indes, afin de passer

la ligne à la faveur de ces vents, & l'on fait par expérience, que les vaisseaux qui partent au mois de Mars d'Europe n'arrivent quelquefois pas plutôt au Brésil que ceux qui partent au mois d'Octobre suivant. Le vent de nord regne presque continuellement pendant l'hiver dans la nouvelle Zemble & dans les autres côtes septentrionales : le vent de nord souffle pendant le mois de Juillet au Cap-Verd, c'est alors le temps des pluies, ou l'hiver de ces climats : au Cap de Bonne-Espérance le vent de nord-ouest souffle pendant le mois de Septembre. A Patna dans l'Inde, ce même vent de nord-ouest souffle pendant les mois de Novembre, Décembre & Janvier, & il produit de grandes pluies ; mais les vents d'est soufflent pendant les neuf autres mois. Dans l'Océan indien, entre l'Afrique & l'Inde, & jusqu'aux îles Moluques, les vents moussons règnent d'Orient en Occident depuis Janvier jusqu'au commencement de Juin, & les vents d'Occident commencent aux mois d'Août & de Septembre, & pendant l'intervalle de Juin & de Juillet il y a de très-grandes tempêtes, ordinairement par des vents de nord ; mais sur les côtes les vents varient davantage qu'en pleine mer.

Dans le royaume de Gazarate & sur les côtes de la mer voisine, les vents de nord soufflent depuis le mois de Mars jusqu'au mois de Septembre, & pendant les autres mois de l'année il regne presque toujours des vents du midi. Les Hollandois pour revenir de Java, partent ordinairement aux mois de Janvier & de Février par un vent d'est qui se fait sentir jusqu'à dix-huit degrés de latitude australe,

& ensuite ils trouvent des vents de midi qui les portent jusqu'à Sainte-Hélène.

Il y a des vents réglés qui sont produits par la fonte des neiges ; les anciens Grecs les ont observés. Pendant l'été les vents de nord-ouest, & pendant l'hiver ceux de sud-est se font sentir en Grèce, dans la Thrace, dans la Macédoine, dans la mer Egée, & jusqu'en Égypte & en Afrique ; on remarque des vents de même espèce dans le Congo, à Guzarate, à l'extrémité de l'Afrique, qui sont tous produits par la fonte des neiges. Le flux & le reflux de la mer produisent aussi des vents réglés qui ne durent que quelques heures, & dans plusieurs endroits on remarque des vents qui viennent de terre pendant la nuit, & de la mer pendant le jour, comme sur les côtes de la nouvelle Espagne, sur celles de Congo, à la Havane, &c.

Les vents de nord sont assez réglés dans les climats des cercles polaires ; mais plus on approche de l'équateur, plus ces vents de nord sont foibles, ce qui est commun aux deux pôles.

Dans l'océan Atlantique & Éthiopique, il y a un vent d'est général entre les tropiques, qui dure toute l'année sans aucune variation considérable, à l'exception de quelques petits endroits où il change suivant les circonstances & la position des côtes ; 1°. auprès de la côte d'Afrique, aussi-tôt que vous avez passé les îles Canaries, vous êtes sûr de trouver un vent frais de nord-est à environ 28 degrés de latitude nord, ce vent passe rarement le nord-est ou le nord-nord-est, & il vous accompagne jusqu'à 10 degrés latitude nord, à environ 100 lieues de la côte de Guinée, où l'on trouve au quatrième

degré de latitude nord les calmes & les tornados. 2^o. Ceux qui vont aux îles Caribes, trouvent en approchant de l'Amérique, que ce même vent de nord-est tourne de plus en plus à l'est, à mesure qu'on approche davantage. 3^o. Les limites de ces vents variables dans cet océan sont plus grandes sur les côtes d'Amérique que sur celles d'Afrique. Il y a dans cet océan un endroit où les vents de sud & de sud-ouest sont continuels; savoir tout le long de la côte de Guinée, dans un espace d'environ 500 lieues, depuis Sierra Leona, jusqu'à l'île de S. Thomas; l'endroit le plus étroit de cette mer est depuis la Guinée jusqu'au Brésil, où il n'y a qu'environ 500 lieues. Cependant les vaisseaux qui partent de la Guinée, ne dirigent pas leur cours droit au Brésil, mais ils descendent du côté du sud, sur-tout lorsqu'ils partent aux mois de Juillet & d'Août, à cause des vents de sud est qui règnent dans ce temps.

Dans la mer Méditerranée, le vent souffle de la terre vers la mer au coucher du Soleil, & au contraire de la mer vers la terre au lever, en sorte que le matin c'est un vent du levant, & le soir c'est un vent du couchant; le vent du midi qui est pluvieux, & qui souffle ordinairement à Paris, en Bourgogne & en Champagne au commencement de Novembre, & qui cède à une bise douce & tempérée, produit le beau temps, qu'on appelle vulgairement l'éte de S. Martin.

Le Docteur Lister, d'ailleurs bon Observateur, prétend que le vent d'est général qui se fait sentir entre les tropiques pendant toute l'année, n'est produit que par la respiration de la plante appelée *Lentille de mer*, qui est extrêmement abondante dans

ces climats, & que la différence des vents sur la terre ne vient que de la différente disposition des arbres & des forêts, & il donne très-sérieusement cette ridicule imagination pour cause des vents, en disant qu'à l'heure de midi le vent est plus fort, parce que les plantes ont plus chaud, & respirent l'air plus souvent, & qu'il souffle d'Orient en Occident, parce que toutes les plantes font un peu le tournesol, & respirent toujours du côté du Soleil.

D'autres Auteurs dont les vues étoient plus saines, ont donné pour cause de ce vent constant le mouvement de la terre sur son axe, mais cette opinion n'est que spécieuse, & il est facile de faire comprendre aux gens, même les moins initiés en mécanique, que tout fluide qui environneroit la terre, ne pourroit avoir aucun mouvement particulier en vertu de la rotation du globe, que l'atmosphère ne peut avoir d'autres mouvements que celui de cette même rotation, & que tout tournant ensemble & à la fois, ce mouvement de rotation est aussi insensible dans l'atmosphère, qu'il l'est à la surface de la terre.

La principale cause de ce mouvement constant est, comme nous l'avons dit, la chaleur du Soleil. On peut voir sur cela le *Traité de Halley dans les Transactions philosophiques*, & en général toutes les causes qui produiront dans l'air une raréfaction ou une condensation considérable, produiront des vents, dont les directions seront toujours directes ou opposées aux lieux où sera la plus grande raréfaction, ou la plus grande condensation.

La pression des nuages, les exhalaisons de la terre, l'inflammation des météores, la résolution des va-

peurs en pluies, &c. sont aussi des causes qui toutes produisent des agitations considérables dans l'atmosphère : chacune de ces causes se combinant de différentes façons, produit des effets différens; il paroît donc qu'on tenteroit vainement de donner une théorie des vents, & qu'il faut se borner à travailler à en faire l'histoire.

Sur la mer, les vents sont plus réguliers que sur la terre, parce que la mer est un espace libre, & dans lequel rien ne s'oppose à la direction du vent; sur la terre au contraire les montagnes, les forêts, les villes, &c. forment des obstacles qui font changer la direction des vents, & qui souvent produisent des vents contraires aux premiers. Ces vents réfléchis par les montagnes, se font sentir dans toutes les Provinces qui en sont voisines, avec une impétuosité souvent aussi grande que celle du vent direct qui les produit; ils sont aussi très-irréguliers, parce que leur direction dépend du contour, de la hauteur & de la situation des montagnes qui les réfléchissent. Les vents de mer soufflent avec plus de force & plus de continuité que les vents de terre, ils sont aussi beaucoup moins variables & durent plus longtemps; dans les vents de terre, quelque violens qu'ils soient, il y a des momens de rémission, & quelquefois des instans de repos; dans ceux de mer le courant d'air est constant & continu sans aucune interruption; la différence de ces effets dépend de la cause que nous venons d'indiquer.

En général sur la mer les vents d'est & ceux qui viennent des pôles, sont plus forts que les vents d'ouest, & que ceux qui viennent de l'équateur; dans les terres au con-

traire les vents d'ouest & de sud sont plus ou moins violens que les vents d'est & de nord, suivant la situation des climats. Au Printemps & en Automne, les vents sont plus violens qu'en été ou en hiver, tant sur mer que sur terre. On peut en donner plusieurs raisons. 1°. Le Printemps & l'Automne sont les saisons des plus grandes marées, & par conséquent les vents que ces marées produisent, sont plus violens dans ces deux saisons. 2°. Le mouvement que l'action du Soleil & de la Lune produit dans l'air, c'est-à-dire, le flux & reflux de l'atmosphère est aussi plus grand dans la saison des équinoxes. 3°. La fonte des neiges au Printemps, & la résolution des vapeurs que le Soleil a élevées pendant l'été, qui retombent en pluies abondantes pendant l'Automne, produisent, ou du moins augmentent les vents. 4°. Le passage du chaud au froid, ou du froid au chaud, ne peut se faire sans augmenter & diminuer considérablement le volume de l'air, ce qui seul doit produire de très-grands vents.

On remarque souvent dans l'air des courans contraires, on voit des nuages qui se meuvent dans une direction, & d'autres nuages plus élevés ou plus bas que les premiers qui se meuvent dans une direction contraire; mais cette contrariété de mouvement ne dure pas long-temps, & n'est ordinairement produite que par la résistance de quelques nuages à l'action du vent, & par la répulsion du vent direct qui règne seul dès que l'obstacle est dissipé.

Les vents sont plus violens dans les lieux élevés que dans les plaines; & plus on monte dans les hautes montagnes, plus la force du vent augmente, jusqu'à ce qu'on soit

arrivé à la hauteur ordinaire des nuages, c'est-à-dire, à environ un quart ou un tiers de lieue de hauteur perpendiculaire. Au delà de cette hauteur, le ciel est ordinairement serein, au moins pendant l'été, & le vent diminue; on prétend même qu'il est tout-à-fait insensible au sommet des plus hautes montagnes; cependant la plupart de ces sommets, & même les plus élevés, étant couverts de glaces & de neiges, il est naturel de penser que cette région de l'air est agitée par les vents dans le temps de la chute de ces neiges, ainsi ce ne peut être que pendant l'été que les vents ne s'y font pas sentir; ne pourroit-on pas dire qu'en été les vapeurs légères qui s'élèvent au sommet de ces montagnes, retombent en rosée, au lieu qu'en hiver elles se condensent, se gèlent, retombent en neige ou en glace, ce qui peut produire en hiver des vents au-dessus de ces montagnes, quoiqu'il n'y en ait point en été.

Un courant d'air augmente de vitesse comme un courant d'eau lorsque l'espace de son passage se rétrécit; le même vent, qui ne se fait sentir que médiocrement dans une plaine large & découverte, devient violent en passant par une gorge de montagne, ou seulement entre deux bâtimens élevés, & le point de la plus violente action du vent est au-dessus de ces mêmes bâtimens ou de la gorge de la montagne; l'air étant comprimé par la résistance de ces obstacles, a plus de masse, plus de densité, & la même vitesse subsistant, l'effort ou le coup du vent, le *momentum*, en devient beaucoup plus fort. C'est ce qui fait qu'auprès d'une Église ou d'une tour les vents semblent être

beaucoup plus violens qu'ils ne le sont à une certaine distance de ces édifices.

Les vents particuliers soit qu'ils soient directs ou réfléchis, sont plus violens que les vents généraux. L'action interrompue des vents de terre dépend de cette compression de l'air, qui rend chaque bouffée beaucoup plus violente qu'elle ne le seroit si le vent souffloit uniformément; quelque fort que soit un vent continu, il ne causera jamais les désastres que produit la fureur de ces vents qui soufflent, pour ainsi dire, par accès.

Tous les continens terrestres sont sujets à des vents variables qui produisent souvent des effets singuliers; dans le royaume de Kachemire, qui est environné des montagnes du Caucase, on éprouve à la montagne *Pire Penjale* des changemens soudains; on passe, pour ainsi dire, de l'été à l'hiver en moins d'une heure; il y regne deux vents directement opposés, l'un du nord, & l'autre du midi, que, selon Bernier, on sent successivement en moins de deux cens pas de distance. La position de cette montagne doit être singulière & mériteroit d'être observée. Dans la presqu'île de l'Inde qui est traversée du nord au sud par les montagnes de Gate, on a l'hiver d'un côté de ces montagnes, & l'été de l'autre côté dans le même temps, ensorte que sur la côte de Coromandel l'air est serein, tranquille & fort chaud, tandis qu'à celle de Malabar quoique sous la même latitude, les pluies, les orages, les tempêtes rendent l'air aussi froid qu'il peut l'être dans ce climat, & au contraire lorsqu'on a l'été à Malabar, on a l'hiver à Coromandel. Cette même différence

se trouve des deux côtés du Cap de Rofalgate en Arabie; dans la partie de la mer qui est au nord du Cap, il regne une grande tranquillité, tandis que dans la partie qui est au sud on éprouve de violentes tempêtes. Il en est encore de même dans l'île de Ceylan; l'hiver & les grands vents se font sentir dans la partie septentrionale de l'île, tandis que dans les parties méridionales il fait un très-beau temps d'été, & au contraire quand la partie septentrionale jouit de la douceur de l'été, la partie méridionale à son tour est plongée dans un air sombre, orageux & pluvieux. Cela arrive non seulement dans plusieurs endroits du continent des Indes, mais aussi dans plusieurs îles, par exemple, à Céram qui est une longue île dans le voisinage d'Amboine, on a l'hiver dans la partie septentrionale de l'île, & l'été en même temps dans la partie méridionale, & l'intervalle qui sépare les deux saisons n'est pas de trois ou quatre lieues.

En Egypte il regne souvent pendant l'été des vents du midi qui sont si chauds qu'ils empêchent la respiration, ils élèvent une si grande quantité de sable, qu'il semble que le Ciel est couvert de nuages épais; ce sable est si fin & il est chassé avec tant de violence, qu'il pénètre partout, & même dans les coffres les mieux fermés: lorsque ces vents durent plusieurs jours, ils causent des maladies épidémiques, & souvent elles sont suivies d'une grande mortalité.

Il s'élève souvent pendant l'été le long du golfe Persique, un vent très-dangereux que les habitans appellent *Samyel*, & qui est encore plus chaud & plus terrible que ce-

lui d'Egypte dont nous venons de parler; ce vent est suffocant & mortel, son action est presque semblable à celle d'un tourbillon de vapeur enflammée, & l'on ne peut en éviter les effets lorsqu'on s'y trouve malheureusement enveloppé. Il s'élève aussi sur la mer Rouge, en été, & sur les terres de l'Arabie, un vent de même espèce qui suffoque les hommes & les animaux, & qui transporte une si grande quantité de sable, que bien des gens prétendent que cette mer se trouvera comblée avec le temps par l'entassement successif des sables qui y tombent. Il y a souvent de ces nuées de sable en Arabie, qui obscurcissent l'air, & qui forment des tourbillons dangereux. A la Vera-Cruz lorsque le vent de nord souffle, les maisons de la ville sont presque enterrées sous le sable qu'un vent pareil amène; il s'élève aussi des vents chauds en été à Négapatan dans la presqu'île de l'Inde, aussi bien qu'à Pétapouli & à Musulipatan; ces vents brûlans qui font périr les hommes, ne sont heureusement pas de longue durée, mais ils sont violens, & plus ils ont de vitesse & plus ils sont brûlans, au lieu que tous les autres vents rafraichissent d'autant plus qu'ils ont plus de vitesse; cette différence ne vient que du degré de chaleur de l'air: tant que la chaleur de l'air est moindre que celle du corps des animaux, le mouvement de l'air est rafraichissant, mais si la chaleur de l'air est plus grande que celle du corps, alors le mouvement de l'air ne peut qu'échauffer & brûler.

On appelle *vents souterrains*, les vents qui se forment dans les concavités de la terre; & *vents coulis*, le vent qui passe par de petites ouvertures.

On

On appelle en termes de jardinage, *arbres en plein vent*, les arbres fruitiers de haute tige, qui ne sont point plantés en espalier : & l'on dit familièrement, *être logé aux quatre vents* ; pour dire, être logé dans une maison mal fermée.

On dit d'un homme, d'un cheval, &c. qui est fort vite, fort léger à la course, qu'il va comme le vent, qu'il va plus vite que le vent ; & d'un oiseau qui vole avec une grande rapidité, qu'il fend le vent.

On dit d'un vaisseau qui n'est point gouverné, qu'il flotte au gré du vent, à la merci du vent. Et l'on dit, que des cheveux flottent au gré du vent ; pour dire, qu'ils flottent sur les épaules.

On dit proverbialement, regarder de quel côté vient le vent ; pour dire, s'amuser à regarder dehors sans aucun dessein, & comme un homme oisif. On s'en sert aussi pour dire, observer le cours des affaires & les diverses conjonctures, pour régler sa conduite, suivant ce que l'on découvre. Et l'on dit, jeter la plume au vent ; pour dire, prendre sa résolution au hasard.

On dit proverbialement, petite pluie abat grand vent ; pour dire, qu'une petite pluie fait ordinairement cesser un grand vent. Et figurément, pour dire, qu'un peu de douceur apaise souvent un grand emportement.

On dit en parlant de promesses auxquelles l'on n'ajoute point de foi, & de menaces dont on ne se soucie point, autant en emporte le vent.

On dit figurément d'un esprit léger, que c'est une girouette qui tourne à tout vent, au moindre vent.

On dit proverbialement, à brebis conduite, Dieu mesure le vent ; pour

Tome XXIX.

dire, que Dieu par sa bonté ne permet pas qu'il nous arrive plus de maux que nous n'en pouvons supporter.

On dit en termes de Marine, avoir vent arrière ; pour dire, avoir vent qui porte directement où l'on veut aller. Et dans un sens contraire, avoir vent de bout ; pour dire, avoir un vent directement opposé à la route que l'on veut faire.

On ne dit plus guère au propre dans la marine, avoir vent en poupe ; mais il se dit figurément pour signifier être heureux, & trouver toutes sortes de facilités dans les choses que l'on entreprend.

On dit en termes de Marine, pincer le vent, tenir le vent, &c., aller au plus près du vent, ou seulement, aller au plus près ; pour dire, disposer ses voiles de telle sorte, que le vaisseau aille le plus près qu'il est possible de la ligne sur laquelle le vent souffle, en remontant vers le côté d'où il souffle.

On dit en termes de Marine, avoir le vent sur un vaisseau, avoir le dessus du vent, gagner le vent, le dessus du vent à un vaisseau ; pour dire, se trouver, ou se mettre entre le lieu d'où le vent souffle, & le vaisseau dont il s'agit ; ce qui se dit aussi d'une île. On dit de même, cette île étoit au vent de nous ; pour dire, elle étoit entre nous & l'endroit d'où souffloit le vent ; & cette île nous restoit sous le vent ; pour dire, nous étions entre cette île & l'endroit d'où le vent souffloit.

On dit figurément, avoir le dessus du vent ; pour dire, avoir l'avantage sur quelqu'un. Et l'on dit, être au-dessus du vent ; pour dire, être en état de ne rien craindre. Cette dernière façon de parler n'est point

L 1

en usage au propre dans la Marine.

On appelle en termes de Marine, *vent fait*, un vent qui ne varie plus, & qui paroît devoir durer.

On appelle *vents alifés*, des vents faits & réglés que l'on trouve presque toujours en certains parages entre les deux tropiques, & qui sont d'un très-grand secours pour les voyages de l'Amérique ou des Indes Orientales: c'est pourquoi les Navigateurs se détournent de leur droite route pour aller chercher ces vents: & dans ce sens l'on dit, *nous jugâmes à propos de changer notre route, pour aller chercher les vents alifés.*

On appelle *vent frais*, un vent médiocrement fort & commode pour faire la route. On dit dans le même sens, *un bon frais, un bon petit frais*, sans ajouter *vent*. On appelle dans un sens contraire, *vent forcé*, un vent violent & plus fort qu'il n'est besoin pour faire la route.

En parlant d'un vaisseau qui veut entrer dans une rivière, dans quelque détroit où la marée se fait sentir, se trouve avoir en même temps le vent & la marée favorables pour la route qu'il fait, on dit *qu'il a vent & marée*: & dans un sens contraire on dit, *qu'il va contre vent & marée*, lorsqu'en effet la marée & le vent se trouvent contraires à la route qu'il veut faire; auquel cas il ne sauroit aller qu'avec des rames.

On dit figurément, *qu'un homme va contre vent & marée*; pour dire, qu'il trouve toutes choses contraires, & qu'il ne laisse pas de persister dans son entreprise.

On dit proverbialement, *selon le vent, la voile*; pour dire, qu'il faut

disposer ses voiles de telle manière, que quelque vent qui souffle, on fasse le chemin le plus convenable qu'il est possible, pour arriver au lieu où l'on va; & figurément, pour dire, qu'il faut se conduire avec assez d'adresse, pour que les difficultés nous empêchent le moins qu'il est possible de parvenir à notre but.

On dit aussi, *aller selon le vent*; pour dire, régler la navigation sur le vent. *Aller tout d'un vent, d'un même vent*; pour dire, faire sa route avec un seul vent; ce qui se fait, lorsque la navigation qu'on a à faire est droite, & qu'on n'a besoin que d'un seul vent pour la faire. *On va d'un même vent à deux endroits opposés. On va de tout vent à un même endroit.* Et l'on dit figurément, *aller selon le vent*, pour dire, s'accommoder au temps.

On dit en termes de Chasse, *chasser au vent, aller dans le vent*; pour dire, aller contre le vent.

On dit communément, *porter au vent, porter le nez au vent*; pour dire, porter la tête fort haute sans la ramener; ce qui se dit proprement des chevaux cravates, & par similitude, des hommes qui portent la tête de la même sorte.

En termes de Fauconnerie, on dit, que l'*oiseau chevauche le vent*, *qu'il tient le bec au vent*; pour dire, qu'il résiste au vent sans tourner la queue.

VENTS, en termes de Mythologie.

Les vents nuisibles étoient, selon Hésiode, les fils des géans Thyphéus, Astréus & Persée; mais les vents favorables, savoir Notus, Borée & Zéphire étoient enfans des Dieux. Homère & Virgile établissent le séjour des vents aux îles Éoliennes. C'est là, dit le Poète latin, que

dans un antre vaste & profond Éole tient tous les vents enchaînés, tandis que les montagnes qui les renferment retentissent au loin de leurs fureurs; s'ils n'étoient sans cesse retenus, ils confondroient bientôt le ciel & la terre, la mer & tous les élémens.

L'antiquité païenne sacrifioit aux vents pour se les rendre favorables. Hérodote le dit des Perses. Xénophon rapporte dans l'expédition du jeune Cyrus que le vent du nord causant un grand dommage à l'armée, un Devin conseilla de lui sacrifier. On obéit, & le vent cessa. Pausanias raconte qu'on voyoit près de l'Asope une montagne consacrée aux vents, & qu'un Prêtre y faisoit chaque année des sacrifices pour apaiser leurs violences. Les Troyens étant prêts à s'embarquer, Anchise, pour se rendre les vents propices, immole une brebis noire aux vents orageux, & une blanche aux aimables zéphirs. Sénèque assure qu'Auguste étant dans les Gaules dédia un temple au vent Circéus; c'est le vent d'ouest ou quart de-nord-ouest que les Gaulois honoroient particulièrement dans la croyance qu'ils lui devoient la salubrité de l'air. Enfin on a découvert en Italie divers autels consacrés aux vents.

VENT, se prend aussi pour l'air agité par artifice. *Faire du vent avec un éventail, avec un soufflet.* Et en ce sens on dit, *le vent d'un boulet de canon*; pour dire, l'air agité par le passage d'un boulet de canon. *Le vent du boulet le jeta par terre.*

On appelle *instrumens à vent*, les instrumens de musique dont le son est formé par l'air qu'on y introduit, ce qui se dit par opposition aux instrumens à corde où le son est formé

par les diverses vibrations des cordes. *La trompette, le hautbois, la flûte, &c. sont des instrumens à vent.*

VENT, signifie encore l'air retenu dans le corps de l'animal. *Il a des vents. Il a le corps plein de vents. Les légumes occasionnent des vents. Lâcher un vent.*

On dit, *donner vent à un muid de vin*; pour dire, y faire quelque petite ouverture pour en laisser sortir l'air pendant que le vin travaille ou qu'il est en mouvement. *Il faut donner vent à ce tonneau pour l'empêcher de jeter ses fonds.*

On dit aussi, *donner vent au vin*; pour dire, faire une ouverture au muid pour y faire entrer l'air. *Il faut donner vent à ce vin par en haut pour le faire venir.*

VENT, signifie populairement, respiration, souffle, haleine. *Retenir son vent. Reprenez votre vent. Le coup qu'il reçut lui fit perdre vent.*

VENT, en termes de Vénèrie, signifie, l'odeur, le sentiment qu'une bête laisse dans les lieux où elle a été, où elle a passé. *Le cerf est de plus grand vent que le lièvre.*

Il se dit aussi de l'odeur & du sentiment qui vient de toutes sortes de choses. Ainsi on dit, que *le sanglier prend le vent de tous côtés avant de sortir de sa bauge*; pour dire, qu'il flaire de tous côtés: que *le sanglier a eu le vent du gland*; que *les corbeaux ont eu le vent d'une bête morte*; pour dire, que l'odeur en est parvenue jusqu'à eux. On dit figurément & populairement dans le même sens, *avoir vent de quelque chose*; & proverbialement, *n'en avoir ni vent ni nouvelles, ni vent ni voie.*

On dit figurément, *le vent du bureau*; pour signifier, ce que l'on

connoît ou ce qu'on présume des dispositions où sont ceux de qui dépend la décision d'une affaire ou la distribution des grâces. *Avez-vous le vent du bureau pour vous?*

Le vent du bureau est contre eux.

Elle prétend que le vent du bureau lui est favorable.

VENT, se prend quelquefois figurément pour vanité. *Il y a bien du vent dans sa tête.* En ce sens il n'a point de pluriel.

Ce monosyllabe est moyen au singulier & long au pluriel.

VENTAIL; substantif masculin & terme de Blason. Partie inférieure de l'ouverture d'un casque, d'un héaume, qui se joint au nasal quand on la veut fermer.

VENFE; substantif féminin. *Vendizio.* Contrat par lequel une personne cède à une autre quelque chose qui lui appartient, moyennant un certain prix que l'acquéreur en paye au vendeur. Ce contrat est du droit des gens, & l'un des plus anciens qui soit usité.

L'usage des échanges est cependant plus ancien que celui des ventes proprement dites; car avant que l'on connût la monnoie, tout le commerce se faisoit par échange; celui qui avoit du grain en donnoit pour avoir des veaux, moutons, &c. & ainsi du reste. Mais celui qui avoit besoin d'une chose n'ayant pas toujours de son côté quelque chose qui convînt à celui qui pouvoit lui fournir celle qui lui étoit nécessaire, on fit choix d'une matière dont la valeur publique & constante pût servir à faciliter les échanges en la rendant propre à être échangée contre toutes sortes de choses, selon la quantité que l'on mettoit de cette matière, qui est ce qu'on appelle *or & ar-*

gent monnoyé; de sorte qu'il est vrai de dire que l'usage de la monnoie a été inventé pour faire ce que l'on appelle une *vente* proprement dite, c'est-à-dire une vente à prix d'argent.

On comprend pourtant quelquefois sous le terme de vente différentes sortes d'aliénations, telle que le bail à cens ou emphytéotique, le bail à rente, la dation en paiement, &c. Mais communément l'on n'entend par le terme de vente que celle dite & faite à prix d'argent.

Pour former une vente proprement dite, il faut que trois choses se rencontrent, savoir, la chose qui fait l'objet de la vente, qu'il y ait un prix fixé à la chose vendue, & que le consentement des deux Parties intervienne pour former le contrat.

Le prix de la vente est arbitraire à l'égard de l'acheteur; mais il y a un prix réel à l'égard du vendeur, & qui dépend de l'estimation lorsque le vendeur se prétend lésé.

La vente s'accomplit cependant par le seul consentement, quoique la chose vendue ne soit pas encore délivrée ni le prix payé.

Le consentement pour la vente d'une chose mobilière peut se donner verbalement & sans écrit, & tout peut se consommer de la main à la main; mais pour la vente d'un immeuble, il faut que le consentement respectif soit donné par écrit sous seing privé ou devant Notaire.

Toutes personnes en général peuvent vendre & acheter, à moins qu'il n'y ait quelque incapacité particulière qui empêche l'un de vendre ou l'autre d'acheter, comme les mineurs qui ne peuvent vendre leurs immeubles sans nécessité & sans

certaines formalités; les gens de main-morte, qui ne peuvent sans lettres patentes acquérir des immeubles autres que des rentes sur le Roi ou sur le Clergé, les Diocèses, Pays d'États, Villes ou Communautés.

On peut aussi vendre toutes sortes de choses, pourvu qu'elles ne soient pas hors du commerce, comme les choses saintes ou les marchandises prohibées; on peut même vendre une chose incertaine, comme un coup de filer.

Entre les choses corporelles, les unes se vendent en gros & en bloc, d'autres se vendent au nombre, au poids, à la mesure.

Dans toutes les ventes, outre les engagements qui y sont exprimés, il y en a encore d'autres dont les uns sont une suite naturelle de la vente; les autres dérivent de la disposition des lois, coutumes & usages.

Les engagements du vendeur sont de délivrer la chose vendue, quand même le contrat n'en diroit rien; de garder & conserver la chose jusqu'à la délivrance; d'en garantir la jouissance à l'acquéreur; de déclarer les défauts de la chose vendue s'il les connoît, & de la reprendre si elle a des vices & des défauts qui en rendent l'usage inutile ou trop incommode à l'acquéreur, ou d'en diminuer le prix s'il y a lieu, soit que ce défaut soit connu ou non au vendeur.

La délivrance des choses mobilières vendues se fait de la main à la main en les faisant passer du pouvoir du vendeur en celui de l'acheteur, ou par la délivrance des clefs si les choses vendues sont gardées sous clef, ou par la seule volonté du vendeur & de l'acheteur,

soit que la remise ne puisse en effet être faite, ou que l'acheteur eût déjà la chose vendue en sa possession à quelque autre titre, comme d'emprunt ou de dépôt.

La délivrance d'un immeuble vendu se fait par le vendeur en se dépouillant de la possession de cet immeuble, & le laissant à l'acheteur, ou bien en lui remenant les titres s'il y en a, ou les clefs si c'est un lieu clos, ou en menant l'acheteur sur les lieux, ou en les lui montrant & consentant qu'il se mette en possession, ou enfin en se réservant par le vendeur l'usufruit, ou en reconnoissant que s'il possède ce n'est plus que précairement.

Quand le vendeur est véritablement le maître de la chose qu'il vend, l'acheteur au moyen de la délivrance en devient pleinement le maître, avec le droit d'en jouir & disposer en payant le prix ou donnant au vendeur les sûretés qui sont convenues.

Celui qui a acheté de bonne foi de quelqu'un qui n'étoit pas propriétaire, ne le devient pas lui-même, à moins qu'il n'ait acquis la prescription; mais comme possesseur de bonne foi, il fait toujours les fruits siens.

Lorsqu'une même chose est vendue à deux différens acheteurs, le premier à qui elle a été délivrée est préféré, quoique la vente faite à l'autre fût antérieure.

La délivrance doit être faite au temps porté par le contrat, ou s'il n'y a point de temps fixé, elle doit être faite sans délai; & faute de la faire à temps, le vendeur doit indemniser l'acheteur du préjudice qu'il a pu souffrir de ce retardement.

La vente une fois consentie, il

ne dépend plus du vendeur de l'annuler en refusant de faire la délivrance, ni de l'acheteur en refusant de payer le prix; chacun doit remplir ses engagements.

Le premier engagement du vendeur consiste à payer le prix dans le temps, le lieu & les espèces convenues.

Faute de paiement du prix lorsqu'il est exigible, le vendeur peut retenir la chose vendue; il peut même demander la résolution de la vente, & l'acheteur doit les intérêts de ce prix du jour qu'il est en retard de payer.

Le prix de la vente peut porter intérêt ou par convention ou en vertu d'une demande suivie de condamnation, ou par la nature de la chose vendue lorsqu'elle produit des fruits ou autres revenus.

Le contrat de vente est susceptible de toutes sortes de clauses & conditions, soit sur le sort des arrhes si l'acquéreur en donne, soit sur le paiement du prix, soit sur la résolution de la vente. On peut stipuler que le vendeur aura la liberté de reprendre la chose dans un certain temps, qui est ce que l'on appelle *faculté de rachat* ou *rémeré*; on peut aussi stipuler que la vente sera résolue faute de paiement.

Tant que la vente n'est point accomplie, ou que le vendeur est en demeure de délivrer la chose, la perte ou diminution qui survient est à la charge du vendeur; mais la vente étant une fois accomplie, la perte est à la charge de l'acheteur.

Un contrat de vente peut être nul par quelque vice inhérent à la vente, comme, quand on a vendu une chose volée. La vente peut aussi être annullée par l'événement de quelque condition dont

on l'avoit fait dépendre, par la révocation que font les créanciers du vendeur, si elle a été faite en fraude, par le retrait féodal ou lignager, par une faculté de rachat, par un pacte résolutoire, enfin par le consentement mutuel du vendeur & de l'acheteur.

Il est permis au vendeur qui souffre une lésion d'outre moitié, dans la vente d'un immeuble, de faire rescinder la vente.

Pour régler le juste prix, on estime la chose eu égard au temps de la vente; & s'il résulte de l'estimation que la chose a été vendue au-dessous de la moitié de sa valeur, il est au choix de l'acquéreur de payer le supplément du juste prix, ou de souffrir que le vendeur soit restitué contre la vente.

Il peut arriver que l'acheteur soit évincé de la chose vendue ou troublé dans sa possession par quelqu'un qui prétend avoir quelque droit sur la chose; en l'un ou l'autre cas il a son recours de garantie contre le vendeur.

Le vendeur étant obligé de déclarer les défauts de la chose qu'il vend; lorsqu'il ne les a pas déclarés, il y a lieu à la redhibition ou résolution de la vente, si le défaut est tel que l'acheteur n'eût pas acquis s'il en avoit eu connoissance.

Si le défaut n'est pas capable de rompre la vente, il y a seulement lieu à la diminution du prix.

On dit, *mettre, exposer une chose en vente*; pour dire, déclarer, faire savoir qu'on la veut vendre. Et l'on dit, *qu'une chose est en vente*; pour dire, qu'on la vend actuellement à ceux qui veulent l'acheter. *Ce livre est en vente.*

On dit, *qu'une marchandise est de vente, de bonne vente*; pour

dire; qu'elle est de nature à être bien vendue, ou que le temps est propre pour la vendre avantageusement. Et l'on dit, qu'elle est dure à la vente; pour dire, que le débit n'en est pas aisé.

On dit encore, qu'une marchandise est hors de vente; pour dire, qu'elle n'est pas en état d'être vendue. Et que la vente d'une marchandise se passe; pour dire, que le temps de la bien vendre se passe.

VENTE, signifie aussi, la place publique on l'on vend les marchandises. *Les marchands de vin doivent faire porter le tiers de leur vin sur la vente.*

VENTE, se dit aussi des différentes coupes qui se font dans un bois, dans une forêt en des temps réglés.

Les ventes ordinaires de chaque forêt du Roi ont été réglées au Conseil. Les grands Maîtres ne les peuvent augmenter ni diminuer de leur autorité privée, ni les charger d'aucun droit ou servitude, à peine de privation de leurs charges, & de dix mille livres d'amende.

Les arpenteurs ne peuvent comprendre dans les ventes ni plus ni moins de terrain qu'il leur est ordonné par le grand Maître, conformément à l'état arrêté au Conseil, sous quelque prétexte que ce soit, même sous prétexte de rendre la figure plus régulière.

Lorsque les grands Maîtres font la visite des ventes à adjuger, ils doivent désigner aux officiers & arpenteurs les triages où seront assises les ventes de l'année suivante, en dresser leurs procès verbaux, & en laisser autant aux officiers, qui seront tenus de s'y conformer, à peine de 3000 livres d'amende solidaire.

On dit en ce sens, *asseoir les*

ventes; pour dire, marquer le bois qui doit être coupé.

On appelle aussi *vente*, en termes d'eaux & forêts, la partie d'une forêt, d'un bois qui vient d'être coupée. *Acheter du bois dans la vente.* Et dans ce sens on dit, *vider, nettoyer les ventes*; pour dire, enlever le bois qui est coupé.

On appelle *jeunes ventes*, les ventes où le bois coupé commence à revenir, à repousser. *Il n'est pas permis de mener le bétail dans les jeunes ventes.*

VENTES, signifie au pluriel, la redevance due au seigneur du fief pour la vente d'un héritage qui est dans sa censive; & en ce sens il n'est guère d'usage qu'avec le mot de lods. *Payer les lods & ventes.*

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

VENTER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Faire vent. *Il vente continuellement depuis trois jours. Qu'il pleuve ou qu'il vente, peu m'importe.*

Il se construit quelquefois avec le mot de vent, & signifie proprement, souffler, comme dans ces manières de parler proverbiales: *on ne peut pas empêcher le vent de ventier. Quelque vent qu'il vente.*

VENTEROLLES; substantif masculin pluriel & terme de coutume. On appelle ainsi dans quelques lieux un droit seigneurial qui se paye à cause de la vente de terres ou autres héritages, aux seigneurs dont ils relevent.

Quelquefois ce droit tient lieu de lods & ventes; quelquefois aussi c'est un droit particulier qui se paye en sus du quint. La coutume de Senlis, article 236, dit que les

venterolles sont le seizième du montant des ventes.

Dans quelques endroits les quintes & requintes portent le nom de *venterolles*.

VENTEUX, EUSE; adjectif. *Ventofus*. Qui est sujet aux vents. *Plage venteuse*. C'est un pays où l'hiver est fort venteux.

VENTEUX, signifie aussi, qui cause des vents dans le corps. *La plupart des fruits sont venteux. On doit interdire les alimens venteux aux gens délicats. Les fèves sont venteuses.*

On appelle *colique venteuse*, une colique causée par des vents.

La première syllable est moyenne, la seconde longue & la troisième du féminin très-brève.

VENTILATEUR; substantif masculin. Machine d'invention moderne qui sert à renouveler l'air dans un lieu fermé, tel qu'une salle de spectacle, une galerie d'hôpital, une prison, un vaisseau, &c.

Le premier projet d'une semblable machine fut lu dans une assemblée de la Société royale de Londres, au mois de Mai 1741. Au mois de Novembre suivant, M. Trievald, Ingénieur du Roi de Suède, écrivit à M. Mortimer, Secrétaire de la Société royale, qu'il avoit inventé une Machine propre à renouveler l'air des entreponts les plus bas des vaisseaux, & dont la moindre pouvoit en une heure de temps puiser 36172 pieds cubiques d'air.

Cet ouvrage imprimé par ordre du Roi de Suède, & récompensé d'un Privilège exclusif accordé à l'Auteur, porte que la Machine qui en fait le sujet, est également propre à pomper le mauvais air des vaisseaux & des hôpitaux. La même idée est venue à peu près dans le même temps

à deux personnes fort éloignées l'une de l'autre. Le célèbre M. Hales, un des grands Physiciens de ce siècle, & l'un des mieux intentionnés pour le bien public, a inventé un Ventilateur d'un usage presque universel. M. de Mours, Médecin de Paris, en a traduit en François la Description. Paris, in-12 1744.

Le Ventilateur de M. Hales est composé de deux soufflets carrés de planches, qui n'ont point de panneaux mobiles comme les soufflets ordinaires, mais seulement une cloison transversale, que l'Auteur nomme diaphragme, attachée d'un côté par des charnières au milieu de la boîte, à distance égale des deux fonds ou panneaux, & mobile de l'autre, au moyen d'une verge de fer vissée au diaphragme, laquelle verge est attachée à un levier, dont le milieu porte sur un pivot, de manière que lorsqu'un des diaphragmes baisse, l'autre hausse, & ainsi alternativement. A chaque soufflet il y a quatre soupapes tellement disposées, que deux s'ouvrent en dedans, deux en dehors. Deux donnent entrée à l'air, & deux sont destinées à la sortie. Il est aisé de concevoir que celles qui donnent entrée à l'air s'ouvrent en dedans, & les autres en dehors. La partie de chaque soufflet où se trouvent les soupapes qui servent à la sortie de l'air, est enfermée dans une espèce de coffre placé au-devant des soufflets, vis-à-vis de l'endroit ou les endroits où l'on veut introduire l'air nouveau, ce qui se fait par le moyen de tuyaux mobiles adaptés au coffre, qu'on allonge tant qu'on veut, en y ajoutant de nouveaux, & par conséquent que l'on conduit où l'on veut.

Il ne faut être ni Médecin ni Physicien, pour connoître la nécessité de

la bonne constitution de l'air & de son renouvellement. Investis de toutes parts par ce fluide actif & pénétrant, qui s'insinue au dedans de nous-mêmes par différentes voies, & dont le ressort est si nécessaire au jeu de nos poumons, & à la circulation de nos liqueurs, pourrions-nous ne nous pas ressentir de ses altérations? L'humidité, la chaleur, les exhalaisons dont il se charge diminuent son ressort, & la circulation du sang s'en ressent. Rien n'est donc plus avantageux que de trouver le moyen de corriger ces défauts. S'ils sont préjudiciables aux personnes en santé, combien ne sont ils pas nuisibles à celles qui sont malades, & sur-tout dans les hôpitaux? Aussi se sert-on du Ventilateur avec succès dans l'hôpital de Winchester. Pour peu qu'on ait fréquenté les spectacles, on fait les accidens auxquels les Spectateurs sont exposés, lorsque les assemblées y sont nombreuses, soit par rapport à la transpiration qui diminue le ressort de l'air, ou aux lumières qui l'échauffent. L'expédient d'ouvrir les loges & le seul qu'on ait imaginé jusqu'aujourd'hui, est fort à charge à ceux qui les remplissent. Un Ventilateur n'en entraîneroit aucun; & en le faisant jouer de temps en temps, il produiroit un effet si considérable, qu'en dix ou douze minutes, on pourroit d'une manière insensible renouveler entièrement l'air de la Comédie Française. Cet instrument peut procurer dans les salles des Spectacles un autre avantage presque aussi utile. On peut par ce moyen en échauffer l'air, sans avoir besoin des poëles, que bien des Spectateurs ne peuvent supporter.

On peut introduire le *Ventilateur* dans les mines les plus profondes,

Tome XXIX.

pour en pomper l'air mal sain. M. Hales distingue d'après les ouvriers qui travailloient aux mines de Derbyshire, quatre espèces de vapeurs qui s'élèvent des mines. La première, qui rend la flamme des lumières orbiculaire, & la fait diminuer par degrés, cause des défaillances, des convulsions, des suffocations. La seconde, est appelée *odeur de fleur de pois*. La troisième espèce se rassemble en manière de globe, couvert d'une pellicule, qui, venant à s'ouvrir, laisse échapper une vapeur qui suffoque les ouvriers, & la quatrième est une exhalaison fulminante de la nature de celle de la foudre, laquelle venant à s'enflammer, produit par son explosion les effets de ce météore.

Il ne faut introduire l'air dans les hôpitaux que d'une manière lente & imperceptible, & cela le plus près du plafond qu'il soit possible, en sorte que l'issue pour l'air mal-sain soit aussi pratiquée dans le plafond.

La transpiration des plantes leur rendant l'air des serres aussi préjudiciable que l'est aux hommes un air chargé de leur transpiration, la même machine peut être employée pour les serres.

Comme on peut faire usage du *Ventilateur* en tout temps, il mérite sans contredit la préférence sur la voile dont on se sert ordinairement pour éventer les vaisseaux, parce qu'elle fait trop d'effet quand le vent est fort, trop peu dans le calme, & qu'on ne se sert pas de la voile à éventer quand le vaisseau fait voile. Or on ne peut douter que les vapeurs abondantes de la transpiration, jointes à celles qui s'élèvent de l'eau qui croupit toujours à fond de cale, avec quelque soin qu'on pompe, ne demandent un continuel renouvel-

M m

lement d'air ; mais ce renouvellement est encore bien plus nécessaire dans les vaisseaux neufs , où les exhalaisons de la féve rendent l'air renfermé bien plus à craindre. Il ne faut pourtant point s'attendre que l'eau croupissante ne donne point d'odeur en se servant du Ventilateur , mais on peut y remédier en partie, en y jetant souvent de nouvelle eau de mer.

La principale objection qu'on fasse contre le Ventilateur , est tirée du surcroît de travail qu'impose la nécessité de le faire jouer ; mais M. Hales prouve que quand il faudroit le faire agir continuellement, chacun de ceux de l'équipage n'auroit tous les cinq jours qu'une demi-heure de travail. Or cet inconvénient est-il comparable aux avantages qui en reviennent à tous ceux qui sont dans le vaisseau ? Mais il s'en faut de beaucoup qu'on soit asservi à ce surcroît de travail pendant une demi-heure tous les cinq jours. Quel mal au reste quand il seroit plus considérable ? L'exercice est le préservatif du scorbut, & le scorbut la perte des Matelots.

La nécessité de procurer du renouvellement d'air aux vaisseaux , n'est pas difficile à prouver. Les vapeurs qui s'exhalent du corps humain , sont très-corruptibles, & ce sont elles qui causent souvent des maladies dans les prisons, combien ne doivent-elles pas être plus nuisibles dans un vaisseau où il y a beaucoup plus de monde ? Il sort suivant le calcul de M. Hales, plus d'une livre d'humidité par l'expiration, dans l'espace de vingt-quatre heures. Les expériences du même Physicien, prouvent que huit pintes d'air non renouvelé , se chargent de tant d'humidité en deux minutes & demie, qu'il

n'est plus propre à la respiration. Or cinq cens hommes d'équipage transpireront par jour quatre mille deux cens quarante-cinq livres. On peut conclure de-là combien l'air chargé de ces vapeurs est propre à être respiré. Cependant la respiration est nécessaire à la circulation du sang & du chyle , en leur fournissant les principes actifs qui leur sont nécessaires. Il est vrai que le vinaigre répandu dans les vaisseaux, des draps qu'on y étend après les en avoir imbibés, font un bon effet, en corrigeant les parties alkales de la transpiration, mais il n'est pas possible que le vinaigre les corrige toutes ; l'air perdra donc une partie de l'élasticité qui le rend si nécessaire à la respiration, & par conséquent c'est faire une chose nuisible à la santé, que de s'étudier avec tant de soin à avoir des chambres chaudes & bien closes.

Rien n'échappe aux attentions de M. Hales. La soute aux biscuits ne communiquant point avec les autres endroits du vaisseau, dont son ventilateur a renouvelé l'air, il en destine un uniquement pour renouveler celui de la soute, & fait voir par l'expérience & le calcul qu'une heure suffit pour introduire dans la soute un air entièrement nouveau, il faut seulement prendre garde de choisir un temps sec & serein.

Comme l'introduction d'un air nouveau ne détruit pas les calendres, les vers & les fourmis qui sont en grand nombre dans les vaisseaux, surtout dans les pays chauds, le ventilateur vient encore au secours. On peut par son moyen introduire dans la soute, des vapeurs & du souffre enflammé. Il est encore aisé de concevoir que le ventilateur est également propre à entretenir la sèche-

resse de la poudre à canon ; mais un de ses principaux avantages est de purifier le mauvais air de l'archipompe du vaisseau , qui suffoque quelquefois ceux qui sont obligés d'y descendre.

On a imaginé bien des moyens de conserver le blé , pour l'empêcher de s'échauffer , & le préserver des insectes , mais il n'y en a aucun que le ventilateur ne surpasse. Il n'est question que d'y faire entrer de nouvel air qui force celui qui a croupi entre les grains , de céder sa place à un plus frais ; pour cet effet on latte le plancher de distance en distance , & l'on cloue sur les lattes une toile de crin , ou des plaques de tôle percées de trous , & en introduisant de l'air au-dessous des toiles ou tôles , au moyen du ventilateur , on oblige l'air croupissant de céder la place à celui qu'on introduit. Si l'on a dessein de faire mourir les insectes , lesquels , ce qu'il faut remarquer , s'engendrent d'autant moins , que le grain est tenu plus frais , on y fait passer un air chargé de vapeurs de soufre allumé ; & l'on fait autant qu'on peut préserver tous les autres grains des mêmes accidens ; & ce qu'il y a de très-remarquable , c'est qu'en introduisant de nouvel air pur , on emporte aisément l'odeur du soufre , la vapeur de ce minéral s'arrête à l'écorce , & n'altère le grain en aucune manière , comme plusieurs expériences le prouvent.

Le Ventilateur sèche aussi très-promptement le blé mouillé , sans qu'il soit dur sur la meule , comme celui qui a été séché au fourneau. On peut faire usage de cet instrument dans les années humides , où la récolte n'a point été faite dans un temps favorable , ou lorsqu'on sera obligé d'avoir recours à l'eau pour

emporter en lavant la rouille ou la nielle qui infectent le grain. D'ailleurs le goût de relent que prend le blé , ne venant que de ce qu'il s'échauffe par l'humidité , en l'emportant au moyen du ventilateur , on le garantira de ce défaut qui n'est pas sans doute indifférent pour la santé. La seule attention est d'introduire dans le blé un air sec , soit par la disposition naturelle , soit que l'art vienne au secours en le puisant dans quelque étuve ou autre endroit échauffé. Le Ventilateur est encore un avantage pour la conservation du blé , c'est qu'on est dispensé d'avoir des greniers si vastes , puisqu'on peut mettre le blé à une épaisseur beaucoup plus considérable que si l'on ne faisoit point usage de cette machine. D'où suit un second avantage , c'est que l'état où chaque particulier peut prévenir les disettes , en amassant des blés dans les années abondantes , sans courir risque de voir gâter les magasins. Tels sont les principaux usages du Ventilateur , mais il y en a encore divers autres qui ont bien leur mérite , & sur lesquels on peut consulter l'ouvrage même , ou du moins l'extrait qu'en a donné le *Journal des Savans* dans le mois de Novembre 1744.

VENTILATION ; substantif féminin , & terme de Jurisprudence. C'est l'estimation particulière que l'on fait de chacun des objets compris dans une même vente , & qui ont été vendus pour un seul & même prix.

Le cas le plus ordinaire de la ventilation , est lorsque plusieurs héritages relevans de différens Seigneurs , ont été vendus par un même Contrat , & pour un même prix. La ventilation est nécessaire pour fixer les droits dûs à chaque Seigneur , à proportion de la valeur des héritages

qui sont mouvans de lui. La ventilation se fait en estimant séparément chaque héritage, eu égard au prix total de la vente.

Quand la ventilation n'est pas faite par le Contrat, les différens Seigneurs sont en droit chacun de la demander, & en ce cas elle se fait aux dépens de l'Acquéreur, parce que c'est à lui à s'imputer de n'avoir pas fait fixer dans le Contrat le prix particulier de ce qui relevoit de chaque Seigneur, afin que chacun pût connoître à quoi montoient ses droits.

Dans le cas où la ventilation est faite par le Contrat, les Seigneurs ne sont pas pour cela obligés de s'y tenir, s'ils prétendent qu'elle soit frauduleuse, & qu'on ait rejeté la plus forte partie du prix sur certains objets, soit pour empêcher le retrait des héritages, soit pour diminuer les droits de quelques-uns des Seigneurs; mais alors celui qui demande une autre ventilation, doit en avancer les frais. Si par l'événement de la nouvelle ventilation, il se trouve que celle portée au Contrat ne soit pas juste, & qu'il paroisse de la fraude, les frais de la ventilation doivent être à la charge de l'Acquéreur.

La nouvelle ventilation peut se faire à l'amiable entre les Parties, ou par Experts, comme quand elle est ordonnée par Justice.

VENTILÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* VENTILER.

VENTILER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Ventilare.* Terme de Jurisprudence. Évaluer une ou plusieurs portions d'un tout, non pas quant à leur valeur réelle, mais quant au prix fixé pour le tout. *Ces Fiefs, relèvent de dixers Seigneurs; & ayant été vendus conjointement, il faut les ventiler pour fixer*

les droits dus à chaque Seigneur VENTILER, signifie aussi discuter une affaire, agiter, débattre une question avant d'en délibérer en forme.

Après avoir ventilé quelque temps cette affaire, on en délibéra en forme.

VENTOLIER; adject. masc. & terme de fauconnerie. On appelle oiseau bon ventolier, celui qui résiste au vent.

VENTOSITÉ; substantif féminin. *Ventositas.* Amas de vents dans le corps de l'animal. *Les légumes causent des ventosités. Sa douleur étoit occasionnée par une ventosité.* Il s'emploie d'ordinaire au pluriel.

VENTOUSE; substantif féminin. Instrument de Chirurgie, qui est une espèce de vaisseau de verre, de cuivre, d'argent, &c. qu'on applique sur la peau avec des bougies ou de la filasse allumée, pour attirer avec violence les humeurs du dedans au dehors. On appelle *ventouses sèches*, les ventouses qu'on applique sans faire ensuite de scarification. Dans la plupart des maladies soporeuses, les ventouses sont recommandées par plusieurs Auteurs, tant anciens que modernes. Rhafès se vante d'avoir guéri le roi Hamet, fils de Hali, qui étoit en apoplexie, en lui faisant appliquer une ventouse au cou. Elles ont quelquefois réussi dans les apoplexies avec paralysie, appliquées à la fesse du côté opposé à la partie affectée. Les ventouses sont encore bonnes entre les deux épaules, & au-dessous de l'ombilic, dans le *cholera morbus*, mais il faut avoir l'attention de les changer de temps en temps, crainte qu'elles ne causent de la douleur, & n'excitent des vessies sur la peau, ainsi que l'a noté Arrêté; & après lui plusieurs modernes.

VENTOUSE, se dit aussi d'une ouverture pratiquée dans un conduit, pour donner passage à l'air par le moyen.

d'un tuyau. *Les ventouses empêchent les tuyaux de fontaine de crever. Il fait mettre des ventouses à ses cheminées, pour les empêcher de fumer. La ventouse d'une fosse d'aisance en diminue la mauvaise odeur.*

VENTOUSÉ, ÉE; participe passif. Voyez **VENTOUSER**.

VENTOUSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Appliquer des ventouses à un malade. *Ventouser un malade.*

La première syllabe est moyenne, la seconde brève, & la troisième longue ou brève. Voyez **VERBE**.

Les temps ou personnes qui se terminent par un e féminin, ont la pénultième syllabe longue.

VENTRE; substantif masculin. *Venter.* Les anciens divisoient le corps humain en trois ventres ou cavités, la tête étoit le ventre supérieur, la poitrine le ventre moyen, & l'abdomen ou le bas ventre, étoit le ventre inférieur.

Aujourd'hui on divise le corps en tête, en tronc & en extrémités, & l'on donne le nom de ventre proprement dit, ou de bas ventre, à la cavité qui se trouve entre le diaphragme & les os pubis. *C'est dans le ventre que sont ensermés les boyaux. Elle a le ventre tendu. Il le menaça de lui passer son épée au travers du ventre. Cela m'a donné le cours de ventre.*

On dit, *se coucher sur le ventre;* & dans cette phrase, le ventre se prend pour tout le devant du corps. *Il ordonna à ses gens de se coucher sur le ventre.* On dit dans la même acception, *il cria à sa troupe: ventre à terre. Il les fit mettre ventre à terre.*

On dit proverbialement & figurément, *demandez pardon ventre à terre;* pour dire, demander pardon avec toute sorte de soumission. Et

l'on dit dans le même sens, *faire venir quelqu'un le ventre à terre.*

On dit figurément, *passer sur le ventre à quelqu'un;* pour dire, le terrasser, parvenir malgré lui à ce qu'on veut. *Notre cavalerie passa sur le ventre à l'infanterie ennemie. Bien des gens s'opposoient à ses vues; mais il leur passa sur le ventre.*

En parlant d'un homme qui a été excessivement maltraité, on dit familièrement, *qu'on l'a battu dos & ventre, qu'on lui en a donné dos & ventre, sur le ventre & par tout;* & *qu'on lui a dansé à deux pieds sur le ventre.* Ce dernier est populaire.

On dit proverbialement & figurément, *tout fait ventre;* pour dire, que les viandes les plus communes rassasient, nourrissent comme les plus délicates. Et l'on dit, *ventre de son, robe de velours,* en parlant d'un homme qui se nourrit mal, tandis qu'il fait beaucoup de dépense en habits.

On dit encore proverbialement & figurément, *être sujet à son ventre;* pour dire, se laisser aller à la gourmandise. *Se faire un dieu de son ventre;* pour dire, préférer les plaisirs sensuels à toute autre chose. *Boire, manger à ventre déboutonné;* pour dire, boire, manger excessivement. *Être le dos au feu, le ventre à table;* pour dire, prendre toutes ses commodités en mangeant. Et l'on dit, *ventre affamé n'a point d'oreilles;* pour dire, que quand on est pressé de la faim, on n'est pas en état de rien écouter.

On dit familièrement d'un homme qui aime les bons morceaux, *qu'il n'est pas traître à son ventre;* & d'un enfant qui se mutine & qui ne veut pas manger, *qu'il se dépite, qu'il boude contre son ventre.*

VENTRE, se dit aussi de l'estomac qui

est enfermé dans la même capacité, & qu'on appelle pour cela *petit ventre*. *Henri III fut blessé au petit ventre.*

VENTRE, se prend encore pour la capacité qui est enfermée sous les côtes. Ainsi l'on dit familièrement, *il lui arracha le cœur du ventre*; & proverbiallement, *tant que le cœur me battra dans le ventre.*

On dit figurément, *je saurai ce qu'il a dans le ventre*; pour dire, je ferai épreuve de sa valeur; ou je découvrirai ce qu'il a dans la pensée; ou je saurai qu'elle est sa capacité.

On dit figurément, *remettre le cœur au ventre à quelqu'un*; pour dire, lui redonner du courage; & *mettre le feu sous le ventre à quelqu'un*; pour dire, l'irriter, l'aigrir, le mettre en colère.

On dit proverbiallement, *faire rentrer les paroles dans le ventre à quelqu'un*; pour dire, le faire repentir de ce qu'il a dit, ou l'empêcher de continuer.

On dit proverbiallement, *qu'un homme n'a pas six mois, n'a pas un an dans le ventre*; pour dire, qu'il ne sauroit vivre six mois, un an.

VENTRE, en parlant des femmes & des femelles des animaux, se prend particulièrement pour le lieu où se forment & se nourrissent les enfans, les petits de l'animal. *Son enfant tourna dans son ventre.*

VENTRE, en termes de Jurisprudence a plusieurs significations: quelquefois il signifie la mère d'un enfant, comme quand on dit que *le ventre anaoblit*; pour dire, que la mère transmet sa noblesse à ses enfans.

Quelquefois par le terme de *ventre* on entend l'état d'une femme ou fille enceinte. On ordonne l'inspection du ventre par des Matrones

pour vérifier si une femme ou fille est enceinte.

Quelquefois enfin ce terme *ventre*, se prend pour l'enfant dont une femme ou fille est enceinte. On donne un curateur au ventre, lorsqu'il s'agit des intérêts de l'enfant conçu & non encore né, ou pour veiller sur la mère & sur l'enfant, soit de crainte qu'il n'y ait supposition de part, ou pour empêcher que la mère ne fasse périr son fruit, ou qu'elle ne dérobe la connoissance de son accouchement & ne détourne son enfant.

On dit proverbiallement & figurément, *c'est le ventre de ma mère je n'y retournerai jamais*; pour dire, je ne m'engagerai plus en pareille affaire.

VENTRE, s'emploie encore dans quelques autres phrases, où il a différentes significations. Ainsi on dit d'un cheval, *qu'il n'a point de ventre*; pour dire, qu'il est serré des flancs; d'une muraille *qu'elle fait le ventre*; pour dire, qu'elle se déjette en dehors & menace ruine; & d'une bouteille, d'un flacon ou tout autre vaisseau, *qu'il a un gros ventre*; pour dire, qu'il a une grande capacité.

La première syllabe est longue & la seconde très-brève.

VENTRÉE; substantif féminin. Portée, tous les petits que les animaux font en une fois. *Les vaches font rarement deux veaux d'une ventrée.*

La première syllabe est moyenne, la seconde longue, & la troisième très-brève.

VENTRICULE; substantif masculin, & terme didactique. *Ventriculus*. Il se dit de certaines capacités qui sont dans le corps de l'animal, & principalement de celles du cœur. *Les ventricules du cerveau* sont quatre cavités particulières dont

deux appelées *les ventricules latéraux*, beaucoup plus longues que larges avec très-peu de profondeur, séparées l'une de l'autre par une cloison transparente, sont immédiatement situées sous la voûte médullaire; on les nomme aussi *ventricules antérieurs ou supérieurs du cerveau*; le troisième ventricule est un canal particulier, situé au bas de l'épaisseur des couches des nerfs optiques, & directement au-dessous de leur union; ce canal s'ouvre en devant dans l'entonnoir & sous l'ouverture commune antérieure où il communique avec les ventricules latéraux. Il s'ouvre en arrière sous l'ouverture commune postérieure, & communique avec le quatrième ventricule qui est une cavité oblongue qui se termine en arrière comme le bec d'une plume à écrire, située sur la surface supérieure de la portion postérieure de la moelle allongée.

Les ventricules du cœur sont les deux cavités qui se rencontrent dans son corps musculueux, dont l'une est épaisse & ferme, l'autre mince & molasse. On donne communément à ce dernier le nom de *ventricule droit*, & à l'autre celui de *ventricule gauche*, quoique suivant leur situation naturelle le ventricule droit est antérieur & le gauche postérieur.

Chacun de ces ventricules est ouvert à la base par deux orifices, dont l'un répond à une des oreillettes, & l'autre à l'embouchure d'une grosse artère. Le ventricule droit s'abouche avec l'oreillette du même côté & avec le tronc de l'artère pulmonaire. Le ventricule gauche s'abouche avec l'oreillette gauche, & avec le gros tronc de l'aorte. On trouve vers le contour de ces orifices plusieurs pellicules mobiles, que les Anatomistes appellent *valvules*,

dont quelques-unes s'avancent dans les ventricules sous le nom de *valvules triglochines*, & les autres dans les gros vaisseaux sous le nom de *valvules fénilunaires*.

Les ventricules ont leur surface interne fort inégale; on y trouve quantité d'éminences & de cavités. Les éminences les plus considérables sont les allongemens charnus fort épais, qu'on appelle *colonnes*. A l'extrémité de ces colonnes charnues sont attachés plusieurs cordages tendineux, qui par l'autre bout tiennent aux valvules triglochines.

Quand on dit *ventricule* absolument, on entend toujours l'estomac de certains animaux. *Les animaux qui ruminent ont plusieurs ventricules.*

VENTRIÈRE; substantif féminin. Longe de cuir, grande sangle qu'on passe sous le ventre d'un cheval de carosse, pour empêcher que le harnois ne tourne, & pour tenir les traits en tel état qu'ils ne puissent ni monter trop haut ni incommoder le ventre du cheval.

On appelle de même la sangle dont on se sert pour élever des chevaux quand on les veut embarquer, ou les tenir suspendus.

VENTRILOQUE; adjectif des deux genres. Il se dit d'une personne qui a la voix sourde & caverneuse; ce que le peuple appelle parler du ventre.

Il s'emploie aussi substantivement. *C'est un ventriloque.*

VENTRU, UE; adjectif du style familier. *Ventrosus*. Qui a un gros ventre, une grosse panse. *Il est bien ventru. Cette femme est furieusement ventrue.*

Il s'emploie aussi substantivement. *C'est une grosse ventrue.*

VENU, UE; participe passif. *Voyez VENIR.*

Dans le style familier, on dit en termes de civilité, *soyez le bien venu, soyez la bien venue*; pour dire, soyez le bien arrivé, la bien arrivée. Et cela se dit lorsqu'on reçoit une personne chez soi ou qu'on se trouve à son arrivée.

On dit aussi, *qu'un homme est bien venu par tout*; pour dire, qu'il est bien reçu partout.

On dit *qu'un homme est nouveau venu*; pour dire, qu'il est nouvellement arrivé. Et en parlant d'un homme qui vient d'être reçu dans quelque société, on dit, *que c'est un nouveau venu*.

On dit le *premier venu*; pour dire, celui qui est arrivé le premier. Et l'on dit, *confier son secret au premier venu*; pour dire, le confier sans discernement au premier que l'on rencontre.

On dit aussi, le *dernier venu*; pour dire, celui qui arrive le dernier.

VENUE; substantif féminin. *Adventus*. Arrivée. *Aussi-tôt qu'on fut informé de sa venue*. En ce sens il vieillit.

On dit, *la venue du Messie*; pour dire, son premier avènement.

On appelle *allées & venues*, les pas & les démarches qu'on fait pour une affaire. *Enfin après plusieurs allées & venues on a conclu cette affaire*. Et l'on dit, *le temps se passa en allées & venues*; pour dire, on employa bien du temps à faire des pas & des démarches sans rien conclure.

On dit d'un jeune arbre grand & droit, *qu'il est d'une belle venue*. La même chose se dit d'un jeune homme grand & bien fait. Et on dit proverbialement d'un homme grand, mal fait & d'une taille longue, droite, & qui n'est marquée ni aux

épaules, ni aux hanches, *qu'il est tout d'une venue*.

On dit proverbialement & populairement d'un homme qui n'a pas le gras des jambes marqué, *qu'il a la jambe tout d'une venue comme la jambe d'un chien*, ou simplement, *qu'il a la jambe tout d'une venue*.

Proverbialement & populairement on dit *qu'un homme a eu l'allée pour la venue*, lorsqu'ayant été en un endroit pour quelque dessein, il a été obligé de s'en retourner sans rien faire.

On dit aussi proverbialement d'un homme qu'on a maltraité, ou d'un homme à qui on a gagné beaucoup d'argent, *qu'on lui en a donné d'une venue*.

Au jeu des quilles, *venue* se dit par opposition à *rabat*, & signifie le coup qui se joue en poussant la boule de l'endroit dont on est convenu.

VÉNUS; nom d'une Divinité des anciens Païens, qu'on regardoit comme la Déesse de la Beauté & qu'on supposoit être la mère de l'Amour. On connoissoit dans la Grèce deux Vénus: on appelloit l'une *Vénus Uranie* ou *Vénus Céleste*, & celle là présidoit aux amours honnêtes; l'autre appelée *Vénus Terrestre*, présidoit aux dérèglements du cœur. Pour les distinguer, quoique ce ne fût qu'une même divinité honorée sous différens noms, on disoit que l'une des deux étoit née de l'écume de la mer, près de l'île de Cythère, & que l'autre étoit fille de Jupiter & de Dioné.

Jupiter chargea les Heures de l'éducation de cette Déesse: elles la conduisirent dans le ciel, où les Dieux épris de sa beauté la demandèrent en mariage. Vulcain, le plus difforme de tous, l'épousa. Mais elle ne s'en tint pas à lui, elle eut des

Des aventures galantes avec Mars, Mercure, Adonis, &c. Les îles de Chypre, de Cythère, de Paphos & la ville de Gnide, lui étoient particulièrement consacrées. La rose étoit sa fleur favorite, parcequ'elle avoit été teinte du sang d'Adonis qu'une de ses épines avoit blessé, ce qui lui avoit donné la couleur rouge, car jusque-là elle avoit été blanche. Le myrthe lui étoit dédié, parcequ'il vient ordinairement sur le bord de la mer où cette Déesse étoit née. Elle faisoit ses voyages sur un char tiré par des cigues, par des pigeons & par des moineaux. On la représente d'une infinité de manières différentes : en qualité de Vénus Uranie, on lui mettoit un globe à la main. Elle paroissoit quelquefois assise sur un dauphin tenant un pigeon sur ses genoux; d'autres fois sur une coquille portée par deux Tritons, Dieux marins, ou sur un char attelé de deux chevaux marins, accompagnée d'une troupe d'Amours & de Néréides, Nymphes de la mer.

Les grâces ne quittoient jamais la Cour de Vénus; & jamais cette Déesse ne faisoit un pas sans laisser après elle une odeur d'ambrosie qui parfumoit tous les environs; elle ne pouvoit même ni parler, ni remuer la tête sans répandre une odeur délicieuse dont l'air d'alentour étoit embaumé.

VÉNUS, est aussi le nom d'une des planètes inférieures, aisée à reconnoître par son éclat & sa blancheur, qui surpassent celle de toutes les autres planètes. Sa lumière est si considérable, que lorsqu'on la reçoit dans un endroit obscur, elle donne une ombre sensible.

Cette planète est située entre la terre & mercure. Elle accompagne constamment le soleil, & ne s'en

Fome XXIX.

écarter jamais de plus de 47 degrés. Lorsqu'elle précède le soleil, c'est-à-dire, lorsqu'elle va en s'éloignant, on l'appelle *Phosphore*, ou *Lucifer*, ou l'*Etoile du matin*. Lorsqu'elle suit le soleil, & qu'elle se couche après lui, on la nomme *Hesperus*, ou *Vesper*, ou l'*Etoile du soir*.

Le demi diamètre de *Vénus* est à celui de la terre, comme 10 à 19; sa distance du soleil est la $\frac{723}{1000}$ partie de celle de la terre au soleil. Son excentricité est de $\frac{3}{1000}$ de sa moyenne distance. L'inclinaison de son orbite de 30 degrés 23'.

Le temps de sa révolution dans son orbite est de 224 jours 17 heures; & son mouvement autour de son axe se fait en 23 heures.

Le diamètre de *Vénus* vue du soleil, selon M. le Monnier, ne seroit que d'environ 15". Lorsque cette planète s'approche le plus de la terre, son diamètre apparent est de 85". Or la distance de *Vénus* péri-gée est à la distance moyenne de la terre au soleil, à peu près comme 21 est à 82. Donc si *Vénus* venoit à se trouver au centre du soleil, elle ne paroîtroit plus que sous un angle de 21" 46"; d'où il suit que le diamètre apparent de *Vénus* est à celui du soleil, comme 1 à 84 environ.

Vénus a comme la lune, ses phases qu'on peut appercevoir avec le télescope; & ce qu'il y a de singulier, c'est que le temps où elle jette plus de lumière, n'est pas celui où elle est pleine, c'est au contraire dans le croissant; ce qui vient de ce qu'elle se trouve dans ce cas beaucoup plus proche de la terre, que quand elle est pleine. Au lieu que dès qu'elle est pleine elle est éloignée de la terre le plus qu'il est possible; en sorte que sa distance de

N u

venant alors trop grande, fait que la force de la lumière par rapport à la terre, diminue en plus grande raison que la quantité de lumière qu'elle reçoit du soleil n'augmente.

Si l'on veut connoître précisément quelle doit être la situation de Vénus, pour qu'elle nous paroisse dans son plus grand éclat, on peut voir dans les Transactions Philosophiques, n^o. 349, la solution que le célèbre Astronome M. Halley a donnée de ce problème. Ce savant Mathématicien a démontré que cela arrive, soit avant, soit après la conjonction inférieure, lorsque l'élongation de Vénus au soleil est d'environ 40 degrés; on n'apperçoit alors que la quatrième partie environ du disque de Vénus; mais cette planète est alors si brillante, qu'on la voit en plein jour à la vue simple, lors même que le soleil est dans les plus grandes hauteurs sur l'horizon. Il n'y a rien assurément de plus digne de notre attention, ni de plus étonnant que cette lumière & la route de Vénus, laquelle lumière quoiqu'elle ne lui soit pas propre (puisque ce n'est qu'une lumière empruntée du soleil qu'elle nous réfléchit) est néanmoins si vive & lancée avec tant de force, qu'elle est supérieure à celle de jupiter & de la lune, lorsque ces planètes sont à pareille distance, c'est-à-dire, à même degré d'élongation du soleil. Car si l'on compare leur lumière à celle de Vénus, celle-ci devoit paroître moins considérable, parce que leurs diamètres apparens surpassent celui de Vénus; mais d'un autre côté la lumière de jupiter ou de la lune paroît si foible, qu'elle n'étincelle jamais, surtout celle de jupiter, qui tire un peu sur la couleur de plomb; au lieu que Vénus lance une

lumière vive & éclatante, qui semble nous éblouir presque à chaque instant.

M. de la Hire en 1700, vit avec un télescope de 16 pieds des montagnes sur Vénus qu'il jugea plus grandes que celles de la lune.

MM. Cassini & Campani, dans les années 1665 & 1666, découvrirent des taches sur le disque de Vénus, par le moyen desquelles on a déterminé le mouvement que cette planète a autour de son axe.

Vénus paroît quelquefois sur le disque du soleil, comme une tache ronde.

En 1672 & en 1686, M. Cassini, avec un télescope de 54 pieds, crut voir un satellite à cette planète, & qui en étoit distant d'environ les $\frac{1}{4}$ du diamètre de Vénus. Ce satellite avoit les mêmes phases que Vénus, mais sans être bien terminé. Son diamètre supposoit à peine le quart de celui de Vénus.

M. Gregory regarde comme plus que probable que c'étoit véritablement un satellite de Vénus qu'on apperçoit rarement, à cause que sa surface peut être couverte de taches, & n'être point propre à renvoyer les rayons de lumière. Il dit à cette occasion, que si le disque de la lune étoit partout comme il paroît dans les taches, on ne la verroit point du tout à la distance où est Vénus.

Ce qui est surprenant, c'est que quelques recherches que M. Cassini ait faites depuis en divers temps pour achever une découverte de si grande importance, il n'a jamais pu y réussir, & nul autre Astronome dans l'espace de 54 ans n'a pu voir ce phénomène après lui, non pas même M. Bianchini, si célèbre par ses découvertes sur la planète de Vénus.

mus, pour lesquelles il a employé d'excellentes lunettes de Campani, de plus de cent pieds de longueur.

Enfin en 1741 M. Short, Ecossois, revit ou crut revoir ce même satellite, si c'en est un, avec les mêmes apparences que M. Cassini a décrites. Mais cette nouvelle apparition du satellite de Venus n'a pas été de plus longue durée que les deux premières. L'observation avoit été faite à Londres le 3 Novembre 1740; & au mois de Juin suivant M. Short n'avoit encore pu revoir le satellite prétendu. Il aperçut d'abord comme une petite étoile proche de Venus d'où il détermina la distance à Venus. Prenant ensuite une meilleure lunette, il vit avec une agréable surprise que la petite étoile avoit une phase, & la même phase que Venus; son diamètre étoit un peu moins que le tiers de celui de Venus, sa lumière moins vive mais bien déterminée. M. Short le vit pendant une heure avec différens télescopes, jusqu'à ce que la lumière du jour ou du crépuscule le lui ravit entièrement. Les deux observations de M. Cassini n'avoient guère duré qu'une heure non plus.

Si c'est là un satellite de Venus, il devient encore plus difficile de déterminer quel peut être l'usage des satellites. Seroit-ce de suppléer, pour ainsi dire, à la lumière, que les planètes ne reçoivent pas du soleil? Mais voilà une planète plus proche du soleil que nous, & qui en a un aussi gros que notre lune; d'ailleurs mars ne paroît point avoir de satellite, quoiqu'il soit plus éloigné du soleil que de la terre. Voyez l'Histoire de l'Académie des Sciences, année 1741.

Les phénomènes de Venus dé-

monrent la fausseté du système de Ptolémée, puisque ce système suppose que l'orbite de Venus enveloppe celle de la terre, & qu'elle est placée entre le soleil & mercure. Car il suit de ce système qu'elle ne devoit jamais paroître au-delà de la distance qui est entre nous & le soleil, ce qui arrive cependant souvent, ainsi que toutes les observations s'accordent à le prouver.

L'orbite de Venus n'est pas dans le même plan que l'écliptique; mais elle est, comme on l'a dit, inclinée à ce plan, avec lequel elle fait un angle de trois degrés environ.

VÉNUS, en terme de Chymie, signifie, le cuivre. On dit *vitriol de Venus*; pour dire, vitriol bleu ou de cuivre.

La première syllabe est brève; & la seconde longue.

On fait sentir le *s* final.

VÉNUSTÉ; vieux mot qui signifioit autrefois beauté.

VÊPRE; vieux mot qui signifioit autrefois le soir, la fin du jour.

VÊPRES; substantif féminin pluriel. *Vesperæ*. Cette partie des heures de l'Office Divin, qu'on disoit autrefois sur le soir, & qu'on dit maintenant pour l'ordinaire sur les deux ou trois heures après midi. Les vêpres sont composées de cinq psaumes avec leurs antiennes, un capitule, une hymne, le cantique *Magnificat*, avec une antienne & un *Oremus*. On distingue pour les fêtes les premières & secondes vêpres. Les premières vêpres sont celles qu'on chante la veille, & les secondes celles qui se disent le jour même de la fête; suivant le rit ecclésiastique, les fêtes commencent aux premières vêpres, & se terminent aux secondes.

On dit, qu'un homme ne va ni à messe, ni à vêpres; pour dire, qu'il ne fait aucun exercice de sa religion.

On appelle *vêpres siciliennes*, une époque fameuse dans l'histoire de France, par le massacre cruel qui se fit en Sicile de tous les François, en l'année 1282, le jour de Pâques, sous le regne de Charles d'Anjou, frère de Saint Louis, qui s'étoit rendu odieux aux peuples du royaume de Naples qu'il avoit conquis.

C'est une opinion générale qu'un Gentilhomme de Sicile, nommé *Jean de Procida*, déguisé en Cordelier, trama cette fameuse conspiration par laquelle tous les François devoient être égorgés à la même heure le jour de Pâques au son de la cloche de vêpres. Il est sûr que ce Jean de Procida avoit en Sicile préparé tous les esprits à une révolution, qu'il avoit passé à Constantinople & en Arragon, & que le Roi d'Arragon, *Pierre*, gendre de *Mainfroy*, s'étoit ligué avec l'Empereur Grec contre *Charles d'Anjou*; mais il n'est guère vraisemblable qu'on eût tramé précisément la conspiration des *vêpres siciliennes*. Si le complot avoit été formé, c'étoit dans le royaume de Naples qu'il falloit principalement l'exécuter; & cependant aucun François n'y fut tué. *Malespina* raconte qu'un Provençal nommé *Droguet*, violoit une femme dans Palerme le jour de Pâques, dans le temps que le peuple alloit à vêpres. La femme cria, le peuple accourut, on tua le Provençal. Ce premier mouvement d'une vengeance particulière anima la haine générale. Les Siciliens, excités par *Jean de Procida* & par leur futur, s'écrièrent qu'il falloit massacrer les ennemis. On fit main basse

à Palerme sur tout ce qu'on trouva de François. La même rage qui étoit dans tous les cœurs, produisit ensuite le même massacre dans le reste de l'île. On dit qu'on éventroit les femmes grosses pour en arracher les enfans à demi formés, & que les Religieux même massacroient leurs pénitentes Provençales. Il n'y eut, dit-on, d'épargnés que deux Gentilshommes François, dont l'un de la maison des Porcellets, & l'autre Philippe Scalambre dont la conduite étoit irréprochable.

VER; substantif masculin. *Vermis*. On donne ce nom en général à de petits animaux longs & rampans qui n'ont ni os, ni vertèbres; & qui, ainsi que tous les autres animaux, viennent par la voie de la génération. Ils naissent dans les hommes, dans les animaux terrestres & aquatiques, dans toutes sortes de végétaux, dans la neige même, & dans une infinité d'autres substances.

Parmi ceux qui s'attachent aux plantes, & que les Naturalistes appellent *plantarii*, il y en a qui ne s'attachent qu'aux arbres, d'autres aux fruits, d'autres aux légumes, d'autres au froment, & d'autres aux herbes. Entre ceux qui n'en veulent qu'aux arbres, & qu'on nomme *arborarii*, les uns aiment le bois, les autres l'écorce; ceux-ci les feuilles, ceux-là les fleurs, & quelques-uns les fruits. Chaque arbre, dit-on, a un ver particulier, ainsi que son écorce, sa fleur, son fruit & sa feuille. Chaque légume nourrit aussi son ver. Le bled a la larve de la *chalandre* ou le *charançon* lui-même. Les herbes potagères, médicinales, odoriférantes, fournissent leur suc à d'autres vers. Les uns n'habitent que dans les in-

testins des hommes, les autres dans les quadrupèdes, & dans certaines parties des animaux : ceux-ci dans les intestins du cheval, ceux-là dans le nez du mouton; les uns dans le larynx du cerf, les autres sur le dos des bêtes à corne. M. Colerte en a trouvé plusieurs dans le sang, &c.

Nous ne décrivons ici que les vers qui méritent une attention particulière; comme le ver luisant, le ver à soie, le ver solitaire, &c.

VER LUISANT, se dit d'une sorte d'insecte qui a la propriété de jeter de la lueur pendant la nuit. Il paroît qu'il y a plusieurs espèces de vers luisans. Celui que M. Gêr a observé & qui étoit une femelle, avoit environ un pouce de longueur & trois lignes de largeur. Il étoit aplati, ainsi que le sont toutes ces espèces de vers : il avoit six jambes écailleuses; son corps étoit divisé en douze parties annulaires & angulaires : chaque anneau étoit recouvert d'une pièce horizontale de couleur brune & comme crustacée. Ce ver a, ainsi que les chenilles, neuf stigmates de chaque côté. Il a deux antennes, & en devant de la tête deux dents longues, courbes & déliées. Cet insecte marche fort lentement : il s'aide de son derrière dans sa marche. M. Gêr ignore ce qu'il mange, mais il l'a entretenu en vie sur la terre fraîche, où il avoit mis de l'herbe & quelques feuilles de différentes plantes, ayant remarqué qu'il devenoit foible & languissant, quand il le laissoit manquer de terre fraîche. Cet insecte est fort pacifique & craintif : dès qu'on le touche, il retire la tête, se met en boule & reste long temps immobile.

M. Gêr sachant qu'ordinaire-

ment ces vers luisans femelles n'ont point d'ailes, croyoit ce ver dans son état de perfection, c'est-à-dire, qu'il n'avoit ni à changer de figure, ni à muer; mais il observa que ce ver, après avoir resté quelque temps sur le dos, se changea en une véritable nymphe. Dès qu'il se fut dégagé de sa vieille peau, la nymphe se courba le corps en arc, & perdit par la suite tout mouvement; elle a de particulier, qu'elle ressemble beaucoup à la figure du ver; & qu'immédiatement après le changement de peau, elle peut mouvoir la tête, les antennes & les jambes. Cette nymphe, dès le soir même, répandit une lumière vive, brillante; ayant une teinte d'un beau verr.

Cette remarque oblige de se détacher de l'idée où l'on étoit que cet éclat lumineux servoit à attirer le mâle, puisque cet insecte brille dans son état d'enfance, dans son état de véritable ver ou larve, & même après qu'il a pris la forme de nymphe, temps où il ne pourroit profiter des caresses du mâle attiré par ce signal amoureux. Il faut donc croire que cette lumière que répandent les vers luisans, doit leur servir à un usage qui nous est inconnu jusqu'à présent. Toujours paroît-il que cet insecte a la faculté de loire quand il veut, & de faire disparaître sa lumière quand bon lui semble.

Le vingt-quatre de Juin, quatorze jours après sa transformation à l'état de nymphe, le ver se retira de sa peau de nymphe, & marcha ensuite de côté & d'autre. Dans cet état, ce ver est propre à la génération : il ne doit plus subir de métamorphose. La figure qu'il a au sortir de la nymphe, a beaucoup de ressemblance avec celle

qu'il avoit d'abord, mais elle a des caractères différens. Ce ver est alors plus petit : il est réduit de douze lignes à neuf; au lieu de douze anneaux, il n'en a plus qu'onze; la forme des trois premiers anneaux, que l'on peut regarder comme le corselet, a changé; le corselet en dessous est d'une couleur de rose très-agréable; la tête, les antennes & les jambes sont bien différentes de ce qu'elles étoient auparavant : le dessous des trois derniers anneaux du corps de cet insecte est d'un blanc jaunâtre : c'est de-là que part sa lumière. Dans ce dernier état, il a beaucoup plus d'éclat que dans les précédens. Dans le jour il se cache sous les feuilles; à l'approche de la nuit, il marche çà & là, & c'est alors qu'il répand une forte lumière à volonté. Sur le dessous du dernier anneau, on voit seulement deux grandes taches latérales, lumineuses; car le milieu en est obscur, ou fait paroître fort peu de lumière.

VER À SOIE, se dit d'une sorte de ver qui est assez semblable à une chenille, & qui fait la soie.

Il n'y a pas long-temps que les vers à soie ont été connus en France, & que leurs coques y ont été filées pour être employées dans nos manufactures. Les ouvrages de soie étoient encore si rates, même à la Cour, du temps de Henri II, que ce Prince fut le premier qui porta des bas de soie. Autrefois les étoffes de soie étoient si précieuses & si chères, qu'elles se vendoient au poids de l'or; il n'y avoit que les Empereurs qui en portoient. Tout le monde sait combien la soie est devenue aujourd'hui commune par les soins qu'ont eus plusieurs de nos

Rois d'exciter l'émulation pour élever ces précieux insectes.

Il est inutile de décrire la figure extérieure du ver à soie, tout le monde la connoît; mais il n'en est pas de même de l'intérieur de cet insecte qui a mérité l'attention des principaux Naturalistes. Pour l'examiner, on enferme d'abord le ver à soie dans une bouteille avec un fragment de papier imbibé d'huile essentielle de térébenthine; les vapeurs de cette liqueur bouchent les stigmates de l'insecte, le font tomber bientôt en convulsion, puis en paralysie, & il paroît comme mort pendant un temps assez long pour l'arranger à volonté; on l'attache pour lors avec quatre épingle sur une tablette de cire; l'insecte étant tranquille on observe d'abord sa tête, où l'on remarque la lèvre supérieure, les mâchoires, deux corps charnus qui lui servent comme de lèvre inférieure, pour pousser les alimens dans sa bouche, & la filière, instrument qui mérite tant d'être connu par les services qu'il nous rend. Cette filière est un mamelon charnu, percé d'un petit trou où se moule la liqueur soyeuse.

Sur la tête du ver à soie on aperçoit six petits grains noirs, presque arrangés sur la circonférence d'un cercle posé sur le devant, & un peu sur la côté de la tête; trois de ces grains sont convexes, hémisphériques & transparens, ce qui les a fait regarder comme de véritables yeux. Sur les anneaux le long des côtés de l'animal on observe de petites ouvertures ovales qui sont les stigmates, organes de la respiration, dont la structure est des plus admirables.

La première chose qui se présente, lorsqu'on ouvre la chenille,

c'est l'estomac qui se reconnoît à sa couleur verte ; c'est un canal qui va en ligne droite de la bouche à l'anus. La première partie de ce canal tient lieu de gossier ou d'œsophage ; elle se termine vis-à-vis de la dernière paire de jambes écailleuses où elle est fermée par une soupape : ce qui suit est le véritable estomac, qui se termine vers la fin par un second étranglement.

Un des objets des plus importants à connoître, ce sont deux vaisseaux qui descendent de la tête, & viennent se coucher sur l'estomac, ou après quelques sinuosités, ils vont se ranger du côté du dos. Ces petits vaisseaux ordinairement jaunâtres, quelquefois blancs, sont les réservoirs de la soie ; chacun d'eux aboutit à la fin ; mais avant d'y arriver, ils deviennent si déliés, que ce ne sont que deux filets parallèles l'un à l'autre : ils sont dans le corps de la chenille des plis & replis qui s'entrelacent prodigieusement jusqu'à leur dernier bout, qui est absolument fermé, & ne permet pas à la liqueur soyeuse d'en sortir. Ces vaisseaux ne s'introduisent ni dans l'estomac, ni dans quelqu'autre partie où ils pourroient puiser cette liqueur, & par conséquent ils doivent la recevoir par des canaux de communication infiniment déliés, puisque tous nos savans Anatomistes n'ont encore pu les découvrir.

Une précaution bien nécessaire pour suivre ces vaisseaux dans leur route, c'est de faire périr l'animal dans de l'esprit de vin, & de l'y laisser pendant deux ou trois jours : les vaisseaux à soie y deviennent très-fermes ; la liqueur qu'ils contiennent, s'y durcit au point qu'il

est aisé d'enlever tout d'une pièce chaque vaisseau à soie.

On observe le corps graisseux, qui est un assemblage d'espèces de vaisseaux que leur entrelacement & leur mollesse rendent difficiles à suivre. Son usage se manifeste lorsque le temps des métamorphoses est arrivé : c'est de ce corps graisseux que le papillon tirera une grande partie de ce qui doit le composer.

Un fait des plus singuliers qui prouve combien ces insectes ont la vie dure ; c'est que, si l'on soulève la moitié supérieure du cœur, en la détachant de dessus la peau de l'insecte, & qu'on la pose comme une corde de violon sur un chevalet, formé par une épingle pliée, cette contrainte n'arrête point le cours des liqueurs, & l'on voit continuer les mouvemens de systole & de diastole du cœur, qui portent le sang vers la tête, & durer ainsi pendant sept à huit heures de suite après que l'insecte a été ouvert.

On ne trouve dans le ver à soie nulle trace visible, nul indice de parties propres à perpétuer l'espèce : ces organes ne se forment, & ne se démêlent que pendant la fermentation qui se fait dans la chrysalide. Il y a cependant des chenilles dans lesquelles on trouve les œufs tout formés quelque temps avant leur transformation en chrysalides.

La soie n'est qu'un extrait des alimens dont l'insecte se nourrit ; la preuve en est, que sa perfection dépend de la qualité des alimens. On observe que les mûriers noirs ne fournissent à nos vers qu'une soie grossière, que les mûriers blancs en donnent une plus fine, & que la

soie de la Chine est la plus parfaite de toutes.

Lorsque la matière à soie sort du corps de l'insecte par la filière, elle est comme une gomme molle, fondue & remarquable par trois qualités qu'on croiroit n'avoit eu que nous & nos besoins pour objet, 1°. par celle de se sécher dans l'instant qu'elle prend l'air ; mais de ne se sécher qu'autant qu'il convient, pour que les fils se collent légèrement l'un sur l'autre, sans nous priver des moyens de les détacher & de les dévider, 2°. Par celle de ne pouvoir plus être ramollie par l'eau, lorsqu'elle est une fois sèche ; 3°. Enfin, par celle qu'elle a encore, lorsqu'elle est sèche, de ne pouvoir plus être ramollie par la chaleur. Ce sont ces trois qualités réunies qui rendent cette liqueur si propre à nos usages, après qu'elle a été filée par le ver. Ces trois qualités sont aussi celles que l'on exige du beau vernis que les Chinois ont trouvé avant nous, & que nous avons enfin imité.

Puis donc que la matière de la soie & celle des vernis est la même, les vers à soie semblent nous indiquer, en filant leur soie, que nous pourrions filer les vernis, & en faire des étoffes. Voici une expérience qui prouve que la soie des chenilles est un vrai vernis, & que l'on pourroit tirer des chenilles des vernis tout faits.

Si l'on ouvre plusieurs de ces animaux, que l'on tire promptement de leurs corps les vaisseaux à soie, qu'on les jette aussitôt dans l'eau chaude pour les empêcher de sécher, que l'on écrase ces vaisseaux pour en exprimer la liqueur, & la répandre dans l'eau, cette substance

soyeuse y restera liquide. Après une évaporation suffisante de l'eau, & en avoir amassé par ce moyen une petite quantité, que l'on en frotte un papier imprimé, il restera vernissé d'un enduit jaunâtre, mais transparent qui laisse voir l'écriture aussi bien que le verre le plus fin, & que l'eau ne peut altérer. Ce seroit encore un secret pour défendre nos papiers contre l'humidité, la moisissure & les vers qui les percent ; car on ne connoît point d'insectes qui mordent sur la soie. Cependant plusieurs personnes disent que la soie, après un très-long-temps, mais surtout la soie crue, c'est à dire, celle dont on n'a point encore enlevé la gomme, est sujette à être quelquefois hachée par un petit insecte assez semblable à une mite.

Toutes les soies des diverses chenilles n'ont pas la même perfection, ni le même lustre. Il y en a qui se cassent très-aisément, d'autres ont une force égale à celle de nos vers à soie ; d'autres, telles que celle qui provient des chenilles à tubercules, sont filées en brins aussi gros que des cheveux. Les soies des différentes chenilles n'ont pas non plus toutes la même couleur ; il y en a de blanches, de jaunes, de vertes, de bleues, de brunes ; celle de la même chenille n'est pas toujours d'une couleur égale.

La coque du ver à soie est, de toutes les coques connues, celle de dessus laquelle on peut tirer le fil avec plus de facilité.

Il y a deux manières d'élever les vers à soie. On les peut laisser croître & courir en liberté, sur les mûriers mêmes, ou les tenir au logis dans une place uniquement destinée à cet usage, en leur donnant

nant tous les jours des feuilles nouvelles.

Quelques curieux ont fait essai de la première méthode, & elle a réussi lorsque la saison s'est trouvée favoriser les précautions qu'ils ont eu soin d'apporter; c'est la pratique qu'on suit à la Chine, notamment dans la province de Quanton, où le printems est presque perpétuel, & les arbres toujours verts. On la suit aussi au Toaquin & dans d'autres pays chauds.

Les papillons venus de vers à soie choisissent sur le mûrier un endroit propre pour poser leurs œufs, & ils les y attachent avec cette glu dont la plupart des insectes sont pourvus pour différens besoins. Ces œufs passent ainsi l'automne & l'hiver sans danger: la manière dont ils sont placés & collés les met à couvert de la grêle qui quelquefois n'épargne pas le mûrier même. Le petit ver ne sort point de son œuf qu'il n'ait été pourvu de sa subsistance, & que les feuilles ne commencent à sortir de leurs boutons. Lorsque les feuilles sont venues, les petites chenilles percent la coque de leurs œufs, se répandent sur la verdure, grossissent peu-à-peu, & filent au bout de quelques mois sur le même arbre leurs cocons qui paroissent comme des pommes d'or au milieu du beau vert qui les relève. Cette façon de les nourrir est la plus sûre pour leur santé, & celle qui coûte le moins de peine; mais la température inégale & inconstante de nos climats rend cette méthode sujette à bien des inconvéniens qui sont sans remède. Il est vrai qu'avec des filets ou autrement on peut préserver les vers des insultes des oiseaux; mais les grands froids qui survien-

Tome XXIX

nent souvent tout d'un coup après les premières chaleurs, les pluies, les grands vents, les orages enlèvent & perdent tout. Il faut donc prendre le parti de les élever à la maison.

On choisit pour cela une chambre exposée en bon air, où le soleil donne, qui soit garanti des vents du nord & du midi par des fenêtres bien vitrées, ou par des châssis couverts de fortes toiles; on a soin que les murs en soient bien enduits, les planchers bien fermés, en un mot que toutes les avenues soient interdites aux chats, aux rats, aux souris, aux lézards, à la volaille, & généralement à tous les insectes & oiseaux qui dévoreroient les vers. Au milieu de la place on élève quatre colonnes qui forment ensemble un assez grand carré: on étend d'une colonne à l'autre par différens étages des planches & différentes claies d'osier, & sous chaque planche une claie avec un rebord. Ces claies & ces planches sont posées sur des coulisses, & se placent ou se déplacent à volonté, de façon néanmoins que les ordures de l'une ne tombent point sur l'autre. On donne à ces lieux le nom de *tabarinage*.

Ceux qui élèvent des vers à soie donnent le nom de *graine* aux œufs du ver. De toutes les graines étrangères de vers à soie, celle d'Espagne a jusqu'à ce jour passé pour la meilleure après celle de Piémont & de Sicile. Le choix de la graine est sans contredit ce qui exige le plus d'attention dans l'éducation de ces vers, puisque c'est d'elle que dépend le succès de toutes les opérations subséquentes. Les graines étrangères sont en général assez incertaines, soit parce qu'elles sont

O o

trop vieilles, soit parce qu'elles ont éprouvé de la part de l'air des variations préjudiciables, soit même parce qu'elles ont été quelquefois passées au four pour détruire le germe de leur fécondité.

Celui qui veut élever des vers à soie doit se procurer lui-même de la graine, d'autant mieux qu'il n'y en a aucune qui approche en qualité de celle qu'on forme dans chaque pays: la raison physique en est, que cette graine a plus d'analogie avec le mûrier duquel elle a reçu sa principale substance, & que d'ailleurs elle résiste bien mieux aux variations & vicissitudes particulières de l'air du pays où ont vécu les vers & les papillons qui l'ont fournie.

On reconnoît que la graine est propre à produire avantageusement si elle est cassante, si elle contient une liqueur qui ne soit ni trop épaisse ni trop fluide, si elle porte un œil vif, lucide, si la couleur tire plus sur le gris obscur que sur toute autre, si enfin en la mettant dans du vin elle se précipite au fond. Passons maintenant au moyen de l'obtenir dans tous pays.

Lorsque les vers ont formé leurs cocons, on en choisit un nombre proportionné à la quantité de graine qu'on veut faire. L'expérience apprend qu'un gros de graine contient au moins cinq mille vers ou graines. Comme il périt assez ordinairement la moitié des vers avant qu'ils fassent leurs cocons, un gros de graine ne donne que deux mille cinq cents cocons, qui suffisent quand ils sont médiocrement bons pour en tirer une livre de soie.

On doit choisir pour la graine les cocons les plus fermes & les premiers formés, parcequ'ils an-

noncent les vers les plus vigoureux, & par conséquent les plus propres à la propagation. Les cocons mâles sont ferrés, longs, pointus, & la soie en est ordinairement plus fine que celle des femelles. Le cocon femelle est rond, gros, fort ventru, & la soie en est plus unie & un peu plus égale que celle du mâle. Il est cependant encore plus sur de choisir les vers mâles & femelles avant que les cocons soient formés. On reconnoît facilement les premiers, puisqu'ils ont les yeux plus marqués & plus distincts que ceux des femelles. Dans ce triage on doit préférer ceux dont la couleur tire le plus sur le jaune pâle, comme fournissant parmi les quatre espèces de jaunes la soie la plus parfaite.

Lorsque les papillons sont sortis, on donne à chaque femelle son mâle, & on les place sur un morceau d'étamine. Lorsque la femelle a été fécondée, elle dépose ses œufs environ dix ou douze heures après l'accouplement. Ces œufs s'attachent fortement à l'étamine à l'aide de la substance glutineuse dont ils sont enduits. Chaque femelle donne quatre ou cinq cents œufs; ainsi un cent de femelles donne une once de graine, & l'on mettra à part pour chaque once qu'on voudra faire au moins deux cents cocons, moitié mâles, moitié femelles.

On conserve ainsi ces morceaux d'étamine jusqu'au mois de Septembre, qu'on travaille à détacher les œufs qui y sont attachés. Pour y parvenir, on souffle sur la graine quelques gorgées de vin pour détremper la substance glutineuse, & on la détache ensuite facilement avec une barbe de plume; on l'en-

ferme dans un cornet de papier, qu'on met dans un lieu qui ne soit ni trop chaud, ni trop froid, ni trop humide.

On doit songer à faire éclore la graine lorsque les feuilles de mûrier commencent à pousser. Dans les années hâtives cela arrive entre le 10 & le 15 Avril: quand les gelées sont fréquentes, & que l'année est tardive, on est obligé d'attendre jusqu'au 10 ou 12 de Mai.

Il y a deux manières de faire éclore la graine, la naturelle & l'artificielle.

La naturelle consiste à laisser agir l'air extérieur, & attendre l'effet de son action ou de sa température pour développer le principe de la fécondité des œufs.

L'artificielle consiste à employer la chaleur du feu ou d'autres moyens de cette espèce. Cette dernière est beaucoup plus en usage que l'autre; on la croit cependant moins naturelle & moins analogue à l'essence du ver.

La couvée naturelle doit, sans contredit, être préférée dans tous les pays où la température toujours égale & plus propre à développer les principes de fécondité agit avec sûreté & sans aucun secours étranger; mais dans les climats sujets à variation, tel par exemple que celui de la Touraine, il y auroit de l'inconvénient à compter sur ses effets. Le point essentiel est de concilier la naissance du ver avec le moment où le mûrier se développe pour fournir à sa nourriture.

Pour faire la couvée artificielle, on divise la graine par onces; on en forme de petits paquets qu'on enveloppe d'un linge recouvert de coton sans trop serrer la graine. Les femmes ou les filles qui sont com-

munément chargées de cette opération portent ensuite ce linge sur elles, ne l'approchent que peu à peu de leur peau, & finissent par le déposer dans leur sein pendant le jour, & elles le conservent pendant la nuit dans leur lit; elles le visitent le deuxième jour; si elles apperçoivent que la graine soit rouge, elles la rejettent sur le champ pour en couvrir d'autre, attendu que cette couleur annonce qu'elle a perdu sa qualité pour avoir éprouvé une chaleur trop vive; si au contraire la graine porte une couleur de gris-blanc, elles la mettent dans des boîtes propres, sans odeur; elles garnissent ces boîtes de papier blanc, mettent dedans la graine sans trop l'entasser, la recouvrent d'une feuille de papier percée de petits trous par lesquels sortent les vers à mesure qu'ils sont éclos pour chercher les feuilles tendres de mûriers qu'on a mises au-dessus. On pourroit se servir en place de papier de petits filers.

On place ces boîtes sur un lit de plumes, au milieu de deux oreillers, sous une couverture de laine; on a soin d'entretenir par le feu la chaleur de la chambre au même degré, ou d'y suppléer par des bouteilles d'eau chaude que l'on place sous le lit de plume, & que l'on renouvelle à mesure que l'on voit les vers éclore. Lorsque la graine est bonne, & que le degré de chaleur est donné à propos, la plus grande partie des vers éclosent dans les deux ou les trois premiers jours; au-delà du cinquième ou sixième jour lorsqu'ils ne sont point éclos il n'y a plus rien à espérer, & il faut recommencer l'opération avec de nouvelle graine.

On se sert quelquefois d'une

poule qui glouffe, sous laquelle on place des boîtes remplies de graine qu'on recouvre de paille, & de quelques œufs par-dessus; le bain marie & la chaleur de la cendre sont encore en usage.

A mesure que les vers sont éclos, on les place par couvées suivant la date de leur naissance dans de nouvelles boîtes garnies de feuilles de mûrier; on doit leur en donner de nouvelles deux fois par jour. C'est dans les commencemens qu'on doit apporter plus de soin pour la conservation de ces insectes; leur extrême délicatesse les rend susceptibles des moindres variations de l'air, & l'on ne réussit à les garantir de tous les dangers auxquels ils sont exposés, que par la plus grande exactitude à pourvoir à leurs besoins, à les entretenir dans une propreté continuelle, & à les maintenir dans un degré de chaleur uniforme.

Le plus difficile est de conserver une même température d'air toujours également sain. Pour y parvenir, on fait usage avec succès du thermomètre de M. de Réaumur, qui, par des expériences très-suivies sur les vers à soie, a reconnu que le dix-huitième degré de son thermomètre est celui qui indique la chaleur la plus analogue & la plus convenable à la nature & au tempérament de cet insecte. Toutes les personnes qui en ont fait usage l'ont employé avec succès. Cependant plusieurs Naturalistes du premier ordre ont observé en Touraine que les vers éclos dans cette Province au dix-huitième degré, sur-tout dans les années hâtives, ne produisent qu'une soie foible & d'un travail pénible, tandis que ceux qui prennent naissance au qua-

torzième & quinzième degré de chaleur font une soie forte, nerveuse & d'une qualité supérieure.

Lorsque les vers sont un peu forts, on les arrange & on les dispose dans l'atelier, qu'on nomme *tabarinage*, dont nous avons parlé. On doit observer dans le premier âge & pendant les quatre mues de ne leur donner que les feuilles les plus tendres de mûrier blanc, & après les mues jusqu'à la soie, des feuilles fortes & bien nourries. A l'égard de la quantité, on doit leur en donner le matin & le soir depuis leur naissance jusqu'à leur seconde mue; trois fois le jour depuis leur troisième mue jusqu'à la dernière, & cinq ou six fois depuis la dernière jusqu'à ce qu'ils fassent leurs coques. Les feuilles de mûrier blanc sauvageon fournissent aux vers une soie très-belle, mais elle est toujours en petite quantité. Les vers nourris de celles de mûrier d'Espagne donnent au contraire beaucoup de soie; mais elle n'est ni belle ni bonne. Les feuilles de mûrier franc ou enté avec la greffe du mûrier blanc sont très-propres aux vers; elles fournissent tout à la fois beaucoup de soie & d'une qualité supérieure; elles sont d'ailleurs meilleures que les autres à tous les états du ver. Ces arbres donnent leurs feuilles bien plutôt que les autres.

On doit avoir attention de ne point donner aux vers à soie des feuilles mouillées ni gâtées, ni de qualités différentes, comme de mûrier blanc & de mûrier noir. Il y a des années où les mûriers sont attaqués de punaises, dont l'odeur est mortelle pour les vers. L'injection de savon est un moyen sûr pour détruire ces punaises, ou la vapeur de fiente de bœuf desséchée & brû-

lée au pied de l'arbre. Chaque millier de vers conformed cinquante livres pesant de feuilles depuis leur naissance jusqu'à ce qu'ils montent dans les bruyères pour filer leurs cocons.

Personne n'ignore qu'il y a des années où les feuilles de mûrier sont très-rares, soit par le défaut de sève, soit par l'abondance des vers à soie. La nécessité a fait recourir à différentes substances, telles que la laitue, les feuilles de ronce; de chêne, de charme; mais leur usage n'a point rempli les idées & les espérances des Nourriciers. Plus les années sont hâtives, plus les récoltes sont abondantes & certaines. Le Languedoc & les pays méridionaux jouissent à cet égard de tous les avantages de la nature. Leurs mûriers plantés sous un ciel tempéré donnent de la feuille de bonne heure. Les vers y sont précoces, & la récolte y devance d'un mois & plus le temps des orages qui leur sont si préjudiciables.

Ce n'a été qu'après beaucoup d'épreuves qu'on s'est assuré qu'on ne réussira que difficilement à faire dans un climat froid des récoltes abondantes de soie tant qu'on ne trouvera point le moyen de nourrir les vers un mois avant que les mûriers poussent en leur fournissant une substance qui leur soit propre, & qui puisse suppléer en quelque façon à la feuille tendre & nouvelle que le pays refuse. Ce moyen est de faire sécher de la feuille de mûrier de la pousse d'automne dans un grenier. Les vers étant éclos au commencement de Mars ou d'Avril, on fera bouillir de l'eau dans un vase; on y laissera tremper pendant une minute cette feuille sèche; lorsqu'on l'en retirera, on

aura la satisfaction de voir que de fanée qu'elle étoit, au point qu'en la froissant un peu, on eût pu la réduire en poudre, elle sera devenue verte & tendre, comme si elle étoit nouvellement cueillie. On a le soin de l'essuyer avant de la donner aux vers à soie.

Comme les vers à soie se sont nourris avec succès de la feuille de mûrier ainsi préparée, il y a lieu de penser que la feuille desséchée contient encore beaucoup de la substance propre aux feuilles de mûrier, & que l'eau en la ramollissant la met en état de pouvoir servir de nourriture aux vers. On a donc imaginé, pour perfectionner cette découverte, de séparer la substance de la feuille sous la forme d'extrait. Cet extrait se fait en pilant dans un mortier une certaine quantité de feuilles de mûrier fraîches pour en exprimer le jus, que l'on fait épaisir ensuite par le feu. On conserve cette substance extraite dans des vases à gouleau en les remplissant d'huile de quelques travers de doigts. Lorsqu'on voudra ramollir la feuille fraîche, on jettera dans l'eau bouillante une quantité proportionnée de cette substance extraite. Plusieurs raisons qui se font sentir d'elles-mêmes donnent lieu d'espérer de ce nouvel essai un succès encore plus heureux & plus certain.

Les vers à soie sont sujets à quatre mues. Ces mues sont distinguer en cinq âges la vie de ces insectes. Le premier âge commence depuis leur naissance jusqu'à leur première mue, qui se déclare le six ou le septième jour après leur naissance. Ils s'endorment alors & deviennent comme immobiles. La tête leur grossit, & ils changent de peau. Cette opé-

ration dure ordinairement trois ou quatre jours ; & quand il fait froid ou des temps pluvieux , les vers sont quelquefois quinze jours entiers , à compter du jour qu'ils sont éclos , à sortir totalement de cette première mue ; ils en sortent pendant le neuvième ou dixième jour , quelquefois plutôt , quand ils sont dans un lieu dont la chaleur est toujours égale. Les trois autres mues qui se succèdent arrivent pareillement de sept en sept jours , ou de huit en huit jours. On compte le cinquième âge depuis la dernière mue jusqu'à ce qu'ils fassent leur soie.

La propreté est un des articles essentiels du gouvernement des vers à soie. On ne sauroit porter trop loin l'attention pour les retirer de dessus leur litière aussi souvent que leur âge , le débris qu'ils font des feuilles & la chaleur de la saison l'exigent ; cette opération se fait de la manière la plus prompte & la plus facile en se servant de filets légers , dont les mailles sont assez larges pour laisser passer les vers , qui viennent chercher avidement les nouvelles feuilles qu'on met dessus. De cette manière on transporte facilement & sûrement les vers sur une nouvelle claie.

On reconnoît que les vers veulent monter pour filer par leur agitation en courant parmi la troupe sans penser à manger , par une couleur de chair transparente qu'ils prennent alors , notamment sur la queue. C'est en ce temps qu'on doit les placer dans les ateliers ou tabarinages garnis de bruyères. Dans ces tabarinages , où l'on dispose les brins de bruyères en arcade , les vers trouvent aisément de la place pour travailler , & on n'est guère sujet à voir des cocons doubles ,

parceque les vers n'étant point gênés , ne sont point sujets à confondre leur travail par leur trop grande proximité ; il est d'autant plus avantageux d'éviter cet inconvénient , qu'outré la difficulté qu'on éprouve dans le tirage de la soie de pareils cocons , elle est encore très-inférieure en qualité & en quantité. C'est dans ces bruyères que les vers à soie construisent ces cocons blancs ou jaunes d'une structure si merveilleuse qui nous fournissent la soie. Lorsqu'on enlève les cocons qui sont faits , on doit éviter d'ébranler les cabanes ; car la moindre secousse suffit pour empêcher le ver de finir son travail , & sans cette dernière opération toutes les peines & les dépenses sont en pure perte.

Le ver à soie demande encore ; étant prêt à filer & même pendant tout le temps qu'il est en cabane , qu'on parfume souvent la chambre , car c'est la seule chose qui réjouisse & ranime le ver. On doit aussi frotter les planches des ateliers avec de fort vinaigre ou avec des plantes aromatiques chaque fois qu'on les nettoye.

Les vers à soie sont sujets à plusieurs maladies , dont les unes sont naturelles & inévitables , parcequ'elles dépendent de leur constitution ; telles sont les différentes mues qui les attaquent successivement tous les sept jours depuis leur naissance. L'abstinence & le repos pendant trente six heures sont les moyens que la nature employe pour les guérir. La plupart des autres maladies viennent pour avoir donné des feuilles mouillées ou brouies aux vers , & pour ne les avoir point assez préservés de l'humidité. Leurs maladies sont aussi très-souvent occasionnées par l'in-

tempête de l'air, par des vents durs & un temps froid qui surviennent subitement. Ce n'est que par des soins extrêmes que l'on pourroit les en garantir. La fumée de plantes odoriférantes est un puissant remède pour ces vers.

Lorsque les vers sont parvenus à faire leurs cocons, qu'ils ne perfectionnent qu'en sept ou huit jours, ils y restent enfermés pendant dix-huit ou vingt jours; mais si on attendoit plus tard pour en retirer la soie, on trouveroit tous les cocons percés, & on n'en retireroit que du fleuret. Le moyen le plus sûr d'étouffer les vers, ou plutôt les chrysalides, est de mettre les cocons dans un four assez chaud pour les faire périr, sans cependant causer de l'altération à la soie. On reconnoît qu'il est temps de les ôter du four lorsqu'on entend un pétilllement semblable à celui d'un grain de sel qu'on jeteroit dans le feu. Cette opération une fois faite, il ne s'agit plus que de tirer la soie que peuvent produire les cocons.

A mesure que l'on a mieux connu l'usage de la soie, les Nations commerçantes ont cherché à multiplier chez elles les insectes qui la produisent. Quoique les climats chauds paroissent être les plus propres à les élever, cependant plusieurs États du Nord, la Prusse, le Dannemarck commencent à cultiver des mûriers & à élever des vers à soie, même dans des climats assez froids. En France ce sont les parties méridionales qui s'appliquent le plus à cette culture; cependant elle n'est pas négligée dans plusieurs autres Provinces.

VER SOLITAIRE, se dit d'un ver fort singulier qui croît dans le corps humain, où il est ordinairement

unique. Il est plat comme un ruban, ce qui le fait aussi nommer *taenia*. La couleur en est blanche, & son corps va en diminuant vers l'une de ses extrémités, où il se termine en un fil délié; son corps est articulé d'un bout à l'autre. Les articulations sont plus ou moins serrées dans différens vers. Il y a de ces animaux qui sont dentelés presque d'un bout à l'autre; leur mouvement est ondulé ou vermiculaire. Le séjour de ces vers rongeurs est ordinairement dans les intestins, où ils sucent la substance la plus pure de l'homme, l'affament & le réduisent le plus souvent à un état horrible de maigreur. On ne peut apprendre sans étonnement que la longueur de cet insecte, qui va assez ordinairement à quatre aunes, peut aller quelquefois jusqu'à trente, ainsi qu'on le fait du célèbre Boerhaave, témoin oculaire.

VER OMBILICAL, se dit d'un ver qui occasionne quelquefois aux enfans une sorte de maladie dans laquelle, quoiqu'ils ayent une bonne nourriture & qu'ils tettent bien, ils deviennent maigres, inquiets & se tourmentent comme s'ils avoient des tranchées. On ne sauroit connoître ce ver par aucun moyen plus sûr qu'en appliquant, lorsqu'on le soupçonne, un goujon sur le nombril de l'enfant. Le lendemain on trouve ce poisson à demi-rongé par le ver; on peut en remettre un second & même un troisième pour n'avoir pas à douter de la présence de ce ver ombilical. Lorsqu'on s'en est ainsi assuré, on remplit la coquille d'une noix de poudre de cristal pulvérisé, avec un peu de sabbine en poudre, & on mêle le tout dans du miel. On applique la coquille de noix le soir sur le nom-

bril de l'enfant. Le ver attiré par la douceur du miel ne manque pas d'en manger ; mais la sabine & le verre le font mourir. On tâche ensuite de faire évacuer ce ver à l'enfant.

Il y a quelquefois dans les dents des vers qui font souffrir des douleurs continuëles ; on apaise ces douleurs ou en recevant la vapeur de la fumée de jusquiame, ou en tenant dans sa bouche de la sabine cuite dans du vin.

VERS DE MER, OU VERS A NOYAUX, OU VERMISSEAUX DE MER, se dit de certains animaux dont on distingue deux espèces principales ; ceux de la première espèce restent dans le sable sans coquillages ; tels sont ceux qui habitent ordinairement les bancs de sable, & dont le travail est si singulier. Chaque ver a son trou, qui est une espèce de tuyau fait de grains de menu sable & de fragmens de coquillages qu'il lie avec de la glu. Le nombre de ces vers est étonnant. On voit sur le sable avec une surprise agréable, lorsque les eaux de la mer sont baissées, l'extrémité de tous ces tuyaux formés par une glu qui sert de ciment à ces insectes.

L'animal qui habite ces tuyaux n'a guères qu'un pouce de longueur, & quelques lignes de diamètre. L'extrémité de sa tête est plate & ronde, & a plus de diamètre qu'aucun endroit du corps : ce qui donne lieu à l'insecte de former l'espèce de tuyau dans lequel il est toujours à l'aise. Au-dessous de la tête il a trois nageoires des deux côtés. Sa figure approche de celle d'un cône, & se termine par une longue queue. D'espace en espace on voit sur son corps de petites parties charnues faites en crochets recourbés vers

la queue. Ces espèces de crochets sont disposés sur trois rangs différens, qui sont de la tête à la queue. Peut-être, dit M. de Réaumur, que ces crochets lui tiennent lieu de jambes ou de mains, lorsqu'il veut s'élever jusqu'à l'ouverture supérieure de son tuyau, ou lorsqu'il veut s'enfoncer dedans.

Les petits vers ou vermisseaux de mer de la seconde classe sont ceux qui s'attachent ensemble à tous les corps, & qui ne cherchent qu'un point d'appui ; le même suc gluant qui forme leur coquille, sert à leur adhésion. Leurs différens replis forment des figures & des monceaux semblables à ceux que feroient plusieurs vers de terre entrelacés. Il y a encore d'autres espèces de vermisseaux de mer, dont les tuyaux sont d'une substance molle.

VER-COQUIN, se dit d'une sorte de ver ou chenille de vigne qui ronge les ceps de vigne.

On appelle aussi *ver-coquin*, une espèce de ver qui s'engendre dans la tête de certains animaux, comme les moutons, & qui après leur avoir causé une violente agitation les fait enfin mourir.

On appelle pareillement *ver-coquin*, une sorte de ver qui s'engendre dans la tête des hommes, & qui leur cause des vertiges.

VERS RONGEURS DE DIGUES OU DE VAISSEAUX, OU VERS TARIÈRES OU TARETS, se dit de certains vers de mer qui rongent les vaisseaux, & qui les attaquent en si grand nombre & avec tant de fureur, que les poutres & le bois des bordages en sont tout criblés, ce qui met quelquefois les bâtimens en grand danger de faire eau & de périr.

Ces espèces de vers, dit M. Deslandes, ont depuis trois lignes jusqu'à

qu'à un demi-pied de longueur. Tout leur corps est composé de différens anneaux : ils ont des deux côtés du ventre une infinité de petites jambes toutes armées de crochets. Ce qu'il y a de singulier, c'est la tête : elle est couverte de deux coquilles toutes pareilles, placées des deux côtés, pointues par le bout comme le fer d'un villebrequin de Menuisier ou d'une vrille, & qui peuvent jouer séparément & différemment l'une de l'autre. Cette espèce de casque qui enveloppe la tête du ver est très-dur en comparaison du reste du corps qui est fort molle, & qui se sèche bientôt à l'air & se réduit en poussière. Il n'en demeure que la tête, qui a été préservée par son casque.

C'est elle qui fait tout le travail du ver, & qui fournit à sa nourriture & à son logement : elle perce le bois par le moyen de ses deux coquilles, qui se disposent en fer de villebrequin ; & comme elle est plus grosse que le reste du corps, le passage qu'elle a ouvert suffit toujours. Le ver ronge le bois où il est entré, s'en nourrit, croît ; & sa tête, devenue plus grosse, lui ouvre ensuite un plus grand passage dans la substance du même bois : il y avance toujours sans retourner en arrière & sans jamais en sortir. L'air lui est si contraire qu'il n'a garde de le chercher.

Il suit toujours le fil du bois, & continue sa route en droite ligne, si ce n'est que quelque nœud ou quelque autre obstacle ne l'oblige de se détourner. La pointe de son casque, instrument qui lui est absolument nécessaire, s'émuellerait contre un corps trop dur & deviendrait inutile ; & si l'animal ne pouvoit plus travailler, il périroit faute de nou-

Tome XXIX,

velle nourriture, emprisonné dans sa nouvelle excavation. Jamais il ne perce le bois de part en part, ce qui diminue un peu le danger que feroit courir aux vaisseaux une infinité d'excavations différentes faites dans leurs bordages.

Comme ces vers suivent toujours le fil du bois, il leur arrive quelquefois, en minant ainsi dans le bois, de se rencontrer tête contre tête ; alors ils périssent tous deux, parceque les pointes de leurs casques se brisent l'une contre l'autre. Ce ver emploie la multitude prodigieuse de crochets, dont ses jambes sont garnies, à se cramponner aux fibres du bois, afin qu'étant bien appuyé, il travaille de sa tête avec plus de force. M. Deslandes conjecture que quatre crochets, qui sortent d'entre les deux pièces de son casque, de même figure & de même consistance que les jambes, mais trois fois plus longs, lui servent à sonder l'endroit par où il peut attaquer le bois le plus avantageusement.

Cet observateur, examinant la surface du bordage d'un vaisseau, dont le bois étoit rongé par ces vers, remarqua que la surface du bordage étoit toute piquée de petits trous, qui avoient, selon sa pensée, contenu les œufs d'où étoient éclos les vers habitans & destructeurs de ce vaisseau : ils y étoient tous entrés obliquement pour prendre le fil des fibres. Dans ce cas les œufs auroient été déposés là par des vers de la même espèce, mais habitans de la mer ; car il ne paroît pas que ceux qui sont une fois dans le bois puissent s'accoupler, emprisonnés chacun à part comme ils sont, ni sortir de leur prison pour aller au dehors sur la surface du bordage. Il

P p

y a apparence que ces insectes de mer peuvent vivre & dans l'eau & dans le bois ; mais qu'ils ne trouvent que dans le bois une nourriture propre à flatter leur goût, & à les faire beaucoup grossir ; que c'est pour cela que ceux de l'eau le cherchent, & y déposent les œufs qui ont été fécondés par accouplement fait dans l'eau. De sorte que l'espèce n'est perpétuée que par ceux qui demeurent dans l'eau, où ils ne sont peut-être pas reconnoissables pour être de la même espèce. C'est ainsi que quelques vers du corps humain, les *tania*, par exemple, ne ressemblent à aucun ver qui se trouve sur la terre, quoiqu'il y ait tout lieu de croire qu'ils en viennent.

On dit figurément, *tirer les vers du nez à quelqu'un* ; pour dire, tirer le secret de quelqu'un en le questionnant adroitement.

On dit figurément d'un homme qui est dans un état fort abject, que *C'est un ver de terre* : & proverbialement, *qu'un ver se recoquille bien*, ou *qu'il se recoquille quand on marche dessus* ; pour dire, qu'il n'est point d'homme si foible & si chétif, qu'il n'ait quelque ressentiment quand on l'offense.

On dit figurément, *que les méchants ont un ver qui les ronge* ; pour dire, qu'ils sont tourmentés par les remords de leur conscience. Et l'Écriture Sainte dit, *que le ver des méchants, des réprouvés ne meurt point*. En ce sens, on appelle *ver rongeur*, le remords qui tourmente continuellement le coupable.

VERA ; ville maritime & épiscopale d'Espagne au Royaume de Grenade, à 22 lieues, sud-ouest, de Carthagène.

VÉRACITÉ ; subst. fémi. Terme dogmatique qui se dit d'un attribut de Dieu & qui signifie, qu'il ne peut ja-

mais tromper. *La véracité de Dieu*

VÉRACITÉ, se dit par extension, d'un attachement constant à la vérité. On reproche à cet historien de manquer de *vérasité*.

VERA - CRUZ, ou **VERA - CRUX** ; ville de l'Amérique septentrionale, dans la Nouvelle Espagne, sur le golfe du Mexique. Elle est petite, pauvre & habitée par peu d'Espagnols, qui, pour la plupart sont Mariniers ou Façteurs. Toutes les flottes qui arrivent d'Europe dans la nouvelle Espagne, mouillent dans ce port ; & dès que les flottes sont parties, tous les blancs se retirent dans les terres à cause du mauvais air qu'on respire dans cette ville. Elle éprouva en 1742 un tremblement de terre qui abattit une partie des murs.

VERAGUA ; Province de l'Amérique septentrionale dans la Nouvelle Espagne. Elle est bornée au levant par celle de Costa Ricca, & au couchant par celle de Panama, le long de la mer du nord & de la mer du sud. Elle a environ 50 lieues du levant au couchant, & 24 du midi au nord & en quelque sorte impénétrable par l'abondance de ses bois. elle est riche en mines ; son terroir est assez fertile en maïs. Christophe Colomb la découvrit en 1592 ; & les Espagnols y envoyèrent ensuite des colonies. Le Gouverneur demeure dans la ville de la Conception. On fond & on raffine l'or dans celle de Santa-Fé, & les Officiers du Roi y ont leurs Commis.

VERA-PAX ; province de l'Amérique septentrionale, dans la Nouvelle Espagne. Elle est bornée au nord par l'Yucatan, au midi par la province de Soconusco, au levant par celle de Honduras, & au couchant par celle de Chiapa. Elle a environ

30 lieues de longueur & presque autant de largeur. C'est un pays affreux par ses hautes montagnes, par ses profondes vallées, par les précipices & par les épaisses forêts. Il est coupé de quantité de rivières. Les Espagnols n'y ont que des bourgades, où ils sont entremêlés avec les sauvages.

VERBAL, ALÉ; adjectif & terme de Grammaire. *Verbalis*. Qui vient du verbe. **INSINUANT**, est un adjectif verbal qui vient du verbe insinuer, & **EXHALAISON** est un substantif verbal qui vient du verbe exhaler.

VERBAL, signifie aussi qui n'est que de vive voix & non par écrit. *Promesse verbale*.

On appelle *procès-verbal*, un rapport par écrit que fait un Juge ou quelque autre Officier de Justice, de ce qu'il a vu, de ce qui a été dit & fait entre les parties. On fait des procès verbaux d'enquêtes, d'apposition & de levée de scellés, de descente sur les lieux pour les visiter, d'examen de compte, de distribution de deniers, de représentations de titres & de vérifications d'écritures, &c.

On dit, un *appel verbal*; pour dire, un appel interjeté d'une Sentence rendue à l'audience.

VERBALEMENT; adverbe. *Verbo*.

De vive voix & non par écrit. *C'est une chose qu'il m'a promise verbalement*.

VERBALISER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Dire des raisons ou des faits pour les faire mettre dans un procès verbal. *Les Procureurs des Parties sont occupés à verbaliser*. Il signifie aussi par extension, dresser un procès verbal. *L'Huissier verbalisa*.

VERBALISER, se dit familièrement pour signifier, faire de grands discours inutiles & qui n'aboutissent à

rien. *Il y a trois heures qu'elle ne fait que verbaliser*.

VERBE; substantif masculin. *Verbum*.

Terme de Grammaire. Partie de l'oraison, dont le principal usage est de signifier l'affirmation, en exprimant l'action, l'état ou la qualité d'un sujet, & qui se conjugue par personnes, par modes & par temps.

Les verbes se divisent d'abord en deux espèces générales, qui sont le *verbe substantif*, & le *verbe adjectif*.

Le *verbe substantif* exprime simplement la liaison de l'attribut avec le sujet: tel est le verbe *être*, lorsqu'il lie un adjectif ou un substantif au sujet, comme dans ces phrases, *le temps est serein: la lune est un corps opaque*.

Le *verbe adjectif* exprime & l'attribut & la liaison de cet attribut avec le sujet. Comme dans ces phrases, *le soleil brille, c'est-à-dire, le soleil est brillant: le temps changera, c'est à dire, le temps sera changeant*. Ainsi le verbe *être* devient adjectif quand seul il exprime l'existence, comme dans cette phrase, *je pense, donc je suis*; c'est-à-dire, je pense, donc j'existe ou je suis existant.

Les verbes adjectifs se divisent en six espèces particulières; savoir, le *verbe actif*, le *verbe passif*, le *verbe neutre*, le *verbe pronominal réfléchi*; le *verbe pronominal réciproque*, & le *verbe impersonnel*.

Le *verbe actif* est celui qui est suivi d'un substantif servant à exprimer le terme de l'action signifiée par le verbe. Ainsi dans ces phrases, *elle aime son mari; bâtir un palais; chanter un air*; les mots *aime, bâtir, chanter*, sont des verbes actifs.

Le *verbe passif* est celui qui sert à marquer l'action reçue ou soufferte par le sujet, & dont tous les temps sont formés de l'auxiliaire *être* joint

au participe passif du verbe. Ainsi dans ces phrases, *il est aimé, il a été battu*, les mots *aimé, battu*, sont des verbes passifs.

Le verbe neutre est celui qui n'a point de régime simple, & qui n'exprime ni une action qui passe hors du sujet, ni une action reçue par le sujet. Dans ces phrases *il va, il vient, il dort, il fait marcher*, les mots *va, vient, dort, marcher*, sont des verbes neutres.

Le verbe pronominal réfléchi est celui qui marque l'action d'un sujet sur lui-même. *S'imaginer, je m'amuse*, sont des verbes pronominaux réfléchis.

Le verbe pronominal réciproque est celui qui marque l'action de deux ou plusieurs sujets qui agissent les uns sur les autres, comme dans cette phrase, *Paul & Jean se battent*.

Le verbe impersonnel est celui qui ne s'emploie qu'à la troisième personne du singulier. *Neiger, pleuvoir, font des verbes impersonnels. Il pleut. Il neige.*

Il faut remarquer que les verbes ordinaires s'emploient quelquefois dans le sens des impersonnels. Ainsi un verbe ordinaire devient impersonnel quand étant employé à la troisième personne du singulier, on ne peut pas substituer de nom à la place du pronom *il*. Dans ces phrases, *il convient qu'elle parte. Il fait froid*; les verbes *il convient, il fait*, sont impersonnels, parce qu'au pronom *il* on ne peut substituer aucun nom déjà exprimé.

Les verbes sont d'ailleurs réguliers ou irréguliers.

Les verbes réguliers sont ceux qui suivent dans la formation de leurs temps les règles ordinaires des conjugaisons. *Chanter, ravir, fendre*, sont des verbes réguliers.

Les verbes irréguliers sont 1^o. ceux qui s'écartent des règles communes dans la formation de leurs temps; tels sont les verbes *puer, mourir, vivre*.

2^o. Ceux auxquels il manque certains temps ou certaines personnes que l'usage n'admet pas; tels sont les verbes *querir, ouir, frire*.

Les verbes irréguliers se trouveront conjugués chacun sous le nom qui lui est propre.

Il y a aussi les verbes simples & les verbes composés.

Les verbes simples sont ceux dont on dérive d'autres verbes, & les composés sont ceux qui sont dérivés des simples, en ajoutant à ces derniers une ou plusieurs syllabes. *Courir* est un verbe simple; *accourir, parcourir* sont des verbes composés.

On appelle verbes auxiliaires, les verbes qui servent à conjuguer les temps composés des autres verbes. Ils sont au nombre de deux: le verbe *avoir* & le verbe *être*.

CONJUGAISONS DES VERBES.

Conjuguer un verbe c'est le rendre avec tous ses modes, ses temps, ses personnes & ses nombres.

Les infinitifs qui sont les noms des verbes, se rangent sous quatre terminaisons principales, qui forment autant de conjugaisons.

Les infinitifs terminés en *er*, forment la première conjugaison; telles sont *chanter, raisonner, danser*.

Les infinitifs terminés en *ir*, forment la seconde conjugaison; tels sont *ravir, guérir*.

Les infinitifs terminés en *oir*, forment la troisième conjugaison; tels sont *concevoir, recevoir*.

Les infinitifs terminés en *re*, forment la quatrième conjugaison; tels sont *fendre, rendre*.

Cependant comme les verbes en *ir* & en *re* se conjuguent différemment aux mêmes tems & aux mêmes personnes, on distingue quatre sortes de verbes réguliers en *ir*, qui se conjuguent comme *ravir*, *soutenir*, *offrir*, *sentir*, & cinq sortes de verbes réguliers en *re*, qui se conjuguent comme *fendre*, *craindre*, *séduire* *connoître*, *taire*. Ainsi les conjugaisons peuvent être portées au nombre d'onze.

En faisant connoître successivement les diverses conjugaisons, nous donnerons la méthode d'en former les modes, les tems, les personnes & les nombres; nous expliquerons l'usage de ces modes, &c. & nous en indiquerons la prononciation & la quantité prosodique.

Il convient d'abord de conjuguer les verbes auxiliaires *Avoir* & *Etre*, qui, comme nous l'avons dit, servent à conjuguer les tems composés des autres verbes.

CONJUGAISON du verbe auxiliaire AVOIR.

INDICATIF. *Présent. Singulier.* J'ai, tu as, il a.

Pluriel. Nous avons, vous avez, ils ont.

Le monosyllabe de la première & de la troisième personne du singulier est bref; celui de la seconde personne du singulier & de la troisième du pluriel est long. Les deux premières personnes du pluriel ont la première syllabe brève & la seconde longue.

Le monosyllabe de la première personne du singulier se prononce j'é.

Imparfait. Singulier. J'avois, tu avois, il avoit.

Pluriel. Nous avions, vous aviez, ils avoient.

Toutes les personnes des deux

nombres ont la première syllabe brève & la seconde longue, excepté la troisième personne du singulier qui a la seconde syllabe moyenne.

Les terminaisons *ions*, *iez*, sont des diphtongues en poésie comme en prose.

On prononce j'avais, tu avais, il avait, ils avaient.

Prétérit défini. Singulier. J'eus, tu eus, il eut.

Pluriel. Nous eûmes, vous eûtes, ils eurent.

Le monosyllabe des deux premières personnes du singulier est long: celui de la troisième est bref. Les trois personnes du pluriel ont la première syllabe longue & la seconde très-brève.

On prononce j'us, tu us, il ut: nous ûmes, vous ûtes, ils ûrent.

Prétérit indéfini. Singulier. J'ai eu, tu as eu, il a eu.

Pluriel. Nous avons eu, vous avez eu, ils ont eu.

La quantité prosodique & la prononciation de ce tems & de tous les tems composés, sont les mêmes que la quantité prosodique & la prononciation du participe passif & des tems simples qu'on y joint.

Prétérit antérieur défini. Singulier. J'eus eu, tu eus eu, il eut eu.

Pluriel. Nous eûmes eu, vous eûtes eu, ils eurent eu.

Plusqueparfait. Singulier. J'avois eu, tu avois eu, il avoit eu.

Pluriel. Nous avions eu, vous aviez eu, ils avoient eu.

Futur simple. Singulier. J'aurai, tu auras, il aura.

Pluriel. Nous aurons, vous aurez, ils auront.

La première & la troisième personne du singulier ont les deux syllabes brèves; la seconde personne & les trois du pluriel ont la pre-

mière syllabe brève & la seconde longue.

La première personne du singulier se prononce *j'auré*.

Futur antérieur ou relatif. J'aurai eu, tu auras eu, il aura eu.

Pluriel. Nous aurons eu, vous aurez eu, ils auront eu.

Conditionnel présent. Singulier. J'aurais, tu aurais, il aurait.

Pluriel. Nous aurions, vous auriez, ils auraient.

Toutes les personnes des deux nombres ont la première syllabe brève & la seconde longue, excepté la troisième personne du singulier qui a la seconde syllabe moyenne.

Les terminaisons *ions, iez*, sont des diptongues en poésie comme en prose.

On prononce *j'aurais, tu aurais, il aurait, ils auraient*.

Conditionnel passé. Singulier. J'aurais eu ou j'eusse eu, tu aurais eu ou tu eusses eu, il aurait eu ou il eût eu.

Pluriel. Nous aurions eu ou nous eussions eu, vous auriez eu ou vous eussiez eu, ils auraient eu ou ils eussent eu.

IMPÉRATIF. Présent ou Futur. Singulier. Aie, qu'il ait.

Pluriel. Ayons, ayez, qu'ils aient.

Ce mode n'a point de première personne du singulier. Le monosyllabe de la seconde est long, celui de la troisième est moyen. Les deux premières personnes du pluriel ont la première syllabe brève & la seconde longue. Le monosyllabe de la troisième personne est long.

SUBJONCTIF. Présent. Singulier. Que j'aie, que tu aies, qu'il ait.

Pluriel. Que nous ayons, que vous ayez, qu'ils aient.

Imparfait. Singulier. Que j'eusse, que tu eusses, qu'il eût.

Pluriel. Que nous eussions, que vous eussiez, qu'ils eussent.

Les deux premières personnes du singulier & la troisième du pluriel ont la première syllabe longue & la seconde très-brève. Le monosyllabe de la troisième personne du singulier est long. Les deux premières personnes du pluriel ont la première syllabe brève & la seconde longue.

Les terminaisons *ions, iez*, sont des diptongues en poésie comme en prose.

On prononce *j'usse, tu usse, il ut, nous ussons, vous ussiez, ils ussent*.

Prétérit. Singulier. Que j'aie eu, que tu aies eu, qu'il ait eu.

Pluriel. Que nous ayons eu, que vous ayez eu, qu'ils aient eu.

Plusqueparfait. Singulier. Que j'eusse eu, que tu eusses eu, qu'il eût eu.

Pluriel. Que nous eussions eu, que vous eussiez eu, qu'ils eussent eu.

INFINITIF. Présent. Avoir.

La première syllabe est brève & la seconde longue.

Prétérit. Avoir eu.

Participe actif & gerondif. Ayant.

La première syllabe est brève & la seconde longue.

Participe passif. Eu, ue.

Ce monosyllabe est bref au singulier masculin, & long au pluriel & au féminin.

On prononce *u, ue*.

CONJUGAISON du verbe ÊTRE.

INDICATIF. Présent. Singulier. Je suis, tu es, il est.

Pluriel. Nous sommes, vous êtes, ils sont.

Les monosyllabes du singulier &

de la troisième personne du pluriel sont longs. La première personne du pluriel a la première syllabe brève & la seconde très-brève; la seconde personne a la première syllabe longue & la seconde très-brève.

Imparfait. Singulier. J'étois, tu étois, il étoit.

Pluriel. Nous étions, vous étiez, ils étoient.

Toutes les personnes des deux nombres ont la première syllabe brève & la seconde longue, excepté la troisième personne du singulier qui a la seconde syllabe moyenne.

Les terminaisons *ions*, *iez*, sont des diphtongues en poésie comme en prose.

On prononce *j'étais*, *tu étais*, ils *étaient*.

Prétérit défini. Singulier. Je fus, tu fus, il fut.

Pluriel. Nous fûmes, vous fûtes, ils furent.

Le monosyllabe des deux premières personnes du singulier est long: celui de la troisième est bref. Les trois personnes du pluriel ont la première syllabe longue & la seconde très-brève.

Prétérit indéfini. J'ai été, tu as été, il a été.

Pluriel. Nous avons été, vous avez été, ils ont été.

La quantité prosodique & la prononciation de ce temps & de tous les temps composés, sont les mêmes que la quantité prosodique & la prononciation du participe passif & des temps du verbe auxiliaire que l'on y joint.

Prétérit antérieur défini. Singulier. J'eus été, tu eus été, il eût été.

Pluriel. Nous eûmes été, vous eûtes été, ils eurent été.

Plusqueparfait. Singulier. J'avois

été, tu avois été, il avoit été.

Pluriel. Nous avions été, vous aviez été, ils avoient été.

Futur simple. Singulier. Je serai, tu seras, il sera.

Pluriel. Nous serons, vous serez, ils seront.

La première & la troisième personne du singulier ont la première syllabe très-brève, & la seconde brève; la seconde personne & les trois du pluriel ont la première syllabe très-brève & la seconde longue.

La première personne du singulier se prononce *je seré*.

Futur antérieur ou relatif. Singulier. J'aurai été, tu auras été, il aura été.

Pluriel. Nous aurons été, vous aurez été, ils auront été.

Conditionnel présent. Singulier. Je serois, tu serois, il seroit.

Pluriel. Nous serions, vous seriez, ils seroient.

Toutes les personnes des deux nombres ont la première syllabe très-brève & la seconde longue, excepté la troisième personne du singulier qui a la seconde syllabe moyenne.

Les terminaisons *ions*, *iez*, sont diphtongues en poésie comme en prose.

On prononce *je serais*, *tu serais*, il *serait*, ils *seraient*.

Conditionnel passé. Singulier. J'aurois été, ou j'eusse été, tu aurois été ou tu eusses été, il auroit été ou il eût été.

Pluriel. Nous aurions été ou nous eussions été, vous auriez été ou vous eussiez été, ils auroient été ou ils eussent été.

IMPÉRATIF. *Présent ou Futur. Singulier.* Sois, qu'il soit.

Pluriel. Soyons , foyez , qu'ils soient.

Le monosyllabe de la seconde personne du singulier & de la troisième du pluriel est long : celui de la troisième personne du singulier est bref. Les deux premières personnes du pluriel ont la première syllabe brève & la seconde longue.

SUBJONCTIF. Présent. Singulier. Que je sois , que tu sois , qu'il soit.

Pluriel. Que nous soyons , que vous foyez , qu'ils soient.

Imparfait. Singulier. Que je fusse , que tu fusses , qu'il fût.

Pluriel. Que nous fussions , que vous fussiez , qu'ils fussent.

Les deux premières personnes du singulier & la troisième du pluriel ont la première syllabe longue & la seconde très-brève.

Le monosyllabe de la troisième personne du singulier est long. Les deux premières personnes du pluriel ont la première syllabe brève & la seconde longue.

Les terminaisons *ions* , & *iez* , sont des diphtongues en poésie comme en prose.

Prétérit. Singulier. Que j'aie été , que tu aies été , qu'il ait été.

Pluriel. Que nous ayons été , que vous ayez été , qu'ils aient été.

Plusqueparfait. Singulier. Que j'eusse été , que tu eusses été , qu'il eût été.

Pluriel. Que nous eussions été , que vous eussiez été , qu'ils eussent été.

INFINITIF. Présent. Être.

La première syllabe est longue & la seconde très-brève.

Prétérit. Avoir été.

Participe actif & gerondif. Étant.

La première syllabe est brève & la seconde longue.

Participe passif. Été.

Les deux syllabes sont brèves.

Il faut remarquer au sujet des verbes auxiliaires , 1°. qu'*Avoir* sert à se conjuguer lui-même dans les temps composés. *J'ai eu* , *j'aurais eu* , &c.

2°. Qu'il sert à conjuguer les temps composés du verbe Être. *J'ai été* , *j'aurais été* , &c.

3°. Qu'il sert à conjuguer les temps composés des verbes actifs & de la plupart des verbes neutres. *J'ai prêté* , *j'aurais dansé* , *il auroit excellé* , &c.

4°. Que le verbe Être sert à conjuguer les verbes passifs dans tous leurs temps. *Il est aimé* . *Il seroit aimé* , &c.

5°. Qu'il sert à conjuguer les temps composés des verbes pronominaux réfléchis & réciproques , & de quelques verbes neutres. *Je me suis fâché* . *J'étois sorti* , &c.

6°. Que le verbe Être avec le participe ne marque pas dans les verbes passifs le même temps qu'il marque dans les verbes pronominaux & dans les verbes neutres dont il forme les temps composés.

Dans les verbes passifs , *je suis* avec le participe , marque un présent. *Vous êtes aimé* . *J'étois* marque un imparfait. *Il étoit aimé* . *Je serai* marque un futur simple. *Il sera charmé* .

Dans les verbes pronominaux & dans les verbes neutres qui prennent Être , *je suis* avec le participe , désigne un prétérit indéfini. *Je me suis blessé* . *Je suis arrivé* . *J'étois* , avec le participe , marque un plusqueparfait. *Je m'étois blessé* . *J'étois venu* .

Les verbes réguliers de la première conjugaison ayant tous l'infinitif en *er* , se conjuguent comme le suivant.

CONJUGAISON

CONJUGAISON du verbe CHANTER.

INDICATIF. Présent. Singulier. Je chante, tu chantes, il chante.

Pluriel. Nous chantons, vous chantez, ils chantent.

Les trois personnes du singulier, & la troisième du pluriel ont la première syllabe longue, & la seconde très-brève. Les deux premières personnes du pluriel ont la première syllabe moyenne, & la seconde longue.

Imparfait. Singulier. Je chantois, tu chantois, il chantoit.

Pluriel. Nous chantions, vous chantiez, ils chantoient.

Toutes les personnes des deux nombres ont la première syllabe moyenne, & la seconde longue, excepté la troisième personne du singulier, qui a ses deux syllabes moyennes.

Les terminaisons *ions, iez*, sont des diphtongues en poésie comme en prose, ce qui a pareillement lieu dans les imparfaits des verbes des autres conjugaisons.

On prononce *je chantais*, &c. en donnant à *oi* le son d'*ai*

Prétérit défini. Singulier. Je chantai, tu chantas, il chanta.

Pluriel. Nous chantâmes, vous chantâtes, ils chantèrent.

La première & la troisième personne du singulier ont la première syllabe moyenne, & la seconde brève. La seconde personne a la première syllabe moyenne, & la seconde longue. Les trois personnes du pluriel ont la première syllabe moyenne, la seconde longue, & la troisième très-brève.

La première personne du singulier se prononce *je chanté*.

Prétérit indéfini. Singulier. J'ai chanté, tu as chanté, il a chanté.

Tome XXIX.

Pluriel. Nous avons chanté, vous avez chanté, ils ont chanté.

La quantité prosodique, & la prononciation de ce temps, & de tous les temps composés, sont les mêmes que la quantité prosodique, & la prononciation du participe passif, & des temps du verbe auxiliaire qu'on y joint.

Prétérit antérieur défini. Singulier. J'eus chanté, tu eus chanté, il eut chanté.

Pluriel. Nous eumes chanté, vous eutes chanté, ils eurent chanté.

Prétérit antérieur indéfini. Singulier. J'ai eu chanté, tu as eu chanté, il a eu chanté.

Pluriel. Nous avons eu chanté, vous avez eu chanté, ils ont eu chanté.

Plusqueparfait. Singulier. J'avois chanté, tu avois chanté, il avoit chanté.

Pluriel. Nous avions chanté, vous aviez chanté, ils avoient chanté.

Futur simple. Singulier. Je chanterai, tu chanteras, il chantera.

Pluriel. Nous chanterons, vous chanterez, ils chanteront.

La première & la troisième personne du singulier ont la première syllabe moyenne, la seconde très-brève, & la troisième brève. La seconde personne de ce nombre, & les trois du pluriel ont la première syllabe moyenne, la seconde très brève, & la troisième longue.

La première personne du singulier se prononce *je chanteré*.

Futur antérieur ou relatif. J'aurai chanté, tu auras chanté, il aura chanté.

Pluriel. Nous aurons chanté, vous aurez chanté, ils auront chanté.

Conditionnel présent. Singulier. Je chanterois, tu chanterois, il chanteroit.

Pluriel. Nous chanterions, vous chanteriez, ils chanteraient.

Toutes les personnes des deux nombres ont la première syllabe moyenne, la seconde très-brève, & la troisième longue, excepté la troisième personne du singulier qui a sa dernière syllabe moyenne.

Les terminaisons *ions, iez*, sont diphthongues en poésie comme en prose, ce qui a pareillement lieu dans les conditionnels présens des verbes des autres conjugaisons.

On prononce *je chanterais*, &c. en donnant à *oi* le son d'*ai*.

Conditionnel passé. Singulier. J'aurais chanté, ou j'eusse chanté, tu aurais chanté, ou tu eusses chanté, il aurait chanté, ou il eût chanté.

Pluriel. Nous aurions chanté, ou nous eussions chanté, vous auriez chanté, ou vous eussiez chanté, ils auraient chanté, ou ils eussent chanté.

IMPÉRATIF. Présent ou Futur. *Singulier.* Chante, qu'il chante.

Pluriel. Chantez, chantez, qu'ils chantent.

SUBJONCTIF. Présent. Singulier. Que je chante, que tu chantes, qu'il chante.

Pluriel. Que nous chantions, que vous chantiez, qu'ils chantent.

Imparfait. Singulier. Que je chantasse, que tu chantasses, qu'il chantât.

Pluriel. Que nous chantassions, que vous chantassiez, qu'ils chantassent.

Les deux premières personnes du singulier, & la troisième du pluriel ont la première syllabe moyenne, la seconde longue, & la troisième très brève. La troisième personne du singulier a la première syllabe moyenne, & la seconde longue. Les deux premières personnes du plu-

riel ont la première syllabe moyenne, la seconde brève, & la troisième longue.

Les terminaisons *ions, iez*, sont des diphthongues en poésie & en prose, ce qui a pareillement lieu dans les imparfaits des verbes des autres conjugaisons.

Prétérit. Singulier. Que j'aie chanté, que tu aies chanté, qu'il ait chanté.

Pluriel. Que nous ayons chanté, que vous ayez chanté, qu'ils aient chanté.

Plusqueparfait. Singulier. Que j'eusse chanté, que tu eusses chanté, qu'il eût chanté.

Pluriel. Que nous eussions chanté, que vous eussiez chanté, qu'ils eussent chanté.

INFINITIF. Présent. Chanter.

La première syllabe est moyenne, & la seconde brève lorsqu'elle finit la phrase, ou qu'elle est suivie d'un mot qui commence par une consonne, parce qu'alors le *r* ne se fait pas sentir; mais elle est longue quand elle précède un mot qui commence par une voyelle, parce qu'alors le *r* se fait sentir.

Prétérit. Avoir chanté.

Participe actif & Gerondif. Chantant.

La première syllabe est moyenne, & la seconde longue.

Participe passif. Chanté, ée.

La première syllabe est moyenne, & la seconde brève au singulier masculin, mais celle-ci est longue au pluriel & au féminin, qui a une troisième syllabe très-brève.

FORMATION des temps des verbes réguliers de la première conjugaison qui se conjuguent comme CHANTER.

Les Grammairiens ont créé plusieurs prétendus tems primitifs

dont ils ont fait usage pour former les autres temps; mais cette pluralité de temps primitifs ne fait que multiplier les règles sans nécessité : il est beaucoup plus simple de former du présent de l'infinitif tous les temps de chaque verbe régulier en laissant subsister les syllabes ou lettres de cet infinitif qui se retrouvent dans les autres temps, & en indiquant celles qui ne s'y retrouvent pas, ou le changement qu'elles subissent pour former ces temps : ainsi en changeant dans l'infinitif chanter la terminaison *er* en *e*, *es*, *e*, *ons*, *ez*, *ent*, on aura le présent de l'indicatif de ce verbe.

En changeant *er* en *ois*, *ois*, *oit*, *ions*, *iez*, *oient*, on aura l'imparfait.

En changeant *er* en *ai*, *as*, *a*, *âmes*, *âtes*, *èrent*, on aura le prétérit défini.

En changeant *er* en *erai*, *eras*, *era*, *erons*, *erez*, *eront*, on aura le futur simple.

En changeant *er* en *erois*, *erois*, *eroit*, *erions*, *eriez*, *eroient*, on aura le conditionnel présent.

Les changemens à faire pour former l'impératif & le présent du subjonctif sont indiqués dans la formation du présent & de l'imparfait de l'indicatif.

En changeant *er* en *asse*, *asses*, *ât*, *assions*, *assiez*, *assent*, on aura l'imparfait du subjonctif.

En changeant *er* en *ant*, on aura le participe actif & le gerondif.

En changeant *er* en *é*, *ée* & en *és* & *ées*, on aura le participe passif masculin & féminin, tant au singulier qu'au pluriel, ainsi que toutes les personnes des deux nombres des temps composés, & tous les temps des verbes passifs de la première conjugaison.

Il faut remarquer que les verbes de la première conjugaison, dont l'infinitif est terminé en *ger*, comme *obliger*, ne changent que le *r* final au lieu d'*er*, pour former la première personne du pluriel du présent de l'indicatif, le singulier, & la troisième personne du pluriel de l'imparfait de ce mode, le singulier & les deux premières personnes du pluriel du prétérit défini, la première personne du pluriel de l'impératif, tout l'imparfait du subjonctif, le présent du participe actif & le gerondif. Ces exceptions n'auroient pas lieu, si au lieu d'écrire *obliger*, *changer*, &c. on écrivoit *obliger*, *chanjer*, &c. comme on le devoit, selon les observations que nous avons faites au mot ORTHOGRAPHE.

Les verbes de la première conjugaison terminés en *cer*, comme *placer*, prennent aux temps que nous venons d'indiquer une cédille sous le *c*, pour lui donner le son du *s*; ainsi l'on écrit *plaçons*, *plaçois*, *plaçasse*, &c.

Dans les verbes en *ier*, *éer*, *uer*, on change dans la poésie *er* en *rai*, *rois*, pour le futur & le conditionnel présent, comme *je pirai*, *j'emploirai*, *je crérois*, *je continuerois*, &c. mais dans la prose de bons Auteurs écrivent encore *je prierai*, *j'emploierai*, *je continuerai*, &c.

Dans les verbes en *oyer*, *ayer*, comme *employer*, *essayer*, &c. on écrit au présent. *J'emploie*, *tu essaies*, *il emploie*, *nous essayons*, *vous employez*, *ils essaient*, *ils employoient*. A l'imparfait de l'indicatif, & au présent du subjonctif, *nous employions*, *vous employiez*. *Nous essayions*, *que vous essayiez*.

Dans les verbes en *ier*, comme
Q q ij

prier, il faut écrire au présent. *Nous prions*, *vous priez*. A l'imparfait de l'indicatif, & au présent du subjonctif, *nous priions*, *que vous priiez*.

Dans les verbes en *er*, & dans ceux dont la première personne du présent de l'indicatif est en *e* muet, la seconde personne du singulier de l'impératif prend un *s* après l'*e*, quand cette personne est suivie des relatifs *en*, *y*. On dit, *porte un livre. Ouvre à ton frère*. Mais s'il suit *en* ou *y*, on dit : *portes-en à ton frère. Apportes-y des livres*, &c.

Le génie de notre langue souffrant difficilement deux *e* muets de suite, il faut dans certains verbes, comme *appeler*, donner un son au pénultième *e*, quand le dernier doit rester muet ; c'est pourquoi on écrit *j'appelle*.

C'est d'après le même principe que le pronom personnel *je*, mis à la suite de la première personne du présent de l'indicatif des verbes de la première conjugaison, exige que l'*e* final de ce temps soit accentué en *e* fermé. Ainsi au lieu de prononcer & d'écrire *chante je*, *siste-je*, *danse-je* &c. prononcez & écrivez, *chanté-je*, *sisté-je*, *danse-je*, &c.

Les verbes réguliers de la seconde conjugaison ont tous l'infinitif terminé en *ir* ; mais les temps des uns comme *ravir*, se forment par le seul changement de la terminaison *ir* ; les temps des autres comme *soutenir*, se forment par le changement de la terminaison *enir*, &c. en sorte que comme nous l'avons dit, on distingue quatre sortes de verbes réguliers en *ir* : nous allons en conjuguer un de chaque espèce.

CONJUGAISON du verbe RAVIR

INDICATIF. Présent. Singulier. Je ravis, tu ravis, il ravit.

Pluriel. Nous ravissons, vous ravissez, ils ravissent.

Les deux premières personnes du singulier ont la première syllabe brève & la seconde longue ; la troisième personne a ses deux syllabes brèves. Les deux premières personnes du pluriel ont les deux premières syllabes brèves & la troisième longue ; la troisième personne a la première syllabe brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

Imparfait. Singulier. Je ravissais, tu ravissais, il ravissait.

Pluriel. Nous ravissions, vous ravissiez, ils ravissaient.

Toutes les personnes des deux nombres ont les deux premières syllabes brèves, & la dernière longue, excepté la troisième personne du singulier qui a la dernière syllabe moyenne.

On prononce *je ravissais*, &c. en donnant à *oi* le son d'*ai*.

Prétérit défini. Singulier. Je ravis, tu ravis, il ravit.

Pluriel. Nous ravîmes, vous ravîtes, ils ravèrent.

La quantité prosodique du singulier est la même que celle du singulier du présent de l'indicatif. Les trois personnes du pluriel ont la première syllabe brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

Comme les temps composés se conjuguent dans toutes les conjugaisons ainsi que dans la première, pour abrégé nous ne mettrons que la première personne de ces temps ; on conjuguera les autres personnes comme on a fait dans CHANTER.

Prétérit indéfini. Singulier. J'ai ravi, &c.

Prétérit antérieur défini. Singulier. J'eus ravi, &c.

Prétérit antérieur indéfini. Singulier. J'ai eu ravi, &c.

Plusqueparfait. Singulier. J'avois ravi, &c.

Futur simple. Singulier. Je ravirai, tu raviras, il ravira.

Pluriel. Nous ravirons, vous ravirez, ils raviront.

La première & la troisième personne du singulier ont leurs trois syllabes brèves ; la seconde personne & les trois du pluriel ont les deux premières syllabes brèves & la dernière longue.

La première personne se prononce je *raviré*.

Futur antérieur ou relatif. Singulier. J'aurai ravi, &c.

Conditionnel présent. Singulier. Je ravirois, tu ravirois, il raviroit.

Pluriel. Nous ravirions, vous raviriez, ils raviroient.

La quantité prosodique est la même que celle de l'imparfait.

On prononce je *ravirais*, &c. en donnant à *oi* le son d'*ai*.

Conditionnel passé. Singulier. J'aurais ravi, ou j'eusse ravi, &c.

IMPÉRATIF. Présent ou Futur. Singulier. Ravis, qu'il ravisse.

Pluriel. Ravissons, ravissez, qu'ils ravissent.

SUBJONCTIF. Présent. Singulier. Que je ravisse, que tu ravisses, qu'il ravisse.

Pluriel. Que nous ravissions, que vous ravissiez, qu'ils ravissent.

Imparfait. Singulier. Que je ravisse, que tu ravisses, qu'il ravît.

Pluriel. Que nous ravissions, que vous ravissiez, qu'ils ravissent.

Les deux premières personnes du

singulier & la troisième du pluriel ont la première syllabe brève, la seconde longue & la troisième très-brève. La troisième personne du singulier a la première syllabe brève & la seconde longue. Les deux premières personnes du pluriel ont les deux premières syllabes brèves & la troisième longue.

Prétérit. Singulier. Que j'aie ravi, &c.

Plusqueparfait. Singulier. Que j'eusse ravi, &c.

INFINITIF. Présent. Ravir.

La première syllabe est brève, & la seconde encore lorsqu'elle est suivie d'un mot qui commence par une consonne, parcequ'alors le *r* ne se fait pas sentir dans le discours ordinaire ; mais elle est longue dans le discours soutenu, & quand elle précède un mot qui commence par une voyelle, parcequ'alors le *r* se fait sentir.

Prétérit. Avoir ravi.

Participe actif & gérondif. Ravissant.

Les deux premières syllabes sont brèves & la troisième longue.

Participe passif. Ravi, ie.

Les deux syllabes sont brèves au singulier masculin, mais la seconde est longue au pluriel & au féminin.

FORMATION des temps des verbes réguliers de la seconde conjugaison qui se conjuguent comme RAVIR.

En changeant dans l'infinitif *ravir* la terminaison *ir* en *is*, *is*, *ie*, *issons*, *issez*, *issent*, on aura le présent de l'indicatif de ce verbe.

En changeant *ir* en *issois*, *issois*, *issoit*, *issions*, *issiez*, *issoient*, on aura l'imparfait.

En changeant *ir* en *is*, *is*, *ie*, *imes*, *ites*, *irent*, on aura le prétérit défini,

En changeant *ir* en *irai*, *iras*, *ira*, *irons*, *irez*, *iront*, on aura le futur simple.

En changeant *ir* en *irois*, *irois*, *iroit*, *irions*, *iriez*, *iroient*, on aura le conditionnel présent.

En changeant *ir* en *is*, *isse*, on aura le singulier de l'impératif. Le pluriel de ce mode est comme le pluriel du présent de l'indicatif.

En changeant *ir* en *isse*, *isses*, *isse*, *issions*, *issiez*, *issent*, on a le présent du subjonctif.

En changeant *ir* en *ît*, on a la troisième personne de l'imparfait du subjonctif qui ressemble pour tout le reste au présent de ce mode.

En changeant *ir* en *issant*, on aura le participe actif & le gérondif.

En changeant *ir* en *i*, *ie*, & en *is*, *ies*, on aura le participe passif masculin & féminin, tant au singulier qu'au pluriel, ainsi que toutes les personnes des deux nombres des temps composés, & tous les temps des verbes passifs dont les verbes actifs réguliers se conjuguent comme RAVIR.

CONJUGAISON du verbe SOUTENIR.

INDICATIF. *Présent. Singulier.* Je soutiens, tu soutiens, il soutient.

Pluriel. Nous soutenons, vous soutenez, ils soutiennent.

Les trois personnes du singulier ont la première syllabe brève & la seconde longue. Les deux premières personnes du pluriel ont la première syllabe brève, la seconde très-brève & la troisième longue. La troisième personne a la première syllabe brève, la seconde moyenne & la troisième très-brève.

Ien est diphongue en poésie comme en prose.

Imparfait. Singulier. Je soutenais, tu soutenais, il soutenait.

Pluriel. Nous soutenions, vous souteniez, ils soutenaient.

Toutes les personnes des deux nombres ont la première syllabe brève, la seconde très-brève & la troisième longue, excepté la troisième personne du singulier qui a la dernière syllabe moyenne.

On prononce *je soutenais*, &c. en donnant à *oi* le son d'*ai*.

Prétérit défini. Singulier. Je soutins, tu soutins, il soutint.

Pluriel. Nous soutinmes, vous soutintes, ils soutinrent.

Les trois personnes du singulier ont la première syllabe brève & la seconde longue. Les trois personnes du pluriel ont la première syllabe brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

Prétérit indéfini. Singulier. J'ai soutenu, &c.

Prétérit antérieur défini. Singulier. J'eus soutenu, &c.

Prétérit antérieur indéfini. Singulier. J'ai eu soutenu, &c.

Plusqueparfait. Singulier. J'avois soutenu, &c.

Futur simple. Singulier. Je soutiendrai, tu soutiendras, il soutiendra.

Pluriel. Nous soutiendrons, vous soutiendrez, ils soutiendront.

La première & la troisième personne du singulier ont la première syllabe brève, la seconde moyenne & la troisième brève. La seconde personne de ce nombre, & les trois du pluriel ont la première syllabe brève, la seconde moyenne & la troisième longue.

La première personne se prononce *je soutiendré*.

Futur antérieur ou relatif. Singulier. J'aurai soutenu, &c.

Conditionnel présent. Singulier. Je soutiendrois, tu soutiendrois, il soutiendrait.

Pluriel. Nous soutiendrions, vous soutiendriez, ils soutiendraient.

Toutes les personnes des deux nombres ont la première syllabe brève, la seconde moyenne & la dernière longue, excepté la troisième personne du singulier qui a la dernière syllabe moyenne.

On prononce je *soutiendrai*, &c. en donnant à *oi* le son d'*ai*.

Conditionnel passé. Singulier. J'aurais soutenu, ou j'eusse soutenu, &c.

IMPÉRATIF. Présent ou Futur. Singulier. Soutiens qu'il soutienne.

Pluriel. Soutenons, soutenez, qu'ils soutiennent.

Subjonctif. Présent. Singulier. Que je soutienne, que tu soutiennes, qu'il soutienne.

Pluriel. Que nous soutenions, que vous souteniez, qu'ils soutiennent.

Imparfait. Singulier. Que je soutinsses, que tu soutinsses, qu'il soutinssent.

Pluriel. Que nous soutinssions, que vous soutinssiez, qu'ils soutinssent.

Les deux premières personnes du singulier & la troisième du pluriel ont la première syllabe brève, la seconde longue & la dernière très-brève : la troisième personne du singulier a la première syllabe brève, la seconde longue. Les deux premières personnes du pluriel ont la première syllabe brève & les autres longues.

Prétérit. Singulier. Que j'aie soutenu, &c.

Plusqueparfait. Singulier. Que j'eusse soutenu, &c.

INFINITIF. Présent. Soutenir.

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, & la troisième brève lorsqu'elle est suivie d'un mot qui commence par une consonne, parcequ'alors le *r* ne se fait pas sentir dans le discours ordinaire, mais elle est longue en poésie, dans le discours soutenu, & quand elle précède un mot qui commence par une voyelle, parcequ'alors le *r* se fait sentir.

Prétérit. Avoir soutenu.

Participe actif & gérondif. Soutenant.

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, & la troisième longue.

Participe passif. Soutenu, nue.

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, & la troisième brève au singulier masculin, mais celle-ci est longue au pluriel & au féminin.

FORMATION des temps des verbes réguliers de la seconde conjugaison qui se conjuguent comme SOUTENIR.

En changeant dans l'infinitif *soutenir*, la terminaison *enir* en *iens*, *iens*, *ient*, *enons*, *enez*, *iennent*, on aura le présent de l'indicatif.

En changeant *enir* en *enois*, *enois*, *enoit*, *enions*, *eniez*, *enoient*, on aura l'imparfait.

En changeant *enir* en *ins*, *ins*, *int*, *inmes*, *intes*, *inrent*, on aura le prétérit défini.

En changeant *enir* en *iendrai*, *iendras*, *iendra*, *iendrons*, *iendrez*, *iendront*, on aura le futur simple.

En changeant *enir* en *iendrais*, *iendrais*, *iendrait*, *iendrions*, *iendriez*, *iendraient*, on aura le conditionnel présent.

En changeant *enir* en *iens*, *ienne*, on aura le singulier de l'impératif.

Le pluriel de ce mode est comme le pluriel du présent de l'indicatif.

En changeant *enir* en *ienne*, *iennes*, *ienne*, *enions*, *eniez*, *iennent*, on a le présent du subjonctif.

En changeant *enir* en *inse*, *insses*, *int*, *inssions*, *inssiez*, *inssent*, on a l'imparfait de ce mode.

En changeant *enir* en *enant*, on aura le participe actif & le gérondif.

En changeant *enir* en *enu*, *enue*, & en *enus*, *enues*, on aura le participe passif masculin & féminin, tant au singulier qu'au pluriel, ainsi que toutes les personnes des deux nombres des temps composés, & tous les temps des verbes passifs dont les verbes actifs réguliers se conjuguent comme SOUTENIR.

CONJUGAISON du verbe OFFRIR.

INDICATIF. *Présent. Singulier.* J'offre, tu offres, il offre.

Pluriel. Nous offrons, vous offrez, ils offrent.

Toutes les personnes du singulier & la troisième du pluriel ont la première syllabe brève, & la seconde très-brève. Les deux premières personnes du pluriel ont la première syllabe brève, & la seconde longue.

On ne prononce partout qu'un *f*.

Imparfait. Singulier. J'offrois, tu offrois, il offroit.

Pluriel. Nous offrions, vous offriez, ils offroient.

Toutes les personnes des deux nombres ont la première syllabe brève, & la seconde longue, excepté la troisième personne du singulier, qui a la seconde syllabe moyenne.

On prononce *j'offrais*, &c. en donnant à *oi* le son d'*ai*.

Prétérit défini. Singulier. J'offris, tu offris, il offrit.

Pluriel. Nous offrîmes, vous offrîtes, ils offrèrent.

Les deux premières personnes du singulier ont la première syllabe brève, & la seconde longue. La troisième personne a ses deux syllabes brèves. Les trois personnes du pluriel ont la première syllabe brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

Prétérit indéfini. Singulier. J'ai offert, &c.

Prétérit antérieur défini. Singulier. J'eus offert, &c.

Prétérit antérieur indéfini. Singulier. J'ai eu offert, &c.

Plusqueparfait. Singulier. J'avois offert, &c.

Futur simple. Singulier. J'offrirai, tu offriras, il offrira.

Pluriel. Nous offrirons, vous offrirez, ils offriront.

La première & la troisième personne du singulier ont toutes leurs syllabes brèves. La seconde personne de ce nombre, & les trois du pluriel ont les deux premières syllabes brèves, & la troisième longue.

La première personne se prononce *j'offriré*.

Futur antérieur ou relatif. Singulier. J'aurai offert, &c.

Conditionnel présent. Singulier. J'offrirais, tu offrirais, il offrirait.

Pluriel. Nous offririons, vous offririez, ils offriraient.

Toutes les personnes des deux nombres ont les deux premières syllabes brèves, & la dernière longue, excepté la troisième personne du singulier, qui a sa dernière syllabe moyenne.

On prononce *J'offrirais*, &c. en donnant à *oi* le son d'*ai*.

Conditionnel passé. Singulier. J'aurais offert, ou j'eusse offert, &c.

IMPÉRATIF.

IMPÉRATIF. Présent ou Futur.
Singulier. Offre, qu'il offre.

Pluriel. Offrons, offrez, qu'ils offrent.

SUBJONCTIF. Présent. Singulier.
 Que j'offre, que tu offres, qu'il offre.

Pluriel. Que nous offrions, que vous offriez, qu'ils offrent.

Imparfait. Singulier. Que j'offrisse, que tu offriras, qu'il offrît.

Pluriel. Que nous offririons, que vous offririez, qu'ils offrissent.

Les deux premières personnes du singulier, & la troisième du pluriel ont la première syllabe brève, la seconde longue, & la dernière très-brève. La troisième personne du singulier a la première syllabe brève, & la seconde longue. Les deux premières personnes du pluriel ont les deux premières syllabes brèves, & la troisième longue.

Prétérit. Singulier. Que j'aie offert, &c.

Plusqueparfait. Singulier. Que j'eusse offert, &c.

INFINITIF. Présent. Offrir.

La première syllabe est brève, & la seconde encore, lorsqu'elle est suivie d'un mot qui commence par une consonne, parce qu'alors le *r* ne se fait pas sentir dans le discours ordinaire, mais elle est longue en poésie, dans le discours soutenu, & quand elle précède un mot qui commence par une voyelle, parce qu'alors le *r* se fait sentir.

Prétérit. Avoir offert.

Participe actif & Gérondif. Offrant.

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

Participe passif. Offert, erte.

La première syllabe est brève, & la seconde longue au masculin, mais celle-ci est moyenne au féminin.

Tome *XXIX*.

hin; qui a une troisième syllabe très-brève.

FORMATION des temps des verbes réguliers de la seconde conjugaison, qui se conjuguent comme OFFRIR.

En changeant dans l'infinitif *offrir*, la terminaison *rir* en *re*, *res*, *re*, *rons*, *rez*, *rent*, on a le présent de l'indicatif.

En changeant *rir* en *rois*, *rois*, *roit*, *rions*, *riez*, *roient*, on a l'imparfait.

En changeant *rir* en *ris*, *ris*, *rit*, *rîmes*, *rîtes*, *rîrent*, on a le prétérit défini.

En changeant *rir* en *rirai*, *riras*, *rira*, *rirons*, *rirez*, *riront*, on a le futur simple.

En changeant *rir* en *rirais*, *rirais*, *rirait*, *ririons*, *ririez*, *riraient*, on a le conditionnel présent.

On trouve l'impératif & le présent du subjonctif dans le présent & l'imparfait de l'indicatif.

En changeant *rir* en *riffe*, *riffes*, *rît*, *rissions*, *rissiez*, *rissent*, on a l'imparfait du subjonctif.

En changeant *rir* en *rant*, on a le participe actif & le gérondif.

En changeant *rir* en *ert*, *erte*, & en *erts*, *ertes*, on aura le participe passif masculin & féminin, tant au singulier qu'au pluriel, ainsi que toutes les personnes des deux nombres des temps composés, & tous les temps des verbes passifs, dont les verbes actifs réguliers se conjuguent comme *offrir*.

CONJUGAISON du verbe SENTIR.

INDICATIF. Présent, singulier. Je sens, tu sens, il sent.

Pluriel. Nous sentons, vous sentez, ils sentent.

Le monosyllabe du singulier est long. Les deux premières personnes du pluriel ont la première syllabe moyenne, & la seconde longue.

R r

La troisième personne a la première syllabe longue, & la seconde très-brève.

Le premier *e* prend dans tous les temps du verbe le son de l'*a*, & l'on prononce comme si l'on écrivoit *je sans*, &c.

Imparfait. Singulier. Je sentoais, tu sentoais, il sentoait.

Pluriel. Nous sentions, vous sentiez, ils sentoient.

Toutes les personnes des deux nombres ont la première syllabe moyenne, & la seconde longue, excepté la troisième personne du singulier qui a la seconde syllabe moyenne.

On prononce *je sentais*, &c. en donnant à *oi* le son d'*ai*.

Prétérit défini. Singulier. Je sentis, tu sentis, il sentit.

Pluriel. Nous sentîmes, vous sentîtes, ils sentirent.

Les deux premières personnes du singulier ont la première syllabe moyenne, & la seconde longue. La troisième personne a la première syllabe moyenne, & la seconde brève. Les trois personnes du pluriel ont la première syllabe moyenne, la seconde longue, & la troisième très-brève.

Prétérit indéfini. Singulier. J'ai senti, &c.

Prétérit antérieur défini. Singulier. J'eus senti, &c.

Prétérit antérieur indéfini. Singulier. J'ai eu senti, &c.

Plusqueparfait. Singulier. J'avois senti, &c.

Futur simple. Singulier. Je sentirai, tu sentiras, il sentira.

Pluriel. Nous sentirons, vous sentirez, ils sentiront.

La première & la troisième personne du singulier ont la première syllabe moyenne, & les autres brè-

ves. La seconde personne de *tu* nombre, & les trois du pluriel, ont la première syllabe moyenne, la seconde brève, & la troisième longue.

La première personne se prononce *je sentiré*.

Futur antérieur ou relatif. Singulier. J'aurai senti, &c.

Conditionnel présent. Singulier. Je sentirois, tu sentirois, il sentirait.

Pluriel. Nous sentirions, vous sentiriez, ils sentiraient.

Toutes les personnes des deux nombres ont la première syllabe moyenne, la seconde brève, & la dernière longue, excepté la troisième personne du singulier, qui a sa dernière syllabe moyenne.

On prononce *je sentirais*, &c. en donnant à *oi* le son d'*ai*.

Conditionnel passé. Singulier. J'aurais senti, ou j'eusse senti, &c.

IMPÉRATIF. Présent ou Futur. Singulier. Sens, qu'il sente.

Pluriel. Sentons, sentez, qu'ils sentent.

SUBJONCTIF. Présent. Singulier. Que je sente, que tu sentes, qu'il sente.

Pluriel. Que nous sentions, que vous sentiez, qu'ils sentent.

Imparfait. Singulier. Que je sentisse, que tu sentisses, qu'il sentit.

Pluriel. Que nous sentissions, que vous sentissiez, qu'ils sentissent.

Les deux premières personnes du singulier, & la troisième du pluriel, ont la première syllabe moyenne, la seconde longue, & la dernière très-brève. La troisième personne du singulier a la première syllabe moyenne, & la seconde longue. Les deux premières personnes du pluriel ont la première syllabe moyenne, la seconde brève, & la troisième longue.

Prétérit. Singulier. Que j'aie senti, &c.

Plusqueparfait. Singulier. Que j'eusse senti, &c.

Infinitif. Présent. Sentir.

La première syllabe est moyenne, & la seconde brève, lorsqu'elle est suivie d'un mot qui commence par une consonne, parce qu'alors le *r* ne se fait pas sentir dans le discours ordinaire, mais elle est longue en Poësie, dans le discours soutenu, & quand elle précède un mot qui commence par une voyelle, parce qu'alors le *r* se fait pas sentir.

Prétérit. Avoir senti.

Participe actif & Gérondif. Sentant.

La première syllabe est moyenne, & la seconde longue.

Participe passif. Senti, ie.

La première syllabe est moyenne, & la seconde brève au singulier masculin, mais celle-ci est longue au pluriel & au féminin.

FORMATION des temps des verbes réguliers de la seconde conjugaison, qui se conjuguent comme SENTIR.

En changeant dans l'infinitif sentir, la terminaison tir en *s, s, t, tons, tox, tant*, on aura le présent de l'indicatif.

En changeant tir en *tois, tois, toit, tions, tiez, toient*, on a l'imparfait.

En changeant tir en *tis, tis, tit, tîmes, tîtes, tîrent*, on a le prétérit défini.

En changeant tir en *tirai, tiras, tira, tirous, tirez, tirant*, on a le futur simple.

En changeant tir en *tirois, tirois, tiroit, tirions, tiriez, tiroient*, on a le conditionnel présent.

En changeant tir en *s, te*, on a

le singulier de l'impératif. Le pluriel ressemble au pluriel du présent de l'indicatif.

En changeant tir en *te, tes, te, tions, tiez, tent*, on a le présent du subjonctif.

En changeant tir en *tisse, tisses, tit, tissions, tissiez, tissent*, on a l'imparfait du subjonctif.

En changeant tir en *tant*, on a le participe actif & le gerondif.

En changeant tir en *ti, tie, & on tis, ties*, on aura le participe passif masculin & féminin, tant au singulier qu'au pluriel, ainsi que toutes les personnes des deux nombres des temps composés, & tous les temps des verbes passifs, dont les verbes actifs réguliers se conjuguent comme sentir.

Les verbes réguliers de la troisième conjugaison ayant tous l'infinitif terminé en *oir*, se conjuguent comme le suivant.

CONJUGAISON du verbe CONCEVOIR.

INDICATIF. Présent. Singulier. Je conçois, tu conçois, il conçoit.

Pluriel. Nous concevons, vous concevez, ils conçoivent.

Les deux premières personnes du singulier ont la première syllabe moyenne, & la seconde longue. La troisième personne a ses deux syllabes moyennes. Les deux premières personnes du pluriel ont la première syllabe longue, la seconde très-brève, & la dernière longue. La troisième personne a la première syllabe moyenne, la seconde longue, & la troisième très brève.

Imparfait. Singulier. Je concevois, tu concevois, il concevoit.

Pluriel. Nous concevions, vous conceviez, ils concevoient.

Toutes les personnes des deux nombres ont la première syllabe

longue, la seconde très-brève, & la dernière longue, excepté la troisième personne du singulier, qui a sa dernière syllabe moyenne.

On prononce *je conservais*, &c. en donnant à *oi* le son d'*ai*.

Prétérit défini. Singulier. Je conçus, tu conçus, il conçut.

Pluriel. Nous conçûmes, vous conçûtes, ils conçurent.

Les deux premières personnes du singulier ont la première syllabe moyenne, & la seconde longue; la troisième personne a la première syllabe moyenne, & la seconde brève. Les trois personnes du pluriel ont la première syllabe moyenne, la seconde longue, & la troisième très-brève.

Prétérit indéfini. Singulier. J'ai conçu, &c.

Prétérit antérieur défini. Singulier. J'eus conçu, &c.

Prétérit antérieur indéfini. Singulier. J'ai eu conçu, &c.

Plusqueparfait. Singulier. J'avois conçu, &c.

Futur simple. Singulier. Je concevrai, tu concevras, il concevra.

Pluriel. Nous concevrons, vous concevrez, ils concevront.

La première & la troisième personne du singulier ont la première syllabe longue, la seconde très-brève, & la troisième brève. La seconde personne de ce nombre, & les trois du pluriel ont la première syllabe longue, la seconde très-brève, & la troisième longue.

La première personne se prononce *je conservé*.

Futur antérieur ou relatif. Singulier. J'aurai conçu, &c.

Conditionnel présent. Singulier. Je concevrais, tu concevrais, il concevrait.

Pluriel. Nous concevrions, vous

concevriez, ils concevraient.

La quantité prosodique est la même que celle de l'imparfait.

On prononce *je conservais*, &c. en donnant à *oi* le son d'*ai*.

Conditionnel passé. Singulier. J'aurais conçu, on j'eusse conçu, &c.

IMPÉRATIF. Présent ou Futur. Singulier. Conçois, qu'il conçoive.

Pluriel. Concevons, concevez; qu'ils conçoivent.

SUBJONCTIF. Présent. Singulier. Que je conçoive, que tu conçoives, qu'il conçoive.

Pluriel. Que nous concevions, que vous conceviez, qu'ils conçoivent.

Imparfait. Singulier. Que je conçusse, que tu conçusses, qu'il conçût.

Pluriel. Que nous conçussions, que vous conçussiez, qu'ils conçussent.

Les deux premières personnes du singulier, & la troisième du pluriel, ont la première syllabe moyenne, la seconde longue, & la troisième très-brève. La troisième personne du singulier a la première syllabe moyenne, & la seconde longue. Les deux premières personnes du pluriel ont la première syllabe moyenne, la seconde brève, & la troisième longue.

Prétérit. Singulier. Que j'aie conçu, &c.

Plusqueparfait. Singulier. Que j'eusse conçu, &c.

INFINITIF. Présent. Concevoir.

La première syllabe est longue, la seconde très-brève, & la troisième longue.

Prétérit. Avoir conçu.

Participe actif & Gerondif. Concevant.

La première syllabe est longue, la seconde très-brève, & la troisième longue.

Participe passif. Conçu, ue.

La première syllabe est moyenne, & la seconde brève au singulier masculin, mais celle-ci est longue au pluriel & au féminin.

FORMATION des temps des verbes réguliers de la troisième conjugaison qui se conjuguent comme CONCEVOIR.

En changeant dans l'infinitif *concevoir* la terminaison *voir* en *ois*, *ois*, *oit*, *evons*, *evex*, *oivent*, on a le présent de l'indicatif.

En changeant *voir* en *evois*, *evois*, *evoit*, *evions*, *eviez*, *evoient*, on a l'imparfait.

En changeant *voir* en *us*, *us*, *ut*, *ûmes*, *ûtes*, *ûrent*, on a le prétérit défini.

En changeant *voir* en *evrai*, *evras*, *evra*, *evrons*, *evrez*, *evront*, on a le futur simple.

En changeant *voir* en *evrois*, *evrois*, *evroit*, *evrions*, *evriez*, *evroient*, on a le conditionnel présent.

En changeant *voir* en *oïs*, *oive*, on a le singulier de l'impératif. Le pluriel ressemble au pluriel du présent de l'indicatif.

En changeant *voir* en *oive*, *oives*, *oive*, *evions*, *eviez*, *oivent*, on a le présent du subjonctif.

En changeant *voir* en *usse*, *usses*, *ût*, *ussions*, *ussiez*, *ussent*, on a l'imparfait du subjonctif.

En changeant *voir* en *evant*, on a le participe actif & le gérondif.

En changeant *voir* en *u*, *ue* & en *us*, *ues*, on aura le participe passif masculin & féminin, tant au singulier qu'au pluriel, ainsi que toutes les personnes des deux nombres des temps composés & tous les temps des verbes passifs dont les verbes actifs réguliers se conjuguent comme CONCEVOIR.

On met devant les voyelles *o* &

à une cédille sous le *e* pour lui donner le son du *s*.

Les verbes réguliers de la quatrième conjugaison ont tous l'infinitif terminé en *re*; mais les temps des uns, comme *fendre*, se forment par le changement de la terminaison *re*; les temps des autres, comme *craindre*, se forment par le changement de la terminaison *ndre*, &c. en sorte que comme on l'a vu plus haut on distingue cinq sortes de verbes réguliers en *re*: nous allons en conjuguer un de chaque espèce.

CONJUGAISON du verbe FENDRE.

INDICATIF. *Présent. Singulier.* Je fends, tu fends, il fend.

Pluriel. Nous fendons, vous fendez, ils fendent.

Le monosyllabe du singulier est long. Les deux premières personnes du pluriel ont la première syllabe moyenne, & la seconde longue. La troisième personne a la première syllabe longue, & la seconde très-brève.

Le premier *e* prend dans tous les temps du verbe le son de l'*a*, & l'on prononce comme si l'on écrivoit je *fands*, &c.

Imparfait. Singulier. Je fendois, tu fendois, il fendoit.

Pluriel. Nous fendions, vous fendiez, ils fendoient.

Toutes les personnes des deux nombres ont la première syllabe moyenne, & la seconde longue, excepté la troisième personne du singulier, qui a sa seconde syllabe moyenne.

On prononce je *fandais*, &c. en donnant à *oi* le son d'*ai*.

Prétérit défini. Singulier. Je fendis, tu fendis, il fendit.

Pluriel. Nous fendîmes, vous fendîtes, ils fendirent.

Les deux premières personnes du

Singulier ont la première syllabe moyenne, & la seconde longue; la troisième personne a la première syllabe moyenne, & la seconde brève. Les trois personnes du pluriel ont la première syllabe moyenne, la seconde longue, & la troisième très-brève.

Prétérit indéfini. Singulier. J'ai fendu, &c.

Prétérit antérieur défini. Singulier. J'eus fendu, &c.

Prétérit antérieur indéfini. Singulier. J'ai eu fendu, &c.

Plusqueparfait. Singulier. J'avois fendu, &c.

Futur simple. Singulier. Je fendrai, tu fendras, il fendra.

Pluriel. Nous fendrons, vous fendrez, ils fendront.

La première & la troisième personne du singulier ont la première syllabe moyenne, & la seconde brève; la seconde personne de ce nombre & les trois du pluriel ont la première syllabe moyenne, & la seconde longue.

La première personne se prononce *je fandrai*.

Futur antérieur ou relatif. Singulier. J'aurai fendu, &c.

Conditionnel présent. Singulier. Je fendrai, tu fendrais, il fendrait.

Pluriel. Nous fendrions, vous fendriez, ils fendraient.

La quantité prosodique est la même que celle de l'imparfait.

On prononce *je fandrais*, &c. en donnant à *oi* le son d'*ai*.

Conditionnel passé. Singulier. J'aurais fendu ou j'eusse fendu, &c.

IMPÉRATIF. Présent ou futur. Singulier. Fends, qu'il fende.

Pluriel. Fendons, fendez, qu'ils fendent.

SUBJONCTIF. Présent. Singulier.

Que je fende, que tu fendes, qu'il fende.

Pluriel. Que nous fendions, que vous fendiez, qu'ils fendent.

Imparfait. Singulier. Que je fendisse, que tu fendisses, qu'il fendit.

Pluriel. Que nous fendissions, que vous fendissiez, qu'ils fendissent.

Les deux premières personnes du singulier & la troisième du pluriel ont la première syllabe moyenne, la seconde longue, & la troisième très brève. La troisième personne du singulier a la première syllabe moyenne, & la seconde longue. Les deux premières personnes du pluriel ont la première syllabe moyenne, la seconde brève, & la troisième longue.

Prétérit. Singulier. Que j'aye fendu, &c.

Plusqueparfait. Singulier. Que j'eusse fendu, &c.

INFINITIF. Présent. Fendre.

La première syllabe est longue; & la seconde très-brève.

Prétérit. Avoir fendu.

Participe actif & gérondif. Fendant.

La première syllabe est moyenne, & la seconde longue.

Participe passif. Fendu, ue.

La première syllabe est moyenne, & la seconde brève au singulier masculin; mais celle-ci est longue au pluriel & au féminin.

FORMATION des temps des verbes réguliers de la quatrième conjugaison, qui se conjuguent comme FENDRE.

En changeant dans l'infinitif *fendre* la terminaison *re* en *s*, qu'on supprime à la troisième personne du singulier, & en *ons*, *ez*, *ent*, on a le présent de l'indicatif.

En changeant *re* en *ois*, *ois*, *oit*,

ions, iez, oient, on a l'imparfait.

En changeant *re* en *is, es, it, îmes, îtes, îrent*, on a le prétérit défini.

En changeant *re* en *rai, ras, ra, rons, rez, ront*, on a le futur simple.

En changeant *re* en *rois, rois, roit, rions, riez, roient*, on a le conditionnel présent.

En changeant *re* en *s, e*, on a le singulier de l'impératif. Le pluriel ressemble au pluriel du présent de l'indicatif.

En changeant *re* en *e, es, e, ions, iez, ent*, on a le présent du subjonctif.

En changeant *re* en *isse, isses, ît, issions, issiez, issent*, on a l'imparfait du subjonctif.

En changeant *re* en *ant*, on a le participe actif & le gérondif.

En changeant *re* en *u, ue & en us, ues*, on aura le participe passif masculin & féminin tant au singulier qu'au pluriel, ainsi que toutes les personnes des deux nombres des temps composés, & tous les temps des verbes passifs dont les verbes actifs réguliers se conjuguent comme FENDRE.

CONJUGAISON du verbe CRAINDRE.

INDICATIF. *Présent. Singulier.* Je crains, tu crains, il craint.

Pluriel. Nous craignons, vous craignez, ils craignent.

Le monosyllabe du singulier est long. Les deux premières personnes du pluriel ont la première syllabe brève, & la seconde longue; la troisième personne a la première syllabe brève, & la seconde très-brève.

On mouille *gn* dans tout le verbe.

Imparfait. Singulier. Je craignois, tu craignois, il craignoit.

Pluriel. Nous craignons, vous craigniez, ils craignoient.

Toutes les personnes des deux nombres ont la première syllabe brève, & la seconde longue, excepté la troisième personne du singulier, qui a la seconde syllabe moyenne.

On prononce je *crainiais*, &c. en donnant à *oi* le son d'*ai*.

Prétérit défini. Singulier. Je craignis, tu craignis, il craignit.

Pluriel. Nous craignîmes, vous craignîtes, ils craignîrent.

Les deux premières personnes du singulier ont la première syllabe brève, & la seconde longue; la troisième personne a les deux syllabes brèves. Les trois personnes du pluriel ont la première syllabe brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

Prétérit indéfini. Singulier. J'ai craint, &c.

Prétérit antérieur défini. Singulier. J'eus craint, &c.

Prétérit antérieur indéfini. Singulier. J'ai eu craint, &c.

Plusqueparfait. Singulier. J'avois craint, &c.

Futur simple. Singulier. Je craindrai, tu craindras, il craindra.

Pluriel. Nous craindrons, vous craindrez, ils craindront.

La première & la troisième personnes du singulier ont la première syllabe moyenne, & la seconde brève; la seconde personne de ce nombre & les trois du pluriel ont la première syllabe moyenne, & la seconde longue.

La première personne du singulier se prononce je *craindré*.

Futur antérieur ou relatif. Singulier. J'aurai craint, &c.

Conditionnel présent. Singulier.

Je craindrois, tu craindrois, il craindroit.

Pluriel. Nous craindrions, vous craindriez, ils craindroient.

Toutes les personnes des deux nombres ont la première syllabe moyenne, & la seconde longue, excepté la troisième personne du singulier, qui a la seconde syllabe moyenne.

On prononce je *craindrais*, &c. en donnant à *oi* le son d'*ai*.

Conditionnel passé. Singulier. J'aurais craint ou j'eusse craint, &c.

IMPÉRATIF. Présent ou futur. Singulier. Crains, qu'il craigne.

Pluriel. Craignons, craignez, qu'ils craignent.

SUBJONCTIF. Présent. Singulier. Que je craigne, que tu craignes, qu'il craigne.

Pluriel. Que nous craignions, que vous craigniez, qu'ils craignent.

Imparfait. Singulier. Que je craignisse, que tu craignisses, qu'il craignît.

Pluriel. Que nous craignissions, que vous craignissiez, qu'ils craignissent.

Les deux premières personnes du singulier & la troisième du pluriel ont la première syllabe brève, la seconde longue, & la troisième très-brève. La troisième personne du singulier a la première syllabe brève, & la seconde longue. Les deux premières personnes du pluriel ont les deux premières syllabes brèves, & la troisième longue.

Prétérit. Singulier. Que j'aie craint, &c.

Plusqueparfait. Singulier. Que j'eusse craint, &c.

INFINITIF. Présent. Craindre.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

Présent. Avoir craint.

Participe actif & gérondif. Craignant.

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

Participe passif. Craint, ainte.

Le monosyllabe du masculin est long. Le féminin a la première syllabe longue, & la seconde très-brève.

FORMATION des temps des verbes réguliers de la quatrième conjugaison, qui se conjuguent comme CRAINDRE.

En changeant dans l'infinitif *craindre* la terminaison *ndre* en *ns*, *ns*, *nt*, *gnons*, *gnez*, *gnent*, on a le présent de l'indicatif.

En changeant *ndre* en *gnois*, *gnois*, *gnoit*, *gnions*, *gniez*, *gnoient*, on a l'imparfait.

En changeant *ndre* en *gnis*, *gnis*, *gnit*, *gnîmes*, *gnîtes*, *gnîrent*, on a le prétérit défini.

En changeant *ndre* en *ndrai*, *ndras*, *ndra*, *ndrons*, *ndrez*, *ndront*, on a le futur simple.

En changeant *ndre* en *ndrois*, *ndrois*, *ndroit*, *ndrions*, *ndriez*, *ndroient*, on a le conditionnel présent.

En changeant *ndre* en *s*, *gne*, on a le singulier de l'impératif. Le pluriel ressemble au pluriel du présent de l'indicatif.

En changeant *ndre* en *gne*, *gnes*, *gne*, *gnions*, *gniez*, *gnent*, on a le présent du subjonctif.

En changeant *ndre* en *gnisse*, *gnisses*, *gnit*, *gnissions*, *gnissiez*, *gnissent*, on a l'imparfait du subjonctif.

En changeant *ndre* en *gnant*, on a le participe actif & le gérondif.

En changeant *ndre* en *nt*, *nte*, & en *nts*, *ntes*, on aura le participe passif masculin & féminin

tant

tant au singulier qu'au pluriel; ainsi que toutes les personnes des deux nombres des temps composés, & tous les temps des verbes passifs dont les verbes actifs réguliers se conjuguent comme CRAINDRE.

CONJUGAISON du verbe SÉDUIRE.

INDICATIF. *Présent. Singulier.* Je séduis, tu séduis, il séduit.

Pluriel. Nous séduisons, vous séduisez, ils séduisent.

Les deux premières personnes du singulier ont la première syllabe brève & la seconde longue; la troisième personne a ses deux syllabes brèves. La première & la seconde personnes du pluriel ont les deux premières syllabes brèves & la dernière longue: la troisième personne a la première syllabe brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

Imparfait. Singulier. Je séduisois, tu séduisois, il séduisoit.

Pluriel. Nous séduisions, vous séduisiez, ils séduisoient.

Toutes les personnes des deux nombres ont les deux premières syllabes brèves & la dernière longue, excepté la troisième personne du singulier qui a sa dernière syllabe moyenne.

On prononce je séduisais; &c. en donnant à *oi* le son d'*ai*.

Prétérit défini. Singulier. Je séduisis, tu séduisis, il séduisit.

Pluriel. Nous séduisîmes, vous séduisîtes, ils séduisirent.

La première & la seconde personne du singulier ont les deux premières syllabes brèves & la dernière longue: la troisième personne a ses trois syllabes brèves. Les trois personnes du pluriel ont les deux premières syllabes brèves, la troisième longue & la quatrième très-brève.

Tome XXIX

Prétérit indéfini. Singulier. J'ai séduit, &c.

Prétérit antérieur défini. Singulier. J'eus séduit, &c.

Prétérit antérieur indéfini. Singulier. J'ai eu séduit, &c.

Plusqueparfait. Singulier. J'avois séduit, &c.

Futur simple. Singulier. Je séduirai, tu séduiras, il séduira.

Pluriel. Nous séduirons, vous séduirez, ils séduiront.

La première & la troisième personne du singulier ont toutes leurs syllabes brèves; la seconde personne de ce nombre & les trois du pluriel, ont les deux premières syllabes brèves & la troisième longue.

La première personne du singulier se prononce je séduiré.

Futur antérieur ou relatif. Singulier. J'aurai séduit, &c.

Conditionnel présent. Singulier. Je séduirois, tu séduirois, il séduiroit.

Pluriel. Nous séduirions, vous séduiriez, ils séduiroient.

La quantité prosodique est la même que celle de l'imparfait.

On prononce je séduirais, &c. en donnant à *oi* le son d'*ai*.

Conditionnel passé. Singulier. J'aurais séduit ou j'eusse séduit, &c.

IMPÉRATIF. *Présent ou Futur. Singulier.* Séduis, qu'il séduise.

Pluriel. Séduisons, séduisez, qu'ils séduisent.

Subjonctif. Présent. Singulier. Que je séduise, que tu séduises, qu'il séduise.

Pluriel. Que nous séduisions, que vous séduisiez, qu'ils séduisent.

Imparfait. Singulier. Que je séduisisse, que tu séduisisses, qu'il séduisît.

Pluriel. Que nous séduisissions,

que vous séduisiez , qu'ils séduisissent.

Les deux premières personnes du singulier & la troisième du pluriel ont les deux premières syllabes brèves , la troisième longue & la quatrième très-brève ; la troisième personne du singulier a les deux premières syllabes brèves & la dernière longue : les deux premières personnes du pluriel ont les trois premières syllabes brèves & la quatrième longue.

Prétérit. Singulier. Que j'aie séduit , &c.

Plusqueparfait. Singulier. Que j'eusse séduit , &c.

INFINITIF. Présent. Séduire.

La première syllabe est brève , la seconde longue & la troisième très-brève.

Prétérit. Avoir séduit.

Participe actif & gerondif. Séduisant.

Les deux premières syllabes sont brèves & la troisième longue.

Participe passif. Séduit , ite.

Les deux syllabes sont brèves au singulier masculin , mais la seconde est longue au pluriel & brève au féminin qui a une troisième syllabe très-brève.

FORMATION des temps des verbes réguliers de la quatrième conjugaison qui se conjuguent comme SÉDUIRE.

En changeant dans l'infinitif SÉDUIRE , la terminaison *ire* en *is* , *is* , *it* , *isons* , *ises* , *isent* , on a le présent de l'indicatif.

En changeant *ire* en *isois* , *isois* , *isoit* , *isions* , *isiez* , *isoient* , on a l'imparfait.

En changeant *ire* en *isîs* , *isîs* , *isît* , *isîmes* , *isîtes* , *isîrent* , on a le préterit défini.

En changeant *ire* en *irai* , *iras* ,

ira , *irons* , *irez* , *iront* , on a le futur simple.

En changeant *ire* en *irois* , *irois* , *iroit* , *irions* , *iriez* , *iroient* , on a le conditionnel présent.

En changeant *ire* en *is* , *ise* , on a le singulier de l'impératif. Le pluriel ressemble au pluriel du présent de l'indicatif.

En changeant *ire* en *isse* , *isses* , *isît* , *issions* , *issiez* , *issent* , on a l'imparfait du subjonctif.

En changeant *ire* en *isant* , on a le participe actif & le gerondif.

En changeant *ire* en *it* , *ite* , & en *its* , *ites* , on aura le participe passif masculin & féminin , tant au singulier qu'au pluriel , ainsi que

toutes les personnes des deux nombres des temps composés , & tous les temps des verbes passifs dont les verbes actifs réguliers se conjuguent comme SÉDUIRE.

CONJUGAISON du verbe CONNOÎTRE.

INDICATIF. Présent. Singulier. Je connois , tu connois , il connoît.

Pluriel. Nous connoissons , vous connoissez , ils connoissent.

Les trois personnes du singulier ont la première syllabe brève & la seconde longue. Les deux premières personnes du pluriel ont les deux premières syllabes brèves & la dernière longue : la troisième personne a la première syllabe brève , la seconde longue & la troisième très-brève.

Imparfait. Singulier. Je connoissois , tu connoissois , il connoissoit.

Pluriel. Nous connoissions , vous connoissiez , ils connoissoient.

Toutes les personnes des deux nombres ont les deux premières

syllabes brèves & la dernière longue, excepté la troisième personne du singulier qui a sa dernière syllabe moyenne.

Prétérit défini. Singulier. Je connus, tu connus, il connut.

Pluriel. Nous connûmes; vous connûtes, ils connurent.

Les deux premières personnes du singulier ont la première syllabe brève & la seconde longue. La troisième personne a ses deux syllabes brèves. Les trois personnes du pluriel ont la première syllabe brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

Prétérit indéfini. Singulier. J'ai connu, &c.

Prétérit antérieur défini. Singulier. J'eus connus, &c.

Prétérit antérieur indéfini. Singulier. J'ai eu connu, &c.

Plusqueparfait. Singulier. J'avois connu, &c.

Futur simple. Singulier. Je connaîtrai, tu connaîtras, il connaîtra.

Pluriel. Nous connaîtrons, vous connaîtrez, ils connaîtront.

La première & la troisième personne du singulier ont la première syllabe brève, la seconde longue & la troisième brève; la seconde personne de ce nombre & les trois du pluriel ont la première syllabe brève & les autres longues.

La première personne se prononce *je connaît*.

Futur antérieur ou relatif. Singulier. J'aurai connu, &c.

Conditionnel présent. Singulier. Je connaîtrois, tu connaîtrois, il connaîtroit.

Pluriel. Nous connaîtrions, vous connaîtriez, ils connaîtraient.

Toutes les personnes des deux nombres ont la première syllabe

brève & les autres longues, excepté la troisième personne du singulier qui a sa dernière syllabe moyenne.

Conditionnel passé. Singulier. J'aurais connu ou j'eusse connu, &c.

IMPÉRATIF. Présent ou Futur. Singulier. Connois, qu'il connoisse.

Pluriel. Connoissons, connoissez, qu'ils connoissent.

SUBJONCTIF. Présent. Singulier. Que je connoisse, que tu connoisses, qu'il connoisse.

Pluriel. Que nous connoissions, que vous connoissiez, qu'ils connoissent.

Imparfait. Singulier. Que je connusse, que tu connusses, qu'il connût.

Pluriel. Que nous connussions, que vous connussiez, qu'ils connussent.

Les deux premières personnes du singulier & la troisième du pluriel ont la première syllabe brève, la seconde longue & la dernière très-brève: la troisième personne du singulier a la première syllabe brève, & la seconde longue: la première & la seconde personne du pluriel ont les deux premières syllabes brèves & la troisième longue.

Prétérit. Singulier. Que j'aie connu, &c.

Plusqueparfait. Singulier. Que j'eusse connu, &c.

INFINITIF. Présent. Connaître.

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième très brève.

Prétérit. Avoir connu.

Participe actif & gerondif. Connoissant.

Les deux premières syllabes sont brèves & la troisième longue.

Participe passif. Connu, ue.

Les deux syllabes sont brèves au singulier masculin, mais la seconde

est longue au pluriel & au féminin.

Dans tous les temps de ce verbe on ne fait sentir qu'un *n*, & l'on prononce *oi* comme *ai* : ainsi l'on prononce je *connois*, je *connoïtrois*, &c. comme si l'on écrivoit je *conais*, je *conaitrais*. &c.

FORMATION des temps des verbes réguliers de la quatrième conjugaison qui se conjuguent comme CONNOÎTRE.

En changeant dans l'infinitif *connoître*, la terminaison *oître* en *ois*, *ois*, *oit*, *oïssons*, *oïssiez*, *oïssent*, on a le présent de l'indicatif.

En changeant *oître* en *oïssois*, *oïssois*, *oïssoit*, *oïssions*, *oïssiez*, *oïssent*, on a l'imparfait.

En changeant *oître* en *us*, *us*, *ut*, *ûtes*, *ûtes*, *ûrent*, on a le prétérit défini.

En changeant *oître* en *oïtrai*, *oïtras*, *oïtra*, *oïtrons*, *oïtrez*, *oïtront*, on a le futur simple.

En changeant *oître* en *oïtrois*, *oïtrois*, *oïtroit*, *oïtrions*, *oïtriez*, *oïtroient*, on a le conditionnel présent.

En changeant *oître* en *ois*, *oïsse*, on a le singulier de l'impératif. Le pluriel ressemble au pluriel du présent de l'indicatif.

En changeant *oître* en *oïsse*, *oïsses*, *oïsse*, *oïssions*, *oïssiez*, *oïssent* on a le présent du subjonctif.

En changeant *oître* en *usses*, *usses*, *ût*, *ussions*, *ussiez*, *ussent*, on a l'imparfait du subjonctif.

En changeant *oître* en *oïssant*, on a le participe passif & le gerondif.

En changeant *oître* en *u*, *ue*, & en *us*, *ues*, on aura le participe passif masculin & féminin, tant au singulier qu'au pluriel, ainsi que toutes les personnes des deux nombres des temps composés, & tous les temps des verbes passifs dont les

verbes actifs réguliers se conjuguent comme CONNOÎTRE.

CONJUGAISON du verbe TAIRE:
INDICATIF. Présent. Singulier. Je tais, tu tais, il tait.

Pluriel. Nous taisons, vous taisiez, ils taisent.

Le monosyllabe du singulier est long. Les deux premières personnes du pluriel ont la première syllabe brève, & la seconde longue. La troisième personne a la première syllabe longue, & la seconde très-brève.

Imparfait. Singulier. Je taisois, tu taisois, il taisoit.

Pluriel. Nous taisions, vous taisiez, ils taisoient.

Toutes les personnes des deux nombres ont la première syllabe brève, & la seconde longue, excepté la troisième personne du singulier, qui a la seconde syllabe moyenne.

On prononce je *tairais*, &c. en donnant à *oi* le son d'*ai*.

Prétérit défini. Singulier. Je tus, tu tus, il tut.

Pluriel. Nous tûmes, vous tûtes, ils tûrent.

Le monosyllabe des deux premières personnes du singulier est long, celui de la troisième est bref. Les trois personnes du pluriel ont la première syllabe longue, & la seconde très-brève.

Prétérit indéfini. Singulier. J'ai tu, &c.

Prétérit antérieur défini. Singulier. J'eus tu, &c.

Prétérit antérieur indéfini. J'ai eu tu, &c.

Plusque parfait. Singulier. J'aurais tu, &c.

Futur simple. Singulier. Je tairai, tu tairas, il taira.

Pluriel. Nous tairons, vous tairiez, ils tairaient.

La première & la troisième personne du singulier ont leurs deux syllabes brèves; la seconde personne de ce nombre, & les trois du pluriel ont la première syllabe brève, & la seconde longue.

La première personne se prononce *Je tairé.*

Futur antérieur ou relatif. Singulier. J'aurai tu, &c.

Conditionnel présent. Singulier. Je tairois, tu tairois, il tairoit.

Pluriel. Nous tairions, vous tairiez, ils tairaient.

La quantité prosodique de ce temps est la même que celle de l'imparfait.

On prononce *Je tairais*, &c. en donnant à *oi* le son d'*ai*.

Conditionnel passé. Singulier. J'aurais tu, ou j'eusse tu, &c.

IMPÉRATIF. Présent ou Futur. Singulier. Tais, qu'il taise.

Pluriel. Taisons, taisez, qu'ils taisent.

SUBJONCTIF. Présent. Singulier. Que je taise, que tu taises, qu'il taise.

Pluriel. Que nous taisions, que vous taisiez, qu'ils taisent.

Imparfait. Singulier. Que je tussse, que tu tusses, qu'il tût.

Pluriel. Que nous tussions, que vous tussiez, qu'ils tussent.

Les deux premières personnes du singulier, & la troisième du pluriel ont la première syllabe longue; & la seconde très-brève. Le monosyllabe de la troisième personne du singulier est long. Les deux premières personnes du pluriel ont la première syllabe brève & la seconde longue.

Prétérit. Singulier. Que j'aie tu, &c.

Plusqueparfait. Singulier. Que j'eusse tu, &c.

INFINITIF. Présent. Taire.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

Prétérit. Avoir tu.

Participe actif & Gerondif. Tairant.

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

Participe passif. Tu, ue.

Ce monosyllabe est bref au singulier masculin, mais il est long au pluriel & au féminin.

FORMATION des temps des verbes réguliers de la quatrième conjugaison, qui se conjuguent comme TAIRE.

En changeant dans l'infinitif *taire*, la terminaison *aire* en *ais*, *ais*, *ait*, *aisons*, *aisez*, *aisent*, on a le présent de l'indicatif.

En changeant *aire* en *aisois*, *aisois*, *aisoit*, *aisions*, *aisez*, *aisoient*, on a l'imparfait.

En changeant *aire* en *us*, *us*, *ut*, *ûmes*, *ûtes*, *ûrent*, on a le prétérit défini.

En changeant *aire* en *airai*, *airas*, *aira*, *airons*, *airez*, *airont*, on a le futur simple.

En changeant *aire* en *airois*, *airois*, *airoit*, *airions*, *airez*, *airoient*, on a le conditionnel présent.

En changeant *aire* en *ais*, *aise*, on a le singulier de l'impératif. Le pluriel ressemble au pluriel du présent de l'indicatif.

En changeant *aire* en *aise*, *aises*, *aise*, *aisions*, *aisez*, *aisent*, on a le présent du subjonctif.

En changeant *aire* en *usses*, *usses*, *ût*, *ussions*, *ussiez*, *ussent*, on a l'imparfait du subjonctif.

En changeant *aire* en *airant*, on a le participe actif & le gerondif.

En changeant *aire* en *u*, *ue*, &c.

en *us, ues*, on aura le participe passif masculin & féminin, tant au singulier qu'au pluriel, ainsi que toutes les personnes des deux nombres des temps composés, & tous les temps des verbes passifs, dont les verbes actifs réguliers se conjuguent comme *taire*.

Les verbes passifs de chaque conjugaison ont tous leurs temps formés de ceux de l'auxiliaire être, & du participe passif du verbe actif auquel ils appartiennent, ainsi il suffira de conjuguer ici le passif du verbe actif admirer, pour faire connoître la manière de conjuguer les autres.

CONJUGAISON du verbe passif ÊTRE ADMIRÉ.

INDICATIF. Présent. Singulier. Je suis admiré, ou admirée, tu es admiré, ou admirée, il est admiré, ou elle est admirée.

Pluriel. Nous sommes admirés ou admirées, vous êtes admirés, ils sont admirés.

Imparfait. Singulier. J'étois admiré, tu étois admiré, il étoit admiré.

Pluriel. Nous étions admirés, vous étiez admirés, ils étoient admirés.

Prétérit défini. Singulier. Je fus admiré, tu fus admiré, il fut admiré.

Pluriel. Nous fûmes admirés, vous fûtes admirés, ils furent admirés.

Prétérit indéfini. Singulier. J'ai été admiré, tu as été admiré, il a été admiré.

Pluriel. Nous avons été admirés, vous avez été admirés, ils ont été admirés.

Prétérit antérieur défini. Singulier. J'eus été admiré, tu eus été admiré, il eut été admiré.

Pluriel. Nous eûmes été admirés, vous eûtes été admirés, ils eurent été admirés.

Plusqueparfait. Singulier. J'avois été admiré, tu avois été admiré, il avoit été admiré.

Pluriel. Nous avions été admirés, vous aviez été admirés, ils avoient été admirés.

Futur simple. Singulier. Je serai admiré, tu seras admiré, il sera admiré.

Pluriel. Nous serons admirés, vous serez admirés, ils seront admirés.

Futur antérieur ou relatif. J'aurai été admiré, tu auras été admiré, il aura été admiré.

Pluriel. Nous aurons été admirés, vous aurez été admirés, ils auront été admirés.

Conditionnel présent. Singulier. Je serois admiré, tu serois admiré, il seroit admiré.

Pluriel. Nous serions admirés, vous seriez admirés, ils seroient admirés.

Conditionnel passé. Singulier. J'aurois été admiré, ou j'eusse été admiré, tu aurois été admiré, ou tu eusses été admiré, il auroit été admiré, ou il eût été admiré.

Pluriel. Nous aurions été admirés, ou nous eussions été admirés, vous auriez été admirés, ou vous eussiez été admirés, ils auroient été admirés, ou ils eussent été admirés.

IMPÉRATIF. Présent ou Futur. Singulier. Sois admiré, qu'il soit admiré.

Pluriel. Soyons admirés, soyez admirés, qu'ils soient admirés.

SUBJONCTIF. Présent. Singulier. Que je sois admiré, que tu sois admiré, qu'il soit admiré.

Pluriel. Que nous soyons admi-

rés, que vous soyez admirés, qu'ils soient admirés.

Imparfait. Singulier. Que je fusse admiré, que tu fusses admiré, qu'il fût admiré.

Pluriel. Que nous fussions admirés, que vous fussiez admirés, qu'ils fussent admirés.

Prétérit. Singulier. Que j'aie été admiré, que tu aies été admiré, qu'il ait été admiré.

Pluriel. Que nous ayons été admirés, que vous ayez été admirés, qu'ils aient été admirés.

Plusqueparfait. Singulier. Que j'eusse été admiré, que tu eusses été admiré, qu'il eût été admiré.

Pluriel. Que nous eussions été admirés, que vous eussiez été admirés, qu'ils eussent été admirés.

INFINITIF. Présent. Être admiré.

Prétérit. Avoir été admiré.

Participe passif. Admiré, ée.

Nous allons aussi conjuguer un verbe pronominal, qui suffira pareillement pour faire connoître la manière de conjuguer tous les autres.

CONJUGAISON du verbe pronominal SE REJOUIR.

INDICATIF. Présent. Singulier. Je me réjouis, tu te réjouis, il se réjouit.

Pluriel. Nous nous réjouissons, vous vous réjouissez, ils se réjouissent.

Imparfait. Singulier. Je me réjouissois, tu te réjouissois, il se réjouissoit.

Pluriel. Nous nous réjouissons, vous vous réjouissez, ils se réjouissent.

Prétérit défini. Singulier. Je me réjouis, tu te réjouis, il se réjouit.

Pluriel. Nous nous réjouîmes, vous vous réjouîtes, ils se réjouirent.

Prétérit indéfini. Singulier. Je me suis réjoui, ou réjouie, tu te réjouis, il s'est réjoui, ou elle s'est réjoui.

Pluriel. Nous nous sommes réjouis, vous vous êtes réjouis, ils se sont réjouis.

Prétérit antérieur défini. Singulier. Je me fus réjoui, tu te fus réjoui, il se fut réjoui.

Pluriel. Nous nous fumes réjouis, vous vous futes réjouis, ils se furent réjouis.

Plusqueparfait. Singulier. Je m'étois réjoui, tu t'étois réjoui, il s'étoit réjoui.

Pluriel. Nous nous étions réjouis, vous vous étiez réjouis, ils s'étoient réjouis.

Futur simple. Singulier. Je me réjouirai, tu te réjouiras, il se réjouira.

Pluriel. Nous nous réjouirons, vous vous réjouirez, ils se réjouiront.

Futur antérieur ou relatif. Je me ferai réjoui, tu te seras réjoui, il se fera réjoui.

Pluriel. Nous nous serons réjouis, vous vous serez réjouis, ils se seront réjouis.

Conditionnel présent. Singulier. Je me réjouirois, tu te réjouirois, il se réjouiroit.

Pluriel. Nous nous réjouirions, vous vous réjouiriez, ils se réjouiraient.

Conditionnel passé. Singulier. Je me serois réjoui, ou je me fusse réjoui, tu te serois réjoui, ou tu te fusses réjoui, il se seroit réjoui, ou il se fût réjoui.

Pluriel. Nous nous serions réjouis, ou nous nous fussions réjouis, vous vous seriez réjouis, ou vous vous fussiez réjouis, ils se seroient réjouis, ou ils se fussent réjouis.

Impératif. Présent ou Futur. Sin-

gulier. Réjouis toi, qu'il se réjouisse.

Pluriel. Réjouissons nous, réjouifiez-vous, qu'ils se réjouissent.

SUBJONCTIF. Présent. Singulier. Que je me réjouisse, que tu te réjouisses, qu'il se réjouisse.

Pluriel. Que nous nous réjouissions, que vous vous réjouissiez, qu'ils se réjouissent.

Imparfait. Singulier. Que je me réjouisse, que tu te réjouisses, qu'il se réjouît.

Pluriel. Que nous nous réjouissions, que vous vous réjouissiez, qu'ils se réjouissent.

Prétérit. Singulier. Que je me sois réjoui, que tu te sois réjoui, qu'il se soit réjoui.

Pluriel. Que nous nous soyons réjouis, que vous vous soyez réjouis, qu'ils se soient réjouis.

Plusqueparfait. Singulier. Que je me fusse réjoui, que tu te fusses réjoui, qu'il se fût réjoui.

Pluriel. Que nous nous fussions réjouis, que vous vous fussiez réjouis, qu'ils se fussent réjouis.

Infinitif. Présent. Se réjouir.

Prétérit. S'être réjoui.

Participe actif & Gerondif. Se réjouissant.

Participe passif. Réjoui, ie.

Les verbes neutres qui se conjuguent avec l'auxiliaire *être*, ont leurs temps composés comme ceux des verbes pronominaux ; il n'y a de différence qu'en ce que le pronom de ces derniers se redouble. Ainsi en conjuguant les verbes *venir*, *arriver*, &c. on dira au prétérit indéfini, *je suis venu*, *je suis arrivé*, &c. Au prétérit antérieur, *je fus venu*, *je fus arrivé*, &c. Au plusqueparfait, *j'étois venu*, *j'étois arrivé*, &c.

A l'égard des temps simples des mêmes verbes neutres, on les con-

jugue comme ceux des verbes ordinaires.

On vient de voir que les verbes réguliers ont quatre modes ou manières d'exprimer les différentes actions ou assertions. Ces modes ont chacun les temps qui leur sont propres, & ces temps sont les inflexions ou variations des verbes par lesquelles on détermine les différentes manières d'apercevoir le passé ou l'avenir. On appelle *temps composés*, ceux qui sont formés du participe passif, & des temps des verbes auxiliaires ; les temps simples sont ceux qui se conjuguent sans le secours des verbes auxiliaires. On a vu quels noms on a donné à tous ces temps & aux modes dans les verbes conjugués : voici l'explication des uns & des autres.

L'*indicatif* exprime ou indique directement avec affirmation, les différentes actions ou affections, dans tous les temps dont il est susceptible ; comme dans ces exemples, *je loue vos talents. Vous avez blâmé sa conduite. Il finira mes peines.*

Temps de l'indicatif. Le *présent* désigne l'existence d'une chose ou d'une action au moment qu'on parle. Exemple. *Vous me réjouissez. Les liqueurs sont pernicieuses.*

Dans certains cas, & surtout pour donner aux descriptions plus de force & d'énergie, on emploie le présent pour exprimer des choses passées : dans la peinture que Rouffeau a faite de la bataille de Peter-varadin, il dit :

Engène est près d'avancer ;
Il vient, il marche en personne.
Le jour luit, la charge sonne,
Le combat va commencer.

On

On emploie aussi le présent pour exprimer des choses d'habitude, quoiqu'elles n'existent pas au moment où l'on parle : ainsi l'on peut dire, *Clitandre chante parfaitement*, quoique l'action de chanter ne soit pas présente.

Ce temps s'emploie encore pour exprimer des choses d'éternelle vérité, comme, *la matière est étendue. La chaleur dilate les corps.*

Le même temps désigne un futur dans les phrases suivantes : *son frère arrive dans trois jours. On représente demain le Misanthrope. Si l'on joue, faites que je-le sache.*

L'imparfait est un temps qui marque qu'une chose étoit présente dans un temps qui est passé, comme dans ces phrases, *il falloit que nos gens cédassent, puisque les ennemis étoient dix contre un. Le Général ordonnoit l'assaut quand la ville résolut de capituler.*

Quand l'imparfait de l'indicatif est précédé d'un *si*, il marque un rapport au temps présent, comme dans cette phrase, *si vous chantiez je danserois*; c'est-à-dire, que l'action de danser seroit présente de ma part, si l'action de chanter étoit présente de la vôtre.

L'imparfait de l'indicatif désigne aussi un rapport au présent, quand il est précédé d'un imparfait, d'un parfait, d'un plusqueparfait ou d'un conditionnel, comme dans ces phrases, *on croyoit, on a cru que le soleil tournoit autour de la terre. Quand il eut achevé son discours, on convint qu'il avoit raison.*

Quand l'imparfait de l'indicatif est précédé d'un présent ou d'un futur & d'un *que*, alors il désigne un passé. *Vous n'ignorez pas que Carthage étoit la rivale de Rome.*

Tome XXIX.

L'imparfait désigne aussi un passé quand il marque une chose passée avant celle qui est exprimée par le premier verbe, comme dans cette phrase, *j'ai oui dire qu'il étoit ruiné & qu'il manquoit de tout.*

Quand le premier verbe est à l'imparfait, au parfait ou au plusqueparfait, on met le second à l'imparfait si l'on veut marquer un présent. *Il disoit, il a dit ou il avoit dit que tu étois un fripon.*

Remarquez cependant que quoique le premier verbe soit à l'imparfait, le second peut se mettre au présent, quand le second verbe exprime une chose vraie dans tous les temps, comme dans cette phrase, *il soutenoit avec raison que la sagesse est préférable aux biens de la fortune.*

Le *prétérit simple* ou *défini* marque une chose passée dans un temps absolument passé, comme dans ces phrases, *cette actrice joua la semaine passée. Je lui parlai hier de votre affaire.*

Le *prétérit indéfini* marque une chose passée tantôt dans un temps qui n'est pas encore tout-à-fait écoulé, tantôt dans un temps absolument passé. Si je dis, *J'ai parlé au Roi ce matin. Les nuages ont paru tout ce mois sur l'horison. La comète qu'on a vue cette année a fourni un vaste champ aux spéculations. Dans le siècle où nous sommes la politique a développé toutes ses ruses.* Il s'agit dans ces exemples de temps dont il reste encore quelque chose à écoulé. Je puis dire aussi, *cette actrice a joué la semaine passée. Je lui ai parlé hier de votre affaire*, quoiqu'il soit question de temps absolument passés. Ainsi il faut observer sur ces deux *prétérits*,

T r

que le défini ne peut s'employer où l'on emploie l'indéfini : on ne pourroit pas dire , *je parlai au Roi ce matin. Les nuages parurent tout ce mois. La comète qu'on vit cette année. Dans le siècle où nous sommes la politique développa, &c.* parce que le jour, le mois, l'année, le siècle dont il est question dans les exemples donnés, ne sont pas écoulés.

Il s'ensuit que le prétérit indéfini peut s'employer dans l'un & dans l'autre des cas rapportés ; mais il ne faut pas abuser de cette liberté en la préférant trop fréquemment dans les occasions où l'on pourroit se servir du prétérit défini.

Quelquefois le prétérit indéfini représente un futur, comme dans ces phrases , *avez-vous bientôt lu votre lettre ? Je l'ai lue dans la minute : ce qui signifie, aurez-vous bientôt lu votre lettre ? Je l'aurai lue dans la minute.*

Quoique le premier verbe soit au prétérit défini ou indéfini, le second peut se mettre au présent, quand le second verbe exprime une chose vraie dans tous les temps. *Newton démontra ou a démontré que la lumière est la seule cause physique des couleurs.*

Le prétérit antérieur défini exprime une chose passée avant une autre dans un temps absolument passé, & dont il ne reste plus rien. On emploie ce prétérit avec quelque conjonction ou quelque adverbe de temps, comme dans ces phrases, *il revint aussi-tôt qu'il eut parlé au Prince. J'eus hier terminé cette affaire avant midi.*

Le prétérit antérieur indéfini exprime une chose passée avant une autre dans un temps qui n'est pas absolument passé, comme dans cette phrase, *dès que j'ai eu fini la com-*

mission dont je m'étois chargé ce matin, je lui en ai rendu compte.

Nous répétons sur ces deux derniers prétérits les observations que nous avons faites sur les précédents ; c'est-à-dire, que le prétérit antérieur défini ne s'emploie que pour marquer une chose passée dans un temps absolument passé, & que l'indéfini qui marque une chose passée dans un temps dont il reste encore quelque chose à écouler, peut aussi s'employer comme le défini.

Le plusqueparfait marque une chose passée à l'égard d'une autre chose qui est aussi passée ; comme dans cette phrase, *j'avois parlé aux Juges avant l'arrêt qu'ils ont rendu.* L'action de voir les Juges étoit passée par rapport à l'action de rendre l'arrêt qui est aussi passée.

Quoique le premier verbe soit au plusqueparfait, le second peut se mettre au présent, quand ce second verbe exprime une chose vraie dans tous les temps, comme dans cette phrase, *il avoit démontré que la lune emprunte sa lumière du soleil.*

Le futur simple marque qu'une chose qui n'est pas arrivée, comme dans ces phrases, *j'irai à Rome. Il bâtira une maison.*

Le futur antérieur ou relatif marque l'avenir avec rapport au passé, en désignant que lorsqu'une chose arrivera, une autre chose qui n'est pas encore sera passée, comme dans cette phrase, *ma fille aura passé la première jeunesse quand je la marierai : la première jeunesse n'est pas encore passée ; mais elle est donnée comme passée, par rapport au mariage qui est à venir.*

Le conditionnel présent marque qu'une chose existeroit actuellement si certaines conditions avoient lieu,

comme dans cette phrase, *les arbres seroient fleuris si le temps étoit moins froid.*

Le *conditionnel passé* marque qu'une chose seroit arrivée dans un temps passé si certaines conditions avoient eu lieu; comme dans cette phrase, *Il auroit remporté la victoire s'il avoit été plus prudent.*

Outre les temps dont on vient de parler, il y a encore un *plusqueparfait surcomposé*, un *futur antérieur surcomposé*, & un *conditionnel passé surcomposé*.

Exemple d'un plusqueparfait surcomposé. *Si j'avois eu achevé cet ouvrage hier, j'aurois été chez vous.*

Exemple d'un futur antérieur surcomposé. *Il aura chanté victoire dès qu'il aura eu vu plier l'aile gauche.*

Exemple d'un conditionnel passé surcomposé. *J'aurois eu diné avant vous si je m'étois mis à table en même temps.*

Comme ces temps s'emploient assez rarement nous ne les avons pas conjugués, & il nous a paru suffisant d'en faire ici la remarque.

L'*impératif* exprime l'action de commander, de défendre, de prier, d'exhorter; comme dans ces phrases, *étudiez vos leçons. Aimons les arts. Qu'il triomphe à son aise.*

Ce mode n'a qu'un temps qu'il faut appeler présent & futur. Il est présent quant à l'action de commander, de défendre, &c. il est futur quant à la chose commandée, défendue, &c.

Ce temps n'admet point de première personne au singulier, ni de pronoms, excepté pour la troisième personne de l'un & l'autre nombre.

Le *subjonctif*, ainsi appelé de ce qu'il dépend toujours de quelques mots précédens, surtout de la conjonction *que* à laquelle il est sou-

vent joint, n'exprime les temps des verbes que d'une manière modifiée; en sorte que s'il étoit séparé de ce qui le précède, il ne formeroit plus de sens clair. Dans cette phrase, *je desirois qu'il étudiât*; *je desirois* qui est l'indicatif, forme seul un sens déterminé & indépendant; & au contraire les mots *il étudiât* dépendent de *je desirois*, puisqu'étant seuls ils n'auroient plus de sens déterminé.

Il s'ensuit que quand on veut marquer quelque chose de positif, il faut se servir de l'indicatif, comme dans cette phrase, *je suis persuadé qu'on vous a trompé.*

Mais si l'on veut exprimer quelque chose qui tienne de la crainte, du doute, de l'avenir, du souhait, de la prière, &c. le verbe employé à la suite du pronom ou de la conjonction doit être au subjonctif. Exemples. *Je crains qu'on ne vous ait trompé. Je doute que mon frère revienne. Je souhaite qu'on la guérissent.*

Temps du subjonctif. Le *présent du subjonctif* désigne une chose présente ou future, & il est précédé d'un verbe au présent ou au futur. Exemples. *Il faut que l'honnête homme remplisse ses obligations. Il sera juste qu'il obtienne la place qu'il sollicite.*

Ce temps peut aussi être précédé d'un *prétérit* quand il s'agit d'une action qui se fait ou qui peut se faire dans tous les temps. Exemple. *Dieu a entouré les yeux de tuniques transparentes au devant, afin que l'on puisse voir à travers.*

L'*imparfait du subjonctif* désigne une chose présente ou future à l'égard d'un temps passé ou conditionnel déterminé par le verbe qui précède la conjonction *que*. Il faut

donc employer cet imparfait après l'imparfait, les prétérits & les conditionnels de l'indicatif, quand on veut exprimer par le second verbe un temps égal à celui qu'exprime le premier verbe. Exemples. *Je désirois qu'elle l'épousât. Il voulut qu'on livrât bataille. J'ai souhaité que vous vinsiez. J'eus voulu que cela se fit autrement. Il avoit demandé qu'on vous consultât. Il faudroit qu'il ne plût pas demain. Il auroit mieux valu qu'il perdit la vie que l'honneur.*

L'imparfait du subjonctif peut encore être précédé d'un présent de l'indicatif, quand on place dans la phrase quelque expression conditionnelle. Exemple. *Je doute qu'il fût un fourbe s'il eût été à toute autre école. Je doute qu'il eût réussi sans vous. Il n'est point d'homme quelque mérite qu'il ait, qui ne fût très-mortifié s'il s'avoit tout ce qu'on pense de lui.*

Le prétérit du subjonctif désigne une chose passée relativement au temps du verbe qui précède le que conjonctif. Ce prétérit doit être régulièrement à la suite d'un présent, d'un prétérit indéfini, ou d'un futur de l'indicatif. Exemples. *Je ne crois pas qu'on ait voulu vous offenser. J'ai attendu pour partir qu'il ait terminé cette affaire. Je ne croirai jamais qu'il les ait trompés.*

Le plusqueparfait du subjonctif désigne une chose absolument passée relativement au temps du verbe qui précède le que conjonctif. Ce temps peut être précédé de tous ceux que nous avons dit pouvoir précéder l'imparfait du subjonctif. Exemples. *J'ignorois qu'on eût voulu vous tromper. On ne crut pas que j'eusse fait le voyage d'Amérique. J'ai pensé qu'il eût mieux fait en suivant cet avis. J'eus bientôt vu qu'on eût pu*

manœuvrer autrement. J'avois pensé que si l'on vous eût averti de ce qui se passoit, vous vous seriez mieux conduit. Il faudroit que vous eussiez pris un appartement plus commode. Auriez-vous cru qu'il nous eût fait cet accueil.

Le plusqueparfait du subjonctif peut aussi être précédé d'un présent dans le cas prévu ci-devant pour l'imparfait. *Je ne crois pas qu'il eût chanté si vous ne l'en eussiez prié.*

On emploie quelquefois les temps surcomposés au parfait & au plusqueparfait du subjonctif. *Je ne pense pas que vous ayez eu fini ce matin. Il ne croyoit pas que j'eusse eu fini avant midi.*

Les temps du subjonctif sont encore d'usage dans certaines phrases elliptiques, c'est-à-dire, où il y a quelque mot sous-entendu. Exemples. *Puissiez-vous faire long temps les délices de la Cour, c'est-à-dire, je souhaite que vous puissiez, &c. Heureux celui qui peut, ne fût-ce que dans la vieillesse, parvenir à penser sainement.*

L'infinitif ne marque aucun temps précis, & n'exprime les choses que dans un sens indéfini sans affirmation & sans déterminer le nombre ni la personne. *Recevoir, chanter, applaudir, sont des infinitifs que l'on peut rapporter au passé, au présent, au futur, à toutes les personnes & à tous les nombres. On peut dire, j'ai vu recevoir; vous entendez chanter; ils sauront applaudir.*

Le prétérit de l'infinitif marque un passé relatif au verbe qui le précède. Exemple. *Il faut avoir obéi pour savoir commander.*

Nous traitons des participes à l'article PARTICIPE. Voyez ce mot & ce qui suit.

Le *gérondif* ayant la même terminaison que le *participe actif*, quelques Grammaticiens se sont partagés de façon que les uns admettent des participes où d'autres ne reconnoissent que des *gérondifs*. Cependant, quelque semblables qu'ils soient quant à la forme, ils sont de différente nature puisqu'ils ont un sens différent, quoiqu'ils puissent quelquefois s'employer l'un pour l'autre.

Le *participe actif*, autrement dit *en ant*, est à la vérité indéclinable dans l'usage actuel, ce qui le fait confondre avec le *gérondif*; mais il étoit anciennement susceptible de genre & de nombre, comme il est aisé de le remarquer dans quelques formules de style. Exemples. *Les gens tenans notre Cour de Parlement. La rendante compte, &c.*

Pour distinguer le *gérondif* du *participe*, il faut observer que le *gérondif* marque toujours une action passagère, la manière, le moyen, le temps d'une action subordonnée à une autre.

Exemple : *en riant on dit la vérité. En riant* est l'action passagère & le moyen de l'action principale de dire la vérité. *Je l'ai vu en passant. En passant* est une circonstance de temps; c'est-à-dire, *lorsque je passois.*

Le *participe* marque la cause de l'action, ou l'état de la chose. Exemple. *Les courtisans préférant leur avantage particulier au bien général ne donnent que des conseils intéressés. Préférant*, marque la cause de l'action, & l'état habituel de la chose dont on parle.

Il y a beaucoup d'occasions où les *gérondifs* & les *participes* peuvent être mis indifféremment l'un pour l'autre. Exemple. *Les hommes ju-*

geant sur l'apparence, sont sujets à se tromper. Il est assez indifférent qu'on entende dans cette proposition *les hommes en jugeant, ou qui jugent sur l'apparence.* Mais il y a des occasions où l'on doit mettre la préposition *en*, ou le pronom *qui*, si l'on veut éviter l'équivoque. Exemple. *Je l'ai rencontré allant à la campagne. Allant* ne marque pas assez nettement si c'est celui qui a rencontré, ou celui qui a été rencontré, qui alloit à la campagne. À l'égard du premier, *allant* est *gérondif*, & il est *participe* à l'égard du second.

Les *gérondifs*, excepté *ayant* & *étant*, peuvent toujours recevoir la préposition *en*. Le *participe* se résout par le pronom *qui*.

Nous devons distinguer en François le *gérondif*, le *participe* & l'*adjectif verbal*. La différence de l'*adjectif verbal* d'avec le *gérondif* & le *participe*, vient de ce que ceux-ci marquent une action, au lieu que l'*adjectif verbal* ne fait que qualifier.

Exemples : *par ses attentions, & obligeant dans toutes les occasions qu'il peut trouver, il doit se faire des amis. Généreuse, & obligeant tous ceux qui sont dans le besoin, elle mérite les plus grands éloges. C'est un homme obligeant.*

Dans le premier exemple c'est un *gérondif*; dans le second, un *participe*; & dans le troisième un *adjectif verbal*.

Les personnes des verbes sont comme celles des pronoms personnels, la première, la seconde & la troisième tant au singulier qu'au pluriel.

La première s'emploie quand on parle de soi seul ou avec d'autres; comme, *je parle, nous parlons.*

La seconde s'emploie quand on parle à une ou à plusieurs personnes ; comme, *tu ris, vous riez.*

La troisième s'emploie quand on parle d'une ou de plusieurs personnes ou choses ; comme *il bâtit ; il vient ; elle gémit ; ils promettent ; elles séduisent.*

Les nombres sont aux verbes ce qu'ils sont aux noms. Le verbe est au singulier quand il ne se rapporte qu'à une seule chose ; il est au pluriel quand il se rapporte à plusieurs.

Quand le verbe se rapporte à plusieurs sujets de différentes personnes, il se met au pluriel & s'accorde avec la plus noble personne. La première personne est la plus noble des trois, & la seconde est plus noble que la troisième. Exemples. *Un Curé fort pauvre disoit à un Religieux qui avoit beaucoup d'argent, vous & moi nous serions un bon Religieux, vous avez fait vœu de pauvreté & moi je l'observe. C'est vous & elle qui avez répandu cette nouvelle.*

Il faut excepter de ces dispositions le verbe *être* qui peut être à la troisième personne du singulier quoique le sujet soit une autre personne de l'un ou l'autre nombre. Ainsi l'on pourra dire, *c'est moi, c'est nous, ça été nous ; c'est toi, c'est vous, c'auroit été vous.*

On ne doit pas changer de personnes dans une même phrase. Ainsi cette phrase de M. de Bellegarde n'est pas exacte ; *une des choses que je comprends le moins, c'est la licence qu'on se donne de censurer dans les autres les mêmes défauts où nous tombons nous-mêmes.* Il falloit dire, *où l'on tombe soi-même.*

Il est quelquefois élégant de mettre à la seconde personne ce qu'on exprime ordinairement par la troi-

sième. Ce tour peut surtout être employé pour réveiller l'attention de ceux qui écoutent. Exemple. *C'est quelque chose de bien terrible qu'une tempête : il est bien difficile de ne pas craindre, lorsque vous voyez les flots soulevés qui viennent fondre sur vous, votre Pilote qui se trouble, &c.*

On intéresse par là ceux à qui l'on parle, & ils croient voir ce qu'on leur dit.

Ce que nous venons de dire des modes, des temps, des personnes & des nombres est commun à tous les verbes réguliers des quatre conjugaisons. A l'égard des verbes irréguliers nous renvoyons aux articles qui leur sont propres.

On dit familièrement de quelqu'un qui décide avec hauteur, qui parle avec présomption, qu'il a le verbe haut ; & dans cette phrase, le verbe se prend pour la parole, la voix.

VERBE ; substantif masculin & terme de Théologie. La seconde personne de la Sainte Trinité. Le Verbe fils unique de Dieu, est engendré du Père Éternel, & cela de toute éternité. Il est consubstantiel au Père créateur de toutes choses. La divinité du Verbe est clairement exposée dans ces paroles de l'Apôtre St Jean : *au commencement étoit le Verbe, & le Verbe étoit en Dieu, & le Verbe étoit Dieu. Par lui tout a été fait, &c. Le Verbe s'est fait chair, poursuit le même Apôtre, & il a habité en nous. Nous avons vu sa gloire, qui est la gloire du fils unique du père : il étoit plein de grâce & de vérité. L'éternité & la toute-puissance sont des attributs incommunicables, que l'Apôtre ne donneroît point au Verbe, s'il n'étoit vraiment Dieu, comme il le dit*

expressément : & le Verbe étoit Dieu.

Les Ariens ont nié la divinité & la consubstantialité du Verbe, mais leurs erreurs ont été condamnées par les Conciles, & entre autres par celui de Nicée, qui a fixé le langage de l'Eglise sur cette importante matière : elles ont été renouvelées dans le sixième siècle, par Servet, Socin, & leurs disciples connus sous le nom d'*Antitrinitaires*.

VERBEN ; ville d'Allemagne, au cercle de la basse Saxe, dans la vieille Marche de Brandebourg, à l'embouchure du Hamel dans l'Elbe. Cette ville a été autrefois considérable & forte ; elle a souffert plusieurs sièges ; mais ses fortifications ont été rasées en 1641, par convention entre le Roi de Suède & l'Electeur de Brandebourg. L'Empereur Henri II tint dans cette ville l'an 1002, une assemblée générale par laquelle il engagea la nation Esclavonne à professer de nouveau le Christianisme, & à lui payer la dixme qu'elle lui avoit refusée jus-qu'à lors.

VERBÉRATION ; substantif féminin & terme de Physique. Il se dit de l'air frappé qui produit le son. *La verbération de l'air.*

VERBERIE ; petite ville ou bourg de l'île de France, sur l'Oise, à trois lieues, sud, de Compiègne.

VERBEUX, EUSE ; adjectif. *Verbosus*. Qui abonde en paroles inutiles. *Un homme verbeux. Une éloquence verbeuse.*

VERBIAGE ; substantif masc. Abondance de paroles qui ne disent presque rien, qui contiennent peu de sens. *Il a publié un Mémoire où il y a bien du verbiage.*

VERBIAGER ; verbe neutre de la pre-

mière conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme du style familier qui signifie, employer beaucoup de paroles pour dire peu de chose. *Vous ne faites que verbiager.*

VERBIAGEUR, EUSE ; substantif du style familier. Celui, celle qui emploie beaucoup de paroles pour dire peu de chose. *C'est un verbiageur, une verbiageuse.*

VERBOSITÉ ; substantif féminin. *Verbofitas*. Caractère, vice de celui, de ce qui est verbeux. *La verbosité de cet Avocat, de ce Mémoire.*

VERCEIL ; ville forte & épiscopale d'Italie, capitale d'une Seigneurie de même nom, dans le Piémont, au confluent de la Sessia & de la Cerva, à quatre lieues, nord-ouest, de Casal, & à quatorze lieues, nord-est, de Turin.

VERDÂTRE ; adjectif des deux genres. Qui tire sur le vert. *Un drapeau de couleur verdâtre. Une eau verdâtre.*

VERDÉE ; substantif féminin. Sorte de petit vin blanc de Toscane dont la couleur tire sur le vert. *Boire de la verdée.*

VERDELET, ETTE ; adjectif. Diminutif de vert. Il n'est guère d'usage que dans cette phrase, *du vin verdelet* ; pour dire, du vin qui est un peu vert, qui a une petite pointe d'acide. Et figurément, en parlant d'un vieillard, on dit *cet homme est encore verdelet* ; pour dire, qu'il a encore de la vigueur. Il est familier.

VERDEN ; ville d'Allemagne, au cercle de Westphalie, dans le Comté de la Marck, à quatre lieues, est, de Duysbourg. Il y a une Abbaye dont l'Abbé est Prince d'Empire.

VERDERIE ; substantif féminin. Étendue de bois soumise à la juridiction

d'un Verdier. Il se dit aussi de la jaunition même.

VERDET; substantif masculin. Couleur verte tirée du cuivre par le moyen du marc de raisin. On l'appelle autrement *vert de gris*.

VERDEUR; substantif féminin. *Viriditas*. L'humeur, la sève qui est dans le bois lorsqu'il n'est pas mort ou qu'il n'est pas encore sec. *Ce pêcher a encore de la verdure.*

VERDEUR, se dit aussi de l'acidité du vin. *Quand ces vins sont nouveaux, ils ont trop de verdure. La verdure de ce vin est agréable.*

VERDEUR, se dit figurément de la jeunesse & de la vigueur des hommes. *Il est dans la verdure de son âge. Il étoit alors dans sa verdure.*

VERDIER, (César) Chirurgien & Démonstrateur Royal à Saint-Côme à Paris, étoit né à Mortiers près d'Avignon. Ses leçons & ses cours d'Anatomie lui attirèrent un grand nombre d'auditeurs, & il forma de bons disciples. Plein de probité & de politesse, il cherchoit par ses égards à ne déplaire à personne. Il prononçoit volontiers ce mot, qui étoit comme sa devise: *ami de tout le monde*; mais cette amitié générale l'empêchoit de prendre quelquefois le parti de ses amis particuliers. Verdier mourut à Paris en 1759. Il est Auteur d'un excellent *Abrégé d'Anatomie*, & il a fait des notes sur l'*Abrégé de l'Art des Accouchemens*, composé pour Madame Bourcier du Coudray. On a encore de lui dans les *Mémoires de l'Académie de Chirurgie*, des *Recherches* sur les hernies de la vessie; des *Observations* sur une plaie au ventre, & sur une autre à la gorge.

VERDIER; substantif masculin. Officier établi en quelques endroits pour commander aux Gardes des

Eaux & forêts, & connoître de certains débris. *Les Verdiers de Normandie, Touraine & Bretagne ont été supprimés par Arrêt du Conseil & Lettres-patentes du mois d'Août 1669.*

VERDIER; substantif masculin. Petit oiseau dont on connoît deux espèces principales, savoir, le *verdier commun*, & le *verdier de haie*.

Le *verdier commun* est d'une couleur verte qui tire sur le jaune; il est de la grandeur d'une alouette ou du bruan; il a la gorge jaune, l'estomac & le ventre pâles, la queue longue, les deux plumes des bords blanches, le devant de la tête jaune, une ligne noire à chaque côté, le bec court & de couleur plombée; le plumage du dos semblable à celui de la linotte; celui du croupion est fauve; les ailes sont comme celles du cochevis; les jambes & les pieds sont blanchâtres, ainsi que dans le verdier suivant.

Le *verdier de haie* tient le milieu entre le verdier précédent & le pinçon; il a le plumage du dos & des ailes, comme celui du moineau montain: sa tête & sa poitrine sont plus vertes qu'au précédent, mais il est moins jaune, excepté sous le ventre: son bec est fait comme dans l'autre verdier commun. Il pond quatre ou six œufs, dont le nid fait par terre le long des haies, est garni en dedans de bourre & de laine, de plumes & de poils. On voit aussi des nids de verdier dans les haies mêmes: la partie extérieure est faite de foin ou de chaume & de mousse. Les œufs sont d'un vert pâle, mouchetés de taches rouges.

Cet oiseau brise très-bien le grain du bled & celui de l'orge: il se nourrit comme les linottes & les chardonnerets;

Chardonnerets; il est d'un caractère gai & doux, peu rusé, presque naïf; il chante agréablement. On prétend que les verdiers changent de pays dans certaines saisons.

Albin donne la description de trois verdiers qui ne diffèrent des précédens que par la bigarrure. Kolbe fait mention du verdier du cap de Bonne-Espérance: il est de la grosseur du rossignol; son plumage est vert & noir.

VERDIR; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme **RAVIR**. *Virere*. Peindre en vert. *Verdir une grille. Verdir les roues d'un carrosse.*

VERDIR, est aussi verbe neutre & signifie, devenir vert. En ce sens il se dit proprement des arbres & des herbes. *Quand les arbres verdissent. Les prairies commencent à verdir.*

VERDIR, se dit aussi du cuivre lorsqu'il pousse du vert de gris. *Le cuivre verdit quand il est exposé à l'air.*

VERDON; substantif masculin. Oiseau de la grandeur de la rouge-gorge. Son bec est long, délié, & d'une couleur noirâtre: le plumage supérieur est brun & tiqueté de rouge. On distingue à la poitrine & à la tête, une teinte blenâtre; celle du ventre est plus claire; les jambes sont d'un brun sombre.

Albin dit que cet oiseau est commun en Angleterre; on en trouve dans les buissons. Son chant est agréable, & les tons en sont fort variés; il fait son nid d'une belle mousse verte, d'un peu de laine & de paille. Sa ponte est ordinairement de cinq œufs d'un bleu pâle, & qui éclosent au commencement de Mai. En Angleterre, on élève le verdon en cage, à cause de son chant mélodieux.

VERDOYANT, ANTE; adjectif.

Tome XXIX.

Qui est vert, qui devient vert. *Les prairies verdoyantes.* Il est plus de la poésie que de la prose.

VERDOYER; vieux mot qui signifioit autrefois devenir vert.

VERDUC, (Jean-Baptiste) Docteur en Médecine, confirma l'idée avantageuse qu'on avoit de sa science par l'Ouvrage qu'il intitula: *les Opérations de Chirurgie, avec une Pathologie*. Cet Ouvrage fut imprimé en françois & ensuite traduit en Allemand, & imprimé à Leipzick en 1712, in-40. Il avoit entrepris aussi un *Traité de l'Usage des Parties*, dans lequel il vouloit expliquer les fonctions du corps par les principes les plus clairs. Mais étant mort sans achever cet Ouvrage, Laurent Verduc, son frère, mort en 1703, Chirurgien de la Communauté de Saint-Côme, revit ce qu'il avoit fait, suppléa à tout ce qui y manquoit, en fit un excellent Ouvrage, & le publia à Paris en 1696, en deux vol. in-12.

VERDUN; ville forte & épiscopale de France, capitale du Verdunois, sur la Meuse, à douze lieues, ouest, de Metz, & à dix-neuf lieues, nord-ouest, de Nancy, sous le vingt-deuxième degré, deux minutes de longitude, & le quarante neuvième degré neuf minutes de latitude. C'est le siège d'un Présidial, d'un Bailliage, d'une Officialité, &c. Le Chapitre de la Cathédrale est composé de sept dignités & de quarante-deux canonicats. Ces canonicats sont à la nomination alternative de l'Évêque & du Chapitre. La plupart des Dignitaires peuvent être, & sont presque toujours en même temps Chanoines; tels sont l'Archidiacre d'Argonne, celui de la Rivière, le Grand-Chantre, le Chancelier & l'Écolâtre.

V v

Outre le Chapitre de la Cathédrale, il y a deux autres Chapitres dans la ville de Verdun, celui de la Collégiale de *Sainte-Marie-Magdeleine*, & celui de la Collégiale de *Sainte-Croix*; neuf Paroisses, qui sont *Saint-Pierre l'Angelé*, *Saint-Amant*, *Saint-Médard*, *Saint-Sauveur*, *Saint-Victor*, *Saint-Pierre-le-Chairé* ou *Chéry*, *Saint-André*, *Saint-Jean-Baptiste* & *Saint-Oulry*, neuf Communautés d'Hommes, savoir, l'Abbaye Royale de *Saint-Vannes*, l'Abbaye Royale & Régulière de *Saint-Airy*, l'Abbaye royale de *Saint-Paul*, & celle de *Saint-Nicolas-des-Prés*; les *Frères-Prêcheurs*, les *Augustins*, les *Minimes*, les *Capuins* & les *Récollets*; quatre Communautés de Filles, qui sont l'Abbaye de *Saint-Maur*, *Sainte-Claire*, la *Congrégation* & les *Carmélites*; un Séminaire, un Collège & trois Hôpitaux; savoir, l'Hôpital Général de *Sainte-Catherine*, l'Hôpital de *Saint-Hyppolite* & la *Charité*, sans compter l'Hôpital militaire.

Le principal commerce de Verdun consiste en dragées, confitures & anis qui sont en réputation, & dont on fait des envois considérables à Paris, & dans plusieurs pays de l'Europe.

Lorsque les Romains firent la conquête de la Gaule Belgique, Verdun étoit déjà une place considérable. Sa situation engagea Jules César à s'en emparer.

Cette ville resta sous la domination des Romains jusqu'au sixième siècle, qu'elle passa sous celle des Rois de France & d'Austrasie, ou de Lorraine. Les Empereurs d'Allemagne y donnèrent des loix dans le dixième siècle: elle a joui des titres & privilèges d'une ville libre

& impériale jusqu'en 1552, que Henri II la mit sous sa protection; mais ce ne fut qu'en 1648, que par l'article 67 du Traité de Munster, cette ville & son comté furent entièrement réunis à la Couronne de France.

VERDUN, est aussi le nom d'une ville de France en Bourgogne, au confluent de la Saône & du Doux, à trois lieues de Beaune & à quatre de Châlons. La situation avantageuse de cette ville en rend le commerce florissant en foins, en grains, en vins & en fruits.

VERDUN, est encore le nom d'une petite ville de France dans le bas Armagnac, sur la Garonne, à cinq lieues au-dessous de Toulouse. Elle étoit considérable du temps des Albigeois. C'est le siège d'une Justice Royale.

VERDUNOIS; (le) petite province ou pays de France qui confine avec la Champagne du côté de l'occident, & se trouve enclavé de tous les autres côtés dans la Lorraine. Il s'étend le long de la Meuse, & fait partie du gouvernement militaire de Metz. Verdun en est la capitale.

VERDURE; substantif féminin. Herbes, feuilles d'arbres, lorsqu'elles sont vertes. *Se coucher sur la verdure. Un cabinet de verdure. Au printemps les arbres reprennent leur verdure.*

On appelle aussi *verdure*, ou *tapifferie de verdure*, une tenture de tapifferie qui représente principalement des arbres. *Il a acheté une verdure pour tapiffer cette salle.*

VERDURE D'HIVER; voy. PIROLLE.

VERDURIER; substantif masculin. Bas Officier qui a soin de fournir les salades dans les Maisons Royales.

VÉREUX, EUSE ; adjectif. Il se dit proprement des fruits dans lesquels s'engendrent des vers, comme les bigarreaux, les prunes, les pommes, les noisettes, &c. *Un fruit véreux. Des prunes véreuses.*

VÉREUX, signifie figurément, défectueux, qui n'a pas les bonnes qualités qu'il paroît, ou qu'il devoit avoir. *C'est une dette véreuse. La caution est véreuse.* Il n'est guère usité que dans le style familier.

On dit proverbialement & familièrement de quelqu'un, que son cas est véreux ; pour dire, qu'il a une mauvaise affaire. Et l'on dit, qu'il sent son cas véreux, pour dire, qu'il connoît lui-même que son affaire est mauvaise, qu'il n'a pas la conscience bien nette. La même phrase se dit par extension, en parlant d'un homme qui, ayant quelque chose à se reprocher à l'égard d'un autre, l'évite autant qu'il peut.

VERDUSSEN, (Jean-Pierre,) Membre de l'Académie de peinture de Marseille, mort le 31 Mars 1763, a été un des Peintres les plus célèbres dans le genre des batailles. Ses talens l'ayant attiré à la Cour du Roi de Sardaigne, en 1744, il accompagna ce Prince dans ses campagnes d'Italie, & immortalisa la gloire qu'il s'étoit acquise à Parme & à Guastalla. Rendu à la France depuis plus de seize ans, après avoir parcouru divers Cours de l'Europe, il se fixa à Avignon, & s'y signala par de nouveaux Ouvrages. La vivacité & le moëlleux de ses dernières productions l'emportèrent sur celles dont il avoit embellî l'Italie & l'Angleterre.

VÈRE ; (la) rivière d'Angleterre qui coule dans l'Évêché de Durham,

baigne la ville de Durham, & va ensuite se jeter dans l'Océan.

VERFEUIL ; petite ville de France dans le haut Languedoc, à cinq lieues, est, de Toulouse.

VERGE ; substantif féminin. *Virga.* Sorte de petite baguette longue & flexible. *La verge du fouet d'un cocher. La verge de Moïse. Les verges des Magiciens de Pharaon.* En parlant d'autres Magiciens, on dit aujourd'hui *baguette.*

On dit proverbialement, qu'un homme n'a ni verge ni bâton ; pour dire, qu'il n'a aucune sorte d'armes.

On appelle *verge de bedeau*, un grand morceau de côte de baleine qui est garni d'argent par les bouts, & que le bedeau porte à la main dans l'Église, quand il fait certaines fonctions.

VERGE, se dit aussi de la baguette ordinaire garnie d'ivoire, que portent les Huissiers & les Sergens, qu'on appelle *Huissiers à verge, Sergens à verge.*

On appelle *verge de fer, verge de cuivre*, une longue tringle de fer, de cuivre. Et l'on dit figurément, qu'un Prince gouverne ses peuples avec une verge de fer ; pour dire, qu'il les traite durement.

On appelle en termes d'Horlogers, *verge du pendule*, la partie du pendule appliquée à l'horloge, qui s'étend depuis les ressorts, la scie ou le point de suspension jusqu'au bas de la lentille qu'elle soutient par le moyen d'un écrou.

Cette verge doit avoir une force raisonnable ; trop grosse, elle fait monter le centre d'oscillation du pendule, d'où résultent de plus grandes résistances de la part de l'air & du point de suspension ; trop foible au contraire, les vibrations oc-

causent en elle de petits frémissemens qui altèrent sensiblement le mouvement du pendule.

Des effets du froid & du chaud sur la verge du pendule. Vindelinus s'aperçut le premier que les différens degrés de chaleur & de froid, dilatant plus ou moins la verge d'un pendule, occasionnoient quelques irrégularités dans le mouvement de l'horloge où il étoit appliqué. On fut long-temps sans ajouter foi à sa découverte; mais l'expérience & la perfection où l'on porta par après les horloges à pendules confirmèrent si bien l'existence des erreurs, qu'il avoit fait remarquer, que depuis on a eu recours à divers moyens pour les faire évanouir.

L'expédient le plus simple qu'on puisse employer pour diminuer ces erreurs, est sans doute de choisir les matières sur lesquelles la chaleur produit le moins d'effet pour en composer la verge du pendule; cette verge doit donc être d'acier, métal qui s'allonge le moins à la chaleur. Dans les seuls cas où l'on craindra quelque influence magnétique sur le pendule, il sera à propos d'en faire la verge de laiton ou de quelque autre matière qui n'en soit point susceptible. C'est apparemment pour cette raison que M. Graham a mis une verge de laiton à la pendule qu'il a faite pour MM. du Nord.

L'expérience a cependant fait voir que ses craintes étoient peu fondées. M. de Maupertuis, dans son livre de la *figure de la terre*, rapporte qu'ayant substitué à la lentille d'une pendule de M. le Roy un globe de fer, il n'en étoit résulté, dans la marche de l'horloge allant à Paris ou à Pello, que la seule différence d'une demi-seconde en douze heures, ce qui est trop peu de chose

pour pouvoir être attribué à une cause particulière, surtout si l'on considère qu'il avoit fallu ôter & remettre ce globe plusieurs fois, & que des lentilles d'étain & d'autres métaux substituées de la même façon, avoient produit de plus grandes différences.

Pour reconnoître à quel point les verges de laiton sont défectueuses, & combien il a été nécessaire que la pendule de M. Graham soit tombée entre les mains d'observateurs exacts, il suffit de lire ce qui est rapporté pages 167 & 169 du livre qu'on vient de citer. L'auteur y dit, entr'autres choses qu'il falloit jour & nuit avoir l'œil sur les thermomètres, pour entretenir un égal degré de chaleur dans le lieu où la pendule est située, & qu'il falloit encore avoir soin que les thermomètres & la pendule fussent à une égale distance du feu, & se trouvassent à la même hauteur.

Quelques horlogers ont proposé de faire les verges de pendule avec un bois dur, tel que l'ébène, le bois de fer, le noyer, le buis, &c. Le bois, disent-ils, éprouve à la vérité des changemens considérables dans sa largeur; mais il n'en souffre aucun selon la longueur de ses fibres, soit qu'on le trempe dans l'eau, qu'on l'expose au feu, ou même qu'on le frappe avec un marteau, comme on fait pour allonger un morceau de métal. Leur sentiment paroît confirmé par ce que rapporte M. de Maupertuis dans son livre de la *figure de la terre*; voici ce qu'il dit des perches de sapin dont MM. du Nord firent usage pour mesurer leur base: « Nos perches une fois » ajustées, (ce sont ses termes) le » changement que le froid pouvoit » apporter à leur longueur n'étoit

pas à craindre, nous avons remar-
 que qu'il s'en falloit beaucoup que
 le froid & le chaud causassent
 sur la longueur des mesures des
 sapins des effets aussi sensibles
 que ceux qu'ils produisent sur le
 fer. Toutes les observations que
 nous avons faites sur cela nous
 ont donné des variations pres-
 qu'insensibles, & quelques expé-
 riences me feroient croire que les
 mesures de bois au lieu de rac-
 courcir au froid comme celles de
 métal, s'y allongent au contraire;
 peut-être un reste de sève qui
 étoit encore dans ces mesures se
 glaçoit-il lorsqu'elles étoient expo-
 sées au froid, & les faisoit-il par-
 ticiper à la propriété des liqueurs,
 dont le volume augmente lorsqu'elles se gèlent.

Ce sont apparemment de sembla-
 bles expériences qui ont porté M.
 Graham à faire de bois les verges
 de ses pendules; mais une remar-
 que essentielle à faire sur ce sujet,
 c'est que si le bois ne change pas
 sensiblement de longueur par le froid
 & le chaud, il ne laisse pas de se
 voiler, & cela quel qu'épaisseur qu'on
 lui donne: c'est une expérience que
 font tous les jours les Architectes;
 ils sont obligés de faire redresser de
 temps en temps leurs règles qui se
 faussent même dans leur largeur ou
 sur le champ: il suit de là qu'une
 verge de bois pouvant se voiler,
 n'est point encore propre pour for-
 mer les verges d'une pendule.

D'autres artistes pensent que le
 froid & le chaud ne peuvent pro-
 duire les mêmes différences sur des
 verges de même longueur, à moins
 qu'ils ne soient proportionnels à la
 grosseur de chacune d'elles. Raiso-
 nant sur ce faux principe, ils s'ima-
 ginent pouvoit se dispenser de re-

courir aux compensations ordinaires,
 en faisant la verge de leur pendule
 extrêmement massive, de six livres,
 par exemple. Ils prétendent qu'étant
 environ douze fois plus grosse que
 les autres, la chaleur l'allongera aussi
 d'onze fois moins. Il n'est pas diffi-
 cile de faire voir qu'en cela ils tom-
 bent dans une grande erreur. Une
 masse de métal, quelle que soit sa
 grosseur, n'étant qu'un grand nom-
 bre de lames très minces appliquées
 les unes sur les autres; toute la dif-
 férence qui se rencontre dans une
 grosse & une petite verge, ne con-
 siste que dans une quantité plus ou
 moins grande de ces lames; ainsi,
 selon cette loi de la nature, qu'un
 corps chaud à côté d'un autre qui
 l'est moins, ne cesse de lui commu-
 niquer de sa chaleur que quand ils
 sont tous deux arrivés au même
 degré, il est évident que deux verges
 de même longueur & d'un même
 métal, l'une foible & l'autre forte,
 s'allongeront également par un mê-
 me degré de chaleur, puisque ce
 sont les particules ignées qui causent
 l'allongement, & qu'elles sont
 dans le corps en raison des lames
 infiniment petites qui le composent.
 Tous les Physiciens conviennent de
 ce qu'on avance ici, & leur senti-
 ment est parfaitement d'accord avec
 l'expérience. Voici comme s'exprime
 à ce sujet M. Derham, *Transac-
 tions philosophiques, années 1733*:

Je fis en 1716 & 1717, des expé-
 riences pour connoître les effets de
 la chaleur & du froid sur des ver-
 ges de fer dont la longueur appro-
 choit le plus qu'il étoit possible
 de celles qui battent les secondes.
 Je choisiss des verges rondes d'en-
 viron un quart de ponce de dia-
 mètre, & d'autres carrées d'en-
 viron trois quarts de ponce, les

» effets furent absolument les mêmes sur toutes ces verges.

L'avantage qu'on peut retirer des grosses verges n'est donc pas qu'elles s'allongeront moins que les autres ; mais qu'elles emploieront un peu plus de tems à s'allonger, ce qui n'est assurément pas d'un grand secours ; car si d'un côté la chaleur allonge plutôt la verge foible, de l'autre, quand le froid revient, elle retourne plutôt à son premier état.

Ces grosses verges seroient d'ailleurs fort défectueuses ; elles chargeroient beaucoup le point de suspension, sans que le régulateur en eût plus de force ; l'air leur opposeroit aussi une bien plus grande résistance, vu leur grosseur & leur longueur, car l'air résisteroit d'autant plus à leur mouvement & à celui de leur lentille, que les arcs qu'elles décriroient feroient partie d'un plus grand cercle. De là naît deux désavantages ; premièrement l'horloge en seroit plus sujette aux erreurs provenant des différentes densités du milieu ; secondement, une plus grande résistance de l'air détruisant nécessairement une plus grande quantité de mouvement, les restitutions de la force motrice deviendroient plus considérables, & l'horloge en seroit plus susceptible des erreurs qui résulteroient des altérations ou augmentations de cette force.

On appelle *verge de balancier* ou *verge des palettes*, une tige sur laquelle est enarbré le balancier d'une montre & qui porte deux petites palettes, dans lesquelles engrennent les dents de la roue de rencontre.

En termes d'Artificiers, on appelle *verge de fusée*, un long bâton auquel on attache la fusée qui doit monter. Il est fait d'un bois léger &

sec pour les petites fusées & celles qui sont de moyenne grandeur ; son poids est depuis une jusqu'à deux livres ; on lui donne sept fois la longueur des fusées, & celles-ci ont sept fois le diamètre de leur ouverture. La même proportion peut avoir lieu à l'égard des fusées plus grandes, à moins que le bâton ne soit plus fort à proportion. Les Artificiers proportionnent ainsi l'épaisseur de cette verge ; ils lui donnent en haut $\frac{1}{2}$ du diamètre de la fusée, & $\frac{1}{2}$ en bas.

VERGES, en termes de Tisserand, se dit de deux baguettes de bois rondes, qui passent entre les fils de la chaîne, de manière que le fil qui passe sur la première passe sous la seconde & ainsi de suite ; au moyen de quoi les fils de la chaîne se croisent dans l'espace qui est entre les deux verges. Ces deux verges sont rapprochées le plus près qu'il est possible l'une de l'autre, par le moyen de deux crochets qui les joignent aux deux côtés de la chaîne. Les verges servent à contenir les fils de la chaîne & à les tenir bandés, ce qui facilite la croisure qu'opèrent les mouvemens des lames.

VERGE, en termes de Tourneurs, se dit d'une pièce du tour dont on se sert pour tourner en l'air ou en figures irrégulières ; c'est une pièce de fer longue & carrée qui traverse l'arbre tout entier, & qui porte & joint ensemble le mandrin, les deux canons, la pièce ovale & la boîte de cuivre. Cette verge a des trous de distance en distance, pour y arrêter ces pièces avec des clavettes.

VERGE, se dit aussi d'une mesure dont on se sert en plusieurs pays pour mesurer les terres. *En Artois cent verges font un arpent.*

VERGE, se dit encore d'une certaine

mesure usitée en quelques endroits pour les étoffes. *Dix-sept aunes de Paris font vingt-quatre verges d'Espagne.*

VERGES, au pluriel, se dit de plusieurs menus brins de bouleau, de genêt, d'osier, &c. avec lesquels on fouette les enfans ou certains criminels. *Chez les Romains, des faisceaux de verges liées autour d'une hache étoient des marques de la dignité consulaire, &c. Les coupables furent punis à coups de verges. Faire baiser les verges à un enfant.*

On dit figurément, *faire baiser les verges à quelqu'un*; pour dire, le contraindre à demander pardon après qu'on l'a châtié, ou l'obliger à reconnoître la justice du châtement.

On dit proverbialement, *donner des verges pour se fouetter*; pour dire, fournir des armes contre soi-même.

Les militaires disent, *faire passer quelqu'un par les verges, par les baguettes*; pour dire, le faire passer entre deux rangs de soldats armés de verges ou de baguettes d'osier, & qui frappent sur les épaules nues de celui ou celle qui passe.

VERGES, se dit figurément des peines & des afflictions dont Dieu se sert pour punir les hommes. *Il faut bénir les verges dont Dieu nous châtie.*

On dit figurément, *que quand Dieu a châtié ceux qu'il veut corriger, il jette souvent les verges au feu*, pour dire, que souvent il extermine ceux dont il s'est servi pour châtier les autres.

VERGE, signifie aussi un anneau sans chaton. *Une verge d'or.*

VERGE, en termes d'Anatomie, signifie le membre viril, ou ce corps long & rond attaché à la partie inférieure & antérieure du bas-ventre de l'homme, tant pour l'issue de

l'urine que pour l'éjaculation de la semence.

Parmi les différentes parties qui entrent dans la composition de la verge, les unes servent d'enveloppe aux autres parties, telles que la peau qui, après avoir recouvert la verge, se replie en dedans & forme le prépuce. L'expansion tendineuse du ligament à ressort qui attache la verge aux os pubis, est la seconde membrane, laquelle est unie avec la peau par un tissu cellulaire très-lâche qui la rend très-mobile & glissante, parceque ce tissu est continuellement humecté par une liqueur lymphatique.

Les deux corps caverneux sont élastiques, longs & de figure cylindrique; ils sont formés par un tissu spongieux, & recouverts d'une membrane tendineuse & très-forte; ils sont unis l'un à l'autre par de petites cloisons tendineuses qui laissent entr'elles des espaces par où le sang peut se communiquer d'un corps caverneux à l'autre; leur origine est aux branches des os ischion, ils montent jusqu'à la symphyse du pubis, & s'unissent pour former la principale partie de la verge. Dans leur trajet ils laissent une gouttière en-dessus, où rampent une grosse veine & deux artères & une autre en gouttière en-dessous destinée à loger l'urètre qui fait la troisième partie du membre viril.

L'urètre est un canal long & courbé qui commence au cou de la vessie, & finit à l'extrémité du gland; le commencement de ce conduit est embrassé par la glande prostate; la portion de l'urètre, qui est depuis la glande prostate jusques sous la symphyse du pubis, est presque toute membraneuse; c'est cette portion qui répond au périnée. Le

reste du canal, qui prend depuis la symphyse du pubis jusqu'au *batanus*, est double, c'est-à-dire qu'il y a deux tuyaux l'un dans l'autre, entre lesquels se trouve un tissu spongieux. Ce tissu est assez considérable dans le commencement de l'urètre, & c'est cet endroit qu'on appelle *bulbe de l'urètre*. En se continuant tout le long de ce canal, il devient plus mince à mesure qu'il s'avance vers l'extrémité, où il s'épanouit pour former la substance du gland.

L'intérieur de l'urètre est très-lisse & très-poli; on y remarque plusieurs orifices qui sont les conduits des prostates inférieures, & ceux de plusieurs autres glandes nommées *lacunes*; ces glandes fournissent une liqueur mucilagineuse, qui, en lubrifiant l'intérieur de ce canal, s'oppose à l'acrimonie des urines.

Le gland ou *balanus* termine la verge: on y distingue sa base ou sa couronne & sa pointe; la couronne est évasée en-dessous pour mieux recevoir les deux extrémités des corps caverneux. Autour de la couronne on voit un petit bourrelet qui est garni de plusieurs glandes sébacées lesquelles fournissent une liqueur qui s'épaissit facilement entre le gland & le prépuce, & qui devient par son séjour assez fétide.

La pointe du gland est percée d'une ouverture un peu oblongue qui répond pour l'ordinaire dans une cavité plus dilatée, à laquelle on a donné le nom de *fosse naviculaire*. On voit quelquefois des sujets en qui l'ouverture de l'urètre est à la base du gland; d'autres qui l'ont vers le milieu de l'urètre, & d'autres vers la racine.

La verge a six muscles, trois de chaque côté, savoir: les érecteurs,

les accélérateurs & les transverses: quelquefois il se trouve quatre transverses, deux de chaque côté.

Ceux qui admettent quatre accélérateurs, disent qu'il y en a deux latéraux, un de chaque côté, qui sont comme les auxiliaires de ceux que l'on démontre ordinairement; ils ont leur attache la plus fixe à la partie interne de la tubérosité de l'ischion, directement au-dessous de l'érecteur, & montent obliquement pour s'attacher à la partie postérieure de l'urètre, dans l'endroit où les accélérateurs ordinaires se séparent.

La verge reçoit les artères des hypogastriques & des crurales, elles sont nommées *honteuses*; les veines portent le même nom & se déchargent dans les veines hypogastriques; les nerfs lui sont fournis par les paires sacrées, les dernières paires lombaires, & quelques filets de l'intercostal qui viennent du plexus rénal.

On appelle *amputation de la verge*, une opération de Chirurgie, par laquelle on retranche le membre viril attaqué de sphacèle ou de cancer: l'amputation de la verge, & la cure que cette opération exige, n'ont pas été jusqu'ici considérées sous le point de vue le plus simple; l'art a des progrès à attendre des réflexions que la combinaison de plusieurs faits peut suggérer. Sculter, qui avoit connu à Padoue un homme à qui l'on avoit coupé le membre viril avec succès, fit cette opération en 1635 à un bourgeois de la ville d'Ulm, à l'occasion de la gangrène dont cette partie étoit attaquée. Il coupa dans le vif avec un bistouri, arrêta l'hémorrhagie avec le fer ardent, & mit une cannule dans le canal de l'urètre pendant

la cure, qui fut heureuse & de peu de durée. La Chirurgie de nos jours, devenue plus douce dans ses moyens, rejettera d'abord l'usage du feu dans ce cas, à moins que la mortification n'ait fait des progrès au-delà de la partie qu'on peut amputer; mais alors ce ne sera pas dans la crainte de l'hémorrhagie qu'on employeroit ce moyen, mais dans l'intention de brûler des chairs gangreneuses, & d'empêcher le progrès de la pourriture.

Ruysch parle dans la trentième de ses *Observations anatomiques & chirurgicales* de l'amputation de la verge à un paysan qui y avoit un cancer ulcéré de la grosseur du poing. On introduisit une sonde par l'urètre dans la vessie; on lia fortement le membre viril au-dessus du mal avec un cordon assez mince, mais très-fort; cette ligature fut très-douloureuse. Le lendemain on fit une seconde ligature pour avancer la mortification de la partie affectée; on ne fit l'amputation que le cinquième jour, lorsque la partie fut tombée tout-à-fait en sphacèle; on laissa la sonde dans la vessie encore pendant un ou deux jours. Après la guérison on donna à cet homme un tuyau d'ivoire qu'il ajustoit au bas-ventre lorsqu'il vouloit rendre son urine, de peur de mouiller ses habits.

L'opération de Ruysch a été fort longue & fort douloureuse; la section avec un instrument tranchant est l'affaire d'un clin d'œil; la méthode de Scultet est donc préférable, & l'on ne voit pas sur quelle raison Ruysch a pu fonder le procédé qu'il a tenu. Il a été suivi en 1743 à l'Hôpital de Florence dans un cas où la nécessité de l'amputation n'étoit pas trop prouvée: quoi

Tome XXIX.

qu'il en soit, on se détermina à lier la partie sur une cannule d'argent; les douleurs furent fort vives; la partie ne tomba que le neuvième jour; le malade fut parfaitement guéri le vingt-troisième. On mit dans l'extrémité de l'urètre un petit bourdonnet un peu dur, de figure conique. Ruysch supprima la sonde deux jours après la chute des chairs gangrenées; elle étoit absolument nécessaire dans l'usage de la ligature par laquelle on a étranglé la partie pendant cinq jours; on s'en est passé dans tout le reste de la cure. Scultet s'en est servi.

L'Auteur d'après qui nous parlons a employé cette cannule pendant les premiers jours du traitement d'un homme qui s'étoit mutilé dans un délire mélancolique. Le blessé foible & tranquille n'en étoit point incommodé; mais lorsque les forces furent un peu rétablies, le jet de l'urine chassoit la cannule; on la supprima le huitième jour. Le malade levoit l'appareil quand il vouloit uriner, & il n'y eut aucun inconvénient de cette part. Fabrice d'Aquapendente recommande d'engager un petit tuyau de plomb dans le conduit de l'urine après l'amputation de la verge; mais cette précaution est superflue; c'est seulement dans les derniers jours de la cure qu'il est à propos de mettre une petite bougie dans l'orifice pour qu'il ne se fronce pas; l'urine en seroit dardée plus loin, mais par un jet plus fin, & il y a de l'inconvénient à une trop grande diminution du diamètre du canal à son extrémité. A l'égard du tuyau d'ivoire que Ruysch a conseillé à son malade après la guérison, il est de l'invention d'Ambroise Paré; qui en

X x

donne la figure & la description au chapitre IX de son trente-troisième Livre. L'amputation de la verge ayant été faite près du ventre à un Tambour du régiment de Lyonois, on lui fit faire une cannule de cuivre semblable à celle que Paré recommande; c'étoit un aquéduc dont il se servoit pour pisser dans les rues. Paré ne la propose même que pour cette circonstance, en disant que ceux qui ont entièrement perdu la verge jusqu'au ventre sont en peine lorsqu'ils veulent uriner, & sont contraints de s'accroupir comme les femmes. Cette nécessité n'est pas démontrée. Le canal de l'urètre n'a point d'action pour chasser l'urine. L'amputation de la verge ne retranche aucune des parties qui servent à l'expulsion de ce liquide.

VERGE D'OR OU VERGE DORÉE, se dit d'une plante dont on distingue deux espèces principales; l'une à larges feuilles, & l'autre à feuilles étroites. La racine en est genouillée, traçante, blanchâtre & d'une saveur aromatique; elle pousse des tiges hautes de trois pieds, droites, fermes, rondes, cannelées & remplies d'une moëlle fongueuse. Les feuilles sont oblongues, alternes, pointues, velues, dentelées & d'un vert noirâtre. Les fleurs qui paroissent en Juillet, Août & Septembre sont radiées & disposées dans la petite verge dorée en épis le long de la tige: dans la grande verge dorée elles sont en manière d'ombelles. Ces fleurs sont de couleur jaune dorée, & suivies de semences oblongues à aigrettes. Cette plante croît fréquemment dans les bruyères, aux lieux montagneux, sombres & incultes. On emploie les feuilles & les fleurs en fusion théiforme à titre de remèdes vulnéraires altringens

pour les maladies des reins & de la vessie, & contre les hydropisies naissantes. Les feuilles & fleurs des deux espèces que nous venons de décrire se trouvent en quantité parmi les vulnéraires de Suisse.

VERGER, (Pierre-Paul) Philosophe, Jurisconsulte & Orateur, né à Justinopolis, autrement Capo d'Istria, sur le golfe de Venise, assista au concile de Constance. Les qualités de son cœur & de son esprit le firent aimer & estimer de l'Empereur Sigismond, à la Cour duquel il mourut vers 1431 à l'âge d'environ quatre-vingts ans. Muratori a publié dans sa grande *Collection des Ecrivains de l'Histoire d'Italie*, tome XVI, in-folio, l'*Histoire des Princes de la Maison de Carrari*, écrite par Verger, avec plusieurs discours & lettres du même Savant. Il a composé d'autres ouvrages, dont quelques-uns sont encore manuscrits. On a donné des éloges à son *Traité de ingenuis moribus & liberalibus adolescentia studii*.

VERGER; substantif masculin. Lieu clos & planté d'arbres fruitiers. *Un beau verger. Se promener dans le verger.*

VERGETÉ, ÉE; participe passif. *Voyez VERGETER.*

On appelle *teint vergeté, peau vergetée*, un teint, une peau où il paroît de petites raies de différentes couleurs, & plus ordinairement rouges. *Elle a le teint vergeté.*

VERGETÉ, en termes de Blason, se dit de l'écu chargé de pals au nombre de dix & au-delà.

VERGETER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Nettoyer avec des vergettes. *Vergeter un chapeau. Vergeter une tapisserie.*

VERGETTE; substantif féminin &

terme de blason, qui se dit du pal diminué.

VERGETTES; substantif féminin pluriel. Une épouffette, une brosse composée de soies de cochon, de sanglier, ou de menus brins de bruyère ou de chiendent attachés ensemble, & servant à nettoyer des habits, des étoffes, &c.

Toutes les vergettes & brosses de soie de sanglier se fabriquent de la même manière, à la réserve de celles qui servent au lieu de peigne pour la tête des enfans ou de ceux qui se font raser les cheveux.

On fabrique les brosses de soie de sanglier en pliant le poil en deux & en le faisant entrer par le moyen d'une ficelle qui est engagée dans le pli par les trous dont est toute percée une légère planche où il est fortement lié, & ensuite assuré par de la colle forte. Quand tous les trous sont ainsi remplis, on coupe la soie avec des forces pour en rendre la superficie unie.

VERGETTIER; substantif masculin. Ouvrier qui fait & vend des brosses, des vergettes.

La Communauté des Vergettiers est fort ancienne à Paris. Leurs anciens statuts de 1485 sous le règne de Charles VIII paroissent tirés d'autres plus anciens encore.

Ils ont de nouveaux réglemens autorisés & confirmés par Lettres- Patentes de Louis XIV du mois de Septembre 1659. C'est par ces réglemens que la Communauté se gouverne,

Outre les vergettes de toutes sortes, les Maîtres Vergettiers ont droit de faire quantité d'autres ouvrages, & de vendre diverses marchandises, entr'autres toutes sortes de soies de porc ou sanglier en gros & en détail à l'usage des

Cordonniers, Bougreliers, Selliers, &c. ensemble le rouge d'Angleterre, le buis, les compas & autres instrumens nécessaires à ces métiers. Ils vendent aussi pareillement en gros & en détail des cordes à boyau de toute grosseur & espèce; mais seulement de celles faites par les Maîtres Boyaudiers de Paris; des raquettes, qu'il leur est permis de faire eux-mêmes; toutes espèces de ballets & houffoirs de soie ou de plumes; toutes brosses à peindre, pinceaux de Flandre, doroirs à Pâtissiers, asperges à bénitiers, goupillons à laver les brocs, brosses à peigne, brosses à dents; enfin tous ouvrages de cette sorte, faits avec la bruyère, la soie de sanglier & le chiendent.

Il y a dans la Communauté des Maîtres Vergettiers - Brossiers un Doyen & deux Jurés. Le Doyen préside & recueille les voix. Les Jurés font les visites, reçoivent les brevets d'apprentissage, donnent les lettres de maîtrise & règlent le chef-d'œuvre ou expérience.

Nul Maître ne peut être élu Juré qu'il n'ait été Administrateur de la confrérie. L'élection pour la jurande se fait tous les ans d'un des deux Jurés, en sorte qu'ils soient chacun en charge deux années.

L'apprentissage est de cinq ans, & les Maîtres ne peuvent obliger qu'un seul apprenti dans l'espace de dix années.

Ceux qui ont passé par la jurande sont sujets à la visite comme les autres Maîtres; mais ils n'en payent pas le droit.

VERGEURE; substantif féminin, & terme de Papetiers, qui se dit des fils de laiton attachés sur la forme.

Il signifie aussi les raies que font

X x ij

ces fils, & qui sont marquées sur la feuille de papier.

On prononce *verjure*.

VERGIER, (Jacques) né à Lyon en 1657, vint fort jeune à Paris, où son esprit agréable & ses manières polies le firent rechercher. Il portoit alors l'habit Ecclésiastique; mais cet état étant peu conforme à son génie & à son inclination pour les plaisirs, il le quitta pour prendre l'épée. Le Marquis de Seignelai, Secrétaire d'Etat de la Marine, lui donna en 1690, une place de Commissaire ordonnateur qu'il remplit pendant plusieurs années. Il fut ensuite Président du Conseil de Commerce à Dunkerque; mais cette voluptueuse nonchalance, qui fit toujours ses délices, l'empêcha de monter à de plus hauts emplois, & d'amasser de grands biens. Loin de s'occuper des affaires, il ne s'appliquoit pas même à la poésie, qu'il aimoit beaucoup, de peur que ses divertissemens ne devinssent une occupation. Il menoit une vie libre & tranquille, lorsqu'il fut assassiné d'un coup de pistolet dans la rue du Bout-du-monde à Paris, en revenant de souper chez un de ses amis, c'étoit le 23 Août 1720. Il étoit âgé de soixante-trois ans. L'auteur de cet assassinat étoit un voleur connu sous le nom du chevalier le Craqueur, avec deux autres complices, tous camarades du fameux Cartouche. Le chevalier le Craqueur fut rompu à Paris le 10 Juin 1722, & avoua ce meurtre avec plusieurs autres. Son dessein étoit de voler Vergier, mais il en fut empêché par un carosse. C'est donc sans fondement qu'on a attribué cette mort à un Prince qui vouloit se venger d'une satire que le Poëte avoit enfantée contre lui. Vergier

n'étoit pas capable de faire des vers contre personne: » c'étoit un Philosophe, homme de société, ayant beaucoup d'agrément dans l'esprit, sans aucun mélange de misanthropie ni d'amertume. »

Rousseau qui parle ainsi de ce Poëte, qu'il a fort connu, ajoute: » Nous n'avons peut-être rien dans notre langue où il y ait plus de naïveté, de noblesse & d'élégance ce que ses chansons de table, qui pourroient le faire passer à bon droit pour l'Anacréon François. »

A l'égard de ses contes & de ses autres ouvrages, la poésie en est négligée. Il a fait des *Odes*, des *Sonnets*, des *Madrigaux*, des *Epithalames*, des *Epigrammes*, des *Fables*, des *Epîtres*, des *Cantates*, des *Parodies*. La meilleure édition de ces différens ouvrages est celle d'Amsterdam en 1731, en 2 vol. in-12, souvent reliés en quatre.

« Vergier, dit M. de Voltaire, est à l'égard de la Fontaine ce que Camistron est à Racine, imitateur foible, mais naturel. » On a encore de lui *Zéila* ou l'*Africaine* en vers, & une historiette en prose & en vers intitulée *Don Juan & Isabelle*, nouvelle Portugaise.

VERGLAS; substantif masculin. On appelle ainsi une petite pluie qui se glace en tombant, ou aussi tôt qu'elle est tombée. *Il tombe du verglas.*

VERGOGNE; substantif féminin. Honte. *C'est une femme sans vergogne.* Il vieillit.

VERGUE; substantif féminin. Antenne, pièce de bois ronde & longue qui est attachée au mât d'un vaisseau pour en soutenir la voile.

On donne communément à la grande vergue les sept seizièmes parties de la longueur & de la largeur du vaisseau; à celle de misaine,

les six septièmes de la longueur de celle-ci; à la vergue d'artimon, une longueur moyenne entre la grande vergue & la vergue de misaine, savoir, les cinq huitièmes de la grande vergue. On détermine à peu près de même les vergues des huniers, des perroquets, &c. de sorte que la vergue du grand hunier a les quatre septièmes parties de la vergue de misaine; la vergue de foule, la longueur de celle du grand hunier. Enfin on proportionne les vergues d'artimon & de beaupré aux vergues qui sont dessous, de même que la vergue du grand hunier est proportionnée à la grande vergue.

On dit, que deux vaisseaux sont vergue à vergue, pour dire, qu'ils sont l'un à côté de l'autre, de manière que le prolongement des vergues de l'un rencontre les vergues de l'autre.

VERHEYEN, (Philippe) fils d'un Laboureur du village de Verrebroucq, au pays de Waes, vit le jour en 1648. Il travailla à la terre avec ses parens jusqu'à l'âge de vingt-deux ans, que le Curé du lieu lui trouvant beaucoup d'esprit, lui apprit le rudiment, & lui procura une place dans le Collège de la Trinité à Louvain. Le jeune Laboureur y fit tant de progrès, qu'il y fut déclaré le premier de ses condisciples. Après avoir reçu le bonnet de Docteur en Médecine, il obtint la chaire de Professeur. On a de lui, 1°. un excellent Traité de *corporis humani Anatomia*, dont la dernière édition est de 1726, en deux volumes in-4°. Bruxelles. Cet ouvrage fut traduit en allemand. 2°. Un Traité de *Febribus* & d'autres savantes productions. Cet homme mourut à Louvain en 1710 à

soixante-deux ans, après avoir rempli durant le cours de sa vie tous les devoirs de l'honnête homme & du Médecin. Il ne laissa guère d'autre bien que sa réputation. Il voulut être enterré dans le cimetière de sa Paroisse, *ne templum dehonestaret, aut nocivis halitibus inficeret*, comme il le dit dans son épitaphe, qui par-là est un excellent avis aux vivans.

VÉRICLE; substantif féminin & terme de Joailliers, qui se dit des pierres fausses. *Les statuts des Orfèvres portent qu'il ne leur est pas permis de tailler des diamans de véricle.*

VÉRIDICITÉ; substantif féminin. Caractère de vérité dans le discours. *La véridicité d'un Historien.*

VÉRIDIQUE; adjectif des deux genres. *Veridicus*. Qui aime à dire la vérité. *Cet Auteur est véridique.*

VÉRIFICATEUR; substantif masculin. Celui qui est nommé en Justice pour examiner si une écriture est vraie ou fausse. *Les Experts Jurés Ecrivains sont ordinairement nommés pour être vérificateurs des écritures & signatures.*

VÉRIFICATION; substantif féminin. *Probatio*. Action de vérifier. *La vérification d'un passage cité.*

En termes de Palais on appelle *vérification d'écritures* l'examen que l'on fait d'une écriture privée pour savoir de quelle main elle est, ou bien l'examen d'une pièce authentique contre laquelle on s'est inscrit en faux, pour connoître si elle est vraie ou fausse.

La vérification d'une écriture privée se fait lorsque celui contre lequel on veut se servir de cet écrit refuse de reconnoître son écriture ou signature, ou qu'il ne convient

pas que l'écrit soit d'un tiers auquel on l'attribue.

Cette vérification peut se faire en trois manières.

1°. Par deux témoins oculaires qui déposent avoir vu écrire & signer la personne, & qui reconnoissent l'écrit pour être le même qu'ils ont vu faire. 2°. Par la déposition de témoins qui déposent connoître l'écriture de celui dont il s'agit, & qu'ils lui en ont vu faire de semblable. 3°. Par comparaison d'écritures, laquelle se fait toujours par Experts.

Quand une pièce est arguée de faux, la vérification s'en fait par comparaison d'écritures, par le ministère d'Experts nommés à cet effet.

La vérification d'écriture a lieu tant en matière civile qu'en matière criminelle.

Elle se fait toujours devant les Juges où le procès principal est pendant.

Ceux qui ont eu la mauvaise foi de nier leur écriture ou signature doivent, suivant les Ordonnances, en cas de vérification, être condamnés au double des sommes portées en leurs promesses, & à de grosses amendes envers le Roi & la Partie.

On dit, *la vérification d'un Edit*; pour dire, l'enregistrement d'un Edit.

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue, & les autres brèves au singulier; mais la dernière est longue au pluriel.

VÉRIFIÉ, ÉE; participe passif. *Voy.*

VÉRIFIER.

VÉRIFIER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Verificare.* Faire voir la vérité d'une chose,

d'une proposition. *Le temps vérifiera ce que je vous ai dit.*

On dit, *vérifier des écritures*; pour dire, comparer ensemble des écritures pour connoître si elles sont de la même main.

On dit, *vérifier un passage d'un Auteur, une citation*; pour dire, s'assurer ou faire voir qu'un passage est véritablement dans un Auteur tel qu'on le rapporte.

On dit aussi, *vérifier des Edits en Parlement*; pour dire, les enregistrer.

VÉRIN, (Hugolin) né à Florence en 1442, mort vers l'an 1505, Poète latin, a composé différens ouvrages qui ne lui ont acquis qu'une réputation médiocre. Nous avons de ce Poète les *Expéditions de Charlemagne*, la *Prise de Grenade*, une *Sylve* en l'honneur de Philippe Benita. Les trois Livres qu'il a faits à la louange de sa patrie sont parmi ses ouvrages ce qu'il y a de plus estimé.

VÉRIN, (Michel) fils de Hugolin, natif de Florence, mourut l'an 1614 âgé d'environ dix-neuf ans. On dit que ce jeune Poète ne voulut point suivre le conseil des Médecins, qui lui ordonnoient de se marier s'il vouloit recouvrer sa santé, sacrifiant ainsi sa vie à l'amour de la chasteté. Ce Poète s'est rendu célèbre par ses Distiques moraux, dans lesquels il a su renfermer les plus belles sentences des Philosophes grecs & latins, & particulièrement celles de Salomon. Sa vérification est facile & élégante. Ses Distiques ont été imprimés en France, & traduits en vers françois & en prose.

VÉRIN; substantif masculin. Machine composée d'une vis & d'un écrou, par le moyen de laquelle

on élève de très-grands fardeaux. **VÉRINE** ; substantif féminin. Nom de la meilleure espèce de tabac. Il est ainsi appelé d'un village de même nom situé dans la province de Venezuela en Amérique, où les Espagnols en ont une fameuse plantation.

VÉRITABLE ; adjectif des deux genres. Vrai , en tant que vrai est opposé à falsifié , à contrefait. *On trouve dans cette île de véritables diamans.*

On dit ; *un véritable ami ; pour dire, un ami effectif, un ami solide.*

VÉRITABLE, signifie aussi, qui contient vérité, qui est conforme à la vérité. *Un rapport véritable. Une histoire véritable.*

On dit de quelqu'un, *qu'il est véritable dans ses paroles, dans ses promesses ; pour dire, qu'il dit toujours la vérité, qu'il tient tout ce qu'il promet.*

VÉRITABLE, signifie aussi, bon, excellent dans son genre. *C'est un véritable Jurisconsulte. C'étoit un véritable guerrier.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième moyenne, & la quatrième très-brève.

Différences relatives entre *vrai* & *véritable*.

Vrai marque précisément la vérité objective, c'est-à-dire qu'il tombe directement sur la réalité de la chose, & il signifie qu'elle est telle qu'on l'a dit. *Véritable* désigne proprement la vérité expressive, c'est-à-dire qu'il se rapporte principalement à l'exposition de la chose, & il signifie qu'on la dit telle qu'elle est. Ainsi le premier de ces mots aura une grace particulière lorsque dans l'emploi on portera d'abord son point de vue sur le sujet en

lui-même, & le second conviendra mieux lorsqu'on portera ce point de vue sur le discours. Cette différence est extrêmement métaphysique, & il faut des yeux fins pour l'apercevoir ; mais elle n'en subsiste pas moins, & d'ailleurs on ne doit pas exiger des différences marquées où l'usage n'en a mis que de très-déliçates : peut-être que l'exemple suivant donnera du jour à ce qu'on vient d'expliquer, & qu'on sentira mieux cette distinction dans l'application que dans la définition.

Quelques Auteurs, même protestans, soutiennent qu'il n'est pas *vrai* qu'il y ait eu une Papefle Jeanne, & que l'histoire qu'on en a faite n'est pas *véritable*.

VÉRITABLEMENT ; adverbe. *Verè*. Conformément à la vérité. *Vous ne dites pas véritablement ce qui s'est passé.*

VÉRITABLEMENT, signifie aussi, réellement, de fait. *La terre tourne véritablement.*

VÉRITABLEMENT, s'emploie encore comme adverbe d'acquiescement, de consentement ; pour dire, à la vérité. *Véritablement j'ai reçu vingt écus, mais il m'en devoit cent. Véritablement il vous a manqué de parole, mais il y a été obligé.*

VÉRITÉ ; substantif féminin. *Veritas*. Conformité de l'idée avec son objet, d'un récit, d'une relation avec un fait, de ce qu'on dit avec ce que l'on pense. *Rien n'est plus rare que la vérité ; tout le monde croit la voir, & n'en aperçoit au plus que le masque. Les témoins découvriront la vérité. Ce système est contraire à la vérité. Il déguise la vérité. Il n'y a pas un mot de vérité dans tout ce qu'il a dit.*

On dit en Théologie, que Dieu est la vérité même, la vérité essen-

tielle, le principe de toute vérité. Et JESUS-CHRIST a dit de lui dans l'Evangile, je suis la voie, la vérité & la vie.

On dit proverbialement, que le temps découvre la vérité.

On dit aussi proverbialement, que la vérité est cachée au fond d'un puits; & qu'il faut tirer la vérité du fond du puits.

Ce proverbe tiré d'une pensée de Démocrite, a fourni le sujet d'un conte assez plaifant que voici :

Souvent l'occasion fournit à la pensée
 Quelque réflexion sentée.
 Le sot ne sent point ce bonheur;
 Mais le philosophe en profite.
 Ainsi fit autrefois ce célèbre rieur,
 Que l'on appelloit Démocrite.
 Un jour d'été, ce sage aperçut son
 voisin
 Qui descendoit deux fasons de son vin
 Au fond d'un puits, sans doute pour dé-
 fendre
 Son gosier altéré des ardeurs du lion.
 Démocrite admira cette précaution;
 Mais admirer est-ce assez pour un sage?
 Il voulut voir, dans le moment,
 Si la fraîcheur de l'eau pouvoit subtile-
 ment,
 A travers la fougère, aller jusqu'au
 breuvage
 Qui ranime en nos cœurs & les ris & les
 jeux.
 Du fond du puits il tire une bouteille,
 Puis l'autre, & les rend toutes deux
 Vides de la liqueur vermeille.
 Il ne s'étoit jamais vu de si belle humeur,
 Et n'avoit ri de si bon cœur.
 Il dit maints coliberts contre la race
 humaine,
 Et dans le fort de sa gaieté:
 Ah! pour le coup, dit-il, la maxime est
 certaine:
 Ce n'est qu'au fond d'un puits que gît la
 vérité.

On dit proverbialement, qu'il n'y a que la vérité qui offense; pour dire, que les reproches fondés sont ceux qui offensent le plus.

VÉRITÉ, se dit encore par opposition à fausse opinion, à erreur.

La vérité est tellement le bien de tous les hommes, que nous ne saurions rien aimer qu'en nous persuadant qu'il est vrai: ceux mêmes qui prennent plaisir à tromper les autres, ne veulent pas qu'on les trompe; & rien ne peut attirer le cœur de l'homme sous l'idée de la fausseté. Il y a des faussetés & des erreurs plus mauvaises les unes que les autres; mais il est impossible que l'homme ne juge que l'erreur comme erreur, & la fausseté comme fausseté, est un mal. Ce sentiment est tellement gravé dans le fond de son cœur, qu'il n'est pas en sa puissance de l'effacer. D'où vient donc que la vérité étant si aimable, il y a tant de personnes qui la haïssent? C'est qu'ils ont attaché leur amour à des biens faux, auxquels ils ont joint l'idée de la vérité, de sorte que quand la vérité réelle s'oppose à leurs passions, ils se révoltent contre elle; ils ne veulent pas la reconnoître pour vérité; ou s'ils sont obligés malgré eux de la reconnoître pour telle, ils ne laissent pas de la haïr; car l'amour des faux biens que l'on peut prendre pour vrais, rend odieuses les règles de la vérité, parcequ'elles convainquent l'esprit de l'injustice & de la fausseté de son choix.

VÉRITÉ, signifie aussi, principe, axiome, maxime. Cette vérité est incontestable. On ne sauroit nier cette vérité.

VÉRITÉ, se dit encore de la sincérité, de la bonne foi. Elle m'a assuré

juré la chose avec un air de vérité qui m'a séduit.

VÉRITÉ, en termes de peinture, signifie, l'imitation, l'expression parfaite de la nature. On dit que *les objets sont peints avec vérité*, lorsque le tableau nous les représente de manière à y reconnoître une copie exactement imitée de la nature, & pour le dessein & pour la couleur, & de façon à y être comme trompé par l'illusion qu'ils font à nos yeux; tels furent les tableaux de Zeuxis & Parrhasius. Les oiseaux furent trompés par la vérité avec laquelle Zeuxis avoit peint des raisins, & ce Peintre se laissa prendre lui-même à l'illusion d'un rideau peint par son rival.

On dit familièrement, *dire à quelqu'un ses vérités*; pour signifier, dire librement à quelqu'un ses défauts, ses vices, les fautes. *Elle lui a dit ses vérités.*

On dit proverbialement, que *toutes vérités ne sont pas bonnes à dire.*

VÉRITÉ, en termes de Mythologie, se dit d'une Divinité qui passoit pour la fille du Temps ou de Saturne considéré comme le temps. Elle étoit mère de la vertu. On la représentoit sous la forme d'une jeune fille vêtue de blanc, symbole de la candeur qui accompagne toujours la vérité.

EN VÉRITÉ, se dit adverbiallement pour signifier, certainement, assurément, sincèrement, de bonne foi. *En vérité je ne crois pas qu'il soit coupable. Cela est en vérité très-désagréable.*

A LA VÉRITÉ, s'emploie aussi adverbiallement pour avouer quelque chose qu'aussi-tôt on explique ou on réstreint. *A la vérité, je vous ai confié ce secret, mais à condition*
Tome XXX.

de n'en parler à personne. A la vérité je lui dois mille écus, mais il m'a donné trois mois pour les payer.

Les trois syllabes sont brèves au singulier, mais la dernière est longue au pluriel.

VERJUS; substantif masculin. Le suc acide qu'on tire des raisins qui ne sont pas mûrs. *Le verjus sert à assaisonner les viandes & les ragoûts. Manger des œufs au verjus.*

VERJUS, se dit aussi d'un raisin qu'on cueille encore vert. *Ce raisin n'est pas mur, ce n'est que du verjus.*

VERJUS, se dit encore d'une sorte de raisin qui n'est pas propre à faire du vin, dont les grains sont gros & longs, & ont la peau fort dure. *Confire du verjus. On cultive beaucoup de verjus dans les environs de Paris.*

On dit d'un vin qui est un peu trop vert, que *ce n'est que du verjus.*

On dit proverbialement de deux choses entre lesquelles on ne remarque aucune différence, & dont le choix est indifférent, *c'est jus vert ou verjus.*

VERJUTÉ, ÉE; adjectif. Qui a une pointe d'acide comme le verjus. *Du vin verjuté*

VERMAND; bourg de France en Normandie, à trois lieues, ouest, de Saint-Quentin.

VERMANDER, (Charles) Peintre & Poëte, né à Meulebrac en Flandre, mort en 1607, a fait beaucoup de tableaux, dont les sujets sont la plupart tirés de l'Histoire Sainte. C'est lui qu'on chargea à Vienne de faire les arcs de triomphe pour l'entrée de l'Empereur Rodolphe. Ce Peintre a composé un *Traité de Peinture*, & il a donné la vie des Peintres Flamands. On a aussi des *Comédies* & beaucoup
Y y

de *Poëtes de Vermander*. Il y a dans ses Ouvrages en général beaucoup de feu & de génie, mais trop peu de correction.

VERMANDOIS; (le) pays de France dans la haute Picardie, entre le Santerre, la Thiérarchie, le Cambrésis, le Noyonnois & le Laonois. Saint-Quentin en est la Capitale. On lui donne huit à dix lieues dans sa plus grande longueur du septentrion au midi, & cinq à six dans sa plus grande largeur du levant au couchant. Ce pays est arrosé par la rivière de Somme qui y prend sa source. Il est très-abondant en grains & en lin excellent. C'est un des premiers Bailliages du royaume : il étoit autrefois le plus étendu. Son siège est à Laon. Sa coutume est encore suivie dans beaucoup d'autres Bailliages.

Les Comtes de la première & de la seconde branche de Vermandois étoient célèbres, & jouissoient de tous les droits régaliens.

Le premier Comte héréditaire de Vermandois fut Pepin, fils de Bernard, Roi d'Italie. Ce dernier étoit petit-fils de Charlemagne. Louis le Débonnaire, Empereur & Roi de France, donna le Comté de Vermandois à Pepin pour l'indemniser en partie du Royaume d'Italie qui lui appartenait, comme héritier de Bernard, & dont il s'étoit emparé.

Héribert I succéda à Pepin, son Père : il fut tué l'an 902 par les gens de Baudouin II, dit le Chauve, Comte de Flandre, en haine de ce qu'il avoit tué son frère Raoul, Comte de Cambrai. Héribert II, son fils & son successeur dans ce Comté, mourut en 943, & il fut enterré à Saint-Quentin.

Albert, fils aîné d'Héribert II,

posséda après lui ce Comté, & vécut jusqu'en 988. Une charte de ce Comte de l'an 986, soucrite de *Theudo*, qualifié majeur de Saint-Quentin, prouve que la commune de cette ville étoit déjà établie : cette charte est rapportée par Hemmeré, aux preuves de son *Augusta Viromanduorum*, page 33.

Héribert III, fils aîné d'Albert, eut ce Comté. Il mourut l'an 1015. Albert II, fils aîné d'Héribert III, le posséda après son père : il vécut peu.

Othon, frère d'Albert, lui succéda : il vivoit encore l'an 1043.

Héribert IV, fils aîné d'Othon, Comte de Vermandois, mourut en 1076.

Il eut de sa seconde femme *Alix*, Comtesse de Crépi & de Valois, un fils nommé *Eude* ou *Odon*, & une fille nommée *Alix* ou *Adèle*.

Adèle eut le Comté de Vermandois au préjudice de son frère Eude, qui en fut exclus par le jugement des Barons, à cause de l'imbécillité de son esprit, *tanquam fatuus*.

Adèle épousa Hugues le Grand, troisième fils de Henri I, Roi de France ; elle lui apporta les comtés de Vermandois & de Valois, qui lui appartenoient en qualité d'héritière de Héribert IV, son père, & d'Alix, Comtesse de Crépi & de Valois sa mère. Par ce mariage, Hugues devint le premier de la seconde tige des Comtes de Vermandois.

Il nâquit plusieurs enfans de ce mariage. Raoul I, leur fils aîné, succéda à ces comtés après la mort d'Adèle, sa mère, décédée en 1118 ; il mourut en 1152, & laissa trois enfans qui le possédèrent successivement ; savoir, Raoul, Elisabeth & Éléonore.

Raoul II mourut sans postérité vers l'an 1163.

Elisabeth, qui avoit épousé en 1156 Philippe d'Alsace, Comte de Flandre, hérita des Comtés de Vermandois & de Valois à la mort de Raoul II. Elle décéda sans postérité le 26 Mars 1182. Philippe d'Alsace voulut se conserver la possession de ces comtés; mais le Roi Philippe Auguste, protecteur des droits légitimes qu'Éléonore y avoit, comme héritière d'Elisabeth sa sœur, obligea le Comte de Flandre de les rendre à l'exception des villes de Péronne & de Saint-Quentin, dont il eut la jouissance pendant sa vie. Philippe d'Alsace mourut au siège de Ptolémaïde l'an 1191.

Éléonore n'ayant aucun enfant des maris qu'elle épousa les uns après les autres, fit donation en la même année 1191 au Roi Philippe-Auguste, des comtés de Vermandois & de Valois, sous la réserve de l'usufruit. Elle mourut le 24 Juin 1214.

VERMANTON; petite ville de France en Bourgogne, à cinq lieues, sud-est, d'Auxerre.

VERMEIL, EILLE; adjectif. Qui est de la couleur d'un rouge un peu plus foncé que l'incarnat. Il se dit principalement des fleurs & du teint. *L'aurore au teint vermeil. Des lèvres vermeilles. Les roses vermeilles.*

VERMEIL; substantif masculin. Argent doré. *Des assiettes de vermeil. Un flacon de vermeil.*

VERMELAND; province de Suède bornée au nord par la Dalekarlie, à l'est par la Westermanie & la Néricie, au sud par le lac Waner, à l'ouest par la Norwege. Elle a environ quarante lieues de long, sur vingt de large. C'est un pays coupé de lacs & de marais. Philipstad en est la capitale.

VERMICELLE; substantif masculin

emprunté de l'Italien. Espèce de pâte faite de fine fleur de farine & d'eau, & réduite en petits filets de figure de vers, par le moyen d'espèces de seringues percées de petits trous. On fait sécher ces filets, & on les garde; ils sont ordinairement blancs, quoiqu'il y en ait aussi de jaunes, qu'on rend tels en y ajoutant du safran ou des jaunes d'œufs; quelquefois on y met du sucre pour les rendre plus agréables. Cette sorte de mets est plus d'usage en Italie qu'en France. On en fait des potages:

Prononcez *vermichelle*.

VERMICULAIRE; adjectif des deux genres. *Vermicularis*. Qui a quelque rapport aux vers, qui leur ressemble par quelque endroit. *Le mouvement vermiculaire ou péristaltique des intestins se fait par la contraction de leurs fibres du haut en bas.*

VERMICULÉ, ÉE; adjectif & terme d'Architecture. Il se dit des ouvrages travaillés de manière qu'ils représentent des traces de vers.

VERMIFUGE; adjectif des deux genres & terme de Médecine qui s'emploie aussi substantivement. Il se dit des remèdes propres à faire mourir les vers engendrés dans le corps humain, ou à les en chasser.

On compte ordinairement au nombre des vermifuges les acides, tels que le suc de citron, d'orange, de limon, de groseille, d'épine-vinette & de grenade; le phlegme & l'esprit de vitriol; la crème de tartre, le vin tartareux du Rhin, & le vinaigre; tous ces remèdes ne sont de saison que lorsqu'il y a complication de chaleur, d'ardeur contre nature, & de commotion fébrile; alors non-seulement ils corrigent la chaleur, mais ils résistent puissamment à la putréfaction,

Y y ij

& détournent la malignité dangereuse des symptômes.

On met dans la classe des vermifuges les amers, tels que l'absynthe, la petite centaurée, le scordium, le trefle de marais, la rue; & plus encore les amers qui ont une qualité purgative, tels que l'alloès, la rhubarbe, la coloquinte & les trochisques d'Alandal, quoique ces remèdes ne détruisent pas absolument les vers, attendu qu'il s'en engendre non-seulement dans la rhubarbe & l'absynthe, mais encore, comme l'a remarqué Hilandanus, dans la vésicule du fiel; cependant on ne sauroit nier que les amers ne soient efficaces contre ces sortes d'animaux; en effet d'une part ils corrigent par leur qualité balsamique la matière crue dont les vers se nourrissent, & de l'autre en stimulant les fibres des intestins, ils évacuent quelquefois les humeurs corrompues en même temps que les vers: joignez à cela qu'ils rétablissent l'énergie de la bile qui dans les enfans, & dans les autres personnes d'une constitution humide, est pour l'ordinaire la cause immédiate des vers.

On regarde encore comme des vermifuges les substances huileuses; leur efficacité paroît être confirmée par une expérience de Redi, qui nous apprend que les insectes restent vivans, après qu'on les a plongés dans différentes autres liqueurs; mais qu'ils meurent promptement dès qu'ils baignent dans l'huile. On peut par cette raison donner contre les vers des substances huileuses, telles que l'huile d'olives, l'huile de navette, & l'huile d'amandes douces; mais alors il faut donner à la fois une grande quantité d'huile pour espérer de guér

tous les vers répandus dans les intestins. On doit donc plutôt administrer les substances huileuses dans les violens symptômes que causent les vers, parcequ'elles relâchent les tuniques des intestins spasmodiquement contractées, les défendent & les oignent d'un mucilage, moyennant quoi on peut après cela administrer avec plus de sûreté les remèdes purgatifs.

Les substances salines sont aussi vantées comme de bons vermifuges, tant parcequ'elles détruisent le tissu tendre de ces animaux, que parce qu'en stimulant les intestins, elles en procurent l'évacuation, surtout si les sels sont dissous dans une suffisante quantité d'eau.

Les meilleurs vermifuges parmi les gommes, sont l'assa-fœtida, le sagapenum, l'opoponax & la myrrhe; parmi les plantes la tanétie, le scordium & l'absynthe; parmi les racines bulbeuses, les différentes sortes d'oignon & d'ail; parmi les fruits les amandes amères, & l'huile qu'on en exprime; la barbotine, la graine du Catapucia, & autres de même nature: on peut mêler ces sortes de remèdes avec les autres, pour un succès plus assuré.

Mais il reste un autre spécifique beaucoup plus efficace, tiré du règne minéral, qui est le vif argent, lequel est singulièrement mortel aux vers, & détruit leur mouvement vital, sans qu'on puisse expliquer son effet par des principes mécaniques.

On donne le mercure doux bien préparé sans purgatif, ou avec un purgatif tel que le diagrède, la scamonée sulfurée, la résine de jalap; on donne aussi l'éthiops minéral fait d'un mélange exact de soufre & de vif argent; Hoffman donnoit le vif argent bien dépuré, & long-temps broyé avec

du sucre candi, en faisant précéder le remède des préparations nécessaires.

On recommande dans les Mémoires d'Édimbourg la poudre d'étain pour les vers grêles ou longs, & on en parle comme d'un excellent vermifuge. On emploie aussi ce remède contre le *tania* ou ver plat, qui est si difficile à détruire; voici la recette du vermifuge; on pulvérise bien soigneusement une once & demie d'étain fin, on mêle cette poudre passée par un tamis avec huit onces de melasse; on purge d'abord le malade; le jour suivant on lui donne à jeun la moitié de cette composition, le lendemain la moitié de l'autre, & le troisième jour on donne le reste.

Il faut s'abstenir de tous les remèdes mercuriels & des drastiques, en cas d'une bile âcre répandue dans les intestins. On peut joindre les topiques aux vermifuges internes destinés pour les enfans; ces topiques sont des épithèmes préparés avec de l'absynthe, du fiel de bœuf, de l'aloès, de la coloquinte, du suc de petite centaurée & de l'huile de fleur de spic; on applique les épithèmes sur la région épigastrique & sur l'ombilicale.

VERMILLER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Terme de Vénérie. Il se dit des sangliers qui fouillent la terre avec leur boutoir. *Les sangliers ont vermillé dans cette prairie.*

VERMILLON; substantif masculin. Sorte de minéral d'une couleur fort rouge, fort vive, fort éclatante, & dans lequel il y a ordinairement de petites veines couleur d'argent. C'est ce que l'on appelle autrement *cinabre*. Voyez **CINABRE**.

VERMILLON, signifie aussi cette couleur vive & éclatante qui se tire, soit du vermillon de mine, soit du vermillon artificiel. *Le vermillon est fort usité dans la peinture.*

VERMILLON, signifie encore la couleur vermeille des joues & des lèvres. *Quand on lui reprocha cette galanterie, il lui monta un vermillon au visage. Le vermillon de ses joues, de sa bouche. La pudeur sied bien aux jeunes gens, & le rouge qu'elle répand sur le visage a été appelé le vermillon de la vertu.*

VERMINE; substantif féminin. Nom collectif qui signifie toutes sortes d'insectes nuisibles, comme sont les poux, les puces, les punaises, &c. *La vermine le mange. Ses enfans sont pleins de vermine. La vermine a gâté ces poires.*

VERMINE, se dit de toutes sortes de gens de mauvaise vie, de vagabonds, de gueux, de filoux, &c. *On chassa de la ville toute cette vermine.*

VERMISSEAU; substantif masculin. *Vermiculus*. Petit ver de terre. *Ces oiseaux se nourrissent de vermisseaux.*

On appelle *vermisseau de mer*, certains animaux dont nous avons parlé à l'article **VER**.

VERMOULER; (se) verbe pronominal réfléchi de la première conjugaison. Être piqué de vers. Il se dit du bois, du papier, &c. Lorsque les vers les percent en plusieurs endroits. *Ce bois est sujet à se vermouler.*

Ce verbe se conjugue comme **CHANTER** excepté au participe passif qui fait *vermoulu*, *vermoulue*, & aux temps composés. *Un livre vermoulu. Cette table est vermoulue.*

VERMOULURE, substantif féminin. La trace que les vers laissent dans ce qu'ils ont rongé. *Il y a de la*

vermoulure dans cette poutre. Il signifie aussi la poudre qui en sort.

VERN, ou VERNE; petite ville d'Allemagne, au cercle de Westphalie, dans l'Évêché de Munster, près de la Lippe, à quatre lieues, sud, de Munster.

VERNAL, ALE; adjectif. Qui est du printemps.

L'*equinoxe vernal* est celui qui arrive lorsque le soleil commence à monter de l'équateur vers le pôle du nord.

Les *signes vernaux* sont ceux que le soleil parcourt dans la saison du printemps, savoir, le bélier, le taureau, les gémeaux.

VERNE; voyez AUNE.

VERNEUIL; ville de France, en Normandie, sur l'Aure, à huit lieues, sud-ouest, d'Évreux. C'est le siège d'un Bailliage, d'une Élection, d'une Maîtrise particulière des eaux & forêts, &c.

VERNEY, (Guichard-Joseph du) membre de l'Académie, Professeur d'Anatomie au Jardin Royal, naquit à Feurs en Forez en 1648, d'un Médecin. Il vint de bonne heure à Paris, & fut produit à la Cour, où il donna des leçons d'Anatomie au Grand Dauphin. Ses protecteurs lui procurèrent des places qu'il remplit avec soin. Il mourut à Paris en 1730, à 82 ans. On a de lui un excellent *Traité de l'organe de l'ouïe*, réimprimé à Leyde en 1713, in-12. C'étoit un homme très-vif, mais très-bon. Il étoit passionné pour son art. Quelque temps avant sa mort, il avoit entrepris sur les insectes, un ouvrage qui l'obligeoit à des soins très-pénibles. Malgré son grand âge, il passoit des nuits dans les endroits les plus humides du Jardin, couché sur le ventre; sans oser faire aucun

mouvement, pour découvrir les alures & la conduite des limaçons. Sa santé en souffroit, mais il auroit encore plus souffert de négliger la moindre chose.

VERNI, IE; participe passif. Voyez VERNIR.

VERNIR; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme RAVIR. Enduire avec du vernis. *Vernir un lambris. Vernir un carrosse.*

VERNIS; substantif masculin. Sorte de liqueur ou de composition un peu gluante, dont on se sert à enduire du fer, du bois, des tableaux, des carrosses, &c. soit pour les orner & les embellir, soit pour les conserver, & faire qu'ils ne se gâtent pas à l'air, que la rouille, les vers ne s'y mettent pas.

On doit distinguer en général deux sortes de vernis; les uns qu'on appelle *vernis à l'esprit de vin* ou *dessicatifs*, parce qu'ils se séchent promptement, & les autres qu'on nomme *vernis gras*. Les *vernis à l'esprit de vin* sont composés de matières résineuses tenues en dissolution par l'esprit de vin. Lorsqu'on applique ces vernis, l'esprit de vin s'évapore & laisse les substances résineuses sous la forme d'un enduit brillant comme une glace; mais ces vernis se dessèchent considérablement à l'air, & se fendent ou se gercent; inconvénient auquel ne sont pas exposés les vernis gras. On fait de beaucoup d'espèces de vernis qui tous diffèrent par les diverses résines qu'on y emploie, & par les proportions de ces résines.

Les *vernis gras* se font en dissolvant dans des huiles, à l'aide du feu, les bitumes ou résines sur lesquels l'esprit de vin n'a point d'action; ces vernis ne sont point

sujets à être altérés par l'eau, comme le sont les vernis à l'esprit de vin, mais le plus ordinairement ils sont colorés, & ils se séchent plus difficilement.

Nos Artistes sont parvenus à faire un vernis gras transparent d'une très-grande beauté, qui acheve de donner le plus grand éclat aux équipages, en recouvrant les peintures comme d'une espèce de glace.

Les Marchands épiciers-droguistes vendent de six sortes de vernis, savoir,

Le *vernis siccatif* qui est de l'huile d'aspic, de la térébenthine fine, & du sandarac fondus ensemble.

Le *vernis blanc* qu'on nomme aussi *vernis de Venise*, composé de l'huile de térébenthine, de la térébenthine fine & du mastic.

Le *vernis d'esprit de vin* qui est du sandarac, du karabé blanc, de la gomme élémi, & du mastic mêlés & fondus dans de l'esprit de vin.

Le *vernis doré* fait avec de l'huile de lin, du sandarac, de l'aloës, de la gomme-gutte, & de la litharge d'or.

Le *vernis à la bronze* où entrent la gomme lacque, la colophane, le mastic en larmes, & l'esprit de vin. Ce vernis se nomme aussi *vernis de la Chine*, mais très-improprement.

Enfin le *vernis commun* qui n'est que de la térébenthine commune fondue avec de l'huile de térébenthine.

De toutes les différentes espèces de vernis colorés, le véritable vernis de la Chine, est, sans contredit, le plus beau & le plus estimé. Il a une dureté, un éclat & un poli admirables. C'est de ce vernis que

sont enduits tant d'agréables ouvrages qui viennent de la Chine.

Ce vernis n'est point une composition ni un secret particulier, comme bien des gens l'ont cru, c'est une résine qui découle d'un arbre, à peu près comme la térébenthine.

On fait à cet arbre des incisions, sous chacune desquelles on place une coquille de moule de rivière, pour recevoir la liqueur. Les exhalaïsons de ce vernis sont, dit-on, vénémeuses; ceux qui le transvasent, sont obligés de chercher à en éviter les vapeurs. Lorsque le vernis sort de l'arbre, il ressemble à la poix liquide; exposé à l'air, sa surface prend d'abord une couleur rousse; peu à peu il devient noir.

Les Chinois distinguent plusieurs sortes de vernis qui tirent leurs noms des divers cantons où on les recueille. Celui qu'ils nomment *nien-tsi*, est le plus pur & le plus beau; il est noir & très-rare. Ils ont aussi un autre vernis qui tire sur le jaune.

Quand les Chinois veulent faire leur beau vernis noir, ils font évaporer au soleil, environ à moitié, leur vernis nommé *nien-tsi*, & ils y ajoutent six gros de fiel de porc par livre de vernis.

Pour vernir les ouvrages communs les Chinois n'y mettent que deux ou trois couches: pour ceux qu'on veut rendre parfaits, on y en passe davantage. Quand le vernis est sec, on y peint ce qu'on veut; & après, pour le mieux conserver, & lui donner plus d'éclat, on y passe encore une légère couche de vernis.

Ce vernis prend toutes sortes de couleurs, on y mêle des fleurs d'or & d'argent, on y peint des hommes, des montagnes, des palais,

enfin tout ce qui plaît à l'imagination. On en fait des cabinets, des tables, des paravents, des coffres &c.

La résine ou le véritable vernis de la Chine étant ramassé, se conserve l'espace de vingt ans & plus, si on le garde dans un vaisseau bien fermé : comme il seroit possible avec de grands soins de le transporter, les Chinois, lorsqu'ils en vendent aux étrangers, ont coutume de le falsifier, en y mêlant d'autres huiles; ce qui fait qu'en peu de temps il se dénature & devient inutile à l'usage qu'on en veut faire.

Avant de mettre ce vernis sur le bois, les Chinois quelquefois, mais non pas toujours, y donnent une première couche, comme les Peintres ont coutume de faire. Ils prennent pour cela du sang de cochon, & le mêlent avec de la chaux vive en poudre; ils couvrent le bois de ce mélange, puis lorsqu'il est sec, on le polit avec la pierre ponce. Mais pour les bois sur lesquels il n'est point nécessaire de mettre cette composition, ils y donnent une couche d'huile appelée *girgili*, qui se tire par expression d'une graine du même nom, comme en Europe, on fait l'huile de lin de graine de lin; cette huile sert pour les alimens à la Chine, n'y en ayant point de celle d'olive. Quand cette huile est sèche, ils y mettent le vernis. Les Chinois n'emploient aucun autre moyen pour le polir, parceque ce vernis s'étend de lui-même, & la superficie demeure fort égale; ils ont seulement soin, lorsqu'il est bien sec, de le frotter avec un linge.

Nous allons donner la façon de composer un vernis qui passe pour imiter celui de la Chine. On prend deux onces de cire d'Espagne put-

vérifiée & ramifiée, on la met dans un matras avec quatre onces d'huile de térébenthine, & on donne un feu doux, afin que le tout se fonde : si la cire est rouge, il ne faut ajouter que l'huile; si elle est noire, il y faut mêler un peu de noir à noircir : ce vernis sert à faire la première couche. Puis on prend deux onces d'aloës & autant de karabé, & l'on fond le tout dans un pot de terre vernissé, & dans douze onces d'huile de lin, jusqu'à ce que le mélange soit lié & incorporé.

On dit figurément & familièrement, *donner un vernis*; pour dire, rendre les vertus, les belles actions de quelqu'un plus éclatantes; ou, réparer les défauts, la mauvaise conduite de quelqu'un. *La modestie est un excellent vernis sur les vertus morales, sur l'esprit, les talens. Ce procédé, cette condamnation a donné un vilain vernis à cette personne.* Quand il s'emploie absolument, & sans être déterminé par ce qui suit ou par ce qui précède, il se dit dans le sens de réparer, couvrir quelque manquement, quelque défaut.

VERNISSE, ÉE; participe passif. Voy. VERNISSER.

VERNISSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Vernir. Il ne se dit guère que de la poterie. *Vernisser des pots de terre.*

VERNISSEUR; substantif masculin. Artisan qui fait des vernis ou qui les emploie. *Les Vernisseurs de Paris sont de la Communauté des Peintres.*

VERNITZ; rivière d'Allemagne en Franconie. Elle a sa source au Comté de Holac; & son embouchure dans

Dans le Danube auprès de Donavert.

VERNON; ville de France en Normandie, sur la Seine, à cinq lieues, est, d'Evreux. C'est le siège d'un Bailliage, d'une Maîtrise particulière des eaux & forêts, &c. On y compte environ 3600 habitans. Il y a plusieurs Paroisses dont la plus considérable est celle de Notre-Dame : elle est Collégiale & Paroisse en même temps; son Chapitre est composé de douze Chanoines qui ont chacun 800 liv. de revenu; de douze Vicaires qui ont 330 liv.; de quatre Chapelains & de quatre Clercs de Chaises. Ces Bénéfices sont à la nomination du Seigneur de Gisors. Chacun des Chanoines nomme son Vicaire, & c'est toujours un Chanoine qui est Curé. La ville a un Collège, un Hôpital & plusieurs Monastères: le Collège a pour Principal un Chanoine du Chapitre de Notre-Dame, & ce sont des Prêtres séculiers qui y enseignent. L'Hôpital est desservi par des Religieuses Hospitalières. Quant aux Monastères de cette ville, ils consistent en un Couvent de Cordeliers, de Capucins, de Picpus, de Bénédictins, de Filles de la Congrégation de Notre-Dame, & un Couvent d'Hospitalières, qui, comme nous venons de le dire, desservent l'Hôpital. Il se fait dans cette ville un commerce de blé, de toiles & de couvertures de laine.

Vernon a eu les Seigneurs particuliers jusqu'à ce que Philippe en eut fait l'acquisition, & depuis ce temps les Rois de France ont plusieurs fois donné cette ville en apanage aux Reines.

Elle a ensuite fait partie du Bailliage de Gisors, qui fut cédé avec le Duché de Chartres & plu-

Tome XXIX,

sieurs autres terres, par François I à Renée de France, Duchesse de Ferrare. Le tout passa à la fille de la Duchesse Renée-Anne d'Est, qui épousa en secondes noces le Duc de Nemours; & c'est par-là que le Comté de Gisors vint à cette Maison de Savoie. Louis XIV réunit le tout au Domaine, mais dans la suite il donna Gisors & ses dépendances en apanage, avec le titre de Vicomte à son petit fils le Duc de Berry, qui mourut sans enfans avant le Roi son aïeul l'an 1714.

VÉROLE; substantif féminin. Maladie vénérienne qui se communique le plus souvent par l'habitation charnelle avec une personne affectée du même mal, & qui se manifeste par des excroissances, des boutons, des excoriations, l'inflammation, & des ulcères qui affectent principalement les organes destinés à la propagation de l'espèce.

Cette maladie, dans son commencement, attaque toutes les parties du corps sur lesquelles le virus a été déposé par un contact immédiat. Elle peut demeurer long-temps cachée dans l'intérieur; mais cela n'arrive pas sans qu'elle se soit auparavant manifestée par quelque symptôme.

On n'a aucun exemple bien constaté, de gens chez qui le mal vénérien se soit déclaré après avoir eu un commerce avec des femmes gâtées, sans qu'il n'ait donné d'abord des signes de son existence par des accidens qui ont cessé d'eux-mêmes, ou qu'on a fait disparaître par des remèdes palliatifs.

En général, ce n'est que par la vérole que les parties-générales & les bords de l'anüs se couvrent de porreaux, de fics, de verrues, de condylomes, &c. Les boutons; les cha-

Z z

gades & les chancres portent encore un caractère que l'habitude d'en voir fait aisément distinguer. Une inflammation dont la douleur est plutôt rongeante que lancinante, une prompte ulcération de la partie enflammée, la callosité presque subite de l'ulcère, souvent les progrès rapides qu'il fait chaque jour, annoncent la présence de la cause vérolique qui les entretient.

Les bubons & les exostoses sont un autre symptôme de mal vénérien. Lorsque par d'autres causes, les glandes des aînes & des aisselles s'engorgent & s'enflamment, à moins d'un dépôt critique d'une maladie aiguë existante ou qui ait précédé, les engorgemens cèdent sans peine aux résolutifs ordinaires. Il n'en est pas de même des poulains : l'adoucissement passager que procurent les topiques relâchans, ne sauroit empêcher le mal de s'accroître. Quelquefois la tumeur devient skirrheuse ; plus souvent encore elle augmente & suppure, surtout lorsqu'on n'a pas eu soin d'obvier au mal par le spécifique connu.

La gonorrhée virulente, le gonflement des testicules, l'empâtement des corps caverneux de la verge, le boursofflement du prépuce, qui donne lieu au phimosis & au paraphimosis, sont autant d'accidens vénériens. La gonorrhée se manifeste au commencement de la maladie ; c'est même assez l'indice d'une vérole commençante : cependant on a des exemples d'écoulement gonorrhéique survenu à la suite d'une vérole invétérée.

L'anus partagé avec les parties génitales les accidens qui ont coutume de les affecter. Ses replis sont souvent couverts de chancres ; il s'y élève des crêtes, des porreaux, des

condylomes ; il s'y forme des crevasses connues sous le nom de rhagades ; il y survient des hémorrhoides véroliques. Quelquefois ces vices extérieurs gagnent le rectum, d'où naissent des fistules dont le progrès est des plus rapides, mais qui cèdent facilement au spécifique de la vérole. Ces symptômes caractérisent presque toujours l'ancienneté du mal.

Les *pédérastes*, dans qui ces accidens viennent à la première impression du virus, sont sujets encore à des écorchures très-cuisantes, lesquelles, d'abord enflammées, suppurent ensuite & se remplissent de chairs baveuses très-difficiles à détruire. Il survient au sphincter, au rectum de petits points fongueux d'une sensibilité singulière. On a d'autant plus de peine à les appercevoir, que cachés dans les replis de ce muscle, & ne pouvant être aperçus que dans la dilatation de l'anus, ils remontent avec le sphincter & le boyau dès qu'on veut les toucher, ce qui les rend difficiles à détruire. Souvent, sur les bords qui forment la commissure des fesses, s'élève une traînée de boutons, moitié suppurans, moitié condylomateux, qu'il ne faut pas toujours prendre pour vénériens, surtout lorsque le malade, mal-propre par habitude ou par nécessité, se trouve forcé de rester couché ou assis.

Outre ces parties, la bouche, les oreilles, les yeux & la tête, sont sujets à ces mêmes symptômes. La bouche, par les baisers lascifs ou par d'autres moyens infâmes, peut servir à l'introduction du virus. Il y survient alors des boutons blanchâtres qui dégèrent bientôt en ulcères : ces petits chancres font du progrès, & lorsqu'on les néglige,

après avoir rongé les chairs, ils vont même jusqu'à carier les os. Cependant la carie vénérienne vient le plus souvent d'un vice de la substance même de l'os. Les chancres vénériens de la bouche se montrent indistinctement sur différentes parties de ces organes, à raison de l'impression que fait sur elles le virus. Les aphtes, produits par une vieille vérole, attaquent principalement le fond de la gorge, & carient avec une rapidité surprenante, les lames osseuses du palais & du nez.

L'examen du fond du gosier demande l'attention la plus réfléchie; souvent on croit y appercevoir des ulcères, lorsqu'on voit sur les amygdales des points blancs ressemblans à la peau blanchâtre qui recouvre les chancres. Ces points, la plupart du temps, ne sont produits que par l'expression de l'humeur épaisse & muqueuse de ces glandes, qui, séjourant à l'embouchure de leurs canaux excrétoires, en impose aux personnes peu faites à cette inspection. En général, c'est moins sur ces corps glanduleux que sur les parties musculuses, sur les piliers antérieurs & postérieurs du palais, au voile de ce même palais, sur la luette, & à la tête du larynx & du pharynx, que les aphtes vénériens ont coutume de se montrer.

Pour ne point s'y tromper, il faut, avant toutes choses, faire laver la bouche du malade avec de l'eau tiède; après l'avoir ensuite examinée, voir si il crache une salive claire, limpide, qui file, & semblable à celle que rendent les malades atteints du trichisme. Sans ces précautions, on appercevra souvent des chancres là où il n'y en a point, & l'on accusera plus d'une fois de cette maladie ceux qui ne se sont jamais

mis dans le cas de la contracter.

La tête est quelquefois ceinte d'une traînée de boutons qui ne sont presque pas inflammatoires. Il en pousse dans tout le cuir chevelu; alors les cheveux tombent. Si le mal augmente par négligence, & plus encore par vétusté, souvent tous les symptômes indiqués se réunissent. La carie à laquelle tous les os sont exposés; détruit plus particulièrement ceux du palais, avec la luette & le voile qu'ils soutiennent. Le vomer & les os du nez s'altèrent. On a vu des fistules lacrimales causées par la corruption vénérienne de l'os unguis, ainsi que des malades qui avoient des portions entières de mâchoire cariées. En général la tête est singulièrement prise & par les os & par les chairs, soit que dans les chairs cela vienne de la grande quantité de tissu cellulaire qui s'y rencontre, & dans les os de la substance diploïque qui paroît y jouer le même rôle, soit enfin que ce phénomène soit produit par d'autres causes qui sont encore à se manifester.

Le sein est encore une partie très-susceptible de l'impression du virus, principalement dans l'endroit des mamelles le plus sensible & le plus exposé, l'aréole & le mamelon. L'un & l'autre ne sont pas plus affectés que toute autre partie du corps, lorsque la femme a contracté le virus par la bouche ou par d'autres endroits. Mais si cette même femme a laissé sucer son sein par des personnes infectées; ou si elle a allaité un enfant vérolé, alors il s'élève des boutons sur les parties les plus exposées par le contact, à l'impression du virus, & ces boutons dégèrent en chancres, qui rongeroient bientôt tout le mamelon, si

l'on n'y apportoit un prompt secours.

L'exostose, la carie, sont également des indices douteux depuis la première enfance jusqu'au temps où le virus rachitique & écrouelleux a coutume de disparaître. Mais dans les adultes il est rare de voir les os se gonfler & se carier sans vérole : il semble même que la véritable exostose, bien distinguée du simple gonflement des os, est particulière à la maladie vénérienne. Dans le rachitis le corps de l'os est plutôt recourbé qu'exostosé ; l'exostose ne se manifeste guère que dans les épiphyses, & elle tient toujours beaucoup du gonflement. Dans le scorbut, il y a plutôt des caries que des exostoses ; à la rigueur on ne rencontre pas ce dernier accident ; & dans les écrouelles ainsi que dans le virus cancéreux, les exostoses, pour l'ordinaire très-rares, se manifestent par des signes connus & très-capables de les faire distinguer de l'exostose vérolique.

Les os, ainsi altérés par le virus vénérien, font souffrir aux malades des douleurs sourdes & profondes, dont le frottement & la chaleur, si utiles dans d'autres cas, ne manquent jamais d'augmenter la violence.

On peut réduire à deux classes les principaux traitemens imaginés jusqu'à présent pour combattre le mal vénérien ; dans l'une, on s'est contenté de l'attaquer par le secours des végétaux ; dans l'autre on a eu recours au mercure en l'employant tantôt à l'extérieur, tantôt à l'intérieur.

Imbus du préjugé des anciens qui regardoient le mercure comme un poison, & rebutés par les accidens auxquels la mauvaise administration

de ce minéral avoit donné lieu vers le commencement du seizième siècle, les Médecins imaginèrent d'employer les sudorifiques. L'idée de l'épaississement de la lymphe dans la vérole avoit prévalu : il s'agissoit de diviser cette lymphe épaissie, de combattre surtout des vices cutanées à la suite d'une vérole négligée ou mal guérie, contre lesquels les atténuans & les sudorifiques paroissent devoir être utiles. Voilà quelle en fut la première indication ; le gayac, la squine, la falsepareille, le sassafras, furent successivement employés.

Dans cette vue on gorgeoit le malade d'une forte décoction de gayac, ou de tout autre bois sudorifique ; & le plaçant ensuite dans une chambre chaude bien close, on le faisoit suer pendant trois ou quatre heures ; au bout desquelles, l'ayant essayé, on lui administroit un repas léger, mais restaurant, dans lequel il buvoit l'eau bouillie sur le marc de la première décoction ; après quoi on recommençoit une seconde fois cette manœuvre. Ce traitement duroit trente à quarante jours. Dans les intervalles on purgeoit une ou deux fois le malade, qui, dit-on, étoit alors guéri de la vérole.

Mais il y a lieu de croire que si cette méthode a eu quelques succès, ce n'a été qu'à l'égard de quelques véroles légères, qui même n'ont vraisemblablement pas été radicalement guéries. On a donc été obligé d'en revenir au mercure, comme le plus sûr de tous les antivénériens. Mais les Médecins qui l'ont administré, ne se sont pas toujours accordés sur la voie par laquelle il falloit introduire ce minéral dans le corps humain, ni sur la forme qu'il convenoit de lui donner pour en

favoriser l'introduction. Les uns l'ont incorporé dans des onguens, les autres l'ont réduit en vapeurs, d'autres l'ont administré intérieurement sous forme saline. On a donné le nom de traitement par *friction* au premier de ces procédés. Le second est celui de *fumigation*. Le troisième doit être appelé traitement par *digestion*, parceque dans ce cas le vif argent ne sauroit parvenir jusqu'à nos vaisseaux sans être préalablement reçu dans l'estomac, & de là porté dans le sang par les mêmes voies qui y conduisent le chyle.

Ce dernier traitement mérite à tous égards la préférence sur les deux autres, qui seront sans doute bientôt abandonnés. Mais c'est particulièrement sous la forme humide que le mercure combiné avec les acides devenu soluble par cette combinaison, s'administre avec le plus grand succès. Il n'est plus question que de choisir dans le nombre des préparations salines mercurielles, celle qui opère le plus facilement. Leur différence consiste dans leur solubilité plus ou moins grande qui provient de l'acide qu'elles contiennent, & de la nature de ce même acide. Plus un sel mercuriel en contiendra, plus il sera facile à dissoudre : de même plus cet acide sera léger & volatil, plus il favorisera cette solution.

Des sels mercuriels préparés avec l'acide marin, la panacée étant de tous le plus neutre, sera par conséquent le plus difficile à se dissoudre. Ensuite viendront les différens *calomelas*, à raison du nombre des sublimations, le mercure doux, le précipité blanc : enfin le sublimé corrosif terminera cette progression dont la marche sera la même dans

curielles. L'acide vitriolique est de tous les sels de ce nom le plus pesant, le nitreux l'est moins ; mais l'acide marin est le plus aqueux, le plus volatil, toutes propriétés qui sont la suite l'une de l'autre. Il jouit encore d'une plus grande affinité avec le mercure, il s'unit aisément aux substances animales, qui, par l'usage continu du sel marin, sont en quelque façon accoutumées à l'impression de ce sel. D'où il est aisé de conclure que le mercure coulant sera de tous les secours antivénériens, le moins efficace ; & le sublimé corrosif, le spécifique le plus puissant.

Cependant ce mot effrayant de *corrosif* l'a fait écarter du traitement des maladies vénériennes. Les personnes peu instruites, se laissant épouvanter par ce nom, ont préféré au sublimé la préparation du mercure avec l'acide nitreux. Tel a été le remède d'un frère capucin du fauxbourg Saint-Jacques, connu sous le nom d'eau mercurielle. En convenant de l'efficacité de cette eau contre les maladies vénériennes, on ne sauroit pourtant lui donner la préférence sur la solution du sublimé.

Les guérisons que le sublimé produit ne sont point équivoques. Il opère dans tous les cas où l'on vante les succès de l'eau mercurielle. En général le virus écrouelleux, rachitique, vénérien, souvent même le psorique cedent d'une manière surprenante à l'action interne des sels mercuriels avec excès d'acide. Mais on a des changemens plus prompts, & il faut moins craindre du sublimé dont l'acide le moins à redouter par ses qualités extérieures, est aussi le plus analogue à nos humeurs. On

ne parlera ici que de cette dernière préparation.

De l'union du mercure avec l'acide du sel marin par sublimation, résulte un sel neutre métallique avec excès d'acide, auquel les Chimistes ont donné le nom de corrosif, parce que dans l'état de concentration cet acide a une propriété rongeanse & corrosive.

Il faut distinguer deux périodes dans l'administration de cette préparation assez ancienne: dans la première les empiriques sont presque les seuls qui en aient fait usage; quelques-uns l'ont employée en liqueur, le plus grand nombre l'a donnée sous une forme solide, tous l'ont administrée dans un état de concentration qui causoit des vomissemens, des tranchées & des douleurs cuisantes. Ces méthodes n'ont pas toujours été suivies; plusieurs Auteurs les ont décriées comme dangereuses; mais à travers bien des reproches vagues perce le témoignage de quelques hommes célèbres, qui reconnoissent l'excellence & la supériorité du sublimé corrosif prudemment administré; surtout on ne voit pas, même dans les Écrivains contraires, aucun exemple de personnes mortes de ce traitement ou de ses suites.

La seconde période qui fixe l'époque de la vraie manière d'employer le sublimé, est celle qui date depuis le moment où M. Sanchez ayant instruit son ami, Van-Swieten, de ce qui se passoit sur les rives du Tobolk, ce dernier Médecin fit l'application la plus heureuse du sublimé contre les maladies vénériennes. Cette voie est celle par laquelle on administre le mercure sublimé sous forme liquide: procédé connu par les Auteurs

de la première classe, mais qui sera toujours attribué à Van-Swieten, par le grand crédit que lui a donné depuis l'autorité de cet homme célèbre.

Selon cet Auteur tout l'art consiste à dissoudre douze grains de sublimé corrosif dans une pinte d'esprit de froment. On avale le soir une cuillerée de ce remède; on boit par-dessus chopine de quelque liquide mucilagineux, on en fait même sa boisson ordinaire. *Ce remède, ajoute Van-Swieten, n'occasionne aucune incommodité aux malades.*

Il est certain que les habitans du Tobolk font usage de cette solution même à plus haute dose: mais les accidens qui en ont résulté quelquefois dans nos climats, prouvent assez qu'il seroit imprudent d'en user sans précaution. C'est vraisemblablement pour cette raison que Van-Swieten en a diminué la dose au point de n'en donner par jour que deux cuillerées.

Un témoignage si respectable ne permet pas de révoquer en doute ce que ce Savant nous apprend des effets du mercure sublimé. Il y a lieu de croire qu'à Vienne ce remède n'occasionne aucune incommodité à ceux à qui on l'administre; mais en France, suivant ce procédé, il cause quelquefois des accidens qu'on ne sauroit se dissimuler. Assez souvent M. Gardane, habile Médecin de Paris, d'après qui nous parlons, a vu les sujets qui en faisoient usage, sentir des déchiremens d'entrailles, & éprouver une espèce de foiblesse qui alloit même jusqu'à la syncope. Les laitieux, les mucilagineux que le malade avaloit par-dessus la solution, ne pouvoient sauver l'impression

qu'elle faisoit sur la bouche, sur l'œsophage & sur le ventricule. Il n'est pas douteux que ce goût acerbé & désagréable qu'on sent lorsqu'on verse quelques goutte de cette liqueur sur la langue, ne dût être le même sur le reste des premières voies. Les incraissans qu'on donnoit ensuite, se mêlant difficilement avec cette même solution, loin d'en émousser la causticité, servoient au plus à provoquer le vomissement auquel le malade étoit déjà disposé.

Pour prévenir cet inconvénient, on a imaginé depuis différens moyens d'administrer la solution de mercure, & d'abord loin de la prescrire toute seule, & de donner ensuite des boissons capables de combattre ses mauvais effets, on l'a mêlée avec des liquides incraissans avant de la faire prendre; ce procédé a écarté l'impression que le sublimé faisoit sur les premières voies: cependant cette seconde solution conservoit encore un goût qui pouvoit être contraire à bien des personnes; il en est qui l'ont rejetée aussitôt après l'avoir prise. On a vu des sujets qui n'ont pas moins éprouvé les épuisemens & les coliques causées par la première préparation.

C'est afin d'obvier à ces accidens trop fréquens, que dans la suite on a pris le parti de dissoudre le sublimé dans l'eau pure, & plus encore dans l'eau distillée. On sait que d'habiles Chimistes ont prouvé que l'esprit de vin & des autres liqueurs analogues étoient les menstrues les plus puissans des sels mercuriels. Mais la facilité avec laquelle le sublimé se dissolvoit dans l'eau, a fait abandonner ces moyens; d'autant

mieux que ne présentant pas plus d'efficacité, ils sont à la fois plus désagréables & plus coûteux. On s'en est donc tenu à administrer le sublimé dans l'eau distillée ou dans l'eau pure. Nous devons à M. Richard, premier Médecin des armées du Roi, la publicité de ce procédé. M. Bercher, Médecin de l'armée du bas Rhin, lui a donné beaucoup de crédit par les heureux succès qu'il en a retirés sur les soldats malades. Plusieurs Médecins Anglois s'applaudissent de l'avoir employé. MM. Dionis, Mithié, Guilbert & plusieurs autres Docteurs de la Faculté de Médecine de Paris, M. Clerc, Médecin de M. le Duc d'Orléans, &c. s'en sont également servis dans leur pratique. La vue de simplifier le traitement, les inconvéniens éprouvés suivant la méthode de Van Swieten, & la grande différence de prix entre la solution spiritueuse & aqueuse, ont déterminé M. Gardane à chercher à son tour dans l'une des avantages qu'il ne trouvoit pas dans l'autre. L'expérience la plus certaine lui a appris que de cette dernière façon on guérissoit aussi promptement & aussi sûrement les malades, que dans les précédentes, sans qu'on eût aucun inconvénient à redouter.

Cependant comme il y a quelque différence même dans les solutions aqueuses, il est bon d'examiner ici jusqu'à quel point il convient d'y avoir égard. Quelques Médecins filtrent l'eau qui doit servir à dissoudre le sublimé. C'est dans cette eau claire & limpide qu'ils étendent ce sel mercuriel. D'autres au contraire préfèrent l'eau distillée, & veulent qu'on passe ensuite cette solution à travers un papier. Ce dernier pro-

cedé paroît d'abord plus certain ; on auroit au contraire lieu de douter de la pureté de la première solution, s'il falloit nécessairement que l'eau fût dépouillée de tout principe pour se charger d'un sel quelconque. Mais comme ce liquide peut tenir à la fois plusieurs sels en dissolution, & que les partisans du premier procédé guérissent tout aussi bien leurs malades on ne doute pas que cette ultérieure préparation ne soit souvent inutile ; d'autant mieux qu'en employant les deux méthodes, on a presque toujours observé les mêmes effets.

On peut donc à la rigueur se passer d'eau distillée, pourvu que celle qu'on employera soit transparente. Le plus sûr & ce qu'il ne faut jamais oublier, c'est de réduire en poudre très-fine le mercure sublimé, de le dissoudre dans un verre d'eau tiède, & de verser ensuite cette solution sur la quantité de liquide convenable.

M. Gardane a coutume d'employer l'eau distillée, édulcorée avec le sucre. La dose de sublimé sur chaque pinte de cette espèce de sirop est de huit grains pour les personnes fortes, & de six grains pour les délicates.

La méthode la plus commune est celle de donner une cuillerée de solution le matin, & une le soir : le plus sûr est d'envelopper cette solution dans quelque boisson grasse & onctueuse. La proportion du sublimé au menstrue étant ici moindre que dans la méthode de M. Van-Swieten, on peut se dispenser d'avoir recours aux corps trop gras. Cependant comme le lait est un très-bon restaurant, qu'en même temps il empâte, & que par ces grandes propriétés il devient néces-

faire aux personnes attaquées de la vérole, lesquelles, par leur débauche ou par la nature du mal, ont autant besoin de réparer leurs forces que d'adoucir leurs humeurs, il faut toujours le choisir par préférence pour servir de véhicule au remède, à moins que l'estomac ne pût s'en accommoder ; auquel cas on emploieroit l'eau d'orge, l'eau de ris, de gruau, de poulet, le bouillon gras, l'eau dans laquelle on auroit fait bouillir de la mie de pain, le lait de poule, l'eau avec le sirop d'orgeat, l'eau pure même dans un pressant besoin ; mais il faudroit alors en augmenter la quantité, c'est-à-dire qu'au lieu d'un poillon de liquide sur une cuillerée de solution, il conviendrait d'en ajouter deux. De même il seroit possible de prendre le remède dans une forte tasse de chocolat. Ce moyen doit être préféré chez les personnes qui ne pouvant supporter le lait, & n'ayant pas d'ailleurs des symptômes bien inflammatoires sont tombées dans l'épuisement.

Ceux qui ne sauroient avaler la quantité du liquide nécessaire pour adoucir cette solution, qui ne pourroient soutenir l'usage du lait, & qui ne s'accoutumeroient pas mieux des autres moyens, peuvent encore prendre la solution dans un porage au riz, au vermicelle dans un consommé ou dans une légère soupe. Cette voie n'est pas moins efficace que les précédentes ; elle ne diffère pas de la méthode des Russes. On donne aux malades trois cuillerées par jour de cette solution ; ils prennent la première le matin à jeun ; ils en avalent une autre entre dix & onze heures, & la troisième le soir en se couchant.

La pinte de liquide réduite à quarante-huit

rante-huit fortes cuillerées, à huit grains de sublimé sur pinte donne un sixième de grain par cuillerée, & comme on prend trois cuillerées par jour, cela revient à trois sixièmes de grains, c'est-à-dire à un demi-grain. En mettant au contraire douze grains, on a un quart de grain par cuillerée; on n'en prend alors que deux par jour, ce qui fait deux quarts de grain, autrement un demi-grain, dose, comme on voit, égale à la précédente. La première solution continuée sans relâche finit en seize jours; il en faut vingt-quatre en faisant usage de la seconde.

On peut préparer une solution plus foible de deux grains, c'est-à-dire de six seulement, & la terminer dans le premier espace de jours en en donnant par jour trois cuillerées. La dose alors en sera moins forte d'un huitième de grain. Les malades n'en prendront par conséquent que trois huitièmes de grain, ou bien on peut n'en donner par jour que deux cuillerées; dans l'un & dans l'autre cas la quantité sera proportionnée à la foiblesse du tempérament le plus délicat.

Dans les véroles invétérées, qui ont résisté à tous les traitemens, ou dont les accidens pressans exigent des secours très-prompts, on peut doubler la dose de la solution à huit grains; c'est-à-dire, qu'au lieu de trois cuillerées, on peut en administrer six par jour, deux à chaque fois; mais il ne faut pas pousser plus loin le remède. On en a porté la dose jusqu'à douze cuillerées, sans en avoir vu des effets plus marqués. Le mercure s'échappe alors trop promptement par les urines.

En exposant la marche qu'il faut
Tome XXIX,

tenit dans l'administration du sublimé, on n'a pas déterminé la quantité qu'il en falloit faire prendre dans la totalité du traitement; il est en effet très-difficile de la fixer. M. Van-Siweten dit qu'on peut en toute sûreté en continuer l'usage jusqu'à ce que tous les symptômes disparaissent. Ce qui semble indiquer à la fois & la cessation du virus vénérien avec la disparition des symptômes, & l'inutilité du remède au moment même de cette disparition. L'expérience a pourtant appris plus d'une fois le contraire; & d'abord, quant à l'usage du sublimé, s'il n'étoit continué qu'à raison de l'extinction des symptômes, il faudroit quelquefois le cesser au bout de quinze jours. On ne sauroit croire sans l'avoir vu, combien le sublimé agit avec promptitude; il n'est pas même rare d'en voir des effets sensibles au bout de trois ou quatre jours. Il s'en faut pourtant bien alors que le virus vénérien soit détruit; la seule disparition des symptômes ne sauroit en être la preuve; quelquefois le mal n'est que pallié, & les accidens qui avoient disparu pour le moment, reprennent ensuite avec plus de violence & d'activité.

Il est donc important de s'assurer autrement de la guérison. Voici la voie qui a paru la plus certaine. Lorsque les accidens qui caractérisoient la maladie ont cessé, au lieu d'interrompre l'usage de la solution, on en donne au malade, après la guérison apparente, autant qu'il en a fallu pour l'obtenir. Dans le cas où la cessation des symptômes auroit été trop prompte, celle seroit par exemple la circonstance où quatre grains auroient dissipé tous les accidens, on ne balance

A a a

pas de faire prendre les quatre autres grains restans, & l'on administre de plus une seconde pinte de solution à huit grains sur la pinte; persuadé par l'expérience qu'avec seize grains de sublimé on est très-assuré d'avoir guéri une vérole peu invétérée, telle que celle dont les accidens auroient cédé au quart de cette dose.

Il est des cas où l'on doit pousser plus loin l'usage de ce remède: ceux par exemple où les principaux symptômes ayant disparu, il reste néanmoins des signes qui manifestent encore la présence du virus. On peut alors continuer le sublimé jusqu'à trente-quatre, trente-six grains, & même au-delà, en ne s'écartant jamais de la règle qu'on vient d'établir dans la façon de l'administrer.

Comme on a vu dans quelques traitemens le nombre des cuillerées de solution doublé chaque jour, de même on peut le diminuer dans certaines circonstances: c'est-à-dire, qu'au lieu d'une cuillerée chaque fois, on peut n'en donner que demi-cuillerée, ce qui ne fait pour lors qu'un quart de grain par jour. C'est toujours de cette manière qu'on doit commencer le traitement de ceux qui ont été manqués par les bols ou par les frictions, & à qui il reste une salivation capable de les conduire au marasme. Dans ce cas le sublimé fait des merveilles; donné à petite dose, il se fraye insensiblement une route par les urines & par les sueurs; on n'est pas huit jours sans en pouvoir augmenter la dose, & la quantité d'humens qu'il détermine vers la vessie & vers la peau, détourne bientôt l'abondance de celles qui s'échappoient auparavant par les conduits salivaires.

Dans ce traitement comme dans tous les autres, le médecin doit être attentif à l'état de la bouche du malade. Il arrive quelquefois qu'après avoir pris cinq à six grains de sublimé la bouche devient mauvaise, que la gorge s'échauffe, & que les gencives se gonflent. Alors il faut suspendre l'usage du remède. Deux ou trois jours suffisent pour l'ordinaire, sans que ce délai déranger le traitement; on peut même ne mettre qu'un jour de délai, si ce jour est précisément celui auquel le malade doit prendre médecine.

Faut-il saigner dans ce traitement, ou doit-on s'abstenir d'ouvrir la veine? La gravité des symptômes & les forces du sujet doivent décider la question. Lorsque les symptômes sont inflammatoires, il n'est pas douteux qu'il ne faille avoir recours à la saignée, quelquefois même est-on obligé de la répéter, sans cela la saignée est inutile. Mais lorsque pendant le traitement les malades sentent à la peau une chaleur trop considérable, qu'ils éprouvent une espèce de migraine, ou que des rougeurs érysipélateuses se manifestent, ce qui peut arriver, il convient alors d'ouvrir la veine. On doit également le faire, si le malade est affecté d'hémorroïdes, ou qu'il ait des saignemens de nez trop fréquens.

À l'égard des purgatifs il est à propos d'en faire usage tous les huit ou dix jours. Rien ne réveille mieux l'énergie du sublimé. Il semble que sans cette secousse le corps s'accoutume à l'action du remède au point de n'y être presque plus sensible. Peut-être se forme-t-il sur les parois de l'estomac & des intestins une espèce d'encroûtement dont

la présence empêche le sublimé de pénétrer par les voies chylières. De-là vient vraisemblablement la nécessité de détruire de temps en temps cette croûte pour faciliter l'entrée du médicament dans le corps.

Outre les précautions dont il vient d'être fait mention, il en est d'autres plus générales auxquelles il est bon d'être attentif, mais dont la rigoureuse observation est moins importante, pour peu que les circonstances ne permettent pas de les prendre. Il seroit sans doute imprudent de fatiguer son estomac par excès de boire & de manger. Il faut également éviter le commerce des femmes, ne point s'exposer aux injures de l'air, se garantir surtout de l'humidité du serain, & de la fraîcheur des matinées. Pour peu qu'on ait le ventre resserré, il convient de le tenir libre par des lavemens émolliens, enfin il faut modérer l'exercice du corps, comme il est prudent de ne point trop fatiguer son esprit.

Tous ces ménagemens, comme on voit, ne sont prescrits que dans la vue d'entretenir la transpiration insensible. Ils écartent les causes qui rendroient à en diminuer l'abondance, ou à la supprimer, ainsi que celles qui, en provoquant des sueurs forcées pourroient en détourner le cours, & jeter le malade dans le marasme.

Lorsque le sujet ne s'oppose point au choix des purgatifs, on le purge avec une once de manne & une once de confection hamec. Cette médecine opère doucement & avec succès. Mais comme on rencontre souvent des tempéramens qui ne sauroient s'accommoder d'une médecine liquide, il convient alors

d'employer des bols composés de dix huit, vingt, jusqu'à vingt-cinq grains de jalap, réduits en poudre avec égale quantité de sucre blanc, auxquels on peut ajouter douze grains de cinabre artificiel, en incorporant le tout dans suffisante quantité d'un sirop purgatif quelconque. Les personnes robustes & les pituiteuses s'accommodent bien du trochisque alandhal donné à petite dose, d'autant mieux que la coloquinte, qui en fait la base, réussit très-bien contre la vérole. En général les forts amers secondent singulièrement l'effet du mercure.

On dit *suer la vérole*, pour dire, suer pour guérir de la vérole. *L'usage de suer la vérole n'a plus lieu que dans quelques hôpitaux.*

On appelle *petite vérole*, une maladie dont nous avons parlé à l'article de l'adjectif PETIT. *Voyez ce mot.*

VÉROLÉ, ÉE; adjectif. Qui a la vérole. *Il est vérolé. Elle est vérolée.*

Il s'emploie aussi substantivement. *Un vérolé. Une vérolée.*

VÉROLI; ville Épiscopale d'Italie dans la campagne de Rome, au pied de l'Apennin & à dix lieues, nord-est, de Terracine.

VÉROLIQUE; adjectif des deux genres. Appartenant à la vérole. *Pustule vérolique.*

VÉRON; substantif masculin. Petit poisson de rivière qui a le dos couleur d'or, le ventre couleur d'argent, & les côtés un peu rouges: il est couvert d'une peau unie, tachetée de noir, & la queue finit en aîle large & dorée; ses nageoires sont molles.

VÉROME; ville Épiscopale & considérable d'Italie, capitale du Véronèse, dans l'état de Venise, à sept

lieués, nord-est, de Mantoue, & à 25, sud-ouest, de Venise, sous le 28° degré, 58 minutes de longitude, & le 45°, 26 minutes de latitude. On y compte quarante-huit mille âmes.

Les uns rapportent la fondation de Vérone aux anciens Étruriens, d'autres aux Euganéens, qui sortis des Gaules habitèrent les premiers la Lombardie; les Gaulois Sénonois qui passèrent en Italie, l'an 391 avant J. C. s'en emparèrent: elle fit ensuite partie de l'empire Romain; & sans être colonie Romaine, elle jouissoit du droit de bourgeoisie à Rome.

À la décadence de l'Empire, Vérone fut la proie des Barbares qui désolèrent l'Italie; mais les Rois Théodoric & Alboin y firent leur résidence, & la rétablirent dans son premier éclat; elle eut ensuite le rang de ville libre; enfin elle fut gouvernée par les Ezzelins & les Scaligers; ceux-ci y firent naître, dès l'an 1140, des divisions qui durèrent plus de 200 ans; enfin pour se soustraire à leur tyrannie, Vérone se donna à la République de Venise l'an 1406.

Lorsqu'après la ligue de Cambrai, les Vénitiens, vers l'an 1520, prirent le parti de fortifier à grands frais toutes leurs places, Vérone fut environnée de bastions & de larges fossés, avec trois espèces de châteaux: *San-Micheli*, célèbre Architecte, présidoit à ces ouvrages, qui pouvoient être alors d'une assez bonne défense; mais on ne peut pas regarder actuellement ces fortifications comme bien importantes, d'autant que la situation de Vérone n'est point forte par elle-même; les châteaux sont *Castello Vecchio*, *Castello S. Felice* qui com-

mande la ville, & *Castello S. Pietro*. Le *Castel Vecchio* fut construit par un des Scaligers en 1355; c'étoit la demeure des Souverains; on y tient encore quelques troupes; mais en temps de guerre, on met jusqu'à sept à huit mille hommes de garnison à Vérone.

L'enceinte de Vérone est de 6 $\frac{2}{3}$ milles, qui font 1117 toises; on y entre par quatre portes ornées d'architecture, sans compter la plus belle de toutes, qui est fermée actuellement; on l'appelle *porta Stupa* ou *porta del Pallio*. Elle est de San-Micheli, & passe pour un des beaux morceaux de l'architecture du seizième siècle.

Parmi les quatre portes qui servent aujourd'hui pour entrer à Vérone, la plus remarquable s'appelle *porta Nuova*, elle conduit à Mantoue. Dans un endroit des fortifications on voit d'immenses souterrains, avec quatre larges ouvertures qu'on appelle *le boccaré*, dont on admire la construction. L'histoire & la description de cette ville, se trouvent fort au long dans un grand ouvrage du célèbre Marquis Maffei, imprimé en 1732, *in-fol.* & ensuite *in-octavo*, sous le titre *Verona Illustrata*. Vérone est traversée par l'Adige, dont la vue est très-belle; ce fleuve descend du Tirol & va tomber dans la mer Adriatique, huit lieues au-dessous de Venise. Il divise Verone en deux parties, dont la communication est établie par trois beaux ponts. Le plus remarquable des trois est le *Pont de Castello Vecchio*, qui ne s'ouvre qu'une fois l'année, parce qu'on craint de le trop ébranler; il a 359 pieds de long, sur trois arches de 72, 85 & 145 pieds d'ouverture.

L'*Arena* est la chose la plus cu-

rieuse qu'il y ait à Vérone ; c'est un amphithéâtre magnifique, bâti dans le goût du Colisée de Rome, & qui est de la plus belle conservation ; le Marquis Maffei en a fait graver le plan. Ce bel édifice est d'une forme ovale ; il a intérieurement 464 pieds de long & 367 de large, un peu inférieur en cela au Colisée de Rome, qui a 582 pieds sur 482 ; la circonférence entière de l'amphithéâtre de Verone intérieurement prise, est de 1331 pieds : l'arène proprement dite, ou la place vide du milieu, a 225, sur 133 pieds. Il y a tout autour de cette arène 45 rangées de gradins faits de beaux blocs de marbre qui ont 18 pouces de hauteur, sur 26 de profondeur ou de giron ; il peut y avoir 22 mille personnes assises, en comptant un pied & demi pour chacune.

Cet édifice est exactement réparé & entretenu avec soin aux dépens de la ville ; il en coûte beaucoup, mais aussi l'édifice est en très-bon état, & pourroit servir aujourd'hui de la même façon qu'il servoit il y a 1700 ans ; on y donne même de temps à autre, des spectacles, comme des courses, des combats d'animaux ou d'autres fêtes.

Près de là est le Musæum ou Recueil d'Antiquités de l'Académie de Vérone, où l'on voit une collection très-curieuse d'inscriptions & autres monumens antiques ; on y voit des bas reliefs, des autels de marbre, des colonnes milliaires, des tombeaux, des inscriptions orientales, Grecques, Etrusques, Latines, sur le bronze, le porphyre & le marbre.

Le rendez-vous de la bonne compagnie est dans un appartement de cet édifice, *camere della conversa-*

zione ; c'est une espèce de *ridotto* ou casin, meublé aux dépens du public, où l'on se rend tous les soirs, hommes & femmes, pour le jeu & la conversation ; cet usage qui se trouve dans plusieurs villes d'Italie, est extrêmement commode pour tout le monde ; personne n'est assujetti aux embarras de tenir maison, de recevoir, de donner à jouer, & personne n'est forcé aux égards dûs à ceux chez qui l'on est souvent malgré soi.

Les portraits des Académiciens les plus célèbres, & ceux des fondateurs de l'Académie de Vérone, se voient dans une salle voisine.

La ville est d'ailleurs bien bâtie, on y voit de grandes places, & de fort belles rues ; la plupart ont des trottoirs, *portici*, extrêmement commodes pour les gens de pieds ; de la place où est l'arène, part une grande & belle rue qui conduit à la Porte neuve du côté de Mantoue ; le *Corso* est une autre grande rue où l'on fait des courses de chevaux, à la fin du mois de mai ; les prix consistent en velours ou autres étoffes de prix.

Il y a une place appelée *Piazza delle erbe* ; une autre place décorée d'une fontaine avec la statue de Vérone couronnée d'un diadème : il y a aussi une place affectée aux assemblées de la Noblesse.

Les maisons, les ponts, les trottoirs & autres bâtimens à Vérone, sont presque tous en marbre, parce que le marbre est très-commun dans les carrières des environs de la ville.

Le commerce de Vérone, comme celui de toute la plaine de Lombardie, roule principalement sur la soie ; on y travaille cependant aussi en laine ; les productions naturelles

de son territoire consistent en huiles, vins, bestiaux; la campagne y est très agréable; on y trouve beaucoup de haies faites avec le *paliurus*, l'arbre de Sainte Lucie, & le *spirea hiperici folio*.

Le pied de Vérone a 12 pouces $4\frac{1}{2}$ lignes mesure de Paris; la livre vaut dix onces 6 gros 54 grains, ou 6244 grains. On y emploie aussi une grosse livre qui vaut 32 onces deux gros 15 grains ou 9375 grains. Suivant M. Cristiani le *Peso sottile* n'est que de 5651 grains; mais le résultat de 6244 est tiré de la comparaison qu'a faite M. Tillet des poids envoyés de Venise avec le poids de Marc.

Les écus de 3 livres de France y passent dans le commerce pour 6 livres de Venise, parceque les monnoies Venitiennes y sont rares, en sorte que nos louis d'or y passent pour 48 livres quoiqu'à Venise ils ne se prennent que pour 45 livres: par la même raison, les sequins de Venise se payent à Vérone $22\frac{3}{4}$ au lieu qu'à Venise ils ne valent que 22 livres Vénitiennes.

Les habitans de Vérone sont doux & accueillans; les mœurs y sont plus réglées, & la religion plus respectée que dans beaucoup d'autres villes; les plaisirs du carnaval y ont beaucoup de vivacité; on s'y masque, comme à Venise, & tout y respire l'enjouement. Les femmes y sont belles, & le sang est très beau, soit à Vérone, soit dans les environs.

La ville est gouvernée par un Podestat, deux Provéditeurs, un Magistrat appelé *Vicario di Mercanti e Nobili*.

VÉRONESE; (le) province ou contrée d'Italie, dans l'état de Venise. Elle est bornée au nord par le Trentin, au midi par le Mantouan, au

levant par le Padouan & le Vicentin, au couchant par le Bressan. Son étendue du nord au sud est d'environ quarante milles, & d'environ trente-deux de l'est à l'ouest; c'est un pays arrosé de sources & de ruisseaux. Il est très-fertile en blé, en vin, en fruits, en huiles; ses principales villes sont Vérone capitale, Peschiera & Garde.

VÉRONESE, (Paul Caliari, surnommé) parcequ'il étoit né à Vérone en 1532. Son père étoit sculpteur, & un de ses oncles peintre. Celui-ci le prit pour son élève. Ses essais furent des coups de maître. Rival du Tintoret, s'il n'égalait point la force de son pinceau, il le surpassa par la noblesse avec laquelle il rendoit la nature. Une imagination féconde, vive & élevée, beaucoup de majesté & de vivacité dans ses airs de tête, d'éloquence dans ses figures de femmes, de fraîcheur dans ses coloris, de vérité & de magnificence dans ses draperies, voilà ce qui caractérise ses tableaux. On n'y desireroit que plus de choix dans les attitudes, de finesse dans les expressions, de goût dans le dessein & le costume. Le palais de Saint-Marc à Venise offre plusieurs de ses chefs-d'œuvres. Ses noces de *Cana* sont admirables. Son repas chez *Simon le Lépreux*, que Louis XIV fit demander aux Servites de Venise, & que sur leur refus la République fit enlever pour lui en faire présent, est un des plus beaux morceaux de la collection du Roi. *Veronese* mourut à Venise en 1588, avec la réputation d'un grand peintre, d'un habile homme, & d'un ami généreux.

Ayant été reçu obligamment dans une campagne autour de Ve-

nise , il fit secrètement dans la maison un tableau représentant la famille de *Darius*, & le laissa en s'en allant.

VÉRONIQUE ; substantif féminin. *Veronica*. Plante dont on distingue un grand nombre d'espèces : nous ne parlerons ici que de celles qui sont usitées en médecine.

La *véronique des bois* ou *des haies*, croît fréquemment dans les pâturages, dans les bois & le long des haies : sa racine est déliée, fibreuse & rampante ; elle pousse plusieurs tiges hautes d'un pied ou environ, menues, rondes, velues, garnies de feuilles opposées l'une à l'autre, dentelées en leurs bords, vertes, ridées, arrondies & ressemblantes à celles de la vraie germandrée. Des aisselles des feuilles naissent en Avril & Mai, des fleurs d'une seule pièce, disposées en manière de thyrses & bleuâtres : il leur succède des capsules séminales aplaties, divisées en deux loges, & d'une saveur amère, sans odeur : les feuilles du haut des tiges ont, contre la règle ordinaire, des queues plus longues que celles d'en bas.

La *véronique à épi*, *veronica spicata*, croît dans les bois & les pâturages arides & sablonneux : sa racine est fibreuse, oblique & vivace : sa tige est haute d'un demi-pied & même plus, garnie par intervalles de feuilles étroites, pointues, crenelées & velues. Cette tige est terminée par un long épi de fleurs bleues, lequel fleurit peu à peu du bas en haut en Juillet & Août : les graines qui succèdent à ces fleurs sont renfermées dans des capsules aplaties en cœur.

La *véronique femelle* se nomme autrement *velvete* ou *elatine*. Voyez VELVETE.

La *véronique mâle* ou le *thé de l'Europe*, croît communément aux lieux incultes, pierreux, dans des bruyères, même le long des haies & sur les côteaux exposés au soleil : sa racine est traçante & concave : elle pousse des tiges menues, longues, rondes, nouées, velues & qui serpentent à terre ; ses feuilles sont opposées, ressemblantes à celles du prunier, velues, dentelées, d'une saveur amère & âcre : ses fleurs qui paroissent au printemps & en été, sont en épi, communément bleuâtres ; chacune d'elles est une rosette à quatre quartiers : il leur succède des fruits en cœur, partagés en deux loges qui contiennent des semences rondes & noirâtres.

La *véronique des prés*, ou la *germandrée bâtarde*, croît abondamment dans les prés le long des eaux courantes, & rarement dans les bois : sa racine est rampante & vivace ; ses tiges sont communément couchées par terre, quelquefois velues & ligneuses ; ses feuilles sont dentelées : ses fleurs naissent en Juin vers l'extrémité des tiges qui se séparent en deux ou trois rameaux ; elles sont disposées en épi, & d'un bleu agréable : il leur succède des capsules & des graines semblables à celles de la *véronique mâle*.

Toute la plante de la *véronique mâle* est d'un usage fort célèbre en médecine ; mais on choisit, comme la meilleure, celle qui croît au pied des chênes : elle demeure verte toute l'année ; on la préfère lorsqu'on en a, à toutes les autres : ses feuilles sont amères, sudorifiques, vulnéraires, diurétiques, & presques propres à débarrasser le poulmon des matières gluantes & purulentes. On en fait un sirop très-

recommandable pour la toux sèche, l'enrouement, l'asthme, le crachement de sang & l'ulcère au poulmon. Sa décoction s'emploie avec succès dans la jaunisse & les obstructions pour la gravelle & la néphrétique. La fumée de sa décoction dans l'eau & un peu de vinaigre, reçue dans la bouche par un entonnoir, est un spécifique dans les suffocations & la difficulté de respirer causée par un amas de la pituite dans les bronches. Bien des personnes font un usage théiforme de ses feuilles sèches dans un bouillon dégraissé, pour les maux de tête & les assoupissemens.

VERRAT ; substantif masculin. Pourceau mâle. *Vieux verrat. Jaune verrat.*

On dit proverbialement d'un homme qui écume de colère, qu'il *écume comme un verrat.*

VERRE ; substantif masculin. Matière plus ou moins transparente, colorée, ou sans couleur, brillante, fragile, lisse dans sa fracture, & qui est produite par la fusion de pierres ou terres vitrifiables, à l'aide des substances salines alcalines.

L'art de faire le verre est un des plus beaux présens que la chymie ait faits aux hommes. Il nous fournit les vases les plus propres, les plus commodes & les plus agréables ; il nous procure les moyens de nous mettre à l'abri des injures de l'air, sans priver des charmes de la lumière. La conservation d'une infinité de liqueurs précieuses lui est uniquement dûe. C'est par son secours que nous remédions aux défauts de notre vue, ou que nous réparons les ravages que le nombre des années y produit. L'astronomie ne doit ses plus grands progrès qu'à l'art de la verrerie : l'usage des grandes lunettes a perfectionné la con-

noissance du ciel, fait découvrir de nouvelles étoiles, de nouveaux mondes entièrement inconnus à l'antiquité ; les lunettes sont également utiles pour la navigation, pour la guerre, & dans tous les cas où le salut consiste à pouvoir appercevoir les objets de fort loin.

La physique expérimentale ne doit pas moins à l'invention du verre ; sans l'art de la verrerie on ignorerait peut-être encore une infinité de beaux phénomènes, tels que la décomposition de la lumière qui se fait en passant au travers d'un verre triangulaire nommé *prisme*, & sa récomposition en réunissant les mêmes rayons simples par le moyen d'une loupe. On ignorerait peut-être encore tous les phénomènes des expériences qui se font dans le vide, toutes celles d'optique, catoptrique, dioptrique. Que de découvertes n'a-t-on pas faites avec les microscopes ordinaires & solaires ! On ignorerait sans le verre l'existence de ces multitudes d'insectes qu'on ne peut appercevoir qu'à l'aide des microscopes. L'électricité & les plus beaux phénomènes qui l'accompagnent, doivent beaucoup aussi à l'art de la verrerie, &c. Quels avantages ne tire-t-on pas de cet art pour la décoration des appartemens ? La chimie elle-même tire des utilités sans bornes de cette matière précieuse qu'elle a fournie à la société. Nous ne finirions pas si nous voulions faire l'énumération de tous les arts que celui-ci a fait naître, tels sont les arts du lunetier, de l'émailleur, du vitrier, &c.

L'invention du verre est très-ancienne : Plin rapporte un trait à ce sujet qui, s'il est vrai, fait voir qu'elle est dûe au hasard. Il dit que des particuliers, sur les côtes de Phénicie,

so

se servirent de masses de nitre en place de chenêts, pour soutenir une chaudière dans laquelle on préparoit des alimens. La violence du feu & le contact des charbons enflammèrent le nitre, le firent couler & le combinèrent avec le sable, ce qui produisit un verre qui devoit être très-grossier & de bien mauvaise qualité; mais il n'en falloit pas davantage à des observateurs, pour faire des tentatives tendantes à perfectionner ce que le hasard leur avoit mis sous les yeux.

Cependant il paroît que le verre est plus ancien que Pline ne l'avoit pensé, puisqu'il en est fait mention dans les livres de Moïse & de Job, aux chap. 1, 5, 8, de ce dernier. Dans ces temps reculés, il avoit différens noms que les traducteurs & les commentateurs ont rendu par les mots de *Pierre précieuse*, *Pierre transparente*, *crystal*, *miroir*, *diamant*, *verre diaphane*, & *glace*, à cause de sa ressemblance avec l'eau congelée.

Aristophane paroît être le premier qui ait employé le mot grec que nous rendons par celui de *verre*; on le trouve au second acte, scène première de ses Nuées. Il introduit sur la scène Schrepsiadé qui se moque de Socrate, & enseigne une méthode nouvelle de payer de vieilles dettes; c'étoit de mettre entre le soleil & le billet de créance une belle pierre transparente qui brûloit le billet.

Aristote propose deux problèmes sur le verre: il demande dans le premier, pourquoi nous voyons au travers du verre? Dans le second, pourquoi le verre ne peut se plier? Ces deux problèmes sont un des monumens les plus anciens de l'existence du verre. Il paroît que la

Tome XXIX

découverte en est aussi ancienne que celle des briques & de la poterie. En effet, il est bien difficile, lorsqu'on a mis le feu à un fourneau à briques ou à poteries, qu'il n'y en ait quelques endroits de convertis en verre.

Il est avantageux que les hommes soient excités par des problèmes singuliers à perfectionner les sciences & les arts. Il peut même être utile de présenter ces problèmes, comme possibles à résoudre pour animer davantage l'émulation. Chaque partie des sciences a en effet un problème de la nature de ceux dont nous venons de parler. La mécanique a celui du mouvement perpétuel, la géométrie, celui de la quadrature du cercle; la chymie, celui de la pierre philosophale; la médecine, celui du remède universel; la verrerie, celui du verre malléable, & l'imitation parfaite des pierres précieuses, &c. Mais malheureusement ceux qui travaillent à la solution de ces sortes de problèmes, sont ordinairement peu instruits, & n'ont pas même les premiers élémens des sciences. Les vrais savans se gardent bien de perdre leur temps à des recherches si vaines.

C'est cependant à la recherche de la solution de ces fameux problèmes qu'on doit la plupart des plus belles découvertes. Celui du verre malléable a vraisemblablement occasionné la découverte des verres métalliques, des verres coloriés & des émaux, qui, comme l'on sait, sont des espèces de verre.

Pline le Naturaliste, dit que sous l'Empereur Tibère, le bruit se répandit qu'un homme avoit trouvé le secret de rendre le verre malléable. Pétrone entre dans un plus grand détail; un ouvrier, dit-il, fit

B b b

une bouteille qui n'étoit pas sujette à se casser : il la présenta à Tibère & la jeta contre le plancher ; la bouteille se froissa comme un morceau de métal, & l'ouvrier lui rendit, à coups de marteau, la forme qu'elle avoit perdue en tombant. L'Empereur surpris lui demanda si quelqu'un savoit ce secret, l'ouvrier lui répondit qu'il ne l'avoit communiqué à personne ; là dessus ce Prince lui fit trancher la tête, en disant que si ce secret étoit divulgué, les métaux perdrieroient bientôt leur prix. Pline donne cela comme un bruit généralement répandu, mais dont le fait n'étoit pas bien certain. A l'égard de l'ouvrier, cet Ecrivain dit seulement qu'on lui ôta les moyens de pouvoir travailler à son prétendu secret.

Il y a lieu de penser que du temps de Pline, le verre étoit moins recuit que le nôtre, qu'il n'étoit susceptible d'aucune flexibilité, & par conséquent très-cassant ; en perfectionnant ce verre, on lui vit acquérir une flexibilité assez considérable, & l'on aura pensé qu'en le perfectionnant encore davantage, on pourroit lui donner la ductilité des métaux ; voilà vraisemblablement ce qui a donné lieu au problème du verre malléable. Mais il y a bien loin de la flexibilité à la ductilité ; d'ailleurs, il est difficile de croire qu'on puisse réunir dans un même corps deux propriétés qui sont opposées l'une à l'autre : savoir, la transparence & la malléabilité. La transparence du verre vient non-seulement de l'arrangement des parties qui le composent, mais aussi de ce qu'il ne leur reste qu'une bien petite quantité de phlogistique. Les métaux au contraire, doivent leur opacité & leur ductilité à ce principe phlogistique ; car

à mesure qu'on les prive de cette substance inflammable, ils perdent de plus en plus l'opacité & la ductilité.

Le problème sur les pierres précieuses artificielles n'a pas moins fait de bruit : Raymond Lulle prétendoit posséder ce secret.

Par ce qui vient d'être dit, on voit que le verre paroît être de toute antiquité ; mais la perfection de cette précieuse matière appartient aux modernes. La nature, pour nous mettre à l'abri des injures de l'air sans nous priver de la lumière, nous fournit le gypse & le talc qui ont la transparence du verre & qui furent long-temps employés en place de vitres. Le cristal de roche, qui est un verre naturel formé par cristallisation, auroit pu aussi remplacer le verre artificiel, même avec avantage ; mais outre que les grands morceaux d'une beauté passable sont fort rares, il est si dur qu'on ne le travaille qu'avec beaucoup de peine ; ainsi il ne pouvoit tout au plus servir que comme un modèle que la nature proposoit aux hommes à imiter. Le papier enduit d'huile acquiert une demi-transparence, & tient lieu de vitres dans les endroits où peu de lumière suffit ; mais cette invention est postérieure à celle du papier, & ne peut jamais remplacer le verre avec le même avantage.

Avant de parler de la fabrication des ustensiles qu'on fait avec le verre, nous croyons devoir décrire l'atelier d'une verrerie, les fourneaux, les creusets, qui servent à contenir le verre dans les fourneaux.

L'atelier d'une verrerie est en général composé d'un ou plusieurs hangards fort élevés, couverts en tuiles, sous lesquels sont construits des fourneaux & des magasins pour

conserver sèchement les matières salines qui doivent entrer dans la composition du verre.

Les fourneaux de verrerie diffèrent peu les uns des autres ; les uns sont carrés, les autres sont ronds, les autres sont ovales, mais ces différences sont le plus souvent relatives aux usages qu'on a adoptés dans le pays, au nombre des creusets qu'on veut chauffer à la fois, & à la matière combustible qu'on veut employer pour fondre le verre. On peut indifféremment se servir du bois, de la tourbe ou du charbon de terre ; mais le bois mérite la préférence lorsqu'on veut faire du verre blanc ou du cristal.

Le four dont nous allons donner la description, est d'un service très-général ; il est employé pour fondre le verre avec lequel on fait des bouteilles à vin.

L'intérieur de ce four présente un berceau de cave carré par le bas & voûté en cintre par le haut ; il a environ huit pieds de hauteur, neuf à dix pieds de largeur & environ sept & demi de profondeur. Les murs & la voûte de ce fourneau doivent être construits de briques, qui fournissent plus de chaleur que tous les autres matériaux qu'on pourroit employer, & ils doivent être revêtus à l'extérieur par une bonne maçonnerie de pierre de taille, liée par de forts tirans de fer. La voûte de ce fourneau est percée de quatre ouvertures qui sont distribuées à égales distances les unes des autres, & qui forment autant de cheminées qui s'élèvent d'environ un pied & demi au-dessus de la maçonnerie.

Le sol de ce caveau est dans sa longueur percé d'une ouverture d'environ un pied de large, & commu-

nique à une très-grande cave qu'on a pratiquée sous le four & qui sert de cendrier. Cette cave est voûtée en pierre de taille, & elle est beaucoup plus grande que le four, dans lequel il y a accès par un escalier qu'on y a pratiqué. L'ouverture dont nous parlons est faite dans le milieu du sol du four, & elle le partage, pour ainsi dire, en deux parties ; elle est garnie de gros barreaux de fer, qui servent de grille pour soutenir les matières combustibles. Aux deux côtés de cette ouverture, on élève du sol, dans l'intérieure du four, un massif en forme de banc, d'environ un pied & demi de hauteur, & qui est prolongé tout le long des deux parties latérales du four ; ces deux massifs ont chacun environ trois pieds de largeur, & ne laissent par conséquent entr'eux qu'un intervalle d'un pied ou d'un pied & demi pour contenir les matières combustibles ; c'est sur ces deux espèces de bancs qu'on place quatre creusets, c'est-à-dire, deux de chaque côté.

Aux deux extrémités de l'ouverture dont nous venons de parler, sur laquelle on établit la grille du four, on a pratiqué une porte cintrée de deux pieds & demi de largeur sur quatre ou cinq pieds de hauteur. C'est par ces ouvertures qu'on fait entrer les quatre creusets ou pots pour les placer sur les deux bancs massifs dont nous avons parlé.

Les creusets étant placés, ils se trouvent chacun environ à six pouces au dessous d'une fenêtre par laquelle on introduit dans les creusets la matière à fondre pour former le verre, & par où on retire le verre lorsqu'il est en état, comme nous le dirons plus bas ; ces quatre fenêtres se nomment les *cuvreaux* : Ils

sont séparés par une maçonnerie en forme de mur pour empêcher que l'ouvrier qui travaille à un ouvrau ne soit trop exposé à la chaleur de l'ouvrau qui est à côté.

Lorsque les pots sont arrangés dans le fourneau, on bouche avec de la brique les deux ouvertures par où on les a entrés, en laissant seulement à chacune une fenêtre d'environ un pied & demi en carré, & élevée de trois pieds au-dessus du sol; ces fenêtres sont perpendiculaires à la grille du four, & on les réserve pour introduire les matières combustibles.

Au-dessus du four on a pratiqué deux autres petits fours placés l'un à côté de l'autre, & séparés par une cloison de brique. Dans les coins de ces petits fours viennent aboutir les quatre cheminées dont nous avons parlé, c'est-à-dire deux dans chacun; la flamme des matières combustibles placées dans le four où sont les creusets sort par ces cheminées, & vient achever de s'user dans les deux petits fours supérieurs. C'est dans ces deux petits fours que l'on place les matières destinées à la fabrication du verre pour y recevoir la préparation que l'on nomme *fritte*, & la chaleur que produit la flamme qui s'échappe du grand four est suffisante pour faire rougir fortement les matières, & même les faire presque entrer en fusion.

Le fourneau dont nous venons de donner la description peut servir indifféremment à faire du verre blanc ou à faire du verre commun. Examinons présentement les matières qu'on fait entrer dans la composition du verre, le choix qu'on en doit faire suivant l'espèce du verre qu'on se propose de faire, & les

effets que ces matières produisent les unes sur les autres en se convertissant en verre.

Les matières qui entrent dans la composition du verre sont de deux espèces principales; les unes sont salines & fusibles par conséquent, & les autres sont terreuses; elles ne peuvent se fondre ni se réduire en verre tant qu'elles sont seules exposées au plus grand feu que nous puissions faire. Ces matières traitées séparément ne pourroient point faire de verre; mais c'est de leur union & de leur juste proportion, à l'aide d'un feu convenable, que résulte le bon verre. Les matières salines qu'on fait entrer dans le verre sont les sels alkalis fixes purifiés, comme le sel de tartre, le sel de potasse, la cendre gravelée, le sel de soude, le sel qu'on tire des cendres du bois neuf, quelquefois le borax; mais la cherté de cette dernière substance est cause qu'on ne l'emploie guère que dans des opérations en petit, où l'on veut se procurer un magnifique verre blanc. Le plus ordinairement on emploie tous ces sels sans les avoir purifiés, parceque la terre végétale qu'ils contiennent se vitrifie & fait partie du verre sans rien diminuer des bonnes qualités qu'il doit avoir, si ce n'est que ces matières terreuses végétales communiquent au verre des couleurs qui sont depuis le vert de mer jusqu'au noir, à cause des matières phlogistiques dont elles sont imprégnées.

Outre les matières salines propres à faciliter la fusion & la formation du verre, on fait entrer encore dans la composition du beau verre blanc que l'on nomme *crystal*, une certaine quantité de chaux de plomb, telles que le minium, la li-

tharge, le blanc de céruse & le masticot. Ces différentes chaux de plomb sont très-fusibles, de facile vitrification, & elles ont la propriété singulière d'accélérer considérablement la fusion & la vitrification des matières terreuses qu'on veut faire entrer dans le verre. Ces mêmes chaux de plomb donnent du corps, de la solidité & de la douceur au verre en le rendant moins aigre & moins susceptible de se casser; c'est par cette raison que le cristal dans lequel on est dans l'usage d'en faire entrer une assez bonne quantité est moins cassant que le verre blanc.

Les matières terreuses qu'on emploie dans la composition du verre sont de deux espèces, savoir les terres vitrifiables & les terres calcaires. Toutes les pierres & terres vitrifiables sont propres à cet usage, comme les quartzs, les spaths fusibles & vitrifiables, les cailloux, le cristal de roche, les sables, &c. mais ordinairement on ne se sert que des sables, parceque la nature nous les fournit dans un état de division qui est plus commode pour l'usage; au lieu que si l'on vouloit employer les pierres vitrifiables, il faudroit préliminairement se donner la peine de les réduire en poudre, ce qui augmenteroit considérablement la main d'œuvre.

Plusieurs Verriers font aussi entrer dans la composition du verre une certaine quantité d'argile, de cendres lessivées provenant de lessives de blanchisseuses, & qu'ils nomment *charrées*, & des cendres de fougères; quelques-uns emploient seulement une de ces matières, d'autres les emploient toutes ensemble, mais toujours concurremment avec quelques-unes des

matières salines alcalines dont nous avons parlé.

Les Verriers ont en général beaucoup de confiance dans le mélange qu'ils ont adopté, & conservent secrète leur recette le plus qu'ils peuvent. Ce que l'on peut dire de plus précis sur cette matière, c'est que toutes les substances terreuses que nous venons de nommer sont également bonnes à faire du verre; elles ne méritent de choix que par rapport à l'espèce de verre qu'on se propose de faire, & à la facilité de se les procurer. Nous remarquerons seulement que les sables colorés par des matières métalliques sont plus fusibles que les beaux sables blancs, parceque les matières métalliques contenues dans ces sables y sont dans l'état de chaux. Dans cet état elles facilitent considérablement la fusion & la vitrification des matières terreuses vitrifiables, & c'est à cause de cette propriété que dans certaines verreries on employe de cette espèce de sable par préférence à du sable blanc, sur-tout lorsqu'on n'a pas dessein de faire du verre blanc.

Les terres calcaires qu'on fait entrer dans la composition de certains verres sont la craie, le moëllon réduit en poudre, la chaux vive & éteinte à l'air, &c. Dans plusieurs verreries on se sert de ces substances pour ménager les sels alcalis, parcequ'elles ont la propriété de faciliter la fusion des sables. Mais il est bon de ne faire entrer de cette espèce de terre qu'en très-petite quantité dans la composition de ce verre; car quoiqu'elle y soit vitrifiée, elle n'est pas pour cela entièrement changée de nature, il y en a toujours une grande partie qui conserve encore son caractère cal-

caire. M. Baumé remarque que les verres dans lesquels on en fait entrer une trop grande quantité sont attaquables par les acides, & sont détruits en fort peu de temps. Ces espèces de verre ne sont pas non plus d'une grande solidité; ils sont très-susceptibles de se casser au moindre contraste du froid & du chaud. Le verre commun de Lorraine, avec lequel on fait les bouteilles à vin, est dans le cas dont nous parlons.

Il résulte de tout ce que nous venons de dire sur les matières dont on peut se servir pour faire le verre, qu'il faut les choisir suivant l'espèce ou la beauté du verre qu'on veut fabriquer. Lorsqu'on se propose de faire un beau verre blanc, il faut faire choix de sel alcali privé de cendres, parcequ'elles contiennent toujours un peu de matières phlogistiques charbonneuses. Le sable qu'on veut faire entrer dans cette espèce de verre doit être blanc; il est bon de s'assurer par des expériences s'il ne contient point de matières colorantes susceptibles de se développer au grand feu; comme cela arrive quelquefois. Ce sont là les matériaux du verre blanc. On forme du cristal avec ce même mélange, en y ajoutant une certaine quantité d'une des chaux de plomb dont nous avons parlé.

Le verre commun se fait avec de la soude non lessivée, du sable & de la charrée; & à l'égard des proportions, elles varient dans les verreries; c'est pour cette raison que nous n'en disons rien. Les fragmens de verre cassé se mettent à la fonte avec les matières dont nous venons de parler sans rien déranger aux proportions, parcequ'on a soin de n'y mettre que des fragmens de

même espèce que le verre qu'on veut se procurer. Nous allons donner pour exemple de la fabrication du verre celui avec lequel on fait des bouteilles à vin.

Avant de placer dans les creusets les matières qui doivent former le verre, on les fait calciner pendant vingt-quatre heures dans les deux petits fours supérieurs dont nous avons parlé en donnant la description du four. Cette opération se nomme *fritter*, & la matière qui a été ainsi calcinée se nomme *fritte*. On fait cette opération pour plusieurs raisons, 1°. afin de priver de toute humidité les matières à fondre; 2°. afin de leur procurer un commencement d'union, & de les avoir toutes rouges & embâties lorsqu'il est nécessaire de remplir les creusets, par ce moyen elles entrent promptement en fusion; cela retarde moins le travail d'une fournée à une autre que si l'on mettoit ces mêmes matières toutes froides dans les creusets, & d'ailleurs elles feroient casser les creusets inmanquablement.

3°. Enfin on fait fritter les matières dans le dessein de faire brûler toutes les substances phlogistiques qui peuvent être contenues dans les ingrédients qui doivent former le verre, & cette raison est une des plus essentielles; c'est même par rapport à cela qu'on retourne dans ces petits fours la matière toutes les deux heures, afin de lui faire présenter de nouvelles surfaces à l'action du feu, & de faire brûler le plus exactement qu'il est possible les matières phlogistiques, avant de la faire entrer en fusion. Si elle y entroit avant cette calcination, la matière phlogistique resteroit dans le verre, & lui donne-

roit une couleur noire qui lui ôteroit sa transparence en totalité ou en grande partie. Lorsque cette substance phlogistique est une fois combinée avec le verre, il n'est pour ainsi dire, plus possible de la détruire; le verre la défend tellement de l'action du feu, qu'il faut l'augmenter jusqu'à la dernière violence, & le continuer très-longtemps pour n'en détruire même qu'une partie, car il en reste toujours beaucoup. Lorsque cet accident arrive au verre pour avoir mal fritté la matière, on ajoute dans quelques verreries une certaine quantité de salpêtre, qui fuse & détonne avec le principe phlogistique, le brûle & le détruit; c'est un moyen qu'on emploie pour clarifier le verre.

Dans presque toutes les verreries d'Alsace, de Bohême & de l'Allemagne, où l'on fait de très-beau verre blanc, mais tendre & léger, & qui n'a pas à beaucoup près la solidité des verres de nos verreries, on ajoute dans le mélange du verre des matières nommées *potasses*, qu'on forme dans les salines de Lorraine & de Franche-Comté. Ces matières, comme M. Baumé l'a reconnu par l'expérience, contiennent beaucoup de sel marin & de sel fébrifuge de Silvius. Lorsque ces sels sont chauffés violemment, comme cela est nécessaire pour la fusion des autres ingrédients, ils laissent dégager une prodigieuse quantité d'air qui reste interposé entre les parties du verre fondu, qui le tient pendant un certain temps dans un état de raréfaction, & qui facilite la combustion des matières phlogistiques. Aussi ces espèces de verre sont frittés beaucoup moins de temps que ceux dans

la composition desquels on n'a point fait entrer de ces sels. On est obligé de leur faire subir un plus grand coup de feu, afin de donner aux parties du verre fondu la liberté de se rassembler, & par là faire disparaître les bulles; car c'est un défaut au verre d'en contenir une trop grande quantité. On fait entrer aussi dans la composition de ces espèces de verre blanc beaucoup de terre calcaire, ou de matériaux salins qui en contiennent, comme sont les matières que l'on nomme *potasses* dans les salines; c'est encore une des causes pour lesquelles la plupart des verres de ces Verriers sont plus tendres que ceux de France, dans lesquels on ne fait point entrer de terre calcaire.

Lorsque les ingrédients du verre ont été suffisamment frittés, on les enlève des deux petits fours avec de grandes pelles de fer: on les introduit dans les creusets par les ouvraux, & on remet dans les mêmes petits fours de nouvelles matières à fritter. Alors on fait un grand feu dans le four, & on le continue pendant douze ou quinze heures, ou jusqu'à ce que le verre soit bien formé & bien fondu. En cet état on écume la matière avec des cuillers de fer, pour enlever les sels qui ne se sont pas vitrifiés, & qui nagent à la surface: c'est ce que l'on nomme *sel de verre* & *fiel de verre*. Ce sel se distribue dans le commerce, il sert dans plusieurs arts pour la fusion des métaux. Les verres dans la composition desquels on fait entrer du sel marin ou des matières qui en contiennent beaucoup, comme sont, par exemple, toutes les soudes de Normandie, ont besoin d'être écu-

més ; car le sel marin ne se vitrifie pas , il n'entre point dans la composition du verre , il sert seulement à la clarifier , comme nous venons de le dire. Dans la plupart des verreries , on a attention d'employer des soudes qui ne contiennent pas une trop grande quantité de sel marin , afin de n'avoir pas la peine d'écumer le verre après qu'il est fait. Cette opération est extrêmement pénible , à cause de la grande chaleur qu'est obligé de supporter celui qui la fait. Dans quelques verreries , on a soin même de n'employer que de la soude d'alicante , qui ne contient que peu & le plus souvent point du tout de sel marin ; cette espèce de soude , à poids égaux , est plus vitrifiante que les soudes communes , parcequ'elle contient davantage de sel alcali fixe minéral. Lorsqu'il n'y a que la juste proportion de sel marin dans le mélange du verre , ce sel s'évapore entièrement pendant la fusion , mais après avoir clarifié le verre , comme il a la propriété de le faire.

Lorsque le verre est en état d'être employé à faire les bouteilles , un ouvrier plonge dans le creuset une felle ; (c'est une espèce de canon de fusil , ou un tube de fer d'environ cinq pieds de long) il en tire une petite masse de verre ; il lui fait prendre l'air pour la refroidir un peu : & lorsqu'elle l'est suffisamment , il la replonge dans le creuset , il s'attache une nouvelle quantité de verre au bout de la felle ; & s'il juge qu'il n'y en a pas assez pour faire une bouteille , il recommence encore une fois à plonger la felle dans le creuset : alors il la tourne sur une plaque de fer élevée à hauteur d'appui , inclinée devant l'ouvrier comme un pupitre , afin

d'égaliser la matière autour de la felle. Au bas de cette plaque de fer se trouve placé un baquet plein d'eau froide destinée à rafraîchir la felle : à mesure qu'elle s'échauffe trop le verrier en jette dessus , en la puisant avec la main. Lorsque le verre est bien arrangé , & que la felle est en état d'être maniée , un autre ouvrier la prend pour achever la bouteille ; il donne à la felle un léger mouvement de rotation en forme de coup d'encensoir , afin d'allonger un peu la masse de verre ; il la plonge aussitôt dans un moule de fer où il la tourne en même temps dans la felle. La bouteille prend la figure de ce moule , & le cul se trouve formé comme un œuf : il retourne alors la felle sens dessus dessous , il pose à terre le bout par où il a soufflé , & avec un instrument de fer il appuie légèrement sur le cul de la bouteille pour le faire rentrer dans l'intérieur. Il fait en même temps tourner la felle entre ses mains , afin que le fond du cul de la bouteille se fasse uniformément. Il pose ensuite la bouteille horizontalement sur une tablette de pierre , un peu au-dessus du niveau de laquelle on a attaché dans la muraille un outil tranchant. Il place le cou de la bouteille sur le côté coupant de cet outil ; il fait tourner un peu la bouteille , & elle est coupée par ce mouvement. Il présente ensuite le bout de la felle un instant à l'ouvrier , pour ramollir le verre qui y est resté attaché ; il soude cet outil au cou de la bouteille , & il la présente dans cette situation à l'ouvrier , pour ramollir l'extrémité du cou. De l'autre main il plonge dans le creuset une verge de fer pour prendre un peu de verre en fusion ; il pose le
bout

bout de cette verge sur le cou de la bouteille, & il fait le collet ou l'anneau en tournant la bouteille circulairement; il la laisse un instant afin de bien souder cet anneau au cou de la bouteille. Alors il se retire de l'ouvrau, il pose la bouteille sans la détacher sur la tablette de pierre dont nous venons de parler, & il fourre dans l'ouverture de la bouteille le côté d'un instrument fait comme une paire de pinces. Un des côtés de cette pince a la figure d'un poinçon; l'autre a quelques lignes de largeur, & est concave par le côté qui doit serrer le cou de la bouteille. Il fait faire un ou deux tours circulaires à la bouteille en tenant son outil très-fixe dans les mains: le côté en forme de poinçon arrondit l'intérieur du cou, tandis que l'autre côté de la pince, qui pose sur l'extérieur du cou de cette bouteille, arrondit l'anneau, & rabat les inégalités ou les filets de verre qui peuvent s'y trouver. La bouteille étant finie, cet ouvrier la remet entre les mains d'un autre qui la porte, toujours attachée par le cul à la felle pour la déposer dans un *four à recuire*. Il la place comme elle doit être, & ensuite il la détache en donnant un petit coup de main sur le bout de la felle. On continue ainsi de suite, jusqu'à ce que les creusets soient entièrement vides.

Le four dans lequel on fait recuire les bouteilles, est d'une grandeur convenable pour contenir toutes les bouteilles qu'on fait à chaque fournée. On le chauffe d'abord assez pour entretenir rouges pendant quatre ou cinq heures les bouteilles qu'on y dépose; après quoi on diminue le feu peu-à-peu, de manière qu'elles sont trente-six à qua-

Tome. XXIX.

rante heures à refroidir entièrement. Ce four est carré & n'a point de grille; c'est une aire de briques qui en tient lieu. Les matières combustibles se placent dans un foyer qu'on pratique sous l'aire où l'on dépose les bouteilles; la flamme passe par plusieurs ouvertures que l'on a pratiquées pour qu'elle puisse parcourir toutes les bouteilles.

La recuite des pièces de verre après qu'elles sont finies, est de la dernière importance. Sans cette opération, il seroit absolument impossible de faire usage des vases de verre, ils se casseroient tous au moindre ébranlement, & même sans y toucher; toutes les pièces se détruiraient dans les magasins. L'effet de la recuite du verre, est de le faire refroidir par degrés, le plus lentement qu'il est possible, & c'est de cette opération bien conduite, que dépend toute la solidité des pièces. La recuite doit produire dans le verre une retraite uniforme de toutes ses parties, & l'on ne peut y réussir que par un refroidissement lent. Lorsque le verre refroidit promptement, les deux surfaces intérieure & extérieure des pièces, prennent d'abord toute leur solidité & de la retraite par conséquent, mais le milieu de son épaisseur est encore rouge & mou, il se trouve dans un état de compression, il forme un ressort qui reste dans cet état de tension, & qui est toujours prêt à rompre l'obstacle qui le gêne. C'est ce qui arrive en effet à tous les vases de verre un peu épais, & qui ont été mal recuits; les seules variations de la chaleur & du froid de l'air sont suffisantes pour exciter par la dilatation & la retraite un mouvement entre les parties du verre, & le faire casser. Si l'on exa-

C c c

mine même les *fragmens* d'un vase de verre, qui s'est cassé de lui-même, on remarque que les bords de la cassure sont arrondis, & que les pièces ne peuvent jamais se rapporter dans leur épaisseur; il s'en trouve toujours une sensiblement plus épaisse que l'autre.

On peut rapporter cet effet des pièces de verre qui se cassent d'elles-mêmes pour avoir été mal recuites, à ce qui arrive aux *larmes bataviques*. Lorsqu'on en casse le petit bout, elles se réduisent en poussière avec violence dans la main de celui qui les casse, mais sans lui faire de mal, parceque les morceaux de verre ne sont point anguleux. Les larmes bataviques sont, comme on fait, des gouttes de verre, que les verriers laissent tomber dans de l'eau froide. Ils s'amusement quelquefois à recevoir ces larmes sur la main plongée dans l'eau, & ne sont pas brûlés pour cela. L'extérieur de ces larmes est refroidi sur le champ, tandis qu'on voit l'intérieur encore rouge pendant une minute entière. Lorsqu'on vient à casser la pointe de ces larmes on occasionne entre toutes les parties du verre un ébranlement qui excite les parties comprimées à se débânder comme un ressort. Pour prouver que cela arrive comme nous le disons, il n'y a qu'à faire attention, que si l'on fait rougir & refroidir lentement une de ces larmes de verre, elle ne produit plus cet effet; tandis qu'au contraire si l'on fait rougir de nouveau la même larme de verre, & qu'on la fasse refroidir dans de l'eau, elle reprend la propriété de s'éclater en menues parties comme auparavant, lorsque l'on vient à casser le bout.

Les verriers s'amusement encore à

faire de petits gobelets, dont le cul est fort épais, & qu'ils font refroidir dans l'eau comme les larmes bataviques: lorsqu'on laisse tomber perpendiculairement dans le fond de ces petits vases un très-petit fragment de verre ou de cailloux anguleux, ils se réduisent sur le champ en poussière comme les larmes bataviques avec un bruit assez considérable. Toutes ces expériences prouvent la nécessité de faire parfaitement recuire les vases de verre.

Dans plusieurs verreries, on ajoute à la composition du verre destiné à faire des bouteilles à vin, une certaine quantité de *bleu d'azur* pour donner au verre un petit ton bleuâtre qui le rend plus agréable à la vue, que s'il étoit noir ou jaunâtre. Dans d'autres verreries, on ajoute un peu de chaux de cuivre pour donner au verre un petit œil verdâtre. Quand on veut faire du verre blanc couleur d'eau, on met dans le mélange une certaine quantité de *manganèse*. Cette matière, suivant quelques Chimistes, contient une petite quantité d'or, suivant d'autres, elle ne contient que de l'étain ou du fer. Quoi qu'il en soit, il est certain que la manganèse contient une substance métallique qui fournit dans certaines opérations un très-beau pourpre, & que néanmoins elle a la propriété de faire disparaître pendant la fusion les couleurs étrangères que le verre auroit retenues sans cette addition. Ce verre blanc couleur d'eau sert principalement à faire les glaces de miroirs.

A Séve près de Paris où il se fabrique une des meilleures qualités de verre pour des bouteilles à vin, le verre est un peu brun; cette

couleur lui vient du fer & du phlogistique contenus dans la soude que l'on emploie ; le phlogistique ne se brûle pas complètement, quoique dans cette verrerie on ait attention de fritter long - temps la matière avant de la mettre en fusion.

Les creusets ou pots dans lesquels on fait le verre, doivent être d'une excellente qualité, puisqu'ils sont destinés à supporter pendant long-temps une violente action du feu, & les efforts continuels du verre même qu'on doit considérer comme une matière fondante qui agit sur leur substance, & qui tend à les vitrifier eux - mêmes. Il faut encore qu'ils soient assez solides pour résister à plusieurs fournées successives ; car il seroit très-embarrassant & très-dispendieux de les changer à chaque fournée. Ordinairement on ne les remplace que lorsqu'ils sont hors d'état de pouvoir servir davantage. Il se trouve quelquefois de ces creusets qui servent six mois de suite jour & nuit sans interruption ; car dans ces sortes de manufacture, le travail n'est jamais interrompu que les quatre grandes fêtes de l'année ; encore a-t-on soin d'entretenir les fours pendant le temps qu'on n'y travaille pas.

Chaque Verrier fait un secret de la composition des creusets qu'il emploie ; cependant cela se réduit à savoir faire choix d'une argille très-pure & qui soit infusible au plus grand feu qu'on puisse faire. A la verrerie de Seve on fait les creusets avec une excellente argille grise qui vient de Gisors, dans une des terres qui appartenoient à M. le Maréchal de Belisle. M. Baumé a reconnu, par les expériences qu'il a faites sur cette terre, qu'elle con-

tient une très-petite quantité d'or.

Lorsqu'on veut faire les creusets, on choisit donc une bonne argille qui ne soit point sableuse, ou qui le soit très-peu : si elle l'est trop, on la lave pour séparer le sable, parcequ'il rendroit ces creusets trop sujets à se fondre : dans quelques verreries où l'on emploie à la fabrication des creusets une argille qui n'est presque point sableuse, on ne la lave point ; mais alors il est nécessaire de l'éplucher pour en séparer soigneusement les pyrites qui se rencontrent ordinairement dans les argilles, & qui par la violence du feu viendroient à fondre & perdroient les creusets dans tous les endroits où il s'en trouveroit. On fait cuire une certaine quantité de cette terre lavée ou épluchée, comme nous venons de le dire, pour lui faire perdre son liant ; on la réduit ensuite en poudre fine, & on la mêle à peu près par portion égale avec de la même terre non cuite & réduite en poudre assez fine : on mêle bien ces terres & on forme ensuite, avec ce mélange des pots ou creusets de figure cylindrique, qui ont environ deux pieds & demi de diamètre, & environ trois pieds de hauteur. On donne à ces creusets une épaisseur d'environ trois pouces & bien égale partout. Lorsque le creuset est formé, on le laisse sécher au point de ne pouvoir y faire qu'avec peine, une marque en appuyant dessus le bout du doigt. Alors on le bat avec des palettes de bois, en frappant tout autour à petits coups, ce qui tasse la matière & donne beaucoup de corps au creuset. On le polit ensuite en le frottant avec les mêmes palettes de bois qu'on trempe de temps en temps dans l'eau. Lorsqu'il est fini, on le porte dans un

magasin où on le laisse sécher quelquefois pendant six mois. On ne fait cuire les creusets qu'à mesure qu'on en a besoin, parcequ'on les place dans le four aussitôt qu'ils sont cuits, & tandis qu'ils sont encore rouges. On a attention de construire le fourneau où on les cuit près de la porte du four par laquelle ils doivent entrer; par ce moyen ils ne causent aucun retard dans le travail, & on n'est pas dans le cas de les échauffer par degrés, comme on seroit obligé de faire, si on les y plaçoit lorsqu'ils sont froids.

La cuite de ces creusets consiste à les faire rougir à blanc avant de s'en servir; mais pour cela on conduit le feu par degrés presque insensibles pendant les deux ou trois jours qu'ils sont ordinairement à cuire.

Avant de passer à d'autres objets de verreries, nous allons ajouter ici un mot sur la théorie du verre & sur les qualités qu'il doit avoir pour être bon.

La composition de quelque espèce de verre & de cristal que ce soit, a toujours pour base de la terre vitrifiable & du sel alcali fixe; quoique cependant il soit possible de faire du ver sans sels, en employant des terres qui ont la propriété de se fondre & de se vitrifier l'une par l'autre. Mais ce n'est pas de ces espèces de verres que nous entendons parler; d'ailleurs on ne les fait dans aucune verrerie avec ces terres seulement, on y emploie toujours des sels. Ainsi c'est de l'action de ces sels sur les matières vitrifiables que nous entendons parler ici, & nous expliquerons ce qu'ils deviennent quand ils les ont réduites en verre.

Pendant la fusion des matières du verre, le sel alcali dissout avec

effervescence la terre vitrifiable & la terre calcaire (si l'on en a fait entrer), il se combine avec ces terres & les vitrifie complètement; mais pendant que cela se fait, la violence du feu volatilise une grande partie de l'alcali fixe, c'est ce qui est cause que pendant que les matières sont au frittage & dans les premiers instans de la fusion de ces mêmes matières dans les creusets, on en voit s'élever une grande quantité de vapeurs salines. Si l'on employoit le verre immédiatement après sa fusion, il seroit tendre, salin & de mauvaise qualité. Les Verriers le laissent chauffer encore pendant un certain temps afin qu'il puisse s'affiner; dans cet intervalle, la matière exhale encore des vapeurs salines, mais en bien moindre quantité que dans les commencemens. Un bon Verrier juge de l'état du verre en fusion dans les creusets par la quantité de vapeurs qui s'en élèvent; enfin lorsqu'il est entièrement affiné il ne laisse plus du tout exhaler de vapeurs: c'est dans cet état qu'on le travaille; il ne peut plus rien laisser exhaler à moins qu'on n'augmente prodigieusement l'activité du feu. Dans ce cas le verre en seroit encore meilleur, il seroit plus dur & plus pesant, parcequ'on seroit dissipé une plus grande quantité de l'alcali fixe, mais cela n'est pas nécessaire pour les usages ordinaires.

En général le verre dans lequel il reste le moins d'alcali, est toujours de meilleure qualité; mais il n'est pas possible de faire dissiper ce sel entièrement, il en reste toujours certaine quantité qui fait partie du verre. On voit quelquefois des verres tendres se gercer & se fendiller en une infinité d'endroits, pour avoir

été long-temps à l'air, ou pour avoir contenu toujours de l'eau. Les Ouvriers appellent cela *du verre qui jette son sel*; c'est effectivement une sorte d'efflorescence saline causée par la trop grande quantité d'alcali qui est restée dans le verre. Si l'on pouvoit se procurer un degré de feu capable de fondre & vitrifier les cailloux, les sables & les autres pierres vitrifiables, sans addition de sel, on feroit du verre de la plus parfaite qualité, & qui seroit semblable en bonté & en beauté aux plus belles pierres fines. Mais outre que cela est impossible, il ne seroit pas plus facile de trouver des creusets qui pussent résister à un pareil feu. Voilà les deux points que doivent surmonter ceux qui cherchent à faire des pierres précieuses artificielles, semblables aux naturelles.

Non seulement il est nécessaire de mêler du sel alcali avec ces matières propres à former le verre, mais il faut encore en employer plus qu'il n'en reste dans le verre. Si l'on ne mettoit que les justes proportions dans lesquelles il se trouve, lorsque le verre est fait, on feroit à la vérité un meilleur verre, mais qui seroit bien difficile à entrer en fusion, & pour lequel il faudroit un coup de feu de la dernière violence.

La fabrication des vases, bouteilles & ustensiles de verre, paroît avoir précédé l'usage de l'employer en vitres. Avant que l'on connut cet usage, on se servoit de jalousies & de rideaux dans les pays chauds, comme on le pratique encore dans la Turquie asiatique. A la Chine, les fenêtres ne se ferment qu'avec des étoffes fines enduites de cire luisante.

Les Romains se contentèrent long-temps de treillis : à mesure que

le luxe augmenta, ils s'avisèrent d'employer en place de vitres, qu'ils ne connoissoient pas encore, le gypse qu'ils fendoient en feuilles minces. Les personnes opulentes fermoient les ouvertures de leurs salles de bains avec des agathes & des marbres blancs délicatement travaillés. Il paroît que c'est dans les pays froids que l'usage d'employer le verre en vitres s'est d'abord introduit, & cette invention a été bientôt suivie de celle des glaces & des miroirs. C'est vraisemblablement dans les Eglises qu'on a commencé à faire usage des vitres de verre, dont on ne se servit d'abord que pour la commodité & pour se mettre à l'abri de l'intempérie des saisons; mais l'art se perfectionnant, on les fit servir à décorer les Eglises par les belles peintures qu'on mettoit dessus. C'est ainsi que l'Abbé Suger fit faire, dans le douzième siècle les vitres de l'Abbaye de Saint-Denis en France, qui étoient magnifiquement décorées de peintures. Grégoire de Tours qui vivoit dans le sixième siècle, parle de l'usage des vitres, dans son livre sur les miracles de Saint Julien, & dans son sixième livre sur les martyrs. Le Poète Fortunat, qui vivoit sur la fin du même siècle, parle des vitres de l'Eglise de Paris, en faisant la description poétique de cette Eglise. Au commencement du huitième siècle, les Anglois firent venir des Vitriers de France pour apprendre à arranger les vitres de leurs Eglises, comme on le voit dans Bede, & dans les actes des Evêques d'York. L'usage du plomb n'étant pas encore connu pour les vitrages, on posoit dans ces premiers temps les petites vitres sur des châssis de bois.

La manière de faire le verre à

vitre est très-peu différente de la fabrication des autres espèces de verre. Nous remarquerons seulement que le four des verreries à vitres contient ordinairement six creusets, & qu'on y pratique à cet effet six ouvraux; un qui est fort grand par où l'on souffle les plats de verre, & deux autres plus petits, par où l'on prend avec la pelle le verre qu'on veut employer; les trois autres ouvraux qui sont encore plus petits, servent à introduire dans les creusets les matières à fondre. Dans chaque fournée, il n'y a jamais que deux creusets qui contiennent la matière propre à travailler; les autres creusets sont remplis de la matière à faire le verre, qui se fritte pendant qu'on emploie celle des autres creusets, & on les remplit lorsqu'ils sont vides avec la matière des autres creusets frittée & presque fondue. Mais on pourroit très-bien faire du verre à vitres dans un four à quatre creusets, tel que celui dont nous avons donné la description. Au reste il est nécessaire d'employer, pour former du verre à vitres, des matières plus pures que celles qu'on peut faire entrer dans la composition du verre destiné à faire des bouteilles à vin, parceque la couleur est indifférente pour l'usage de cette dernière espèce de verre. Nous remarquerons encore, que pour le verre à vitres on chauffe les fours avec du bois. Cela est nécessaire à cause de la pureté de la flamme qui apporte moins d'altération au verre, que lorsqu'on employe du charbon de terre.

Lorsque la matière contenue dans les deux creusets, dont nous avons parlé est suffisamment fondue, le Verrier plonge dans un des creusets ou pots une felle d'environ cinq

pieds de long, & il la retire chargée du verre qui s'y est attaché. Il la roule pour unir & arranger le verre sur une table de fer, au bas de laquelle est placé un baquet plein d'eau: on en jette un peu avec la main sur la felle lorsqu'elle s'échauffe trop. Lorsque le verre qui est attaché à la felle est un peu refroidi, on la replonge dans le creuset pour la charger d'une plus grande quantité de verre, on la tourne de même pour unir & lier le verre: on réitère la même manœuvre encore deux fois. Cela fait quatre immersions de la felle dans le creuset, & cela suffit pour la charger assez de verre pour faire un plat. Alors le Verrier souffle dans la felle, le verre s'enfle & forme un gros ballon d'environ un pied. En cet état il le roule sur une table de marbre pour lui donner la rondeur & la forme convenables; ensuite il le souffle une seconde fois, & il forme un balon de dix-huit à vingt pouces de diamètre. Le Verrier présente ce balon au four par l'ouvraux, où il s'applatit un peu; il le retire du feu & le laisse un peu refroidir: il le pose sur l'âtre du four, & à l'aide d'une goutte d'eau qu'il jette sur le bout de la felle, le verre se fendille & la felle se détache. Un autre Verrier plonge dans le creuset une verge de fer pour y puiser un peu de verre; on retourne sens dessus dessous le balon applati, & on l'attache par ce côté à la verge de fer, à l'endroit opposé à celui d'où la felle s'est détachée. Alors on porte ce balon applati (qui figure un plat de verre attaché à la felle par son centre) au grand ouvraux pour y être chauffé. Lorsqu'il est suffisamment, le Verrier fourre un outil de fer dans l'ouverture qu'a laissée la felle qu'on a détachée; il

tourne cet outil en rond & augmente cette ouverture jusqu'à dix pouces de diamètre, ce qui fait refluer le verre du milieu vers les bords, & forme tout autour du plat cette espèce d'ourlet qu'on y remarque.

On présente encore ce plat de verre au grand ouvrau du four pour le chauffer de nouveau, & lorsqu'il l'est suffisamment, le Verrier le fait tourner sur son diamètre, & par le mouvement de la force centrifuge, les épaisseurs du verre refluent vers les bords, & le plat de verre acquiert toute sa perfection. Cette manœuvre se fait en tenant toujours le plat de verre à l'ouvrau.

Lorsque le plat de verre est parfait, on le tire de l'ouvrau, toujours en le tournant circulairement sur son diamètre, & on le pose sur une table de terre cuite garnie de braise ardente, sur laquelle on le laisse un peu refroidir & prendre consistance après l'avoir détaché de la verge de fer, ce qui se fait par deux mouvemens de poignet : c'est l'endroit par où cette verge tenoit au plat de verre qu'on nomme *l'œil de bœuf* ou la *boudine de verre*. Lorsque le plat est à demi refroidi, on le prend avec une fourche à deux longs fourchons, & on le place verticalement dans un four à recuire où il reste vingt-quatre heures. Alors on le retire & on le serre dans des espèces de paniers partagés par des tringles de bois où il reste en magasin jusqu'à ce qu'il y en ait suffisamment pour en former des paniers complets.

On ne peut employer & vider par jour que les deux creufets, dont nous avons parlé ; ce qui forme ordinairement quatre paniers, à raison de vingt-quatre plats chaque panier, & le plat de trente-huit pouces de diamètre.

Le verre en plats pour la consommation de Paris, vient de la forêt de Liens en Normandie, où il y a quatre verreries établies : savoir, à Eroutieux, à la Haye, la verrerie neuve & l'Holandèle. On fait dans beaucoup d'autres endroits du verre à vitres, mais qui se débite dans les Provinces.

On fait de deux espèces de verre à vitres, un qui a une légère couleur, & un autre qui est parfaitement blanc ; ils se vendent l'un & l'autre à la somme ou au panier. Le verre blanc s'emploie dans les beaux appartemens, & pour mettre sur des tableaux, sur les pastels & sur les estampes ; celui qui a de la couleur est employé dans les bâtimens pour les croisées.

À l'égard des verres colorés ou des cristaux très-parfaits destinés à imiter le diamant & les pierres précieuses, & à rester en masses pour être taillés & montés en bagues, & autres bijoux, ils ne diffèrent des émaux que par la transparence. Les émaux perdent cette transparence à cause de la chaux d'étain qui en fait ordinairement la base, & qui est très-difficile à vitrifier ; les verres colorés dont nous venons de parler, conservent au contraire de la transparence, parceque les matières métalliques dont on se sert pour les colorer, se vitrifient complètement, & se combinent avec la substance propre du verre.

Pour le bleu, on emploie le cobalt & tous les matériaux provenant du cobalt ; cette matière colorante est la seule qui résiste au plus grand feu, & avec laquelle par conséquent on puisse faire des pierres artificielles de la dernière dureté.

On fait les différentes nuances de rouge, de brun & de brun marron

avec le fer réduit en chaux dans différens degrés. Le brun se fait aussi avec la chaux de cuivre qui se trouve dans les baquets où les chaudronniers plongent les pièces de cuivre qu'ils ont fait recuire.

Les verres de couleur pourpre se font avec le précipité d'or & d'étain, connu sous le nom de *précipité de Cassius*, mais encore mieux & plus sûrement avec de l'or calciné pendant long temps dans un matras avec du mercure, de la même manière qu'on prépare le précipité *per se*.

Les pierres colorées vertes artificielles se font avec toutes les chaux vertes de cuivre, telles que le vert de gris, le cuivre précipité des acides minéraux & végétaux par l'alcali fixe, l'espece de rouille verte qui se forme à la surface du cuivre lorsqu'il est exposé à l'air & à l'eau & même la chaux de cuivre provenant des baquets des chaudronniers; mais dans ce dernier cas, il faut faire entrer en même temps dans la composition du cuivre quelque matière saline, telle que le nitre, qui puisse achever la calcination du cuivre, ou employer cette matière dans les verres durs à fondre, & qui soutiennent le feu pendant longtemps avant leur fusion.

Le verre jaune se fait le plus ordinairement avec le *minium* ou la litharge ou le blanc de céruse, ayant soin que le verre pendant sa fusion ne présente que peu de surface à l'air, pour qu'il ne perde point le phlogistique qui procure cette couleur jaune. Quelques personnes prétendent qu'on peut se servir aussi du jaune de Naples, qui n'est qu'une espèce d'ocre.

Le verre se colore en violet par la manganèse nommée aussi *magnésie*,

dont les proportions doivent se varier suivant la dureté du verre & la nuance du violet qu'on veut lui procurer.

Les matériaux pour faire les verres colorés dont nous venons de parler, sont le beau sable blanc, un sel alcali très-pur végétal ou minéral, & une quantité suffisante de *minium*, de céruse ou de litharge. Ce mélange fondu au grand feu avec une petite quantité de nitre dans un creuset, produit un très beau verre blanc sans couleur, qui forme le beau cristal imitant le diamant blanc, & qui est connu sous le nom de *strax*. Ce même mélange fondu sans nitre & dans un creuset parfaitement clos, donne un beau verre jaune qui imite la topaze. Si l'on broye de ce verre avec quelqu'une des matières métalliques colorantes, dont nous venons de parler, on obtiendra un verre coloré, suivant la nature de la matière métallique employée.

La perfection des pierres précieuses artificielles est qu'elles soient le plus dures qu'il est possible, sans bulles, d'une belle transparence, & que les couleurs en soient vives, brillantes, bien fondues & bien également nuancées. Cette dernière qualité dépend d'un mélange exact avant la fusion. Plus les verres colorés éprouvent long temps l'action du feu, plus ils prennent de dureté & se débarrassent des bulles qui pourroient les gêner; mais cette longue action du feu volatilise & détruit la couleur des matières colorantes. C'est ce qui rend cet art si difficile, & oblige la plupart des Artistes de se contenter de verres tendres, qui perdent leur poli au moindre frottement. Ce défaut & leur pesanteur, différente de celle des

des pierres précieuses, les font distinguer aisément d'avec ces riches productions de la nature.

On appelle, *verre dormant*, *châffis à verre dormant*, un verre, un châffis qui ne s'ouvre jamais.

On appelle, *verre fossile*, ou *verre pierreux*, une certaine pierre transparente & claire qu'on trouve dans des mines.

On appelle, *verre de plomb*, *verre d'antimoine*, *verre de bismuth*, du plomb, de l'antimoine, du bismuth que le feu a changés en verre.

VERRE, signifie plus particulièrement une sorte de vase à boire, fait de verre. *Un grand verre. Un petit verre. On rince les verres. Il a toujours le verre à la main.*

On dit familièrement, *choquer le verre*, pour dire, faire toucher un verre plein de vin contre un autre, en signe de bonne amitié. Et l'on dit, *entre les verres & les pots*, pour dire à table, en buvant.

On dit proverbialement, *qui casse les verres les paye*. On emploie aussi ce proverbe figurément, pour dire, que celui qui fait quelque dommage, doit le réparer.

VERRE, se dit aussi de la liqueur que contient ou peut contenir un verre ordinaire. *Il faut lui faire boire un verre d'eau. Nous bûmes chacun un verre de liqueur. Donnez-lui un verre de vin.*

On dit, que l'*œil d'un cheval est cul de verre*, lorsque le cristallin a une opacité qui annonce une cataracte.

La première syllabe est longue, & la seconde très brève.

VERRÉE; substantif féminin. Plein un verre. Il est peu usité.

VERRERIE; substantif féminin. Lieu où l'on fait le verre, les ouvrages de verre. *La verrerie de Séves. On polit à Paris les glaces qui*

Tome XXIX.

viennent de la verrerie de Clerbourg.

VERRERIE, signifie aussi l'art de faire du verre. *Il est habile dans la verrerie.*

VERRERIE, est aussi un nom collectif, qui signifie, toute sorte d'ouvrages de verre. *Une boutique de verrerie.*

La première syllabe est longue, la seconde très-brève, & la troisième longue.

VERRIER; substantif masculin. Ouvrier qui fait du verre & des ouvrages de verre. *Par plusieurs Edits & Réglemens publiés sous différens règnes, il a été permis de faire le métier de Verrier, sans déroger à Noblesse.*

On appelle, *Gentilhomme verrier*, un Gentilhomme qui travaille en verrerie.

VERRIER, se dit aussi de celui qui vend des ouvrages de verre, & de celui qui est chargé de les porter. Dans la première acception, on dit, *acheter des ouvrages de verre chez un Verrier*; & dans la seconde on dit proverbialement d'un homme qui marche vite & légèrement, *qu'il court, qu'il va comme un Verrier déchargé.*

VERRIER, se dit encore d'un certain ustensile de ménage, ordinairement fait d'osier, dans lequel on met les verres à boire, les carafes, &c.

VERRIÈRE, **VERRINE**; vieux mots qui signifioient autrefois le morceau de verre qu'on met au-devant des châffes, des reliquaires, ou devant des tableaux, pour les conserver.

VERROCHIO (André) Peintre, mort en 1488, âgé de cinquante-six ans, réunissoit en lui plus d'une sorte de talens. Il étoit très-habile dans l'orfèvrerie, la géométrie, la perspective, la musique, la peinture, la sculpture & la gravure. Il avoit aussi l'art de fondre & de couler les métaux. Il faisoit fort bien

D d d

la ressemblance des choses, & il mit en vogue l'usage de mouler avec du pâtre les visages des personnes mortes & vivantes pour en faire les portraits. Ce fut à lui que les Vénitiens s'adressèrent pour ériger une statue équestre de bronze à Barthelemi de Bergame, qui leur avoit fait remporter plusieurs avantages dans une guerre. Verrochio en fit le modèle en cire; mais comme on lui préféra un autre pour fonder l'ouvrage, il gâta son modèle & s'enfuit. Le pinceau de Verrochio étoit dur, & il entendoit très-mal le coloris; mais ce Peintre possédoit parfaitement la partie du dessin. Il y mit une grande correction, & donna à ses airs de tête beaucoup de grâce & d'élégance.

VERROTERIE; substantif féminin, & terme de négoce. Menue marchandise de verre, comme grains, bagues, patenôtres, &c.

La verroterie est une marchandise propre pour le Sénégal, les côtes de Guinée, & le royaume de Congo, ainsi que pour plusieurs autres peuples des côtes d'Afrique & d'Amérique.

VERROU; substantif masculin. Pièce de fer plate ou ronde, au milieu de laquelle tient un bouton ou une queue recourbée, qu'on applique à une porte, afin de pouvoir la fermer, & qui va & vient entre deux crampons. *La porte est fermée au verrou. Un verrou plat, un verrou à ressort.*

VERROUILLÉ, ÉE; participe passif. *Voyez VERROUILLER.*

VERROUILLER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Fermer au verrou. Il a verrouillé la porte de son cabinet.*

On dit, *se verrouiller, pour dire; s'enfermer au verrou.*

VERRUE; substantif féminin. Poirreau, sorte de durillon & d'excroissance de chair, qui vient d'ordinaire au visage ou aux mains.

Il y a trois moyens pour guérir les verrues, on les lie, on les coupe, ou on les consume par les caustiques.

La ligature convient à celles qui sont grosses, & dont la base est étroite. On prend un crin de cheval, ou un fil de soie, & l'on fait autour du pédicule le nœud du Chirurgien, que l'on serre tous les jours de plus en plus. Quelques-uns trempent le fil dans une eau caustique, pour qu'elle coupe plutôt, mais cette pratique est dangereuse. Ceux qui ont des verrues ne consultent guères les Chirurgiens pour les guérir, souvent ils les lient eux-mêmes, & les font tomber; mais il y en a qui impatiens de se voir des verrues, les coupent avec des ciseaux, & ceux-là se causent des douleurs inutiles, à moins qu'ils n'emploient sur le champ quelque remède rongeur qui puisse en manger les racines; sans cela elles ne manquent pas de repousser & de revenir plus grosses que la première fois. Quand donc on les a coupées, il faut les toucher avec l'huile de tartre par défaut, ou mettre dessus des poudres d'alun, ou de précipité rouge.

La troisième manière de détruire les verrues, c'est de les consumer avec les caustiques. On prend pour cela de l'esprit de vitriol, ou de l'eau forte, de l'esprit de sel, ou du beurre d'antimoine; mais il ne faut se servir de ces remèdes qu'avec beaucoup de précautions, car ils brûleront & feroient des escar-

res très-profondes. Il ne faut point abandonner ces remèdes aux malades pour en faire l'application eux-mêmes ; & afin de la faire avec plus de sûreté, il faut composer un petit emplâtre troué dans son milieu, de la grandeur de la verrue qu'on veut toucher. On prend un brin de paille enduit de la liqueur choisie, dont on touche le porreau, & par ce moyen la circonférence du tubercule est garantie contre le remède, en cas qu'il en vint à tomber quelque goutte durant l'application, & il empêche qu'il ne s'étende & n'opère au delà de la verrue. L'attouchement de l'esprit de sel en a fait tomber, c'est pourquoi on l'emploie comme les autres caustiques ; & quoiqu'il ne soit pas aussi corrosif que les autres, comme il ne réussit pas moins bien que l'eau forte, dont il n'a point les inconvéniens, c'est une raison pour le préférer.

Quand on veut se donner la peine de bien conduire les remèdes caustiques & consumans, cette manière de dissiper les verrues est préférable aux autres, parce qu'ils en rongent jusqu'aux racines, & qu'elles ne reviennent point, d'autant plus encore qu'on peut s'en servir quand les verrues sont trop petites pour être liées ou coupées. On les couvre ensuite d'un emplâtre, & tout s'achève de lui-même.

VERS ; substantif masculin. *Versus*. Paroles mesurées & cadencées selon certaines règles fixes & déterminées.

Les vers françois ont une mesure & une rime. Le nombre des syllabes constitue leur mesure, & le retour du son de la dernière syllabe en fait la rime.

Le nombre des syllabes se prend

par rapport à la prononciation, & non par rapport à l'orthographe.

Ce n'est point le retour des mêmes lettres qui constitue la rime, mais le retour des mêmes sons. La rime est faite pour l'oreille, & non pour les yeux.

Quoiqu'on prétende communément que notre poésie n'adopte que cinq espèces différentes de vers, ceux de six, de sept, de huit, ceux de dix syllabes, appelés *vers communs*, & ceux de douze, qu'on nomme *grands vers*, ou *vers héroïques*, ou *vers Alexandrins*, cette division n'est pas néanmoins trop juste, car on peut faire des vers depuis trois syllabes jusqu'à douze. Il est vrai que les vers qui ont moins de cinq syllabes, loin de plaire, ennuient par leur monotonie. Par exemple ceux-ci de l'abbé de Chaulieu ne sont pas supportables.

Grand *Nevers*,
Si les vers
Découloient ;
Jaillissoient de mon fonds
Comme il faut
De ton chef,
Derechef
J'aurois jà,
Depuis çà,
Répondu, &c.

On peut faire usage du vers de cette mesure dans les chansons. Un vers de trois syllabes trouve quelquefois place dans les vers libres. La Fontaine en a fait usage dans ses Fables ; mais qu'on y fasse attention, il ne s'en est servi que pour rendre le style plus vif, plus rapide, plus précis, & il n'en a jamais placé deux de suite.

Les vers de quatre syllabes sont bannis de notre versification. Il n'en

D d d ij

est pas de même des vers de cinq syllabes. Ils peuvent non seulement avoir lieu dans les fables, les contes, & autres petites pièces où il s'agit de peindre des choses agréables avec rapidité; mais on écrit encore de petits ouvrages tout en vers de cette mesure : telles sont les agréables Epîtres de M. Bernard sur les saisons de l'année. En voici quelques morceaux :

Suspend ton étude,
Viens, loin des neufs sœurs,
Goûter les douceurs
De ma solitude.
Esclave avec moi
Du vainqueur de l'Inde,
Que le Dieu du Pînde
Subisse la loi.
Si tu ne peux vivre
Sans un *Apollon*,
C'est *Anacréon*,
Ami, qu'il faut suivre.

.....
Telle est des saisons
La marche éternelle;
Des fleurs, des moissons,
Des fruits, des glaçons.
Ce tribut fidelle,
Qui se renouvelle
Avec nos desirs,
En changeant nos plaines,
Fait tantôt nos peines,
Tantôt nos plaisirs.

.....
Sans date ni titre,
Dormant à demi
Ici ton ami
Finit son épître.
En rimant pour toi
Le dernier chapitre,
La table où je boi
Me sert de pupitre.
De tes vins divers
Je serai l'arbitre :
Sois-le de mes vers,
Je te les adresse.

S'ils sont sans justesse,
Sans délicatesse,
Sans ordre & sans choix,
En de folles rimes
On lit quelquefois
De sages maximes.

Les vers de six syllabes servoient autrefois à des Odes, mais aujourd'hui on ne les emploie guères que dans les chansons, & dans les autres petites pièces de poésie.

Cher ami, ta fureur
Contre ton Procureur
Injustement s'allume;
Cesse d'en mal parler :
Tout ce qui porte plume
Est sujet à voler.

Les vers de sept syllabes ont de l'harmonie, & sont très-propres à exprimer les choses très-vivement. On les emploie dans les Odes, dans les Fables, dans les Chansons, les Epîtres en vers libres, &c.

Celui qui des cœurs sensibles
Cherche à devenir vainqueur,
Doit pour les rendre flexibles;
Consulter son propre cœur.
Il est notre seul arbitre :
Les Dieux ne sont qu'à ce titre
De nos offrandes jaloux.
Si *Jupiter* veut qu'on l'aime,
C'est qu'il nous prévient lui-même
Par l'amour qu'il a pour nous.

ROUSSEAU.

Le serpent rongeoit la hime.
Elle disoit cependant :
Quelle fureur vous anime,
Vous qui passez pour prudent.

BENSERADE.

Les vers de huit syllabes sont encore plus en usage que tous les précédens. Ils sont aussi anciens dans notre poésie, que ceux de douze. On

les emplois ordinairement dans les Odes, les Epîtres, les Epigrammes, &c. ; mais rarement dans les Balades & les Sonnets.

Fortune dont la main couronne
Les forfaits les plus inouis
Du faux éclat qui l'environne
Serons-nous toujours éblouis.

ROUSSEAU.

On se sert d'ordinaire des vers communs ou de dix syllabes, dans les Epîtres, les Ballades, les Rondeaux, les Contes, & rarement dans les Odes, les Élégiés, les Sonnets & les Epigrammes.

Les vers de douze syllabes qu'on nomme *héroïques* ou *alexandrins*, servent pour les grands poèmes, comme pour l'Épopée, pour la Tragédie, les Epîtres morales, les Héroides, les Discours philosophiques, &c. On en insère quelques-uns avec beaucoup de grâce dans les Odes, dans les Cantates, dans les vers libres.

Il n'y a que les vers de douze & de dix syllabes qui ayent une césure. Voyez CÉSURE & HÉMISTICHE.

Les vers sont masculins ou féminins, selon que la rime est masculine ou féminine. Voyez RIME.

Dans les différentes manières dont les vers doivent être arrangés entre eux, il faut considérer la rime & les syllabes.

Quant au nombre des syllabes, il est arbitraire dans les pièces libres & dans la poésie lyrique ; mais il est déterminé dans les autres pièces sérieuses, comme le poème épique, le poème dramatique, &c.

Quant à la rime, deux vers masculins peuvent être suivis de deux vers féminins, & vice versa, ou bien

un vers masculin est suivi d'un ou de deux féminins, & un vers féminin d'un ou de deux masculins.

On appelle *vers à rimes plates* ceux qui sont disposés de la première façon, comme les suivans :

De figures sans nombre égayez votre
ouvrage ;

Que tout y fasse aux yeux une riante
image.

On peut être à la fois & pompeux &
plaisant,

Et je hais un sublime ennuyeux, languif-
sant.

Un poème excellent où tout marche & se
suint,

N'est pas de ces travaux qu'un caprice
produit.

Il veut du temps, des soins, & le pénible
ouvrage.

Jamais d'un écolier ne fut l'apprentif-
sage.

On appelle *vers à rimes croisées* ceux qui sont ordonnés de la seconde manière, comme ceux-ci dans lesquels Rousseau dit en parlant de Circé furieuse :

Sa voix redoutable

Trouble les enfers

Un bruit formidable

Gronde dans les airs

Un voile effroyable

Couvre l'Univers.

Mais quand on n'observe d'autre règle que de ne pas mettre de suite plus de deux vers masculins ou féminins, & qu'on fait suivre un vers masculin ou féminin d'un ou de deux vers d'une rime différente, alors ils s'appellent *vers à rimes mêlées*, comme ceux-ci :

Ah ! si d'une pauvreté dure

Nous cherchons à nous affranchir.

Rapprochons-nous de la nature ;
 Qui seule peut nous enrichir.
 Forçons de funestes obstacles ;
 Réservons pour nos tabernacles
 Ces or, ces rubis, ces métaux ;
 Où dans le sein des mers avides
 Jetons ces richesses perfides,
 L'unique élément de nos maux.

Lorsque les vers sont à rimes plates, ils ont ordinairement le même nombre de syllabes ; mais lorsqu'ils sont à rimes croisées ou à rimes mêlées, souvent ils ont une mesure inégale.

Dans les vers à rimes plates c'est un défaut de faire rimer deux rimes masculines ou féminines avec deux rimes de même espèce, ce qui arrive lorsque deux rimes ne sont séparées de deux autres semblables que par deux rimes d'une espèce différente, comme dans cet exemple :

Soudain Potier se lève & demande audience.
 Chacun à son aspect garde un profond silence.
 Dans ce temps malheureux, par le crime infecté,
 Potier fut toujours juste, & partout respecté.
 Souvent on l'avoit vu par sa mâle éloquence,
 De leurs emportemens réprimer la licence,
 Et conservant sur eux la vieille autorité,
 Leur montrer la justice avec impunité.

L'oreille est aussi choquée par la convenance de sons dans les rimes masculines & féminines qui se suivent, comme dans ces vers, d'ailleurs pleins de belles images.

Tels des antres du nord échappés sur la terre,

Précédés par les vents & suivis du tonnerre,
 D'un tourbillon de poudre obscurcissant les aîrs,
 Les orages fougueux parcourent l'Univers.

On compose à rimes plates les grands poèmes, tels que l'Épopée, la Tragédie, la Comédie, l'Églogue, l'Élégie, la Satyre, l'Épître ; à rimes croisées, l'Ode, le Sonnet, le Rondeau, & à rimes mêlées les Stances, l'Épigramme, les Fables, les Madrigaux, les Chançons.

Il n'y a d'autres règles à observer dans les grands poèmes pour la distribution des rimes, que d'éviter la consonnance, & de ranger les vers masculins & féminins deux à deux les uns après les autres.

Il y a certains termes que le vers exclut. Les bons Poètes rejettent avec soin tous les termes ou durs & difficiles à prononcer, ou bas & profanes. Rarement ils se servent des conjonctions que les Orateurs employent heureusement pour lier & arrondir leurs périodes, telles que *c'est pourquoi, parceque, pourvu que, puisque, de manière, de façon que, de sorte ou en sorte que, outre que, d'ailleurs, en effet, &c.*

Il est un heureux choix de mots harmonieux.

Fuyez des mauvais sons le concours odieux.

Le vers le mieux rempli, la plus noble pensée,

Ne peut plaire à l'esprit, quand l'oreille est blessée.

Un mot terminé par une autre voyelle que l'e muet ne peut être suivi d'un autre mot qui commence aussi par une voyelle ou un h muet.

Gardez qu'une voyelle à courir trop
hâtée,
Ne soit d'une voyelle en son chemin
beurtée.

Ainsi les phrases suivantes, ne
formeront pas de vers.

Que l'aimable vertu a peu d'adorateurs.
Évitez le fouci & fuyez la colère.

Comme la conjonction & a tou-
jours le son de l'e fermé, elle ne
sauroit non plus dans le vers être
suivie d'une voyelle. On ne pour-
roit pas dire en vers :

Qui sert & aime Dieu possède toutes
choses.

mais on dira bien ,

Qui connoît & sert Dieu possède toutes
choses.

Non & les voyelles nazales qui
dans la prononciation ne doivent
pas être liées avec le mot suivant
ne peuvent avec grâce être suivies
d'un mot qui commence par une
voyelle; ainsi la rencontre des
voyelles nazales & des voyelles est
défagréable dans les vers :

Un grand nom est un poids difficile à
porter.

Non il ne peut me plaire, il ne peut me
toucher.

Cependant cette rencontre peut
se souffrir quand la prononciation
permet de pratiquer un petit repos
entre le mot qui finit par un son na-
zal & le mot qui commence par
une voyelle, comme dans ce vers
de l'Athalie de Racine.

Celui qui met un frein à la fureur des
flots,

Sait aussi des méchans arrêter les com-
plots.

L'e muet final & précédé d'une
voyelle comme dans *donnée, aimée,*
Affe, envie, la paye, la joie, la
proie, la rue, entrevue, &c. ne peut
entrer dans le corps du vers qu'au
moyen de l'éllision; ainsi les vers
suivans sont mal construits.

Aux rayons du soleil ma vue s'éblouit.
Ils vous louent tout haut & vous jouent
tout bas.

Il avoue sa faute & demande pardon.

Mais ceux-ci sont réguliers à
cause de l'éllision.

La joie est naturelle aux âmes inno-
centes.

Il déteste la vie & le monde trompeur.

L'e muet dans le mot & précédé
d'une voyelle est compté pour rien
dans la prononciation; souvent mê-
me on ne l'écrit pas. *Il agréera,*
criera, louera, reniement, dévoue-
ment, &c. ne font pas plus de syl-
labes que *agréra, crira, louera, reni-*
ment, dévouement.

Les vers n'ont ni grâce ni har-
monie quand on rejette au com-
mencement d'un second vers des
mots qui dépendent nécessairement
de ce qui se trouve à la fin du
premier.

Quel que soit votre ami, sachez que
mutuelle

Doit être l'amitié, même ardeur, même
zèle.

Il n'est donc point d'amis pour la dernière
fois,

Je le répète encor : peu conoissent les
lois

D'une vraie amitié.

Dans le premier vers *mutuelle*
dépend nécessairement de ces mots
doit être l'amitié.

Dans les derniers ces mots d'une vraie amitié sont dépendans de ceux-ci les lois, & l'on ne peut les séparer dans la prononciation.

Ces enjambemens sont proscrits dans la haute poésie; mais ils se tolèrent dans les fables & dans les autres pièces du style familier.

Si cependant la dépendance d'un vers s'étendoit jusqu'à la fin du suivant, en sorte qu'à la fin du premier il y eût un petit repos, l'harmonie loin d'être blessée n'en seroit que plus sensible.

Là gît la sombre envie,
A l'œil timide & louche.
Verlant sur des lauriers
Les poisons de sa bouche.
Ce malheureux combat
Ne fit qu'approfondir
L'abyme dont Valois
Vouloit en vain sortir.

Les licences qu'on se permet dans les vers consistent dans certaines transpositions des mots, dans l'emploi de plusieurs termes dont la prose n'oseroit se servir, dans le retranchement d'une lettre.

On place avec grâce les régimes composés avant les noms & les verbes dont ils dépendent.

A la religion soyez toujours fidelle,
Les mœurs & les vertus ne sauvent point
sans elle.
C'est Dieu qui du néant a tiré l'univers;
C'est lui qui sur la terre a répandu les
mers.
Sans Dieu rien n'eût été,
Et lui seul des mortels fait la félicité.
A vous former le cœur appliquez-vous
sans cesse.

On place entre l'auxiliaire & le participe, entre le verbe & son ré-

gime des mots qui n'y seroient pas soufferts en prose.

Un vicillard vénérable avoit loin de la
Cour,
Cherché la douce paix dans un obscur
séjour.
Dieu fit dans ce désert descendre la sa-
gesse.

Les transpositions quand elles sont naturelles & qu'elles n'embarassent pas le sens de la phrase, donnent de la grâce & de la noblesse à la poésie; mais elles ne valent rien lorsqu'elles rendent les vers durs ou qu'elles obscurcissent la pensée, comme dans les vers suivans:

Quoi: voit-on revêtu de l'étole sacrée
Le Prêtre de l'autel s'arrêter à l'entrée?
Craignez de votre orgueil de vous rendre
la dupe.
Que toujours la fierté, l'honneur, la bien-
téance
De cette folle ardeur s'oppose à la nais-
sance.

Des mots propres à la poésie. La poésie se sert en général des mêmes mots que la prose; cependant il y a quelques expressions que les Poëtes emploient heureusement, & qui ne plairoient pas dans la prose. Telles sont *antique* pour *ancien*, *coursier* pour *cheval*, *l'Eternel*, *le Très-Haut*, *le Tout-Puissant* pour *Dieu*, *le flanc* pour *le sein*, *le ventre*, *le glaive* pour *l'épée*, *les humains*, *les mortels*, *la race de Japet* pour *les hommes*, *hymen* ou *hymenée* pour *mariage*, *espoir* pour *espérance*, *le penser* pour *la pensée*, *jadis* pour *autrefois*, *n'a guère* ou *n'a guères* pour *il n'y a pas long-temps*, *labeur* pour *travail*, *repentance* pour *repentir*, *soudain* pour *aussi-tôt*,
ombre

ombre éternelle, sombres bords, &c. pour l'enfer.

Od font, Dieu de Jacob, tes antiques bontés ?

On fait cas d'un coursier qui fier & plein de cœur,

Fait paroître, en courant, sa bouillante vigueur.

L'Eternel en ses mains tient seul nos destinées.

Célébrons dans nos chants la gloire du Très-Haut.

Je vois que votre honneur git à verser mon sang ;

Que tout le mien consiste à vous percer le flanc.

Il mêle avec l'orgueil qu'il a pris dans leur sang,

• La fierté des Nérons qu'il puifa dans mon flanc.

Souvent d'un faux espoir un amant est nourri.

Et quel est des mortels le plus confidentable ?

C'est le plus vertueux & le plus raisonnable.

On n'aime plus comme on aimoit jadis. Sachez que d'une fille on risque la vertu, Lorsque dans un hymen son goût est combattu.

Va dans l'ombre éternelle, ombre pleine d'envie ;

Et ne te mêles plus de censurer ma vie.

En lisant avec attention les bons Poètes, on trouvera bien d'autres expressions propres à la poésie.

Nous écrivons en prose, *je crois, je vois, je dis, je fais, je vis, j'avertis, &c.* Les Poètes selon le besoin emploient ou retranchent le *s* dans ces mots. Ils écrivent de même *jusque* ou *jusques, encore* ou *encor, grâce au ciel* ou *grâces au ciel.* Ils emploient aussi *alors que* pour *lorsque, cependant que* pour *pendant que, avec que* pour *avec.*

Tome XXIX.

Les bons Poètes se servent rarement de la plupart de ces dernières licences, & ceux qui s'appliquent à la poésie ne doivent pas oublier le précepte de Boileau.

Surtout qu'en vos écrits la langue sacrée

Dans vos plus grands excès vous soit tous jours sacrée.

En vain vous me frappez d'un son mélodieux,

Si le terme est impropre ou le tour vicieux ;

Mon esprit n'admet point un pompeux barbarisme,

Ni d'un vers ampoulé l'orgueilleux solécisme.

Sans la langue en un mot l'auteur le plus divin,

Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.

On appelle *vers libres*, une pièce de vers de différentes mesures.

On dit proverbialement & par ironie, *faire des vers à la louange de quelqu'un* ; pour dire, médire de quelqu'un.

Ce monosyllabe est long.

VERS ; préposition de lieu, servant à désigner à-peu-près un certain côté, un certain endroit, une certaine situation. *Regarder vers le midi. L'entrée du temple étoit tournée vers l'orient. Elle se tourna vers lui. Il marchoit vers l'ennemi.*

VERS, s'emploie quelquefois au lieu de quelques autres prépositions. Ainsi on dit, *envoyé vers les Princes d'Allemagne* ; pour dire, ministre auprès des Princes d'Allemagne.

VERS, est aussi préposition de temps ; & signifie, environ. *Il s'est levé vers midi. Elle se couche ordinairement vers minuit. Je paraîtrai vers*

E e e

l'automne. Vers le milieu du quinzième siècle.

VERSAILLES ; ville de France , à quatre lieues , ouest , de Paris. Ce n'étoit autrefois qu'un Prieuré dépendant de Saint Magloire , c'est aujourd'hui une ville considérable qui renferme près de cent mille âmes.

En 1630 , Louis XIII acheta pour vingt mille écus la terre de Versailles , & y fit bâtir un petit château pour loger ses équipages de chasse. Ce n'étoit encore proprement qu'une maison de campagne , que Baillopierre appelle le *chétif château de Versailles*. Louis XIV trouva la maison de campagne à son gré ; il fit de la terre une ville , & du petit château un superbe palais où la Cour fait sa résidence ordinaire.

On appelle *Ville-neuve*, la partie de la ville qui est à droite en regardant le château en face. Il y a pour cette partie de la ville une Paroisse dédiée sous l'invocation de Notre-Dame , une belle place connue sous le nom de *place Dauphine* , une autre moins considérable qu'on nomme *petite place* , & un très-beau marché qui est divisé en quatre parties carrées.

La partie de la ville qui est à gauche ; est divisée en deux quartiers : l'un en face de l'aile droite du château se nomme *vieux Versailles* ; l'autre qui est plus éloignée se nomme *parc au cerf* ; il y a aussi pour cette partie de la ville , une Paroisse sous l'invocation de Saint Louis.

Les rues de Versailles sont tirées au cordeau & formées en grande partie par les hôtels des Princes & seigneurs de la Cour : elles sont larges , propres & très-solidement

pavées. Les maisons sont en général belles & bien bâties. La partie qui est en face du château , entre les avenues de Sceaux & de Saint-Cloud , est occupée par des édifices magnifiques , presque tous accompagnés de beaux jardins. Cette partie de la ville est partagée en deux par la grande avenue qui est en face du château , & est connue sous le nom d'*avenue de Paris*.

Les avenues de Sceaux & de Saint Cloud séparent cette partie , formant un triangle des quartiers de la ville neuve & du parc au cerf.

C'est par ces trois avenues plantées chacune de quatre rangs d'arbres , que l'on arrive dans ce lieu célèbre où les plus habiles artistes ont laissé des monumens qui les immortalisent.

On reconnoît dans l'architecture du château & des bâtimens qui en dépendent , les desseins du célèbre Mansard ; dans leurs peintures toutes les grâces des pinceaux de le Brun & de Coypel ; dans la distribution des jardins , du parc & des bosquets , l'ingénieuse fécondité de le Nôtre ; dans les statues qui les décorent , toute la force du ciseau de Girardon , du Tuby & de Coysevox.

Les premiers bâtimens qui accompagnent le château à droite & à gauche , sont précédés par une place d'armes. Cette place est fermée en face du Château , vis-à-vis des deux premières aîles par la grande & la petite écurie , deux édifices qui représentent l'extérieur de deux grands hôtels , construits avec la plus belle symétrie sur les desseins de Jules Mansard : on y voit des galeries & d'autres lieux destinés au manège & aux équipages. De la place d'armes on s'avance dans les

cours du Château, terminées par la cour de marbre; la première est accompagnée à droite & à gauche de grands pavillons richement décorés de sculptures & de dorures, qui servent de logement aux Ministres. La façade du Château & la magnifique perspective qui forme cette longueur de bâtimens qui vont en s'élevant, font un grand effet.

À droite, on voit la chapelle dont l'extérieur est orné de pilastres, & de statues d'Apôtres & de Pères de l'Eglise. On en remarque la riche couverture; le lanternain, tout brillant de dorure, qui s'élevait du milieu de cette belle toiture, & en faisoit le principal ornement, a été supprimé, parcequ'il menaçoit ruine. Dans l'intérieur tout surprend les regards du spectateur; la pierre de liais dont cette Chapelle est construite, les seize colonnes corinthiennes qui regnent autour des travées, les balustrades de bronze richement dorées avec des appuis de marbres gris blanc, les peintures des plafonds de *Boulogne*; la voûte ou grand plafond de la Chapelle représentant le Ciel des Bienheureux, & Dieu le Père au milieu des Esprits célestes, les douze Prophètes, qui sont autour des cintres, ouvrage admirable de peinture d'*Antoine Coypel*; les ornemens en camaïeu rehaussés d'or qui environnent cette voûte, la résurrection de Notre Seigneur dans la voûte du chevet, de *La Fosse*; la descente du Saint-Esprit au-dessus de la tribune du Roi, de *Jouvenet*; l'autel avec une gloire en bronze au-dessus, & deux Anges en adoration; les bas-reliefs, du même métal, qui sont aux Autels des petites Chapelles, & nouvelle-

ment exécutés par d'excellens maîtres, tels que *Stodtz*, *Bouchardon*, *Adam* l'aîné; le tableau de Sainte Thérèse dans la Chapelle de cette Sainte, par *Santerre*, & les bas-reliefs de bronze, de *Vinache*; les peintures de la Chapelle de la Vierge, de *Bon Boulogne*: elles sont très-estimées, ainsi que celles du petit dôme qui représentent l'Assomption; la magnificence des petites tribunes en forme de lanternes, revêtues de glaces, à droite & à gauche de celle du Roi; celles des oratoires qui sont dans le bas; les croisées dont les vitraux sont en grandes glaces avec des panneaux dorés.

Dans les appartemens on remarque le salon de marbre ou d'Hercule: le plafond est un morceau admirable de peinture représentant l'apothéose d'Hercule, ouvrage de *Le Moine*, & composé de plus de 140 figures: dans la même pièce, le grand tableau de Notre Seigneur chez Simon le Pharisien, de *Paul Véronèse*; sa riche bordure, la cheminée de cette belle pièce, son lambris de marbre. Parmi les autres morceaux de peinture & de sculpture qui décorent les différentes pièces des appartemens, on fait une attention particulière au portrait en pied du Roi, de la main de *Rigaud*, dans la salle de Mars; à celui de la Reine, par *Carle-Vanloo*: aux Pélérins d'Émaüs, de *Paul Véronèse*; à la famille de Darius aux pieds d'Alexandre, ouvrage de *Lebrun*; à deux tableaux admirables de *Raphaël*, dans la salle de Mercure: l'un est une sainte famille & l'autre un Saint Michel; à une pendule curieuse qui sonne un carillon à toutes les heures, & de laquelle on voit sortir dans le mê-

me temps une figure pédestre de Louis XIV, & quelques autres figures en petit.

Dans la grande galerie, un des plus beaux morceaux du monde en ce genre, on remarque les neuf grands tableaux & dix-huit petits, qui représentent les conquêtes de Louis XIV, depuis la paix des Pyrénées en 1659, jusqu'à la paix de Nimègue en 1678, ouvrage immortel de *Lebrun*. L'architecture de cette pièce, formée de 48 pilastres de marbre, les riches sculptures de l'entablement & de la corniche, les colonnes, les statues antiques placées dans des niches, morceaux inestimables; les bustes, les tables de porphyre, les dix-sept arcades en forme de croisées, & répondant aux véritables qui donnent sur la place, & qui éclairent cette superbe pièce, sont autant d'objets particuliers, qui méritent l'attention des curieux; sans oublier le salon de la paix, & l'appartement de la Reine, dont la plus grande partie des peintures sont de *Séve l'aîné*: on y voit la France rendant grâces au Ciel de la guérison du Roi après sa grande maladie: ce bel ouvrage est de *Ch. Coypel*; le grand escalier de marbre, où l'on monte par les trois arcades qui sont entre la cour & le parc, & dont la voûte est peinte à fresque par *Lebrun*; les peintures représentent les nations des quatre parties du monde qui viennent admirer les beautés de Versailles. Dans l'appartement du Roi on remarque la salle des Gardes, celle du grand convert & l'antichambre du Roi, où l'on voit trois tableaux de *Paul Véronèse*; la chambre du lit de parade est décorée d'un tableau représentant le *Roi David*, de *Dominiquin*; d'un second repré-

sentant un *Saint Jean dans l'île de Patmos*, de *Raphaël*; enfin de quatre autres représentant les quatre *Évangélistes*, de *Valentin*. Dans la salle du Conseil, on voit un buste de bronze antique, de *Scipion l'Africain*; dans la chambre du Roi deux portraits de *Vandick*; dans le cabinet ovale on remarque une pendule de sept pieds de haut, qui marque le mois où l'on est, le quantième du jour & celui de la semaine, & plusieurs autres indications relatives à la tempérite du temps. On voit dans les petites pièces qui suivent, une collection de pierres gravées, parmi lesquelles on admire une cornaline, morceau unique.

Les petits appartemens qui régissent au-dessus de ceux qui environnent la cour de marbre, sont composés de plusieurs petites pièces. La première est une salle de jeu, dont la boiserie est un fond bleu & blanc; la seconde, une salle à manger où l'on voit deux tableaux de *Troy*, représentant un *déjeuné d'huitres*, & l'autre une *collation*: suit une petite galerie ornée de glaces, & revêtue d'une boiserie de vert clair, dans laquelle sont encadrés divers tableaux, qui représentent divers genres de chasses en usage dans les pays étrangers, ouvrage de *Boucher*, de *Carle Vanloo* & de *Troy*. Au-dessus de ces pièces est un autre petit appartement pour les bains, & pour un cabinet de livres; les armoires de ce dernier sont fermées par des glaces; à la suite de ces pièces se trouve un corridor, garni de tables chronologiques & de cartes géographiques roulées, & qui étant tirées, remontent moyennant un flor. Ces diverses pièces sont éclairées

par des fenêtres & par quatre petits dômes à quatre faces, dont les vitraux des unes & des autres sont en glaces; au-dessus sont des cuisines & un petit jardin qui va tournant sur le toit; une volière & un laboratoire.

L'appartement du Dauphin & de la Dauphine offrent des tableaux dignes de l'attention des curieux. Les principaux représentent des sujets tirés de l'histoire fabuleuse de Psyché, de *Restout*; les autres sont tirés des fables de la Fontaine, d'Oudry.

Le parc est très-étendu: il renferme dans son enclos plusieurs villages, châteaux & maisons de plaisance des Princes, Ministres & Seigneurs de la Cour, qui les ont fait bâtir pour pouvoir se dérober quelquefois aux affaires, sans cependant se trop éloigner de la personne du Roi. Du premier coup d'œil on est frappé de l'air de noblesse qui règne dans toutes les parties: chacune est le fruit d'un grand dessein. On y remarque la façade du château, longue de plus de 300 toises, décorée de statues, de trophées, de têtes d'hommes ou de femmes, & de tous les ornemens que la sculpture peut imaginer: l'architecture du milieu attire particulièrement les regards par les trois avant-corps ornés d'un grand nombre de colonnes & de statues; sur le grand perron ou terrasse qui donne sur le parterre, on remarque quatre statues de bronze & deux vases de marbre, dont les bas-reliefs sont des chefs-d'œuvres, de *Coysevox* & de *Tuby*.

Les deux pièces d'eau qui décorent le parterre, sont ornées de jets & de figures de fleuves en bronze; les deux bassins à la tête des palis-

des forment deux belles nappes. Entre les deux pentes par où l'on descend dans le parc, on voit le bassin de *Latone*: cette Déesse est élevée sur plusieurs gradins de marbre, & dans le bassin les payfans qui l'avoient empêchée de boire sont représentés dans le moment de leur métamorphose en grenouilles: toutes ces figures sont de *Marli*. Les statues de marbre, placées à droite & à gauche des palissades, & sur toute la longueur du parc jusqu'au canal, sont des plus célèbres Sculpteurs. On remarque les grands vases de marbre que l'on voit au-dessous du bassin de *Latone*, & dont les bas-reliefs sont de la plus grande beauté. Le bassin d'*Apoillon* ou du *Soleil* est un grand carré long, sur lequel ce Dieu est représenté sortant des eaux, assis sur son char tiré par quatre coursiers, environné de tritons & de baleines; ce groupe est de la main de *Tuby*. Plus loin on trouve le grand canal long de 800 toises, large de 32, traversé par un autre canal de 520 toises, & qui se termine d'un côté à *Trianon*, & de l'autre à la ménagerie. La droite du parc, en y entrant par le Château, offre aux yeux, dans son fond, le parterre du nord, pièce très-curieuse. On observe d'abord, aux angles de l'escalier, par où l'on y descend, deux excellentes figures: l'une, qui représente *Vénus*, est de *Coysevox*; elle est copiée d'après l'original de *Phidias*; & l'autre de *Faggini*, représente le *Rémouleur* ou l'*Espion*. La fontaine de la pyramide, formée de quatre bassins les uns sur les autres, est de *Girardon*. On remarque la cascade de l'allée d'eau, formée par 22 bassins, d'où s'élèvent des bouillons d'eau, & qui sont soutenus par au-

tant de groupes de trois enfans ; à la suite un grand carré d'eau sur les faces duquel sont des bas-reliefs de bronze, représentant des fleuves & des nymphes qui se baignent : ouvrage de Girardon. A l'extrémité du parterre, on voit la fontaine ou pièce du dragon, grand bassin, du milieu duquel sortent plusieurs jets, dont le plus haut s'élève à 85 pieds. Un peu plus loin on trouve le bassin de *Neptune*, pièce magnifique, construite en 1739 ; elle représente le triomphe de *Neptune* & d'*Amphitrite*, & elle est bordée de 22 vases de plomb bronzé, d'où sortent des jets de 60 pieds de haut ; le fond de la pièce est orné de trois groupes de même métal : celui de *Neptune*, qui est celui du milieu, est renfermé dans une vaste coquille ; il est d'Adam l'ainé ; le deuxième est l'*Océan*, ouvrage de Lemoyne ; le troisième est *Protée*, de Bouchardon : trois figures de marbre terminent cette demi-lune.

La gauche du parc présente le parterre des fleurs, environné de l'orangerie : on y voit au haut de la balustrade une *Cléopâtre mourante*, par Vanclève, d'après l'antique ; un nombre infini de très-beaux orangers, parmi lesquels est celui qu'on appelle le *Grand Bourbon*, qu'on dit être âgé de 300 ans. L'architecture de la serre de l'orangerie est très estimée : elle est composée de trois grandes galeries, décorées en dehors de trois avant-corps de colonnes, & éclairées chacune par douze grandes fenêtres. Deux escaliers magnifiques, & peut-être uniques par leur hauteur & leur largeur, font l'ornement des deux côtés de l'orangerie. Du haut de ce beau morceau d'architecture, on découvre la pièce dite des Suisses,

formant un grand carré terminé en demi-cercle, qui a 350 toises de longueur : à côté est le potager dont la longueur est de 150 toises, & la largeur de 34 : il est distribué en petits jardins séparés par des murs.

Les bosquets méritent une attention particulière : on voit à l'entrée du labyrinthe la statue d'*Esopé*, & ensuite à chaque détour une fontaine en rocaille avec une fable d'*Esopé*, représentée au naturel : on en compte 36. Dans la salle du bal on remarque une belle cascade qui fournit plusieurs nappes avec d'autres ornemens. Le bosquet de la girandole est orné d'un bassin avec une gerbe & plusieurs thermes : vient ensuite l'île royale où est une grande pièce d'eau de 130 toises de longueur ; parmi les statues qui la décorent, se trouvent plusieurs antiques, dont quatre sont colossales. La salle des maronniers est environnée de deux statues antiques & de huit bustes avec deux bassins. La colonnade, beau pérystyle de forme circulaire, & composée de 32 colonnes de marbre, a au milieu l'enlèvement de *Proserpine*, groupe estimé, de Girardon. Suit le bosquet des dômes, ainsi appelé parce qu'on y voit deux cabinets en forme de dôme : ils sont portés par huit colonnes de marbre, ornées des armes de France, avec des trophées d'armes, le tout de bronze doré : on y voit de plus huit statues & un bassin dont le jet s'élève à 66 pieds. Dans le bosquet d'*Encelade*, on voit au milieu du bassin le corps de ce géant qui paroît comme enseveli sous les débris d'une montagne : de sa main il s'élève un jet de 78 pieds. Dans le bosquet de l'obélisque, trente-un jets sortent du milieu de son bassin, & forment un obélisque par leurs

différentes hauteurs. Le bosquet du Dauphin est une grande place formant la figure d'un théâtre environné de thermes. Le petit bosquet ou jardin du Dauphin est en fer à cheval ; on y voit les statues du Roi & de la Reine, sous les figures de Jupiter & de Junon, ouvrage de Coustou. Les bains d'Apollon sont décorés de trois groupes de marbre de toute beauté : celui du milieu représente Apollon assis & environné de six nymphes qui le servent : les trois premières lui lavent les pieds, les trois autres arrangent ses cheveux : les quatre premières figures sont de Girardon : les trois autres de Renaudin. Le groupe à droite représente deux chevaux d'Apollon, que des tritons font boire : c'est celui dont on fait le plus de cas ; il est de Gaspard Marfi : le groupe à gauche offre, à peu de chose près, le même sujet : il est de Guerin. L'arc de triomphe est composé de trois portiques de fer doré, de pilastres à jour, & d'un fronton surmonté de sept chandeliers qui jettent de l'eau : on y voit aussi une belle fontaine représentant la France assise sur un char, accompagnée de deux figures, le tout de Tuby & Coysevox. Le bosquet des trois fontaines est orné de trois bassins à différentes hauteurs ; du milieu s'élèvent plusieurs jets qui se croisent, & dont le jeu est admirable.

On vient de construire tout récemment une salle de spectacle dans la partie du Château qui est au-dessous de la chapelle, & dont on a changé plusieurs dispositions pour la construction de la salle. On y a donné les premiers spectacles aux fêtes de Monseigneur le Dauphin. Cette salle est très-richement ornée,

& passe pour la plus belle qu'on ait encore eue dans le Royaume.

VERSANT, ANTE ; adjectif. Il n'est usité qu'en parlant des carrosses & autres voitures semblables. *Les voitures à deux roues sont plus versantes que celles qui en ont quatre.*

VERSATILE ; adjectif des deux genres. Qui est sujet à tourner, à changer. Il ne se dit guère qu'au moral. *Un caractère versatile.*

VERSCURING, (Henri) Peintre ; né à Gorcum en 1627, passa à Rome pour y faire une étude sérieuse de son art. Son goût le portoit à peindre des animaux, des chasses & des batailles. Il réussissoit dans le paysage, & savoit l'orner de belles fabriques. Henri suivit l'armée des États en 1672, y fit une étude de tous ses divers campemens, de ce qui se passe dans les armées, dans les déroutés, dans les retraites, dans les combats, & il tira de ces connoissances les sujets ordinaires de ses tableaux. Son génie étoit vif & facile ; il mettoit un grand feu dans ses compositions ; il varioit à l'infini les objets ; ses figures ont du mouvement & de l'expression, & il rendoit très-bien la nature. Ce Peintre étoit recommandable non-seulement pour ses talens, mais encore pour son esprit & pour ses mœurs. On lui proposa d'occuper une place de magistrature dans sa patrie, honneur qu'il n'accepta qu'après s'être assuré que cela ne l'obligeroit point à quitter la peinture. Verscuring périt sur mer d'un coup de vent à deux lieues de Dort en 1690.

VERSE ; façon de parler adverbiale qui n'est usitée que dans cette phrase, *il pleut à verse* ; pour dire, il pleut abondamment.

En Géométrie, on appelle *sinus*

verse d'un angle, la différence du sinus total au sinus du complément de cet angle à 90 degrés.

VERSE, ÉE ; participe passif & adjectif. *Voyez* VERSER.

VERSE, en termes de Blason, se dit des pièces renversées, comme le chevron, le croissant, &c. & particulièrement du gland dans sa calotte.

ARLANDES en Dauphiné, d'azur au croissant versé d'or sur une étoile d'argent.

VERSE, signifie aussi exercé, expérimenté. *Il est verse dans les Mathématiques. C'est un homme verse dans la Jurisprudence.*

VERSEAU ; substantif masculin. L'onzième des douze signes du zodiacal en comptant depuis aries ou le bélier. Les Astronomes l'appellent autrement *aquarius*.

Le Verseau représenté sous l'image d'un homme qui porte une cruche se trouve en diverses rencontres sur les monumens Égyptiens. Plutarque raconte que dans le mois Tyby on alloit de toutes parts en cérémonie puiser de l'eau dans la mer pour la conserver religieusement, & l'on s'écrioit avec acclamation qu'on avoit trouvé Osiris. Le mois Tyby répond à notre mois de Janvier, & c'est celui où le Soleil se trouve dans le signe du Verseau. Il est donc très-probable que cette fête avoit la même origine dans la religion Égyptienne que le nom même du Verseau qui lui est si analogue.

Plusieurs Auteurs ont pensé que cette constellation tire son nom de la saison des pluies qui ont lieu presque par tout à l'entrée de l'hiver. Les Poètes ont prétendu que c'étoit Deucalion, le réparateur & le père du genre humain, que les hommes déshérent par reconnois-

sance. D'autres ont dit que c'étoit Ganymède, jeune homme d'une extrême beauté, que Jupiter fit enlever par un aigle pour servir le nectar à la table des Dieux après qu'Hébé s'en fût rendue indigne par une faute.

Les étoiles qui forment cette constellation sont, selon le catalogue de Ptolémée, au nombre de 45, selon celui de Tycho au nombre de 40, & selon le catalogue Britannique au nombre de 99.

VERSER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Funderer. Épancher, répandre, transvaser. Verser de la liqueur dans un verre. Versez de l'eau sur mes mains. Verser du café.*

Voyez au mot *répandre* les différences relatives qui en distinguent *verser*.

On dit, *verser des larmes* ; pour dire, pleurer. *Verser son sang pour la Foi, pour le service du Roi, de l'Etat, &c.* pour dire, répandre son sang, donner sa vie pour.... Et, *verser le sang innocent* ; pour dire, faire mourir un innocent.

VERSER, se dit aussi des grains qu'on répand d'un sac dans un autre ou autrement. *Verser du blé dans un sac. Verser de l'avoine.*

VERSER, se dit d'un carrosse, d'une charrette & de toute autre voiture semblable lorsque par accident elle tombe sur le côté. En ce sens il est neutre. Et il se dit pareillement des personnes qui sont dans la voiture. *Les voitures qui n'ont que deux roues versent plutôt que celles qui en ont quatre. Nous versâmes en sortant du village.*

Il est aussi actif dans ce sens. *Il voulut conduire la voiture, & il nauversa. Il vient de verser son cabriolet.*

On

On dit proverbiallement & figurément, *il n'est si bon charretier qui ne verse*; pour dire, que les plus habiles font quelquefois des fautes.

VERSER, se dit encore au neutre en parlant des blés sur pied lorsque la pluie ou le vent les couche. *Les blés ont versé dans cette Province.* En ce sens il est quelquefois actif. *L'ouragan a versé les blés.*

VERSET; substantif masculin. Petite section composée ordinairement de deux ou trois lignes, & contenant le plus souvent un sens complet. Il ne se dit guère qu'en parlant des livres de l'Écriture. *Les chapitres de la Bible sont divisés par versets. Robert Etienne est le premier qui ait distingué les versets du Nouveau Testament.*

VERSET, se dit aussi de quelques paroles tirées ordinairement de l'Écriture, & suivies quelquefois d'un répons qu'on dit, qu'on chante dans l'office de l'Église. *Chanter un verset & un répons.*

VERSIFICATEUR; substantif masculin. *Versificator.* Qui fait des vers. Il se dit particulièrement de celui qui a plus de facilité pour la construction du vers, qu'il n'a de génie & d'invention. *Il y a plus de Versificateurs que de Poètes.*

VERSIFICATION; substantif féminin. *Versificatio.* Manière de tourner les vers. *La versification de Racine est correcte, nombreuse, élégante & harmonieuse. Apprendre les règles de la versification.*

VERSIFIÉ, ÉE; participe passif. Voyez **VERSIFIER**.

On dit, *une pièce bien versifiée, mal versifiée*; pour dire, une pièce dont les vers sont beaux, ne sont pas beaux. *Ce drame est bien versifié, mais il y a peu de poésie.*

VERSIFIER; verbe neutre de la

Tome XXIX.

première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Versificari.* Faire des vers. *Ce Poète verse bien.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. Voyez **VERBE**.

L'e féminin qui termine le singulier du présent de l'indicatif, &c. s'unit à la syllabe précédente, & la rend longue.

VERSINE; substantif féminin. Mesure des grains dont on se sert dans quelques lieux de la Savoie. *La versine d'Aiguebelle pèse quarante deux livres poids de marc.*

VERSION; substantif féminin. *Versio.* Interprétation, traduction d'une langue en une autre. *Luther est le premier qui ait fait une version de l'Écriture en allemand. On distingue quatre versions grecques du Vieux Testament. La plus ancienne version françoise de la Bible est celle du Chanoine Guiars de Moulins de 1294, & imprimée en 1498. Version chaldaique, arabe, arménienne, syriaque. Cet écolier a fait la version de la première ode d'Horace. Le Régent lui a donné le prix de la version.*

Voyez **TRADUCTION** pour les différences relatives qui en distinguent *version*.

VERSO; substantif masculin. Terme emprunté du latin, & qui signifie la seconde page d'un feuillet. On le dit par opposition à *recto*, pour signifier la première page du feuillet. *Cette note est au bas du folio 3 verso.*

VERSOIX; bourg de France dans le pays de Gex, sur les bords du lac de Genève, près de l'embouchure de la rivière ou torrent de Jarnant, à deux lieues, nord, de Genève. Ce bourg étoit autrefois plus considérable, & formoit une ville avec une enceinte & des fortifications.

F f f

Les Gênois l'enlevèrent par surprise au Duc de Savoie en 1189, & en démantelèrent les fortifications. Depuis on l'a cédé à la France avec le pays de Gex. En 1601 Louis XIII le donna à la Maison de Condé; mais ayant été par la suite réuni à la Couronne, le Roi vint de prendre la résolution d'établir dans l'emplacement de ce bourg une ville de commerce, d'y former un port sûr & commode; en conséquence Sa Majesté a fait tracer l'enceinte de cette nouvelle ville, ainsi que de sa banlieue, & ordonne par son Édit du 8 Septembre 1770 que son Intendant départi dans la Province de Bourgogne fasse l'acquisition de tous les terrains & emplacements compris dans l'enceinte de cette nouvelle ville telle qu'elle a été fixée & déterminée par les plans & alignemens qui ont été arrêtés.

VERST; substantif masculin. Nom d'une mesure de distance dont on se sert en Moscovie. Le verst suivant la supputation du Capitaine Perry contient 3504 pieds d'Angleterre, ce qui fait environ deux tiers du mille anglais. Une lieue de France contient quatre versts. Un degré a quatre-vingts versts ou soixante milles d'Angleterre.

VERT, ERTE; adjectif. Qui est de la couleur des herbes & des feuilles des arbres. *Un ruban vert. Une étoffe verte. Dans ce pays les arbres sont toujours verts. La couleur verte est agréable à la vue.*

En termes de Fondeurs, on appelle *fonte verte* la fonte qui se fait avec le cuivre tel qu'il vient de la mine, & avec peu d'étain.

VERT, se dit aussi des arbres pour signifier qu'ils ont encore quelque

sève. *Quoique cet abricotier vous paroisse mort, il est encore vert.*

On dit figurément & familièrement d'un homme âgé qui a encore de la vigueur, qu'il est encore vert.

VERT, se dit aussi pour marquer que le bois n'a pas encore perdu son humidité naturelle depuis qu'il est coupé. *Le bois ne brûle pas bien quand il est vert.*

On dit proverbialement, *jeune femme, pain tendre & bois vert mettent la maison au désert*; pour dire, que ces trois choses ruinent ordinairement les petits ménages.

On appelle *pierres vertes*, des pierres fraîchement tirées de la carrière: & *cuir vert*, le cuir qui n'a pas encore été corroyé.

On appelle *morue verte*, la morue qui n'a pas été séchée.

VERT, signifie aussi ce qui n'est pas encore dans la maturité requise. *Ces pêches sont encore vertes. Quand on veut confire ce fruit, il faut le cueillir vert.*

On dit aussi, que *du vin est vert*; pour dire, qu'il n'est pas encore assez mûr, assez fait. Et l'on appelle *pois verts*, les nouveaux pois par opposition aux pois qui se gardent secs.

On dit figurément & familièrement, *la verte jeunesse*; pour dire, les premiers temps de la jeunesse, de la grande jeunesse. On dit aussi, *une verte vieillesse*; pour dire, une vieillesse saine & robuste.

On dit figurément & familièrement d'un homme vif, alerte & vigoureux, que *c'est un vert galant*. Et l'on dit, qu'un homme a la tête verte, que *c'est une tête verte*; pour dire, qu'il est étourdi, évaporé.

Lorsqu'un homme débite pour vraies des choses que l'on fait être fausses, on dit proverbialement &

populairement, que c'est un homme qui en donne de bien vertes. En voilà une bien verte.

Lorsqu'entre deux ou plusieurs choses qui ne sont guère bonnes, il y en a une meilleure & mieux conditionnée que les autres, on dit proverbialement & figurément, entre deux vertes une mère.

VERT, se prend encore figurément pour ferme, résolu. C'est un homme vert, il faut marcher droit avec lui.

On dit dans le même sens, faire une réponse bien verte.

VERT, est aussi substantif masculin, & signifie, la couleur verte, la couleur des herbes & des feuilles des arbres. Ce drap est d'un beau vert. Le vert plaît à la vue. Un Régiment habillé de vert. Un vert gai. Un vert d'émeraude.

On appelle, vert de gris ou verdet, une certaine rouille verte qui s'engendre sur le cuivre.

Le vert de gris est d'un grand usage dans les arts, & fait un objet considérable de commerce. Il s'en fabrique beaucoup à Montpellier en Languedoc, parce que les vins de cette Province sont ceux qui paroissent les plus avantageux pour cette opération.

Le cuivre dont on se sert pour faire du vert de gris, se tire de Suède en plaques de quinze ou vingt pouces de diamètre, & d'une demi-ligne à peu près d'épaisseur. On coupe ces plaques en morceaux de différentes figures, & on les bat sur une enclume, pour faire disparaître les inégalités que le ciseau a pu laisser sur les bords, & pour polir leur surface, afin que la dissolution se fasse plus uniformément, & qu'on puisse les racler plus commodément.

On prend un vaisseau ou une es-

pece d'urne de terre, qu'on appelle dans la langue vulgaire du pays oule : comme ces vaisseaux sont très-poreux, on commence par les pénétrer de vinaisse, c'est-à-dire, de vin qui a servi à la préparation du vert de gris; lorsque ces vaisseaux ont servi un certain temps, on a soin de les récurer pour emporter les parties grasses & mucilagineuses qui s'opposeroient à la formation du vert de gris.

On prend les rafles des raisins qu'on a égrainés pour faire le vin, & on leur donne quelques préparations avant de les employer. La première consiste à les faire bien sécher au soleil, ayant grand soin de les remuer de temps en temps pour qu'elles sèchent bien, & d'éviter qu'il ne pleuve dessus, de peur qu'elles ne viennent à fermenter, car alors elles ne pourroient plus servir à faire du verdet. Les rafles étant bien séchées, on les serre au haut de la maison.

La seconde préparation consiste à les faire saouler de la partie acide & spiritueuse du vin, en les y faisant bien tremper. Tous les vins ne sont pas propres à faire le vert de gris; les vins verts, aigres & moisis, comme aussi ceux qui sont trop doux, sont rejetés : on demande des vins qui aient du feu, c'est-à-dire, qui soient spiritueux. L'épreuve qu'on en fait pour juger s'ils sont propres à cette opération, c'est de les faire brûler; celui qui brûle le mieux est toujours préféré.

On met donc les rafles bien pénétrées de vin, ou encore mieux de vinaisse dans les vaisseaux dont nous avons parlé; on verse par-dessus environ quatre pintes de vin, ce qu'on appelle aviver. On couvre ensuite le vase d'un couvercle fait de ronces & de paille de seigle, qui ferme

les vaisseaux bien exactement. On les laisse ainsi pendant deux jours, en se contentant d'examiner de temps en temps si la fermentation acide commence à avoir lieu. On reconnoît que la fermentation est au point favorable, lorsque le vin devient louche, & qu'il exhale des vapeurs fortes & pénétrantes, c'est l'instant de ranger les lames de cuivre. Ce temps manqué, l'esprit acide le plus pénétrant & le plus volatil, qui est le principal agent de la dissolution de ce métal, se dissipe.

Lorsque la fermentation est donc arrivée à ce point indiqué, les raffles sont chargées de parties acides qui ont la propriété de dissoudre le cuivre. On ôte le vin qui est devenu vinaisse (c'est-à-dire, un foible vinaigre) on laisse égoutter les raffles un moment sur une corbeille, & on les dispose dans les vases couche par couche, avec des lames de cuivre qu'on a fait chauffer, & qu'on arrange entre les couches, en mettant alternativement sur chaque couche de raffles des lames de cuivre.

On laisse les lames de cuivre ainsi rangées avec les raffles pendant trois ou quatre jours, & même quelquefois davantage, ayant soin cependant de les visiter de temps en temps pour connoître le moment où l'on doit les retirer. On les retire lorsqu'on apperçoit sur celles qui ont verdi, des points blancs qui ne sont qu'une cristallisation. Les particuliers qui font du vert de gris, disent alors que les lames se cotonnent. Lorsqu'on apperçoit ces points blancs, il faut tout de suite retirer du vase les lames de cuivre: si on les y laissoit plus longtemps, toute la partie verte se dé-

tacheroit des lames, tomberoit dans le vase, & s'attacheroit si intimement aux raffles, qu'il seroit très-difficile de la recueillir.

Dès que les lames sont retirées du vase, on en met un certain nombre de plats les unes sur les autres, & on les range sur un de leurs côtés au coin de la cave, où on les laisse pendant trois ou quatre jours, cela s'appelle *mettre au relai*. Elles se séchent pendant ce temps là, mais on les reprend de nouveau par deux ou trois fois, on les trempe dans la vinaisse, & on les dispose avec les raffles pour leur faire pousser du vert de gris, comme nous l'avons dit d'abord. Quelques particuliers les trempent dans l'eau, par ce moyen ils obtiennent un vert de gris plus humide, moins adhérent à la lame, & ils ménagent leurs lames, qui sont moins rongées par l'acide du vin affoibli par l'eau; mais ce vert de gris ainsi nourri, est moins coloré & inférieur à l'autre, pour les différens usages auxquels on l'emploie. C'est ce qui a déterminé l'Intendant à défendre cette manœuvre par une Ordonnance où il enjoint de se servir de vin ou de vinaisse, pour humecter les lames, ce qu'on appelle vulgairement *nourrir le vert de gris*.

Les lames ainsi humectées de l'acide du vinaigre, sont rongées sur leurs surfaces, & la matière dissoute se gonfle, s'étend, & forme une espèce de mousse unie, verte, qui n'est autre chose que le vert de gris qu'on racle soigneusement avec un couteau émouffé. Dès qu'on a racle les lames, on les expose à l'air, on les fait sécher, & on les prépare pour une seconde opération; mais pour profiter plus avantageusement des raffles, il faut avoir le dou-

ble de lames de cuivre que l'on met dans les pots, pendant que le vert de gris se forme sur celles qu'on a retirées des pots, & qu'on a mises au relai.

Les faiseurs de vert de gris après l'avoir raclé & ramassé, le vendent à des Marchands commissionnaires, qui le préparent avant de l'envoyer. Pour cet effet, ils le font pétrir dans de grandes auges, avec de la vinaisse, ensuite ils le font mettre dans des sacs de peaux blanches, qu'on expose à l'air pour les faire sécher. Cette matière pétrie & serrée dans des sacs, s'y durcit au point de ne former qu'une seule masse. On range ensuite ces sacs dans de grands tonneaux avec de la paille. Quelques Commissionnaires avides de gain, font pétrir leur vert de gris avec de l'eau, au lieu de vinaisse, ce qui est cause qu'il n'est jamais si sec, & n'a pas la couleur ordinaire. L'eau empêche que la matière ne se sèche trop; & étendant l'acide du vin uni aux parties cuivreuses, rend la couleur de vert de gris plus claire, & lui donne un coup d'œil plus beau, au lieu que la vinaisse par les parties tartareuses qu'elle contient, ternit un peu l'éclat de la couleur du vert de gris.

On pourroit faire une dissolution du cuivre, & par conséquent une sorte de vert de gris, en employant le vinaigre ordinaire, ou tout autre acide au lieu de vin; mais il n'auroit pas l'onctuosité de celui qui est préparé par le vin, & cette qualité paroît nécessaire pour la peinture. Il faut pour que le vert de gris soit bien conditionné, & de bonne qualité, dissoudre le cuivre par un acide vineux, c'est-à-dire, par un dissolvant moitié acide, moitié spiritueux, aussi la réus-

sirte dépend principalement du point de la fermentation acide du vin. Cette fermentation ne doit pas être assez complète, pour qu'il ne reste plus rien de sensiblement spiritueux dans l'acide.

Le grand usage du vert de gris est pour la peinture, c'est avec cette drogue qu'on fait les plus beaux verts à l'huile; il entre aussi dans quelques onguents & emplâtres; on s'en sert en Chymie pour en tirer le vinaigre radical, pour en préparer les cristaux de Vénus, en achevant de le dissoudre dans du vinaigre.

On appelle, *vert de montagne*, une substance minérale de la couleur du vert de gris artificiel, qui est formée par la Nature, & qui se montre dans les souterrains de quelques mines de cuivre. On l'appelle aussi *arugo nativa*, *ochra cupris viridis*, *chrysocolta viridis*, *viride montanum*. Ce n'est autre chose que du cuivre mis en dissolution dans le sein de la terre. Sa couleur verte varie par les nuances, & est tantôt plus, tantôt moins foncée. Le vert de montagne varie aussi pour la consistance & la figure; il y en a qui est comme de la terre, tandis que d'autre est plus compacte & feuilleté, & quelquefois solide comme la Malachite. Le vert de montagne est quelquefois en petites houppes soyeuses, & formé d'un assemblage de petites stries ou d'aiguilles, comme dans la mine de cuivre soyeuse de la Chine. D'autres fois cette substance est en globules, & en petits points répandus dans de la pierre; c'est une vraie mine de cuivre.

La Hongrie fournit, dit on, le plus beau vert de montagne; il se trouve ordinairement joint avec une

terre talcaire ; qui fait effervescence avec les acides ; l'action du feu lui fait perdre sa couleur. Cependant cette règle n'est point générale, & M. Pott a trouvé du vert de montagne sur lequel les acides n'agissent point. En effet, la couleur verte du cuivre peut se joindre avec des terres de différentes nature.

Le vert de montagne est une couleur qui s'emploie dans la peinture à détrempe & à gouache ; mais il n'est pas d'un bon usage, & il ne vaut rien dans la peinture à l'huile.

On appelle, *vert de vessie*, une pâte dure qu'on prépare avec le fruit de nerprun.

Pour faire cette pâte, on écrase les baies du nerprun quand elles sont noires & bien mûres ; on les presse, & l'on en tire le suc, qui est visqueux & noir ; on le met ensuite évaporer à petit feu, sans l'avoir fait dépurer, & l'on y ajoute un peu d'alun de roche dissous dans de l'eau, pour rendre la matière plus haute en couleur & plus belle ; on continue un petit feu sous cette liqueur, jusqu'à ce qu'elle ait pris une consistance de miel ; on la met alors dans des vessies de cochon ou de bœuf qu'on suspend à la cheminée, ou dans un autre lieu chaud, & on l'y laisse durcir pour la garder ; les Teinturiers & les Peintres s'en servent.

On doit choisir le vert de vessie dur, compact, pesant, de couleur verte, brune ou noire, luisant extérieurement ; mais qui étant cassé ou pulvérisé, devienne tout-à-fait vert, & d'un goût douxâtre.

VERT, se dit aussi des herbes qu'on fait manger aux chevaux dans le printemps. *Il a mis ses chevaux au vert.*

On dit, figurément & familière-

ment ; *qu'un homme mange son blé au vert*, pour dire, qu'il mange son revenu par avance.

On dit proverbialement & figurément, *qu'un homme a employé le vert & le feu dans une affaire*, pour dire, qu'il y a fait tous ses efforts, qu'il y a employé toute son industrie.

VERT, se dit aussi de l'acidité du vin qui n'est pas encore bien mûr. *Ce vin a beaucoup de vert.*

On dit, *jouer au vert*, pour dire, jouer dans le mois de Mai à une sorte de jeu où l'on est obligé sous de certaines peines d'avoir toujours sur soi quelques feuilles de vert, cueillies le jour même ; & où chacun tâche de surprendre son compagnon dans un temps où il n'a point de vert. C'est par allusion à ce jeu, qu'on dit figurément, *prendre quelqu'un sans vert*, pour dire, le prendre au dépourvu.

VERTABIET ; substantif masculin & terme de Relation. On appelle ainsi les Docteurs de la religion chez les Arméniens. Les Vertabiet, dit M. de Tournesfort, qui font tant de bruit parmi les Arméniens, ne sont pas véritablement de grands docteurs ; mais ce sont les plus habiles du pays, ou du moins ils passent pour tels.

Pour être reçu à ce degré éminent, il ne faut pas avoir étudié la théologie pendant de longues années, il suffit de savoir la langue arménienne littérale, & d'apprendre par cœur quelque sermon de leur Grand Maître Grégoire Athénasi, dont toute l'éloquence brilloit dans les blasphèmes qu'il vomissoit contre l'Eglise romaine. La langue littérale est chez eux la langue des savans, & l'on prétend qu'elle n'a aucun rapport avec les autres lan-

gues orientales ; c'est ce qui la rend difficile. C'est un grand mérite chez eux d'entendre cette langue ; elle ne se trouve que dans leurs meilleurs manuscrits.

Les *Vertabiets* sont sacrés ; mais ils disent rarement la Messe & sont proprement destinés pour la prédication ; ils ont le privilège d'être assis en prêchant & de tenir le bâton pastoral ; au lieu que les Evêques qui ne sont pas *Vertabiets* , prêchent debout.

Les *Vertabiets* vivent de la quête que l'on fait pour eux après le sermon ; & cette quête est considérable, surtout dans les lieux où les caravanes se reposent. Ces prédicateurs gardent le célibat & jeûnent fort rigoureusement les trois quarts de l'année ; car ils ne mangent alors ni œufs, ni poissons, ni laitage.

VERTACH ; rivière d'Allemagne, qui a sa source dans l'Evêché d'Augsbourg, sur les frontières du Tyrol, & son embouchure dans le Leck, au-dessous d'Augsbourg.

VERTÉBRAL, ALE ; adjectif. Qui a rapport aux vertèbres.

Sténon appelle en général *muscles vertébraux*, ceux qui ne sont attachés qu'aux vertèbres ; il les distingue tous en droits & en obliques. Les droits, selon lui, sont ceux qui sont parallèles à la moelle de l'épine, c'est-à-dire, ceux dont la direction est longitudinale. Les obliques sont ceux qui sont placés obliquement entre les apophyses épineuses & les apophyses transverses.

Il divise les droits en mitoyens & en latéraux : les mitoyens sont attachés aux apophyses épineuses, & les latéraux aux transverses. Il fait encore une division de tous ces muscles en simples & en composés. Les simples sont bornés à deux vertè-

bres, les composés sont attachés à plusieurs.

Il distingue deux sortes d'obliques ; les uns montent des apophyses transverses aux épineuses en s'approchant ; les autres montent des apophyses épineuses aux transverses, en s'écartant. Il appelle ceux de la première sorte, *ad medium vergentes*, & les autres, *à medio recedentes*. Pour se conformer à cette expression de l'auteur, on pourroit par des termes empruntés de l'optique, appeler *convergens* les premiers de ces muscles, & *divergens*, les autres.

Il ajoute enfin que parmi les premiers il y en a beaucoup qui d'une seule apophyse transverse, montent à plusieurs apophyses épineuses transversaires, & qu'il y en a aussi qui de plusieurs transverses, montent à une seule épineuse.

Selon cette idée, on applique assez bien aux muscles vertébraux les anciens termes d'*épineux*, de *transversaires* & de *demi-épineux*, en appelant *épineux*, ceux qui sont seulement attachés aux apophyses épineuses ; *transversaires*, ceux qui le sont aux seules apophyses transverses ; & *demi-épineux*, ceux qui ne sont attachés que par un bout aux apophyses épineuses. On exprime mieux à présent par des termes composés, les deux sortes de vertébraux obliques, en nommant les uns *transversaires épineux*, & les autres, *épineux transversaires*.

Il est encore bon & même nécessaire de retenir le nom général de *vertébraux droits obliques*, &c. ; car quoique les termes qu'on vient de rapporter conviennent très-bien aux obliques postérieurs, ils ne conviennent pas aux obliques antérieurs, parce que ceux-ci sont attachés

en partie au corps des vertèbres , & non aux apophyses épineuses.

On peut appeler *petits vertébraux*, ceux qui sont simples ou bornés à deux vertèbres voisines ; & *grands*, ceux qui sont composés & s'étendent à plusieurs vertèbres , & nommer les uns *grands & petits épineux*, & les autres, *grands & petits transversaires* ; on donne aussi à ces petits muscles le nom d'*inter-épineux* & d'*inter-transversaires*. Il y a de petits obliques qui ne paroissent atteindre précisément ni aux apophyses épineuses, ni aux transverses, mais s'attacher comme entre deux : on pourroit les nommer simplement *inter-vertébraux*.

Outre ces muscles vertébraux proprement dits, il y en a d'autres qui servent au mouvement des vertèbres, & qui n'y sont attachés qu'en partie. Quelques anciens ont appelé ceux ci *semi-épineux*, comme n'étant attachés qu'à moitié à l'épine du dos, & ils ont nommé *épineux*, ceux qui y sont tout-à-fait attachés : dans ce sens on pourroit nommer les uns *vertébraux* seulement, & les autres, *semi-vertébraux*.

Parmi les vertébraux proprement dits, il y en a qui par leurs attaches paroissent être communs au cou, au dos & aux lombes. Pour les distinguer, M. Winslow rapporte au cou, non seulement ceux qui sont uniquement attachés aux vertèbres du cou, mais encore ceux dont les attaches supérieures sont à la dernière des vertèbres, quoique leurs autres attaches soient toutes aux vertèbres du dos : il observe la même chose par rapport aux lombes.

Tous ces muscles varient beaucoup dans leurs attaches & leurs communications réciproques ; ils sont quelquefois si fort confondus,

par ces sortes de communication ; qu'on a de la peine à les démêler quand on n'est pas au fait. Ils sont en général plus aisés à développer dans les enfans que dans les adultes, & dans les adultes que dans les vieillards.

Les *ligamens vertébraux* sont tous ceux qui unissent les vertèbres entre elles.

Les *nerfs vertébraux*, c'est-à-dire, ceux qui partent de la moelle épinière, sont au nombre de trente paires, dont il y en a qu'on regarde comme appartenans au cou, parce qu'ils tirent leur origine de la partie de la moelle située dans le canal des vertèbres du cou, & on les appelle par cette raison *nerfs cervicaux* ; d'autres au dos, qu'on appelle *dorsaux* ; d'autres aux lombes, qu'on appelle *lombaires* ; & enfin d'autres à l'os sacrum, nommés *sacrés*.

L'*artère vertébrale* prend son origine de la partie postérieure de la sous-clavière ; elle s'engage dans le canal formé par les apophyses transverses des sept vertèbres du cou, & forme, lorsqu'elle est parvenue entre la première & la seconde, un contour remarquable pour aller gagner le tronc de l'apophyse transverse de la première vertèbre, d'où étant sortie, elle forme un nouveau contour pour aller passer dans le crâne par le grand trou occipital, & se distribuer au cervelet, au cerveau, &c.

Cette artère fournit dans son trajet plusieurs branches dont les plus remarquables sont l'artère occipitale postérieure, l'artère basilaire, l'artère auditive, l'artère meningée, les deux artères spinales. La *veine vertébrale* est celle qui accompagne cette artère.

VERTÈBRE ; substantif féminin. L'un
de

de ces os qui s'emboîtant l'un dans l'autre, composent l'épine du dos de l'animal.

Il faut remarquer dans chaque vertèbre, comme dans tous les autres os du corps, les éminences & les cavités.

Le corps de chaque vertèbre est comme un morceau d'une espèce cylindrique coupé en travers, convexe à la partie antérieure, & concave à la partie postérieure qui forme une partie de l'épine.

Les apophyses ou éminences de chaque vertèbre, du moins la plus grande partie, sont au nombre de sept, dont il y en a trois grandes & quatre petites; les grandes sont une apophyse épineuse qui est à la partie postérieure, & qui donne le nom d'épine à tout ce canal osseux. Les deux autres sont appelées *transverses*, à cause de leur direction par rapport à la colonne de l'épine, une de chaque côté de la partie postérieure du corps des vertèbres. Les quatre petites sont appelées *apophyses obliques & articulaires*, deux supérieures & deux inférieures situées à la base des apophyses transverses; on les appelle *articulaires*, parce qu'elles s'articulent les unes avec les autres, c'est-à-dire, les deux supérieures d'une vertèbre avec les deux inférieures d'une autre vertèbre; *obliques*, parce qu'elles sont telles par rapport à celles avec lesquelles elles s'articulent.

Ces apophyses s'articulent par des facettes qui sont couvertes chacune d'un cartilage, pour faciliter le mouvement; cette articulation est une espèce de coulisse.

Quant aux cavités, il y a à chaque vertèbre un grand trou mitoyen entre le corps & les apophyses, capable de recevoir un doigt d'une

Tome XXIX.

grosseur médiocre. Ces trous se répondant dans toutes les vertèbres, forment un canal qui loge la moelle de l'épine.

Il y a à remarquer, outre cela, quatre échancrures; deux supérieures & deux inférieures placées de chaque côté, entre l'apophyse articulaire & le corps de la vertèbre; l'échancrure inférieure d'un côté d'une vertèbre, forme par la rencontre de l'échancrure supérieure de celle qui la suit, un trou latéral qui donne passage à des vaisseaux sanguins & aux nerfs qui viennent de la moelle de l'épine.

Les vertèbres sont unies ensemble par un ligament cartilagineux mitoyen entre deux vertèbres, c'est-à-dire, qui tient par sa face supérieure, à une vertèbre, & par son autre face, à la vertèbre inférieure qui la suit: ce ligament cartilagineux est plus épais & plus simple entre les vertèbres des lombes qu'aux autres endroits, parce que les grands mouvemens du tronc se font sur cette partie de l'épine. Ces ligamens souffrent compression & se rétablissent aisément; c'est de là que vient la liberté & la facilité qu'on a d'exécuter les mouvemens d'extension & de flexion, c'est-à-dire, en devant & en arrière, aussi bien qu'à droite & à gauche; c'est aussi pour cette raison que les personnes qui ont été long-temps debout, ou qui ont porté de gros fardeaux, ont moins de hauteur que quand elles ont été long-tems au lit. Dans les deux premiers cas les ligamens sont plus comprimés qu'ils ne le sont quand on est au lit dans une situation horizontale.

Outre l'union que les vertèbres ont entr'elles par le moyen des cartilages, elles sont encore affujetties

G g g

par la périoste externe, par la membrane qui enveloppe la moelle, par les muscles qui font le long de l'épine, &c.

La colonne des vertèbres sert à loger la moelle, à former un rempart aux viscères de la poitrine & du bas ventre, à soutenir la tête & à donner de la fermeté à tout le tronc. Elle prend différentes inflexions dans différens endroits; au cou, elle est avancée en-devant pour servir d'appui à la tête qui sans cela auroit besoin d'un plus grand nombre de muscles pour être soutenue; le long de la poitrine elle forme une concavité en se portant en arrière pour donner plus d'espace aux poumons, au cœur, aux gros vaisseaux; dans la région des lombes, l'épine se porte en-devant pour être dans la direction de la ligne de pesanteur du corps, & par là le soutenir plus aisément; car on tomberoit en-devant. Enfin vers la partie inférieure elle est concave en devant pour loger la vessie, le gros intestin rectum & les autres viscères du bassin.

VERTEL; voyez **FERTEL**.

VERTEMENT; adverbe. Avec fermeté, avec vigueur. *Il fut vertement réprimandé. Nous poursuivîmes vertement l'ennemi.*

VERTEUIL; petite ville de France, dans l'Angoumois, sur la Charente, dans l'Élection d'Angoulême.

VERTHEIM; ville d'Allemagne dans la Franconie, sur la rive gauche du Mein, dans l'endroit où ce fleuve reçoit le Tauber. Elle donne son nom à un comté immédiat & considérable situé près du Mein, entre l'Évêché de Mayence & l'Évêché de Wurzburg. Il a environ huit lieues de long sur autant de large. La Maison de Wertheim descend des Electeurs Palatins, & possède

encore les comtés de Lœwenstein & de Virnebourg, la seigneurie de Breuberg & plusieurs terres situées dans le duché de Luxembourg. On joint ordinairement les comtés de Lœwenstein & de Wertheim dans les titres qu'on donne à cette Maison dont les Seigneurs furent élevés à la dignité de Princes en 1711, & qui est partagée en deux branches, dont l'aînée est Protestante & prend le nom de Virnebourg; l'autre est Catholique & prend le nom de Rochefort.

VERTICAL, ALE; adjectif & terme de Mathématiques. Perpendiculaire à l'horison. *Les cercles verticaux servent dans l'Astronomie à mesurer la hauteur des astres & leur distance du zénith.*

On appelle *point vertical*, le zénith ou le point du ciel perpendiculairement élevé sur notre tête.

En Perspective on appelle *plan vertical*, un plan perpendiculaire au plan géométral. Le plan vertical passe par l'œil & coupe le plan du tableau à angles droits.

On appelle *cadran vertical*, un cadran solaire fait sur un plan perpendiculaire à l'horison.

VERTICALEMENT, adverbe. Perpendiculairement à l'horison. *Les corps pesans tombent verticalement.*

VERTICILLE, ÉE; adjectif & terme de Botanique. Qui forme des anneaux. Il se dit des fleurs & des feuilles des plantes, lorsqu'elles viennent en anneaux autour des tiges.

VERTIGE; substantif masculin. *Vertigo*. Sorte de maladie de tête rarement idiomatique, mais très-souvent le symptôme ou l'avant-coureur d'une autre maladie. Il paroît à quelques-uns que les objets tournent, qu'ils entendent un bruit semblable à celui que feroit la chute

d'une rivière, le vent qui enfile les voiles d'un navire, & les roues d'une voiture qui court; dans les autres la vue s'obscurcit, le plus grand nombre éprouve dans le même paroxysme, l'un & l'autre accident: dans cet état les malades chancelent lorsqu'ils se trouvent debout, & se laissent même tomber, lorsqu'ils ne prennent pas des précautions pour l'éviter.

Les *gens de lettres*, ceux qui sont sujets aux palpitations & aux flatuosités, qui mènent une vie sédentaire, ou qui ont le ventre paresseux, ceux qui mangent du pain où il y a de l'ivroie, ou qui usent de certains tabacs rapés; les personnes qui ont souffert des pertes de sang considérables, ou la suppression des habituelles; les hypochondriaques, enfin les hystériques & les femmes grosses y sont les plus exposés.

Cette maladie est quelquefois précédée d'une douleur ou pesanteur à la tête; elle est souvent accompagnée du tintement d'oreille, de la défaillance, du vomissement, &c. Dans son plus haut degré, le vertige ressemble beaucoup à l'apoplexie & même à l'épilepsie; mais ses attaques sont plus courtes: on ne peut disconvenir d'ailleurs qu'il n'y ait beaucoup d'affinité entre ces maladies; puisqu'on les voit souvent se succéder; car le vertige dans les jeunes gens, précède communément l'épilepsie, & il menace les vieillards d'une affection soporeuse, de l'apoplexie & de la paralysie, surtout si les attaques sont longues, si elles reviennent souvent, & si le mal est idiopathique. Le passager est celui qui dépend d'une cause qu'on peut éloigner & qui n'est point à craindre. Il faut ajouter, pour rassurer ceux qui pourroient s'appliquer ce

que nous venons de dire, qu'il arrive souvent qu'on vit vingt & trente ans avec des verriges, & qu'on voit même des gens qui en sont atteints depuis leur enfance, sans qu'ils s'en portent plus mal.

Le vertige qui reconnoît une cause passagère ne demande pas de remèdes; le traitement du sympathique doit regarder la première maladie, & l'idiopathique est le plus souvent rebelle aux remèdes, & abandonné au régime. La *saignée*, principalement du pied, est quelquefois nécessaire au vertige, soit idiopathique, soit sympathique, surtout si le sujet est jeune & pléthorique, ou s'il y a suppression de quelque perte de sang habituelle. Les *vomitifs* & autres évacuans des premières voies, sont souvent les seuls remèdes efficaces: on doit cependant user avec ménagement de l'émetique, lorsqu'il y a des flatuosités. Les *stomachiques*, tant les *aromatiques* que les *amers* & les *absorbans*, sont après les évacuations très-heureusement employés: tels sont l'acorus, l'aunée, le quinquina, la gentiane, le sel de tartre, le corail, &c. on fait aussi beaucoup d'usage de *céphaliques* & *anti-spasmodiques*, comme de la sauge, de la bétoine, de la mélisse & de la menthe, de la valériane sauvage & de la pivoine, des fleurs de muguet & de tilleul, du cinnabre d'antimoine, du mithridate, &c. Le petit lait & autres *délayans*, les cloportes, la gomme ammoniac, les mariaux & les autres *désobstruans*; les *dépurans*, les *anti-scorbutiques* & les *sudorifiques*, selon les circonstances, peuvent fournir de bons secours: mais rien n'est supérieur, pour les vertiges habituels, aux *eaux minérales*, soit froides, soit chaudes; telles

sont celles de Vals, de Seltz, de Balaruc, de Plombières, &c.

VERTIGE, se dit aussi figurément pour signifier, égarement de sens, folie.

Quel vertige a-t-il ?

On dit particulièrement dans le style de l'écriture, *esprit de vertige*; pour dire, esprit d'erreur, de folie, d'égarement. *Dieu lui envoya un esprit de vertige.*

VÉRIGINEUX, EUSE; adjectif.

Qui a des vertiges. *Une femme vertigineuse.*

VERTIGO; substantif masculin qui s'emploie dans le style familier pour signifier, caprice, fantaisie. *C'est un vertigo qui lui prend souvent. Elle a des vertigos.*

VERTIR; vieux mot qui signifioit autrefois traduire d'une langue en une autre.

VERTOT - D'AU-BOEUF, (René-Aubert de) né au Château de Benetot en Normandie en 1655, d'une famille bien alliée, entra chez les Capucins malgré l'opposition de ses parens. Sa santé ayant été dérangée par les austérités de cet ordre, il passa en 1677, chez les Chanoines réguliers de Prémontré. Las de vivre dans des solitudes, il vint à Paris en 1701, & prit l'habit ecclésiastique. On appelloit ces différens changemens, *les révolutions de l'Abbé de Vertot*. Il fut associé en 1705 à l'Académie des Belles-Lettres. Ses talens lui firent de puissans protecteurs. Il fut honoré des titres de Secrétaire des Commandemens de Madame la Duchesse d'Orléans Bade-Baden, de Secrétaire des langues de Mgr le Duc d'Orléans, & il eut un logement au Palais Royal. Le Grand-Maître de Malthe le nomma en 1715, Historiographe de l'Ordre, l'associa à tous les privilèges, & lui donna la permission

de porter la Croix. Il fut ensuite pourvu de la Commanderie de Santeny. On assure qu'il avoit été nommé pour être Sous-Précepteur de Louis XV, mais que des raisons particulières le privèrent de cet honneur, dont il étoit si digne par ses connoissances & son esprit. L'Abbé de Vertot passa les dernières années de sa vie dans de grandes infirmités, au milieu desquelles il mourut âgé de près de 80 ans, en 1735. C'étoit un homme d'un caractère aimable, qui avoit cette douceur de mœurs qu'on puise dans le commerce des compagnies choisies & des esprits ornés. Son imagination étoit brillante dans sa conversation comme dans ses écrits. Ami fidelle, sincère, officieux, empressé à plaire, il avoit autant de chaleur dans le cœur que dans l'esprit. Ses principaux ouvrages sont, 1°. *L'Histoire des révolutions de Portugal*, en un volume in-12. bien écrite, mais composée sur des mémoires infidelles. 2°. *L'Histoire des révolutions de Suède*, où l'on voit les changemens arrivés dans ce Royaume au sujet de la Religion & du gouvernement, en deux volumes in-12. On ne sauroit mieux peindre que l'Abbé de Vertot le fait dans ce livre; mais ses couleurs & ses portraits tiennent du roman. 3°. *L'Histoire des révolutions Romaines*, en trois volumes in-12. C'est le chef d'œuvre de l'Auteur. 4°. *L'Histoire de Malthe*, en quatre volumes in-4°. & en cinq volumes in-12. Le style en est plus languissant, moins pur, moins naturel que celui de ses autres ouvrages, & on l'a attaqué solidement sur plusieurs points qui manquent d'exactitude. 5°. *Traité de la mouvance de Bretagne*, plein de paralogismes & d'erreurs. 6°. *Histoire*

critique de l'établissement des Bretons dans les Gaules, deux volumes in-12.
7°. Plusieurs savantes *Dissertations* dans les *Mémoires* de l'Académie des Belles-Lettres. L'Abbé de *Vertot* peut être regardé comme notre *Quintus-Curce*. Il a le style brillant & léger, une narration vive & ingénieuse. Il possède l'art d'attacher les lecteurs, & d'intéresser en faveur de ses personnages; mais comme la connoissance qu'il avoit des hommes & des affaires étoit fort bornée, ses portraits sont peu réfléchis, & il manque presque toujours du côté des recherches.

VERTU; subst. fém. *Virtus*. Habitude, disposition habituelle de l'ame qui porte à faire le bien & à fuir le mal.

Il est plus sûr de connoître la vertu par sentiment, que de s'égarer en raisonnemens sur sa nature; s'il existoit un infortuné sur la terre, qu'elle n'eût jamais attendri, qui n'eût point éprouvé le doux plaisir de bien faire, tous les discours à cet égard seroient aussi absurdes & inutiles, que si l'on détaillait à un aveugle les beautés d'un tableau, ou les charmes d'une perspective. Le sentiment ne se connoît que par le sentiment; voulez-vous savoir ce que c'est que l'humanité? Fermez vos livres & voyez les malheureux: lecteur, qui que tu sois, si tu as jamais goûté les attraits de la vertu, rentre un instant en toi-même, sa définition est dans ton cœur.

On va exposer ici quelques réflexions détachées, moins pour approfondir un sujet si intéressant, que pour en donner une légère idée.

Le mot de vertu est un mot abstrait, qui n'offre pas d'abord à ceux qui l'entendent, une idée également précise & déterminée; il désigne en

général tous les devoirs de l'homme, tout ce qui est du ressort de la morale; un sens si vague laisse beaucoup d'arbitraire dans le jugement; aussi la plupart envisagent-ils la vertu moins en elle-même, que par les préjugés & les sentimens qui les affectent; ce qu'il y a de sûr c'est que les idées qu'on s'en forme dépendent beaucoup des progrès qu'on y a faits; il est vrai qu'en général les hommes s'accorderoient assez sur ce qui mérite le nom de *vice* ou de *vertu*, si les bornes qui les séparent étoient toujours bien distinctes; mais le contraire arrive souvent: de là ces noms de *fausses vertus*, de *vertus outrées*, *brillantes* ou *solides*; l'un croit que la vertu exige tel sacrifice, l'autre ne le croit pas: Brutus, Cincinnatus & père, a-t-il dû condamner ses enfans rebelles à la patrie? La question n'est pas encore unanimement décidée; les devoirs de l'homme en société sont quelquefois assez compliqués & entremêlés les uns dans les autres, pour ne pas s'offrir aussitôt dans leur vrai jour; les vertus mêmes s'arrêtent, se croisent, se modifient; il faut saisir ce juste milieu, en-deça ou au-delà duquel elles cessent d'être ou perdent plus ou moins de leur prix; là, doit s'arrêter votre bienfaisance, ou la justice sera blessée; quelquefois la clémence est vertu, d'autres fois elle est dangereuse: d'où l'on voit la nécessité des principes simples & généraux, qui nous guident & nous éclairent; surtout il faut juger des actions par les motifs si l'on veut les apprécier avec justesse; plus l'intention est pure, plus la vertu est réelle. Eclaircissez donc votre esprit, écoutez votre raison, livrez-vous à votre conscience, à cet inf-

rinct moral si sûr & si fidelle, & vous distinguerez bientôt la vertu ; car elle n'est qu'une grande idée , ou plutôt qu'un grand sentiment. Nos illusions à cet égard sont rarement involontaires, & l'ignorance de nos devoirs est le dernier des prétextes que nous puissions alléguer. Le cœur humain , à la vérité, est en proie à tant de passions, notre esprit est si inconséquent, si mobile, que les notions les plus claires semblent quelquefois s'obscurcir ; mais il ne faut qu'un moment de calme pour les faire briller dans tout leur éclat ; quand les passions ont cessé de mugir, la conscience nous fait bien parler d'un ton à ne pas s'y méprendre ; le vulgaire à cet égard est souvent plus avancé que les Philosophes, l'instinct moral est chez lui plus pur, moins altéré ; on s'en impose sur ses devoirs à force d'y réfléchir, l'esprit de système s'oppose à celui de vérité, & la raison se trouve accablée sous la multitude des raisonnemens, « les » mœurs & les propos des passions, » dit Montagne, je les trouve communément plus ordonnés, selon » la prescription de la vraie philosophie, que ne sont pas ceux des » Philosophes.

On n'ignore pas que le mot de vertu répondoit dans son origine, à celui de force & de courage ; en effet, il ne convient qu'à des êtres qui, foibles par leur nature, se rendent plus forts par leur volonté ; se vaincre soi-même, asservir ses penchans à sa raison, voilà l'exercice continuel de la vertu : nous disons que Dieu est bon & non pas vertueux, parce que la bonté est essentielle à la nature, & qu'il est nécessairement & sans effort souverainement parfait. Au reste, il est

inutile d'avertir que l'honnête homme & l'homme vertueux sont deux êtres fort différens ; le premier se trouve sans peine, celui-ci est un peu plus rare ; mais enfin qu'est-ce que la vertu ? En deux mots c'est l'observation constante des loix qui nous sont imposées sous quelque rapport que l'homme se considère. Ainsi le mot générique de vertu comprend sous lui plusieurs espèces dans le détail desquelles il n'est pas de notre objet d'entrer. Observons seulement que quelque nombreuse que puisse être la classe de ces devoirs, ils découlent tous cependant du principe que nous venons d'établir ; la vertu est une, simple & inaltérable dans son essence, elle est la même dans tous les temps, tous les climats, tous les gouvernemens : c'est la loi du Créateur qui donnée à tous les hommes, leur tient par tout le même langage : ne cherchez donc pas dans les lois positives, ni dans les établissemens humains, ce qui constitue la vertu ; ces lois naissent, s'altèrent, & se succèdent comme ceux qui les ont faites ; mais la vertu ne connoît point ces variations, elle est immuable comme son auteur. Envain nous oppose-t-on quelques peuples obscurs, dont les coutumes barbares & insensées semblent témoigner contre nous ; envain le sceptique Montagne ramasse-t-il de toutes parts des exemples, des opinions étranges, pour insinuer que la conscience & la vertu semblent n'être que des préjugés qui varient selon les nations ; sans le réfuter en détail, nous dirons seulement que ces usages qu'il nous allègue, ont pu être bons dans leur origine, & s'être corrompus dans la suite ; que d'institutions nous paroissent absurdes parce que nous en

ignorons les motifs ? Ce n'est pas sur des exposés souvent infidèles, que des observateurs philosophes doivent fonder leur jugement. Le vol autorisé par les lois, avoit à Lacédémone son but & son utilité, & l'on en concluroit mal qu'il fut un crime chez les Spartiates ou qu'il ne l'est pas ailleurs : quoi qu'il en soit, il est certain que par-tout l'homme désintéressé veut essentiellement le bien ; il peut s'égarer dans la voie qu'il choisit, mais sa raison est au moins infallible, en ce qu'il n'adopte jamais le mal comme mal, le vice comme vice, mais l'un & l'autre souvent comme revêtus des apparences du bien & de la vertu. Ces Sauvages, par exemple, qui tuent leurs malades, & tranchent les jours de leurs pères lorsqu'ils sont infirmes & languissans, ne le font que par un principe d'humanité mal entendue, la pitié est dans leurs intentions & la cruauté dans leurs moyens. Quelle que soit la corruption de l'homme, il n'en est point d'assez affreux pour se dire intrépidement à lui-même : « Je » m'abandonne au crime, à l'inhu- » manité comme à la perfection de » ma nature ; il est beau d'aimer » le vice & de hair la vertu, il est » plus noble d'être ingrat que re- » connoissant ». Non, le vice en lui-même est odieux à tous les hommes, il en coûte encore au méchant le plus résolu pour consommer ses attentats, & s'il pouvoit obtenir les mêmes succès sans crime, ne doutons pas qu'il hésitât un instant. On ne prétend point justifier les illusions, les fausses idées que les hommes se font sur la vertu ; mais on peut dire que malgré ces écarts & ces contradictions apparentes, il est des principes com-

muns qui les réunissent tous ; que la vertu soit aimable & digne de récompense, que le vice soit odieux & digne de punition, c'est une vérité de sentiment à laquelle tout homme est nécessité de souscrire. On a beau nous opposer des Philosophes, des peuples entiers rejetant presque tous les principes moraux, que prouveroit-on par-là, que l'abus ou la négligence de la raison, à moins qu'on ne nie ces principes parcequ'ils ne sont pas innés, ou tellement empreints dans notre esprit qu'il soit impossible de les ignorer, de les envisager sous des aspects divers ? D'ailleurs ces peuples qui n'ont eu aucune idée de la vertu, sont tout aussi obscurs que peu nombreux, de l'aveu d'un Auteur fort impartial (Bayle) ; les règles des mœurs se sont toujours conservées partout où l'on a fait usage de la raison : « Y a-t-il quelque na- » tion, disoit le plus éloquent des » Philosophes, où l'on n'aime pas » la douceur, la bonté, la recon- » noissance, où l'on ne voie pas » avec indignation les orgueilleux, » les malfaiteurs, les hommes in- » grats ou inhumains ? » Empruntons encore un instant les expressions d'un Auteur moderne qu'il n'est pas besoin de nommer : « Jetez » les yeux sur toutes les nations du » monde, parcourez toutes les his- » toires, parmi tant de cultes in- » humains & bisarres, parmi cette » diversité de mœurs, de caractères, vous trouverez partout les » mêmes idées de justice & d'hon- » nêteté, partout les mêmes notions » du bien & du mal. Le paganisme » enfant des Dieux abominables, » qu'on eût punis ici bas comme des » scélérats, & qui n'offroient pour » tableau du bonheur suprême, que

» des forfaits à commettre, & des
 » passions à contenter ; mais le vice
 » armé d'une autorité sacrée, des-
 » cendoit en vain du séjour éternel,
 » l'instinct moral le repoussoit du
 » cœur des humains. En célébrant
 » les débauches de Jupiter, on ad-
 » miroit la continence de Démocrite ;
 » la chaste Lucrèce adoroit
 » l'impudique Vénus ; l'intrépide
 » Romain sacrifioit à la peur, il
 » invoquoit le Dieu qui mutila son
 » père, & mouroit sans murmure
 » de la main du sien ; les plus mé-
 » prisables divinités furent servies
 » par les plus grands hommes ; la
 » sainte voix de la nature, plus
 » forte que celle des Dieux se fai-
 » soit respecter sur la terre, &
 » sembloit reléguer dans les Cieux
 » le crime avec les coupables.

Cependant si la vertu étoit si facile à connoître d'où viennent, dit-on, les difficultés en certains points de morale ? Que de travaux pour fixer les limites qui séparent le juste & l'injuste, le vice & la vertu ! Considérez la force de cette justice qui nous gouverne, c'est un vrai témoignage de notre foiblesse, tant il y a de contradictions & d'erreurs. 1°. L'intérêt, les préjugés, les passions jettent souvent d'épais nuages sur les vérités les plus claires ; mais voyez l'homme le plus injuste lorsqu'il s'agit de son intérêt, avec quelle équité, quelle justesse il décide s'il s'agit d'une affaire étrangère ! Transportons-nous donc dans le vrai point de vue, pour discerner les objets ; recueillons-nous avec nous-mêmes, ne confondons point l'œuvre de l'homme avec celle du Créateur, & nous verrons bientôt les nuages se dissiper, & la lumière éclater du sein des ténèbres. 2°. Toutes les subtilités des Casuistes

relâchés & leurs vaines distinctions ne portent pas plus d'atteinte à la simplicité de la vertu, que tous les excès de l'idolâtrie à la simplicité de l'Être éternel. 3°. Les difficultés qui se présentent dans la morale ou le droit naturel, ne regardent pas les principes généraux, ni même leurs conséquences prochaines mais seulement certaines conséquences éloignées, & peu intéressantes en comparaison des autres ; des circonstances particulières, la nature des gouvernemens, l'obscurité, les contradictions des lois positives, rendent souvent compliquées des questions claires en elles-mêmes, ce qui démontre seulement que la foiblesse des hommes est toujours empreinte dans leurs ouvrages. Enfin la difficulté de résoudre quelques questions de morale, suffira-t-elle pour ébranler la certitude des principes & des conséquences les plus immédiates ? C'est mal raisonner contre des maximes évidentes & surtout contre le sentiment, que d'entasser à grands frais des objections & des difficultés ; l'impuissance même de les résoudre ne prouveroit au fond que les bornes de notre intelligence. Que de faits démontrés en physique, contre lesquels on forme des difficultés insolubles !

On nous fait une objection plus grave ; c'est, dit-on, uniquement parce que la vertu est avantageuse, qu'elle est si universellement admirée : eh ! cela seul ne prouveroit-il pas que nous sommes formés pour elle ? Puisque l'Auteur de notre être qui veut sans doute nous rendre heureux, a mis entre le bonheur & la vertu, une liaison si évidente & si intime, n'est-ce pas la plus forte preuve que celle-ci est dans la nature, qu'elle entre essentiellement

essentiellement dans notre constitution. Mais quels que soient les avantages qui l'accompagnent, ce n'est pas cependant la seule cause de l'admiration qu'on a pour elle; peut-on croire en effet, que tant de peuples dans tous les temps & dans tous les lieux, se soient accordés à lui rendre des hommages qu'elle mérite par des motifs entièrement intéressés, en sorte qu'ils se soient crus en droit de mal faire, des qu'ils l'ont pu sans danger? N'est-on pas plus fondé de dire, qu'indépendamment d'aucun avantage immédiat il y a dans la vertu je ne sais quoi de grand, de digne de l'homme, qui se fait d'autant mieux sentir, qu'on médite plus profondément ce sujet? Le devoir & l'utile sont deux idées très distinctes pour quiconque veut réfléchir, & le sentiment naturel suffit même à cet égard. Quand Thémistocle eut annoncé à ses concitoyens que le projet qu'il avoit formé leur asserviroit dans un instant la Grèce entière, on fait l'ordre qui lui fut donné de le communiquer à Aristide, dont la sagesse & la vertu étoient reconnues: celui-ci ayant déclaré au peuple, que le projet en question étoit véritablement utile, mais aussi extrêmement injuste, à l'instant les Athéniens, par la bouche desquels l'humanité s'expliquoit alors, défendirent à Thémistocle d'aller plus loin; tel est l'empire de la vertu, tout un peuple de concert rejette sans autre examen un avantage infini, par cela seul qu'il ne peut l'obtenir sans injustice. Qu'on ne dise donc pas que la vertu n'est aimable qu'autant qu'elle concourt à nos intérêts présents, puisqu'il n'est que trop vrai qu'elle est souvent dans ce monde opposée

Tome XXIX.

à notre bien, & tandis que le vice adroit fleurit & prospère, la simple vertu succombe & gémit; & cependant en devient-elle alors moins aimable? Ne semble-t-il pas, au contraire, que c'est dans les revers & les hazards qu'elle est plus belle, plus intéressante? Loin de rien perdre alors de sa gloire, jamais elle ne brille d'un plus pur éclat que dans la tempête & sous les nuages; qui peut résister à l'ascendant de la vertu malheureuse? quel cœur farouche n'est pas attendri par les soupirs d'un homme de bien? Le crime couronné fait-il tant d'impression sur nous; oui, je t'admire, homme sincère, dis dans l'intégrité de ton cœur si tu ne vois pas avec plus d'enthousiasme & de vénération, Régulus retournant à Carthage, que Sylla proscrivant sa patrie; Caton pleurant sur ses concitoyens, que César triomphant dans Rome; Aristide priant les Dieux pour les ingrats Athéniens, que le superbe Coriolan insensible aux gémissemens de ses compatriotes? Dans la vénération que Socrate mourant m'inspire, quel intérêt puis-je prendre que l'intérêt même de la vertu? Quel bien me revient-il à moi, de l'héroïsme de Caton ou de la bonté de Titus? Ou qu'ai je à redouter des attentats d'un Catilina, de la barbarie d'un Neron? Cependant je déteste les uns tandis que j'admire les autres, que je sens mon ame enflammée s'étendre, s'agrandir, s'élever avec eux. Lecteur, j'en appelle à toi-même, au sentiment que tu éprouves, lorsqu'ouvrant les fastes de l'histoire, tu vois passer devant toi les gens de bien & les méchans; jamais as-tu envié l'apparent bonheur des coupables, ou plu

H h h

tôt leur triomphe n'excita-t-il pas ton indignation ? Dans les divers personnages que notre imagination nous fait revêtir, as-tu déliré un instant d'être Tibère dans toute sa gloire, & n'aurais-tu pas voulu mille fois expirer comme Germanicus, avec les regrets de tout l'empire, plutôt que de régner comme son meurtrier sur tout l'univers ? On va plus loin ; (l'esprit humain fait-il s'arrêter ?) « La vertu est, dit-on, purement arbitraire & conventionnelle, les lois civiles sont la seule règle du juste & de l'injuste, du bien & du mal ; les Souverains, les Législateurs sont les seuls juges à cet égard ; avant l'établissement des sociétés, toute action étoit indifférente de la nature ».

Réponse. On voit que ce noir système de Hobbes & de ses sectateurs ne va pas à moins qu'à renverser tous les principes moraux sur lesquels cependant repose, comme sur une base inébranlable, tout l'édifice de la société ; mais n'est-il pas aussi absurde d'avancer, qu'il n'y a point de lois naturelles antérieures aux lois positives, que de prétendre que la vérité dépend du caprice des hommes & non pas de l'essence même des êtres, qu'avant qu'on eût tracé de cercle, tous ses rayons n'étoient pas égaux ? Bien loin que la loi positive ait donné l'être à la vertu, elle n'est elle-même que l'application plus ou moins directe de la raison ou de la loi naturelle, aux diverses circonstances où l'homme se trouve dans la société : les devoirs du bon citoyen existoient donc avant qu'il y eût des cités, ils étoient en germe dans le cœur de l'homme, ils n'ont fait que se développer. La reconnaissance étoit une vertu avant qu'il y eût des

bienfaiteurs, le sentiment sans aucune loi l'inspira d'abord à tout homme qui reçut des grâces d'un autre ; transportons-nous chez les Sauvages les plus près de l'état de nature & d'indépendance, que nul commerce, nulle société ne lie ; supposons l'un d'entre eux qu'un autre vient arracher à une bête féroce prête à le dévorer ; dira-t-on que le premier soit insensible à ce bienfait, qu'il regarde son libérateur avec indifférence, qu'il puisse l'outrager sans remords ? Qui l'oseroit affirmer seroit digne d'en donner l'exemple. Il est prouvé que la pitié est naturelle à l'homme, puisque les animaux semblent en donner des signes ; or ce sentiment seul est la source de toutes les vertus sociales, puisqu'il n'est autre chose qu'une identification de nous-mêmes avec nos semblables ; & que la vertu consiste surtout à réprimer le bas intérêt & à se mettre à la place des autres.

Il est donc vrai que nous avons en nous-mêmes le principe de toute vertu, & que c'est d'après ce principe que les Législateurs ont dû partir s'ils ont voulu fonder un établissement durable. Quelle force en effet resteroit il à leurs lois, si vous supposez que la conscience, le sentiment du juste ne sont que de pieuses chimères qui n'ont d'efficace que par la volonté du Souverain ? Voyez que d'absurdités il faut digérer dans vos suppositions ; il s'ensuivroit que les Rois qui sont entrés dans l'état de nature, & supérieurs aux lois civiles, ne pourroient commettre d'injustice, que les notions du juste & de l'injuste seroient dans un flux continuel comme les caprices des Princes, & que l'état une fois dissous, ces notions seroient enseve-

lies sous ses ruines. La vertu n'existoit pas avant l'établissement des sociétés; mais comment auroient-elles pu se former, se maintenir, si la sainte loi de la nature n'eût présidé, comme un heureux génie, à leur institution & à leur maintien, si la justice n'eût couvert l'état naissant de son ombre? Par quel accord singulier presque toutes les lois civiles se fondent-elles sur cette justice, & tentent-elles à enchaîner les passions qui nous en écartent, si ces lois pour atteindre leur but, n'avoient pas dû encore une fois suivre ces principes naturels, qui, quoi qu'on en dise, existoient avant elles?

« La force du Souverain, dites-vous, la constitution du gouvernement, l'enchaînement des intérêts, voilà qui suffit pour unir les particuliers & les faire heureusement concourir au bien général, &c. »

Pour réfuter ce sentiment, essayons en peu de mots de montrer l'insuffisance des lois pour le bonheur de la société, ou, ce qui est la même chose, de prouver que la vertu est également essentielle aux états & aux particuliers; bien loin que les lois suffisent sans mœurs & sans la vertu, c'est de celles-ci au contraire qu'elles tirent toute leur force & tout leur pouvoir. Un peuple qui a des mœurs subsisteroit plutôt sans lois, qu'un peuple sans mœurs avec les lois les plus admirables; la vertu supplée à tout; mais rien ne peut la suppléer: ce n'est pas l'homme qu'il faut enchaîner, c'est sa volonté; on ne fait bien que ce qu'on fait de bon cœur; on n'obéit aux lois qu'autant qu'on les aime; car l'obéissance forcée que leur rendent les mauvais citoyens, loin de suffire, selon vos

principes, est le plus grand vice de l'Etat; quand on n'est juste qu'avec les lois, on ne l'est pas même avec elles: voulez-vous donc leur assurer un empire aussi respectable que sûr, faites les regner sur les cœurs, ou, ce qui est la même chose, rendez les particuliers vertueux. On peut dire avec Platon qu'un individu représente l'Etat, comme l'Etat chacun de ses membres; or il seroit absurde de dire que ce qui fait la perfection & le bonheur de l'homme fût inutile à l'Etat, puisque celui-ci n'est autre chose que la collection des citoyens, & qu'il est impossible qu'il y ait dans le tout un ordre & une harmonie qu'il n'y a pas dans les parties qui le composent; n'allez donc pas imaginer que les lois puissent avoir de force autrement que par la vertu de ceux qui leur sont soumis; elles pourront bien retrancher des coupables, prévenir quelques crimes par la terreur des supplices, remédier avec violence à quelques maux présents; elles pourront bien maintenir quelque temps la même forme & le même gouvernement; une machine montée marche encore malgré le désordre & l'imperfection de ses ressorts; mais cette existence précaire aura plus d'éclat que de solidité; le vice intérieur percera partout; les lois tonneront en vain, tout est perdu. *Quid vana proficiunt leges sine moribus?* Quand une fois le bien public n'est plus celui des particuliers, quand il n'y a plus de patrie ni de citoyens; mais seulement des hommes rassemblés qui ne cherchent naturellement qu'à se nuire; lorsqu'il n'y a plus d'amour pour la modération, la tempérance, la simplicité, la frugalité, en un mot, lorsqu'il n'y a plus de vertu; alors les lois les plus sages sont in-

puissantes contre la corruption générale, il ne leur reste qu'une force nulle & sans réaction; elles sont violées par les uns, éludées par les autres; vous les multipliez en vain; leur multitude ne prouve que leur impuissance: c'est la masse qu'il faudroit purifier: ce sont les mœurs qu'il faudroit rétablir; elles seules font aimer & respecter les lois: elles seules font concourir toutes les volontés particulières au véritable bien de l'État: ce sont les mœurs des citoyens qui le remontent & le vivifient, en inspirant l'amour plus que la crainte des lois. C'est par les mœurs qu'Athènes, Rome, Lacédémone ont étonné l'univers; ces prodiges de vertu que nous admirons sans les sentir, s'il est vrai que nous les admirions encore, ces prodiges étoient l'ouvrage des mœurs; voyez aussi, je vous prie, quel zèle, quel patriotisme enflammoit les particuliers; chaque membre de la patrie la portoit dans son cœur; voyez quelle vénération les Sénateurs de Rome & ses simples citoyens inspiroient à l'Ambassadeur d'Epire, avec quel empressement les autres peuples venoient rendre hommage à la vertu romaine, & se soumettre à ses lois. Ombres illustres des Camilles & des Fabricius, j'en appelle à votre témoignage; dites-nous par quel art heureux vous rendîtes Rome maîtresse du monde & florissante pendant tant de siècles; est-ce seulement par la terreur des lois ou par la vertu de vos concitoyens? Illustre Cincinnatus, revole triomphant vers ses foyers rustiques, sois l'exemple de la patrie & l'effroi de ses ennemis; laisse l'or aux Samnites, & garde pour toi la vertu. O Rome! tant que tes Dictateurs ne demanderont pour fruit de leurs

peines que des instrumens d'Agriculture, tu regneras sur tout l'univers. Concluons que la vertu est également essentielle en politique & en morale, que le système dans lequel on fait dépendre des loix, tous les sentimens du juste & de l'injuste, est le plus dangereux qu'on puisse admettre, puisqu'enfin si vous ôtez le frein de la conscience & de la religion pour n'établir qu'un droit de force, vous sappez tous les états par leurs fondemens, vous donnez une libre entrée à tous les désordres, vous favorisez merveilleusement tous les moyens d'éluider les lois & d'être méchant, sans se compromettre avec elles; or un Etat est bien près de sa ruine quand les particuliers qui le composent ne craignent que la rigueur des lois.

Il s'offre encore à nous un problème moral à résoudre: les Athées, demande-t-on, peuvent-ils avoir de la vertu? Peut-elle exister sans nul principe de religion?

On a répondu à cette question par une autre: un Chrétien peut-il être vicieux? Mais nous devons quelques éclaircissimens à ce sujet.

J'observe d'abord que le nombre des véritables Athées n'est pas si grand qu'on le croit; tout l'univers, tout ce qui existe, dépose avec tant de force à cet égard, qu'il est incroyable qu'on puisse adopter un système réfléchi & soutenu d'athéisme, & regarder ses principes comme évidens & démontrés; mais en admettant cette triste supposition, on demande si des Lucreces, des Vanini, des Spinoza peuvent être vertueux; je réponds qu'à parler dans une rigueur métaphysique, des hommes pareils ne pourroient être que des méchans; car, quel fondement assez solide restera-t-il à la vertu

d'un homme qui méconnoît & viole les premiers de ses devoirs, la dépendance de son Créateur, sa reconnaissance envers lui ? Comment sera-t-il docile à la voix de cette conscience, qu'il regarde comme un instinct trompeur, comme l'ouvrage de l'éducation ; si quelque passion criminelle s'empare de son ame, quel contrepoids lui donnerons nous, s'il croit pouvoir la satisfaire impunément & en secret ? Des considérations purement humaines le retiendront bien extérieurement dans l'ordre & la bienséance ; mais si ce motif lui manque, & qu'un intérêt pressant le porte au mal, je ne vois pas ce qui peut l'arrêter.

Un athée pourra bien avoir certaines vertus relatives à son bien-être ; il sera tempérant, par exemple, il évitera les excès qui pourroient lui nuire ; il n'offensera point les autres par la crainte des représailles ; il aura l'extérieur des sentimens & des vertus qui nous font aimer & considérer dans la société ; il ne faut pour cela qu'un amour de soi-même bien entendu. Tels étoient, dit-on, Epicure & Spinoza, irréprochables dans leur conduite extérieure ; mais encore une fois dès que la vertu exigera des sacrifices & des sacrifices secrets, croit-on qu'il y ait peu d'athées qui succombassent ? Hélas ! si l'homme le plus religieux, le plus pénétré de l'idée importante de l'Être Suprême, le mieux convaincu d'avoir pour témoin de ses actions son Créateur, son Juge ; si, dis-je, un tel homme résiste encore si souvent à de tels motifs, s'il se livre si facilement aux passions qui l'entraînent, voudroit-on nous persuader qu'un athée ne sera pas moins scrupuleux ? Je sai que les hommes trop accoutumés à penser

d'une manière & à agir d'une autre, ne doivent point être jugés si rigoureusement sur les maximes qu'ils professent ; il se peut donc qu'il y en ait dont la croyance en Dieu soit fort suspecte, & qui cependant ne soient pas sans vertus ; j'accorde même que leur cœur soit sensible à l'humanité, à la bienfaisance, qu'ils aiment le bien public & voudroient voir les hommes heureux ; que concluons-nous de là ? C'est que leur cœur vaut mieux que leur esprit ; c'est que les principes naturels, plus puissans que les principes menteurs, les dominent à leur insçu : la conscience, le sentiment les presse, les fait agir en dépit d'eux, & les empêche d'aller jusqu'où les conduiroit leur ténébreux système.

Cette question assez simple en elle-même, est devenue si délicate, si compliquée par les sophismes de Bayle & ses raisonnemens artificieux, qu'il faudroit long-temps pour l'approfondir.

Bayle affirme que les Athées peuvent connoître la différence du bien & du mal moral, & agir en conséquence. Il y a trois principes de vertu, 1°. la conscience ; 2°. la différence spécifique des actions humaines que la raison nous fait connoître, & 3°. la volonté de Dieu. C'est ce dernier principe qui donne aux principes moraux le caractère de devoir, d'obligation stricte & positive, d'où il résulte qu'un Athée ne sauroit avoir une connoissance complete du bien & du mal moral, puisque cette connoissance est postérieure à celle d'un Dieu législateur, que la conscience & le raisonnement, deux principes dont on ne croit pas l'athée incapable, ne concluent rien cependant en faveur de Bayle, parcequ'ils ne suffisent pas pour détermi-

ner efficacement un Athée à la vertu, comme il importe essentiellement à la société. On peut connoître en effet la différence du bien & du mal moral, sans que cette connoissance influe d'une manière obligatoire sur nos déterminations; car l'idée d'obligation suppose nécessairement un être qui oblige; or quel sera cet être pour l'Athée?

La raison; mais la raison n'est qu'un attribut de la personne obligée, & l'on ne peut contracter avec soi-même. La raison en général; mais cette raison générale n'est qu'une idée abstraite & arbitraire; comment la consulter? Où trouver le dépôt de ses oracles? Elle n'a point d'existence réelle, & comment ce qui n'existe pas peut-il obliger ce qui existe? L'idée de morale, pour être complète, renferme donc nécessairement les idées d'obligation, de loi, de Législateur & de Juge. Il est évident que la connoissance & le sentiment de la moralité des actions ne suffiroit pas, comme il importe, surtout pour porter la multitude à la vertu; le sentiment moral est souvent trop foible, trop délicat: tant de passions, de préjugés conspirent à l'énerver & à intercepter ses impressions: qu'il est facile de s'en imposer à cet égard! La raison même ne suffit pas encore; car on peut bien reconnoître que la vertu est le souverain bien, sans être porté à la pratiquer; il faut qu'on s'en fasse une application personnelle, qu'on l'envisage comme partie essentielle de son bonheur; & surtout si quelque intérêt actif & présent nous sollicite contre elle, on voit de quelle importance est alors la croyance d'un Dieu Législateur & Juge, pour nous affermir contre les ob-

stacles. Le désir de la gloire, de l'approbation des hommes retiendra, dites-vous, un Athée; mais n'est-il pas aussi facile, pour ne rien dire de plus, d'acquérir cette gloire & cette approbation par une hypocrisie bien ménagée & bien soutenue, que par une vertu solide & constante? Le vice ingénieux & prudent n'auroit-il pas l'avantage sur une vertu qui doit marcher dans un sentier étroit, dont elle ne peut s'écarter sans cesser d'être; un Athée, ainsi convaincu qu'il peut être estimé à moins de frais, content de ménager ses démarches extérieures, se livrera en secret à ses penchans favoris, il se dédommagera dans les ténèbres de la contrainte qu'il s'impose en public, & ses vertus de théâtre expireront dans la solitude. Qu'on ne nous dise donc pas que les principes sont indifférens, pourvu qu'on se conduise bien, puisqu'il est manifeste que les mauvais principes entraînent tôt ou tard au mal; on l'a déjà remarqué, les fausses maximes sont plus dangereuses que les mauvaises actions, parcequ'elles corrompent la raison même, & ne laissent point d'espoir de retour.

Les systèmes les plus odieux ne sont pas toujours les plus nuisibles; on se laisse plus aisément séduire, lorsque le mal est coloré par les apparences du bien; s'il se montre tel qu'il est, il révolte, il indigne, & son remède est dans son atrocité même; les méchans seroient moins dangereux, s'ils ne jetoient sur leur difformité un voile d'hypocrisie; les mauvais principes se répandroient moins, s'ils ne s'offroient sous l'appât trompeur d'une excellence particulière, d'une apparente sublimité. Il faut espérer que l'a-

théisme décidé n'auroit pas beaucoup de prosélytes ; il est plus à craindre qu'on ne s'en laisse imposer par les brillantes, mais fausses idées que certains Philosophes nous donnent sur la vertu, & qui ne tendent au fond qu'à un athéisme plus raffiné, plus spécieux : » la vertu, nous » disent-ils, n'est autre chose que » l'amour de l'ordre & du beau » moral, que le desir constant de » maintenir dans le système des » êtres ce concert merveilleux, » cette convenance, cette harmonie, qui en fait toute la beauté ; » elle est donc dans la nature bien » ordonnée, c'est le vice qui en » trouble les rapports, & cela seul » doit décider notre choix ; car, » sachez, ajoutent-ils, que tout » motif d'intérêt, quel qu'il soit, » dégrade & avilit la vertu ; il faut » l'aimer, l'adorer généreusement » & sans espoir ; des amans purs, » désintéressés sont les seuls qu'elle » avoue, tous les autres sont indignes d'elle ».

Projicit ampullas & sesqui pedalia verba.

Tout cela est & n'est pas. Nous avons déjà dit, après mille autres, que la vertu par elle-même étoit digne de l'admiration & de l'amour de tout être qui pense, mais il faut nous expliquer ; nous n'avons point voulu la frustrer des récompenses qu'elle mérite, ni enlever aux hommes les autres motifs d'attachement pour elle ; craignons de donner dans les pièges d'une philosophie mensongère, d'abonder en notre sens, d'être plus sages qu'il ne faut. Ces maximes qu'on nous étale avec pompe sont d'autant plus dangereuses, qu'elles surprennent plus subtilement l'amour propre ; on s'applaudit en effet de n'aimer la

vertu que pour elle ; on rougiroit d'avoir dans ses actions des motifs d'espoir ou de crainte, faire le bien dans ces principes, avoir Dieu rémunérateur présent à son esprit, lorsqu'on exerce la bienfaisance & l'humanité, on trouve là je ne fais quoi d'intéressé, de peu délicat ; c'est ainsi qu'on embrasse le fantôme abstrait qu'on se forge ; c'est ainsi qu'on se dénature à force de se diviniser.

Je suppose d'abord, gratuitement peut-être, que des Philosophes distingués, un Socrate, un Platon, par exemple, puissent par des méditations profondes, s'élever à ces grands principes, & surtout y conformer leur vie, qu'ils ne soient animés que par le desir pur de s'ordonner le mieux possible, relativement à tous les êtres, & de conspirer pour leur part à cette harmonie morale dont ils sont enchantés : J'applaudirai, si l'on veut, à ces nobles écarts, à ces généreux délires, & je ne défavouerais point le Disciple de Socrate, lorsqu'il s'écrie que la vertu visible & personifiée exciteroit chez les hommes des transports d'amour & d'admiration ; mais tous les hommes ne sont pas des Socrates & des Platons, & cependant il importe de les rendre tous vertueux ; or ce n'est pas sur des idées abstraites & métaphysiques qu'ils se gouvernent, tous ces beaux systèmes sont inconnus & inaccessibles à la plupart, & s'il n'y avoit de gens de bien que ceux qu'ils ont produits, il y auroit assurément encore moins de vertu sur la terre. Il ne faut pas avoir fait une étude profonde du cœur humain pour savoir que l'espoir & la crainte sont les plus puissans de ses mobiles, les plus actifs, les plus

universels de ses sentimens, ceux dans lesquels se résolvent tous les autres; l'amour de soi-même, ou le desir du bonheur. L'aversion pour la peine est donc aussi essentielle à tout être raisonnable que l'étendue l'est à la matière; car quel autre motif le feroit agir? Par quel ressort seroit il remué? Comment s'intéresseroit pour les autres celui qui ne s'intéresseroit pas pour lui-même?

Mais s'il est vrai que l'intérêt, pris dans un bon sens, doit être le principe de nos déterminations, l'idée d'un Dieu rémunérateur est donc absolument nécessaire pour donner une base à la vertu, & engager les hommes à la pratiquer. Retrancher cette idée, c'est se jeter comme nous l'avons dit, dans une sorte d'athéisme, qui, pour être moins direct, n'en est pas moins dangereux: affirmer que Dieu, le plus juste & le plus saint de tous les êtres, est indifférent, sur la conduite & sur le sort de ses créatures; qu'il voit d'un œil égal le juste & le méchant, qu'est-ce autre chose que de l'ancêtre, au moins par rapport à nous; de rompre toutes nos relations avec lui? C'est admettre le Dieu d'Épicure, c'est n'en point admettre du tout.

Si la vertu & le bonheur étoient toujours inséparables ici bas, on auroit un prétexte plus spécieux pour nier la nécessité d'une autre économie, d'une compensation ultérieure, & le système que nous combattons offriroit moins d'absurdité, mais le contraire n'est que trop prouvé. Combien de fois la vertu gémit dans l'opprobre & la souffrance! Que de combats à livrer! Que de sacrifices à faire! Que d'épreuves à soutenir, tandis

que le vice adroit obtient les prix dûs à la vertu, en se frayant un chemin plus large, en recherchant avant tout son avantage présent & particulier! La conscience, dirait-on, le bon témoignage de soi. Ne grossissons point les objets; dans les circonstances égales le juste est moins heureux, ou plus à plaindre que le méchant; la conscience fait pencher alors la balance en sa faveur; s'il est en proie à l'affliction, elle en tempère bien les amertumes. Mais enfin elle ne le rend point insensible, elle n'empêche point qu'il ne soit en effet malheureux; elle ne suffit donc point pour le dédommager, il a droit de prétendre à quelque chose de plus, la vertu n'est point quitte envers lui; on lutteroit en vain contre le sentiment, la douleur est toujours un mal, la coupe de l'ignominie est toujours amère, & les dogmes pompeux du portique, renouvelés en partie par quelques modernes, ne sont au fond que d'éclatantes absurdités. Cet homme est tyrannisé par une passion violente; son bonheur actuel en dépend; vainement la raison combat, sa foible voix est étouffée par les éclats de la passion. Dans les principes que vous admettez, par quel frein plus puissant pouvez-vous la réprimer? Ce malheureux, tenté de sortir de sa misère par des moyens coupables, mais sûrs; séduit, entraîné par des tentations délicates, seroit-il bien retenu par la crainte de troubler je ne sai quel concert général, dont il n'a pas même l'idée? Que d'occasions dans la société de faire son bonheur aux dépens des autres, de sacrifier ses devoirs à ses penchans, sans s'exposer à aucun danger, sans perdre même l'estime

time & la bienveillance de ses semblables, intéressés à cette indulgence par des raisons faciles à voir ! Dites nous donc, Philosophes, comment soutiendrez-vous l'homme dans les pas les plus glissants ? Hélas ! Avons-nous trop de motifs pour être vertueux, pour que vous vouliez nous enlever les plus puissans & les plus doux ? Voyez d'ailleurs quelle est votre inconséquence ; vous prétendez nous rendre insensibles à nos propres avantages, vous exigez que nous suivions la vertu sans nul retour sur nous-mêmes, sans nul espoir de récompense, & après nous avoir ainsi dépouillés de tout sentiment personnel, vous voulez nous intéresser dans nos actions au maintien d'un certain ordre moral, d'une harmonie universelle qui nous est assurément plus étrangère que nous-mêmes ? Car enfin les grands mots n'offrent pas toujours des idées justes & précises. Si la vertu est aimable, c'est sans doute parcequ'elle conspire à notre bonheur, à notre perfection qui en est inséparable ; sans cela, je ne conçois pas ce qui nous porteroit à l'aimer, à la cultiver. Que m'importe à moi cet ordre stérile ? Que m'importe la vertu même, si l'un & l'autre ne font jamais rien à ma félicité ? L'amour de l'ordre au fond n'est qu'un mot vide de sens, s'il ne s'explique dans nos principes ; la vertu n'est qu'un vain nom, si tôt ou tard elle ne fait pas complètement notre bonheur : telle est la sanction des lois morales, elles ne font rien sans cela. Pourquoi dites-vous que les méchans, les Nérons, les Caligula, sont les destructeurs de l'ordre ? Ils le suivent à leur manière. Si cette vie est le terme de nos espé-

Tome XXIX.

rances, toute la différence qu'il y a entre le juste & le méchant, c'est que le dernier, comme on l'a dit, ordonne le tout par rapport à lui, tandis que l'autre s'ordonne relativement au tout. Mais quel mérite y a-t-il de n'aimer la vertu que pour le bien qu'on en espère ? Le mérite assez rare de reconnoître ses vrais intérêts, de sacrifier sans regret tous les penchans qui leur seroient contraires, de remplir la carrière que le Créateur nous a prescrite, d'immoler s'il le faut, sa vie à ses devoirs. N'est-ce donc rien que de réaliser le juste imaginaire que Platon nous offre pour modèle, & dont il montre la vertu couronnée dans une autre vie ? Faut-il donc pour être vertueux, exiger comme vous un sacrifice aussi contradictoire, que le seroit celui de tous nos avantages présents, de notre vie même, si nous n'étions enflammés par nul espoir de récompense ? Aussi les hommes de tous les temps & de tous les lieux se sont-ils accordés à cet égard ; au milieu même des ténèbres de l'idolâtrie, nous voyons briller cette vérité que la raison plus que la politique, a fait admettre. *Sois juste, & tu seras heureux : ne te presse point d'accuser la vertu, de calomnier ton Auteur ; les travaux que tu croyois perdus vont recevoir leur récompense ; tu crois mourir, & tu vas renaître ; la vertu ne t'aura point menti.*

Distinguez donc avec soin deux sortes d'intérêts, l'un bas & mal entendu, que la raison réproouve & condamne ; l'autre noble & prudent, que la raison avoue & commande. Le premier, toujours trop actif, est la source de tous nos écarts ; l'autre ne peut être trop vif,

l i i

il est la source de tout ce qu'il y a de beau, d'honnête & de glorieux. Ne craignez point de vous deshonorer en désirant avec excès votre bonheur ; mais sachez le voir où il est : c'est le sommaire de la vertu. Non, Dieu de mon cœur, je ne croirai point m'avilir en mettant ma confiance en toi ; dans mes efforts pour te plaire, je ne rougirai point d'ambitionner cette palme d'immortelle gloire que tu daignes nous proposer ; loin de me dégrader, un si noble intérêt m'enflamme & m'agrandit à mes yeux ; mes sentimens, mes affections me semblent répondre à la sublimité de mes espérances ; mon enthousiasme pour la vertu n'en devient que plus véhément ; je m'honore, je m'applaudis des sacrifices que je fais pour elle, quoique certain qu'un jour elle saura m'en dédommager. O vertu ! tu n'es plus un vain nom, tu dois faire essentiellement le bonheur de ceux qui t'aiment ; tout ce qu'il y a de félicité, de perfection & de gloire est compris dans ta nature, en toi se trouve la plénitude des êtres. Qu'importe si ton triomphe est retardé sur la terre, le temps n'est pas digne de toi ; l'éternité t'appartient comme à son Auteur. C'est ainsi que j'embrasse le système le plus consolant, le plus vrai, le plus digne du Créateur & de son ouvrage ; c'est ainsi que j'oserai m'avouer chrétien jusque dans ce siècle, & la folie de l'Évangile sera plus précieuse pour moi, que toute la sagesse humaine.

Après avoir pressé cette dernière observation qui nous a paru très-importante, rentrons encore un moment dans la généralité de notre sujet. 1°. C'est souvent dans l'obscurité que brillent les plus solides

vertus ; & l'innocence habite moins sous le dais que sous le chaume ; c'est dans ces réduits que vous méprisez, que des ames vulgaires exercent les devoirs les plus pénibles avec autant de simplicité que de grandeur ; c'est là que vous trouverez avec étonnement les plus beaux modèles pour connoître la vertu ; il faut descendre plutôt que monter, mais nous avons la plupart des yeux si imbécilles, que nous ne voyons l'héroïsme que sous la dcure.

2°. Nous l'avons déjà dit, la vertu n'est qu'un *grand sentiment* qui doit remplir toute notre ame, dominer sur nos affections, sur nos mouvemens, sur notre être. On n'est pas digne du nom de *vertueux* pour posséder telle ou telle vertu facile que nous devons à la nature plus qu'à la raison, & qui d'ailleurs ne gêne point nos penchans secrets. Les vertus sont sœurs ; en rejeter une volontairement, c'est en effet les rejeter toutes, c'est pour prouver que notre amour pour elles est conditionnel & subordonné ; que nous sommes trop lâches pour leur faire des sacrifices ; on peut dire que c'est précisément la vertu que nous négligeons qui eût fait toute notre gloire, qui nous eût le plus honorés à nos propres yeux, qui nous eût mérité ce titre de *vertueux* dont nous sommes indignes malgré l'exercice de toutes les autres vertus.

3°. Aspirez donc sans réserve à tout ce qui est honnête ; que vos progrès, s'il est possible, s'étendent en tout sens ; ne capitulez point avec la vertu ; suivez la nature dans ses ouvrages, ils sont tout entiers en proportion dans leur germe ; elle ne fait que les dé-

velopper ; vous de même n'oubliez rien pour mettre en vous l'heureux germe de la vertu , afin que votre existence n'en soit qu'un développement continuél.

4°. Au lieu de charger vos enfans de cette multitude de devoirs arbitraires & minucieux , de les fatiguer par vos triviales maximes , formez-les à la vertu ; ils seront toujours assez polis , s'ils sont humains ; assez nobles , s'ils sont vertueux ; assez riches , s'ils ont appris à modérer leurs desirs.

5°. Une vertu de parade qui ne jette que des éclats passagers , qui cherche le grand jour , les acclamations , qui ne brille un instant que pour éblouir & pour s'éteindre , n'est pas celle qu'il faut admirer. La véritable vertu se soutient avec dignité dans la vie la plus retirée , dans les plus simples détails , comme dans les postes les plus éminens ; elle ne dédaigne aucun devoir , aucune obligation , quelque légère qu'elle puisse paroître ; elle remplit tout avec exactitude , rien n'est petit à ses yeux. On dit que les héros cessent de l'être pour ceux qui les environnent , s'ils étoient vraiment vertueux , ils seroient à l'abri de ce reproche.

6°. La vertu n'est qu'une heureuse habitude qu'il faut contracter , comme toute autre , par des actes réitérés. Le plaisir d'avoir bien fait augmente & fortifie en nous le desir de bien faire ; la vue de nos bonnes actions enflamme notre courage , elles sont autant d'engagemens contractés avec nous-mêmes , avec nos semblables , & c'est ici plus que jamais que se vérifie la maxime , *il faut avancer sans cesse , si l'on ne veut rétrograder.*

7°. La vertu a ses hypocrites

comme la religion , sachez vous en défier ; surtout soyez sincère avec vous-même , indulgent pour les autres , & sévère pour vous. La plus belle des qualités est de connoître celles qui nous manquent ; on vous estimera souvent par ce qui doit faire en secret votre honte , tandis qu'on vous reprochera ce qui fait peut-être votre gloire. Sans mépriser l'approbation des hommes , ne vous mesurez point sur elle ; votre conscience est le seul Juge compétent , c'est à son tribunal intérieur que vous devez être absous ou condamné.

8°. Ne troublez point dans vos vertus l'ordre moral qui doit y régner.

Le bien général est un point fixe dont il faut partir pour les apprécier avec justesse : on peut être bon soldat , bon prêtre & mauvais citoyen. Telles vertus particulières concentrées dans un corps deviennent des crimes pour la patrie : les brigands , pour être justes entr'eux , en sont-ils moins des brigands ? Consultez donc avant tout la volonté générale , le plus grand bien de l'humanité ; plus vous en approcherez , plus votre vertu sera sublime , & réciproquement , &c.

O vous enfin qui aspirez à bien faire , qui osez prétendre à la vertu , cultivez avec empressement ces hommes respectables qui marchent devant vous dans cette brillante carrière ; c'est à l'aspect des chefs-d'œuvre des Raphaël & des Michel-Ange que les jeunes Peintres s'enflamment & tressaillent d'admiration ; c'est de même en contemplant les modèles que l'histoire ou la société nous présente , que vous sentirez votre cœur s'attendrir & brûler du desir de les imiter. M. Ro-

milly le fils est Auteur de cet article.

On dit proverbialement, *faire de nécessité vertu*; pour dire, se résoudre à faire avec courage & bonne grace ce qu'on ne peut se dispenser de faire.

VERTU, signifie aussi une qualité qui rend propre à produire un certain effet, qui donne la force de produire quelqu'effet. *Le quinquina a la vertu de guérir la fièvre tierce. Vertu prolifique. Vertu magnétique. Il y a beaucoup de plantes dont on ignore les vertus.*

On dit proverbialement d'un homme qui est d'une complexion très-foible, ou d'une santé très-languiſſante qu'il *n'a ni force ni vertu*. On le dit de même d'un homme qui n'a aucun crédit, aucun pouvoir, aucune capacité. Il se dit aussi quelquefois des choses. *Ce discours n'a ni force ni vertu.*

On dit aussi, *que la face d'un homme porte vertu*; pour dire, que la présence d'un homme sert bien à les affaires.

Il y a dans la hiérarchie céleste un ordre qui s'appelle *les vertus*.

VERTU, en termes de Mythologie, se dit d'une divinité qu'on représentoit sous la figure d'une femme appuyée sur une colonne, quelquefois avec un casque. Elle avoit une lance dans une main & dans l'autre une corne d'abondance.

On joignoit ordinairement la vertu & l'honneur, & l'on invoquoit la vertu la première, parcequ'elle seule peut conduire au véritable honneur.

Scipion, qui détruisit Carthage, conserva un temple à la vertu. Marcellus, après la conquête de la Sicile, avoit voulu en bâtir un à la Vertu & à l'Honneur; mais ayant

consulté les Pontifes, ils lui firent entendre qu'un même temple ne pouvoit contenir deux divinités. Il en fit donc construire deux à côté l'un de l'autre, & il falloit passer par celui de la Vertu pour arriver à celui de l'Honneur. Marius, après la défaite des Cimbres, consacra un troisième temple aux deux Divinités.

EN VERTU, se dit pour signifier, en conséquence, à cause du droit, du pouvoir. *Il a été arrêté en vertu d'un ordre du Gouverneur de la Province. Il dit que ce bien lui doit appartenir en vertu de son contrat de mariage.*

VERTUEUSEMENT; adverbe. *Honnesté. D'une manière vertueuse. Elle a toujours vécu très-vertueusement.*

VERTUEUX, **EUSE**; adjectif. *Virtute pradius. Qui a de la vertu. C'est un Prince vertueux. On n'est vertueux qu'en faisant le bien par choix. Une femme vertueuse.*

On dit aussi d'une femme qu'elle est *vertueuse*; pour dire, qu'elle est chaste.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième du féminin très-brève.

VERTUGADIER, **IÈRE**; vieux mot qui s'est dit de celui ou de celle qui faisoit des vertugadins.

VERTUGADIN; substantif masculin. Gros & large bourrelet que les dames avoient accoutumé de porter au-dessous de leur corps de robe. *On portoit alors des vertugadins.*

VERTUMNALES; substantif féminin, pluriel & terme de Mythologie. Fêtes instituées à Rome en l'honneur du Dieu Vertumne. On n'est pas d'accord sur leur origine, que quelques-uns rapportent à ce que ce Dieu prenant telle forme qu'il vouloit, & ayant été ainsi nommé du latin *vertere*, changer, ces fêtes se

célébroient dans le temps d'une foire ou marché fameux, où l'on faisoit divers échanges de marchandises. D'autres ont dit qu'on les célébroit au mois d'Octobre, parce que l'automne étant le temps où l'on recueille les fruits, on y rendoit grâces de leur récolte à Vertumne qu'on croyoit y présider.

VERTUMNE; Dieu des Jardins & des Vergers, qui présidoit à l'Automne. Il avoit le privilège de pouvoir prendre à son gré toutes sortes de figures. Il fit usage de ce talent pour gagner le cœur de la Nymphé Pomone, & il eut le bonheur d'y réussir, quoique l'entreprise fût des plus difficiles. Voici comment Ovide raconte cet exploit galant de Vertumne, au quatorzième livre des métamorphoses.

Sous le regne de Procas, Roi d'Albe, vivoit une jeune Hamadryade, uniquement adonnée à la culture des vergers & des arbres fruitiers, ce qui lui fit donner le nom de *Pomone*. Jamais on ne la vit dans les forêts ni sur les bords des fleuves : elle ne se plaisoit jamais que dans ses jardins. Ses mains n'étoient jamais armées de javelot : elle préféroit la serpe, instrument plus utile. Toujours occupée à émonder ses arbres, tantôt à les arroser, tantôt à enter, à greffer, elle bornoit à ces soins innocens tous les plaisirs de la vie. Elle ignoroit l'amour, & ne vouloit point connoître ses douceurs trompeuses. Ses vergers bien fermés la défendoient des poursuites de ses amans. Quels efforts, quelles ruses n'employèrent pas contre elle les satyres folâtres, l'amoureux Pan, le Dieu lascif qui veille à la garde des jardins, le vieux Silène, toujours jeune pour les plaisirs ! Vertumne étoit plus passionné qu'eux

tous, mais non plus heureux. Ce dernier avoit déjà épuisé toutes les métamorphoses imaginables. Tour à tour moissonneur, vigneron, jardinier, soldat, pêcheur, il s'étoit souvent proposé, sous ces différentes formes, de se procurer une entrée dans le jardin de Pomone. Il avoit eu le plaisir de la voir ; mais cette vue irritoit sa flamme loin de l'appaiser. Il ambitionnoit un bonheur plus grand. Pour l'obtenir, il se déguisa en vieille & alla voir Pomone. Il commença par vanter la beauté de ses fruits. Il l'accabla de louanges ; puis, s'asseyant sur un banc de gazon vis-à-vis un ormeau, autour duquel s'élevoit une vigne ; cet ormeau, dit-elle, seroit un arbre inutile, s'il n'étoit uni avec cette vigne ; & la vigne ramperoit à terre si l'ormeau ne lui servoit d'appui. Quel exemple pour vous, ô Pomone ! mais il vous touche peu : toute union vous est odieuse ; & plût au ciel que vous fussiez moins sauvage ? Jamais l'aimable épouse de Ménélas, la belle Hyppodamie, ni la vertueuse Pénélope n'auroient vu à leurs pieds un plus grand nombre d'adorateurs ; & même malgré vos mépris, il n'y a point de Dieu dans nos forêts & sur nos montagnes, qui ne soupire pour vous. Pomone, croyez-en mon expérience, prenez des sentimens plus doux ; mais dans cette foule d'amans, choisissez un époux qui soit digne de vos charmes : Vertumne me paroît plus que tous les autres mériter cet honneur. Il est votre voisin, c'est déjà un avantage. Moins inconstant que ses rivaux, il ne prodigue pas, comme eux, son hommage à la première nymphe qu'il rencontre. Vous ferez ses premières & ses dernières amours, & ses jours ne seront

jamais employés qu'à vous aimer. Il est jeune & paré de toutes les grâces de la jeunesse. Il vous amusera par le talent qu'il a de prendre mille formes différentes, & pour vous plaire il paroîtra à vos yeux tout ce que vous voudrez. Vos inclinations sont les mêmes; & les fruits que votre main cultive sont les présens les plus agréables pour lui. Soyez donc sensible à son ardeur : lui-même vous en conjure par ma bouche. Craignez que les justes Dieux ne punissent vos rigneurs. Jadis la fière Anaxarète, après avoir réduit le tendre Iphis à se pendre, fut métamorphosée en pierre. Rendez vous donc aux vœux d'un amant fidelle, & n'irritez point Vénus par une insensibilité coupable. Ainsi puisse le cruel hiver respecter vos vergers ! Puisse l'aquilon fougueux épargner les fleurs de vos arbres !

Pomone paroît émue de ce discours pathétique, lorsque Vertumne, se dépouillant tout à coup de son attirail de vieille, se montra sous sa forme naturelle, & parut aux yeux de la Nymphé aussi brillant que le soleil, lorsque perçant le nuage dont il étoit enveloppé, il se montre aux mortels dans tout son éclat. Il se dispoit à ravir par la violence ce qu'on s'obstinoit à lui refuser ; mais il n'eut pas besoin de ce triste expédient. Les grâces de sa figure, plus éloquantes que les discours de la vieille, produisirent cet effet sur le cœur de Pomone. A la vue de Vertumne, cette Nymphé farouche aima pour la première fois.

Vertumne est représenté dans ses statues sous la figure d'un jeune homme, couronné d'herbes de toutes sortes d'espèces, tenant des fruits dans la main gauche, & dans la

droite une corne d'abondance. Les Romains lui avoient érigé plusieurs statues : une entre autres dans la place publique où se tenoit le marché. VERTUS; ville de France en Champagne, chef lieu d'un Comté de même nom, à six lieues, sud ouest, de Châlons. On recueille d'assez bon vin sur son terroir.

Vertus est une ville très ancienne; elle étoit, dès le neuvième siècle, chef-lieu d'un pays appelé *pagus Virtudifus*. C'étoit l'étendue du Comté de Vertus d'aujourd'hui, qui est situé au midi de la Marne : cette ville appartenoit pour lors à l'Eglise de Reims, qui la donna l'an 980 à cens, aux Comtes de Troyes, devenus depuis Comtes de Champagne. Ils en faisoient hommage à l'Archevêque de Reims. Elle est depuis revenue à la Couronne par la réunion de la Champagne. Le Roi Jean la donna aux Visconti, Ducs de Milan. Elle revint par alliance à Louis, fils de France, Duc d'Orléans. Philippe, l'un de ses jeunes fils, eut le Comté de Vertus & le laissa à sa sœur Marguerite, femme de Richard, Duc de Bretagne; François leur fils, aussi Duc de Bretagne, donna ce Comté à son bâtard, François, dont est descendu la maison d'Avangour qui en jouit encore, y ayant été maintenue par plusieurs Arrêts du Parlement.

Il y a dans la ville de Vertus une collégiale & deux abbayes : l'une de Bénédictins de la Congrégation de Saint-Vannes, sous le nom de Saint-Sauveur; l'autre de Chanoines réguliers, sous le titre de Notre Dame, dont le Chapitre est composé d'un Doyen & de six Chanoines, qui ont chacun 200 livres de rente; l'Abbé a 3000 l. de revenu.

VERUE; ville d'Italie, dans le Pié-

mont, au Comté d'Asti, près du Pô, entre Casal & Turin.

VERVE; substantif féminin. Certaine disposition, certain mouvement, certaine chaleur d'esprit qui excite, qui porte, qui aide à faire quelque ouvrage d'imagination, principalement dans la poésie & dans la musique.

La divinité qui inspire les Poètes quand ils composent, est semblable à celle qui anime les héros : dans ceux-ci, c'est l'audace, l'intrépidité naturelle animée même par la présence du danger ; dans les autres, c'est un grand fonds de génie, une justesse d'esprit exquise, une imagination féconde, & surtout un cœur plein d'un feu noble, & qui s'allume aisément à la vue des objets. Ces âmes privilégiées prennent fortement l'empreinte des choses qu'elles conçoivent, & ne manquent jamais de les reproduire avec un nouveau caractère d'agrément & de force qu'elle leur communique. Voilà la source de la verve ou de l'enthousiasme. Ses effets sont faciles à comprendre, si l'on se rappelle qu'un artiste observateur puise dans la nature tous les traits dont ses imitations peuvent être composées ; il les tire de la foule, les assemble & s'en remplit. Bientôt son feu s'allume à la vue de l'objet ; il s'oublie ; son âme passe dans les choses qu'il a créées ; il est tour à tour Cinna, Auguste, Phèdre & Hyppolyte ; & si c'est la Fontaine, il est le loup & l'agneau, le chêne & le roseau. C'est dans ces transports qu'Homère voit les chars & les courtiers des Dieux : que Virgile entend les cris affreux de Phlégius dans les ténèbres infernales : & qu'ils trouvent l'un & l'autre des choses qui ne sont nulle part & qui cependant

sont vraies. Telle est la verve qui fait les vrais Peintres, les Musiciens & les Poètes.

VERVE, se dit aussi dans le style familier pour signifier, caprice, bisarrerie, fantaisie. *Si sa verve le prend. Sa verve vient de lui prendre. Elle est dans sa verve. Il a des verves désagréables.*

VERVEINE; substantif féminin. *Verbena*. Plante qui croît le long des chemins, contre les haies & les murailles, & autres lieux incultes. Sa racine est oblongue, un peu moins grosse que le petit doigt, garnie de quelques fibres, blanche, d'un goût amer ; elle pousse des tiges hautes d'un pied & demi, anguleuses, dures, un peu velues, quelquefois rougeâtres & rameuses. Ses feuilles sont oblongues, opposées deux à deux, découpées profondément, ridées, verdâtres, d'un goût amer & désagréable. Ses fleurs naissent dans l'été en épis longs & grêles, formées en gueule, ordinairement bleues : à chaque fleur succède une capsule remplie de quatre semences jointes ensemble, grêles & oblongues.

Cette plante est estimée détersive, hystérique & fébrifuge ; on en fait usage à l'intérieur & à l'extérieur. Le vin dans lequel on a fait infuser de la verveine pendant la nuit, est propre contre la jaunisse & les pâles couleurs, pour les maux de gorge, les ulcères de la bouche & pour raffermir les dents. Mise en poudre, elle est bonne pour l'hydropisie naissante, & s'applique avec succès sur les ulcères les plus dangereux. Prise en guise de thé, elle abbat les vapeurs & dissipe la colique. Son eau distillée procure le lait aux nourrices, & modère promptement les inflammations des yeux : ses feuil-

les pilées & appliquées en cataplasme sur la tête, sont utiles dans la migraine. On les applique aussi sur le côté dans la pleurésie : la sérosité qui échappe alors par les pores de la peau, jointe au suc de cette herbe, teint les linges qui couvrent la partie d'une couleur rougeâtre; ce qui en impose au vulgaire, qui s'imaginent que la verveine attire au dehors le sang extravasé sur la plèvre. On ne peut disconvenir que la verveine ne soit une excellente plante médicinale : les Anciens l'appeloient *hierobotane*, (herbe sacrée) & ils s'en servoient pour les couronnes des Héraults d'Armes, lorsqu'on les envoyoit annoncer la paix ou la guerre.

VERVELLE; substantif féminin. Espèce d'anneau qu'on met au pied d'un oiseau de Fauconnerie, & sur lequel on grave le nom ou les armes de celui à qui l'oiseau appartient.

VERVEUX; substantif masculin. Instrument propre à prendre du poisson : on le nomme aussi *rafle*, *entonnoir*; *renard*, &c. C'est une espèce de filet rond qui va toujours en pointe : l'ouverture est faite d'un demi cercle & d'une traverse par le bas; plusieurs cercles qui vont toujours en diminuant le soutiennent ouverts; il y a à l'entrée un filet qui prend de l'ouverture du verveux & diminue comme un entonnoir; c'est par le bout de ce filet, que l'on nomme le goulet, qu'entre dans le verveux les poissons qui y sont conduits & d'où ils ne peuvent plus sortir, parceque le goulet se dilate quand le poisson se présente pour entrer, & pour que le goulet demeure toujours en état, il est soutenu par quatre ou six petites ficelles qui le font toujours rester dans le milieu du verveux.

Pour conduire le poisson dans ce piège, il y a deux filets, un de chaque côté, que l'on nomme *les ailes*, & qui sont d'inégales longueurs; ces filets sont garnis de flots par le haut, & chargés de pierres par le bas; le même filet dans les rivières est garni de plomb au lieu de pierres.

Quand on veut mettre le verveux à la mer, on le place dans un endroit convenable; on amarre le bout du filet à une grosse pierre que l'on appelle *cablière* au moyen d'un bout de corde attachée à chaque cercle du verveux, & dont le nombre est proportionné à sa longueur; il y a de même comme au bout une cablière ou grosse ralingue amarrée à chaque bout de la traverse de l'ouverture; & au haut du demi cercle de l'ouverture, il y a un fort cordage de quelques brasses de long, dont le bout qui tire cet engin & le fait tenir debout, est frappé sur une grosse pierre. Le corps du verveux à son ouverture peut avoir environ quatre pieds de haut & huit pieds de large; les bouts des deux filets qui forment les ailes entourent toute cette ouverture, afin que le poisson qu'ils conduisent dans cet instrument n'en puisse échapper; on met aussi une grosse cablière à chaque bout des ailes : on place le verveux le bout à la mer, & l'ouverture du côté de terre, & si la marée, par exemple, se porte à l'ouest, l'aile du côté de l'est doit être plus courte que celle du côté de l'ouest; la première aura huit brasses & la seconde seize ou dix-huit, plus ou moins, selon qu'on le juge convenable pour arrêter le poisson qui se trouve à la côte après la pleine mer & le conduire dans le verveux; les ailes font pour cet engin le même effet que les chasses pour les parcs & pêcheries;

pêcheries ; ces aîles ont environ une brassée de haut. On prend dans le verveux toutes sortes de poissons, tant plats que ronds, & on fait cette pêche toute l'année ; elle ne peut être interrompue que par les tempêtes qui, faisant rouler & venir à la côte les grosses pierres auxquelles le verveux est amarré, déchirent & brisent ces sortes d'instrumens.

Les mailles qui composent le corps, le goulet, & les aîles du verveux sont de divers calibres, & de fils de différentes grosseurs ; les mailles du corps ont environ dix-huit lignes ; celles du goulet ont quinze lignes ; celles des aîles sont de l'échantillon des seines ou mailles des harengs, & ont environ treize lignes. Le peu de dépense que coûte un pareil instrument, & la facilité de s'en servir, a excité grand nombre de pêcheurs riverains à l'employer.

Il y a encore une autre sorte de verveux en usage dans le ressort de l'Amirauté de Dieppe. Ce verveux a des aîles de bas clayonnage & piquets ; cette sorte de verveux est peu différente de ceux qu'on employé dans le ressort de l'Amirauté de Saint-Valeri en Caux.

Les pêcheurs commencent à reconnoître qu'ils peuvent s'en servir avec autant de succès que de leurs anciens parcs de clayes & autres filets qui ont tous été détruits. Les verveux dont se servent les pêcheurs à la mer de ces deux ressorts, ont la queue ou l'extrémité arrêtée sur un fort piquet avec les aîles, pans ou côtés, montés sur de petits piquets d'environ quatre pieds au plus de hauteur ; pour faciliter aux poissons l'entrée dans le verveux, qui a de même un ou plusieurs goulets, on

Tomé XXIX.

met au pied des côtés une petite levée de caillourage, & quelques pouces de clayonnage ; l'ouverture des aîles peut avoir vingt à vingt-cinq brassées de largeur, & comme cette nouvelle pêcherie est sédentaire, il n'y a que les gros vents & les tempêtes qui puissent empêcher les pêcheurs de tendre les verveux.

Les pêcheurs de Saint-Valeri en Caux ont inventé différentes sortes de verveux depuis la défense de se servir de filets traînants, & la suppression des pêcheries exclusives sans titres de la qualité prescrite par l'Ordonnance. Autrefois ces pêcheurs ne se servoient point de ces instrumens ; mais depuis quelque tems ils en ont fait de neuf différentes manières, que leur industrie leur a suggérées. Il y a les tonnelles ou verveux simples pierrés ; les mêmes arrêtés sur pieux ou piquets ; ceux qui ont une jambe, panne ou bras flotté ; les mêmes dont la jambe est montée sur piquets ; ceux qui ont la jambe ou côté formé en demi-cercle, tant flotté que non flotté ; les tonnelles avec deux jambes en demi-cercle flottées ; celles qui sont établies de même, mais le tout monté sur piquets ; les verveux avec jambes & chasse au milieu comme aux parcs ; enfin les mêmes instrumens non flottés avec jambes & chasses, & couverts à l'entrée de la tonnelle.

Tous ces verveux se peuvent réduire à deux espèces, en pêcheries variables & en pêcheries sédentaires.

Les verveux simples qui sont les premiers que les Pêcheurs ont imaginés, sont les véritables verveux des rivières ; on les établit aux bords des pêcheries ; c'est un sac de rets tenu ouvert au moyen de quatre,

K k k

cing & six cercles qui vont toujours en diminuant jusqu'à l'extrémité du sac, au bout duquel est une corde que le Pêcheur amare sur une grosse roche pour tenir le *verveux* tendu; l'ouverture qui est toujours exposée à la côte, est en forme de demi-cercle arrêtée par une traverse de corde; aux deux coins du demi cercle de l'entrée est une autre corde que l'on arrête aussi sur la roche, de même que celles qui sont de chaque côté des cercles; au milieu du demi cercle de l'entrée du *verveux*, est une corde que le Pêcheur nomme *raban*; en roidissant cette dernière, le *verveux* se tient droit & ne peut varier; elle est arrêtée sur une grosse roche, ou à un piquet de bois, ou à une cheville de fer, à la volonté des Pêcheurs qui arrêtent souvent la queue du *verveux*: celui-ci se peut changer à volonté.

La deuxième sorte de *verveux* ou *tonnelle* est formé de la même manière; il diffère de ceux de la première espèce, en ce qu'au lieu que l'ouverture, les cercles & le bout sont arrêtés & frappés sur des pierres ou des roches qui se trouvent sur le lieu où les Pêcheurs veulent tendre; ces derniers y sont arrêtés par de petits pieux ou piquets qui saisissent les *verveux*, ou auxquels cet instrument est amarré, de manière qu'il y reste stable & immobile, ce qui est d'autant plus nécessaire, que les *verveux* se placent (dans le ressort de l'Amirauté de Dieppe) le long des roches qui sont au pied des Falaises, où la brise est toujours violente.

La troisième espèce est celle où le corps du *verveux* est établi comme à la première espèce, mais à laquelle les Pêcheurs ont ajouté une jambe, aîle ou côté, bras tendu

flotté, & pierré de la même manière que l'on tend les cibaudières & bretelières flottées; ce côté ou jambe est exposé à la marée, afin de conduire dans le *verveux* le poisson que le flot amène à la côte; ce filet est de l'espèce des rêts variables, parceque le Pêcheur le place où il lui plaît, le pouvant changer à son gré toutes les marées.

Les *verveux* de la quatrième espèce sont les mêmes que les précédents, à la différence qu'ils ne sont point flottés; le corps du *verveux* & la jambe ou bras sont arrêtés sur des piquets, de la même manière que les rêts des bas parcs; ce *verveux* est une pêcherie sédentaire; ce qui contribue le plus à arrêter tout ce qui se présente dans le filet est un clayonnage de quelques pouces au bas de la jambe, que quelques Pêcheurs de Dieppe y ont ajouté; ce qui ne doit point être permis, parcequ'il pourroit retenir le poisson du premier âge, qui vient le premier à la côte à la marée, & qui ne s'en retourne que lorsque la basse mer le force à s'en retourner.

La cinquième sorte de *verveux* est la même que la précédente; le corps du *verveux* est comme au premier; il n'a de même qu'une seule jambe, panne ou côté exposé à la marée; il diffère du précédent, en ce que la jambe est formée en demi-cercle, que les Pêcheurs montent sur piquets, ou qu'ils flottent suivant le terrain où le *verveux* est placé.

À la sixième espèce des *verveux*, cet instrument a deux jambes, aîles ou panes; il forme une pêcherie plus parfaite que les premiers; on le tend flotté; l'aîle du côté d'où vient la marée à la côte, est toujours plus courte que l'autre, afin

de donner une entrée plus libre au poisson qui y arrive de flot ; ces jambes forment une espèce d'équerre, dont l'ouverture de l'angle est suivant la nature du terrain sur lequel la pêche se fait ; les lieux les plus convenables sont les petits coudes où la marée tombe avec plus de rapidité.

La septième espèce de *verveux* est droite ou en demi cercle ; le *verveux* & les jambes sont montés sur piquets ; on peut regarder ces sortes de *verveux* ainsi établis, comme des bas parcs, tournés ou fourrés, dont la pointe de la pêcherie exposée à la mer, est garnie d'une tonnelle ; les Pêcheurs des côtes du Mont Saint Michel, ont de semblables pêcheries ; elles pourroient bien avoir donné lieu à l'établissement des tonnelles dont commencent à se servir les Pêcheurs des côtes de Caux.

La huitième espèce de *verveux* a deux jambes ou pannes droites ou en demi-cercle, & dans le milieu de l'intervalle une chasse comme les parcs de bois & de filets ; cette chasse va du pied de la côte jusqu'à l'entrée ou l'embouchure du *verveux* : ainsi que tous les autres filets de la pêcherie, il est monté sur deux pieux ou piquets ; il n'y a aucun inconvénient de lui laisser la hauteur de cinq à six pieds au-dessus du terrain ; ce *verveux* peut pêcher avec autant & plus de succès que les parcs, & il est certain que tous les poissons qui sont assez grands pour ne pouvoir passer au travers des mailles, n'en peuvent échapper quand ils y sont une fois restés, au jussant.

La neuvième espèce de *verveux* est la même que la précédente ; l'industrie du Pêcheur y ajoute encore un filet pour fermer l'entrée : il

prend du bout des pannes ou côtes qui joignent le *verveux*, dont il augmente de cette manière l'embouchure : on le lace également sur la chasse. Avec cette précaution les Pêcheurs empêchent que les bars & les mullets qui sont dans la pêcherie ne se puissent évader en franchissant au-dessus du filet, comme ces sortes de poissons ont l'instinct de le faire.

On prend dans les *verveux* toutes sortes de poissons, tant plats que ronds, des raies, des solles, des barbuës, des carrelets & himandes, aussi bien que des mullets, des rougets, de petites morues, &c.

VERVIERS ; ville d'Allemagne, dans l'Evêché de Liège, à deux lieues de Limbourg. On y fabrique des draps.

VERVINS ; ville de France, en Picardie, dans l'Élection de Laon, à cinq lieues, sud-est, de Guise. Elle est remarquable par le traité de paix qui s'y conclut en 1598, entre le Roi Henri le Grand & Philippe II, Roi d'Espagne. Par ce traité les deux Puissances rentrèrent en possession de ce qu'elles avoient avant la guerre.

Il se fait à Vervias un grand commerce de blés que l'on transporte dans le Hainault & dans d'autres Provinces. On y fabrique aussi des linons, des baptistes & des cambrats. Il s'y tient quatre foires par an.

VERUMONTANUM ; subst. masc. & terme d'Anatomie. On donne ce nom à une espèce de petite valvule, située à l'endroit où les conduits éjaculatoires se rendent dans l'urètre.

Son usage est d'empêcher l'urine lorsqu'elle coule par l'urètre, d'entrer dans ces conduits & de se mêler avec la semence.

VERUS, (Lucius) Empereur Romain,
K k k ij

filz d'un autre *Lucius Verus*, adopté par *Adrien*, fut associé à l'Empire par *Marc-Aurele*, qui lui donna sa fille *Lucile* en mariage, & qui l'envoya en Orient contre les Parthes. *Lucius Verus* les défit l'an 169 de JÉSUS-CHRIST. Trois ans après il mourut d'apoplexie, à 42 ans. Après sa mort, *Marc-Aurele* associa *Commode* à l'Empire. *Verus* n'avoit presque aucune des bonnes qualités de son collègue; il étoit dissolu dans ses mœurs & dans ses discours. On avoue cependant qu'il étoit doux, simple, franc & bon ami; il aimoit assez la philosophie & les lettres, & avoit toujours auprès de lui quelques Savans. Quoiqu'il affectât un air grave & sévère, & qu'il portât une barbe très-longue, il avoit un penchant extrême au plaisir. Son respect pour *Marc-Aurele* tint d'abord ce penchant dans quelques bornes, mais il éclata ensuite avec excès. Il étoit d'ailleurs gouverné par ses affranchis, dont quelques-uns étoient très-vicieux & très-méchans. *Marc-Aurele* étoit chargé seul du poids des affaires, tandis que son collègue oisif & voluptueux ne gardoit de l'autorité que ce qu'il lui en falloit pour satisfaire ses penchans.

VESCE; substantif féminin. *Vicia*. Plante qui pousse plusieurs tiges de la hauteur d'un ou de deux pieds. Ces tiges sont anguleuses, velues & creuses; ses feuilles sont conjuguées, formées de dix ou douze folioles oblongues, rangées par paires, & le filet qui les supporte se termine par une main ou vrille. Les fleurs de la vesce sont légumineuses, tantôt bleues, tantôt purpurines; le pistil devient une gousse composée de deux cosses ou panneaux. On trouve entre ces cosses une file de semences qui sont rondes &

noires dans une espèce, & blanches dans une autre.

Dans les Provinces méridionales du royaume, on sème la vesce avant l'hiver, car cette plante supporte assez bien les gelées; néanmoins dans nos Provinces on sème la vesce sur les terres destinées pour les Mars, auxquelles on donne un labour d'hiver, & un second en Février ou Mars pour semer.

La vesce vient d'autant plus haute & plus forte, que la terre est de meilleure qualité; mais dans les terres ordinaires, quand l'année n'est point trop sèche, elle peut donner du fourrage.

Quand il y a une grande disette de fourrage, on coupe l'herbe de la vesce en vert, pour la donner aux bœufs & aux vaches. Si l'on veut en tirer un fourrage délicat & fort appétissant pour le bétail, on ne la fauche que quand la graine est formée, & avant qu'elle soit mûre: il est étonnant de voir combien une pièce de vesce fournit de fourrage quand le terrain est bon. Ce fourrage est sain, & engraisse promptement les animaux.

Lorsqu'on sème la vesce pour nourrir les bœufs, on la mêle le plus souvent avec de l'avoine, & on coupe l'une & l'autre en vert, & avant la maturité de la graine.

La farine de vesce est astringente, épaississante, consolidante, & propre dans le cours de ventre: on l'emploie dans les cataplasmes propres pour amollir, résoudre & fortifier. On s'est trouvé quelquefois réduit à faire du pain de vesce, comme en 1709; mais ce pain est de très-mauvaise digestion. Tout le monde fait que la vesce est la nourriture ordinaire des pigeons. Les poules n'en mangent pas aisément,

& l'on prétend qu'elle est pernicieuse aux canards.

On appelle *vesce sauvage* ou *petite vesce* ou *vesceron*, une plante qui croit dans les champs entre les blés : elle pousse des riges grêles & rameuses. Ses feuilles sont étroites, vertes, opposées deux à deux ou par paires, attachées le long d'une côte, qui finit par une main ou vrille, avec laquelle elle s'attache aux plantes voisines. Ses fleurs sont blanches, & les gousses qui leur succèdent sont velues. Cette petite vesce est résolutive, appliquée extérieurement.

VÉSEL; ville forte d'Allemagne au cercle de Westphalie, dans le duché de Clèves, près de l'embouchure de la Lippe dans le Rhin, à cinq lieues, nord-est, de Gueldres, & dix lieues, sud-est, de Clèves. Elle fut autrefois impériale & anféatique; mais aujourd'hui elle appartient au Roi de Prusse.

VÉSENBERG; petite ville de Russie dans l'Estonie, à dix-sept lieues, sud-est, de Revel, & vingt-deux lieues, nord-ouest, de Narva.

VÉSER; fleuve d'Allemagne qui a sa source dans le comté de Henneberg en Franconie, & son embouchure dans la mer du Nord, sur les frontières du duché de Brême & du comté d'Oldenbourg.

Le Véser est le *Vifurgis* si fameux dans l'Histoire. On remarque que Drusus fut le premier des Romains qui approcha du Véser pour combattre les Chérusques, & qu'au retour il fut en danger d'être défait par les Sicambres proche de la ville de Horn, à l'entrée de la forêt de Dethmold, où est le château d'Exterstein sur la montagne des Pics. Ce fut encore aux environs de cette rivière que Germanicus, fils de

Drusus, se signala dans la bataille contre Arminius, Général des Chérusques. Enfin le Véser a été rendu célèbre par les victoires des François contre les Saxons & principalement par celle de Charlemagne l'an 783.

VÉSICATOIRE; adjectif des deux genres & terme de Médecine qui s'emploie aussi substantivement. On appelle ainsi des remèdes topiques dont l'effet le plus connu consiste à exciter des vessies sur la peau, d'où leur est venu leur nom.

Ce terme, qui ne paroît pas bien ancien dans l'art, désigne non-seulement les vésicatoires proprement dits qu'on emploie sous forme d'emplâtre dans la pratique journalière; mais il s'étend encore à tous les âcres irritans, stimulans, excitans, caustiques, &c. qui appliqués à la suace du corps ou même dans quelque cavité censée continue à cette surface, y excitent plus ou moins vite des rougeurs, des tumeurs, des demangeaisons, de légères inflammations, des vessies, des escarres, &c.

Les premières vues médicinales qui se sont présentées dans l'usage des vésicatoires & la circonstance de leur application au-dehors leur ont fait donner plus anciennement le nom de *epispastica*, en latin *attrahentia*, *tractoria* ou *revellentia*, &c. qui signifie remèdes attirans du dedans au-dehors, ou du centre à la circonférence, remèdes révulsifs, &c. & qui dans le langage particulier des méthodiques est converti en celui de *metasyncritica*, *evocantia ex alto*, c'est-à-dire, suivant l'interprétation même de Theffalus, remèdes qui procurent un changement dans tout le corps ou dans une partie seulement; remèdes rétablissant ou

changeant l'état des pores, suivant d'autres méthodiques de la doctrine d'Asclépiades, & qu'enfin Cælius Aurelianus traduit par *recorporativa*, remèdes récorporatifs, &c. C'est dans cette dernière acception très-générale que nous prenons le mot de vésicatoire dans cet article.

Les substances reconnues de tout temps pour vésicatoires sont du règne végétal, la *graine de moutarde*, le *gingembre*, le *poivre*, l'*ail*, l'*oignon*, le *tapsia*, la *pyrethre*, le *serpitiium*, le *lepidum*, le *creffon*, la *renoncule*, le *flammula jovis*, le *clematitis ureus*, la *bursa pastoris*, l'*ortie*, la *racine d'arum*, les *figues*, l'*euphorbe*, le *tabac*, le *sagapenum*, &c. divers suc comme ceux de *thiimale*, de *concombre sauvage*, &c. plusieurs huiles odorantes, &c. Le règne animal fournit les cantharides, les fourmis, quelques fientes, comme celle de pigeon ramier, le croton de chèvre, la fiente de bœuf & son fiel. Suivant Hippocrate les chairs du limaçon, les corps entiers de jeunes animaux récemment égorgés, &c. & l'on tire du règne minéral les sels acides & alcalis, l'alun en plume, le nitre, l'adarcé, la chaux vive, les cendres de la lie du vin & du vinaigre, le savon, le mercure sublimé corrosif & quelques autres préparations métalliques.

Conformément aux idées des Galenistes sur les degrés de la vertu échauffante de ces remèdes, on a fait plusieurs classes de compositions pharmaceutiques vésicatoires qu'on a spécifiées par les titres de *rubéfiants*, de *dropans*, de *sinapismes* & de *caustiques*. Ces compositions sont ainsi rangées dans les livres anciens de matière médicale

suivant l'ordre d'activité qui les distingue entre elles, quoique néanmoins pour la plupart elles puissent être *succédanées* les unes des autres, puisqu'elles ne diffèrent que par des degrés d'énergie, différence qui à l'égard des plus foibles se peut compenser jusqu'à un certain point, ou par la plus grande durée de leur application, ou par une augmentation dans les doses.

On divise ordinairement l'effet des vésicatoires en effet général & en effet particulier; le premier, c'est-à-dire le plus étendu, celui dont le Médecin doit principalement s'occuper, est en opérant sur toute la machine d'y occasionner un changement salutaire tel qu'on peut l'obtenir des toniques & des altérans; cet effet se présente encore ici sous deux faces, 1°. les vésicatoires agissent ainsi que les toniques & les altérans d'une manière occulte, ce qui achève de rendre les caractères de ces trois sortes de remèdes parfaitement identiques; mais leur action étant souvent manifestée par des évacuations, des métastases & autres phénomènes à la portée des sens, ils cessent pour lors de se tant ressembler avec les altérans & les toniques pour se confondre avec les évacuans qu'ils suppléent même utilement quelquefois suivant l'opinion de beaucoup d'Auteurs. Dans l'un & l'autre cas l'action des vésicatoires est toujours en raison du degré de leur activité, laquelle est néanmoins subordonnée au genre de la maladie & à plusieurs autres circonstances dépendantes du sujet sur lequel ces remèdes agissent, & qui ne sauroient se rapporter qu'à l'être animé ou corps vivant. L'état de médicament ainsi constaté dans les vésicatoires,

il en résulte que c'est à plusieurs titres qu'ils appartiennent à la matière médicale interne.

Le second effet ou l'effet particulier des vésicatoires est purement local, c'est-à-dire qu'il se borne à la partie sur laquelle on les applique; il consiste à modifier les solides & les fluides de cette partie, de manière que ceux-ci en deviennent plus propres à être jetés au dehors par l'action rétablie ou augmentée des premiers; il peut encore aller dans plusieurs de ces remèdes jusqu'à altérer très-sensiblement le tissu même de la partie. Par toutes ces circonstances on voit que les vésicatoires sont encore du ressort de la matière médicinale externe où ils s'identifient en quelque façon avec les discutifs, les résolutifs, les sceptiques ou pourrissans, les épuotiques & autres remèdes ou secours chirurgicaux dont les propriétés individuelles ne sont point incompatibles avec la vertu épispastique suivant cette remarque de Galien, que les vertus qui sont particulières à différens corps ne laissent pas de se rapprocher par des analogies ou des ressemblances dans leurs effets; mais il est important d'observer définitivement à l'égard de certains de ces effets particuliers ou locaux; 1°. qu'il seroit peut-être mieux de les appeler *physiques* ou *chimiques*; 2°. qu'il en est parmi eux qui ne sauroient se passer que sur le vivant, comme par exemple les escarres; 3°. qu'il en est d'autres qui peuvent avoir également lieu sur le cadavre & sur le vivant, tels que certains caustiques.

Après les idées générales que nous venons d'exposer sur les vé-

ficatoires, il n'est sans doute personne qui ne s'aperçoive qu'une foule d'autres agens médicinaux doit entrer naturellement dans le système entier de ces remèdes; on compte donc encore parmi les vésicatoires les *frictions*, les *ventouses*, les *fonticules*, les *setons*, les *ligatures*, les *bains chauds*, les *flagellations*, & une infinité d'autres remèdes analogues qu'on pourroit ranger sous chacune des quatre compositions pharmaceutiques dont il a été déjà question, comme sous les chefs d'autant de classes particulières, &c.

Les vésicatoires seront donc pour nous dans cet article l'assemblage, le corps entier, le trésor de tous les moyens que la Médecine emploie à l'extérieur dans la vue d'extraire ou d'attirer à la surface du corps, ou de détourner d'une partie sur une autre tout ce qui peut nuire à la conservation de la santé, ou s'opposer à son rétablissement. C'est dans cette acception générale que le mot vésicatoire doit être pris indifféremment avec celui d'épispastique dans le courant de cet article, à l'exception des cas où nous en fixerons autrement la valeur par quelque spécification particulière.

Le système des vésicatoires ainsi généralisé a fourni de tous les temps à la grande Médecine, c'est-à-dire à celle qui pense & qui est capable en elle-même de ces traits de génie qu'on appelle des *coups de maître*, a fourni, dis-je, les ressources les plus étendues & les succès les plus frappans. Les conjectures font remonter l'origine de ces remèdes jusqu'à l'antiquité fabuleuse, où elle se perd avec les premières traces de la Médecine. Tout ce qu'on

peut avoir de positif là-dessus se rapporte à l'institution de la Gymnastique médicinale par Hérodicus, de qui les Historiens racontent qu'il employoit les frictions sèches, les fomentations chaudes, &c. dans certaines maladies; mais comme il ne nous est rien parvenu des ouvrages de cet Auteur d'où l'on puisse tirer aucune règle ou aucun précepte sur cette matière; il paroît que l'époque d'une application raisonnée de ces secours médicaux doit être fixée aux beaux jours de la Médecine grecque.

Hippocrate, disciple d'Hérodicus, a témoigné tant d'estime pour la Médecine gymnastique, qu'il s'est fait soupçonner d'avoir envié à son maître la gloire de cette invention; à la vérité il faut convenir qu'avec le caractère de simplicité & de beauté naturelle qui est particulier à cette Médecine, elle devoit avoir bien des attraits pour un génie de la trempe de celui d'Hippocrate; aussi ce célèbre réformateur a-t-il considérablement enchéri sur tous ceux qui ont pu l'avoir précédé dans cette carrière; sa pratique roule quelquefois toute sur les cautérisations, les frictions, les fomentations & autres épispastiques dont il ne cesse de vanter l'usage, & avec lesquels il opéroit des cures merveilleuses.

Après Hippocrate, les Médecins qui ont fait le plus d'honneur à la médecine des vésicatoires sont les méthodiques. Leur théorie bornée au *strictum* & au *laxum* n'admet que deux espèces de remèdes qui se rapportent, quant aux vertus, à ces deux genres d'affection dans les solides; ce sont là comme les deux pôles de

leur pratique; mais ce qui paroît surprenant, c'est que les épispastiques occupent la plus grande place dans ces deux espèces de remèdes, quoique suivant les principes généraux de cette secte ils dussent être restreints au genre du relâchement ou du *laxum*. Cette contradiction est sauvée par leur façon d'interpréter les vésicatoires; selon eux la vertu de ces remèdes est non seulement d'ouvrir & de rétablir les pores, mais encore de ramolir & de raréfier en tant que participant du feu; ils pensoient d'ailleurs que le *strictum* & le *laxum* peuvent se trouver tous deux à la fois dans une même maladie; ainsi ils se servoient indifféremment des métasyncritiques dans les maladies, soit internes, soit externes des deux genres; dans quelques maladies phlegmoneuses, par exemple, ils employoient à titre de métasyncritique ou vésicatoire les astringens, quoiqu'ils missent ces maladies dans le genre du *strictum*; dans les vieux ulcères, dans les cicatrices mal faites qu'ils plaçoient dans ce dernier genre ils appliquoient des sinapismes tout comme dans les ulcères du genre opposé, ce qui étoit pourtant subordonné à l'observation des temps dans les maladies & à d'autres objets de pratique sur lesquels il paroît qu'ils étoient fort versés.

Toutes les autres sectes anciennes qui ont eu quelque réputation ont cultivé cette branche de la thérapeutique, & depuis au milieu de l'érudition des systèmes qui ont été les fléaux particuliers réservés à la Médecine il paroît que le traitement par les vésicatoires s'est constamment soutenu dans les alternatives de célébrité & de discrédit inséparables

séparables des révolutions des temps & des esprits, sans qu'on puisse dire qu'il ait jamais été entièrement abandonné. Ce traitement peut donc être regardé dans l'histoire des variations de l'art comme un des fils précieux qui ont conservé une communication utile entre la Médecine ancienne & la moderne, ou qui ont empêché qu'il ne se soit fait entre elles une véritable scission. Un préjugé non moins favorable encore à l'institution naturelle & irrévocable de la Médecine épispastique, & qui en achèvera l'éloge, c'est que plusieurs nations d'hommes sauvages n'en ont jamais connu d'autres; que parmi les nations policées, les Chinois, les Japonnois sont depuis long-temps en possession des secours les plus raffinés de cette espèce, & qu'enfin il en est dérivé chez les habitans de nos campagnes & chez les gens du peuple dans nos villes comme autant de médecines domestiques qui ne sont pas sans succès, & dont la tradition s'est conservée religieusement dans sa pureté originale à travers les générations & les siècles.

Il est tems maintenant de proposer quelques réflexions sur l'action & les effets des vésicatoires qui éclairent plus immédiatement les principaux phénomènes pratiques de cette médecine; nous choisirons, pour cet effet, les ouvrages d'Hippocrate & ceux de quelques autres Médecins qui l'ont suivi dans ses principes & dans sa pratique, comme les plus propres à nous fournir les lumières les plus pures & les plus étendues sur cette matière; ainsi donc, après avoir déjà parlé du gout de ce père de la médecine pour les épispastiques, il nous paroît à propos d'ajouter qu'il ne faudroit pas croire

Tomé XXIX.

que toutes les connoissances qu'il avoit acquises sur l'administration des remèdes, il les tint uniquement d'un empirisme froid & borné, mais qu'il les devoit encore aux élans d'un génie vraiment philosophique, rectifié par tout ce que peuvent donner de sagacité une expérience consommée & l'habitude de méditer profondément sur la nature. Voici par exemple, une des maximes de ce grand homme, la plus capable de nous découvrir le point d'où il est parti, & de nous faire pénétrer ultérieurement dans ses vues; il dit, en parlant du traitement des maladies de la poitrine; *pars verò ex carne per medicamenta & potiones diffunditur, & per calefactoria extrinsecus admota, aded ut morbus per totum corpus spargatur*: c'est-à-dire qu'Hippocrate pensoit que lorsque la maladie est fixée dans un organe, il convient, pour l'amener à guérison, de la répandre dans toutes les parties du corps, soit par l'usage des remèdes internes, soit par l'application des épispastiques. Celle a dit encore dans le même sens: *atque interdum natura quoquè adjuvat, si ex angustiore sede vicium transit in latiore.*

Cette intention de généraliser la maladie, d'en affoiblir le foyer en l'étendant ou le distribuant sur tous les organes, est peut être le plus beau canon-pratique que nous ayons en médecine. Le grand point est de savoir la manière dont Hippocrate concevoit cette distribution. Il est clair qu'il étoit en cela inspiré par tout ce qu'il connoissoit des propriétés de l'intelligence active & subtile qui préside aux fonctions de l'animal, & qu'il appeloit *nature* ou *principe*; & par tout ce qui lui venoit de son expérience journalière. Il savoit en premier lieu, que cette

L II

intelligence s'étoit originairement tracé dans le corps un cercle d'opérations dans lequel elle se mouvoit, en portant sur tous les points du cercle le sentiment & la vie, & jetant des filets de communication dans les intervalles d'un point à l'autre, en sorte que la maladie pouvoit être regardée comme un obstacle, un nœud qui arrêtoit ce période d'opérations, & qu'il n'étoit question, pour le rétablir, que de rappeler le principe sur tous les points de la sphère. Or c'est ce qu'on obtient toutes les fois que l'activité ou les forces du principe augmentent assez pour vaincre ou résoudre l'obstacle; mais en quoi consiste cette augmentation des forces de la nature? Dans la fièvre. C'est ainsi que suivant notre Auteur & l'observation de tous les siècles, la fièvre résout le spasme : *febris spasmodum solvit*; ainsi la douleur qui n'est peut-être qu'un spasme plus ramassé ou plus concentré, est détruite par le même agent : *quibus jecur vehementer dolet succedens febris dolorem solvit*. Maintenant la fièvre peut être ou spontanée ou artificielle; la première doit être entièrement sur le compte de la nature ou de son autocratie; la seconde est un produit de l'art. Cet art, Hippocrate né pour le former, en varioit à l'infini les ressources, au moyen des deux épispastiques universels; savoir la douleur & la chaleur. Il avoit remarqué que le plus souvent là où il y a de la douleur, il y a maladie : *ubi dolor, ibi morbus*; qu'une douleur plus forte l'emportoit sur une moindre, que la douleur attiroit & fixoit la maladie sur l'endroit douloureux : » car, » dit-il, si avant que la maladie soit » déclarée, on a senti de la douleur » dans une partie, c'est là même

» que la maladie se fixera. » Il croyoit donc que la douleur dispo- soit la partie à appeler & à se charger de la maladie; par conséquent qu'une douleur produite par art, plus vive que la naturelle, en diminuant ou anéantissant celle-ci, étoit capable de faire une diversion salutaire, un déplacement de la maladie, laquelle chemin faisant, s'il est permis d'ainsi parler, pouvoit encore être altérée çà & là par les différens organes, & devenir par ce moyen générale. A l'égard de la chaleur, il avoit également éprouvé que la chaleur attire : cela est par tout dans ses ouvrages. Il dit expressément au sujet de la vertu attractive ou attirante communiquée par la chaleur aux parties, *membrum per caliditatem trahit ad se ipsum à vicinis venis ac carnibus, pituitam ac bilem*. Il savoit encore que la chaleur portée à un certain degré, produisoit la douleur; & quant à ces attractions d'humeurs, il les expliquoit par l'énergie & la mobilité du grand principe qui, suivant l'axiome si connu, se porte d'une extrémité du corps à l'autre extrémité, &c. D'un autre côté il étoit le témoin infatigable des guérisons imprévues qu'opéroit la nature par des éruptions cutanées, des parotides, des ulcères actuellement suppurans, &c. C'étoit donc par une analogie toute simple qu'Hippocrate étoit conduit à employer les odoriférans & les échauffans externes pour réveiller ou pour rappeler la nature lorsqu'elle s'engourdissoit ou qu'elle ne pouvoit plus suffire elle-même. Tel est à peu près le plan général de la conduite d'Hippocrate dans l'usage des vésicatoires qu'il ne faut jamais perdre de vue dans l'estimation rationnelle de ces remèdes; ainsi donc,

en résumant ce qui vient d'être dit, il est un principe qui anime le corps. Les épispastiques sont deux, savoir, la douleur & la chaleur ; ils sont universels & absolus : la douleur se décompose en faveur de l'art & en une infinité d'intermédiaires qui peuvent être autant d'épispastiques, depuis la douleur positive ou absolue, jusqu'au sentiment le plus voisin du plaisir. L'art trouve les mêmes ressources dans la chaleur dont les nuances, depuis la plus légère fièvre jusqu'au feu destructif, forment une série des mêmes remèdes. La douleur & la chaleur sont des modifications du grand principe qui a son siège dans les nerfs dont il est l'élément sensitif, comme les autres particules de matière en sont les élémens physiques. La douleur & la chaleur se produisent & se détruisent mutuellement. Les vésicatoires ne sont que les agens excitatifs du grand principe ; car la cause efficiente de la chaleur & de la douleur est en nous, comme le sentiment des couleurs est en nous : au moyen de cette vertu communicative, l'action de la chaleur & de la douleur peut s'étendre d'un bout de la surface du corps à tout le grand principe, comme l'embrasement peut arriver à toute une masse combustible par une seule étincelle. C'est encore une fois, sous cet assemblage d'idées sublimes qu'on peut se représenter le génie d'Hippocrate occupé de la médecine épispastique, en dirigeant toutes les branches, & en mouvant tous les ressorts. Maintenant avec l'avance de ces préceptes élémentaires, il est bien facile de concevoir que l'action des vésicatoires sur les corps, consiste à exciter la fièvre au moyen de ce principe qui n'est autre chose que la sensibi-

lité & la mobilité des nerfs. Lorsqu'on applique un épispastique sur une partie, son effet sensible est d'en augmenter les oscillations nerveuses qui, si elles sont poussées trop loin, produiront la fièvre, accéléreront le mouvement des liqueurs & les entraîneront suivant les déterminations de la nature, ou celles de l'art s'il est plus fort qu'elle. Pour avoir une idée de ces déterminations, il faut les considérer dans l'état naturel, se portant alternativement du centre du corps à la circonférence, & de la circonférence au centre, au moyen de l'antagonisme de la peau avec les organes internes, & roulant, suivant les mêmes directions, les divers sucs contenus entre cette circonférence & le centre dont elles jettent au-dehors une partie sous la forme de sueur & de transpiration. Ces déterminations ont été appelées par quelques auteurs *forces centripètes* & *forces centrifuges*. Augmentez la puissance dans un des antagonistes, dans la peau, par exemple, & les déterminations seront vers la peau ; il en arrivera de même en ne l'augmentant que dans la plus petite surface possible de cet organe externe ; car chaque fibrille nerveuse étant dans une oscillation continuelle, suivant des expériences ingénieuses qui ont été faites depuis peu, elle est susceptible par l'augmentation de son oscillation & de sa sensibilité particulières, de devenir un point fébrile : ce point s'aggrandissant de plus en plus, formera un centre fébrile avec érection des nerfs & des vaisseaux de la partie, d'où partiront des espèces de courans qui gagneront tout le corps & se reporteront continuellement à ce centre comme à une source d'action & de

force , en y entraînant avec eux une partie des humeurs détournées des autres organes , ce qui occasionnera une espèce de pléthore locale , & en conséquence l'élevation ou tumeur de la partie ; cette manière d'expliquer ainsi par l'action vitale la formation de pareilles tumeurs , est autorisée par une observation que tout le monde peut faire ; c'est que les tumeurs inflammatoires s'affaiblissent après la mort , & que si l'on fait une incision à la partie qui étoit tumeur dans le vivant , on la trouve farcie & engorgée d'une quantité excessive de sang par comparaison avec les autres parties , quoiqu'elle fût avant l'ouverture au même niveau. Ces phénomènes sont quelquefois produits *sponte* , dans un organe intérieur , qui dès ce moment doit être regardé comme converti en une espèce de ventouse. L'abord du sang dans cet organe peut en rendre les vaisseaux variqueux , & avoir mille autres suites funestes ; dans ce cas , lorsqu'on applique immédiatement sur la partie ou tout auprès , certains vésicatoires , tels que les scarifications , les sétons , &c. on obtient une dérivation immédiate des humeurs qui en engorgeoient la partie ; ainsi dans les violens maux de tête , les anciens saignoient quelquefois très-utilement à la veine du front , aux veines de derrière l'oreille , dans les vertiges , aux rainures dans certains maux de gorge , &c. ce qui revient à nos sétons , scarifications , &c. Mais qui ne voit pas que les effets secondaires des vésicatoires dans ces occasions sont purement mécaniques ou passifs , & doivent être soigneusement distingués des premiers qu'on pourroit appeler *actifs* ?

Quant aux déterminations des humeurs , en conséquence de ces dispositions particulières dans les solides d'une partie , on réclamerait vainement contre elles les lois générales de la circulation ; ces lois sont renversées en grande partie par l'observation & par l'expérience. Baillou a remarqué sur un jeune Hémophthysique des pulsations aux hypocondres , provenant du sang qu'on sentoit se porter en haut , comme si on l'eût conduit avec la main. On entend dire tous les jours à des mélancoliques que le sang leur monte du bas ventre à la tête , qu'ils le sentent monter & s'arrêter à la région lombaire , &c. L'anatomie démontre encore un nombre prodigieux d'anastomoses de réseaux vasculaires , dans lesquels on ne sauroit admettre la circulation d'après la théorie commune : la constitution & l'arrangement des cellules du tissu muqueux forment encore une forte présomption contre ces lois générales. Enfin l'on s'est convaincu par les expériences bien faites , du reflux du sang vers le cerveau , par les troncs veineux de la poitrine , dans le temps de l'expiration. Voyez les *Mémoires de l'Académie des Sciences de l'année 1749*. Il paroît donc que les argumens tirés d'après les oscillations nerveuses en conséquence des phénomènes de la sensibilité des parties , doivent autrement éclairer la théorie de la dérivation & de la révulsion que les hypothèses des humoristes , dont les principes ont été d'ailleurs démontrés faux par des médecins & des physiciens illustres.

A l'égard de la formation des vessies par l'application des épispastiques , il est hors de doute que la contraction de la partie de la peau

exposée à l'action irritante du vésicatoire, influe pour beaucoup dans ce phénomène: Cette contraction aidée des suc propres à la partie, & altérés par l'âcreté ou causticité des vésicatoires, ou de la portion de sueur & de transpiration arrêtée par le topique, sépare la peau de la cuticule ou épiderme, & l'espace formé pour lors entre elles demeure rempli de ces suc qui s'y accumulent de plus en plus. On voit donc que l'effet actif, cet effet propre à l'animal ou au corps vivant concourt en grande partie à produire ces vésicules, & qu'il faut bien se garder de le confondre avec la contraction qui arrive mécaniquement à un cuir ou à un parchemin en l'approchant du feu; erreur dans laquelle ont été entraînés plusieurs grands hommes, par l'arbitraire de la théorie qui a cette malheureuse commodité de se prêter à toutes sortes d'idées.

Avant de quitter cette matière il convient de dire un mot de l'action des vésicatoires, par rapport au département de chaque organe, en vertu de cette sympathie, de ce *consensus generalis* qu'Hippocrate a si bien observé. Quelques Auteurs pleins de grandes vues ont travaillé très-heureusement sur ce sujet; ils ont constaté beaucoup de choses, en ont fait connoître de nouvelles, mais ils en ont montré beaucoup plus encore dans le lointain, qu'on ne parviendra jamais à acquérir qu'après des expériences réitérées; il seroit sans doute bien important de savoir quel est l'organe qui correspond le plus à l'organe affecté; quelle utilité n'en résulteroit-il pas pour le choix des parties, dans l'application des vésicatoires! Hippocrate dit, *si caput doluerit, ad pec-*

tus, deinde ad præcordia, tum demum ad coxam procedit. La propagation de la douleur jusqu'à ce dernier organe, ne prouve-t-elle pas une correspondance de celui-ci avec les deux autres? Cela n'a pas non plus échappé à quelques maîtres de l'art; on verra dans le détail, qu'ils appliquoient souvent avec succès des vésicatoires sur le haut de la cuisse, dans les maladies dont le siège est censé établi dans la région de l'estomac: ce que nous savons de merveilleux sur l'étendue du département de ce dernier, devroit animer à la découverte de ce qui nous manque de connoissance sur les autres. Vanhelmont se foule le pied, il éprouve dans l'instant les affections de l'estomac les plus violentes, qui ne cessent qu'après le rétablissement de la partie. On lit dans le Chancelier Bacon, *si pollex pedis dextri ex oleo unguatur, in qua cantharides sunt dissoluta, mirabilem facit erectionem.* Les livres des Observateurs sont pleins d'exemples de cette nature.

Les maladies dans lesquelles on a coutume d'employer les vésicatoires, sont principalement les maladies chroniques; c'est-à-dire, celles dont l'art peut entreprendre la guérison; celles-ci sont fondées 1°. sur des affections purement nerveuses; 2°. sur de pareilles affections occasionnées par une matière qu'on peut croire enfoncée bien avant dans la substance même du nerf ou des parties; 3°. Enfin sur une indisposition du tissu cellulaire qui se trouve abreuvé d'humeurs qui détruisent de plus en plus son ressort & celui des organes; ce dernier cas revient à ce que les anciens appelloient *intemperie froide*. Voici d'ailleurs comment Galien s'explique sur les indications de ce remède au Cha-

tre de *evacuantibus ex alto auxiliis*; in omnibus diuturnis affectionibus, cum nihil profuerint ulla auxilia, evocantem ex alto curationem *metasyn criticam à methodicis appellatam*....
Facere plerique solent; ego verò ubi intemperies quadam humida & frigida in affectis partibus est, aut obtusus aut stupidus sensus, adhibeo ipsis pharmaca ex sinapi aut thapsia & similibus confecta: at in siccis & calidis affectionibus non adhibeo; mais en nous en tenant à notre première division des maladies chroniques, on peut dire en général que c'est ici le cas plus que jamais, d'exciter la fièvre, suivant le fameux précepte d'Hippocrate, *vetustos morbos primum recentes facere oportet*; dans le premier genre des maladies nerveuses, c'est-à-dire, dans celles qui sont sans matière, les *vésicatoires* capables de produire les plus fortes & les plus prompts révolutions doivent être employés; ainsi la fureur, au rapport d'Hippocrate, emporte l'épilepsie; ainsi l'on voit des manies, des fièvres intermittentes opiniâtres, guéries par une conversion violente & subite dans le ton des nerfs occasionnée par la terreur, l'ivresse & autres moyens analogues. L'histoire de ce qui arriva au fameux Boerhaave, dans l'Hôpital de Harlem, en est une autre preuve. Dans le second genre des maladies, c'est-à-dire, lorsque quelque matière blesse les nerfs ou l'organe, il est bon de recourir aux épispastiques propres à résoudre les spasmes intérieurs, ou à faire une puissante révolution au-dehors; ces remèdes conviennent dans la goutte, la sciatique, la surdité, &c. Ils s'étendent encore à beaucoup d'accidens qui surviennent dans les maladies aiguës; leur succès se mani-

festent ordinairement par des évacuations copieuses plus ou moins lentes, par des tumeurs, des abcès, &c. jusqu'ici l'action des *vésicatoires* dans ces deux genres, paroît appartenir à l'effet que nous avons appelé *actif*; mais il est encore à propos d'observer à l'égard du second, que souvent il arrive qu'une petite portion d'humeurs viciées va & vient du noyau du corps à sa surface, & ne se fixe que pour un temps sur les organes de l'un & de l'autre; c'est ce qu'on remarque dans quelques dartres, quelques éruptions exanthémateuses, quelques ulcères périodiques, &c. dont la disparition est quelquefois aussi dangereuse pour la maladie que leur retour lui est favorable; alors on sent que suivant que l'humeur est rentrée dans le corps, ou se trouve rejetée actuellement à sa surface, l'effet des *vésicatoires* peut être *actif* ou *passif*, & qu'on doit en varier le choix d'après les indications. Bailou parle d'un homme à qui le bras étoit devenu tout noir, par une métastase qui se portoit de temps en temps à cette partie; lorsque cette noirceur dispa-roissoit, l'homme tomboit dans la démence; on fut d'avis de sacrifier la partie affectée de cette noirceur; ce qui ayant été fait l'homme fut entièrement guéri. Dans le troisième genre des maladies chroniques, comme dans les œdèmes, les leucophlegmaties, les hydropisies, les chloroses, les *vésicatoires* doivent être plus doux; & quant à leurs effets, il paroît mêlé de l'actif & du mécanique: car il est vraisemblable que le seul poids de la masse du liquide épanché ne suffit pas toujours pour l'évacuer par l'ouverture faite; on en trouve un exemple

dans les journaux des maladies qui ont régné à Breslaw en 1700.

Il se présente ici maintenant une question assez intéressante, savoir s'il est indifférent pour ces effets que nous avons appelés *actifs*, de se passer ou non avec solution de continuité dans la partie. Nous croyons que dans bien des cas, dans tous ceux même où il ne s'agit que de corriger une inversion du ton du système nerveux, l'intégrité de la peau, sa réaction sur les autres organes, est nécessaire pour la marche régulière des oscillations nerveuses: ainsi, par exemple, dans les amputations on voit que l'équilibre dans les organes ne se rétablit qu'après la formation d'une cicatrice épaisse qui supplée toute la portion de la peau emportée avec le membre; ainsi l'escarre peut suppléer avantageusement la peau dans les ulcisions, sans compter que l'effet de ces derniers remèdes est principalement estimé par sa violence & sa promptitude; il faut en dire autant de tous les autres effets prompts & momentanés. On ne sauroit donc trop s'attacher à reconnoître le genre de la maladie, avant de prononcer sur le choix des épispastiques, ne fût-ce que pour éviter au malade le désagrément d'une plaie ou d'une cicatrice, qui paroissent tout au moins inutiles dans les maladies sans matière.

Tout ce qu'on peut noter des précautions à prendre en général dans l'administration des *vésicatoires*, se réduit 1°. à saigner ou à purger auparavant le malade, si le cas l'exige: car les épispastiques étant recorporatifs, c'est-à-dire, propres à faire circuler la lympe nutritive, il pourroit en résulter des accidens fâcheux; plus vous rem-

plirez, dit Hippocrate, les corps impurs, plus vous vous exposerez à leur nuire. 2°. Il ne faut pas appliquer ces remèdes sur les organes délicats. 3°. Les doses en doivent être proportionnées à l'âge & au tempérament du malade, à la nature de la maladie, &c. 4°. Il convient de ne pas les employer au commencement des maladies aiguës, si vous en exceptez quelques-unes, comme l'apoplexie qui, même à la rigueur, pourroit n'être pas comptée parmi ces dernières.

Galien nous a encore laissé là-dessus des préceptes généraux qui paroissent confirmer en partie ce que nous disions au sujet du choix des *vésicatoires*. « C'est, dit cet Auteur, lorsque les parties les plus intérieures se trouvent dans un état sain, & que ce qui doit être évacué est profondément caché dans les organes les plus internes, il convient d'augmenter ou de donner plus d'intensité à la chaleur du médicament épispastique, crainte que cette chaleur, avant de parvenir à ces organes, n'ait trop perdu de sa force, & qu'il n'y ait aucun risque que cela cause aucun dommage aux parties externes, puisqu'elles sont supposées saines. Deux choses sont donc à considérer dans l'usage des médicamens âcres & des médicamens chauds, savoir, les parties externes qui doivent supporter l'activité des épispastiques, & les internes qui ont besoin de ces remèdes; *summa partes quae tolerant, & profunda quae egent*. Le même Auteur veut encore que lorsqu'il est question d'échauffer promptement on ait recours aux remèdes qui produisent de la chaleur au moindre contact du corps & la

» répandent avec la même célérité
 » dans toutes les parties; mais si
 » c'est un membre refroidi qu'il
 » soit besoin de rechauffer, il y
 » faut employer des *épispastiques*
 » dont l'effet soit plus lent & plus
 » long ». C'en est assez pour le gé-
 néral des *vésicatoires*, auquel on ne
 sauroit d'ailleurs rien ajouter sans
 anticiper sur les détails particuliers
 où ces matières paroissent plus con-
 venablement placées, & dont nous
 allons nous occuper.

Des rubéfiants. C'est un effet in-
 séparable de l'action des *vésicatoires*,
 que d'exciter des rougeurs sur la
 peau, ou d'être *rubéfiants*; ainsi après
 cette conformité générale d'effet, il
 semble qu'ils devraient tous être
 réduits à une seule & même classe
 qui seroit celle-ci : mais la plus
 grande ou la moindre énergie des
 uns comparés aux autres, mettant
 ainsi que nous l'avons déjà remar-
 qué, des distinctions réelles dans
 leurs effets, les Auteurs ont cru
 devoir établir un ordre de progres-
 sion dans l'énumération de ces re-
 mède, d'après l'estimation gra-
 duelle qu'on a faite de leurs vertus.
 Les rubéfiants doivent donc être
 dans l'ordre pharmaceutique des in-
 dividus des remèdes spécifiés par
 cette qualité sensible que nous avons
 dit être commune à tous les *vési-
 catoires*, de rougir la peau, & qui
 sont capables d'ailleurs des autres
 effets épispastiques dans un grand
 degré; en sorte que c'est la première
 nuance de la vertu *vésicatoire*
 prise en total, par laquelle ces re-
 mède sont caractérisés; les anciens
 les ont appelés *phanigmi*, phœnig-
 mes; les substances ou les drogues
 qu'on y emploie sont les mêmes que
 celles de la plupart des autres *vési-
 catoires*, quoiqu'il y en ait parmi

elles qu'on désigne pour être plus
 particulièrement *rubéfiants*, telles
 que la semence du creffon, la fiente
 de pigeon ramier, le staphisaigre,
l'iberis, &c. Dans la composition des
rubéfiants les anciens n'employoient
 pas ces substances pures, mais on
 observoit d'en émousser la causticité
 ou l'âcreté par des ingrédients, com-
 me les huiles & principalement les
 graisses parmi lesquelles on avoit
 grand soin de choisir, d'après les
 préjugés des temps, celles de lion,
 de léopard, d'hyenne, d'oie, &c.
 ou par des préparations qui tiennent
 à des vues chimiques & qu'on a
 pratiquées très anciennement, com-
 me de faire macérer dans du vinaigre
 la graine de moutarde, qui est
 une principale matière de ces remè-
 des; ou enfin par la médiocrité des
 doses & quelques circonstances dans
 les mélanges. Au moyen de cette
 correction, l'activité d'un *vésicatoire*,
 proprement dit, étoit réduite à
 celle de rubéfiant, qui néanmoins
 par un long séjour sur une partie,
 pouvoit faire l'office du premier,
 de même qu'un *sinapisme* ou quel-
 autre puissant *vésicatoire* pouvoit n'être
 que rubéfiant en abrégant la
 durée de son application; d'où il
 est clair que l'état de rubéfiant dans
 ces remèdes dépendant quelquefois
 de cette mesure de temps, on pour-
 roit encore les définir, des *vésica-
 toires* réduits à la seule vertu de
 produire des rougeurs, soit par les
 correctifs dans la composition &
 dans les doses, soit par le temps
 qu'on laisse à leur action. Les *ru-
 béfiants* sont des compositions phar-
 maceutiques particulières auxquelles
 on a donné spécialement le
 nom de *rubéfiants*; ils peuvent être
 sous plusieurs formes; les plus
 ordinaires sont l'emplâtre, les
 cataplasmes,

cataplasmes , le liniment , &c.

Tous les anciens depuis Hippocrate ont fait beaucoup d'usage de ces remèdes : on trouve dans Myrepsus la formule d'un emplâtre *rubéfiant* appelé *Anthemeron* , de l'invention d'Asclépiade , donné pour un remède souverain dans les hydropisies ; les myrobolans , la litharge , le nitre , le vinaigre , la résine , &c. entrent dans la composition de ce remède. Aëcius donne encore l'*iberis* ou le *cardamum* mêlé avec un *rubéfiant* très-utile recommandé par Archigene. Les médicaments appelés *acopes* fournissent encore des *rubéfiants* dans plusieurs maladies chroniques. Les cataplasmes en donnent également de très-bons. Paul d'Égine donne , d'après Alexandre , la formule d'un liniment *rubéfiant* où entre l'encre à écrire , *ex atramento scriptorio* , & qui est très-vanté dans les migraines. Quelques modernes ont employé les cantharides , le saindoux , le savon , le sel , &c. dans les *rubéfiants*. Vesper propose contre la migraine , à titre de *rubéfiant* très-léger , un morceau de veau rôti , trempé dans l'esprit de vin , où l'on aura fait macérer de la graine de moutarde. On pourroit compter parmi ces remèdes l'emplâtre de *catanna* que Sydenham a fait appliquer avec succès à la plante des pieds , dans le *chorea fanili viti* ; quelques onguens , quelques huiles odorantes , & quelques poudres , le même que le *diacopregios* de Cœlius Aurelianus , qui n'est que la poudre de croûin de chevre , délayée dans du vinaigre ou du *posca* , peuvent passer pour *rubéfiants*. Les *rubéfiants* conviennent , outre les maladies dont nous avons déjà parlé , dans les ophthalmies , les vertiges , la léthargie , les angines & dans quelques

Tome XXIX.

affections des reins. Duret observé néanmoins qu'on ne doit faire usage des *phænigmes* dans la léthargie , qu'autant que le malade se trouve enseveli dans un sommeil profond & continu , ou qu'il est assoupi au point de ne pouvoir être autrement excité. On peut inférer de là qu'en général dans le cas de chaleur fébrile , il n'est pas prudent de faire usage de ces remèdes.

Les *rubéfiants* sont ordinairement avec les *dropaces* , les précurseurs des *sinapismes* , c'est-à-dire , qu'avant d'en venir aux *sinapismes* , on emploie d'abord les premiers pour préparer la partie. Par cette dernière raison , ces remèdes entrent encore dans la méthode ancienne de traiter certaines plaies.

Les *rubéfiants* peuvent s'appliquer sur presque toutes les parties du corps , ce qui est un privilège commun à tous les topiques d'une vertu foible. Leur effet consiste à mordre légèrement sur la peau , à y exciter de l'irritation , de la chaleur , & à produire quelques petites révolutions. Les anciens avoient coutume après l'administration de ces remèdes , de laver le malade , ou de le mettre dans le bain , ou enfin de frotter la partie avec des huiles chaudes.

Les fomentations tant sèches qu'humides , sont de bons épispastiques *rubéfiants* ; en relâchant les pores , comme disoient les anciens , en redonnant du ton à la peau & au tissu cellulaire par un léger *stimulus* des nerfs , elles procurent des révolutions très-utiles dans les transpirations & sueurs arrêtées dans le tetanos ; les fièvres exanthémateuses , comme dans la petite vérole , dans les angines , &c. Les anciens employoient ordinairement

M m m

dans les vertiges les fomentations sur toute la tête ; mais avec la précaution de ne pas y employer des matières qui eussent une mauvaise odeur. Mercatus recommande, pour attirer la matière des bubons pestilentiels, les fomentations avec des éponges imbibées d'une décoction de plantes aromatiques & un peu âcres. Les anciens faisoient encore des fomentations sur les plaies qu'ils vouloient amener à suppuration, avec des sachets de lin remplis de fiente de pigeon ou d'excrémens de chien réduits en poudre. Les vapeurs de certaines plantes aromatiques, conduites par un tuyau dans différentes cavités du corps, sont des fomentations très-usitées par Hippocrate dans quelques maladies des femmes. Les jeunes animaux ouverts ou fendus par le milieu du corps, & appliqués encore tout chauds sur une partie, sont des espèces de fomentations rubéfiantes qu'on a souvent employées avec succès ; *Arcutanus* attribue éminemment cette vertu *épispastique rubéfiante* aux lézards appliqués à demi-morts sur les parties ; il prétend même que ce remède est capable d'en extraire les corps étrangers qui peuvent s'y être plantés ou introduits.

Les fomentations s'appliquent comme *rubéfians* sur tous les endroits du corps, excepté, suivant Galien, la région *précordiale*, où il seroit à craindre qu'elles n'attirassent les superfluités du corps sur le foie ou sur quelqu'autre viscère voisin ; mais on peut se mettre à l'abri de ce danger, en purgeant auparavant le malade, suivant la pratique d'Hippocrate, qui avec cette précaution ne faisoit point difficulté dans le traitement des fièvres, d'appliquer

de pareils remèdes sur une région. Il est prudent néanmoins de ne pas employer des fomentations trop chaudes sur les hypochondres dans quelques maladies de la tête, surtout dans la phrénésie.

Les épithèmes & toutes les variations de ces remèdes sont encore des *rubéfians* qu'on emploie avec succès contre les douleurs de côté dans la pleurésie, quelques palpitations du cœur, & un grand nombre d'autres affections. On a quelquefois obtenu avec ces remèdes des révulsions très-utiles dans des fièvres opiniâtres. Boyle raconte qu'il s'est guéri d'une fièvre continue violente qui avoit tenu contre toutes sortes de remèdes, en s'appliquant au poignet un mélange de sel, de houblon & de raisins de Corinthe. Les Égyptiens, au rapport de Prosper Alpin, se guérissent des fièvres intermittentes en s'attachant aux poignets, une heure avant l'actès, un épithème d'ortie broyée avec du sel ou du nitre. On lit dans les Commentaires des Aphorismes de Boerhaave par M. Var-Swieten, qu'un paysan guérissoit les fièvres intermittentes, en mettant dans la main & y fixant par un bandage de la pulpe de renoncule.

Les briques chaudes, les murailles des fours, &c. sont encore autant de *rubéfians* *épispastiques* ou d'épithèmes chauds. A l'égard de l'application des épithèmes, ils ont cela de particulier, que d'ordinaire on ne les applique que sur les parties du milieu du corps, *mediis partibus*, comme sur le foie, la rate, &c.

Les *cucuphes* procurent encore comme *rubéfians* de très-grands soulagemens dans les surdités, les foiblesses de nerfs, les abolitions

de mémoire, les douleurs de tête continuelles, &c.

Les bains chauds, soit naturels, soit médicinaux, sont parmi les épispastiques rubéfiants des remèdes salutaires qu'on peut employer dans l'état sain comme dans l'état malade. Ils conviennent principalement dans quelques amaigrissemens, dans quelques maladies aiguës, dans les excrétiions de la peau arrêtées, & dans beaucoup d'autres indispositions de cet organe. Dans ces derniers cas même, ils sont très-souvent préférables aux remèdes internes, ainsi que l'ont éprouvé plusieurs Praticiens, & que le dit Hippocrate à l'occasion d'un nommé *Simon*. Les bains de vapeurs peuvent encore être regardés comme des bains chauds, de l'utilité la plus reconnue dans bien des maladies; ils sont quelquefois d'autant plus efficaces, que ces vapeurs sont chargées de quelque principe subtil qui s'élève par l'ustion de certaines substances aromatiques. S'il faut en croire *Zacutus Lusitanus*, il croît sur les montagnes du Pérou une plante graminée que les Naturels appellent *iche*, dont la vapeur a la vertu d'attirer le reste de mercure qui peut se trouver dans le corps de ceux qui viennent d'être traités de la vérole, en sorte que ces personnes suent exactement le mercure qui leur sort par toute la peau en forme d'efflorescence: il ne manque à ce fait qu'un peu plus de vraisemblance pour mettre les vapeurs de cette plante au rang des épispastiques rubéfiants les plus merveilleux. Les bains de fourmis, les bains de sable, les aspersions avec du sel, du nitre, les insolations, &c. sont encore comme autant de

bains chauds qui doivent être comptés parmi les puissans rubéfiants. Ici reviennent également les demi bains, l'infusion qui en est une espèce, &c.

Le *pediluvium* ou bain des pieds, est encore un rubéfiant de l'espèce des derniers que nous venons de nommer; il est fameux par les révulsions salutaires qu'il opère dans les maladies quelquefois les plus désespérées. Cette grande efficacité est fondée sur la correspondance admirable des pieds avec toutes les cavités du corps. Les phénomènes de cette correspondance, on ose l'avancer, doivent être pour les Praticiens une source féconde d'indications relatives à la température des pieds dans les maladies: qu'on lise là-dessus Hippocrate, & parmi les modernes, *Baglivi*: combien de mélancoliques, de vaporeux, de personnes tourmentés de vomissemens habituels, qui eussent reçu d'un bain des pieds un soulagement qu'on n'a jamais pensé à leur procurer, faute d'attention à ces principes!

Quant aux précautions à observer dans l'administration de toutes sortes de bains en général, la première & que nous avons dit une fois pour toutes, devoir toujours aller avec l'usage des vésicatoires, c'est de pourvoir à quelques évacuations préalables; en second lieu les corps impurs ne sont pas faits pour les bains, *corpora impura non balneanda*; enfin il est des cas qu'il faut avoir bien soin de distinguer, où suivant Hippocrate, l'eau chaude appliquée aux pieds peut être nuisible aux yeux & au cerveau.

Les frictions, ces ressources simples & heureuses occupent parmi les rubéfiants une place très-distin-

guée. Tout ce qui peut intéresser la curiosité du Médecin dans l'histoire de ces remèdes, méritant d'être connu, & se trouvant renfermé dans une Dissertation de M. Loehoeffel, imprimée à Leyde au mois de Juin 1732; on va transcrire ici la plus grande partie de l'extrait qu'on en trouve dans le Journal des Savans de Février 1734.

» Hippocrate établit différentes
» frictions de la peau, l'une forte
» & l'autre douce, l'une continue
» & l'autre qui se fait à diverses
» reprises. La première, selon lui,
» durcit le corps, la seconde l'a-
» mollit, la troisième l'exténue, &
» la quatrième rétablit ce qui s'en
» est dissipé de trop. La première
» ne convient pas aux gens secs
» & d'un tempérament chaud,
» mais elle est très-propre aux per-
» sonnes d'une constitution humide
» & froide; la seconde est nuisible
» à ceux qui ont la chair lâche, &
» convient à ceux qui l'ont remplie
» d'obstructions & de dutetés; la
» troisième fait du bien aux per-
» sonnes replettes, & la quatrième
» beaucoup de tort à celles qui n'ont
» ni trop, ni trop peu d'humeurs.

» Les Médecins qui sont venus
» après Hippocrate ont établi d'au-
» tres différences dans les frictions,
» par rapport aux lieux & aux au-
» tres circonstances; les unes se
» font en plein air, les autres dans
» la chambre; celles-ci à l'ombre,
» & celles-là au soleil; les unes
» dans un lieu chaud, les autres
» dans un lieu froid, les unes au
» vent, les autres à un air tranquille;
» les unes dans le bain, les autres de-
» vant ou après le bain; les unes
» avec de l'huile, les autres avec des
» linges & celles-ci avec des linges

» rudes ou avec des linges doux.
» Ils ont encore distingué les
» frictions par rapport aux différens
» sens dans lesquels elles se prati-
» quoient; les unes se faisoient de
» haut en bas, les autres de bas en
» haut; les unes en ligne directe,
» les autres en ligne oblique; les
» unes absolument en travers, les
» autres un peu moins horizontale-
» ment; toutes différences qui ont
» paru si essentielles à observer,
» qu'ils ont cru devoir les exposer
» par une figure qui se voit dans
» Galien.

» Ce dernier prétend qu'en fai-
» sant les frictions en ces diffé-
» rens sens, & les faisant exacte-
» ment, toutes les fibres des mus-
» cles s'en ressentent. Quelques
» Médecins de son temps croyoient
» que la friction qui se faisoit
» transversalement, resserroit les
» parties, & leur procuroit de la
» fermeté; que celle au contraire
» qui se faisoit en ligne directe les
» rarésoit & les relâchoit: mais
» Galien les accuse en cela d'igno-
» rance.

» Plusieurs ont voulu déterminer
» le nombre des frictions qu'il fal-
» loit faire dans chaque maladie,
» mais Celse rejette cette pensée
» comme absurde, & remarque que
» c'est sur les forces, sur le sexe
» & sur l'âge des malades que ce
» nombre doit se régler; ensorte
» premièrement que, si le malade
» est bien foible, c'est assez de
» cinquante frictions, & que, s'il
» a beaucoup de force, on en fait
» faire jusqu'à deux cens; secon-
» dement, que si c'est une femme,
» il en faut moins que si c'est un
» homme; troisièmement, que les
» enfans & les vieillards n'en peu-

» vent pas souffrir un aussi grand
» nombre que les personnes d'un
» âge moyen.

» Notre Auteur passe ici aux fric-
» tions qui sont en usage chez les
» Égyptiens ; ils font les unes avec
» les mains enduites de sésame , les
» autres avec des linges crus , & les
» autres avec des lambeaux d'étoffe
» de poil de chèvre. Quant à celles
» qu'ils pratiquent avec des linges ,
» voici ce qu'ils observent ; ils font
» asseoir le malade dans un siège
» haut ; & lui frottent trois à quatre
» fois tout le devant du corps , com-
» mençant par les pieds , les jambes
» & les cuisses , continuant par le
» ventre & les côtés , & finissant
» par le haut du tronc & par les bras
» sans excepter les doigts qu'ils
» frottent avec un soin extrême les
» uns après les autres. Après avoir
» ainsi passé en revue tout le de-
» vant du corps , ils font étendre
» le malade tout de son long , le
» ventre contre terre , & procèdent
» de la même manière à la friction
» de cette partie du corps ; la fric-
» tion faite , ils en recommencent
» d'autres avec l'étoffe de poil de
» chèvre.

» Les Indiens Orientaux em-
» ploient les frictions contre plu-
» sieurs maladies , & principale-
» ment contre une espèce de para-
» lyse à laquelle ils sont sujets , &
» qui leur cause un tremblement
» général de tout le corps. Ce sont
» des frictions fortes & doulou-
» reuses ; ils se servent du même
» remède contre une sorte de con-
» vulsion qui leur est familière ,
» laquelle leur ressert tellement le
» gosier , qu'ils ne peuvent ni boire ,
» ni manger , & les emporte en
» peu de jours , après les avoir fait

» souffrir des toutmens inexprima-
» bles.

» Les Indiens Occidentaux , &
» surtout les Brasiliens ne connois-
» sent presque d'autres remèdes que
» la friction contre les maladies
» chroniques ; ils commencent par
» frotter tout le bas-ventre , si la
» maladie est causée par des em-
» barras dans cette partie ; mais si
» elle vient d'obstructions qui soient
» dans la tête ou dans la poitrine ,
» ils pratiquent la friction sur tout
» le corps généralement , en y em-
» ployant l'huile de tabac ou de
» camomille , dans laquelle on a
» fait macérer un peu d'encens.

» Les Dames d'Égypte , comme
» l'écrivit Prosper Alpinus , ont re-
» cours à certaines frictions douces
» pour s'empêcher de maigrir ;
» l'Auteur rapporte sur le même
» sujet l'usage qui s'observe en cer-
» tains endroits d'Allemagne pour
» engraisser les cochons ; on les
» lave d'abord avec de l'eau pour
» en attendrir la peau , puis on leur
» fait plusieurs frictions , &c.

M. Loelhoeffel donne encore la
manière dont il est d'avis qu'on ad-
ministre les frictions dans les ma-
ladies qui dépendent d'une disposi-
tion cacochimique ; il veut en pre-
mier lieu qu'on fasse la friction de
tout le corps trois ou quatre fois
par jour , & qu'on frotte principa-
lement l'épine & le bas-ventre ;
en second lieu que le malade , après
avoir été frotté , porte une chemise
de grosse toile , & que cette che-
mise ait été passée à la fumée de
quelques herbes ou de quelques
gommés aromatiques ; il croit que
la friction peut suppléer quelque-
fois à la saignée pour donner cer-
taine détermination au sang ; pour
cela on fait des frictions ou de la

tête aux pieds, ou des pieds à la tête, soit directement, soit obliquement. Les frictions transversales peuvent encore servir à rappeler le sang d'une partie sur une autre, selon la partie où on les commence, & celle où on les finit, &c.

Les frictions conviennent dans l'hydropisie, l'anasarque, le rachitis, l'épilepsie, les maux de tête, &c. Elles sont propres surtout à rétablir la distribution du suc nourricier dans les corps maigres & exténués; en redressant ou érigeant, pour ainsi dire, le système des nerfs, & par une suite de cette érection dilatant les vaisseaux & les cellules du tissu muqueux; c'est Hippocrate qui nous l'apprend. Du reste ce sont toujours à peu près les mêmes précautions dans l'administration de ces remèdes que dans l'administration des autres.

En considérant ainsi les frictions par le frottement irritant procuré aux solides, il semble qu'on pourroit y joindre les promenades circulaires, droites, obliques, les gestations & autres secours de la gymnastique en usage chez les Anciens, pour procurer des révulsions favorables.

L'électricité, en l'adoptant avec le degré de certitude & de vraisemblance que peut lui donner ce qu'on a dit jusqu'ici des guérisons opérées par ce moyen, mérite d'être désignée dans cette classe.

Des dropaces. Les dropaces & les différentes compositions de ces remèdes qu'on trouve chez les auteurs, sont des épispastiques un peu plus forts que ceux de la classe précédente. On les emploie dans les vomissements habituels, les digestions paresseuses, le flux cœliaque, les paralysies, & généralement dans

toutes les maladies où peuvent convenir les sinapismes que nous avons dit qu'ils précédoient conjointement avec les rubéfiants proprement dits. Le dropace a néanmoins cela de particulier qu'on le réapplique quelquefois après le sinapisme.

Le tondre & le raser sont aussi des épispastiques de cette classe. Les Anciens les employoient très-souvent dans la vue d'augmenter la transpiration de la tête, ou d'en attirer les humeurs en-dehors; dans beaucoup de cas ils regardoient comme un remède très-puissant de faire raser la tête à contre-poil. Quelques uns veulent encore qu'on rase la tête dans la phrénésie; mais tous les Auteurs ne sont pas d'accord sur ce point. On peut juger de l'impression de ce remède sur les téguments de la tête par la chaleur, le coloris de santé & l'embonpoint momentanée du visage qui arrive à bien des personnes, immédiatement après s'être fait la barbe.

On rasoit anciennement les parties pour les préparer à l'opération des topiques tels que les emplâtres, les fomentations, les ventouses, &c. On rase encore la tête dans les ophtalmies, & avant de scarifier.

Le raser de la tête mérite des considérations particulières dans certaines maladies, en ce que quelques Auteurs ont observé que ce remède porroit sur la vessie.

Des sinapismes. Ces remèdes ou du moins les compositions qui portent le nom de *sinapismes*, ont été pour les Anciens, ce que sont pour les Modernes les *vésicatoires* proprement dits ou emplâtres *vésicatoires*; leur vertu est réellement *vésicatoire*, c'est-à-dire, âcre & piquante au point d'exciter quelque-

fois assez promptement des vessies sur la peau.

Les Anciens , principalement Arétée , ont fait le plus grand usage des sinapismes dans un nombre infini de maladies.

On emploie ordinairement ces remèdes dans les maladies soporeuses , les vertiges , les céphalalgies , les syncopes , &c. & on les applique sur presque tous les endroits du corps. Les Méthodiques , à l'exemple de Thessalus , appliquoient très-utilement encore les sinapismes autour des ulcères provenant d'une cachexie dans la partie.

On peut rapporter aux sinapismes tous les médicamens âcres , irritans , &c. donnés dans le dessein de faire des révulsions des parties supérieures aux inférieures ; tel est l'emplâtre diascordon ou fait des ails , les préparations avec des oignons , des figues sèches , &c. appliquées sur les jambes & aux autres parties du corps.

Les lavemens âcres & irritans appartiennent également aux sinapismes ; car attendu la continuité de la cavité des intestins avec la surface du corps , on peut regarder ces derniers remèdes comme topiques. Arétée les recommande pour faire révulsion de la tête vers le bas dans la phrénésie. Zacutus Lufitanus dit s'en être servi avec succès dans la dysenterie.

Les illitions de l'anus avec les linimens âcres , sont de ce nombre , de même que les glands ou suppositoires , quelques pessaires , & l'application de l'ail sur ces parties , que tout le monde fait être un stratagème usité dans bien des occasions pour se procurer la fièvre , &c.

Les masticatoires , les apophleg-

matifans , les collutoires piquans , âcres , les errhins , sur-tout le tabac , (qui par parenthèse ne sauroit être un remède pour la plupart de ceux qui , sans aucune incommodité , se sont condamnés à cette espèce de vésicatoire continué) , sont encore de cette classe.

Les urtications conviennent avec les sinapismes par les rougeurs , les enflures , les démangeaisons qu'elles excitent , de même que par les autres effets ultérieurs ; elles sont quelquefois très-efficaces dans les apoplexies , les léthargies , &c. Celse en recommande l'usage dans la paralysie. Arétée , dans la curation de la léthargie les employoit sur les jambes. Elles peuvent encore être fort utiles dans les gâtes repercutées , &c. mais en général , il faut prendre garde de ne pas les employer sur les articulations.

On pourroit joindre ici les remèdes employés par les Anciens sous le nom d'*empasma* , *empasmata* , qui procuroient de fortes démangeaisons.

Les flagellations & les verbérations de toute espèce étoient anciennement très-en usage dans les amaigrissemens , les maladies soporeuses , & dans beaucoup d'autres cas. On pratiquoit cette opération avec de petites verges légèrement enduites de quelque matière qui aidât au *stimulus* du fouet , comme la poix , & on cessoit de frapper lorsque les chairs commençoient à se tuméfier. Les Anciens avoient poussé le raffinement sur l'administration de ces remèdes , jusqu'à faire plusieurs espèces de flagellations qui étoient autant de modes , autant de diminutifs de la flagellation proprement dite ; telle étoit leur *épitrufis* ou *catacrufis*. Il y

avoit même à Rome une sorte de gens qui reviennent à nos Bâteleurs ou à nos Charlatans (*Mangones*), qui faisoient métier d'appliquer les flagellations sur les enfans en char- te : Galien nous en rapporte un exemple. Pline nous apprend encore qu'on fouette utilement dans la rougeole avec des branches de sureau.

Ici peut également convenir l'ex- pédient que propose Heurnius, dans la curation de la léthargie, & qui consiste à enduire de miel le visage du malade, pour l'exposer ensuite à la piqûre des abeilles ; à la vérité l'Auteur ne désigne que les gens de la campagne, *Rustici*, sur qui l'on puisse tenter ce remède.

Les titillations à la plante des pieds, trouvent encore place ici. On fait qu'elles sont quelquefois de puissans révulsifs dans les apo- plexies & autres maladies soporeu- ses.

Les ligatures, sont des épispasti- ques très-efficaces qui conviennent d'ailleurs avec les sinapismes par les rougeurs, les inflammations ou en- flures qu'elles occasionnent. Ori- base nous a conservé la manière dont on les appliquoit ancienne- ment : « Nous prenons, dit-il des » bandes un peu larges faites de » laine simplement torse, ou de » quelqu'autre étoffe mieux tissue » & plus serrée, ou enfin nous y » employons les vieux habits, les » étoffes usées. Nous entourons de » ces bandes les extrémités, en » ayant l'attention de ne pas meur- » trir les chairs, & de serrer mol- » lement, de manière pourtant » que la ligature soit serrée ; ce » qui se fera toujours bien si les » bandes sont larges & d'une étoffe » douce. Mais après la seconde

» compression, il faut serrer enco- » re davantage ; il n'y a pas à crain- » dre de blesser les chairs qui ne » seront jamais que comprimées. » Le meilleur signe pour reconnoi- » tre que la compression est bien » faite, c'est lorsque les chairs qui » sont autant de parties compri- » mées, s'élèvent & deviennent » rouges ; alors en nous réglant sur » le battement des vaisseaux, nous » ferrons de plus en plus & pre- » nons bien garde que les parties » ne s'engourdissent, & de ne » point occasionner de douleur.

Les ligatures se varient suivant les maladies & l'intention du Mé- decin : dans les hémorrhoides, Aré- tée recommande de lier les pieds au-dessus des malléoles jusqu'aux genoux ; & les mains, depuis tout le bras jusqu'au coude. Dans la dys- senterie, Aëtius propose de lier fortement avec des bandes larges les bras du malade, à commencer depuis le haut de *l'humérus*, jusqu'à l'extrémité des doigts. Les Métho- diques employoient les ligatures sur les articulations, sur les bras & les cuisses dans la vue de détourner le sang dans les hémorrhagies. Erasistrate est d'avis qu'en pareil cas on les fasse aux aînes & aux aisselles. Celse, & après lui le Rabbin Moïse, veulent que dans les céphalal- gies, la tête soit promptement ser- rée avec des bandes.

Les ligatures s'emploient encore dans la lésion, ou abolition de mé- moire, dans beaucoup de vices des fonctions de l'estomac, & de quel- ques autres organes. Un homme sur qui on avoit inutilement tenté pen- dant quinze jours, toutes sortes de remèdes pour lui arrêter le hoquet, fut enfin guéri en lui serrant les hypocondres & l'estomac avec une serviette.

serviette. Les ligatures seroient donc encore des espèces de toniques ?

Les ligatures, ou liens dolorifiques n'ont pas moins de succès, lorsqu'il s'agit des révolutions dans les hémorrhagies, ou dans le flux immodéré de quelques autres humeurs. Forestus rapporte là-dessus une observation qui paroît d'autant plus singulière, que le remède à ce qu'il prétend, fut enseigné par une femme. C'est à l'occasion d'un flux de semence chez un certain noble. *Quando dormitum ibat, nobilis ligabat filum vel chordulam ad collum, quæ chordula descendeat usque ad collum virgæ, cum ea virgam ligabat non multum stringendo; & quando in somno inflabatur & erigebatur membrum, propter ligaturam illius chordula dolorem virgæ incurrebat, & sic excitabatur ut semen in somno non rejiceret, & ita fuit curatus.* On peut rapporter ici les ligatures au prépuce pratiquées par les Méthodiques, les distorsions des doigts, & généralement tous les dolorifiques employés à titre d'épispastiques ou attirans.

Les ventouses élèvent la peau en tumeur & y occasionnent des vessies si on les laisse trop séjourner sur la partie. Ce sont de puissans épispastiques dans l'apoplexie, la frénésie, les cardialgies & plusieurs autres maladies.

Les suctions, *suctus*, sont encore mises par quelques Auteurs au nombre des épispastiques; tels sont les suçons de toute espèce, la pratique des psylles & des mares pour attirer au-dehors le venin des plaies. Quelques Auteurs y joignent les extractions de l'air, du pus & autres matières qui peuvent être contenues dans des cavités du

Tome XXIX

corps, par le moyen des seringues, des soufflets, &c. dont on voit que les effets sont purement mécaniques.

Les sangsues peuvent être regardées comme des espèces de ventouses, elles sont révulsives par le stimulus de leur morsure ou de leur succion; elles procurent en même temps des dérivations très-utiles. Zacutus-Lusitanus parle d'une femme qui étant tombée dans une violente épilepsie à la suite d'un accouchement laborieux, qui avoit été suivi d'une suppression des règles, fut guérie par l'application de trois sangsues à la vulve. On a vu depuis quelques exemples de guérisons de cette nature. Les sangsues appliquées à la marge de l'anus, font encore beaucoup de bien dans la suppression du flux hémorrhoidal.

Les vésicatoires proprement dits, ou les emplâtres vésicatoires. Voici les premiers épispastiques modernes, ceux qu'il arrive assez souvent à nos praticiens d'employer, & dont on ne fait pas toujours assez d'usage. Ce que nous avons dit jusqu'à présent des autres vésicatoires en particulier, ne pouvant être regardé, par l'oubli où la plupart de ces remèdes sont tombés, que comme un accessoire historique de l'exposition de ceux-ci, nous devons donc étendre cette exposition à tous les détails qui peuvent intéresser la partie de ces remèdes la plus essentiellement utile à connoître, c'est-à-dire, la partie qui concerne la pratique; c'est ce que nous allons tâcher de faire en rapprochant & abrégeant, le plus qu'il se pourra, les faits qui autrement nous meneroient trop au-delà des

N n n

bornes déjà fort étendues de cet article.

Nous avons observé au commencement que le nom de *vésicatoire* n'étoit pas bien ancien. Rolfinck est un des premiers qui s'en soient servis pour désigner cette espèce particulière *d'épispastique*. Mais l'usage de ces remèdes a une date plus ancienne ; elle peut se rapporter au temps d'Archigène, qui, comme on le voit par un fragment qu'on trouve sous son nom dans Aétius, a très parfaitement connu les *vésicatoires* avec cantharides : « Nous nous servons, dit Archigène dans ce fragment, d'un cataplasme où entrent les cantharides, lequel fait des merveilles toutes les fois que par de petits ulcères qu'il excite, il coule pendant long temps de la sanie. Arétée, & quelques autres ont encore fait usage des mêmes remèdes dans leur pratique. A l'égard d'Hippocrate qui a parlé de ces insectes ou mouches, comme propres à des médicamens intermédiaires, & qui d'ailleurs les employoit dans quelques pessaires, il ne paroît pas qu'il leur ait connu la propriété d'être *vésicatoires* au-dehors. Cette introduction des cantharides dans les *épispastiques* ne changea pourtant rien à la dénomination de *sinapisme* que les Anciens leur ont toujours conservée, à l'exception de quelques Auteurs, comme Dioscoride, Alexandre de Tralles, &c. qui ont quelquefois donné à cette sorte de *sinapismes* le nom de *Diacantharidon*. Rien n'empêche donc qu'on ne rapporte aux *vésicatoires* proprement dits, la plupart des choses de pratique qu'on trouve sur les *vésicatoires* anciens avec addition de cantharides.

Les *vésicatoires* que nous employons aujourd'hui sont formés d'un emplâtre dont la composition est variée dans presque tous les Auteurs, mais sur laquelle on peut s'en tenir à la formule suivante, qu'on trouve dans la Pharmacopée de Paris, sous le titre *d'emplâtre épispastique* : « Prenez de poudre de » cantharide, quatre onces, de » poudre d'euphorbe, quatre dragmes, de la poix de Bourgogne, » & de térébenthine, de chaque » six onces, de cire jaune deux » onces ; faites fondre la cire, la » térébenthine & la poix, & après » les avoir retirées du feu, mêlez-y » les poudres en remuant jusqu'à » ce que le tout soit réduit en consistance d'emplâtre. Il est encore fait mention dans le même livre d'une pâte *épispastique* employée comme *vésicatoire*, & qui est composée ; savoir, « de levain très- » fort deux onces, de poudre de » cantharides, trois dragmes ; mélangez le tout ensemble pour en » faire une emplâtre. » Cette dernière composition est plus foible que la précédente : mais on peut y suppléer en augmentant la dose de la poudre des cantharides ; cette augmentation est même très-utile dans toutes les compositions des *vésicatoires*, lorsqu'on veut obtenir un effet plus prompt de l'administration de ces remèdes, & elle n'exige que l'attention de veiller, s'il est permis d'ainsi parler, le *vésicatoire*, pour que son action n'aille pas trop loin. On peut encore ajouter l'euphorbe aux cantharides, ainsi que le recommande Rivière, pour donner plus d'activité aux *vésicatoires*. La précaution de n'employer que le tronc des cantharides, c'est-à-dire, d'en rejeter les

pieds & les aîles, suivant le précepte d'Hippocrate, ne paroît pas fondée; aussi la plupart des modernes emploient-ils le corps entier de ces insectes, sans qu'il en résulte aucun inconvénient.

L'effet des cantharides est éminemment actif ou propre au corps vivant; car elles n'agissent point sur les cadavres: « Les vésicatoires, » dit le célèbre Auteur des *Recherches sur le pouls*, donnent une secousse générale au genre nerveux; ils excitent une disposition inflammatoire; ils fixent le courant des humeurs & les traînés irrégulières des oscillations; ils donnent du ressort à tout le parenchyme des parties dans lesquelles séjourne le suc nourricier, &c. Tous ces effets se déduisent naturellement de la théorie que nous avons déjà exposée. Baglivi a donné sur cette matière un ouvrage qui ne sauroit être trop étudié; l'Auteur y dit, entre autres choses, que lorsque dans la pleurésie la difficulté de cracher & de respirer surviennent, il convient d'appliquer sans différer des vésicatoires aux jambes. Il assure que d'un grand nombre de malades qu'il a vu traiter par cette méthode dans un fameux hôpital d'Italie, il en est peu qui soient morts. A une expérience détaillée qui porte partout l'empreinte de la vérité & de la candeur, Baglivi a l'avantage de joindre la dialectique la plus forte qu'il dérive de quelques passages du père de la Médecine, principalement de celui-ci: « Dans les maladies de » poitrine, les tumeurs qui sur- » viennent aux jambes sont un » bon signe, & il ne peut rien arriver de plus favorable, surtout » si cela se fait après un changement dans les crachats. Le génie

de la nature conduisoit donc ici Baglivi, comme nous avons vu qu'il avoit conduit Hippocrate dans la découverte & l'emploi de la plupart des remèdes épispastiques. Il est encore un fait d'observation que Baglivi ajoute comme un complément de preuves à tout ce qu'il dit pour établir l'excellence de sa pratique; c'est qu'après l'application des vésicatoires, il a toujours vu les cours de ventre s'arrêter au grand soulagement des malades; ce qui est également conforme à ce que nous apprend Hippocrate, « que » les cours de ventre qui survien- » nent dans les pleurésies sont pres- » que toujours funestes; car les cra- » chats en sont supprimés, la dif- » ficulté de respirer en est aug- » mentée, & le malade après peu » de jours, ou meurt, ou tombe » dans une maladie chronique.

Sur toutes ces raisons, l'illustre Italien conclut très-à propos contre ceux qui emploient sans ménagement les purgatifs dans le commencement des pleurésies: *hinc clarè patet, dit-il, quantum à veritate aberrant, qui praxitu minerationis cachochymia vel aliarum hujusmodi nugarum, statim in principio pleuriticidum purgantia exhibent tanto agrorum detrimento.* On peut ajouter à ces témoignages de Baglivi sur les avantages de l'administration des vésicatoires dans les maladies de poitrine, celui de Willis qui s'est également exercé sur le même sujet, & qui se cite lui-même dans son ouvrage, pour n'avoir jamais trouvé de plus grand soulagement à une toux violente qui le tourmentoit habituellement, que l'application des vésicatoires.

Outre les effets généraux dont nous avons parlé, les vésicatoires

influent singulièrement sur le pouls ; on le trouve ordinairement toujours plus dur qu'auparavant peu de temps après l'application des *vésicatoires* ; c'est une observation qu'avoit déjà faite Baglivi , mais il se développe sensiblement quelques heures après , & c'est ordinairement un heureux présage. L'application de ces remèdes entraîne souvent encore des soubresauts des tendons , des mouvemens convulsifs dans les membres , des sueurs copieuses , des ardeurs d'urine , des pissemens de sang , &c. on observe également que ces remèdes affectent quelquefois la vessie : les Anciens faisoient prendre en conséquence du lait aux malades afin de les prémunir contre cet accident ; & quelques modernes suivent encore cette pratique ; mais on préfère plus communément le camphre.

En général, les *vésicatoires* s'emploient utilement (outre les maladies de poitrine dont nous avons déjà parlé) contre les douleurs de tête, les ophthalmies, les fluxions sur les dents, sur les oreilles, l'épilepsie, la catalepsie, les frénésies symptomatiques, les petites véroles dont l'éruption est lente & difficile, dans les fièvres pourpreuses, dans les douleurs rhumatismales, les douleurs sciatiques, dans la goutte, &c. ils sont encore bons dans les fièvres pestilentielles, quoique quelques Auteurs ne les approuvent pas dans ces maladies.

Riviere les recommande beaucoup dans ces dernières fièvres, de même que dans les malignes ; il ne se borne pas à un seul *vésicatoire*, mais il veut qu'on en mette jusqu'à cinq à la fois sur différentes parties du corps. Dans quelques douleurs de tête ou d'oreilles, ces

remèdes ont encore l'avantage de pouvoir être appliqués sans nuire à la coction & à la suppuration des matières, comme le font les saignées, qui, dans pareil cas furent funestes à l'homme d'Halicarnasse dont parle Hippocrate. Enfin, dans tous les cas où l'on a les solides à réveiller, pour ainsi dire, à remonter toute la machine, à évacuer les sérosités qui sont trop éloignées des couloirs, ou qui ne peuvent pas y être poussées par des solides qui ont perdu leur ressort, que le pouls est foible & intermittent, les *vésicatoires* peuvent faire beaucoup de bien.

Ils sont également très-utiles pour procurer des révulsions très-favorables dans quelques maladies chirurgicales. Celse dit que lorsque l'humeur formant le cal dans les fractures est trop copieuse, il convient d'appliquer au membre opposé un sinapisme, c'est-à-dire, un *vésicatoire*, pour y attirer une partie de cette humeur.

On applique les *vésicatoires* à peu près sur toutes les parties du corps, en évitant de les placer sur les organes délicats. Les Anglois les prodiguent ordinairement, ils en couvrent quelquefois toute la tête ; quelques Médecins de cette nation appliquent ces remèdes sur le côté même de la douleur dans les pleurésies, & ils y emploient un *vésicatoire* de la largeur de la main. M. Pringle ajoute que si on l'applique à tout autre endroit, il peut augmenter la maladie, mais en agissant directement sur la partie, il résout l'obstruction & écarte par-là la fièvre. Voilà une assertion qui n'est pas tout à fait conforme à celle de Baglivi, & que nous laissons à discuter aux Praticiens ; il paroît ce-

pendant vraisemblable que la fièvre générale qu'excitent les *vésicatoires*, peut atteindre de partout les obstructions dont parle M. Pringle, principalement quand l'application du remède se fait sur des parties qui correspondent à l'organe affecté : or la correspondance des extrémités avec la poitrine est tous les jours confirmée dans la pratique par des enflures aux jambes dans les pleurésies, les peripneumonies, les phthysies, &c. Il semble d'ailleurs que cette dernière méthode fait moins de violence à la nature, qu'il est toujours prudent & utile de suivre & de ménager ; on ne voit donc pas comment elle pourroit augmenter la maladie, sans parler de l'écartement de la fièvre, que M. Pringle paroît avoir à cœur, & dont beaucoup de grands Médecins croient la présence nécessaire, au moins durant quelque temps, pour la coction des matières & leur expeccation.

Les contre-indications de l'application des *vésicatoires* sont les blessures à la tête, accompagnées de vomissemens & de la perte des sens, la présence ou la menace des convulsions, le délire, la fièvre aiguë, l'état de la grossesse, l'écoulement des menstrues, &c. Certains tempéramens chauds & ardens ; Baglivi ajoute les climats chauds, comme celui de Rome, mais il paroît que cette crainte est vaine ; il n'y a dans ce cas qu'à modérer la dose des cantharides. C'est avec cette précaution qu'on les emploie tous les jours dans quelques provinces méridionales du Royaume où les chaleurs ne sont guères moins vives qu'en Italie. Outre ces cas indiqués par Baglivi, les *vésicatoires* sont mortels suivant Hippocrate, dans les

maladies de poitrine qui se manifestent par une douleur fixe & une espèce d'engourdissement. Les *vésicatoires* sont encore contre-indiqués dans les hydropisies avec infiltration de tout le tissu cellulaire, par le risque que les ulcères produits par ces remèdes ne tournent en gangrène : il faut, autant qu'on le peut, ne pas attendre l'extrémité pour employer les *vésicatoires* dans quelques maladies aiguës ; il faut surtout ne pas les appliquer sans avoir préalablement consulté plusieurs symptômes qui doivent décider sur le choix de la partie où doit se faire cette application. *Cet article est extrait de M. Fouquet, Docteur en Médecine à Montpellier.*

VÉSIGULE ; substantif féminin. *Vesicula*. Petite vessie. *Les poumons sont composés de vésicules qui reçoivent l'air par les bronches.*

On appelle *vésicule du fiel*, un réservoir membraneux, semblable en quelque sorte à une poire allongée, située sous la partie antérieure de la face concave du grand lobe du foie.

On divise la vésicule du fiel en trois parties ; savoir, en corps & en extrémités ; de celles-ci l'une ample, large & arrondie, en est le fond ; & l'autre étroite, mince & déliée, en est le cou. Le reste de la vésicule du fiel est tout ce qui est compris entre l'une & l'autre extrémité, & que l'on nomme son corps.

L'usage de la vésicule du fiel est de recevoir la bile, de la garder plus ou moins de tems, afin qu'elle s'y perfectionne ; & celui de son conduit réuni au canal hépatique, de la conduire & la dégorger dans le duodenum.

Quelquefois cette bile s'y épaissit, jusqu'au point de former des pierres qui font périr le malade.

VESOU ; ville de France , en Franche-Comté , sur la rivière de Durgeon , à neuf lieues , nord-ouest , de Besançon. C'est le siège d'un Présidial , d'un Bailliage , d'une Maîtrise particulière des Eaux & Forêts , &c. Il y a une Église collégiale , dont le Chapitre est composé d'un Doyen & de huit Chanoines. Il y a aussi des Capucins , des Annonciades & des Visitandines. Le commerce principal de cette ville consiste en grains , en vins , en bois & en bétail.

VESPASIEN , (Titus Flavius) Empereur Romain , nâquit dans une petite maison de campagne près de Rieti , l'an 9 de JÉSUS CHRIST , d'une famille fort obscure. Il ne rougissoit point d'avouer sa naissance , & se moquoit de ceux qui pour le flatter lui donnoient des ancêtres illustres. Sa valeur & sa prudence , & sur-tout le crédit de *Narcisse* , affranchi de *Claude* , lui procurèrent le Consulat. Il suivit *Néron* dans son voyage de la Grèce , mais il encourut la disgrâce de ce Prince , pour s'être endormi pendant qu'il récitoit ses vers. Les Juifs s'étant révoltés , l'Empereur oublia cette prétendue faute , & lui donna une armée , pour les remettre à leur devoir. Il fit la guerre dans la Palestine avec succès , défit les Rébelles en diverses rencontres , prit *Ascalon* , *Jotapat* , *Joppé* , *Gamala* , & diverses autres places. Il se prépara à mettre le siège devant Jérusalem , mais il ne prit point cette ville ; la gloire en étoit réservée à *Titus* , son fils , qui s'en rendit maître quelque temps après. *Vitellius* étant mort , il fut salué Empereur par son armée , l'an 69 de JÉSUS-CHRIST. Il commença par rétablir l'ordre parmi les gens de guerre , dont les excès & les insolences défolioient les villes

& les provinces. Il eut soin sur-tout de remédier à la mollesse , l'écueil de la discipline militaire. Un jeune Officier qu'il avoit honoré d'un emploi considérable , étant venu l'en remercier , tout parfumé , il lui dit d'un ton sévère : *J'aimerois mieux que vous sentissiez l'ail que l'essence*. La réforme s'étendit sur tous les ordres de l'État ; il abrégea les procédures , & tâcha de rendre inutiles les artifices de la chicane par d'excellentes loix. Après avoir travaillé lui-même à cet édifice , il embellit Rome & les autres villes de l'Empire. Il répara les murs & fortifia les avenues , & les mit en état de défense. Il bâtit aussi quelques villes & fit plusieurs grands chemins. Il pourvut à la sûreté des provinces frontières ; mais ce qui le distingua sur-tout des autres Princes , ce fut sa clémence. Loin de faire mourir ceux qui étoient simplement soupçonnés de conspirer contre lui , il leur faisoit ressentir ses bienfaits. Ses amis lui ayant dit un jour de prendre garde à *Metius Pomposianus* , parceque le bruit couroit que son horoscope lui promettoit l'Empire , il le fit Consul , & ajouta en riant : *S'il devient jamais Empereur , il se souviendra que je lui ai fait du bien*. Je plains , ajouta-t il , ceux qui conspirent contre moi , & qui voudroient occuper ma place ; ce sont des foux qui aspirent à porter un fardeau très-pesant. Ce fut par cette modération & par sa vigilance qu'il désarma les conspirateurs qui vouloient lui enlever le trône & la vie. Il n'étoit point ambitieux de ces grands titres , dont plusieurs de ses prédécesseurs étoient si jaloux. Il refusa même long-temps celui de père de la patrie , qu'il méritoit si bien. Le Roi des Parthes lui ayant écrit avec cette inscrip-

tion : *Arface, Roi des Rois, à Vespasien* ; au lieu de réprimer cet orgueil, il lui répondit simplement : *Flave Vespasien à Arface, Roi des Rois*. Il permettoit à les amis de le railler, & lorsqu'on affichoit des plaisanteries sur lui, il en faisoit afficher aussi pour y répondre. Son penchant à pardonner ne prit rien sur sa justice. Les usuriers, prêtant facilement à la Jeunesse à un intérêt exorbitant, caufoient la ruine de plusieurs maisons. Il ordonna que quiconque auroit prêté à un enfant de famille à un gros intérêt, ne pourroit, quand la succession seroit ouverte, répéter ni l'intérêt, ni le principal. Ennemi du vice, il fut le rémunérateur de la vertu. Il fit fleurir sur-tout les Arts & les Sciences par ses libéralités envers ceux qui y excelloient ou qui y faisoient des progrès, & il destina aux seuls Professeurs de Rhétorique 100000 sesterces, payables annuellement sur le trésor de l'Empire. Il est vrai qu'il bannit de Rome divers Philosophes, dont l'insolence étoit extrême, & les dogmes dangereux & téméraires ; mais il n'en eut ni moins d'amour pour les lettres, ni moins de générosité à l'égard des Écrivains distingués. Il donnoit des pensions ou accordoit des gratifications à ceux qui faisoient des découvertes, ou qui perfectionnoient les Arts mécaniques, lesquels étoient aussi précieux à ses yeux que les Arts libéraux. Un habile Mathématicien ayant trouvé une manière de faire transporter à peu de frais, dans le Capitole, des colonnes d'une pesanteur prodigieuse, *Vespasien* paya en Prince l'inventeur, sans vouloir pourtant qu'on se servît de l'invention : *Il faut, dit-il, que les pauvres vivent*. L'Empire fut aussi florissant au-de-

hors qu'au-dedans. Outre la Judée & la Comagene, il assujettit encore les royaumes de Lycie & de Pamphylie en Asie, qui jusqu'alors avoient eu leurs Rois particuliers, & les rendit provinces de l'Empire. L'Achaïe & la Thrace en Europe eurent un pareil sort. Les villes de Rhodes & de Samos, la ville de Bizance, & d'autres aussi considérables, furent soumises aux Romains. Ses grandes qualités furent ternies par une économie qui tenoit de l'avarice. N'étant encore que simple particulier, il avoit marqué beaucoup d'avidité pour l'argent ; il n'en témoigna pas moins sur le trône. Un Esclave à qui il refusa de donner la liberté gratuitement, tout Empereur qu'il étoit, lui dit : *Le renard change de poil, mais non de caractère*. Les députés d'une ville ou d'une province étant venus lui annoncer que par délibération publique, on avoit destiné un million de sesterces (cent vingt mille livres) à lui ériger une statue colossale : *Placez-là ici sans perdre de temps*, leur dit-il, en présentant sa main formée en creux, *voici la base toute prête*. *Vespasien* achetoit souvent des marchandises pour les vendre plus cher. Mais il fit ensorte qu'une partie de ses extorsions fut attribuée à *Céris*, une de ses concubines. Cette femme avoit l'esprit d'intérêt si ordinaire aux personnes de son état. Elle vendoit les charges & les commissions à ceux qui les sollicitoient, les absolutions aux accusés innocens ou coupables, & les réponses mêmes de l'Empereur. On imputoit encore à *Vespasien* d'employer à dessein dans les finances, les hommes les plus avides pour les condamner, lorsqu'ils se seroient enrichis. Ce Prince ne regardoit les Financiers

que comme des éponges qu'il vouloit presser après qu'elles se seroient remplies. La dernière maladie de *Vespasien*, fut une douleur dans les intestins. Elle ne l'empêcha point de travailler aux affaires du gouvernement avec vivacité, & il répondoit aux représentations qu'on lui faisoit sur cela, qu'il falloit qu'un Empereur mourût debout. Comme il sentoit que sa fin approchoit, je crois, dit-il gaiement, que je vais bientôt devenir Dieu. Il mourut âgé de 70 ans, la 79^e de JÉSUS-CHRIST, dans le même lieu où il étoit né, après un règne de dix années. L'histoire ne lui reproche que sa passion pour les femmes & pour l'argent, mais on excuse ce dernier vice, en observant qu'il ne mit des impôts que pour dégager le trésor impérial, fort endetté lorsqu'il fut nommé Empereur.

VESPÉRIE ; substantif féminin. Le dernier acte de Théologie ou de Médecine, que soutient un Licencié avant de prendre le bonnet de Docteur, & où celui qui préside donne quelques avis, quelques instructions au répondant. *On soutiendra demain une vespérie en Sorbonne.*

VESPÉRIE, se dit quelquefois figurément dans le style familier, pour signifier, réprimande. *Le Régent leur fit une rude vespérie.*

VESPÉRISÉ, ÉE ; participe passif. *Voyez VESPÉRISER.*

VESPÉRISER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Reprehendere.* Terme du style familier, qui signifie, réprimander. *Le Prince les vespérifera. Ils furent bien vespérifés.*

VESPERIN ; ville forte & épiscopale de la basse Hongrie, capitale d'un Comté de même nom, sur le lac

de Balaton, & la rivière de Sarwize, à dix-huit lieues, sud-ouest, de Bade.

VESSE ; substantif féminin. Ventosité qui sort par le derrière de l'animal sans faire de bruit. *Lâcher une vessie.*

VESSE DE LOUP ; substantif féminin. Espèce de champignon un peu arrondi, environ de la grosseur d'une noix, membraneux, & dont le pédicule n'est presque point apparent. Quand il est jeune, il est couvert d'une peau blanchâtre & cendrée, qui n'est point lisse, mais comme composée de plusieurs grains, renfermant d'abord une pulpe molle, spongieuse dans la suite. Lorsque ce champignon est arrivé à sa maturité, si on le presse il pette & jette une poussière très-puante en manière de fumée produite par sa graine.

Cette espèce de vessie de loup croît aux environs de Paris : on en voit une espèce sur les Alpes qui croît de la grosseur de la tête. Ce champignon pris intérieurement, est un dangereux poison ; mais employé à l'extérieur, c'est un excellent astringent. En Allemagne tous les barbiers ont de ces vieux & grands champignons qu'ils font sécher. Ils les réduisent en poudre : cette poudre jetée sur les plaies, arrête le sang, dessèche les ulcères purulents, & arrête les hémorrhoides. On ne doit point employer le champignon sans précaution, parce que sa poudre produit de grandes ophthalmies.

VESSER ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Lâcher une vessie. C'est lui qui a vessé. Cette femme vessie comme un daim.*

VESSÉUR,

VESSEUR, EUSE; substantif. Qui vesse. *C'est une vessieuse.*

VESSIE; substantif féminin. *Vesica.*

Poche membraneuse de figure à-peu-près ovalaire, située dans la région hypogastrique, entre le pubis & la matrice chez la femme; entre le pubis & le rectum chez l'homme.

On peut diviser la vessie, eu égard à sa figure, en corps, en fond, en cou, en face ultérieure, en face postérieure & en faces latérales. Le corps de la vessie en est la partie la plus considérable; on y observe les quatre faces dont on vient de parler; la première qui est l'intérieure, répond au pubis; la seconde qui est la postérieure, répond au rectum chez l'homme, & à la matrice chez la femme; quant aux faces latérales, elles sont à droite & à gauche, & répondent aux cavités voisines du bassin.

Dans le centre ou environ de la partie supérieure, regardée comme le fond de la vessie, on voit le principe d'un ligament appelé *ourac*, qui va se terminer à l'ombilic.

Le cou de la vessie est un rétrécissement en forme de gouleau très-court, dont paroît prendre naissance le canal de l'urètre.

La vessie dans sa partie intérieure & inférieure est percée de trois ouvertures, dont la plus considérable est son cou, & les deux autres résultent de l'insertion des urètres.

On compte quatre membranes à la vessie: une qui est commune, en partie membraneuse & en partie filamenteuse, est formée par la vraie lame du péritoine & par son tissu cellulaire. La seconde tunique est la musculuse; plusieurs plans de fibres entrent dans sa composition, les unes étant longitudinales, les autres obliques, transversaires, &c.

Tome XXIX.

La troisième tunique est la nerveuse, & la quatrième la veloutée; cette dernière étant plus ample que les autres, forme dans la vessie nombre de rides valvulaires.

La vessie reçoit des artères des hypogastriques, des épigastriques, des sciatiques, des ombilicales, &c. les veines répondant aux artères portent le même nom. Les nerfs viennent de l'intercostal & du plexus mésentérique inférieur.

L'usage de la vessie est de fournir aux urines comme un dépôt dans lequel elles s'accumulent plus ou moins pour y séjourner un certain temps, & en sortir ensuite par sa contraction, pour être expulsées au dehors à la faveur de l'urètre.

Quoiqu'Hippocrate ait regardé les plaies de la vessie comme mortelles, & qu'il ait dit qu'elles ne pouvoient point se refermer, nous sommes aujourd'hui convaincus que la vessie que l'on incise dans l'opération de la pierre se referme & se guérit.

Nous savons aussi qu'elle peut être percée par une balle d'arme à feu, sans que le malade périsse. Si par bonheur dans ce moment, la vessie se trouve pleine d'urine; la guérison est encore plus heureuse. On a vu des personnes heureusement rétablies chez lesquelles la balle & autres corps étrangers étoient restés dans la vessie, ce qui est presque une preuve qu'elle étoit alors pleine d'urine. Dans ce cas, après avoir fait à la plaie extérieure ce qui y convient, M. le Dran pense qu'il n'est pas hors de propos de mettre un algali par l'urètre, afin que l'urine s'écoule sans cesse; car si la vessie se remplit, cela écartera ses parois & les lèvres de la plaie; alors l'urine pourra s'infiltrer dans

ooo

le tissu cellulaire qui l'entoure, ce qui peut y causer des abcès & autres accidens ; au lieu que l'état sain de ce tissu cellulaire est ce qui contribue le plus à faire la réunion de la vessie.

De tous les malades à qui il étoit resté des corps étrangers dans la vessie, les uns les ont rendus par l'urètre avec l'urine avant qu'ils ne fussent incrustés de gravier, & les autres ont eu la pierre qu'il a fallu dans la suite extraire par l'opération ordinaire. Alors on a trouvé que ces corps étrangers, comme balles, morceaux d'étoffe, &c. faisoient le noyau de la pierre.

Mais quoique les plaies de la vessie & même celles du fond de cet organe ne soient pas absolument mortelles, les observations heureuses sur ce sujet sont néanmoins fort rares, & cette considération nous engage d'en citer deux exemples rapportés dans *l'histoire de l'Académie des Sciences*, année 1725 ; l'un de ces faits a été envoyé de Suisse avec des attestations.

Un maçon de Laufane âgé de 25 ans, reçut en 1724 un coup de fusil dans le bas-ventre ; la balle qui pesoit une once, entra dans la partie gauche de l'abdomen, à un pouce de l'os pubis, & à deux doigts de la ligne blanche, perçant le bas du muscle droit, l'artère épigastrique, le fond de la vessie & de l'os sacrum dans leurs parties latérales gauches, & elle sortit à trois doigts à côté & au-dessus de l'anus. Les tuniques des vaisseaux spermatiques du côté gauche furent blessées, ce qui attira une inflammation au testicule gauche & au scrotum. Le déchirement de la vessie fut considérable, puisque l'urine ne coula plus que par les plaies. Il n'y eut cependant

aucun intestin d'offensé, ni aucun gros nerf ; mais le malade eut de grandes hémorrhagies pendant quelques jours, vomissemens, diarrhées, insomnies, délire, fièvre continue ; en un mot tant de fâcheux symptômes qu'on craignoit à chaque instant pour sa vie. On fit des remèdes internes & externes, & en particulier des injections dans la vessie ; ces injections procurèrent la dissolution d'un sang coagulé qui s'opposoit à la sortie naturelle de l'urine ; enfin le malade se rétablit au bout de sept semaines.

La seconde observation heureuse d'une guérison de plaie de la vessie est de M. Morand. Un soldat des Invalides ayant reçu un coup de fusil à l'hypogastre qui perçoit le fond de la vessie, y porta longtemps la balle perdue ; après la guérison parfaite de la plaie, il vint à être incommodé d'une grande difficulté d'uriner ; on le fonda & on lui trouva la pierre. Il fut taillé au grand appareil, & on lui tira une assez grosse pierre, qui avoit pour noyau la balle entrée par la plaie du fond de la vessie & autour de laquelle s'étoient incrustées les matières fournies par les urines. Le malade néanmoins guérit très-bien. Il a donc eu deux cicatrices à la vessie, une à son fond par le coup de feu, l'autre à son cou par l'opération de la taille, & les deux plaies par conséquent se sont également refermées.

VESSIE, se dit aussi de cette partie tirée du corps d'un animal & que l'on fait sécher. *Une vessie de cochon. Une vessie remplie de tabac & fumer.*

On dit proverbialement & populairement d'un homme qui débite des choses fausses & qui les

veut faire passer pour vraies, qu'il veut faire croire que vessies sont lanternes. Et pour marquer qu'on méprise des louanges fades & des complaisances basses, on dit, j'aimerois autant qu'on me donnât d'une vessie par le nez.

VESSIE, signifie encore, une petite ampoule sur la peau. Il est tombé sur des orties qui lui ont fait élever des vessies sur le visage.

La première syllabe est brève & le seconde longue.

VESSIGON; substantif masculin. Tumeur molle, indolente & d'un volume plus ou moins gros; elle est directement placée entre la corde tendineuse qui passe sur la pointe du jarret, & la partie inférieure du tibia; elle n'est bien visible que lorsque le cheval est reposé sur son extrémité postérieure. Quelquefois cette tumeur est double, c'est-à-dire, qu'il y en a une au-dedans & une au-dehors du jarret; c'est ce que l'on appelle des vessigons chevillés: ce mal ne fait pas toujours boîter le cheval, mais il augmente en vieillissant, & il empêche l'animal de mouvoir facilement cette partie par la gêne que son volume cause aux ligamens & aux tendons. L'extension violente, le travail forcé, les contusions, les coups en sont les causes externes, & les causes internes pourrout être la propre viscosité de la lympe & l'obstruction des vaisseaux.

VEST ET DEVEST; termes de Coutume qui signifient l'acte par lequel le Seigneur démet le Vendeur de la possession qu'il avoit d'un héritage, pour en revêtir l'acquéreur, car *vest* signifie possession, & *dévest*, dépossession, c'est pourquoi l'on devoit dire *dévest* & *vest*, parce que l'acte de *dévest* doit précéder. C'est la mè-

me chose que *désaisine* & *saisine*.

On appelle *coutumes de vest & dévest*, celles dans lesquelles l'acquéreur ne peut prendre possession sans y être autorisé par le Seigneur qui lui donne la saisine ou possession, & l'investit de la propriété de l'héritage.

VESTA; Déesse des anciens Grecs & Romains, fille de Saturne & de Rhée, & femme de Janus: Quelques Auteurs ont cru qu'elle étoit la terre. Un plus grand nombre a pensé qu'elle étoit le feu. L'espèce de culte qu'on lui rendoit favorise ce sentiment; & l'on n'en doute plus, lorsque l'on considère que le nom d'*Estia*, sous lequel elle étoit honorée chez les Grecs, signifie *Foyer*. Les Athéniens entretenoient en l'honneur de cette Déesse, un feu perpétuel dans le Prytanée. Les autres peuples les imitèrent, & dans la suite le nom de Prytanée devint commun à tous les endroits où l'on conservoit le feu de Vesta. Chaque maison eut son petit Prytanée, ou sa Chapelle particulière, dans laquelle brûloit toujours une lampe. On y sacrifioit; on y faisoit ses prières; & ce fut de là qu'elle prit encore le nom de Vesta, domestique & protectrice. Les Grecs honoroient Vesta avant toutes les autres Divinités. Elle étoit la première à qui l'on offroit des sacrifices au commencement des nouvelles Olympiades.

C'est à Rome que le culte de Vesta a été plus célèbre, plus pompeux, & plus chargé de cérémonies. Les Romains mettoient Vesta au nombre des Dieux de leurs ancêtres. Ils pensoient qu'Enée l'avoit apportée en Italie, & avoit d'abord établi son culte à Lavinium, qu'Ascagne son fils l'avoit ensuite porté chez les Albains, d'où il avoit

été transféré à Rome. On varie sur l'auteur de cette migration. Les uns en font honneur à Romulus. Le plus grand nombre s'arrête à Numa, qui le premier donna une forme réglée à la religion. Ce culte introduit à Rome ne cessa point pour cela dans la ville d'Albe. Vesta continua d'y être révéérée sous le nom de *Vesta minor*, la petite Vesta.

Numa bâtit un Temple à cette Déesse, l'an 40 de Rome, & le second de son règne. Il étoit situé entre le Capitole & le mont Palatin, à une distance à peu près égale de l'un & de l'autre. Il le dota des deniers publics. Ses revenus se ressembloient de la pauvreté du Fondateur, & de celle de l'Etat. Le Temple méritoit à peine ce nom. Ovide nous apprend qu'il n'étoit couvert que de chaume. Lorsque le luxe se fut introduit à Rome, on s'empressa d'embellir la demeure sacrée de la protectrice de l'Empire. On la rebâtit avec magnificence; on lui conserva seulement sa première forme qui étoit ronde. Si l'on en croit Ovide, il n'y avoit à Rome aucune statue de cette Déesse. Pline dit au contraire qu'on la représentoit assise, & nous avons des médailles où elle est dans cette situation, tenant d'une main un flambeau, & un cercle de l'autre, avec cette inscription: *VESTA P. R. QUIRITUM*. Sa statue n'étoit pas exposée aux yeux du Public, mais renfermée dans l'intérieur du Temple, avec plusieurs autres Simulacres, auxquels on donnoit en général le nom de *choses sacrées*. On ignore quels étoient ces simulacres. Les uns disent que c'étoient les statues des grands Dieux. Plutarque prétend que c'étoient deux tonneaux, l'un vide & ouvert, l'autre plein & fermé. Pline dit que

c'étoit des Dieux que les Vestales adoroient en secret. Il paroît que tous ceux qui en ont parlé ne les avoient jamais vus. En effet les lieux secrets du Temple étoient interdits à tout autre qu'aux Vestales. Les hommes ne pouvoient entrer que dans une certaine partie du Temple où ils assistoient aux sacrifices: encore n'avoient-ils cette liberté que pendant le jour. Celui qui s'y seroit introduit pendant la nuit, auroit été puni sévèrement.

VESTALE; substantif féminin. Nom que donnoient les Romains aux Prêtresses de la Déesse Vesta. Elles devoient être Vierges. Ovide en donne pour raison que Vesta l'étoit. Il ajoute aussi que c'est parce que cette Déesse est la même chose que le feu, qui n'engendre rien.

Ce fut Numa qui choisit les premières Vestales. Il n'en avoit d'abord institué que quatre. Servius Tullius, ou, selon d'autres, Tarquin l'ancien, en ajouta deux. Après l'expulsion des Rois, le droit de choisir les Vestales passa aux Souverains Pontifes. Quand il s'agissoit de remplacer une Vestale, le Grand Prêtre cherchoit dans les familles de Rome vingt Vierges entre six & dix ans. Il étoit défendu d'en admettre aucune ni au-dessus ni au-dessous. Elles devoient avoir leur père & leur mère. Il ne falloit pas qu'elles eussent le moindre défaut dans leur personne. On exigeoit au contraire qu'elles fussent aussi belles & aussi bien faites qu'il étoit possible de les trouver. Dès que ce nombre avoit été choisi, le Grand Prêtre les faisoit tirer au sort, & celle qui par ce moyen étoit désignée Vestale, étoit à l'instant affranchie de l'autorité de ses parens. Le Grand Prêtre conduisoit la nouvelle vierge.

dans le Temple, & dès lors elle n'étoit plus occupée que de l'étude de ses devoirs.

Les Vestales passaient leur vie à s'instruire dans l'art de servir la Déesse, & à former de nouvelles Prêtresses. Ces fonctions, selon quelques Auteurs, les divisoient en trois classes qu'elles parcouroient successivement, & dans chacune desquelles elles passaient dix ans; mais il semble que leur petit nombre ne permettoit guères cette division. Le Temple étoit leur unique séjour: rien ne pouvoit les dispenser de l'habiter. Il n'y avoit que le cas où elles étoient assez malades pour avoir besoin de changer d'air, alors le grand Pontife les remettoit entre les mains de quelques Dames Romaines, d'une probité, & d'une vertu reconnue, qui briguoient ces fonctions comme un honneur.

Lorsque ces filles avoient demeuré trente ans dans les emplois du Sacerdoce, elles étoient libres de le quitter & de se marier. La plus ancienne d'entr'elles présidoit au culte. C'étoit l'âge seul qui lui donnoit cette prééminence: on l'appelloit la *grande Vestale*.

L'occupation la plus importante, & la plus essentielle des Vestales, celle qui exigeoit toute leur attention, étoit la garde du feu sacré. Ce feu devoit être entretenu jour & nuit, & la superstition avoit attaché les conséquences les plus terribles à son extinction. L'opinion que l'éclat du feu étoit un présage heureux, entraînoit nécessairement l'idée contraire lorsqu'il s'éteignoit. Ce prétendu malheur arriva plusieurs fois à Rome, entr'autres, pendant la seconde guerre punique. Toute la ville en fut consternée. C'étoit l'usage lors de cet accident

que toutes les affaires fussent suspendues. S'il arrivoit pendant la nuit, on l'annonçoit promptement au peuple. Le sommeil étoit interrompu, le Sénat s'assembloit. On suspendoit les occupations les plus intéressantes, jusqu'à ce que le crime fût puni, le Temple expié, le feu rallumé. La Vestale qui, par sa négligence avoit causé un pareil désastre, étoit punie du fouet. Elle recevoit le châtiment des mains du Grand Prêtre. Si l'on en croit Festus, la cérémonie se faisoit toujours dans un lieu obscur, & la Vestale étoit couverte d'un grand voile fin. Denis d'Halicarnasse rapporte que quelques Vestales évitèrent le fouet & des supplices plus terribles par des miracles qui prouvèrent leur innocence. Cet Historien raconte qu'une de ces Prêtresses, nommée Emilie, s'endormit un soir, & se reposa du soin de garder le feu sacré sur une nouvelle Vestale qu'elle étoit chargée d'instruire. La jeune Novice ne tarda pas non plus à succomber au sommeil. Pendant que les deux surveillantes dormoient, le feu sacré s'éteignit. Les Pontifes crurent voir dans cet accident plus que de la négligence. Ils s'imaginèrent qu'Emilie avoit violé le vœu pénible que la Déesse imposoit à ses filles. Emilie ne pouvant toucher par ses larmes des Juges déterminés, eût recours à Vesta, déchira un morceau de son voile, le jeta sur les cendres du brasier sacré, en implorant l'appui de la Déesse. Le feu se ralluma aussitôt, & ce prodige manifesta son innocence.

C'étoit avec de grandes cérémonies que l'on rallumoit le feu sacré. Selon le récit de Festus, on perçoit avec une espèce de terreur une

table faite d'un bois facile à s'enflammer. Les Vestales recevoient dans un vase le feu qui étoit produit par ce frottement rapide, & l'alloient porter sur l'autel. Si l'on en croit Plutarque, ce n'étoit qu'avec le feu du soleil qu'on pouvoit rallumer celui de Vesta. On réunissoit les rayons de cet astre dans un vase d'airain, large à l'ouverture, étroit au fond. Sous ce vase, qui étoit percé, il y avoit des matières combustibles, sur lesquelles tomboient les rayons du Soleil.

Les Vestales qui avoient violé la virginité, étoient beaucoup plus sévèrement punies que celles qui avoient laissé éteindre le feu sacré. Numa les condamna à être lapidées. Festus rapporte une autre loi postérieure, qui ordonnoit qu'on leur tranchât la tête. On croit que Tarquin l'ancien est le premier qui établit l'usage de les enterrer toutes vives, du moins c'est sous son règne que ce supplice fut employé pour la première fois, & ce fut depuis la punition ordinaire des Vestales infidèles à leur vœu. Cependant cette loi sévère reçut quelquefois des exceptions. Les deux sœurs de la famille des Ocellates, ayant été convaincues d'inceste, obtinrent de Domitien de choisir le genre de leur mort. Sénèque parle d'une Vestale qui fut condamnée à être précipitée du haut d'un rocher. Elle protestoit qu'elle étoit innocente. On ne la crut point. Sa Sentence fut exécutée. Elle implora la Déesse, & tomba sans se faire aucun mal. Ce miracle ne put détruire la première opinion des Juges, ils firent recommencer l'exécution, & le miracle ne fut point répété.

Les Pontifes avoient seuls le droit de connoître des accusations

intentées contre les Vestales. L'accusée pouvoit se défendre par elle-même, ou par un Avocat. Elle paroissoit devant le Collège sacré, auquel présidoit le Grand Prêtre. Elle répondoit aux interrogations qui lui étoient faites. On la confrontoit avec ses accusateurs : on l'entendoit plusieurs fois. Si par le jugement elle étoit déclarée coupable, le jour marqué pour le supplice étant arrivé, le chef de la Religion se rendoit au Temple, suivi de tous les Pontifes. Il y dépouilloit lui-même la coupable des habits & des ornemens de Prêtresse ; lui ôtoit les bandelettes sacrées qui ceignoient sa tête ; lui présentoit son voile à baiser, & la revêtoit ensuite d'habits lugubres & conformes à sa situation présente, puis il la lioit avec des cordes, & la faisoit monter dans une litière exactement fermée de tous côtés, afin que ses cris ne pussent être entendus. On la conduisoit ensuite au lieu du supplice. Les amis de la Prêtresse la suivoient en pleurant. Plutarque observe que la ville entière étoit dans la tristesse. On regardoit ce jour comme un jour malheureux. On se détournoit du chemin que la Vestale devoit tenir. Cette marche se faisoit en silence & avec lenteur. On arrivoit enfin auprès de la porte Colline, dans l'endroit qu'on appela depuis, *Campus sceleratus*, à cause de ces funestes cérémonies. La litière s'arrêtoit alors. Le Pontife venoit l'ouvrir en prononçant quelques prières à voix basse. Il ôtoit à la Vestale ses liens, lui donnoit la main pour descendre, la conduisoit sur le tombeau, & la livroit lui-même aux Exécuteurs.

Au reste ces exécutions ne furent pas aussi fréquentes qu'on pourroit

se l'imaginer. L'ordre des Vestales dura environ onze cens ans. Pendant ce temps, on en compte vingt qui furent convaincues d'inceste. Treize seulement furent enterrées vives : les sept autres périrent par divers genres de supplices à leur choix.

On vit souvent des Prêtresses injustement accusées. Les Historiens païens ne manquent pas de rapporter une infinité de miracles opérés en leur faveur.

Les Vestales étoient dédommagées de la contrainte & des devoirs pénibles de leur état par des privilèges glorieux, & des honneurs extraordinaires. Numa leur avoit accordé le pouvoir de tester du vivant de leur père & mère. Auguste les mit en possession de toutes les prérogatives dont jouissoit dans Rome une femme qui avoit donné trois citoyens à l'Etat. Leurs biens leur appartenoient en propre à chacune. Elles en dispofoient à leur volonté, par vente, par donation ou autrement, sans l'entremise d'un curateur. Si elles rencontroient en chemin un criminel que l'on conduisoit au supplice, elles avoient le privilège de pouvoir lui sauver la vie : seulement il falloit qu'elles affirmaffent que cette rencontre s'étoit faite par un pur hasard. Hors de ce cas, elles ne juroient jamais en justice. Leur déclaration pure & simple avoit la force d'un serment. Quand elles marchoient par la ville, elles étoient précédées d'un Licteur, qui servoit en même temps & à les garantir de toute insulte & à leur faire honneur. Dans le commencement de leur institution, elles n'avoient point de Licteur. On raconte qu'un soir une Vestale, se retirant après souper, seule, sous des vête-

mens communs, fut violée par un jeune homme dans une rue écartée. Cet accident fit songer à mettre la chasteté de ces filles à l'abri d'un pareil outrage. En conséquence le Licteur leur fut décerné. Il y avoit une loi qui défendoit sous peine de mort d'entrer dans leur litière. Les Consuls & les Prêteurs se détournoient de leur chemin lorsqu'ils rencontroient une Vestale. Si des embarras les empêchoient de s'écarter, ils s'arrêtoient jusqu'à ce qu'elles eussent passé, & faisoient baisser devant elles la hache & les faisceaux. Les Romains leur accordoient une sépulture dans le sein même de leur ville : honneur rare qu'elles ne partageoient qu'avec un petit nombre de familles illustres. Les Vestales condamnées en jouissoient elles-mêmes. Le *Campus Sceleratus* étoit dans l'intérieur de Rome. Tous les ans, à certains jours, le peuple se rendoit en foule sur ce tombeau, & y faisoit des prières pour apaiser leurs manes. Les Vestales avoient dans la ville tout le crédit que donnent la sagesse & la religion. On les employoit souvent pour rétablir la paix dans les familles, pour réconcilier des ennemis, pour protéger le foible & défarmer l'oppressé. Tous les ans elles se rendoient chez le Roi des Sacrifices, qui étoit la première personne de la Religion après le Grand Pontife, pour l'exhorter à observer exactement ses devoirs. On dépofoit entre leurs mains les actes les plus secrets & les plus importants. Les premiers citoyens leur remettoient quelquefois leur testament. Elles acceptèrent la garde de celui d'Antoine. Auguste leur confia aussi ses dernières volontés qu'elles portèrent elles-mêmes au Sénat après sa mort.

L'habillement de ces Prêtresses, distingué de celui des autres femmes, n'avoit rien de trop lugubre ni de trop austère. Leur coiffure, ainsi qu'on le voit dans quelques médailles, étoit composée de bandelettes qui faisoient plusieurs tours autour de leur tête. Elles portoient des robes blanches avec une espèce de rochet de la même couleur. Leur manteau étoit couleur de pourpre. Il leur tomboit sur une épaule & leur laissoit l'autre bras demi-nud. Leurs vêtemens furent très-simples, dans les commencemens, parce que Numa, en les dotant des deniers publics, n'avoit pu songer à les enrichir. Mais dans la suite elles acquirent d'immenses revenus, grâces aux pieuses libéralités de plusieurs illustres Romains, & alors tout changea de face. Elles substituèrent à leur première simplicité le luxe le plus recherché. Elles employèrent, pour se faire des robes, les étoffes les plus précieuses. Elles laissèrent croître leurs cheveux que d'abord elles portèrent coupés & leur donnèrent tous les ornemens de l'art. Leurs litières devinrent superbes. On les vit promener le faste dans les rues, marcher au Capitole dans un char magnifique, environnées d'une foule de femmes & d'esclaves.

Les spectacles ne leur étoient point interdits. Elles assistoient librement à tous les jeux : Auguste leur donna même un banc séparé au théâtre, en face de celui du Préteur. Ce lieu étoit sans doute le plus distingué, puisque le Sénat crut honorer Livie en lui assignant une place dans le banc des Vestales.

Cet ordre célèbre se maintint long-temps dans un état de lustre & de splendeur. Il étoit à son plus

haut degré d'élévation sous les Empereurs. Il subsista quelque temps encore sous les Princes chrétiens, & paroît n'avoir été aboli que sous le règne de Théodose, lorsque cet Empereur fit fermer tous les temples des faux Dieux en 389.

VESTALE, se dit figurément parmi nous, pour signifier, une femme, une fille d'une chasteté exemplaire. *C'est une vestale. Elle fait la vestale.*

VESTALIES; substantif féminin pluriel, & terme de Mythologie. Fête que les Romains célébroient le 5 avant les Ides de Juin, c'est-à-dire le 9 de ce mois, en l'honneur de la Déesse Vesta. On faisoit ce jour là des festins dans les rues, & on choissoit des mets, qu'on portoit aux Vestales pour les offrir à la Déesse. On ornoit les moulins de bouquets & de couronnes; c'étoit la fête des boulangers. Les dames romaines se rendoient à pied au temple de Vesta & au Capitole, où il y avoit un autel consacré à Jupiter *Pistor*, c'est-à-dire protecteur des grains de la terre. On remarque dans l'histoire que Brutus se rendit maître de l'Espagne le jour de cette fête, & que M. Craffus fut défait par les Parthes ce même jour.

VESTE; substantif féminin. Vêtement qui se porte sous le justaucorps ou l'habit; il a des manches, des bourses & des poches & se boutonne; mais il ne descend que jusqu'au milieu de la cuisse. *Il est en veste.*

VESTIS, se dit aussi d'une sorte d'habillement long que les Orientaux portent sous leur robe. *Une veste de drap d'or.*

VESTERAS; ville de Suède, capitale de la Vestmanie, à treize lieues, sud-ouest, d'Upsal. C'est là où Gustave le Grand défait en 1520 le Roi de

de Dannemarck , Christierna II.
VESTERBOURG ; bourg, château & comté d'Allemagne, en Vétéra-vie, dans le Vestervald, à huit lieues, nord, de Nassau. Il donne son nom à une branche de la maison de Linange, à laquelle il appartient. Il ne faut pas le confondre avec un château & bailliage de même nom, situé sur le Bruch, dans la principauté de Halberstadt.

VESTERNES ; (les) îles d'Ecosse qui sont en grand nombre & de différente grandeur. Ce sont les *Hebrides* ou *Ebuda* des Anciens. On les distingue en trois classes, relativement à leur grandeur, & l'on en compte en total quarante-quatre.

Le sol des îles Vesternes est fort varié, quoique l'air y soit en général pur & salubre. Les habitans parlent la langue Irlandoise, mais un peu différemment de la manière dont on la parle en Irlande. Ils ressemblent beaucoup aux Montagnards du continent d'Ecosse dans leurs habits, leurs coutumes & leurs façons de vivre.

Les plus remarquables de toutes ces îles sont celles de Jona & de Saint-Kilda. La première qu'on appelle à présent *Colambhill*, proche de l'île de Mull, est remarquable en ce qu'elle étoit anciennement le lieu de la sépulture des Rois d'Ecosse. L'autre est appelée par les Insulaires *Hirt*, par Buchanam *Hirta*, & ensuite *Kilda*. C'est la plus éloignée de toutes les îles Vesternes, & elle est fameuse tant par quelques singularités qu'on y rencontre que par les coutumes qui sont particulières à ceux qui l'habitent.

VESTERVOLD ; contrée d'Allemagne dans la Vétéra-vie, dont elle fait partie. Elle est bornée au nord

Tome XXIX.

par la Vestphalie, au midi par le Lohn, au levant par la haute Hée, & au couchant par le Rhin. Elle comprend une petite portion des Erats de Cologne & de Trèves, les Comtés d'Isembourg, de Sigen, de Dillenburg, & la Principauté d'Hademar.

VESTERVICK ; ville de Suède, dans la Province de Smalande, sur la mer Baltique, à 32 lieues, sud-ouest, de Stockholm.

VESTERVOLDT ; contrée des Pays-Bas dans la Province de Groningue, & l'une des Ommelandes qui ne contiennent que des villages. Son territoire est rempli de marais, de bruyères & de prairies.

VESTFRISE ; Voyez HOLLANDE.

VESTIAIRE ; substantif masculin. On appelle ainsi en certains couvens, le lieu où l'on serre les habits destinés aux Religieux & aux Religieuses.

VESTIAIRE, se dit aussi de la dépense que l'on fait pour les habits des Religieux & des Religieuses, ou de l'argent qu'on leur donne pour s'habiller.

VESTIBULE ; substantif masculin. *Vestibulum*. La pièce du bâtiment qui s'offre la première à ceux qui entrent, & qui sert de passage pour aller aux autres pièces. *Un grand vestibule. Un vestibule orné de colonnes. S'asseoir dans le vestibule.*

VESTIGE ; substantif masculin. *Vestigium*. Empreinte du pied d'un homme ou d'un animal, marquée dans l'endroit où il a marché. *Je n'y ai vu aucun vestige*. En ce sens il ne se dit guère qu'au pluriel. *Ce sont des vestiges d'homme*. Il s'emploie particulièrement dans le style soutenu.

On dit figurément, *suivre les vestiges de quelqu'un* ; pour dire, l'imiter. *Il suit les vestiges de ses ancêtres.*

P p p

VESTIGES, se dit aussi de certaines marques qui restent sur la terre, & qui montrent qu'il y a eu dans ce lieu là des maisons, des fortifications, un camp, une ville, &c. *Il y avoit un château sur cette montagne, il en reste encore plusieurs vestiges. Les Grecs ont détruit la ville de Troye de façon qu'il n'en est pas resté le moindre vestige.*

On dit aussi, qu'on ne trouve aucun vestige d'une chose dans l'histoire; pour dire, qu'on n'y en trouve aucune trace, aucun témoignage.

On dit même, on trouve dans ce pays là des vestiges de cette religion, de cette coutume, de cette opinion; pour dire, un reste de.....

En Chirurgie, on appelle *vestige*, une espèce de fracture des os plats.

Différences relatives entre *vestiges*, *traces*.

Les *vestiges* sont les restes de ce qui a été dans un lieu. Les *traces* sont des marques de ce qui y a passé. On connoit les *vestiges*. On suit les *traces*.

On voit les *vestiges* d'un vieux château. On remarque les *traces* d'un cerf ou d'un sanglier.

WESTMANIE; province de Suède, bornée au nord par la Dalécarlie, au midi par la Sudermanie & la Néricie, au levant par l'Uplande, & au couchant par le Vermeland. On lui donne 30 lieues de long sur 17 de large; mais c'est une contrée stérile & qui n'a que quelques mines d'argent. Vestéras en est la capitale.

WESTMEATH; Comté d'Irlande, dans la Province de Leinster, au couchant du Comté d'Estméath, au midi de celui de Cavan & au nord de Kingscounty. Il a vingt milles de longueur & quatre de largeur. On le divise en onze Baronies. La capitale s'appelle *Moltingal*, & a droit

de députer au Parlement de Dublin & de tenir marché public.

Les deux Comtés de Westméath & d'Estméath, n'étoient autrefois réputés que pour un, & ce ne fut que vers le milieu du quatorzième siècle, sous le règne de Henri VIII, qu'ils furent divisés en deux.

WESTMINSTER; ville d'Angleterre dans le Comté de Middlesex, au bord de la Tamise, & à l'occident de Londres, avec laquelle elle ne fait plus qu'une même ville. Mais quoique Westminster soit jointe à Londres par une suite de Maisons & d'Hôtels sans interruption, & qu'on la comprenne ordinairement sous le nom de *Londres*, cependant elle fait un corps de ville qui a ses privilèges & ses droits séparés aussi bien que sa Jurisdiction.

Dans le commencement du dix-septième siècle, il y avoit encore un mille de distance entre l'une & l'autre de ces villes, & cet espace étoit rempli par des champs & par des prairies, mais les habitans de Londres s'étant multipliés d'année en année depuis le règne de Charles I, cet espace de terrain a été rempli peu-à-peu par de belles & magnifiques rues qu'on y a bâties, de sorte que les deux villes sont jointes aujourd'hui comme le Fauxbourg Saint Germain & Paris, & sans la différence de Jurisdiction, elles seroient parfaitement confondues.

Anciennement Westminster s'appeloit *Thorney* du Dieu *Thor* que l'on y adoroit avant la conversion des Saxons. Elle prit ensuite le nom de *Westminster*, à cause d'un Monastère bâti dans cet endroit, à l'ouest de la ville de Londres. Les trois principales choses qu'on y remarque, sont l'Église, l'Abbaye,

& les restes d'un vieux Palais Royal.

Le gouvernement de Vestminster s'étend non - seulement sur la Cité de ce nom , mais encore sur les fauxbourgs qui avancent du côté de Londres jusqu'à Templebar. Quoique la Cité n'ait qu'une Paroisse appelée *Sainte - Marguerite* , cette Paroisse est d'une grande étendue , & ses dépendances consistent en cinq autres Paroisses.

Il n'y a pour le gouvernement de Vestminster, ni Maire, ni Échevins, ni Shérifs ; c'est le Chapitre qui est revêtu de toute la juridiction civile & ecclésiastique. Il est vrai que le gouvernement civil a été mis entre les mains de Laïques choisis ou confirmés par le Chapitre. Le Chef de tous les Magistrats s'appelle *Hightsteward* ; c'est d'ordinaire un noble du premier rang, nommé par le Chapitre. Il possède cette Charge pendant sa vie, & en fait exercer les fonctions par un homme bien versé dans les lois. Cet homme choisi par le *Hightsteward*, doit être confirmé par le Chapitre, & pour lors il tient avec les autres Magistrats la Cour qu'on appelle *Léet*.

Après lui est le Bailli ou le Shériff, car il convoque les Jurés. Tous les Sergens de Vestminster lui sont soumis ; il règle les formalités au sujet de l'élection des Membres du Parlement pour la Cité de Vestminster qui a droit de nommer deux Députés. Toutes les amendes & les confiscations appartiennent au Bailli, ce qui rend sa Charge très-lucrative : il y a de plus un grand Connétable, choisi par la Cour de Léet, & ce Magistrat a sous ses ordres tous les autres Connétables. Il est ordinairement deux ans en charge.

Enfin cette Juridiction est composée de quatorze des principaux Bourgeois qu'on appelle *Burgeffes*, & dont sept sont pour la Cité, & sept pour ses dépendances : leur office a beaucoup de rapport à celui des Échevins de Londres, car ils ont chacun un *vard* ou quartier particulier sous leur juridiction. De ces quatorze *Burgeffes*, il y en a deux qui sont élus sous le nom de *Héed Burgeffes*, ou Chefs des Bourgeois ; l'un d'eux est pour la Cité, & l'autre pour ses dépendances, auxquelles dépendances on donne les noms de *libertés* & de *franchises*.

WESTMORLAND ; province d'Angleterre qui est bornée au sud & au sud-est, par le Duché de Lancastre ; à l'ouest & au nord par le Cumberland ; à l'orient par le Duché d'York. Son nom lui vient de ses terres incultes, que les habitans des provinces septentrionales de l'Angleterre, appellent en leur langue *Mores* ; de sorte que Vestmorland signifie un pays de terres en friche à l'ouest. En effet, ce comté est presque tout couvert de hautes montagnes, & par conséquent sec & peu habité : car quoiqu'il ait trente milles de longueur du nord au sud, vingt-quatre de largeur de l'est à l'ouest, & cent douze de circuit, on n'y compte qu'une ville, Aggleby capitale, huit bourgs & vingt-six Paroisses. *Robinson* a donné l'histoire naturelle de cette province, *London, 1709, in 8°*. L'air qu'on y respire est pur, subtil, un peu froid. L'Éden, le Kent, le Lon & l'Éamon sont les principales rivières du Vestmorland.

WESTPHALIE ; cercle d'Allemagne qu'on divise en province & en duché. Les États du cercle de Westphalie sont les Évêques de Pader-

born, de Liège, de Munster, d'Osnabrug, les Abbés de Munster, de Stablo & de Corvey; les Abbessees d'Herforden & d'Essen: les Ducs de Juliers, de Cleves & de Berg: les principautés de Ferden, de Minden, d'Ostfrise, de Nassau d'Illembourg & plusieurs Comtés. Les villes de Cologne, d'Aix-la-Chapelle, de Dormund & de Hesford, entrent dans ce cercle. L'Evêque de Munster & les Duc de Juliers & de Clèves sont Directeurs du cercle de Vestphalie dont le contingent est de 304 Cavaliers & 1282 Fantassins, ou de 8164 florins par mois.

La province de Vestphalie comprend le Duché de Vestphalie, l'Evêché de Munster, l'Evêché d'Osnabrug, l'Evêché de Paderborn, l'Abbaye de Corvey, la principauté de Minden & plusieurs comtés.

Le duché de Vestphalie confine avec les Evêchés de Munster & de Paderborn, le comté de la Mark, le Landgraviat de Hesse & le comté de Valdeck. Ce duché qu'on nomme aussi le *Saurland*, & qui appartient à l'Electeur de Cologne, renferme plusieurs Bailliages. Le commerce de ses habitans consiste en bière & en jambons, qu'on nomme mal-à-propos *jambons de Mayence*, parceque le plus grand débit s'en faisoit aux foires de Mayence & de Francfort.

Les bornes de la Vestphalie prise dans toute son étendue, étoient autrefois plus reculées qu'elles ne le sont aujourd'hui. Le Rhin la borne du côté de l'occident; depuis ce fleuve jusqu'à la ville de Brême, sa partie septentrionale étoit bornée par la Frise; le Véser lui servoit de bornes du côté de l'occident,

depuis la ville de Brême jusqu'aux montagnes appelées *Montes Malibei*, par Ptolémée; & du côté du midi elle étoit bornée par le pays de Hesse.

Toute cette étendue de pays fut habitée anciennement par les Bructères, par les Sicambres, & par les Chamaves, qui succédèrent aux Bructères du temps de Trajan, par les Angrivariens, par les Lombards ou Longobards, par les Angles ou *Angili*, qui passèrent ensuite en Angleterre, par les Chérusques, par les Cattes, par les *Chauci*, ou *Cayci*, & par les Francs ou *Franci*, qui prirent la place des Sicambres & des Teuctères. Les Francs étant enfin passés dans la Gaule, les Saxons qui s'étoient déjà avancés depuis l'Elbe jusqu'à l'Ems occupèrent le reste de la Vestphalie; cette portion de pays devint aussi une partie de la Saxe, & donna son nom aux Saxons, qui habitèrent depuis le Véser jusqu'au Rhin.

Les plus anciens Princes de la Vestphalie & de la Saxe, dont il soit fait mention dans l'Histoire, sont Dieteric, fils de Sighard, qui eut la guerre avec Charles Martel; Vernechind, fils de Dieteric, Duc des Angrivariens; & de Vitrikind, fils de Vernechind.

La Vestphalie moderne a pour bornes au nord la mer d'Allemagne, au midi le cercle du haut Rhin, au levant la basse-Saxe, & au couchant les Pays bas.

Cette province d'Allemagne est généralement fertile. L'Ems, le Véser, la Lippe & la Roër l'arrosent. Il y a de gras pâturages; on y élève dans les forêts de bons chevaux & quantité de cochons.

VESTRA; île au nord de l'Écosse, & celle de toutes les Orcades qui est

la plus avancée à l'ouest d'où lui vient son nom. Elle a cinq ou six milles de longueur sur trois ou quatre dans sa plus grande largeur.

VESTROGOTHE; c'est la partie occidentale de la Gothie. Voyez **GOTHE**.

VEST-SEX; ancien royaume d'Angleterre à l'occident de Suffex, & au midi de la Tamise. Cerdick ayant gagné en 519, une bataille qui fit perdre aux Bretons l'espérance de chasser les Saxons de chez eux, Arthur s'accorda avec lui. Le Roi Breton céda au Saxon un pays qui comprenoit les provinces de Hant & de Sommerfet. Le Saxon âgé & las d'une longue guerre, fut content de ce partage.

Il érigea ce pays en royaume, sous le nom de *Vest-Sex*, & s'en fit couronner Roi vingt-cinq ans après son arrivée en Bretagne. Il se trouva alors dans l'Heptarchie, trois royaumes plus grands & plus puissans que les autres, savoir, deux Anglois & un Saxon. Les Anglois étoient le Northumberland & la Mercie. Le Saxon étoit le *Vestsex*, & avoit pour principales villes Vinchester, Salisburi, Southampton, Dorchester, Portsmouth, Shereburn, Excester. Il y avoit dans ces villes plusieurs Bretons mêlés avec les Saxons, & l'île de Wight habitée par les Jutes, dépendoit aussi du *Vestsex*.

Chacun des royaumes de l'Heptarchie avoit pris son nom des peuples qui l'habitoient, & de sa position. Celui de *Vestsex* fut nommé le royaume des *Vest-Saxons*, ou des *Saxons Occidentaux*, parcequ'il étoit situé à l'occident des Saxons de Suffex, de Kent & d'Essex. Il étoit outre cela considérable par sa situation, étant borné au nord par

la Tamise, au midi par la mer, à l'orient par le petit royaume de Suffex, & à l'occident par les Bretons de Cornouaille, tellement séparés du reste des Bretons du pays de Galles par l'embouchure de la Saverne, qu'il ne leur étoit pas possible de se secourir les uns les autres.

Ce fut vers l'an 634 que les Saxons occidentaux reçurent l'Évangile par le ministère de Birinus, à qui le Pape avoit donné cette mission, après l'avoir sacré Evêque; il aborda dans le *Vestsex*, baptisa Sinigifil qui en étoit le Roi, convertit aussi son frère Quicelin, & à leur exemple se forma un troupeau considérable, qu'on distribua en deux Diocèses, savoir, celui de Vinchester, & celui de Dorchester.

VÉSUVÉ; substantif masculin. Nom d'une fameuse montagne enflammée d'environ trois cens toises de hauteur & d'une forme pyramidale terminée à trois lieues de Naples, à une lieue de la mer, & à l'orient du Craté ou bassin de Naples dont elle fait la partie la plus singulière. Elle est séparée du reste de l'Apennin ayant environ trois lieues de tour à sa base si l'on n'y comprend pas les montagnes voisines, & huit cens cinquante toises seulement à son sommet, suivant la mesure que M. Béliard en fit en 1750.

Lucrece, Diodore de Sicile, Strabon & Vitruve nous apprennent que de temps immémorial cette montagne avoit jeté des flammes. Vitruve sur-tout, après avoir parlé de la pouzolane qui faisoit le ciment le plus estimé des Romains pour bâtir dans l'eau, attribue sa vertu aux parties minérales & aux feux souterrains dont on voyoit des vestiges autour de Cumes & de

Baies; il ajoute qu'il y avoit aussi du feu sous le Vésuve.

Il ne restoit de cet ancien embrâsement du Vésuve qu'une tradition obscure & des vestiges presque oubliés. Les peuples de ce rivage vivoient dans la plus profonde sécurité lorsque le Vésuve s'ouvrit avec un horrible fracas le 24 Août de l'an 79 de J. C. couvrit de cendres & de pierres les villes d'Herculanum & de Pompeïa, étouffa Pline le naturaliste, qui s'étoit avancé de trop près, & fit désertier toute la côte. Pline le jeune écrivit les détails de cette première éruption à Tacite, qui les lui avoit demandés pour en parler dans son histoire.

Le Vésuve eut encore de grandes éruptions dans les années 203, 472, 512, 685, 993, 1036. Charles Sigonius parlant de celle de 472 va jusqu'à dire qu'elle couvrit toute l'Europe de cendres, & qu'à Constantinople même la terreur fut si grande, que l'Empereur Léon quitta la ville, quoiqu'il y ait deux cens cinquante lieues du Vésuve à Constantinople. Celle de 1036 est rapportée dans la Chronique de l'Anonyme du mont Cassin, & Scot dans son Itinéraire d'Italie dit avoir vu dans les Annales d'Italie que les côtés de la montagne se rompirent, & qu'il en sortit un torrent de feu qui alla jusqu'à la mer. On n'avoit parlé jusqu'alors que des cendres, des pierres, des flammes & de la fumée; il paroît qu'en 1036 le Vésuve commença à vomir de ces torrens de laves ou de matières fondues & presque vitrifiées que l'on trouve maintenant en si grande abondance dans toutes les campagnes voisines du Vésuve, & qui

coulent comme des torrens dans toutes ses éruptions.

Il y en eut d'autres en 1049, 1138, 1139, 1305, 1590; mais celle de 1631, la treizième dans l'ordre des dates, fut la plus violente de toutes, & même la plus terrible qu'on eut vue depuis l'an 75. Le 16 Décembre 1631 au matin après une vingtaine de secousses ou de tremblemens de terre qu'il y avoit eu pendant la nuit, le Vésuve commença de jeter une épaisse fumée avec beaucoup de cendres & de sables qui couvrirent tous les environs; la fumée sortoit par tourbillons semblables à des montagnes entassées, & couvroit tout le bassin de Naples. On y appercevoit de temps en temps des feux qui s'élançoient au travers de la fumée; on entendoit des éclats semblables à ceux du tonnerre & un bruit sourd de retentissement intérieur; il en partit ensuite des blocs de pierre; mais ce fut le 17 vers le midi que le flanc de la montagne se rompit avec éclat & vomit du côté de Naples, vers *S. Giovanni à Teduccio*, qui est à moitié chemin de Naples à Portici, un torrent de laves semblables à une pierre noirâtre en partie bitumineuse & en partie vitrifiée qui se divisa en sept branches & coula vers sept endroits différens de la côte, à *S. Jorio*, à *Portici*, à *Resina*, à *Torre del Greco*, à *Torre del l'Annunziata* & à la *Madonna del l'Arco*; les belles maisons de campagne dont la côte étoit couverte furent consumées; les villages de *Saint Georges*, de *Cremano* & de *Resina* furent entièrement détruits. Il ne resta pas un tiers de ceux de *Torre del Greco* & de *Torre del l'Annunziata*. Il sortit encore de la montagne des

torrens d'eau qui achevèrent de ravager les campagnes. Les tremblemens de terre furent presque continuel jusqu'au milieu de Janvier 1632, & ce ne fut que le 25 de Février que l'éruption cessa & que les habitans commencèrent à retourner dans leurs possessions.

Les eaux qui sortirent du Vésuve, sur-tout le 28 Décembre, étoient en si grande abondance, qu'elles formèrent plusieurs torrens qui s'étant répandus de tous côtés ravagèrent les campagnes, déracinèrent les arbres, détruisirent les édifices, engloutirent plus de cinq cens personnes qui étoient en procession vers la tour du Grec, en noyèrent un grand nombre d'autres dans les environs du Vésuve, & portèrent la désolation jusqu'auprès de Naples, ayant entraîné dans la mer une foule de gens qui s'y retiroient. L'Abbé Braccini fait monter à trois mille le nombre des personnes qui y périrent, & d'autres Auteurs le font monter jusqu'à dix mille. Les années 1660, 1682, 1694, 1698, 1707 furent marquées par des éruptions moins considérables; & depuis 1701 jusqu'en 1737 il y eut peu d'années où le Vésuve ne jetât des laves ou du moins de la fumée. Sorrentini en donne un catalogue depuis 1660 jusqu'en 1734.

L'éruption de 1737, qui est la vingt-deuxième dans le catalogue du Père de la Torre, fut uné des plus remarquables, & il n'y en a aucune qui ait laissé des traces plus visibles & qui ait été mieux décrite, ayant fait la matière du livre que donna M. le Docteur Serrao, & qui a été traduit en françois. Cette éruption commença le 15 de Mai; le 20 la montagne s'ouvrit par le côté; il en sortit un tor-

rent de laves; le 21 au soir ce torrent s'arrêta près du rivage de la mer; il avoit trois mille huit cens toises de long sur cent cinquante pieds de large & vingt quatre pieds de hauteur. On estime qu'il en sortit la valeur d'un cube de laves qui auroit cent treize toises en tout fens.

Ce torrent parut enflammé extérieurement jusqu'au 25 de Mai, & en dedans jusqu'à la moitié du mois de Juillet. La cime du volcan continua de jeter une fumée ardente avec des cendres & des pierres jusqu'au 23 Mai. Les eaux corrosives mêlées de cendres qui tombèrent en forme de pluie très-fine sur la belle plaine de Nola desséchèrent jusqu'à la racine les arbres & les plantes de la campagne.

L'éruption de 1751 a été observée par le Père de la Torre, & il en a donné une description fort circonstanciée dans son excellente histoire du Vésuve, qui a été traduite en françois par M. l'Abbé Peyton. Le 25 Octobre 1751 à dix heures du soir la montagne créva un peu au-dessus de l'*Atrio del Cavallò*, qui est ce terrain inculte couvert de pierres & de laves qui règne au pied du Vésuve du côté de la mer, & qui retourne même du côté d'Ottaviano. Il se fit un éclat considérable; l'ancienne lave fut soulevée & retournée; il sortit un nouveau torrent de matière presque liquide qui se dirigea d'abord vers *Boscotre Casse*, mais qui à la rencontre d'un vallon changea de route, & s'en alla vers le *Mauro*, terrain inculte & couvert de bois qui sont au Prince d'Ottaviano, au midi du Vésuve. En huit heures de temps il fit quatre milles de chemin; cette masse ardente avançoit tout d'une pièce com-

me un mur de verre presque liquide. Le Père de la Torre l'alla voir le 26 au matin; il s'avança même jusqu'à douze ou treize pieds de distance, de manière à en sentir la chaleur; elle étoit toute couverte de pierres, dont les unes étoient de couleur naturelle, les autres noires, quelques-unes calcinées, d'autres en forme de briques qui auroient été long-temps dans un four; il y en avoit qui ressembloient à des scories de fer, & c'est à quoi ressemble encore toute la partie extérieure & spongieuse de ces laves que l'on voit à présent; il y avoit aussi du sable, des branches d'arbres, les unes sèches, les autres vertes que cette lave ramassoit en chemin; cette matière s'élevoit, s'abaissoit, se rétrécissoit suivant la largeur du terrain où elle couloit, & se détournoit quelquefois à la rencontre des obstacles.

Quoiqu'elle fût arrêtée le 29 Novembre, elle conserva sa chaleur si long-temps, que le 23 Mai 1752, en se promenant sur la surface, on sentoits'exhaler par les crevasses une chaleur insupportable & une vapeur qui ôtoit la respiration; c'étoit, dit le Père de la Torre, une odeur de sel ammoniac, de nitre & de vitriol mêlés ensemble; ce sont ces vapeurs qu'on appelle *moffetes*, *mofete* dans le langage du pays; on trouva ensuite à la surface beaucoup de matières salines, partie en cristaux & partie en poussière.

L'éruption du 2 Décembre 1754 commença sans bruit & sans tremblement de terre par deux ouvertures qui se firent à deux ou trois cents pieds de son sommet, l'une du côté de *Boscotre Case*, l'autre vers *Ottaiano*, & il se forma deux torrens qui continuèrent à couler jus-

qu'au 20 Janvier. On voit encore un étang de laves qui coulèrent alors, quand on va au Vésuve par la partie septentrionale, c'est à dire par S. Sébastien & par le vallon qui sépare les montagnes de Somma & du Vésuve; un de ces torrens formoit une cascade presque perpendiculaire de plus de cent pieds de hauteur qui ressembloit à un mur de cristal, derrière lequel il y auroit eu des tourbillons du feu le plus vif & le plus ardent. La bouche du Vésuve commença ensuite à lancer au-dessus du sommet des masses ardentes, des scories, qui faisoient pendant la nuit le spectacle le plus singulier; elles s'élevoient si haut, qu'il leur falloit huit secondes de temps pour retomber; cela supposeroit cent soixante toises de hauteur si leur mouvement eût été accéléré comme la chute des corps pesans; mais la fumée & la résistance que l'air oppoisoit à des corps aussi légers devoient rendre leur mouvement plus lent. Ce fut alors que se forma la petite montagne d'environ quatre vingts pieds de haut que l'on voit encore sur la plate-forme du Vésuve; on entendoit de Naples un bruit semblable à des coups de canons tirés au loin; & quand on étoit près de la montagne, on croyoit entendre les éclats du tonnerre au-dedans de sa concavité.

Le Père de la Torre donne un détail de cette éruption; & M. d'Arthenay, qui étoit alors Secrétaire d'ambassade à Naples, envoya ses observations à l'Académie des Sciences; elles sont imprimées dans le quatrième volume des Mémoires présentés par des Savans étrangers.

Le 6 Mars 1759 une partie de la petite montagne tomba & entraîna
une

une partie de l'ancienne, & depuis ce jour là jusqu'au mois de Février de l'année suivante le Vésuve vomit presque continuellement des laves par l'ouverture qui s'étoit faite en 1751 du côté d'Ottaiano.

L'éruption de 1760 se fit au pied même du Vésuve, un mille au midi de la petite colline des Camaldules, à deux milles du chemin qui va à *Torre dell'Annunziata* & dans l'endroit appelé *li Monticelli*. On vit pendant presque toute l'année du feu au sommet du Vésuve & des pierres embrasées qui étoient lancées en l'air; les côtés de la bouche se rompirent; il en sortit de temps à autre des ruisseaux de matière vitrifiée, mais en petite quantité, & ils ne parvinrent pas jusqu'aux campagnes cultivées. Le 21 & le 22 Décembre il y eut quelques secousses de tremblement de terre; mais le 23 Décembre à midi il s'ouvrit au pied de la montagne douze bouches à feu avec des éclats semblables à ceux d'une batterie; il en sortit beaucoup de pierres, de sable, de cendres & de fumée, & ensuite un torrent de laves qui se dirigea vers le grand chemin qui conduit à *Torre dell'Annunziata*. Après avoir fait environ quatre à cinq cents toises dans le reste de la journée, cette lave s'arrêta, & il se forma dans l'endroit où elle étoit trois nouvelles ouvertures avec un grand bruit & des secousses répétées; il en sortit une lave qui le 24 au matin étoit déjà arrivée au grand chemin qu'elle traversa, comme on le voit encore, pour aller du côté de la mer. Ce torrent avoit environ trois cents pieds de largeur & quinze pieds de hauteur. Le 25 la lave arriva jusqu'à un demi-mille de la côte, & le premier de Janvier elle

Tome XXIX.

s'arrêta environ à deux cents toises de la mer. Après avoir renversé quelques maisons, dont on voit encore les ruines sur le chemin qui va de Portici à Pompeia, à *Torre dell'Annunziata* & à Salerne. Rien de plus singulier que de voir cette lave aux approches de quelque grand bâtiment. Le Père de la Torre raconte que ce torrent s'arrêtoit lorsqu'il n'étoit plus qu'à huit ou neuf pouces des murs; il se gonflait sensiblement, ensuite il couloit par les côtés & entourait la maison sans y toucher, sans doute à cause de la résistance que la vapeur du feu lui opposoit par sa condensation entre la lave & les murailles; mais si elle rencontroit quelque porte fermée, alors le bois s'échauffoit, se brûloit, se convertissoit en charbon, & la lave entroit dans la maison, qu'elle ne pouvoit manquer alors de ravager. Pendant que la lave de 1760 s'avançoit vers la mer, & même jusqu'au 3 de Janvier on ne cessa d'entendre le bruit & les secousses du Vésuve, & de voir s'élever une fumée considérable; mais le 6 Janvier la fumée parut cesser entièrement.

Le 25 Décembre 1765 le Vésuve commença à jeter du feu après avoir été pendant quelques jours couvert d'une épaisse fumée; cette explosion dura quelques jours. Elle recommença au mois de Janvier 1766, mais sans être fort considérable.

Au mois d'Août 1766 le Vésuve continuoit de jeter de la lave, sans cependant endommager les héritages voisins, les vignes & les fermes; mais il n'y avoit eu depuis long-temps d'éruption aussi effrayante que celle du 19 Octobre 1767. Ce jour là le Roi fut

obligé de quitter Portici à deux heures du matin, & le tremblement se fit sentir jusqu'à sept lieues de distance. Il y eut jusqu'à Naples une pluie de sables & de cendres, & l'on ne voyoit dans la ville que des processions de Pénitens. Le dommage fut considérable dans les campagnes; & si la lave n'avoit pris son cours par un ravin très-profond qu'elle combla, il y en auroit eu bien davantage; la lave avoit trois cens vingt pieds de largeur & vingt-quatre de hauteur.

VÊTEMENT; substantif masculin. *Vestimentum*. Habillement. Son plus grand usage est dans la poésie & dans le style soutenu. *De superbes vêtements. Les vêtements pontificaux.*

La première syllabe est longue, la seconde très-brève, & la troisième moyenne au singulier; mais celle-ci est longue au pluriel.

Différences relatives entre *vêtement*, *habillement*, *habit*.

Vêtement exprime simplement ce qui sert à couvrir le corps, & il comprend tout ce qui est à cet usage, même la coiffure & la chaussure, & rien au-delà; voilà pourquoi l'on s'en sert avec grâce en disant que tout le nécessaire consiste dans la nourriture, le *vêtement* & le logement. *Habillement* a une signification plus composée; outre l'essentiel de vêtir, il renferme dans son idée un rapport à la forme & à la façon dont on est vêtu, & son district s'étend non-seulement à tout ce qui sert à couvrir le corps, mais encore à la parure & à tout ce qui n'est que pur ornement, comme les rubans, les colliers, les pierreries; c'est par cette raison qu'on dit, la description d'un *habillement* de cérémonie & de théâtre. *Habit* a un sens bien plus restreint que les deux

autres mots; il ne signifie que ce qui est robe ou ce qui tient de la robe; en sorte que le linge, le chapeau & les souliers ne sont pas compris sous l'idée de ce mot; ainsi l'on ne s'en sert que pour marquer ce qui est l'ouvrage du Tailleur ou de la Couturière; le juste-au-corps, la veste, la culotte, la robe, la jupe, le corset sont des *habits*; mais la chemise & la cravate ne le sont point, quoiqu'ils soient *vêtements*; & l'épée n'est ni *habit* ni *vêtement*, quoiqu'elle soit de l'*habillement* du cavalier.

VÉTER; lac de Suède dans la Gothie. Il sépare la Vestrogothie de l'Ostrogothie, s'étend du nord au sud depuis la Néricie jusqu'à Smalande, & mouille une partie de chacune de ces deux Provinces. Le fleuve de Motala par lequel il se décharge dans la mer, traverse toute l'Ostrogothie d'occident en orient. Il y a quelques îles dans le lac *Véter*, & cinq villes ou bourgs sur ses bords.

VÉTÉRAN; substantif masculin. *Veteranus*. Il se dit des anciens Officiers de magistrature, qui après avoir servi un certain temps jouissent encore, en vertu des lettres du Prince, d'une partie des prérogatives de leurs charges, quoiqu'ils ne les possèdent plus. *Un Conseiller vétérân a voix ou séance aux audiences, mais non dans les procès par écrit. Jouir des droits de Vétéran.*

On dit d'un Écolier, que c'est un *Vétéran de Rhétorique*, de *Seconde*, &c. pour dire, qu'il étudie une seconde année en Rhétorique, en *Seconde*, &c.

Les Romains appeloient *Vétérans*, les soldats qui après avoir servi un certain temps, les uns plus, les

autres moins, obtenoient leur congé & les récompenses dues à leurs services.

Chaque Romain étoit obligé de servir pendant un nombre déterminé de campagnes, après lesquelles il étoit déclaré Vétéran, & ne pouvoit être contraint à reprendre les armes que dans les plus pressans besoins de la République.

Mais l'amour du butin, les liaisons d'amitié, les relations de dépendance ou de clientèle, les espérances de protection, la reconnaissance des bienfaits, les sollicitations des Commandans rappeloient souvent les Vétéranes du sein de leur retraite aux armées, & leur faisoient entreprendre encore plusieurs campagnes de surérogation. Ces Vétéranes qui reprenoient aussi le métier de la guerre sont appelés par les Écrivains du bon siècle *Evocati*; ils avoient leurs étendards & leurs Commandans particuliers.

Les récompenses des Vétéranes étoient peu de chose dans les premiers temps de la République romaine. Ce n'étoit que quelques arpens de terre dans un pays étranger, qui sous le nom de *Colonies* éloignoient un homme pour toujours de sa patrie, de sa famille, de ses amis. Aussi étoit-ce un présent qui ne se faisoit pas moins à ceux qui n'étoient jamais sortis de Rome, & qui n'avoient jamais ceint le baudrier qu'à ceux qui avoient dévoué toute leur jeunesse à la défense ou à la gloire de l'État; mais par la suite les récompenses des Vétéranes devinrent immenses. Tibérius Gracchus leur fit distribuer les trésors d'Attale, qui avoit nommé le peuple romain son héritier. Auguste voulant se les concilier fit un règlement pour assurer leur for-

tune par des récompenses pécuniaires, & presque tous les successeurs augmentèrent leurs privilèges.

Les trois syllabes sont brèves au singulier, mais la dernière est longue au pluriel.

VÉTÉRANCE; substantif féminin. *Veterani jus*. Qualité, état de vétéran. *Le Roi lui a accordé des lettres de vétéran.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue & la quatrième très-brève.

VÉTÉRINAIRE; adjectif. Qui a rapport aux chevaux, aux animaux. On appelle *Médecine vétérinaire*, *Art vétérinaire*, l'Art de guérir les chevaux & autres animaux. Et *Ecoles vétérinaires*, les Écoles où l'on enseigne cet Art.

VÉTILLARD, ARDE; substantif. *Voyez VÉTILLEUR.*

VÉTILLE; substantif féminin. *Res nihili*. Bagatelle, chose de rien ou de peu de conséquence. *Il n'est occupé que de vétilles. Je ne m'amuse pas à des vétilles.*

On mouille les *ll*.

VÉTILLER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme *CHANTER*. *Nugari*. S'occuper à des choses frivoles, s'amuser à des vétilles. *Vous ne faites que vétyller?*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez VERBE.*

On prononce *vétillier*.

VÉTILLEUR, EUSE; substantif. Celui, celle qui s'amuse à des vétilles. *C'est un vétilleur, une vétilleuse.*

VÉTILLEUX, EUSE; adjectif. Qui demande qu'on ait soin des moindres choses. *Ouvrage vétilleux.*

VÉTIR; verbe actif irrégulier de la seconde conjugaison. *Vestire*. Ha-

billet , donner des habits à quel-
qu'un. *Il étoit vêtu à la mode des
Turcs. Il faut qu'il travaille pour
nourrir & pour vêtir sa famille. Cet
enfant a froid, il faut le vêtir.*

On dit aussi, *vêtir un enfant*; pour
dire, lui donner sa première robe.
*Il sera bientôt temps de vêtir cet en-
fant.*

On dit, *vêtir une robe, une sou-
zane, une redingote, &c.* pour dire,
mettre sur soi une robe, une sou-
zane, une redingote, &c.

VÊTIR, s'emploie plus ordinairement
avec les pronoms personnels, & si-
gnifie, prendre son habillement sur
soi, s'habiller. *Il va se vêtir. Il s'est
bien vêtu pour sortir. Vous vous vêtez
fort mal.*

On dit, *se vêtir à la Française,*
à l'Allemande; pour dire, suivre la
mode des François, des Allemands
dans ses habillemens.

Les deux syllabes sont longues,
le *r* final se faisant sentir.

CONJUGAISON & quantité proso-
dique des autres temps.

INDICATIF. *Présent. Singulier.* Je
vêts, tu vêts, il vêt.

Pluriel. Nous vêtons, nous vêtez,
ils vêtent.

Le monosyllabe du singulier est
longue & de peu d'usage. Les deux
premières personnes du pluriel ont
les deux syllabes longues: la troi-
sième personne a la première syl-
labe longue & la seconde très-brève.

Imparfait. Singulier. Je vêtois, tu
vêtois, il vêtait.

Pluriel. Nous vêtions, vous vè-
siez, ils vètoient.

Tout est long, excepté la seconde
syllabe de la troisième personne du
singulier qui est moyenne.

Prétérit défini. Singulier. Je vêtis,
tu vêtis, il vêtit.

Pluriel. Nous vêtîmes, vous vêtî-
tîtes, ils vêtirent.

Les deux premières personnes du
singulier ont les deux syllabes lon-
gues; la troisième personne a la pre-
mière syllabe longue & la seconde
brève. Les trois personnes du plu-
riel ont les deux premières syllabes
longues & la troisième très-brève.

Futur. Singulier. Je vêtirai, tu
vêtiras, il vêtira.

Pluriel. Nous vêtirons, vous vêt-
irez, ils vêtiront.

La première & la troisième per-
sonne du singulier ont la première
syllabe longue & les autres brèves:
la seconde personne du singulier &
les trois du pluriel, ont la première
syllabe longue, la seconde brève,
& la troisième longue.

Conditionnel présent. Singulier. Je
vêtirois, tu vêtirois, il vêtiroit.

Pluriel. Nous vêtirions, vous vêt-
iriez, ils vêtiraient.

Toutes les personnes des deux
nombres ont la première syllabe
longue, la seconde brève, & la der-
nière longue, excepté la troisième
personne du singulier qui a sa der-
nière syllabe moyenne.

IMPÉRATIF. *Singulier.* Vêts, qu'il
vête.

Pluriel. Vêtons, vêtez, qu'ils
vêtent.

SUBJONCTIF. *Présent. Singulier.*
Que je vête, que tu vêtes, qu'il
vête.

Pluriel. Que nous vêrions, que
vous vêriez, qu'ils vêtent.

Imparfait. Singulier. Que je vè-
tisse, que tu vêtisses, qu'il vêtît.

Pluriel. Que nous vêtissions, que
vous vêtissiez, qu'ils vêtissent.

Les deux premières personnes du
singulier, & la troisième du pluriel
ont les deux premières syllabes lon-
gues & la troisième très-brève. La

troisième personne du singulier a ses deux syllabes longues. Les deux premières personnes du pluriel ont la première syllabe longue, la seconde brève, & la troisième longue.

PARTICIPE ACTIF & GÉRONDIF.
Vêtant.

Les deux syllabes sont longues.

PARTICIPE PASSIF. Vêtu, ue.

La première syllabe est longue & la seconde brève au singulier masculin, mais celle-ci est longue au pluriel & au féminin.

On dit proverbialement de quelqu'un qui a plusieurs vêtements l'un sur l'autre, qu'il est vêtu comme un oignon.

VÊTU, en termes de Blason, se dit de l'écu chargé d'une figure qui en occupe le champ, & dont elle laisse voir les quatre angles.

BENTOUX, dans le Gapençois, d'or a un tresse de sinople, vêtu de gueules.

VETTENHAUSEN; Abbaye d'Allemagne, de l'Ordre de Saint Augustin, en Souabe, à quelque distance de la ville de Burgaw. L'Abbé est Prince d'Empire.

VETTIN; petite ville ou bourg d'Allemagne, dans le duché de Magdebourg, sur la Sala, près des frontières du comté de Mansfeld & de la principauté d'Anhalt.

VETTINGEN; bourg & abbaye de Suisse, dans le comté de Bade, à une demi lieue au-dessus de Bade.

VETTÉRAVIE; province d'Allemagne, d'environ vingt-quatre lieues en carré, entre le pays de Hesse, le Bas-Rhin, la Westphalie & la Franconie. On croit que son nom lui vient de la petite rivière de Wetter, qui prend sa source dans le comté de Solms. La rivière de Lahn ou Lohn, traverse la Vettéravie, en coulant de l'est à l'ouest, & la

partage en deux parties assez égales, savoir, en septentrionale & en méridionale. La Vettéravie septentrionale se nomme aussi *Westerwald*, & les Princes qui y ont des terres, *Princes du Westerwald*; elle dépend du cercle de Westphalie. Mais la Vettéravie méridionale dépend du cercle du Haut-Rhin. Les Princes qui ont des terres en Vettéravie, sont l'Électeur de Mayence, celui de Trèves, la Maison de Hesse-Darmstadt, la Maison de Nassau, celle de Hesse-Cassel, le Comte de Waldeck, le Comte de Solms, la Maison des Comtes d'Isenbourg, les Comtes de Wied, le Comte de Wittgenstein, le Roi de Prusse, la Maison de Linange, la Maison des Bourgraves de Kirchberg & la Maison de Stolberg: il y a aussi quatre villes Impériales, savoir, Francfort, Wetzlar, Gellenhausen & Frideberg.

VÊTURE; substantif féminin. Cérémonie qui se fait dans les Couvens en donnant l'habit à un Religieux, à une Religieuse.

Suivant la déclaration du 9 Avril 1716, il doit y avoir dans les Maisons religieuses deux registres pour insérer les actes de vêtire, noviciat & profession. Ces registres doivent être cotés & paraphés sur chaque feuille par le Supérieur ou la Supérieure, lesquels doivent être autorisés à cet effet par un acte capitulaire, qui doit être inséré au commencement du registre.

Les actes de vêtire doivent être en François, écrits de suite & sans aucun blanc, & signés sur les deux registres par tous ceux qui les doivent signer, & cela en même temps qu'ils sont faits.

On doit y faire mention du nom, du surnom & âge de celui ou celle

qui prend l'habit , de la profession , noms , qualités & domicile de son père & de sa mère , du lieu de son origine & du jour de l'acte , lequel doit être signé , tant par celui ou celle qui prend l'habit , que par le Supérieur ou la Supérieure , par l'Évêque ou autre personne Ecclésiastique qui fait la cérémonie , & par deux des plus proches parens ou amis qui y ont assisté.

Les registres de vêtures , noviciars & professions doivent servir pendant cinq années , au bout desquels on apporte un des doubles du registre au Greffe du Siège royal du ressort.

Il est au choix des parties intéressées de lever des extraits de ces actes sur le registre qui est au Greffe , ou sur celui qui demeure entre les mains du Supérieur ou de la Supérieure.

Les deux premières syllabes sont longues , & la troisième très-brève.

VÉTUSTÉ ; substantif féminin. *Vetustas*. Ancienneté. Il ne se dit qu'en parlant des édifices que le laps de temps a fait dépérir. *Ce château tombe de vétusté.*

VETZLAR ; ville libre & impériale d'Allemagne , dans la Vettérvie , au confluent du Lohn & de la Disse , à neuf lieues au nord de Francfort , & à six au sud-ouest de Marbourg. La Chambre impériale qui étoit à Spire , y a été transférée , & lui donne tout le lustre qu'elle peut avoir. La Prévôté de cette ville appartient au Landgrave de Hesse-Darmstadt , qui nomme le Prévôt pour présider à la Justice en son nom.

VEVAY ; ville de Suisse , au pays Romand , dans le canton de Berne , sur le lac de Genève , à quinze lieues , sud-ouest , de Berne.

VEUDRE ; (le) petite ville de Fran-

ce , dans le Bourbonnois , sur l'Allier , à sept lieues , nord-ouest , de Moulins.

VEUF , **EUVE** ; adjectif. *Viduus*. Celui dont la femme est morte & qui n'est point remarié ; celle dont le mari est mort & qui n'est point remariée. *Un homme veuf. Une femme veuve. Il est veuf depuis un an. Elle sera bientôt veuve.*

Il s'emploie aussi substantivement , sur-tout au féminin. *Il fait l'amour à cette veuve. L'Avocat doit défendre la veuve & l'orphelin.*

On distinguoit chez les Hébreux deux sortes de *veuves* : les unes par la mort de leurs maris , & les autres par le divorce. Il étoit permis aux simples Sacrificateurs d'épouser des *veuves* , pourvu qu'elles fussent *veuves* par la mort de leurs maris , mais non par le divorce. La raison que Philon en allegue , c'est que la loi ne veut pas que les Sacrificateurs aient des occasions de procès & de querelles , & qu'en épousant des *veuves* dont les maris sont vivans , on ne peut guère éviter leur mécontentement , leur jalousie.

Quant à ce qui regarde les *veuves* des laïques , la loi avoit réglé que la femme qui n'avoit point eu d'enfans de son mari , épouseroit le frère de l'époux décédé , afin de lui susciter des enfans qui héritassent de ses biens , & qui fissent passer son nom & sa mémoire à la postérité. Si cet homme refusoit d'épouser la *veuve* de son frère , celle-ci s'en alloit à la porte de la ville s'en plaindre aux anciens qui faisoient appeler le beau-frère , & lui proposoient de la prendre pour femme ; s'il persistoit dans son refus , la *veuve* s'approchoit de lui & en présence de tout le monde , elle lui ôtoit son foulier & lui crachoit au visage.

en disant : c'est ainsi que sera traité celui qui ne veut pas rétablir la maison de son frère.

On appelle *droit de veuve*, dans quelques coutumes, les effets que la veuve a droit d'emporter pour son usage, tels que ses habits, ses bijoux, son lit, sa chambre.

La *veuve* qui vit impudiquement pendant l'année du deuil, perd son douaire ; & même si elle convole à des secondes noces pendant cette première année du veuvage, elle perd les avantages qu'elle tenoit de son premier mari.

On appelle *Église veuve*, une Collégiale qui a été Cathédrale, dans laquelle il y avoit anciennement un Evêque. *L'Église de Saint-Quentin est une Église veuve.*

Parmi les Fleuristes, on appelle *veuve*, une sorte de tulipe panachée de blanc & de violet.

Le *f* final du masculin se fait toujours sentir.

VEULE ; adjectif des deux genres. *Debilis*. Terme du style familier, qui signifie, mou, foible. Il se dit en termes de Jardinage, d'une terre trop légère & des branches longues & foibles.

VEULES ; bourg maritime de France, en Normandie, à quatre lieues, ouest, de Dieppe.

VEUVAGE ; substantif masculin. *Viduitas*. État de l'homme dont la femme est morte & qui n'est point remarié ; ou de la femme dont le mari est mort & qui n'est point remariée. *Elle demeure à la campagne depuis son veuvage.*

VEXATION ; substantif féminin. *Vexatio*. Action de vexer. *L'Arrêt l'a puni de ses vexations.*

La première syllabe est brève, la seconde longue & les autres brèves

au singulier, mais la dernière est longue au pluriel.

VEXÉ, ÉE ; participe passif. *Voyez VEXER.*

VEXER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Vexare*. Tourmenter, faire de la peine injustement à quelqu'un. *Ce Procureur vexé les gens qui ont affaire à lui. Les paysans de ce canton sont fort vexés par les Officiers du Seigneur.*

VEXFORD ; ville maritime d'Irlande, capitale d'un Comté de même nom, dans la province de Leinster, à vingt lieues, sud, de Dublin. Elle a deux députés au Parlement.

Le Comté de *Vexford* est borné au nord par le Comté de *Vaterford*, au levant par l'Océan, & au couchant par les Comtés de *Catherlagh* & de *Kilkenny*. On donne à ce Comté quarante-sept milles de longueur, & vingt sept de largeur. Il est fertile en grains & en pâturages ; on le divise en huit Baronnies. *Vexford* est la capitale. Il contient huit villes qui députent au Parlement d'Irlande.

VEXIN ; (le) province qui s'étend depuis la rivière d'Andelle en Normandie jusqu'à l'Oise, dans le gouvernement général de l'île de France. Elle peut avoir seize lieues dans sa plus grande longueur, que l'on prend du couchant au levant, & huit dans sa plus grande largeur du septentrion au midi. Ce pays est très-fertile. La rivière d'Epte le divise en deux parties, en *Vexin François* & en *Vexin Normand*.

Cette division se fit sous la fin de la seconde race, lorsque Charles le simple fut obligé d'abandonner à Rollon, l'un des principaux Chefs des Normands, une partie de la Neustrie qui fut appelée *Norman* ;

die du nom de sa nation. Le Vexin ne fit pas d'abord partie de cette nouvelle principauté; mais peu d'années après, Rollon se fit encore donner la moitié de ce même reste; c'est à-dire, tout le terrain qui s'étendoit entre les deux rivières d'Epte & d'Andelle, & cette partie fut appelée le *Vexin Normand*, & l'autre partie qui demeura aux François fut appelée *Vexin François*.

Le Vexin Normand est la partie la moins considérable, mais la plus fertile. Il fait partie du gouvernement général de la province de Normandie, & se trouve borné au levant par l'Epte, au midi par la Seine, au couchant par l'Andelle & au Septentrion par le pays de Bray. Il n'y a outre les rivières que nous venons de nommer, que quelques petits ruisseaux. Gisors en est la Capitale, les autres villes principales sont Lyons, les Andelys & Vernon. Ce pays, considéré dans son entier, fait la plus grande partie du Diocèse de Rouen.

Le Vexin François s'étend depuis l'Epte jusqu'à l'Oise, & fait la plus considérable partie de ce pays. Cette contrée, quoique toute entière du Diocèse de Rouen, est sous le gouvernement général de l'île de France, dont elle fait partie. Pontoise en est le principal lieu, les autres villes sont Magni & Chaumont.

VEXIO; ville de Suède, dans la Gothie méridionale, à dix-neuf lieues, ouest, de Calmar.

VEY; rivière d'Angleterre dans la province de Dorset. Elle se jette dans la mer près de la ville de Veymouth.

VEYGATS; voyez **VAIGATS**.

VEYMOUTh; ville maritime d'Angleterre, dans la province de Dor-

set, près de l'embouchure de la rivière de Vey, à trente-cinq lieues, sud-ouest, de Londres. Elle a deux Députés au Parlement.

VEZEL; voyez **VÉSEL**.

VÉZELAI; ville de France dans le Nivernois, à huit lieues, sud, d'Auxerre. On recueille d'assez bon vin dans le voisinage.

VÉZELISE; ville & Bailliage royal de France en Lorraine, au centre du comté de Vaudemont, à gauche du Brenon, dans un lieu enfoncé & fort resserré par des côtes; à cinq lieues de Nancy, de Luneville & de Toul, & à quatre de Mirecourt. Elle est considérée comme le chef-lieu du comté, depuis la ruine de Vaudemont en 1639. Le château est démolli. Il y a une Église Paroissiale. Les Minimes fondés en 1614 s'y établirent en 1619. Les Religieuses de la Congrégation y furent reçues en 1629. Le Couvent des Capucins fut bâti en 1633.

VEZÈRE; (la) rivière de France qui a sa source aux frontières du bas Limousin & de la Marche, & son embouchure dans la Dordogne, près de Limeil, après un cours d'environ trente lieues. Elle commence à être navigable à Terrasson, à trois lieues de Brive.

VHITERN; ville d'Ecosse dans la province de Gallovaï, à trente-trois lieues, sud, d'Édimbourg.

VIABLE; adjectif des deux genres. Terme de Médecine & de Jurisprudence. Qui est assez fort, assez formé pour faire espérer qu'il vivra. *Les enfans qui naissent après le septième mois sont viables.*

VIADANA; petite ville ou bourg d'Italie dans le Mantouan, sur le Pô, à trois lieues, nord, de Parme.

VIAGE; vieux terme de coutume qui signifie quelquefois la vie, & quelquefois

quelquefois l'usufruit ou jouissance que quelqu'un a d'une chose sa vie durant.

VIAGER, ÈRE ; adjectif. Qui est à vie , dont on ne doit jouir que durant sa vie. *Tout son revenu est viager. Il jouit d'une rente viagère de six mille francs.*

Il s'emploie aussi substantivement.

Cet homme n'a que du viager.

V I A N A ; ville d'Espagne dans le royaume de Navarre, sur l'Èbre, à treize lieues, sud-ouest, de Pampeleine.

V I A N A DE FOZ DE L I M A ; ville forte de Portugal, dans la province d'entre Duero & Minho, près de l'embouchure de la rivière de Lima, à six lieues, ouest, de Braga.

V I A N D E ; substantif féminin. *Cibus.* La chair des animaux terrestres & des oiseaux dont on se nourrit. *L'usage de cette viande est défendu le vendredi & le samedi. La viande de mouton est nourrissante. Il préfère la viande d'agneau à celle de veau. Il ne mange que des viandes rôties. J'aime les viandes froides. C'est une viande difficile à digérer.*

On appelle *viande neuve*, de la viande qui est servie pour la première fois. *Un hachis de viande neuve.*

On appelle *viande blanche*, la viande de volaille. Et *viande noire*, la viande de lièvre, bécasse, sanglier, &c.

On appelle *grosse viande*, ou *viande de boucherie*, le bœuf, le mouton, le veau. Et *menue viande*, la volaille, le gibier, &c.

On dit, *viande faisandée, hasardée* ; pour dire, viande qui est prête à se gâter.

V I A N D E, se dit aussi quelquefois généralement de toutes les chairs, soit des animaux terrestres & des

Tome XXIX.

oiseaux, soit des poissons qui servent à la nourriture. *Le saumon n'est pas une viande de malade.*

En ce sens on appelle *viandes de Carême*, le poisson salé, la morue, le hareng, le saumon, &c. même le riz, les fruits secs comme figues, raisins, &c. Les légumes & autres choses qu'on ne mange ordinairement qu'en ce temps-là. *Faire provision de viandes de carême.*

On dit chez le Roi les jours maigres comme les jours gras, *la viande est servie.* Et l'on dit, *aller à la viande* ; pour dire, aller chercher les plats qu'on doit servir sur table.

On dit proverbialement, que *la viande prie les gens* ; pour dire, qu'il n'est point nécessaire de presser de manger, quand on a servi de quoi faire bonne chère.

On dit figurément *viande creuse*, par opposition à nourriture véritable & solide. *La crème fouettée est une viande creuse pour un homme de bon appétit.* Il se dit aussi, en parlant des divertissemens qu'on propose à un homme qui a besoin de manger. *La musique est une viande creuse pour un homme qui a faim.* Et en parlant d'un homme qui se remplit d'imaginaires chimériques & d'espérances mal fondées, on dit, *qu'il se repait de viandes creuses.*

On dit proverbialement d'une chose qu'on attend, qu'on espère, & que cependant on ne peut pas avoir si-tôt, que *ce n'est pas viande prête* ; d'un homme paresseux qui n'aime point à travailler, que *c'est un mangeur de viandes apprêtées* ; & d'une chose à laquelle un homme ne peut pas prétendre, que *ce n'est pas viande pour ses oiseaux.*

La première syllabe qui est une diphtongue, est longue, & la seconde très-brève.

R r r

Différences relatives entre *vian-*
de, *chair*.

Le mot de *viande* porte avec lui une idée de nourriture, que n'a pas celui de *chair*: mais ce dernier a un rapport à la composition physique de l'animal, que n'a pas le premier. Ainsi l'on dit, que le poisson & les légumes sont *vian*des de carême; que la perdrix a la *chair* courte & tendre.

VIANDEN; ville des Pays-Bas dans le duché de Luxembourg, à neuf lieues, nord-ouest, de Trèves.

VIANDER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Terme de Vénèrie qui signifie, pâturer. Il ne se dit que des cerfs & autres bêtes fauves. *Le cerf a viandé dans cet endroit la nuit passée.*

VIANDIS; substantif masculin & terme de Vénèrie. Pâturage du cerf & d'autres bêtes fauves. *Nous vîmes des cerfs qui étoient au viandis dans ce canton.*

VIANE; petite ville de France en Languedoc, à six lieues, est, de Castres.

VIANE, est aussi le nom d'une ville des Provinces-Unies dans la Hollande, sur le Leck, à deux lieues, sud, d'Utrecht.

VIAS, (Balthasar de) Poète latin, né à Marseille l'an 1587, mourut dans la même ville en 1657. Il marqua dès son enfance une inclination particulière pour les muses latines qu'il cultiva dans toutes les situations de sa vie. En 1627, il fut fait Consul de la nation françoise à Alger; emploi qu'occupoit son père, & qu'il remplit avec le plus grand applaudissement. Le Roi le récompensa de son zèle par les placés de Gentilhomme ordinaire & de Conseiller d'État. Ses Ou-

vrages sont, 1. un long *Panegyrique de Henri le Grand*. 2. Des vers élégiaques. 3. Des Pièces intitulées *Les Grâces*. 4. *Des Sylves*. 5. *Poème sur le Pape Urbain VIII*, &c. Il y a dans ces différentes pièces de l'esprit, du goût, de la facilité; son style est quelquefois obscur par un usage trop fréquent de la fable, & l'Auteur ne fait pas s'arrêter où il faudroit. A la qualité de Poète, il joignit celle de Jurisconsulte & d'Autre nom; il avoit formé un cabinet curieux de médailles & d'antiques, qui lui donna la réputation d'amateur.

VIATEUR; substantif masculin & terme d'Antiquité. *Viator*. On donnoit ce nom chez les Romains à de bas Officiers qui étoient des espèces de messagers d'État que le Sénat envoyoit dans les maisons de campagne, pour avertir les Sénateurs des jours où il devoit s'assembler extraordinairement. Ils servoient encore à cet usage les Consuls, les Préteurs & les Tribuns du peuple en particulier.

VIATIQUE; substantif masculin. C'étoit chez les Romains, non-seulement la somme ou les appointemens que la République donnoit aux Magistrats qu'elle envoyoit dans les provinces pour subvenir aux frais de leur voyage; mais encore on donnoit ce nom aux habits, esclaves, meubles que l'État leur fournissoit pour paroître avec dignité. Du temps d'Auguste, on convertit le tout en une somme d'argent, sur laquelle les Magistrats étoient eux-mêmes obligés de pourvoir à toute la dépense.

VIATIQUE, se dit parmi les Religieux, de la somme que la règle de l'Ordre accorde à chacun d'eux lors

qu'ils sont en voyage, ou qu'ils vont en mission.

Quelques-uns ont encore nommé *Viatique* le denier, pièce d'or, d'argent, ou de cuivre, que les Anciens avoient coutume de mettre dans la bouche des morts, pour payer le passage à Caron.

V I A T I Q U E, se dit aussi du Sacrement de l'Eucharistie quand on l'administre aux malades qui sont en péril de mort. *Sa femme vient de recevoir le Viatique. En France on n'accorde pas le Viatique aux criminels condamnés à mort.*

On dit, *communier en Viatique*; pour dire, sans être obligé d'être à jeun.

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième très-brève.

V I A T K A; ville de Russie, capitale d'une province de même nom, à soixante-dix lieues, nord-est, de Moscou.

La province de Viatka est bornée au nord par la Permie, au midi par le royaume de Casan, au levant par la contrée de Sloutka, au couchant par le pays des Czerémiffes & la Grande Forêt des Ziranni. Cette province abonde en miel & en cire. On en tire aussi quantité de pelleteries.

V I B O R D; substantif masculin & terme de Marine. Grande planche posée de champ, qui borde & embrasse le dernier pont d'un vaisseau, & qui lui sert de parapet.

V I B O U R G; ville de Dannematch, capitale du Nord-Jutland, sur le lac Vater, à quarante-quatre lieues, nord-ouest de Copenhague.

V I B O U R G, est aussi le nom d'une ville de Russie, capitale de la Carélie, au fond d'un golfe, à trente-six lieues, nord-est, de Narva.

V I B R A T I O N; substantif féminin & terme de Physique. *Vibratio*. Mouvement régulier & réciproque d'un corps, par exemple, d'un pendule, qui étant suspendu en liberté, balance, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre.

Si on éloigne le poids d'un pendule de son repos il retombe par sa pesanteur, & avec la vitesse qu'il a acquise, à l'autre côté jusqu'à la même hauteur, d'où sa même pesanteur le fait retomber encore, & ainsi de suite.

Les auteurs Mécaniciens se servent du mot *oscillation* au lieu de *vibration*.

Les *vibrations* du même pendule sont toutes à peu près isochrones, c'est-à-dire, se font en des temps égaux, du moins sous le même climat; car du côté de l'équateur, on trouve qu'elles sont un peu plus lentes.

Les *vibrations* d'un pendule plus long, durent plus de temps que celles d'un plus court, & cette différence est en raison soudoublée de leurs longueurs. Ainsi un pendule de trois pieds de long, fera dix *vibrations*, tandis qu'un autre de neuf pouces de longueur en fera vingt; car les longueurs de ces deux pendules sont entre elles comme trente-six pouces, à neuf pouces, c'est-à-dire, comme quatre à un, & la raison soudoublée de ces longueurs, ou ce qui est la même chose le rapport des racines carrées est celui de deux à un; donc les temps des *vibrations* seront comme deux est à un. Ainsi le premier pendule mettra une fois plus de temps que le second à faire une *vibration*; par conséquent il ne fera que dix *vibrations*, tandis que l'autre en fera 20.

On exprime la même chose d'une

R r r ij

autre manière, en disant que le nombre des *vibrations* des pendules dans un temps donné, est en raison réciproque soudoublée de leurs longueurs. Ainsi dans l'exemple précédent, le nombre des *vibrations* du premier pendule, dans un certain temps, est au nombre des *vibrations* du second pendule dans le même temps comme un est à deux, c'est-à-dire, comme la racine de neuf longueur du second pendule, est à la racine de trente six longueur du premier pendule.

M. Mouton, Prêtre de Lyon, a fait un traité pour montrer qu'au moyen du nombre connu des *vibrations* d'un pendule donné dans un certain temps, on pourroit établir par tout le monde une mesure commune, & fixer les différentes mesures qui sont en usage parmi nous, de manière qu'on pourroit les recouvrer, si par hasard il arrivoit un temps où elles fussent perdues, comme il est arrivé à la plupart des anciennes mesures, que nous ne connoissons que par conjecture.

On se sert aussi du mot de *vibrations*, pour exprimer en général tout mouvement d'un corps qui va alternativement en sens contraire; par exemple, une corde à boyau tendue, étant frappée avec un archet, fait des *vibrations*; le ressort spiral des montres fait des *vibrations*, &c. En général tout corps fait des *vibrations*, lorsqu'il est éloigné par quelque agent d'un point où il est retenu en repos par quelqu'autre agent; car quand le corps est éloigné de son point de repos, l'action du premier agent tend à l'y faire revenir; & quand il est arrivé à ce point de repos, la vitesse qu'il a acquise, le fait passer au-delà, jusqu'à ce que l'action ré-

térée du premier agent, lui a fait perdre toute sa vitesse, après quoi il revient à son repos, repasse au-delà de ce même point, en vertu de la vitesse qu'il a acquise pour y revenir ensuite, & ainsi de suite, de manière que sans la résistance de l'air & les frottemens, ces *vibrations*, ou ces allées & venues alternatives dureroient toujours.

Les *vibrations* d'une corde tendue, ou d'un ressort, viennent de leur élasticité. Les *vibrations* de la même corde également tendue, quoique d'une longueur inégale, sont isocrones, c'est-à-dire, se font en des temps égaux, & les carrés des temps des *vibrations*, sont entre eux en raison inverse des puissances par lesquelles elles sont également tendues.

Les *vibrations* d'un ressort sont aussi proportionnelles aux puissances par lesquelles il est bandé; elles suivent les mêmes lois que celles de la corde & du pendule, & par conséquent sont isocrones.

VIBRER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de Physique. Faire des vibrations. Il est particulièrement usité dans cette phrase, *corde vibrante*, pour signifier une corde sonore mise en vibration.

VIC; ville de France dans le Pays Messin, à quatre lieues, nord, de Luneville, & à dix lieues, sud-est, de Metz. C'est le siège d'un Bailliage seigneurial, d'une Maîtrise particulière des Eaux & Forêts, &c.

La ville de Vic est appelée dans le titre de fondation de l'Abbaye de Saint-Mihiel de l'année 709, sous le nom de *Vigo* & dans un titre de l'Abbaye de Goize de 932, sous ce-

lui de *Bodestus Vicus*. Elle étoit la capitale de l'Etat temporel de l'Evêché de Metz, lorsque les Evêques jouissoient des droits régaliens : ils y avoient un Conseil privé, un Chancelier & tous les Officiers nécessaires pour l'administration de la justice & celle de leurs domaines ; ils y ont fait battre monnoie : on y conserve encore un balancier du temps de Henri de Bourbon, Marquis de Verneuil, Evêque de Metz.

Il y a dans cette ville une église collégiale, une Paroisse, un Prieuré sous l'invocation de Saint Christophe, des Capucins, des Carmes, des Cordeliers, une Communauté de Religieuses de la Congrégation des Prêchereuses, un Collège & un Hôpital bourgeois.

Le Chapitre de l'Eglise Collégiale de Vic fut fondé vers l'an 1240 par Jacques de Lorraine, Evêque de Metz. Les registres prouvent qu'il étoit autrefois composé d'un Doyen & de douze Chanoines ; mais les guerres que ce pays a essuyées, lui ayant fait perdre une partie de ses biens, il a fallu réduire le nombre des prébendes à six, malgré la réunion faite à cette collégiale, d'une portion des revenus du Monastère de Saint-Nicolas de Munster, dans la Lorraine allemande ; en sorte que ce Chapitre n'est plus aujourd'hui composé que d'un Doyen, d'un Écolâtre & de quatre Chanoines. L'Evêque de Metz nomme à la dignité de Doyen & aux Prébendes.

On fabrique dans cette ville des bas drapés qui ont de la réputation & dont il se fait un assez grand débit.

VIC ou VICH, est aussi le nom d'une ville épiscopale d'Espagne dans la Catalogne, à onze lieues, nord-est, de Barcelonne.

VICAIRE ; substantif masculin. *Vicarius*. Celui qui est établi sous un supérieur pour tenir sa place en certaines fonctions. Il se dit particulièrement dans l'Ordre Ecclésiastique. Ainsi,

VICAIRES APOSTOLIQUES, se dit des Vicaires du Saint Siège qui font les fonctions du Pape dans les Eglises ou Provinces éloignées que le Saint Père a commises à leur direction. L'établissement de ces sortes de Vicaires est fort ancien.

Avant l'institution de ces Vicaires, le Pape envoyoit quelquefois des Légats dans les Provinces éloignées pour voir ce qui s'y passoit contre la discipline ecclésiastique & pour lui en faire leur rapport ; mais le pouvoir de ces Légats étoit fort borné ; l'autorité des légations qu'on appela *Vicariats apostoliques*, étoit plus étendue.

L'Evêque de Thessalonique, en qualité de Vicaire ou de Légat du Saint Siège, gouvernoit onze Provinces, il confirmoit les Métropolitains, assembloit les Conciles, & décidoit toutes les affaires difficiles.

Le ressort de ce Vicariat fut beaucoup restreint lorsque l'Empereur Justinien eût obtenu du Pape Vigile un Vicariat du Saint Siège en faveur de l'Evêque d'Acride, ville à laquelle il fit porter son nom ; ce Vicariat fut entièrement supprimé lorsque Léon l'Isaurien eut soumis toute l'Illyrie au Patriarche d'Antioche.

Le Pape Symmaque accorda de même à Saint Césaire, Archevêque d'Arles, la qualité de Vicaire & l'autorité de la Légation sur toutes les Gaules.

Cinquante ans après, le Pape Vigile donna le même pouvoir à

Auxanuis & à Aurélien, tous deux Archevêques d'Arles.

Pélage I le continua à Sabandus.

S. Grégoire le Grand le donna de même à Virgile, Evêque d'Arles, sur tous les Etats du Roi Childébert, & spécialement le droit de donner des lettres aux Evêques qui auroient un voyage à faire hors de leur pays, de juger les causes difficiles, avec douze Evêques, & de convoquer les Evêques de son Vicariat.

Les Archevêques de Reims prétendent que Saint Remi a été établi Vicaire apostolique sur tous les Etats de Clovis; mais ils ne sont point en possession d'exercer cette fonction.

Les Légats du Pape, quelque pouvoir qu'ils aient reçu de lui, ne sont toujours regardés en France que comme des Vicaires du Pape, qui ne peuvent rien décider sur certaines affaires importantes, sans un pouvoir spécial exprimé dans les bulles de leur légation.

Le Pape donne le titre de *Vicaire Apostolique*, aux Evêques qu'il envoie dans les missions orientales, tels que les Evêques françois qui sont présentement dans les Royaumes de Tunquin, de la Cochinchine, Siam & autres.

VICAIRE GÉNÉRAL, ou GRAND VICAI-RE, se dit de celui qui fait les fonctions d'un Evêque ou autre Prélat.

Les grands Vicaires ou Vicaires généraux des Evêques sont des Prêtres qu'ils établissent pour exercer en leur nom leur juridiction volontaire, & pour les soulager dans cette partie des fonctions de l'Épiscopat.

Il est parlé dans le sexte des Vicaires généraux de l'Evêque sous le titre de *officio Vicari*. Boniface VIII

les confond avec les officiaux, comme on fait encore dans plusieurs pays: aussi suppose-t on dans le sexte que la juridiction volontaire & la contentieuse sont réunies en la personne du Vicaire général de l'Evêque.

Mais en France, les Evêques sont dans l'usage de confier leur juridiction contentieuse à des Officiaux, & la volontaire à des grands Vicaires.

Quand la commission du grand Vicaire s'étend sur tout le Diocèse sans restriction, on l'appelle *Vicaire général*; mais quand il n'a reçu de pouvoir que pour gouverner certaines parties du Diocèse, on l'appelle *Vicaire général forain*.

L'Evêque n'est pas obligé de nommer des grands Vicaires, si ce n'est en cas d'absence, hors de son Evêché, ou en cas de maladie ou autre empêchement légitime, ou bien à cause de l'éloignement de la ville épiscopale; & enfin s'il y a diversité d'idiômes dans différentes parties de son diocèse.

La Commission de grand Vicaire doit être par écrit, signée de l'Evêque & de deux témoins, & insinuée au Greffe des Insinuations Ecclésiastiques du Diocèse, à peine de nullité des actes que feroit le grand Vicaire.

Pour être grand Vicaire, il faut être Prêtre gradué, naturel françois ou naturalisé.

Les réguliers peuvent être grands Vicaires, pourvu que ce soit du consentement de leur Supérieur.

L'Ordonnance de Blois défend aux Officiers des Cours Souveraines & autres Tribunaux, d'exercer la fonction de grand Vicaire.

Il y a néanmoins un cas où l'Evêque peut & même doit nommer

pour son grand Vicaire, *ad hoc*, un Conseiller Clerc du Parlement; savoir, lorsqu'on y fait le procès à un Ecclésiastique, afin que ce Vicaire procède à l'instruction, conjointement avec le Conseiller Laïque qui en est chargé.

L'Évêque ne peut établir de grand Vicaire qu'après avoir obtenu ses bulles & avoir pris possession; mais il n'est pas nécessaire qu'il soit ~~dé~~ sacré.

Il est libre à l'Évêque d'établir un ou plusieurs grands Vicaires. Quelques-uns en ont quatre & même plus. L'Archevêque de Lyon en a jusqu'à douze.

Les grands Vicaires ont tous concurremment l'exercice de la juridiction volontaire, comme délégués de l'Évêque; il y a cependant certaines affaires importantes qu'ils ne peuvent décider sans l'autorité de l'Évêque, telle que la collation des bénéfices dont ils ne peuvent disposer, à moins que leurs lettres n'en contiennent un pouvoir spécial.

L'Évêque peut limiter le pouvoir de ses grands Vicaires, & leur interdire la connoissance de certaines affaires pour lesquelles ils seroient naturellement compétens.

Le grand Vicaire ne peut pas déléguer quelqu'un pour exercer sa place.

On ne peut pas appeler du grand Vicaire à l'Évêque, parceque c'est la même Juridiction; mais si le grand Vicaire exerce son pouvoir ou en a abusé, l'Évêque peut le défavouer: par exemple, si le grand Vicaire a conféré un bénéfice à une personne indigne, l'Évêque peut le conférer à un autre dans les six mois.

Il est libre à l'Évêque de révoquer son grand Vicaire quand il le juge à

propos, & sans qu'il soit obligé de rendre raison de la révocation, il faut seulement qu'elle soit par écrit & insinuée au Greffe du Diocèse. Jusques-là les actes faits par le grand Vicaire sont valables à l'égard de ceux qui les obtiennent; mais le grand Vicaire doit s'abstenir de toute fonction dès que la révocation lui est connue.

La Juridiction du grand Vicaire finit aussi par la mort de l'Évêque, ou lorsque l'Évêque est transféré d'un Siège à un autre, ou lorsqu'il a donné sa démission entre les mains du Pape.

S'il survient une excommunication, suspension ou interdit contre l'Évêque, les pouvoirs du grand Vicaire sont suspendus jusqu'à ce que la censure soit levée.

VICAIRE GÉNÉRAL DE RÉGULIERS, se dit de celui qui est commis par l'Abbé ou Supérieur Général d'un Ordre Religieux. Les Abbés ou Supérieurs Généraux sont obligés, en France, d'établir de grands Vicaires naturels françois lorsqu'ils sont étrangers & qu'ils résident hors du Royaume; & lorsqu'ils sont Chefs d'Ordre, & que dans l'Ordre il y a des réformes, parceque chaque réforme doit être régie par un Chef ou Vicaire Général qui soit de cette réforme.

VICAIRE DE PAROISSE OU DE CURÉ, se dit d'un Prêtre destiné à soulager le Curé d'une Paroisse dans ses fonctions, & à les suppléer en cas d'absence, maladie ou autre empêchement.

La première institution de ces sortes de Vicaires, est presque aussi ancienne que celle des Cures.

L'histoire des sixième & septième siècles de l'Eglise, nous apprend que quand les Evêques appeloient auprès

d'eux, dans la ville Épiscopale, les Curés de la Campagne distingués par leur mérite, pour en composer le Clergé de leur Cathédrale; en ce cas les Curés commettoient eux-mêmes des Vicaires à ces Paroisses dont ils étoient absens, & cet usage étoit autorisé par les Conciles.

Le second canon du Concile de Mende, tenu vers le milieu du septième siècle, en a une disposition précise.

Le Concile de Latran en 1215, canon 32, dit, en parlant d'un Curé ainsi appelé dans l'Eglise Cathédrale : *Idoneum studeat habere Vicarium canonicè institutum.*

Les différentes causes pour lesquelles on peut établir des Vicaires dans les Paroisses, sont 1°. quand le Curé est absent; l'Évêque en ce cas est autorisé par le droit des Décrétales à commettre un Vicaire. L'Ordonnance d'Orléans confirme cette disposition. 2°. Quand le Curé n'est pas en état de desservir sa cure, soit à cause de quelque infirmité ou de son insuffisance, le Concile de Trente autorise l'Évêque à commettre un Vicaire. 3°. Quand la Paroisse est de si grande étendue & tellement peuplée, qu'un seul Prêtre ne suffit pas pour l'administration des Sacremens & du Service Divin; le même Concile de Trente autorise l'Évêque à établir dans une telle Paroisse le nombre de Prêtres qui sera nécessaire.

C'est aux Évêques qu'il appartient d'instituer de nouveaux Vicaires dans les lieux où il n'y en a pas; ils peuvent en établir un ou plusieurs, selon l'étendue de la Paroisse & le nombre des Habitans.

Pour ce qui est des places de Vicaires déjà établies, lorsqu'il y en a une vacante, c'est au Curé à se

choisir un Vicaire entre les Prêtres approuvés par l'Évêque, & à l'Évêque à lui donner les pouvoirs nécessaires pour prêcher, confesser; il peut les limiter pour le temps & le lieu & les lui retirer lorsqu'il le juge à propos. Le Curé peut aussi renvoyer un Vicaire qui ne lui convient pas.

La portion congrue des Vicaires est de 150 livres lorsqu'ils ne sont pas fondés.

Les Vicaires avoient autrefois, dans certaines coutumes le pouvoir de recevoir les testamens concurremment avec les Curés; mais ce pouvoir leur a été ôté par la nouvelle Ordonnance des Testamens.

VICAIRE PERPÉTUEL, se dit d'un Curé qui a au-dessus de lui quelqu'un qui a le titre & les droits de Curé primitif.

L'établissement des *Vicaires perpétuels* des Curés primitifs est fort ancien; les lois de l'Église & de l'état l'ont souvent confirmé.

Avant le Concile de Latran, qui fut tenu sous Alexandre III, les Moines auxquels on avoit abandonné la régie de la plupart des Paroisses, cessèrent de les desservir en personne, s'efforçant d'y mettre des Prêtres à gage.

A leur exemple les autres Curés titulaires donnèrent leurs Cures à ferme à des Chapelains ou Vicaires amovibles, comme si c'eussent été des biens profanes, à la charge de certaines prestations & coutumes annuelles, & de prendre d'eux tous les ans une nouvelle institution.

Ces espèces de vicariats amovibles furent défendus par le second Concile d'Aix sous Louis le Débonnaire, par le Concile romain, par Grégoire VII, par celui de Tours sous Alexandre III, par celui de

de Latran sous Innocent III, & par plusieurs autres Papes & Conciles, qui ordonnent que les Vicaires choisis pour gouverner les Paroisses soient perpétuels, & ne puissent être institués & destitués que par l'Évêque; ce qui s'entend des Vicaires qui sont nommés aux Cures dans lesquelles il n'y a point d'autre Curé qu'un Curé primitif qui ne dessert point lui-même la Cure.

Le Concile de Trente laisse à la prudence des Évêques de nommer des Vicaires perpétuels, ou des Vicaires amovibles dans les Paroisses unies aux Chapitres ou Monastères; il leur laisse aussi le soin de fixer la portion congrue de ces Vicaires.

L'article 24 du réglemeut des réguliers veut que toutes les Communautés régulières exemptes qui possèdent des Cures, comme Curés primitifs, soient tenues d'y souffrir des Vicaires perpétuels, lesquels seront établis en titre par les Évêques, auxquels Vicaires il est dit qu'il sera assigné une portion congrue, telle que la qualité du bénéfice & le nombre du peuple le requerront.

Les ordonnances de nos Rois sont aussi formelles pour l'établissement des vicaires perpétuels, notamment la déclaration du mois de Janvier 1686, celle de Juillet 1690, & l'art. 24 de l'édit du mois d'Avril 1695.

Les Vicaires perpétuels peuvent prendre en tout acte la qualité de Curé, si ce n'est vis-à-vis du Curé primitif.

La nomination des Vicaires amovibles, Chapelains & autres Prêtres appartient au Vicaire perpétuel, & non au Curé primitif.

On appelle dans certaines Com-

Tome XXIX.

munautés, le Père Vicaire, le Religieux qui en l'absence du Supérieur en fait les fonctions.

On appelle le Pape, *Vicaire de Jesus-Christ.*

VICAIRES DE L'EMPIRE, se dit des Princes qui représentent l'Empereur d'Allemagne, & qui exercent les fonctions en cas d'absence ou autres empêchemens, ou après sa mort en cas d'interregne.

Anciennement les Empereurs & les Rois des Romains nommoient ces Vicaires dont les fonctions n'étoient qu'à vie, & quelquefois même limitées à un certain temps & à une certaine étendue de pays.

Mais par succession de temps, ces dignités & fonctions sont devenues héréditaires.

La fonction de Vicaire de l'Empire n'a lieu que quand il n'y a pas de Roi des Romains; en effet le Roi des Romains, lorsqu'il y en a un, est le Vicaire général & perpétuel de l'Empire.

Il y a trois autres Princes qui au défaut du Roi des Romains, exercent les fonctions de Vicaires de l'Empire; savoir, l'Electeur Palatin, l'Electeur de Bavière & l'Electeur de Saxe; mais les deux premiers n'ont entre eux deux qu'un même Vicariat qu'ils sont convenus d'exercer alternativement.

Le Vicariat de Bavière ou du Palatin s'étend dans la Souabe, la Franconie, la Bavière & tous les pays où passe le Rhin, & dans les provinces d'Italie & autres qui sont soumises à l'Empire.

Le Vicariat de Saxe comprend les provinces où le droit Saxon est observé, les Duchés de Brunswick & de Lunebourg, de Poméranie, de Méckelbourg & de Brème, & tous les autres pays situés dans les

S s f

cercles de la haute & basse Saxe, quoique le droit commun y soit en usage.

Les Vicaires de l'Empire exercent leur pouvoir chacun séparément dans les provinces de leur district, si ce n'est dans la Chambre impériale de Vetzlar, où l'on met dans les actes les noms des deux Vicaires ensemble, à cause que la justice y est administrée au nom de tous les États de l'Empire.

Les Vicaires de l'Empire sont les fonctions des anciens Comtes Palatins qui administroient la justice de l'Empire au nom de l'Empereur; savoir, le Comte Palatin du Rhin & le Comte Palatin de Saxe.

Leurs principales fonctions consistent à nommer aux bénéfices, dont la nomination appartient à l'Empereur, à présenter aux Chapitres des Eglises cathédrales ou collégiales & aux Abbayes, des personnes capables pour remplir le premier canonat ou dignité vacante; c'est ce que l'on appelle en Allemagne *droit de premières prières*, & qui revient à-peu-près à ce qu'on appelle en France, *droit de joyeux avènement*.

Ce sont eux aussi qui administrent les revenus de l'Empire, & qui en disposent pour les affaires publiques; ils reçoivent les foi & hommages des vassaux de l'Empire, donnent l'investiture des fiefs, excepté des principautés & autres grands états dont l'investiture est réservée à l'Empereur seul, lequel à son avènement confirme tout ce que les Vicaires ont fait pendant l'interregne; néanmoins ceux qui ont fait la foi & hommage à un des Vicaires de l'Empire sont obligés de la renoueler à l'Empereur.

Le Roi de Bohême, l'Électeur

de Bavière, ceux de Saxe, de Brandebourg & le Comte Palatin, ont aussi chacun des Vicaires nés héréditaires pour les grandes charges de la Couronne impériale qui sont attachées à leur électorat. Ces Vicaires sont les fonctions à la place de ceux qu'ils représentent, à l'exclusion de leurs Ambassadeurs; ils sont investis de ces vicariats par l'Empereur.

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

VICAIRIE; substantif féminin. La fonction du Vicaire d'une Paroisse. Il signifie la même chose que *vicariat*, & est moins en usage. Il y a aussi dans certaines Eglises cathédrales des bénéfices qui s'appellent *Vicairies*.

VICARIAL, ALE; adjectif. Qui a rapport au Vicariat. *Fonctions Vicariales*.

VICARIAT; substantif masculin. Fonction, emploi du Vicaire. *Le Vicariat de la paroisse. Il a obtenu le grand Vicariat du Diocèse. Le Vicariat de l'Empire.*

On appelle, *Lettres de Vicariat*, la commission d'un Evêque à son grand Vicaire, d'un Collateur à son Vicaire, ou celle que l'Evêque Diocésain donne à un Prêtre pour s'acquitter des fonctions de Vicaire dans une paroisse du Diocèse.

Lettres de Vicariat, se dit plus particulièrement de la commission qu'un Evêque ou autre Prélat donne à un Ecclésiastique, pour qu'il fasse le procès conjointement avec un Juge Royal, à un autre Ecclésiastique qui a commis un délit où il y a du cas privilégié.

Suivant les Ordonnances, les Evêques ne sont point obligés de donner des Lettres de Vicariat pour

l'instruction & jugement des Procès criminels des Ecclésiastiques qui s'instruisent dans les Parlemens, si ce n'est que ces Cours l'aient ordonné pour éviter l'évasion des accusés durant leur translation, & pour quelques raisons importantes à l'ordre & au bien de la Justice dans les procès qui s'y instruisent, & en ce cas, les Prélats choisissent tels Conseillers-Clercs de ces Cours qu'ils jugent à propos.

VICARIAT, se prend aussi quelquefois pour le territoire sur lequel s'étend le pouvoir du Vicaire, soit séculier, soit ecclésiastique. *Le Vicariat de l'Electeur de Saxe s'étend dans tous les pays situés dans les cercles de la haute & de la basse Saxe. Les Curés du grand Vicariat de Pontoise.*

VICARIER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Faire les fonctions de Vicaire dans une paroisse. *Il vicarie depuis quatre ans dans ce village.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez VERBS.*

L'e féminin qui termine le singulier du présent de l'indicatif, &c. s'unit à la pénultième syllabe, & la rend longue.

VICE; substantif masculin. *Defectus.* Défaut, imperfection. *On ne doit pas reprocher aux hommes les vices de nature ou de conformation, comme d'être sourds, muets, &c. Ce cheval n'a point de vices. Il y a un vice remarquable dans ce discours.*

VICE, signifie aussi faute, comme dans cette phrase, *c'est un vice de Clerc.*

VICE, signifie aussi dans l'homme une habitude de l'ame qui porte au mal, & en ce sens il est opposé à vertu.

Les gens livrés au vice n'ont point proscrit ouvertement la vertu, &

ne la combattent jamais sous ses véritables noms. Pour avoir droit de la persécuter, ils lui en substituent d'odieux; affectent de la méconnoître, & canonisent les vices décorés de ses livrées. Ils nomment imbécillité, la droiture & la bonne foi; lâcheté, le pardon des injures; gravité pédantesque, la sage circonspection; le mépris de l'or, folie; la générosité, foiblesse. L'ambition au contraire est transformée dans leur bouche en noble émulation; la ruse & les tromperies sont de l'industrie, de l'adresse; l'hypocrisie prend le nom de piété; la duplicité, celui de fine politique; la feinte, les détours & la dissimulation sont des chefs-d'œuvres de prudence; l'emportement n'est que vivacité; l'orgueil, grandeur de sentiment; l'ardeur de se venger, un point d'honneur indispensable; & la férocité, bravoure.

On dit proverbialement, *nul sans vice.* On dit aussi, *pauvreté n'est pas vice.*

VICE, signifie dans un sens plus étroit, l'impureté. *Croupir dans le vice.*

On dit de quelqu'un qui conserve ses inclinations vicieuses, quoiqu'il ne puisse les satisfaire, *le vice l'a quitté, mais il n'a pas quitté le vice.*

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

Voyez FAURE pour les différences relatives qui en distinguent *Vice, &c.*

VICE-AMIRAL; substantif masculin. Qui commande une armée navale en l'absence de l'Amiral, & sous ses ordres quand il est présent. Nous avons en France deux Vice-Amiraux, l'un du Ponant, & l'autre du Levant: le premier commande sur l'Océan, & l'autre sur la Méditerranée.

VICE-AMIRAL, se dit aussi du second vaisseau d'une flotte. *Il servoit dans le Vice-Amiral.*

VICE-AMIRAUTÉ; substantif féminin. Charge de Vice-Amiral. *La Vice-Amirauté du Ponant.*

VICE-BAILLI; substantif masculin. Officier de Robe-courte, qui fait la fonction de Prevôt des Marchaux, & qui prend connoissance des causes criminelles contre les voleurs, les faux-monnoyeurs & les vagabonds.

VICE-CHANCELIER; substantif masculin. Officier qui fait la fonction de Chancelier en l'absence de ce Magistrat. *Dans les Universités d'Angleterre, le Vice-Chancelier est un membre distingué qu'on élit tous les ans pour gouverner les affaires en l'absence du Chancelier. Le Vice-Chancelier de Lithuanie. La Cardinal qui gouverne la Chancellerie de Rome a le titre de Vice-Chancelier.*

VICCOMES, (Joseph) né à Milan vers la fin du seizième siècle, fut choisi par le Cardinal Frédéric Borromée, pour travailler dans la fameuse Bibliothèque Ambrosienne, fondée à Milan par ce savant Prélat. *Viccomes, Rusca, Collius, &c.* avoient mérité par leur capacité, son estime, il distribua à chacun les matières qu'il devoit traiter. Le premier eut pour lot les Rits Ecclésiastiques. Il remplit sa tâche avec érudition, par un ouvrage imprimé à Milan en 4 vol. in-4°. sous ce titre : *Observationes Ecclesiasticae, de baptismo, confirmatione & de Missa.* Cet ouvrage rare, ainsi que tous ceux appelés Ambrosiens, parut en différentes années. Le premier en 1615, le second en 1618, le troisième en 1620, & le quatrième en 1626. Le premier contient ce qui regarde les cérémonies de la Messe.

L'Auteur a eu soin de rassembler dans cet ouvrage tout ce qu'on peut dire de plus curieux sur cette matière. Les anciens Rits usités pendant le Sacrifice, & ceux qui leur servent de préparation, y sont détaillés avec étendue. Il est Auteur de quelques autres ouvrages moins considérables.

VICE-CONSUL; substantif masculin. Celui qui tient la place de Consul, & qui est établi dans les Ports ou Echelles, & autres lieux de commerce chez les Étrangers, pour juger les différens qui arrivent entre ceux de sa nation, & pour les protéger contre les Étrangers. *Il étoit Vice-Consul de France à Salé.*

VICE-CONSULAT; substantif masculin. Emploi de Vice-Consul. *Il exerçoit alors le Vice-Consulat à Portovenéré.*

VICE-DOGE; substantif masculin. Conseiller ou Sénateur, noble Vénitien, qui représente le Doge, lorsque celui-ci est malade ou absent, & qu'on choisit afin que la République ne demeure jamais sans chef. Mais ce Vice Doge n'occupe jamais le Siège Ducal, ne porte point la couronne, & n'est point traité de Sérénissime. Cependant les Ministres Étrangers en haranguant le corps des Sénateurs, donnent au Vice-Doge le titre de *Prince sérénissime*. Il fait toutes les fonctions du Doge, & répond aux Ambassadeurs en demeurant couvert comme le Chef de la République.

VICE-GERENT; substantif masculin. Juge Ecclésiastique établi pour être en quelque sorte le Lieutenant de l'Official, pour lui servir de conseil, & le remplacer en cas d'absence. Comme il remplit dans plusieurs circonstances la fonction de l'Official, il doit avoir les qualités que

les Règlements exigent dans les Officiaux. Il peut être établi & révoqué de la même manière.

Plusieurs Auteurs estiment qu'une dispense de la Cour de Rome étant adressée à l'Official, le Vice-Gérent ne peut pas l'entériner à son défaut, à moins que l'Evêque ne crée le Vice-Gérent Official *ad hoc*.

VICÉGRAD, ou **VIZÉGRAD**; ville forte de la basse Hongrie, sur le Danube, à huit lieues, nord, de Bude.

VICÉ-LÉGAT; substantif masculin. Officier que le Pape envoie dans quelque ville pour y faire la fonction de Gouverneur spirituel & temporel, quand il n'y a point de Légat ou de Cardinal qui y commande. Toute la Gaule Narbonnoise, comme le Dauphiné, la Provence, &c. a recours au Vice-Légat d'Avignon pour toutes les expéditions Ecclésiastiques, de la même manière que les autres Provinces de France s'adressent à Rome.

VICÉ-LÉGATION; substantif féminin. L'emploi du Vice-Légat. *La Vice-légation d'Urbin, de la Romagne, d'Avignon.*

VIC en Bigorre; ville de France au pays de Bigorre en Gascogne, à quatre lieues, nord, de Tarbes.

VIC en Carladès; petite ville de France dans la haute Auvergne, à deux lieues, nord-est, d'Aurillac; il y a des eaux minérales qu'on dit bonnes contre les obstructions, & pour débarrasser les reins de toutes sortes de graviers.

VICENCE; ville Épiscopale & considérable d'Italie, Capitale du Vicentin, à dix lieues, nord-est, de Vérone, & à quinze lieues, ouest, de Venise. On y compte environ trente mille habitans.

Cette ville fut fondée, ou du

moins agrandie par les Gaulois Senonais, 392 ans avant J. C. aussi-bien que Vienne, & tomba comme elle dans la puissance des Romains; il en est parlé dans Cicéron. A l'arrivée des Goths, cette ville fut sacagée par Artila, soumise ensuite aux Lombards, puis aux Rois d'Italie; mais elle secoua le joug, & forma quelque temps une République particulière. Elle fut brûlée par l'Empereur Frédéric II, dans le temps qu'il faisoit la guerre au Pape Grégoire IX en 1240, guerre cruelle dont l'Empereur fut la victime, & qui donna naissance aux longues divisions des Gibelins & des Guelfes.

Les Carares de Pavie, les Scaligers de Vérone, les Gaulois de Milan possédèrent Vicence successivement; enfin lassée, comme tant d'autres villes, des divisions intestines, & des tyrannies particulières, elle se donna aux Vénitiens en 1404, sous la garantie de ses Loix, de son gouvernement & de ses privilèges dont elle jouit encore actuellement. L'Empereur Maximilien la prit en 1509, mais il la rendit aux Vénitiens en 1516.

Cette ville qui est d'une figure irrégulière, a plus d'une lieue de tour. Elle est traversée par deux rivières, *Bachilone & Retrone*; ce sont des espèces de torrens qui la désolent par des inondations; il y a trois ponts dans la ville, l'un desquels appelé *le Pont S. Michel*, est de Palladio, & remarquable par sa grandeur, & forme un grand & bel arc de cercle, à peu près comme celui de Rialto: il y a sur les parapets une balustrade de marbre, comme celle du Luxembourg à Paris.

Les bâtimens particuliers de Vicence sont plus remarquables que les Eglises. Le célèbre Architecte

Palladio mort en 1580, qui étoit né dans cette ville, y a déployé ses talens d'une manière brillante. On compte plus de vingt palais de sa façon, qui appartiennent à différens particuliers.

Vicence a le privilège d'être gouvernée par la Noblesse du pays, divisée en deux corps, *Collegio de dottori*, & *consiglio*, qui choisissent les Juges & les membres du Consulat, lesquels décident toutes les causes sans appel, aussi la Noblesse de Vicence est-elle en grande considération: on dit en Italie, *Conti de Vicenze*, *Marchesi de Mantova*.

Le Podestat qui est nommé par la République, préside au Consulat & au Conseil; les particuliers sont les maîtres de le prendre pour Juge à la place des Magistrats ordinaires, mais c'est à la charge de l'appel à Venise. Les Sentences de mort doivent être soumises à la révision du Conseil des dix à Venise. Le *Capitano* a dans son département le militaire & l'administration économique.

VICENTE, (Gilles) fameux Dramatique du seizième siècle, qu'on regarde comme le Plaute de Portugal, eut la facilité du Poëte latin. Il a servi de modèle à Lope de Vega, & à Quevedo. Ses ouvrages Dramatiques virent le jour à Lisbonne en 1562, *in-folio*, par les soins de ses enfans, héritiers des talens poétiques de leur père. Cette collection partagée en cinq Livres, comprend dans le premier toutes les pièces de l'Auteur dans le génie pieux; dans le second, les Comédies, dans le troisième les Tragi-Comédies, dans le quatrième les Farces, & dans le cinquième, les Pantomimes Vicente écrivoit facilement, mais sans correction & sans

goût. Son sel étoit fade pour tout ce qui n'étoit pas peuple. On prétend néanmoins qu'Erasmus apprit exprès le Portugais, pour lire les ouvrages de ce Poëte.

VICENTIN; pays d'Italie, dans l'État de Venise, & dont Vicence est la Capitale. Il est borné au nord par le Trentin & le Feltrin, à l'est par le Trévisan & le Padouan, au sud par le Padouan, & à l'ouest par le Véronèse. Il a environ 14 lieues de long sur onze de large. C'est un pays des plus agréables & des plus fertiles. On y compte environ cent soixante mille âmes. Il produit d'excellent vin, & une quantité prodigieuse de mûriers, qui servent à nourrir une infinité de vers à soie. Il y a des mines d'argent & de fer, & des carrières de pierres presque aussi belles que le marbre.

VICE-PRÉSIDENT; substantif masculin. Celui qui exerce la fonction du Président en son absence. *Vice-Président du Conseil aulique*.

VICE REINE; substantif féminin. La femme du Viceroy. *Vice-Reine d'Irlande*.

On le dit aussi d'une Princesse qui gouverne avec l'autorité d'un Viceroy. *Ily avoit en Portugal une Vice-Reine lors de la révolution de 1640.*

VICEROI; substantif masculin. Gouverneur d'un Etat qui a eu le titre de royaume. Dans le temps que Naples & la Sicile étoient soumises à l'Espagne, elle y envoyoit des Vicerois. La Cour de Vienne lorsqu'elle étoit en possession de ces pays, les gouvernoit aussi par des Vicerois. Le Gouverneur Général d'Irlande a le titre de Viceroy, & l'Espagne le donne aussi à ceux qui gouvernent en son nom le Mexique & le Pérou.

VICEROI, se dit aussi de quelques Pro-

Vinces, quoiqu'elles n'aient point eu le titre de Royaume. *Viceroi de Catalogne.*

VICE-ROYAUTÉ; substantif masculin. Dignité de Viceroi. *Il vient d'obtenir la Vice-Royauté d'Irlande.*

Il se prend aussi pour le pays qui est gouverné par un Viceroi. *La vice-royauté du Mexique.*

VICE-SÉNÉCHAL; substantif masculin. Officier de Robe-courte, qui fait la fonction de Prevôt des Maréchaux, & qui prend connoissance des causes criminelles contre les voleurs, les faux monnoyeurs, les vagabonds, &c. C'est dans quelques Provinces la même fonction que celle de Vice-Bailli en d'autres.

VIC-FÉZENSAC: petite ville de France, dans le bas Armagnac, sur la Douze, à quatre lieues, est, de Leictoure.

VICHI; petite ville de France, dans le Bourbonnois, sur l'Allier, à quinze lieues, sud-est, de Moulins. Il y a des eaux minérales estimées & fréquentées.

VICIÉ, ÉE; participe passif. *Voyez VICIER.*

VICIÉ, en termes de Médecine, signifie, gâté, corrompu. *Les sucsviciés ont produit cette maladie.*

VICIER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Vitiare.* Il n'est guère usité qu'en certaines phrases de pratique, où il est employé absolument, & où il signifie, rendre nul, rendre défectueux. *Les clauses inutiles dans un acte ne vicient pas. Le défaut de certaines formalités vicie un testament. C'est une maxime de droit, que ce qui abonde ne vicie pas.*

VICIEUSEMENT; adverbe. D'une manière vicieuse.

VICIEUX, EUSE; adjectif. *Viciosus.* Qui a quelque vice.

Il se dit principalement des chevaux, mulets & autres bêtes de voiture, qui mordent & ruent, qui sont ombrageux ou rétifs. *Ses chevaux sont vicieux. Il nourrit un cheval vicieux. Les mules sont souvent vicieuses.*

VICIEUX, se dit aussi des contrats où il y a des clauses contre le droit ou contre les formes. *Le défaut de cette formalité a rendu le testament vicieux. Une donation vicieuse.*

VICIEUX, signifie aussi, qui a quelque habitude portant au mal & particulièrement à l'impureté. *C'est un homme vicieux, adonné au vin, aux femmes, au libertinage.*

Il s'emploie quelquefois substantivement. *C'est un vicieux que vous ne devez pas fréquenter.*

On dit, *façon de parler vicieuse*; pour dire, une construction qui est contre les règles de la Grammaire, contre l'usage.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue & la quatrième du féminin très brève.

VICISSITUDE; substantif féminin. *Vicissitudo.* Révolution réglée, changement des choses qui se succèdent régulièrement les unes aux autres. *La vicissitude des saisons.*

VICISSITUDE, signifie aussi, l'instabilité, la mutabilité des choses humaines, c'est-à-dire, la disposition qu'elles ont à changer très-prompement de mal en bien, ou de bien en mal. *Les affaires du monde sont dans une continuelle vicissitude.* Il se dit aussi de ces changemens mêmes. *On voit, par de bisarres vicissitudes les uns précipités du sommet de la gloire dans l'abîme du néant, & les autres sortis de la terre s'élever jusqu'aux nues. Voilà une terrible vicif-*

fitude. En ce sens il s'emploie d'ordinaire au pluriel, & il se dit plutôt pour un changement de bien en mal, que pour un changement de mal en bien.

VICK; ville forte des Pays-Bas hollandois, dans le duché de Limbourg, sur la Meuse, vis-à-vis de Mastricht.

VICKLOW; ville d'Irlande, capitale d'un comté de même nom, près de l'embouchure de la rivière de Letrim, à huit lieues, sud, de Dublin.

Le comté de Vicklow est borné au nord par celui de Dublin, au midi par celui de Vexford, au levant par le canal de Saint-George, & à l'occident par les comtés de Kildare & de Caterlagh. Il a trente-six milles de longueur & vingt-huit de largeur.

VICLECOMTE; petite ville de France, en Auvergne, sur l'Allier, près d'Issoire. C'est le siège d'un Bailliage.

VICLEFITES; (les) Secte d'Hérétiques qui prit naissance en Angleterre dans le quatorzième siècle, & tira son nom de Jean Viclef, Professeur en Théologie dans l'Université d'Oxford, & Curé de Luthworth dans le Diocèse de Lincoln.

Lors des divisions qui arrivèrent dans cette Université entre les Moines & les Séculiers, Viclef ayant été forcé de céder aux premiers qui étoient appuyés de l'autorité du Pape & des Evêques, médita de s'en venger contre les Prélats de l'Eglise Romaine. A cet effet il avança plusieurs propositions contraires au droit qu'ont les Ecclésiastiques de posséder des biens temporels, afin de se concilier par là l'affection des Seigneurs Laïques. La vieillesse & la caducité d'Edouard

III jointe à la minorité de son successeur Richard II, furent des occasions favorables à cet Hérétique pour semer ses dogmes pernicieux. Il enseigna d'abord que l'Eglise Romaine n'est point chef des autres Eglises; que le Pape, les Archevêques ou Evêques, n'ont nul avantage, nulle supériorité sur les Prêtres; que le Clergé ni les Moines, selon la loi de Dieu, ne peuvent posséder aucun bien temporel; que lorsqu'ils vivent mal ils perdent tout leur pouvoir spirituel; que les Princes & les Seigneurs sont obligés de les dépouiller de leurs biens temporels; qu'on ne doit pas souffrir qu'ils agissent par voie de justice contre les Chrétiens, ce droit n'appartenant qu'aux Princes & aux Magistrats.

Simon de Sudbury, Archevêque de Cantorbéry, assembla au mois de Février 1377 un concile à Londres, auquel il fit citer Viclef, qui par la protection du peuple & des Grands n'y essuya aucune condamnation. Cette impunité l'enhardit, & il sema de nouvelles opinions, où il abolissoit les cérémonies, les vœux monastiques, le culte des Saints, la liberté de l'homme, les décisions des conciles & l'autorité des Pères de l'Eglise. Il osa même envoyer ses propositions à Urbain VI pour le prévenir & le consulter dessus. Grégoire XI en ayant condamné dix-neuf, les envoya aux Evêques d'Angleterre, qui tinrent un concile à Lembeth, où Viclef, pour la première fois, évita encore d'être condamné.

Guillaume de Courtenai, Archevêque de Cantorbéry, assembla un nouveau concile à Londres en 1382, & l'on y condamna vingt-quatre propositions de Viclef, dix comme hérétiques

hérétiques & quatorze comme erronnées & contraires à la définition de l'Eglise. Celles-là attaquoient la présence réelle, l'Eucharistie, la Messe, la confession; celles-ci l'excommunication, le droit de prêcher la parole de Dieu, les dixmes, les prières, la vie religieuse & autres pratiques de l'Eglise. Le Roi Richard soutint les décisions de ce concile de son autorité, & commanda à l'Université d'Oxford de retrancher de son Corps Jean Viclef & tous ses disciples. Elle obéit, & l'on ajoute que ce Prince bannit cet hérésiarque de son Royaume; mais il fut rappelé, & mourut en 1387, après avoir donné, selon quelques-uns, une confession de foi dans laquelle il rétractoit ses erreurs, & reconnoissoit la présence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie.

Il est probable que cette rétractation n'étoit pas sincère, puisqu'après sa mort il laissa divers écrits, entr'autres deux gros volumes intitulés *la Vérité*, & un troisième sous le titre de *Trialogue*, remplis de ses erreurs, & d'où Jean Hus tira une partie des siennes. Elles furent condamnées de nouveau dans un concile tenu à Londres en 1396, ou, selon d'autres, en 1410, & enfin dans le concile de Constance au nombre de quarante-cinq articles: en conséquence son corps fut exhumé & brûlé.

VICOAQUENSE, ou VICO DI SORRENTO; petite ville épiscopale d'Italie au royaume de Naples dans la Terre de Labour, près de la mer. Elle fut presque entièrement ruinée en 1694 par un tremblement de terre.

VICOMTE; substantif masculin. *Vicomes*. Titre d'office & de dignité.
Tome XXIX.

gnité. Les Comtes qui avoient anciennement le gouvernement des villes étant chargés tout-à-la-fois du commandement des armées & de l'administration de la justice, & étant par leur état beaucoup plus versés dans l'Art militaire que dans la connoissance des Lettres & des Loix, se déchargeoient des menues affaires de la justice sur des Vicaires ou Lieutenans que l'on appela *Vicomtes* ou *Viguiers*, quasi *Vicarii*, & aussi *Châtelains*, selon l'usage de chaque Province.

Il y a apparence que l'on donna le titre de *Vicomte* singulièrement à ceux qui tenoient dans les villes la place du Comte, soit que ces villes n'eussent point de Comtes particuliers, soit que les Comtes de ces villes n'y fissent pas leur demeure ordinaire, ou enfin pour suppléer en l'absence & au défaut du Comte; aussi ces sortes de Vicomtes tenoient-ils à peu près le même rang que les Comtes, & étoient beaucoup plus que les autres Vicaires ou Lieutenans des Comtes que l'on appelloit *Viguiers*, *Prévôts* ou *Châtelains*.

De ces Vicomtes les uns étoient mis dans les villes par le Roi même comme gardiens des comtés, soit en attendant qu'il y eût mis un Comte, soit pour y veiller indéfiniment en l'absence & au défaut du Comte qui n'y résidoit pas; les autres étoient mis dans les villes par les Ducs ou Comtes de la Province, comme dans toutes les villes de Normandie où il y a eu des Vicomtes établis par les Ducs.

L'institution des Vicomtes remonte jusqu'au temps de la première race; il en est fait mention dans le chapitre 36 de la Loi des Allemands, laquelle fut, comme

l'on fait, publiée pour la première fois par Thierry ou Théodoric, fils de Clovis, & Roi de Metz & de Thuringe; ils y sont nommés *Missi Comitum*, parceque c'étoient des Commissaires nommés par les Comtes pour gouverner en leur place, soit en leur absence, soit dans des lieux où ils ne résidoient pas; on les surnommoit *Missi Comitum* pour les distinguer des Commissaires envoyés directement par le Roi dans les Provinces & grandes Villes, que l'on appelloit *Missi Domini*. Dans la Loi des Lombards ils sont nommés *Ministri Comitum*; ils tenoient la place des Comtes dans les plaids ordinaires & aux grandes assises ou plaids généraux.

Dans les Capitulaires de Charlemagne ces mêmes Officiers sont nommés *Vicarii Comitum*, comme qui diroit *Lieutenans des Comtes*; ils étoient au-dessus des Centeniers.

On les appela aussi *Vicè-Comites*, d'où l'on a fait en françois le titre de *Vicomte*.

Ils étoient d'abord élus par les Comtes mêmes, & le Comte de chaque Ville étoit obligé d'avoir son Vicomte ou Lieutenant; & comme le pouvoir du Comte s'étendoit non-seulement dans la Ville, mais aussi dans tout le canton ou territoire dépendant de cette ville, le pouvoir que le Vicomte avoit en cette qualité s'étendoit aussi dans la ville & dans tout son territoire.

Cependant en général la compétence des Comtes étoit distincte de celle de leurs Vicomtes ou Lieutenans. Les premiers connoissoient des causes majeures; les Vicomtes jugeoient en personne les affaires légères; de-là vient sans doute qu'encore en plusieurs lieux la jus-

tics vicomtière ne s'entend que de la moyenne justice, & qu'en Normandie les Juges appelés *Vicomtes*, qui tiennent la place des Prévôts, ne connoissent pas des matières criminelles.

Mais en l'absence ou autre empêchement du Comte, le Vicomte tenoit les plaids ordinaires du Comte, & même présidoit aux plaids généraux.

La fonction du Comte embrasant le gouvernement & le commandement militaire aussi-bien que l'administration de la justice, celle du Vicomte s'étendoit aussi à tous les mêmes objets au défaut du Comte.

Vers la fin de la seconde race & vers le commencement de la troisième, les Ducs & Comtes s'étant rendus propriétaires de leurs gouvernemens, qui n'étoient auparavant que de simples commissions, les Vicomtes à leur exemple firent la même chose.

Les offices des Vicomtes furent inféodés, de même que les offices de Ducs, de Comtes & autres; les uns furent inféodés par le Roi directement, les autres sous-inféodés par les Comtes.

Les Comtes de Paris qui avoient sous eux un Prévôt pour rendre la justice, avoient aussi un Vicomte, mais pour un objet différent; ils sous-inféodèrent une partie de leur comté à d'autres Seigneurs qu'on appela *Vicomtes*, & leur abandonnèrent le ressort sur les justices enclavées dans la vicomté, & qui ressortissoient auparavant à la prévôté. Une des fonctions de ces Vicomtes étoit de commander les gens de guerre dans la vicomté, droit dont le Prévôt de Paris jouit en partie lorsqu'il commande la noblesse de l'arrière ban.

Le Vicomte de Paris avoit aussi son Prévôt pour rendre la justice dans la vicomté; mais on croit que s'il exerçoit la justice, c'étoit militairement, c'est-à-dire sur le champ, & par rapport à des délits qui se commettoient en sa présence; dans la suite la vicomté fut réunie à la prévôté.

Présentement en France les Vicomtes sont des Seigneurs dont les terres sont érigées sous le titre de Vicomté.

En Normandie les Vicomtes sont des Juges subordonnés aux Baillis, & qui tiennent communément la place des Prévôts. Loyseau prétend que ces Vicomtes sont les Juges primitifs des Villes; mais Basnage fait voir qu'en Normandie, comme ailleurs, les Comtes furent les premiers Juges, qu'ils avoient leurs Vicomtes ou Lieutenans, & que quand les Comtes cessèrent de faire la fonction de Juge, les Ducs de Normandie établirent à leur place des Baillis, auxquels les Vicomtes se trouvèrent subordonnés de même qu'ils l'étoient aux Comtes; il croit pourtant que les Vicomtes furent ainsi appelés *tanquam Vicorum Comites*, comme étant les Juges des Villes.

En quelques Villes de Normandie l'office de Maire est réuni à celui de Vicomte, comme à Falaise & à Bayeux.

En quelques autres il y a des Prévôts avec les Vicomtes, comme dans le Bailliage de Gisors.

VICOMTÉ; substantif féminin. Titre attaché à une terre. *Terre érigée en Vicomté.*

VICOMTÉ, signifie aussi le ressort & l'étendue de la Jurisdiction des Juges qu'on appelle Vicomtes.

VICOMTESSE; substantif féminin.

La femme d'un Vicomte, ou celle qui de son chef possède une Vicomté.

VICOMTIER, IÈRE; adjectif & terme de Coutume. Qui appartient au Vicomte, à la Vicomté. *Juge Vicomtier. Justice Vicomtière.*

VICQUEFORT, écrivain Hollandois, plut par son esprit à l'Electeur de Brandebourg, qui l'envoya à la Cour de France, où il fut son résident pendant trente-deux ans. Le Cardinal Mazarin lui marqua d'abord une considération distinguée. Mais ses ennemis l'ayant accusé auprès de ce Ministre d'avoir écrit en Hollande plusieurs historiettes de la Cour, il le fit mettre à la Bastille en 1658. Son plus grand crime étoit son attachement aux *Condés*, que le Cardinal n'aimoit pas. Vicquefort ne sortit de sa prison que sous la promesse qu'il quitteroit le royaume. Mais Mazarin ayant eu besoin de lui le rappela trois mois après, & lui accorda une pension de mille écus. La guerre qui s'alluma entre la France & la Hollande, l'obligea de retourner dans sa patrie, où il fut utile au ministère François. Accusé d'une correspondance secrète avec les Anglois, il fut condamné à une prison perpétuelle, d'où une de ses filles le délivra. Il se réfugia alors à la Cour du Duc de Zell, qu'il quitta en 1685 pour retourner en Hollande. Il y vécut libre, mais privé des places qu'il occupoit auparavant. Ces places étoient celles de Résident des Ducs de Brunswick-Lünebourg, & de Secrétaire interprète des Etats généraux. Vicquefort avoit de l'activité dans le génie; mais sa conduite souvent équivoque prouve qu'il n'avoit pas au-

tant de prudence dans le caractère. On a de lui, 1°. l'*Ambassadeur & ses fonctions*, dont la meilleure édition est celle de la Haye en 1681, en 2 vol. in 4°. ouvrage méthodique, intéressant & plein de faits curieux. 2°. *Traduction Française du voyage de Moscovie & de Perse*, écrit en Allemand par Adam Oléarius, dont la meilleure édition est celle de Hollande en 1726, en 2 vol. in-folio. 3°. *Traduction française de la Relation Allemande du voyage de Jean Albert de Mandesto, aux Indes Orientales*. 4°. Celle du voyage de Perse & des Indes Orientales, par Thomas Herbert. 5°. Enfin celle de l'*Ambassade de Dom Garcias de Silva Figueroa en Perse*.

VICTIMAIRE; substantif masculin, & terme d'antiquité. On appeloit ainsi un Ministre ou Officier des Sacrifices, dont la fonction étoit d'amener & de délier les victimes, de préparer l'eau, le couteau, les gâteaux, & toutes les autres choses nécessaires pour les Sacrifices.

C'étoit aussi à ces ministres qu'il appartenoit de terrasser, d'assommer ou d'égorger les victimes: pour cet effet ils se plaçoient auprès de l'autel, nus jusqu'à la ceinture, & n'ayant sur la tête qu'une couronne de laurier. Ils tenoient une hache sur l'épaule; ou un couteau à la main; & quand le sacrificateur leur avoit donné le signal, ils tuoient la victime ou en l'assommant avec le dos de leur hache, ou en lui plongeant le couteau dans la gorge; ensuite ils la dépouilloient, & après l'avoir lavée & parsemée de fleurs, ils la mettoient sur l'autel; ils avoient pour eux la portion mise en réserve pour les Dieux dont ils faisoient leur profit, l'exposant publiquement en vente à quiconque vouloit l'ache-

ter. Ce sont ces viandes offertes aux Idoles dont il est parlé dans les Épîtres de S. Paul, sous le nom d'*Idolothyta*, & qu'il étoit défendu aux Chrétiens de manger.

VICTIME; substantif féminin. *Victimima*. On appeloit ainsi dans l'ancienne Loi les animaux que l'on immoloit, & que l'on offroit en sacrifice. *Victime d'expiation. Victime propitiatoire. Le sang des victimes.*

VICTIME, se dit aussi des animaux, & même des hommes que les Païens offroient en sacrifice à leurs Dieux. Le bouc étoit la victime de Bacchus, le cheval de Neptune, &c.

La pratique d'immoler des victimes humaines a été en usage chez la plupart des peuples. Les Phéniciens, les Egyptiens, les Arabes, les Cananéens, les habitans de Tyr & de Carthage, les Perses, les Athéniens, les Lacédémoniens, les Ioniens, tous les Grecs du continent & des isles, les Romains, les Scythes, les Albanois, les Germains, les anciens Bretons, les Espagnols, les Gaulois; & pour passer dans le nouveau monde, les habitans du Mexique ont été également plongés dans cette affreuse superstition.

On ne fait pas qui le premier osa conseiller cette barbarie; que ce soit Saturne, comme on le trouve dans le fragment de Sanchoniaton; que ce soit Lycaon, comme Pausanias semble l'insinuer, ou quelque autre enfin qu'on voudra, il est toujours sûr que cette horrible idée fit fortune.

L'immolation des victimes humaines faisoit déjà partie des abominations que Moïse reproche aux Amorrhéens. On lit aussi dans le Lévitique, que les Moabites sacrifioient leurs enfans à leur Dieu Moloch.

On ne peut douter que cette Coutume sanguinaire ne fût établie chez les Tyriens & les Phéniciens. Les Juifs eux-mêmes l'avoient empruntée de leurs voisins : c'est un reproche que leur font les Prophètes ; & les Livres historiques de l'Ancien Testament fournissent plus d'un fait de ce genre. C'est de la Phénicie que cet usage passa dans la Grèce, & de la Grèce, les Pélasges la portèrent en Italie.

On pratiquoit à Rome ces affreux Sacrifices dans des occasions extraordinaires, comme il paroît par le témoignage de Pline. Entre plusieurs exemples que l'Histoire Romaine nous fournit, un des plus frappans arriva dans le cours de la seconde guerre punique. Rome confournée par la défaite de Cannes, regarda ce revers comme un signe manifeste de la colère des Dieux, & ne crut pouvoir les apaiser que par un sacrifice humain. Après avoir consulté les Livres sacrés, dit Tite-Live, on immola les victimes prescrites en pareil cas. Un Gaulois & une Gauloise, un Grec & une Grecque furent enterrés vifs dans une place publique, destinée depuis long-temps à ce genre de Sacrifices si contraires à la religion de Numa. Voici l'explication de ce fait singulier.

Les Décemvirs ayant vu dans les Livres Sibyllins que les Gaulois & les Grecs s'empareroient de la ville, on imagina que pour détourner l'effet de cette prédiction, il falloit enterrer vif dans la place publique un homme & une femme de chacune de ces deux nations, & leur faire prendre ainsi possession de la ville. Toute puérile qu'étoit cette interprétation, un très-grand nombre d'exemples nous montrent que les

principes de l'art divinatoire admettoient ces sortes d'accommodemens avec la destinée.

Tite-Live nomme ce barbare Sacrifice *Sacrum minimè romanum* ; cependant il se répéta souvent dans la suite. Pline assure que l'usage d'immoler des victimes humaines au nom du Public, subsista jusqu'à l'an 95 de Jesus-Christ, dans lequel il fut aboli par un Senatus-Consulte, de l'an 657 de Rome ; mais on a des preuves qu'il continua dans les Sacrifices de quelques Divinités, par exemple, de Bellone. Les Edits renouvelés en différens temps par les Empereurs, ne purent mettre un frein à cette fureur superstitieuse ; & à l'égard du Sacrifice de victimes humaines prescrit en contéquence des vers Sibyllins, Plin e avoue qu'il subsistoit toujours, & assure qu'on en avoit vu de son temps des exemples.

Les sacrifices de victimes humaines furent moins communs chez les Grecs. Cependant on en trouve l'usage établi dans quelques cantons ; & le sacrifice d'Iphigénie prouve qu'ils furent pratiqués dans les temps héroïques, où l'on se persuada que la fille d'Agamemnon déchargeroit par sa mort, l'armée des Grecs des fautes qu'ils avoient commises.

» Cette chaste Princesse, dit
 » Lucrèce, tremblante au pied des
 » autels, y fut cruellement immo-
 » lée dans la fleur de son âge, par
 » l'ordre de son propre père. »

Les habitans de Pella sacrifioient alors un homme à Pélée ; & ceux de Ténuse, si l'on en croit Pausanias, offroient tous les ans en Sacrifice, une fille vierge au génie d'un des compagnons d'Ulysse qu'ils avoient lapidé.

On peut assurer sur la parole de

Théophraste, que les Arcadiens immoloient de son temps des victimes humaines, dans les fêtes nommées *Lycaea*. Ces victimes étoient presque toujours des enfans. Parmi les inscriptions rapportées de Grèce par M. l'abbé Fourmont, est le dessin d'un bas-relief trouvé en Arcadie, qui a un rapport évident à ces Sacrifices.

Carthage, colonie Phénicienne, avoit adopté l'usage de sacrifier des victimes humaines, & elle ne le conserva que trop long-temps. Platon Sophocle & Diodore de Sicile le déclarent en termes formels. N'auroit-il pas mieux valu pour les Carthaginois, dit Plutarque, avoir Critias ou Diagoras pour Législateurs, que de faire à Saturne les Sacrifices de leurs propres enfans, par lesquels ils prétendent l'honorer? La superstition, continue-t-il, armoit le père contre son fils, & lui mettoit en main le couteau dont il devoit l'égorger. Ceux qui étoient sans enfans, achetoient d'une mère pauvre la victime du Sacrifice; la mère de l'enfant qu'on immoloit, devoit soutenir la vue d'un si affreux spectacle sans verser des larmes; si la douleur lui en arrachoit, elle perdoit le prix dont on étoit convenu, & l'enfant n'en étoit pas plus épargné. Pendant ce temps tout retentissoit du bruit des instrumens & des tambours; ils craignoient que les lamentations de ces fêtes ne fussent entendues.

Gélon, Roi de Syracuse, après la défaite des Carthaginois en Sicile, ne leur accorda la paix qu'à condition qu'ils renonceroient à ces Sacrifices odieux de leurs enfans. C'est-là sans doute le plus beau traité de paix dont l'histoire ait parlé. Chose admirable! dit M. de Mon-

tesquieu; après avoir défait trois cens mille Carthaginois, il exigeoit une condition qui n'étoit utile qu'à eux, ou plutôt il stipuloit pour le genre humain.

Remarquons cependant que cet article du traité ne pouvoit regarder que les Carthaginois établis dans l'île, & maîtres de la partie occidentale du pays; car les Sacrifices humains subsistoient toujours à Carthage. Comme ils faisoient partie de la religion Phénicienne, les Loix Romaines qui les proscrirent long-temps après, ne purent les abolir entièrement. Envain Tibère fit périr dans les supplices les Ministres inhumains de ces barbares cérémonies, Saturne continua d'avoir des adorateurs en Afrique, & tant qu'il en eut, le sang des hommes coula secrètement sur ses autels.

Enfin les témoignages positifs de César, de Pline, de Tacite, & de plusieurs autres Ecrivains exacts ne permettent pas de douter, que les Germains & les Gaulois n'aient immolé des victimes humaines, non-seulement dans des Sacrifices publics, mais encore dans ceux qui s'offroient pour la guérison des particuliers. C'est inutilement que nous voudrions laver nos ancêtres d'un crime dont trop de monumens s'accordent à les charger. La nécessité de ces Sacrifices étoit un des dogmes établis par les Druides, fondé sur ce principe qu'on ne pouvoit satisfaire les Dieux que par un échange, & que la vie d'un homme étoit le seul prix capable de racheter celle d'un autre. Dans les Sacrifices publics, au défaut de malfaitteurs, on immoloit des innocens; dans les Sacrifices particuliers, on égorgeoit souvent des hommes qui

s'étoient dévoués volontairement à ce genre de mort.

Il est vrai que les Païens ouvrirent enfin les yeux sur l'inhumanité de pareils Sacrifices. Un Oracle, dit Plutarque, ayant ordonné aux Lacédémoniens d'immoler une vierge, & le sort étant tombé sur une jeune fille nommée *Hélène*, un aigle enleva le couteau sacré, & le posa sur la tête d'une génisse, qui fut sacrifiée à sa place.

Le même Plutarque rapporte que Pelopidas, chef des Thébains, ayant été averti en songe la veille d'une bataille contre les Spartiates, d'immoler une vierge blonde aux mânes des filles de Scedafus, qui avoient été violées & massacrées dans ce même lieu, ce commandement lui parut cruel & barbare; la plupart des Officiers de l'armée en jugèrent de même, & soutinrent qu'une pareille oblation ne pouvoit être agréable au père des Dieux & des hommes; & que s'il y avoit des intelligences qui prissent plaisir à l'effusion du sang humain, c'étoient des esprits malins qui ne méritoient aucun égard. Une jeune cavale rousse s'étant alors offerte à eux, le Devin Théocrite décida que c'étoit là l'hostie que les Dieux demandoient. Elle fut immolée, & le Sacrifice fut suivi d'une victoire complète.

En Égypte, Amasis ordonna qu'au lieu d'hommes on offrît seulement des figures humaines. Dans l'île de Chypre, Diphilus substitua des Sacrifices de bœufs aux Sacrifices d'hommes.

Au reste cette Coutume de l'immolation des victimes humaines, qui subsista si long-temps, ne doit pas plus nous étonner de la part des peuples d'Amérique, où les Espagnols la trouvèrent établie. Dans

cette partie de la Floride voisine de la Virginie, les habitans offroient au Soleil des enfans en Sacrifice.

Quelques peuples du Mexique ayant été battus par Fernand Cortez, lui envoyèrent des Députés avec trois sortes de présens pour obtenir la paix. Seigneur, lui dirent ces Députés, voilà cinq esclaves que nous t'offrons; si tu es un Dieu qui te nourrisse de chair & de sang, sacrifie-les; si tu es un Dieu débonnaire, voilà de l'encens & des plumes; si tu es un homme, prens ces oiseaux & ces fruits.

Les Voyageurs nous assurent que les Sacrifices humains subsistent encore en quelques endroits de l'Asie. Il y a des Insulaires dans la mer orientale, dit le P. du Halde, qui vont tous les ans pendant la septième lune noyer une jeune vierge en l'honneur de leur principale Idole.

On appelle Notre Seigneur JESUS-CHRIST, *la victime offerte pour le salut des hommes.*

On dit figurément, qu'un homme a été *la victime d'un accommodement*, pour dire, qu'on a sacrifié, abandonné ses intérêts, qu'on s'est accommodé à ses dépens; & qu'il a été *la victime du ressentiment d'un tel*, pour dire, qu'un tel par ressentiment lui a causé quelque grand dommage, du même l'a fait périr.

On dit aussi qu'un homme a été *victime de sa bonne foi, de sa générosité*, pour dire, que sa bonne foi, sa générosité, ont été la cause de ses disgrâces, de sa perte.

VICTOIRE; substantif féminin. *Victoria*. Avantage qu'on remporte en guerre sur les ennemis, dans une bataille, un combat.

Ce qui fait le prix & la gloire d'une victoire, ce sont les obstacles

qu'il a fallu surmonter pour l'obtenir. *Ce ne sont pas toujours*, dit M. de Folard, *les victoires du plus grand éclat qui produisent les plus grandes gloires, & qui illustrent le plus la réputation des grands Capitaines, mais la manière de vaincre, c'est-à-dire, l'art avec lequel on a fait combattre les troupes, le nombre & la valeur de celles de l'ennemi, & les talens du Général que l'on a vaincu. Lorsque la victoire n'est dûe qu'à la supériorité du nombre des troupes, à leur bravoure, & au peu d'art & d'intelligence du Général opposé, elle ne peut produire qu'une gloire médiocre; à vaincre sans péril on triomphe sans gloire. Il faut donc que la victoire, pour illustrer véritablement le général, soit attribuée à ses bonnes dispositions, à la science de ses manœuvres, à la manière dont il a su employer ses troupes, & que d'ailleurs il ait eu en tête un général habile, & à-peu-près égal en force. Comme ces circonstances concourent rarement ensemble, il s'ensuit que toutes les victoires ne sont pas également glorieuses. Aussi n'est-ce point le gain d'une seule bataille qui fait la réputation des Généraux; mais la continuité des succès heureux; parcequ'on suppose qu'ils sont le fruit des talens & de la science militaire. Il y a eu des Généraux, tels que le fameux Amiral de Coligny & le Prince d'Orange Guillaume III, Roi d'Angleterre, qui, sans avoir gagné de batailles, n'en ont pas moins été regardés comme de grands Capitaines, & qui étoient effectivement. Ils commandoient, au moins le premier, des troupes dont ils n'étoient point absolument les maîtres, ils avoient différens intérêts à concilier, différens chefs avec lesquels il fal-*

loit se concerter; ce qui est susceptible de bien des inconvéniens dans le commandement des armées; mais la manière dont ils se tiroient de leurs défaites, mettoit leurs talens militaires dans le plus grand jour; de là cette réputation justement acquise & méritée de grands Capitaines.

Ce qui peut, suivant M. le Maréchal de Puyféguir, contribuer à la victoire, c'est l'avantage de la situation des lieux pour attaquer & pour se défendre; la supériorité du nombre; la force dans l'ordre de bataille; le secret de faire combattre à la fois un plus grand nombre de troupes que l'ennemi ne peut le faire; le plus de courage dans les troupes, & le plus d'art pour combattre. *Quand ces différentes parties se trouvent réunies, on peut, dit cet illustre Maréchal, être assuré de la victoire: mais elles se trouvent souvent partagées; d'ailleurs il est peu de Généraux qui ne fassent des fautes plus ou moins importantes, lesquelles donnent beaucoup d'avantage à l'ennemi qui fait en profiter, ce qui décide quelquefois de la victoire. En effet, selon M. de Turenne, il arrive souvent à la guerre aux Capitaines les plus expérimentés, des accidens sur lesquels on auroit raison de discourir beaucoup, si l'expérience ne faisoit pas voir que les plus habiles sont ceux qui font le moins de fautes; fautes que, comme il l'observe, il est plus aisé de remarquer que de prévenir. César lui-même n'en est pas toujours exempt; c'est ce que le Maréchal de Puyféguir entreprend de démontrer dans son Livre de l'Art de la Guerre, tome II, chap. XI.*

Il n'est pas rare de voir des victoires équivoques, ou que les deux partis s'attribuent également; mais le

le temps & les suites font bientôt découvrir quel est le parti qui est véritablement victorieux. Chez les Grecs le succès des batailles n'étoit pas également incertain. L'armée qui redemandoit ses morts s'avoit vaincue ; alors l'autre avoit le droit d'élever un trophée pour servir de monument de la victoire.

Lorsque la victoire est acquise, il y a un art de savoir en profiter, & d'en tirer tous les avantages qui peuvent en résulter. Peu de Généraux savent cet art ou veulent en profiter. Tout le monde fait ce que Adherbal dit à Annibal, voyant que ce grand homme ne marchoit point à Rome après la bataille des Cannes. *Vincere scis, Annibal, sed victoriâ uti nescis.* On a fait le même reproche à Gustave Adolphe, après le gain de la bataille de Leipzig, de n'avoir pas marché à Vienne dans l'étonnement où cette bataille avoit jeté la Cour Impériale.

Il est certain que pour peu qu'on donne de loisir à l'ennemi vaincu, il peut avec des soins & de la diligence, réparer ses pertes, faire revenir le courage à ses soldats, à ses alliés, & trouver le moyen de reparoître pour arrêter ou suspendre les progrès du vainqueur. Mais il est vraisemblable que dans le moment de satisfaction que produit une victoire, on s'en trouve, pour ainsi dire, enivré ; que comme on n'a pu compter absolument sur cet événement, les mesures qu'il faut prendre pour en tirer tout le fruit possible, ne se présentent pas d'abord à l'esprit. D'ailleurs, on ignore souvent la grandeur & l'importance de la victoire, la perte qu'elle a causée à l'ennemi, & quel est le découragement & la dispersion de son armée. On vient d'acquiescer une très-

Tome XXIX.

grande gloire ; on craint de la compromettre par de nouvelles entreprises, dont le succès ne paroît pas assuré. Telles sont peut-être, les différentes considérations qui empêchent quelquefois de tirer des victoires, tous les avantages qui devroient en résulter. Lorsqu'on est bien informé de tout ce qui concerne l'ennemi, & qu'on veut agir contre lui, on trouve qu'il n'est plus temps. Les esprits sont revenus de leur première frayeur, l'ennemi a reçu de nouveaux secours ; les soldats dispersés sont rassemblés sous leurs drapeaux. Alors, s'il n'est pas assez fort pour tenter de nouveau l'événement d'un combat, au moins peut-il le soutenir dans un bon poste, ou sous la protection du canon de l'une de ses places. Par là, on se trouve arrêté & gêné dans toutes les opérations qu'on voudroit faire, & il arrive que la victoire ne produit guère d'autre avantage que le gain du champ de bataille, & la gloire, si l'on veut, d'avoir battu l'ennemi. On n'éprouve point cet inconvénient lorsqu'on poursuit, comme le dit M. le Maréchal de Saxe, l'armée ennemie à toute outrance, & qu'on s'en défait pour une bonne fois ; *mais bien des Généraux, dit-il, ne se soucient pas de finir la guerre si-tôt.*

Immédiatement après la bataille, ou dès que la victoire est assurée, le Général fait partir un Officier de marque avec une lettre, pour apprendre au Souverain l'heureux succès du combat, & l'instruire fort en gros, des principales circonstances de l'action. Vingt ou trente heures après, on fait partir un second Officier avec une relation plus détaillée, où l'on marque la perte qu'on a faite & celle de l'ennemi.

V v v

La politique ne permet pas toujours d'employer l'exacte vérité à cet égard dans les relations que l'on rend publiques. Il est assez ordinaire d'y diminuer la perte & d'augmenter celle de l'ennemi ; mais comme chaque parti publie des relations du même combat , il est aisé en les comparant les unes avec les autres , de juger à peu près de la vérité.

On dit proverbialement , *il ne faut pas chanter victoire avant le temps* ; pour dire , qu'il ne faut pas se glorifier d'un succès avant qu'il soit bien assuré. On dit dans le même sens , *il ne faut pas encore chanter victoire*.

VICTOIRE, se dit aussi de tout avantage qu'on remporte sur un rival , sur un concurrent , &c. *Elles disputèrent long-temps ensemble ; enfin la plus j. une remporta la victoire.*

On dit figurément , *remporter la victoire sur ses passions , sur soi-même.*

VICTOIRE, en termes de Mythologie, se dit d'une divinité qu'Hésiode dit être fille du Scyx & de Pallante , & à laquelle les anciens Païens consacraient des temples , des statues & des autels.

Les Athéniens érigèrent dans leur capitale un temple à la *Victoire* , & y placèrent sa statue sans aîles , afin qu'elle ne pût s'envoler hors de leurs murs ; ainsi que les Lacédémoniens avoient peint Mars enchaîné , afin , dit Pausanias , qu'il demeurât toujours avec eux. A ce même propos , on lit dans l'Anthologie , deux vers qui sont écrits sur la statue de la *Victoire* , dont les aîles furent brûlées par un coup de foudre. Voici le sens de ces vers :
 « Rome , Reine du monde , ta

» gloire ne sauroit périr , puisque
 » la *Victoire* n'ayant plus d'aîles ,
 » ne peut plus te quitter ».

Les Romains lui bâtirent le premier temple durant la guerre des Samnites , sous le Consulat de L. Posthumius , & de M. Atilius Régulus. Ils lui dédièrent encore , selon Tite-Live , un temple de Jupiter très-bon , après la déroute de Cannes , pour se la rendre propice ; enfin dans le succès de leurs armes contre les Carthaginois & les autres Peuples , ils multiplièrent dans Rome & dans toute l'Italie le nombre des Autels à sa gloire. Sylla victorieux , établit des Jeux publics en l'honneur de cette divinité.

On la représentoit ordinairement comme une jeune Déesse avec des aîles , tenant d'une main une couronne de laurier , & de l'autre une palme ; quelquefois elle est montée sur un globe , pour apprendre qu'elle domine sur toute la terre. Domitien la fit représenter avec une corne d'abondance. Les Égyptiens la figuroient sous l'emblème d'un aigle , oiseau toujours victorieux dans les combats qu'il livra aux autres oiseaux.

VICTORIEUSEMENT ; adverbe.
 D'une manière victorieuse. Il ne se dit guère qu'au figuré. *L'éloquence agit victorieusement sur les esprits.*

VICTORIEUX , EUSE ; adjectif.
Victor. Qui a remporté la victoire.
Le parti victorieux. Les troupes victorieuses.

VICTORIEUX , se dit aussi figurément.
Nous avons beau combattre nos passions , nous sommes plus souvent vaincus que victorieux. La grâce victorieuse est la grâce efficace.

Les trois premières syllabes sont brèves ; la quatrième longue & la

cinquième du féminin très-brève.
VICTORIUS, (Pierre) savant Florentin, très-habile dans les belles-lettres grecques & latines, fut choisi par Côme de Médicis, pour être Professeur en morale & en éloquence. *Victorius* s'acquit une grande réputation par ses leçons & par ses ouvrages. Il forma d'illustres disciples, entr'autres le Cardinal Farnèse & le Duc d'Urbin, qui le comblèrent de bienfaits. *Victorius* ne bornoit pas ses connoissances à la littérature, il avoit l'esprit des affaires. Côme de Médicis l'employa utilement dans plusieurs ambassades, & Jules III le fit Chevalier, & lui donna le titre de Comte. Il mourut comblé de biens & d'honneurs en 1581, à 87 ans. Sa réputation étoit si étendue, qu'on venoit exprès à Florence pour le voir. Plusieurs Princes de l'Europe tentèrent de l'attirer chez eux par les offes les plus avantageuses; mais il leur préféra sa patrie. On le regarde comme l'un des principaux restaurateurs des belles-lettres en Italie. Il avoit un talent particulier pour corriger le texte des Auteurs anciens; il en est peu sur lesquels il n'ait porté le flambeau de la critique. On a de lui, 1°. des *Notes critiques* & des *Préfaces* sur *Cicéron*, & sur ce qui nous reste de *Caton*, de *Varron* & de *Columelle*. 2°. Trente-huit livres de *diverses leçons*, ouvrage dans lequel il compile ce que lui ont offert ses lectures. 3°. Des *Commentaires* sur les politiques, la rhétorique & la philosophie d'*Aristote*. 4°. Un *Traité de la culture des oliviers*. 5°. Un *Recueil d'épîtres* & de *harangues latines*. 6°. Une *Traduction* & des *Commentaires* sur le traité de l'élocution de *Démétrius de Phalère*.

VICTUAILE; substantif féminin & terme collectif. Vivres servant à la nourriture des hommes. Il ne se dit guère qu'au pluriel & en parlant des vivres qu'on charge sur des vaisseaux. *La flotte commençoit à manquer de victuailles.*

VICTUAILLEUR; substantif masculin & terme de commerce de mer. Celui qui fournit les victuailles qu'on charge sur un vaisseau.

VIDA, (Marc-Jérôme) né à Crémone en 1740, entra fort jeune dans la congrégation des Chanoines réguliers de St. Marc à Mantoue; il en sortit quelque temps après & se rendit à Rome, où il fut reçu dans celle des Chanoines réguliers de Latran. Son talent pour la poésie l'ayant fait connoître à Léon X, ce Pape lui donna le prieuré de St. Sylvestre à Tivoli. Ce fut là qu'il travailla à sa *Christiade* que le Pape lui avoit demandée. Ce Pontife étant mort en 1521, Clément VII voulut aussi être son protecteur, & le nomma à l'Évêché d'Albe sur le Tanaro. *Vida* se retira dans son diocèse, où il se signala par sa vigilance pastorale, & où il instruisit son peuple autant par son éloquence que par l'exemple de ses vertus. Ce prélat mourut en 1566, à 96 ans. Parmi les différens morceaux de poésie que nous lui devons, on distingue, 1°. *l'Art poétique*, qui parut à Rome l'an 1527, in-4°. & qui a été réimprimé à Oxford dans le même format, en 1723. Une imagination riante, un style léger & facile rendent ce poème très-agréable; on y trouve des détails pleins de justesse & de gout sur les études du poète, sur son travail, sur les modèles qu'il doit suivre: ce qu'il dit sur l'élocution poétique est rendu

avec autant de force que d'élégance; mais son ouvrage, ainsi que la poétique de Scaliger, est plutôt l'art d'imiter Virgile que l'art d'imiter la nature. 2°. Un poème sur les vers à soie, imprimé à Lyon en 1537, & à Bâle la même année. C'est le meilleur ouvrage de *Vida*. Il est plus correct & plus châtié que ses autres productions, & on y trouve plus de poésie. 3°. Un poème sur les échecs, *scachia ludus*, qui tient le second rang parmi ses poésies. On le trouve dans l'édition de sa poétique faite à Rome en 1527. 4°. *Hymni de rebus divinis*, imprimées à Louvain, in-4°. en 1552. 5°. *Christiados libri sex*, à Crémone en 1535, in-4°. Ce poème a été fort applaudi; mais on a reproché à l'auteur d'avoir mêlé trop souvent le sacré avec le profane, & les fictions de la mythologie avec les Oracles des Prophètes. Ses écrits en prose sont, 1°. Des *Diatogues*. 2°. Des *Constitutions synodales*. 3°. Des *Lettres* peu intéressantes. La prose de *Vida* est au-dessous de ses vers.

VIDAME; substantif masculin. Celui qui tenoit autrefois des terres d'un Evêché, à condition de défendre le temporel de l'Evêque, de rendre la justice en son nom & de commander ses troupes.

Les Vidames étoient à l'égard des Evêques à-peu-près ce que les Vicomtes étoient à l'égard des Comtes, avec cette différence, que sous un même Comte il y avoit plusieurs Vicomtes, & que ceux-ci n'avoient pas la plénitude de l'administration de la justice; au lieu que dans chaque Evêché il n'y avoit qu'un seul Vidame.

Comme les Vicomtes de simples

officiers qu'ils étoient se firent seigneurs, les Vidames en conservant ce titre que quelques-uns portent encore aujourd'hui, changèrent aussi leur office en fief relevant de leur Evêque.

En effet on ne connoît point de Vidame en France qui ne relève de quelque Evêque, comme le Vidame de Beauvais appelé présentement le *Vidame de Gerbevoy*, qui a été réuni à l'Evêché de Beauvais.

Il est même à remarquer que la plupart des *Vidames* ont pris leur nom de villes épiscopales, quoique leurs seigneuries en soient souvent fort éloignées, tels que les Vidames de Reims, d'Amiens, du Mans, de Chartres & autres.

VIDAMÉ; substantif masculin, ou **VIDAMIE**; substantif féminin. Dignité de Vidame. *Le Vidamé d'Amiens. La Vidamie de Chartres.*

Les trois syllabes sont brèves au singulier masculin; mais la troisième est longue au pluriel & au féminin.

VIDANGE; substantif féminin. Action de vider. *Travailler à la vidange des terres.*

En termes d'eaux & forêts, on appelle *vidange des ventes*, l'enlèvement des bois vendus dans une forêt.

Les temps de vidange des ventes doivent être réglés par les grands Maîtres, suivant la possibilité des forêts, sans que les officiers des maîtrises puissent accorder de nouveaux délais pour coupe & vidange, &c.

Lorsque les marchands sont obligés par de justes considérations, de demander du temps pour couper & vider leurs ventes, ils doivent se pourvoir au Conseil pour l'obtenir de Sa Majesté.

Les temps de coupe & de vidange éant expirés, s'il se trouve dans les ventes des bois sur pied ou abattus, ils doivent être confisqués au profit du Roi, & tel qu'il est coupé transféré sans délai hors la forêt.

Les recolemens se doivent faire pour le plus tard six semaines après le temps des vidanges expiré.

La vidange ou enlèvement des chablis doit se faire dans le mois du jour de l'adjudication, à peine de confiscation des bois, sans que les officiers puissent accorder aucun autre délai.

Le temps des vidanges des ventes de bois appartenans aux Ecclesiastiques doit être réglé par l'adjudication; & aussitôt après l'expiration les adjudicataires sont tenus de faire procéder au recollement, à peine d'amende arbitraire, & de demeurer chargés des délits commis depuis dans les ventes & dans les réponses sans recours ni modération.

VIDANGE, signifie aussi l'état d'une chose qui se vide. Ainsi l'on dit d'un tonneau qui n'est pas plein, qu'il est en vidange.

VIDANGE, se dit encore des immondices, des ordures qu'on ôte d'un lieu qu'on vide ou qu'on nettoie. En ce sens il ne se dit guère qu'au pluriel. *Les vidanges d'une fosse.*

VIDANGE, en termes de médecine, se dit des évacuations que les femmes ont après l'accouchement.

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

VIDANGEUR; substantif masculin. Celui qui vide les fosses des privés. *Il faut payer les vidangeurs qui ont nettoiyé ces lieux.*

VIDE; adjectif des deux genres. *Va-*

cus. Qui n'est rempli que d'air au lieu de ce qui a coutume d'y être, ou qui ne contient pas ce qu'il a accoutumé de contenir. *La bouteille est vide. Un sac vide. Un tonneau vide. Avoir le ventre vide, l'estomac vide. La maison est vide.*

On appelle figurément, *cerveau vide, tête vide*, un homme qui n'a point de sens. *Il ne fait pas l'esou-ter, c'est un cerveau vide.*

En parlant des ouvrages de broderie & d'autres ornemens sur les habits & sur les meubles, on dit, *un habit brodé tant plein que vide, des meubles chamarés tant plein que vide*, pour faire entendre que ce qui est brodé ou chamaré occupe autant d'espace que ce qui ne l'est pas.

On dit figurément qu'un discours, qu'un ouvrage est vide de sens; de raison; pour dire, qu'il n'y a ni sens ni raison, qu'il n'y a rien de solide.

En parlant des pièces dramatiques, on dit que le théâtre est vide, lorsque dans le cours d'un acte les acteurs qui étoient sur la scène étant sortis, ceux qui leur succèdent commencent une scène qui n'a aucune liaison avec celle qui vient de finir.

VIDE, est aussi substantif masculin & signifie, espace vide. *Il y a dans ce verger un grand vide où l'on peut mettre des cèrifiers. Les Notaires ne doivent laisser aucun vide dans les actes qu'ils passent.*

VIDE, se dit figurément dans les choses morales, par rapport aux personnes ou aux occupations dont on vient d'être privé. *La mort de cette Dame a fait un grand vide dans notre société. Il s'est défait de sa charge, cela fait un grand vide dans sa vie.*

VIDE, signifie aussi dans le didactique

un espace tellement vide, qu'il n'y ait aucun corps, pas même de l'air.

Les Philosophes ont beaucoup disputé dans tous les temps sur l'existence du vide, les uns voulant que tout l'univers fût entièrement plein, les autres soutenant qu'il y avoit du vide.

Les anciens distinguoient le vide en deux especes; *vacuum coacervatum* & *vacuum disseminatum*; ils entendoient par le premier un espace privé de toute matière, tel que seroit l'espace renfermé par les murailles d'une chambre, si Dieu anéantissoit l'air & tous les autres corps qui y sont. L'existence de ce vide a été soutenue par les Pythagoriciens, par les Epicuriens, par les Atomistes ou Corpusculaires dont la plupart ont soutenu que le vide existoit actuellement & indépendamment des limites du monde sensible; mais les Philosophes Corpusculaires de ces derniers temps, lesquels admettent le *vacuum coacervatum*, nient cette assertion, en tant que ce vide devoit être infini, éternel & non créé.

Suivant ces derniers, le *vacuum coacervatum*, indépendamment des limites du monde sensible & le vide que Dieu feroit en anéantissant les corps contigus, ne seroit qu'une pure privation ou néant. Les dimensions de l'espace qui, selon les premiers, étoient quelque chose de réel, ne sont plus, dans le sentiment des derniers, que de pures privations, que la négation de la longueur, de la largeur & de la profondeur qu'auroit le corps qui rempliroit cet espace. Dire qu'une chambre dont toute la matière seroit anéantie, conserveroit des dimensions réelles, c'est suivant ces Philosophes, dire cette absurdité,

que ce qui n'est pas corps, peut avoir des dimensions corporelles.

Quant aux Cartésiens, ils nient toute espèce de *vacuum coacervatum*, & ils soutiennent que si Dieu anéantissoit toute la matière d'une chambre, & qu'il empêchât l'introduction d'aucune autre matière, il s'en suivroit que les murailles deviendroient contiguës, & ne renferméroient plus aucun espace entr'elles; ils prétendent que des corps qui ne renferment rien entr'eux, sont la même chose que des corps contigus, que dès qu'il n'y a point de matière entre deux corps, il n'y a point d'étendue qui les sépare. *Eten due & corps*, disent-ils, signifient la même chose. Or s'il n'y a point d'étendue entre deux corps, ils sont donc contigus, & le vide n'est qu'une chimère; mais tout ce raisonnement porte sur une méprise, en ce que ces Philosophes confondent la matière avec l'étendue.

Le vide disséminé est celui qu'on suppose être naturellement placé entre les corps & dans leurs interstices.

C'est sur cette espèce de vide que disputent principalement les Philosophes modernes. Les Corpusculaires le soutiennent; les Péripatéticiens & les Cartésiens le rejettent.

Le grand argument des Péripatéticiens contre le vide disséminé, c'est qu'on voit différentes sortes de corps qui se meuvent dans certains cas, d'une manière contraire à leur direction & inclination naturelle, sans autre raison apparente que pour éviter le vide; ils concluent de-là que la nature l'abhorre, & ils font une classe de mouvemens qu'ils attribuent tous à cette cause. Telle est, par exemple, l'ascension de l'eau

dans les seringues & dans les pompes.

Mais comme le poids & l'élasticité de l'air ont été prouvés par des expériences incontestables, tous ces mouvemens sont attribués avec raison à la pression causée par le poids de l'air.

Les Cartésiens ne nient pas seulement l'existence actuelle du vide, mais sa possibilité, & cela sur ce principe que l'étendue étant l'essence de la matière ou des corps, tout ce qui est étendu, est matière; l'espace pur & vide qu'on suppose étendu doit être matériel, selon eux. Quiconque, disent ils, admet un espace vide, conçoit des dimensions dans cet espace, c'est-à-dire, une substance étendue, & par conséquent il nie le vide en même temps qu'il l'admet.

D'un autre côté, les Physiciens Corpusculaires prouvent par plusieurs considérations, non-seulement la possibilité, mais l'existence actuelle du vide; ils la déduisent du mouvement en général, & en particulier du mouvement des planètes & des comètes, de la chute des corps, de la raréfaction & de la condensation, des différentes gravités spécifiques des corps & de la divisibilité de la matière.

1°. On prouve d'abord que le mouvement ne sauroit être effectué sans vide. C'est ce que Lucrece a si bien rendu dans son poëme :

Principium quoniam cedendi nulla daret res;

Undiquè materies quondam stipata fuisset.

La force de cet argument est augmentée par les considérations suivantes;

Premièrement tout mouvement

doit se faire en ligne droite ou dans une courbe qui rentre en elle-même, comme le cercle & l'ellipse, ou dans une courbe qui s'étend à l'infini, comme la parabole, &c.

En second lieu la force mouvante doit toujours être plus grande que la résistance.

Car de là il suit qu'aucune force même infinie ne sauroit produire un mouvement dont la résistance est infinie, & par conséquent que le mouvement en ligne droite ou dans une courbe qui ne rentre point en elle-même, seroit impossible dans le cas où il n'y auroit point de vide à cause que dans ces deux cas la masse à mouvoir & par conséquent la résistance doit être infinie. De plus de tous les mouvemens curvilignes, les seuls qui puissent se perpétuer dans le plein, sont ou le mouvement circulaire autour d'un point fixe, & non le mouvement elliptique, ou d'une autre courbure, ou le mouvement de rotation d'un corps autour de son axe, pourvu encore que le corps qui fait la révolution, soit un globe parfait ou un sphéroïde ou autre figure de cette espèce; or de tels corps ni de telles courbes n'existent point dans la nature; donc dans le plein absolu il n'y a point de mouvement: donc il y a du vide.

2°. Les mouvemens des planètes & des comètes démontrent le vide.
 » Les cieux, dit M. Newton, ne
 » sont point remplis de milieux
 » fluides, à moins que ces milieux
 » ne soient extrêmement rares: c'est
 » ce qui est prouvé par les mouve-
 » mens réguliers & constans des
 » planètes & des comètes qui vont
 » en tout sens au travers des cieux.
 » Il s'ensuit évidemment de là que
 » les espaces célestes sont privés de

» toute résistance sensible & par
 » conséquent de toute matière sen-
 » sible ; car la résistance des milieux
 » fluides vient en partie de l'attri-
 » tion des parties du milieu , & en
 » partie de la force de la matière
 » qu'on nomme *force d'inertie*.
 » Or cette partie de la résistance
 » d'un milieu quelconque , laquelle
 » provient de la ténacité , du frot-
 » tement ou de l'attrition des par-
 » ties du milieu , peut être dimi-
 » nuée en divisant la matière en
 » de plus petites parcelles plus po-
 » lies & plus glissantes. Mais la
 » partie de la résistance qui vient
 » de la force d'inertie , est propor-
 » tionnelle à la densité de la ma-
 » tière , & ne peut être diminuée
 » par la division de la matière en
 » plus petites parcelles , ni par
 » aucun moyen que par la densité
 » du milieu ; & par conséquent si
 » les espaces célestes étoient aussi
 » denses que l'eau , leur résistance
 » ne seroit guère moindre que celle
 » de l'eau ; s'ils étoient aussi denses
 » que le vif argent , leur résistance
 » ne seroit guère moindre que celle
 » du vif-argent ; & s'ils étoient
 » absolument denses ou pleins de
 » matière sans aucun vide , quelque
 » subtile & fluide que fût cette
 » matière , leur résistance seroit plus
 » grande que celle du vif-argent.
 » Un globe solide perdrait dans un
 » tel milieu plus de la moitié de son
 » mouvement , en parcourant trois
 » fois la longueur de son diamètre ,
 » & un globe qui ne seroit pas en-
 » tièrement solide , telles que sont
 » les planètes , s'arrêteroit en moins
 » de temps. Donc pour assurer les
 » mouvemens réguliers & durables
 » des planètes & des comètes , il
 » est absolument nécessaire que les
 » cieux soient vides de toute ma-

» tière , excepté peut-être quelques
 » vapeurs ou exhalaisons qui vien-
 » nent des atmosphères de la terre ,
 » des planètes & des comètes , &
 » les rayons de lumière.

3°. Newton déduit encore le vide
 de la considération du poids des
 corps. « Tous les corps , dit-il , qui
 » sont ici bas pesent vers la terre ,
 » & le poids de tous ces corps ,
 » lorsqu'ils sont à égale distance
 » du centre de la terre , sont com-
 » me les quantités de matière de
 » ces corps. Si donc l'éther ou
 » quelque matière subtile étoit en-
 » tièrement privée de gravité , ou
 » qu'elle pesât moins que les au-
 » tres à raison de sa quantité de
 » matière , il arriveroit suivant
 » Aristote , Descartes & tous ceux
 » qui veulent que cette matière ne
 » diffère des autres corps que par
 » le changement de la forme , que
 » le même corps pourroit , en chan-
 » geant de forme , être graduelle-
 » ment changé en un corps de mê-
 » me constitution que ceux qui pe-
 » sent plus que lui à raison de leur
 » quantité de matière , & de mê-
 » me les corps les plus pesans pour-
 » roient perdre par degrés leur gra-
 » vité en changeant de forme , en
 » sorte que les poids dépendroient
 » uniquement des formes des corps ,
 » & changeroient en même temps
 » que ces formes , ce qui est con-
 » traire à toute expérience.

4°. La chute des corps prouve
 encore , suivant M. Newton , que
 tous les espaces ne sont pas égale-
 ment pleins. « Si tous les espaces
 » étoient également pleins , la gra-
 » vité spécifique du fluide dont l'air
 » seroit rempli , ne seroit pas moin-
 » dre que la gravité spécifique des
 » corps les plus pesans , comme le
 » vif argent & l'or , & par consé-
 » quent

" quent aucun de ces corps ne de-
 " vroit tomber ; car les corps ne
 " descendent dans un fluide que
 " lorsqu'ils sont spécifiquement plus
 " pesans que ce fluide. Or si par
 " le moyen de la machine pneu-
 " matique , on parvient à tirer
 " l'air d'un vaisseau au point qu'une
 " plume y tombe aussi vîte que
 " l'or dans l'air libre, il faut que
 " le milieu qui occupe alors le
 " vaisseau soit beaucoup plus rare
 " que l'air. Puis donc que la quan-
 " tité de matière peut être dimi-
 " nuée dans un espace donné par
 " la raréfaction , pourquoi cette
 " diminution ne pourroit-elle pas
 " aller jusqu'à l'infini ? Ajoutez à
 " cela que nous regardons les par-
 " ticules solides de tous les corps
 " comme étant de même densité ,
 " & comme ne pouvant se raréfier
 " qu'au moyen des pores qui sont
 " entr'elles, & que de là le vide suit
 " nécessairement.

5°. Les vibrations des pendu-
 les prouvent encore l'existence
 du vide ; car puisque ces corps
 n'éprouvent point de résistance
 qui retarde leur mouvement ou
 qui raccourcisse leurs vibrations,
 il faut qu'il n'y ait pas de ma-
 tière sensible dans ces espaces,
 ni dans les interstices des parti-
 cules de ces corps.

Quant à ce que Descartes a dit,
 que la matière peut être atténuée au
 point de rendre sa résistance insen-
 sible, & qu'un petit corps en en
 frappant un grand ne sauroit ni lui
 résister ni altérer son mouvement,
 mais qu'il doit retourner en arrière
 avec toute sa force, c'est ce qui est
 contraire à l'expérience. Car New-
 ton a fait voir que la densité des
 fluides étoit proportionnelle à leur
 résistance à très-peu de chose près,

Tome XLIX.

& c'est une méprise bien grossière
 que de croire que la résistance qu'é-
 prouvent les projectiles est diminuée
 à l'infini, en divisant jusqu'à l'infi-
 ni les parties de ce fluide. Puisqu'au
 contraire il est clair que la résistance
 est fort peu diminuée par la souf-
 division des parties, & que les for-
 ces résistantes de tous les fluides sont
 à-peu-près comme leurs densités ;
 & pourquoi la même quantité de
 matière divisée en un grand nom-
 bre de parties très-petites, ou en
 un petit nombre de parties plus
 grandes ne produiroit-elle pas la
 même résistance ? S'il n'y avoit donc
 pas de vide, il s'ensuivroit qu'un
 projectile mû dans l'air ou même
 dans un espace purgé d'air, éprou-
 veroit autant de résistance que s'il
 se mouvoit dans le vif argent.

6°. La divisibilité actuelle de la
 matière & la diversité de la figure
 de ses parties prouve le vide dissé-
 miné. Car dans la supposition du
 plein absolu, nous ne concevons
 pas plus qu'une partie de matière
 puisse être actuellement séparée d'un
 autre, que nous ne pouvons com-
 prendre la division des parties de
 l'espace absolu. Lorsqu'on imagine
 la division ou séparation de deux
 parties unies, on ne sauroit imagi-
 ner autre chose que l'éloignement
 de ces parties à une certaine distan-
 ce. Or de telles divisions deman-
 dent nécessairement du vide entre
 les parties.

7°. Quant aux figures des corps,
 elles devroient toutes être dans la
 supposition du plein ou absolument
 rectilignes, ou concaves-convexes,
 autrement elles ne pourroient ja-
 mais remplir exactement l'espace ;
 or tous les corps n'ont pas ces fi-
 gures.

8°. Ceux qui nient le vide suppo-

X x x

sent ce qu'il est impossible de prouver, que le monde matériel n'a point de limite.

Puisque l'essence de la matière ne consiste pas dans l'étendue, mais dans la solidité ou dans l'impenétrabilité, on peut dire que l'univers est composé de corps solides qui se meuvent dans le vide : & l'on ne doit craindre en aucune manière que les phénomènes, qui s'expliquent dans le système du plein, se refusent au système de ceux qui admettent le vide ; les principaux de ces phénomènes, tels que le flux & reflux, la suspension du mercure dans le baromètre, le mouvement des corps célestes, de la lumière, &c. s'expliquent d'une manière bien plus satisfaisante dans ce dernier système.

VIDE, se dit aussi de l'espace de milieu rare qui se trouve dans la machine pneumatique, & qui approche si fort du vide parfait. Cet espace n'est pourtant pas absolument vide ; car la lumière au moins y entre & le pénètre, & la matière de la lumière est corporelle. Les Cartésiens prétendent qu'à mesure qu'on pompe l'air, le récipient de la machine se remplit de matière subtile. Quoi qu'il en soit, l'expérience prouve que la matière qui remplit alors le récipient n'a aucune résistance par elle-même, & c'est pour cela qu'on regarde le récipient comme vide.

Les principaux phénomènes observés dans le vide sont que les corps les plus pesans & les plus légers, comme un louis & une plume, y tombent également vite ; que les fruits, comme les grappes de raisin, les pêches, les pommes, &c. gardés quelque temps dans le vide

conservent leur fraîcheur, leur couleur, &c. & que ces fruits fanés & ridés dans l'air libre deviennent fermes & tendus dans le vide. Toute espèce de feu & de lumière s'éteint dans le vide.

La collision d'un caillou & de l'acier ne donne point d'étincelles. Le son ne se propage pas dans le vide.

Une phiole carrée remplie d'air commun se brise dans le vide ; une ronde ne s'y brise pas. Une vessie à demi-pleine d'air peut supporter plus de quarante livres dans le vide. Les chats & la plupart des autres animaux meurent dans le vide.

Par des expériences faites en 1704, M. Derham a trouvé que les animaux qui avoient deux ventricules, & qui n'avoient point de trou ovale, mouroient en moins d'une demi minute. Une taupe y meurt en une minute, une chauve-souris en sept ou huit. Les insectes, comme guêpes, abeilles, sauterelles, semblent morts au bout de deux minutes ; mais après avoir été vingt-quatre heures dans le vide, ils revivent lorsqu'on vient à les mettre dans l'air libre. Les limaçons peuvent être vingt heures dans le vide sans en paroître incommodés.

Les graines semées dans le vide ne croissent point. La petite bière s'évente & perd tout son goût dans le vide. L'eau tiède y bout très-violemment.

La machine pneumatique ne peut jamais donner un vide parfait, comme il est évident par sa structure & par la manière de l'employer. En effet chaque exhaustion n'enlève jamais qu'une partie de l'air qui reste dans le récipient, en sorte qu'après quelque nombre que ce soit d'exhaustions, il reste toujours un peu

d'air. Ajoutez à cela que la machine pneumatique n'a d'effet qu'autant que l'air du récipient est capable de lever la soupape, & que quand la raréfaction est venue au point qu'il ne peut plus la soulever, on a approché du vide autant qu'il est possible.

M. Newton ayant remarqué qu'un thermomètre placé dans le vide du récipient haussait & baissait suivant que l'air de la chambre s'échauffait ou se refroidissait, a conjecturé que la chaleur de l'air extérieur se communiquait dans l'intérieur du récipient par les vibrations de quelque milieu beaucoup plus subtil que l'air qui y étoit resté.

A VIDE, se dit adverbiallement pour signifier, que ce dont on parle ne contient rien. *Le coche est parti à vide.*

VIDÉ, ÉE; participe passif. *Voyez VIDER.*

On dit en parlant d'un cheval, *des jarrets bien vidés*; pour dire, que les jarrets d'un cheval ne sont pas pleins, ne sont pas gras.

VIDÉ, en termes de Blason, se dit d'une pièce principale dont la partie intérieure est vide, & dont il ne reste que les bords pour en faire connoître la forme, desorte que le champ paroît au travers; il n'est pas nécessaire d'exprimer la couleur ou le métal de la partie vidée, puisque c'est naturellement la couleur du champ.

La croix vidée est différente de la croix engrêlée en ce que cette dernière ne fait pas voir le champ au travers d'elle, comme fait la première.

La même chose a lieu pour les autres pièces.

BUFFÉVENT en Dauphiné, d'azur

à la croix clechée, vidée & fleuronnée d'argent.

VIDE-BOUEILLE; substantif masculin du style familier. Petite maison avec un jardin près de la ville. *Il vient d'acheter un joli vide-bouteille.*

VIDER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Vacuare*. Rendre vide, ôter d'un sac, d'un vaisseau & de quelque lieu que ce soit ce qui y étoit contenu. *Vider un sac. Vider un muid. Vider un vase. Vider une maison.*

On dit figurément & familièrement, *vider les bouteilles, vider les pots & les verres*; pour dire, boire beaucoup, faire la débauche.

On dit, *vider une volaille, du gibier, du poisson*; pour dire, en tirer ce qui n'est pas bon à manger.

Vider un cheval, en termes de Maréchallerie, c'est passer la main dans son fondement pour en retirer le crotin. *Il faut vider ce cheval avant de lui donner ce lavement.*

En termes de Fauconnerie, on dit, *vider un oiseau*; pour dire, le purger.

On dit, *qu'une médecine a fait vider de la bile, de la pituite*; pour dire, qu'elle a fait rendre de la bile, de la pituite par les voies ordinaires.

On dit, *qu'un chien se vide*; pour dire, qu'il rend ses excréments.

On dit, *vider une clef*; pour dire, la creuser par le bout. Et dans le même sens on dit, *vider un canon d'arquebuse, de pistolet.*

On dit, *vider les lieux, vider la province, le royaume, &c.* pour dire, sortir des lieux, de la province, du royaume, &c. par crainte, par force ou par autorité de justice.

On dit aussi d'un homme entre

les mains de qui on a saisi, qu'il a été condamné à vider ses mains; pour dire, qu'il a été condamné à remettre les deniers qu'il avoit en dépôt ou les autres choses saisies, à celui à qui la Justice a ordonné qu'il les remettroit.

VIDER, se dit figurément des affaires, & signifie, les terminer, les finir par jugement, par accommodement ou d'une autre manière. *Le Rapporteur vide bien des procès. Nous avons bien vidé des affaires.*

On dit, *vider ses comptes*; pour dire, les terminer.

On dit dans la même acception, *vider un différend. Nous viderons la querelle l'épée à la main.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez*

VERBE.

VIDIMÉ, ÉE; participe passif. *Voyez*

VIDIMER.

VIDIMER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Terme de Palais. Il se dit de la copie d'un acte qui a été collationnée sur son original par un Juge ou autre qui a droit de certifier la collation. *Le Juge a vidimé l'acte.*

VIDIMUS; substantif masculin. Terme pris du latin, & dont on ne se sert qu'en style de Pratique, pour dire, qu'un acte a été collationné sur l'original. *Le Prévôt de Paris mettoit autrefois son vidimus aux expéditions des lettres royaux qui étoient enregistrées au registre des Bannières, & ce vidimus avoit le même effet qu'aujourd'hui la collation des Secrétaires du Roi.*

VIDRECOME; substantif masculin. Mot emprunté de l'allemand, qui signifie un grand verre à boire.

VIDUITÉ; substantif féminin. *Viduitas*. Veuvage. L'état du mari

dont la femme est morte, & qui n'est pas remarié, & celui de la femme dont le mari est mort, & qui n'est pas remariée.

La condition de demeurer en viduité peut être imposée à quelqu'un par celui qui fait une libéralité; mais elle n'empêche pas absolument celui à qui elle est imposée de se remarier; il est seulement déchu en ce cas des avantages qui ne lui étoient faits que sous la condition de demeurer en viduité.

Année de viduité se prend quelquefois pour l'an du deuil que les femmes sont obligées de garder après la mort de leurs maris sous peine d'être déchues des avantages qu'ils leur ont faits.

On entend aussi par *année ou droit de viduité* en pays de droit écrit, un droit établi en faveur de la femme survivante, lequel consiste en une certaine somme d'argent qu'on lui adjuge tant pour les intérêts de sa dot mobilière que pour les alimens qui lui sont dus aux dépens de la succession de son mari pendant l'année du deuil.

Dans la coutume de Normandie il y a une autre sorte de droit de viduité qui est particulier à cette Province; il consiste en ce que suivant l'article 382 de cette coutume le mari ayant un enfant né vif de sa femme jouit par usufruit tant qu'il se tient en viduité de tout le revenu qui appartenoit à sa femme lors de son décès, encore que l'enfant soit mort avant la dissolution du mariage; mais si le père se remarie, il ne jouit plus que du tiers du revenu de sa femme décédée.

VIE; substantif féminin. *Vita*. L'état où est l'homme quand son ame est unie à son corps. *Il étoit encore en vie la semaine passée. Il osa attendre*

à la vie de son maître. Les gens de guerre sont obligés d'exposer leur vie pour le salut de l'Etat. Ce remède lui a conservé la vie. Sa vie est en danger. Les excès abrègent la vie. J'eus le bonheur de lui sauver la vie. Nous résolûmes de leur vendre bien cher notre vie.

On dit, recommander quelque chose à quelqu'un sur la vie; pour dire, le recommander avec la dernière instance.

On dit, être entre la vie & la mort; pour dire, être dans un extrême péril, soit par maladie, soit par quelqu'autre accident.

On dit fauvement, revenir de mort à vie; pour dire, revenir contre toute espérance d'une maladie très périlleuse. Et, aller de vie à trépas; pour dire, mourir. Cette dernière phrase vieillit.

On dit, qu'un homme a donné la vie à son ennemi; pour dire, que le pouvant tuer, il ne l'a pas voulu faire. Et, qu'un Prince a donné la vie, à accordé la vie, a fait grâce de la vie à un criminel; pour dire, qu'il a empêché par l'autorité souveraine que l'arrêt qui condamnoit le criminel à mort ne fût exécuté.

Demander la vie, se dit d'un homme qui prie son ennemi de ne le pas tuer. Il lui demanda la vie. Il cria : la vie, la vie. Celui qui a l'avantage sur quelqu'un dans un combat, lui crie aussi : la vie, la vie; mais alors c'est pour l'avertir de la demander.

On dit de celui à qui un homme a sauvé ou conservé la vie, qu'il doit la vie à cet homme, qu'il lui est obligé de la vie, qu'après Dieu il ne tient sa vie que de lui. Et l'on dit figurément d'une bonne nouvelle ou de quelqu'autre chose agréable qui arrive à quelqu'un lorsqu'il étoit

dans une grande inquiétude, qu'elle lui a redonné, qu'elle lui a rendu la vie.

On dit figurément, qu'il y a bien de la vie dans un homme; pour dire, qu'il est fort vif, & qu'il a beaucoup de feu. Et on dit de même, qu'il y a bien de la vie dans un tableau; pour dire, que l'action est vive, & que les figures sont fort animées. On dit aussi, qu'un discours est sans vie; pour dire, qu'il est sans force, sans énergie.

En style de dévotion, on dit de la grâce, qu'elle est la vie de l'ame. On dit aussi en Théologie, que Dieu est esprit & vie. Et Jesus-Christ a dit de lui dans l'Evangile, je suis la voie, la vérité & la vie.

VIE, se prend encore pour la durée de l'union de l'ame avec le corps, pour tout l'espace de temps qui s'écoule depuis la naissance jusqu'à la mort.

Quoiqu'on puisse dire en général que la durée de la vie de l'homme est plus longue que celle de la vie de presque tous les animaux, on ne peut pas nier qu'elle ne soit en même temps plus incertaine & plus variable. On a cherché dans ces derniers temps à connoître les degrés de ces variations, & à établir par des observations quelque chose de fixe sur la mortalité des hommes à différens âges; si ces observations étoient assez exactes & assez multipliées, elles seroient d'une très-grande utilité pour la connoissance de la quantité du peuple, de sa multiplication, de la consommation des denrées, de la répartition des impôts, &c. plusieurs personnes habiles ont travaillé sur cette matière, & en dernier lieu M. de Parcieux de l'Académie des Sciences nous a donné un excellent ouvrage qui ser-

vira de règle à l'avenir au sujet des tontines & des rentes viagères; mais comme son projet principal a été de calculer la mortalité des Rentiers, & qu'en général les Rentiers à vie sont des hommes d'élite dans un État, on ne peut pas en conclure pour la mortalité du genre humain en entier; les tables qu'il a données dans le même ouvrage sur la mortalité dans les différens Ordres religieux sont aussi très-curieuses; mais étant bornées à un certain nombre d'hommes qui vivent différemment des autres, elles ne sont pas encore suffisantes pour fonder des probabilités exactes sur la durée générale de la vie. Messieurs Halley, Graunt, Kersboom, Symphon, &c. ont aussi donné des tables de la mortalité du genre humain, & ils les ont fondées sur le dépouillement des registres mortuaires de quelques Paroisses de Londres, de Breslau, &c. mais il paroît que leurs recherches, quoique très-amples & d'un très-long travail, ne peuvent donner que des approximations assez éloignées sur la mortalité du genre humain en général. Pour faire une bonne table de cette espèce il faut dépouiller non-seulement les registres des Paroisses d'une ville comme Londres, Paris, &c. où il entre des Étrangers, & d'où il sort des natifs, mais encore ceux des campagnes, afin qu'ajoutant ensemble tous les résultats, les uns compensent les autres; c'est ce que M. Dupré de Saint-Maur de l'Académie françoise a commencé d'exécuter sur douze Paroisses de la campagne & trois Paroisses de Paris; il a communiqué ces tables à M. de Buffon, qui en a fait usage pour calculer les probabilités de la durée de la vie comme il suit.

ÂGE.	DURÉE	
	DE LA VIE.	
<i>Ans.</i>	<i>Années.</i>	<i>Mois.</i>
0.	8.	0.
1.	93.	0.
2.	58.	0.
3.	40.	0.
4.	41.	0.
5.	41.	6.
6.	42.	0.
7.	42.	3.
8.	41.	6.
9.	40.	10.
10.	40.	2.
11.	39.	6.
12.	38.	9.
13.	38.	1.
14.	37.	5.
15.	36.	9.
16.	36.	0.
17.	35.	4.
18.	34.	8.
19.	34.	0.
20.	33.	5.
21.	32.	11.
22.	32.	4.
23.	31.	10.
24.	31.	5.
25.	30.	0.
26.	30.	2.
27.	29.	7.
28.	29.	0.
29.	28.	6.
30.	28.	0.
31.	27.	6.
32.	26.	11.
33.	26.	3.
34.	25.	7.
35.	25.	0.
36.	24.	5.
37.	23.	10.
38.	23.	3.
39.	22.	8.
40.	22.	1.
41.	21.	6.
42.	20.	11.

VIE

ÂGE.

DURÉE
DE LA VIE.

Ans.	Années.	Mois.
43.	20.	4.
44.	19.	9.
45.	19.	3.
46.	18.	9.
47.	18.	2.
48.	17.	8.
49.	17.	2.
50.	16.	7.
51.	16.	0.
52.	15.	6.
53.	15.	0.
54.	14.	6.
55.	14.	0.
56.	13.	5.
57.	12.	10.
58.	12.	3.
59.	11.	8.
60.	11.	1.
61.	10.	6.
62.	10.	0.
63.	9.	6.
64.	9.	0.
65.	8.	6.
66.	8.	0.
67.	7.	6.
68.	7.	0.
69.	6.	7.
70.	6.	2.
71.	5.	8.
72.	5.	4.
73.	5.	0.
74.	4.	9.
75.	4.	6.
76.	4.	3.
77.	4.	1.
78.	3.	12.
79.	3.	9.
80.	3.	7.
81.	3.	5.
82.	3.	3.
83.	3.	2.
84.	3.	1.
85.	3.	0.

VIE

535

On voit par cette table qu'on peut espérer raisonnablement, c'est-à-dire parier un contre un, qu'un enfant qui vient de naître ou qui a zéro d'âge, vivra huit ans, qu'un enfant qui a déjà vécu un an, ou qui a un an d'âge, vivra encore trente-trois ans, qu'un enfant de deux ans révolus, vivra encore trente-huit ans, qu'un homme de vingt-huit ans révolus, vivra encore trente-trois ans, cinq mois; qu'un homme de trente ans, vivra encore vingt-huit ans, & ainsi de tous les autres âges.

On observera 1^o. que l'âge auquel on peut espérer une plus longue durée de vie est l'âge de sept ans, puisqu'on peut parier un contre un, qu'un enfant de cet âge, vivra encore quarante-deux ans trois mois; 2^o. qu'à l'âge de douze ans, on a vécu le quart de sa vie, puisqu'on ne peut légitimement espérer que trente huit ou trente-neuf ans de plus; & de même qu'à l'âge de vingt-huit ou vingt-neuf ans, on a vécu la moitié de sa vie, puisqu'on n'a plus que vingt-huit ans à vivre; & enfin qu'à cinquante ans on a vécu les trois quarts de sa vie, puisqu'on n'a plus que seize ou dix-sept ans à vivre. Mais ces vérités physiques, si mortifiantes en elles-mêmes, peuvent se compenser par des considérations morales; un homme doit regarder comme nulles les quinze premières années de sa vie; tout ce qui lui est arrivé, tout ce qui s'est passé dans ce long intervalle de tems, est effacé de sa mémoire, ou du moins a si peu de rapport avec les objets & les choses qui l'ont occupé depuis, qu'il ne s'y intéresse en aucune façon; ce n'est pas la même succession d'idées, ni pour ainsi dire, la même vie; nous ne commençons à vivre moralement que quand nous commen-

çons à ordonner nos pensées, à les tourner vers un certain avenir, & à prendre une espèce de consistance, un état relatif à ce que nous devons être dans la suite. En considérant la durée de la vie sous ce point de vue qui est le plus réel, nous trouverons dans la table qu'à l'âge de vingt-cinq ans, on n'a vécu que le quart de sa vie, qu'à l'âge de trente-huit ans, on n'en a vécu que la moitié, & que ce n'est qu'à l'âge de cinquante-six ans, qu'on a vécu les trois quarts de sa vie.

VIE, se dit aussi d'une partie considérable de l'espace de temps qui s'écoule depuis la naissance jusqu'à la mort. *Il passe sa vie à voyager. Elle a passé sa vie à la Cour. J'avois résolu de passer ma vie au service. Je n'ai rien ouï de ma vie qui m'ait fait plus de plaisir.*

On dit dans le style familier, *de ma vie vivante je n'ai vu pareille chose*; pour dire, depuis que je suis au monde je n'ai jamais vu...

On dit d'un homme moribond, que *sa vie ne tient plus qu'à un filet*; & d'un homme infirme & qui n'a point de vigueur, qu'*il n'a qu'un filet de vie*. On dit au contraire, qu'*un homme a la vie dure*; pour dire, qu'il est difficile de le tuer, de le faire mourir. *Cet homme tout percé de coups, a vécu encore fort long-temps, il avoit la vie dure.*

On dit de deux personnes qui sont unies étroitement, qu'*elles sont unies à la vie & à la mort*. Et l'on dit adverbialement, *à vie*; pour dire, pendant tout le temps qu'on a à vivre. *Une pension à vie. Bail à vie. Contrat à vie. Acheter une maison à vie.*

On dit proverbialement, *plus de biens que de vie*; pour dire, que

la vie manquera plutôt que les biens.

VIE, se dit aussi en parlant de l'état de l'âme quand elle est séparée du corps; & l'on appelle *la vie future*, *l'autre vie*, par opposition à la vie présente. Ainsi on dit, *les biens de la vie future. L'espérance d'une autre vie fait toute la consolation d'un chrétien.*

On appelle *la vie éternelle*, l'état des bienheureux dans le ciel. *Dieu nous donne sa paix en cette vie, & après la mort, la vie éternelle.*

VIE, se prend encore pour tout ce qui regarde la nourriture & la subsistance. *Il n'est pas riche, mais il a la vie & le vêtement. Il travaille pour gagner sa vie.*

On dit, *mendier sa vie, demander sa vie*; pour dire, demander l'aumône.

On dit proverbialement, *être de grande vie*; pour dire, manger beaucoup; & *de petite vie*; pour dire, manger peu.

VIE, se prend aussi pour la manière dont on se nourrit, dont on se traite. *Faire bonne vie, joyeuse vie*. Il est du style familier. On dit absolument & familièrement, *faire la vie*; pour dire, faire bonne chère, se réjouir. Et l'on dit proverbialement, qu'*il faut faire vie qui dure*; pour dire, qu'il faut ménager son bien de telle sorte qu'on ne le dépense pas tout d'un coup soit en bonne chère, soit autrement.

VIE se prend encore pour ce qui regarde l'usage, les commodités ou incommodités de la vie. *Il mène une vie douce & tranquille. Traîner une vie triste & malheureuse. Il ne se refuse aucun des plaisirs de la vie.*

On dit, *tourmenter sa vie*; pour dire, se donner beaucoup de mouvement, s'agiter.

On

On dit, *rendre la vie dure à quelqu'un* ; pour dire, lui faire de la peine, le chagriner à tout propos.

On dit familièrement, *faire vie de garçon* ; pour dire, mener une vie libre & dégagée de toutes sortes de dépendances & de soins.

VIE, se dit aussi de ce qui regarde la conduite & les mœurs. *Elle a toujours mené une vie réglée. Personne n'est plus malheureux que les femmes de mauvaise vie. Il mène une vie oisive. Cela ne me fera pas changer mon train de vie.*

On dit dans le style familier, *mener une vie de Bohème* ; pour dire, vivre comme un bandit, comme un homme qui n'a ni feu ni lieu ; *mener une vie de cochon* ; pour dire, vivre dans la crapule, dans la débauche. Et l'on dit proverbialement, *vie de cochon courte & bonne* ; pour dire, une vie passée dans la crapule, & qui s'abrège par les excès.

On dit proverbialement, *selle vie telle fin* ; pour dire, qu'on meurt ordinairement de la même manière qu'on a vécu. *Il a toujours vécu en bon Chrétien, & il est mort de même ; telle vie, telle fin. Il ne vivoit qu'avec des scélérats, il a été tué misérablement ; telle vie, telle fin.*

VIE, se dit par rapport aux occupations & aux professions différentes de la vie. *Il faut que chacun choisisse un genre de vie. Elle veut embrasser la vie religieuse. Voilà le genre de vie auquel je veux m'attacher.*

On dit familièrement d'une chose où un homme se plaît extrêmement, & dont il fait sa principale occupation, que *c'est sa vie*. *Il aime à voyager, c'est sa vie.*

On appelle *vie civile*, l'état que tient dans l'ordre politique, celui qui n'en est pas déchu par quelque changement arrivé dans sa person-

Tome XXIX.

ne ; ce changement arrive ou en entrant en religion, ou par quelque peine qui emporte mort civile. C'est en conséquence de la *vie civile* que le citoyen jouit des droits qui sont émanés de la loi, & dont cesse de jouir celui qui est mort civilement.

VIE, se dit aussi de l'histoire, du récit des choses remarquables de la vie d'un homme. *La vie du grand Condé. La vie de Cromwel. Les vies des Grands Capitaines de la Grèce.*

VIE, se dit aussi des animaux tandis qu'ils ont en eux un principe de sensation & de mouvement ; & des plantes, pendant qu'elles ont un principe de végétation. *La vie des poissons est ordinairement plus longue que celle des animaux terrestres. La vie d'un cheval est d'environ vingt ans. Ce pêcher est encore en vie. Les animaux ont une vie sensitive, & les plantes une vie végétative.*

On dit, *cet animal a la vie dure* ; pour dire, qu'il est difficile de lui ôter la vie. *Les chats ont la vie dure.*

On appelle *eau de vie*, une liqueur forte tirée du vin par distillation. On fait aussi des eaux de vie de cidre, de blé, de ris & autres choses semblables. *Il s'est gâté l'estomac à force de boire de l'eau de vie.*

VIE, signifie populairement crierie qui se fait en querelant quelqu'un, en lui reprochant quelque chose, en le réprimandant. *Quand il revint, sa femme lui fit une belle vie. Ils se querellent continuellement dans cette maison, ce sont des vies enragées.*

Ce monosyllabe est long.

VIÉD ; comté libre & immédiat d'Empire, dans le Cercle de Westphalie, près du Rhin, entre Coblentz & Andernach.

VIÉD'ASE ; substantif masculin. Terme injurieux qui dans son origine

Y y

signifioit visage d'âne. Il est devenu libre.

VIEIL, ou **VIEUX**, **VIEILLE**; adjectif. *Vetus*. Qui est fort avancé en âge. Quand cet adjectif employé au masculin, ne précède pas le substantif, on dit toujours *vieux*. On dit de même toujours *vieux*, quand il précède le substantif, si le substantif commence par une consonne; mais s'il commence par une voyelle, on dit plus ordinairement *vieil*. *Son père est vieux. Un vieux mari. Un vieil amant. Un vieil oiseau. Un vieux sanglier. Il épousa une vieille femme qui jouissoit de vingt mille livres de rente.*

On dit proverbialement d'un homme fort vieux, qu'il est aussi vieux que les rues.

On dit familièrement qu'un homme ne fera pas de vieux os; pour dire, qu'il ne vivra pas jusqu'à la vieillesse.

En parlant de calendrier, *vieux style* se dit de la manière de compter qui étoit en usage avant la réformation du calendrier par Grégoire XIII.

Le vieux style & le nouveau diffèrent d'onze jours; en sorte que quand on compte dans le nouveau style le 21 du mois, on ne compte dans le vieux style, que le 10 du même mois.

VIEIL & **VIEUX**, se dit aussi sans aucun rapport à l'âge. *Un vieil ami. Un vieux libertin*, c'est-à-dire, un ami qui est ami depuis long-tems, un libertin qui l'est depuis long-tems.

On dit proverbialement que *les vieux amis & les vieux écus sont les meilleurs* ou plus brièvement, *vieux amis, vieux écus*.

Il s'emploie souvent avec les adverbess *plus & moins*, & autres semblables, pour marquer la différence d'âge entre deux personnes. *Je suis*

plus vieux que vous. Elle n'est pas si vieille que lui. Vous êtes plus vieux que moi de deux ans.

Il signifie aussi ancien, antique, qui est depuis long-tems. *Un vieil édifice. De vieilles mesures. Le vieux temps. De vieux papiers. Un vieux proverbe.*

On appelle *turquoise de la vieille roche*, une turquoise tirée d'une ancienne mine qui est épuisée; & de là on dit figurément, *ami de la vieille roche*; pour dire, un ami tel qu'on n'en trouve plus: On dit aussi, *un homme de la vieille roche*; pour dire, un homme d'une probité antique & rare.

On appelle *vieux corps*, les six plus anciens Régimens d'infanterie de France. Et l'on appelle *petits vieux* absolument, sans ajouter *corps*, six autres Régimens d'infanterie qui ont rang après les six premiers. *Les Régimens de Picardie, Piémont, Navarre, Champagne, Normandie & la Marine composent ce qu'on appelle dans l'infanterie françoise les vieux corps; & les six petits vieux sont la Tour du Pin, Bourbonnois, Auvergne, Belfunce, Mailly & le Régiment du Roi.*

VIEUX, se dit de certaines choses par comparaison & par opposition à nouveau. *Il n'y a plus guère de vin vieux dans cette cave. Nancy est divisé en deux parties dont l'une est appelée la vieille ville, & l'autre, la ville neuve. Les vieilles dettes doivent être payées avant les nouvelles.*

On dit, en style de l'Écriture, *le vieil homme*; pour dire, l'homme qui se livre aux mouvemens de la concupiscence, par opposition à celui qui suit les impulsions de la grâce. *Dépouiller le vieil homme.*

On appelle *vieux testament*, l'ancien

testament par opposition au nouveau testament.

VIEUX, se dit encore en parlant d'un homme qui fait une profession, un métier, qui mène un certain genre de vie depuis long - temps. *Vieil Avocat. Vieux Ministre. Vieux Curé.* Il sert aussi à marquer les anciennes habitudes. *Vieil ivrogne. Vieux pécheur.*

Il s'emploie quelquefois dans des phrases de dénigrement. *Vieil avare. Vieux fou. Vieux radoteur. Vieille folle. Vieille sorcière.*

VIEUX, se dit aussi des choses qui sont usées, principalement des habits, hardes & meubles. *Vieux manteau. Vieille perruque. Vieux souliers. Vieille tapisserie*, à la différence des anciennes tapisseries qui sont les plus estimées.

VIEILLE, est aussi substantif. *Une pauvre vieille. Une bonne vieille. Une méchante vieille. Des contes de vieilles.*

Voyez **ANCIEN**, pour les différences relatives qui en distinguent *vieux*, &c.

VIEILLARD; substantif masculin *Senex*. Homme qui est dans le dernier âge de la vie. *On doit du respect aux vieillards. L'avarice tourmente souvent les vieillards. Le ridicule des vieillards est de faire de perpétuelles leçons aux jeunes gens, & d'être des Panegyristes ennuyeux du temps passé. Un vieillard qui épouse une jeune fille, s'expose à tous les malheurs du mariage.*

Ne faites point parler vos Héros au hasard,

Un vieillard en jeune homme, un jeune homme en vieillard.

BOILEAU.

VIEILLERIE; substantif féminin. Vieilles hardes, vieux meubles, Il

n'est meublé que de vieilleries. Ce Fripier ne vend que de la vieillerie.

VIEILLESSE; substantif féminin. *Senectus*. Le dernier âge de la vie. *Une grande vieillese. Une belle vieillese. Respecter la vieillese. Une vieillese douce & tranquille. M. de Voltaire peint ainsi la vieillese.*

C'est l'âge où les humains sont morts pour les plaisirs,

Où le cœur est surpris de se voir sans desirs.

Dans cet état il ne nous reste

Qu'un assemblage vain de sentimens confus,

Un présent douloureux, un avenir funeste,

Un triste souvenir d'un bonheur qui n'est plus.

Pour comble de malheurs, on sent de la pensée

Se déranger tous les ressorts :

L'esprit nous abandonne; & notre ame éclipse

Perd en nous de son être, & meurt avant le corps.

Mais comment arrive cet affreux dépérissement de notre machine. Il est d'abord insensible; il se passe même un long terme avant que nous nous appercevions d'un changement considérable; cependant nous devrions sentir le poids de nos années, mieux que les autres ne peuvent en compter le nombre; & comme ils ne se trompent pas de beaucoup sur notre âge, en le jugeant par les changemens extérieurs, nous devrions nous tromper encore moins sur l'effet intérieur qui les produit, si nous nous observions mieux, si nous nous flattions moins, & si tous les autres ne nous jugeoient pas toujours beaucoup mieux que nous nous jugeons nous-mêmes.

Y y y ij

Lorsque le corps a acquis toute son étendue en hauteur & en largeur par le développement entier de toutes ses parties, il augmente en épaisseur ; le commencement de cette augmentation est le premier point de son dépérissement, car cette extension n'est pas une continuation de développement ou d'accroissement intérieur de chaque partie, par lesquels le corps continueroit de prendre plus d'étendue dans toutes ses parties organiques, & par conséquent plus de force & d'activité ; mais c'est une simple addition de matière surabondante qui enfle le volume du corps & le charge d'un poids inutile. Cette matière est la graisse qui survient ordinairement à 35 ou 40 ans, & à mesure qu'elle augmente, le corps a moins de légèreté & de liberté dans ses mouvemens ; il n'acquiert de l'étendue qu'en perdant de la force & de l'activité.

Les os & les autres parties solides du corps ayant pris toute leur extension en longueur & en grosseur, continuent d'augmenter en solidité ; les sucs nourriciers qui y arrivent, & qui étoient auparavant employés à en augmenter le volume par le développement, ne servent plus qu'à l'augmentation de la masse ; les membranes deviennent cartilagineuses, les cartilages deviennent osseux, toutes les fibres plus dures, & la peau se dessèche ; les rides se succèdent peu à peu, les cheveux blanchissent, les dents tombent, le visage se déforme, le corps se courbe, &c.

Les premières nuances de cet état se font appercevoir avant 40 ans ; elles croissent par degrés jusqu'à 60, par degrés plus rapides jusqu'à 70. La caducité commence à cet âge de

70 ans ; elle va toujours en augmentant ; la décrépitude suit, & la mort termine ordinairement avant l'âge de 90 ans la *vieillesse* & la *vie*.

Lorsque l'os est arrivé à son dernier période, lorsque les périostes ne fournissent plus de matière ductile, alors les sucs nourriciers se déposent dans l'intérieur de l'os, il devient plus solide, plus massif & spécifiquement plus pesant ; enfin la substance de l'os est avec le temps si compacte, qu'elle ne peut plus admettre les sucs nécessaires à cette espèce de circulation qui fait la nutrition de ses parties ; dès lors cette substance de l'os doit s'altérer, comme le bois d'un vieil arbre s'altère, lorsqu'il a une fois acquis toute sa solidité. Cette altération dans la substance même des os est une des premières causes qui rendent nécessaire le dépérissement de notre corps.

Plus la force du cœur est grande & agit long-temps, plus le nombre des vaisseaux diminue, & plus les solides sont forts : d'où il arrive que la force des solides devient immense dans l'extrême *vieillesse* ; enfin les canaux trop résistans ne pouvant être étendus davantage par les liquides, toutes les parties doivent tomber dans une ossification sans remède. On a bien raison de se moquer de ces charlatans, qui se vantent de pouvoir écarter cette ossification par des élixirs fortifiants. La méthode de Médée qui, par des alimens & des bains émolliens, nourrissoit, humectoit les corps desséchés, étoit au moins une idée plus raisonnable.

Les cartilages qu'on peut regarder comme des os mous, reçoivent ainsi que les os, des sucs nourriciers qui en augmentent peu à peu la den-

firé, à mesure qu'on avance en âge ; & dans la *vieillesse*, ils se durcissent presque jusqu'à l'ossification, ce qui rend les mouvemens des jointures du corps très-difficiles, & doit enfin nous priver de l'usage de nos membres extérieurs.

Les membranes dont la substance a bien des choses communes avec celle des cartilages, prennent aussi à mesure qu'on avance en âge plus de densité & de sécheresse ; celles, par exemple, qui environnent les os, cessent d'être ductiles dès que l'accroissement du corps est achevé, c'est-à-dire, dès l'âge de 18 à 20 ans ; elles ne peuvent plus s'étendre, elles commencent à augmenter en solidité qui s'accroît à mesure qu'on vieillit ; il en est de même des fibres qui composent les muscles & la chair ; plus on vit, plus la chair devient dure.

Il est donc vrai qu'à mesure qu'on avance en âge, les os, les cartilages, les membranes, la chair & toutes les fibres du corps acquièrent de la sécheresse & de la solidité : toutes les parties se retirent, tous les mouvemens deviennent plus lents, plus difficiles ; la circulation des fluides se fait avec moins de liberté, la transpiration diminue, la digestion devient lente & laborieuse, les suc nourriciers sont moins abondans, & ne pouvant être reçus dans la plupart des fibres devenues trop solides, ils ne servent plus à la nutrition. Ainsi la sève de l'homme manque aux lieux qu'elle arrosoit.

La *vieillesse* arrive encore nécessairement par la dégénération des fluides contenus dans le corps humain, & dont l'influence sur son économie n'est pas une vérité douteuse ; ces liqueurs n'étant que des parties passives & divisées, ne font

qu'obéir à l'impulsion des solides, dont leur mouvement, leur qualité, & même leur quantité dépendent. Dans la *vieillesse*, le calibre des vaisseaux se resserre, les filtres secrets s'obstruent, le sang, la lymphe & les autres humeurs doivent par conséquent s'épaissir, s'altérer, s'extravafer, & produire tous les vices des liqueurs qui mènent à la destruction. Telles sont les causes du dépérissement naturel de la machine. Les muscles perdent leur ressort, la tête vacille, la main tremble, les jambes chancelent ; l'ouïe, la vue, l'odorat s'affoiblissent, & le toucher même s'émousse.

Impitoyablement flétrie, reconnoissez-vous dans cet état cette beauté ravissante, à qui tous les cœurs adressoient autrefois leurs vœux ? Triste à l'aspect d'un sang glacé dans ses veines, comme les Poètes peignent les Nayades dans le cours arrêté de leurs eaux ! Combien d'autres raisons de gémir pour celle chez qui la beauté est le seul présent des Dieux ! Une tête grise a succédé à ces cheveux d'un noir de geai, naturellement bouclés, qui tantôt flottoient sur des épaules d'albâtre, & tantôt se jouoient sur une belle gorge qui n'est plus. Ces yeux qui disoient tant de choses sont ternes & muets. Le corail de ces lèvres a changé de couleur ; la bouche est dépouillée de son plus bel ornement ; aucune trace de cette taille légère, si bien proportionnée ; de ce teint qui le disputoit aux lys & aux roses ; cette peau si douce, si fine, si blanche, n'offre aux regards qu'une foule d'écailles, de plis & de replis tortueux. Hélas, tout chez elle s'est changé en rides presque effrayantes ! Le cerveau affaibli sur lui-même ne laisse passer

que lentement ces rayons d'intelligence & de génie qui cauoient votre admiration ! Telle est la décrépitude du dernier âge.

Cependant que ce triste hiver n'allarme point ceux dont la vie s'est passée dans la culture de l'esprit, dans la bienfaisance & dans la pratique de la vertu ! Leurs cheveux blancs sont respectables. Leurs écrits, leurs belles actions le sont encore davantage. C'est à ces gens là, si rares sur la terre, que la brillante & florissante jeunesse doit des égards, des hommages & des autels.

On dit familièrement, qu'une maison, qu'un bâtiment tombe de vieillesse.

On le dit quelquefois, pour signifier les vieilles gens. *La vieillesse est chagrine, est avare, est soupçonneuse, &c.* Et dans ce sens, on dit proverbialement, *si jeunesse savoit & vieillesse pouvoit.*

VIEILLESSE, s'emploie quelquefois en parlant des animaux. *La vieillesse d'un éléphant. La vieillesse d'un corbeau.*

Il se dit aussi des arbres. *Des cèdres d'une extrême vieillesse.*

VIEILLI, IE; participe passif. Voyez **VIEILLIR**.

VIEILLIR; verbe neutre de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme **RĂVIR**. *Senescere.* Devenir vieux. *Il a vieilli dans le ministère. Vieillir sous le harnois.*

On dit, *nous vieillissons tous les jours*; pour dire, tous les jours nous avançons en âge.

VIEILLIR, signifie aussi, paroître vieux. *Cette femme paroît rajeunir au lieu de vieillir. Je trouve qu'il a bien vieilli depuis trois ans.*

On dit, qu'une façon de parler, qu'une mode vieillit; pour dire,

qu'elle commence à n'être plus d'usage.

On dit que certaines affaires, surtout les affaires criminelles, amendent en vieillissant; pour dire, que le temps y apporte des adoucissements, qu'elles deviennent moins dangereuses, qu'on s'en tire plus aisément.

VIEILLIR, signifie encore, rendre vieux, faire paroître vieux avant le temps. *Cette maladie l'a bien vieilli. Cet accident l'a vieilli de quinze ans.*

VIEILLOT, OTTE; substantif du style familier. Celui, celle qui commence à avoir l'air vieux, à paroître vieux. *Il est déjà vieillot. Elle commence à être vieillotte. Avoir l'air vieillot.* Il ne se dit qu'en plaisanterie, & particulièrement des gens de petite raille.

VIELIKIELOKI; ville de Russie, dans la partie occidentale du duché de Rzeva, sur la rivière de Lovast.

VIELLE; substantif féminin. Instrument de musique à cordes de boyau, que l'on fait sonner par le moyen de quelques touches, & d'une petite roue qu'on tourne avec une manivelle.

Les instrumens à vent ont leur coup de langue; les instrumens à archet leur coup d'archet; la *vielle* son coup de poignet, qui se donne sur la première croche de deux en deux; les notes d'agrément s'exécutent sur le même tour de roue, de la valeur de la note avec laquelle elles sont liées.

Dans les cas où la ronde forme la mesure, il y a deux tours de roue ou quatre tours; les tours de roue varient selon la mesure, les mouvemens, le caractère de l'air, & la nature des notes qui se trouvent dans le courant de la pièce.

Il y a des *vielles* faites en corps

de luth, & d'autres en corps de guitare; les premières ont plus de force; les secondes ont plus de douceur.

Le clavier est composé de treize touches noires, & de dix blanches; son étendue ordinaire est de deux octaves, du *sol* à vide, au *sol* d'en-haut.

L'instrument s'accorde en *c sol ut* & en *g ré sol*, les deux seuls tons dans lesquels il joue.

On dit proverbialement & populairement d'un homme qui est long dans tout ce qu'il fait, qu'il est long comme une vielle. On dit aussi proverbialement & populairement, il est de tous bons accords, il est du bois dont on fait les vielles.

VIELLÉ, ÊE; participe passif & adjectif usité seulement dans cette phrase populaire, le bœuf viellé, qui se dit du bœuf que les Bouchers promènent dans la ville le jeudi gras au son d'une vielle, ou de quelques autres instrumens.

VIELLER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Jouer de la vielle. *Ces jeunes filles vont vieller dans les auberges pour gagner leur vie.*

VIELLER, se dit figurément & populairement, pour signifier, user de longueurs inutiles dans une affaire, dans un ouvrage. *C'est un mauvais ouvrier qui n'achève rien, & qui ne fait que vieller.*

VIELLEUR, EUSE; substantif. Celle, celle qui joue de la vielle. On appelle populairement *pistoles de vielleur*, la plus petite monnoie.

VIELUN; ville de Pologne, dans le Palatinat de Siradie, près des frontières de la Silésie, à huit lieues de Siradie.

VIENNE; ville forte & archiépisco-

pale d'Allemagne, capitale de l'Autriche, sur le Danube, à huit lieues, ouest, de Presbourg, cent quatre-vingt, nord-est, de Rome, & deux cent cinquante, sud-est, de Paris, sous le trente-quatrième degré, trente-deux minutes de longitude, & le quarante-huitième, quatorze minutes de latitude.

Cette ville a été connue autrefois sous les noms d'*Ala Flaviana*, *Castra Flaviana*, *Juliobona*, *Vindobona*, & ensuite *Vindum*. Elle peut en quelque façon être regardée comme la capitale de l'Allemagne, car elle est depuis long-temps la résidence ordinaire des Empereurs; elle n'oubliera pas si-tôt le siège mémorable qu'elle essuya en 1683. Il fut entrepris par Kara Mustapha, Général des forces ottomanes. Toujours aimé de la Sultane Validé, après avoir aussi gagné le cœur de Mahomet IV, il avoit épousé sa fille. Jamais l'ambition & l'orgueil, deux passions qui dévoreroient Kara Mustapha, ne trouvèrent un champ plus vaste pour être assouvies. Il ne se proposoit pas moins, après s'être rendu maître de Vienne, que de poursuivre la conquête de l'Occident, ayant sous ses ordres plus de trois cens mille hommes, trente-un Bachas, cinq Souverains, & trois cens pièces de canon.

Il s'avance par la rive droite du Danube, passe la Save & la Drave, fait mine d'en vouloir à Raab, tandis qu'il détache cinquante mille Tartares sur la route de Vienne. Le Duc de Lorraine Charles V, dont le nom doit être cité parmi ceux des grands Capitaines, & qui commandoit les troupes impériales, essuie un échec à Pétronel, & à peine a-t-il le temps de gagner Vienne, où il jette une partie de

son infanterie pour renforcer la garnison. Il prend poste dans l'île de Léopoldstât formée par le Danube au nord de la ville. Les tartares au nombre de cinquante mille, arrivoient en même temps du côté du midi.

On vit alors un de ces spectacles qui sont faits pour instruire les Souverains & attendrir les peuples, lors même que les Souverains n'ont pas mérité leur tendresse; Léopold, le plus puissant Empereur depuis Charles-Quint, fuyant de sa capitale avec l'Impératrice sa belle-mère, l'Impératrice sa femme, les Archiducs, les Archiduchesses & une moitié des habitans suivant la Cour en désordre. La campagne n'offroit que des fugitifs, des équipages, des chariots chargés de meubles jusqu'à Lintz, capitale de la haute Autriche.

Cette ville où l'on portoit la frayeur, ne parut pas encore un asile assuré; il fallut se sauver à Passaw: on coucha la première nuit dans un bois où l'Impératrice, dans une grossesse avancée apprit qu'on pouvoit reposer sur de la paille à cause de la terreur. Dans les horreurs de cette nuit on apercevoit la flamme qui consumoit la basse Hongrie, & s'avançoit vers l'Autriche.

L'Empereur, dans les premiers accès de cette irruption, payoit bien cher ses violences contre la Hongrie, & le sang de ses Seigneurs qu'il avoit répandu. Il n'avoit pu se persuader que Kara Mustapha, laissant derrière lui plusieurs bonnes places, telles que Raab & Comore, se portât sur Vienne: Jean Sobieski mieux instruit, comme le sont toujours les Princes qui font

la guerre par eux-mêmes, l'en avoit inutilement averti.

Vienne étoit devenue sous dix Empereurs consécutifs de la Maison d'Autriche, la capitale de l'Empire Romain en Occident, mais bien différente de l'ancienne Rome pour la grandeur en tout genre, & pour le nombre des citoyens, & n'en comptoit que cent mille, dont les deux tiers habitoient des fauxbourgs sans défense. Soliman avoit été le premier des Empereurs Turcs qu'on eût vu marcher à Vienne, en 1529, faisant trembler à la fois l'Europe & l'Asie, mais il n'osa se commettre contre Charles-Quint qui venoit au secours avec une armée de quatre-vingt mille hommes. Kara Mustapha qui ne voyoit qu'une poignée d'ennemis, se flattoit d'être plus heureux, & il commença sans crainte le siège de cette ville. Les Allemands sont braves sans doute, mais ils ne se sont jamais présentés aux portes de Constantinople, comme les Turcs à celles de Vienne.

Le Comte de Staremberg, homme de tête & d'expérience, Gouverneur de la ville, avoit mis le feu aux fauxbourgs: cruelle nécessité, quand il faut brûler les maisons des citoyens qu'on veut défendre! Il n'avoit qu'une garnison de seize mille hommes. On arma les étudiants, & ils eurent un Médecin pour Major.

Cependant le siège se pouvoit avec vigueur. L'ennemi s'empara de la contrescarpe après vingt-trois jours de combat; l'espérance de tenir encore long-temps diminua. Les mines des Turcs, leurs attaques continuelles, la garnison qui se détruisoit, les vivres qui s'épuisoient, tout donnoit la plus vive inquiétude.

On

On s'occupoit sans cesse à éteindre le feu que les bombes & les boulets rouges portoient dans la ville, tandis que les dehors tombaient en éclats.

Dans cette conjoncture désespérée Sobieski arrive avec son armée à cinq lieues au-dessus de Vienne. L'Électeur de Bavière âgé de dix-huit ans, amenoit douze mille hommes, l'Électeur de Saxe en conduisoit dix mille. Toute l'armée chrétienne composoit environ soixante & quatorze mille hommes; Sobieski délivra l'ordre de bataille &, après avoir examiné les dispositions de Kara Mustapha, il dit aux Généraux Allemands : » cet homme est mal campé, c'est un ignorant dans le métier de la guerre; nous le battons certainement ». Il prophétisa juste : la plaine qu'occupaient les Turcs devint le théâtre d'un triomphe que la postérité aura peine à croire. Le butin fut immense; les Allemands & les Polonois s'enrichirent. On retourna contre les Janissaires qui étoient restés dans les travaux du siège, on ne les trouva plus, & Vienne fut libre.

Vienne, est aussi le nom d'une ville Archiépiscope de France, dans le Dauphiné, capitale du Viennois, sur le Rhône, à six lieues, sud, de Lyon, sous le vingt-deuxième degré, trente-deux minutes de longitude, & le quarante cinquième, trente-deux minutes de latitude. C'est le siège d'un Bailliage, d'une Election, &c. Les rues y sont étroites & mal percées.

La métropole est un ouvrage gothique. L'Archevêque prend le titre de Primat des Gaules. Le Chapitre est composé de vingt Chanoines,

Tome XXIX.

en y comprenant le Doyen, le Prévôt, le Chantre, le Capiscol, le Sacristain, les quatre Archidiaques & le Chancelier : l'Archevêque confère les offices de Sacristain, de Chancelier, des quatre Archidiaques & deux petites chapelles. Le Doyen confère la dignité de Capiscol, la Cure de l'Eglise, & dix-huit places de Clercs : le Capiscol pourvoit à celles des Clergeons. Ce n'est que par ces places de Clercs & de Clergeons, qu'on peut entrer dans ce Chapitre, & qu'on est capable d'en posséder les bénéfices. Le Chapitre confère toutes les dignités, Canonicats & Offices.

Les Dauphins se faisoient autrefois honneur d'être reçus Chanoines de l'Eglise Métropolitaine de Vienne, & y siégeoient. Une cérémonie qui se pratique encore aujourd'hui tous les ans, en a conservé la mémoire : le Juge de Vienne présente la veille de Saint-Maurice un cierge jaune au nom du Roi, en protestant, que *ce n'est que par dévotion*; le Chapitre répond, par la bouche de celui qui reçoit le cierge, que *c'est par hommage*.

Outre le Chapitre de l'Eglise Métropolitaine, il y en a trois autres à Vienne; celui de S. Pierre est composé d'un Abbé & de vingt-quatre Chanoines, qui sont obligés de faire preuve de noblesse de trois générations. Vienne ne manque pas d'autres Eglises ni de Couvens. Les Pères de l'Oratoire ont le Séminaire.

Le quinzième Concile Général s'est tenu dans cette ville l'an 1311 par ordre de Clément V, pour la suppression de l'ordre des Templiers. Philippe le Bel qui poursui-

Z z z

voit cette suppression, se rendit à Vienne accompagné de son frère & de ses trois fils, dont l'aîné étoit Roi de Navarre.

Le commerce de cette ville consiste en vins & en soies.

VIENNE, est encore le nom d'une rivière de France qui a sa source sur les frontières du bas Limousin & de la Marche, à quelques lieues au-dessus de Farnac, & son embouchure dans la Loire à Candé en Touraine, après un cours d'environ quarante lieues.

VIENNERVALD; on donne ce nom à la partie méridionale de la basse Autriche, que le Danube sépare du Manhartsberg, qui est la partie septentrionale. Le *Viennervald* comprend ainsi tout le pays qui se trouve entre le Danube au nord, la Hongrie, à l'orient, le Duché de Styrie au midi, & la haute Autriche au couchant.

VIENNOIS; (le) pays de France, en Dauphiné, ainsi appelé de Vienne, sa Capitale. Il est borné au nord par la Bresse & par le Bugey, dont il est séparé par le Rhône, au levant par la Savoie, au midi par le Valentinois, & au couchant par le Rhône. Ce pays forme un des plus grands Bailliages du ressort de Grenoble, & renferme les Bailliages particuliers de Vienne, de Grenoble, de Saint-Marcellin, & la juridiction royale de Romans.

VIER; petite île d'Écosse, l'une des Orcades. Elle est située entre l'île d'Égli au nord oriental, l'île des Grès à l'orient méridional, celle de Mainland au midi, & celle de Rous au couchant. Cette petite île est fertile en blés. Les îles voisines lui fournissent les mottes de terre dont elle manque, & dont on se

sert au lieu de bois dans les Orcades.

VIERGE; substantif féminin. *Virgo*. Fille qui a vécu dans une continence parfaite. Il y a dans l'Évangile la parabole des cinq Vierges sages & des cinq Vierges folles. C'est une Vierge. Le Bréviaire a un Office particulier pour les Vierges.

On appelle par excellence Marie mère de Dieu, la *Vierge*, la *Sainte-Vierge*, la *Vierge-Marie*. Dire l'Office de la *Vierge*. La *Nativité*, l'*Assomption* sont des fêtes de la *Vierge*.

VIERGE, est quelquefois adjectif, & se dit des hommes qui ont vécu dans une continence parfaite. Son fils vécut & mourut *Vierge*.

On appelle *métaux vierges*, ceux qui se trouvent purs & sans mélange dans le sein de la terre. On dit, de l'*argent vierge*, de l'*or vierge*, du *mercure vierge*, &c. pour dire, de l'argent, de l'or, du mercure, qui n'ont point passé par le feu.

On appelle *cire vierge*, la cire préparée, ordinairement mise en pain, & qui n'a encore été employée à aucun ouvrage. *Huile vierge*, la première huile qui sort des olives, sans qu'on les ait encore pressées. *Parchemin vierge*, le parchemin qui est fait de la peau des petits agneaux ou chevaux morts-nés. Et *vigne-vierge*, une sorte de plante qui ne porte qu'une petite graine inutile, qui a des feuilles semblables à celles de la vigne; & qui sert à palissader & à couvrir des murailles.

VIERGE, en termes d'Astronomie, se dit d'une constellation qui est le sixième signe du zodiaque, à commencer par le Bélier.

Le soleil entre dans le signe de la Vierge au commencement d'Août. Les étoiles de cette constellation, suivant le catalogue de Ptolémée, sont au nombre de 32, suivant celui de Tycho, au nombre de 39, & suivant le catalogue britannique, au nombre de 89.

La Vierge chez les Égyptiens, étoit consacrée à Isis, comme le lion à son mari Osiris : Avienus le rapporte parmi les différentes opinions des anciens sur ce signe. Le Sphinx composé d'un Lion & d'une Vierge, s'employoit pour désigner le débordement du Nil ; ce qui s'accorde très-bien avec la réunion de ces deux signes que parcouroit le Soleil pendant l'inondation.

La Vierge est appelée aussi *Cerès*, *Érigone*, *la Fortune*, *la Concorde*, *Astrée*, *Thémis*. Les anciens auteurs ne sont point d'accord sur l'origine du nom de cette constellation. Au reste, comme Cerès étoit quelquefois prise pour la déesse des moissons, de la justice & des lois, rien n'empêche qu'on ne la regarde comme étant celle que les premiers Astronomes Grecs ont prétendu déifier.

VIERZON ; ville de France en Berri, au confluent du Cher & de l'Eure, à sept lieues, nord-ouest de Bourges. C'est le siège d'un Bailliage. On y fabrique des draps & des serges.

VIESENBOURG ; petite ville d'Allemagne dans la partie septentrionale du duché de Saxe, près des frontières de la principauté d'Anhalt & du Margraviat de Brandebourg.

VIESTI ; ville épiscopale d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Capitanate, sur le golfe de Venise, à dix lieues, nord-est, de Manfredonia.

VIETE, (François) Maître des Re-

quêtes de la Reine Marguerite, né à Fontenai en Poitou, en 1540, s'est fait un nom immortel par son talent pour les mathématiques. Il est le premier qui se soit servi dans l'algèbre des lettres de l'alphabet pour désigner les quantités connues. Il trouva que les solutions, de propres qu'elles étoient à un cas particulier, devenoient générales ; parce que les lettres pouvoient exprimer toutes sortes de nombres. Cet avantage étant reconnu, il s'attacha à faciliter l'opération de la comparaison des quantités inconnues avec les quantités connues, en les arrangeant d'une certaine manière, & en faisant évanouir les fractions. Il inventa une règle pour extraire la racine de toutes les équations arithmétiques : cette découverte le conduisit à une autre ; ce fut d'extraire la racine des équations littérales par approximation, ainsi qu'il le faisoit pour les nombres. Il fit plus, comme l'algèbre, par la nouvelle forme qu'il venoit de lui donner, étoit extrêmement simplifiée en examinant les problèmes de près, il découvrit l'art de trouver des quantités ou des racines inconnues par le moyen des lignes ; ce qu'on appelle *construction géométrique*. Toutes ces inventions donnèrent une nouvelle forme à l'algèbre & l'enrichirent extrêmement. On lui doit encore la géométrie des sections angulaires, par laquelle on donne la raison des angles par la raison des côtés. Il méditoit avec tant d'application, qu'on le voyoit souvent demeurer trois jours entiers dans son cabinet, sans manger & même sans dormir. Adrien Romain ayant proposé à tous les Mathématiciens de l'Europe un problème difficile à résoudre, Viète en donna d'abord la solution & le lui renvoya

avec des corrections & une augmentation. Il proposa à son tour un problème à Romain qui ne put le résoudre que mécaniquement. Le Mathématicien Allemand surpris de sa sagacité, partit aussi-tôt de Wurtzbourg en Franconie où il demouroit, & vint en France pour le connoître & lui demander son amitié. Viète ayant reconnu que dans le calendrier grégorien il y avoit plusieurs fautes qui avoient été déjà remarquées par d'autres, en fit un nouveau accommodé aux fêtes & aux rits de l'Église Romaine. Il le mit au jour en 1600, & le présenta dans la ville de Lyon au Cardinal Aldobrandin qui avoit été envoyé en France par le Pape pour terminer les différends qui étoient entre le Roi & le Duc de Savoye. L'habile Mathématicien se signala bientôt par des découvertes plus utiles que son calendrier qui étoit rempli d'erreurs. Comme les États du Roi d'Espagne étoient fort éloignés les uns des autres, lorsqu'il s'agissoit de communiquer des desseins secrets, on écrivoit en chiffres & en caractères inconnus, pendant les désordres de la ligue; ce chiffre étoit composé de plus de cinq cens caractères différens, & quoique l'on eût souvent intercepté des lettres, on n'avoit jamais pu venir à bout de les déchiffrer. Il n'y eut que Viète qui eut ce talent. Son habileté déconcerta d'une telle manière les Espagnols pendant deux ans, qu'ils publièrent à Rome & dans une partie de l'Europe que le Roi n'avoit découvert leurs chiffres que par le secours de la magie. Ce grand homme mourut en 1603. Il a donné un traité de Géométrie d'Apollonius de Perge, avec ses commentaires, sous le nom d'Apollonius Gallus, in-4°. Ses ouvrages furent réunis en

1646 en un volume in-fol. par François Schooten.

VIEUX; voyez VIEIL.

VIF, VIVE; adjectif. *Vivus*. Qui est en vie. Il y eut ordre de le prendre mort ou vis. Chez les Romains on enterroit vives les Vestales qui avoient violé leur vœu de chasteté.

On dit, *une carpe vive*. Cette carpe est encore vive.

En parlant d'un corps vivant, on dit *chair vive* par opposition à *chair morte*. Le Chirurgien a coupé jusqu'à la *chair vive*.

On dit en termes de Jurisprudence, *le mort saisit le vis*; pour dire, que dès qu'un homme est mort, ses biens & ses droits passent à son héritier, sans qu'il ait besoin d'aucune formalité de Justice.

On appelle *cheveux vifs*, les cheveux tels qu'on les a coupés sur la tête d'une personne vivante ou morte, lorsqu'on les emploie dans une perruque, sans qu'ils aient été bouillis ou mis au four. On ne se sert guère de ce mot, & l'on dit plus ordinairement, *cheveux naturels*.

VIF, signifie aussi qui a beaucoup de vigueur & d'activité. *J'aime qu'un enfant soit vis*. Les chats sont des animaux vifs & alertes.

On dit qu'une personne a les yeux vifs; pour dire, qu'elle a les yeux brillans & pleins de feu. Et qu'elle a le regard vis & perçant; pour dire, qu'elle saisit promptement les objets, & qu'elle les pénètre, pour ainsi dire.

On dit, avoir le sentiment vis & les sens vifs; pour dire, être fort sensible à l'impression des objets extérieurs. Il a l'odorat vis. On dit de même, avoir les passions vives, les sentimens vifs; pour dire, avoir l'ame extrêmement sensible, avoir les passions violentes. On dit en ce

sons, qu'un homme est vis, qu'il est fort vis; pour dire, qu'il sent vivement.

On dit, *avoir l'esprit vis, l'imagination vive; pour dire, avoir un esprit, une imagination qui conçoit & qui produit promptement & facilement.*

On dit *expressions vives, traits vifs. Il y a dans cet ouvrage des traits fort vifs, des expressions vives; & l'on entend ou le feu de l'imagination, ou des traits piquans.*

On appelle *couleur vive, une couleur fort éclatante. Cette femme porte des couleurs trop vives pour son âge.*

On dit, *un teint vis; pour dire, un teint blanc & d'un vermeil éclatant.*

VIF, se dit aussi de certaines choses, soit naturelles soit morales, pour marquer la violence de l'impression qu'elles font sur nous. *Un froid vis. Une douleur vive. De vifs regrets. Il lui en témoigna la reconnaissance la plus vive. Son amitié est vive & agissante. Elle a pour lui l'amour le plus vis. Les passions des dévots sont vives & violentes.*

On dit, *attaque vive; pour dire, une attaque violente.*

On dit en termes de guerre, *ils firent un feu fort vis; pour dire, qu'ils tirèrent beaucoup & près à près.*

On appelle *foi vive, la foi qui est accompagnée des œuvres. Et l'on appelle aussi quelquefois foi vive, une foi ardente & que rien n'ébranle.*

On appelle *bois à vive arrête, poustre à vive arrête, du bois dont on a ôté l'écorce & l'aubier pour l'équarrir, & dont les angles ne sont ni écornés ni mutilés.*

On dit, *qu'un atelier est vis, quand il y a beaucoup d'ouvriers;*

& qu'une forêt est vive, quand il y a de beaux & grands arbres. Les chasseurs disent aussi qu'une forêt est vive; pour dire, qu'il y a beaucoup de bêtes fauves; qu'une garenne est vive; pour dire, qu'elle est bien peuplée de lapins; & qu'une plaine est vive; pour dire, qu'il y a beaucoup de gibier.

On appelle *eau vive, de l'eau qui coule de source, & quelquefois une eau qui est trop crue. Les eaux trop vives sont mal saines.*

On appelle *roche vive, une roche qui a ses racines fort profondes en terre, qui n'est point mêlée de terre, & qui n'est point par couches comme les carrières. Et l'on appelle haie vive, une haie plantée d'arbres vivans, ordinairement d'épines.*

On appelle *chaux vive, de la chaux qu'on n'a pas encore mise dans l'eau pour l'éteindre.*

On appelle *dartre vive, une dartre qui revient toujours & qui paroît extrêmement enflammée.*

VIF, est aussi substantif masculin, & signifie chair vive. *Le Chirurgien doit couper les chairs jusqu'au vis. En serrant ce cheval on l'a piqué au vis. Il faut couper dans le vis.*

On dit figurément, *couper dans le vis; pour dire, se priver d'une chose qui fait beaucoup de plaisir & à laquelle on est très-sensible. C'étoit le cas de couper dans le vis.*

On dit figurément, *être piqué au vis, être touché au vis, en parlant de quelqu'un qui a reçu un déplaisir ou une offense très-sensible, qui est sensiblement touché de quelque chose.*

VIF-ARGENT; substantif masculin. Sorte de métal liquide que l'on nomme autrement mercure. *On se sert de vis-argent pour donner le tain aux glaces.*

On dit figurément & familièrement, qu'un homme a du *vif-argent* dans la tête; pour dire, qu'il est d'une telle vivacité, d'une telle légèreté d'esprit, qu'il dit, qu'il fait souvent des étourderies.

VIGAN; ville d'Angleterre dans la province de Lancastre, sur la rivière de Dugless, à cinquante lieues, nord ouest, de Londres. Elle envoie deux Députés au Parlement.

VIGAN; (le) ville de France dans les Cevennes, à dix lieues, ouest, d'Alais. C'est le siège d'une Justice royale, & la seconde des quatre villes du diocèse d'Alais, qui envoient alternativement un Député aux assemblées de la province.

VIGEOIS; (le) bourg de France dans le Haut Limousin, à deux lieues, sud-ouest, d'Uzerches.

VIGEVANO, ou VIGÈVE; ville épiscopale d'Italie, dans le Milanez, près du Tesin, à six lieues, sud-ouest, de Milan.

VIGH; substantif masculin. Nom qu'on donne en Angleterre à ceux qui sont du parti opposé à celui des *Torys*.

L'origine du nom des *Vighs* & des *Torys*, quoique peu ancienne, est très obscure. Si dans la naissance d'un parti on a fait peu d'attention à quelque aventure commune, ou à quelque circonstance frivole qui a servi à le nommer, en vain ce parti devenu fameux par la suite, excitera-t'il la curiosité des savans pour trouver la véritable raison du nom qu'on lui a donné; ils formeront mille conjectures & se tourmenteront sans succès pour en découvrir l'étymologie, au moins pourront-ils rarement se flatter de l'avoir saisie au juste. C'est ainsi qu'on appelle en France les Calvinistes *Huguenots*, sans qu'on

puisse décider sûrement d'où vient ce nom.

Vigh est un mot écossais, & selon quelques-uns il est aussi en usage en Irlande pour signifier du petit lait. *Tory* est un autre mot irlandais qui veut dire brigand & voleur de grand chemin.

Pendant que le Duc d'York, frère du Roi Charles II, s'étoit réfugié en Écosse, ce pays fut agité par deux partis dont l'un tenoit pour le Duc & l'autre pour le Roi. Les partisans du Duc étant les plus forts, persécutoient leurs adversaires & les obligeoient souvent à se retirer dans les montagnes & dans les forêts où ils ne vivoient que de lait, ce qui fut cause que les premiers les appelèrent par dérision *Vighs* ou *mangeurs de lait*. Ces fugitifs donnèrent à leurs persécuteurs le nom de *Torys* ou de *brigands*. Suivant cette conjecture, les noms de *Torys* & de *Vighs* seroient venus d'Écosse avec le Duc d'York.

D'autres en donnent une étymologie qui remonte plus haut. Ils disent que durant les troubles qui causèrent la mort tragique du Roi Charles I, les partisans de ce Prince étoient nommés *Cavaliers*, & ceux du Parlement *Roundheads*, têtes rondes, parcequ'ils portoient des cheveux extrêmement courts. Or comme les ennemis du Roi l'accusèrent de favoriser la rébellion d'Irlande qui éclata dans ce temps là, les Parlementaires changèrent le nom de *Cavaliers* en celui de *Torys* qu'on avoit donné aux brigands d'Irlande, & réciproquement les *Cavaliers* ou partisans du Roi donnèrent aux Parlementaires, parcequ'ils étoient ligüés avec les Écossais, le nom de *Vighs*, qui est celui d'une espèce de fanatiques d'Écosse qui vivent en

pleine campagne, & qui ne se nourrissent communément que de lait.

M. Burnet prétend que le nom de Vigh est dérivé du mot écossais *Viggham* qui en soi-même ne signifie rien, & n'est qu'un cri dont les charretiers Écossais se servent pour animer leurs chevaux : que ce nom fut donné pour la première fois aux Presbytériens d'Écosse en 1648, lorsque le Roi Charles I étant déjà prisonnier entre les mains du Parlement, ils prirent les armes, attaquèrent les Royalistes & s'emparèrent enfin du pouvoir suprême ; que le parti du Roi donna alors le nom de Vighs aux Presbytériens Écossais, parceque la plupart n'étoient que des paysans, des charretiers ; que dans la suite ce nom devint commun à tout le parti, & que l'usage s'en établit ainsi en Angleterre.

Les principes des Vighs sont : que les sujets doivent toutes sortes de respect & d'obéissance à leurs supérieurs, tant que ceux ci observent les conditions tacites ou expressees sous lesquelles on leur a remis la souveraine autorité : que si un Prince prétendoit gouverner despotiquement la conscience, la vie & les biens de ses sujets, & qu'il violât pour cet effet les lois fondamentales, il seroit du devoir des sujets, tant pour leur propre conservation, que pour celle de leurs descendans, de refuser l'obéissance que l'on exige d'eux, & de prendre les mesures les plus convenables pour faire qu'à l'avenir ils ne pussent être gouvernés que selon leurs lois. Il n'est pas difficile de sentir que ces principes interprétés suivant les circonstances, par ceux qui les soutiennent, anéantiroient le pouvoir du Roi d'Angleterre, & que ce sont eux qui ont

conduit sur l'échafaud l'infortuné Charles I.

Quoique les Vighs soient extrêmement opposés au parti de la Cour, cependant, soit ménagement, soit autre vue de politique, la Cour ne laisse pas de les employer & de les mettre souvent dans les plus hautes places. Sous Guillaume III, & les premières années de la Reine Anne, le ministère étoit *Vigh* ; il devint tout à coup *Tory* sur la fin du règne de cette Princesse ; mais dès que Georges I fut monté sur le trône, les Vighs reprirent l'avantage.

VIGHT ; île sur la côte méridionale de l'Angleterre, comprise dans le comté de Hant, au sud-ouest de Portsmouth. Elle a environ soixante milles de tour & renferme trente-six Paroisses & trois bourgs à marché ; savoir Neuport, Yarmouth & Cows, dont les deux premiers députent au Parlement.

Cette île est remarquable par l'honneur qu'elle a eu autrefois de porter le titre de Royaume. Ce fut Henri VI qui l'érigea en Royaume en faveur de Henri Beau-Champ, Comte de Varvick son favori, qui fut couronné Roi de Vight & des îles de Jersey & Guernesey en 1445. Il mourut deux ans après, & par sa mort l'île de Vight perdit le titre de Royaume. Edouard IV qui succéda à Henri VI, donna cette île à son beau-père Richard Woodville, Comte de Rivers, avec le titre de *Seigneur de Vight*.

L'île de Vight est extrêmement fertile. Elle abonde en prés & en pâturages ; la laine de ses brebis est presque aussi fine que celle de Lempster dans la province de Hereford. Le blé n'y manque pas, non plus que la pêche & la chasse ; mais elle n'a point de bois.

VIGHTOVN; ville maritime d'Écosse, dans le comté de Gallovaï, à 23 lieues, sud-ouest, d'Edimbourg.

VIGIE; substantif féminin. On dit en termes de Marine, *être en vigie*; pour dire, être en sentinelle.

VIGILAMMENT; adverbe. Avec vigilance.

VIGILANCE; substantif féminin. *Vigilantia*. Attention sur quelque chose ou sur quelqu'un, accompagnée de diligence & d'activité. *Un Général d'armée ne doit pas manquer de vigilance. Il n'a pas pu tromper la vigilance du mari. Ce Prince a beaucoup de vigilance.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue & la quatrième très-brève.

Voyez ATTENTION pour les différences relatives qui en distinguent *vigilance*, &c.

VIGILANT, ANTE; adjectif. *Vigilans*. Attentif, soigneux, appliqué, qui veille avec beaucoup de soin à ce qu'il doit faire. *Un domestique vigilant. Une femme vigilante. Il faut qu'un négociant soit vigilant dans ses affaires.*

VIGILE; substantif féminin. *Vigilia*. Veille de certaines fêtes.

On attribue l'origine des Vigiles à une coutume de l'ancienne Église, suivant laquelle les fidèles de l'un & de l'autre sexe s'assembloient la veille de Pâques pour prier & veiller ensemble, en attendant l'office qu'on faisoit de grand matin, en mémoire de la résurrection de J. C. Cette pratique est encore en usage en France dans plusieurs diocèses.

Tertulien, dans le livre qu'il adresse à sa femme, observe que dans la suite les Chrétiens firent la même chose à d'autres fêtes; mais comme il s'y étoit glissé des abus, ces veilles furent défendues par un

Concile tenu en 1322, & à leur place on institua des jeûnes qui jusqu'à présent ont retenu le nom de *vigiles*. Ce sont les jours qui précèdent immédiatement les fêtes solennelles, celles des Apôtres & de quelques Martyrs; ce qui varie suivant les divers usages des Diocèses.

On appelle *vigiles des morts*, les matines & les laudes de l'office que l'on dit ordinairement la veille d'un service pour un mort, pour les morts.

VIGINTIVIRAT; substantif masculin. *Vigintiviratus*. Terme d'Antiquité. On comprenoit sous ce nom les emplois de vingt Officiers chargés respectivement de la monnoie, du soin des prisons & de l'exécution des criminels, de la police des rues, & du jugement de quelques affaires civiles. Personne ne pouvoit être exempt de ces emplois, sans une dispense du Sénat. Quand Auguste monta sur le trône, il voulut aussi qu'avant d'obtenir la questure qui étoit le premier pas dans la carrière des honneurs, on eût rempli les fonctions du Vigintivirat; mais on fut bien plus curieux de se trouver dans l'antichambre de l'Empereur, que d'exercer la questure; & le Vigintivirat devint l'Office de gens du commun.

VIGNAGE; substantif masculin. Ancien terme qui signifioit un droit que le Seigneur percevoit sur les marchandises & bestiaux qui passoient dans sa Seigneurie. Il en est parlé dans la Somme rurale au chapitre *du fisc & des amendes*.

VIGNE, (Anne de la) de l'Académie des Ricovrati de Padoue, mourut à Paris en 1684, à la fleur de son âge, des douleurs de la pierre que son application lui avoit procurée. Cette demoiselle fit éclater, dès
sa

sa plus tendre enfance, son goût & ses talens pour la poésie. On remarque dans ses vers de la noblesse; mais ils manquent un peu d'imagination. Ses principales pièces sont, 1°. Une Ode intitulée : *Monseigneur le Dauphin au Roi*. Un inconnu lui envoya pour récompense une boîte de coco, où étoit une lyre d'or émaillée avec des vers à sa louange. 2°. Une autre Ode à *Mademoiselle de Scudery*. 3°. Une Réponse à *Mademoiselle Descartes*, nièce du célèbre Philosophe. Mademoiselle de la Vigne en goûtoit beaucoup les principes. 4°. Quelques autres petites pièces de vers qu'on a recueillis à Paris dans un petit in-8°.

VIGNE; substantif féminin. *Vitis*. Plante dont la racine est longue, ligneuse & vivace : elle s'élève quelquefois à la hauteur d'un arbre : sa tige est tortue, d'une écorce brune, rougeâtre & crevassée, portant plusieurs sarments longs, munis de mains ou vrilles qui s'attachent aux arbres voisins. Ses feuilles sont grandes, belles, larges, incisées, vertes, mais de forme un peu différente dans plusieurs espèces; ses fleurs naissent dans les aisselles des feuilles : elles sont petites, composées chacune de cinq pétales disposés en rond, de couleur jaunâtre, avec autant d'étamines droites à sommet simple. Lorsque les fleurs sont tombées, il leur succède des baies rondes ou ovales, ramassées & pressées les unes contre les autres, vertes & aigres au commencement; mais en mûrissant elles prennent une couleur blanche, rouge ou noire; c'est le fruit qu'on nomme *raisin*, & qui est plein d'un suc doux & agréable. Cette plante s'élève en peu de temps à une très-grande hauteur, si l'on n'a soin de l'arrêter en la taillant; elle croît

Tome XXIX.

même jusqu'à surmonter les plus grands ormes; elle fleurit en été, & ses fruits ou raisins mûrissent en automne.

La manière de cultiver la vigne, les soins & les attentions que l'on prend pour préparer le vin, joints à la bonne qualité du territoire & à la bonne exposition, sont les conditions nécessaires pour se procurer des vins d'excellentes qualités. De toutes les diverses provinces de France, on n'en voit aucune où l'on approche des soins & des précautions que prennent les Champenois depuis un certain temps. Auparavant leur vin étoit déjà très fin & très-estimé; mais se soutenoit peu & ne se transportoit pas loin. Par la méthode qu'une longue expérience leur a suggérée, ils sont parvenus à le rendre à volonté, couleur de cerise, œil de perdrix, de la dernière blancheur ou parfaitement rouge, & de l'affermir au point que, sans rien perdre de son agrément, il se soutient six ou sept années & souvent beaucoup plus. Cette même méthode, exactement observée, a réussi à Perpignan & dans d'autres cantons du Laonnois en Picardie, & y produit des vins que la Flandre estime presque autant que ceux de Bourgogne & de Champagne. Enfin cette même méthode portée, en différens endroits de Bourgogne, tire de temps en temps de l'obscurité & met en vogue des vins qu'on ne connoissoit pas auparavant.

L'exposition au midi est en général la plus avantageuse, quoique l'expérience ait appris qu'en certains cantons, comme le long de la montagne de Reims, les terroirs exposés au nord & au levant, produisent des vins plus parfaits, que ceux qui sont exposés au midi;

A a a a

d'où l'on peut inférer que l'exposition au midi, n'est pas la seule cause qui donne au vin son excellente qualité, mais plutôt le grain de terre : car chaque vignoble a un grain de terre qui lui est propre ; aussi dans les pays de vignobles, y a-t-il des vins de certaines côtes plus renommés que d'autres. L'assiette la plus heureuse pour la vigne, est celle d'une colline un peu élevée, aplatie & un peu arrondie au-dessus, parceque le soleil la voit de tous côtés, & que l'eau en descend facilement ; car l'eau abondante est toujours défavorable à la vigne, & c'est par cette raison que les années pluvieuses ne donnent jamais de bon vin. Les côteaux moyennement élevés & exposés à des vents doux, & qui reçoivent obliquement, & non perpendiculairement, les rayons du soleil, produisent du vin ferme, chaud & durable.

Il résulte de ces principes, que les causes principales de la bonté du vin, sont la qualité du terrain & la bonne assiette du vignoble. A ces causes se joint l'état de l'atmosphère : le vent de nord-ouest est le plus pernicieux à la vigne, parcequ'il est chargé d'humidité, & qu'il amène les pluies froides. Le vent qui lui est le plus favorable est celui du nord, parcequ'il en éloigne tout ce qui lui est nuisible, comme les nuages, les pluies, les brouillards qui lui sont mortels. On doit remarquer à cette occasion que dans les années abondantes en fruit, le vin est de moindre qualité que les années stériles.

On plante la vigne ou de bouture ou de plants enracinés : on peut la renouveler aussi en tout ou en partie, par le moyen des provins & des marcottes.

Les provins sont des branches ou brins des plus vigoureux de la vigne, que l'on couche à droite & à gauche, & dont on enterre un ou deux yeux pour y rester, & sans rien couper jusqu'au temps de la taille ; c'est à ces yeux que se forment les chevelures : on doit ne coucher que des branches qui ayent du bois de trois ans. Lorsque la partie couchée a pris racine, on en coupe trois ou quatre boutons au temps de la taille : on la coupe aussi sous les racines, & l'on transplante les nouveaux ceps où l'on veut.

Les marcottes se font des meilleurs brins de la vigne : on passe ces brins à travers un panier rempli de terre, ou à son défaut au travers d'une motte de gazon en terre, & lorsque la marcotte a pris racine, on la transplante avec le gazon. On plante chaque marcotte à trois ou quatre pieds de distance l'une de l'autre ; ce plant porte son fruit au bout de deux ans, & en cela il est préférable aux autres : on s'en sert pour regarnir les vignes. L'avantage de cette méthode est que l'on transporte le plant avec la terre qui l'environne. On doit choisir le plant qui a crû dans un terrain de pareille nature, c'est-à-dire, de même climat & de même exposition, que celui dans lequel on veut planter. Il faut prendre le plant d'une vigne qui n'ait que sept à huit ans au plus : car si elle est vieille, elle ne poussera que des jets foibles & languissans ; en général le plant de raisin noir & vigoureux, est celui qui réussit le mieux.

Selon l'auteur de la nouvelle méthode de cultiver la vigne, il résulte toutes sortes d'avantages à espacer beaucoup le plant, & à laisser quatre pieds de distance entre chaque cep. Les racines étant les

principaux organes de la nutrition des plantes & de leur fructification, elles doivent être le premier objet de la culture, & il est certain que les racines des ceps ainsi éloignées, ne se trouvent point affamées par les pieds voisins, & fournissent à leur cep une nourriture plus abondante. La vigne doit naturellement rapporter plus ou moins à raison de ce que ses racines sont plus ou moins fortes, plus ou moins longues; enfin de ce qu'elles ont plus ou moins de terre pour s'étendre, & par conséquent plus ou moins de suc à pomper du sein de la terre. Dans cette manière de planter, les racines ayant quatre fois plus d'espace que dans la manière ordinaire, elles doivent fournir à leur cep quatre fois autant de nourriture, & par la suite quatre fois autant de fruit; la sève qui auroit été employée à former le bois des ceps surabondans, tourne au profit de la récolte du fruit; de plus, la transpiration étant à raison de la surface des plantes, y ayant moitié moins de ceps, il y a moitié moins de transpiration, & par conséquent plus de moitié moins de perte de sève.

Il y a donc tout à gagner à écartter les ceps, & tout à perdre à les rapprocher. Envain objecteroit-on, dit cet Auteur, que si leur écartement convient dans certaines terres, il peut être nuisible dans d'autres. Les vignes de Provence, les graves de Bordeaux, & quelques autres endroits où les ceps sont encore plus éloignés que nous ne le demandons, détruisent entièrement cette objection. Les vignes plantées de cette manière, donnent de fortes tiges, il est vrai, mais on peut les rabattre, & même étendre les branches de droite & de gauche, com-

me en contre-espallier, de la manière que cela se pratique en quelques vignobles de Franche-Comté.

Les autres avantages qui résultent de cette nouvelle méthode, c'est que les ceps ne sont presque point susceptibles de la gelée, parce que l'air circulant librement, chasse l'humidité. D'ailleurs la vigne étant moins chargée d'humidité, elle est moins sujette à couler, & ses grappes moins sujettes à pourrir.

Les travaux nécessaires à la vigne, consistent dans la taille & dans les labours: la taille doit dépendre de la vigueur de la vigne; si elle est foible, il faut la tailler courte; si elle est forte, il faut la tailler à vin, c'est-à-dire, y laisser de longs bois. Il faut retrancher rigoureusement sur chaque cep tous les vieux bois, toutes les têtes qu'on n'y juge pas absolument nécessaires, sauf à conserver de longs bois, & à donner plus de taille aux brins qu'on a laissés. La saison la plus favorable pour tailler la vigne, est l'automne. On taille la vigne; 1°. afin qu'elle pousse un plus gros bois: 2°. pour empêcher qu'elle ne porte trop de fruit, & qu'ainsi elle ne s'épuise en peu d'années: 3°. pour faire mûrir le raisin: 4°. pour lui faire produire de nouveaux rejetons au-dessus de la tête.

On doit donner à la vigne trois labours chaque année; le premier en Mars, le second quinze jours avant la fleur, & jamais dans ce temps; le troisième se fait quand le fruit est formé, & qu'il est en verjus, c'est-à-dire, dans le mois de Juin, & par un temps couvert; on peut en donner encore un quatrième en automne, lequel est très-utile parce qu'il ouvre les pores de

la terre, & les met en état de recevoir les influences de l'air.

C'est dès le mois de Mars, ou du moins au commencement d'Avril, qu'on doit ficher les échelas: on doit observer de les placer à l'orient des ceps. Cette attention en abritant une partie du cep des premiers rayons du Soleil levant, sert souvent à le préserver de la gelée; c'est aussi dans ce temps qu'il faut lier le vieux bois à l'échelas: le bois vert ne se lie qu'après l'extinction de la fleur. L'ébourgeonnement se fait ordinairement en Mai, & quelquefois en Juin: on ne peut le faire trop tôt; il consiste à retrancher tous les nouveaux rejetons qui croissent au-dessous de la tête du cep, & qui sortent du tronc: on supprime aussi tous les bourgeons qui poussent sur le bois de la dernière taille lorsqu'ils n'ont point de grappes, & qu'ils ne sont pas nécessaires. Quelque temps après que la fleur de la vigne est passée, il est nécessaire de la rogner, c'est-à-dire, d'arrêter ou couper le bout des branches, & de retrancher les menus rejetons qui sortent du bas des côtés de la souche: ce soin assure une sève abondante aux fruits qui se sont déclarés, & facilite aux rayons du Soleil les moyens de mûrir les raisins. A l'égard des ceps qui poussent beaucoup, ce soin n'est pas nécessaire, parce qu'il n'est propre qu'à faire naître sur le brin qui a été pincé, de foibles jets dont on ne peut faire usage.

La fécondité de la terre devant nécessairement s'épuiser par ses productions successives, il paroît nécessaire de renouveler les sucres de temps en temps; mais si cela est indispensable, ce doit être principalement dans les terres plantées,

soit en arbres, soit en vignes, où les labours ne pouvant pénétrer aussi avant que les racines, il semble qu'il n'y a que les engrais qui puissent restituer à ces terres les sels & la fertilité qu'elles ont perdus. Dans la méthode que nous avons indiquée, les engrais ne sont presque pas nécessaires, parce que dans ces plants, les racines de la vigne étant plus fortes, plus longues & plus vigoureuses qu'elles ne peuvent l'être dans l'usage ordinaire, elles doivent toujours donner une sève abondante à leur cep.

La méthode ordinaire est d'amender les vignes au moins tous les sept ans au mois de Novembre; le fumier de vache & de bœuf est le meilleur pour les terres maigres & légères; celui de cheval, de mouton, de pigeon, de poule, est bon pour les terres fortes, humides & pesantes. Pour bien fumer, on doit déchauffer les pieds des ceps, & y faire une petite fosse profonde d'un pied, dans laquelle on met le fumier; mais il ne faut pas que le fumier touche aux racines, de peur qu'il n'altère la qualité du vin.

Dans certains endroits de Champagne, au lieu de fumer les vignes, on y apporte des gazons, parce que les végétaux dont ils sont composés, fournissent, en se détruisant, d'excellens engrais, qui ne peuvent nullement altérer la qualité des vins: en effet, on dit que le fumier fait graisser le vin blanc, & donne un mauvais goût au vin rouge. Un des meilleurs engrais est celui que les habitans du pays Messin ont trouvé, & dont ils font usage. Cet engrais n'est autre chose que les ongles des pieds des moutons, qu'ils nomment *ingliottes*. Ce sont les ergots de den-

rière des pieds de moutons. Lorsqu'ils proviennent, ils mettent une poignée de ces ongles sur chaque provin. Cet engrais ne communique au raisin aucun goût, ni aucune mauvaise qualité; il produit son effet dès la première année, & procure pendant six ou sept ans une fécondité suffisante.

On ravale tous les quinze ans les vignes hautes au mois de Novembre, c'est-à-dire, qu'on les abaisse, & qu'on les couche dans une fosse de deux pieds de large, & presque aussi profonde que le pied du cep. Quand le pied du cep est couvert de terre, on étend de côté & d'autre les trois ou quatre plus beaux jets qui y tiennent, & on les couche dans de petits fossés de six pouces de profondeur, pour faire autant de provins. Le vieux bois travaillant ainsi dans une nouvelle terre, reprend une nouvelle vigueur.

Il n'en est pas de même des basses vignes où on recueille le meilleur vin: c'est tous les ans qu'on les ravale, on qu'on les enterre quelque peu en les labourant, de sorte qu'un cep de vigne occupe sous terre un espace de plusieurs pas, souvent de plusieurs toises, après un nombre d'années. On prend la précaution d'abaisser le cep toujours également, & d'empêcher qu'il ne fasse le coude, ce qui l'exposeroit à être coupé par le travail de l'année suivante.

Quand on s'aperçoit que les vignes sont vieilles, il faut les arracher ou les greffer. Lorsque la vigne jette encore un bois vigoureux, mais sans fruit, on la greffe. On prend alors la précaution de coucher fortement en terre tous les vieux bois, & on ne laisse sortir que deux ou trois jets de l'année,

sur lesquels la greffe réussit mieux que sur le vieux bois, qui se fend difficilement, & qui par sa grosseur a peu de proportion avec la greffe.

Le ravalement profond qu'on donne aux vignes hautes dispense de les terrer, c'est-à-dire, d'y rapporter de nouvelles terres. Mais tous les quinze ans, dans les terres les plus nourrissantes, on rapporte de nouvelle terre au pied des vignes hautes. Il n'en faut qu'une médiocre quantité, & la règle est de mettre toujours un pied de distance entre une hottée & une autre. Au reste quelque travail qu'on ait à faire à la vigne, on n'y doit point entrer après la pluie, ni après les gelées: rien ne fait plus jaunir la vigne.

La vigne a parmi les insectes trois dangereux ennemis: ce sont le *gribouri*, la *beche* & le *limacon*. Le gribouri est de la couleur & de la figure d'un hanneton, mais beaucoup plus petit. Il passe l'hiver en terre, attaché au pied des céps, surtout des jeunes vignes, dont il ronger les racines les plus tendres, & les fait souvent périr. Il sort de terre en Mai, & se jette sur le feuillage. Il s'en nourrit & pique les boutons à fruit & les jeunes jets, ce qui fait souvent mourir tout le nouveau bois. On donne utilement le change au gribouri en semant des tèves en bonne quantité dans plusieurs endroits de la vigne. Il quitte la vigne pour ce nouveau feuillage, qu'il est facile de multiplier en peu de temps. On enlève à propos ce feuillage inutile, & l'insecte qui y loge, pour brûler le tout au pied de la vigne. On prévient par cela, autant qu'il est possible, le dommage qu'il pourroit faire, & un autre encore pire que

le premier. Ces insectes piquent le raisin quand il est mûr, pour y insérer leurs œufs, d'où sortent des légions de vers qui causent la pourriture des raisins, & détruisent tout à la veille de la vendange. Le soleil pompe fort vite tout le suc d'un raisin attaqué, & le réduit en poudre. Les vers repus cherchent une retraite pour se changer en chrysalides, & puis en gibouris. S'ils trouvent du fumier, ils s'y logent, bien des propriétaires ont soin en conséquence d'en faire mettre au pied de la vigne. Ce fumier est le rendez-vous de ces insectes, & de bien d'autres. On y met le feu à la fin de l'hiver, & on extermine à coup sûr bien des animaux malfaisans. Les cendres de ce fumier sont un engrais presque aussi bon que le fumier même.

La beche est une autre espèce de petit scarabée moins gros qu'une mouche ordinaire, revêtu d'une écaille verte, qui est relevée d'un bout à l'autre par l'or le plus éclatant. Il a au-devant de la tête une espèce de trompe dure, fort longue, armée de plusieurs scies, avec lesquelles il fait beaucoup de tort aux raisins: il n'en fait pas moins aux feuilles encore tendres, qu'il roule autour de lui comme un cornet, & qu'il tapisse d'une sorte de toile ou duvet, pour y déposer ses œufs. En hiver, il se retire sous terre ou dans les fumières, où il demeure endormi. On s'applique à rechercher les cornets qui renferment les œufs, & on les brûle au pied de la vigne.

Les limaçons ou escargots font un tort considérable à la vigne. On choisit le temps de la rosée ou de la fraîcheur du matin pour leur faire la guerre, parce qu'ils se cachent

durant la chaleur qui les dessèche trop. L'usage où l'on est en Languedoc d'en faire des ragouts, y rend cette recherche plus animée. Mais en vain un particulier laborieux travaillera-t-il seul à délivrer sa vigne de ces insectes. Il faut que tous les habitans du canton s'entendent, & concourent à employer les mêmes moyens, autrement on se fatiguera beaucoup pour tuer cent ennemis dans une vigne, tandis qu'il y en a deux mille en marche, & près d'y passer des vignes voisines.

La vigne est sujette à plusieurs accidens: il se fait quelquefois une trop grande effusion de sève hors du bois au printemps; ce qu'on reconnoît aisément, parce que les feuilles se fanent: on doit alors faire des entailles aux grosses racines, & y mettre de la lie d'huile. Lorsque la sève est trop abondante par l'excessive nourriture du terrain, la vigne ne pousse qu'en bois; le remède est de découvrir la souche & d'y répandre du sable de rivière. Les pluies trop abondantes nuisent au bois de la vigne. La gelée lui nuit aussi beaucoup, sur-tout la gelée blanche, lorsque le bois est mouillé; car alors si le soleil paroît, il brûle le nouveau sarment qui a crû après la taille. Lorsque la grêle frappe le raisin, il se dessèche & contracte de l'âcreté; mais si elle est grosse, & qu'elle soit poussée par un grand vent, elle prive la vigne de son fruit, brise le bois, & lui fait un tort considérable pour plusieurs années. La fleur de la vigne est aussi sujette à couler, c'est-à-dire, que les poussières des étamines sont emportées, & ne peuvent par conséquent féconder les pistils, lorsqu'il survient des pluies dans le temps que la vigne est en fleur.

Les vignes durent plus ou moins long temps. 1°. Selon leur espèce : la vigne blanche dure plus que la noire ; 2°. selon la qualité de la terre ; elles durent plus dans les terres fortes que dans les terres légères ; 3°. selon le climat : elles durent plus dans les pays voisins du nord, que dans ceux qui sont au midi ; 4°. selon la manière dont elles sont traitées ; ainsi, par exemple, les vignes rabaisées en terre chaque année durent plus longtemps que celles auxquelles on ne fait point cette opération. Quand la vigne a atteint l'âge de soixante ans, elle doit passer pour vieille & usée.

Il faut remarquer que le nom de vigne ne se donne pas à un sep seul, & qu'on ne dit pas, *voilà une belle vigne*, pour dire, voilà un beau cep de vigne.

On appelle *vigne vierge*, une plante dont les feuilles sont semblables à celles de la vigne. Elle ne porte point de fruit bon à manger, & sert à palissader des murailles.

On appelle *vignes*, les maisons de plaisance aux environs de Rome & de quelques autres villes d'Italie. *Vigne Aldobrandine. Vigne Borghèse.*

On dit, *travailler à la vigne du Seigneur* ; pour dire, s'employer à l'instruction, à la conversion des âmes.

On dit proverbialement, *un mariage de Jean des Vignes, tant tenu, tant payé*, ou simplement, *le mariage de Jean des Vignes*, pour signifier un concubinage couvert de l'apparence d'un mariage.

On dit proverbialement & populairement, *il est dans les vignes*, pour dire, il est ivre.

On dit proverbialement, *quand nous serons morts, fera les vignes qui pourra*, pour faire entendre,

qu'on ne s'embarasse point de ce qui arrivera quand on sera mort.

VIGNERON ; substantif masculin. *Vinea cultor.* Paysan qui cultive la vigne. *Les campagnes sont particulièrement peuplées de Laboureurs & de Vignerons.*

VIGNES, (Pierre des) s'éleva de la naissance la plus basse, à la charge de Chancelier de l'Empereur *Frédéric II*. On ignore qui étoit son père ; sa mère mendoit son pain pour elle & pour son fils. Le hasard l'ayant conduit auprès de l'Empereur, il plut par son génie, obtint une place dans le palais, & ne tarda pas à s'avancer. Devenu habile dans la jurisprudence & dans l'art de manier les affaires, il gagna entièrement les bonnes grâces de son maître. Son élévation fut rapide ; il fut Protonotaire, Conseiller, Chancelier, & entra dans toutes les affaires secrètes de *Frédéric*. Il servit avec zèle ce Prince dans les différens qu'il eut avec les Papes *Grégoire IX & Innocent IV*, & fut député en 1245, au Concile de Lyon, pour empêcher que ce Prince n'y fût condamné. Il jouit longtemps d'une faveur distinguée, qui lui fit beaucoup de jaloux. Ils l'accusèrent d'avoir voulu empoisonner l'Empereur par les mains de son Médecin. Les Historiens varient sur l'année de cet événement, & cette variété peut causer quelque soupçon. Quelques-uns croient que *Pierre des Vignes* étoit véritablement coupable. Est-il croyable que le premier des Magistrats de l'Europe, vieillard vénérable, le conseil, l'ami de son maître, ait tramé un aussi abominable complot ? & pourquoi ? pour plaire au Pape son ennemi ! ou pouvoit-il espérer une plus grande fortune ? Quel meilleur

poste le Médecin pouvoit - il avoit que celui de Médecin de l'Empereur ? Quoi qu'il en soit, il est certain que *Pierre des Vignes* eut les yeux crevés. Ce n'est pas là le supplice d'un empoisonneur de son maître. Plusieurs Auteurs Italiens prétendent qu'une intrigue de Cour fut la cause de sa disgrâce, & porta *Frédéric II* à cette cruauté; ce qui est plus vraisemblable. L'infortuné Chancelier, las de se voir dans une dure prison, s'y donna la mort en 1249. On a de lui, 1. *Epistolæ*, dont la meilleure édition est celle de Bâle, par *Iselin*, en 3 vol. in-8°. 2. Un *Traité de potestate Imperiali*. 3. Un autre de *Consolatione*, &c.

VIGNETTE; substantif masculin. On appelle ainsi de petits ornemens de gravûre que l'on met au commencement des livres & au haut des pages, dans certaines parties d'un livre, comme le commencement d'une Section, d'un Chapitre, &c. *Les vignettes sont en usage aujourd'hui dans la plupart des livres qu'on imprime. Il y a de belles vignettes dans l'Histoire de la Maison de Bourbon.*

VIGNOLE; substantif masc. Étendue de pays planté de vignes. *Le clos Vougeot est un des meilleurs vignobles de Bourgogne.*

VIGNOLE, (Jacques Barrozio, surnommé) savant Architecte, vit le jour en 1507 à *Vignole* dans le territoire de Bologne. Il s'adonna d'abord à la Peinture; ce fut cet art qui le fit subsister dans sa jeunesse. Entraîné par son inclination pour l'Architecture, il alla à Rome pour y étudier les plus beaux restes de l'antiquité. Son travail & les leçons qu'il prit des meilleurs Architectes de son temps & des amateurs éclairés, lui donnèrent une intelligence

parfaite de l'art de bâtir. Il vint en France sous le règne de François I, où il donna des plans pour plusieurs édifices; quelques - uns même prétendent que le château de Chambort fut construit sur ses desseins. *Vignole* s'attacha à *François Primatice*, Architecte & Peintre Bolonnois, qui étoit au service du Roi. Il le secourut dans tous ses ouvrages, & l'aida à jeter en bronze les antiquités qui sont à Fontainebleau. Le Cardinal *Farnese* choisit *Vignole* pour ordonner le bâtiment de son magnifique palais de Caprarole, à une journée de Rome. *Vignole* mourut dans cette ville en 1573, à 66 ans, après avoir reçu plusieurs marques d'estime de la part des Souverains Pontifes. Outre les édifices, soit publics, soit particuliers, que *Vignole* a conduits, & qui sont en très-grand nombre, il a encore composé un *Traité des cinq ordres d'Architecture*, qui lui a fait beaucoup d'honneur, & qui a été traduit & commenté par *Daviler*, en 2 vol. in-4°. Et un autre traité dans sa langue sur la perspective pratique, commenté par le *Danti*.

VIGNOLES, (Erienne des) plus connu sous le nom de *la Hire*, étoit de l'illustre maison des Barons de *Vignoles*, qui étant chassés de leurs terres par les Anglois, s'établirent en Languedoc. Il fut l'un des plus fameux Capitaines François du règne de *Charles VII*. Ce fut lui qui fit lever le siège de Montargis au Duc de *Bedford*, & qui accompagna la fameuse *pucelle, Jeanne d'Arc*, au siège d'Orléans, où il se signala avec cette Héroïne. *La Hire* finit ses jours à Montauban en 1447. Il tient un rang distingué parmi les Héros qui établirent *Charles VII* sur le Trône.

VIGNOLES,

VIGNOLES, (Alphonse des) fils d'un Maréchal de Camp d'une famille ancienne, naquit au Château d'Aubais en Languedoc, en 1649, dans le sein du Calvinisme. Après avoir porté les armes pendant quelque temps il étudia à Saumur pour pouvoir exercer le ministère à Aubais, puis à Caïlar, où il resta jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes en 1685. Réfugié dans le Brandebourg, il fut bien accueilli par l'Electeur, & devint successivement Ministre de Schwedt, de Halle & de Brandebourg, près de Berlin. Son savoir profond le fit mettre dans la liste des membres de l'Académie des Sciences de Berlin, lors de l'établissement de cette compagnie en 1701. Le célèbre *Leibnitz*, ami de *Vignoles*, dont il étoit capable de sentir le mérite, engagea le Roi de Prusse à le faire venir à Berlin. Il s'y rendit en 1703, & il y demeura les quarante dernières années de sa vie, aussi estimé pour les talents de l'esprit, qu'aimé pour les qualités du cœur. Il fut élu Directeur de l'Académie Royale des Sciences de Berlin, en 1727, place qu'il remplit avec distinction. *Vignoles* s'étoit annoncé dans la république des Lettres par plusieurs ouvrages. Le plus connu est la *Chronologie de l'Histoire Sainte & des Histories étrangères qui la concernent, depuis la sortie d'Égypte, jusqu'à la captivité de Babylone*. Berlin, 1738, en 2 vol. in-4^e. Ce livre suppose une lecture prodigieuse, un travail incroyable, & les plus profondes recherches. On en trouve des extraits dans la nouvelle édition des *Tablettes* de l'Abbé *Langlet du Fresnoy*. On a encore de *Vignoles* un grand nombre d'écrits & de *Dissertations* dans la *Bibliothèque*

Tome XXIX.

thèque Germanique, dans les *Mémoires* de la Société Royale de Berlin, dans l'*Histoire critique de la République des Lettres*, par *Masson*, &c. On estime surtout son *Epistola chronologica adversus Harduinum*, & ses *Conjectures* sur la quatrième Eglogue de *Virgile*, intitulée *Pollion*. Cet illustre Savant mourut à Berlin en 1744, après avoir fourni une carrière de 95 ans. Quoiqu'il n'eût que des revenus modiques, il trouva dans une sage économie le moyen de secourir les indigens. La frugalité étoit son trésor. Le précieux don de la tranquillité d'esprit contribua sans doute à prolonger ses jours.

VIGNORY; bourg de France en Champagne, près de la marne, sur les frontières du Bassigni, à trois lieues, nord, de Chaumont.

VIGO; ville d'Espagne, dans la Galice, sur l'Océan, à trois lieues, sud-ouest, de Redondella, & à 102 lieues, nord-ouest, de Madrid.

VIGOGNE; substantif féminin. Sorte d'animal quadrupède du Pérou, qu'on appelle aussi *Pacos*, & qui est couvert d'une laine longue & très-fine. Les vigognes domestiques sont souvent toutes noires & quelquefois d'un brun mêlé de fauve. Les vigognes ou pacos sauvages sont de couleur de rose sèche, & cette couleur naturelle est si fixe qu'elle ne s'altère point sous la main de l'ouvrier: on fait de très-beaux gants, de très-beaux bas avec cette laine de vigogne; on en fait d'excellentes couvertures & des tapis de très-grand prix. Cette denrée seule forme une branche dans le commerce des Indes Espagnoles: le castor du Canada, la brebis de Calmouquie, la chèvre de Syrie ne fournissent pas un plus beau poil; celui de la

B b b b

vigogne est aussi clair que la soie. Cet animal a beaucoup de choses communes avec le lama. Il est du même pays & comme lui il en est exclusivement, car on ne le trouve nulle part ailleurs que sur les Cordillères; il a aussi le même naturel & à peu près les mêmes mœurs, le même tempérament. Cependant comme sa laine est beaucoup plus longue & plus touffue que celle du lama, il paroît craindre encore moins le froid; il se tient plus volontiers dans la neige, sur les glaces & dans les contrées les plus froides; on le trouve en grande quantité dans les terres Magellaniques.

Les vigognes ressemblent aussi par la figure aux lamas, mais elles sont plus petites, leurs jambes sont plus courtes & leur muffle plus ramassé; elles ont la laine de couleur de rose sèche un peu claire; elles n'ont point de cornes; elles habitent & paissent dans les endroits les plus élevés des montagnes: la neige & la glace semblent plutôt les récréer que les incommoder; elles vont en troupe & courent très-légèrement; elles sont timides, & dès qu'elles apperçoivent quelqu'un elles s'enfuient, en chassant leurs petits devant elles. Les anciens Rois du Pérou en avoient rigoureusement défendu la chasse parce qu'elles ne multiplient pas beaucoup; & aujourd'hui il y en a infiniment moins que dans le temps de l'arrivée des Espagnols. La chair de ces animaux n'est pas si bonne que celle des huanacus; on ne les recherche que pour leur toison & pour les bezoards qu'ils produisent. La manière dont on les prend prouve leur extrême timidité, ou si l'on veut leur imbécillité.

Plusieurs hommes s'assemblent pour les faire fuir & les engager dans quelques passages étroits où l'on a tendu des cordes à trois ou quatre pieds de haut, le long desquelles on laisse pendre des morceaux de linge ou de drap; les vigognes qui arrivent à ces passages sont tellement intimidées par les mouvemens de ces lambeaux agités par le vent, qu'elles n'osent passer au-delà, & qu'elles s'attroupent & demeurent en foule, en sorte qu'il est facile de les tuer en grand nombre; mais s'il se trouve dans la troupe quelques huanacus, comme ils sont plus hauts de corps & moins timides que les vigognes, ils sautent par-dessus les cordes, & dès qu'ils ont donné l'exemple, les vigognes sautent de même & échappent aux chasseurs.

A l'égard des vigognes domestiques ou pacos, on s'en sert comme des lamas pour porter des fardeaux; mais indépendamment de ce qu'étant plus petites ou plus foibles elles portent beaucoup moins, elles sont encore plus sujetes à des caprices d'obstination; lorsqu'une fois elles se couchent avec leur charge, elles se laisseroient plutôt hacher que de se relever. Les Indiens n'ont jamais fait usage du lait de ces animaux, parcequ'ils n'en ont qu'autant qu'il en faut pour nourrir leurs petits. Le grand profit que l'on tire de leur laine, avoit engagé les Espagnols à tâcher de les naturaliser en Europe; ils en ont transporté en Espagne pour les faire peupler, mais le climat se trouva si peu convenable, qu'ils y périrent tous. Cependant M. de Buffon observe très-judicieusement à ce sujet, que ces animaux plus précieux encore que les lamas, pourroient réussir dans

nos montagnes, & surtout dans les Pyrénées; ceux qui les ont transportés en Espagne n'ont pas fait attention qu'au Pérou même les vigognes ne subsistent que dans la région froide, c'est-à-dire, dans la partie la plus élevée des montagnes; ils n'ont pas fait attention qu'on ne les trouve jamais dans les terres basses, & qu'elles meurent dans les pays chauds; qu'au contraire, elles sont encore aujourd'hui très-nombreuses dans les terres voisines du détroit de Magellan, où le froid est beaucoup plus grand que dans notre Europe méridionale, & que par conséquent il falloit pour les conserver les débarquer, non pas en Espagne, mais en Écosse ou même en Norvège, & plus sûrement aux pieds des Pyrénées, des Alpes, &c. où elles eussent pu grimper & atteindre la région qui leur convient.

VIGOGNE, signifie aussi la laine de cet animal. *Des bas de vigogne.* Et l'on appelle absolument *vigogne*, un chapeau fait de laine de vigogne. *Un bon vigogne.*

VIGOREUSEMENT; adverbe. *Fortiter.* Avec vigueur. *Ils se défendirent vigoureusement. La place fut vigoureusement attaquée. Il soutint vigoureusement son opinion.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, la quatrième très-brève & la dernière moyenne.

VIGOREUX, EUSE; adjectif. *Validus.* Qui a de la vigueur. *Un homme fort & vigoureux. Etre d'une santé vigoureuse. Une jument vigoureuse.*

VIGOREUX, se dit aussi des choses qui se font avec vigueur. *Faire une vigoureuse résistance. L'attaque fut vigoureuse. De vigoureux efforts.*

En termes de Peinture, on appelle *tableau vigoureux*, celui où les

lumières sont fortes, où les ombres arrondissent bien les objets, & où l'opposition des unes & des autres est ménagée de manière qu'en faisant une grande impression sur l'œil, elle ne le frappe point avec dureté.

Il faut distinguer un tableau poussé au noir, d'un tableau *vigoureux*. Le premier est une mauvaise peinture, devenue telle par le défaut du choix, de la rupture ou mélange des couleurs; c'est alors une négligence du Peintre, lorsque le tableau est d'un grand maître. Ce noir peut venir aussi de l'inhabileté, tant dans le mélange que dans l'application des couleurs; les couleurs tourmentées y sont assez sujettes. Les ignorans prennent communément des tableaux noirs pour des tableaux *vigoureux*, parce qu'ils regardent ce noir comme des ombres fortes. Bien des Peintres Flamands tombent dans le défaut du noir, au point même de ne pouvoir presque rien distinguer dans les ombres. Les Italiens donnent dans le brun; cette manière rend souvent leurs tableaux plus *vigoureux*; & leurs touches plus moelleuses; mais la nature n'est ni noire ni brune par excès, & la *vigueur* d'un tableau n'a point son principe dans une couleur outrée, laquelle ne peut s'excuser dans aucun cas, même dans les tableaux qui doivent représenter des clairs de lune, ou des actions qui se passent la nuit à la lueur du flambeau: le Peintre doit alors ménager habilement & sagement des reflets, au moyen desquels le spectateur puisse saisir les contours des objets.

La plupart des tableaux, même des plus grands maîtres, ont perdu leur harmonie par le noir que le laps du temps y a fondu. A peine jugeons-nous aujourd'hui dans beau-

coup de leurs ouvrages du trait & de la beauté du pinceau dans les clairs. On est presque toujours dans la nécessité de supposer cette harmonie.

Une peinture tenue claire rend les lumières avec plus de vérité; les ombres sont vraies sans être chargées, l'œil s'y promène avec plaisir. Cette manière plus communément en usage chez les Peintres François que chez ceux des autres Écoles, est la plus propre à faire éviter le noir si funeste à la Peinture.

L'huile brunit les couleurs même sur la palette, & les rembrunit toujours de plus en plus après qu'elles sont employées. Un habile homme ne risque donc rien de tenir sa peinture haute, claire, & de faire ses tableaux lumineux. La force & la vigueur n'y perdront rien entre ses mains, & l'harmonie se conservera plus long-temps dans ses ouvrages.

Voyez ROBUSTA, pour les différences relatives qui en distinguent vigoureux, &c.

VIGUERIE; substantif féminin. Charge de Viguiier. Il se dit aussi du territoire qui dépend de la Jurisdiction du Viguiier.

Le titre de Viguiier est un mot corrompu du latin *Vicarius*. Ces Vicaires ou Viguiiers, qui étoient les Lieutenans des Comtes, furent par succession de tems appelés dans certains pays *Vicomtes*; ailleurs ils retinrent le nom de *Vicarii*, & en François *Viguiiers*, d'où leur jurisdiction a été appelée *Viguerie*.

Il y avoit pourtant, à ce que l'on croit, quelque différence entre les Viguiiers & les Vicomtes, en ce que les Viguiiers n'ayant pas le comman-

dement des armées, & ne s'étant pas rendus seigneurs & propriétaires de leurs vigueries ou districts, ils demeurèrent simples officiers, de manière qu'ils ne tiennent d'autre rang que celui des Prévôts & Châtelains.

Il y a encore plusieurs *Vigueries* dans le ressort du Parlement de Toulouse.

VIGUEUR; substantif féminin. *Vigor*. Force pour agir. *Tout vieux qu'il est il a encore de la vigueur. Il est dans la vigueur de l'âge. Des chevaux pleins de vigueur.*

VIGUEUR, se dit aussi des plantes. *Ces pêchers n'ont plus guère de vigueur. En arrosant ces plantes on leur fera reprendre vigueur.*

On appelle *vigueur d'esprit*, la force d'esprit qui rend capable d'entreprendre des choses grandes, hardies, difficiles, & de les soutenir.

VIGUEUR, se dit aussi de cette force d'esprit qui ne s'affoiblit point avec l'âge. *Ce Magistrat conservoit à 80 ans la même vigueur d'esprit qu'il avoit à la fleur de son âge.*

VIGUEUR, signifie encore, cette qualité de l'esprit qui rend capable de soutenir de grands travaux, sans s'épuiser, & de pénétrer les choses les plus abstraites & les plus difficiles.

VIGUEUR, se dit figurément de l'ardeur jointe à la fermeté qu'on apporte dans les affaires. *Il se propose de poursuivre ce procès avec vigueur. Il leur parla avec vigueur.*

On dit, qu'une loi, que des lois sont en vigueur; pour dire, qu'elles subsistent, qu'elles ne sont point abrogées, & que les Magistrats les suivent dans leurs jugemens.

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

VIGUIER; substantif masculin. Juge

Qui en Languedoc & en Provence, fait les mêmes fonctions que les Prévôts royaux dans les autres provinces de France.

VIIERS; petite ville de France, en Anjou, à cinq lieues, ouest, de Montreuil Bellay.

VHITZ; ville forte de la Turquie d'Europe, dans la Croatie, à quinze lieues, nord, de Zira.

VIL, ILE; adjectif. *Vilis*. Bas, abject, méprisable, soit par la bassesse de la naissance, soit par celle des sentimens. *Un vil esclave. Il est d'une condition vile. Embrasser une profession vile. C'est une ame vile & basse. L'avarice rend les hommes vils & méprisables. Tacite appelle les Juifs la partie la plus vile de tous les peuples d'orient. Dans la loi 4, au digeste de Decurionibus, l'état de Procureur est appelé la plus vile des professions.*

On dit, qu'une chose est de vil prix; pour dire, qu'elle est de peu de valeur. *Le plomb est un métal de vil prix.*

On dit, qu'une marchandise est à vil prix; pour dire, qu'elle est à beaucoup meilleur marché qu'à l'ordinaire. *Dans ce temps, le vin étoit à vil prix.*

On dit aussi, qu'une chose a été vendue à vil prix; pour dire, qu'elle a été vendue au-dessous de sa juste valeur. *Cette terre fut vendue à vil prix. Ses meubles ont été vendus à vil prix.*

VILAIN; substantif masculin, qui signifioit autrefois paysan, roturier, homme de néant. Et dans ce sens on dit encore proverbialement, *peine de vilain n'est à rien comptée; & oignez vilain il vous poindra; poignez vilain, il vous oindra*, pour signifier, caressez un homme de néant il vous fera du mal; faites lui

du mal il vous caressera. Ces deux proverbes s'emploient quelquefois au figuré; le premier, en parlant de gens de peu de mérite, & que l'on méprise; le second, en parlant des ames basses.

On dit proverbialement, *jeux de main, jeux de vilain*; pour dire, qu'il n'y a que les gens de la lie du peuple qui se divertissent à s'entre frapper, à se donner des coups.

VILAIN, AINE; adjectif. Qui n'est pas beau, qui déplaît à la vue. *Un vilain appartement. Un vilain lit. Une vilaine robe. Une vilaine rue.*

VILAIN, signifie aussi, incommode, fâcheux, désagréable. *Il fait un vilain temps. Il lui a vendu fort cher une vilaine berline. Vous avez un bien vilain jeu. Je n'ai que de vilaines cartes.*

VILAIN, se dit aussi des personnes, des paroles & des actions, & signifie, sale, deshonnête, impur, méchant, infâme. *Il a une vilaine femme. Voilà de vilains propos. Elle fait un vilain métier. On lui joua un vilain tour. Ce procédé est bien vilain.*

On dit proverbialement, *tous vilains cas sont rentables.*

On dit familièrement d'un homme sale & deshonnête en paroles, en actions, que *c'est un vilain*; & d'une femme prostituée, que *c'est une vilaine*. Alors vilain & vilaine sont pris substantivement.

VILAIN, se prend pour dangereux. *Voilà un vilain rhume.*

VILAIN, signifie quelquefois avare, qui vit mesquinement; & l'on dit proverbialement & populairement, *il est vilain comme lard jaune.*

Dans cette acception, il est aussi substantif. *C'est un vilain*. Et en ce sens on dit proverbialement, *il n'est chère que de vilain*; pour dire, que quand un avare se résout à donner

un repas à quelqu'un, il le fait avec plus de profusion qu'un autre.

On dit aussi proverbialement au substantif, *graissez les bottes d'un vilain, il dira qu'on les lui brûle*; pour dire, qu'un avare pour se dispenser de la reconnaissance, se plaint même des services qu'on lui rend.

On dit proverbialement, *c'est la fille au vilain*; pour dire, que la chose dont on parle, charge, emploi, grâce, &c. se donne à celui qui en offre le plus.

VILAINE; (la) rivière de France, qui a sa source dans le Maine, près de Juvigny, & son embouchure dans l'Océan, au-dessous de la Roche-Bernard, vis-à-vis de Belle-Isle, après un cours d'environ cinquante lieues.

VILAINEMENT; adverbe. *Turpiter*. D'une vilaine manière. Il s'emploie dans presque toutes les significations du mot de *vilain*. *Il fut vilainement battu*; pour dire, outrageusement. *Il s'enfuit vilainement*; pour dire, honteusement & lâchement. *Il m'a vilainement trahi, vilainement trompé. Il nous a vilainement abandonnés*; pour dire, d'une manière infâme. *Il fait toutes choses vilainement*; pour dire, fordidement. *Il s'est logé vilainement*; pour dire, désagréablement. Et, *il mange vilainement*; pour dire, mal-proprement.

VILDEMAN; petite ville d'Allemagne, dans la Principauté de Grubenhagen, près de Goslar.

VILDENS, (Jean) Peintre, né à Anvers en 1600, mort vers 1644, est un des plus fameux Payfagistes. *Rubens* employoit souvent son pinceau. Ses paysages sont précieux par les fêtes agréables, les belles fabriques, les animaux, & les figures dont ils sont la plupart ornés. Il a

représenté les douze mois de l'année d'une manière ingénieuse & élégante. Ces sujets ont été gravés par plusieurs Artistes. On estime aussi beaucoup ses desseins faits ordinairement à la pierre noire, ensuite arrêtés à la plume, & lavés à l'encre de la Chine.

VILDHAUSEN, ou **VILDSHUSEN**; petite ville d'Allemagne, dans le duché de Brême, à sept lieues d'Oldenbourg. Elle appartient à l'Électeur de Hanovre.

VILEBREQUIN; substantif masculin. Outil d'artisan, qui sert à trouer, percer du bois, de la pierre, du métal, par le moyen d'un petit fer qui a un saillant arrondi, & qu'on fait entrer en le tournant. *Le vilebrequin est particulièrement en usage parmi les Charpentiers, les Menuisiers & les Serruriers*.

VILEMENT; adverbe. *Sordidè*. D'une manière vile. *Ramper vilement*. Il est peu usité.

VILENÉ; adjectif & terme de Blason. Il se dit du lion dont on voit le sexe.

VILENIE; substantif féminin, *Sordes*. Ordures, saleté. *Un jardin plein de vilénies. Il y a toujours des vilénies dans cette rue*.

VILENIE, signifie aussi, paroles injurieuses. *Il prétend que vous ne lui avez répondu que des vilénies*.

VILENIE, se prend encore pour obscénité. *Il y a bien des vilénies dans les ouvrages de cet Auteur*.

VILENIE, signifie aussi, avarice sordide. *On le méprise à cause de son extrême vilénie*.

VILENIE, signifie encore, mauvaise nourriture, une nourriture mal saine pour celui dont on parle. *Il étoit convalescent, mais les vilénies qu'il a mangées lui ont occasionné une rechute*.

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, & la troisième longue.

VILETÉ ; substantif féminin. *Vilitas*. Bas prix d'une chose. *La vileté du prix est un moyen pour faire résoudre la vente d'un immeuble. La vileté des denrées.*

VILETÉ, signifie aussi, le peu d'importance d'une chose. *La vileté de la matière.*

VILIPENDÉ, ÉE ; participe passif. *Voyez VILIPENDER.*

VILIPENDER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme du style familier, qui signifie, traiter de vil, déprimer, traiter avec beaucoup de mépris. Il se dit des personnes & des choses. *Il vilipendé ses parens. Pourquoi vilipendez-vous cette terre.*

VILKOMIR ; ville de Pologne, au Palatinat de Vilna, dans la Lithuanie, à quatorze lieues, nord-ouest, de Vilna.

VILLAGE ; substantif féminin. Grande ville mal peuplée & mal bâtie.

On ne mouille pas les *ll*, & l'on prononce *vilace*.

VILLACH ; ville & bailliage d'Allemagne, au cercle d'Autriche, dans la haute Carinthie, à six lieues, sud-ouest, de Clagenfurt.

VILLA DE CONDÉ ; ville de Portugal, dans la province d'entre Duero & Minho, près de l'embouchure de la rivière d'Ave, à quatre lieues, sud-est, de Barcelos.

VILLA DEL REY ; ville d'Espagne, dans l'Estramadure, sur la Guadiana, à sept lieues, nord-ouest, de Badajoz.

VILLA DE MOSE ; ville de l'Amérique septentrionale, dans la Nouvelle Espagne, sur la rivière & au gouvernement de Tabasco, environ à douze lieues de la mer.

VILLA-FLOR ; petite ville de Portugal, dans la province de Tra Los Montes, entre Mirandela & Torre de Moncorvo.

VILLA FRANCA ; nom de trois villes d'Espagne, dont l'une est située dans la vieille Castille, sur la Tormès, au voisinage de Pegnaranda ; la seconde au royaume de Léon, près des frontières de la Galice ; & la troisième dans le Guipuscoa, sur l'Oria, entre Ségura & Tolosa.

VILLA-FRANCA DE PANADÈS ; ville d'Espagne, dans la Catalogne, à neuf lieues, nord-est, de Tarragone.

VILLAGE ; substantif masculin. *Pagus*. Lieu qui n'est point fermé de murailles, & qui est composé de maisons de paylans. *Le Curé du village. Il va demeurer au village. Il y a de gros villages aux environs de cette ville. Il est Seigneur d'un petit village.*

On appelle, *le coq du village*, celui qui a le plus de crédit dans le village. Il est familier.

On dit proverbialement & figurément, à *gens de village trompette de bois* ; pour dire, qu'il ne faut aux ignorans, aux gens grossiers, que des choses proportionnées à leur *coeur*, à leur goût, à leur intelligence.

On dit proverbialement & figurément, qu'il ne faut point se *moquer des chiens qu'on ne soit hors du village* ; pour dire, qu'il ne faut point mépriser son ennemi tant qu'on est en lieu, en situation où il peut nuire.

On dit proverbialement, qu'un *homme est bien de son village* ; pour dire, qu'il est bien mal instruit de ce qui se passe.

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

On ne mouille pas les *ll*, & l'on prononce *vilaje*.

VILLAGEOIS, OISE ; substantif. Habitant de village. *Un pauvre villageois. Une jolie villageoise.* Il est moins dénigrant que *payfan*.

Il s'emploie aussi adjectivement. *Un air villageois. Des manières villageoises.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième du féminin très-brève.

On ne mouille pas les *ll*, & l'on prononce *vilajois*.

VILLAHERMOSA ; ville d'Espagne, au royaume de Valence, près de la rivière de Millas, à 21 lieues, nord-ouest, de Valence.

VILLALPANDA ; petite ville d'Espagne, au royaume de Léon, à 5 lieues de Toro.

VILLANELLE ; substantif féminin. Sorte de Poësie pastorale, dont tous les couplets finissent par le même refrain. Voici une *villanelle* de Jean Passerat :

J'ai perdu ma tourterelle,
Et-ce point celle que j'oi !
Je veux aller après elle.

Tu regrettes ta femelle,
Hélas ! aussi fai-je moi,
J'ai perdu ma tourterelle.

Si ton amour est fidelle,
Aussi est ferme ma foi,
Je veux aller après elle.

Ta plainte se renouvelle :
Toujours plaindre je me doi ;
J'ai perdu ma tourterelle.

En ne voyant plus la belle,
Plus rien de beau je ne voi ;
Je veux aller après elle.

Mort que tant de fois j'appelle,
Prend ce qui se donne à toi ;
J'ai perdu ma tourterelle,
Je veux aller après elle.

On ne fait plus guère de *villanelles* aujourd'hui.

VILLANELLE, se dit aussi d'une sorte de danse rustique, dont l'air doit être gai, marqué, d'une mesure très-sensible. Le fond de cet air est ordinairement un couplet assez simple, sur lequel on fait ensuite des doubles ou variations.

VILLA NOVA ; ville de Portugal dans la Province d'entre Duero & Minho, vis-à-vis de Porto, dont elle dépend.

VILLA RÉAL ; ville de Portugal dans la Province de Tra los Montes, à dix-huit lieues, sud-est, de Brague.

VILLARET, (Claude) né à Paris en 1715 de parens honnêtes, fit de bonnes études. Les passions de la jeunesse qui l'agitèrent assez longtemps l'empêchèrent d'abord d'en profiter ; il débuta dans le monde littéraire par un Roman très-médiocre intitulé *la belle Allemande*. Il fit ensuite en société une pièce qui fut jouée sans succès au Théâtre françois. Des affaires domestiques l'obligèrent en 1748 de s'éloigner de Paris & de prendre le parti du Théâtre. Il alla à Ronen, où sous le nom de d'Orval il débuta par les rôles amoureux ; il y joua ensuite le Glorieux, le Misantrope, l'Enfant prodigue, &c. Il fut souvent applaudi à Compiègne pendant les voyages de la Cour. Il sentit bientôt les dégoûts d'un état pour lequel il n'étoit pas né, & qu'il n'avoit embrassé que par nécessité. En 1756 il renonça au Théâtre à Liège, où il étoit à la tête d'une troupe de Comédiens, qui ne se soutenoit que par ses talens, & il se retira à Paris, où il avoit arrangé les affaires qui l'avoient obligé de s'en éloigner. Il fut nommé premier Commis de la Chambre des Comptes, & contribua

bua beaucoup à mettre de l'ordre dans cet intéressant dépôt, qui avoit été la proie des flammes en 1738. Ce travail l'arracha à ses dissipations, & lui fit connoître les vraies sources de l'histoire de France. L'Abbé Velly étant mort en 1759, Villaret fut choisi pour continuer son ouvrage. On le nomma presque en même temps Secrétaire de la Pairie & des Pairs. Ces diverses occupations affoiblirent entièrement sa complexion, naturellement délicate. Une maladie de l'urètre dont il étoit affligé l'emporta au mois de Mars 1766. Son caractère étoit excellent. Quoiqu'il fût extrêmement timide, & par conséquent un peu sombre, il étoit avec ses amis doux, honnête, poli & d'un bon commerce. Sa continuation de l'histoire de France commence au huitième volume par le règne de Philippe VI, & finit à la trois cens quarante-huitième page du dix-septième. Elle est pleine de recherches intéressantes & d'anecdotes curieuses; mais il n'est pas assez concis. Son style élégant & plein de feu est quelquefois trop abondant, trop poétique, & s'écarte de temps en temps de la grave simplicité de l'histoire.

VILLA-RICA; ville de l'Amérique méridionale dans le Chili, à vingt-cinq lieues de la mer du sud, & à quarante lieues, est, de Valdivia.

VILLARS, (Louis-Hector Duc de) Pair & Maréchal de France, Grand d'Espagne, Chevalier des Ordres du Roi & de la Toison d'or, Gouverneur de Provence, &c. naquit à Moulins en Bourbonnois en 1653 d'une Maison illustre. Il porta les armes fort jeune; son courage & sa capacité annoncèrent dès-lors à la France un défenseur. Il fut d'abord Aide de camp du Maréchal de Bel-

Tome XXIX,

lions son cousin. Il servit ensuite en 1672 en Hollande, & se trouva au passage du Rhin. Il se signala l'année d'après au siège de Maftricht. Louis XIV charmé de son ardeur naissante l'honora de ses éloges. *Il semble, dit ce Monarque, que dès que l'on tire en quelque endroit, ce petit garçon sorte de terre pour s'y trouver.* La valeur qu'il montra au combat de Senef en 1674, où il fut blessé, lui valut un régiment de Cavalerie. Après s'être trouvé à plusieurs sièges & à différens combats, il attaqua sous les ordres du Maréchal de Créqui l'arrière-garde de l'armée de l'Empereur dans la vallée de Quekembaq au passage de Kinche en 1678. Il fit de si belles choses dans cette campagne, que Créqui lui dit devant tout le monde: *Jeune homme, si Dieu te laisse vivre, tu auras ma place plutôt que personne.* Il se trouva la même année au siège & à la prise du fort de Kell, où il justifia cet éloge. Honoré du titre de Maréchal de camp en 1690, il se distingua l'année d'après à Leuse, où vingt-huit de nos escadrons triomphèrent de soixante, & l'année suivante à Phortsen, où le Duc de Wirtemberg fut pris & son armée défaite. Après la paix de Ryswick il fut à Vienne en qualité d'Envoyé extraordinaire; mais il en fut rappelé en 1701. On l'envoya en Italie, où dès son arrivée il se signala par la défaite d'un corps de troupes qui vouloit l'enlever. De là il passa en Allemagne. A peine est-il arrivé qu'il passe le Rhin à la vue des ennemis, s'empare de Neubourg, & remporte à Fridelighen par un mouvement habile le 14 Octobre 1702 une victoire complete sur le Prince de Bade, qui y perdit trois

C c c c

mille hommes tués sur la place. L'année d'après il gagna une bataille à Hochstet de concert avec l'Electeur de Bavière. Cet Electeur n'avoit pas voulu d'abord combattre. Il vouloit conférer avec ses Généraux & avec ses Ministres. *C'est moi qui suis votre Ministre & votre Général*, lui dit Villars, *vous faut-il d'autre conseil quand il s'agit de donner bataille?* Il la donna en effet, & fut vainqueur. De retour en France il fut envoyé au mois de Mars 1704 commander en Languedoc, où depuis deux ans les fanatiques, appuyés par des puissances étrangères, avoient pris les armes, & commettoient des violences extrêmes. Le Maréchal de Villars eut le bonheur de réduire ces malheureux, partie par la force, partie par la prudence, & sortit de cette Province au commencement de 1705 avec la satisfaction d'y avoir remis le calme. Villars nécessaire en Allemagne pour résister à Marborough victorieux eut le commandement des troupes qui étoient sur la Moselle, où il déconcerta tous les projets des ennemis. Après les avoir obligés de lever le blocus du fort Louis, il remporta une victoire en 1707 à Stolhoffen, & y trouva cent soixante-six pièces de canon. Il traversa ensuite toutes les gorges des montagnes, & tira de l'Empire plus de dix-huit millions de contribution. Le Dauphiné fut en 1708 le théâtre de ses exploits; l'habile Général fit échouer tous les desseins du Duc de Savoye. *Il faut*, dit un jour ce Prince éclairé, *que le Maréchal soit forcier pour savoir tout ce que je dois faire; jamais homme ne m'a donné plus de peine ni plus de chagrin.* Rappelé en Flandre, il battoit les ennemis à Malplaquet

lorsqu'il fut blessé assez dangereusement pour se faire administrer le Viatique. On proposa de faire cette cérémonie en secret. *Non*, dit le Maréchal, *puisque l'armée n'a pas pu voir mourir Villars en brave, il est bon qu'elle le voye mourir en Chrétien.* On prétend que lorsqu'il partit pour rétablir les affaires de la France, Madame la Duchesse de Villars voulut le dissuader de se charger d'un fardeau si dangereux. Le Maréchal rejeta ce conseil timide. *Si j'ai*, dit-il, *le malheur d'être battu, j'aurai cela de commun avec les Généraux qui ont commandé en Flandre avant moi; si je reviens vainqueur, ce sera une gloire que je ne partagerai avec personne.* Il eut bientôt cette gloire si flatteuse. Il tomba inopinément le 24 Juillet 1712 sur un camp de dix-sept bataillons retranchés à Denain sur l'Escaut pour le forcer. La chose étoit difficile; mais Villars ne désespéra pas d'en venir à bout. *Messieurs*, dit-il à ceux qui étoient autour de lui, *les ennemis sont plus forts que nous; ils sont même retranchés: mais nous sommes François; il y va de l'honneur de la nation; il faut aujourd'hui vaincre ou mourir, & je vais moi-même vous en donner l'exemple.* Après avoir ainsi parlé, il se met à la tête des troupes, qui excitées par son exemple font des prodiges, & battent les Alliés commandés par le Prince Eugène. Villars fut vaincre & profiter de sa victoire. Il emporta avec la plus grande célérité Marchiennes, le fort de Scarpe, Douay, le Quesnoy, Bouchain. Les progrès du vainqueur de Denain hâtèrent la paix. Elle fut conclue à Rastadt le 6 Mai 1714, & le Maréchal y fut Plénipotentiaire. Le vainqueur de Denain jouit tranquil-

lement du repos que lui méritoient tant de succès jusqu'en 1733 qu'il fut envoyé en Italie après avoir été déclaré Général des camps & armées du Roi. Ce titre n'avoit point été accordé depuis le Maréchal de Turenne, qui paroît en avoir été honoré le premier. Le 11 Novembre de cette année il arriva au camp de Pizzighitone, & se rendit maître de cette Place par capitulation après douze jours de tranchée ouverte. Un Officier considérable lui représentant pendant ce siège qu'il s'exposoit trop : *Vous auriez raison si j'étois à votre âge*, répondit le Maréchal ; *mais à l'âge où je suis, j'ai si peu de jours à vivre, que je ne dois pas les ménager ni négliger les occasions qui pourroient me procurer une mort glorieuse*. L'affoiblissement de ses forces ne lui permit de faire qu'une campagne ; mais cette campagne fraya le chemin de la victoire. Comme il s'en retournoit en France une maladie mortelle l'arrêta à Turin. Son Confesseur l'exhortant à la mort, lui dit, que Dieu lui avoit fait de plus grandes grâces qu'au Maréchal de Barwick, qui venoit d'être tué d'un coup de canon au siège de Philisbourg. *Quoi !* répondit le Héros mourant, *il a fini de cette manière ! Je l'ai toujours dit qu'il étoit plus heureux que moi*. Il expira peu de temps après, le 17 Juin 1734 à quatre-vingt-deux ans. C'est un bruit populaire qu'il soit né & qu'il soit mort dans la même ville & dans le même appartement. Lorsque le Prince Eugène apprit cette mort, il dit : *La France vient de faire une grande perte qu'elle ne réparera pas de long-temps*. Le Maréchal de Villars étoit un homme plein d'audace & de confiance, & d'un génie fait pour la guerre. Il

avoit été l'artisan de sa fortune par son opiniâtreté à faire au-delà de son devoir. Il déplut quelquefois à Louis XIV, & ce qui étoit plus dangereux, à Louvois, parcequ'il leur parloit avec la même hardiesse qu'il servoit. On lui reprochoit de n'avoir pas eu une modestie digne de sa valeur. Il parloit de lui-même comme il méritoit que les autres en parlassent. Il dit un jour au Roi devant toute la Cour lorsqu'il prenoit congé pour aller commander toute l'armée : « Sire, je vais combattre » les ennemis de Votre Majesté, & » je vous laisse au milieu des » miens ». Il dit aux courtisans du Duc d'Orléans, Régent du royaume, devenus riches par le bouleversement de l'État appelé *système* : « Pour moi je n'ai jamais rien ga- » gné que sur les ennemis de l'É- » tat ». Ses discours, où il mettoit le même courage que dans ses actions, rabaissoient trop les autres hommes déjà assez irrités par son bonheur ; aussi avec de la probité & de l'esprit il n'eut jamais l'art de se faire des amis. Dès l'entrée au service il s'étoit fait remarquer par une bravoure à toute épreuve. On le pressoit inutilement en 1677 de prendre une cuirasse pour une action qui, selon toutes les apparences, devoit être vive & meurtrière. *Je ne crois pas*, répondit-il tout haut en présence de son régiment, *ma vie plus précieuse que celle de ces braves gens-là*. Villars regarda toujours comme un devoir de se trouver aux endroits les plus dangereux pour encourager les autres par son exemple. Il dit en 1703 à quelqu'un qui l'exhortoit à se ménager, qu'un Général devoit s'exposer autant qu'il exposoit les autres. Le Maréchal de Villars étoit

de l'Académie françoise, où il fut reçu en 1714. Il avoit été Président du Conseil de guerre sous la Régence.

VILLA-VICIOSA; ville forte de Portugal dans l'Alentejo, à onze lieues, nord-est, d'Évora, & trente-trois, sud-est, de Lisbonne.

VILLE; substantif féminin. *Urbs*. Assemblage de plusieurs maisons disposées par rues, & ordinairement fermées d'une clôture commune, telle que des murs & des fossés. *Paris, Londres, Rome sont de grandes villes. Metz est une ville de guerre. Marseille est une ville maritime. Lyon est une ville de commerce. Montpellier est une ville épiscopale. Nancy est une des belles villes de l'Europe. Cette ville est petite. Il est le premier de la ville. Pour posséder cette charge il faut être enfant de la ville. Il va par la ville vendre ses chansons. Je vais faire un tour en ville.*

VILLE, se prend aussi pour le Corps des Officiers de ville. *La Ville s'assembla pour élire des Députés. Le Corps de ville se rendit à Versailles.*

On dit, qu'un homme a une partie de son bien sur la Ville; pour dire, qu'il a une partie de son bien en rentes sur l'Hôtel de-Ville de Paris.

VILLE, se prend aussi pour les habitants de la ville. *Toute la Ville lui témoigna de l'indignation. Toute la Ville est instruite de votre arrivée.*

On dit communément, que la ville est bonne; pour dire, qu'on y trouve aisément tout ce dont on a besoin.

On dit, qu'un homme est à la ville; pour dire, qu'il n'est point à la campagne. Et qu'il est en ville; pour dire, qu'il n'est pas actuellement chez lui. Dans ce dernier sens

on dit, qu'un homme est allé dîner, souper en ville; pour dire, hors de chez lui. Il est du style familier.

On dit figurément & proverbialement, ville qui parlemente est à moitié rendue; pour dire, qu'une personne qui écoute les propositions qu'on lui fait n'est pas éloignée d'accorder ce qu'on lui demande.

On dit figurément de toute difficulté vaincue, surmontée, avoir ville gagnée.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

On ne mouille pas les *ll*, & l'on prononce *vile*.

VILLE-AUX-CLERCS; (la) bourg de France, dans la Beauce, environ à quatre lieues, nord, de Vendôme.

VILLEBOURG; bourg de France en Touraine, à six lieues, est, de Tours.

VILLE DIEU; bourg de France en Normandie, à six lieues, ouest, de Vire.

VILLEFLEUR; bourg de France en Normandie, sur la rivière de Durdan, à deux lieues, sud-ouest, de Saint-Vallery.

VILLEFORE, (Joseph François Bourgoïn de) d'une famille noble de Paris, vit le jour en 1652. Pour se livrer plus librement à son goût pour la vie tranquille & pour l'étude, il passa quelques années dans la Communauté des Gentilshommes établie sur la Paroisse de Saint Sulpice; mais son mérite le décéla, & il fut admis en 1606 dans l'Académie des Inscriptions. Il s'en retira de lui-même en 1708, sous prétexte que son tempérament ne lui permettoit pas d'en suivre les exercices; mais réellement parceque ces exercices le gênoient. Il alla ensuite se cacher dans un petit appartement

du cloître de l'Eglise métropolitaine, où il passa le reste de sa vie, qu'il termina en 1737 à 85 ans. On a de lui un grand nombre d'ouvrages historiques, des traductions, des opuscules. Ses ouvrages historiques sont, 1°. *la Vie de St. Bernard*, in-4°. Elle est écrite avec une simplicité noble. 2°. *Les Vies des SS. Pères des déserts d'Orient*, en deux vol. puis en trois in-12. 3°. *Les Vies des SS. Pères des déserts d'Occident*, en deux volumes in-12. Ces deux ouvrages n'ont pas éclipsé celui d'*Arnauld d'Andilly* dans le même genre. 4°. *La Vie de Sainte Thérèse*, avec des lettres choisies de la même Sainte, in-4°. & en deux vol. in-12. 5°. *Anecdotes ou Mémoires secrets sur la Constitution Unigenitus*, vol. in-12. Cet ouvrage entrepris à la prière du Cardinal de Noailles, est semé de portraits tracés avec assez de fidélité. Les menées du Jésuite *le Tellier* & de sa cabale y sont bien dévoilées. Le style quoiqu'un peu négligé, est en général agréable & coulant. Il y a quelques faits qui paroissent hazardés, d'autres trop satyriques; aussi ces mémoires furent-ils supprimés par arrêt du Conseil, de même que la *Réfutation* qui en fut faite par *Lafiteau*, Evêque de Sisteron. 6°. *La Vie d'Anne-Geneviève de Bourbon, Duchesse de Longueville*, dont la meilleure édition est celle d'Amsterdam en 1739, en deux vol. in-8°. Les traductions de *Villefore* sont, 1°. celles de plusieurs ouvrages de *St. Augustin*; des *livres de la Doctrine chrétienne*, in-8°. de ceux de *l'ordre & du libre arbitre*, in-8°. des *trois livres contre les Philosophes académiciens*; du *Traité de la Grâce & du libre arbitre*, in-12. & du *Traité de la Vie heureuse*, in-

12. 2°. Celles de plusieurs ouvrages de *St. Bernard*; des *Lettres*, deux vol. in-8°. & des *Sermons choisis*, in-8°. avec des notes qui servent à éclaircir le texte. 3°. Celles de plusieurs ouvrages de *Cicéron*; des *Entretiens sur les Orateurs illustres*, in-12. & de toutes les *Oraisons*, en huit vol. in-12. Ces différentes versions ont été bien accueillies. Elles ont presque toujours le mérite de la fidélité & de l'élégance; mais on reproche au traducteur des négligences dans la diction & des périphrases languissantes.

VILLEFRANCHE; jolie ville de France, capitale du Beaujolois, à cinq lieues, nord-ouest, de Lyon, sous le vingt-deuxième degré, 23 minutes, 28 secondes de longitude, & le quarante-cinquième, 59 minutes, 44 secondes de latitude. C'est le siège d'un Bailliage, d'une Election, d'une Maîtrise particulière des eaux & forêts, &c. On y compte environ huit mille habitans. Il y a une Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts, dont M. le Duc d'Orléans est protecteur. Il y a aussi une Eglise paroissiale & collégiale desservie par un chapitre composé d'un Doyen, d'un Chantre, d'un Curé-sacristain & de onze autres Chanoines. Le Doyen est à la nomination du Roi, le Chantre à celle de l'Archevêque diocésain, & le Sacristain-Curé à celle du Prieur de Salles. Le chapitre nomme toujours aux canonicats vacans; mais il ne peut nommer que des sujets originaires de Villefranche. Les habitans consentirent à l'érection du chapitre sous cette condition, & l'arrêt du Parlement du 29 Avril 1741, leur confirma ce droit.

Les autres églises ou chapelles

font celles des Cordeliers, des Capucins, des Ursulines, des Visitationnaires, des Pénitens blancs & des Pénitens noirs.

Les fabriques de cette ville consistent en bonneterie, bas de laine & chapeaux.

VILLEFRANCHE, est aussi le nom d'une ville de France dans le Rouergue, sur l'Aveiron, à huit lieues, ouest, de Rhodéz. C'est la deuxième ville du Rouergue, & la plus peuplée après Rhodéz. Il y a un chapitre composé d'un Prévôt, d'un Sacristain & de douze Chanoines, qui n'ont que 100 livres chacun. Les Pères de la Doctrine chrétienne y ont un beau collège; les Cordeliers, les Dominicains & les Capucins y ont aussi des couvens. La Chartreuse qui est hors de la ville est très-agréablement située, & a 4000 livres de revenu. Cette ville qui n'est pas bien ancienne, & dans laquelle on compte environ 6000 habitans, doit son origine à Alphonse, Comte de Toulouse, & s'est accrûe par le commerce du cuivre dont on a découvert des mines aux environs. Il est même certifié par les registres de cette ville qu'il y a eu des mines d'argent assez riches dans le voisinage; & la tradition porte qu'on a cessé de les exploiter depuis un siècle, sans qu'on en dise la raison.

Le commerce ordinaire de cette ville consiste en toiles, en fruits & en porcs.

VILLEFRANCHE, est encore le nom d'une ville forte de France dans le Roussillon, sur le Ter, à neuf lieues, nord-est, de Perpignan. C'est le siège d'une Viguerie.

VILLEFRANCHE, est aussi le nom de deux bourgs de France, dont l'un

est situé dans le Périgord, à cinq lieues, sud, de Sarlat, & l'autre dans l'Argonne, sur la Meuse, à deux lieues, sud, de Stenay.

VILLEFRANCHE, est encore le nom d'une ville des états du Roi de Sardaigne, dans le comté de Nice, sur la Méditerranée, à deux lieues, sud-ouest, de Monaco.

VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS; petite ville de France dans le Languedoc, à cinq lieues, sud-est, de Toulouse.

VILLE-LOING; bourg de France en Touraine, à trois lieues, est, de Loches.

VILLE-LONGUE; bourg de France en Languedoc, à deux lieues, ouest, de Limoux.

Il y a une Abbaye de même nom, de l'Ordre de Cîteaux, au diocèse de Carcassonne, laquelle est en commende, & vaut au titulaire environ 1500 livres de rente.

VILLEMAUR; petite ville de France en Champagne, à cinq lieues, ouest, de Troyes.

VILLEMSTADT, ville forte des Pays-Bas, dans le Brabant Hollandois, avec un havre très-fréquenté, à six lieues, nord-est, de Bergopzom. Elle fut bâtie en 1583 par Guillaume I, Prince d'Orange.

VILLEMUR; petite ville de France, dans le haut Languedoc, sur le Tarn, à cinq lieues, nord-est, de Toulouse.

VILLENA; ville d'Espagne au royaume de Murcie, sur les frontières de la nouvelle Castille, à vingt lieues, nord-est, de Murcie, & 22, sud-ouest, de Valence.

VILLENEUVE D'AGÉNOIS; petite ville de France; dans l'Agé-

nois, sur le Lot, à six lieues, nord, d'Agen.

VILLENEUVE D'AVIGNON; petite ville de France dans le Languedoc, sur le Rhône, presque vis-à-vis d'Avignon.

VILLENEUVE DE BERG; petite ville de France dans le Vivarais, à quatre lieues, nord-ouest, de Viviers. Il y a une maîtrise particulière des Eaux & Forêts.

VILLENEUVE LA GUYART; petite ville de France en Champagne, à trois lieues, sud-est, de Montreaux.

VILLENEUVE L'ARCHEVÊQUE; ville de France, dans le Senonois, à cinq lieues, est, de Sens. C'est le siège d'une Prévôté.

VILLENEUVE LE ROI; ville de France dans le Senonois, sur l'Yonne, à quatre lieues, nord de Joigny. C'est le siège d'un Bailliage.

VILLENOSX; petite ville de France en Champagne, à cinq lieues, nord-est, de Provins.

VILLERS; bourg de France en Normandie, à cinq lieues, sud-ouest, de Caën.

VILLERS-COTTERETS; ville de France, dans le Valois, à cinq lieues, sud-est, de Compiègne. Elle appartient à M. le Duc d'Orléans, qui y a un beau château.

VILLETTE; substantif féminin. Diminutif. Petite ville.

On ne mouille pas les deux //, & l'on prononce *Vilète*.

VILLINGEN; ville d'Allemagne dans le Brisgaw, entre les sources du Danube & du Neckar. Elle appartient à la maison d'Autriche.

VILLISAC; petite ville de Suisse, au canton de Lucerne, sur la rivière de Viger, entre de hautes montagnes.

VILLONNER; vieux mot qui signifioit autrefois tromper.

VILLONNERIE, vieux mot qui signifioit autrefois tromperie.

VILLUGHBI, (François) Naturaliste Anglois du dix-septième siècle, s'est fait connoître par deux bons Traités d'Histoire Naturelle. Le premier est intitulé: *Ornithologia libri tres*, Londres, 1676, in-folio; le second: *De Historia piscium libri quatuor*, Oxford, 1676, in-fol. Ces deux Traités qui sont peu communs & ornés de figures bien exécutées, ont été publiés par Rai.

VILNA; ville Episcopale & considérable de Pologne, Capitale d'un Palatinat de même nom, & du grand Duché de Lithuanie, à 52 lieues, sud-est, de Riga, & 80 lieues, nord-est, de Varsovie.

Le Palatinat de Vilna est situé entre la Livonie & la Samogitie, & les Palatinats de Połoczki, Vitpepsk, Minski & Troki.

VILS; rivière d'Allemagne en Bavière, qui a sa source près de l'Isar, & son embouchure dans le Danube, à Vilshoven.

VILSHOVEN; petite ville d'Allemagne, dans la Bavière, au confluent de la Vils & du Danube.

VILSNACH; petite ville d'Allemagne, au Marquisat de Brandebourg, dans la Seigneurie de Prégnitz, près de l'Elbe.

VILT; (le Comté de) Province d'Angleterre, bornée au nord par le Duché de Gloucester, au midi, par la Province de Dorset, au levant, par le Berkshire & Hampshire, & au couchant, par la Province de Sommerfet. On lui donne 40 milles de longueur, & 30 de largeur. Il renferme outre Salisbury Capitale, vingt villes ou bourgs à marché, & trois cent quatre Eglises paroissiales.

Entre ces villes & bourgs à marché, il y en a douze qui ont droit de députer au Parlement, & quatre autres qui ont le même privilège, mais qui n'ont pas celui de marché. Il y a outre cela neuf bourgs qui ne députent point au Parlement, & qui ont néanmoins droit de marché. Chaque place qui a droit de députation au Parlement, envoyant deux Députés, & le corps de la Province ayant aussi droit d'en envoyer deux, il se trouve que le Comté de Vilt nomme trente-quatre Députés, ce qui est plus qu'aucune autre Province d'Angleterre, & même de toute la Grande Bretagne, à la réserve de la Province de Cornouailles, qui en envoie quarante-quatre.

Cette Province est arrosée de diverses rivières, dont les principales sont l'Isis, le Kennet, l'Avon, le Villy & le Nadder. On la divise en septentrionale & méridionale : la septentrionale est entrecoupée de montagnes & de collines, & couverte de quelques forêts; la méridionale est une grande & vaste plaine, à perte de vue, couverte en partie de bruyères, & en partie de pâturages qu'on nomme *Campagne de Salisbury*.

Le Comté de Vilt est une des plus agréables Province de la Grande Bretagne. L'air y est doux & sain, le terroir y est parsemé de forêts, de parcs & de champs fertiles: ajoutez-y ses vastes campagnes, où l'on nourrit une infinité de troupeaux, dont la laine fait la plus grande richesse des habitans.

VILTON; ville d'Angleterre dans le Comté de Vilt, à quatorze lieues, sud-ouest, de Londres. Elle a deux Députés au Parlement.

VILVORDE; ville des Pays-Bas

dans le Brabant, à deux lieues, nord-est, de Bruxelles.

VIM AIRE; substantif féminin, & terme d'Eaux & Forêts, qui se dit du dégât causé dans les forêts par les outagans.

VIMEUX; (le) petit pays de France en Picardie, dont Saint-Valery est le principal lieu.

VIMONTIER, ou **VIMOUTIER**, bourg de France, en Normandie, sur la Vie, à six lieues, sud-ouest, de Lisieux. On y fait un commerce de toiles & de cuirs.

VIMPFERT; ville libre & impériale d'Allemagne, dans la Souabe, sur le Neckar, à cinq lieues, est, d'Heidelberg.

VIN; substantif masculin. *Vinum*. Les Chimistes donnent en général le nom de *Vin* à toutes les liqueurs qui ont acquis du spiritueux par la fermentation; mais dans l'usage ordinaire, ce mot est particulièrement affecté pour désigner cette liqueur propre à boire que l'on tire du raisin.

Toutes les matières végétales ou animales qui ont une saveur douce, agréable, plus ou moins sucrée, en un mot, qui sont nutritives, sont susceptibles de fermentation spiritueuse; ainsi on peut faire du vin avec tous ceux des sucres des plantes, des sèves des arbres, des infusions ou décoctions des farines, des laits mêmes des animaux frugivores, qui ont ces qualités, enfin avec les sucres de tous les fruits succulents, parvenus à leur maturité, qui les ont aussi; mais toutes ces substances ne sont pas également propres à se transformer en un vin également bon & agréable.

Comme le résultat de la fermentation spiritueuse est la production de l'esprit ardent, on doit regarder comme le vin essentiellement le meilleur,

meilleur, celui qui contient le plus de cet esprit : or de toutes les substances susceptibles de fermentation spiritueuses, il n'y en a aucune qui puisse faire d'aussi bon vin dans ce sens que le suc des raisins de France, ou des autres pays qui sont à peu près à la même température. Les raisins des pays les plus chauds, & même ceux des Provinces les plus méridionales de France, sont à la vérité des vins d'une saveur plus agréable à certains égards, c'est-à-dire, en ce qu'elle a quelque chose de plus sucré ; mais ces vins quoique d'ailleurs assez forts, sont proportion gardée, essentiellement moins spiritueux que ceux des Provinces du milieu de la France, du moins c'est de ces derniers qu'on tire les vinaigrés & les eaux-de-vie les meilleurs & les plus estimés qu'il y ait dans le monde ; & il est constant d'ailleurs que ce sont toujours les vins les plus spiritueux, & les plus forts qui sont les meilleures vinaigrés, & les meilleures eaux-de-vie. Ce sera donc le suc des raisins de France, parvenus à leur juste maturité, dont la fermentation nous servira d'exemple pour la fermentation spiritueuse en général.

Ce suc lorsqu'il est nouvellement exprimé, & avant qu'il ait commencé à fermenter, se nomme *moût*, & en langage vulgaire, *vin doux* ; il est trouble, il a une saveur très-agréable, & assez considérablement sucrée ; il est fort laxatif ; & occasionne des cours de ventre, & même des superpurgations à ceux qui en boivent trop, ou qui sont mal disposés ; sa consistance est un peu moins fluide que celle de l'eau, & il devient poissant en se séchant.

Lorsque le moût a été exprimé des raisins, & qu'il a été placé en

Tome XXI X.

repos dans un vaisseau, & dans un lieu convenable, à une température depuis dix à douze degrés, jusqu'à quinze ou seize, après un certain temps plus ou moins long, suivant la nature de cette liqueur, & la température du lieu, on commence à y appercevoir des effets sensibles : elle se gonfle & se raréfie, en sorte que si le vaisseau qui la contient est entièrement plein, elle débordé & s'extravase en partie. Il s'excite entre ses parties un mouvement intestin ; ce mouvement à mesure qu'il augmente, est accompagné d'un petit bruit ou frémissement, d'un bouillonnement manifeste ; on voit des bulles s'élever à la surface : il s'en dégage en même temps une vapeur vraisemblablement de nature phlogistique, mais si subtile & si dangereuse, qu'elle est capable de faire périr en un instant les hommes & les animaux qui y sont exposés dans un endroit où l'air n'est pas suffisamment renouvelé : elle fait à cet égard le même effet que le charbon. On apperçoit en même temps dans cette liqueur qui fermente, les parties grossières, telles que les pepins, pelures & autres, poussées par le mouvement de la fermentation, & rendues plus légères par les bulles d'air qui s'y attachent ; s'agitent en différents sens, & s'élever à la surface où elles forment une écume, ou espèce de croute molle & spongieuse qui couvre exactement la liqueur. Le mouvement de la fermentation continuant toujours, cette croute se soulève, & se fend de temps en temps pour donner passage à de l'air qui se dégage, & à des vapeurs qui s'échappent, après quoi elle se ferme comme auparavant.

Tous ces effets continuent jus-

D d d

qu'à ce que la fermentation venant à diminuer, ils cessent peu à peu. Alors la croute qui n'est plus soutenue, se divise en plusieurs pièces qui tombent successivement au fond de la liqueur : c'est là le temps qu'il faut saisir, lorsqu'on veut avoir un vin fort & spiritueux, pour favoriser la cessation de la fermentation sensible : on y parvient en enfermant le vin dans des vaisseaux qu'on bouche, & qu'on transporte dans une cave ou autre lieu plus frais que celui où s'est faite la fermentation.

La nature après cette première opération, tend d'elle-même à un point de repos qu'elle indique par la cessation des effets sensibles de la fermentation spiritueuse, & semble inviter les hommes à profiter de ce temps pour conserver une liqueur aussi agréable par sa saveur, qu'utile par sa qualité fortifiante & nutritive, quand elle est prise sobriement & en petite quantité. Si l'on examine les qualités du vin qui a subi le premier mouvement de fermentation que nous venons de décrire, on trouvera qu'il diffère totalement & essentiellement du suc des raisins non fermentés ; il n'a plus la même saveur douce & sucrée ; celle qu'il a est à la vérité encore très-agréable, mais elle est d'un genre tout différent, elle a quelque chose de relevé, & même de piquant. Au lieu de produire un effet laxatif comme le moût, le vin porte au contraire à la fièvre, quand il est pris en une certaine quantité, & occasionne, comme tout le monde fait, l'état qu'on nomme ivresse. Enfin si on le soumet à la distillation, au lieu de n'en retirer au degré de chaleur qui n'excede point celui de l'eau bouillante, qu'une eau insipide que fournit le moût,

on en obtient au contraire la liqueur volatile, spiritueuse & inflammable qu'on nomme esprit de vin ou esprit ardent. Cet esprit est par conséquent un nouvel être : c'est le produit de la fermentation que nous venons de décrire, & qui porte le nom de fermentation spiritueuse.

Comme d'une part les liqueurs susceptibles de fermentation spiritueuse contiennent principalement une huile douce rendue parfaitement miscible avec l'eau par l'intermède d'un acide, & que d'une autre part, la liqueur résultante de la fermentation spiritueuse est inflammable, & néanmoins miscible avec l'eau, composés par conséquent d'un principe aqueux, & d'un principe inflammable, on conçoit facilement en général que le travail de la nature pendant la fermentation spiritueuse, consiste principalement à atténuer, à diviser, à volatiliser la partie huileuse des matières fermentatives, & à la combiner d'une manière intime & toute particulière avec le principe aqueux. Mais par quel mécanisme la nature opère-t-elle cette métamorphose ? Quelle est au juste l'espèce d'atténuation qu'elle fait subir à cette partie huileuse ? Dans quelle proportion, & de quelle manière la combine-t-elle, elle, ou seulement son principe inflammable, avec le principe aqueux, pour en composer l'esprit ardent ? Ce sont là de ces mystères de la nature, qui nous sont entièrement inconnus, & qui paroissent bien difficiles à pénétrer ; nous n'en sommes pour le présent qu'à observer sa marche le plus exactement qu'il est possible : nous nous abstenons donc de toute spéculation ultérieure sur la production de l'esprit ardent, pour achever l'his-

toire de la fermentation spiritueuse.

Il paroît certain que lorsqu'une liqueur quelconque éprouve la fermentation spiritueuse, toutes ses parties ne fermentent pas à la fois & en même temps, autrement il est très-vraisemblable que la fermentation seroit achevée en un instant, & les phénomènes dont elle est accompagnée, seroient infiniment plus sensibles & plus marqués: il suit delà que dans une liqueur bien disposée à la fermentation, ce mouvement est beaucoup plus prompt & plus simultanée, que dans une autre qui y est moins disposée; l'expérience a appris d'ailleurs qu'un vin dont la fermentation est trop lente & traîne en longueur, n'est jamais bon, & manque sur tout de spiritueux, aussi les Vignerons sont-ils dans l'usage, lorsque la saison est trop froide, d'échauffer un peu l'endroit où l'on fait le vin; & un Citoyen qui a de très-bonnes vûes sur les objets économiques, a proposé d'employer le même moyen d'une chaleur un peu plus grande pour accélérer la fermentation du vin, dans les années où les raisins n'ayant point acquis toute la maturité convenable, fournissent un suc trop peu disposé à la fermentation, & qui sans cet expédient, la subiroit avec trop de lenteur.

C'est peut-être aussi un inconvénient que la fermentation se fasse avec une très-grande rapidité & une sorte de précipitation; & s'il en est ainsi, car cela ne paroît pas certain, ce ne pourroit être que parce qu'il s'ensuivroit une dissipation & déperdition des parties spiritueuses. Quoi qu'il en soit, dans la méthode ordinaire de faire les vins de raisins & autres, il paroît qu'on doit distinguer deux temps dans la fermenta-

tion: le premier est celui pendant lequel durent les phénomènes sensibles dont on a parlé; c'est pendant ce temps que se fait le fort du travail; ou que fermentent le plus grand nombre des parties fermentatives. Après ce premier effort de la fermentation, ces phénomènes diminuent sensiblement, & il est même bien essentiel, comme on l'a dit, d'en favoriser à propos la cessation, par les raisons dont nous parlerons incessamment. La liqueur devient donc alors tranquille; il n'y paroît plus aucun mouvement de fermentation; les parties hétérogènes qui étoient suspendues dans le vin par ce mouvement & qui le troubloient, se séparent, forment un premier dépôt qu'on nomme la *lie*, & le vin devient clair. Mais quoi qu'alors le vin soit réputé fait, & que la fermentation soit finie en apparence, elle ne l'est cependant pas réellement, & ne doit pas l'être entièrement, si l'on veut avoir un vin de bonne qualité. Il reste dans ce vin nouveau une certaine quantité de parties qui n'ont point eu le temps de fermenter avec les premières, & qui subissent après coup la fermentation, mais d'une manière lente, successive & incapable par cette raison d'occasionner des phénomènes bien sensibles de fermentation comme les premières. La fermentation se continue donc encore dans le vin pendant un temps plus ou moins long, quoique d'une manière insensible, & c'est-là la seconde période de la fermentation spiritueuse: on peut la nommer *fermentation insensible*. On conçoit facilement que l'effet de cette fermentation insensible est d'augmenter peu-à-peu la quantité de spiritueux dans le vin; mais elle en a

encore un autre qui n'est pas moins avantageux ; c'est de séparer du vin une matière acide & terreuse qu'on nomme *tartre* ; cette matière forme donc un second dépôt dans le vin, & s'attache aux parois des vaisseaux dans lesquels on le conserve. Comme la saveur du tartre est dure & désagréable, il est évident que le vin qui par l'effet de la fermentation insensible, a gagné du spiritueux, & s'est débarrassé de la plus grande partie de son tartre, doit être infiniment meilleur & plus agréable, & c'est à cela qu'est due principalement la supériorité reconnue de tout le monde, qu'à le vin vieux sur le nouveau.

Mais si la fermentation insensible mûrit, améliore & perfectionne le vin, ce n'est qu'autant que la fermentation sensible a été faite régulièrement, & qu'elle a été arrêtée à propos. Il est bien certain que si on ne lui a pas donné le temps de parcourir en entier sa première période ; comme alors il restera dans le vin une bien plus grande quantité de parties qui n'auront pas encore subi la fermentation, ces parties venant à fermenter après coup dans les bouteilles ou autres vaisseaux clos, dans lesquels on conserve le vin, occasionneront des phénomènes de fermentation d'autant plus sensibles, que la première fermentation aura été interceptée plutôt. Aussi il arrive toujours que ces vins se troublent, bouillonnent dans les bouteilles, & en font même casser un grand nombre, à cause de la grande quantité d'air & de vapeurs qui se dégagent pendant la fermentation. On a un exemple de ces effets dans les vins qu'on nomme *mousseux*, tels que le vin blanc de Champagne & autres de cette espèce. On intercepte, ou

même on supprime à dessein la fermentation sensible de ces vins, pour leur donner cette qualité mousseuse ; tout le monde sait que ces vins font sauter avec bruit les bouchons de leurs bouteilles, qu'ils sont pétillans & se réduisent tout en mousse blanche quand on les verse dans les verres, & qu'enfin ils ont une saveur infiniment plus vive & plus piquante que celle des vins non mousseux. Or, cette qualité mousseuse de ces vins & tous les effets qui en dépendent, ne sont dûs qu'à une quantité considérable d'air qui s'est dégagé pendant l'espèce de fermentation suffoquée qu'ils ont subie dans les vaisseaux clos ; cet air n'ayant pu se dissiper à mesure qu'il se dégageoit, & s'étant interposé successivement entre toutes les parties du vin, y est à demi combiné & adhèrent jusqu'à un certain point, à peu près comme il l'est dans les eaux minérales qu'on nomme spiritueuses ; aussi produit-il exactement les mêmes effets, & quand il est totalement dégagé de ces sortes de vins, non seulement ils ne sont plus mousseux, mais encore leur saveur, d'abord si vive & si piquante, devient beaucoup plus douce & même presque fade.

Telles sont les qualités qu'acquiert le vin avec le temps, quand sa première fermentation sensible n'a pas eu lieu, ou qu'elle n'a pas duré assez long-temps. Ces qualités ne sont point mauvaises à certains égards, puisqu'on les donne exprès à plusieurs espèces de vins ; mais elles ne servent qu'à satisfaire le goût & le caprice de certaines gens, elles ne doivent point être celles d'un bon vin destiné à être bu habituellement. Ce dernier doit avoir subi d'abord une fermentation sensible,

assez complète pour que la suite de cette fermentation qui se fait avec le temps dans les vaisseaux clos soit insensible, ou du moins ne soit qu'insensiblement peu sensible. Mais si le vin qui n'a pas assez fermenté d'abord, est sujet aux accidens dont nous venons de parler, celui dont la première fermentation a été poussée trop loin, en éprouve encore de bien plus fâcheux. Toute liqueur fermentative est par sa nature dans un mouvement de fermentation, plus ou moins fort, suivant les circonstances; mais continuel depuis le premier instant de la fermentation spiritueuse jusqu'à la putréfaction la plus entière. Il fait de là que dès que la fermentation spiritueuse est parfaitement finie, & même quelquefois avant, le vin commence à subir la fermentation acide: cette seconde fermentation est très-lente & insensible, quand le vin est dans des vaisseaux bien clos & dans un lieu frais; mais elle se fait sans interruption & gagne peu à peu, en sorte qu'après un certain temps, le vin au lieu de s'être amélioré, se trouve à la fin tourné à l'aigre & ce mal est sans remède, parceque la fermentation peut bien avancer, mais jamais rétrograder. Aussi les Marchands de vin qui ont des vins qui tournent ainsi à l'aigre, sont-ils dans le plus grand embarras; ils y ajoutent différentes drogues pour masquer & absorber cette aigreur; les alcalis & les terres absorbantes peuvent produire cet effet; mais ces matières ont l'inconvénient de donner au vin une couleur sombre, verdâtre, & une saveur qui sans être aigre, n'en est pas plus agréable; d'ailleurs les terres calcaires en accélèrent considérablement le déperissement total, & le font tomber dans une espèce

de putréfaction. Les chaux de plomb ayant la propriété de former avec l'acide du vinaigre un sel d'une saveur sucrée assez agréable, qui n'altère en rien la couleur du vin, & qui d'ailleurs a la propriété d'arrêter la fermentation & la putréfaction, seroit très-propre à remédier à l'aigreur du vin, si le plomb & tout ce qui en provient n'étoient pas des drogues pernicieuses qui occasionnent inmanquablement les coliques les plus terribles, & la mort même à ceux qui ont le malheur d'en prendre intérieurement. Il n'est pas croyable qu'aucun Marchand de vin, connoissant tout le mal que peuvent faire de pareilles drogues, soit capable de les employer, par l'appât du gain; mais s'il y en avoit de tels, on ne pourroit les traiter autrement que comme des empoisonneurs publics.

On reconnoît que le vin est altéré par la litharge & autres chaux de plomb, en faisant évaporer quelques pintes jusqu'à siccité; & fondant ensuite le résidu dans un creuset; on retrouve dans ce cas un petit calor de plomb réduit au fond du creuset après la fonte. Mais une épreuve plus facile & plus prompte, c'est de verser dans le vin un peu de foie de soufre en liqueur: si le précipité que ce foie de soufre occasionne toujours est blanc ou n'est coloré que par le vin; c'est une marque que ce vin n'est point altéré par le plomb: si au contraire le même précipité est sombre, brun ou noirâtre, c'est une preuve qu'il en contient.

Les seules substances qui puissent donc, non pas absorber & détruire, mais masquer un peu & rendre supportable l'aigreur du vin sans aucun inconvénient, ce sont le sucre, le miel & autres matières alimenteu-

ses sucrées ; mais elles ne peuvent réussir qu'autant que le vin n'est encore que fort peu acide, & qu'on n'est obligé que d'en mettre une quantité infiniment petite : autrement le vin auroit une saveur aigre douce qui ne seroit point du tout agréable.

Il résulte de tout ce que nous venons de dire sur le vin qui tourne à l'aigre, que quand cet accident arrive, il n'y a aucun bon moyen d'y remédier, & que le seul expédient qu'il y ait de s'en débarrasser, c'est de le vendre aux Vinaigriers, comme le font tous les honnêtes Marchands de vin. Il est bon d'observer au reste que la première fermentation sensible poussée trop loin, n'est pas la seule cause qui fasse tourner le vin à l'aigre : la chaleur est encore très-capable de produire le même effet ; ainsi du vin qui se seroit conservé fort long-temps en bon état, s'il eût été gardé dans des endroits très-frais, s'aigrit quelquefois très-prompement pour avoir séjourné, surtout pendant l'été, dans une mauvaise cave ; & même comme les meilleures caves ont pendant tout l'hiver un degré de chaleur fort supérieur à celui de l'atmosphère, il seroit très-à propos, quand on veut conserver du vin très-fait & disposé à s'aigrit, de le tirer de la cave au commencement de l'hiver, & de le laisser plutôt exposé à l'air pendant toute cette saison.

Le vin est encore exposé à éprouver plusieurs autres altérations, comme de devenir filant & mucilagineux, ce qu'on appelle *tourner à la graisse*, &c. par l'effet de la suite de son mouvement fermentatif continué.

Au reste le vin & tous les produits du vin tels que l'eau-de-vie, l'esprit de vin, &c. ont des usages très-importans & très-étendus. Tout

le monde fait que de toutes les liqueurs qui peuvent servir de boisson habituelle alimentaire, le vin est celle que les hommes de tous les pays, ont toujours trouvée la plus agréable, & à laquelle ils donnent constamment la préférence sur les autres boissons quelconques. On peut dire en général que celle-ci est bonne & salubre, quand elle est prise sobrement & en petite quantité, & qu'au contraire elle est nuisible & pernicieuse quand on en use habituellement en grande quantité & avec excès : le vin est alors un vrai poison lent, d'autant plus dangereux qu'il est plus agréable, & qu'il est presque sans exemple qu'un amateur de vin qui en a contracté l'habitude, s'en soit jamais corrigé. Mais si l'on observe avec plus de détail les effets que produit le vin sur les hommes en général, on verra qu'il y a à cet égard de très-grandes différences qui dépendent de celles de leurs constitutions & de leurs tempéramens. Il y en a qui en boivent habituellement, même de pur & en quantité assez grande, sans en ressentir d'incommodité sensible, & sans que cela leur occasionne par la suite aucune maladie ou paroisse à bréger leurs jours ; mais beaucoup d'autres aussi détruisent entièrement leur santé & abrègent leur vie par l'usage habituel d'une quantité de vin moindre & même mêlé avec de l'eau. Quoiqu'il soit toujours très-prudent & beaucoup plus sûr pour tout le monde de n'en prendre que fort peu à son ordinaire, cela devient indispensablement nécessaire à ceux dont le tempérament ne se prête point naturellement à cette boisson.

Comme les mauvais effets & les maladies qu'occasionne un trop grand usage du vin viennent par

degrés, & sont insensibles, quelquefois même pendant bien des années, beaucoup de personnes & surtout des hommes, quoique d'ailleurs assez sobres & assez attentifs à leur santé, sont tous les jours trompés sur cet article, prennent habituellement plus de vin qu'il ne leur en faut, eu égard à leur tempérament, & ruinent peu à peu leur santé sans s'en appercevoir; il est donc important d'indiquer les signes auxquels on peut reconnoître que le vin est contraire ou devient contraire à ceux qui en usent, afin qu'ils puissent se tenir en garde. On peut être assuré que cette liqueur est capable de nuire, lorsqu'après en avoir pris une quantité médiocre, l'haléine prend une odeur vineuse, lorsqu'il occasionne quelques rapports aigres, de légères douleurs de tête; lorsque pris en quantité un peu plus grande qu'à l'ordinaire, il procure des étourdissemens, des nausées & l'ivresse; enfin lorsque cette ivresse est sombre, chagrine, querelleuse, & portée à la colère ou à la fureur. Malheur à quiconque le vin fait ces effets, & qui malgré cela contracte l'habitude d'en boire une certaine quantité & y persiste, ainsi que cela n'est que trop ordinaire, car cette habitude est très-forte. Ces hommes imprudens & infortunés ne manquent jamais de périr misérablement en langueur & d'une mort prématurée, c'est-à-dire vers l'âge de cinquante & quelques années. Leur maladie la plus ordinaire est des obstructions dans le foie, dans les glandes du mésentère, & dans d'autres viscères du bas-ventre; ces obstructions occasionnent presque toujours une hydropisie incurable. Ceux qui digèrent bien le vin, n'éprouvent point, ou du moins n'éprouvent que d'une manière bien moins

sensible, les symptômes dont nous venons de parler; leur ivresse est spirituelle, babillarde & joyeuse: il est rare qu'ils périssent par les obstructions & l'hydropisie dont nous venons de parler: mais malgré cela le vin est d'autant plus dangereux pour eux, que n'en éprouvant que des effets bons & agréables en apparence, ils sont encore plus sujets que les autres à s'y livrer & à contracter l'habitude d'en boire trop: les buveurs de cette seconde espèce vivent ordinairement un peu plus long-temps que ceux de la première; mais il est extrêmement rare que leur tempérament ne commence à s'altérer avant l'âge de soixante ans; & le partage de leur vieillesse, lorsqu'ils y parviennent, est ou une goutte cruelle ou la paralysie, la stupidité, l'imbécillité, & souvent tous ces maux accumulés ensemble. Il est bien évident d'ailleurs, sans qu'il soit besoin d'y insister, que l'usage de l'eau-de-vie, des ratafiats & autres liqueurs spiritueuses, est encore infiniment plus pernicieux & plus meurtrier que celui du vin.

On se sert du vin en médecine, en qualité d'excipient dans la composition d'un assez grand nombre de médicamens tant internes qu'externes. Cette liqueur étant composée d'esprit ardent, d'eau, de matière savonneuse extractive, & d'acide tartareux, est très-propre à extraire en même temps presque tous les principes prochains & par conséquent aussi presque toutes les parties médicamenteuses des végétaux. On fait par cette raison plusieurs extraits avec le vin, & l'on peut même regarder ces extraits comme plus complets que ceux qui sont faits par l'eau: mais les Médecins qui les ordonnent doivent se ressouvenir que

ces extraits contiennent avec les principes du végétal, la partie extractive même du vin, c'est-à-dire, tous les principes de ce mixte, à l'exception de son esprit ardent, lequel est trop volatil pour demeurer dans un extrait.

Comme le vin peut se conserver pendant un assez long-temps sans altération, lorsqu'il est bon, on tient dans les pharmacies différens vins médicamenteux prescrits dans les dispensaires, tels que les vins astringens, anti-scorbutiques, fébrifuges, de quinquina, d'absinthe, le vin calibé, &c. Il y a des cas où le vin étant indiqué dans plusieurs maladies chroniques, comme tonique, fortifiant, cordial & excitant, les Médecins préfèrent de l'employer plutôt que l'eau, comme excipient; ils prescrivent alors de faire infuser dans le vin les purgatifs, les apéritifs, & autres médicamens propres à remplir leurs vues.

Le baume Samaritain, fort recommandé pour les plaies n'est que du vin & de l'huile d'olive battus ensemble, & réduits à moitié sur le feu.

Le vin tiède est tout ce qu'on peut employer de mieux pour baigner les blessures & nettoyer les vieilles plaies.

On dit, *porter bien son vin*; pour dire, boire beaucoup sans qu'il y paroisse.

On appelle, *vin de deux feuilles, de trois feuilles, de quatre feuilles*, du vin qui à deux ans, trois ans, quatre ans.

On appelle, *vin de copeau*, le vin quel'on a fait passer sur les copeaux, c'est-à-dire dans lequel on a fait tremper des copeaux pour l'éclaircir & le rendre plus prompt à boire. *Vin doux*, du vin qui n'a point encore cuvé. *Vin bourru*, du

vin blanc nouveau qui n'a guère cuvé & qui se conserve doux. *Vin de veille*, du vin qu'on met dans la chambre du Roi & des Princes, en cas qu'ils en ayent besoin durant la nuit. *Vin de ville*, le vin que les Officiers de la ville donnent en présent à quelque personne de considération. *Vin de l'étrier*, le vin que l'on donne au départ, lorsque quelqu'un est près de monter à cheval. *Vin coupé*, du vin mêlé avec d'autre vin. Et *vin de cerneaux*, du vin rosé qui est bon à boire dans la saison des cerneaux.

On dit figurément & populairement d'un vin excellent, que *c'est du vin d'une oreille*, parceque ceux qui en boivent penchent une oreille en signe d'approbation. Et l'on dit au contraire d'un mauvais vin, que *c'est du vin de deux oreilles*; parceque ceux qui en boivent secouent la tête pour marquer qu'ils ne le trouvent pas bon.

On dit, qu'un homme est en *pointe de vin*; pour dire, que le vin commence à le mettre en gaieté; qu'il est *chaud de vin*; pour dire, qu'il commence à être ivre; & qu'il est *pris de vin*; pour dire, qu'il est déjà ivre.

On dit, *être entre deux vins*; pour dire, approcher de l'ivresse.

On dit figurément, *couver son vin*; pour dire, dormir pour laisser passer son ivresse.

On dit d'un grand ivrogne, que *c'est un sac à vin*; & d'un homme qui est extrêmement ivre, que *le vin lui sort par les yeux*.

On dit figurément d'un homme, qu'il a le *vin mauvais*; pour dire, qu'il est querelleur quand il a bu; & qu'il a le *vin gai, le vin triste*; &c. pour dire, qu'il est gai, qu'il est triste.

On dit figurément, *s'enivrer de son vin*; pour dire, se faire illusion, s'entêter de ses propres idées.

On

On dit proverbialement, après *bon vin, bon cheval*; pour dire, qu'on est plus hardi quand on a bien bu. Et l'on dit, *faire jambes de vin*; pour dire, bien boire pour être en état de marcher plus délibérément.

On dit figurément, *mettre de l'eau dans son vin*; pour dire, se modérer sur quelque affaire, sur quelque prétention, marquer moins de chaleur, d'animosité, &c.

On appelle *tache de vin*, une tache rouge que quelques gens apportent en naissant sur le visage, ou sur quelque autre partie du corps. *Il a une tache de vin sur la joue.*

On appelle *vin de prunelle*, une boisson que font les paysans avec des prunelles ou prunes sauvages. Et figurément on dit, *vin de prunelles*; pour dire, de mauvais vin, du vin qui est foible & aigre.

VIN, se prend quelquefois pour la force du vin même. Ainsi on dit d'un vin qui a peu de force, qu'il a *peu de vin*; & d'un vin qui a beaucoup de force, qu'il a *beaucoup de vin*.

On appelle *pot de vin*, ce qui se donne par manière de présent au delà du prix qui a été arrêté entre deux personnes pour un marché, soit vente, soit bail à ferme, &c. *Il a vendu sa terre pour cent mille écus & vingt mille francs de pot de vin. En louant les terres du Prince, il s'est fait donner cent louis de pot de vin.*

On dit aussi, *boire le vin du marché*, en parlant de deux personnes, dont l'une donne à manger à l'autre, après avoir conclu ensemble quelque affaire considérable. *Ils sont allés boire le vin du marché.*

On appelle au Palais, *vin de mesfager*, une somme que l'on alloue à celui qui a gagné son procès avec dépens lorsqu'il est demeurant hors

Tome XXIX.

du lieu ou de la Jurisdiction, pour l'indemaisier des frais de port de lettres.

VINADE; substantif féminin & terme de Coutume. Droit dû au Seigneur par ses vassaux pour voiturier son vin.

VINAGE; substantif masculin & terme de Coutume qui a différentes significations.

Il se prend quelquefois pour un droit dû au lieu du cens sur les vignes, lequel se paye à bord de cuve, & le détenteur ne peut tirer son vin sans avoir payé le droit. A Angers & dans quelques autres lieux, ce droit a été converti en argent.

Quelquefois *vinage* signifie le passage d'une denrée ou marchandise par la terre ou seigneurie d'autrui.

Il se prend aussi pour un droit qui se paye au Seigneur par des communautés & territoires en blé, vin ou argent, en conséquence de quoi les Seigneurs font réparer les ponts & passages: le Roi en a plusieurs de cette espèce au Comté de Marle.

Il se prend encore pour un droit qui se lève sur les vins, & pour les redevances en vin, & quelquefois spécialement pour un droit sur le vin pressuré.

Enfin dans quelques anciens titres ce terme signifie, *réjouissance & bonne chère.*

VINAIAGUIEN; nom d'un des dieux que révèrent les Indiens idolâtres. Sa naissance est des plus singulières. Parvardi, femme d'Ixora, un des principaux Dieux de l'Inde, étant un jour dans le bain, conçut un si violent desir d'avoir un enfant, qu'il s'en forma un aussi-tôt de la sueur qu'elle ramassa sur son

E e e e

sein; & ce qui n'est pas moins extraordinaire, cet enfant, dès sa naissance parut grand comme un jeune homme de vingt ans. Cependant Ixora, qui étoit alors absent, revint au logis, ne sachant pas que sa famille s'étoit augmentée. Il fut surpris de voir un jeune homme s'entretenir avec sa femme assez familièrement, & il commençoit à faire éclater sa jalousie lorsque Parvardi l'apaisa, en lui racontant le fait. Quelque temps après, le Père de Parvardi, qui étoit un Roi puissant, donna un festin solennel pour célébrer la naissance de son petit-fils, que sa mère avoit nommé *Vinaïaguien*. Tous les Dieux y furent invités, à l'exception d'Ixora, qui sembloit avoir droit d'y tenir la première place. Sensiblement piqué de cet affront, il vint transporté de fureur, au milieu du festin, troubler la joie des Convives. Après avoir exhalé sa rage en mille imprecations, il s'arracha une poignée de cheveux, & en frappa le plancher, dont il sortit tout-à-coup un énorme Géant. Ce monstre se jeta d'abord avec furie sur les Dieux qui étoient du festin. Il maltraita particulièrement le soleil & la lune. D'un soufflet il cassa toutes les dents au premier, & meurtrit le visage de l'autre à coups de pieds. Elle en a toujours depuis conservé des taches, disent les Indiens. Le beau-père d'Ixora, qui étoit le plus coupable, fut mis en pièces par le Géant; & le malheureux Vinaïaguien eut la tête coupée. Lorsque le ressentiment d'Ixora fut assouvi, il eut un vif regret de la mort de son fils. Il entreprit de le ressusciter; mais sa tête ayant été brisée, & ne pouvant plus être réunie à son corps, Ixora coupa la tête d'un

éléphant, qu'il ajusta sur le corps de Vinaïaguien. Après lui avoir ainsi rendu la vie, il lui donna le nom de *Pulléjar*, & l'envoya chercher une femme, lui recommandant expressément de la choisir aussi belle que sa mère Parvardi. Les Indiens disent que le fils d'Ixora n'a pas été heureux dans ses recherches, & qu'il n'a point encore pu trouver de femme, dont la beauté fût égale à celle de Parvardi. Les idoles de Vinaïaguien ou Pulléjar ont toutes une tête d'éléphant. On les place ordinairement sur les grands chemins & dans les lieux les plus fréquentés, afin que le Dieu voyant passer une grande quantité de femmes, puisse plus aisément en trouver une qui soit aussi belle que sa mère.

VINAIGRE; substant. masculin. *Acetum*. Sorte de liqueur produite par le second genre de fermentation propre aux substances qui sont susceptibles de fermenter.

On fait du vinaigre avec du vin, du cidre, de la bière, & généralement avec tous les sucres des végétaux qui ont subi d'abord la fermentation spiritueuse; le petit lait est pareillement propre à faire du vinaigre. M. Baumé a remarqué que cette liqueur passe d'abord à la fermentation spiritueuse, & produit un vin passable: plusieurs peuples font même encore usage de cette boisson. Le vin de petit lait est susceptible de passer à la fermentation acide, & de produire un fort bon vinaigre riche en acide. Néanmoins de toutes les liqueurs fermentées, c'est le vin qui produit le meilleur vinaigre.

Le vin & le vinaigre sont composés des mêmes principes; la liqueur spiritueuse & inflammable

qui étoit originairement contenue dans le vin, reste dans le vinaigre, & fait un de ses principes constituans; elle est seulement mieux combinée, & elle l'est même d'une manière si intime, qu'elle ne se sépare plus du vinaigre par la distillation, comme cela arrive au vin; mais par des moyens recherchés, les Chimistes parviennent à faire reparoître cette partie spiritueuse & inflammable du vinaigre.

La partie spiritueuse du vin est une chose essentielle dans la préparation du vinaigre: si on la sépare par la distillation, comme le font plusieurs Vinaigriers de Paris, dans le dessein de tirer plus de bénéfice des vins qu'ils emploient à faire du vinaigre; ce qui reste au fond de l'alambic, ne produit plus qu'un très mauvais vinaigre; il est ordinairement plat, & n'est pas de garde; tandis qu'au contraire on fait de bien meilleur vinaigre, en employant du vin fort & spiritueux; c'est pourquoi on dit communément, que *le bon vin fait le bon vinaigre*.

Quelques Chimistes pour appuyer cette théorie, ont fait du vinaigre sans vin, en n'employant que de l'esprit de vin mêlé avec une petite quantité de mucilage & d'eau. Nous ne prétendons point donner ici toutes les méthodes de préparer du vinaigre avec les différentes liqueurs qui ont subi la fermentation spiritueuse: il y a d'ailleurs si peu de différence dans les manipulations, qu'un seul exemple suffit: nous rapporterons d'abord le procédé que Boerrhaave a décrit dans ses élémens de Chimie pour faire du vinaigre avec du vin.

On construit deux grands tonneaux ou cuves de bois de chêne.

On place dans ces tonneaux une grille de bois ou claire à la distance d'un pied du fond intérieur. Le tonneau étant dans une situation verticale, on met sur cette claire un lit médiocrement serré de branches de vigne verte, & nouvellement coupées. On achève d'emplir le tonneau avec des grappes de raisins dont on a ôté les grains, & qu'on appelle communément *raffles*; on observe de laisser l'espace d'un pied seulement de vide à la partie supérieure du tonneau qui doit être entièrement ouvert par-en-haut.

Lorsque les deux cuves sont ainsi disposées, on y met le vin dont on veut faire du vinaigre, en observant qu'il y en ait une des deux entièrement pleine, & l'autre seulement à moitié: on les laisse de cette manière pendant vingt-quatre heures, après quoi on remplit le tonneau demi-plein avec la liqueur de celui qui étoit plein, & qui par conséquent demeure à son tour à moitié plein. Vingt-quatre heures après on fait encore le même changement dans l'un & dans l'autre vaisseau, & l'on continue à les tenir ainsi, & alternativement, l'un plein, & l'autre demi-plein, pendant 24 heures, jusqu'à ce que le vinaigre soit fait. Le second ou le troisième jour il s'excite dans la cuve demi-pleine un mouvement de fermentation accompagné d'une chaleur sensible qui augmente de jour en jour. Il n'en est pas de même de la cuve pleine, le mouvement de fermentation y est presque insensible; & comme les deux cuves sont alternativement pleines & demi pleines, cela est cause que la fermentation est en quelque sorte interrompue, & ne se fait que de deux jours l'un

E e e ij

dans chaque tonneau. Lorsqu'on n'apperoit plus aucun mouvement, même dans la cuve demi-pleine, c'est une marque que la fermentation est achevée, & que le vin est entièrement converti en vinaigre.

La chaleur plus ou moins grande accélère ou ralentit cette fermentation, de même que celle du vin; elle s'achève en France dans l'espace d'environ quinze jours pendant l'été: mais si la chaleur de l'air est trop forte, & qu'elle passe le vingt-cinquième degré du thermomètre de M. de Réaumur, alors on remplit de douze heures en douze heures le tonneau demi-plein; parce que si l'on n'interrompoit point la fermentation au bout de ce temps, elle deviendroit si vive, & la liqueur s'échaufferoit à un tel point, qu'une grande quantité des parties spiritueuses desquelles dépend la force du vinaigre se perdroit, & qu'on n'auroit après la fermentation qu'une matière aigre à la vérité, mais sans force. On prend aussi la précaution, pour empêcher la dissipation de ces mêmes parties, de couvrir la cuve demi-pleine où se fait la fermentation avec un couvercle de bois de chêne. A l'égard de la cuve pleine, on la laisse découverte, afin que l'air puisse agir librement sur la liqueur qu'elle contient, pour laquelle il n'y a pas les mêmes inconvéniens à craindre, parce que la liqueur n'y fermente que très-lentement.

Les rasses & les sarmens que quelques Vinaigriers emploient, servent à introduire dans le vinaigre un principe acerbe & astringent qui peut accélérer la combinaison de la partie spiritueuse avec les autres principes du vin. Ces matières contiennent elles-mêmes

un acide développé qui est très-sensible; elles servent aussi de ferment, c'est-à-dire, qu'elles disposent le vin à se tourner à l'aigre plus promptement & d'une manière plus vigoureuse. Quand elles ont une fois servi, elles sont encore meilleures & plus efficaces, parce qu'elles sont toutes pénétrées de l'acide fermenté; aussi les Vinaigriers les conservent-ils pour servir à de nouveau vinaigre, après les avoir lavées promptement dans un courant d'eau pour emporter seulement une matière gluante & mucilagineuse qui s'est déposée dessus pendant la fermentation. Il est nécessaire d'emporter ce dépôt, parce qu'il est disposé à la moisissure & à la putréfaction: ainsi il ne pourroit être que nuisible à la liqueur dans laquelle on le mettroit.

Dans le procédé que nous venons de décrire, on s'apperoit que le contact de l'air & l'agitation de la liqueur à propos paroissent absolument nécessaires; du moins cela accélère considérablement la préparation.

Quelques Chimistes & singulièrement *Sthaal* ont fait du vinaigre dans des vaisseaux de verre hermétiquement bouchés, & qui, toutes choses égales d'ailleurs, s'est trouvé infiniment meilleur que celui qu'on prépare dans les vaisseaux où l'air a un libre accès; *Sthaal* avoit employé pour cela la chaleur du fumier.

Après que le vinaigre est préparé, on le met dans des tonneaux qu'on transporte dans un endroit frais. Le vinaigre s'éclaircit, il dépose sa lie, on le soutire ensuite, & on met la lie dans des toiles que l'on soumet à la presse, pour en séparer, le plus qu'il est possible,

le vinaigre dont elle est encore imprégnée.

Il règne dans le public un préjugé qui est que les Vinaigriers ont un secret pour faire le vinaigre, & que ce secret n'est communiqué aux apprentis que lors de leur réception à la maîtrise. Cette idée est peut-être fondée sur ce que plusieurs Vinaigriers ajoutent dans la préparation de leur vinaigre, pour lui donner plus de force, certaines matières âcres & piquantes, telles que sont le poivre de Guinée, le poivre long, le poivre noir en grain, le gingembre, & d'autres substances à-peu-près de même nature.

La plupart des Vinaigriers de Paris préparent très-bien leur vinaigre, & le font d'une meilleure qualité que celui qu'on fait à Orléans, qui jouit aussi d'une certaine réputation. On reproche cependant aux Vinaigriers de Paris de préparer leur vinaigre avec des lies de vin. Mais si l'on examine cette matière sans prévention, on verra que la liqueur qu'on tire de la lie avant d'en faire le vinaigre, est pour le moins aussi bonne que les vins gâtés qu'on emploie ordinairement. D'ailleurs il est certain que le vinaigre qu'on prépare avec la lie, est même meilleur & plus acide que celui qui est fait avec le vin, duquel on a séparé la lie. Mais une faute grave, qui mériterait punition, & qu'on est en droit de reprocher à quelques Vinaigriers de Paris, est de mêler à de mauvais vinaigre plat & sans qualité, une certaine quantité d'eau forte pour lui donner la saveur acide & la force qui lui manquent. Cette fraude est difficile à découvrir au premier abord & par la simple dé-

gustation, même par un Chimiste, à moins qu'il n'en fasse un examen particulier.

Voici la méthode qu'on suit à Paris pour préparer le vinaigre.

On ramasse la quantité que l'on veut de lie de bon vin. On la met dans une cuve de bois. On la délait avec une suffisante quantité de vin, & l'on introduit ce mélange dans des sacs de soie forte. On arrange ces sacs dans un très-grand baquet de bois très-fort, dont le fond fait fonction de la partie inférieure d'une presse. On pose des planches par-dessus les sacs, on fait agir la vis d'une bonne presse, & on la serre de temps en temps pour faire sortir le vin que la lie contient; cette opération dure ordinairement huit jours. On met ce vin dans des tonneaux qui tiennent un muid & demi. (On se sert ordinairement des busés d'eau-de-vie.) On place les tonneaux verticalement sur leur fond, & on pratique à la partie supérieure un trou d'environ deux pouces de diamètre, qu'on laisse toujours ouvert, afin que la liqueur ait communication avec l'air extérieur. Le vinaigre est ordinairement quinze jours à se faire pendant les chaleurs de l'été; mais lorsqu'on le prépare en hiver, il faut un mois; on est même obligé de mettre des poêles pour accélérer par la chaleur artificielle le mouvement de la fermentation acide. Lorsque la liqueur est parvenue à un certain degré de fermentation, elle s'échauffe beaucoup, & quelquefois si considérablement, qu'à peine on y peut tenir les mains. Dans ce cas on arrête le progrès de la fermentation, en rafraîchissant la liqueur par l'addition d'une certaine quantité de vin. On la laisse

fermenter de nouveau, jusqu'à ce que le vinaigre soit suffisamment fait. Alors on met ce vinaigre dans des tonneaux, au fond desquels il y a une bonne quantité de copeaux de bois de hêtre. Les Vinaigriers emploient à cet usage, autant qu'il leur est possible, les rapés qui ont servi aux marchands de vin. On laisse le vinaigre s'éclaircir sur ces rapés où il reste pendant environ quinze jours; on le tire ensuite au clair, & on le conserve dans de grands tonneaux.

Le point principal de l'art du Vinaigrier consiste à arrêter à propos la fermentation; si on la laisse aller trop loin, le vinaigre passeroit très promptement à une sorte de putréfaction. Les copeaux des Vinaigriers leur servent très-long-temps, quelquefois même jusqu'à quinze années de suite.

La lie est le dépôt ou le sédiment qui se forme dans le vin après la fermentation spiritueuse, mais elle retient toujours du vin: on la délaie, comme on a dit, avant de la mettre à la presse, afin de rendre l'expression plus facile, en diminuant la viscosité de cette matière. Lorsque la lie est très-liquide, comme il s'en trouve quelquefois, mais rarement, il n'est pas nécessaire de la délayer avant de la mettre à la presse. Par cette opération on sépare la partie terreuse de la lie qui nuirait & embarrasserait dans la préparation du vinaigre. S'il étoit possible de faire cette expression très-promptement, & dans des vaisseaux clos, ce que l'on en tireroit seroit du vin presque aussi bon que celui qu'on tire du tonneau, mais ces précautions ne sont pas usitées pour le vin que l'on veut convertir en vinaigre.

Les Vinaigriers qui n'ont pas intention de faire du vinaigre parfait, délaient la lie avec partie égale d'eau & de vin; mais le vinaigre qui en résulte, n'est pas à beaucoup près aussi bon. Pour lui donner la même qualité en apparence, ils y font infuser une certaine quantité des ingrédients âcres dont nous avons parlé plus haut: ces substances lui procurent une saveur âcre & piquante, que bien des personnes confondent avec la saveur fraîche, acide, forte & pénétrante que doit avoir le bon vinaigre.

Dans toutes ces opérations le vin qu'on tire de la lie, & celui qu'on emploie perdent considérablement de leur couleur: le vinaigre, après qu'il est fait, n'a qu'une couleur rouge très-foible, tirant sur celle de feuille morte. Mais comme on aime à voir au vinaigre une couleur rouge décidée, les Vinaigriers la lui donnent par l'addition d'une suffisante quantité de suc de baies de sureau ou d'yèble.

Le marc qui reste dans les sacs, est la partie terreuse de la lie: on le prive de liquide le plus qu'il est possible, en l'exprimant très-fortement; & dans cet état il se vend aux Chapeliers qui s'en servent pour le foulage des chapeaux.

La toile qui sert à faire les sacs pour cette expression doit être très-forte, parcequ'elle supporte des efforts très-considérables qui la font souvent crever: les Vinaigriers ont remarqué que la meilleure de toutes est une espèce de toile qui ne se fabrique que dans le Barrois, & qu'on ne prépare, pour ainsi dire, que pour eux.

Le baquet dans lequel on arrange la pressée de matière, est très-grand & cerclé de plusieurs cercles

de fer très-forts : les douves ont deux pouces d'épaisseur, & le fond pareillement : le fond est exactement gaudronné par-dessous, & les joints sont garnis de mastic fait de brique pilée & de poix résine : on fait poser le fond de ce baquet à terre, afin qu'il ait plus de solidité, & qu'il ne soit pas exposé à être enfoncé par l'effort de la presse : à l'un des côtés de ce fond on a pratiqué un trou par où s'écoule la liqueur qui sort des sacs, & qui tombe dans un baquet qu'on a placé au-dessous dans une fosse que l'on a creusée en terre.

Nous avons dit que lorsque le vinaigre est fait, on le tire au clair pour le séparer de sa lie. Les Vinaigriers mettent toutes ces lies de vinaigre à part, ils les expriment pour en séparer ce qui peut y rester de vinaigre, & le marc se vend aux Imprimeurs pour leur encre.

Le vinaigre blanc se fait comme le rouge ; mais le marc qui reste dans les sacs après l'expression, n'est point propre aux Chapeliers, il ne sert que pour l'encre des Imprimeurs. Les marcs de l'une & de l'autre lie se nomment *gravelle*, & fournissent après leur combustion à l'air libre, une cendre très alcaline qu'on nomme *cendre gravelée*.

Quelques Vinaigriers mêlent avec la lie de vin des lies de bière ou de cidre ; mais le vinaigre qui en provient, n'est jamais aussi parfait que celui qui est fait avec les lies de vin pures.

Les vins qui entrent à Paris, destinés à faire du vinaigre, payent des droits d'entrée beaucoup moindres que les autres ; ils sont conduits à l'hôtel de Bretonvilliers, où l'on ajoute aux dépens du pro-

priétaire du vin, dans chaque demi-muid, seize pintes de vinaigre fait, afin d'ôter à ces vins leur qualité potable ; mais ils n'en sont pas moins bons pour faire du vinaigre.

Les Vinaigriers font aussi conjointement avec les Apothicaires, différens *vinaigres composés*. 1°. En faisant infuser dans du vinaigre ordinaire des substances végétales, telles que les fleurs de sureau, les feuilles d'estragon, les roses, les framboises, l'ail, &c. Ces espèces de vinaigres s'emploient dans les alimens. 2°. Ils préparent par la distillation, des *vinaigres aromatiques* qui servent pour la toilette ; tels sont le vinaigre à la lavande, le vinaigre à la bergamotte, au citron, au cédra, au thim, au romarin, &c.

La préparation de ces vinaigres consiste à mettre dans un alambic de grès ou de verre, du vinaigre avec une ou plusieurs de ces substances, suivant qu'on le juge à propos, & à distiller le mélange au bain-marie. On peut par ce moyen se procurer les différentes espèces de vinaigres aromatiques qu'on désire.

Le commerce du vinaigre est considérable en France ; outre la consommation du Royaume, & particulièrement de Paris, qui est très-grande, il en va quantité à l'étranger. Les Anglois, Écossois, Irlandois & Hollandois en enlèvent beaucoup de celui de Gascogne par Bordeaux, de ceux de l'Orléanois, du Blaisois, de l'Anjou, du pays d'Aunis, & de la Bretagne, par la Rochelle, Nantes & Saint Malo. Cette exportation peut aller, année commune, à mille ou douze cens barriques qu'ils transportent, ou dans leurs propres pays, ou dans le reste

de l'Europe, & même jusques dans l'Amérique.

Il s'en transporte presque autant par les vaisseaux marchands François qui font le commerce du Nord & de la mer Baltique.

On dit proverbialement & figurément, *on prend plus de mouches avec une cuillerée de miel, qu'avec un tonneau de vinaigre*; pour dire, que l'on réussit souvent mieux par la douceur, que par la hauteur & par la fierté.

On appelle figurément & populairement un habit trop mince, trop léger pour la saison, *habit de vinaigre*.

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

VINAIGRÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Sauce vinaigrée*. Voyez **VINAIGRER**.

VINAIGRER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Assaisonner avec du vinaigre. *On a trop vinaigré cette salade*.

VINAIGRETTE; substantif masculin. Sorte de sauce froide faite avec du vinaigre, de l'huile, du persil & de la ciboule. *Manger du veau à la vinaigrette*.

VINAIGRETTE, se dit aussi d'une brouette ou petite chaise à deux roues, traînée par un homme, telles que sont celles qu'on a établies pour la commodité du public. *Je la rencontrai dans une vinaigrette auprès des Tuileries*.

VINAIGRIER; substantif masculin. Artisan qui fait & vend du vinaigre.

La Communauté des maîtres Vinaigriers est assez ancienne à Paris; elle y fut érigée en corps de jurande dans le quatorzième siècle, sous

le règne de Charles VI; & ses premiers statuts, qui lui furent donnés par le Prévôt de Paris, furent homologués & enregistrés au Châtelet, par Sentence du 28 Octobre 1394.

Ils furent dans la suite changés & augmentés sur-tout par les Lettres de Louis XII, du mois de Septembre 1514; celles de Henri II, de Janvier 1548; celles de Charles IX, d'Avril 1567; & celles de Henri IV, de 1594. Ils le furent en dernier lieu par Louis XIV, en 1658; l'Arrêt d'enregistrement est du 14 Mai 1661.

Quatre Jurés gouvernent la Communauté; l'élection de deux nouveaux se fait tous les ans.

Nul n'est admis à la Jurande qu'il n'ait au moins dix ans de réception. Les visites générales que les Jurés font tenus de faire, sont au nombre de six par an.

L'apprentissage est de quatre ans, & le compagnonage de deux. Il n'y a que les maîtres de sept années de réception qui puissent obliger un apprenti.

Tout aspirant doit faire chef-d'œuvre, à l'exception des fils de maître qui ne doivent qu'une simple expérience; & l'on ne peut être aspirant qu'on ne soit apprenti de Paris.

Les veuves jouissent de tous les privilèges des maîtres, excepté qu'elles ne peuvent avoir qu'un seul compagnon criant par la ville.

Les ouvrages & marchandises que les maîtres peuvent faire & vendre, sont les vinaigres de toutes sortes, la moutarde, le verjus, & les lies sèches & liquides. A l'égard des eaux de vie & des esprits de vin qu'il leur est permis de distiller, cela leur est commun avec les

Les maîtres Distillateurs d'eau forte, les maîtres Limonadiers & quelques autres.

Il y a quelques années que les Vinaigriers ont perdu un procès qu'ils avoient intenté aux Apothicaires & aux Épiciers, à l'effet de leur faire interdire la vente du vinaigre ordinaire, & des vinaigres composés aromatiques : mais comme ces préparations se trouvent dans les Dispensaires de Pharmacie, les Apothicaires sont obligés d'en être fournis. Il a donc été statué par Arrêt du Parlement, qu'il seroit permis aux Apothicaires de faire & débiter tant en gros qu'en détail, tous les vinaigres composés, de s'approvisionner, comme ils le jugeront à propos, de vinaigre ordinaire, pourvu qu'ils n'en vendissent pas, à peine de 3000 livres d'amende ; & il a été défendu aux Épiciers d'avoir chez eux en provision plus de quarante pintes de vinaigre, & d'en vendre plus d'une pinte à la fois ; il leur est fait défense de vendre aucun vinaigre composé.

VINAIGRIER, se dit aussi d'un petit vase à mettre du vinaigre. *Un vinaigrier de porcelaine. Un vinaigrier de cristal.*

VINAIGRIER, est encore le nom d'un arbrisseau qu'on appelle autrement *sumac des jardins* ou de *Virginie*. Voyez **SUMAC**.

VINALES; substantif féminin pluriel. *Vinalia*. Terme de Mythologie. Fêtes très-célèbres instituées par les anciens Latins, & qu'on faisoit à Rome deux fois l'année en l'honneur de Jupiter, pour obtenir une vendange abondante.

La première se célébroit au commencement de Mai, & la seconde le 19 Août. Celle-ci s'appelloit *Vinalia rustica*. Elle avoit été instituée

Tome XXIX.

à l'occasion de la guerre des Latins contre Mezenze, dans le cours de laquelle ce peuple voua à Jupiter une libation de tout le vin qu'on recueillerait cette année là. Comme au temps de la seconde on célébroit aussi à Rome la Dédicace d'un temple de Vénus, quelques Auteurs ont prétendu que les *Vinales* se faisoient aussi en l'honneur de cette Déesse ; mais Varron & Festus distinguent ces deux cérémonies, & disent expressément que les *vinales* étoient un jour consacré à Jupiter & non à Vénus.

VINCENNES; Maison Royale dans l'Île de France, à une lieue de Paris, du côté de l'orient, avec un parc qui a plus de 1500 arpens d'étendue, & qui est en face du Château.

La tour de Vincennes fut commencée sous Philippe de Valois l'an 1337, & Charles V l'acheva, François I & Henri II firent élever une autre tour vis-à-vis du donjon. Enfin Louis XIII commença le nouveau bâtiment, qui ne fut achevé qu'au commencement du règne de Louis XIV. Le tout est composé de plusieurs tours carrées, dont la plus haute appelée le *donjon*, destinée aux Prisonniers d'État, a son fossé particulier & son pont levé.

Quelques-uns de nos Rois Louis X, dit le *Hutin*, Charles le Bel, Charles V, & Charles IX ont fini leurs jours au Château de Vincennes.

VINCHELSEY; ville d'Angleterre dans le Comté de Suffex, près de l'embouchure de la Rye, à seize lieues, sud, de Londres.

VINGHESTER; ville considérable d'Angleterre capitale du Comté de Hant, sur l'Irching, à sept lieues, F f f f

sud-est, de Salisburi, & à 20, sud-ouest, de Londres.

Cette ville est fort ancienne. Ce fut là qu'en 407, le tyran Constantin fut proclamé Empereur par ses soldats, contre l'obéissance qu'ils devoient à Honorius, & il tira son fils Constant d'un Monastère de cette même ville, pour le faire revêtir de la pourpre; mais ils périrent bientôt tous deux, après avoir eu quelques heureux succès.

Les Saxons à leur arrivée dans le pays trouvèrent *Vinchester* si considérable, que les Rois de *Wessex* la choisirent pour le lieu de leur résidence, y établirent un siège épiscopal, une monnoie, & y bâtirent un grand nombre d'églises.

Après la conquête des Normands, les archives de la province furent mises à *Vinchester*. Le Roi Edouard III y établit une étape pour le commerce des laines & des draperies, ce qui la rendit encore plus florissante.

Elle n'a point perdu de son lustre; c'est une grande ville fermée de murailles, contenant huit Paroisses, un Palais Episcopal, un Château, une Eglise Cathédrale superbe, & un Hôtel de Ville où l'on montre une grande table ronde, qu'on dit être celle du fameux Arthur, tant chanté par les vieux Romanciers.

Il se tint à *Vinchester* un Concile l'an 957, en présence de trois Rois.

L'évêché de *Vinchester* est un des plus riches bénéfices du Royaume, car il vaut huit mille livres sterling de rente. L'Évêque a sous sa juridiction spirituelle, les deux provinces de Hampshire & de Surrey, avec les îles de Jersey & de Guernesey. Un Évêque de *Vinchester*

nommé Guillaume Vickham, a fondé dans cette ville un beau & illustre Collège où l'on entretient un Principal, dix Fellows ou Associés, deux Scolarques & soixante & dix Écoliers, qu'on tire de là quand ils sont avancés pour les envoyer à Oxford, au Collège neuf qui a été fondé par le même Prélat.

VINCI, (Léonard de) Peintre, naquit de parens nobles, dans le château de Vinci, près de Florence, vers 1444. Les sciences & les arts étoient familiers à ce Peintre; il avoit inventé une sorte de lyre dont il touchoit parfaitement. Il connoissoit l'Architecture & l'Hydraulique. Peu de temps après avoir commencé à étudier la Peinture, Verrachio, son maître, le crut en état de travailler à un Ange qui restoit à peindre dans un de ses tableaux, dont le sujet étoit le Baptême de Notre Seigneur. Le jeune Léonard le fit avec tant d'art, que cette figure effaçoit toutes les autres. Verrachio piqué de se voir ainsi surpassé, ne voulut plus manier le pinceau. Un des plus magnifiques ouvrages de Léonard, est la représentation de la Cène de Notre Seigneur, qu'il peignit dans le réfectoire des Dominicains à Milan. Il avoit commencé par les Apôtres, mais s'étant épuisé par l'expression qu'il leur donna dans les airs de tête, il ne trouva rien d'assez beau pour le Christ, & le laissa ébauché, cependant le Prieur du Couvent, homme inquiet, le tourmentoit sans cesse. Léonard, pour se venger de ce Moine impatient, le peignit à la place de Judas, dont la figure restoit aussi à finir. Ce fut avec ce Peintre que Michel-Ange travailla, par l'ordre du Sénat, à orner la grande salle du Conseil de Floren-

ce, & ils firent ensemble ces cartons qui sont devenus depuis si fameux. Il est rare que la jalousie ne détruise point l'anion qui sembleroit devoir régner entre les personnes à talent. Cette cruelle passion força Léonard de quitter l'Italie, où Michel - Ange partageoit avec lui l'admiration publique. Il vint donc en France, à la Cour de François I, mais étant déjà vieux & infirme, il n'y fit aucun ouvrage. Il mourut vers l'an 1520, à Fontainebleau, entre les bras du Roi, qui l'étoit venu visiter dans sa dernière maladie. Le coloris de ce Peintre est foible, ses carnations sont d'un rouge de lie. Il finissoit tellement ce qu'il faisoit, que souvent son ouvrage en devenoit sec. Il avoit aussi une exactitude trop servile à suivre la nature jusque dans ses minuties; mais il a excellé à donner à chaque chose le caractère qui lui convenoit. Il avoit fait une étude particulière des mouvemens produits par les passions. Il y a beaucoup de correction & de goût dans son dessein. On remarque aussi beaucoup de noblesse; d'esprit & de sagesse dans ses compositions. *Le Traité de la Peinture*, en Italien, que ce Peintre a laissé, est estimé. *Trichet du Fresne* en a donné une bonne édition, à laquelle il a joint la vie de l'Auteur, Paris, 1651, in-fol. Nous en avons une traduction Française donnée par *Chambray*, Paris, 1651, in-fol.

VINDAS; substantif masculin. Machine composée d'un treuil perpendiculaire à l'horison, sur lequel s'enveloppe un cable. On le fait tourner avec deux leviers que des hommes poussent. Le vindas sert à remonter des bateaux, à tirer des pierres & autres gros fardeaux. On

l'appelle aussi *cabestan*, sur-tout en termes de marine.

Le s final se fait sentir.

VINDAU; ville du Duché de Courlande, avec un château & un port à l'embouchure de la rivière de Veta dans la mer Baltique, à 28 lieues, nord, de Memel.

VINDÉLICIE; nom d'une ancienne contrée de l'Europe, qui avoit le Danube au nord; du côté de l'orient l'Inn la séparoit du Norique; du côté de l'occident, elle s'étendoit depuis le lac de Constance jusqu'au Danube; du côté du midi, les *Vindéliens* possédoient des plaines montueuses à l'extrémité des Alpes, & les Rhétiens habitoient les plus hautes Alpes jusqu'à l'Italie. Angsbourg (*Augusta Vindellicorum*) étoit une des principales villes des *Vindéliens*. L'Histoire Romaine nous apprend que ces peuples ayant présenté la bataille à Drusus l'an de Rome 739, il les défit, & reçut pour cette victoire les honneurs de la Preture. Velsér place cette action dans les campagnes du Leck.

Lorsque la *Vindélicie* eut été subjuguée par les Romains, cette contrée ne forma plus une province particulière, mais fut jointe à la Rhétie; & depuis lors toute la contrée qui se trouve renfermée entre le lac de Constance, le Danube, l'Inn & les pays des *Carni*, des *Veneres* & des *Insubres*, fut presque toujours appelée *Rhætia* ou *provincia Rhætia*, de façon néanmoins que les Rhétiens & les *Vindéliens* demouroient deux peuples séparés, quoique dans une même province.

VINDÉLICIENS; (les) anciens peuples qui habitoient la Vindélicie.

Voyez VINDÉLICIE.

VINDICATIF, IVE; adjectif. *Ulio*;
F f f f ij

nis cupidus. Qui aime la vengeance, qui est porté à la vengeance. *Les dévots sont souvent implacables & vindicatifs. Une femme vindicative. Un esprit vindicatif.* Il se prend toujours en mauvaise part.

On appelle *Justice vindicative*, la Justice qui punit les crimes:

VINDICTE; substantif féminin. *Vindicta.* On a ainsi appelé une des manières d'affranchir les esclaves, usitée chez les Romains; c'étoit lorsque l'affranchissement se faisoit devant un Magistrat, tel qu'un Préteur, un Consul ou un Proconsul. Cette manumission *per vindictam* étoit la plus pleine & la plus parfaite de toutes. Elle prenoit son nom de ce que le Magistrat ou un Licteur frappoit deux ou trois fois la tête de l'esclave avec une petite baguette appelée *vindicta*, du nom d'un esclave nommé *Vindicius* ou *Vindex*, le même qui découvrit aux Romains la conspiration des fils de Brutus pour le rétablissement des Tarquins. D'autres prétendent que *vindicta* étoit le terme propre pour exprimer une baguette telle que celle dont on se servoit pour cette manumission.

VINDICTE; substantif féminin & terme de Jurisprudence qui n'est usité qu'en cette phrase, *la vindicte publique*; pour dire, la poursuite d'un crime.

En France la vindicte publique n'appartient qu'au Ministère Public, c'est-à-dire qu'il n'appartient qu'aux Gens du Roi ou aux Avocats & Procureurs Fiscaux des Seigneurs, de conclure à la peine due au crime. Les particuliers qui ont été offensés ne peuvent que se porter dénonciateurs ou se rendre parties civiles; & en cette dernière qualité ils ne peu-

vent conclure qu'à des dommages-intérêts.

VINDSOR; bourg d'Angleterre dans le Comté de Berck, à sept lieues de Londres. Il y a une Maison Royale.

VINÉE; substantif féminin. Récolte de vin. *On aura pleine vinée en Bourgogne.*

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

VINET, (Elie) naquit auprès de Barbeffeux en Saintonge. André Gouvéa, Principal du Collège de Bordeaux, l'appela dans cette ville où il lui succéda. Après avoir fait un voyage en Portugal, il remplit cette place avec un succès distingué, & mourut à Bordeaux en 1587, à 78 ans, regardé comme un savant profond & un critique habile. Ses principaux ouvrages sont 1°. des éditions de *Theognis*, de *Sidoine Apollinaire*, de *Grammairiens*, & de *Rhétieurs*, de *Suétone*, de *Florus*, &c. avec des notes pleines d'érudition. 2°. *L'antiquité de Bordeaux & de Bourg.* 3°. *L'antiquité de Xaintes & de Barbeffeux.*

VINEUX, EUSE; adjectif. *Vinosus.* Il se dit proprement du vin qui a beaucoup de force. *Les vins de Bordeaux sont fort vineux.*

VINEUX, signifie aussi, qui a un goût, une odeur de vin. *Un fruit vineux. On peut tirer de beaucoup de plantes une liqueur vineuse.*

VINEUX, signifie encore qui est de couleur rouge comme le vin rosé. *Un taffetas de couleur vineuse. Ce drap est d'un rouge vineux.*

On appelle *rouan vineux*, un cheval rouan mêlé d'alezan & de bai doré.

La première syllabe est brève;

la seconde longue & la troisième du féminin très-brève.

VINGT ; adjectif numéral des deux genres. *Viginti*. deux fois dix. Cette montre m'a coûté vingt louis. C'est du drap à vingt livres l'aune. Il y avoit plus de vingt personnes à table.

Il est à remarquer que dans la manière ordinaire de compter, on dit, quatre vingts, six vingts, & même quelquefois sept vingts, huit vingts ; mais qu'on ne dit jamais, deux vingts, trois vingts, cinq vingts ni dix vingts.

Il est aussi à remarquer, que quinze-vingts ne se dit ordinairement qu'en parlant de l'hôpital qui a été fondé par Saint Louis pour trois cents aveugles, qu'on appelle les quinze-vingts. Il est encore à remarquer, que lorsque vingt, multiplié par un autre nombre, précède immédiatement un substantif, on ajoute toujours s à la fin de vingt. Ainsi on dit, cent quatre vingts pistoles, cent quatre vingts chevaux, six vingts hommes, quatre vingts ans. Mais on ne l'ajoute point, quand il précède un autre nombre auquel il est joint. Ainsi on dit, quatre vingt deux, quatre-vingt trois, quatre-vingt quatre, quatre-vingt dix, &c.

VINGT, se prend quelquefois substantivement pour le nombre d'ordre qu'il forme ; & alors on dit presqu'indifféremment, le vingt ou le vingtième du mois. C'est aujourd'hui le vingt de sa maladie.

Ce monosyllabe est long.

Le g ne se fait jamais sentir.

VINGTAINE ; substantif féminin. Nom collectif qui se dit d'un tout composé de vingt choses ou de vingt personnes. Cela vaut une vingtaine de louis. Il y avoit une vingtaine d'Officiers chez le Gouverneur. On

peut mettre dans ce jardin une vingtaine d'espaliers.

La première syllabe est moyenne, la seconde longue, & la troisième très-brève.

On prononce *vintaine*.

VINGTIÈME ; adjectif des deux genres. *Vigesimus*. Nombre d'ordre qui est immédiatement après le dix-neuvième. Elle est dans sa vingtième année. Le vingtième Empereur des Romains. On imprime le vingtième volume.

Il s'emploie aussi substantivement. Il a un vingtième dans cette manufacture. L'impôt du vingtième.

On dit aussi, le vingt & unième du mois. On dit & on écrit, le vingt-deuxième, le vingt-troisième, &c. sans la conjonction, &.

La première syllabe est moyenne, la seconde longue & la troisième très brève.

VINGURLA ; ville des Indes orientales au royaume de Visapour, sur la mer, dans le voisinage & au nord de Goa.

VINNICZA ; ville forte de Pologne, dans la Podolie, au Palatinat de Braclav, sur le Bog, à treize lieues de Braclav.

VINOT, (Modeste) Prêtre de l'Oratoire, né à Nogent-sur-Aube, d'un Avocat, professa la rhétorique à Marseille, où il se distingua par ses harangues & par ses poésies latines. La littérature n'étoit pas son seul talent. Ses Supérieurs l'ayant envoyé à Tours pour y faire des conférences publiques sur l'histoire ecclésiastique, il mérita que l'Archevêque de cette ville le nommât à un canonicat. Le Père Vinot conserva ce bénéfice le reste de ses jours, sans sortir de sa Congrégation qui le regarda toujours comme un de ses plus illustres membres. On a de lui,

1°. Une traduction, en beaux vers latins, des *Fables choisies de la Fontaine*, conjointement avec le Père Tissard & d'autres poésies latines, imprimées à Troyes, en deux petits vol. in-12, & réimprimées à Rouen sous le nom d'Anvers, par les soins de M. l'Abbé Saas, en 1738, in-12.

2°. Une *Dénonciation raisonnée d'une Thèse de Théologie, soutenue à Tours le 10 Mai 1717*. Le Père Vinot mourut à Tours en 1731 à 59 ans. Il avoit de l'esprit, de l'imagination & le génie de la satire. Quelques Ecrivains lui ont attribué le Philotanus de l'Abbé Grécourt.

VINSCHOTE; petite ville des Provinces-Unies des Pays-Bas, dans la Seigneurie de Groningue & à cinq lieues de la ville de Groningue.

VINSEN; petite ville d'Allemagne, dans la principauté de Zell, à quatre lieues, ouest, de Lunebourg.

VINSHEIM; Voyez VEINSHEIM.

VINSLOV, Danois, & petit neveu du célèbre Stenon, soutint la réputation de son oncle. Il naquit en 1669 à Odenzée dans la Fionie d'un Ministre Luthérien. L'envie de se perfectionner le conduisit à Paris, où il étudia sous le célèbre du Verney, Maître habile, qui trouva dans ce jeune homme un disciple digne de lui. Vinslov étoit Protestant, & il dut au célèbre Bosluet sa conversion. Sa réputation se répandant de plus en plus, il devint Médecin de la Faculté de Paris, Démonstrateur au Jardin du Roi, Interprète de la langue teutonique à la Bibliothèque du Roi, & Membre de l'Académie des Sciences. Ses ouvrages sont, 1°. un *Cours d'Anatomie* sous ce titre; *Exposition anatomique du corps humain*, à Paris 1766, in-12 en trois volumes: livre élémentaire qui est très-recherché.

2°. une *Dissertation sur l'incertitude des signes de la mort*: elle est très-bien raisonnée. 3°. Une *Lettre sur un Traite des maladies des os*. 4°. *Des Remarques sur la mâchoire*. 5°. *Plusieurs savans Ecrits dans les Mémoires de l'Académie des Sciences*. Vinslov mourut en 1760 à quatre-vingt-onze ans, avec la réputation d'un des plus honnêtes hommes & un des plus habiles Anatomistes de la France.

VINTERTHOUR; ville de Suisse au canton de Zurich, sur la petite rivière d'Eulach, dans une plaine à huit lieues au nord-est de Zurich. Elle est remarquable par son antiquité, par ses grands privilèges & par un bain d'eaux minérales. On a trouvé dans les environs de Vinterthour des monumens d'antiquités romaines, & entr'autres des médailles des Empereurs Domitien, Constance & Constantin.

VINTIMILLE; ville épiscopale d'Italie dans l'État de Gènes, sur la Méditerranée, à trois lieues, nord-est, de Monaco.

VIO, (Thomas de) célèbre Cardinal, plus connu sous le nom de Cajetan, naquit à Gaïete dans le royaume de Naples en 1469. L'Ordre de S. Dominique le reçut en 1484. Il y brilla par son esprit & son savoir, devint Docteur & Professeur en Théologie, puis Procureur Général de son Ordre, & enfin Général en 1508. Il rendit des services importans au Pape Jules II & à Léon X, qui l'honora de la Pourpre en 1517, & le fit l'année suivante son Légat en Allemagne. Le Cardinal Cajetan eut plusieurs conférences avec Luther; mais son zèle & son éloquence ne purent ramener dans le bercail cette brebis égarée. Élevé en 1519 à l'Évêché de Gaïete, il fut envoyé

Légar en Hongrie en 1523. Après y avoir fait beaucoup de bien, il retourna à Rome, où il mourut en 1534 à soixante-cinq ans. Malgré les affaires importantes dont il étoit chargé, il s'étoit fait un devoir de ne laisser jamais passer aucun jour sans donner quelques heures à l'étude. C'est ce qui lui fit composer un si grand nombre d'ouvrages. Les principaux sont, 1°. des *Commentaires sur l'Écriture Sainte* imprimés à Lyon en 1619 en cinq volumes in-folio. 2°. Des *Traitéés sur diverses matières*. 3°. Des *Commentaires sur la somme de S. Thomas*. Ces différens ouvrages sont une source d'érudition.

V I O L; substantif masculin. *Violatio*. Violence que l'on fait à une fille, à une femme que l'on prend à force.

Pour caractériser le viol, il faut que la violence soit employée contre la personne même, & non pas seulement contre les obstacles intermédiaires, tels qu'une porte que l'on auroit brisée pour arriver jusqu'à elle.

Il faut aussi que la résistance ait été persévérante jusqu'à la fin; car s'il n'y avoit eu que les premiers efforts, ce ne seroit pas le cas du viol ni de la peine attachée à ce crime. Cette peine est plus ou moins rigoureuse selon les circonstances.

Lorsque le crime est commis envers une vierge, il est puni de mort, & même du supplice de la roue si cette fille n'étoit pas nubile. Chorier sur Guypape rapporte un Arrêt du Parlement de Grenoble qui condamna à cette peine un Particulier pour avoir violé une fille âgée seulement de quatre ans huit mois.

Quand le viol est joint à l'inceste, c'est-à-dire qu'il se trouve commis envers une parente ou une Religieuse professe, il est puni du feu.

Si le viol est commis envers une femme mariée, il est puni de mort, quand même la femme seroit de mauvaise vie; cependant quelques Auteurs exigent pour cela que trois circonstances concourent, 1°. que le crime ait été commis dans la maison du mari, & non dans un lieu de débauche; 2°. que le mari n'ait point eu part à la prostitution de sa femme; 3°. que l'auteur du crime n'ait point ignoré que la femme étoit mariée.

Lorsque le viol est joint à l'abus de confiance, comme du tuteur envers sa pupille ou autre à qui la loi donnoit une autorité sur la personne qu'il a violée, il y a lieu à la peine de mort s'il est prouvé que le crime a été consommé, & à celle des galères ou du bannissement perpétuel s'il n'y a eu simplement que des efforts.

On n'écouteroit pas une fille prostituée qui se plaindroit d'avoir été violée, si c'étoit dans un lieu de débauche: si le fait s'étoit passé ailleurs, on pourroit prononcer quelque peine infamante, & même la peine de mort naturelle ou civile, telle que le bannissement ou les galères perpétuelles si cette fille avoit changé de conduite avant le viol.

Boerius & quelques autres Auteurs prétendent qu'une femme qui devient grosse n'est point présumée avoir été violée, parceque le concours respectif est nécessaire pour la génération.

La déclaration d'une femme qui se plaint d'avoir été violée ne fait pas une preuve suffisante; il faut

qu'elle soit accompagnée d'autres indices, comme si cette femme a fait de grands cris, qu'elle ait appelé des voisins à son secours, ou qu'il soit resté quelque trace de la violence sur sa personne, comme des contusions ou blessures faites avec armes offensives; mais si elle s'est tue à l'instant, ou qu'elle ait tardé quelque temps à rendre plainte, elle n'y est plus recevable.

Bruneau rapporte un trait singulier qui prouve combien les preuves sont équivoques en cette matière. Un Juge ayant condamné un jeune homme qu'une femme accusoit de viol à lui donner une somme d'argent par forme de dommages & intérêts, il permit en même temps à ce jeune homme de reprendre l'argent qu'il venoit de donner; c'est ce que ce jeune homme ne put faire par rapport à la vigoureuse résistance que lui opposa cette femme, à laquelle le Juge ordonna en conséquence de restituer l'argent, sur le fondement qu'il lui eût été encore plus facile de défendre son honneur que son argent, si elle l'eût voulu.

VIOLAT; adjectif. Il n'a d'usage qu'en ces phrases, *sirop violat*, qui signifie, le sirop fait avec des violettes. Et *miel violat*, qui signifie, du miel où l'on a mis infuser des violettes.

VIOLATEUR, TRICE; substantif. *Violator*. Celui, celle qui viole les droits, les lois, &c. *Les Princes violateurs des droits de leurs sujets se rendent odieux.*

VIOLATION; substantif féminin. *Transgressio*. Action de violer, d'enfreindre un engagement. *La violation du serment.*

Les deux premières syllabes sont

brèves, la troisième longue, & les autres brèves.

VIOLE; substantif féminin. Instrument de musique à sept cordes de boyau, & dont on joue avec un archet. *Jouer de la viole. Accompagner la voix avec la viole. Basse de viole. Dessus de viole. Voyez BASSE & DESSUS.*

VIOLE, se dit dans la Musique italienne de cette partie de remplissage qu'on appelle dans la Musique françoise *quinte* ou *taille*; car les François doublent souvent cette partie, c'est-à-dire en font deux pour une, ce que ne font jamais les Italiens. La viole sert à lier les dessus aux basses, & à remplir d'une manière harmonieuse le trop grand vide qui resteroit entre deux. C'est pourquoi la viole est toujours nécessaire pour l'accord du tout, même quand elle ne fait que jouer la basse à l'octave, comme il arrive souvent dans la Musique italienne.

VIOLE, ÉE; participe passif. *Voyez VIOLER.*

VIOLEMENT; substantif masculin. *Infractio*. Infraction, contravention à ce qu'on doit observer. *Le violement des lois. Le violement de la paix. Le violement des privilèges de la Province occasionna une révolte.*

VIOLEMENTMENT; adverbe. *Violenter*. Avec violence, avec force, avec impétuosité, avec ardeur. *Le tyran agissoit violement en toutes choses. Le vent souffloit violement. L'émétique purge violement. Voilà ce qu'elle désire violement.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième moyenne.

On prononce *violamant*.

VIOLENCE; substantif féminin. Qualité de ce qui est violent. *La flotte ne put pas résister à la violence de la tempête, Il fut emporté par la violence*

lence du torrent. La violence du mal ne lui laisse point de relâche. C'est un purgatif dont il faut redouter la violence. Être entraîné par la violence des passions.

VIOLENCE, signifie aussi la force dont on use contre le droit commun, contre les lois, contre la liberté publique. *Il soutient son usurpation par la violence. On s'opposa à la violence dont le tyran vouloit user pour opprimer le peuple. On leur fit toutes sortes de violences pour leur faire avouer un crime dont ils étoient innocens.*

On dit figurément, *faire violence à la loi*; pour dire, lui donner un sens forcé & contraire à l'intention du Législateur.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

On prononce *violantse*.

VIOLENT, ENTE; adjectif. *Violentus*. Impétueux, qui agit avec force, avec impétuosité. *Le vent étoit violent. Nous essayâmes une tempête violente. Mouvement violent.*

Il se dit aussi d'une douleur grande & aiguë. *Il ressent une douleur violente. Elle a une fièvre violente.*

On dit proverbialement, *cela est trop violent, cela ne durera pas. Son amour est trop violent, il ne durera pas.*

VIOLENT, se dit aussi des personnes, des sentimens & des actions. *Il a le caractère violent. C'est une femme violente. Le gouvernement violent & tyrannique des Espagnols fit secouer le joug à la Hollande. L'amour & l'ambition sont les plus violentes de toutes les passions.*

On appelle *mort violente*, une mort causée par quelque accident, & non par une cause naturelle &

Tome XXIX.

ordinaire. *Mourir de mort violente.*

Lorsqu'il s'agit de quelque chose d'injuste, de trop rude, de trop difficile, &c. on répond familièrement, *cela est trop violent. Cela est violent. La répétition qu'il m'a faite est violente. Il prétend que je lui dois mille écus, cela est violent.*

On prononce *violant*.

Différences relatives entre *violent*, *emporté*.

Il semble que le *violent* va jusqu'à l'action, & que l'*emporté* s'arrête ordinairement aux discours.

Un homme *violent* est prompt à lever la main; il frappe aussi-tôt qu'il menace. Un homme *emporté* est prompt à dire des injures; il se fâche aisément.

Les *Emportés* n'ont quelquefois que le premier feu de mauvais; les *Violens* sont plus dangereux.

Il faut se tenir sur ses gardes avec les personnes *violentes*, & il ne faut souvent que de la patience avec les personnes *emportées*.

VIOLENTÉ, ÉE; participe passif.

Voyez **VIOLENTER**.

VIOLENTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Vim inferre*. Contraindre, user de force, faire faire par force. *Les Religieux & les Religieuses peuvent réclamer contre leurs vœux lorsqu'on les a violentés. Tous les actes faits par ceux qu'on violente doivent être annullés.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième moyenne, & la quatrième longue ou brève. Voyez **VERBE**.

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin ont la pénultième syllabe longue.

Voyez **FORCER** pour les différences relatives qui en distinguent *violenter*, &c.

G g g g

VIOLER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Violare*. Enfreindre, agir contre. *Ne fais-tu des sermens que pour les violer? Paris viola les lois de l'hospitalité en ravissant la belle Hélène. Violier les droits sacrés de l'amitié. Il viola le Traité de paix.*

On dit, *violier un asyle*; pour dire, violer les droits & les privilèges d'un asyle.

VIOLER, signifie aussi, faire violence à une fille, à une femme, la prendre de force. *Ammon, fils de David, viola sa sœur. Térée viola Philomèle.*

On le dit aussi absolument. *Les soldats entrèrent dans la ville, pillèrent & violèrent.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. Voyez VERBE.

VIOLET, ETTE; adjectif. *Violaceus*. De couleur de la fleur qu'on appelle violette. *Un taffetas violet. Une robe violette. Un carreau de velours violet. Le froid m'a rendu les mains violettes.*

On dit figurément & familièrement, *faire du feu violet, faire feu violet*, pour dire, faire quelque chose qui éclate d'abord, où il paroît de la vivacité, & qui se dément dans la suite. Et voir des *Anges violets*, pour dire, avoir des visions creuses.

VIOLET, est aussi substantif masculin, & signifie, couleur violette. *Les Evêques sont vêtus de violet dans leurs Diocèses.*

VIOLETTE; subst. féminin. Plante qui croît par touffes en terre grasse, dans les fossés, le long des haies, contre les murailles, à la campagne & dans les jardins, où elle se mul-

tiplie aisément par des filets longs & rampans, qui prennent racine çà & là: on doit la replanter tous les trois ans, & l'arroser dans les temps de sécheresse.

La racine de la violette est fibreuse, touffue & vivace: elle pousse beaucoup de feuilles presque rondes, larges comme celles de la mauve commune, dentelées en leurs bords, vertes & attachées à de longues queues: il s'éleve d'entre elles des pédicules grêles, qui, au commencement du printemps, portent chacun une petite fleur très-agréable à la vue, d'une belle couleur pourprée ou bleue, tirant sur le noir, d'une odeur fort douce & très-agréable, d'un goût visqueux & un peu âcre; cette fleur est composée de cinq petites feuilles, avec autant d'étamines à sommets obtus, & d'une espèce d'éperon; le tout soutenu par un calice, divisé jusqu'à la base en cinq parties. A cette fleur succède une coque ovale, qui, dans la maturité, s'ouvre en trois quartiers, laissant voir plusieurs petites semences, arrondies & blanchâtres.

On cultive cette plante dans les jardins: elle ne perd point ses feuilles, ni sa verdure pendant l'hiver; elle donne une jolie variété à fleur tantôt bleue & tantôt blanche, plus rare que la précédente: mais il y a un inconvénient qui fait tort à ces dernières; c'est que les queues étant trop foibles pour les soutenir, & les laissant traîner par terre, elles sont très-souvent salies, sur-tout après la pluie.

La racine de violette est un peu salée, gluante & détersive: ses feuilles sont fades, gluantes & émollientes; ses fleurs sont rafraîchissantes, un peu laxatives, & du nom-

bre des quatre fleurs cordiales. On en tire une teinture par l'eau bouillante, qu'on édulcore ensuite avec du sucre pour en faire un syrop, qu'on nomme *syrop violat*, & qui est très-agréable au goût, & convient pour les maladies de poitrine. Les Confiseurs & les Pharmaciens font aussi une conserve avec les fleurs pilées & le sucre : elle a les mêmes propriétés que le syrop, & convient à ceux qui ont le ventre paresseux. La dose est d'une demi-once : on fait encore un miel de fleurs de violettes, dont on se sert dans les lavemens rafraîchissans & émoulliens. Les semences de violettes sont purgatives & diurétiques.

VIOLIER; substantif masculin. Plante qui produit la fleur odorante & agréable qu'on appelle *giroflée*. Voy. **GIROFLÉE**.

VIOLON; substantif masculin. Instrument de musique à cordes, & dont on joue avec un archet.

Le violon réunit en lui seul tant d'avantages & de propriétés qu'on l'appelle avec raison le Roi des instrumens. Il n'y en a pas, en effet, qui soit plus simple dans sa construction, d'autant qu'il n'a que quatre cordes, & qu'il n'a point de touches sur son manche. On peut faire, sur cet instrument, toutes les consonances aussi justes qu'avec la voix, parceque le Musicien le touche où il veut, au lieu que dans la plupart des autres instrumens à touches, on est contraint d'user de tempérament, d'affoiblir ou d'augmenter la plus grande partie des consonances, enfin d'altérer tous les intervalles de musique. Le violon enfin entre les mains d'un Artiste habile, produit des effets admirables, & forme, pour ainsi dire, seul un con-

cert qui fait à l'ame & aux sens l'illusion la plus agréable.

Le violon a, comme on l'a dit, quatre cordes : la plus petite, qu'on nomme la chanterelle, fait l'*E fe-mi*; la seconde est une quinte au-dessous de la chanterelle, & fait l'*A-mi-la*; la troisième, est une quinte au-dessous de la seconde, & fait le *D-la-re*; enfin la quatrième, qu'on nomme *bourdon*, est une quinte au-dessous de la troisième, & fait le *G-re-sol*. La clef de *G-re-sol* sur la première & la seconde ligne, est celle qui lui est propre.

On dit, *donner les violons*; pour dire, payer les violons du bal, donner une sérénade, &c. Et l'on dit figurément & familièrement, qu'un homme se donne les violons, pour dire, qu'il est content de lui, qu'il s'applaudit de tout, qu'il se vante à tout propos.

On dit figurément & familièrement, *les autres ont dansé*, & *il a payé les violons*; pour dire, il a payé tous les frais d'une chose dont les autres ont eu tout l'honneur, tout le profit ou tout le plaisir. On dit aussi simplement, *il a payé les violons*.

VIOLON, signifie aussi celui qui joue du violon.

Dans un orchestre, les violons se divisent ordinairement en premiers, qui jouent le premier dessus, & en seconds, qui jouent le second dessus. Chacune des deux parties à son chef ou guide, qui s'appelle aussi le premier, le premier des premiers, le premier des seconds. Le premier des premiers violons s'appelle aussi *premier violon* tout court; il est le chef de tout l'orchestre; c'est lui qui donne l'accord, qui guide tous les symphonistes, qui les remet quand ils manquent, & sur lequel ils doivent tous se régler.

On dit populairement par injure & par mépris, *c'est un plaisant violon.*

Les trois syllabes sont brèves au singulier, mais la dernière est longue au pluriel.

VIOLONCELLE; substantif masculin. Instrument de musique qui ne diffère du violon que parcequ'il est beaucoup plus grand.

Le violoncelle a été inventé par Bonocini, Maître de Chapelle du Roi de Portugal, & apporté en France, ou du moins mis en vogue par les sieurs Batistin Struck & l'Abbé, tous les deux excellens Artistes. Présentement le *violoncelle* joue la basse continue, à la musique du Roi, à l'Opéra & dans les concerts; enfin il a fait presque abandonner la grosse basse de violon. En effet, le *violoncelle* est l'instrument de basse le plus sonore; il articule parfaitement ses sons, & il rend toute sorte de musique pleine, simple, figurée, &c. Cet instrument est très-favorable pour les voix qu'il accompagne, il se lie aussi parfaitement bien avec la flûte traversière; à l'égard du violon, il est sa véritable basse, étant de même genre d'harmonie.

On prononce *violoncelle*.

VIORNE; substantif féminin. *Viburnum*. Arbrisseau qui croît dans les haies, dans les buissons, dans les bois taillis, aux lieux incultes & montagneux. Sa racine, qui court

à fleur de terre, pousse des verges ou branches longues d'environ trois pieds, grosses comme le doigt, très-flexibles, & propres à lier des fagots & des paquets d'herbes; l'écorce en est blanchâtre, comme farineuse, & le bois moëlleux. Ses feuilles sont presque semblables à celles de l'orme, mais velues, crénelées en leurs bords, blanchâtres quand elles sont en vigueur, & rougâtres lorsqu'elles sont prêtes à tomber: elles ont un goût astringent; ses fleurs naissent en été au bout des branches: elles sont en ombelles, blanches, odorantes; chacune d'elles est un bassin coupé en cinq crénelures. A ces fleurs succèdent des baies molles presque ovales, assez grosses, vertes en Juillet, puis rouges en Août, & enfin noires en Septembre, temps de leur entière maturité. Ces baies sont d'un goût doux, visqueux, peu agréable. Elles contiennent chacune une semence fort aplatie, large, canelée & presque osseuse.

Les feuilles & les baies de cette plante sont rafraîchissantes & astringentes: on les emploie en gargarismes dans les inflammations de la bouche & du gosier pour raffermir les gencives. On s'en sert aussi en décoction pour arrêter le flux de ventre, & celui des hémorrhoides. On prépare avec ses racines macérées dans la terre, puis pilées, une glu assez bonne.

Fin du vingt-neuvième Volume.



De l'Imprimerie de D'HOURY. 1773.





